HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES, OU NOUVELLE COLLECTION DE TOUTES LES...

Digitized by Google

1.4.31

Digitized by Google

1.4.31

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivieres, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Cités & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MŒURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRÉSENTERA

L'ETAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS:

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement composées sur les Observations les plus authentiques;

DE PLANS ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX, HABITS, ANTIQUITÉS, &c.

NOUVELLE EDITION,

Revue sur les Originaux *des* Voyageurs, *& où l'on a non-seulement fait des* Additions *&* Corrections *très-considérables;*

Mais même ajouté plusieurs nouvelles Cartes & Figures, gravées par d'habiles Maîtres.

TOME VINGT-TROISIEME.

A AMSTERDAM,

Chez { E. VAN HARREVELT & D. J. CHANGUION.

MDCCLXXVII

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE
DES
TITRES ET PARAGRAPHES,
CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES VOYAGES, DES DÉCOUVERTES ET DES ÉTABLISSEMENS EN AMÉRIQUE.

LIVRE QUATRIEME.

VOYAGES ET ETABLISSEMENS AUX ANTILLES.

CHAPITRE PREMIER. *Etabliſſement des François dans l'Iſle Eſpagnole, ou de Saint Domingue. Pour ſervir de Suite à la Deſcription commencée dans le Tome XVIII de ce Recueil.* . . . Pag. 1

CHAPITRE II. *Voyages & Etabliſſemens aux Iles de l'Amérique Septentrionale, dans la Mer du Nord.* 88

Voyages & Etabliſſemens aux Antilles. . . . . *ibid.*

§. I. *Voyages & Etabliſſemens dans l'Ile de Saint Chriſtophe.* . 103

Origine, Caractere & Uſages des Caraïbes. . . . 126

§. II. *Voyages à la Martinique.* 149

§. III. *Voyages à la Guadeloupe.* 173

§. IV. *Iſle de la Grenade & Grenadins.* 200

§. V. *Iſle de Sainte Lucie ou Sainte Alouſie.* . . . 207

§. VI. *Commerce aux Iles Françoiſes.* 220

§. VII. *Iſles Angloiſes. Voyages & Etabliſſemens à la Jamaïque.* 248

§. VIII. *Voyages & Etabliſſemens à la Barbade.* . . 279

§. IX. *Voyages & Etabliſſemens dans l'Iſle d'Antigo.* . 303

§. X. *Voyages & Etabliſſemens dans l'Iſle de Monſerrat.* . 306

Digitized by Google

§. XI. *Voyages & Etabliſſemens dans l'Iſle de Nevis.* . 308
§. XII. *La Barboude.* 310
§. XIII. *Anguille.* 312
§. XIV. *Voyages & Etabliſſemens aux Iſles Bermudes, nommées Summer-Illands par les Anglois.* . . . 311
§. XV. *Voyages & Etabliſſemens aux Iſles Lucaies.* . . . 320
§. XVI. *Voyages & Etabliſſemens dans l'Iſle de Terre-Neuve* . 328
§. XVII. *Supplément aux Voyages des Etabliſſemens aux Antilles. Diverſes petites Iles.* 353
Iſle de St. Thomas. . . . . . *ibid.*
Iſle des Vierges. 355
Iſle de la Negade. 356
Iſle de Sombrera. . . . . . *ibid.*
Iſle de St. Martin. 357
Iſle de St. Barthelemi. 360
Iſle d'Avet. . . . . . *ibid.*
Iſle des Crabes ou Borriquen. 361
Iſle de Saba. 362
Iſle de St. Euſtache. 363
Iſle de Ste. Croix. 365
Iſle de St. Vincent. 367
Iſle de la Dominique. 370
Hiſtoire Naturelle des Antilles. 374

FIN DE LA TABLE DES TITRES ET PARAGRAPHES.

HISTOIRE

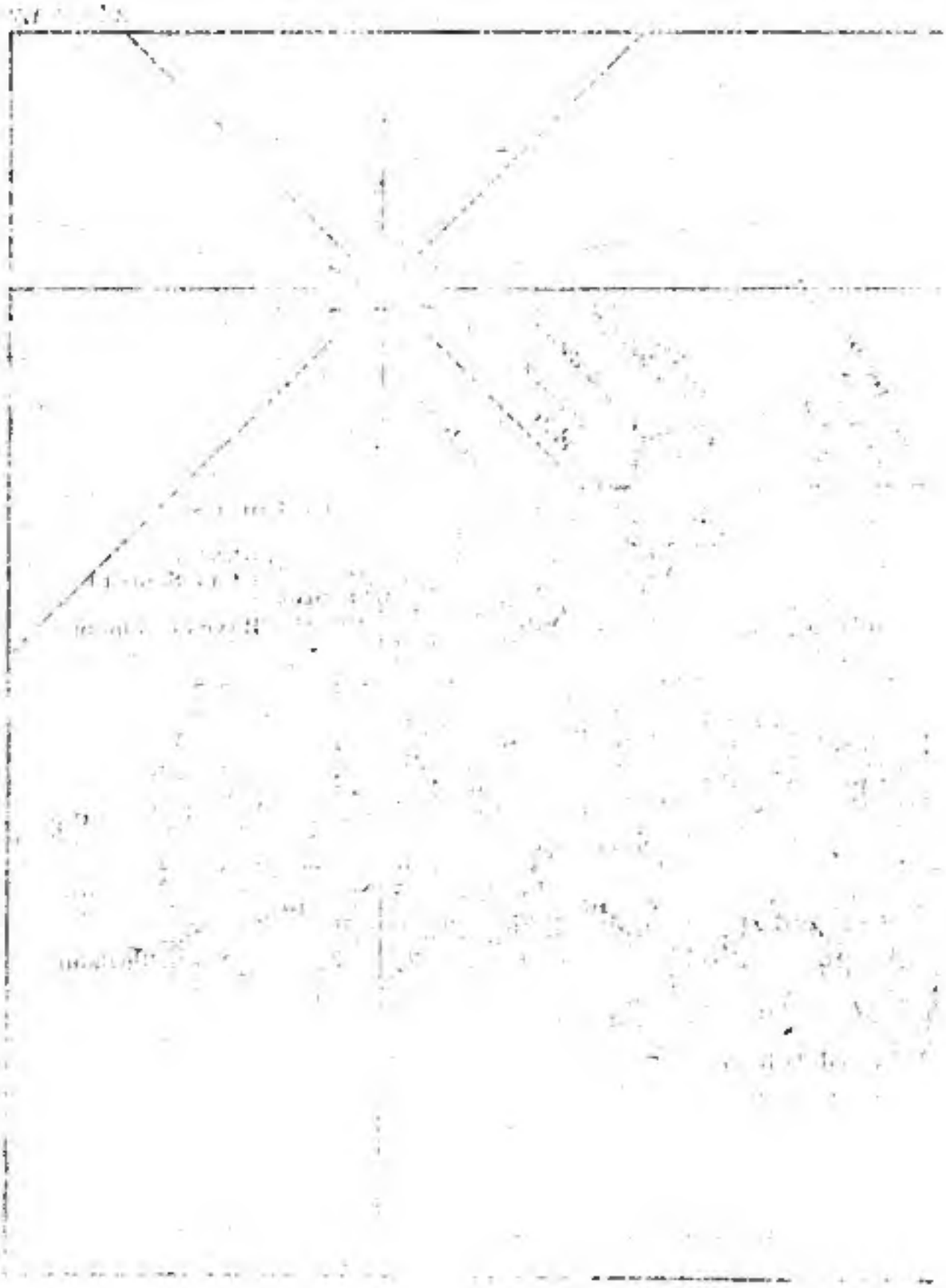

Digitized by Google

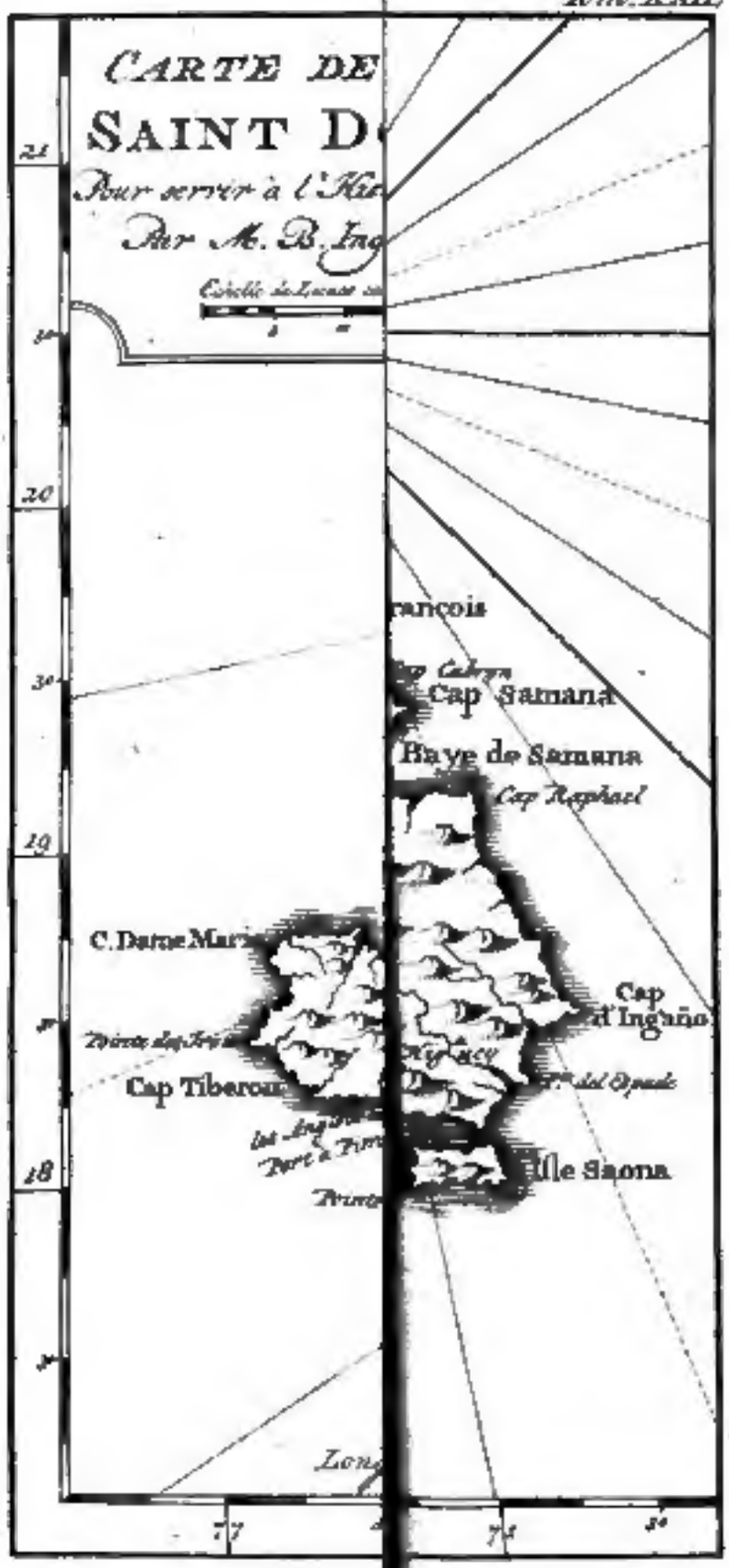

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVme SIECLE.

VINGT-TROISIEME PARTIE.

LIVRE QUATRIEME.

VOYAGES ET ÉTABLISSEMENS AUX ANTILLES.

CHAPITRE PREMIER.

Etabliſſement des François dans l'Ile Eſpagnole, ou de St. Domingue. Pour ſervir de Suite à la Deſcription commencée dans le Tome XVIII de ce Recueil. (a)

INTRODUCTION.

NOUS croyons devoir revenir ſur les Etabliſſemens formés dans l'Ile Eſpagnole. Plus d'une raiſon nous invite à traiter ce ſujet avec plus d'étendue. La découverte la plus importante qu'ait jamais faite l'humanité, celle du Nouveau Monde, a commencé par cette iſle; & pour ne diſſimuler aucun de nos motifs, nous donnerons avec une ſatisfaction réelle une

(a) Voyez pages 211 juſqu'à 247. R. d. E.

Digitized by Google

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE S. DOMINGUE. 1630.

hiſtoire ſuccinte de la belle Colonie que les aventuriers François y ont fondée depuis près d'un ſiecle, par un mêlange inouï de bonheur & d'audace, qui ne peut qu'intéreſſer cette nation.]

Il faut ſe rappeller ici que dès le milieu du ſeizieme ſiecle, époque à laquelle nous avons abandonné l'hiſtoire de l'île Eſpagnole, elle avoit beaucoup perdu de ſa premiere ſplendeur. Poſtérieurement à ces tems, quelques-unes de ſes principales Villes furent renverſées par un tremblement de terre. En 1586 les Anglois pillerent la Capitale. Cinq ans après, la Ville d'*Yaguana* fut ruinée par des Corſaires de la même Nation. Avant la fin du même ſiecle, les Villes de *Salvatierra*, de *la Savana*, d'*Yaquimo*, de *San Juan de la Maguana*, de *Bonao*, de *Buenaventura*, de *Larez*, de *Guahaba* & de *Puerto Real* furent abandonnées de leurs Habitans. Le relâchement du Commerce, cauſé par la défenſe de recevoir des Etrangers, & l'eſpoir de faire plus de fortune dans les Colonies du Continent, cauſerent les mêmes déſertions dans toutes les parties de l'île. Enfin, l'on n'y comptoit plus, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, qu'environ quatorze mille Habitans; & plus de douze cens Negres fugitifs s'étoient retranchés ſur une Montagne inacceſſible, d'où ils faiſoient trembler de ſi foibles Maîtres.

Tel étoit l'état du plus ancien Etabliſſement des Eſpagnols en Amérique, lorſqu'en 1625, par un pur effet du haſard, deux Vaiſſeaux, l'un François, ſous la conduite d'un Gentilhomme Normand, nommé d'*Enambuc* (*b*), l'autre Anglois, ſous celle du Chevalier Thomas *Warner*, (*c*) aborderent le même jour à l'Ile de Saint Chriſtophe (*d*). On a déjà fait remarquer que les Eſpagnols, occupés de leurs conquêtes dans le Continent, n'avoient jamais fait beaucoup d'attention aux *petites Antilles*. Ils prétendoient, à la vérité, s'en être aſſuré la poſſeſſion par divers Actes; mais ils n'avoient jamais fait d'efforts ſérieux pour s'y établir; & celle de Saint Chriſtophe n'étoit occupée que par les Caraïbes, les Habitans naturels. Les François & les Anglois conçurent tous les avantages qu'ils pouvoient tirer de ce poſte; & ſans diſputer entre eux leſquels y étoient arrivés les premiers, ils convinrent de partager l'Ile, pour y établir chacun leur Colonie. Cette bonne intelligence ſe ſoutint, non-ſeulement dans leurs guerres contre les Caraïbes, mais dans le partage de leur Conquête, & ne fut pas même entiérement rompue par quelques jalouſies qui ſuccéderent. Elle duroit encore vers l'an ſeize cent trente, lorſque les Eſpagnols, qui n'avoient pû voir ſans chagrin l'Etabliſſement des deux Nations, dans un terrein ſur lequel ils s'attribuoient tous les droits, vinrent les attaquer avec une puiſſante Flotte, & les forcerent de chercher une retraite dans d'autres Iles. Cependant l'Ennemi ne fut pas plutôt éloigné, que la double Colonie retourna dans ſes Poſſeſſions. Mais quelques Aventuriers de l'une & de l'autre, qui s'é-

(*b*) On y joint encore *Du Roſſey*, Capitaine de vaiſſeau, comme le premier. R. d. E.

(*c*) Rochefort & le P. de Charlevoix écrivent *Watrnard*. R. d. E.

(*d*) Cet évenement ſera rapporté avec plus d'étendue dans l'article de la même Ile; mais il n'en eſt queſtion ici que par le rapport qu'il eut avec l'Etabliſſement des François à Saint Domingue. La même raiſon fait paſſer légerement ſur toutes les circonſtances ſuivantes.

Digitized by Google

Etablissement des François dans l'Isle de S. Domingue. 1630.

Commencemens de l'Isle Orientale Française de S. Domingue.

Origine des Boucaniers.

1630.

Origine des Flibustiers.

Isle de la Tortue, à la Domingue.

autres approchés de l'Ile Espagnole dans leur fuite, ayant trouvé la Côte Septentrionale presqu'abandonnée par les Castillans, avoient pris le parti de s'y établir. Ils y étoient trouvés seuls, au milieu des Bœufs & des Porcs, dont les Bois & les Campagnes étoient remplis. Entre les Hollandois, qui s'étoient alors établis au Brésil, leur ayant promis de fournir à tous leurs autres besoins, & de recevoir d'eux en payement les Cuirs qu'ils trouveroient de leurs Chasses, cette alliance achéva de les fixer.

La plupart de ces nouveaux Colons étoient Normands. On leur donna le nom de *Boucaniers*, parcequ'ils *se retiroient pour boucaner*, à la manière des Sauvages, la chair des Bœufs qu'ils trouvoient tués. Ce terme, qu'on croit d'origine Indienne, signifie cuire, ou plûtôt sécher à la fumée; & les lieux de cette opération se nomment *Boucans*. On en a fort étendu la signification, car on dit *faire un Boucan*, pour honorer de la Viande; & la Viande boucanée se nomme aussi du *Boucan*. Ce fut dans le même tems, & sans doute à cette occasion, qu'on prit l'habitude en France, de donner à l'Ile Espagnole le nom de *Saint Domingue*, qui n'étoit que celui de la Capitale.

Malgré le secours des Hollandois, il étoit fort incommode à la nouvelle Colonie de ne recevoir que de leurs mains mille choses nécessaires. Elle fut bientôt délivrée de cet embarras. La plûpart des Boucaniers, qui avoient peu de goût pour la chasse des bêtes fauves, embrassèrent le métier de Corsaires, à l'exclusion de Paix, toutes les fois qu'ils purent enlever leur proie de bonne prise. Outre ceux de Saint Domingue, une Troupe d'Anglois, mêlée de quelques François, s'étoit emparée de la petite Ile de la Tortue, fit y trouva d'intérêts, & dès sa même année ils commencèrent à se rendre célèbres sous le nom de *Frères-côtiers* (*e*), dont on a fait ensuite celui de *Flibustiers*. Leur rendez-vous le plus ordinaire étoit l'Ile de la Tortue, où ils trouvoient non-seulement un Havre commode, mais plus de sûreté contre les entreprises des Espagnols. Toute la Côte du Nord est inaccessible (*f*), celle du Sud n'a qu'un Port, dont ces Brigands s'étoient emparés. La petite ville qu'on y a bâtie, ne représente autre chose qu'une Rade (*g*) assez sûre, à deux lieues de la Pointe de l'Ile. Le mouillage y est bon, sur un fond de sable fin, & l'entrée en peut être facilement défendue par quelques pièces de Canon suffisent, placées sur un Rocher qui la commande. Les Terres voisines sont fort bonnes, & l'on y trouve surtout des Plaines d'une merveilleuse fertilité, & capables de produire abondamment tout ce qu'on veut leur faire porter, Tabac, Sucre, Indigo, Coton, Gingembre, Oranges, Citrons, Abricots, Avocats, Pois, Bananes, Mahis, en un mot, toute sorte de denrées propres au commerce, & de nourriture convenables aux hommes

(*e*) Du mot Anglois *Brethren*, qui se prononce *Brédren*, & qui signifie *Confrères*, *Frères*. Il y a très-souvent une Lettre qui ne fait le son ni que pour plaire. D'autres font venir *Flibustier* de *Flyboat*, qui signifie *Fluyton léger*; mais il est clair que ce ne fut jamais.

(*f*) C'est ce qu'on nomme une Côte de fer. On lui a donné ce nom, parcequ'étant toute le partie au Nord est escarpée & entièrement de rochers à fleur d'eau. *R. de L.*

(*g*) Aussi ne lui a-t-on pas donné d'autre nom que celui de la Rade, qu'elle conserve toujours.

Description de l'Isle de la Tortue.

& aux alentours (A), peuvent s'y cultiver.] Tout le reste de l'Isle est couvert de Bois, dont les arbres s'élevent plus haut, qu'ils ne croissent entre des Rochers, où l'on ne peut concevoir qu'il y ait de quoi nourrir leurs racines.

L'Isle de la Tortue, située à deux lieues au Nord de S. Domingue, n'a pas moins de huit de long entre l'Est & l'Ouest, sur deux de large du Nord au Sud. C'est lui a donné le nom de Tortue, de la Pere Labat, parce qu'on prétend que de loin elle en a la figure, quoi que personne ne l'ait jamais apperçue, sous aucun point de vue. Elle est située à vingt degrés dix minutes. L'air y est très bon, quoique elle n'ait aucune Riviere, & que les Fontaines y soient même très rares. La plus abondante perd de l'eau de la grosseur du bras, mais les autres sont si foibles, que dans plusieurs endroits les Habitans n'avoient d'autre ressource que l'eau de pluie. Cette Isle est actuellement déserte, mais sous le regne des Flibustiers, on y a compté jusqu'à cinq Colonies fort peuplées, la *Basse Terre*, *Cayone*, le *Milplantage*, le *Rocher*, & la *Pointe au Mapon*. Le seul défaut d'eau douce avoit empêché qu'on n'en habitât un Sixieme, nommé la *Cabesterre*. Tous les fruits communs aux Antilles croissoient dans les bons quartiers de la Tortue, le Tabac y étoit excellent, & les Cannes de Sucre d'une grosseur & d'une hauteur singulieres. On y avoit remporté de Saint Domingue des Poules & de la Volaille, qui y avoient extrêmement multiplié. Les Cabris, surtout celle du Sud, y sont fort profitables. Lorsque les Flibustiers avoient pris & fait sauter en l'air leur Navire, ils y avoient trouvé vingt-cinq Espagnols, qui s'étoient retirés à la pointe septentrionale.

Lorsque je fus appellé à Saint Christophle, ce que je publiai sur la Côte de Saint Domingue produisit des Habitans des deux Colonies préférent à la Tortue, dans l'espérance d'un profit plus certain, tant par la facilité du Commerce avec les Etrangers, fait par les rapports des Flibustiers. Quelques-uns s'établirent à la seule vue des Terres & pendant le Tabac. Mais rien ne contribua tant au succès de ce projet, l'établissement que le secours des Vaisseaux François, armés à Dieppe, qui commencerent à la traite. Ils y apporterent des Engagés, qu'ils vendirent pour trois ans, & dont on tira les mêmes services que des Esclaves Negres ou Indiens. Ainsi la nouvelle Colonie étoit alors composée de quatre sortes d'Habitans, de Boucaniers, dont la Chasse fut de moins en moins, de Flibustiers, qui couroient les Mers, de Colons, qui cultivoient la terre, & d'Engagés, dont le plûpart ne quittoient point les Colons & les Boucaniers. C'est de ce mélange que se forma le Corps auquel on donna le nom d'*Habitans*. Ils vécurent avec beaucoup d'union, & leur Gouvernement étoit une sorte de République. Chaque personne libre avoit une autorité déterminée dans les Habitations. Chacun Capitaine n'étoit pas moins absolu sur son Bord, pendant qu'il y commandoit, mais le commandement pouvoit lui être ôté, par une délibération de toutes les personnes libres de la Colonie.

Les Habitations de cette sorte étoient beaucoup plus les Espagnols,

(A) Voyage aux Iles de l'Amérique, par le Pere Labat. R. A. B.

que celui de Saint Christophe. Ils conçurent que la principale force des Aventuriers consistant dans la Tortue, c'étoit cette île qu'il falloit leur enlever, après quoi, tous leurs autres postes tomberoient d'eux-mêmes. Le Général des Galions eut ordre de les attaquer, & de faire main-basse sur tous les Habitans, sans se laisser amuser par des capitulations. Il prit le même tems pour faire tous les Flibustiers écarter en Mer, & la plupart des Boucaniers à la chasse dans l'Isle de Saint Domingue. Le reste fit peu de résistance. Ceux qu'on trouva, furent passés au fil de l'épée. Quelques-uns se retirèrent de bonne grace, & n'en furent pas moins pendus. Les autres, en petit nombre, se sauvèrent dans des Montagnes & dans les Bois, où les Espagnols ne daignèrent pas les chercher. Mais cette Expédition ne suffisoit pas pour assurer la Tortue à l'Espagne, il falloit y laisser une Garnison capable d'en écarter les Aventuriers absens, & le Général Espagnol comptoit mal à propos sur la terreur qu'il croyoit avoir répandue à ces Corsaires. Son unique soin fut de purger la grande Isle des *Boucaniers* qui s'y étoient refugiés. Il fut un court tems un Corps de cinq cens Lanciers, qui ne marchoient ordinairement qu'en Troupes de cinquante, ce qui fit donner à cette Milice le nom de *Cinquantaine*. Elle a duré jusqu'à la fin de la guerre, c'est-à-dire jusqu'à l'avénement d'un Prince de France à la Couronne d'Espagne. Mais elle ne fit pas d'abord beaucoup de mal aux *Boucaniers*, qui étoient fort leurs gardes, & leur nombre augmentant de jour en jour, ils se rendirent en peu de tems maîtres de la Tortue.

Evénemens des Français dans cette Isle & dans celle de Saint Domingue. 1658.

La nécessité de se défendre, contre un Ennemi avec lequel ils ne pouvoient espérer de reconciliation, les fit penser à se choisir un Chef. Ils déférèrent le commandement à un Anglois, nommé *Willis*, Homme de tête & de résolution. Enfin les Français, remarquant que cet Etranger trouvoit quantité de Soldats de la Nation, & craignant la perte de leurs droits par l'intrigue ou le nombre, entreprirent de se donner un autre Général; mais ils prirent fort cette réflexion trop tard, & Willis qui se croyoit déjà le plus fort, ne fit que se moquer d'eux. Enfin la Colonie étoit perdue pour la France, sans la révolution d'un Français, dont on doit regretter que l'Histoire n'ait pas conservé le nom. Cet Aventurier s'embarqua secrétement sur un Navire qui alloit à Saint Christophe, & n'y fut pas plutôt arrivé qu'il informa le Commandeur de *Poincy*, Gouverneur Général des Iles du Vent, de la supériorité que les Anglois prenoient à la Tortue. Le Commandeur fentit l'importance & la difficulté de remédier. Il avoit, parmi ses Officiers, un Ingénieur dont il connoissoit également le courage & l'habileté, & qui avoit accompagné d'Esnambuc dans la première Expédition de Saint Christophe. Ce brave Homme, qui se nommoit *le Vasseur*, étoit Protestant; & la confiance que Poincy lui avoit toujours marquée, passoit pour une faveur si extraordinaire aux Catholiques, qu'elle avoit attiré les reproches de la Cour. On soupçonne que ce fut pour le défaire de cet Officier, sous un prétexte honorable, qu'il résolut de le mettre en état à Willis. Il lui donna le Gouvernement de la Tortue, & dans la vue apparemment de l'animer, il lui promit, par un article secret, la liberté de conscience, pour lui & pour tous les Protestans Français qui voudroient l'accompagner.

1659.

Evénemens des Français pendant le séjour de la Vaudreuil à la Tortue. 1641.

La Vaudreuil ne trouva point mal, & ne fit pas profiter pour partir avec eux. La prudence de les persuader pour de passer à la Tortue dans avoit peu laissé ces Aventuriers, il arrêta dans un petit Port de Saint Domingue, nommé *Port Margot*, à trois lieues au vent de cette Ile. Il y passa deux mois à prendre des informations. Environ cinquante Aventuriers, la plupart de la Religion, le joignirent à sa Bande, quoique les forces fussent encore très-inférieures à celles des Anglois, l'espérance d'être soutenu à son arrivée par les Français de l'Ile, lui fit prendre la résolution de tenter son entreprise. Il arriva dans la Rade à la fin d'Août. Il distingua une ancienne retranchée, & marcha en ordre de bataille, il fit sommer Wilis de Gouverneur de l'Ile en vingt-quatre heures, avec les Anglois. Une proposition si peu attendue, & faite en effet du soulèvement de tous les Français de l'Ile, étonna le Général Anglois, jusqu'à l'empêcher de faire attention à la Vaudreuil étoit en état de soutenir la force. Il prit le parti de s'embarquer sur les mêmes Bâtimens qui avoient apporté les Français, & la Vaudreuil le trouva encore, non seulement de l'Ile encore, mais d'une espèce de Fort, que les Anglois y avoient construit, & dans lequel ils avoient quelques pièces de Canon.

Il devoit compter d'y avoir beaucoup à souffrir de grands efforts, & de la part de ceux qu'il avoit dépouillés, & de celle des Espagnols, qui avoient déjà fait connoître combien le voisinage des Français leur étoit odieux. Ce projet ne pouvoit observer à Tortue. Mais il n'en fut pas de même des Espagnols, qui s'empressèrent à défendre cette Ile à la Cour de Saint Domingue, de tout établissement Etranger. Des Femmes furent, ils firent partir de Saint Domingue, une Escadre composée de six Bâtimens, qui portoient cinq ou six cens Hommes. Elle entra dans la Rade, avec la confiance de vaincre une poignée d'Hommes épuisés, que les Espagnols croyoient sans Retranchemens & sans Canon. Mais la Vaudreuil, qui connoissoit toutes les parties du génie, s'étoit mis en état de ne pas craindre d'assaut. Il avoit élevé, à cinq ou six cens pas de la Mer, une Montagne qui se trouvoit en Plate forme, & cette Plate forme étoit occupée par un Rocher escarpé de toutes parts, à la hauteur de trente pas : c'est à neuf ou dix pas de ce Rocher qu'on avoit formé la seule Entrée de l'Ile qui fut un peu considérable. Le Commandant avoit fait, sur la Plate forme, des Terrasses régulières, capables de contenir jusqu'à quatre cens Hommes. Il avoit logé les mêmes sur le haut du Rocher, où il avoit placé huit ou dix Magasins, & pour y monter, il avoit fait tailler quelques marches vers la moitié du chemin. On faisoit le reste à l'aide d'une échelle de fer que pouvoit se retirer, & pour comble de précaution, le Vaudreuil avoit arrangé un noyau en forme de chaumière, par lequel on descendoit avec une corde sur la Terrasse, dans l'eau vû. Un Ingénieur si peu accessible étoit encore défendu par une Batterie de Canons, & la Terrasse en avoit une autre, pour défendre l'entrée de l'eau.

1641.

Les Espagnols, qui ne s'attendoient pas à trouver les Français si bien retranchés, ne furent pas moins surpris de leur nombre. Ils ne s'en étoient

(c) D'autres disent en 1643.

plus d'abord approcher, parce qu'il n'avoit pas perſonne, pour défendre la défenſe. On les laiſſa même approcher à la demi-portée du Canon. Mais alors le Vaiſſeau fit une grande feu, & les chargea, ſans le donner le tems de ſe reconnoître, & les mit dans un tel déſordre, qu'après avoir eu beaucoup de peine à regagner leurs Chaloupes, ils ne retournerent à leurs Navires que pour lever auſſitôt les ancres. Le lendemain, on les vit reparoître un peu plus bas, vis-à-vis le quartier de Cayonc. Le Vaiſſeau feignit encore de ne pas s'oppoſer à leur deſcente. Ils la firent librement, ſe rangerent leurs Troupes en bataille, & marcherent vers le Fort, dans la réſolution apparemment de donner l'aſſaut: mais ils n'alterent pas loin. On leur avoit dreſſé une embuſcade, où les François leur tuerent deux cens Hommes, & le reſte n'ayant penſé qu'à fuir, ſe rembarquerent avec précipitation, & diſparurent le jour ſuivant.

Erreurs, mécontentemens & Ligue de la Domination.

1654.

Cette conduite, qui fit un honneur extrême au Commandant des Aventuriers, parut donner quelque jalouſie au Gouverneur Général, ou peut-être craignit-il qu'un Officier Huguenot ne voulût établir, dans ſon Gouvernement, une petite République Proteſtante, & qu'on ne lui fît un crime à la Cour de lui en avoir fourni l'occaſion. L'un ou l'autre de ces deux motifs lui fit chercher les moyens de ſe défaire, avant qu'il pût ſe rendre tout-à-fait indépendant. Il lui envoya *Lauvilliers*, ſon Neveu, ſous prétexte de le féliciter de ſa victoire, mais avec l'ordre ſecret de le tuer du Gouvernement de l'Iſle. Le Vaiſſeau s'en défia, & fut éviter ce piege. On croyoit que c'étoit fait de la Tortue pour les François Catholiques, & vraiſemblablement de tous les Etabliſſemens des Aventuriers dans l'Iſle de Saint Domingue, s'il eût gouverné la Colonie avec autant de modération, qu'il avoit marqué de conduite & de valeur à la défendre. Mais lorſqu'il ſe crut à couvert des dangers de dehors, il compta pour rien l'affection des François mêmes qui étoient ſous ſes ordres, & bientôt il s'attira leur haine. Il commença par les Catholiques, auxquels il défendit tout exercice de leur Religion, & dont il renverſa ſourdement à ſe défaire. Il fit brûler leur Chapelle, il chaſſa deux Prêtres qui la deſſervoient. Enfuite les Reſigionnaires ne furent pas mieux traités. Il les chargea d'impôts & de corvées, il mit des taxes exceſſives ſur toutes les denrées & les marchandiſes qui entroient dans l'Iſle, enfin il y établit une véritable tyrannie. Les fautes les plus légeres étoient toujours punies avec excès. Il avoit fait faire une cage de fer, où l'on ne pouvoit être debout ni couché, & qu'il nommoit ſon *Enfer*. C'étoit aſſez de lui avoir déplu, pour y être enfermé. On n'étoit guere plus à l'aiſe dans le Fort ou du Château, qu'il avoit nommé ſon *Purgatoire*. Le Miniſtre même de ſa Religion ne put ſe garantir de ſes violences (1). Cependant il n'avoit pas encore levé l'Etendart de la révolte, & quoiqu'il

(1) C'eſt *Rochefort*, dont nous avons cité quelques lignes de l'Hiſtoire des Antilles: mais il a eu des raiſons de taire le reſte.

Note. Quelque mauvaiſe que puiſſe paroître cette Hiſtoire pour le tems où elle a été écrite, notre ouvrage en ſera peut-être plus eſtimé que celui-ci, par les particularités même les moins importantes, dont on a pris le ſoin de l'épurer. Voyez toute la vie du Gouverneur de l'Ile Orientale, le Vr. Poincy Comte de Vergez, dans le Tome II. de cette Hiſtoire des Antilles. L. A. S.

Trait remarquable d'un des ordres du Gouverneur général, il avait toujours gardé quelques détours de bienfaisance avec lui, mais lorsqu'il se crut en état de le faire entendre, il prit le masque. Les Rebelles trouvèrent dans un Navire Espagnol qu'ils prirent près, une Statue d'argent qui représentait la Mère du Sauveur. Elle fut apportée à la Valeur, à la Gouverneur général, qui en fut enlevé, il a été demandé, comme un meuble plus convenable à des Catholiques qu'à des Protestans. Le Valeur en fit faire une de bois, qu'il fit faire de lui envoyer, en lui écrivant que les Catholiques étaient trop spirituels pour s'attacher à la matière, dans les objets de leur culte, & que pour lui, il avait trouvé la Statue si bien travaillée, qu'il n'avait pu se résoudre à se défaire d'un si bel Ouvrage. Pendant toute cette tribulation, nous nous trouvions naturellement alors dans une affaire qui s'embrouillait encore plus. La Cour avait envoyé, vers la fin de l'année précédente, un Lieutenant Général des Iles, à son arrivée pour cause de la division entre les Français. C'était cette occasion que le Valeur avait saisie, pour s'emparer un prétexte qu'on se soupçonnait de méditer depuis long-temps. Malgré la dureté de son Gouvernement, il fut soutenu avec une admirable Respect de ses Sujets, qui leur faisait regarder la Terre comme un asyle pour tous les Français qui voudraient faire une profession ouverte de leur Secte, qu'ils confondaient à la mienne ou pour leur Prince.

1713

Je vous perdrais cinq ans de ce beau imaginaire, qui n'aurait rien à faire autant. Mais si pour toute douceur vous, elles furent confinées dans son lieu, par des causes dont il ne dépend pas. Il avait donné toute la confiance à deux Hommes, qui avaient été les Compagnons de fortune, & qu'on a cru même les Novices. Il les avait comme adoptés, en les déclarant fils uniques Héritiers. Leurs noms étaient *Thibaut* & *Martin*. C'étaient deux Scélérats, que confondaient contre la vie de leur Bienfaiteur. On prétend que la cause d'une haine si monstrueuse était une Maîtresse, convoitée par Thibaut, que le Valeur lui avait enlevée. & qu'on le flattait aussi de pouvoir succéder à la Principauté de Iles. Quelques-uns ont voulu pour cela même leur trahison. Un jour que le Valeur descendait du Port, pour aller visiter un Négrier qui avait fait le bord de la Mer, Thibaut lui tira un coup de fusil, dont il ne fut que légèrement blessé. Quoique il s'apprêtât pour encore se désarmer, il voulait courir à son Neveu, qui le tenait & qui portait son épée. Martin, dont il était accompagné, le fait au corps. Pendant qu'il s'agit ici, pour le dégager, un mouvement de rage lui fit découvrir Thibaut qui venait à lui, le poignard à la main. Cette vue le rendit furieux; il regarda Martin avec des yeux de mère fils, lui dit un, qui ne s'attendait Thibaut, lui les donna le temps d'achever son crime, lui plongea le poignard dans le cœur. On lit dans l'Histoire de la Terre, qu'en pareille perte de temps, le Valeur demanda un Prêtre, & déclara qu'il voulait mourir dans la Religion Romaine. Mais pouvait-il avoir oublié qu'il avait chassé de ses Prêtres de son fait?

Avec qui que soit ce qu'il en soit, il semble que la seule horreur du crime dut se rendre sous les Sujets à servir les deux Meurtriers. Cependant on affure qu'il ne fit pas le moindre mouvement en la faveur. Ces deux Sco-

Quelques-uns de ſoldats firent appeſſion de cette incurie, & le retirent en poſſeſſion de ſon bien, comme s'ils euſſent recouvré la ſucceſſion de leur propre Pere. Mais la vengeance du Ciel ne fut pas différée longtems. Poincy, qui n'avoit pas perdu de vue le deſſein de faire rentrer la Tortue dans la ſoumiſſion, avoit donné le Gouvernement de cette Ile au Chevalier de Fontenay, avec des forces capables de réduire la Vaiſſeur, dans le ſeul cas où la malheureuſe fin. Poincy, ou Poincy mort en 1648 ou 49. Diſpoſitions. 1656.

Fontenay s'étoit diſtingué dans ſa Carrière, pour le ſervice de la Religion. Il ſe mit en préparation, avec la diligence d'un Commandant entendu, & toujours dans l'opinion qu'il avoit de ſoumettre le Vaiſſeur, dans ou renforçoit les forces de l'habitant. Il profita, pour ſe ſurprendre à la faveur d'un ſeul jour, que s'occupoient que ſe préparoient à Saint Chriſtophe dans deſſins contre les Eſpagnols. Il mit cette obſervation ſur la Côte de Carthagène, où il ſe quelques petites Enfans, s'étoit retiré à l'Eau, pour Port de Saint Domingue, où y fut pour par Fontenay (1). Nouvelle du Commandant de Poincy. Le Port à l'Eau eſt preſque vis à vis de la Tortue, & Fontenay apprit, en y débarquant, la révolution qui étoit arrivée dans cette Ile. Il conçut le prix de la diligence. Les deux Nations s'avancerent juſqu'à l'entrée de la Rade, d'où le Canon du Fort les obligea bientôt de s'éloigner. Ils allerent meſſier à Cayonne (2), dans la réſolution d'y attendre une diverſion, lorſque le Gouverneur reçut une Députation qui annonçoit la guerre. Martin de Thibaut, s'étoit apperçu que les Habitans n'étoient pas diſpoſés à ſoutenir un ſiege pour leurs intérêts, avoient pris le parti de négocier un accommodement, tandis qu'ils pouvoient encore eſpérer des conditions favorables. Ils offrirent de remettre le Fort, & ne demandoient point d'autre grace qu'une entrevue favorable, avec la paiſible poſſeſſion de leurs biens. Le Chevalier accorda tout. Le Fort fut fait rendu auſſitôt, & la nouvelle s'en fut pas plutôt répandue à la Côte de Saint Domingue, que tous les Catholiques, qui avoient été chaſſés de la Tortue par le Vaiſſeur, s'empreſſerent d'y retourner. Fontenay eſt le premier qui ait pris le titre de Gouverneur, pour le Roi, de cette Ile & de la Côte de S. Domingue, honneur que les Gouverneurs ont conſervé longtems, après l'évacuation même de la Tortue.

Il donna ſes premiers ſoins au rétabliſſement de la Religion Romaine. Enſuite, penſant à ſurveiller la Colonie, il ſe conſtruiſit deux grands Batteaux de plus de cent tonneaux, qui ſervoient toute la Place-forte, & ſe trouverent appuyés, d'un côté, par une Bourgade qu'on y avoit conſtruite. Ce fut alors que l'Ile fe peupla mieux que jamais, & le terroir commençant bientôt à manquer, on fut obligé d'envoyer une Colonie dans l'Ile de Saint Domingue. Ce premier eſſaim de la Tortue portoit la Côte de Oueſt à celle du Nord, où les Boucaniers avoient pu ſe retirer plus facilement, parce qu'elle eſt plus éloignée des Habitations Eſpagnoles. Mais on ne fut pas moins alarmé de ce nouvel Etabliſſement à Saint Domingue, que ſi l'on eût déjà vu les Français à la porte de cette Capitale. Quelques Chaloupes

(1) Edition de Paris Petit. 8. 4. 8. — une année. Cayenne eſt en quelque ſorte de la
(2) Edition de Paris Capitale: mais c'eſt — Terre. 8. 4. 8.

Stratagème des Français pour s'emparer de la Tortue.

seules forces dépêchées sur le champ, pour chasser les Aventuriers de leur poste, avant qu'ils eussent le tems de s'y fortifier. On leur fit plusieurs propositions, & le refus de leur retraite, lorsqu'un corps de Flibustiers & de Boucaniers vint successivement soutenir les Espagnols.

Les Alliés ne comptoient, à Arcahaye Rose, que pour le délivrer entièrement de ces turbulens voisins, il falloit aller à la source du mal, s'emparer de l'île de la Tortue, & y établir avec des forces capables d'en affermir la possession à l'Espagne. La perte de cette île devenoit profitable pour le Commerce Espagnol du Nouveau Monde. La Tortue étoit le réceptacle de tous les Corsaires, dont le nombre augmentoit de jour en jour. Les Habitans inquiets leur offroient des retraites pour aller en course, & les avantages qui en revenoient au Gouvernement ne lui permettoient guère de s'y opposer. Elle a vu pourtant quelquefois porter un vigoureux décret. Ce décret, dont les Espagnols furent informés, leur offrit des occasions qu'ils n'eurent pas négligées. Jacques, Gouverneur pour eux, attaqua avec tant de confiance & de succès que le Chevalier de Fontenay, frappé dans son Fort (a), fut forcé de le rendre avec une capitulation honorable, & la cruelle obligation d'abandonner pour toujours cette île.

Les Espagnols en devinrent Maîtres pendant quelques années (a), ou du moins ils ne parut pas que les Aventuriers, délivrés du Chef après la retraite du Chevalier de Fontenay, y aient trouvé d'y retourner. Ils subsistoient, dans ces intervalles, les Anglois à la rendre Maîtres de la Jamaïque, & les Boucaniers de Saint Domingue furent alors contraints à se défendre contre la Compagnie Françoise.

1660

Mais il est certain qu'en 1660, un Gentilhomme Français, dont le nom manque, l'expédition des renseignemens, fit valoir un droit confirmé par un Acte public, y, remit les Français en possession de la Tortue. Il y fut laissé pendant quatre ans à titre de conquête, avec la qualité de Gouverneur & de Lieutenant Général pour le Roi, à la vérité en vertu d'une Commission qu'il tenoit de la Compagnie des Indes Occidentales, à qui le Roi accorda son entière confirmation. *Bertrand d'Ogeron*, Sieur de la Bouere, Gentilhomme Angevin, ancien Capitaine au Régiment de la Marine fut nommé alors Gouverneur de la Tortue, & de toute la Côte de Saint Domingue, où il reçut ses provisions. Il le rendit à son Gouvernement le 8 de Juin 1664. Ce fut le même tems que les Flibustiers prirent

(a) Thomas, ministre de la Vallée parle dans son ouvrage de la perte d'un Fort que les Français avoient sur [illegible] qui est [illegible] dans la Mer du Sud, & qu'ils avoient nommé [illegible]. Il ajoute que ce Fort a été rendu par [illegible] depuis qu'il a été [illegible] par [illegible].

Mais c'est une erreur. Ce fut dans cette île que le Gouverneur Français fut [illegible] avec [illegible] R. d. F.

(a) Le P. du Tertre & le P. Labat ne s'accordent point sur le tems où la prise dont on [illegible], & le P. de Charlevoix [illegible] dans [illegible] dans [illegible] Ogeron [illegible] depuis [illegible].

BOUCANIERS DE L'ISLE S^T DOMINGUE.

1.6.31 9.0

vers Saint-Yago, pour venger la mort de quelques Français, que les Espagnols avoient cruellement massacrés, & c'est elle aussi qu'on donne pour l'époque de l'établissement des Français dans l'Île de S. Domingue, environ un demi-siècle avant le nouveau Gouverneur pour le Port & le véritable Fondateur de cette Colonie.

Evénemens des Français dans l'Île de S. Domingue.

Le vaisseau du Capitaine de Saint Domingue avoit mouillé assez loin de la côte de la Tortue, & malgré cette précaution, le feu prit au magasin des Français qui ne s'en plaignirent devant les Flamands de la grande, jusqu'à ce que leurs barques de chargement eussent heureusement gagné le large. Avant l'arrivée du nouveau Gouverneur, le méchant Lambert avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le rendre odieux aux Français. Dans la Tortue même, qui étoit le Quartier-Général, on ne comptoit que deux cens cinquante Habitans, qui n'y faisoient d'autre commerce que du Tabac. Au Port *Margot*, qui en est à sept lieues, il n'y avoit d'habitation, dans un Lac d'une demi-lieue de tour, & très-bonne, dans un grand Terrain, que quelques Cabanes que de cette Nation avoient commencé à construire. *Port de Paix* est vis-à-vis de la Tortue, mais est communément abandonné de Habitans qui n'y font presque rien. La Côte de l'Ouest n'avoit qu'un seul Etablissement, à cette extrémité de *Leogane*. Les Habitations en étoient assez belles & assez bien entretenues. On y comptoit environ cent vingt Français, dont le principal Commerce consistoit dans le travail de deux Corps qui contenoient déjà beaucoup d'Esclaves des Espagnols dans les Indes, & qui leur avoient procuré les Provisions les plus abondantes de ce vaste Empire. Ceux-ci les Flibustiers & les Boucaniers, sous compris sous le nom d'*Aventuriers*. Quoique le Lecteur soit déjà instruit par une ancienne Histoire, moderne de l'Anglois dans toutes les Langues, il convient au dessein de cet article de donner quelque idée de leur caractère & de leurs Exploits.

On a rapporté leur origine. Les Boucaniers n'avoient point d'autre Etablissement, dans l'Île de Saint Domingue, que celui qu'ils continuoient leurs Boucans. Ceux-ci sont de petits champs défrichés, ou de savanes des chiens pour boucaner la viande, un espace pour coucher les Chasseurs, & des Barraques, qui les mettent à couvert, avec empreinte des Espagnols, mais qui en avoient reçu originairement des Naturels du Pays. Une chemise usée du linge des mêmes qu'ils tuoient à la chasse, un calçon ouvert pour aller, sur-tout à cheval de bonheur pour entamer une rencontre où pendant un hiver font encore qu'ils appellent matelotes, & quelques couteaux demandés au chirurgien leur sorte bord qu'un bout planche sur le devant pour le pendre, des Esclaves de peau de cochon (*a*), sans bas, ni d'un Habillement de cet Habitant. Toutes les contributions de cette saison se réduisoient à un morceau à couvert de la pluie & des ardeurs du Soleil. Comme ils trouvoient dans Femmes de leurs Enfans, ils avoient peu l'usage de s'allier deux à deux, pour vivre ensemble & se rendre mutuellement les secours qu'un Père trouve dans

(*a*) Le Père Labat dit de peau de bœuf; mais il paroît par la suite de cette narration que c'étoit de peau de cochon.

Réflexions des Peuples de Guinée à leurs Enfans & de la Société.

à l'enfin. Tous les hommes doivent commun dans chaque Société, & de-
quelque à celui des deux qui survivra à l'autre. C'est ce qui entretient
à communiquer, & de là vient, dit-on le nom de *Matrimonge*, que ces deux
encore aux Sociétés que se forment pour des intérêts communs. La droi-
ture & la franchise donnent à leurs traités une inviolable entre les Alliés,
entre d'une Société à l'autre, qu'on ne trouve pas tous les cas, & que le
moindre lieu d'un crime irrémissible, pour lequel on auroit été chassé
du Corps. Mais on a en outre pas même occasion sont rare commune;
et qu'on ne trouvoit pas chez lui, on alloit prendre chez les Voisins, tant
entre différentes que de leur en demander la permission, à ceux à qui
l'on s'adressoit ne trouvoit douteuses par un refus. Les différends étoient
rares & facilement terminés. Lorsque les parties s'opiniâtroient elles vui-
dioient leurs querelles à coups de fusil. Si la ruse avoit trompé par derrière
ou dans les flancs, on jugeoit qu'il y avoit de la perfidie, & on cachoit le
plus à l'auteur de l'affaire.

Loix Politiques. Un ne connoissoit pas d'autres Loix, qu'un simple effet de convenance, dont la Coutume leur avoit
fait l'usage. Ils savoient si bien en obtenir d'autre mesure d'approbation,
que les Européens le persuadèrent aisément de toute obligation précédente,
par la Supposition de Abet qu'ils avoient reçu au partage du Monde. Ils ne
se croyoient pas beaucoup plus dépendans du Gouvernement de la Nature au-
quel on le commande de rendre quelque léger hommage. La Religion
même conservoit à peu de droit sur eux, qu'à peine le Gouvernement de
Dieu de leurs Pères. Sur quoi l'on observe, que c'est peut-être
qu'on ne se peut à découvrir quelques traces d'un culte Religieux chez de-
vers Peuples, parce qu'on ne trouve douter que les Européens n'aient pas-
portés dans tout ce qu'on appelle, de n'avoir ce qu'on se connoissoit
du Ciel, à la faveur de quelques grossières, que les Caffres ou Hottento-
tots, les Topinambous ou les Caraïbes. Ils avoient quitté jusqu'aux noms
de leurs Ancêtres pour y substituer des tobriquets & des noms de guerre,
dont ils payoient ou paîtroient à leurs Descendans. Cependant, ceux qui se
trouvoient dans le cas d'apprendre leurs véritables noms, ce qui a fait naître
Proverbe, dans les Antilles, qu'on ne connoît bien les gens que on a mangé
ensemble. Ces mariages étoient aussi respectés que le reste de leurs coutu-
mes. On leur avoit attaché de Peines des fortunes pendues de détruire.
Les Européens n'avoient pas manqué de en imposer. Je ne vous demande

(1) Réflexions philosophiques & politiques de quelques-uns des deux Indes. R. d. E.

(2) Ce fait est absolument attesté par le P. Labat. Nouveau Voyage aux Iles d'Amérique. Tom. III. où il a discuté longuement cette matière à l'occasion des Caraïbes. Ce fait mérite qu'on prenne à l'examen des autres voyageurs pour voir ce qu'ils nous en disent à cette époque, à savoir si on peut changer de nature à y croire ou soutenir une telle de pareille, à moins que peut-être nous ne fassions pas de ces gens. L'auteur de l'Histoire philosophique & politique du commerce des deux Indes en a proposé lui-même. Tome IV. p. 37 de l'édition de Maestricht. R. d. E.

(3) Voyez le premier chapitre de ce livre. page 3.

pas compter du passé, répétoient-ils à celle que le Sort leur destinoit; *vous n'êtes pas à vous répondez aux sentimens de l'amour, à présent que vous allez en appartenir, je vous quitte du reste.* Puis frappant de la main sur le canon de leur fusil, ils ajoutoient *c'est par lui que me vengerai de vos infidélités; si vous me manquez, il ne vous manquera pas.*

Etablissement des Français dans l'Isle de S. Domingue. 1665.

Ces hommes, qui pour toute occupation faisoient la guerre aux bêtes sauvages, n'avoient d'autre ambition que de posséder une meute de vingt-cinq ou trente chiens & un bon fusil. Ces armes avoient un canon de quatre pieds & demi de long, & portoient des balles de fonte à la livre. C'est d'elles, qu'on a donné le nom de *Boucaniers* aux Habitans de cet célebre Chacun avoit à sa suite un certain nombre d'Engagés, & une meute de vingt ou trente chiens, entre lesquels il y avoit toujours un Braque ou Vautrier. Quoique la Chasse du Bœuf fût leur principale occupation, ils se faisoient quelquefois un amusement de celle du Porc Marron. Dans la suite quelques-uns s'y attachèrent uniquement, & faisoient boucaner la chair de ces Animaux à la fumée de la peau même, ce qui leur donnoit un goût merveilleux.

Les Chasseurs partoient à la pointe du jour, ordinairement deux, & leurs Engagés suivoient, avec les chiens. Le seul chien Vautrier alloit devant, & conduisoit souvent le Chasseur par d'affreux chemins. Dès que la proie étoit éventée, tous les autres Chiens accouroient, & l'arrêtoient en aboyant autour d'elle, jusqu'à ce que le Boucanier fût passé pour la tuer. Il falloit de lui donner le coup au défaut de la pourtre, & s'il le pouvoit bien, il se hâtoit de lui couper le jarret, pour la mettre hors d'état de se relever. Quelquefois l'Animal n'étant que légèrement blessé, se jettoit furieusement sur les Chasseurs, mais outre qu'ils évitoient presque toujours ses coups, la plupart étoient assez agiles pour se retirer derrière un arbre & pour monter au fourreau. La bête étoit écorchée sur le champ, & le Maître en tiroit un des plus gros os, qu'il cassoit pour en tirer la moëlle. C'étoit la dépouille ordinaire des Boucaniers. Ils abandonnoient les autres os à leurs Engagés, dont ils laissoient toujours un, pour achever de dépouiller l'Animal, & pour en lever une pièce choisie. Les autres continuoient leur chasse, jusqu'à ce que le Maître eût tué autant de bêtes qu'il avoit de parsonnes à sa suite. Le rendez-vous le dernier, chargé, comme les autres, d'une peau & d'une pièce de viande. Du Piment, avec un peu de jus d'Orange, faisoit tout l'assaisonnement de ce mets. La table étoit une pierre avec un tronc d'arbre. De l'eau claire pour toute boisson, & point sorte de pain. L'occupation d'un jour étoit celle de tous les autres, jusqu'à ce qu'on eut rassemblé le nombre de cuirs qu'on s'étoit engagé à fournir aux Marchands. Alors le Boucanier portoit sa marchandise à la Tortue, ou dans quelque Port de la grande Ile.

Comment se partageoient leurs chasses.

Une troupe d'Hommes qui faisoient tant d'exercice, & qui se nourrissoient tous les jours de viande fraîche, connoissoient peu les infirmités ordinaires de la Nature. S'ils étoient sujets à quelques maladies, c'étoient des fièvres éphémères, dont ils ne se ressentoient pas le jour suivant. Avec la même nourriture, ils ne pouvoient manquer de s'affoiblir, tous les Ans une

Leur nourriture & leur santé.

[illegible] 1665. Principaux [illegible] [illegible]

[illegible] Leurs principaux Boucans [illegible] de [illegible], le Port Margot, [illegible], l'Embarcadère de Mirebalais [illegible] qu'aux Habitations Espagnoles.

Tous [illegible] les Boucaniers de Saint Domingue, lorsque les Espagnols [illegible] Les commencemens de cette guerre leur furent assez favorables. [illegible] Massacre, [illegible] Cependant l'Espagne [illegible] de Saint Domingue [illegible]

Au [illegible] que les Boucaniers se furent [illegible] les Espagnols, [illegible] Un jour, les Boucaniers [illegible] pagnols, qui leur [illegible]

& ceux dans la troisième furent leurs premières victimes. Enfuite, ils répondirent contre des Bêtes féroces dans les premières Habitations, où ils firent leur vengeance tout ce que la pureté [illegible] d'Espagnols.

Les Français d'Espagne avoient quelques-uns leur revanche, mais ces petits avantages ne décidoient de rien. Enfin les Espagnols se lassèrent de faire une guerre générale dans [illegible], & ne s'occupèrent presqu'que d'entretenir de Brandes. Alors la plupart des Boucaniers, qui ne trouvoient plus de quoi subsister en continuant leur Commerce, se virent dans la nécessité d'embrasser un autre genre de vie. Plusieurs s'engagèrent à l'exemple des Habitans. Les quartiers du grand & du petit Goave furent désolés, & l'Etat-Major du Port de Paix acheta beaucoup à cette occasion. Ceux, qui ne purent s'accommoder d'une vie tranquille, se rangèrent parmi les Flibustiers, & leur exemple rendit en Corps très célèbre.

Expédition de l'Amiral Penn & de Venables. 1655.

Raisons qui les déterminèrent à faire cette guerre.

On a imaginé différentes causes de la Fureur, dont on a rapporté les événemens, & aucune n'a paru plus bizarre que celle qui donna naissance à la Flibuste. Rien n'avoit été plus fortuit que les commencemens de cette redoutable Milice. Les premiers n'avoient eu ni Vaisseau, ni munitions, ni Plans. Mais la hardiesse & le génie leur avoient fait trouver les moyens d'y suppléer. Ils avoient commencé par se joindre, pour former de petites Sociétés auxquelles le hasard donna, comme les Boucaniers, le nom de *Matelotage*. Leur nom, ils ne s'en démentirent pas d'autre que celui de *Frères de la Côte*, qui s'étendit enfuite à tous les Aventuriers, fameux aux Boucaniers de Saint Domingue. Chaque Société de Flibustiers arbora un Canot, & chaque Canot par un vingt-cinq ou trente Hommes. Avec cet Equipage, ils ne s'attachoient d'abord qu'à surprendre quelques Barques de Pêcheurs, ou quelques Bâtimens du même ordre (a). Si la fortune répondoit à leur audace, ils reconnoissoient à la Tortue, pour y augmenter leur Troupe, & l'Equipage d'une Barque étoit ordinairement de cent cinquante Hommes. Ils alloient enfuite, les uns à Hispaniola, les autres au Port Margot, pour y pratiquer du Boucan ou de Pirate. Ceux qui aimoient mieux la chasse de Terre, alloient à la Côte Méridionale de Cuba, où ces Animaux se trouvent en abondance.

Origine & progrès des Flibustiers.

Avant que de se mettre formellement en course, ils se choisissoient un Capitaine, dont toute l'autorité consistoit à commander dans l'action, mais à avoir le privilège de lever un double lot, dans le partage du butin. Quoique les Flibustiers montassent à abord sur tout ce qui se rencontroit, on observe que les Espagnols furent toujours le principal objet de leurs brigandages. Ils trouvoient leur intérêt pour eux-mêmes, sur ce que cette nation entretient dans les lieux la Pêche & la Chasse, que font, de droit naturel. On doit remarquer encore, qu'il n'est pas possible de jeter les yeux sur tout ce qui s'est passé dans les Indes Occidentales, depuis la formation du Corps des Aventuriers, sans reconnoître que Dieu a voulu se servir de ces Brigands, pour châtier les Espagnols des cruautés inouies qu'ils avoient exercées contre les Habitans du Nouveau Monde. Les Relations publiques

Leurs règles.

(a) On verra à la page suivante que cet ordre a été interverti. E. & E.

Brouilleries des Français avec les Espagnols.

Mauvais traitemens exercés sur les Espagnols.

avoient rendu leur nom fort odieux. On a vu des Aventuriers, qui, dans aucune vue de bienfaisance ou d'intérêt, ne leur faisoient la guerre que par amusement. Tel fut un Gentilhomme de Languedoc, nommé Montluc, qui dès la plus tendre jeunesse avoit pris contre eux dans les Indes, une aversion à faire, qu'elle faillit lui coûter quelquefois sa fortune. On raconte que dans un Collège, à Toulouse, dans une Pièce de Théâtre, le rôle d'un Français qui avoit quelque attaché avec un Espagnol, il s'enflamma à tellement le jour de l'action, qu'il le prit tout de bon, et repétissant l'Espagnol, à que tous un prompt secours à l'eut eut. Une pareille capable de cet excès n'étoit pas facile à réprimer. Montluc ne rêpiroit que les occasions de l'assouvir dans le sang Espagnol, de la guerre ne fut pas plutôt déclarée entre la France & l'Espagne, qu'il monta sur Mer, pour les aller chercher sur les autres Côtes que les premiers Conquérans ont fait tant de fois rougir du sang des Indiens. On ne peut répéter tout ce mots qu'il leur coûta, attaqué sur mer, à la vûe des Rochelois, & attaqué sur mer, à celle des Flibustiers. Il en a remporté le surnom d'*Exterminateur*. Mais en quoi, à l'honneur de la vérité, que jamais il ne fut un Homme déloyal, & qu'on n'eut point à lui reprocher ces brigandages & ces déloyautés, qui ont rendu la plupart des Aventuriers détestables devant Dieu & devant les Hommes.

Leurs excès à leurs égards.

Nous achevrons la peinture de cette étrange espèce de Guerriers & nous donnerons à nos Lecteurs une idée succincte de leurs exploits. Leur audace étoit inconcevable & telle ce que l'imagination la plus féconde peut inventer. Ils étoient 6 livres dans leurs Barques, lorsque deux des premiers venus, qu'à peine leur reste-t-il place pour s'y coucher. Nuit & jour ils y demeuroient exposés à toutes les ardeurs du Ciel, à l'intempérance dans de fâcheux profluvium, les viandes corrompues de toute corruption, les uns ne laissoient pas de chasser quand les autres prenoient à dormir. La crainte de manquer de vivres a toute force une raison pour les ménager aussi se voyoient-ils souvent réduits aux dernières extrémités de la faim & de la soif. Mais on peut juger que menant une vie si pénible, ils ne manquoient rien de délicat pour se mettre au large. La rue d'un Navire plus grand & plus commode n'étoit pas leur long palais ou trompeur. La faim leur faisoit voir la mort de près, lorsqu'il étoit question de se procurer des vivres. Ils entreprenoient sans délibérer. Leur intrépidité devoit toujours s'aider d'un à l'abordage. Souvent une seule bordée suffisoit pour les couler à fond, mais leurs petits Bâtimens se manœuvroient sans peine, & jamais ils ne préféroient que la grande, chargée de richesses, qui, unies dans les abordés, découvroient tous les Combattans. Lorsqu'une fois ils avoient accroché le grapin, il n'y avoit qu'un bonheur extrême qui pût sauver le plus grand Vaisseau. Les Espagnols, qui les regardoient comme autant de Démons, & qui ne les combattoient pas autrement, perdoient leur courage glacé lorsqu'ils les voyoient de près, & prenoient ordinairement le parti de se rendre, ou demandoient quartier, ou l'obtenoient, à la paix trop considérable pour à leur avidité n'être pas favorable, le dépit leur faisoit jurer les autres dans les fers. [Lorsqu'ils en avoient fait une considérable, ils se rendoient dans les premiers

Brutalité des Français chez les Sauvages.

Leur Religion.

Coquetterie des Sauvages à des Sauvages.

Etablissemens des François dans l'Isle de St. Domingue.

ils n'auroient pu trouver facilement le débit. C'étoit au retour, qu'ils les cherchoient, lorsqu'ils se croyoient sûrs d'y trouver de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, & toutes les riches productions du Nouveau Monde. Ils suivoient ordinairement les Galions, jusqu'à la hauteur du Canal de Bahama, & lorsqu'un gros tems, ou quelqu'autre accident de Mer, rendoit un Bâtiment de la Flotte, c'étoit une proie qui ne leur échappoit point.

[*Pierre le Grand*, natif de Dieppe, n'avoit sur un bateau que quatre canons & vingt-huit hommes. Cette foiblesse ne l'empêcha pas d'attaquer le Vice-Amiral des Galions. Il l'aborda, après avoir donné ses ordres pour faire couler son bâtiment à fond, & étonna si fort l'équipage Espagnol par son audace, que personne ne tenta de faire le moindre mouvement. Il alla lui-même trouver le Capitaine, qui jouoit dans sa chambre, & lui mettant le pistolet sur la gorge, il l'obligea de se rendre. On débarqua ce Commandant & son monde au Cap le plus proche, comme un poids inutile du vaisseau qu'ils avoient si mal gardé, & l'on n'y conserva que ce qu'il falloit de monde de plus pour faire la manœuvre.

Cinquante-cinq Flibustiers qui étoient entrés dans la Mer du Sud, poussèrent leurs courses jusqu'à la Californie. Pour regagner la Mer du Nord, il leur fallut faire deux mille lieues contre le vent dans un canot. Ils étoient arrivés au Détroit de Magellan, lorsque le dépit de ne rien emporter d'un pays si riche, leur fit prendre la route du Pérou. Ils apprirent qu'il y avoit dans le port d'Arica un vaisseau chargé de plusieurs millions. Ils le prirent & s'y embarquèrent.

Le *Basque*, *Jonque*, & *Laurent le Graff*, croisoient devant Carthagene avec trois petits bâtimens. Il sortit du port deux vaisseaux de guerre, qui avoient ordre de combattre ces Flibustiers, & de les amener morts ou vifs. Ceux-ci ne les eurent pas plutôt apperçus, qu'ils les attaquèrent & les enlevèrent. Tout ce qui n'avoit pas péri dans l'action fut renvoyé à terre, avec une lettre, où l'on remercioit le Gouverneur d'avoir envoyé ces deux bons navires, en lui donnant avis que s'il en avoit encore quelques uns de trop, on les attendroit quinze jours, mais que s'ils ne portoient point d'argent, il n'y auroit point de quartier pour les hommes.

Les Capitaines *Michel* & *Brouage*, avertis que, pour tromper leur vigilance, on venoit d'embarquer à Carthagène sous pavillon étranger des richesses considérables, attaquent les deux vaisseaux Hollandois qui portoient ces trésors, & les en dépouillent. Outrés de se voir vaincus par des bâtimens très-inférieurs aux leurs, les Hollandois osèrent dire en face à Michel, que s'il avoit été seul, il n'auroit pas si bien réussi. *recommençons à combattre*, répondit fièrement Michel, *& mon compagnon ne sera que spectateur du combat. Si je suis vaincu, je n'aurai pas seulement l'argent, mais je resterai le maître de vos deux vaisseaux.* Les Hollandois, loin d'accepter le défi, se retirèrent bien vîte, dans la crainte que, s'ils délibéroient, on ne les laissât pas maîtres de le refuser.

Le Capitaine *Laurent* fut surpris par deux vaisseaux Espagnols, qui avoient chacun soixante pièces de canon, & quatre cens hommes d'équipage. Il appella le plus intrépide des Flibustiers, & lui ordonna publique-

donne de mettre le feu aux poudres au premier signal qu'il lui en feroit ; de manière par cette résolution qu'il n'y avoit de fuite que dans la mort même, ou dans la victoire. Aussitôt il dispose les combattans des deux côtés de son navire : puis haussant la voix pour être entendu de tout le monde, il leur encourage de la main les ennemis. *C'est votre heure heureuse*, dit-il, *qui nous fait passer ici entre à droite & à gauche.* Ce mouvement fut suivi avec une rapidité, une résolution surprenantes. On ne prend pas à la vérité les galions, mais on désarme si bien les équipages, qu'ils ne purent ou n'osèrent continuer le combat contre une poignée d'hommes intrépides, qui même, en se retirant, remportent l'honneur de la victoire.

Un autre, nommé *Michel le Basque*, avoit eu la hardiesse d'attaquer sous le canon de Porto-Bello un navire de la même force, nommé *la Marguerite*, chargé d'un million de piastres, & s'en étoit rendu maître avec peu de perte.

Les Flibustiers ne se bornèrent point à attaquer des vaisseaux. Les villes les plus importantes ne leur échappoient pas quand ils avoient résolu de s'en rendre les maîtres. Ce même Michel le Basque prit avec Montbars le Port-Louis sur la côte de Venezuela, qui en défendoit l'entrée, environné de canons, & passa la garnison au fil de l'épée. De-là ces redoutables aventuriers marchèrent à Maracaibo, pillèrent cette ville opulente, & l'offrirent livrée aux flammes, si elle n'eût été rachetée.

Dans le même tems *Morgan*, le plus accrédité des Flibustiers Anglois, partit de la Jamaïque pour attaquer Porto-Bello, & emporta des dépôts immenses de cette part célèbre.

Ce même Morgan fit la conquête plus importante de Panama.

Van d'Horn eut la constance de venir de Vera-Cruz, & voyagea sur le Golfe du Mexique de-là il courut au Pérou. Tandis que les Flibustiers parcouroient la Mer du Sud, d'autres, sous le commandement de Grammont, avoient pris Campêche, pillé la côte du Nord, attaqué même Campêche, malgré les ordres du Gouverneur de St. Domingue, & contribuoient à la prise de Carthagène.

Chaque expédition devoit les détails des faits inouïs des Flibustiers, auxquels il nous eût impossible de donner une certaine étendue, pouvoir recueillir à leur histoire. Au milieu de ces brigandages, se joignoient à une valeur si distinguée une force de grandeur d'ame, vraiment remarquable. Un Flibustier s'étoit chargé d'écouter pour une certaine somme un vaisseau Espagnol richement chargé. Un d'eux eut proposé à ses camarades de faire leur fortune, en s'emparant de ce bâtiment. Le chirurgien *Montauban* qui commandoit la troupe, voulut être mis à terre sur le champ. *Quoi !* leur dit-il avec un sentiment intrépide. *Y a-t-il quelque un de vous qui appréhende le péril qui vous fait horreur ?* On délibéra sur le champ. On arrêta que le coupable seroit mis sur la première côte qui se présenteroit. On jura que ces lâches sans honneur ne seroient jamais reçus dans aucun armement où se trouveroit un seul des braves gens que la société déshonoroit. Il est certain que les ouvrages que cette affreuse réunion d'hommes féroces nous donne à l'humanité, a empêché par-là même qu'ils ne pratiquassent entr'eux la fidélité, la probité, la désintéressement, la générosité même, & qu'au milieu de ces

Expédition des Français dans l'Isle de St. Domingue.

Evangélisation des Peuples en Guinée, et à la Côte de Malabar.

Affections des Nègres de la Domingue.

Berbice, il eſt impoſſible de ne pas admirer une ſainte Chrétienne héroïque.)

Les Habitans Français de l'Iſle de Saint Domingue avoient auſſi leurs Affections. On leur donnoit du mérite, à proportion de leur nombre, & quoiqu'ils fuſſent moins expoſés que les autres Aventuriers au reſſentiment des Eſpagnols, il ſe trouvoit entr'eux des gens de courage, dont le nouveau Gouverneur de la Tortue ſavoit un Maître bien ordonné. Quelques-uns, répandus dans l'Iſle-ferme des Flibuſtiers, ne laiſſoient pas de faire connoître qu'ils avoient encore une partie des mêmes vices. Les Engagés, qui formoient comme une quatrième claſſe d'Aventuriers, étoient dans la dépendance de leurs Chefs, mais, dans l'occaſion, de ſi redoutables ſoldats pour faire d'heureuſes fortunes, après s'être délivrés de la ſervitude.

D'Ogeron ne put venir à bout de l'autorité dans la Colonie.

Ses artifices.

Une pareille ſubordination n'convenoit pas mal, dans un Gouverneur, pour inſpirer le goût de l'ordre à des gens d'un caractère ſi irrégulier, & pour en former une Colonie réglée. D'Ogeron poſſédoit, au plus haut degré, celles qui contribuoient à cette grande entrepriſe. Deux Voyageurs, également reſpectables par leur amour de leur profeſſion, ſe ſont épuiſés ſur ſon éloge (x). „ Jamais, dit l'un d'eux, on ne vit un plus honnête Homme, „ une vue plus noble & plus déſintéreſſée, un meilleur Cœur, plus de „ probité & de religion, des mœurs plus ſimples & plus auſtères, une „ plus grande promptitude à faire plaiſir, plus de conſtance & de fermeté, plus „ de bigarre & de véritable valeur, un eſprit plus fécond en reſſources, ni „ des vues plus régulières. Il avoit, dit l'autre, toute la figure, la hauteur, la preſence, le déſintéreſſement, & la fermeté qu'on admiroit à „ un Chef. Il ſembla ſe dépouiller entièrement de la qualité de Gouverneur, pour ne revêtir que celle de Pere de tous ſes Habitans. Il les aidoit de ſa protection, de ſes avis, de ſa bourſe, & leur trouvoit preſque toujours de quoi répondre ſur leur fort avenir, ce qu'il ſavoit dans le bonheur, & les préſervoit. „ On lui eſt redevable de la plus grande partie des Etabliſſemens qui ſe ſont faits ſur la Côte de Leogane depuis le cul de ſac, & depuis le Port „ Margot juſqu'au delà du Cap Français." Il ne reſte, pour la concluſion de cet article, qu'à rallumer les principaux traits d'un Gouvernement dont la mémoire eſt en vénération à Saint Domingue, & qui paſſe pour le véritable fondement de cette Colonie.

Origine des compagnies.

Dans ce déſordre rien n'étoit à la place du vertueux Gouverneur. Il avoit été pendant quatre ans Capitaine au Régiment de la Marine, lorſqu'il prit le parti de s'attacher à la Compagnie qui fut formée en 1656 pour la Riviere d'Oronoque dans le Continent d'Amérique. Le mauvais ſuccès, il s'embarqua ſur un Navire, nommé *le Prompt*, après avoir employé 1500 livres aux préparatifs néceſſaires pour un grand Etabliſſement. En arrivant à la Martinique, il apprit qu'on avoit abuſé de la bonne foi, & pendant la réſolution de s'établir dans cette Iſle, il demanda au Gouverneur, qui en étoit

(x) Le P. Labat, Nouveau Voyage aux Iles d'Amérique, Tom. VII. pp. 89 & ſuiv. & le P. du Tertre, Hiſtoire de Saint Domingue, Tom. III. pp. 56 & ſuiv.

Propriétaire, un quartier qui lui fut accordé, sous qu'enfin on voulut lui faire changer pour un autre. Cette nouvelle injustice le piqua si vivement, qu'il se laissa persuader, par quelques flatteurs, de passer avec eux dans l'Isle de Saint-Domingue. Leur mécontente lorsque, sur laquelle ils se reposoient avec les Espagnols de tout leur crime, l'ayant conduit droit à Leogane, il se soumit à la vûe des Côtes. Tout son Monde le fuyoit, sans le secours pour de ses Marchandises & de ses provisions les porter, & ce ne fut qu'avec peine qu'il trouva à compléter les Equipages. Il le vit réduit les mêmes à vivre quelque tems avec les Boucaniers, dont les mœurs lui causoient beaucoup de consternation.

Il revint en France, où il avoit laissé ordre à ses Correspondans de lui envoyer des marchandises à la Martinique, & lorsqu'il vit approcher le tems auquel on devoit mettre à la voile pour l'aller recevoir. Mais il apprit, en débarquant, que le Convoi étoit parti, & cette fausseté lui causa de vifs regrets. Cette circonstance l'obligeoit d'attendre l'occasion de repasser en France, avec la valeur de cinq ou six cens francs en Marchandises, & la Famille se crut dégagée des entreprises de Mer. Cependant à force de prier quelques jours de répit, qu'il employa tout entier à prendre quelque connoissance, à lever des Equipages, à louer un Vaisseau, à le remplir de Vivres & d'Equipages, & quand il fut à la rade de Saint-Domingue, avec d'autres plus d'empressés de faire un profit considérable sur la cargaison, qu'il avoit achetée dans cette Ile, que les Anglois y attiroient. Mais depuis que j'en étois parti, on y en avoit porté une si grande quantité, qu'elles y étoient à vil prix. Il porta sa Marchandise à la Jamaïque, où des Commissionnaires, qu'il connoissoit mal, le trompèrent si cruellement qu'il n'en tira pas un sol. Ce fâcheux Voyage lui coûta, de vie, dix ou douze mille livres.

Il retourna donc en France. Un de ses Amis y étoit chargé de lui faire construire, pendant son absence, un Navire plus propre à porter des Hommes que des Marchandises, mais la Famille ne vint à bout de l'engager à lui refuser tous les secours, sans lesquels il ne pouvoit former une nouvelle entreprise. Son chagrin répondit à son courage, que les pertes n'avoient fait qu'irriter. Emile a Sœur (y), dans il étoit tendrement aimé, lui donna de cette livres, & des Lettres de crédit pour une plus grosse somme sur divers Marchands de Nantes. Il leva aussitôt des Engagés, dont il chargea son Navire, & s'étant hâté de passer à Saint-Domingue, il entreprit au Port-Margot une Plantation, dont il fixa la conduite à des Agens fûrs. Labour il se construisit un petit Canot de 6 à 7 tonneaux, où quelques Habitans s'étoient établis depuis peu, après en avoir chassé les Espagnols. Sur la bonne réputation, que deux Pilotes ne tardèrent point à se procurer, il avoit déjà cinq ou six Pirogues sous la Protection des montagnes. Une nuit entreprit, qu'il fut mécontenter, eut mauvais succès. Malgré la diligence qu'il avoit employée à la Jamaïque, il avoit manqué de l'enchantement pour les Anglois, & on prit, soumis par des contrôles qu'il refusoit (a), lui & presque la totalité

Il embarque pour France avec l'intention de revenir à Saint-Domingue.

Il se rétablit encore par le commerce.

(y) Madame du Tertre.

(a) Chez du Pont du Tertre, Jamaïque, nous lui voyons de lui un vers dessus, Antres de l'Histoire des Antilles, qui de fois explique les mêmes d'une à laquelle

Etablissement projetté dans l'Isle de St. Domingue.

dre de fonder une Habitation dans cette Ile. Il y donna tous les Ordres; mais lorsqu'il en vint au moindre ouvrage, il y perdit encore tout ou du moins la moitié. Telle étoit à peu près la situation, lorsque la Compagnie des Indes Occidentales prit les yeux sur lui pour l'administration de toute la Colonie Française, & le fit agréer à la Cour, qui en envoya les provisions à Saint Domingue. Il fut nommé au mois de Février 1665, & ne tarda point après le mois de Mai suivant, à aller combattre en Port Français, avec le Marquis de Tracy, envoyé comme Président pour mettre la Compagnie des Indes Occidentales en possession de toutes les Antilles Françoises.

Il est nommé Gouverneur de la Colonie Française de St. Domingue.

Ce ne fut pas sans avoir eu bien des peines qu'Ogeron fit reconnoître son autorité à la Tortue. Le seul nom de Compagnie révoltoit les Aventuriers de cette Ile, qui leur faisoit craindre que jamais ils ne pourroient être bien d'aucune Compagnie, que s'il venoit un gouverneur au nom de Roi, il couvriroit des Sujets soumis à l'exemption d'un point sur lequel ils ne les reconnoissoient pas d'une parfaite obéissance, qu'ils n'auroient pas disposés à écouter ce qui leur seroit dit sur le Commerce avec les Hollandois, dont ils avoient reçu toute sorte d'assistance, dans un tems où l'on ne devoit pas espérer, en France, qu'il y eût des Français à la Tortue, ni à la Côte de St. Domingue. Les difficultés ne devoient pas être petites. La prudence du nouveau Gouverneur fut de ne point gêner ces dispositions. Mais lorsqu'il se vit compagnie dans les Conversations, il chercha les moyens d'y établir insensiblement son autorité. Il y travailla.

Il est gêné pour le début.

Il entreprit d'abord de faire sentir aux siens qu'il étoit bien tems de songer, de fortifier leur Isle & de faire le Commerce de retour de celui que les différents quartiers devoient avoir entr'eux, enfin, de mettre la Colonie en état de subsister. Ses progrès furent mal favorisés de la Cour, sous le Terme de la Côte de Saint Domingue n'en prirent pas moins une nouvelle face. En 1665, on donna plus d'extension à la demande qu'il fit d'un certain nombre de Filles, pour peupler les Habitations. Quoique le premier envoi ne fut pas considérable, on remarqua bientôt un grand changement dans la Colonie. A la vérité, on observa aussi que ces Femmes communiquoient d'abord à leurs Maris un peu de cette vivacité qui leur convenoit à leur sexe, ce qui les fit peu aimer à des hommes, qui ne pardonnent rien à la communauté. Mais il parut ensuite que le tems a parfaitement bien mis, à cet égard, toutes ce qu'elles avoient perdu. D'un autre côté, on observa que les Maris étoient infiniment plus attentifs à leurs Femmes un peu de leurs vertus effarouches. Quelques-uns ont paru fort bien le trouver à l'égard (a).

1665.

Filles envoyées de France à Saint Domingue.

La Compagnie n'avoit envoyé que cinquante Filles, qui furent enlevées en arrivant à Terre à ceux qui en offrirent le plus. D'Ogeron renvoya promptement en France, le Bâtiment qui les avoit apportées, & lorsqu'on le vit revenir avec une autre charge, dont le débit ne fut pas plus long. Mais on en commença pas, avec le même zèle, de demander des vues du Gouvernement.

magination. La réflexion de cette Isle juge que ce Seigneur étoit d'Ogeron par le Sieur.

(a) Le P. du Charlevoix raconte cette de Seigneur à Saint Domingue des Femmes

embarqué à la vente au Tonneau & les Seigneurs, à peu d'une douzaine fut le coup de plaisir avec d'autres Femmes, & elles eurent les plus belles Couches.

de cette négligence a fait longtems la Colonie dans une langueur, dont on prévoit qu'elle ne sortira encore. Après la guerre, quelques petits gains, que rien ne retenoit sur les Côtes de Saint Domingue, & qui y feroient établir aisément ceux qui avoient pu échapper des désastres, pâturèrent en faveur des Etrangers. On commença néanmoins à faire transporter des Filles engagées pour cette isle sous les étendards, dans ce Commerce devint la source, la plus humaine celle. D'Ogeron, fertile en espérance, pour rendre la Colonie florissante, en inventa un qui réussit merveilleusement, & qui ne lui put coûter d'honneur à la générosité qu'à la prudence. Il avoit observé que plusieurs Aventuriers se commençoient de mener une vie errante & libertine, que faute de secours pour commencer une Habitation. Non-seulement il en informa la Compagnie, avec des représentations qui l'engagèrent à faire des avances en faveur de ceux qui voudroient s'attacher à la culture des Terres, mais il se chargea pour son propre compte dans la même vue, & cette libéralité fut toujours bien entendue. Enfin, dans le dessein d'envoyer des passagers Marchandises en France, il acheta deux Navires, qui furent mises à bas que les Habitans eurent recueilli les denrées, pour un fret modique. Au retour, le généreux Gouverneur faisoit donner la cargaison à la vue du Public, & sans doute il n'exigeoit pas que ce qu'on pouvoit lui payé argent comptant, mais il ne vouloit pas enlever de Dettes. Une prudente variété étoit la seule gardienne qu'il exigeoit. Cette conduite lui gagna les cœurs, & lui fidèles contre les fourbes. On accourut de toutes parts à la Terre, ou à la Côte de Saint Domingue, pour vivre sous un Gouvernement si doux. Les Anglois furent le plus grand nombre, parcequ'd'Ogeron étoit d'Anjou. Insensiblement toute cette partie de la Côte Septentrionale de Saint Domingue, qui est entre le Port Margot & la Port de Paix, fut couverte de nouveaux peuples. La guerre, que la Révolution de Portugal avoit allumée entre cette Couronne & celle d'Espagne, donna occasion au Gouverneur de s'attacher aussi un grand nombre de Flibustiers, qui étoient devenus dans l'indépendance. Son dessein, après avoir employé ces Brigands pour défendre la Colonie contre les efforts des Espagnols, étoit d'en faire de bons Habitans.

Brevets accordés aux Français pour s'établir en St. Domingue. 1665.

Générosité de d'Ogeron.

On trouve, dans un Mémoire qu'il fit présenter à la Cour, en 1669, les progrès que la Colonie avoit faits sous sa conduite. „ Il y avoit, dit-il, à la „ Terre & à la Côte de Saint Domingue, environ 400 Hommes, lorsque j'en „ fus nommé Gouverneur, il y a quatre ans. On en compte aujourd'hui plus „ de 1400, & cette augmentation est arrivée pendant la guerre, malgré la „ difficulté de faire venir des Engagés. J'y ai fait passer, chaque année, à „ mes propres frais, trois cens personnes. L'avantage de cette Colonie, ajou- „ te-t-il, consiste premièrement en ce qu'elle fournit au Roi des Hommes „ aguerris, & capables de tout entreprendre. 2°. Elle tient en échec les „ Anglois de la Jamaïque, & les empêche d'envoyer leurs Vaisseaux pour „ nous attaquer dans les îles du Vent, ou pour donner ordre qu'il nous „ fussent vivres d'emporter. Dans la dernière guerre, le Gouverneur de „ la Jamaïque s'étoit avisé d'envoyer des Secours à Nevis, sur le danger où il „ étoit d'avoir sur les bras toutes les forces de la Terre. Il rétablissoit

1669.

Etat de la Colonie dans ce tems.

Etablissemens des François pour s'ef[illegible] de S. Domingue. 1669.

» mêmes ses Gardes, il falloit fortifier ses Places & ses Ports; & depuis peu
» il m'a proposé une neutralité perpétuelle, quelque guerre qu'il y ait en
» Europe, ce qui m'auroit paru assez important, lorsque je lui en aurois fait la
» demande au nom de la Compagnie. En effet les Anglois n'ont rien à ga-
» gner avec nous, qui sommes ordinairement dans les Bois, & devroient nous
» craindre. Je suis sûr que j'aurois pu prendre en moins de [illegible], cinq cens
» Hommes à la Tortue, prêts à fondre sur Port Royal, que j'aurois pris ai-
» sément, si la poudre que j'attendois étoit arrivée.

Etablissement des Anglois à la Caroline.

Ce fut vers ce tems que les Anglois s'établirent dans cette partie de la Floride, à laquelle ils ont donné le nom de Caroline. (a) D'Ogeron avoit représenté, dans le même Mémoire, l'importance de se rétablir dans une Contrée dont les François avoient eu la possession, & n'avoit demandé pour cette entreprise que ce qui resteroit de la Tortue, lorsque cette Isle seroit à couvert d'insulte. Il avoit donné pour motif que la Floride n'en est qu'à deux cens lieues, que les vents sont toujours bons pour aller & revenir, qu'il seroit facile de se rendre Maître de tout le Commerce des Espagnols, en établissant un Poste qui domine le Canal de Bahama, que les denrées étant toujours fort chères à Saint Domingue, la Floride pourroit fournir toutes celles qui croissent dans tout autre endroit des Indes, que dans les cas de disgrace, on y trouveroit un refuge sûr & peu éloigné, enfin que cet Etablissement étant désiré des François de toutes les Antilles, ne fût-ce que pour mettre une digue à la puissance Angloise, qui devenoit excessive dans ces Mers. Rien n'étoit si sage; mais il paroît que la Cour regardoit alors cet établissement comme un objet peu digne de l'attention, & qui ne devoit occuper que la Compagnie des Indes Occidentales.

1670.

Troubles causés par l'interdiction du Commerce avec les Etrangers.

L'interdiction du Commerce avec les Etrangers devint, en 1670, une source de troubles, qui durerent plusieurs années, & qui nuisirent beaucoup aux progrès de la Colonie. Les Troupes, que la Cour y fit passer, contribuerent moins au rétablissement de l'ordre, que les sages mesures du Gouverneur, & lorsqu'il eut fait rentrer les Habitans dans la soumission, il cher-

cha

(a) La Caroline fut découverte par les Espagnols peu de tems après leur entrée dans le Nouveau Monde. [illegible] Anglois [illegible] la fin de [illegible] Les Indiens de [illegible] Commerce [illegible] pays est fort sain [illegible] [illegible] Le bled [illegible] [illegible] Le terroir du pays est généralement bon, & très propre à [illegible] [illegible] L'indigo réussit aussi très-bien à la Caroline. R. d. E.

Brasiliens sont l'origine de la guerre de S. Domingue. 1673.

Plan d'exécution de la Guerre par les Espagnols.

Deux nouveaux Etablissemens Français.

Pillage exécrable par les Habitans de Samana.

Établissement des Français dans l'Isle de St. Christophe. 1664.

que dans la Isle elle ne consistoit qu'à sujets à quitter un Etablissement, pour passer au Cap Français.

Mais les soins vers du Gouverneur furent interrompus par l'érection d'une nouvelle Compagnie, qui prit la place de celle des Indes Occidentales, sous le nom de Compagnie des Seigneurs de Domaines d'Occident, & à essayer, avec cette différence en faveur, achevé de détruire un projet de conquête, pour lequel il n'étoit plus que le commencement de la Cour. A la première nouvelle de changement des Seigneurs Revenus, il partit en France, dans la seule vue d'y faire goûter les défenses. Comme il n'étoit que pour ses affaires, car de la rendre maître de St. Domingue, il comptoit de pouvoir prendre cette Capitale avec des forces fortes, pourvu qu'il fut secondé d'une Escadre qui bouchât le Port. Son nom au nom Roi, qu'il avoit droit pour l'administration de la Colonie, il prétendoit d'y engager les Caraïbes de payer les appointemens du Gouverneur & de leur entretenir sous les ans, dans les rôles du Roi, comme tous de par les offices, sans que Sa Majesté fût à compter avance. Mais étant arrivé à Paris avec une heureuse tendresse dans les dernières disgrâces avoient augmenté [illegible] y voulut voir le fin de la même année [illegible] dans [illegible] de voir le Roi, ou le Ministre. La Compagnie des Indes Occidentales [illegible] redevable de plusieurs grosses sommes, dont on offrit [illegible] vous revenus à les Héritiers, & mêne la Prince fut disposé [illegible] les pauvres, on l'assura à que les créanciers n'avoient pas [illegible] les ingénieurs de grandes richesses. Mais il trouva une [illegible] plus diligente, qu'avant toujours été malheureux [illegible], il y avoit vers eu, dans la conduite, dans un pli [illegible] l'argent.

Projets de la Colonie.

Il [illegible] dessus [illegible] de donner les accroissemens aux principes qu'il y [illegible]. Tous ces après, dans le Gouvernement de [illegible] (d), [illegible] cette, il n'y trouva [illegible] dans une [illegible] employées aux Fortifications les plus difficiles, & dans le [illegible] des, on en compta [illegible] cette [illegible] dans [illegible] pour [illegible] à [illegible] [illegible] de porter les armes. Ils étoient entretenus dans une vigilance continuelle, par la crainte des Espagnols, qui ne cessoient pas de les regarder comme des Corsaires, mais ils ne leur en offroient point, dans cet intervalle, d'autres Projets que ceux des Flibustiers. En 1664, quelques différends, que naissoient du rétablissement de la Juridiction, firent penser à régler l'Administration de la justice. Comme auparavant, les Officiers de la Milice de chaque quartier qui l'exerçoient sommairement, dans une espèce de Conseil, sous l'autorité du Gouverneur, mais comme il a voulu mettre connoissance des Lois, on proposa de donner un Conseil Supérieur à la Colonie, & des Juges Royaux aux quatre principaux Quartiers, qui étoient Léogane & le Petit Goave pour la Côte Occidentale, le Port de Paix & le Cap Français, pour la Septentrionale. Ils

Établissement d'une Justice réglée.

(d) Environ [illegible], en [illegible] de Petite-Guinée.
(d) M. de Poincy.

Grande Isleure, avec title fut remplie, avec quelques changemens le Grand Capitaine fut établi au Petit Goave (e), & au Petit, comme celui de Longvilliers, & les deux autres propriétés pour la Côte du Nord, entre chacun leur Siege Royal. Celui du petit Goave étendit la Jurisdiction aux quartiers de Nippes, de Rochelois, de la grande Anse & de l'Isle d'Avache. Celui de Leogane comprit sous les Lieutenances de Arcahaye & des environs. Celui du Port de Paix commençant au Mole S. Nicolas, embrassoit la Tortue, & finissoit au Port François. Le reste de la Côte étoit de la dépendance de celui du Cap.

Transaction entre les Flibustiers & le Gouverneur.

La constitution de la Colonie étoit bientôt longtemps en Trésor, & le dessein des Fondateurs Royaux avoit failli, plus d'une fois, de manquer la ruine des Habitans. On a vû qu'elle les avoit portés à la révolte. Ils ne pouvoient se persuader que le Roi fût informé de leurs services. Dans une Affaire générale, ils offrirent, & Sa Majesté leur fit la grace de supprimer la Ferme, en payant de tems en tems ce qu'ils consommeroient dans le Royaume, abandonnant de toutes leurs denrées, & de celui même des marchandises, tous droits, & faisant à condition que les seuls entrés seroient, qui donneroient pour cela, soixante ou cent mille livres de denrées, & que les Marchands ou les Propriétaires pourroient avec la même liberté les vendre en gros & en détail, ou débiter & dans l'intérieur du Royaume. Ils prétendoient que S. M. gagneroit plus, par cette voie, que par les quarante sols pour cent qu'elle recevoit du Fermier, dont compter qu'une liberté si bien entendue leur feroit augmenter la culture de l'Indigo & de l'Ouvrage du Cotton, d'où l'Etat pouvoit tirer encore de grands profits. On ignore quelle réponse le Ministre fit à ces griefs: mais il paroît qu'on a eu égard aux, & que les mêmes Habitans de Colonie de vin plusieurs fois à la vente de la poire, par la longueur du Commerce, ou par le désespoir des Habitans. Enfin le Ouvrage de l'Indigo, qui devint considérable, joint beaucoup d'argent dans le Pays, & une quantité de Portugaises au cœur de nouveau des Sauvages. A l'égard du Cotton, on y manque toujours à les Commerçans furent attachés, par la seule raison qu'un Nègre ne pouvoit filer, dans l'espace d'un an, assez de cotton pour habiller passablement sa Maître du pied qu'il lui coûtoit à des frais de son entretien objection difficile à comprendre, car ces Habitans devoient être sûrs à ce travail, & dans la plus grande ignorance de la Colonie. Cependant le cotton reste l'une de ses principales richesses, après la destruction entière des Indiens, c'est-à-dire, lorsqu'il a cessé d'être exploité que par les Nègres. Il est nécessaire dans quel vaste on entreprit de planter les Cotonniers; mais quoique dans la fleur du cotton paie par des cendres fort peu communes, on prétend que de toutes les Marchandises qui se tirent de Saint Domingue, c'est celle qui a le plus contribué à peupler la Colonie. Enfin le Roi en tiroit encore un des plus grands revenus de cette île: alors florissante. A que n'étoit point capable la plupart des Habitans de cherche une nouvelle ressource, s'ils n'avoient trouvé quelque profit à faire sur la perte des Flibustiers.

Commerce de la Colonie.

Effets qu'il a fait en Isle.

(e) Voyez ci-dessus.

Découverte des Français dans l'Isle de la Dominique.

D'Ocmare ayant donné les principaux soins à la grande Isle, dont Basseterre est la capitale, songea à la Terre qu'on nommoit la Dominique. Le vent favorable qui le repoussoit à ses anciens climats ne rendoit pas encore sa Conservation que fort incertaine (*a*). On prétendoit que la terre avoit perdu la première fertilité, & quoique il y restât quelques Habitans, à qui le pays étoit, ou l'accoutumance, avoit peut être rendu supportable, on n'y faisoit presque plus de nouveaux Établissemens. Aujourd'hui, elle est abondamment cultivée. C'est le Quartier du Port de Paix, que est le plus d'avantage de ses dehors. Ce Poste, le plus important de la Colonie, demandoit un Fort, que l'Ingénieur employé de la Terre rendoit encore plus nécessaire pour la sûreté du Canal qui les sépare. Il fut élevé.

Isles.

Habitans de S. Christophle transportés à la Dominique.

Les Anglois avoient fondé à Saint Christophle en 1625. une partie des Habitans Français de cette Isle fut employée à la Martinique, & les autres furent destinés à leurs Compagnons, qui reçut un accroissement considérable de cette renommée. Quelques-uns de ces Anglois arrivèrent au Port de Paix, où l'on a emprunté de leur différence des Terres. Il en résulta, à Saint Christophle, entre eux trois sortes, Hommes, Femmes Caraïbes, Nègres & Mulâtres, que le Gouverneur Anglois reçut à la condition d'un Homme de la Nation, nommé Jamet, qui s'étoit fait remarquer dans la guerre Française de cette Colonie. Ils parurent tous les ordres, à la fin de Septembre vers en approchant de Saint Christophle, ils furent surpris de ne voir prendre le large, mouiller à l'entrée du Navire deux Canots chargés à terre, avec des Canonniers prêts à faire feu, & placer sur le Pont tout son Equipage, armé de Pistolets & de Sabres. Lorsque ces deux commandèrent le reste de cette embarcation n'avoit pas la ressource de la fuite de leur Vaisseau. Ce fut ce qui fit des mécontens, mais les quelques Soldats qu'il Poste conçu à continuer la route avec les mêmes précautions, & pratiqua toujours tout à sa vue de terre. La première à remarquer consternation de l'Isle, à laquelle étoient marqués le Port de Paix, où il avoit ordre de débarquer les malheureux Troupes, à la plupart de manquer de vivres, à manque les vaisseaux, que ne les pourvoyoient pas d'une plus long, enfin il étoient que ce n'étoit force de mettre sous les Français à terre. Aussitôt les Hommes furent embarqués dans deux Chaloupes, sous prétexte de leur faire chercher des Habitans de leur Nation pour les secourir dans d'autres besoins, en leur représentant qu'elles ne seroient que les embarrasser. Les Gens, avant fouetté les Femmes & les Enfans qui n'eût pu presque seuls sur le rivage, il ont à la voile & disparu. Quelques Français, qui se trouvoient heureusement dans ce Canots, se empressèrent pour de faire un accueil fort amitié à ces Misérables, & les plus riches Habitans de l'Isle s'empressèrent à les soulager. La plupart furent conduits au petit Goave où ils furent reçus comme des Frères. Le Gouverneur ayant su que Jamet s'étoit servi à la Jamaïque, & qu'il y avoit eu le front d'offrir qu'il avoit envie des Politiques à leur différence, envoya demander Justice de ce perfide au Général Anglois. D'un autre côté, on vit arriver au Cul-de-Sac une

Perfidie d'un Anglois.

(*a*) M. de Cuffy

grande flotte Angloise, chargée aussi de trois cens Français de l'un & de l'autre sexe, qui avoient été conduits de Saint Christophle à l'Isle de Sainte Croix, où l'on avoit refusé de les recevoir. Les Commandans de Saint Domingue, plus humains, les distribuerent dans les quartiers Habitués de leur dépendance, où leur Existence devint fort aisée. De toutes les Colonies Françoises de l'Amérique, celle de Saint Christophle avoit toujours été la moins puissante & la plus persécutée, par le feu de ses Habitans dans toutes les guerres, y parce, dit on, de la pauvreté, des tempéramens & des principes d'humeur & de religion, que n'y entretient guere commerce.

Des Français passés à l'Isle de Saint Domingue.

En 1691, sous le Gouvernement de M. du Casse, on proposa de réunir tous les quartiers, occupés alors par les Français de l'Isle de Saint Domingue, à ceux de l'Isle d'Avache & du Cap Français. Cette proposition, qui venoit du Lieutenant de Roi de l'Isle de Sainte Croix [a], étoit accompagnée d'un Mémoire qui représentoit l'état actuel de la Colonie. „ Le Cap „ Français, disoit on, est situé dans le meilleur air de l'Isle, le Port en est „ bon & merveilleusement bien placé pour les Vaisseaux qui viennent d'Eu- „ rope. Le terroir est très fertile & bien arrosé, il peut nourrir de mille „ Hommes, & l'on n'y en compte actuellement que mille, entre lesquels „ il n'y a pas un Homme de considération. Le Port de Paix est à huit „ lieues dans le vent; on y compte au plus quatre vingts Habitans, & c'est „ tout ce qu'il peut recevoir. La rade n'est pas des meilleures, l'air y est „ mauvais & le terroir stérile; on y voit néanmoins quelques Particuliers, „ qui vivent de la Chasse, & soignent à la campagne leurs bestiaux. Le „ nombre des Habitans, dans ce Poste, va jusqu'à cinq cens personnes. „ Son Port est un cul approchant du Roc, qui a par le haut quatre cens „ toises de circonférence, & la Mer en environne neuf cens. Le reste est un terroir plat, & l'on rencontre l'eau à deux ou trois „ pieds de profondeur. La pointe, qui regarde la Mer, forme un Amphi- „ théâtre, celle qui est vers la terre est presque escarpée, de quarante à cin- „ quante pieds de hauteur, mais, de tous les côtés de cette, il est commo- „ dé par des côteaux, depuis cette hauteur jusqu'à trois cens toises d'éloi- „ gnement. Le Terroir, qui est vis à vis, a plus qu'il ne faut pour deux Habi- „ tans. C'est un Pays délicieux, & qui n'est propre aujourd'hui qu'à disper- „ ser les forces de la Colonie. Dans le Quartier du cul-de-sac, on compte „ cinquante Habitans, & son terroir peut en contenir cent de plus, mais „ l'air y est mauvais, on y manque d'eau, & cette même des Puits y est „ saumâtre. Longane est la seule rade, c'est une Plaine, longue d'environ quatre lieues, sur une de large, bordée d'un côté par la „ Mer, & de l'autre par une chaîne de Montagnes. On y compte deux cens Habitans, qui suffisent pour les plus utiles de la Colonie. Le grand „ Goave est à quatre lieues sous le vent, n'a que trente Habitans, & n'en „ peut contenir davantage. Le petit Goave, qui en est éloigné de deux

Etat de la Colonie Françoise en 1691.

[a] M. Comte de Cassis Gouverneur de Nevers, qui acquit de grandes richesses, & qui fut chargé de la Commission d'établir la Colonie. Il mourut, en 1703.

[b] Auteur de la principale Histoire de S. Domingue en Creole, & connue à Paris, en 1718.

Établissemens des François dans l'Isle de S. Domingue.

" lieues (h), a soixante Habitans, & c'est trop, l'air est mauvais, les ter-
" res y valent encore moins: cependant le Bourg est bien bâti, & le Port
" est excellent. Nippes, six lieues plus loin, a le même nombre d'Habi-
" tans. Toute cette partie occidentale contient environ sept cens Hommes,
" & cent capables de porter les armes. Ces Quartiers sont séparés par
" de fort mauvais chemins. Enfin, l'Isle à Vache est au Sud, vers la
" Pointe de l'Est, & le Quartier habité est dans la grande Terre. C'est
" un Pays plat, coupé d'un grand nombre de Rivieres, & d'une fertilité
" merveilleuse. Il pourroit contenir, au large, jusqu'à dix mille Hommes;
" mais il ne s'y en trouve pas aujourd'hui plus de cent, dont quatre-vingt
" portent les armes."

Le motif, qui faisoit soutenir à M. de Galifet que toute la Colonie fût réduite aux deux Quartiers de l'Isle à Vache & du Cap François, c'est qu'outre la bonté de leurs Ports, ils sont les seuls capables de contenir un assez grand nombre d'Habitans pour faire une forte résistance, & que par la même raison, il n'étoit pas à craindre que les Ennemis de la France s'établissent paisiblement dans ceux qui seroient abandonnés. Mais il paroît que M. du Casse fut d'un autre avis, & que son autorité l'emporta. On continua les Etablissemens dans tous les Postes, jusqu'en 1701, où l'avénement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne, rendit les François compatriotes, en effet, des Espagnols. La guerre, que les deux Nations eurent ensuite à soutenir contre les Alliés de la Maison d'Autriche, fut poussée avec une grande vivacité d'exécution, qui n'empêcherent point qu'en 1704, il ne se fit quelques changemens dans le Gouvernement spirituel de la Colonie. On a représenté l'état de la Religion sous les Boucaniers. Lorsqu'ils eurent commencé à sortir de leur barbarie, une Paroisse, à mesure qu'elle se formoit, étoit desservie par le premier Prêtre qui venoit s'offrir: ensuite la plupart de celles du Nord étoient passées entre les mains des Peres Capucins. Mais l'air du Pays se trouvant si contraire à l'habillement & au genre de vie des Religieux de cet Ordre, qu'ils y mouroient presque tous, ils demanderent la liberté de se retirer. Les Jésuites furent chargés des Cures qu'ils abandonnoient; & les Dominiquains eurent les Paroisses des Côtes du Sud & de l'Ouest (i).

1704.

Gouvernement spirituel de la Colonie.

1714.

Enfin la tranquillité générale, qui fut rétablie en 1714 par le Traité de Rastadt, mit la Colonie Françoise de Saint Domingue en état de se peupler

(h) On n'y compte ordinairement qu'une lieue.

(i) Il n'est pas inutile d'observer que les Paroisses de l'Ouest, de la petite Riviere & du Cul-de-Sac, sont des Jésuites. Dit le P. Labat les mêmes ordres qui se trouvoient établis dans tout ce Quartier jusqu'à la Riviere de l'Artibonite. J'ajoute que [illegible] " Pasteurs des Cures sont payés par les Paroisses, sur le pied de trois cens écus pour " chaque Cure, [illegible] lorsqu'il y a un second " on lui donne deux cens écus de plus, & " que le Casuel est plus considérable à S. " Domingue qu'en lieu du monde: mais que " les Cures n'ont pas plus de mille écus au " bout de l'année [illegible] " [illegible] " [illegible] les Chirurgiens [illegible] " [illegible] " [illegible] A l'égard " des Capucins [illegible] " [illegible] que les avoit obligés " de se retirer, & que [illegible] " [illegible] les Commandans n'étoient pas contens " d'eux, on leur avoit insinué qu'il étoit à " propos qu'ils demandassent leur retraite. " Ubi sup. T. 7. pp. 149 & suiv.

& de Oualle Hôtesses. Ce fut alors que les Filibustiers, & voyant rétablis à l'ouest, prirent, en grand nombre, le parti de se disperser dans les Habitations, & devinrent plus utiles à la Colonie par leur travail, qu'ils ne l'avoient été par cette longue suite d'Expéditions qui furent reconnues de la Postérité. Le Gouvernement de la Partie de l'Est de Saint Domingue fut exigé en Gouvernement général, sous le titre de Gouverneur général des Iles sous le vent, avec trois Gouvernemens particuliers sous ses ordres, celui de Sainte Lucie, pour la Côte du Sud, celui de Leogane, pour tous les Quartiers de l'Ouest, & celui du Saint Creux, pour toute la partie du Nord.

Dorvilliers, ou Pouancay part à bat pour l'Amérique.

Mais ce progrès naissant de l'état actuel de l'Ile par la Description des deux Colonies, c'est-à-dire l'Espagnole & la Françoise, entreprendra curieuse, pour ceux qui voudront se rappeler l'article du Tome XVIII de ce Recueil. Ce qu'on va dire de l'Espagnole est tiré du Journal de M. Dutet, & tout ce qui regarde celle de France, des Relations du P. Labat & du P. de Charlevoix.

1716.

Les affaires de M. *Dutet* l'appellent à Saint Domingo, au mois de Mars 1716, il prit la route par Sant Iago. Dans une marche de trente neuf heures, il crut n'avoir fait, de S. que neuf lieues communes de France, à l'Est quart Nord-Est cinq degrés vers l'Est. Sant Iago n'est plus qu'un Bourg ouvert, sans fortifications, sans retranchemens, composé de trente cinq quarante Chaumières, & d'une trentaine de pauvres Maisons de briques avec cinq Eglises assez mal bâties. Il est situé sur une hauteur fort escarpée, au pié de laquelle passe la Rivière Yaque qui, traversant du côté du Sud & de l'Ouest à l'Est & au Nord, c'est une grande Plaine, longue de dix-sept lieues. Les Montagnes de Monte Christo sont à douze lieues au Nord, Puerto de Plata, à trente lieues au Nord Nord-Est, les Montagnes de la Vega, à cinq lieues, & *la Magua* à sept, Est Nord-Est.

Voyage de M. Dutet & Description de la Colonie Espagnole.

L'air de Sant Iago passe pour excellent & pour le meilleur de l'Ile entière, ce qu'on attribue particulièrement au vent d'Est, qui en celle pratique pour y régner. Jamais on n'y a vu de maladie épidémique, & quantité de Malades y viennent de toutes les parties de la Colonie Espagnole, pour le rétablissement de leur santé. On y trouve aussi quantité de Français, exilés de leurs Habitations par diverses aventures, auxquels le pouvoir de l'air a fait chanter entre eux. Cependant la Ville & les Terres de la dépendance ne contiennent qu'environ trois cens Familles Hommes capables de porter les armes, le reste Mulâtres, ou Negres libres, ou Slaves. Le Commandant a le titre d'Alcalde Mayor, & tient la nomination de la Cour d'Espagne. On donne du blé dans le Canton de Sant Iago, & on y recueille aussi les ans pour cent mille livres de Tabac, qui se transporte à San Domingo. Les Habitans nourrissent aussi quantité de Bestiaux, dont ils font un bon Commerce avec le Cap François, aussi celui des cuirs & des viandes salées. Le Pays donne fort propre à la culture de l'Indigo, du Cotton, du Coton, du Rocou & du Sucre, et forme un autre fond de richesse, s'il étoit mieux peuplé. M. Dutet assure que le Fleuve Yaque roule dans son lit quantité de grains d'or très pur, & que pour s'en

Bruit courut des Français dans l'Isle de S. Domingue.

rées avant ſon Voyage, on en avoit trouvé un du poids de neuf onces, qui fut vendu cent quarante piaſtres à un Capitaine Anglois. Leur groſſeur ordinaire eſt celle d'une noix d'eſpagne appellée, en d'autres lieux, noix muſcate. Ceux, qui font leur occupation de cette recherche, en recueillent cinquante jour pour la valeur de plus d'une piaſtre, mais la pareſſe, & l'incommodité d'avoir ſans ceſſe le pied dans l'eau, font négliger un ſi grand avantage aux Habitans. On fit voir à M. Bouet, un Plat d'argent très fin, compoſé de deux lingots, qui provenoient d'une Mine des Montagnes de Puerto de Plata. Tout ce Pays, dit-il, eſt rempli de Mines très abondantes, d'or, d'argent & de cuivre. L'appât d'un Habitant François de Saint-Iago, nommé *Jean de Bourges*, qui fut les bords d'un petit Ruiſſeau, connu ſous le nom de *Rio Verde*, en avoit découvert une Mine d'or, dont le principal rameau, auquel ce François avoit travaillé, n'avoit pas moins de trois pouces de circonférence, d'un or très pur, maſſif, & ſans mélange d'aucune autre matière, que Rio Verde roule une quantité ſurprenante de grains d'or, mêlés dans ſon ſable, que Don Francisco *de Lama*, Alcalde du Begue, ayant fait qu'on avoit ouvert pluſieurs Mines le long du même Ruiſſeau, voulut s'en ſaiſir au nom du Roi, & que les Propriétaires s'y étant oppoſés il en informa la Cour d'Eſpagne, qui donna ordre au Préſident de Saint Domingo de faire combler toutes les Mines de l'Iſle.

Sur la route de Saint Iago au Begue, on voit, à deux lieues au Nord-Eſt de ce Village, les débris de l'ancienne Ville de la Vega, entre leſquels le Couvent des Peres de Saint François ſubſiſte encore preſque entier, avec deux Fontaines, & quelques reſtes de fortifications. Cette Ville, où l'on comptoit juſqu'à quarante mille Hommes portant les armes, avoit été renverſée par un tremblement de terre, quelques ans de ſes Habitans ont formé, à deux lieues de leurs anciens murs, un petit Bourg que les François nomment *le Begue*, de l'ancien nom *Vega*, qui ſe prononce Bega. Il eſt ſitué à la chûte des Montagnes de la Porte, ſur la rive droite de la petite Riviere de Camou. Quoiqu'il ne contienne pas plus de neuf Chaumieres, ſa dépendance eſt conſidérable, & les Eſpagnols y entretiennent deux Compagnies de Milice, compoſées de deux cens cinquante hommes, avec leurs Officiers, & gouvernées par deux Alcaldes. On y compte auſſi plus de cinquante François réfugiés.

Le Cotey, eſt un Village à l'Eſt du Begue, ſur les premieres hauteurs des Montagnes de la Porte, qui ont, en cet endroit, douze lieues de profondeur, & deux lieues au delà du Fleuve Yuna, qui, formant des coudes Montagnes, coule au Nord-Eſt, reçoit un très grand nombre de Ruiſſeaux & de petites Rivieres, & va ſe rendre à la Mer dans la Baie de Samana. Le Cotey, qui ne conſiſte qu'en cinquante Cabanes fort pauvres, ne laiſſe pas d'étendre ſa Juriſdiction l'eſpace de vingt-cinq lieues, en remontant à l'Eſt le long des Montagnes. Deux Alcaldes y commandent, avec deux Capitaines de Troupes du Pays, dont les Compagnies forment au plus cent ſoixante Hommes. Ce terroir n'a de remarquable qu'une Mine de cuivre, à deux lieues du Village, au Sud-Eſt, & dans les Montagnes. Mais le principal Commerce du Pays conſiſte dans les Viandes ſalées, le Suif & les

Cuirs

Habitans François de S. Domingue.

Cette que les Habitans portent à San Domingo. Ils possèdent aussi, dans les Montagnes, quantité de Chevaux sauvages, qu'ils vont vendre aux Habitans François. Du haut des Montagnes de la Porte, dont j'ai parlé, qu'on nomme le *Morne à l'Evêque*, s'avance au Sud-Est jusqu'à la vue du Cap François, & qui, remontant à l'Est quart-Sud-Est, vient aboutir à sept lieues du Cap Raphaël, on découvre cette grande & fertile Plaine, dont on a parlé, en vertu de la Découverte, sous le nom de *Vega de Rasi* (*b*). Du milieu de la longueur des Montagnes, on a trois heures de marche pour descendre dans la Plaine de San Domingo, & remontant à l'Est le long des Montagnes, on rencontre, à trois heures du même endroit, le Bourg de Monte Plata, où l'on compte environ trente familles Espagnoles. C'est fort près de ce Bourg qu'on trouve le Village de Boya, retraite du Cacique Henri, dont on a rapporté les curieuses aventures (*c*). Mais le reste des anciens Indiens, qui s'y étoient retirés avec lui, ne montoit plus, en 1716, à plus de quatre-vingt-dix personnes, dont les deux tiers étoient des Femmes. Les Espagnols ont, dans ce Canton, une Compagnie de Milice.

La plus grande Plaine de l'Ile, après la Vega de Rasi, est celle de San Domingo, mais on en vante beaucoup moins la bonté. Des Montagnes de la Porte, qu'elle a vers le Nord, jusqu'à la Mer, qu'elle regarde au Sud, sa largeur est depuis huit jusqu'à douze lieues. On lui en donne trente de longueur, depuis d'autres Montagnes, qui sont à l'Ouest de la Ville, jusqu'à la Côte orientale de l'Ile. M. Ducasse ne compte que trente-huit lieues de Santiago à San Domingo, & c'est un deux Villes presque Nord-Ouest & Sud-Est, tirant un peu plus vers l'Ouest.

On a donné, dans un autre article, la description de cette Capitale, mais quelles que fussent autrefois ses fortifications, elle n'est défendue aujourd'hui que par un simple mur, sans fossé, & sans aucun ouvrage extérieur. Ce mur a sa même, en quelques endroits, que dix pieds de haut, sur trois d'épaisseur, & n'est soutenu en dedans, d'aucune apparence de rempart. Du même côté de la Ville, on trouve une Prairie, large de quatre cens pas, d'où l'on entre dans un Bois, profond d'un mille, au delà duquel on a construit, sur le bord de la Mer, un petit Fort, nommé Saint Jérôme, qui défend le seul endroit de la Côte où l'on puisse débarquer. Il est quarré. Chaque face a cent quarante pieds de long, avec des flancs de cinq à six pieds de large, un angle rentrant au milieu de chaque Courtine, & un Fossé de douze pieds de profondeur sur vingt-quatre de largeur. Il est revêtu d'une bonne muraille, mais sans chemin-couvert & sans palissades. Quatre guérites occupent les pointes de quatre espèces de Bastion. On entre dans le Fort par deux Ponts levis, l'un du côté de la Mer, l'autre à l'opposite, & les Portes ne peuvent recevoir que deux Hommes de front à la fois, pour Artille-

Evaluation des Français dans l'Ile de S. Domingue.

(*b*) Cette plaine, de quatre-vingt lieues de long, sur dix de large, est arrosée d'un bout à l'autre de fleuves. Toutes les productions de l'Amérique y réussissent, mais le manque en étoit impossible, à moins de faire des chemins, ce qui est presque impraticable. *D. de L.*

(*c*) Dans un des Volumes précédens.

Description de Porto-Rico, & de S. Domingue.

ro, entre Pierre-de-Canon de huit livres de balle, & la Carraque enfonce eſt de vingt cinq Hauteurs, quoique à poudre en longue cour. Le mouillage eſt bon pour toutes sortes de Vaiſſeaux, à la portée du Canon, & le fond eſt fort net, dans une grande rade de sable. Tout le Pays que eſt au sud, juſqu'à la Riviere de Hatte, eſt couvert de Bois fort épais, au travers duquel on a fait un chemin qui conduit vers Azua, à dix ou douze lieues de cette Ville, où compoſé de diverſes ou enfants, par une reconnoiſſance de Mousquetons en fer à chevre, avec des embuſcades & des retraites, pour y placer du Canon. La longueur de la Pointe, qui borde San Domingo à l'Oueſt, eſt de cinq cens toiſes Nord & Sud & ſe termine au Nord à quelques hauteurs couvertes de [illegible] qui ſe nomment les Angeles. Bien à la Ville proprement dite des Forts, on peut remarquer du côté de [illegible], ou une bonne muraille, à hauteur d'homme [illegible] ſur des Rochers eſcarpés, où la Mer [illegible] & où on peut placer de Canon en batterie, la diſtribution [illegible] des eaux & de notre forte d'armure. La Citadelle que les Eſpagnols nomment *la Force* eſt ſituée, comme elle eſt avec avantage, ſur une langue de terre, bornée dans la Mer par l'embouchure du Fleuve, & la principale défenſe conſiſte dans pluſieurs batteries couvertes, qui donnent & ſur la Mer & ſur le Fleuve elles ſont posées d'alleurs ſur des rochers eſcarpés, de cinq-cent pas de long, où les Chaloupes ne peuvent aborder, parce que les vagues y font toujours très fortes. Du côté de la Ville, elle n'a qu'une baſſe muraille, haute de quatre pas, crenelle de deux, sans fosse, ni baſtions ni remparts, ni ſolide, ni la moindre piece d'Artillerie. On y entre par une grande Porte, qui a ſon Corps de garde, & du milieu de la Place s'éleve une grande Tour, qui ſert de réſidence au Gouverneur. Au pied de la Tour, au couvert, ſur une Pointe avancée, un Corps de Garde de 24 Hommes pour obſerver les Batiments qui s'approchent, préſentent, qui d'ailleurs peut que le Corps de garde même ne puiſſe être d'aucun ſecours.

Le Gouvernement de la Ville de San Domingo eſt entre les mains d'une Audience Royale, compoſée du Préſident qui eſt aussi à la fois Capitaine Général, de quatre Auditeurs ou Conſeillers, d'un Fiſcal, ou Procureur Général, d'un Rapporteur & de deux Secrétaires des fins de Caſe & de Porto-Rico ou), & outre la Côte de Cartagene, depuis l'Iſle de la Trinité juſ-

ro; C'eſt l'Iſle de Porto Rico qui porte le Nom [illegible] une autre d'où on ne peut ſe paſſer à terre dans les Barques de Bateaux pour rafraîchir nous Bateaux. Elle contient pluſieurs ou plutôt trois Villages à l'embouchure [illegible] dans la Mer [illegible] une petite [illegible]. Les [illegible] ſont [illegible] de [illegible] ſont [illegible] à [illegible]. Les [illegible] ſont [illegible] à [illegible] de la [illegible] & [illegible] [illegible] [illegible]

qu'à la Riviere de la Hache, en dépend pour le Civil mais en qualité de Capitaine Général, l'autorité du Président est bornée à l'Isle de Saint Domingue. Chaque année, le Peuple de San Domingo élit deux Alcades qui font exécuter [illegible] Alcades, Lieutenant de Police, de l'Assesseur royal, qui porte l'Etendard de la Couronne en paix comme en guerre, & des deux Notaires ordinaires. Tous ces Officiers ont droit de suffrage, dans les Elections annuelles. La Connoissance en est réservée à l'Audience pour l'Isle. Le Président est de régler les affaires de Police, ainsi que ce qui concerne la perception des droits Royaux, le payement des Troupes, & les autres dépenses du Gouvernement. Cette Chambre est, que deux Officiers, le Trésorier de la Caisse, avec un Secrétaire, le Président, le Trésorier & le Contrôleur ont droit d'Entrée.

Entretien des Troupes dans l'Isle de Saint Domingue.

A [illegible] Mars, le Capitaine Général a sous lui un Gouverneur d'Armes, un Major, huit Aides-Majors, quatre Compagnies de Troupes réglées, composées chacune d'Hommes entretenus & payés par le Roi, & une Compagnie Auxiliaire de quarante Cavaliers. Chaque Compagnie de Soldats est commandée par un Capitaine retiré, un Soldat, qui porte le nom comme un simple Fantassin, & un Lieutenant. La Compagnie d'Auxiliaires n'a pas d'autre Officier que son Capitaine. La Citadelle a pour Commandant particulier, payé par le Roi, mais sans Garnison. Tous les autres Officiers ne reçoivent aucune Solde du Roi. Du nombre des deux cens Soldats, entretenus dans la Ville, on détache cinq Hommes, commandés par un Lieutenant, qui tient garnison à Compostelle, & qui relève [illegible] Hommes, commandés par un Lieutenant & un Aide-Major, qui tient le Fort Saint Jerôme. Le Corps de la Nouvelle Bourgeoisie est composé de six Compagnies, de Mulâtres ou d'Indiens, avec un très petit nombre de Blancs, qui font ensemble trois cens [illegible] Hommes, sous des Noms [illegible] auxquelles on voit [illegible] Officier est de cent soixante. Le Major-Commandant, qui est [illegible] Lieutenant de la Capitale a deux Compagnies de Nouvelle Bourgeoisie qui font deux cens quarante Hommes [illegible]. Le Village de San Lorenzo, peuplé de Negres libres Français, est à une des Esclaves marrons de la Colonie Françoise, & situé sur les bords du Ozama, une petite lieue au-dessus de San Domingo, entretient une Compagnie de cent [illegible] Hommes, commandée par un Aide des Troupes réglées. Toutes ces Troupes font environ trois Hommes d'armes, dans la Capitale [illegible] environs.

Le Clergé de cette Ville est composé d'un Archevêque, Primat de toutes les Indes Espagnoles, de qui relevent immédiatement les Evêques de la dé-

[illegible] [illegible] au delà d'un fleuve [illegible] sur la Méditerranée, elle se fait ordinairement [illegible] Le fil appliqué dans le premier moment [illegible] mais il ne faut pas croire en valoir. R. de L.

Description des Principales Villes de S. Domingue.

gouverne de l'Archevêque Royale, d'un Archidiacre, de quatre Chanoines, & d'un très grand nombre d'autres Prêtres, qui desservent l'Eglise Metropolitaine & les Paroisses. Les Dominicains, les Franciscains, les PP de la Merci & les Jesuites ont de fort belles Maisons & de magnifiques Eglises. On ne peut pas nommer les édifices des deux Monasteres de Filles, les Forts de la Ville, mais nous trouvons de représenter parce à ces écrits. Son Gouvernement est composé d'officiers de Compagnies particulieres. Il y a deux Hôpitaux, gouvernés par l'Archevêque & par les Magistrats, qui en nomment les Administrateurs. L'Eglise Metropolitaine est d'une Architecture égarée, & relevée encore par la richesse de ses ornements. La Ville n'a qu'une Paroisse, & l'on n'en compte que dix dans tout le reste de la Colonie. Son grand Juge, le Juge Civil, Zerbe, Marie Pion, dans le Cap différent aussi les Villages habités de Juge à de Juridiction, Cadavre, Bonaire & Aux, dans le Cap on quelquefois rencontré les habitans dans les quartiers de la Magnane & de Neyre, qui font une Paroisse à leur Eglise.

Ce qu'on appelle aujourd'hui *Petit-Goave*, ou le Village de Hogary, est apparemment ce qu'on nommoit autrefois *Aubarge d'Agay*. Ce Village est composé de soixante Maisons & bâti à la tête de l'Ile entre le Cap de l'Engano & la pointe de Lignale, à quatre lieues de la Mer. C'est un médiocre Pâturage où les Espagnols vont de tous les quartiers de leur Colonie. On y voit un assez beau Couvent. La Place est commandée par un Alcalde Major & par le Capitaine d'une Compagnie de quatre vingts Hommes. Toute autrefois de ce district est de vingt-trois lieues de long, sur dix de large. Le Bois, ou Jardin, Bourg plus considérable par le nombre de ses Maisons, qui montent à cent quatre-vingts, l'est moins par son district, qui n'a que trente lieues de long, sur huit de large. Il est situé à vingt cinq lieues Est-Nord-Est de San Domingo. Deux Alcaldes y commandent, avec deux Capitaines, dont les Compagnies font deux cens cinquante Hommes. Son territoire est borné au Nord par celui de Bayaguana, éloigné de dix neuf lieues au Nord-Est de San Domingo. Bayaguana est un Village de cinquante Maisons, bâti au pied des Montagnes de la Porte, & commandé par un Alcalde, avec le Capitaine d'une Compagnie de soixante Hommes. A douze lieues de San Domingo, vers l'Ouest, on trouve dans un Canton nommé *Haing*, qui s'étend d'environ dix lieues le long de la Mer jusqu'au Solmer, & vers le Bois d'Ocoa. Sa largeur n'est que de deux ou trois lieues, entre la Mer au Sud, & des Montagnes inaccessibles au Nord. Il y a un Bourg, un Village, & un fort qui sont gardés par une Compagnie de cent quarante Hommes, qui relevent successivement de la Capitale. Le Bourg de Cadavre, tout au milieu de l'Ile est composé de cent vingt Maisons, & gouverné par deux Alcaldes, avec deux Capitaines, dont les Compagnies sont chacune de cent vingt cinq Hommes. C'est le quartier le plus éloigné de la Ville, la campagne est au moins de trente cinq lieues sur trois à cinq lieues de large. Il y a, au Nord, les Montagnes du Pont de Pins & celles de la Porte, qui n'en font qu'à dix lieues, au Nord-Ouest le Cap François, qui en est à trente lieues, au Sud-Est, San Domingo, à cinquante-cinq lieues, à l'Ouest, l'Artibonite; au Sud, le Quartier de Nicholas & les dépendances d'Azua, à l'Est, le Bo-

pe, & les doubles Montagnes qui font au Nord-Oueſt de la Capitale. La Capitale conſerve le nom de Village de Bainet, qu'a eu celui qu'elle remplace, ſur le chemin d'Aux. Ce Village & ſes environs ſont gardés par un Détachement de quarante Hommes.

Dans le chemin qui conduit du Port Salut juſqu'à Aux, on a été trois Rivières, dans l'eſpace d'une demi-lieue depuis ce Port. A trois pas du plus éloigné, un autre chemin, qui vient de Saint-Louis, de Cavaillon & de Bayonne, conduit à celui dans ce lieu que les Eſpagnols détruiſirent, en 1654, les Anglois commandés par Venables, qui venoient d'enlever la riche Province de Saint-Domingue (a). Trois lieues & demie plus loin, on trouve l'habitation de la Rivière d'Haine, où un plus grand Vaiſſeau pourroit remonter fans peine, après la ſaiſon des Ouragans. En ſuivant le même chemin qui continue de regner le long de la Côte, on fait ſix lieues pour arriver à la Rivière de Nippe, dont le largeur eſt d'un quart de lieue en-dedans de ſon embouchure, & qui ſe décharge dans la Mer par trois Canaux. Sept lieues plus loin, on rencontre la Rivière d'Ocoa, d'où l'on compte neuf à la Bourgade d'Aux. Située à une lieue & demie de la Mer, elle eſt compoſée de trois cens mauvaiſes Caſaines, bâties de bois & couvertes de feuilles de Latanier. Deux Alcades, choiſis annuellement par le Peuple, y rendent la Juſtice, & la défenſe de ce Bourg eſt confiée à trois Compagnies, chacune de cent quarante Hommes, commandés par un Maître-de-Camp de Milice à ſon Lieutenant. Le Port d'Aux eſt à une lieue & demie au Sud de la Bourgade. Sa fituation, qui l'expoſe aux vents du Sud, le rend dangereux pendant la durée des Ouragans.

Des Habitations entre le Port Salut & Aux.

[Au retour de nouveaux foins la Métropole avoit ſurnommé de Saint-Domingue dut un autre prétexte de guerre, beaucoup de Bois de teinture, de Tabac, de Cacao, de Caffé & d'Argent-vif. Le Cacao à cette grande quantité de Cours. Ces richeſſes, au lieu d'augmenter [illegible] par la diverſité des habitans, qui ont quitté Saint-Domingo pour ſe rendre dans toutes les autres Colonies des Eſpagnols, qui cherchoient toujours de l'or, abandonnant, pour en trouver, de véritables richeſſes. Plusieurs de leurs plantes, & entr'elles quelques-unes portent les vaiſſeaux de leur ancien ſol que tous les autres, parce qu'elle ne peut ſe charger chargés à plus ou d'étendue. Le commerce avec les étrangers fut bientôt aux habitants de Saint-Domingo, dans ce ſe ſoucier ne ſoucie. Le leur arriver la valeur aux parties marchandes. Cet acte valoit d'autant les denrées. L'Eſpagne, loin de les autoriſer, refuſa aux Planteurs la permiſſion de venir directement des ports dépendans. Tout contribuoit donc à affoiblir cette Colonie, qui aux longueurs des Habitans des plus voiſines, quand elles ne purent plus ſe fournir, en ont recours à l'Afrique: mais les Negres ne ſe trouvoient point propres aux travaux des Mines. On les employa à la culture des terres: comme ils étoient peu nombreux, leurs petites forces d'abord peu conſidérables. Charles Quint avoit accordé le privilège excluſif de la traite des Negres à un Seigneur Flamand, ſon favori,

(a) Cette défaite fe célèbre tous les ans avec beaucoup de pompe.

Remarques sur l'état présent de la Colonie de S. Domingue.

qui l'abandonna aux Corsaires, ce qui devint encore une nouvelle source de dépérissement pour Saint Domingue (a).]

Tel étoit l'état de la Colonie Espagnole, au commencement de l'année 1717, & l'on a vu comment parut de Découverte plus récente. On y comptoit alors dix huit mille ames entre celles des sexes, & dans ce nombre trente-sept Compagnies, qui faisoient trois mille sept cens cinq Hommes portant les armes, avec environ quatre cens François, ou répandus dans les Habitations, ou gens de Mer, qui servoient le long des Côtes sur les Bâtimens Espagnols. Si l'on en excepte la Capitale, où plusieurs Maisons se ressentoient encore de son ancienne splendeur, toutes les autres Villes n'offroient que des Chaumieres, où l'on n'étoit à peine à couvert, & dans la Capitale même, lorsque les anciennes Maisons tomboient de vétusté, ou par accident, il ne s'en faisoit plus de nouvelles. L'abondance répond à la grossièreté des logemens. Aussi nous assure-t-on que la plupart de ces lieux n'ont plus de Manufactures, ni de Commerce. Les Habitans ne se nourrissent que de leurs nombreux Troupeaux, & c'est d'eux aussi que la Colonie Françoise tire presque la viande. Elle leur fournit en échange, de quoi satisfaire aux autres besoins de la vie, car ils ne reçoivent presque plus rien d'Espagne, & la pareille leur doit les ressources de l'industrie & du travail. Ceux, qui nous en font cette peinture, rendent justice d'ailleurs à leur salubrité. « En tout, disent-ils, les Hommes du monde qui vivent à moins de frais. Leurs Habitations sont nouvelles, & la Chocolate supplée ce qui manque à cette nourriture champêtre. Ils ne s'occupent à rien pendant tout le jour, & n'imposent pas même aux Esclaves de travail pénible à leurs Ateliers. Leur unique affaire est de jouer, ou à se faire lancer dans leurs Hamacs. Lorsqu'ils font las du jouer, ou qu'ils cessent de dormir, ils chassent, ils ne servent de leurs bras que quand la faim les presse. [Ceux qui ne sont pas si indolens, tirent de France des habits de quelques commodités, pour lesquelles ils livrent leurs nombreux troupeaux, & le peu d'argent que leur procure.] Pour aller prendre de l'eau à la Riviere, ou aux Fontaines, ils montent à cheval, n'estimant à faire que vingt pas il y a toujours un cheval bridé pour cet usage. La plupart emportent l'or, sur lequel ils marchent, & ils reconnoissent des François, qu'ils voient prendre beaucoup de peine, pour amasser des richesses, dont ils n'auront pas le tems de jouir en repos. Cette vie convenable de simples bêtes paroissoit à une exacte vérité. Au reste, le tems de cultiver leur esprit ne les occupe pas plus, que celui de se procurer les commodités de la vie. Ils ne savent rien. A peine connoissent-ils le nom de l'Espagne, sont-ils si peu curieux que plus de curiosité. D'ailleurs, comme ils ont entièrement mêlé leur sang, d'abord avec les Indiennes, ensuite avec les Negres, ils sont superstitieux de toutes les couleurs, à proportion qu'ils tiennent de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Amérique. Leur caractere participe aussi des

(a) La Compagnie formée en 1717 à Saint-Malo pour retablir Saint Domingue, a fait peu de progrès. Ses expéditions consistoient à donner pour balancer chargés de la valeur soixante à quatre-vingts chevaux du pays. R. d. E.

„ traits, c'eſt-à-dire qu'ils en ont conſervé tous les vices." [Les Eſpagnols ont formé avec les Indiens une génération d'hommes, qui réunit l'inertie des peuples ſauvages aux vices des peuples policés, eſt pareſſeuſe, ſuperbe & ſuperſtitieuſe.]

Les Eſpagnols dans l'Isle de St. Domingue.

On leur entend néanmoins quelquefois vanter, ſurtout un profond reſpect pour la Religion, qu'ils aiment allier avec un libertinage exceſſif, & cette eſpece de charité qui intéreſſe le cœur aux beſoins d'autrui. Il ſe trouve, ſur les frontieres de la Colonie Françoiſe, quantité de Sauvages, qui courent le pays pour vivre d'aumônes, malgré l'animoſité mutuelle des deux Nations, ils ſont bien reçus dans les Terres Eſpagnoles, & l'on s'y retrancheroit plutôt le néceſſaire, que d'y laiſſer rien manquer à ceux qui demandent quelque ſecours. Enfin, ſi la parole n'avoit pas plus de part que la philoſophie à la vie ſimple & frugale qu'on y mene, on devroit de l'admiration à des hommes qui ſoutiennent aux pieds les rebuffades de leur pays, & ſe privent de mille biens qu'ils pourroient ſe procurer par un travail médiocre. On aſſure même que ce n'eſt pas ſeulement chez eux qu'ils gardent cette modération. „ Je vous trouve dans les Quartiers François, avec de grands „ traits de chevaux, & rarement on les voit entrer dans les hôtelleries. Ils „ comptent le long des chemins, ils laiſſent paître leurs chevaux dans les „ champs, & ſe mettent à couvert ſous des baraques, qu'ils dreſſent à la „ hâte. Ils font leurs repas d'un morceau de viande boucanée, qu'ils por„ tent avec eux, de bananes, qui ſe trouvent partout, & de chocolate ". S'ils ſont invités par quelque François, ils font honneur à ſa table, mais ils boivent peu.

Ajoutons à cette Deſcription de la Colonie Eſpagnole, qu'entre les Eſclaves fugitifs, qui y ſont paſſés des Quartiers François, il y en a beaucoup, qui, fuyant auſſi le joug de l'Eſpagne, ſe ſont retirés dans les Montagnes, où ils vivent dans une égale indépendance des deux Nations, dont l'intérêt commun ſeroit de ne pas les y laiſſer trop multiplier.

Deſcription de la Colonie Françoiſe.

L'Hiſtorien de Saint Domingue donne, en 1726, à la Colonie Françoiſe, trente mille perſonnes libres, & cent mille Eſclaves, Noirs ou Mulâtres. Entre les premiers, dit-il, on pouvoit compter dix mille Hommes en état de porter les armes, & dans le beſoin, il étoit aiſé d'armer vingt mille Negres, ſans que les Manufactures euſſent beaucoup à ſouffrir. On ne peut douter que dans l'eſpace de trente ans, ce nombre ne ſoit conſidérablement augmenté. (p)

(p) Voici un état plus circonſtancié, plus exact & plus récent de la Colonie Françoiſe de St. Domingue, extrait de l'*Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens des Europeens dans les deux Indes*.

Toutes les productions de St. Domingue ſe vendoient en 1720 à 15 millions livres tournois d'Hollande; il y a quarante livres tournois de France; ainſi 15 millions de livres de Hollande font 22,500,000 livres de France. Ces cultures s'étendirent, & en 1737 on y ajouta celles du Cacao & du Café. En 1754 les denrées de la Colonie furent vendues fur les lieux mêmes, 68,333,331 livres. Il eſt vrai qu'elle reçut de la Métropole pour 40,833,780 livres de marchandiſes, mais il faut remarquer ce n'eſt que pour bien ſe prodiguer. Sa population blanche étoit alors de 7758 hommes en état de porter les armes, de 2383 femmes, veuves ou mariées, de 781 jeunes perſonnes au-deſſous de l'âge nubile, de 1,691 garçons, & de 2,503 filles au-deſſous de douze ans. Elle comptoit parmi ſes Noirs

On commence la Description des divers Quartiers de la Colonie, par [illegible] le Quartier du Cap François. [illegible]

[illegible]

[illegible]

de Rafraîchir, qui les mettent également à l'abri des Vents. Les Montagnes offrent à leur vue d'affreux précipices, qui leur donnent un aspect extraordinaire, plusieurs sont fort habitables, & peuvent être entretenues par-tout à cette.

Description des Français entre l'Isle de la Tortue.

La Ville du Cap Français (q) est presque au milieu de la Côte, qui borde cette Plaine, & depuis longtems c'est le plus fréquenté de tous les Ports de l'Isle. Le Fourneau se rend très facilement très sûr, mais fort commode pour les Navires qui reviennent de France. Il est ouvert au seul vent du Nord-Est dont il ne peut entrer recevoir aucun dommage, parceque l'entrée est assez étroite de Récifs, qui rompent l'impétuosité des vagues, & qui diminuent aussi les profondeurs des Ports. Neuf ou dix lieues à l'Est, on trouve le Port de *Limonade*, le plus grand de toute l'Isle. Son circuit est de huit ou dix lieues, de sorte que la pointe d'un Pilotte, afin en fait une petite Isle, dans laquelle les Navires peuvent mouiller. On travaille en 1722 à fortifier ce Port, & l'on avoit commencé d'y bâtir une Ville. Le Port Margot, célèbre du nom des Flibustiers, n'est qu'une simple Rade, où l'on mouille depuis douze jusqu'à quatre brasses, entre la grande Terre & un Ilot d'une lieue de circuit. Il est accompagné d'une petite Bourgade. Entre le Cap & le Port Margot, à une lieue du premier, on rencontre le *Port Français*, qui y est fort profond, mais peu fréquenté, parceque l'on est en péril d'une côte beaucoup dangereuse, & que les Terres en sont basses. Cette Montagne s'étend espace de quatre lieues sur la Côte, & se termine à Ouest par un Port très-utile & très-profond, que les Espagnols ont nommé *Acul de Lorge* (r), & les Français, par corruption, le Cul *de Lorgé*, mais on l'appelle, plus ordinairement, le *Port de l'Acul*, du nom d'une Paroisse qui n'en est pas éloignée. L'entrée en est bordée de Récifs, & l'on y mouille par trois brasses & demie. Du Port Margot, qui est à deux lieues du côté de l'Ouest, on entre dans la Terre, vis-à-vis de laquelle est le Port de Paix. En continuant de suivre la Côte, on entre d'abord dans le Port des Moustiques, qui est fort sûr par les deux Pointes, mais deux Navires y peuvent difficilement mouiller par dix ou douze brasses. Une lieue plus loin est le *Port à Piment*, de grandeur & de profondeur peu différentes. Un-là, on a bâti une petite ville nommée la Ville Louis Nassau, à cinq degrés du milieu de la Zone torride, à deux lieues, & pour cette raison Terre de Nassau. Entre le Cap Français & *Limonade* (s), on rencontre dans le quartier de Limonade, à deux lieues du Cap, la Baie de *Caracol*, qui est le *Puerto Real*, ou Christophe Colomb

(q) La plus grande ou donne est de 70 degrés 10 min.

(r) Le nom de ce Port a retiré de petites bandes de deux Grands Espagnols qui y entrent des Rafraîchissements.

(s) La Baie qu'on appelle ici mal-à-propos Limonade est aujourd'hui le *Port Dauphin*, situé à quelques lieues du Cap, & qui a changé de nom depuis que l'on a reconnu de la mer. La nouvelle ville de Louis a été bâtie dans le temps d'une belle Plaine dans la partie occidentale de laquelle on a construit de grandes casernes de magasins, les unes de bois, les autres de maçonnerie. La Rivière qui coule sur cette Plaine, & qui prend sa source à 3 lieues à l'Ouest, a quelques pieds de fond. La ville n'a que 30 maisons; elle est distante des montagnes des environs de 2 lieues, & est environnée de bois. Les fortifications sont très peu de chose. E. & L.

[illegible] premiere Colonie. A cette [illegible] de [illegible], vers l'Est, on trouve la Baie de Mancenille, [illegible]

[illegible]

Observations du P. Labat.

Aussi [illegible] Voyage que le P. Labat [illegible] Cap François. [illegible]

Situation de la Colonie Françoise.

[illegible]

[illegible] Cap François [illegible]

Le [illegible] Cap-François [illegible] Charlevoix, [illegible] du P. Labat, [illegible]

« [illegible]

(a) Charlevoix [illegible]

» ordinaire seulement à hauteur d'appui, afin qu'on puisse entendre la Messe
» en dehors de l'Eglise, comme en dedans. L'Autel étoit des plus sim-
» ples & des plus mal ornés. On voyoit, du côté de l'Evangile un Pu-
» pitre, ou Pre Dieu, & un Carreau de velours rouge pour se Confesser
» assis. Le reste de l'Eglise étoit rempli de bancs, de différentes figures,
» de l'espace qui étoit au milieu de l'Eglise, entre les bancs, étoit aussi
» propre que les nôtres, qui a semé, ni perdu, ni balayé, c'est à dire
» qu'il y avoit un demi pié de poussiere lorsque le mien étoit fait, & au-
» tant de boue quand il pleuvoit. La Maison du Lieutenant du Roi étoit
» située sur une petite hauteur, derriere le Magasin, qui servoit alors
» d'Hôpital, & commandoit tout le Bourg & les environs. Sa vue, du
» côté du Port, étoit belle & fort étendue. Elle étoit bornée, de l'autre
» côté, par des Montagnes assez hautes, dans elle étoit figurée par un
» large Valon. a)

Dans les premieres vûes que le P. Labat fit aux environs du Cap François, il remarqua de très-belles Terres, un Pays agréable, & qui en lui parut pas moins fertile. On commençoit à former quantité de Sucreries, au lieu de l'Indigo qu'on y avoit cultivé jusques alors. Les Religieux de la Charité avoient une belle Habitation près du nouvel Hôpital, qu'ils faisoient bâtir, en bon air, & dans une position charmante.

Du Cap, pour aller par terre à Leogane, on fuit d'abord une montée de douze toises vers le *Petit*, Habitation Françoise, quoique située sur le terroir Espagnol. De la Petit, on se rend à l'*Acul-de-sac*, plus Espagnol, qui en est éloigné de dix bonnes lieues. On va ensuite à l'Anse du *Petit fond*, & quatre du Petit fond au Bac de l'Arcahaye, du Bac au Cul-de-sac, de trois, & dix lieues du Cul-de-sac à Leogane: ce qui fait environ quatre vingt cinq lieues. Mais ce chemin n'étant point sûr dans ce pays, le P. Labat partit du Cap François sur un Vaisseau de Nantes, & fut vû la Côte, qui est toute presque pareille, avec de grands enfoncemens dans les Terres, comme des Ports accordés, dans le plus considérable est le Port Margot, situé à quelques lieues dans le vent du Cap. Il mouilla heureusement sur un Port de Paix (*), commode, de il, le plus confidéra-

Description particuliere de la Côte du Nord.

Route par terre du Cap François à Leogane.

Route par Mer.

Description des Peuples situés à l'Est de la Province

lité de cette belle partie Française. L'Ile de la Terre, qui n'en est qu'à deux lieues, doit sensiblement défendre l'entrée de ce port. Il étoit encore défendu d'y passer, dans la crainte qu'on ne détruisît les Bêtes qu'on y avoit mises pour multiplier.

Mais laissons parler le Religieux voyageur. Nous partîmes du Port de Paix, le Mercredi matin 22 de Janvier, & le Jeudi à midi nous vînmes mouiller à la Pointe ou Cap de Saint Nicolas, par le travers d'une petite Isle que on nomme la Tortue, ou plutôt le Môle. Il fut longtemps inhabité. On n'y voyoit que des rochers. Les Anglois l'ont, pour cette cause, cédé. Les Allemands qui y furent envoyés, y périrent très promptement, & ceux qui échappèrent à la mort déclarèrent bientôt qu'il étoit ingrat & stérile. Ce pays ne produit que du coton.

Mines d'or.

On prétend que ce Canton a des Mines d'Argent : c'est un Pays fort, assez propre pour la production de ce Métal & de l'Or, qui se trouvent parmi dans de bonnes Terres. Une Anse profonde & bien couverte, qui est à côté du Môle, est le rendez-vous des Corsaires en temps de guerre, & des Forbans (1) en temps de Paix. C'est à cette Pointe ou Môle, que commence une grande Baie de plus de quarante lieues d'ouverture vers le Cap de Dame-Marie, & de plus de cent lieues de circuit, dont le plus profond enfoncement se nomme le Cul-de-sac de Leogane. Elle a plusieurs Iles désertes, entre lesquelles celle de la Gonave se fait distinguer par sa grandeur. A la vue, elle paroît longue de sept ou huit lieues, mais remplie de bancs dangereux, & sans eau douce, quoique la rivière y soit bonne & l'air fort pur. Nous arrivâmes le Samedi, à la Rade du Bourg de la petite Rivière. On compte soixante & dix-huit lieues du Cap jusqu'ici, supposé qu'on vienne de la Pointe dite Nicolas en droite ligne; mais rien n'étant moins possible, il en faut compter plus de cent.

Ile de la Gonave.

Quartier de la petite Rivière.

J'avois entendu parler, avec mes Compagnons, du Quartier de la petite Rivière, que je fus surpris de la manière fort au-dessous de mes idées. Le Bourg, devant lequel notre Vaisseau mouilla, étoit couvert par des Marécages ou Palétuviers, qu'on avoit laissés sur les bords de la Mer, & dans lesquels on n'avoit fait qu'une très-petite ouverture, pour rendre l'accès plus difficile à toutes sortes d'Ennemis : mais cet ouvrage est payé bien cher par les maladies dangereuses que causent des eaux croupissantes, & par l'incommodité d'un nombre infini de Moustiques, de Maringouins, de Vermets, & d'autres Ingrédiens, dont les Habitans sont dévorés nuit & jour. On a appercevoit le Bourg que lorsqu'on étoit au milieu d'une rue très-large, mais fort courte, qui en faisoit alors plus des trois quarts. Le plupart des

Rade sur une hauteur inaccessible au Nord parce qu'elle est battue par la mer. Le Port de Paix étoit de même avant le tremblement de terre de la Dominique. Cet accident a comblé une partie de la Darse. On y a percé des magasins pour pouvoir y mettre des vivres à l'abri. Le Canon de la Cale y fait la principale richesse. Le Sucre n'y est pas abondant. R. de L.

(1) Les Forbans sont des Corsaires sans Commission. On les nomme ce nom d'après un Français Forbisseur, qui ayant volé un Vaisseau de l'Etat, & qui servoit en Flotte des Indiens.

Habitations diverses de Sauvages en arbre, couvertes de nattes, quelques-unes de charpente à double étage, couvertes d'écorces ou de bardeau. On en compte quatre cents. Environ occupées par des Marchands, par quelques Ouvriers, & par un grand nombre de Cabarets. Le reste tient de Magasins, où les Habitans renferment leurs Sucres & leurs autres Marchandises, en attendant le retour ou embarquement. L'Eglise Paroissiale étoit composée de fascines d'environ deux cens pas, & couverte de bardeau qui avoit permis à la découverte, & d'une saleté qui ne se peut, que Notre Seigneur n'y fut pas logé fort proprement, depuis qu'il étoit forti de l'Etable de Bethléem.

Description des Principales Places & Edifices de S. Christophe.

Nous passâmes à l'Ilet, qui est un Bourg à trois lieues de la pointe Riviere. Je trouvai fort peu d'aisance au Pays d'où nous sortions, j'observai, au contraire, le besoin de celui qui succédoit, formoit celle des Terres & des cheveux. Je me croyois dans les grandes allées du Parc de Versailles. Ce sont des rangs de six à sept arbres de large, droits au cordeau, bordés de plusieurs rangs de Cocotiers plantés en loyers, qui font une épaisseur de trois à quatre pas, sur un à sept de hauteur, & unis par les côtés de la distance, comme on unit le buis ou la charmille. Les Habitations, qui se présentent dans ces beaux lieux, sont de belles avenues de Cocotiers ou d'Orangers, plantés à la ligne, & quelque fois d'Arbres que les aventuriers n'ont pas laissé de rapporter pour la matière de l'Architecture, ou y remarquer de la nouveauté & du goût. Le terroir est plus de sorte sable, de terre, grasse, brune & profonde. Je trouvai le Bourg de l'Ilet à peu près du Pays. La plupart des Maisons n'étoient que de charpente, planchées de planches, & couvertes d'écorces: mais à deux rangs bien petites, occupées par de petites Marchandises & par un très grand nombre d'Ouvriers, avec quantité de Magasins. Elles composoient pourtant une rue, large & bien percée. Et au bout, dans ce qu'on nomme la grande rue, étoient celles du bon Hôtelier, la résidence du Gouverneur, celle du Conseil, & le Quartier des plus riches Habitans. L'Eglise Paroissiale, sans pouvoir passer pour magnifique, étoit d'une propreté décente. C'étoit un Hangard de quatre-vingts pieds de long, sur trente de large, dont le comble, en ovale, n'étoit pas fort grand. L'Autel étoit bien orné, les bancs disposés dans une belle symétrie, & la place qui couvre d'un bon plancher, avec des balustrades & des compartimens. La Maison du Gouverneur étoit grande & commode, précédée d'une belle avenue, & la Salle étoit ouverte des Portraits de tous les Gouverneurs de Carthagène [1].

Palais du Gouverneur de l'Ilet.

Bourg de l'Ilet, assez bien bâti.

On prétend que tout ce Pays, depuis la Riviere de l'Amilanes jusqu'à la Plume de Jacques, qui est du côté du Sud, fut donné en Principauté par Philippe III, Roi d'Espagne, en faveur d'une Fille naturelle de ce Prince. On allure même qu'elle y a fait des pauvres, & l'on voit encore les restes d'un Château, où l'on suppose qu'elle faisoit sa demeure. Il doit avoir été con-

Longueur de ce Pays donné par Philippe III.

(1) On a vu que ce Bourg a été entièrement brûlé à Longueil.

(2) M. de Gallo étoit alors Gouverneur.

en Tolerance d'entre une partie de toute qu'il avoit été à Carthagène; mais ce n'est pas la plus grande.

Beau cours de Rivière entre deux rangs de Palmiers.

faisable, à l'on en juge par les ruines. Ces débris, qui en montrent encore d'une si grande étendue, ont à deux lieues de Cibitoa. Il arrive y trouve quelques vestiges d'anciens, grandes & d'une belle structure. Il est à croire beaucoup plus à la Découverte de ces anciens domiciles, pour faire servir les Débris aux usages de leurs Indigenes. Le quel y a de plus curieux est un Aqueduc, qui conduisoit eau de la Rivière au Château. Il a plus de cinq cens pas de long. Sa largeur, par le bas, est d'un peu plus de huit pieds, qui se rétrécissent à quatre & demi par le haut. La rigole en a deux & demi de large, sur dix huit à vingt pouces de profondeur. Le Château étoit bâti sur un terrein de quelque hauteur, au centre d'une belle Savane. Il y est resté peu, & l'on y trouve une Ville, la Rivière, qui ne leur a pas difficulté d'y faire passer, y apportoient mille commodités. Aussi a-t-on eu projet d'y transférer Longone & l'on espère que ce projet n'en pas en d'exécution.

Titre de Prince de Longone donné au Roi d'Espagne.

Le Conseil Supérieur de la Judicature ordinaire de Saint Domingue a donné avis de garder le Roi du titre de Prince de Longone, que le Roi d'Espagne prince de s'en donner dans leurs Actes, après les qualités de Roi de France & de Navarre, comme on les donne celles de Comte de Provence dans la Cour les a renvoyés de ce préfet, avec défenses de s'en servir, sous un ordre exprès aux cours de la Majesté. (a)

Plaine de Longone & sa fertilité.

La savane, qui fait la moindre proportion Plaine de Longone, a douze ou treize lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, sur deux, trois & quatre lieues de large du Nord au Sud. Cette belle Plaine commence aux Montagnes du grand Cayeux, à deux à celles du Cul de Sac. C'est un Pays très agréable de plusieurs Rivieres, d'une terre profonde & à bonne, qui elle produit également des Cannes de Cacao, de Cassier, de Rocou, de Tabac, de Maïs, de Mil des Patates, des Ignames, & autres sortes de fruits, de pois & d'herbes potagères. Les Cannes, surtout, y viennent en perfection leur terroir répond à leur grosseur, de quoi l'on remarque, en général, que les Habitans de France prétendent trouver plus de profit, à cultiver les Savanes basses de Saint Domingue, que ceux des autres lieux, & les font valoir avec d'autres avantages, par cette, plus que les autres hauteurs.

On ne fauroit lire la Description que le P. Labat fait des Cannes de cette Plaine, sans regretter extrêmement le peu que l'on a donné (c) de

(a) Le Siège du Gouvernement du Cap étoit en plus grand crédit à Longone : il est vraisemblable que si les Français s'établissent de nouveau dans cette partie de l'Isle, ce sera dans cette Ville que sera fixé le Gouvernement général de la Province.

(b) La Rivière a été ruinée. Les Nègres Marrons ont détruit la Prairie. La Compagnie des Indes a fait construire à grands frais des Digues & d'autres ouvrages qui ont coûté plus de 100 mille livres, pour empêcher les eaux de la Rivière de se répandre dans la Plaine, & de la submerger. Mais ces Digues ont été rompues par les Nègres, & la Rivière a repris son ancien cours.

(c) Ce dernier passage nous a engagés à lire le P. Labat. Il y a trouvé des détails très curieux sur la Plaine du Cap, mais il n'a rien dit de la Plaine de Longone, qui est à deux lieues de la ville du Cap. Les Habitations sont très rares dans cette Plaine, qui est presque toute couverte de bois. Les cultures ont été détruites à plusieurs reprises par les Nègres Marrons. Il n'y a que quelques Habitations sur les bords de la Rivière du Cap, & sur celle de Limonade. Le Fort Galifet, qui a été construit à l'extrémité de la Plaine, à quelques lieues de la Ville du Cap, a été détruit par les Nègres Marrons.

cette belle partie de ſon Commerce. „ Je ne pouvois me laſſer, dit-il, de „ conſidérer ces arbres, qui par leur groſſeur, leur hauteur, leur fraîcheur, „ & ces beaux fruits dont le Cacao charges, ſurpaſſent tous ceux que „ j'avois vus juſqu'alors. On faiſoit une prodigieuſe quantité de Cacao au „ Fond des Negres, c'eſt un Canton à huit lieues au Sud du petit Goave, „ en allant à la Plaine de Jaquin. Tous les environs de la Riviere des Cé- „ tumiers & de celle des Cormiers, à deux lieues au Sud de la Ville de „ Leogane, auſſi bien que toutes les gorges des Montagnes du même côté, „ étoient des Forets de Cacaoyers.

Quelques-uns ſont partis de la Martinique, & ont fait baiſſer le prix à cinq ſols la livre, & nuiſoit beaucoup à la Martinique, dont cette Marchandiſe avoit été une des principales richeſſes. *Hiſtoire de S. Domingue.* T. 4. p. 217. Le P. de Charlevoix n'auroit pas mal fait d'expliquer ce qu'il entend par un fou.

Quelques Habitans de la Martinique, qui ne pouvant faire le Commerce de l'Indigo, parceque cette Plante n'a jamais bien réuſſi dans leur Iſle, & n'étant pas aſſez riches pour entreprendre de faire du Sucre, n'avoient guere d'autre reſſource que le Cacao." Le grand commerce qui s'en faiſoit à S. Domingue, en avoit fait

Cette deſcription ne regarde que la Côte, mais, pour revenir à la Plaine du Cap, on y compte, dans ſa plus grande étendue, douze Paroiſſes, toutes placées à une ou deux lieues de la Mer. Leurs noms, en commençant par l'Eſt, ſont *Guanaminte*, *Bayona*, le *grand Baſſin*, le *Terrier rouge*, le *Trou*, *Limonade*, le *Quartier Morin*, la *petite Anſe*, le *Morne rouge*, l'*Acul*, le *Limbe*, & le Port Margot. La plupart de ces Cantons avoient déja une Paroiſſe dans les Montagnes: celles étoient *Jeanmante*, pour Guanaminte; *le Dar*, pour le grand Baſſin, *les Perches*, pour le Terrier rouge, *Sainte Suzanne*, pour le Trou, *Bain*, pour Limonade, *Saint Louis*, pour le Quartier Morin, *le Dondon*, pour la petite Anſe, *Saint Louis*, pour le Morne rouge, *la Marmelade*, pour l'Acul, *Haynaut*, pour le Limbe, & *Plaiſance*, pour le Port Margot.

Quoiqu'il y ait peu de Pays mieux arroſés que le Quartier du Cap François, il n'a pas une ſeule Riviere que les Chaloupes puiſſent remonter plus de deux lieues. Elles ſont toutes guéables, à la réſerve de celle qu'on a nommée la grande Riviere, dont le cours eſt de quinze ou ſeize lieues, & qui ſépare le Quartier de Limonade du Quartier Morin. Les plus conſidérables après celle-là ſont la Riviere *Marion*, qui arroſe le Canton du grand Baſſin & celui de Bayona, celle de *Jean-Rabel*, qui paſſe au Trou, celle du *Haut du Cap*, qui coupe en deux les Cantons du Morne rouge & de l'Acul, celle qui traverſe le Limbe, & qui en porte le nom, & celle qui ſe décharge dans le Port Margot. Avec l'avantage d'une extrême fertilité, on prétend que la Plaine du Cap a des Mines de pluſieurs eſpeces. Diverſes raiſons font juger que le Morne rouge contient une Mine de cuivre. On connoît auſſi une Mine de Metal, à Sainte Roſe, une d'Argent, à Limonade, & l'opinion commune en met une d'Or au grand Baſſin, vers la ſource de la Riviere-Marion. Le Quartier Morin a de petites coulines, qu'on nomme *Marnes pelées*, parcequ'il n'y croît que de l'herbe ou des arbriſſeaux, quoiqu'au-

Etabliſſemens des François dans l'Iſle de S. Domingue.

Obſervations ſur la Plaine du Cap.

Etablissemens des François dans l'Isle de S. Domingue.

trefois tous les environs étoient couverts de grands Bois. On ne donne presque point que ces Mornes ne renferment des Mines de fer.

Mais pour les Particuliers, & peut-être pour l'Etat même, le Sucre & l'Indigo sont plus avantageux que les Mines d'or & d'argent. Il s'en fabrique, dans le Quartier du Cap, une prodigieuse quantité. On y comptoit, en 1726, plus de deux cens Moulins à Sucre, & le nombre en augmentoit tous les jours. Chaque Moulin donne continuellement quatre cens Barriques, ou deux cens milliers de Sucre, car, toute déduction faite, le poids net de chaque Barrique (d), est de cinq cens livres.

La profit de l'Indigo n'est évalué qu'à la moitié moins. On a déjà fait observer qu'il en croît, dans plusieurs endroits de l'Isle, une espece qu'on nomme Indigo sauvage, & qu'on a cru longtems de mauvais usage; mais un Habitant du Cap (e) en ayant fait l'essai, avec un succès que ses richesses ont vérifié, tout le monde a pris le parti de l'imiter. A la vérité, cet Indigo, quoiqu'il prévienne au même prix que l'autre (f), n'a pas le même éclat; mais, en récompense, il croît dans plusieurs terreins qui refusent l'autre. On a tenté sans succès d'en travailler plusieurs espèces, qui sont venues de Guinée. Pendant fort longtems, on n'avoit osé faire que de l'Indigo dans les Montagnes: une heureuse hardiesse y a fait planter des Cacaoyers, dont on espere les plus grands avantages. Le Tabac en apparoissoit d'excellent, & celui de Saint Domingue n'étoit pas inconnu en France. Il n'y a que les Dunkerquois qui s'en chargent, parceque leur Port est franc. Le Caffé est une nouvelle richesse de la Colonie, & semble promettre d'en faire bientôt un des principaux Commerce. On assure que l'arbre y croît aussi vite, & n'y devient pas moins beau que s'il étoit naturel au Pays, que le pié en est fort & bien nourri, qu'il fleurit dans l'espace de dix huit mois, & qu'il ne demande que du tems pour acquérir toute la perfection. Il y a beaucoup d'apparence que la Canelle, le Girofle, la Muscade & le Poivre pourroient être heureusement cultivés à Saint Domingue, mais ces offres veulent du courage & de la confiance. Le Coton, le Gingembre, la Soie & la Caffe, qui étoient autrefois les plus grandes richesses de la Colonie Espagnole, ne pourroient-ils pas, demandoit Labat, apporter aujourd'hui les mêmes avantages aux François?

En 1726, car c'est toujours à ce point qu'on nous rappelle, les Paroisses de la Plaine du Cap étoient l'une portant l'autre, de trois mille ames au moins; mais pour un Habitant libre, il y avoit dix Esclaves. Dans la Ville, où l'on comptoit quatre mille ames, le nombre des Blancs étoit presqu'égal à

(d) On assure que le prix moyen de ce Sucre sur le lieu, étant abaissé de toutes les valeurs, n'est chaque Habitant produit [illegible] compte année commune, l'on compare les Sucres de l'Isle de la Martinique, qui montent encore à moitié plus. Ainsi, multipliez trente mille par deux cens, on trouvera que la Plaine du Cap donnoit tous les ans pour six millions de Sucre, & depuis l'année 1726, ce produit ne peut que s'être augmenté.

(e) Michel Pontgrave.

(f) C'est-à-dire celui qui est originaire des Indes Orientales, ou du Continent de l'Amérique, car on ne s'accorde pas bien sur ce point.

à celui des Noirs. Dans les Montagnes, les Esclaves traitent un plus rude esclavage. On le prononce alors que le Caffre & le Café nourrissent heureusement, ou à la Table, revenus en grace, tous les Canons du Cap le peuplement au triple, & que proportion les Blancs y multiplieront plus que les Noirs. L'opinion de Quartier du Cap, où y comprennent les Montagnes, c'eſt qu'encore la Douceur porte du terroir que les Français occupent dans l'Ile. Celles de Longue, de l'Arbalette & du fond de l'Ile d'Anche, ne lui cedent pas même beaucoup en bonté. La premiere & la derniere sont fort couvertes par le nombre de leurs Rivieres, & la seconde, par la quantité d'herbe qui y croît. Lorsque toute la terre y eſt à vent, comme dans le reste de l'Ile, que d'une lieue à l'autre, on ne le croiroit pas dans le même Pays, on voit que dans la Plaine du Cap cette variété de l'air monte jusqu'au ciel ce qui en rend l'usage extrêmement inquiétant, car on assure qu'elle ne laisse pas d'être sensible. Les Cantons de l'Est, tels que Gouvernement, Dondon, le grand Rivière, le Terrier rouge & le Trou, quoique les plus ouverts, ne sont pas, dit-on, les plus fertiles. On y voit des Savanes assez semblables à certains Landes de France, & dont on ne tire presque rien. Au contraire, Limonade, le Quartier Morin, la petite Anse, le Morne Rouge & l'Acul, n'ont pas un pouce de terre qui ne soit excellent, à l'exception d'une Savane de Limonade.

Remarques des François dans l'Ile de la Tortue.

La chaleur seroit excessive au Cap pendant les mois de l'année, si l'air n'y étoit rafraîchi par la Mer. Les nuits y sont d'ailleurs assez fraîches. (La chaleur augmente continuellement depuis le lever du soleil jusqu'à une heure après-midi, & demeure à-peu-près sur cet effet jusqu'à 4 heures. Elle monte jusqu'à 40 degrés ½ au-dessus du terme de la glace. Rien n'eſt plus rare qu'un ciel couvert. Quelquefois le vent de nuages une heure ou deux, mais on n'en voit pas quatre jours dans l'année sans voir le Soleil. Les variations dans le tempérament de l'air viennent moins des saisons que du vent. La chaleur n'eſt pas supportable où il ne souffle pas. Il n'y a que trois degrés d'humidité, selon différentes observations. Il est certain que les arbres donnent leurs branches à l'Ouest. Les racines sont plus fortes & plus allongées du côté de l'Est, comme pour former un point d'appui, de sorte que le vent renverse rarement quand il vient d'Ouest durant. Celui d'Est ne fait guere de tort que sur les neuf ou dix heures du matin, augmente avec le soleil, baisse avec lui, & tombe tout-à-fait le soir. L'air de la terre qui demeure toujours rarefié à cause des exhalaisons qui s'élevent continuellement du globe échauffé, refoule sur celui de la mer, c'eſt ce qu'on appelle vent de terre. Il se fait sentir la nuit, & continue jusqu'à ce que l'air de la mer, rarefié par la chaleur du soleil, refoule à son tour vers la terre, où l'air s'eſt condensé par la fraîcheur de la nuit. On remarque que dans la canicule le vent d'Est eſt plus fort & plus réglé que dans tout autre tems.) Mais on nous représente les Vallées, que leurs eaux les Montagnes voisines, comme le regne d'un Printemps perpétuel. La terre & les arbres y sont toujours chargés de fruits & couverts de fleurs. Les Ruisseaux qui baignent de toutes parts, ou qui tombent d'un haut des Rochers, rendent des sons d'une fraîcheur surprenante. On y respire, en tout tems, un air

Remarques sur l'Habitation de la Plaine du Nord, & de la Montagne.

sert bien. Les nuits, plus fraîches que chaudes pendant une bonne partie de l'année, obligent de s'y couvrir comme en France. Aussi les Habitans de la Plaine n'ont-ils pas de remède plus sûr contre les effets d'une excessive chaleur, que d'aller respirer l'air & boire de l'eau des Montagnes. Entre les bonnes qualités des eaux, on les juge détersives & fort spécifiques, parce qu'on n'y passe point comme, dans les Vallées, ni la Pierre, ni la Gravelle, ni la Dysurie. Quoique l'eau soit la boisson ordinaire des Negres & des plus pauvres Habitans, ils prennent à peu de frais la changer en Limonade, puisqu'il se trouve partout des Caroubiers sur les grands chemins, que le Sucre ne vaut que trois sols la livre, & le Sirop de Sucre beaucoup moins. Ceux qui n'ont pas toujours la commodité de puiser l'eau à la source, peuvent la garder longtems fraîche, dans des Vases Espagnols, qu'on nomme Canaris, & qui donnent passage à l'air par leurs pores. Les Calebasses du Pays ont la même propriété, & sont d'une singulière ressource. Une autre réflexion des Personnes est l'Eau-de-vie, qui se fait de Cannes de Sucre, avec un double avantage sur celle de France, qu'elle est moins chere & plus forte. On ne lui reproche qu'un goût de Cannes, assez désagréable, mais qui ne feroit pas difficulté de lui donner, puisqu'elle fait le fond de l'eau des Barbades, que on l'a prise. Les Anglois en font aussi leur Punch, & l'on conçoit qu'en y faisant entrer divers ingrédiens, on peut la varier en mille manieres.

Les personnes aisées ont des Basse-cours & des Vergers, où rien ne manque pour les délices de la vie. Entre les fruits fruitiers qu'on y cultive, les plus communs sont le Bananier, qu'on nomme aussi l'Abricot de Saint Domingue, l'Avocat, le Sapote, la Sapotille, la Carambole, une espece de Papaye, qui s'appelle *Mamoncy*, l'Icaque, la Corossolle, le Coco, les Dattes, l'Ananas & la Banane. Des fruitiers de l'Europe, il n'y a guere que la Vigne, le Grenadier & l'Oranger qui aient réussi dans les Iles, & parmi les petites Plantes, le Fraisier & les Melons de toute espece. On est persuadé que si Personne entendoit mieux dans la plupart des Quartiers de Saint Domingue, mais les plus riches Habitans negligent encore trop de s'appliquer à faire acheter des fermes de France ou de Canada, & les Pauvres à se contenter d'autres grains, de Pastes & de légumes. Les Volailles qu'on éleve, sont des Poules d'Inde, des Pintades, des Paons & des Pigeons. Plusieurs Habitans ont des Bêtes à corne, des Haras de Chevaux, des Mulets, & des Porcs, qui se nourrissent à peu de frais dans leurs Savanes, de l'herbe qui y croît & des bouts de Cannes qu'on y jette. Tout multiplie merveilleusement, dans un climat où toutes les saisons sont également fécondes.

Observations sur la Côte Occidentale.

Les Quartiers de la Côte occidentale n'ont pas l'étendue ni tous les avantages de la Côte Septentrionale, mais ils ont aussi leurs agrémens. La Plaine de Langane est plus unie, & par conséquent plus commode pour les Voitures, que celle du Cap. On nous apprenoit que le célebre Ducasse avoit eu fort à cœur de rétablir l'ancienne Jamaïque sur les propres ruines, qui subsistoient encore, & qu'il avoit déjà pris des mesures pour l'exécution de ce projet, lorsqu'il fut interrompu par des ordres qui le rappelloient en France. Mais reprenons la Description de la Côte.

Etablissemens des François dans l'Isle de S. Domingue.

Suite de la Description.

Après le Port de S. Nicolas, qui finit celle du Quartier précédent, on rencontre le *Port Piment*, ensuite les Salines de *Cordon*, qui sont à six ou sept lieues du Môle S. Nicolas. De-là aux Gonaïves, grande Baie, où l'on trouve depuis trois jusqu'à cent brasses d'eau, il n'y a pas tout-à-fait trois lieues. L'*Artibonite* en est environ deux lieues plus loin, & l'on en compte autant de l'Artibonite à la Baie de *Saint Marc*, (g), où le mouillage est sûr pour toutes sortes de Vaisseaux Marchands. De Saint Marc à Leogane, la distance est de vingt-cinq lieues, & dans l'intervalle, on rencontre, 1. *les Iles*, marchante Rade, qui fait face au Quartier de Mirbalais; 2, *Montrouis*, 3, l'*Arcahaie*; 4, le *Port du Prince*; 5, le *Cul-de-sac*; 6, le *Trou Bourdet*. Les Quartiers des Gonaïves, de l'Artibonite, de Mirbalais & de Saint Marc ont fait des progrès considérables & contiennent quantité de riches Habitans. Le Cul-de-sac est le plus grand enfoncement de toute la Côte occidentale, qui est elle-même une sorte de cul-de-sac, entre le Môle Saint Nicolas & le Cap Tiburon. Après Leogane, on trouve le grand Goave, qui en est éloigné de quatre lieues; ensuite une lieue plus loin, le petit Goave, qui passe pour le meilleur Port de toute cette Côte, (h) & demi-lieue au-delà du petit Goave, un Village qui porte le nom de l'Acul. Celui de Nippes en est à quatre lieues, & la grande Baie des Barraderes, qui a quatre milles, est à quatre autres lieues de Nippes. On trouve ensuite à trois lieues, celle des Caymites, qui ne peut recevoir des Navires au-dessus de cent ou cent cinquante tonneaux. La grande Anse suit, (i) après trois autres lieues, & n'est bonne, ni pour les Navires, ni pour les Bateaux. Le Cap de *Dame Marie*, à côté duquel les Vaisseaux peuvent mouiller depuis six jusqu'à trente brasses, est sept lieues plus loin & le Cap Tiburon à sept lieues du Cap de Dame Marie. [Il est si désert, que sur deux cens lieues de côtes on ne trouve que cinquante Européens en état de porter les armes. La moindre apparence de guerre les fait fuir. Ils se renferment alors dans des souterrains avec leurs esclaves.] On trouve à Tiburon deux Rivieres assez belles, dont la moindre a sept ou huit brasses d'eau. [Les Espagnols y avoient bâti deux grosses Forteresses. Ils les abandonnerent dans le tems de leur décadence. Le petit établissement qu'on y a formé depuis, n'a qu'une rade, où la mer est communément agitée, il protege au moyen de ses fortifications les navires qui doublent le Cap. On le fortifie journellement. De Tiburon] tournant au Sud, on découvre l'Ile d'Avache, à douze lieues. Sa largeur est d'une lieue: sa longueur de quatre.

(g) St. Marc est très commerçant. La ville est située au fond d'une baie & s'étend le long de la côte. Elle ne contient que cent cinquante maisons. Elle est entourée de montagnes en croissant, où l'on trouve beaucoup de Carrieres de belles pierres de taille. R. d. E.

(h) On n'y voit plus que des ruines. Son mouillage, qui est excellent & offre un abri contre tous les vents, a souffert très-peu de tems des Ouragans. Comme la Coupe en est voisine, on préfere ce Port, parce que l'air en est plus salubre que celui du petit Goave, infecté par les eaux croupissantes des marais où la riviere Abaret vient se perdre. R. d. E.

(i) La grande Anse ou Anse de Jeremie, est un Bourg très peuplé, situé sur une hauteur, où l'air est pur, les maisons jolies, & où l'on trouve abondamment du Coton & du Cacao. R. d. E.

Description de l'Isle de St. Domingue.

ue, & fa circonférence de huit ou neuf. Au Nord de cette Ile, on trouve la Baie de *Mosle*, qui ne reçoit que des Bâtimens de cent cinquante tonneaux. Ce qu'on nomme le fond de l'Ile à Vache eſt plus au Nord-Oueſt, & la Baie de Cayemel en eſt éloignée d'une lieue. On trouve enſuite les *Cayes d'Agnus*, (a) qui forment une Iſle, où des Navires de deux à trois cens tonneaux peuvent aiſément mouiller : c'eſt ce que les Eſpagnols nomment *Yaguana*, ou Port de Bretz. La Baie de Jaquemel eſt à dix ou douze lieues. On repréſente ce Quartier comme le moins fertile de cette Côte meridionale, après celui de Saint Louis.

La Ville de Léogane eſt petite, on y compte 304 maiſons, bâties avec un mortier qui les rend fort ſolides, mais elle n'eſt pas dans une ſituation avantageuſe. Elle eſt dans une plaine à deux lieues de l'ancienne Yaguana, entre l'Ester & la petite Riviere, qui en font comme deux Fauxbourgs, & à une demi-lieue de la Mer. Ses environs ſont marécageux, ce qui, joint aux chaleurs, & aux eaux gâtées par l'Indigo, n'en rend pas l'air fort ſain. L'embarquement & le débarquement y ſont également incommodes. Enfin elle n'a point de Port, & la Rade même n'eſt pas des meilleures. C'eſt néanmoins la réſidence ordinaire du Gouverneur Général, de l'Ordonnateur, & du Conſeil ſupérieur. Mais ſans entrer dans les raiſons qui lui ont fait donner la préférence ſur le petit Goave, qui ſemble la mériter à toute ſorte de titres, on avoue que Léogane ne ſe peuple point, & que malgré le parti qu'on a pris de démolir la Bourgade de l'Ester, pour en tranſporter les Habitans dans cette Capitale de la Colonie Françoiſe de Saint Domingue, elle a reçu peu d'accroiſſement, au préjudice de l'autre. (b)

Deux puiſſantes ſources de la Plaine de Léogane, ſe trouvent des lits d'une eſpece de pierres blanches, aſſez dures, poreuſes, & de la figure des pierres de Mer. Elles ſe rencontrent à différentes profondeurs au-deſſous de la ſuperficie du terrein, & l'on s'en ſert pour faire une très bonne chaux. On fait encore beaucoup de l'Indigo ſur toute la Côte, quoique les principaux Habitans aient jugé avec raiſon qu'il valoit mieux s'attacher à faire du Sucre, fondés, obſerve le P. Labat, ſur la maxime, que toutes les denrées qui ſe conſument par la bouche, ſont toujours celles qui ſe vendent le mieux. „ Il ajoute que c'eſt ordinairement par l'Indigo & le Tabac qu'on „ commence les Habitations, parceque ces Manufactures ne demandent pas „ un grand attirail, ni beaucoup de Negres, & que ceux nommés les Habi- „ tans en état de faire des Sucreries, avantage auquel ils aſpirent tous, non „ ſeulement pour le profit qu'il rapporte, mais encore parcequ'une Sucrerie „ les met au rang des gros *Habitans*; au lieu que l'Indigo les retient dans „ la claſſe des petits.

Les Patates, les Ignames, les Bananes & les Figues viennent mieux à Léogane, & ſont de meilleur goût que dans les Iſles du Vent, ce qu'on n'attribue pas moins à la chaleur de la terre, qu'à la profondeur de la bonté

(a) On compte 150 milles dans la ville de Cayes, toutes paliſſadées dans un terrein marécageux, où il y paroît rapporter d'une compoſition, qui rendent ces endroits très mal-ſains, mais le fait eſt très propre à la culture des cannes à ſucre. E. A. E.

(b) On entend toujours, ſuivant toute de P. Labat.

que & la Guadeloupe ſont néanmoins au quatorze ou quinzieme degré, & la Plaine de Leogane eſt-elle ſi chaude ? mais ces petites Iles ſont retranchées ſous cette zone par un vent frais de Nord-Eſt, au lieu que la Plaine de Leogane, étant à couvert de cette fraîcheur par une très grande Ile, qui a de fort hautes Montagnes, eſt preſque entierement privée de ce ſecours. La chaleur s'y renferme & s'y concentre, juſqu'au point qu'elle bruleroit en un moment les Pois, ſi l'on n'avoit ſoin d'élever ſur des planches nouvellement arrangées, des eſpeces de toits, qu'on couvre de broſſailles, pour les défendre de l'ardeur du Soleil, ſans leur ôter tout-à-fait l'air.

Etabliſſement des François dans l'Iſle de S. Domingue.

Différence de chaleur entre S. Domingue & les petites Iles.

Dès le commencement de ce ſiecle, on voyoit à Leogane un grand nombre de Caroſſes & de Chaiſes. Il n'y avoit preſque plus que les pauvres Habitans qui allaſſent à cheval. L'entretien d'un Equipage étoit fort, lorſqu'on a fait la dépenſe d'un Caroſſe. Les Cochers & les Poſtillons ſont des Negres, auſquels on ne donne point de gages, & dont on tire d'autres ſervices. Les Chevaux paiſſent toute l'année dans les Savanes, & le peu de mil, qu'on leur donne, ſe cueille ſur l'Habitation. D'ailleurs ils ne ſont pas chers, à moins qu'ils ne ſoient d'une race & d'une beauté fort extraordinaires. On en trouve des troupeaux dans les Bois, & dans des grandes Savanes voiſines. Leurs allures ne ſont reconnoître qu'ils viennent tous de race Eſpagnole, quoiqu'on y remarque, dans chaque Canton, des différences qui viennent apparemment de celle de l'air, des eaux, & des pâturages. Aux environs de Nippes, il ſe trouve des Chevaux qui ne ſont pas plus grands que des Anes, mais plus ramaſſés, & d'une aſſez belle proportion, vifs, infatigables, d'une force & d'une reſſource ſurprenantes.

Faſte de Léogane.

Chevaux ſauvages de Saint Domingue.

On prend quantité de Chevaux ſauvages dans les routes des Bois qui conduiſent aux Savanes & aux Rivieres, avec des Epieux, c'eſt-à-dire, des nœuds coulans de corde ou de Lianes. Quelques-uns, ſurtout les vieux, s'échappent ou ſe tuent en ſe débattant lorſqu'ils ſont pris. Les jeunes ſont moins d'efforts, & ſe laſſent plus facilement de reſiſter. La plûpart ſont ombrageux, & l'on parvient rarement à les guérir de ce vice. S'ils entrent dans une Riviere, ils hennifſent & frappent des piés dans l'eau, en regardant de tous côtés avec une ſorte d'effroi. On juge que la Nature leur a donné cet inſtinct, pour épouvanter les Caymans (m), ou pour les obliger de faire quelque mouvement, qui, ſervant à les leur faire découvrir, puiſſe leur donner le tems de les éviter par la fuite. Les chiens ſauvages & ceux de chaſſe ont le même inſtinct : ils s'arrêtent ſur les bords des Rivieres, & jappent de toutes leurs forces, & s'ils voient remuer quelque choſe, ils ſe privent de boire, & aiment mieux leurs Maîtres que de ſe mettre en danger

(m) Ils ſe tiennent couchés tout de leur long, de ſorte qu'on les prend pour des troncs d'arbres, & attendent ainſi leur proie. Si quelques animaux ſe trouvent à leur portée, ils ſautent ſur eux & les enfoncent dans l'eau pour les ſuffoquer. Ce n'eſt que lorſqu'ils en manquent qu'ils s'adreſſent à des hommes. Il y a des Negres qui oſent les attaquer, ſans autre arme qu'un morceau de bois creux, qu'ils leur enfoncent dans la gueule, pour la tenir ouverte. Ils la leur plongent enſuite dans l'eau, & comme les Caymans ou Crocodiles n'ont point de langue, l'eau qu'ils avalent, les étouffe. R. d. E.

Quelques particularités sur l'Isle de la Dominique.

d'être détruits. Souvent, les Chasseurs se voient forcés de les porter dans leurs bras. Ce qu'on nomme ici chien sauvage, est une race singulière, différente fort douce, comme à Buenos Ayres & dans d'autres lieux, de quelques chiens Domestiques, que les Chasseurs ont laissés dans ces Bois. Ils ont, presque tous, la tête plate & longue, le museau effilé, l'air féroce, le corps mince & décharné. Ils sont fort légers à la course & excellens en perfection. Les Habitans leur donnent le nom de *Coliques*, sans que on en connoisse l'origine. Ils vont en Meute, & ne cessent point de multiplier, quoiqu'on en tue beaucoup. Les plus jeunes s'apprivoisent aisément.

Chiens sauvages nommés Coliques.

Le P. Labat compte trente heures de l'Isle au Col de fer, & le plaisir des chemins, qu'il trouva fort incommodes, mais qu'il étoit aisé, dit-il, de rendre moins difficiles. A l'occasion des Negres Marons, ou fugitifs, qui s'étoient réfugiés au nombre de six à sept cens, dans un Canton de l'Isle nommée la Montagne noire, il nous apprend que l'usage de cette Colonie est de marquer les Negres lorsqu'on les achete. On le fait pour cette opération, d'une aiguille avec laquelle on forme leur chiffre. Elle est soutenue par un petit manche & contient le chiffre, ou les Lettres, pouvoient se trouver en même tems dans plusieurs Habitations, on observe d'appliquer la lame en divers endroits du corps, ce qui s'appelle *Tatouer* un Negre. Il faut, de chaudes, exemple dans la suie rouge. On frotte l'endroit où elle doit être appliquée, avec un peu de suif ou de graisse, & l'on met, dessus, un papier huilé ou ciré, sur lequel l'étampe s'applique le plus exactement qu'il est possible. La chaleur s'en fait sentir, & dès que l'effet de la brûlure est passé, la marque reste empreinte sur la peau, sans qu'il en paroisse aucune trace de l'effusion. Un Libraire, qui est rendu à revendre plusieurs fois, se trouve aussi chargé de ces caractères, que un ancien Obélisque d'Egypte. On n'a point cette méthode dans les petites Iles, & les Negres, surtout les Créoles, y trouvent un désagrément de se voir marqués comme les Chevaux & les Bœufs. Mais on a jugé cette précaution absolument nécessaire dans une Isle aussi vaste que Saint Domingue, où les Negres peuvent fuir & se retirer dans des Montagnes inaccessibles. C'étoit le cas où la Colonie se trouvoit alors. On prétend s'être assuré des Nouveaux, pour enlever ceux qui passent pour la mer, persuadé que ne pouvant, pour une expédition qui ne demandoit que de la vîtesse & du danger, [illegible] que les Chasseurs, c'est à dire les Boucaniers, qui seroient capables de s'accompagner, parce qu'ils connoissent tous les détours des Montagnes & ceux de devoir faire une plus rude marche, mais loin de favoriser la réduction des Negres, ils proposoient de l'engager à leur livrer des Chevaux sauvages, des cuirs, & des viandes sauves boucanées, pour de la poudre, des balles, des armes, des toiles, & d'autres besoins, qu'ils leur donneroient en échange. Cependant comme on avoit ne pouvoir être sûr, & qu'on en murmuroit hautement, ils ont cru, pour l'honneur de leur fidélité, de marcher à la rencontre des Rebelles (o) c'est-à-dire, à entendre que ceux qui reconnoissoient effectivement sur eux ou les Negres, que les Negres, qui faisoient peu

Negres Marons ou fugitifs.

(o) C'est ce que a déjà nommé à Cayenne les uns.

leur appartenoient, & que pour la liberté des Efclaves, entre la Colonie s'obligeroit folidairement. Ces conditions furent rejettées, parceque le profit n'auroit été que pour les Chefs-ors. En général, le Maître d'un Negre fugitif eſt obligé de payer vingt cinq écus à celui qui le prend hors des Quartiers François, & cinq ecus ſeulement pour celui qu'on prend dans les Quartiers, mais hors de leur Habitation.

Entre pluſieurs petites Iſles, qui bordent la partie Françoiſe de S. Domingue, le P. Labat en décrit une qui lui Françoiſe extraordinairement chere à habiter, & que cette raiſon lui fit ſurnommer volier. La Cour ayant donné, à la Compagnie, toutes les Terres qui ſont entre le Cap Tiburon & le Cap Mongon, c'eſt à dire une etendue d'environ cinquante Lieues, elle lui propoſoit non ſeulement de faire habiter cette partie de l'Iſle, mais de faire un entrepôt fixe & continuel, pour les Barques qu'elle envoyoit en Traite aux Côtes de la Terre ferme. Labat, parti de l'Acul pour la Guadeloupe, donna d'abord aux Kayemites, qui ſont pluſieurs petites Iſles habitées, & fut obligé par le mauvais tems de mouiller ſous le Cap de *Donna Maria*, le plus à l'Oueſt de toute la grande Iſle. De là, les Vents le forcerent encore juſqu'au Cap Tiburon, qu'il doubla le lendemain, en ſe tenant de ſi près qu'on pouvoit, dit-il, toucher à terre. C'eſt une Pointe aſſez ronde, fort élevée, & coupée preſque à pic. La Mer y eſt par conſequent très profonde, & paroit auſſi noire que le Rocher, qui eſt de cette couleur. Le jour ſuivant, après avoir reconnu & paſſé l'Iſle Avache, il mouilla vis-à-vis l'entrée de celle de Saint Louis, qu'il cherchoit, & qui eſt à dix lieues au Nord de l'autre. L'Iſle Avache avoit été célèbre par la fréquentation des Boucaniers, qui en faiſoient leur retraite ordinaire, pour le partage de leur butin. Quoique l'herbe y dominât encore, mais on les avoit fait paſſer à la grande terre de Saint Domingue, & l'Iſle Avache n'étoit plus occupée que par des Chévres & des Porcs, qu'on y avoit mis pour le ſervice de la Compagnie (a).

C'étoit l'Iſle de Saint Louis qu'elle vouloit remplir & peupler, quoique le terrein ne fût que de quatre ou cinq cens pas de long ſur cent ſoixante de large, & qu'il n'eût que la hauteur néceſſaire pour n'être pas couvert d'eau en haute Mer. Auſſi n'avoit-il point juſqu'alors paſſé le nom de Caye, & la Compagnie, dans ſon ardeur pour cet établiſſement, avoit fait ordonner ſous peine d'amende qu'on lui donnât celui d'Iſle. Tout cet eſpace ne paroît qu'un amas de Rochers à fleur d'eau. Il eſt bordé au ſud d'une grande Baie, dont l'ouverture eſt couverte par trois ou quatre Iſles aſſez grandes, mais qu'on n'avoit pas choiſies pour y bâtir un Fort, parce qu'elles ſont environnées de hauts fonds, & par conſéquent peu propres au mouillage des Vaiſſeaux, au lieu que la Mer eſt très profonde aux environs de l'Iſle Saint Louis, particulièrement du côté de l'Iſle Saint Domingue, dont elle n'eſt ſéparée que par un Canal de ſept à huit cens pas de large. Le fond eſt de bonne tenue, & le mouillage ſi commode, qu'on peut s'approcher aſſez de la terre pour y

Etymologie de l'Iſle à Vache, ou Françoiſe dans la Baie de S. Domingue.

Etabliſſement de l'Iſle S. Louis à la ſud de l'Iſle Avache.

De l'Iſle Avache.

(a) Les Anglois de l'Iſle à Vache, qui ſont trop rapprochés que de quatre ans Habitans de cette Iſle de Saint Louis, en chaſſent la jouiſſance. N. d. E.

Etat ancien des François dans l'Isle de S. Domingue.

déſerter avec une planche. Un Commiſſaire François (p) y avoit tracé un Fort, dont Labat vit le Plan, & la dépenſe de l'ouvrage devoit monter à huit ou neuf cens mille francs; mais quoiqu'il y eût déjà deux Ingénieurs dans l'Iſle, avec des appointemens conſidérables, & qu'en attendant de France des Maçons & des Tailleurs de pierre on employât quantité de Negres aux préparatifs, Labat fit quelques obſervations (q) qui devoient faire perdre le deſſein de cette entrepriſe. La Ville de St. Louis (ce fut bientôt un commencement de cet Article, c'eſt) eſt ſituée au bord d'une Baie qui forme un aſſez bon abri, mais la profondeur de cette rade diminue tous les jours, & bientôt elle ne ſera plus praticable. Cette ville eſt pauvre, n'a que quelques maiſons, & manque d'eau. Les Juifs y ont entrepris un aqueduc, qu'ils font conſtruire à leurs dépens.)

Les logemens que les François occupoient déjà dans l'Iſle, étoient de fourches en terre, couverts de rocher, & paliſſadés de Palmiſtes refendus. Il n'y avoit encore que la Maiſon du Directeur de cette Compagnie, celle du Gouverneur, & un Magaſin, qui fuſſent paliſſadés de planches & couverts d'ardoiſes. La Maiſon du Directeur & le Magaſin bordoient une petite Place oblongue, dont les autres côtés étoient formés par les Logemens des Commis & d'autres Agens de la Compagnie. La Chapelle, la Maiſon du Gouverneur, & quelques autres bâtimens, étoient répandus ſans ordre ſur la Côte, avec des Casernes pour la Garniſon. „ Jamais, dit Labat, on ne „ vit un ſi grand nombre de Commis & d'Officiers, pour un tel poſte & pour „ un ſi petit Commerce. Je donne qu'il y en ait autant à Barbade. Ils avoient „ tous des appointemens conſidérables, & bouche en Cour à la table du „ Directeur, qui étoit fort bien ſervie. On entretenoit pour cela des Chaſſeurs, „ avec une grande Meute de Chiens. Il y avoit auſſi des Pêcheurs. On „ dé-

(p) Le Chevalier de Reynau.

(q) Il ne faut pas manquer de lire ſur cet objet ce que dit, je le remarque à ſon Hiſtoire, que le Directeur de cette Compagnie, dans un tems d'orage, fit couper deux Palmiſtes pour faire paſſer ſon Canot, parce que les Palmiſtes étoient trop proches l'un de l'autre. Pour cette bagatelle, on le fit condamner à une groſſe amende, qu'il ne voulut point payer, & qui le fit mettre en priſon, où il reſta aſſez long-tems. Il ſe plaignit de cette injuſtice à ſon Conſeil, qui ne fit que rire de ſes plaintes. Il écrivit en France à ſes Supérieurs, qui ne firent pas plus de cas de ſes lettres. Enfin, ennuyé de ſe voir ſi mal récompenſé de ſes ſoins, il prit le parti de s'en retourner en France, où il eſt mort depuis. Il avoit fait bâtir à ſes dépens, ſur la Côte, un aſſez beau Magaſin, qu'il fut obligé de laiſſer à la Compagnie, qui le fit démolir, parce qu'il étoit trop proche de la Mer. Il avoit auſſi fait bâtir, à ſes dépens, une belle Maiſon à la Cayenne, qu'il fut forcé de donner au Roi, pour le dédommager de ſes avances. Il avoit fait auſſi, à ſes dépens, un Fort à la Martinique, qu'il fut obligé de donner au Roi, pour le dédommager de ſes avances. Il avoit fait auſſi, à ſes dépens, un Fort à la Martinique, qu'il fut obligé de donner au Roi, pour le dédommager de ſes avances.

» élevoit quantité de Volaille & de Moutons, dans l'Habitation particuliere de la Compagnie. Le Directeur étoit un Malouin (e) fort versé dans toutes les parties du Commerce, & le Gouverneur un Gentilhomme du Canton de Toulouſe (f), qui avoit été Lieutenant Colonel en France, & qui entendoit bien le ſervice: mais la jalouſie de l'autorité faiſoit naître entr'eux des difficultés continuelles. La Compagnie avoit entretenu quelques Troupes dans l'Iſle, ſous les ordres du Gouverneur, le Directeur venoit de caſſer cette Garniſon, pour ôter au Gouverneur le pouvoir de ſe faire obéir. Auſſi le ſervice ſouffroit-il de leurs diviſions. La Compagnie, l'ayant reconnu depuis, a réuni les deux Commiſſions ſur une même tête."

Etabliſſement des François dans l'Iſle de S. Domingue.

Les conditions, qu'elle offroit à ceux qui voudroient s'établir ſur les terres de ſa conceſſion, étoient capables d'y attirer un grand nombre d'Habitans. Elle leur donnoit le terrein, ſur le même pié que le Roi le donne dans les autres lieux de ſon Domaine en Amérique, c'eſt à-dire, gratis, ſans redevances, ſans droits Seigneuriaux, & ſans aucunes charges: elle leur fourniſſoit des Eſclaves, ſuivant leurs beſoins & leurs facultés, à raiſon de deux cens écus pour les Hommes & de cent cinquante pour les Femmes, payables dans l'eſpace de trois ans, elle leur accordoit le même terme pour les Marchandiſes qu'elle devoit leur fournir, au prix courant de l'Iſle & du petit Goave, & s'il arrivoit qu'elle en manquât, elle leur permettoit d'en acheter, des denrées qu'ils devoient lui donner en payement pour ſes avances. Enfin, elle s'engageoit à prendre généralement tout ce qui ſe fabriqueroit dans leurs Habitations, au même prix qu'ils l'auroient vendu dans les autres Quartiers. De ſi belles offres étoient à peine écoutées, parceque perſonne ne pouvoit ſouffrir, comme on l'a déjà fait remarquer, qu'elle obligeât ſes Colons de lui vendre toutes leurs Marchandiſes & leurs denrées, & d'acheter d'elle tous leurs beſoins.

Fond des Negres.

On ne compte qu'environ vingt-cinq lieues, de l'Iſle Saint Louis au petit Goave, & dans cette route, on trouve un Quartier, nommé le *Fond des Negres*, qui eſt une pépiniere de Cacao & d'Eſclaves. La plupart ſont des Habitans Mulâtres, & des Negres libres, qui cultivent les plus beaux Caroyers du Monde. Leur maniere d'élever les Enfans conſiſte à leur donner le matin, pour tout le jour, une jatte de Chocolat, avec du Mais écraſé. Une nourriture ſi ſimple les préſerve de toutes ſortes de maladies, & les rend plus forts qu'on ne l'eſt ordinairement à cet âge.

Fond de l'Iſle Avache.

Labat paſſa de l'Iſle S. Louis à la grande Terre, pour viſiter un Quartier qu'on nomme le Fond de l'Iſle Avache. C'eſt une très-grande Plaine, dont le bord de la Mer fait une Anſe, en forme de croiſſant fort ouvert, maſqué par l'Iſle Avache, qui eſt éloignée de la grande Terre d'environ trois lieues. Quoique cette Iſle, qui en a cinq ou ſix de longueur, paroiſſe couvrir l'Anſe, ſon éloignement empêche qu'elle lui ſoit fort utile. La Mer, qui briſe rudement à la Côte, y rend l'embarquement & le mouillage également difficiles. Les Flibuſtiers mouilloient apparemment près de l'Iſle, lorſqu'ils ve-

(e) M. de Brisac. (f) M. de Boulet.

Grandeur des Habitations du Quartier de S. Domingue.

soient faire leurs partages dans ce Quartier. Labat dit jusqu'à douze Heues, dans le Fond de l'Ile Avache, & trouve non-seulement le Pays fort beau, mais la terre grasse, profonde, & propre à toutes sortes de productions. Il est certain, dit-il, que les Espagnols, & les Indiens avant eux, ont habité toute cette partie de la grande Ile. Les premiers abandonnerent, pour aller s'établir au Mexique après la Conquête de Fernand Cortez, & comme ils trouverent déja établis tous les Habitans Naturels, ce beau Canton demeura désert, & les arbres y ont repris leur premier état. La plupart ne sont à la vérité que des bois tendres, mais en fort grand nombre, fort hauts, gros & fort pressés, ce qui n'est pas une petite preuve de la bonté du terroir. On juge que les Habitations Espagnoles n'avoient pas plus de quatre à cinq cents pas de large, parceque toute la Plaine est partagée en divisions de cette grandeur, par des especes d'arbres de haute futaie, que on nomme dans ce Pays *Rideaux de bois*, & qui ressemblent à ceux qui se trouvent dans le milieu des Forêts, ou dans les Montagnes qu'on n'a jamais défrichées. Les Espagnols suivirent apparemment cette méthode, pour épargner leurs Habitations, pour couvrir leurs Negres à leurs Ateliers pendant la grande chaleur du jour, & pour avoir sous la main des bois de Charpente à leur disposition. Mais ces trois utilités étoient accompagnées d'un inconvénient, les Racines, empêchant le travail de la Charue, contribuoient à la corruption, & devenoient assez bientôt à charge.

Pareils des anciennes Habitations Espagnoles.

On trouve dans cette Plaine, dans les terres de cette Plaine, des fers à cheval, & d'autres à l'usage des Espagnols. On y trouve aussi d'anciens meubles Indiens, tels que des Pots & des Marmites de terre, avec une sorte de cailloux, couleur de fer, d'un grain compact & très fin. La plûpart de ces cailloux ont deux pieds à deux pieds & demi de longueur, quatre à cinq pouces de large, & huit à neuf d'épaisseur. Ils sont arrondis par les deux extrémités. Les Naturels du Pays avoient l'art de les fendre au milieu de leur longueur, & de les creuser, pour en faire des especes de Tourtieres ovales, d'un peu plus d'un pouce d'épaisseur, qui résistoient au grand feu. On en a pris chez Labat, avec deux ou trois petites figures de terre cuite, trouvées dans des Grottes qu'on avoit découvertes entre les Falaises. Quelques Habitans du Quartier l'assurerent qu'ils avoient trouvé, dans les Montagnes, d'autres Grottes, fort profondes, & remplies d'ossemens humains. C'étoient vraisemblablement les anciennes Sépultures des Indiens. Peut-être y trouveroit-on aussi leurs richesses, car on voit des traces de cet usage dans tous les Pays du Monde. Mais les Habitans Français sont peu soigneux de remuer ces os, parcequ'ils ne peuvent douter que les Espagnols, qui ont eu de longues Habitations dans mêmes lieux, ne les aient visités très long-tems même.

Dans plusieurs endroits du fond de l'Ile Avache, on trouve des Caves de maçonnerie, qui ne laissent aucun doute que les Espagnols n'aient fait de l'Indigo dans tout ce Quartier. Labat, persuadé qu'en effet les terres y sont aussi propres que celles des Indes Orientales, & de la Nouvelle Espagne, regrette qu'elles ne fussent pas moins peuplées, & pense qu'elles le seroient un jour. Cependant il avoue que c'est le véritable Pays des Muscadiers,

des Martinains, des Vaseurs & d'autres Enfans des Hommes & des Bestiaux. L'Ile ou Isle de Saint Louis, quoiqu'environnée de la Mer, est arbrée, sans buissons, & sans eau, en exceptant des ségnes, qui se trouvent dans les creux des Crabes, sous les roches, sous les troncs des Palmiers, & qui remplissent l'air, aussitôt que le Soleil est couché, le rendent insupportable par leurs cruelles piqûres. [On est obligé de s'enfermer la nuit dans des pavillons de grosse toile, & de ne point approcher des bords de la Mer. Car si ces insectes sentent qu'on est à portée de leur aiguillon, ils s'enfoncent dans la chair à travers le tissu le plus serré. Ils sucent le sang par cet aiguillon, qui est une petite trompe, & ne lâchent prise que lorsqu'il en est rempli. Leur piqûre est aussi vive qu'un coup de lancette.] Dans le fond de l'Ile Arrache, leur persécution se fait sentir en plein jour, & si fort, qu'elle oblige les Habitans des Habitations de donner une sorte de Bottines à leurs Esclaves, pour leur couvrir les jambes & les pieds. Cependant on se flattoit que cette incommodité pourroit diminuer, à mesure que le terrein viendroit à se défricher, & surtout lorsque les bords de la Mer seroient entièrement découverts.

Pendant. I. Partie. Dans l'Ile de S. Domingue.

Labat compte, entre les richesses de cette Côte, de beaux coquillages, dont il rapporta un fort grand nombre. Le Gouverneur de l'Ile Saint Louis lui donna quelques pierres légeres, que la Mer y amene pendant les grands vents du Sud. Il en trouva une „ de deux pieds & demi de long, sur dix huit „ pouces de large, & d'environ un pié d'épaisseur, qui ne pesoit pas cent-„ cinquante livres, elle étoit blanche comme la neige, aussi plus dure que „ les pierres de ponce, d'un grain fin, ne paroissant point poreuse, & bondissant néanmoins comme le meilleur ballon, lorsqu'on la jettoit dans „ l'eau. A peine y enfonçoit elle d'un demi travers de doigt. Il y fit „ faire, dit-il, quatre trous de vrilbere, pour y planter quatre bancs, & „ fournir deux petites planches fort légeres, qui renfermoient les pierres „ dont il allégea sa charge: elle en pesa cent soixante livres, & dans „ une autre occasion, elle soutint trois poids de fer, chacun de cinquante „ livres. Enfin, elle servoit de Chaloupe à son Negre, qui se mettoit hardiment dessus, pour aller se promener autour de l'Ile.

Il se trouve, sur cette Côte, des Burgaux, dont le dehors est peint, comme le Ponit de Hongrie noir, de différentes manieres, sur un fond argenté, ce qui leur a fait donner le nom de Veuves. Le Poisson, qui est dans ces coquilles, est plus délicat que celui des Burgaux ordinaires. Il a sur la tête, une espece de couvre-chef, mat, & d'une substance noire & dure, dont il ferme l'ouverture de sa coque. Labat vit plusieurs branches de Corail noir, qui étoit, à la couleur près, de même nature que le rouge, parcequ'il en avoit le grain, le poli & la pénétration. Mais ce qu'il apporta de plus curieux en ce genre, ce fut des Nacres de perles d'une beauté achevée. On lui en donna une, dans laquelle il y avoit sept ou huit petites perles attachées au fond de la coque. Le dedans étoit très-net & très-beau; le dehors, laid, raboteux, grossier, couvert de mousse & de petits coquillages informes; mais ayant levé cette croûte, il ne trouva plus qu'une belle écaille, aussi luisante, aussi argentée que le dedans.

Remarques sur l'Anse à la Barque, & sur le Port Dauphin.

Sa dernière Observation fut en Quartier regardé la Pointe de l'Ile Aux-chat, elle eſt redoutable, dit-il, par un courant rapide & un vent furieux, qui portera deſſus. Les Vaiſſeaux qui vont à la Jamaique, en éprouvent ſouvent les dangers, & depuis peu de jours il s'en étoit perdu un, dont les débris n'avoient pas été montés au Quartier François.

Commerce des Espagnols de l'Ile.

On a revenu à parler ici, ſur le même témoignage, du Commerce des Eſpagnols de l'Ile. Il étoit fort lucratif, dit le P. Labat, avant que les François euſſent trouvé le ſecret d'en perdre les avantages, en y portant une trop grande quantité de Marchandiſes, non qu'ils en euſſent la liberté, car il n'eſt permis, à aucune Nation, d'aller trafiquer chez les Eſpagnols. Il conſiſtoit dans les Draps que la trouvoient monoyés ſur leurs Côtes, ou même à quelque diſtance, lorſque des y trouvoit des Marchandiſes de leur Fabrique ou de l'argent d'Eſpagne. Mais cette Loi, comme la plupart des autres, reçoit quantité de modifications. Si l'on veut entrer dans un de leurs Ports, pour y faire le Commerce, on feint d'avoir beſoin d'eau, de bois, ou de vivres. Un Placet, qu'on fait préſenter au Gouverneur, expoſe les extrêmes du Bâtiment. Quelquefois, c'eſt un Mât qui menace ruine, ou une voie d'eau qu'on ne peut trouver ſans décharger les Marchandiſes. Le Gouverneur ſe laiſſe perſuader par un préſent, & les autres Officiers ne réſiſtent pas mieux à la même amorce. On obtient la permiſſion d'entrer dans le Port, pour chercher le mal & pour y remédier. Toute formalité n'eſt négligée. On enferme ſoigneuſement les Marchandiſes, on applique un ſcellé à la Porte du Magaſin par laquelle on les fait entrer, dans un endroit où il y en a une autre, qui n'eſt pas ſcellée, par laquelle on prend le tems de la nuit pour les faire ſortir, & pour mettre, à la place, des Caiſſes d'Indigo, de Cochenille & de Vanille, de l'argent en barres ou monnoyé, & d'autres marchandiſes. Auſſitôt que le négoce eſt fini, la voie d'eau ſe trouve bouchée, le Mât affûté, & le Bâtiment prêt à mettre à la voile. C'eſt ainſi que ſe retirent les plus groſſes cargaiſons. A l'égard des moindres, qui viennent ordinairement dans des Barques Françoiſes, Angloiſes, Hollandoiſes & Danoiſes, on les conduit aux Eſteres, c'eſt-à-dire aux lieux d'embarquement qui ſont éloignés des Villes, ou dans les retranchemens des Rivieres. On avertit les Habitans voiſins par un coup de Canon, & ceux qui veulent trafiquer s'y rendent dans leurs Canots. C'eſt la nuit que ſe fait ce Commerce: mais il demande beaucoup de précautions, & ſurtout de ne laiſſer jamais entrer dans le Bâtiment plus de monde qu'on ne ſe trouve en état d'en chaſſer, ſi l'on ſe voyoit menacé de quelque infidélité. Cette eſpece de Commerce ſe nomme traite à la Paque: on n'y parle jamais de crédit, elle ſe fait argent comptant, & Marchandiſes préſentes. L'uſage eſt de faire devant la Chambre, ou ſous le Canal de la Barque, un retranchement avec une table, ſur laquelle on étale les échantillons des Marchandiſes. Le Marchand, ou ſon Commis, à la tête de quelques gens armés, eſt derriere la table. D'autres ſont au deſſus de la Chambre, ou ſur le Gaillard. Le reſte de l'Equipage eſt ſur le Pont, armes en mains, avec le Capitaine, pour faire les honneurs, offrir des rafraîchiſſemens aux Eſpagnols qui arrivent, les reconduire civilement; & s'il vient quelques perſonnes de diſtinc-

dien, qui laiſſent des empleurs conſidérables, on n'oublie point, à leur départ, de les ſaluer de quelques coups de Canon. Ces honneurs, qui flattent leur vanité, tournent toujours au profit des Marchands. Cependant il ne faut point oublier d'être ſur ſes gardes, ni ſe trouver le plus foible à bord, car s'ils trouvent l'occaſion de ſe ſaiſir de la Barque, il eſt rare qu'ils la manquent. Ils la pillent, & la coulent à fond avec l'Equipage, pour ne laiſſer perſonne qui puiſſe révéler leur perfidie. Sur la moindre plainte, dans un cas de cette nature, ils ſeroient forcés à la reſtitution de tout ce qu'ils auroient pillé, non pas à la vérité, en faveur des Propriétaires, mais au profit des Officiers de leur Prince, qui s'approprieroient le tout, à titre de confiſcation. Au reſte, le religieux Voyageur aſſure que c'eſt une pratique ordinaire, non-ſeulement ſur les Côtes de Saint Domingue, mais ſur celles de la Nouvelle Eſpagne, des Caraques & de Carthagene, & qu'un grand nombre de François, d'Anglois & de Hollandois en ont fait une triſte expérience.

Evaluation des Marchandiſes propres à être mis à bord.

Il ajoute, pour l'inſtruction des Marchands & des Voyageurs, que dans les mêmes occaſions, il ne faut pas vendre moins ſingulièrement ſur les traites des Eſpagnols. „ Lorſqu'ils trouvent, dit-il, l'occaſion de s'accommoder d'une choſe, ſans qu'elle leur coûte rien, jamais ils ne la laiſſent „ échapper. Si l'on s'apperçoit de quelque ruſe, on ne doit les en „ avertir que d'un ton civil, en feignant de la prendre pour une méprife, „ ſi l'on ne veut s'expoſer à de fâcheuſes querelles.“ La meilleure Marchandiſe qu'on puiſſe porter, dans tous les lieux qui ſont en relation avec les Mines, eſt le Vif argent. On donne poids pour poids, c'eſt-à-dire une livre d'argent pour une livre de Mercure, preſque toujours (*a*), parce qu'il faut ſoixante Piaſtres pour le poids d'une livre, & que le Mercure n'en vaut que trente. Ceux qui veulent y gagner encore plus, ſe font payer pour poids en pieces monnoyées, telles que des Reales & des demi-Reales, qu'on trouve toujours l'occaſion de donner en compte. Il y a, ſouvent, deux & même trois écus de profit par livre. Le Commerce avec les Eſpagnols a ſes difficultés. Les Acheteurs ſont bizarres & capricieux. Il faut ſavoir ſe relâcher ſur quelque Marchandiſe, & le faire valoir d'une maniere fine. Comme ils ſe payent de paroles & de gentillaſſe, on eſt ſûr de réparer bientôt la perte, en leur remplifſant la tête de fumée. Les Anglois & les Hollandois excellent dans ces petites ruſes. Qu'un Eſpagnol, qui vient acheter une Plume, pour faire deux chamarres, s'obſtine à demeurer au deſſous du prix, ils ne laiſſent pas de la donner, mais enſuite de lui faire voir des damaſſes, qu'il ne manque pas d'acheter dix fois plus qu'elles ne valent, lorſqu'il leur entend dire que tous les Grands d'Eſpagne n'en portent point d'autres.

La propreté des chapeaux, qu'on leur porte, doivent être grande. Il faut que la forme leur plaiſe, les bords larges, & ſurtout que la corde ſoit de ſoie de couleur. Qu'ils ſoient vieux ou neufs, de Caſtor ou de Laine, on les vend avec avantage, pourvû qu'ils ſoient propres & bien faits. Il ſe

(*a*) On a fait remarquer, à l'occaſion du Mexique & du Pérou, que les Rois d'Eſpagne ſe font réſervés entre Trois, qui leur rend un profit conſidérable.

[illegible] Paffes, & [illegible] Lot, que la difficulté, pour les Etrangers, n'est [illegible]

Caractere des Habitans François de S. Domingue.

C'est du P. de Charlevoix, ou plutôt du P. le Pers, dont il fut [illegible] ses Mémoires, qu'il faut emprunter quelques Observations sur le caractere des Habitans de la partie Françoise de Saint Domingue. On comprend, sous ce nom, les Créoles François & les Negres. [illegible] Avanturiers, [illegible] (1)

(1) [illegible]

c'est louer fort avantageusement leur figure & leur esprit; mais on nous fait une peinture un peu plus confuse de leurs bonnes & leurs mauvaises qualités. On les représente, tout-à-la-fois, francs, prompts, fiers, dédaigneux, présomptueux, intrépides. On leur reproche d'avoir peu de naturel, & beaucoup d'indolence pour tout ce qui regarde la Religion. Cependant on adoucit un peu des traits si rudes, en assurant qu'une bonne éducation corrige aisément la plupart de leurs défauts, & trouve en eux un fond riche. On ajoute que l'héritage, qu'ils ont conservé le plus entier de leurs peres, est l'Hospitalité, & qu'il semble qu'on respire cette belle vertu avec l'air de Saint Domingue. Les Indiens la portoient fort loin avant la Conquête; & leurs vainqueurs, qui n'étoient pas gens à les prendre pour modeles, l'y ont d'abord exercée. Il n'est pas vraisemblable non plus, que les François l'ayent prise des Espagnols, puisque ces deux Nations ont été longtems dans l'Isle sans aucune relation de Société, & que leur antipathie naturelle ne leur a guere permis de se former l'une sur l'autre. Enfin l'on assure que les Negres mêmes s'y distinguent, & d'une maniere admirable dans des Esclaves, à qui l'on fournit à peine les nécessités de la vie. Un Voyageur peut faire le tour de la Colonie Françoise, sans aucune dépense. Il est bien reçu de toutes parts, & s'il est dans le besoin, on lui donne libéralement de quoi continuer son Voyage. Si l'on connoît une personne de naissance qui soit sans fortune, l'empressement est général pour lui offrir un asyle. On ne lui laisse point l'embarras d'exposer sa situation, chacun le prévient. Il ne doit pas craindre de se rendre importun, par un trop long séjour dans l'Habitation qu'il choisit, on ne se lasse point de l'y voir. Dès qu'il marche à la premiere, il doit être sans inquiétude pour les commodités de la plus longue route. Negres, Chevaux, Voitures, tout est à sa disposition, & s'il part, on lui fait promettre de revenir aussi-tôt qu'il sera libre. La charité des Créoles est la même pour les Orphelins. Jamais le Public n'en demeure chargé. Les plus proches Parens ont la préférence, ou les Parrains & les Marraines, à leur défaut; mais si cette ressource manque à quelque malheureux Enfant, le premier qui peut s'en saisir, regarde comme un bonheur de l'avoir chez soi & de lui servir de pere.

Hospitalité des François de S. Domingue.

Un mal, dont on craint, dit-on, de fâcheuses suites, si la partie Françoise de Saint Domingue continue de se peupler, c'est qu'il n'y a point de biens nobles, & que tous les Enfans ont une part égale à la succession. Si tout se défriche, il arrivera nécessairement qu'à force de divisions & de subdivisions, les Habitations se réduiront à rien, & que tout le monde se trouvera pauvre; au lieu que si toute une Habitation demeuroit à l'Aîné, les Ca-

négligent un moyen de plaire, fort estimé par [illegible], & ne cultivent guere [illegible] aussi agréables que la danse [illegible] & [illegible] à des [illegible]. Ce tempérament les rend excessivement sensibles & susceptibles [illegible] mais elles sont [illegible] & [illegible] envers leurs domestiques. Plus despotiques, plus inexorables que les hommes, elles font châtier leurs esclaves plus fréquemment. En général l'habitude de vivre avec leurs inférieurs produit de grands maux chez les Créoles, & [illegible] à avoir des esclaves, [illegible] d'une mollesse qui les rend [illegible] de leur [illegible]. R. d. E.

Embarras des Français à partir à la fin de 8 Décembre.

dera ſe verroient obligés d'en commencer d'autres, avec les mêmes qu'ils recevroient de leurs Proches, & lorſqu'il ne reſteroit plus de terres vuides à Saint Domingue, rien ne les empêcheroit de s'étendre dans les Iles voiſines, & dans les parties du Continent qui appartiennent à la France, ou qui ſont encore du droit public. On verroit auſſi des Colonies ſe former d'elles-mêmes, ſans qu'il en coûtât rien à l'Etat. Mais l'inconvénient dont on ſe plaint n'eſt pas un mal fort preſſant, puiſqu'il reſte encore à défricher pour plus d'un ſiecle, dans les Quartiers de l'Ile de Saint Domingue. [La nature ſemble avoir deſtiné les Américains à plus de bonheur que les Européens. On connoît à peine dans les Iles, la goutte, la gravelle, la pierre, les apoplexies, les pleuréſies, les fluxions de poitrine, les maladies ſans nom dont l'hiver eſt la cauſe. Il ſuffit d'avoir trompé de l'air du pays, & d'être parvenu au-delà de l'âge moyen, pour être comme aſſuré d'une longue & paiſible carriere. La variolle n'y eſt pas contagieuſe, inquiétante, affligée des mêmes qui l'affligent dans nos climats.

Maladies dont ne ſont pas Européens dans les Iles.

Cependant, ce ſont des Antilles attaque les enfans nouveaux-nés d'un mal qui ſemble renfermé dans la Zone Torride. On l'appelle *Tetanos*. Si l'enfant reçoit ſes impreſſions de l'air ou du vent, ſi ſa chambre où il vient de naître eſt expoſée à la fumée, à trop de chaleur ou de fraîcheur, le mal ſe déclare ſoudain. Il commence par la mâchoire, qui ſe roidit & ſe reſſerre au point de ne plus s'ouvrir. Cette convulſion paſſe bientôt aux autres parties du corps. L'enfant meurt, ſans de pouvoir prendre de nourriture. S'il échappe à ce péril, qui menace les premiers jours de ſa vie, il n'a plus à craindre aucun autre accident.

Les femmes éprouvent un affoibliſſement, un anéantiſſement preſque total de leurs forces, une averſion inſurmontable pour tout ce qui eſt ſain, une paſſion déſordonnée pour tout ce qui nuit à leur ſanté. Les alimens fades ou épicés ſont les ſeuls qu'elles goûtent & qu'elles recherchent. Cette maladie eſt une vraie cachexie, qui dégénere communément en hydropiſie. On l'attribue à la diminution des menſtrues dans les femmes qui arrivent d'Europe, & à la privation totale de cet écoulement périodique dans les femmes Créoles.

Les hommes, plus robuſtes, ont des maux plus cruels. Ils ſont expoſés ſous ce voiſinage de l'Equateur à une fievre chaude & maligne, comme ſous des noms différens & mutelée par des hémorrhagies. Le ſang qui bouillonne ſous les rayons ardens du ſoleil, s'y déborde par le nez, par les yeux & par les autres parties du corps. La nature dans ſes climats tempérés ne va pas ſi vîte, qu'elle ne donne, dans les maladies les plus aiguës, le tems d'obſerver & de ſuivre le cours qu'elle prend. Elle eſt ſi prompte ſur Iles, que ſi l'on tarde à ſaiſir la maladie dès le moment qu'elle ſe déclare, elle eſt infailliblement mortelle. Auſſi faut-il dans vingt-quatre heures ſouvent moins à des haut Officiers, dont les mauvaiſes ſont remplies par d'autres remédes. Un Homme n'eſt pas plutôt tombé malade, qu'il voit à ſon chevet le Médecin, le Notaire & le Prêtre.

La plupart de ceux qui réſiſtent à ces vives ſecouſſes, épuiſés par la violence qu'ils ont éprouvé, traînent une convaleſcence lente & difficile.

Plu-

Maladies.

Nuisons tombent même dans une langueur habituelle, produite par l'affaissement de toute la machine, que l'air toujours dévorant & les alimens du pays, trop faibles, sans doute, ne peuvent rétablir en vigueur. De-là résultent des obstructions, des jaunisses, des gonflemens de rate, qui quelquefois se terminent par l'hydropisie.

Ce danger n'existe presque point pour les Européens qui débarquent en Amérique, & souvent même les Créoles qui reviennent des pays tempérés. Mais il épargne les femmes dont le sang a des évacuations mensuelles, & les Nègres, qui, nés sous un climat plus chaud, sont aguerris par la nature, & préparés par une transpiration facile à vaincre les fermentations que peut exciter le soleil. Sa chaleur procure l'épaississement inévitable du sang, par l'amas des transpirations & des sueurs, le défaut de rester dans ses parties solides, le gonflement des vaisseaux par la dilatation des liqueurs, soit à raison de la rarefaction de l'air, soit à raison de la moindre compression qu'éprouve la surface des corps dans une atmosphère rarefiée. Loin de chercher à prévenir ces inconvéniens, la genre de vie qu'on mene aux Iles les double & les aggrave.

Quelques-uns prétendent que peu de François y font finir une espece de fievre interne, qui attaque subitement, & qui se manifeste moins par le délire ordre du pouls, que par une couleur livide & plombée, dont personne ne se garantit. Les Créoles, à mesure qu'ils s'éloignent de leur souche Européenne, deviennent plus laids, plus forts, & pouffent d'une plus longue vie d'où l'on peut conclure que l'air de Saint Domingue n'a point de mauvais qualité, & qu'il n'est question que de s'y accoutumer. A l'égard des Nègres, on convient qu'ici, comme dans les autres Iles, rien n'est plus insensible que leur condition. Il semble que ce Peuple soit le rebut de la Nature, l'opprobre des hommes, & qu'il ne différe guere des plus vils animaux. Sa condition, du moins, ne le distingue pas des bêtes de charge. Quelques coquillages sont toute sa nourriture. Ses habits sont de mauvais haillons, qui ne le garantissent, ni de la chaleur du jour, ni de la trop grande fraîcheur des nuits (x). Ses maisons ressemblent à des Taniers d'oiseaux, ou bien sont des cloues, plus propres à briser le corps qu'à procurer du repos, ses meubles consistent en quelques Calebasses, & quelques pots. Plus de bois ou de terre. Son travail est presque continuel, son sommeil fort court. Nul loisir. Vingt coups de fouet pour la moindre faute. C'est à ce fatal état qu'on a su réduire des Hommes, qui ne manquent point de raison, & qui ne peuvent ignorer qu'ils sont absolument nécessaires à ceux qui les traitent si mal.

Dans cet incroyable abaissement, ils ne laissent pas de jouir d'une santé parfaite, tandis que leurs Maîtres, qui regorgent de biens & qui ne manquent d'aucune sorte de commodités, sont la proie d'une infinité de maladies. Ils jouissent donc du plus précieux de tous les biens, & leur condition

Maladies des Créoles.

(x) Il est assez remarquable qu'étant habillés sous la ligne, ils ne se plaignent jamais que du froid.

Qualités des Negres comparés les uns à des autres.

les rend insensibles à la privation des maux. On n'a pas fait difficulté de soumettre par ce motif leur vendre un nouveau culte que de les tirer de son sein, parce que de ce changement. A la vérité, ceux qui connoissent ce langage, y font encore un peu dire qu'ils sont à la fois Juges & Parties. Cependant l'avantage que la cause des Negres a eu pas fort encourageant. Si on y a point de service plus fidèle pour l'esprit humain que celui de ces malheureux Esclaves, il n'en est pas d'aussi ingrat à quelques de fidèles exemples. On sait que la plupart des Habitans de nos Colonies s'obligent de ne pouvoir être servis par d'autres Valets, s'y ont il que ce troisième, naturel à l'homme, de compter pour rien les services que la crainte leur arrache, & des reproches marqués le cœur sans la moindre de part. Mais c'est un mal nécessaire, ou du moins l'on n'y connoît pas de remède (1). Les Nations, établies entre le Cap Blanc & le Cap Negre, sont proportionnées les limites qui paroissent entre pour la servitude. Ces Négresses assurent, dit-on, qu'ils se regardent eux-mêmes comme une Nation nombre. Les plus éloignés, qui sont ceux du Sénégal, racontent, dit-on, par une ancienne tradition, dont ils ne connaissent pas l'origine, que ce malheur leur vient du péché de leur premier Père, qu'ils nomment *Tem*. Ils font les moins fins de tous les Negres, les plus aptes à discipline, & les plus propres au service domestique. Les *Bambares* sont les plus grands, mais noirs: les *Mandes*, ceux qui entendent le mieux la culture des Terres, sont les plus forts. Les *Congos* sont les plus petits, & les plus habiles Pêcheurs, mais ils diffèrent infiniment. Les *Negres* sont les plus humains. Les *Mondingues*, les plus courts. Les *Aliambes*, les plus rebelles, les plus capricieux, les plus sujets à se désespérer. Entre les Negres Créoles, de quelque Nation qu'ils soient leur origine, ne retiennent de leurs Peres que la couleur & l'esprit de servitude. Ils ont toujours un peu plus de raison pour la liberté, quoique ceux dans l'esclavage; ils sont aussi plus gourmands, plus voleurs, plus adroits, mais plus fainéans, plus débauchés, plus libertins, que ceux qui viennent d'Afrique. On comprend tous ces nouveaux vices, sous le nom général de Danbas.

On a vu, à Saint Domingue, des Negres du Monomotapa & de l'Ile de Madagascar, mais leurs Maîtres en ont tiré peu de profit. Les premiers périssent d'abord, & les seconds sont presque indomptables. A l'égard de l'Afrique, tous les Negres de Guinée l'ont extrêmement bornée. Plusieurs sont quelque habitués, jusqu'à ne pouvoir compter au-delà de trois, ne pouvant faire exprès l'Oraison Dominicale dans leur entendre. Ils n'ont aucune idée fixe. Le passé ne leur est pas plus connu que l'avenir, voilà machines, qu'il faut remonter chaque fois qu'on les veut mettre en mouvement. Les deux Mulâtresses diffèrent que ceux qui leur ressemblent plus de maîtres que de disposition & de manière de raisonner, ils trompent, & que pour y en avoir

(1) Malheureux, dit le P. de Charlevoix, ceux qui n'entendent d'Ethiopie, c'est la manière de leur dire des injustices, & une abominable excuse de pouvoir mal faire. qui n'est à point de vue; il ne peut absolument rien leur enseigner qu'on n'ait, il faut qu'il en dresse exprès, & pour de les punir, il faut leur avoir vu, Hist. jap. p. 364.

Esclaves, ou François dans l'Isle de S. Domingue.

valeurs, il faut de voir combien ils ont peu de prévoyance dans ce qui les concerne personnellement. D'un autre côté, on convient généralement que dans les affaires qu'ils ont fort à cœur, ils sont très fins & très entendus, que leurs railleries ne sont point sans sel, qu'ils saisissent merveilleusement les ridicules, qu'ils savent dissimuler, & que le plus stupide Nègre est un mystère impénétrable pour les Maîtres, tandis qu'il les perce avec une facilité surprenante. Il n'est pas aisé d'accorder toutes ces contrariétés. On ajoute que leur secret est comme leur trésor, qu'ils mourroient plutôt que de le révéler, & que leur contenance est un spectacle révoltant, lorsqu'on veut l'arracher de leur bouche. Ils prennent un air d'étonnement si naturel, que dans une grande expérience on s'est trompé, s'il étoit en effet jamais fait sur le découvrement, si leur cœur pris sur le fait, les supplices ne leur feroient pas dire ce qu'ils ont entrepris de tenir caché. Ils ne sont pas traîtres, mais il ne faut pas toujours compter sur leur attachement. La plupart seroient fort bons Soldats, s'ils étoient bien disciplinés & bien conduits. Un Nègre, qui se trouveroit dans un combat à côté de son Maître, feroit son devoir, s'il n'a pas pris le parti de le maltraiter sans raison. On peut même citer des traits admirables de leur attachement envers leurs parens. Un esclave Portugais, qui avoit déserté dans les bois, ayant appris que son ancien maître étoit arrêté pour un assassinat, vint s'en accuser lui-même en justice, se mit dans les fers à la place du coupable, fournit des preuves fausses, mais sûres, de son prétendu crime, & subit le dernier supplice. On connoît des traits d'une générosité non moins héroïque, qui montrent ce dont ces infortunés seroient capables, s'ils étoient moins maltraités & moins avilis.

Un bâtiment Anglois, qui en 1750 commerçoit en Guinée, fut obligé d'y laisser son Chirurgien, auquel le mauvais état de sa santé ne permettoit plus de soutenir la mer. *Moorat* s'occupoit du soin de se rétablir, lorsqu'un vaisseau Hollandois s'approcha de la côte, mit aux fers des Nègres que le capitaine avoit arrêtés sur son bord, & s'éloigna rapidement avec sa proie.

Ceux qui s'intéressoient à ces malheureux, indignés d'une trahison si horrible, accoururent à l'auberge chez *Cadjor*, qui les arrête à la porte, & leur demande ce qu'ils cherchent? „ Le Blanc qui est chez vous, s'écrient-ils; „ il doit être mis à mort, puisque les frères ont enlevé nos frères. — Les „ Européens qui ont ravi nos citoyens, sont des barbares, répond l'Hôte „ généreux, tuez-les quand vous les trouverez. Mais celui qui loge chez „ moi, est un être bon, il est mon ami: ma maison lui sert de fort, je fais „ son soldat, & je le défendrai. Avant d'arriver à lui, vous passerez sur „ mon corps expirant. O mes amis! quel homme juste voudroit entrer „ chez moi, si j'avois souffert que mon habitation fût souillée du sang d'un „ innocent?" Ce discours calma le courroux des Nègres; ils se retirèrent avec honneur du dessein qui les avoit conduits.]

Lorsque les Nègres s'attroupent, dans quelque soulèvement, le remède est de les dissiper sur le champ, à coups de bâton & de nerfs de bœuf: si l'on diffère, on se met quelquefois dans la nécessité d'en venir aux armes, & dans ces occasions ils se défendent en Furieux. Dès qu'ils se persuadent qu'il

Etablissem. des François dans l'Isle de S. Domingue.

fort émues, pour leur impatience commune; & la moindre sottise achève de les rendre irréconciliables.

On remarque encore que le chant, parmi ces Peuples, est un signe fort équivoque de gaieté ou de tristesse. Ils chantent dans l'affliction, pour adoucir leur chagrin; ils chantent dans la joie, pour faire éclater leur contentement. Mais comme ils ont des airs joyeux & des airs lugubres, il faut une longue expérience pour les distinguer. Leurs organes sont singulièrement sensibles à la puissance de la musique. Leur oreille est si juste, que dans leurs danses, la mesure d'une chanson les fait sauter & retomber tous à la fois, frappant la terre d'un seul coup. Suspendus, pour ainsi dire, à la voix du chanteur, à la corde d'un instrument, une vibration de l'air est l'âme de tous ces corps; on les voit agités, élevés & précipités. Dans leurs travaux, le mouvement de leurs bras ou de leurs pieds est toujours en cadence. Ils ne font rien qu'en chantant, sans avoir l'air de danser. La musique chez eux anime le courage, éveille l'indolence. On voit sur tous les muscles de leurs corps toujours nuds, l'expression de cette extrême sensibilité pour l'harmonie. Poëtes & Musiciens, ils subordonnent toujours la parole au chant, par la liberté qu'ils se réservent d'alonger ou d'abréger les mots pour les appliquer à un air qui leur plaît. Un objet, un événement frappe un Nègre: il en fait aussitôt le sujet d'une chanson. Trois ou quatre paroles qui se répètent alternativement entre le chanteur & les assistans en chœur, forment quelquefois tout le poëme: cinq ou six mesures font toute l'étendue de la chanson. Ce qui paroît singulier, c'est que le même air, quoiqu'il ne soit qu'une répétition continuelle des mêmes tons, les occupe, les fait travailler ou danser pendant des heures entières. Leurs airs sont presque toujours à deux temps. Aucun n'excite la fierté. Ceux même qui sont les plus gais, portent une certaine empreinte de mélancolie.

Naturellement les Nègres sont doux, humains, dociles, crédules, & superstitieux à l'excès. Ils ne prennent leur sentiment, ils ne connoissent ni l'envie, ni la mauvaise foi, ni la médisance. Le Christianisme, qu'on n'a pas de peine à leur faire embrasser, & les instructions qu'ils reçoivent continuellement des Missionnaires (a), perfectionnent quelquefois ces vertus.

(a) Ce sont les Nègres, dit le P. Pers, qui nous occupent le principalement, & sans eux nous n'oserions aspirer à la qualité de Missionnaires. Il se passe peu d'années dans qu'on en amène au seul Cap François deux à trois mille. Lorsque j'apprends qu'il en est arrivé [illegible] & je me transporte [illegible] leur faire faire le signe de la Croix, en tenant leur main [illegible] pour un peu que je desire [illegible] C'est de leur Baptême. Après les paroles ordinaires [illegible] je leur demande [illegible] croire en tout ce que J. C. a enseigné, [illegible] une ce signe fait, que je viens d'expliquer, « dans les autres Colonies [illegible] « de ses [illegible] Nègres qui ne comprend rien à ce que je dis ni à ce que je [illegible] grande [illegible] & paroît tout content [illegible] je lui fais dire par un Interprète ces paroles du Sauveur [illegible] « [illegible] Le P. Pers ajoute qu'on [illegible] qu'un [illegible] empressement pour recevoir le Baptême [illegible] qu'on leur dit [illegible] « qu'étant enfans [illegible] pour la « leur conduite, [illegible] « qui ne croient pas la [illegible]

Sentiment du P. Labat sur l'origine des Nègres & de la couleur.

« On dit que Louis XIII, de glorieuse mémoire, ne fut pas plutôt informé qu'il y avoit des Nègres dans ses Isles, qu'il voulut savoir d'où venoient ces hommes noirs, & s'il étoit permis de les réduire en servitude. Il fut répondu que les Nègres étoient originairement Chrétiens, & que leurs Princes vendoient leurs propres enfans, & ceux qu'ils faisoient prisonniers à la guerre, à des Marchands qui les amenoient dans les Colonies Françoises. Sur cet exposé, le Roi ordonna que les Nègres qui seroient amenés dans ses Isles, seroient traités comme les autres domestiques, & qu'après un certain nombre d'années de service, ils seroient mis en liberté. Cette Ordonnance fut exécutée, & on a toujours continué depuis à acheter des Nègres, & à les traiter comme on vient de le dire. Mais on a bien changé de sentiment à leur égard, depuis que l'on a reconnu que la plupart de ces Nègres étoient Mahométans, & que leurs Maîtres ne pouvoient pas les obliger à embrasser le Christianisme. Le P. Labat nous apprend cette époque, en nous apprenant en même tems les raisons sur lesquelles on a fondé la nécessité de les instruire & de les baptiser. Il nous dit que les Marchands, qui vont acheter des Esclaves en Afrique, ou les Colons qui demeurent dans les Comptoirs, peuvent acheter des Nègres destinés à être vendus aux Habitans de l'Amérique, & que ces Marchands voulant se rendre propres acheter indifféremment tous les Nègres qu'on leur présente, ont souvent acheté des vrais Païens. A quelle réparation les uns & les autres sont obligés, lorsqu'ils savent qu'ils ont acheté des Nègres circoncis ! « La chrétienté, dit le même Voyageur, les apprend aussi dès que les Religieux de notre Ordre, » ou d'autres Missionnaires arrivent dans les Isles. Nos Habitans répondirent » que les Docteurs, qui leur avoient conseillé, lorsqu'ils leur avoient permis » d'acheter des Nègres, de les instruire & de les baptiser, n'avoient pas fait » réflexion à ce qu'ils disoient, ou ne savoient pas eux-mêmes ce qu'ils disoient, » en leur donnant un conseil si mal digéré. Ainsi les Français des Isles ne sont pas plus avancés, sur ce point, que les Anglois & d'autres Nations, mais ils sont beaucoup plus honnêtes, dans la manière qu'ils font à leurs Nègres. Premièrement, quoique la pénitence les oblige de n'en point acheter sans savoir s'ils sont Païens, ils donnent à la prêtrise de ne pas faire aux esclaves un examen rigoureux de ce qu'ils apprennent aux Catéchismes. En second lieu, en accordant du temps à chaque esclave qui les leur demande à leur entrée, afin leur apprendre quelques prières de règle. Ces Malheureux sont baptisés d'un seul bourgeon, pendant lequel ils sont exercés cinq ou six fois à droit, à gauche, à genoux & debout, sans connoître ni de dieu ni de roi, qui entretient l'affection de la mère entre les leurs Pays, pour y retourner jamais, ne faisant aucune attention à leurs enfans que de les faire sucer d'un coup dans un périlleux travail.

Commerce de Guinée, ou Traite des Esclaves.

(Quoique toutes les Nations qui font le commerce d'Afrique, aient un intérêt égal à la conservation des Esclaves dans la traversée, elles n'y veillent pas toutes de la même manière. Libres à accorder à leurs esclaves de fausses de manger,

(a) Voyez tout ce qui regarde la Traite des Nègres, tom. II & IIIe Tome de ce Recueil. Il suffit de remarquer ici qu'il se vend quatre fois de Nègres en Guinée.

(b) Nouveau Voyage du P. Labat, T. IV, p. 102.

Différentes nations d'Afrique dans l'état de l'Esclavage.

esclave d'un pays de riz, mais elles diffèrent dans d'autres ustensiles. Les Anglois, les Hollandois, les Danois, donnent rigoureusement les besoins aux leurs, & mettent souvent des monnoies aux femmes: la foiblesse de leurs équipages les réduit à cette extrémité. Les François, plus nombreux, accordent plus de liberté, & trafiquent sous les forts trois ou quatre jours après leur départ. Les uns & les autres, forcés les Anglois, à rétrécir trop sur la disproportion de leurs marchés avec les captives, ou désordre dans le court espace de cent que la navigation de Guinée dévore chaque année. Il n'y a que le Portugais, qui, dans la nouvelle, fait à l'abri des révoltes & d'autres calamités. Leur voyage est une suite de l'union qu'il a de se former des avantages qu'avec des Negres affranchis. Les esclaves, rallentis par les discours & la fraîcheur de leurs compatriotes, se font une idée plus favorable de la destinée qui les attend. Leur empressement fait accorder aux deux sexes la consolation d'habiter ensemble compagnonce qui, dans les autres bâtimens, entraîneroit des inconvéniens terribles.

Les marchands d'hommes s'efforcent ensuite, & forment des efpeces de convois conduits dans l'espace de deux ou trois cens lieues, plusieurs fois de suite en quarante esclaves, tous chargés de riz & des grains nécessaires pour subsister dans les déserts arides que l'on traverse. La maniere de les allurer, sans trop gêner leur marche, est ingénieusement imaginée. On passe dans le cou de chaque esclave une fourche de bois, de huit à neuf pieds de long, une chaîne de fer double, forme la fourche par derriere, de maniere que la tête ne puisse pas passer. La queue de la fourche, dont le bout est fort pesant, tombe sur la devant, & entortille tellement cette chaîne qui y est attachée, que quoique l'on ait les bras & les jambes libres, il ne peut ni marcher ni lever la fourche. Pour le mettre en marche, on range les esclaves sur une même ligne; on applique & on attache l'extrémité de chaque fourche sur l'épaule de celui qui précede, & ainsi de l'un à l'autre, jusqu'au premier, dont l'extrémité de la fourche est portée par un des conducteurs. On n'emploie guere de chaînes aux mains, sans on donne très-rarement le fardeau. Mais pour prendre leur tranquille le repos du fommeil, on marchande encore les bras de chaque esclave sur la queue de la fourche qu'il porte. Dans cet état il ne peut ni fuir, ni rien entreprendre pour la liberté. Ces précautions ont paru indispensables, parce que si l'esclave peut parvenir à rompre la chaîne, il devient libre. La loi publique, qui allure au propriétaire la poffeffion de fon esclave, & qui dans tous les tems le lui rend entre les mains, fe met entre l'esclave & le marchand, qui entre de toutes les profeffions la plus mépriffe.

Les esclaves arrivent aujourd'hui en grand nombre, surtout lorsqu'ils viennent des contrées reculées. Cet arrangement est nécessaire pour diminuer les frais qu'il faut faire pour les conduire. L'intervalle d'un voyage à l'autre, déjà long par cette raison d'économie, peut être augmenté par des circonstances particulieres. La plus ordinaire vient des pluies qui font déborder les rivieres & inonder le Terroir. La saison favorable, pour voyager dans l'intérieur de l'Afrique, est depuis l'entrée jusqu'au Septembre, & c'est de-

puis Septembre jusqu'au Mars, que le vent des marchands d'Afrique est plus de cette marchandise sur la Côte.

Commerce des Européens sur cette côte.

La Traite des Européens se fait au Sud & au Nord de la Ligne. Le premier vaisseau qui arrive sur la rade d'Angola, y offre aux Portugais différentes sortes de marchandises, *Cottonades*, *Lastings*, *Matapalos*, & deux dans un Portugais font les trois quarts, sous *Pano de Lastings*, & *Sous Philippe de Lastings*. Ces portugais lucratifs n'ont pas pris un rang des Nègres qui leur portoit en Amérique, ou ne leur en fait plus contingent, ou les plus laborieux, ou les plus robustes. La fraude désignée dans le nom général de Côte d'Or, est plus abondante en noirs que celle où l'on fait moins d'attention favorable au commerce. Le gros qu'on voit sur les côtes Européennes dans plusieurs endroits, ne donne les marchands d'esclaves. On les voit en bien plus grand nombre à *Assomboa* & à *Cabors*, où ils allument le marché avec un liberté entière.

La différence de la première des côtes, a produit la méthode d'employer de petits navires à leur commerce. Dans le tems que la petite navale, voilà de la Côte, fournissoit en quatre jours de trois semaines aux cargaisons, il y avoit de l'économie à employer de gros vaisseaux, parce qu'il étoit possible d'entretenir, de contenir & de nourrir des esclaves qui parcouroient une plus longue. Aujourd'hui, que chaque bâtiment peut à peine se procurer par mois soixante ou quatre-vingts esclaves, surtout de deux ou trois cents livres, épuisés par les fatigues d'un long voyage, entassés pour tenir chez eux du moins à la vue de leur pays, avant que des maladies affreux, inévitables qu'on leur prépare, frappés du préjugé que les Européens les mangent & boivent leur sang, l'amène dont leur donne la mort, ou leur enlève des membres qui deviennent corrompus par l'impossibilité où l'on est quelquefois de séparer les malades de ceux qui ne le sont pas. Un petit Navire diffère à peine de trois cents Nègres, outre que le peu de temps qu'il fait à la Côte, la sûreté des accidens & des pertes qu'épouvante un navire de cinq ou six cents esclaves. Aussi les Anglois, qui ont poussé ce commerce aussi loin qu'il peut aller, savoient autrefois l'honneur de n'envoyer que des bâtimens de cette nature en cette contrée; mais les nôtres qui s'étendoient depuis le Sénégal jusqu'à la rivière de Sierre, & de-là en cependant d'un plus considérables que pour la Côte-d'or ou la Traite est plus vive & où se fournissent nos principales cargaisons, il n'y a que les Français qui aient encore conservé leurs anciennes routes.

Les plus grands navires sont ceux pour la Traite des Nègres.

On peut communément d'Europe en neuf mois pour la Traite des Nègres, approche la négligence des vents & des courans a déterminé la durée ordinaire pour revenir dans ces parages. On débarque *grande* à peine vingt Côte-d'or est la plus élevée & la plus courte, elle n'a pas plus de dix huit cents toises, depuis mai jusqu'au mois d'août, on la trouve en rivière. Toutefois on quitteroit plutôt pour la faire, depuis le commencement de Septembre jusqu'à la fin de Novembre. Ces parages ne sont pas plus favorables depuis le commencement de Mars jusqu'à la fin d'Août: alors il faut débarquer des Côtes, gagner la plus vite, arriver vers le Sud, jusqu'au par les vingt-six ou vingt-sept degrés, entre l'Afrique & le Brésil, &

Embarquement des Negres pour être transportés à la Côte de l'Amérique.

ſe rapprocher enfuite de la Guinée, pour atteindre ceux cinquante ou deux cents lieues, au vent du port où l'on veut aborder. Cette route eſt de deux mille cinq cents lieues & exige quatre-vingt-dix ou cent jours de navigation.

Pluſieurs circonſtances, non moins fâcheuſes que les dangers & les accidens qu'on rencontre ſur mer, ajoutent aux inconvéniens de cette longue Traite. Les Negres du Nord de la Ligne ſont ſujets à la *petite-vérole*, qui, par une ſingularité fort approfondie, ne ſe développe guères chez ce peuple qu'après l'âge de quarante ans. Si cette contagion entre dans un navire, qui eſt encore à l'ancre, il y a des moyens connus pour en affoiblir la violence, mais un vaiſſeau attaqué de cette épidémie, s'il eſt en route pour l'Amérique, peut devenir entre la carpenſes de Negres. Ceux qui font nés au Sud de la Ligne, recevront cette maladie par une autre, c'eſt une ſorte d'ulcere volant, dont la malignité paroît ſe jetter davantage ſur mer, ſans pouvoir guérir ordinairement.)

Lorſque les Negres ſont arrivés chez leurs Maîtres, on commence par les faire manger, & les laiſſe dormir pendant quelques heures. Enſuite on leur fait raſer la tête, & frotter tout le corps avec de l'huile de Palma Chriſti, qui dévoue les pouſſieres, les rend plus ſouples, & remédie au ſcorbut. Pendant deux ou trois jours, on humecte, d'huile d'olive, la Farine ou la Caſſave qu'on leur donne, on les fait manger peu, mais ſouvent, & toujours ſur le matin. Ce régime eſt doux d'une petite laxative & d'une purgation douce. On ne leur permet point de boire trop d'eau, encore moins d'eau de vie: leur unique boiſſon eſt la Loupe & l'Ouicou. Nonſeulement on ſoins les premieres des maladies dont ils ſeroient d'abord attaqués; mais, avec les ſoins qu'on leur donne & la bonté qu'on marque pour eux, ils ſervent à leur faire oublier leur Pays & le malheur de la ſervitude. Sept ou huit jours après, on les emploie à quelque légere travail, pour les y accoutumer par degrés. La plupart s'en acquittent aſſez bien d'abord, & ſuivent les autres, lorſqu'ils ſont appellés par ce qu'on nomme le Commandeur.

L'uſage actuel, pour les inſtruire & les former au culte de l'Habitation, eſt de les diſperſer dans les Caſes des Anciens, qui les reçoivent toujours volontiers, ſoit qu'ils ſoient de même Pays ou d'une Nation différente, & qui ſe font même honneur que le nouveau Negre, qu'on leur donne, paroiſſe moins inſtruit & ſe porte autant que celui de leur Vaiſſeau. Mais ils ne le font point manger avec eux, ni coucher dans la même chambre; & lorſque le nouvel Eſclave paroît ſurpris de cette diſtinction, on lui diſent que n'étant pas Chrétien, il eſt trop au-deſſous d'eux pour être traité plus favorablement. Le P. Labat aſſure que cette coutume fut concevoir aux nouveaux Negres une haute idée du Chriſtianiſme, & qu'étant naturellement orgueilleux, ils importunoient ſans ceſſe leurs Maîtres & leurs Prêtres pour obtenir le Baptême. Leur impatience eſt ſi vive, dit-il, que s'ils en étoient crus, on adminiſtreroit les ſaints ſacrés à les inſtruire. „ Outre le Catéchiſ„ me, qu'ils ſont ſe connoître, lui & moi, dans les Habitations tous ré„ glées, on charge ordinairement quelques Anciens, des plus ſenſés, de „ former des leçons aux nouveaux, & aux, chez leſquels ils ſe trouvent

„ le-

» logie, ont eu fait merveilleux de les leur répéter, ne fût-ce que pour pouvoir dire au Curé, que le Nègre qu'on leur a confié eſt en état de recevoir le Baptême. Ils lui ſervent alors de Parrains, & l'on auroit peine à s'imaginer juſqu'où va le reſpect, la ſoumiſſion & la reconnoiſſance que tous les Nègres ont pour leurs Parrains. Les Créoles mêmes, c'eſt-à-dire ceux qui ſont nés dans le Pays, les regardent comme leurs Peres ». J'avois, continue le même Voyageur, un petit Nègre, qui étoit le Parrain le plus fêté de tous les Nègres. Enfans ou Adultes, que je baptiſois, du matin quand ceux qui ſe préſentoient pour cet effet n'en étoient pas capables, ou pour ne pas avoir fait leur Catéchiſme, ou pour n'avoir pas fait leur Pâque, ou parce que je les connoiſſois blâmables, ou lorſque je prévoyois quelque empêchement pour leur mariage, s'ils contractoient enſemble une alliance ſpirituelle. J'étois ſurpris des reſpects que je lui voyois rendre par les Nègres qu'il avoit tenus au Baptême. Si c'étoient des Enfans, les Meres ne manquoient point de les lui apporter aux jours de Fête; & ſi c'étoient des Adultes, ils venoient le voir, lui répéter leur Catéchiſme & leurs prieres, & lui apporter quelque petit préſent.

Tous les Eſclaves Nègres ont un grand reſpect pour leurs Vieillards. Jamais ils ne les appellent par leurs noms, ſans y joindre celui de Pere, ils les ſoulagent dans toute ſorte d'occaſions, & ne manquent jamais de leur obéir. La Coûtume de l'Habitation n'eſt pas moins reſpectée, & de quelque âge qu'elle ſoit, ils la traitent toujours de Maman.

Achevons tout ce qui concerne cette malheureuſe eſpece d'Hommes, pour nous épargner l'embarras d'y revenir dans l'article des autres Iles. Le même Voyageur les repréſente fort ſenſibles aux bienfaits, & capables de reconnoiſſance, au dépens même de leur vie. Ceux qu'on veut avoir obligés de bonne grace, & à qui manque quelque choſe à la faveur qu'on leur fait, ſe vengent de leur mécontentement, par la honte dont ils la recouvrent. Ils ſont naturellement étourdis, & ce même défaut, ſurtout lorſqu'ils ont quelque choſe à demander, ou leur apologie à faire ouvrir quelque accuſation. On doit les écouter avec patience, lorſqu'on veut ſe les attacher. Ils ſavent repréſenter admirablement leurs bonnes qualités, leur aſſiduité au ſervice, leurs travaux, le nombre de leurs Enfans, & leur bonne éducation. Enfuite ils font l'énumération de tous les biens qu'on leur a faits, avec des remercîmens très reſpectueux, qu'ils finiſſent par leur demander. Une grace accordée ſur le champ les touche beaucoup. Si l'on prend le parti de la refuſer, il faut leur en apporter quelque raiſon, & les renvoyer contens, en joignant au refus un préſent de quelque bagatelle. Lorſqu'il s'éleve entr'eux quelque différend, ils s'accordent à venir devant leur Maître, & prendre leur cauſe ſans s'interrompre. L'aîné commence, & lorſqu'il a fini, il déclare à la Partie qu'elle peut répondre. Des deux côtés, la modération eſt égale. Comme il eſt preſque toujours queſtion de quelque bagatelle, ces Procès ſont bientôt vuidés. » Lorſque j'ai trouvé battus, dit le P. Labat, ou » que j'ai trouvé rendus coupables de quelque larcin un peu ſévere, je les fai» ſois châtier ſévérement, car il faut avec eux autant de fermeté que de condeſcendance. Ils ſouffrent avec patience les châtimens qu'ils ont mérités,

Exactitude des Eſclaves pour l'Egliſe de S. Domingue.

Remarques des François dans l'Isle de Gorée.

„ que ils sont capables des plus grands excès lorsqu'on les contrarie dans
„ quelque. C'est une regle generale de prudence, de ne les manager jamais.
„ Le châtiment, ou le pardon, ne doit jamais être indifferent, parceque
„ toujours ils croient les porter à faire dans les deux, & rien est l'origine des
„ Marons." On n'a pas trouvé de moyen plus sûr, pour les retenir, que de leur accorder la poſſeſſion de quelques Volailles & de quelques Porcs, d'un Jardin à tabac, à coton, à légumes, & d'autres petits ouvrages de même nature. Si de s'abſenter, du moins dans l'espace de vingt-quatre heures ils ne reviennent pas d'eux mêmes, ou conduits par quelque Protecteur qui demande grace pour eux, ce qu'on ne doit jamais refuſer, on confisque ce qu'ils peuvent avoir de bien. Cette peine leur paroît si rude, qu'elle a plus de force que tous les châtimens, pour les faire rentrer en eux mêmes. La mondre entrepriſe de communication eſt toujours un ſujet de terreur. Ils ſont ſi enchaînés par une affection à toute épreuve, que non-ſeulement ils ſe font un mauvais ſang dans leurs larmes, mais que ſi l'un d'eux fait une fuite, on les voit ſouvent venir tous en corps, pour demander la grace ou pour s'offrir à recevoir une partie du châtiment qu'il a mérité. Ils ſe privent quelquefois de leur nourriture, pour être en état de traiter ou de ſoulager un Negre de leur Pays, dont ils connoiſſent la vûe.

Leur compaſſion chrétienne les rend ſi paſſionnés pour les Femmes, qu'on entend à peine cet accent inexprimable de la nature, & éloquent dans les langues, ou trouveroit un moyen de les conſoler de leur état & de procurer l'avantage des Colonies. Ces malheureux oubliant le ſoucis de leurs chaînes, le ſentiment renaît. Ils ſont ſi plaints de les perdre à la mort aux Négreſſes que l'amour & l'eſclavage leur ont donné pour compagnes, ils les aiment avec cette compaſſion que les miſeres peuvent inſpirer les uns pour les autres dans la durete de leur ſort. Ils les nourriſſent ſous la ſévérité de leurs occupations, ils s'affligent de toutes avec elles, lorſque par l'excès du travail, ou par le défaut de nourriture, la mere ne peut offrir à ſon enfant qu'une mammelle tarie ou languiſſante de ſes larmes. De leur côté, les femmes, quoiqu'on ne leur faſſe pas une obligation d'être chaſtes, ſont inébranlables dans leurs engagemens, à moins que la mort d'un amant des liaiſons ne les rende volages. Ce ne ſont donc pas les Negres qui refuſent de ſe multiplier dans les chaînes de leur eſclavage. C'eſt la cruauté de leur maître qui a ſu rendre ſtérile le vœu de la nature. Nous engageons des Négreſſes des vaiſſeaux à faire avant & après leur groſſeſſe, que leur fruit n'arrive pas à terme, ou naiſſe peu à l'accouchement, quelquefois même on voit des meres dénaturées par les châtimens que la foibleſſe de leur état leur occaſionne, arracher leurs enfans du berceau pour les étouffer dans leurs bras & les renvoyer avec une fureur mêlée de vengeance & de pitié, pour en priver des maîtres barbares. Cette atrocité, dont toute l'horreur retombe ſur les Européens, leur ouvrira peut-être les yeux. Leur inſenſibilité ſera révoltée par des motifs moins ſublimes. Ils connoîtront qu'ils perdent plus qu'ils ne gagnent, à outrager perpétuellement l'humanité, & s'ils ne deviennent pas des bienfaiteurs de leurs eſclaves, du moins ceſſeront-ils d'en être les bourreaux. Heureux de n'avoir beſoin pour faire fleurir leurs Co-

bilement, que d'être bons & humains envers leurs eſclaves, & de pouvoir ſe paſſer de tous autres ſecours que ceux que leur offre une fécondité preſque incroyable.]

Esclaves Negres ou François dans l'Isle de la Martinique.

Leurs mariages ont néanmoins de grands inconvéniens. „ La Loi du Prince, obſervoit le P. de Charlevoix, ne veut pas qu'un Eſclave ſe marie ſans la permiſſion de ſon Maître, & ces mariages clandeſtins ſont nuls. Mais „ s'il n'eſt pas permis à un jeune Negre de ſe marier hors de ſon Habitation, que fera-t-il, lorſqu'il n'y trouve pas de Fille à ſon gré? Et que „ fera un Curé, lorſque un Negre & une Négreſſe de différens Ateliers, après avoir eu longtems enſemble un Commerce défendu, ſans pouvoir obtenir de leurs Maîtres la permiſſion de ſe marier, viendront lui déclarer, à „ l'Egliſe, qu'ils ſe prennent pour Epoux? On pourroit propoſer là-deſſus bien des cas qui ne ſont pas trop ſpéculatifs, & qui jetteroit les „ Miſſionnaires dans de fort grands embarras. L'autorité Laïque, le ſeul qui ſoit reſpectée dans l'Iſle, n'y peut apporter que de véritables remèdes.“

Les Eſclaves Negres aiment non-ſeulement les Femmes, mais encore le jeu, la danſe, le vin & les liqueurs fortes. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt qu'un Européen s'en étonne. Le jeu qu'ils ont apporté aux Iles, de quelque partie de l'Afrique qu'il ſoit venu, eſt une eſpece de jeu de Dez, compoſé de quatre *Bougou*, c'eſt-à-dire de quatre de ces coquilles qui leur ſervent de Monnoie. Un trou, qu'elles ont du côté convexe, les fait tenir ſur cette face auſſi facilement que ſur l'autre. Ils les remuent dans la main, comme on y remue les Dez, & les jettent ſur une Table. Si toutes les faces trouées ſe trouvent deſſus, ou les faces oppoſées, ou deux d'une ſorte & deux d'une autre, le Joueur gagne: mais ſi le nombre des trous, ou des deſſous, eſt impair, il a perdu. Quantité de Negres Créoles ont appris, par l'exemple de leurs Maîtres, à jouer aux Cartes. Le P. Labat déplore cette habitude, qui les rend tout-à-la-fois, dit-il, plus fripons & plus fainéans.

La danſe eſt leur paſſion favorite; & l'on ne connoît point de Peuple qui en ait une plus vive pour cet exercice. Si leur Maître ne leur permet point de danſer dans l'Habitation, ils font trois ou quatre lieues, le Samedi à minuit, après avoir quitté le travail, pour ſe rendre dans quelque lieu où la danſe ſoit permiſe. Celle qui leur plaît le plus, & qu'on croit venue du Royaume d'Arda, ſur la Côte de Guinée, ſe nomme le *Calenda*. Les Eſpagnols l'ont appriſe des Negres, & la danſent comme eux dans tous leurs Etabliſſemens de l'Amérique. Elle eſt d'une indécence, qui porte quelques Maîtres à la défendre, & ce n'eſt pas une entrepriſe facile, car le goût en eſt ſi général & ſi vif, que les Enfans mêmes, dans l'âge où la force leur manque encore pour ſe ſoutenir, tombent leurs Peres & leurs Meres, auxquels ils la voient danſer, & paſſeroient les jours entiers à cet exercice. Pour en régler la cadence, on ſe ſert de deux inſtrumens en forme de Tambours, qui ne ſont que deux troncs d'arbre, creuſés & d'inégale groſſeur. Un des bouts eſt ouvert, l'autre eſt couvert d'une peau de Brebis ou de Chevre, dont poil eſt ſoigneuſement gratté. La plus grande de ces

Danſe appellée le Calenda.

Divertissemens des Negres dans l'Isle de S. Domingue.

deux machines, qui ſe nomment ſimplement le grand Tambour, a trois ou quatre pieds de long ſur huit à neuf pouces de diametre. Le petit, qu'on nomme le *Baboula*, eſt à-peu-près de la même longueur, mais n'a pas plus de huit à neuf pouces dans l'autre dimenſion. Ceux qui battent de ces inſtrumens, les mettent entre leurs jambes, ou s'aſſeoient deſſus, & les touchent du plat des quatre doigts de chaque main. Ce grand Tambour eſt battu avec meſure, & poſément: mais le Baboula ſe touche avec beaucoup de vîteſſe, preſque ſans meſure, & comme il rend moins de ſon que l'autre, quoiqu'il en rende un fort aigu, il ne ſert qu'à faire du bruit, ſans marquer la cadence, ni les mouvemens des Danſeurs.

Les Bals ſe paſſent ſur deux rangs, l'une devant l'autre, les Hommes vis-à-vis des Femmes. Ceux qui ſe laſſent, & les Spectateurs, font un cercle autour des Danſeurs & des Tambours. Un des plus habiles chante une Chanſon, qu'il compoſe ſur le champ, dont le refrein eſt repeté par les Spectateurs, avec de grands battemens de mains. Tous les Danſeurs remuent les bras à demi levés, ſautent, tournent, s'approchent à deux ou trois pas les uns des autres & reculent en cadence, juſqu'à ce que le ſon redoublé du Tambour les réveille de ſe joindre, en ſe frappant les uns contre les autres. Ils ſe retirent auſſitôt en pirouettant, pour recommencer le même mouvement, avec des geſtes tout-à-fait laſcifs, mettant de ſuite que le Tambour en donne le ſignal, ce qu'il fait ſouvent pluſieurs fois de ſuite. De tems en tems, ils s'entrelacent les bras & font deux ou trois tours, en continuant de ſe frapper & ſe donner des baiſers. Un rage continuel la pouſſière eſt bleſſée par cette Danſe. Cependant elle a tant de charmes pour les Eſpagnols de l'Amérique & l'Ange en eſt ſi bien établi parmi eux, qu'elle entre juſques dans leurs dévotions. Ils la danſent à l'Egliſe & dans leurs Proceſſions. Les Religieuſes mêmes ne manquent guères de la danſer, la nuit de Noël, ſur un théâtre élevé dans leur chœur, vis-à-vis de la grille, qu'elles ouvrent, pour faire part du ſpectacle au Peuple: mais elles n'admettent point d'hommes à leur danſe. Dans les Iles Françoiſes, on a défendu le Calenda par des Ordonnances, moins pour ôter l'homicide public à couvert, que pour empêcher les Aſſemblées trop nombreuſes. Une troupe de Negres, emportés par la joie, & ſouvent échauffés par les liqueurs fortes, devient capable de toute ſorte de violences. Mais les Loix & les précautions n'ont encore pu l'emporter ſur le goût déſordonné du plaiſir.

Les Eſclaves Negres de Congo ont une autre danſe, plus modeſte que le Calenda, mais moins vive & moins repreſentative. Les Danſeurs de l'une & de l'autre ſexe ſe mettent en rond, & font ſortir d'une place, où ne ſont que lever les pieds en l'air, pour en frapper la terre avec une eſpece de cadence, en tenant le corps à demi courbé les uns vers les autres, tandis que un d'entr'eux raconte quelque Hiſtoire, à laquelle tous les Danſeurs répondent par un refrein, & les Spectateurs par des battemens de mains. Les Negres Minas danſent en rond, & tournent fort vîte, ceux du Cap Verd & de Gambra ont auſſi leurs danſes particulieres: mais il n'y en a point qui leur plaiſe tant, à tous, que le Calenda. Dans l'impatience des Loix, en effet, de la P. Labat, de leur faire ſubſtituer à cet infâme exercice, des danſes

Françoiſes, telles que le Menuet, la Courante, le Paſſe-pié, les Branles & les danſes rondes. Il s'en trouve quelques-uns qui y excellent, & qui n'ont pas l'oreille moins fine, ni les pas moins mesurés, que nos plus habiles Danſeurs. Quelques-uns jouent aſſez bien du Violon, & gagnent beaucoup à jouer dans les Aſſemblées. Ils jouent, preſque tous, d'une eſpece de Guitarre, qu'ils compoſent eux mêmes, d'une moitié de Calebaſſe, couverte d'un cuir raclé, avec un aſſez long manche: elle a quatre cordes, de fouet ou de perſe, ou de boyaux ſecs, & paſſés enſuite à l'huile, qui ſont ſonnées ſur la peau par un chevalet, à la hauteur d'un pouce & demi. Cet Inſtrument ſe pince, en battant. Mais le ſon en eſt peu agréable, & les accords peu juſtes.

Divertiſſemens des Negres pour s'étourdir ſur leur Deſtinée.

Il n'y a point d'Eſclaves Negres qui n'aient la vanité de paroître bien vêtus, ſurtout à l'Egliſe & dans leurs viſites mutuelles. Ils épargnent tout, & ne craignent point le travail, lorſqu'il eſt queſtion d'acheter, pour leurs Femmes & leurs Enfans, quelque parure qui puiſſe les diſtinguer des autres. Cependant, affectent-ils que ces pour leurs Femmes ne va pas juſqu'à les faire manger avec eux (s), à l'exception du moins des jeunes gens, qui leur accordent cette faveur dans les premieres tendreſſes du mariage. Dans leurs Feſtins, les Negres Arudas ont toujours un chien rôti, & croiroient faire une mauvaiſe chere ſi cette piece y manquoit. Ceux qui n'en ont point, ou qui ne peuvent en dérober un, l'achetent, & donnent en échange un Porc deux fois plus gros. Les autres, ſurtout les Negres Créoles, & ceux même qui deſcendent d'un Pere & d'une Mere Arudas, ont, au contraire, de l'averſion pour ce mets, & regardent comme une grande injure le nom de Mangeurs de chiens. Mais, ce qui paroît plus étonnant au P. Labat, c'eſt que les chiens de l'Ile aboient à ceux qui les mangent & les pourſuivent, ſurtout lorſqu'ils ſortent de ces Feſtins. Le Public eſt averti des jours où l'on rôtit un chien chez quelque Aruda, par les cris de tous ces Animaux, qui viennent hurler autour de la Caſe, comme s'ils venoient plaindre ou venger la mort de leur Compagnon.

Fêtes & danſes des Eſclaves Negres.

Les Caſes des Negres François ſont aſſez propres. Le Commandeur, qui eſt chargé de ce ſoin, doit y faire obſerver la ſymétrie & l'uniformité. Elles ſont toutes de même grandeur, dans leurs trois dimenſions, toutes de file,

Police des Negres François.

(s) „J'ai beaucoup parlé de le P. Labat, à qui j'aime autant Chriſtophle Negre. Le Pauvre Ami les Enfans donnent manger de tout ce qu'ils trouvent avec tout le reſpect des Domeſtiques en mauvaiſe humeur. Si c'étoit un mal de l'être, les Grands en ſeroient moins exempts que de s'y connoître & de les appaiſer du premier coup. La Femme un coup de bec de l'autre coup pendant tout le temps qu'il paſſoit à table. Lorſqu'il avoit bien vu, il apportoit la pipe & ſa tourbe, il leur diſoit d'un air grave, allez manger, mes enfans. Ils lui baiſoient une profonde reverence, & paſſoient dans une „Chambre voiſine où la marmaille mangeoit avec leur Mere. Je les faiſois quelquefois des reproches de ſa gravité, & je lui citois l'exemple du Gouverneur, qui mangeoit tous les jours avec ſa Femme. Il me répondoit que le Gouverneur n'en étoit pas plus heureux, qu'il croyoit bien que les Blancs avoient leurs raiſons, mais qu'il avoit auſſi les ſiennes, & je ſi qu'il vouloit conſerver contre les Femmes blanches l'autorité abſolue à peu près „qu'elles l'avoient ſur leurs Maris. Il ajoutoit que les Negres, qui trouvoient toujours les leurs dans le reſpect, ont peut-être la raiſon à „la main." Voy. Jap. p. 470.

Etablissemens des François dans l'Isle de S. Domingue.

& suivant leur nombre, elles comptent une ou plusieurs toises. Leur longueur commune est de trente pieds, sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement, on le divise en deux parties, dans le milieu de la longueur. Les portes sont aux Pignons, & si la Maison contient deux Familles, elles répondent sur deux rues, mais pour une seule Famille, on n'y souffre qu'une Porte. Ces demeures sont couvertes de tiges de Cannes, de Roseaux ou de feuilles de Palmistes. Les murs sont composés de claies, qui soutiennent un enduit de terre grasse & de bouze de Vaches, sur lequel on passe une couche de chaux. Les chevrons & la couverture descendent souvent jusqu'à terre, & forment, à côté des Cases, de petits appentis où les Porcs & la Volaille sont à couvert. On voit rarement plus d'une fenêtre à chaque Case, parceque les Negres sont fort sensibles au froid, qui est quelquefois piquant pendant la nuit. D'ailleurs la porte suffit pour donner du jour. La fenêtre est toujours au Pignon. Quelques-uns ont une petite Case, près de la grande, pour y faire leur feu & leur cuisine, mais la plupart se contentent d'une seule, où ils font cuire du feu toute la nuit. Aussi ces Cases sont-elles toujours enfumées, & leurs Habitans contractent eux mêmes une odeur, qu'on leur sent toujours avant qu'ils se soient lavés. Le Mari & la Femme ont chacun leur lit. Jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, les Enfans n'en occupent qu'un, mais on n'attend pas plus longtems à les séparer, parceque avec le penchant de la Nation pour les plaisirs des sens, il ne faut plus compter sur leur sagesse à cet âge. Les lits sont de petits enfoncemens, pratiqués dans les murs de chaque Maison. Ils consistent en deux ou trois planches, posées sur des traverses, qui sont soutenues par de petites fourches. Ces planches sont quelquefois couvertes d'une natte de Latanier, ou de côtes de Balisier, avec un billot de bois pour chevet. Les Maîtres un peu libéraux donnent, à leurs Negres, quelques grolles usées, ou de vieilles étoffes, pour se couvrir, mais c'est un surcroît de soin pour le Commandeur, qui est obligé de les leur faire laver souvent. L'importance de les tenir propres l'oblige aussi de leur faire laver souvent leurs habits & de leur faire raser la tête. A l'égard des meubles, ils consistent en cuvettes & en vaisselle de terre, avec des bancs, des tables & quelques ustensiles de bois. Les plus riches ont un coffre ou deux, pour y conserver leurs hardes.

On laisse ordinairement, entre les Cases, un espace de quinze ou vingt pieds, pour remédier plus facilement aux incendies, qui ne sont que trop fréquens, & cet espace est fermé d'une palissade. Les uns y cultivent des herbes potageres, & d'autres y engraissent des Porcs. Dans les Habitations où les Maîtres en nourrissent aussi, on oblige les Negres de mettre les leurs dans le Parc du Maître, & de prendre soin des uns & des autres. Lorsqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, ils doivent offrir la préférence à leur Maître mais la Loi l'oblige aussi de leur payer ce qu'il achete d'eux, au prix courant du marché. Une Ordonnance fort sage, mais dont on se plaint que l'exécution est négligée, est celle qui défend de rien acheter des Negres, s'ils ne produisent une permission de leurs Maîtres. C'est un moyen sûr de prévenir les vols, ou d'arrêter du moins ceux qui ont la

marché fut d'en prendre, mais, à Saint Domingue comme en Europe, il se trouve des Marchands sans Religion & sans honneur, qui prennent tout ce qu'on leur présente à bon marché, autrement que les Negres dans l'habitude du vol.

Exemples des Français pour le fait de L. Domestiques.

L'usage est de leur donner, à quelque distance de l'Habitation, ou proche des Bois, quelque portion de terre, pour y cultiver leur Tabac, leurs Pommes, leurs Ignames, leurs choux Caraïbes, & tout ce qu'ils peuvent tirer de ce fond, avec la liberté de se vendre ou de s'employer à leur subsistance. On leur permet d'y travailler, aux jours de Fête, après le Service Divin, & les autres jours, pendant le tems qu'ils peuvent retrancher à celui qui leur est accordé pour leurs repas. Il se trouve des Negres, à qui on accord vingt-quatre heures plus de cette sorte. Lorsque de leurs voisins de quelque Bourg, où ils peuvent porter leurs herbages & leurs fruits, ils gagnent leur vie avec bénéfice, ils vivent dans l'abondance, eux & leur Famille, & leur amassent en argent pour leur Maître. L'ignorance, l'envie ou la pauvreté, ont introduit dans quelques Habitations un moyen de pourvoir à la subsistance des Negres, également désastreux pour les hommes & pour la culture. On leur accorde le Samedi, ou un autre jour, pour gagner, soit en travaillant dans les habitations voisines, soit en les pillant, de quoi vivre pendant la semaine. Chaque nation Européenne a une manière de traiter les Esclaves qui lui est propre. L'Espagnol en fait les compagnons de ses débauches, le Portugais, les instrumens de ses débauches, le Hollandois, un effet de son avarice, l'Anglois, qui est celui des habitans de ses possessions du continent Septentrional, en fait moins d'économie que les autres peuples. S'il en faisoit moins le mariage en-

(d) Les plus malheureux ne croient pas [illegible] Le Père Labat donne un exemple bien remarquable de cet [illegible] Jacques dit un jour Nègre de quelques-uns à quelques autres Esclaves, qui l'injurioient sans doute d'une façon qui ne lui [illegible] pas ; Ah ! je ne suis pas Nègre de Guinée, je suis Nègre du Père Labat. Ce mot fut [illegible] Dès que ce bon Père fut [illegible], il prit occasion de cette parole pour faire connoître à Jacques [illegible] le pays Nègre qui ne consistoit point de ce qu'il avoit dit, d'un ton capable à inspirer [illegible] aux Nègres. Il a [illegible] Nègre du Père Labat, ou de quelque autre Blanc, ou de quelque [illegible] Je lui [illegible] quelquefois de ce pas convenable, en disant qu'il vouloit rire, mais [illegible] plaisir de se faire appeler Blanc, mais Père, en répétant [illegible] Nègre du Père Labat, [illegible] il vous en [illegible] donner [illegible] vous [illegible] donnez quelque chose de votre [illegible] qui fait un pauvre Nègre. Dans [illegible], on [illegible] Nègre qui demande l'aumône. Quand [illegible] on donne [illegible] que je voulois [illegible] Père. Il ne manquoit pas de [illegible] de la politesse [illegible], pauvre Blanc ; voilà ce que nous Blancs vous [illegible] à manger. Il croyoit que si ne pouvoit demander [illegible] rapailler pour le donner [illegible] du Père, afin d'avoir le plaisir de l'appeler encore pauvre Blanc. Hist. gén. des Isles.

Etablissement des Européens dans le Pays des Nègres.

tre les Nègres, il reçoit avec bonté comme un présent de la nature, les enfans d'un sexe plus libre, & n'exige guère des pères & des mères un gage ou un tribut au-dessus de leurs forces. Les esclaves sont à ses yeux des êtres purement physiques, qu'il ne faut aller ni détruire par nécessité, mais jamais il ne se familiarise avec eux, parce qu'il ne leur fauve, parce qu'il ne leur parle. On dirait qu'il craint de leur laisser soupçonner que la nature ait pu mettre entre eux & lui quelque trait de ressemblance. Aussi en est-il bien. Le Français, moins fier, moins dédaigneux, accorde aux Africains une sorte de naturel, & ces malheureux, touchés de l'honneur de se voir traités comme des créatures presque intelligentes, paraissent oublier qu'un maître rougit de faire semblant, outre presque toujours la mesure de leurs travaux & de leurs forces marquer souvent de bienfaisance.

Les opinions mêmes des Européens influent sur le sort des Nègres de l'Amérique. Les Protestans, qui n'ont pas l'espoir de prosélytisme, les laissent vivre dans le Mahométisme, ou dans l'Idolâtrie où ils sont nés, sans prendre qu'il leur soit indigne de mêler *en frères en Christ* dans la servitude. Les Catholiques se croient obligés de leur donner quelques instructions, de les baptiser, mais leur charité ne s'étend pas plus loin que les cérémonies d'un baptême, nul & vain pour des hommes qui ne croient pas aux peines d'un enfer, auquel ils font, disent-ils, accoutumés dès cette vie.

Il est rare que les esclaves Nègres soient chaussés, c'est-à-dire qu'ils aient des bas & des souliers. A la réserve de ceux qui servent de Laquais aux Habitans de la première distinction, tous vont ordinairement nu-pieds. Leurs habits journaliers ne consistent que en des Caleçons & une Casaque. Mais lorsqu'ils s'habillent, aux jours de fêtes, les Hommes ont une belle chemise, avec des caleçons étroits, de toile blanche, sur lesquels ils portent une *Candole*, d'une toile de couleur, ou d'une étoffe légère. Ce qu'on nomme Candole est une espèce de jupe, très large, qui ne va pas jusqu'aux genoux, & dont le haut, plissé par une ceinture, a deux ferrures sur les hanches, qui se ferment avec des rubans. Ils portent, sur la chemise, un petit Pourpoint sans manches, qui laisse trois doigts de vuide entre lui & la Candole, pour faire bouffer, en dehors, la chemise. Ceux qui sont assez riches pour se procurer des bas ou des jarretières, ou garnis de quelques parures de couleur, en mettent aux poignets & au cou de leur chemise. La plupart n'y mettent que des rubans. Ils ont rarement des souliers & des pantoufles. Dans cette parure, lorsqu'à cela ils ont ajouté *la tête couverte d'un chapeau*, on trouve leur homme mieux, & comme plus qu'ils sont ordinairement fort bien faits. Avant le mariage, ils portent deux pendans d'oreilles, comme les Femmes, ensuite ils n'en portent plus qu'un seul. Les Habitans, qui les donnent des Laquais en forme, leur font faire des Candoles & des Pourpoints, avec des galons & de la couleur de leur livrée; ils leur font porter un Turban, au lieu de Chapeau, des pendans d'oreilles, & un cercle d'argent avec leurs armes.

Les Négresses, dans leur habillement de cérémonie, portent ordinairement deux jupes. Celle de dessous est de couleur, & celle de dessus, presque toujours de toile blanche, de Coton ou de Mousseline. Elles ont un Cor-

Coiffe blanc, à petites bafques, ou de la couleur de leur jupe de deſſous, avec une ceinture de rubans; des pendans d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets, & des colliers de perles mêlées à pluſieurs rangs, ou de petites feuilles, avec une croix d'or ou d'argent. Le col de leur chemiſe, les manches & les feuilles manches, ſont garnis de dentelle, & leur coiffure eſt d'une toile très blanche & très-fine, relevée auſſi de quelques dentelles. Cependant on ne voit rien de propre, qu'aux Negres & aux Negreſſes qui ſe mettent en état, par leur travail, d'acheter ces ornemens à leurs Maîtres, car, à l'exception des Laquais & des Femmes-de-Chambre de cette eſpèce, il n'y a point de Maître qui faſſe l'aumône d'habit pour une troupe d'Eſclaves.

Evaluation des Europeens pour la beauté des Negres.

Les Européens ſe trompent, lorſqu'ils s'imaginent qu'une lèvre en fait enfler le volume des Negres dans la différence de leur village, particulièrement dans de groſſes levres, avec un nez écraſé. Si ce goût eſt celui de l'Europe, il règne à peu près dans les Colonies, qu'on y voit, au contraire, des traits très réguliers. Les Eſpagnols y apportent ſurtout une attention extrême, & ne regardent point à compoſer l'habit de plus, pour ſe procurer une belle Negreſſe. Avec la régularité des traits, on voit qu'elles aiment la taille belle, le pied fin & d'un petit volume. Jamais il n'y a de mal-propre à leur reprocher, lorſque elles ſont pourvues d'une Riviere. Les Negres du Sénegal, de Gambra, du Cap verd, d'Angole & de Congo ſont d'un plus beau noir que ceux de Mina, de Juida, d'Ardra, d'Arda, & des autres parties de la Côte. Cependant leur plus grande, dès qu'ils ſont nettoyés, & couverts d'une couleur de baſane ou même de cuivre.

Ils font d'une patience admirable dans leurs maladies. Rarement on les entend crier ou ſe plaindre, en quelque état que puiſſe ſe trouver leur ſanté. Ce n'eſt pas inſenſibilité, car ils ont la crainte très délicate & le ſentiment fort vif; c'eſt un fond de grandeur d'ame & d'intrépidité, qui leur fait mépriſer la douleur, les dangers & la mort même. Le P. Labat rend témoignage qu'il en a vu rompre vifs & entièrement plaindre, dans leur extrême jeune le moindre cri. On en brûla un, dit-il, qui, pour s'être ſervi d'un couteau pour couper du bois, donna un coup de poignard à ſon Maître, & l'étendit mort. Il mourut ſans pouſſer autre choſe que quelques cris pendant le peu de temps que le feu mit à conſumer ſes membres. „ Un jour, ajoute le même Voyageur, deux Negres furent condamnés, l'un „ au Gibet, l'autre à recevoir la foudre de la main du Bourreau, le Confeſſeur de ce dernier, & conſolé même qui ne devoit pas mourir. On ne „ connut l'erreur, qu'au moment que l'Exécuteur alloit le jeter au vent. „ On le fit deſcendre, l'autre fut conſolé à quoique il ne s'attendit qu'à „ ſouffrir, il monta l'échelle avec autant d'intrépidité que le premier étoit „ déſeſpéré, comme ſi l'un ou l'autre fut ne l'eût pas touché (o)." C'eſt à ce moyen naturel de la mort, que ces barbares font horreur. On a déjà remarqué que ceux de Mina tombent ſouvent dans une mélancolie noire, qui les porte à s'ôter volontairement la vie. Ils ſe pendent, ou ſe coupent la gorge, au moindre dégoût, le plus ſouvent pour faire pleurer à leurs maî-

(o) Ibid. pag. 490 & 491.

Etablissement des François dans l'Ile de S. Domingue.

tres. [L'esprit de vengeance fournit à d'autres des ressources plus destructives encore. Instruits dès l'enfance dans l'art des poisons qui naissent, pour ainsi dire, sous leurs mains, ils les employent à faire périr les bœufs, les chevaux, les mulets, les compagnons de leur esclavage, tous les êtres qui servent à l'exploitation des terres de leur oppresseur. Pour écarter loin d'eux tous les soupçons, ils essayent leurs cruautés sur leurs femmes, leurs enfans, leurs maîtresses, sur tout ce qu'ils ont de plus cher. Ils persistent dans ce projet affreux de désespoir le double plaisir de délivrer leur espece d'un joug plus horrible que la mort, & de laisser leur tyran dans un état de misere qui le rapproche de leur état. La crainte des supplices ne les arrête point. Ils entrent tranquillement dans leur caractere de prévoir l'avenir; & d'ailleurs ils sont bien assurés de tenir le secret de leurs crimes à l'épreuve des tortures. Par une de ces contrariétés inexplicables du cœur humain, mais communes à tous les peuples énervés ou sauvages, on voit les Negres avoir pour patrimoine naturel, une fermeté inébranlable. La même organisation qui les soumet à la servitude, par la paresse de l'esprit & le relâchement des fibres, leur donne une vigueur, un courage mâle pour un effort extraordinaire, lâches toute leur vie, héros dans un moment. On a vu l'un de ces malheureux se couper le poignet d'un coup de hache, plutôt que de racheter sa liberté par le vil ministere de bourreau. Ils mettent d'autant moins de prix à la vie, qu'ils sont] dans l'opinion qu'après leur mort ils retourneront dans leur Pays. Un Anglois (*f*), établi dans l'Ile de Saint Christophe, employa un stratagême fort heureux pour sauver ses biens. Comme il les traitoit avec la rigueur ordinaire à la Nation, ils se pendoient les uns après les autres, & cette fureur augmentoit de jour en jour. Enfin il fut averti, par un de ses Engagés, que tous les Negres avoient pris la résolution de s'enfuir dans un bois voisin, & de s'y pendre tous, pour retourner ensemble dans leur Patrie. Il conçut que ses précautions & les châtimens ne pouvant différer que de quelques jours l'exécution de leur dessein, il falloit un remede qui eût quelque rapport à la maladie de leur imagination. Après s'en communiqué son projet à ses Engagés, il leur fit charger, sur des charettes, des Chaudieres à Sucre & tout l'attirail de sa Fabrique, avec ordre de le suivre, & s'étant fait conduire dans le Bois, lorsqu'on eut vu prendre ce chemin à ses Negres, il les y trouva, qui disposoient leurs cordes pour se pendre. Il s'approcha d'eux, une corde à la main, & leur dit de ne rien craindre, qu'ayant appris le dessein où ils étoient de retourner en Afrique, il vouloit les y accompagner, parcequ'il y avoit acheté une grande Habitation, où il étoit résolu d'établir une Sucrerie, à laquelle ils seroient beaucoup plus propres que des Negres qu'on n'avoit jamais exercés à ce travail, mais qu'alors, ne craignant plus qu'ils pussent s'enfuir, il les feroit travailler jour & nuit, sans leur accorder le repos ordinaire du Dimanche; que, par ses ordres, on avoit déja repris dans leur Pays ceux qui s'étoient pendus les premiers, & qu'il les y faisoit travailler les fers aux pieds. La vue des charettes, qui arrivoient aussitôt, ayant confirmé cet

(*f*) Le Major Cripps.

étrange langage, les Negres ne douterent plus des intentions de leur Maître, ſurtout, lorſque les preſſant de ſe pendre, il feignit d'attendre qu'ils euſſent fini leur opération pour hâter la ferme & partir avec eux. Il avoit même choiſi ſon arbre, & ſa corde y étoit attachée. Alors ils tinrent entr'eux un nouveau Conſeil. La mifere de leurs Compagnons, & la crainte d'être encore plus malheureux, leur fit abandonner leur réſolution. Ils vinrent ſe jetter aux piés de leur Maître, pour le ſupplier de rappeller les autres, & lui promettre qu'aucun d'eux ne penſeroit plus à retourner dans leur Pays. Il ſe fit preſſer longtems, mais enfin, ſes Engagés & les Domeſtiques blancs s'étant jettés à genoux auſſi, pour lui demander la même grace, l'accommodement ſe fit, à condition que s'il apprenoit qu'un ſeul Negre ſe fût pendu, il feroit pendre le lendemain tous les autres, pour aller travailler à la Sucrerie de Guinée. Ils le promirent avec ſerment. Le ſerment des Negres ſe fait en prenant un peu de terre, qu'ils ſe mettent ſur la langue, après avoir levé les yeux & les mains au ciel, & frappé leur poitrine. Cette cérémonie, qu'ils expliquent eux-mêmes, ſignifie qu'ils prient Dieu de les réduire en pouſſiere, comme la terre qu'ils ont ſur la langue, s'ils manquent à leur promeſſe, ou s'ils alterent la vérité. Un autre Habitant (g) s'aviſa de faire couper la tête & les mains à tous les Negres qui s'étoient pendus, & de les tenir enfermées ſous la clé dans une cage de fer, ſuſpendue dans ſa cour. L'opinion des Negres étant que leurs Morts viennent prendre leurs corps pendant la nuit & les emportent avec eux dans leur Pays, il leur diſoit qu'ils étoient libres de ſe pendre lorſqu'il leur plairoit; mais qu'il auroit le plaiſir de les rendre pour toujours miſérables, puiſque ſe trouvant ſans tête & ſans mains dans leur Pays, ils ſeroient incapables de voir, d'entendre, de parler, de manger & de travailler. Ils rirent d'abord de cette idée & rien ne pouvoit leur perſuader que les Morts ne trouveſſent pas bientôt le moyen de reprendre leurs têtes & leurs mains, mais lorſqu'ils les virent conſtamment dans le même lieu, ils jugerent enfin que leur Maître étoit plus puiſſant qu'ils ne ſe l'étoient imaginé, & la crainte du même malheur leur fit perdre l'envie de ſe pendre.

Etablissement des François dans l'Isle de S. Domingue.

Le P. Labat, qu'on donne pour garant de ces deux faits, ajoute que ſi ces remedes paroiſſent bizarres, ils ne laiſſent pas d'être proportionnés à la portée d'eſprit des Negres & de convenir à leurs préventions: mais de quantité d'autres exemples, qui prouvent leur dégradation au-deſſous de l'eſpece humaine, & qui ſemblent juſtifier par conſéquent la rigueur avec laquelle on les traite, il n'y en a point de plus étrange que la diſpoſition où le même Voyageur les repréſente, à l'égard du Chriſtianiſme qu'ils paroiſſent embraſſer (h).

(g) M. Boutau.

(h) Il eſt vrai, dit-il, qu'ils ſe convertiſſent aiſément, lorſqu'ils ſont hors de leur Pays, & qu'ils perſévérent dans le Chriſtianiſme, tant qu'ils le voient pratiquer à leurs yeux, & qu'ils ne voient pas de liberté à s'en écarter: mais il eſt vrai auſſi que que dès que ces motifs ne les retiennent plus, ils ne ſongent non plus aux promeſſes de leur Baptême, que ſi tout cela ne s'étoit paſſé qu'en ſonge. S'ils retournoient dans leur Pays, ils ſe dépouilleroient auſſi facilement du nom de Chrétien, que de l'habit dont ils ſe trouveroient revêtus. Tom. IV. p. 436.

Extrait des Remarques faites dans l'Isle de S. Domingue.

[Avant que de finir l'article de S. Domingue, nous croyons que les Lecteurs ne feront pas fâchés de trouver une notice succinte des maladies qui [illegible] dans cette partie du nouveau monde. Nous tirerons le plus [illegible] des observations qu'a faites sur les maladies de St. Domingue par M. [illegible]. Nous parlerons d'abord de celles des Européens, & nous passerons ensuite à celles des Negres.

Tous ceux qui vont à St. Domingue, doivent s'attendre à y essuyer une [illegible]. Le changement de climat produit une revolution universelle [illegible] pour la nature.

[illegible] pour vivre dans la Colonie, est le [illegible] de l'accoutumer. C'est ce qu'on [illegible] au premier [illegible], par la nourriture & [illegible] des alimens dont on [illegible]. Une personne [illegible] en arrivant à la Martinique, [illegible] que celui qui [illegible] quelque [illegible]. Il faut être malade.

[illegible] des différens effets que la différence des parties de l'air produit dans les maladies, quand on fait attention à l'extrême [illegible] qui arrive à ceux des Matelots & des Pilotes dans l'Isle [illegible] qui ne connoissent que [illegible], & en petit [illegible] [illegible] que des autres [illegible] nouveau venus, fait [illegible] du pays. C'est qu'ils ignorent, en conséquence de leur maladie, c'est pour n'en point [illegible] & qu'ils ne s'occupent que du plaisir de retourner bientôt dans leur patrie, au lieu que tous les autres qui viennent pour rester dans la Colonie, [illegible] de celui qui [illegible], tremblent en mettant pied à terre, & [illegible] pour s'appercevoir à [illegible] si la [illegible] [illegible] en prend [illegible] dans [illegible], [illegible] à [illegible] cause de leur mort.

Pour prevenir les effets des contusions, il faut s'en soigneusement, & pour peu qu'on ressente des [illegible] de pleurésie, comme douleurs ou point de côté, [illegible], crachement de sang, engourdissement, lassitude, surtout dans [illegible] pour recourir à la diete, aux boissons ou potions **émollientes & laxatives, à quelques saignées & purgations.**

Il faut éviter avec attention d'être mouillé, car un grand nombre font [illegible] de maladies pour avoir été surpris de la pluie. C'est ce qui arrive fréquemment à quantité de Matelots, exposés à essuyer des orages en allant faire du bois, ou en travaillant au chargement des Navires. Il arrive néanmoins que plusieurs qui prennent ces précautions, & malgré les préservatifs qu'ils employent, font quelque [illegible] chaleureuses, & ne sortent de cet état que par une maladie, ce qui arrive surtout à ceux qui n'ont pas été depuis longtems malades. Les [illegible], les [illegible] qui se font formés dans les vaisseaux capillaires, sont si fixes & si profonds, qu'il faut une [illegible] générale, des efforts redoublés du mouvement ou de l'action de la nature, pour les détacher, les détacher & les détruire. C'est ce qu'elle ne peut opérer sans les crises, & ce qu'elle opere toujours par le moyen des crises, qui sont seules capables de produire ces effets.

Les Negres sont destinés pour habiter sous la zone torride, y suppor-

tent mieux le travail que les Blancs, & y ſont moins ſujets aux maladies. La plupart du tems elles ne viennent que des excès qu'on commet à leur égard par rapport au travail, ou du peu de ſoin que l'on a de veiller à leur ſubſiſtance. Traitement des Negres dans l'Isle de S. Domingue.

Leur ſang eſt d'une qualité ſi propre à la production des vers, qu'ils en meurent quelquefois ſubitement. Ils en ſont ſurtout attaqués dans les ſaiſons humides, qui ſuccedent à un tems chaud & ſec. On en a ouvert qu'on ſoupçonnoit avoir été empoiſonnés, & on n'a trouvé d'autre cauſe de mort que des paquets de vers entortillés dans l'eſtomac & les inteſtins.

Ils ſont ſujets auſſi à une eſpece de ver rond, qui ſe forme entre cuir & chair, de la groſſeur d'une des groſſes cordes de baſſe de viole & de la longueur de plus d'une aune. Ce ver ſe fait jour au-dehors par un petit dépôt qu'on ouvre, & lorſqu'on l'a rencontré, on le tourne autour d'un petit bois, juſqu'à ce qu'on ſente de la réſiſtance, manœuvre qu'il faut répéter tous les jours, mais avec précaution, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement extrait. Il y a des Negres à qui on en a tiré plus de cinquante.

Les fluxions de poitrine, les fievres doubles tierces bilieuſes, les verminеuſes, le flux de ventre, la dyſſenterie, ſont les maladies aiguës auxquelles les Negres ſont plus ſujets. Les obſtructions, ſquirres & abces du foie, du meſentere, du poumon, la diarrhée ventrique, l'hydropiſie, les dartres & la pulmonie, ſont les maladies chroniques les plus ordinaires. Mais le mal vénérien ſemble leur être en quelque ſorte naturel. Le ſcorbut n'eſt commun que parmi ceux qui arrivent. Les chaînes, les priſons, les mauvaiſes nourritures & la mal-propreté des navires y peuvent donner lieu. Ils en ſont d'ailleurs rarement attaqués quand ils ſont une fois rétablis, ce qu'on attribue au travail continuel.

Les maladies qui ſont plus particulieres aux Negres, ſont la cachexie ou mal d'eſtomac, le pian & le ſpaſme. Les premiers ſymptômes de la cachexie ſont une peau & un teint ouvâtres. Leur langue blanchit, un ſommeil inſupportable les appéſantit, ils ſont languiſſans, incapables du moindre exercice. C'eſt un anéantiſſement, un affaiſſement total de la machine. On eſt ſi découragé dans cet état, qu'on ſe laiſſe aſſommer plutôt que de marcher. Le dégoût des alimens doux & ſains, eſt accompagné d'une eſpece de paſſion pour tout ce qui eſt ſale & épicé. Les jambes s'enflent, la poitrine s'engorge peu échappent. La plupart finiſſent par être étouffés, après avoir ſouffert & dépéri pendant pluſieurs mois.

L'épaiſſiſſement du ſang, qui paroît être la ſource de ces maux, peut venir de pluſieurs cauſes. Une des principales eſt ſans doute le chagrin qui doit s'emparer de ces hommes, qu'on arrache violemment à leur patrie, qui ſe voient garottés comme des criminels, qui ſe trouvent tout d'un coup ſur mer pendant deux mois ou ſix ſemaines, qui, du ſein d'une famille chérie, paſſent ſous la verge d'un peuple inconnu, dont ils attendent les plus affreux ſupplices. Une nourriture nouvelle pour eux, peu agréable en elle-même, les dégoûte dans la traverſée. A leur arrivée dans les Iles, les alimens qu'on leur diſtribue ne ſont ni bons ni ſuffiſans. Pour comble de malheur, pluſieurs d'entre eux ont contracté en Afrique l'habitude de man-

Remarques sur l'esprit des Negres, & leur mépris pour la vie.

qu'une certaine race qui leur plaît & se les accommode pour la société qui lui est utile, & le hâtent à peine à leur plaît une figure de mal d'un rouge pâlissant qui achève de ruiner leur chimère.

Le Peau, qui est la seconde maladie particulière aux Negres, se manifeste par des gales sèches, dures, calleuses, circulaires, quelquefois couvertes par la peau, mais le plus souvent ulcéreuses & suivies d'exostoses d'une figure singulière que rien ne peut le peindre. On a voulu soutenir le peau avec la mal vénérien, parce que la même remède leur convient. Cette opinion, quoique assez générale, est moins fondée qu'elle ne le paroît au premier coup d'œil.

Tous les Negres venus de Guinée, ou nés aux Iles, hommes & femmes, ont le peau une fois en leur vie : c'est une guerre qu'ils font obligés de passer; mais il est très rare qu'aucun d'eux en ait été attaqué de nouveau lorsqu'il en a une fois été guéri radicalement. Les Européens ne peuvent jamais en prendre comme cette maladie, malgré le commerce fréquent, & on peut dire journalier, qu'ils ont avec les Négrillons. Ceux-ci nouvellement nés naissent blancs, ainsi que leurs nouvelles ou jeunes parens naissent. Les gales faites leur donne plutôt des symptômes de lèpre que de mal vénérien, & doivent être attribuées au tempérament, à la qualité de l'air, & aux alimens mal-sains & glaireux des Negres.

La seconde maladie qui attaque les Negres, est le Spalme, dont on a fait une maladie. Un principe de toute modification subsiste dans tous le corps, ou dans une partie considérable de la dernière manière connue des Anciens. La violente contraction des muscles des parties nerveuses ou des pulsatives, & souvent des deux ensemble, leur ôte la faculté de manger & d'avaler. La plus grand nombre est d'abord pris par les mâchoires & le cou, ce qui leur fait retirer les muscles des lèvres & du visage d'une manière fort hideuse, & qui cause la mort. Les uns font très vîtes saisis, le visage enflammé, les yeux étincelans, & sont vus manger de profonde réflexion à ces vers qui lurent de quelque cadavre & qu'on appelle vers sépulcraux. Il en est qui ne sont, de la force, & quand elle leur vient, elle est terrible.

Pour le Spalme attaque les parties antérieures, forment le haut de la poitrine, ou les muscles de la gorge, plus il est dangereux & presque toujours mortel.

Il faut perdre aux Colons un ennemi redoutable de Négrillons, & les engage les uns ou des premiers jours de leur enfance des enfans font toujours pris par la mâchoire inférieure, ce qui a fait donner à leur égard à cette maladie le nom de mal de mâchoire. Les enfans des Blancs y sont rarement figurés. La mal-propreté & l'abandonnement naturel qu'il y a toujours dans les maisons des Negres, aussi bien que la fraîcheur de la nuit, peuvent contribuer beaucoup à cela, surtout dans les Habitations montagneuses. Ces maladies dans leurs de paralysies ou de chûtages, & le font venir à bout de la perdre la voix, cela occasionne une fraîcheur, dont l'abondance trop subite sans la chaleur peut produire sur les enfans une telle révolution.

Une autre maladie non moins fâcheuse que celles dont nous venons de

parler, & dans les Européens sont presque les seules victimes, est celle connue sous le nom de Maladie de Siam, qui doit être regardée comme une fievre putride, maligne & pestilentielle. On a ignoré pendant longtems les funestes effets de cette maladie dans les Iles. La regularité avec laquelle elle se reproduit, semble indiquer qu'il faut chercher sa cause dans la constitution de l'air. Le premier événement qui l'a fait remarquer, a été la relâche à la Martinique d'une nombreuse Escadre qui venoit de Siam, & dont l'equipage, pendant son séjour dans cette Colonie, fut affligé d'une fievre maligne ou pestilentielle, qui fit périr un grand nombre de matelots. ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE S. DOMINGUE.

Il faut donc distinguer dans la maladie de Siam deux tems principaux: le premier, est celui de la fievre; le second est celui de la métastase de la maladie, dans laquelle celui qui en est attaqué, guérit ou succombe. Dans le premier le malade souffre de violens maux de tête & de reins, avec vomissement ou envie de vomir, & la fievre dure quatre à cinq jours sans relâche. Alors la fievre cesse tout d'un coup. Il n'y a dans quelques-uns d'autre apparence de crise qu'un commencement de jaunisse, mais dans les autres, outre la jaunisse, survient l'éruption du pourpre, une hémorragie, le flux de ventre & le vomissement. Les malades ne se plaignent alors d'aucune douleur, & à l'accablement près paroissent jouir d'une grande tranquillité. La plupart de ceux qui meurent de cette maladie, ne passent point le septieme jour. Plus les tempéramens sont robustes, plus ils ont à craindre. On observe aussi que les gens riches en couleur & replets périssent presque tous, pendant que ceux qui sont délicats guérissent plus facilement.

Telle est la notice succinte, mais exacte, des maladies de St. Domingue, dont l'histoire a été peu connue jusqu'au moment où M. Desportes s'en est occupé. On sentira aisément que notre plan ne comportoit pas plus de détails. Il suffira de savoir quelles sont les principales maladies contre lesquelles il faut se prémunir, surtout si l'on se souvient que de toutes les causes qui peuvent altérer la santé, on n'en peut guere compter qui concourent plus généralement à St. Domingue avec l'intempérie de l'air, que les passions de l'ame.]

CHAPITRE II.

Voyages & Etabliſſemens aux Iles de l'Amérique Septentrionale, dans la Mer du Nord.

VOYAGES ET ETABL. AUX ANTILLES.

Diviſion générale de ces Iles.

On ne répétera point à quelle occaſion les François & les *Anglois* s'établirent en 1625 dans l'Ile de Saint Chriſtophle, et comment l'imprudente jalouſie des Eſpagnols, qui les en chaſſerent en 1630, fervit à faire naître cette redoutable eſpece de Corſaires, qui, ſous les noms de Flibuſtiers & de Boucaniers, furent longtems le fléau de la Monarchie d'Eſpagne. Mais c'eſt de ce point qu'il faut partir, pour voir peupler ſucceſſivement un grand nombre d'Iles, qui avoient été négligées depuis la premiere découverte. Les principales mêmes, où les Eſpagnols s'étoient établis, telles que l'Eſpagnole ou Saint Domingue, dont on vient d'achever la Deſcription, Cuba, la Jamaique & Porto-rico, éprouverent des révolutions, qui firent changer de Maîtres à quelques-unes, & celles, qui ſont demeurées au pouvoir de l'Eſpagne, ne furent point à couvert d'une grande variété de changemens. Commençons par leurs noms généraux, qu'elles tirent de leurs rapports entr'elles & des bornes de leur étendue.

On diſtingue ordinairement les Iles de la Mer du Nord en quatre Aſſemblages ou quatre Corps, qu'on nomme les Antilles, les Bermudes, les Iles de Terre-Neuve & les Açores. Ces dernieres, qui appartiennent au Portugal, & qui n'en ſont éloignées que d'environ deux cens cinquante lieues, ont paru dans nos Deſcriptions précédentes (*a*), par la ſeule raiſon qu'il étoit impoſſible de ſuivre les Portugais dans leurs courſes, ſans faire connoître des lieux de paſſage où leurs Vaiſſeaux relâchoient continuellement. C'eſt donc aux trois autres Corps que cet article eſt donné; & l'ordre, qu'on va ſuivre, ſera celui dans lequel on vient de les nommer.

Voyages & Etabliſſemens aux Antilles.

Dénomination générale.

On donne aujourd'hui le nom d'*Antilles* à une grande quantité d'Iles qui forment entr'elles une eſpece de cercle ſemblable à celui des Iles du Golfe du Mexique, & qui furent découvertes en 1492 par Chriſtophle Colomb. Elles prirent d'abord le nom d'Iles Caraïbes, de celui de leurs premiers Habitans, mais enfuite elles furent diviſées en grandes & petites Antilles, & on donna le premier encore aux Iles de *Barlovento*, ou ſur le vent, & de *Sotavento*, ou ſous le vent (*b*). Comme il n'eſt pas queſtion ici de leur ancien état, qui ſe trouve aſſez éclairci dans l'Hiſtoire des premieres découvertes,

(*a*) Voyez le Tome II. de ce Recueil.
(*b*) L'Auteur François eſt fait de vent, & fait ce vent.

ent; différens, pour le deſſein où nous ſommes d'y ſuivre les Voyageurs & d'en donner la Deſcription d'après eux, qu'elles ſont peuplées, à préſent, de ſix Nations différentes; de Caraïbes, ou d'Originaires du Pays, d'Eſpagnols, de François, d'Anglois, de Hollandois, & de Danois. Cette idée générale nous conduit d'abord à donner leurs noms particuliers, avec celui de leurs Poſſeſſeurs actuels. Les Caraïbes poſſèdent ſeuls la *Dominique*, *Saint Vincent*, & *Baie ou Bretia*, qui ſont partie des Iles de Barlovento, ou ſur le vent. Les Eſpagnols ſont maîtres des *Lucayes*, les plus Septentrionales de toutes les Antilles, de *Cuba*, de *Saint Domingue*, de *Porto-rico* ou Porto-ric, & comme on l'a vû, d'une partie de Saint Domingue, dans les grandes Antilles, ils poſſèdent auſſi la Trinité, Sainte Marguerite, & Cubagua, ou l'Ile des Perles, ſous le vent. Les François, avec une partie de Saint Domingue dans les grandes Antilles, ont ſur le vent, *Sainte Croix*, *Sainte ou les Saints*, *Saint Barthelemy*, la *Guadeloupe*, la *Déſirade*, la *Martinique*, *Marie Galande*, *Sainte Lucie*, la *Grenade*, & une partie de *Saint Martin*. Les Anglois occupent la Jamaique dans les grandes Antilles, & ſur le vent, *Anguilla*, ou *Anguille*, *Barbuda* ou la Barbude, la *Barbade*, *Antigoa*, *Tabago*, *Montſerrat*, *Nieves* & *Saint Chriſtophe*. Les Hollandois poſſèdent *Buen-aire*, *Curaſao*, & *Oruba*, ſous le vent, *Saba*, *Saint Euſtache* & une partie de *Saint Martin*, ſur le vent. Les Danois ont, ſur le vent, la petite Ile de *Saint Thomas*, une des *Lucayes*, ſituées au Nord-Eſt de Porto-rico.

Voyages & Etabliſſemens des Antilles. Introduction.

On voit que les grandes Antilles ſe réduiſent proprement à quatre (c), qui ſont Cuba, Saint Domingue, Porto-rico & la Jamaique, & quelques-uns les comptent même au nombre des Antilles ſur le vent, parcequ'elles ſont à l'oppoſite de celles de Sotavento.

[Nous allons commencer par retracer ſommairement la deſcription du climat, du ſol des Antilles. Nous ne tairons avec d'autant plus de confiance, qu'on trouvera ici beaucoup de détails & de particularités qui avoient échappé. La direction des Antilles, en commençant par Tabago, eſt à peu de choſe près, Nord & Nord-Nord-Oueſt. Cette direction ſe continue de l'une à l'autre en formant une ligne arrondie vers le Nord-Oueſt, & ſe termine à Antigoa. Ici la ligne ſe courbe tout d'un coup & ſe prolongeant en ligne droite à l'Oueſt, au Nord-Oueſt, rencontre ſucceſſivement Porto-Rico, St. Domingue, Cuba, connues ſous le nom d'Iles ſous le vent. Ces Iles ſont ſéparées par des canaux de différentes largeurs. Quelques-uns ont ſix lieues, d'autres quinze ou vingt, mais dans tous on trouve le fond à cent, cent vingt, cent cinquante braſſes. Il y a même entre la Grenade & St. Vincent un petit Archipel de trente lieues, où quelquefois le fond n'eſt pas à dix braſſes.

Iſlandes & forces des Antilles.

La direction des montagnes dont les Antilles ſont couvertes, fait celles que ces Iles gardent entr'elles. Cette direction eſt ſi régulière qu'il ne conſidérer que les ſommets, ſans avoir égard à leurs baſes, on les jugeroit une

(c) Elles ont autour d'elles pluſieurs petites Iles, moins fondes, comme elles, ſous le même vertical.

Sources et fleuves aux Antilles.

chaîne de montagnes dépendantes du Centre, dans la Martinique finit le promontoire le plus au Nord-Ouest.

Les sources d'eau qui sont l'un des vrais principaux des montagnes, ont toutes leur cours dans la partie occidentale de cette île.

Nature du sol.

Le sol des Antilles est en général une couche d'argille ou de tuf plus ou moins épaisse, sur un revers de pierre ou de roc vif. Ce tuf & cette argille ont différentes qualités plus propres les unes que les autres à la végétation. Là où l'argille, moins humide & plus grasse, se mêle avec les feuilles & les débris des plantes, il se forme une couche de terre plus épaisse que celle qu'on trouve sur des argilles grasses. Le tuf a aussi ses propriétés suivant les différentes qualités. Là où il est mêlé de, moins compacte, moins pierreux, de petites parties se détachent en forme de cailloux toujours abreuvés, mais conservent une fraîcheur utile aux plantes. C'est ce qu'on appelle en Amérique un fol de pierre-ponce.

Lorsque les Européens abordèrent aux Antilles, ils les trouvèrent couvertes de grands arbres, liés, pour ainsi dire, les uns aux autres par des plantes rampantes, qui s'étendant comme du Lierre, entrelaçoient toutes les branches & les dérobaient à la vue. Cette espèce parasite croissoit en telle abondance qu'on ne pouvoit pénétrer dans les bois sans la couper. On lui donne le nom de Liane, analogue à sa flexibilité. Ces forêts, aussi anciennes que le monde, avoient plusieurs générations d'arbres, qui par une singulière prédilection de la nature étoient d'une grande élévation, sans droiture, sans convenance ni délicatesse. La chûte annuelle des feuilles, leur décomposition, la destruction des troncs pourris par le vers, formoient sur la surface de la terre un fidéicommis gras, qui, après le défrichement, entretint une végétation prodigieuse dans les nouvelles plantations qu'on substituoit à ces arbres.

Dans quelques endroits qu'ils eussent poussé, leurs racines n'avoient pas de plus deux pieds de profondeur, & communément beaucoup moins, mais elles s'étendoient en superficie à proportion du pied qu'elles avoient à former. L'extrême fécondité de la terre, où les plantes les plus abondantes se pénétroient jusque leurs sucs, parce que le soleil les rapprochoit en peu de tems, & des pluies continuelles qui humectoient la surface, leur donnoient une direction horizontale, au lieu de la perpendiculaire que les racines prennent ordinairement en d'autres climats.

Les arbres, qui croissoient au sommet des montagnes & dans les endroits escarpés, étoient très durs. Ils soutenoient l'ouragan sans se rompre & sans se briser sur le tronc. Le Courbaril, l'Acajou, le Mancenillier, le Baraou, le Bois de fer & plusieurs autres, se refusoient à presque toutes les entreprises par l'instrument le plus tranchant, pour les abattre ou pour les déraciner, il falloit les brûler, lorsqu'ils étoient tombés, la scie ou la hache les repoussoient au gré de l'ouvrier. Le plus singulier de ces arbres étoit l'Acajou, qui, mis en terre, se pourrit. On regardoit comme le plus utile le Courbaril, dont le tronc, de cinq pieds de diamètre sur une flèche de quarante-cinq à cinquante, servoit à former des mâts d'une seule pièce.

Les Vallées, moyens fertiles au dépens des montagnes, étoient mo-

plus de bois mort. Au pied de ces arbres, croiſſoient indifféremment les plantes que la terre libérale produiſoit pour la nourriture des Naturels du pays. Celles d'un uſage plus univerſel étoient le Couch-Couch, l'Igname, le Chou Caraïbe & la Patate. C'étoient des eſpèces de Pommes de terre, nées à la racine des plantes qui rampoient, mais qui forçoient tous les obſtacles dont elles ſembloient devoir être étouffées. Les racines de ces plantes n'étoient jamais mal-ſaines, mais inſipides ſans préparation, elles avoient peu de goût même cuites, à moins qu'on ne les aſſaiſonnât avec du piment. Quand elles étoient mêlées avec du Gingembre & avec le fruit acide d'une plante aſſez ſemblable à notre Oſeille, elles donnoient une liqueur forte, qui étoit une boiſſon entre de plantes ſauvages. Ils n'y employoient d'autre art que de les faire fermenter quelques jours dans de l'eau commune, aux rayons d'un ſoleil brûlant. VOYAGE DE ISAAC, AVEC ABRAHAM.

Outre les racines, les Iles offroient à leurs habitans des fruits extrêmement variés. On y en trouvoit qui ne s'éloignoient pas infiniment de nos pommes, de nos cerſes, de nos abricots, & nous n'avons rien dans nos climats qui puiſſe nous donner l'idée de la plupart des fruits des Antilles. Le plus utile étoit la Banane. Elle avoit la forme, la groſſeur, la couleur de nos concombres, un goût approchant de celui de nos poires, & croiſſoit dans des lieux frais, ſur une fauche molle, ſpongieuſe & haute d'environ ſept pieds. Cette fauche périſſoit avec la maturité de ſon fruit; mais avant qu'elle combât, on voyoit ſortir de ſa ſouche un rejetton qui, un an après, donnoit ſon fruit, périſſoit à ſon tour, & ſe régénéroit ſucceſſivement de la même manière.

Une ſingularité qui mérite d'être obſervée, c'eſt que tandis que la plante verte que nous avons appellée Liane, embraſſoit tous les arbres ſtériles, elle s'éloignoit de ceux qui portoient du fruit, quoique confuſément mêlée avec les premiers. Il ſembloit que la nature lui eût ordonné de reſpecter ce qu'elle deſtinoit à la nourriture des hommes.

Les Iles n'avoient pas été traitées auſſi favorablement en plantes potagères qu'en racines & en fruits: le Pourpier & le Creſſon formoient en ce genre toutes leurs richeſſes.

Les autres nourritures y étoient fort bornées. Il n'y avoit point de Volailles domeſtiques. Les Quadrupedes, tous bons à manger, ſe réduiſoient à cinq eſpèces, dont la plus groſſe ne ſurpaſſoit pas nos Lapins. Les Oiſeaux, plus brillans & moins variés que dans nos climats, n'avoient guère d'autre mérite que leur parure: peu d'entr'eux rendoient de ces ſons mélodieux qui charment les oreilles; tous, ou preſque tous, extrêmement ſauvages, avoient fort peu de goût. Le Poiſſon y étoit à peu près auſſi commun que dans les autres mers; mais il y étoit ordinairement moins ſain & moins délicat.

Il n'y a que deux ſaiſons aux Iles: celle de la ſéchereſſe, & celle de la pluie; & l'on y ſeroit conſtamment expoſé aux dangers & aux incommodités d'un climat brûlant, tel qu'on doit l'entendre communément ſous la zone torride, ſi la pluie ne le tempéroit. Là où rien ne fait obſtacle au vent d'Eſt, il chaſſe les nuées à meſure qu'elles ſe forment, & les oblige CLIMAT.

Voyage et Etat aux Antilles.

d'aller crever dans les bois ou sur les montagnes. Mais quand les Orages sont trop violens, ou que les vents variables & pluvieux, du Sud & de l'Ouest, viennent troubler l'empire du vent d'Est, alors il pleut. Dans les autres parties des Antilles, où ce vent ne domine pas, les pluies sont si communes & si abondantes, surtout durant l'hiver, que durt depuis le mi-Juillet jusqu'à la moitié d'Octobre, on croit devoir manger d'eau dans une semaine qu'il en tombe dans son climat dans l'espace d'un an. Au lieu de ces pluies douces & agréables dont on jouit quelquefois en Europe, ce sont des torrens, dont on prendroit le bruit pour celui de la grêle, si elle n'étoit, pour vous dire, accompagnée d'un vent brûlant.

A la vérité ces pluies rafraîchissent l'air, mais elles causent une humidité dont les fruits sont également incommodés & funestes, en quelques uns les corrompent. La viande s'y conserve un plus vingt-quatre heures. Les fruits se pourrissent, soit qu'on les cueille mûrs ou avant la maturité. Le pain dont vivent les nègres, pour ne pas moisir, est cuit tous les deux jours. Les vins ordinaires s'aigrissent en fort peu de tems. Le fer se rouille du matin au soir. Ce n'est qu'avec des précautions continuelles qu'on conserve les fournitures, jusqu'à ce que le soleil de les couvrir à la suite d'un orage. Dans les premiers tems qui suivirent la découverte des Antilles, le bruit qu'on y portoit pour ceux qui ne pouvoient pas s'accoutumer à la nourriture des anciens habitans du pays, le grain & le vin, qu'il fallut l'envoyer avec les Isles. Un négociant imagina quelque chose de mieux, ce fut de purger parfaitement la farine du sel qui contribue à la fermentation. Il la fit blutter, en mit à part la plus pure dans des tonneaux bien secs, & la comprima couche par couche avec des pilons de fer, de manière qu'elle formoit un corps dur, presque impénétrable à l'air, ainsi adopté généralement dans la suite, & dont est résulté un très grand avantage pour les Antilles.

Phénomènes ordinaires dans les Isles.

Quelques facheux que soient ces effets naturels de la pluie, elle en occasionne de plus redoutables encore, ce sont des tremblemens de terre affreux & quelquefois terribles dans les Isles, qui ordinairement se font sentir dans le cours ou vers la fin de la saison pluvieuse & dans les mois des grandes marées. Parmi les affreux que les nuits ne cessent de lui livrer, il en est un connu aux Antilles sous le nom de *Raz de marée*. On le voit infailliblement une, deux ou trois fois, depuis Juillet jusqu'en Octobre, & c'est sur les Côtes occidentales, parce qu'il vient après les vents d'Ouest ou du Sud. Les vagues qui, de loin, paroissent s'avancer tranquillement jusqu'à la portée de canon ne cinq cents pas, s'élèvent tout à coup près du rivage, comme si elles étoient poussées par une force supérieure, & arrivent avec une violence extrême. Les Vaisseaux qui se trouvent alors sur la Côte, ou dans les rades foraines, ne pouvant ni gagner le large, ni se maintenir sur leurs ancres, vont se briser contre terre, sans aucun espoir de salut pour les infortunés matelots qui ont vu approcher pendant plusieurs heures cette mort inévitable.

Ce qui est pas moins à redouter, ce sont les Ouragans, qui souvent sont accompagnés d'éclairs, de tonnerre, quelquefois de tremblemens de terre & toujours des circonstances les plus terribles, les plus destructives que

les vents puiſſent raſſembler. Tout-à-coup un jour vif & brillant de la plus ſereine, ſuccede une nuit ténébreuſe & profonde, à la faveur d'un premier éclair, le tonnerre des plus affreux bruits. Des arbres, auſſi anciens que le monde, ſont déracinés & déſpauſſiés. Les plus ſolides édifices n'offrent en un moment que des décombres. Où l'œil ſe plaiſoit à regarder des Coteaux riches & verdoyans, on ne voit plus que des plantations bouleverſées & des ſources taries. Des malheureux, dépouillés de tout, pleurent ſur des cadavres, ou cherchent leurs parens ſous des ruines. Le bruit des vents, des lacs, de la foudre & des vents qui tombent & ſe brisent contre les rochers éternels & fracaſſés, les cris & les hurlemens des hommes & des animaux, plus-mêlés emportés dans un tourbillon de ſable, de pierre & de débris, tout ſemble annoncer les dernieres convulſions de la Nature.

Les premiers habitans des Antilles croyoient avoir été frappés de ce phénomene effrayant. Lorſqu'il doit arriver, diſoient-ils, l'air eſt tremblé, le ſoleil rouge, & cependant le vent eſt calme, & le hurlement des monſtres clair. On entend tout entre, ou dans les cavernes, un bruit ſourd, comme s'ils y avoient des vents enfermés. Le Disque des étoiles ſemble obſcurci d'une vapeur qui les fait paroître plus grandes. Le Ciel eſt, au Nord-Oueſt, d'un ſombre menaçant. La Mer rend une odeur forte & ſe ſoulève au milieu du calme. Le Vent tourne ſubitement de l'Eſt à l'Oueſt, & ſouffle avec violence par des reprifes qui durent deux heures chaque fois.

Tels ſont les phénomenes deſtructeurs, au prix deſquels la Nature fait achetter ſes richeſſes du nouveau monde.]

Il ne nous reſte à parler avec détail que de la Jamaïque, dans la Deſcription de laquelle il eſt peu trouvé auſſi déſavantageuſement mêlée que celle des trois premieres, dans le cours de divers autres articles. Mais il ſeroit impoſſible de traiter des Antilles en général, ſans nommer ſouvent ces quatre grandes, & ſans rappeller du moins l'attention du Lecteur à quelques uns des événemens qu'on a déjà racontés.

Il ne doit point avoir oublié qu'après la deſtruction de la double Colonie de Saint Chriſtophe, en 1630, les François & les Anglois dont elle avoit été compoſée, ne tardérent point à ſe rétablir. Ils s'étoient répandus dans pluſieurs Iles voiſines, où ne trouvant point les avantages qu'ils avoient perdus, ceux qui ne leur préférerent point la vie libre de la Flibuſte chercherent le moyen de retourner à leurs Habitations. Warner revint dans les Antilles avec quelques Anglois, & quantité de François, ramaſſés par d'Enambuc, leur Gouverneur, reprirent auſſi poſſeſſion de leur ancien terrein. Un travail ardent répara bientôt toutes les pertes. Le Tabac croiſſoit dans une abondance, qui rendit le Commerce floriſſant. On manquoit d'Ouvriers, mais d'Enambuc & Warner prirent un prétexte d'Habitans d'aller faire des recrues en Europe. Il leur en vint de nombreuſes, avec des fortunes qui les mirent en état d'étendre leurs Colonies. Les Anglois furent les premiers qui entreprirent de peupler Montſerrat, Antigoa & la Barbade, à peu près dans le même tems que les Hollandois s'établirent dans l'Ile de Saint Euſtache & dans celle de Saba.

Voyages et Etabliſſemens des Antillais.

Premiers Etabliſſemens des Anglois & des François. 1625.

D'Enambuc vit à regret que par la

Voyages et Etat. des Antilles.

leveur de la Affociés de France à feconder fes deſſeins, en ſe laiſſât entraver des liens, par leſquelles on auroit pu s'aſſurer les volontés droites. Dans l'impuiſſance de remédier au paſſé, il jetta les yeux ſur la Guadeloupe, & fes meſures étoient déjà priſes, lorſqu'il fut prévenu par l'Olive, un des Chefs de la Colonie. Cet audacieux perſonnage, ayant fait le Voyage de France ſous divers prétextes, s'étoit aſſocié avec quelques Marchands de Dieppe, pour établir une Colonie à la Guadeloupe, ſous la Commiſſion d'une Compagnie des Iles d'Amérique. L'Olive & du Pleſſis, Chefs de ces Marchands, furent déclarés Gouverneurs des Iles, avec une égale autorité. Ils y arrivèrent
1635. le 8 de Juin 1635, à la tête de cinq cens Hommes, qui furent emparés, à leur arrivée, de la Martinique & de diverſes autres volailles. [La prudence n'avoit pas dirigé leurs préparatifs. Leurs vivres avoient été ſi mal choiſis qu'ils s'étoient corrompus dans la traverſée, & on en avoit embarqué ſi peu qu'il n'en reſtât plus au bout de deux mois. La Métropole n'en envoyoit pas. St. Chriſtophe en refuſa, ſoit par diſette, ſoit faute de volonté, & les premiers travaux de culture qu'on avoit faits dans le pays, ne pouvoient encore rien donner. Il ne reſtoit de reſſource à la Colonie que dans les Sauvages, mais le ſoupçon d'un peuple, qui cultivoit peu n'avoit point formé de magaſins, ne pouvoit être conſolable. On ne voulut pas ſe contenter de ce qu'ils apportoient volontairement eux-mêmes. La réſiſtance fut prétexte de les dépouiller, & les hoſtilités commencèrent le 6 Jan-
1636. vier 1636.

Les Caraïbes ne ſe croyant pas en état de réſiſter ouvertement à un ennemi qui tiroit tant d'avantages de la ſupériorité de ſes armes, détruiſirent leurs vivres, leurs habitations, & ſe retirèrent à la Grande Terre, ou dans les Iles voiſines. C'eſt de-là que les plus furieux repaſſoient dans l'Ile d'où on les avoit chaſſés, alloient s'y cacher dans l'épaiſſeur des forêts. Le jour, ils perçoient de leurs fléches empoiſonnées, ils aſſaſſinoient à coups de maſſue tous les François qui ſe diſperſoient pour la chaſſe ou pour la pêche. La nuit ils brûloient les caſes & ravageoient les plantations de leurs impitoyables oppreſſeurs.

Une famine horrible fut la ſuite de ce genre de guerre. Les Colons en vinrent juſqu'à brouter l'herbe, à manger leurs propres excrémens, & à déterrer les cadavres pour s'en nourrir. Pluſieurs qui avoient été eſclaves à Alger, découvrirent la main qui avoit brûlé leurs fers, leur maſſacrèrent leur enfance, & en expièrent ainſi le crime de leur invaſion.] Ils s'étoient malheureuſement placés dans la plus ingrate partie de l'Ile, & ce ne fut pas leur ſeule imprévoyance. Du Pleſſis, ſaiſi de douleur, à la vue des malheurs de la Colonie, mourut le ſeptième jour. On lui donne un caractère aimable, avec une prudence qui manquoit à ſon Collègue. Les honneurs de l'Olive, qui demeura ſeul Gouverneur, & l'ardeur de ſon tempérament, ayant rendu la guerre plus vive encore les François & les Caraïbes, ſubſiſtèrent de cette Colonie naiſſante. Il chaſſa ces farouches inſulaires, mais étant paſſé à la Dominique, dont ils mirent les Habitans dans leurs intérêts, ils revinrent plus forts qu'ils n'étoient partis. Cette guerre dura quatre ans. La Colo-

ble, toujours à la veille de la ruine, ils voyoit encore plus exposée de périr par le désert où elle étoit tombée que l'Olive perdit la vue, & fut remplacé par Auber, que la Compagnie lui donna pour Successeur. La famille de ce nouveau Gouverneur étoit une Françoise, en faisant régner dans leurs Habitations une paix qui rendoit le Commerce & qui leur apporta l'abondance. Voyages de Labat, aux Antilles.

Pendant que la Guadeloupe & presque d'Esnambuc, à qui elle venoit d'échapper, tournoient leurs vues sur la Martinique, s'y rendit lui-même, en prit possession, & l'ayant peuplée à ses propres frais, s'en acquit la propriété. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer la population. Il prévoyoit que des hommes forcés par une longue navigation pâtiroient la plupart en arrivant, ou par les intempéries d'un nouveau climat, ou par la misère, qui fait périr toutes les entreprises. Cent hommes que Labat amena depuis longtems dans son Gouvernement de St. Christophe, lui parurent, affaiblis, accoutumés au travail & à la fatigue, habiles à défricher la terre, à former des habitations, abondamment pourvus de plants de pastel & de toutes les graines convenables, furent les seuls fondateurs de la nouvelle Colonie.

Ce premier établissement ne fut pas troublé. Les Naturels du pays, intimidés par les armes à feu, ou séduits par des prévenances, abandonnèrent aux François la partie de l'Ile qui regarde au Couchant & au Midi, pour se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe voyant le multiplier de jour en jour ces étrangers entreprenans, sans qu'il se pouvoit donner la raison, qu'on les renouvelloit sans-cesse, & il affecta les Sauvages des îles voisines à la politique. Tous ensemble, ils fondirent sur un nouveau Fort, qu'à leur événement on avoit construit, sans la force expresse avec une de vigueur qu'ils le replacèrent, en taillant sept ou huit cens de leurs meilleurs guerriers sur la place. Cet échec ne fit disparoître pour longtems, & ils ne revinrent qu'avec des présens & des discours pleins de respect. On les accueillit amicalement, & la réconciliation fut faite de quelques pots d'eau-de-vie, que on leur fit boire.

Les travaux avoient été difficiles jusqu'à cette époque. La crainte d'une surprise, obligeoit les Colons de trois Habitations à se réunir toutes les nuits dans celle du milieu, qui en avoit toujours en état de défense. C'est-là qu'ils donnoient libre repos à leurs corps, sous la garde de leurs chiens & d'une sentinelle. Durant le jour, aucun d'eux ne distribuoit qu'avec son fusil & deux pistolets à la ceinture. Ces précautions cessèrent, lorsque les deux nations se furent approchées, mais elles leur en avoit inspiré l'amour & la bienveillance, bientôt il fut de la supériorité, pour étendre les affections, qu'elle ne tendit pas à rallumer dans le cœur de l'autre une haine mal éteinte. Les Sauvages, dans le genre de vie exempt de travail, se trouvoient chaque jour plus pauvres, eurent recours à la ruse, pour affoiblir un ennemi, contre lequel ils n'osoient plus employer la force. Ils se partagèrent en petites bandes, & ils épioient les François qui fréquentoient les bois, ils attendoient que le chasseur eût tiré son coup, & fans lui donner le tems de recharger, ils fondoient sur lui brusquement & l'assommoient. Une vingtaine d'hommes avoient déjà péri avant qu'on eût la connoissance. Dès qu'on en fut informé, on

Voyages et Etats des Antilles.

marche contre les agreſſeurs, en les bannit, ou brûle leurs cabanes; on maſſacre leurs femmes, leurs enfans, & ce qui avoit échappé à ce carnage, quitta la Martinique en 1658, pour n'y plus reparoître.

Les François devenus par cette retraite ſeuls poſſeſſeurs de l'Ile entière, occupèrent tranquillement les poſtes qui convenoient le mieux à leurs cultures. Ils formoient alors deux claſſes. La première étoit compoſée de ceux qui avoient payé leur paſſage en Amérique ou les appelloit Habitans. La Compagnie leur diſtribuoit des terres en toute propriété, ſous la charge d'une redevance annuelle. Ils étoient obligés de faire la garde chacun à ſon tour & de contribuer à proportion de leurs moyens aux dépenſes qu'exigeoient l'utilité & la défenſe communes. A leurs ordres étoit une foule de libertins, qu'ils avoient enrôlés d'Europe à leurs frais, ſous le nom d'*Engagés*. C'étoit une eſpèce d'eſclavage qui duroit trois ans. Ce terme expiré les Engagés devenoient, par le recouvrement de leur liberté, les égaux de ceux qui les avoient ſervis.]

D'Esnambuc avoit laiſſé à la Martinique *Du Parc* pour ſon Lieutenant, & pour premier Capitaine *La Vallée*. Enſuite, étant mort à Saint Chriſtophe, il laiſſa tous ſes biens, avec ſes droits ſur la Martinique, à *du Parquet*, ſon neveu, frère d'un autre Officier du même nom, qui s'étoit ſignalé contre les Eſpagnols dans leur deſcente. D'Esnambuc eut pour ſucceſſeur au Gouvernement de Saint Chriſtophe, *du Halde*, ſon Lieutenant, que la Compagnie nomma Gouverneur en Chef. Mais bientôt, du Halde étant paſſé en France, le Cardinal de Richelieu, qui commençoit à regarder les Iles comme un objet fort intéreſſant, voulut leur donner pour Général un homme dont la naiſſance, le courage & l'habileté répondiſſent à ſes vues. Il fit tomber ſon choix ſur *Longvilliers de Poincy*, Baillif & Grand Croix de l'Ordre de Malte, Commandeur d'Oiſemont & de Coulours & Chef-d'Eſcadre. Louis XIII le fit Gouverneur & Lieutenant Général des Iles de l'Amérique (*d*). Il partit de Dieppe, le 15 Janvier 1639, & s'étant rendu à la Martinique dans un mois de navigation, il viſita ſucceſſivement la Guadeloupe & Saint Chriſtophe, où il reçut de tous les François le ſerment de fidélité.

1638. A ſon arrivée, l'Ile de Saint Chriſtophe prit une nouvelle face. Il fit bâtir des Egliſes dans pluſieurs Quartiers. Il pourvut, avec décence, à l'entretien des Eccléſiaſtiques. Il régla l'Adminiſtration & la Juſtice. Il réforma les déſordres, trop communs chez un Peuple raſſemblé de différentes Provinces. Il établit dans ſon Ile une excellente Police, & ne ſe rendit pas moins terrible aux Etrangers qu'aux François. Enfin, lorſqu'il eut rendu cette Colonie une des plus belles des Antilles, il voulut ſe faire à s'étendre dans les Iles de Saint Barthelemy, de Saint Martin & de Sainte Croix.

La dernière de ces trois Iles eſt ſituée entre Saint Chriſtophe & Portorik, mais beaucoup plus près de Portorik. En peu de tems, elle avoit changé pluſieurs fois de Maîtres. Les Anglois & les Hollandois, après en avoir diſputé la poſſeſſion pendant quelques années, étoient enfin convenus de

(*d*) Ses Lettres ſont du mois de Septembre 1638.

de la partager. Mais, en 1649, les premiers s'apperçurent du petit nombre de leurs Rivaux, les forcerent d'y renoncer entierement. Cependant ils n'en jouirent pas longtems. Les Eſpagnols de Portoric y firent une deſcente, brûlerent les Habitations, maſſacrerent ceux qui entreprirent de leur réſiſter, & forcerent le reſte à ſe barricader, avec leurs femmes & leur bagage. Ils s'arrêterent quelque tems dans l'Ile. Lorſqu'ils allerent rejoindre à la voile, ils virent arriver un Navire Hollandois de Saint Euſtache, où ſur la premiere nouvelle de l'entrepriſe des Eſpagnols, on s'étoit perſuadé trop imprudemment qu'ils avoient fait une prompte retraite. Ce Vaiſſeau fut pris ſans la moindre réſiſtance, & les Eſpagnols ſe préparoient à conduire leurs Priſonniers à Portoric, lorſqu'il arriva deux Vaiſſeaux François, remplis de Soldats & de munitions. Le Commandeur de Poincy les envoyoit, pour dépoſſéder les Eſpagnols, & prendre poſſeſſion de l'Ile au nom de la France. Les Hollandois furent mis en liberté, & les Eſpagnols aimerent mieux ſe ſoumettre à la loi qui leur fut impoſée de s'embarquer & de partir ſur le champ, que riſquer un combat contre des Ennemis dont ils n'avoient pas prévu l'arrivée. Leur retraite ayant laiſſé l'Ile au pouvoir des François, *Auger* y fut envoyé, avec le titre de Gouverneur, & forma bientôt une Colonie floriſſante. Il y mourut, regretté des Habitans.

Voyages et Etabl. aux Antilles. 1649.

La mort du Cardinal de Richelieu, la foibleſſe du Gouvernement pendant la Minorité de Louis XIV, les Guerres Civiles, & d'autres raiſons, diſpoſerent la Compagnie des Iles à s'accommoder de ſon droit avec ceux qui propoſerent de l'acheter. Du Parquet, que d'Enambuc, ſon Oncle, avoit placé à la Martinique, avoit commencé à établir aux Iles de la Grenade & de Sainte Lucie (*e*). Il acheta les droits & les prétentions de la Compagnie ſur ces trois Iles. *Houel*, Gouverneur de la Guadeloupe, traita du même pour celles de Mari Galande (*f*), de la Déſirade & des Saintes. Les deux dernieres ne paſſoient point encore pour conquiſes, plus que Sainte Lucie, mais on les fit inſcrire dans les Traités, de peur qu'il ne prît envie à quelque autre de s'en emparer. D'ailleurs, pluſieurs Iles, qui étoient autrefois habitées, ſont aujourd'hui déſertes, telles que Sainte Croix, qui

(*e*) Ou Sainte *Alouſie*. C'eſt ainſi que les Marins François appellent la prononciation Eſpagnole de Sainte Lucie.

(*f*) Mari Galande fut abandonné à ſes habitans naturels en 1648. Les François que la cultivoient y avoient établi, y furent maſſacrés par les Sauvages des Iles voiſines, mais ils ont enfin pu rétablir d'une partie de la colonie, après l'avoir dépeuplée. Cette Ile, moins grande qu'elle n'eſt ſur la carte ci-contre 11 Lieues, trois pieds de Circuit, 500 pas de Calf, 4 à 5 pieds de Canon.

La Déſirade, dont le nom ſeul indique ſituation de la Guadeloupe à qu'elle ne ſe paſſe par un canal aſſez étroit, eſt une eſpece de Rocher, où l'on ne peut cultiver que de coton. On ignore en quel tems elle a commencé à être habitée. On ſait ſeulement que ce petit Etabliſſement eſt aſſez moderne.

Les Saintes, éloignées de trois lieues de la Guadeloupe, ſont deux très petites Iles, qui avec un Port bon pour un vaiſſeau à un ſeul bon Port. Trente François qu'on y avoit envoyés en 1648, furent bientôt bannis de ces déſerts par une Tribu de Sauvages, qui tirit la ſeule fontaine où on puiſoit de l'eau, avant que ces derniers eut fait des citernes. On y remarque un grand Etang d'eau ſalée, qui produiſoit autrefois du ſel à quantité, mais qui aujourd'hui n'en donne plus. E. & E.

Voyages en Brésil, aux Antilles.

après avoir été peuplée d'Anglois, de Hollandois & successivement de François pendant l'administration du Commandeur de Poincy, elle resta sous la leur. Suivre Lucie, que les Anglois comptent parmi leurs possessions, parce qu'en 1650 ils y entretinrent une Colonie, qui ne subsista point, n'eût pas moins existé. La Desirade, les Saintes & la Dominique, furent aussi des Habitations Françoises.

1650.

Pendant que la Compagnie des Indes semblait perdre à la défaite de ses possessions, le Commandeur de Poincy achetoit d'elle, en 1651, au nom de l'Ordre de Malte, la propriété de Saint Christophe, de Saint Barthelemi, de Sainte Marie & de Sainte Croix. Ce Traité fut ratifié, deux ans après, par des Lettres Patentes du Roi, qui ne se réserva que la souveraineté de tout ce qui étoit compris dans le cadastre de la Compagnie, avec l'hommage d'une Couronne d'or de mille écus, que l'Ambassadeur de l'Ordre devoit présenter à chaque mutation de Roi. Les trois Iles, ainsi livrées aux mains de la Compagnie, appartinrent à l'Ordre de Malte & à divers Particuliers, jusqu'en 1664.

1651.

Dans cet intervalle, il se forma une autre Compagnie, sous le titre de France Equinoxiale, outre qu'on donnoit alors à la Guiane, que les François appellent Cayenne. [Cette Province a quelque part des bornes inconnues. Imaginée à l'Orient de l'Océan, au Nord de l'Orenoque, au Midi de l'Amazone; ou Couchant du Rio-Negro, qui pour ses deux Sources, les plus grands de l'Amérique Méridionale, la Guiane, dans cet espace, est connue sur la Mer que sous deux lignes au moins du Nord au Sud, & plus de mille cent de l'Est à l'Ouest.

Les peuples qui occupent dans ce grand espace si heureusement circonscrit, avant l'arrivée des Européens, étoient distribués en plusieurs Nations, entre qui subsistoient. Elles se ressemblent par un si grand nombre d'usages, que l'on peut les regarder comme des branches d'une même souche. Les Caractères traits, que leur nombre & leur ensemble rendoient les plus singuliers, les distinguoient par un objet remarquable dans le choix de leurs chefs. Il falloit avoir pour conduire un tel peuple, plus de vigueur, d'artifice, de sagacité que personne, & montrer ces qualités par des épreuves terribles & publiques.

L'homme qui se destinoit à chercher le premier devoit sur, devoit connoître d'avance tous les lieux propres à la chasse, à la pêche, toutes les fontaines & toutes les routes. Il fortifioit d'abord des jambes longues & vigoureuses. On lui faisoit passer ensuite des journées d'une prodigieuse durée. Il parcouroit la plupart des mois en sentinelle, à l'entrée du Carbet. On l'enfermoit jusqu'à la ceinture dans une fourmilliere, où il restoit exposé un assez considérable à des piqûres vives & sanglantes. S'il montroit dans toutes ces épreuves une force de corps & d'ame à l'épreuve des dangers, on des douleurs, on le mettoit exposé la vie des Souverains, s'il étoit l'homme qui devoit tout endurer & ne rien craindre, les suffrages s'arrêtoient sur lui. Cependant, comme s'il eût senti ce qu'impose l'honneur de commander à des hommes, il se déroboit sans d'épais feuillages. La Nation alloit le chercher dans une retraite qui le rendoit plus digne du poste qu'il fuyoit. Chacun des affistans lui mettoit le pied sur la tête, pour lui faire connoître

qu'étant été de la pauſſive par ſes égaux, ils pouvoient l'y faire rentrer, s'il oubliait les devoirs de ſa place. C'étoit la cérémonie de ſon couronnement. Après cette leçon politique, tous les ans, toutes les fêtes nouvelles à ſes pieds, & la Nation obéiſſoit à ſes lois, ou plutôt à ſes exemples. Voyages & livres ſur cet objet.

Tels étoient les habitans de la Guiane, quand l'Eſpagnol Alphonſe Ojeda y aborda le premier en 1499, avec Americ Veſpuce & Jean de la Coſa. Il en parcourut une partie. Ce Voyage ne donna que des connoiſſances ſuperficielles d'un ſi vaſte pays. On en fit beaucoup d'autres, qui, entrepris à plus grands frais, n'en furent que plus malheureux.

Un bruit s'étoit répandu, ſitôt qu'on en fut inſtruit en Europe, qu'il y avoit, dans l'intérieur de la Guiane un pays désigné ſous le nom *del Dorado*, qui renfermoit des richeſſes immenſes, en Or & en Pierreries, plus de Mines & de Tréſors que Cortès & Pizarre n'en avoient jamais trouvé. Cette fable n'enflammoit pas ſeulement l'imagination naturellement ardente des Eſpagnols, elle échauffoit tous les peuples de l'Europe.

Cet enthouſiaſme fut particulièrement Walter Raleig, un des hommes les plus extraordinaires qu'ait produit le règne le plus fécond en caractères ſinguliers. Il avoit une paſſion extrême pour tout ce qui avoit de l'éclat, une réputation qui éclipſoit les plus grands noms, plus de lumières que ceux qui leur ont attaché uniquement aux Lettres, une liberté de penſer qui n'étoit pas de ſon ſiècle, quelque choſe de romanteſque dans les ſentimens & dans la conduite. Ce tour d'eſprit le détermina en 1595 au voyage de la Guiane, mais il le quitta, ſans avoir rien trouvé de ce qu'il cherchoit. Il publia cependant à ſon retour en Angleterre, une relation remplie des plus brillantes impoſtures dont on ait amuſé la crédulité humaine.

Les François n'avoient pas attendu ce témoignage impoſant, pour s'occuper d'une Contrée qui avoit tant de célébrité. Longtemps ſupérieurs, ils s'étoient livrés au préjugé commun avec la vivacité qui leur eſt particulière. Tandis que leurs rivaux plaçoient leurs eſpérances du côté de l'Orénoque, ils cherchoient à établir les leurs ſur l'Amazone. L'inutilité de leurs efforts les détermina à ſe fixer enfin dans l'Ile de Cayenne en 1635.

Cette vaſte Contrée n'appartenoit pas toute entière à cette Puiſſance, comme elle en avoit eu autrefois la prétention. Les Hollandois, en s'établiſſant au Nord, & les Portugais au Sud, l'avoient reſſerrée entre la rivière de Marony & celle de Vincent-Pinçon. Pluſieurs Tentatives avoient été infructueuſes. Egalement découragés de l'Ile de Cayenne, l'examen que les Eſpagnols y firent moins de cent lieues de Côtes. La navigation y eſt fort difficile, à cauſe de la rapidité des courans, & continuellement embarraſſée par des îles, par des bancs de ſable & de vaſe durcie, par des rangées fort reſſerrées, qui s'étendent juſqu'à deux ou trois lieues dans la mer. Il n'y a point de Port où trouve peu d'endroits où les vaiſſeaux puiſſent aborder, & les chaloupes les plus légères y rencontrent ſouvent des difficultés invincibles. Les grandes & nombreuſes rivières qui arroſent ce Continent, ne ſont pas plus praticables. Leur lit eſt barré de diſtance en diſtance par des rochers énormes, qui ne permettent point de les remonter. Le Cîte, juſ-

Vertus et Rivières qui arrosent.

si pratique partout, est inondée en grande partie dans les hautes marées. Le Sud de Cayenne n'offre dans l'espace de vingt lieues qu'un chemin, qui, deux fois chaque mois noyé par les marées de la pleine lune et de la nouvelle Lune, est délaissé dans l'intervalle de ces deux périodes. Celle qui est au Nord, est régulièrement couverte d'eau pendant la nuit, et n'offre en général que une ressource précaire. On y voit périr la Canne de sucre à la première portée, ce qui doit multiplier les travaux sans augmenter les produits. Cette partie est d'ailleurs extrêmement mal saine. Un vent d'Est y pousse régulièrement toutes les vapeurs malignes, que l'ardeur du soleil fait lever des terres marécageuses de la Côte du Sud. Il n'en est pas de même du côté de la Côte qui est inondée en grande partie dans les hautes marées, ces déluges, qui surprennent sans les prévenir, toutes les cultures, rendent les chaleurs assez supportables, sans donner au climat une salubrité aussi exacte qu'on pourroit le présumer. On ne peut former que des conjectures vagues sur la population des terres éloignées de la mer. Cette des Côtes peut être de neuf ou dix mille hommes, divisés en plusieurs Nations, dont les Galibis sont la plus puissante. Des Missionnaires sont parvenus, à force de soins et de constance, à fixer quelques uns de ces peuples errans, même à les réconcilier avec les Français, contre lesquels ils avoient des préjugés de haine très redoutables, et ce n'étoit pas sans fondement. Les premiers Aventuriers qui fréquentèrent cette région, y prenoient au tchaumière des hommes, qu'ils condamnoient, sur un lit même où ils donnoient aux filles, aux plus dures travaux de l'esclavage, et qu'ils vendoient aux Colons des Antilles.

On a vu (*g*) que *Poivre de Bretigny* avoit déjà tenté un Etablissement dans cette Région méridionale, mais avec si peu de succès qu'il lui en avoit coûté la vie. L'Abbé *de Marivaux*, Docteur de Sorbonne, *Rouille*, Conseiller d'Etat de Normandie, et *le Besnier*, Intendant général de la Marine, se promirent plus de bonheur, et, quoique pourvus par des motifs fort différens, s'unirent pour la même entreprise. Le zèle de la conversion des Américains étoit l'unique mouf de Marivaux. Rouille, s'il en faut croire ce qu'on a publié depuis, avoit eu vue de se faire une espèce de Souveraineté dans ce Pays, et le Besnier ne pensoit qu'à faire fleurir le Commerce de la Marine de France, dont il avoit la direction sous le Duc de Penthièvre. Cette Compagnie, à laquelle s'affectionnèrent plusieurs autres personnes d'une fortune et d'un rang distingués, obtint des Lettres Patentes vers la fin de 1651, et

1652.

le 18 de Mai de l'année suivante, on vit s'embarquer à Paris, devant le Jardin des Tuileries, cent à six cents Hommes engagés à son service, pour descendre la Seine jusqu'à Rouen, dans de grands Bateaux. Mais le succès fut malheureux dès l'embarquement. Marivaux, qui avoit été l'ame de l'entreprise, et qui devoit se rendre à Cayenne, en qualité de Directeur Général, voulut dire la Messe en donnant les ordres, et se noya devant la Porte de la Confrérie. Rouille, Général de la Flotte, fut poignardé, le 18 de Juillet, dans une Sédition qui s'éleva sur la route. Enfin, quelques

(*g*) Voyez les Tomes précédens.

jeunes gens conspirèrent la mort de tous leurs Chefs, dont l'intérêt les embarrassoit. Trois des complices furent arrêtés, & le plus coupable puni de la même sorte qu'il avoit destiné les deux autres furent dégradés dans des Iles désertes, & l'on remarqua que de tous ceux qui avoient eu part au meurtre du Général, il n'y en eût aucun qui ne périt d'une mort funeste. La Colonie même se ressentit de cette malédiction, & dès le mois de Décembre de l'année suivante, il ne resta plus, de cette Compagnie Françoise, que les cadavres de quatre ou cinq cens Hommes, morts de maladie, ou par les mains des Sauvages. Le Gouverneur se sauva, dans une Barque, chez les Anglois, qui étoient alors maîtres de Surinam. Voyages de Rochefort, &c. Antilles.

Ce fut vers ce tems que la Jamaïque, nouvellement découverte & conquise par les Espagnols, passa au pouvoir de l'Angleterre, avec le secours des Flibustiers François, qui n'épargnoient rien alors pour ternir leur propre Nation dans l'Ile Espagnole. 1655.

[En 1663] il se forma une nouvelle Compagnie, sous la direction de *la Barre*, Maître des Requêtes. Elle n'avoit que deux cens mille francs de fonds. Les secours du Ministère la mirent en état de chasser les Hollandois, qui s'y étoient établis sous la conduite de *Sparanger*, lorsqu'elle avoit été évacuée par les François. Un an après, ce foible corps fit partie de la grande Compagnie, qui réunissoit les possessions & les privilèges de toutes les autres. Cayenne rentra dans les mains du Gouvernement, à l'époque heureuse qui rendit la liberté à toutes les Colonies. Elle fut prise en 1667 par les Anglois, en 1676 par les Hollandois, mais depuis elle n'a pas été même attaquée. 1663.

Cet Etablissement mal soutenu, respiroit à peine, lorsque quelques Flibustiers, qui venoient chargés des dépouilles de la Mer du Sud, s'y fixèrent; & ce qui étoit plus important, se déterminèrent à confier leurs enfans à la culture. Ils paroissoient la devoir pousser avec vigueur, parce qu'ils avoient de grands moyens, lorsque Ducasse, qui avoit la réputation d'un habile Marin, leur proposa, en 1688, le pillage de Surinam. Leur goût naturel se réveilla, les nouveaux Colons redevinrent Corsaires; & leur exemple entraîna presque tous les habitans. L'expédition fut malheureuse. Une partie des combattans périt dans l'attaque, & les autres, faits prisonniers, furent envoyés aux Antilles, où ils s'établirent. La Colonie ne s'est jamais relevée de cette perte. Sans lois de pouvoir s'étendre dans la Guiane, elle n'a fait que languir à Cayenne.

Cette Ile, qui n'est séparée du Continent que par les eaux de deux rivières, peut avoir seize lieues de circuit par une conformation que la nature donne rarement aux Iles, & qui la rend peu habitable, élevée sur les côtes & basse au milieu, elle est entrecoupée de tant de marais, que les communications n'y sont guère praticables que par de grands détours, jusqu'à ce qu'on ait desséché les terres submergées & que des digues bien placées les aient mises à l'abri des Inondations, il n'y aura que les montagnes qui soient susceptibles de culture. On y trouve quelques vignes d'un fol excellent, mais il est communément sec, fablonneux & mauvais épuisé. Le fort Diorg qui est dans la Colonie, est défendu par un chemin-couvert, un ha-

Voyage au Détroit de Davis.

pe fidèle, un tabac unique de trois à pas cinq hallers. Au milieu du Long il une belle Isle élevée, dont on a fait une maison, appellée le Fort, où quelques hommes pourroient encore espérer après la paix de la place. On n'arrive au port que par un canal étroit, où les bonnes marées peuvent seules introduire les vaisseaux à moyen les roches & les écueils dont il est bordé à droite.

1664. Dès l'année 1664, on vit naître une Compagnie Royale des Indes Occidentales, pour ressusciter à divers différens, dont on avoit trouvé le secret dans les entrailles précédentes. Quoique la France ait étendu & démembré, elle ne renonce pas à ses usages. Les Compagnies particulières n'encouragèrent que faiblement leurs Colonies, & ces Etablissemens étoient plus de Commerce avec les Etrangers qu'avec les Français. Si quelques Vaisseaux de la Nation y alloient chercher des Marchandises, ils en rapportoient souvent enlevées par les Hollandois, qui les avoient prévenus. On pensa donc à former une forte Compagnie, assez puissante pour fournir à toutes les Colonies, avec une autorité d'autant plus égale, qu'elle les approvisionneroit toutes. Les îles Françoises furent rachetées des Propriétaires à qui elles avoient été vendues. L'Ordre de Malthe & tous les Particuliers furent remboursés. On nous trouve pour la Martinique 1 $\frac{1}{2}$. En un mot, toutes les Concessions furent révoquées, & les Lettres Patentes expédiées le 11 Juillet 1664. Par ces Lettres (1), le Roi accordoit à la nouvelle Compagnie, en toute propriété, Juliet à Surgeons, le Canada, les Antilles, l'Acadie, les îles de Terre-Neuve, l'Isle de Cayenne, & les Pays de Commerce de Amérique Méridionale, depuis l'Orénoque jusqu'à l'Amazone, avec le pouvoir d'y faire toute le Commerce pendant quarante ans, soit dans ce Royaume, soit à Gibraltar, aux Côtes de Guinée & autres lieux d'Afrique. A ces avantages, à toute la rigueur de la monnoie des droits, pour les Marchandises qui viendroient de ces Contrées, l'autorité de nommer des Gouverneurs & tous les Officiers de guerre & de justice, même les Prêtres & les Curés, enfin, le droit de déclarer la guerre & de faire la paix S. M. en se réservant que la foi & l'hommage lige, avec une Couronne d'or du prix de trente marcs, à chaque mutation de règne.

Les fonds, pour former une dépense si considérable, furent proportionnés à l'importance de l'Entreprise. La mise de six cens, la Compagnie equipa plus de quarante-cinq Vaisseaux, avec lesquels elle prit possession de tous les lieux compris dans les Lettres, pour y établir tranquillement son Commerce. Cependant elle ne fortifia guère que neuf ans. En 1674 le Roi prit la résolution d'acquitter pour lui-même, & de rétablir à son Domaine, toutes les Terres, Iles & Possessions qu'il lui avoit cédées. Cette révocation ne fut pas tout à fait causée par l'épuisement où la Compagnie étoit de se soutenir. Quoiqu'elle eût eu de grandes pertes pendant la guerre contre les Anglois, jusqu'à s'être vue obligée d'emprunter plus d'un million, & d'établir un droit excessif pour le Commerce des Côtes d'Afri-

1674.

(1) Voyez, ci-dessus, l'Etablissement des Français dans la Nouvelle France.

1. 6. 4. 31

III

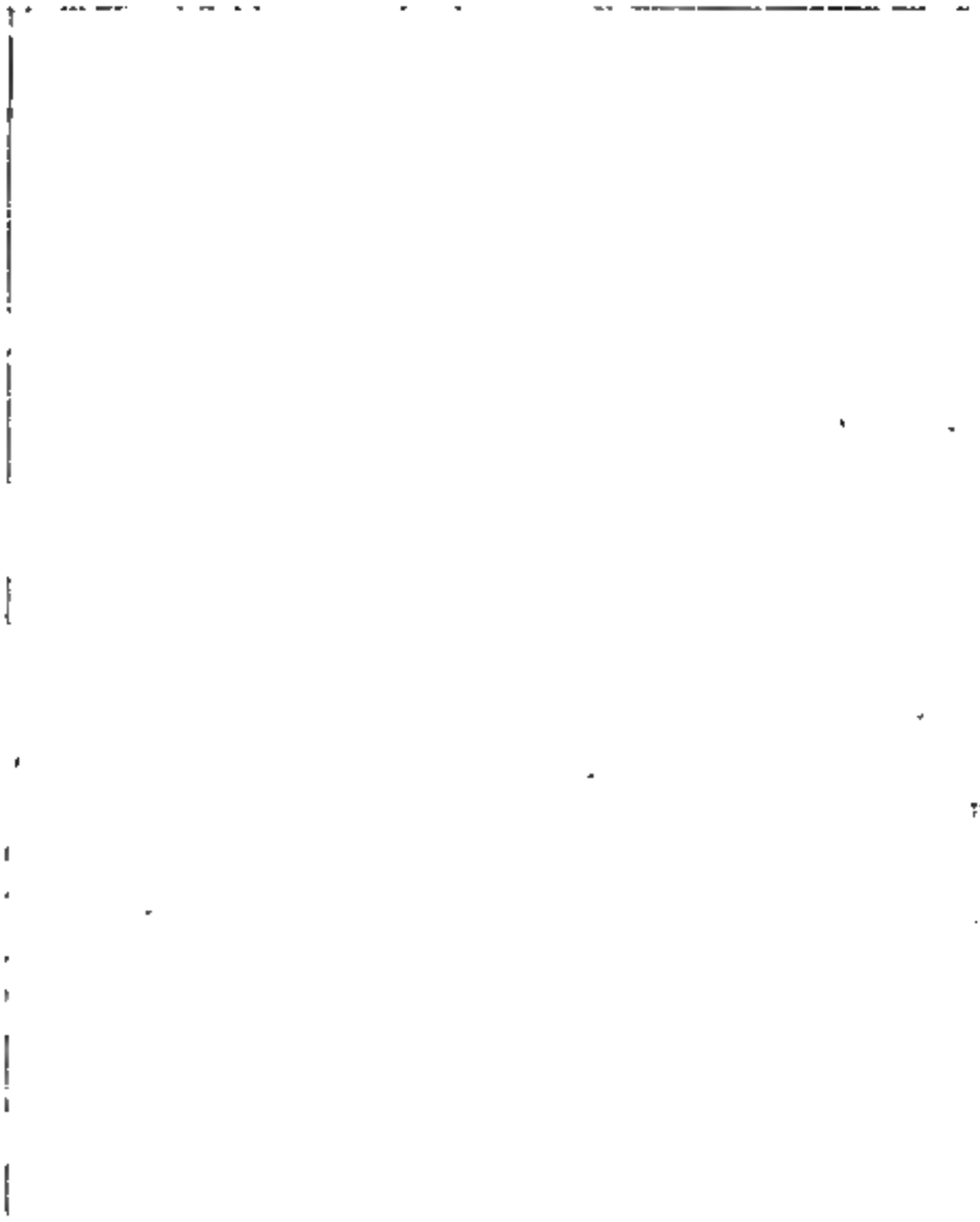

E L'ISLE
TOPHLE

...ure Gén. des Voyages
de la Marine

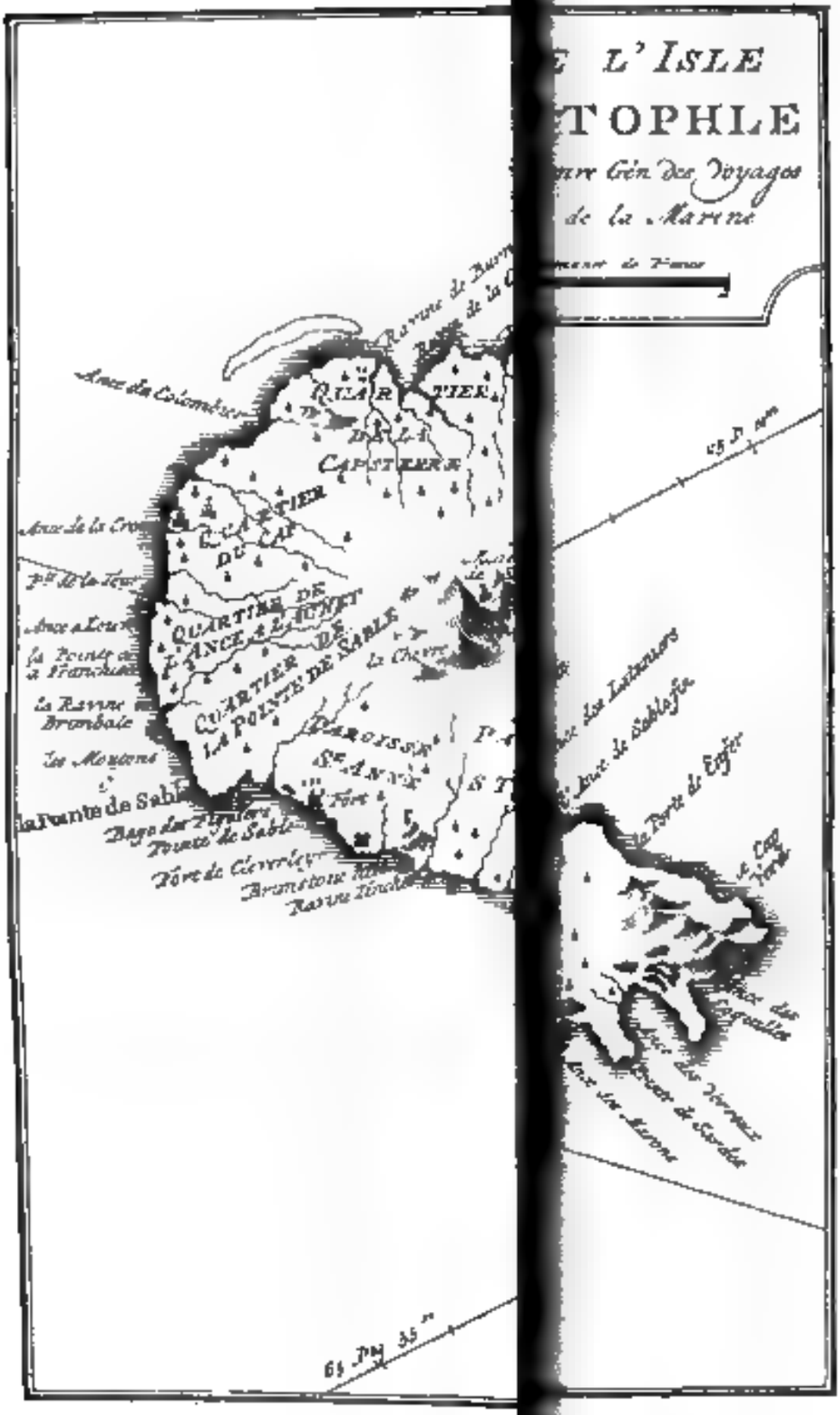

que, il lui reſtoit de puiſſantes reſſources: mais comme le principal but de ſon Etabliſſement avoit été de faire rentrer dans les mains des François le Commerce des Indes Occidentales, que les Hollandois s'étoient inſenſiblement approprié, elle paroiſſoit moins néceſſaire depuis que cette vue ſe trouvoit fort bien remplie. Les Négocians François, à qui la Compagnie avoit ſouvent accordé des permiſſions pour trafiquer aux Antilles & au Canada, y avoient pris tant de goût, & s'étoient rendus cette navigation ſi familière, qu'on ne devoit plus craindre de les voir ſupplantés par les Etrangers. VOYAGES ET ETABL. AUX ANTILLES.

Nous allons repréſenter ſucceſſivement toutes ces Iles, dans l'ordre des Etabliſſemens dont on vient de donner une idée générale: mais, pour l'origine du premier, qui fut comme la ſource de tous les autres, il ſuffit de renvoyer à l'introduction du ſecond article de Saint Domingue.

§ I.

Voyages & Etabliſſemens dans l'Ile de Saint Chriſtophe.

Du Tertre place cette Ile à dix-ſept degrés trente minutes de Latitude Septentrionale, & les Anglois à dix-ſept degrés vingt-cinq minutes. Elle a, ſuivant du Tertre, vingt lieues de circuit, & ſoixante-quinze milles ſuivant les Anglois; mais Labat ne lui donne pas plus de quinze ou ſeize lieues, à moins qu'on ne veuille compter, dit-il, une Pointe longue & étroite, qu'on nomme la Pointe des Salines. L'ancien nom, qu'elle portoit parmi les Sauvages, étoit *Liamuiga*; & Chriſtophe Colomb lui donna le ſien. On ſe diſpenſe, a-t-on déjà dit, de répéter comment les François & les Anglois y abordèrent enſemble & s'y établirent de concert.

Ceux-ci reconnent que le premier Traité entre les deux Nations, ſigné le 13 de Mai 1627, conſiſta dans un partage aſſez égal de l'Ile, & que les anciennes limites ſubſiſtent encore; qu'il fut réglé, en termes exprès, que la Pêche, la Chaſſe, les Salines, les Bois, les Mines & les Ports ſeroient en commun, & qu'on ſe réuniroit de bonne foi, pour ſe défendre contre toutes ſortes d'Ennemis (*k*); qu'enfuite, lorſque la retraite des Eſpagnols eut laiſſé aux Habitans des deux Nations la liberté de retourner à leurs Em- 1627.

(*k*) Nous avons ce Traité, dans l'Hiſtoire Générale des Antilles, par le P. du Tertre, pp. 17 & ſuivantes. Il porte en effet ces conventions générales, mais elles ſont accompagnées de huit autres articles, qui regardent la Police & le Commerce. Les noms de ceux qui le ſignerent, avec les deux Chefs, ſont *Maître Fraſſy*, Miniſtre Anglican, *Philippe Salomon*, Interprète, *Antoine Hulme*, *Jacques Uſſery*, & *Jean Gallo*, pour l'Angleterre. *Pinnart*, *le Parc*, *Chambaut*, *le Breuil*, *le Barc* & *Pinel* pour la Compagnie des Indes Occidentales de France. „ Un des huit articles „ portoit, que s'il arrivoit guerre entre la „ France & l'Angleterre, pour cela ne „ pourroient leſdits Habitans des deux Nations ſe faire la guerre, s'il ne leur étoit „ expreſſément commandé par leurs Princes, & en cas de tel commandement, „ ſeroient obligés de s'entr'avertir avant „ de faire aucun acte d'hoſtilité." Jamais union ne fut mieux cimentée: cependant d'Enambuc eut bientôt beſoin d'employer la force pour contenir les Anglois.

Voyages et Etat des Antilles. Saint Christophe. 1627

Hollandois, les Anglois furent les plus prompts à se bâtir des Maisons fortifiées, à se procurer des Femmes & diverses commodités, pendant que les François se contentoient d'habiter des Cabanes, à la manière des Caraïbes, & que ne pensant point à se fortifier, ils manquoient toujours des principales douceurs de la vie (*f*). Quoi qu'il en soit, d'Esnambuc (*m*) & Warner, ces deux Fondateurs de la Colonie, ne vécurent point assez pour la voir dans la perfection. Le premier mourut en 1637, & Warner ne survécut pas longtems. Ils eurent pour Successeurs au Gouvernement, l'un son Lieutenant, nommé *du Plessis*, l'autre, le Colonel *Ralph*. Dans un espace si court, les deux Nations avoient dû beaucoup multiplier, puisque avant la mort d'Esnambuc les François de l'Ile se trouverent en état de commencer les Etablissemens de la Guadeloupe & de la Martinique, & que suivant les Relations Angloises on comptoit entre douze & treize mille Anglois à Saint Christophe, avant la mort de Warner.

Des échecs multipliés avoient convaincu les uns & les autres qu'ils ne s'enrichiroient librement des dépouilles de l'ennemi commun, que lorsqu'ils auroient une demeure fixe, des ports, un point de ralliement. Comme la découverte subite de commerce, d'agriculture & de conquête, les partagea presqu'également les côtes de l'Ile où le hasard les avoit réunis. Les naturels du pays s'éloignerent d'eux, en leur disant *qu'il étoit que la terre fut leur naissance chez eux, ou qu'ils eussent un esprit bien pire, pour ne venir chercher si loin à trouver tant de périls.*

La Cour de Madrid ne prit pas un parti si pacifique. Frédéric de Tolede, qu'elle envoya en 1630 au Brésil avec une flotte redoutable, destinée contre les Hollandois, eut ordre d'entreprendre en passant les postes qui, suivant les principes de cette couronne, avoient usurpé une de ses possessions. Le voisinage de deux nations actives, industrieuses, causoit de vives inquiétudes aux Espagnols. Ils craignoient que leurs Colonies seroient expulsées, & d'autres peuples parviendroient à se fixer dans cette partie de l'Amérique.

Les

(*f*) On lit dans le P. du Tertre, que le Lieutenant d'Esnambuc étant sorti avec les deux Nations, les Français qui avoient pour leur peu de Femmes en leurs Quartiers, commencerent librement chez eux les Plaisirs des Anglois, qui n'avoient point d'Esclaves, & qui ne faisoient point de Commerce les uns avec les autres, & que les Français s'ouvrirent de leurs Maisons & de leurs Tables à tous les Anglois, qui venoient tous les jours chez eux, & qu'ils leur apprirent à faire du Tabac, qui étoit alors le principal trafic des Français & leur Commerce le plus grand, pour lequel ils leur donnoient en échange quantité de choses dont ils avoient besoin, & qu'ils ne pouvoient recevoir d'ailleurs que par la voie de Hollande. Mais la fabrique des Anglois étoit la principale cause de ce vuide, parce qu'elle employoit tous les Habitans dans les Plantations, & l'on ne s'y vit jamais obligé de quitter un si gros profit pour chercher des Esclaves, dont les nombreuses importations chez eux & chez leurs Ennemis diminuoient de beaucoup la valeur. Ils ne se servoient point encore de Nègres, & ne les connoissoient pas même. Tabac, & des vivres assez pour vendre aux passans, & les défendre bien peu de chose en vue, à tous les Anglois, du moins tant que l'Amour Anglois dura avec Carl. Rat. p. 43.

(*m*) Ce Gentilhomme étoit un Cadet de la Maison de Vendôme. Quoi qu'en Mr. Moreau dit, il n'étoit point fait Gouverneur avec le titre de Capitaine du Roi, ni les Titres de Patente. Ibid. p. 3.

Les François & les Anglois réunirent inutilement leurs foibles moyens contre l'ennemi commun. Ils furent battus. Ceux qui ne refterent pas dans l'action, morts ou prisonniers, se refugierent avec précipitation dans les îles voisines. Le danger passé, ils retournerent la plupart à leurs habitations. L'Espagne occupée d'intérêts qu'elle croyoit plus importans, ne les inquiéta plus, & se reposa peut-être de leur destruction sur leur jalousie.

Voyages et Etabl. des Anglois. Saint Christophe.

Les deux nations victorieuses suspendirent leurs rivalités pour le malheur des Caraïbes. Déjà soupçonnés de méditer une révolte à St. Christophe, ils avoient été chassés ou exterminés. On s'étoit approprié leurs femmes, leurs vivres & la terre qu'ils habitoient. L'esprit d'inquiétude qui fait l'usurpation, fit penser aux Européens que les autres peuples sauvages entroient dans la conjuration. On les attaqua dans leurs îles. Inutilement ces hommes simples, qui ne songeoient pas à disputer un terrein où la propriété ne les attachoit pas, reculerent les limites de leurs habitations, à mesure que nos prétentions s'étendoient, on ne les en poursuivoit pas avec moins d'acharnement. Quand ils virent qu'on en vouloit à leur vie & à leur liberté, ils prirent enfin les armes, & la vengeance qui va toujours plus loin que l'injure, dut les rendre quelquefois cruels, sans être injustes.

Dans les premiers tems les Anglois & les François faisoient entr'eux commune contre les Caraïbes, mais cette espece de société formée étoit souvent interrompue. Elle n'emportoit point d'engagement durable, encore moins de garantie des possessions réciproques. Quelquefois les Sauvages avoient l'adresse de faire la paix, tantôt avec une nation, tantôt avec l'autre; & par-là ils se ménageoient la douceur de n'avoir qu'un ennemi à la fois. C'eut été peu pour la sûreté de ces infulaires, si l'Europe qui ne s'occupoit guere d'un petit nombre d'aventuriers, dont les courses ne lui avoient encore procuré aucun bien, & qui n'étoit pas d'ailleurs assez éclairée pour lire dans l'avenir, n'eût également négligé le soin de les gouverner, & l'attention de les mettre en état de pousser ou de repousser leurs ravages. L'indifférence des deux métropoles détermina au mois de Janvier 1660 leurs sujets du nouveau monde, à faire eux mêmes une convention, qui assurât à chaque peuple les possessions que les événemens variés de la guerre lui avoient données, & qui n'avoient eu jusqu'alors aucune consistance. Cet acte étoit accompagné d'une ligue offensive & défensive pour forcer les naturels du pays à accéder à cet arrangement, ce que la crainte leur fit faire la même année. Par ce traité, qui établit la tranquillité dans cette partie de l'Amerique, St. Christophe resta en commun aux deux puissances. Les Caraïbes furent concentrés à la Dominique & à St. Vincent, où tous les membres épars de cette nation se réunirent. Leur population n'excédoit pas alors six mille hommes.]

La principale occupation de cette Colonie fut d'abord la culture du tabac, qui fournit assez longtems une subsistance abondante à ceux qui ne craignoient pas la peine du travail. Enfuite, l'excessive quantité de cette marchandise en ayant fait diminuer le prix, on forma des Plantations de Sucre, de Gingembre, d'Indigo, de Coton, & la terre s'y trouva si propre, que dans peu d'années l'Ile devint une source de richesses, & la guerre

Voyages et Etats qui en dépendent.

Saint Christophe.

Description de l'Ile de S. Christophe.

s'étoit venue troubler le cours de cette prospérité. Mais avant que de passer aux révolutions de Saint Christophe, on doit au Lecteur une Description, sans laquelle il courroit risque de perdre la suite des événemens.

Cette Ile, prise dans la totalité, peut avoir soixante dix milles de circonférence.] Ses Montagnes, s'élevant l'une sur l'autre, donnent une vue charmante surtout de l'Ile entière, sur toutes les Plantations, qui s'étendent jusqu'à la Mer. Entre ces Montagnes, on trouve d'épouvantables roches & d'horribles précipices, de grandes forêts, des bains chauds & salutaires, surtout dans la partie Sud Ouest. L'extrémité Sud Est offre un Isthme, qui s'avance dans la Mer à la distance d'un mille & demi du Nevis, & sur le même rivage, on trouve une Saline.

L'air de Saint Christophe est pur & fort sain, mais souvent troublé par des ouragans. Le sol est léger & sablonneux, mais extrêmement fertile. Il produit un Sucre plus fin que celui de la Barbade & d'aucune des Antilles: on en connoît une espèce, qui se raffine sans être mêlée à la chaux, avantage inestimable pour les planteurs, qui se voient épargner beaucoup de dépenses & de travail. Le terrein de l'Ile n'est pas ce qu'elle a de meilleur, parce qu'il est composé d'un amas de Montagnes escarpées, & de Rocs impénétrables, qu'il ne sera jamais facile d'exploiter. Mais cet espace ne comprend pas plus de cinq ou six lieues. Haut ou des Rivières coulent des Montagnes, & fournissent de très bonnes eaux à plusieurs parties de l'Ile.

On ne s'arrêtera point aux peintures de Rochefort (a), qui sont démenties à tout moment par des témoignages opposés. Du Tertre, avant les révolutions, Labat, dans l'intervalle des guerres, & les Relations Anglaises depuis que l'Ile est demeurée toute entière à cette Nation, sont les seuls Guides que on veut suivre dans les détails, & qu'on va faire parler successivement.

Le premier, qui n'avoit vu les deux Colonies qu'en berceau, donne à chaque Nation deux principaux Quartiers, suivant le partage qu'on a rapporté (b). „Dans ces quatre Quartiers, dit-il, il y a des Forts & des Corps-„de-garde, tous construits jusqu'à présent à la moule du Pays, c'est-à-dire „de Palissades & de Terrasses. Quelques-uns ont des Fossés, d'autres n'en „ont point, mais tous les Forts qui commandent les Rades ont du Canon. „Une espèce de Citadelle, bâtie par le Commandeur de Poincy, qui vint „gouverner les Iles en 1639, étoit écroulée quinze ans après, lorsque je „passai à Saint Christophe en repassant la route de France. Quoiqu'il n'y

(a) Voyez ci-dessus les Relations de ces Messieurs sont adoptées.

(b) Ces quatre quartiers sont: 1°. Pour la Rade-rivière, les Habitans du Capitaine Warner prendront depuis la Rivière qui fait la limite du cheminé depuis Habitation de Monsieur de Poincy, jusqu'à la Pointe de Sable, ou qui a Pointe de Sable au Nord du Jardin de Monsieur vers le Sud. Et pour les Capitaines d'Esambuc & du Rocher, leur partage sera depuis ladite Rivière, qui fait la partition desdites Habitations, & ainsi vers l'Est, jusqu'au Sable de Pour le Cabesterre, le partage desdits Sieur Warner sera depuis ledit Sable de la Rivière de Saint Christophe ainsi vers Ouest, jusqu'à la Cale du Prêcheur, & le partage des Sieurs d'Esambuc & du Rocher sera de ladite Cale de Saint Christophe ainsi vers l'Est, jusqu'au Sable, & depuis la Cale du Prêcheur jusqu'à la Pointe du Sable, ainsi vers l'Ouest.

„ elle point encore de Bourg, ni de Ville close, il y avoit néanmoins pro- „ che du Fort, un petit Canton, nommé les Magasins, où l'on voyoit „ plusieurs édifices, les uns de brique, ou de charpenterie, couverts de „ tuiles, & d'autres couverts de feuilles de Cannes ou de Palmistes. La „ grande Case, qu'on nommoit le Magasin de Monsieur, étoit fort propre, „ & servoit de Salle du Conseil au Commandeur de Poincy. Plusieurs Ar- „ tisans, & quelques Aubergistes, s'étoient établis dans le même lieu, en „ compagnie, avec le tems, d'y former un Bourg. Mais ce que je remarquai „ de particulier, & qui n'étoit point encore établi dans les autres Iles, en „ fut une Boucherie, où l'on vendoit tous les jours de la viande fraîche. „ Il étoit d'autant plus facile au Boucher d'en fournir avec abondance, „ qu'on étoit obligé de tuer souvent du Bétail, parcequ'il multiplioit ex- „ cessivement, & que la plupart des Terres étoient occupées par des Cannes „ de Sucre. Il y restoit peu de pâturages."

Voyages du Sieur le Gat aux Antilles.

Sainte Catherine.

Les deux Quartiers des François avoient quatre Eglises, qui avoient été desservies jusqu'en 1646 par des Capucins, mais ces Religieux ayant été chassés dans une sédition (p), leur place fut remplie par des Jésuites & par des Carmes. Les premiers n'eurent qu'une Eglise, & les Carmes en eurent trois. Il y avoit aussi deux Chapelles, desservies par un Aumônier, l'une au Château, l'autre à Cayenne, avec un Hôpital pour les Malades, bâti par les libéralités du Commandeur de Poincy, qui avoit donné cinquante Esclaves, pour l'entretien du revenu de leur travail.

Le Château, bâti par le même en 1640, étoit le plus bel édifice de toutes les Iles. Il étoit composé de quatre étages, de sept ou huit toises de longueur, couverts en Plate-forme, à la manière d'Italie. On voyoit, dans la Basse-Cour, un Arsenal, & quelques petits Bâtimens pour les Domestiques. La Chapelle n'étoit que de bois: elle avoit servi de logement à d'Esmabac, & même au Commandeur de Poincy, avant l'érection du Château. Le Quartier des Negres, qu'on nommoit la Ville d'Angole, étoit à côté; & l'on trouvoit, un peu au-dessus, plusieurs Maisons de pierre & de brique, qui étoient la demeure de quantité d'Artisans, tels que des Corroyeurs, des Serruriers, des Tailleurs & des Maçons.

Le bois étoit déjà assez rare, dans les Quartiers François, qu'il y avoit été en abondance, & ceux qui savoient le ménager en tiroient autant de profit, qu'il causoit d'incommodité lorsqu'on étoit obligé de le couper pour la culture des terres. L'Ile auroit beaucoup souffert de cette privation, si l'on n'eût trouvé le moyen d'y suppléer, en se servant des Cannes de Sucre, lorsqu'elles ont passé par le Moulin.

Labat, qui reproche avec raison à du Tertre de s'être plus occupé de

(p) Du Tertre raconte que le Supérieur ne voulant pas laisser le Saint Sacrement exposé à la fureur d'un Peuple révolté contre ses Chefs, s'en saisit, & que le tenant à la main, il fut conduit avec tous les Religieux, à la vue des Anglois, dans le Milieu de la Campagne; qu'après trois jours de Prière, pendant lesquels ils reprochèrent cette violence au Peuple, ils furent chassés, le Supérieur portant toujours le Saint Sacrement à la main & chantant le Psaume *In exitu Israel de Egypto*. Ils se retirèrent à la Guadeloupe. p. 393.

VOYAGES ET ETAT DES ANTILLES. SAINT CHRISTOPHE. 1700.

l'Hiſtoire des Antilles que de leur Deſcription & de leurs propriétés (q). n'a pas donné dans le même défaut. Il étoit à Saint Chriſtophe en 1700, c'eſt-à-dire plus de quarante ans après la Terre, & dans des circonſtances qui ne pouvoient lui offrir qu'un foible reſte de la ſplendeur où les François étoient parvenus. Dans cet intervalle, on verra bientôt, qu'ayant été chaſſés de l'Ile par les Anglois, ils n'y étoient rentrés que depuis la Paix de Ryſwick, & les fruits d'une longue poſſeſſion avoient été fort abîmés pendant leur abſence. Mais comme on n'a publié aucune Relation de l'état où ils avoient laiſſé leurs Quartiers, on jugera de ce qu'ils devoient être avant cette diſgrace, par la ſituation où Labat les trouva. Il ſeroit difficile de la repréſenter, ſans ſuivre ce Voyageur dans une partie de ſes courſes.

Il obſerve d'abord que la manière, dont on lui avoit parlé de Saint Chriſtophe, lui en avoit fait concevoir une idée fort différente de ce qu'elle eſt réellement. Il ſe l'étoit figurée, dit-il, comme une terre plane & unie, & cependant, on ne la prendroit, de loin, que pour une groſſe Montagne, qui en porte une plus petite ſur une de ſes pointes. Il ajoute que c'eſt peut-être cette forme, autant qu'aucune autre raiſon, qui lui a fait donner le nom de Saint Chriſtophe (r). En approchant, néanmoins, on remarque que cette groſſe Montagne ſe diviſe en pluſieurs autres, qui ſont pluſieurs chaînes au milieu de l'Ile, & qui forment de beaux Vallons, avec une pente douce & commode, qui va juſqu'au bord de la Mer, de ſorte que du bord de la Mer juſqu'au pié des Montagnes, on trouve en divers endroits juſqu'à deux lieues d'un Pays fort uni, à l'exception de quelques ravines, dans leſquelles on a pratiqué des chemins ſi commodes, qu'on peut faire le tour de l'Ile en Caroſſe.

Cette facilité de voyager fit naître à Labat la curioſité de viſiter l'Ile entière. Depuis la reſtitution, M. de Gennes, Capitaine de Vaiſſeau, y commandoit à la place du Commandeur de Cuſſac, Lieutenant du Gouverneur Général, qui en étoit Gouverneur. Labat, après y avoir été bien reçu de cet Officier, & du P. Girard, Supérieur des Jéſuites, dont il alla paſſer quelques jours à l'Habitation d'un Capitaine de Flibuſtiers, nommé Lambert, qui n'étoit éloignée que de cinq quarts de lieues du Bourg. Les Bâtimens en étoient encore imparfaits, mais on y faiſoit déjà de très bon Sucre. Labat y eut d'abord un amuſement, auquel il ne s'attendoit pas; ce fut d'aller le ſoir à la Chaſſe des Singes. Tandis que les Anglois étoient demeurés maîtres des Terres Françoiſes, dans la plus grande partie étoit reſtée en friche, les Singes, qui s'étoient échappés des maiſons pendant la guerre, avoient tellement multiplié, que depuis qu'on avoit repris poſſeſſion de l'Ile, on les voyoit en fort groſſes troupes ſe venger ſouvent leurs larcins, juſques dans les maiſons, & lorſqu'on plantoit des Cannes, des Patates, ou des fruits, il falloit y veiller jour & nuit, ſi l'on ne vouloit pas qu'ils emportaſſent tout ce qu'on avoit mis en terre. Les

(q) Dans la Préface de ſes nouveaux Voyages aux Iles de l'Amérique.
(r) Elle fut découverte le jour de ce Saint, & l'Amiral Colomb en prit le nom.

Chaſſeurs en trouvent quatre, & la chair en paroit bonne à Lobet; elle eſt noire, dit-il, blanche, delicate, & ſe mange à toutes ſortes de ſauces. Ce fut de l'Habitation de Lambert, qu'il partit à cheval avec lui, pour faire le tour de l'Iſle. Ici, la variété des objets & des Deſcriptions oblige de lui laiſſer tout l'honneur de ſon récit.

VOYAGE ET ETABL. AUX ANTILLES. SAINT CHRISTOPHE, 1705.

Nous partîmes d'aſſez bon matin, pour aller dîner facilement à la Pointe de Sable, où nous fûmes reſolus à coucher (1). Le ſecond jour, nous allâmes dîner à l'Anſe Louvet, chez M. de Courpon, Lieutenant de Roi, Commandant du Quartier de la Pointe de Sable, qui nous retint auſſi pour le ſoir, & le troiſieme jour de notre Voyage, nous nous retrouvâmes chez le Capitaine Flibuſtier, après avoir dîné chez un Anglois de ſa connoiſſance, nommé le Major *Cripps*. Ma curioſité fut agréablement ſatisfaite. L'Iſle eſt petite, mais très belle & bien cultivée. Le terrein de la Cabeſterre & de la Baſſeterre eſt d'une fecondité admirable. L'air y eſt très pur s'il y avoit un Port, & ſi l'eau y étoit un peu plus commune, le ſéjour en ſeroit enchanté. Elle (2) eſt tellement partagée entre les deux Nations, que les François poſſedent les deux bouts, c'eſt-à-dire les côtés de l'Eſt & de l'Oueſt, & les Anglois ceux du Nord & du Sud. La partie Françoiſe de l'Eſt commence à la Riviere de Cayonne, & finit à celle de la Pentecôte, la partie de l'Oueſt commence à la Riviere de la Pointe de Sable, & finit à une grande Ravine, qui ſe nomme les *Cabritiers*. L'avantage des Quartiers Anglois eſt de ſe communiquer par un chemin qu'ils ont fait dans la Montagne; au lieu que les deux Quartiers François ne peuvent avoir de communication, ſans paſſer par ceux des Anglois. Les paſſages ſont toujours libres pendant la paix, mais dès que la guerre eſt déclarée en Europe, entre les deux Nations, il faut que l'une chaſſe l'autre de l'Iſle. On avoit fait autrefois des Concordats pour une neutralité perpétuelle, qui n'ont jamais été bien obſervés.

La Baſſeterre des Anglois eſt plus montagneuſe que la nôtre. Leur Cabeſterre & la nôtre ſe reſſemblent preſqu'entierement: mais comme ils ont plus de Montagnes que nous, ils ont auſſi plus de Rivieres, & par une ſuite naturelle, leur Rade eſt meilleure que celle de notre principal Bourg. La Rade Angloiſe, nommée ſimplement la grande Rade, eſt profonde. Le mouillage y eſt bon, & ſe trouvant fermée par les deux coſtes de la grande Montagne, elle donne quelque abri aux Vaiſſeaux. Cependant l'Iſle n'en a pas une, qui puiſſe les mettre à couvert des Ouragans, les Anglois ont au-deſſous de la grande Rade, un Fort à cinq Baſtions, avec quelques Ouvrages extérieurs, mais commandé d'une hauteur, à côté de la Soufriere; ce qui leur a fait conſtruire, ſur cette hauteur, un Fortin, pour la défenſe de leur principale Forteresſe. Autant que j'en puis juger, en m'arrêtant exprès, ſous prétexte de viſiter une Sucterie voiſine, accompagnée

(1) Dans l'Habitation & par la Famille d'un François nommé Pinel, que ſon mérite avoit fait reſpecter de toute la Colonie, & qui avoit été mis depuis peu, d'un bonheur

du ciel, tel en hérard.

(2) On emploie le préſent, comme l'Auteur, quoique les deux Nations ſoient changées.

Voyage et Etat des Antilles. Saint Christophe. 1700.

d'un Moulin à Vent, ce Fortin n'eſt pas capable d'une longue réſiſtance, parceque il peut être battu d'une autre hauteur, qui n'en eſt qu'à deux cens pas, & pendant qu'on le battroit, on pourroit attacher le Mineur ſous les petits Ouvrages, & les faire ſauter avec d'autant plus de facilité, que tout ce terrein n'eſt pas plus difficile à couper que la pierre de Ponce.

Fort François de la Pointe de Sable.

Un peu au-delà de la Riviere, qui ſepare le Quartier Anglois du Quartier François nommé la Pointe de Sable, nous vîmes un petit Fort, qui nous parut aſſez bien réparé cependant j'obſervai que les Ouvrages ont plus de propreté que de conſiſtance, & qu'ils pourroient être emportés ſans beaucoup d'efforts. Sa Garniſon conſiſtoit alors dans une Compagnie détachée de la Marine. A côté du Bourg François de la Baſſeterre, il y avoit un autre Fort, que je viſitai. Il tomboit en ruines, & j'admirai qu'on ne penſât point à le rétablir, tandis qu'avec fort peu de dépenſe on en auroit pu tirer plus de ſervice que des retranchemens qu'on faiſoit autour du Bourg, & qui ne me parurent pas capables de la moindre défenſe. C'étoient de méchans paliſſades, de toutes ſortes de bois mous, avec des faſcines d'herbe, dont le meilleur effet ne pouvoit être, que d'empêcher le ſable de s'ébouler. Rien n'eſt plus inutile que les Ouvrages de cette nature. Ils ne ſervent qu'à fatiguer les Habitans, & qu'à faire perdre le tems aux Eſclaves, par des corvées qu'on exige d'eux.

L'Iſle de Saint Chriſtophe ne peut ſe maintenir, dans un tems de guerre, que par la bonne conduite de ſon Gouverneur & par la bravoure de ſes Habitans. Les Troupes réglées que la France y entretenoit autrefois, ſupplioient au petit nombre des Habitans, & ne ſuffiſoient rien à reſiſter, parceque c'étoient des Bataillons entiers des vieux Régimens de France tels que Navarre, Normandie, Poitou & divers autres, dont les Soldats étoient aguerris & commandés par des Officiers d'expérience, au lieu que les Détachemens de la Marine, que j'y ai vus, n'étoient compoſés que de nouveaux recrues, levés aux dépens des Officiers, en échange du Brevet qu'ils obtenoient. Au reſte, les Anglois n'étoient pas mieux en Soldats & en Officiers; mais le nombre en étoit plus grand, parceque la fécondité de Saint Chriſtophe, au milieu des Iſles Angloiſes, leur donne la facilité d'y faire venir des Hommes, tandis que les François ſont privés de cet avantage, par l'éloignement de leurs Iſles.

Les Salines de Saint Chriſtophe ſont communes aux deux Nations, quoiqu'elles ſe trouvent dans la partie Françoiſe, comme la Soufriere l'eſt auſſi, quoique ſituée dans la partie Angloiſe. Il y a des Salines naturelles, à la Pointe qu'on nomme le noir, leur ſel eſt d'une blancheur parfaite, mais plus commun que celui de France. Elles pourroient être augmentées, & rendues meilleures avec peu de frais.

Proverbe qui peignoit autrefois les Habitans des Iles Françoiſes.

L'Iſle de Saint Chriſtophe ayant été la premiere habitée, les Habitans, qui avoient eu plus de tems que les autres à former leurs manieres, étoient devenus auſſi polis qu'on l'eſt dans les meilleures Villes de l'Europe. Il étoit paſſé en Proverbe que la Nobleſſe étoit à Saint Chriſtophe, les Bourgeois à la Guadeloupe, les Soldats à la Martinique, & les Paysans à la Grenade. L'air par de Saint Chriſtophe y rend le ſang très beau. Les Fem-

mes y ont le teint admirable & les traits fort réguliers. L'eſprit & la vivacité ſont des qualités communes aux deux ſexes. Tous les Habitans ſont parfaitement bien faits, avantage commun à tous les Créoles de l'Amérique Françoiſe & Angloiſe, où il eſt auſſi rare de trouver des boſſus, des borgnes & des boiteux, qu'il eſt ordinaire d'en voir en Europe. Le bon goût des Habitans ſe faiſoit remarquer, juſques dans la diſtribution du terrein de leurs Habitations. Quoiqu'il n'y eût pas plus d'un an qu'ils étoient rentrés dans leurs biens, & qu'ils les euſſent trouvés dans le dernier déſordre, on y voyoit déja régner autant de propreté que s'ils n'en fuſſent point ſortis: toutes les maiſons, brûlées ou démolies par les Anglois, ne pouvoient encore avoir été rebâties, mais il ne manquoit rien à celles qui l'avoient été dans un eſpace ſi court, & le Bourg en contenoit déja un plus grand nombre que celui de la Guadeloupe.

Voyage aux Antilles. Saint Chriſtophle. 1706.

Spirituel de S. Chriſtophle.

Le Spirituel de la Baſſeterre Françoiſe étoit adminiſtré par des Jéſuites, & celui de la Caſterre par des Capucins. Ce ſecond Quartier n'avoit qu'une Egliſe, qui étoit dans le Bourg, & qui appartenoit aux Habitans: elle avoit cent vingt-cinq ou trente pieds de long, ſur trente-ſix de large, & deux Chapelles, qui faiſoient la Croiſée, avec une Sacriſtie derriere le Maître Autel. Les murs avoient cinq pieds d'épaiſſeur; mais leur hauteur étoit peu proportionnée, parce qu'elle n'étoit que de douze pieds. Les fenêtres étoient cintrées, & garnies de contrevents fort épais. La couverture étoit ſoutenue par une charpente très forte, maſſive & bien liée. En général, l'édifice étoit peſant & matériel, mais il pouvoit réſiſter à la violence des Ouragans, qui ſont fréquens dans cette Ile, & l'intérieur en étoit fort propre. Les Anglois, qui l'avoient conſervé, s'en étoient ſervis comme d'un Fort, pour s'y mettre à couvert des déſertions imprévues. Ils avoient percé des meurtrieres dans les contrevents, & de petits fabords aux portes de l'Egliſe & de la Sacriſtie.

L'Habitation des Jéſuites étoit un peu au-deſſus du Bourg: elle avoit deux Sucreries, mais le logement étoit de bois, depuis qu'un tremblement de terre avoit abattu, en 1668, l'ancienne maiſon, qui étoit grande & de maçonnerie, quoique peu réguliere, autant qu'on en pouvoit juger par la diſpoſition des ruines. Ces Peres avoient une ſeconde Habitation, à deux lieues de-là, dans un endroit de la Montagne, qui ſe nommoit la Briqueterie. Celle des Carmes n'étoit pas à plus d'une lieue du Bourg, & paſſoit pour la meilleure d'un Quartier, où toutes les Plantations ſont excellentes. L'Egliſe de ces Religieux, ſans être Paroiſſiale, étoit fréquentée par les Habitans éloignés du Bourg.

Hermite de Cayenne.

On avoit vu longtems à Cayenne, un Hermite, qui n'avoit jamais été bien connu. C'étoit un homme d'eſprit, riche & qui traitoit magnifiquement ceux qui l'alloient viſiter. Son Habitation étoit ſur la Frontiere, & même en partie ſur le terrein des Anglois. Il avoit une Chapelle, qu'il faiſoit deſſervir, tantôt par des Prêtres Séculiers, tantôt par des Jéſuites, & tantôt par des Capucins, ſuivant les uns après les autres de l'eſpérance de ſa ſucceſſion, qui étoit conſidérable. Enfin il la laiſſa aux Capucins, & ſa mort ſuivit preſque auſſitôt. Mais ſes Légataires n'eurent pas le tems de

Voyages et Etat des Antilles. Saint Christophe. 1701.

jouir du bienfait, l'Hermitage & la Chapelle, avec toutes leurs dépendances, furent détruits pendant la guerre. Je ne trouvai qu'un amas confus de ruines, dans un lieu d'ailleurs fort bien situé, en bon air, avec une vue des plus belles & des plus étendues. Outre cette Chapelle, les Capucins avoient deux Eglises à la Cabesterre, l'une à l'Anse Louvet, & l'autre à la Pointe de Sable: elles servoient d'Eglises Paroissiales, & n'avoient point été ruinées par les Anglois. Celle de l'Anse Louvet, où j'entrai, étoit de maçonnerie, bâtie à la Capucine & fort propre. elle étoit accompagnée d'un petit Corps de Logis, partagé en trois ou quatre Chambres, & d'un beau Jardin. Je n'entrai point dans l'autre. Mais je vis, en passant, ces deux Temples que les Anglois ont à la Cabesterre, au milieu d'une Savane, tous deux à-peu-près de même grandeur, c'est-à-dire, d'environ quarante pieds de long sur vingt de large. Si leur Religion est aussi simple que leurs Temples, elle doit être beaucoup. Au bout, qui faisoit face à la Porte, il y avoit une longue table, avec un fauteuil à côté. Tout le reste étoit rempli de bancs à dossiers, avec une allée au milieu, sans aucune sorte d'ornemens.

Les Jésuites avoient eu une Chapelle à Cayonne, & une à la Pointe des Salines, qui avoient été ruinées toutes deux pendant la dernière guerre. Je vîsai l'Etablissement des Religieux de la Charité, à côté du Bourg de la Basseterre. Ils avoient une Salle pour leurs Malades, qui leur servoit en même tems de Chapelle (a), avec quelques logemens détachés pour les Religieux.

Justice de l'Isle.

La Justice étoit administrée dans la partie Françoise de Saint Christophle, par un Juge Royal, qui résidoit au Bourg de la Basseterre, avec un Procureur du Roi, un Greffier, des Notaires, & d'autres Officiers subalternes. Le Juge avoit un Lieutenant, le Procureur du Roi un Substitut, & le Greffier un Commis, à la Pointe de Sable, pour le Quartier de la Cabesterre. Les appels des Sentences étoient jugés au Conseil Supérieur, qui s'assembloit de deux en deux mois au Bourg de la Basseterre, & ce Conseil étoit composé de dix Conseillers Habitans. Le Gouverneur, ou le Commandant, & les Lieutenans de Roi, y avoient entrée & voix délibérative. Le Gouverneur présidoit, mais c'étoit le plus ancien Conseiller qui recueilloit les opinions, qui prononçoit, & qui signoit les Arrêts. Les Conseillers, comme dans les autres Isles Françoises, étoient de robe & d'épée.

L'Etat Major étoit composé, avec le Commandant, de deux Lieutenans de Roi (c), un Major & un Aide Major. La Garnison consistoit en quatre Compagnies détachées, dont l'une étoit au Fort de la Pointe de Sable, & les trois autres dans un Parc qu'on nommoit le Camp, près du Bourg. Cette Colonie Françoise, qui étoit composée, avant la guerre, de plus de quatre mille Hommes portant les armes, ne montoit pas alors à trois cens cinquante, parceque depuis son expulsion, en 1690, les Familles qui avoient

(a) Lobat assure ce bâtiment subsistoit encore en 1700, mais, de toutes les Salles Servoient deux aux Malades, & la troisième d'habitation.

(b) Les deux M. de Chamvalon, Conseiller Provincial; l'autre M. de Coupeau Capitaine de Milice, & Conseiller au Conseil Souverain.

eussent été envoyées à Saint Domingue, à la Martinique, à la Guadeloupe, &c s'y étoient établies, & ne paroissoient pas disposées à retourner dans une Ile, où elles ne comptoient pas de pouvoir demeurer, dès que la guerre se rallumeroit entre les deux Nations.

Voyages et Evasions aux Antilles.

Je n'achèverai point cette Description des Quartiers François, sans avoir parlé de la plus belle Maison qu'on ait jamais vue dans les Iles, & qui subsisteroit encore, si la plus grande partie n'avoit été renversée par un furieux tremblement de terre, & le reste par les Anglois. C'étoit celle du Commandeur de Poincy, qu'on avoit nommée le Château de la Montagne, parcequ'elle étoit bâtie sur une hauteur, à une lieue & demie du Bourg. La situation ne pouvoit être plus belle, ni la vue plus étendue & plus diversifiée. Du Terre en a donné un Plan, qui me servit à la reconnoître, lorsque j'en visitai les restes: ils n'offroient plus qu'un tas de ruines, au milieu de plusieurs terrasses, qui marquoient encore la magnificence & le bon goût de leur ancien Maître. J'y trouvai des Grottes assez entières, des Bassins dont on avoit enlevé le plomb, & les Réservoirs des eaux d'une Fontaine, dont la source est une demi-lieue plus haut dans la Montagne. J'allai voir cette source, la seule de tout ce Quartier: elle est assez abondante pour donner de l'eau au Bourg, si l'on faisoit la dépense d'un Aqueduc de plomb ou de terre cuite. En parcourant les Bois dont elle est environnée, j'observai beaucoup d'autres Fontaines, dont les eaux se perdent dans des terres fort légères, & pourroient être facilement rassemblées. Il ne seroit pas moins aisé de les joindre à la principale, & de les conduire toutes au Bourg, où l'on n'est à point d'autres que celles des Citernes & de quelques mauvais Puits.

Grotte Conservatoire. Bassin. Réservoir. Château du Commandeur de Poincy.

Les Anglois ayant eu tout le tems de réparer les dommages qu'ils avoient soufferts, avant ceux qu'ils venoient de causer aux François, nous trouvâmes toutes leurs Habitations en fort bon état. Il ont peu d'édifices de maçonnerie. La plupart de leurs maisons sont de bois, peintes en dehors, & proprement lambrissées dans l'intérieur, peintes, c'est-à-dire revêtues d'une couche de couleur à l'huile, pour les garantir de la pourriture, que est une suite nécessaire de la chaleur & de l'humidité du climat. Cette peinture leur donne de l'éclat & de l'agrément. La distribution des pièces est bien entendue, la propreté admirable, & les meubles magnifiques.

Partie Angloise de S. Christophle.

Les Anglois, chez lesquels je fus invité à manger, avoient beaucoup d'argenterie, surtout de ces grandes cuvettes où ils font leur Ponche, leur Sangris, & d'autres boissons. Ils ont un art merveilleux, pour la préparation du Bœuf salé d'Irlande, dont on sert toujours une grosse pièce sur leur table, & c'est ce que j'y trouvai de meilleur, quoiqu'ils y eussent aussi une très-grande abondance de toutes sortes de Viandes & de Gibier. Ils entendent aussi les ragoûts qu'en Angleterre; mais ils arrosent le rôti de tant de beurre, que les François ne s'en accommodent point. C'est toujours la Maîtresse de l'Habitation, qui coupe les Viandes & qui sert: elles le font avec beaucoup de grace & de propreté, & la plupart boivent à merveille, pour exciter la Compagnie par leur exemple. Ces Anglois sont toujours pourvus de différens Vins, & de toutes sortes de Liqueurs des Régions les

Vins & Liqueurs.

[illegible]

plus distinguées (x). La plupart sont fort riches, & aiment à se faire honneur de leur bien. Leurs Femmes sont vêtues à la Françoise, avec une magnificence à laquelle il ne manqueroit rien, si elles n'y mettoient trop du leur, [illegible] sur les modes qui viennent de France, elles y ajoutent des hors-d'œuvres qui les défigurent. Je n'ai jamais vu tant de franges d'or, d'argent & de soie, elles en mettent [illegible] de la tête aux pieds. Leur linge est fort beau, & leurs dentelles [illegible].

[illegible]

Les [illegible] & l'usage des Maisons Angloises de Saint Christophe sont [illegible] de l'[illegible], fort communs dans l'Isle, & dont on prétend que l'usage est [illegible]. D'ailleurs les Anglois aiment beaucoup [illegible], en continuant, pour se [illegible], que leur [illegible]. Ils [illegible] à [illegible] & à la [illegible] des grands [illegible], & [illegible] pour [illegible], que [illegible] quatre d'entr'eux, après avoir fait [illegible] chez leurs Amis [illegible] de leurs [illegible], ils ne sont plus en état de conduire leurs chevaux, qui les exposeroient à de grands dangers dans une [illegible].

Personne n'ignore que les richesses des Iles consistent dans les Esclaves. Ce sont comme les fonds des Habitans, & sans eux les autres [illegible] stériles, car on ne trouve point ici d'Ouvriers à la journée comme en Europe: on n'a que des Esclaves ou des Engagés, pour faire valoir son bien, & celui qui en a le plus grand nombre parvient le plus promptement à la fortune. Les Anglois surpassent de ce côté les autres Nations. Un Negre *Pièce d'Inde*, c'est-à-dire, de dix-huit à vingt ans, bien fait, robuste & sans défaut, ne leur revient qu'à plus de [illegible] ou de [illegible]. Il y a des Compagnies, en Angleterre comme en France, qui [illegible] la

(x) [illegible]

pouvoir de trafiquer des Negres ſur les Côtes d'Afrique, de les apporter aux Iles, & de s'oppoſer au Commerce que d'autres Anglois en voudroient faire dans leur territoire. A la vérité ce droit exclusif n'empêche point que ceux, qui ont aſſez de force pour ſe défendre contre les Vaiſſeaux de ces Compagnies, n'aillent traiter ſur les Côtes d'Afrique; mais ils ſont d'aſſi bonne prife, que s'ils étoient Ennemis de la Nation. Auſſi ſont-ils toujours bien armés. On les nomme *Interlopes*. Lorſqu'ils ont fait leur Traite en Guinée, ils viennent vendre leurs Negres aux Iles, avec beaucoup de précaution, dans la double crainte d'être pris en Mer, ou confiſqués en débarquant. Labat rapporte, ſur le témoignage de quelques Anglois, que leurs Negres d'Interlope ne peuvent plus être ſaiſis ni confiſqués, lorſqu'ils ont une fois paſſé les cinquante pas que les Princes ſe réſervent autour des Iles, & qu'on ne peut même inquiéter ceux qui les ont achetés. Les Françoiſ ne jouiſſent point de ce Privilege: il n'eſt pas moins difficile pour les Anglois, puiſqu'il eſt certain que leurs Interlopes ſont continuellement ſur leurs gardes, & qu'ils ne ſe laiſſent approcher d'aucun Bâtiment, ſans un ſignal de reconnoiſſance, dont ils ſont convenus avec leurs Agens, & qu'ils changent à chaque Voyage. On conçoit qu'ils donnent les Negres à meilleur marché que les Compagnies.

Voyage d'un Rival aux Antilles. Labat. Chevillon. 1701.

Cette facilité, que les Anglois de Saint Chriſtophe, & des autres Iles de leur Nation, trouvent toujours à ſe procurer des Negres, fait qu'ils les ménagent peu. La plupart leur donnent le Samedi, c'eſt-à-dire que le travail qu'ils font ce jour-là eſt pour eux, & ſert à les entretenir de vivres & d'habits, ſans que les Maîtres aient d'autre ſoin que de les faire bien travailler. Ils ne les baptiſent point, & les laiſſent vivre dans la Religion où ils les trouvent, ſous prétexte qu'il eſt indigne d'un Chrétien de vivre dans l'eſclavage les *Freres en Chriſt*: c'eſt l'expreſſion de leurs Miniſtres. Mais Labat obſerve que cette raiſon n'a pas ſur eux la même force, lorſqu'ils peuvent enlever des Negres François. „ Ils ſavent fort bien, dit-il, que „ ces malheureux Eſclaves ſont Chrétiens, ils leur voient faire les exercices & porter les marques du Chriſtianiſme, ils ne ſauroient douter qu'ils „ ne ſoient leurs Freres en Chriſt, & cependant ils ne les traitent pas autrement que ceux qu'ils ne regardent pas comme leurs Freres. Je dois, „ ajoute Labat, cette juſtice aux Hollandois, que s'ils ne font pas baptiſer „ leurs Negres, ils ne manquent pas, du moins, de les entretenir dans la „ Religion Chrétienne, quand ils ſavent qu'ils l'ont embraſſée. Ils ont ſoin „ même de leur faire faire la priere, ſoir & matin, & paſſent dans quelques Colonies de cette Nation, j'ai été prié de confeſſer leurs Negres „ Chrétiens, de les inſtruire, & de les fortifier dans la Foi qu'ils avoient „ reçue au Baptême."

L'année ſuivante, [illegible] que le même Voyageur eut deſſein de paſſer à Saint Chriſtophe, il fut retenu ſur [illegible] par M. Codrington, Général des Iles Angloiſes ſous le Vent, qui avoit été élevé à Paris, & dans d'autres Villes de France. La converſation chez cet Officier, à laquelle ſe trouva que le mal de Dieu, joint à l'intempérance des Anglois de l'Ile, leur enlevoit beaucoup d'Habitans. „ L'opulence & l'oiſiveté les portoient à

Voyage en Bresil, aux Antilles. Saint Christophe. 1701.

„ la différence, ils font presque tout cuire en Petit. Le premier remede „ qu'ils donnent aux Malades eſt une grande quantité de Poulets aux oignons, „ avec beaucoup de Muſcade, de Girofle & de Canelle. On peut juger „ quel eſt l'effet d'une potion, qui rendroit malade à mourir le plus ſain. „ D'autres liqueurs différentes, dont ils ſe chargent, les rendent ſujets à „ diverſes ſortes de maux. Ils ſe couchent, après avoir bu, la chaleur „ qu'ils reſſentent naturellement les oblige de ſe découvrir la poitrine, pour „ ſe rafraîchir. Mais ce plaiſir leur coûte cher, car les entrailles ſont „ d'abord coliques. Ceux qui ſe couchent ſans être yvres, ſe mettent au „ contraire ſur la poitrine."

Maniere de dreſſer les Negres à la courſe.

Après avoir paſſé trois heures à table, ſuivant l'uſage de l'Ile, le Général Anglois propoſa de monter à cheval. Huit perſonnes y monterent avec lui, précédés de deux Trompettes, & de neuf ou dix Negres à pié, qui couroient à la tête des Chevaux, quoique la Canicule fût alors en plein uſage. Labat fut touché de compaſſion, pour un Negre de douze ou quinze ans, à qui l'on remarquoit le ſang de Courbe. „ Il n'avoit fait que „ ce Candide, rapport de Calepin, qu'on lui fit dire, pour courir un à la „ tête des autres, ſuivi d'un Negre plus âgé, qui lui appliquoit des coups „ de fouet ſur les feſſes, chaque fois qu'il pouvoit l'avoir à ſa portée. Il „ en crève un grand nombre dans cet apprentiſſage, mais c'eſt de quoi les „ Anglois ſe mettent peu en peine. Au reſte, quand les Negres font une „ fois faits à cet exercice, c'eſt une exellente commodité pour les Maîtres, „ qui ſont toujours ſûrs de les avoir près d'eux, ſoit dans leurs Voya„ ges à Cheval."

Etat préſent de Saint Chriſtophe.

Les Relateurs Anglois, repréſentant l'Ile de Saint Chriſtophe telle qu'elle eſt aujourd'hui, aſſurent que la beauté naturelle eſt fort augmentée par celle des édifices, & que l'Amérique entiere n'en a pas de plus magnifiques. la plupart ſont de Cedre, & couverts d'Ardoiſe. Comme les Anglois vivent répandus dans leurs Plantations, ils prennent plaiſir à les embellir; & l'on ne voit, aux environs, que des Allées & des Boſquets d'Orangers.

(Le goût de la vie champêtre, qui n'eſt plus cultivé en Angleterre que dans toutes les autres contrées de l'Europe civiliſée, eſt devenu une ſorte de paſſion à Saint Chriſtophe. On n'y ſent point la néceſſité de ſe réunir en grandes aſſemblées pour tromper l'ennui, & ſi les François n'y avoient laiſſé une Bourgade où leurs mœurs regnent encore, on n'y connoîtroit point l'eſprit de ſociété. Les propriétaires Anglois vivent ſéparés, mais contens, au milieu de leurs Plantations & parmi leurs Eſclaves, qu'ils gouvernent ſans doute en peres, puiſque ils leur inſpirent des ſentimens généreux & quelquefois héroïques. C'eſt à Saint Chriſtophe que l'amour & l'amitié ſe ſont ſignalés par une exemple dans la ſuite de l'hiſtoire n'avoient point encore fourni l'exemple.

Deux Negres, jeunes, bien faits, robuſtes, courageux, mais avec une peau noire, s'aimerent depuis l'enfance. Affociés aux mêmes travaux, ils s'étoient unis par leurs peines, qui dans les cœurs ſenſibles nourrirent plus que les plaiſirs. S'ils n'étoient pas heureux, ils ſe conſoloient au moins dans leurs infortunes. L'amour qui les fit toujours oublier, vint y mettre le

semble. Une Négresse, élevée comme eux, alluma dans ces deux amis une égale fureur. Plus faite pour inspirer que pour sentir une grande passion, leur amour auroit accepté l'un ou l'autre pour époux; mais aucun des deux ne vouloit la ravir, ne pouvoit la céder à son ami. Le temps ne fit qu'accroître les tourmens qui dévoroient leur ame, sans affoiblir leur amitié ni leur amour. Souvent leurs larmes coulèrent dans les embrassemens qu'ils se prodiguoient à la vue de l'objet trop chéri qui les désespéroit. Ils se jurèrent quelquefois de ne plus s'aimer, de renoncer à la vie plutôt qu'à l'amitié. Toute l'Habitation étoit attendrie par le spectacle de ces combats déchirans. On ne parloit que de l'amour des deux amis pour la belle Négresse.

On jour ils la suivirent au fond d'un bois. Là chacun des deux l'embrassa à l'envi, la serra mille fois contre son cœur, lui fit tous les sermens, lui donna tous les noms qu'invente la tendresse, & tout-à-coup, sans se parler, sans se regarder, ils les plongèrent à la fois un poignard dans le sein. Elle expire, & leurs armes, leurs langues se confondent avec ses derniers soupirs. Ils rugissent. Le bois retentit de leurs cris forcenés. Un esclave accourt: il les voit de tous qui couvroient de leurs baisers la victime de leur étrange amour. Il appelle, on vient, & l'on trouve ces deux amis qui, le poignard à la main, se tenoient embrassés sur le corps de leur malheureuse amante, baignés dans leur sang, expirans eux-mêmes dans les flots qui ruisseloient de leurs propres blessures.]

Les Plantations sont divisées en cinq Paroisses, trois au Sud, & deux au Nord. Chacune a son Eglise, lumineuse des bois les plus précieux. Le Bourg de la Basse-terre, qui étoit fort beau entre les mains des François, n'a rien perdu à changer de Maîtres. C'est aujourd'hui une Paroisse Anglaise, où l'on voit une belle Eglise, un Hôtel-de-Ville, un Hôpital & quantité d'autres édifices de pierre & de brique. Le Château, qui servoit de résidence au Gouverneur François, a toujours été le plus noble Bâtiment de l'Ile; mais les Maisons des Marchands & des Colons Anglois l'ont toujours emporté sur celles des François du même ordre.

Saint Christophe est encore assez mal fortifié. Il n'a que trois bons Forts, avec quelques Batteries. Sur le Monagne, à trois milles au Nord du Fort Charles, qui est armé de quarante pièces de Canon, on trouve un lieu merveilleusement capable de défense, & nommé la *Mine d'argent*, parce qu'on est persuadé qu'il renferme une Mine de ce Métal, mais les Habitans, occupés de leurs Plantations, n'ont jamais entrepris de l'ouvrir. *Le Fort de Brimstone-hill*, est monté de quarante-neuf Pièces, & contient un Magasin, qui sert d'Arsenal. On y entretient dix-huit milliers de poudre, huit cens Fusils, six cens Bayonnettes, & d'autres munitions de guerre. Enfin, le Fort de Londonderry, situé à l'Est du Bourg de la Basse-terre, défend cette partie de l'Ile, avec six Batteries, disposées dans autant de lieux, où l'on peut débarquer, & qui montent à quarante-trois pièces.

Les Bêtes de l'Ile sont les mêmes que celles des autres Antilles. [Les Singes y étoient fort communs lorsque le Père Labat étoit dans l'Ile. Pendant que les Anglois étoient demeurés maîtres des terres des François, dont

Voyages et Etat. des Antilles. Saint Christophe. 1701.

la plus grande partie retirerent en friche, les Singes qui s'étoient échappés des maisons des François pendant la guerre, multiplierent infiniment, que quand on reprit poſſeſſion de l'Ile, on les voyoit à groſſes troupes. Ils venoient voler juſques dans les maiſons, & lorſqu'on plantoit des cannes, des patates ou toute choſe, il falloit y faire ſentinelle jour & nuit, ſi on vouloit que ces animaux n'emportaſſent pas tout ce qu'on avoit mis en terre.

Ce Miſſionnaire rapporte qu'étant chez un Planteur de l'Ile, il fut invité à une chaſſe de Singes. „ On avoit, dit-il, planté des cannes dans une terre voiſine de la montagne ronde. Nous fûmes nous embuſquer environ une heure avant le coucher du ſoleil. Peu après nous vîmes la plaiſir de voir ſortir des broſſailles un gros ſinge, qui, après avoir regardé exactement de tous côtés, grimpa ſur un arbre, d'où il conſidéra encore tous les environs à la fin il fit un cri, auquel plus de cent voix différentes répondirent dans le moment, & incontinent après nous vîmes arriver une grande troupe de ſinges de différentes grandeurs, qui entrerent en gambadant dans la piece de cannes, & commencerent à les arracher & à s'en charger. Quelques-uns en prenoient quatre ou cinq morceaux qu'ils mettoient ſur une épaule, & ſe retiroient en ſautant ſur les deux pieds de derriere: les meres en prenoient un à leur gueule, & s'en alloient en faiſant mille gambades. Nous tirâmes quand nous crûmes aſſez conſidéré leur manege, & nous en tuâmes quatre, entre leſquels il y avoit une femelle qui avoit ſon petit ſur ſon dos, qui ne la quitta point. il la tenoit embraſſée, à peu près comme nos petits Negres tiennent leurs meres. Nous le prîmes; on l'éleva & il devint le plus joli animal qu'on pût ſouhaiter.

„ Ce fut en cette occaſion que je mangeai du ſinge pour la premiere fois. Il eſt vrai que j'eus d'abord quelque répugnance quand je vis ſur la ſoupe quatre têtes qui reſſembloient à des têtes de petits enfans; mais dès que j'en eus goûté, je paſſai aiſément ſur cette conſidération, & je continuai d'en manger avec plaiſir; car c'eſt une chair tendre, délicate, blanche, pleine d'un bon ſuc, & qui eſt également bonne à quelque ſauce de ſauce qu'on la mette."

Le petit Singe s'affectionna tellement à un confrere du Pere Labat, qu'il ne le quittoit jamais, de ſorte qu'il fallut l'enfermer avec ſoin toutes les fois que le pere alloit à l'égliſe il s'échappa une fois & occaſionna une ſcene aſſez comique pour que le Lecteur ne trouve pas mauvais de la rapporter ici. Le petit animal s'étoit gliſſé dans l'égliſe ſans être apperçu, & s'étant allé cacher au deſſus de la chaire du prédicateur, il ne ſe montra que quand ſon maître commença à prêcher Pour-lors il s'aſſit ſur le bord, & regardant les geſtes que faiſoit le prédicateur, il les imitoit dans le moment avec des grimaces & des poſtures qui faiſoient rire tout le monde. Le Religieux qui ne ſavoit pas le ſujet d'une pareille mobilité, les en reprit d'abord avec aſſez de douceur; mais voyant que les éclats de rire augmentoient, au lieu de diminuer, il entra dans une aſſez colere & commença d'invectiver d'une maniere très vive contre le peu de reſpect qu'ils avoient pour la parole de Dieu. Ses mouvemens plus violens qu'à l'ordinaire firent redoubler les grimaces & les poſtures de ſon Singe. A la fin quel-

qu'un avoit la prétention de regarder au dessus de la tête ce qui n'y passoit pas. Il n'eut pas plutôt apperçu le manege de son singe qu'il ne put s'empêcher de rire comme les autres, & comme il n'y avoit pas moyen de prendre cet animal, il aima mieux abandonner le reste de son discours, que d'en plier les ressorts en cette occasion pour le contraindre ou les auditeurs de l'écouter.]

Voyages et Etat. des Antilles. Saint Christophe. 1701.

Au travers les troubles dont cette île fut fréquemment agitée, on ne laissa pas d'avancer beaucoup moins depuis l'érection d'une Montagne haute & ronde, située dans l'endroit Quartier des Anglois, mais les Ouragans sont encore de grands ravages à Saint Christophe. C'étoit un usage établi entre les Habitants des deux Nations d'envoyer tous les ans, vers le mois de Juin, aux Iles de la Dominique & de Sainte Vincent, pour savoir des Caraïbes, s'il leur étoit survenu de quelque Ouragan dans le cours de l'année, & l'on assure que ces Sauvages ne se trompoient point dans leurs pronostics. La saison ordinaire de ces effroyables tempêtes est depuis le 25 de Juillet jusqu'au 8 de Septembre.

Ouragans arrivés dans l'Ile St. Christophe.

Il est utile de donner quelque idée des révolutions de l'Ile. Malgré l'accord Caroserie, qui établissoit une neutralité perpétuelle entre les deux Nations, les Anglois avoient cherché à saisir l'occasion de surprendre les Quartiers François, qu'on ne s'y fioit plus qu'à la force des armes. Cependant, de part & d'autre, on n'avoit point encore osé se dépouiller entièrement, avant en 1665, à l'occasion de la guerre, qui s'étoit élevée en Europe (5), les animosités devinrent si vives, que tous les Traités furent oubliés. Les Anglois, réduits à l'extrémité, demanderent en vain du secours à leurs maîtres. Ils se virent forcés le 29 de Juillet 1689, d'abandonner leurs Quartiers, & la plus favorable condition qu'ils obtinrent fut d'être transportés dans l'Ile de Nevis. Ils avouerent que cette perte fut irréparable pour les Marchands de Londres & des autres parties de l'Angleterre, qui entretenoient aux Antilles, parceque le Cocoom de St Christophe leur devoit alors des sommes immenses, qu'elle ne put payer. Mais l'année suivante, comme les forces des îles Angloises, réfugiées sous le Général Co-

1665.

1689.

(5) Une Relation Angloise confirme le mal que Colbert publioit. Elle dit, que depuis la Cabale Françoise après la grande révolution d'Angleterre, &c. [illegible] Mais on a grand soupçon que [illegible] Papisme [illegible] Prince le donne du pour rien. Mais [illegible] Lettre [illegible] Colonie [illegible] Iles. [illegible] pour les Anglois [illegible] Iles [illegible] Anglois [illegible] Gouverneur François [illegible] M. de Cerons [illegible] Iles [illegible] Tome VII, pp. 119 & 180.

Voyages et Etabl. aux Antilles. Saint Christophe. 1700.

dingon, les rendirent en poſſeſſion de leur ancien Etabliſſement, après en avoir chaſſé les François à leur tour. Enfuite l'Ile entiere demeura au pouvoir des Anglois juſqu'à la Paix de Ryſwick, où l'on a déjà dit que la partie Françoiſe fut reſtituée à ſes premiers Maîtres, & ce fut l'année d'après, que Labat y fit les Obſervations qu'on a rapportées.

Il paroît qu'on eut peu d'égard à celles qu'il avoit faites auſſi ſur le mauvais état des nouvelles Fortifications de la Baſſeterre, & ſur quelques diſcours échappés aux Anglois (z). Cependant, „on devoit juger, dit-il, qu'en premier différend entre les deux Couronnes, ils profiteroient de la ſupériorité de leurs forces, pour nous inſulter. J'avois laiſſé M. de Genes, avec „ peu d'Habitans capables de porter les armes, & les quatre Compagnies „ de Marine, qui compoſoient ſa Garniſon, ne montoient pas à cent ſoixante Hommes". Auſſi les prédictions ne tarderent-elles point à s'accomplir. Il raconte ce qui ſe paſſa comme ſous ſes yeux; & ce récit, qui ne ſe trouve que dans ſon Ouvrage, a des circonſtances curieuſes.

Les Anglois, dit-il, n'avoient point attendu la déclaration de guerre pour commencer les Hoſtilités, & ſur cette nouvelle, qu'ils reçurent avant nous, ils ne garderent plus de meſures. Ils ſavoient, comme nous-mêmes, l'état de notre Colonie. Ils n'ignoroient pas qu'elle ne pouvoit attendre aucun ſecours de la Martinique, ni des autres Iles, & que la France n'avoit, dans cette Mer, aucun Vaiſſeau de Guerre qui pût traverſer leurs entrepriſes. A l'égard des retranchemens qu'on avoit faits, ſoit autour du Bourg, ſoit à la Ravine *Caillou*, que j'avois moi-même *retranchée*, ils y avoient paſſé trop ſouvent pour n'en pas connoître la foibleſſe, ſans compter qu'ils avoient déjà pris des précautions, pour empêcher la communication des Quartiers François.

Le Comte de Genes (a), informé des préparatifs qui ſe faiſoient pour l'at-

(z) En 1701, au même temps, M. Cardingan lui avoit dit que la guerre ne tarderoit pas à ſe déclarer, & qu'il comptoit de la voir encore une fois Maître de tout Saint Chriſtophe. „ Je lui répondis, en „ riant, que cette Conquête n'étoit pas digne de lui, & que je croyois qu'il pourroit plaire à la Martinique. Non, non, „ me dit-il, ce morceau eſt trop gros pour „ un commencement: je veux prendre la „ partie Françoiſe de Saint Chriſtophe, après „ quoi je vous irai voir à la Guadeloupe. „ Je répondis que j'y ſerois infailliblement, „ & que je porterois cette nouvelle au Gouverneur, que j'adorois à la tête de „ ſes Troupes". *Voyage*, t. 2, p. 358.

(a) Labat lui donne le titre de Comte, quoiqu'il ne le prît pas lui-même en ſignant ſon nom, & qu'il ne paroiſſe point dans tout le Journal de ſes Voyages, dont on a donné l'Extrait. Il étoit d'une ancienne Famille noble de Bretagne, mais tombée dans une ſi grande miſère, que ſon Pere n'avoit pas trouvé d'autre moyen pour ſubſiſter, que d'exercer un Art mécanique. Le Maréchal de Vivonne, ayant eu l'occaſion de voir le Fils, lorſqu'il trouva du mérite, le fit entrer dans la Marine. Il y ſervit avec une diſtinction qui le fit nommer Capitaine de Vaiſſeau & Chevalier de Saint Louis. Il eut des penſions, & fut gratifié d'une grande étendue de Pays dans la Terre-ferme de Cayenne, qu'il fit ériger en Comté ſous le nom de Comté d'Oyac. Il avoit eu, en 1693, le Commandement d'une Eſcadre de Vaiſſeaux du Roi, pour aller faire un Etabliſſement au Détroit de Magellan. Il étoit fils d'un Gentilhomme Anglois, qui avoit pris l'Ile & le Port de Gambie ſur la Côte d'Afrique. On relève beaucoup ſes talens pour les Mécaniques. Outre le Pont, dont on a parlé, il inventa pluſieurs machines utiles, telles que

Voyages et Etats aux Antilles. Saint Christophe. 1703.

l'attaquer, voyant clairement qu'avec si peu de forces il lui seroit impossible de le soutenir. Châteaurenaud, un de ses Lieutenans de Roi, fut d'espérance duquel on faisoit beaucoup de fond, étoit allé demander du secours à la Martinique, & revenoit à vuide. Cependant le calme prolongeoit du tems, & l'espérance de recevoir quelque secours empêchoit de rien proposer au Général Anglois. Il observa un des amis de Cassard de sa volonté. Mais, soit dépit contre les Anglois, qui le fortifioient depuis peu fort, étant venu de nouvelles Troupes d'Antigoe & de Nevis. Le 15 de Juillet 1703, on découvrit sur les neuf heures du matin, quatre Vaisseaux Anglois, dont un portoit Pavillon quarré au grand Mât, avec environ vingt barques, qui s'approchèrent de la Rade du Bourg Français. Cette Escadre avoit à bord deux cens Soldats, qui, joints à ceux de l'Isle, faisoient plus de deux mille cinq cens Hommes. Presque en même tems, Hamilton, Major Général des Iles Angloises, envoya au Corps de Garde de la Frontière un Trompette, accompagné d'un Refugié François, qui demandèrent à parler au Comte de Cosnac. On leur banda les yeux, pour les conduire à la Basse-terre, où l'envoyé de la Comte avec le Major Hamilton, pour le transporter à la Frontière avec six de ses Officiers, & qu'il y trouveroit avec le même nombre, pour lui communiquer quelque chose d'important. De Cosnac, après avoir un peu hésité, dans la crainte d'une surprise, prit le parti de s'y rendre. Il y trouva le Major, qui lui déclara que les deux Nations étoient en Guerre, & que son Général avoit ordre, de la Reine d'Angleterre, de le faire remettre la partie Françoise de Saint Christophe. Le Comte répondit que cette ouverture ne demandoit pas beaucoup de réflexion, & qu'il étoit résolu de faire son devoir. Cependant Hamilton lui représenta l'inégalité des forces, & lui donna deux heures pour sa réponse. Ils se séparèrent.

De Cosnac, étant revenu au Bourg, assembla tous les Officiers qui s'y trouvoient, avec les Capitaines de Milice, les Conseillers & les principaux Habitans. Les Officiers Majors, qui assistèrent à ce Conseil, étoient *Valmenier* d'Arquien, Lieutenant de Roi depuis l'absence de Châteaurenaud, & *Barbedor*, Major de la Colonie. On demanda d'abord au Major ce que composoient les forces du Quartier? Il répondit qu'il y avoit quatre cens cinquante Hommes portans les armes, en y comprenant les Compagnies de

que des Canons à des Mortiers battus, des Bombes pour briser les voûtes des Voûtes, des Horloges sans ressorts à leurs contre-poids, &c.

(b) Le Voyageur Jacobin fait mettre des doutes sur le courage, ou la bonne volonté, de ce vieil Officier.

(c) C'est M. Codrington. Les Anglois ont trois Gouverneurs dans leurs Iles, tous trois indépendans les uns des autres, à moins que l'un d'eux n'ait la clef de Vice-roi, comme il est quelquefois arrivé à celui de la Jamaïque, car alors les deux au-

tres lui obéissent. La plus ancienne de ces trois Gouvernemens Générales est celle des Iles sous le Vent, sous lesquelles on comprend Saint Christophe, qui est leur premier Colonie, les Iles de Nevis, Montserrat, Antigue, la Barbade, Penelon ou la petite Vierge, & l'Anguille. Le second, par rang d'ancienneté est celui de la Barbade, & le troisième celui de la Jamaïque.

(d) Chevalier Normand, de la Maison de Cahouet, qui fut enfuite Lieutenant de Roi de la Martinique.

Nouveau de Bruix, ou Affaires. Leurs Conventions. 1765.

Molina. Cette députation causa une grande variété de sentimens : on craignit que chacun n'entrât le sien par écrit. De-là des parlemens, qui composèrent Alibamon dans l'envie d'en capituler, & de rendre la partie Française aux meilleures conditions que l'on pourroit obtenir (*r*). Leurs différentes pièces que depuis l'arrivée des nouvelles Troupes Angloises, on qu'on avoit de mieux à faire avec de capituler : mais Valmeniere avoit proposé, soutenu, & abandonné le Bourg, & d'être pendu, avec tous les Troupes. Coupon, qui commandoit à la Pointe de Sable, en passant par Cavenne & par la Caballerie Angloise, où il auroit été facile alors de défaire les Ennemis qu'on auroit pu trouver en chemin. De Cenac avoit refusé de suivre ce conseil, & Valmeniere en avoit demandé acte. Cette pièce fut un des principaux fondemens de Procès qu'il me plu avoir après la rédition. Enfin, sur la résolution du Conseil, il dressa les articles de la Capitulation, & les envoya au Major Anglois par Valmeniere & Rochelier, accompagnés de deux Capitaines de Milice.

Ces quatre Officiers furent arrêtés au premier Corps de Garde de la Première Angloise, on y retint les deux Capitaines de Milice, & les deux autres furent conduits dans une maison voisine, où le Major Anglois fesoit les attendre, avec un bon nombre de ses Officiers. Après la vérification des pouvoirs, Valmeniere présenta les articles qu'il apportoit : on les donna tels qu'ils furent réglés, parceque nous Pièce n'a encore été publiée que dans la Relation de Labat

1°. Les Troupes du Roi sortiront, Tambour battant, mèche allumée, & bagages. *Accordé* II. Les Officiers sortiront avec leurs bagages & Valets Effectifs (sont, les Capitaines six ; les Lieutenans quatre, & les Enseignes deux. *Accordé aux Capitaines trois, & aux Lieutenans & Enseignes aux* III. Il ne leur fut aucune grâce aux Religieux, & ils emporteront avec eux ce qui appartient à l'Eglise. *Accordé.* IV. Les Capitaines de Milice, Lieutenans & Enseignes, fesoient trente, & savoir, les Capitaines, six Negres les Lieutenans, quatre, & les Enseignes deux. *A la suivante du Général.* V. Les Officiers du Conseil Souverain sortiront avec six Negres chacun. *Chacun trois Negres.* VI. Chacun des autres Habitans un Negre. *A la volonté du Général.* VII. Les Familles de tous les Habitans & Officiers seront conduites, ainsi que les Troupes, à la Martinique, dans des Barques que leur seront fournies, avec leurs hardes & bagages. *A la volonté du Général. Les Femmes ne seront point séparées de leurs Maris.* VIII. L'Etat Major, qui consiste en un Gouverneur, deux Lieutenans du Roi & un Major, sera rendu à l'humanité du Général pour la quantité de Valets Effectifs qu'ils emmèneront avec eux. IX. Il fut accordé à la Gendarmerie, de la suite du Gouverneur, trois Negres chacun, armés & ha-

(*r*) Ce qu'on vient de dire est le précis d'une Conférence, que les Officiers & les Habitans assemblés en Conseil de Guerre le 29 de Janvier eurent à ce sujet, présidés par Pradel qu'on va le verra pour avoir rendu l'île, dans deux temps. Labat observe qu'il manquoit aux chefs effectifs, celui d'avoir compté avec qui l'ennemi accompagné à la conférence avec Blenac, & de leur avoir fait changer qu'il ne s'y trouvât rien pour de deux, comme il en fut accusé.

gnes. *A la volonté du Général.* X. Les Insulaires, qui sont établis dans les Quartiers François, iront unis & faits avec armes & bagages *Accordé* qu'ils seront dans le François à l'égard de [illegible] du Général. M. [illegible] & [illegible] ment rendus, aussi bien que ceux de la Dominique, de Sainte Vie. Aussitôt [illegible] l'Isle sera remise, demain 10 Juillet 1763, à neuf, & [illegible] sera la garnison pleine aux Habitans. Le Fort de Guillaume sera remis ce soir, & à Basse-terre demain matin.

Articles de la Reddition de la Martinique. 1763

En conséquence de ce Traité, le Fort de Guillaume fut remis aux Anglois, qui y entrèrent au bruit, & furent aussi envoyés aux Troupes de la Pointe de Sable & vers plusieurs [illegible] de la Colonie. Dans le Conseil de Guerre appellant que le Fort de Guillaume [illegible] à peu [illegible] suspicion, & qu'on avoit [illegible] quelques changemens aux articles, remplirons beaucoup, & [illegible] qu'[illegible] à ces derniers Procès-verbal de Guerre avec la Garnison, que de nuit les conditions que lui imposoit, [illegible] raison, observe Labat, de se plaindre sur le premier de ces deux points, mais pour le reste, à avoir sur ce qu'il pouvoit raisonnablement espérer. [illegible] nages qu'il devoit quelque Place qui leur [illegible] à la valeur, il [illegible] dans la suite." Les Officiers Majors, les Religieux & les principaux Habitans, [illegible] refusa à ne pas signer les Articles du Traité, ne [illegible] pas difficulté de dresser un Acte, par lequel ils rendirent témoignage qu'ils [illegible] avoient [illegible] de consentir, pour éviter la ruine totale de la Colonie. Les Troupes Angloises entrèrent dans le Bourg de la Basse-terre le jour suivant, à huit heures du matin.

On fit embarquer tous les François, mais au lieu de les faire conduire aux Iles du Vent, comme [illegible] le Major Arcbin, [illegible] à Port-Louis [illegible] plûtôt les faire périr de misère, dans [illegible] ne manque jamais. De Caves [illegible] en Juge, pour la liberté des barques qui furent fournies, mais la plupart de ces [illegible] moins un Bras par un [illegible] Juge que celui de St Domingue. A peine furent-ils hors de la vue de Saint Christophe, que les François [illegible] à plusieurs [illegible] de la Martinique & à plus grande [illegible] à la Guadeloupe. [illegible] Les barques, qui [illegible] avoient été une barque à revenir, le Comte de Caves [illegible] à Saint Christophe pour y [illegible] retour. [illegible] le Général Anglois [illegible] les Nègres & son bagage, & [illegible] donna [illegible] pour [illegible] de la Colonie.

Arrivée à Caves de Caves.

Il [illegible] un peu [illegible], dans [illegible] de [illegible] à son Conseil d'avec les Nègres qu'on lui avoit rendus & quelques [illegible] qu'il avoit achetés, [illegible] que [illegible] que [illegible] à Marie-Galante, que [illegible] reçu des nouvelles de la Cour, à laquelle il [illegible] de la députer. Mais il ne fut pas plus heureux dans cette entreprise, son Navire ne put remonter au Vent, pour gagner Caves. A la faveur de son passeport [illegible] Esprit, il tomba dans les mains d'un Corsaire Hollandois, qui le conduisit à l'Ile de Saint Thomas, où il fut jugé de bonne prise. En-

VOYAGES ET ETABL. AUX ANTILLES. SAINT CHRISTOPHE. 1703.

suite étant arrivé à la Martinique vers le mois d'Août 1703, M. de Machault, Gouverneur Général des Iles, le fit arrêter & conduire au Fort de Saint Pierre, pour lui faire son Procès. [illegible] de la Cour, mais [illegible] pas de le [illegible] coupable, ni qu'il lui [illegible] d'un crime de mauvaise conduite dans la reddition de Saint Christophe. Le Procès fut [illegible]. De Gênes se défendit avec force. Valmenier & Châteauvieux furent [illegible] en Cause, & l'on [illegible] des [illegible]. On ne les croyoit pas fort en danger, puisque [illegible] à la Martinique, [illegible] Colonie ne pouvoit être [illegible], [illegible] à faire partir des Barques pour l'enlever & [illegible], peu de mois avant qu'on eût des [illegible] de la [illegible]. [illegible] le Comte de Gênes [illegible] du Fort Saint Pierre au Fort Royal, la Comtesse sa Femme [illegible] la permission de le voir, à moins qu'elle ne voulût [illegible] avec lui, [illegible] & tant [illegible] du

1704.

mois d'Août de l'année suivante, il fut déclaré atteint & convaincu d'une lâcheté [illegible], dégradé de Noblesse, privé de la Croix de Saint Louis & de tous les honneurs [illegible]. A l'égard de Valmenier & de Châteauvieux [illegible] Lieutenans de Roi de la même Ile, on ne statua rien [illegible], mais l'autre fut suspendu de l'exercice de sa Charge pour [illegible], pour n'avoir pas assez fortement [illegible] la reddition.

Le Comte de Gênes [illegible] un Jugement [illegible] Conseil du Roi, & [illegible] la France [illegible]. Peu de mois après, on [illegible] de la Martinique le Vaisseau [illegible], dans le [illegible] ordre de le conduire en France avec toutes les [illegible]. Il fut embarqué avec [illegible] & Valmenier [illegible], mais ils eurent le malheur d'être pris par les Anglois, & menés à Plymouth, où de Gênes mourut [illegible] le croyoit prêt à retourner en France. On ne [illegible] & son honneur [illegible]. [illegible] après sa mort [illegible] des pensions [illegible] à sa Veuve & à ses Enfans, & pour marquer [illegible] le cas qu'il faisoit de [illegible] chargé [illegible] transporter au [illegible] de la Martinique [illegible], dans les Brevets & les Ordonnances de ces Pensions, les titres de Comte, de Chevalier de Saint Louis & de Capitaine de Vaisseau [illegible] cette honorable [illegible] qu'elles [illegible] sa Famille en considération de la fidélité & de ses bons [illegible] & [illegible].

Le Jugement rendu contre Valmenier ne [illegible] pas plus d'impression à la Cour, puisque le Roi le fit enfin Chevalier de Saint Louis & son Lieutenant à la Martinique (x). Châteauvieux, qui étoit peut-être le plus cou-

(x) [illegible] dans le tems [illegible] de Valmenier [illegible] cette [illegible]. [illegible] à Paris [illegible] le Gouvernement des Iles [illegible] 1701, [illegible] de cette [illegible] Gouverneur [illegible] Général & [illegible] qui [illegible] & [illegible] en France [illegible]. Rien ne pouvoit être plus glorieux pour M. [illegible] qui remporta la moitié du prix d'usage.

guide, fut épouvanté aux Iles, au retour de la malheureuse & de fes longs travaux (f) mais il regarda enfin comme un bien de fes malheurs à la Cour. Vers la fin de 1705, il fut envoyé avec la Perouse & quelques Vaiſſeaux, fur un Vaiſſeau Marchand armé dans Cancale, contre la Terre Jean Baptiſte, où ſurent tentés avec ſa fortune ſingulière, que l'on gouverne, ou l'on a toujours été de leur ſort & de celui de leur Monarque, ſe a fait trouver enfermés dans les Iles.

Pendant une guerre de dix ans, les Français firent quelques entrepriſes pour ſe rendre en poſſeſſion de la plus grande partie de leurs Colonies. En 1705, ils y firent une deſcente, dans laquelle ils ravagerent une grande partie des Plantations Angloiſes. Mais l'arrivée d'une forte Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre Anglois vint interrompre leurs progrès, ſe le renvoya avec ſa ce fept cens Negres qu'ils avoient enlevés, & que M. d'Iberville, leur Commandant, fe rendit à Versailles. On lit, dans les Relations Angloiſes, que juſqu'à l'année 1711, l'Ile eut trois Gouverneurs, pour Gouverneurs, le Chevalier Guillaume *Meadows*, le Colonel Jeaſon, le Colonel Park, le Chevalier Hector *Lambert*, & le Colonel *Hamilton*. Une Flotte de France, qui parut dans ces Mers en 1711 avoit déjà joint la conſternation dans les Iles Angloiſes, lorſque la Paix d'Utrecht termina tous les différends des deux Couronnes, & par un article du Traité, la petite Françoiſe de Nevis de Saint Chriſtophe fut rendue à l'Angleterre.

Il eſt aſſez remarquable que les Peuples ſujets Anglois aient regardé la ceſſion de cette Ile comme une ruine de la Cour de France, & qu'ils en aient compté l'expulſion au nombre des bonnes aventures que le ciel reſervoit à leurs Plénipotentiaires d'Utrecht. « Nous nous applaudiſſons, dit un de ces Ecrivains, d'avoir acquis la propriété de l'Ile entière de Saint Chriſtophe; c'eſt une très bonne, nous en avantages en ont été pour la France. Depuis longtemps notre Cour avoit deux chaînes au cou, ont, de tous les plus fortes qui ſe trouvent dans cette Ile, nous avons mis en poſſeſſion, la Martinique & la Guadeloupe, l'autre, de toutes les forces des petites autres que St. Chriſtophe, Saint Martin, St. Barthelemy & Sainte Croix, pour les faire ſervir à peupler les grandes. Il ne lui étoit pas aiſé de leur faire quitter Saint Chriſtophe, qui étoit leur plus ancien Etabliſſement, & nous ne encouragerons qu'elle leur avoit offerte d'un autre côté, n'avoient pas eu la force de les retenir. Mais la raiſon de la guerre Françoiſe de notre Ile a répondu parfaitement à ſes vues, en tranſplantant à Saint Chriſtophe & à la Martinique un grand nombre de Colons expérimentés que nous avons à les harceler, & qu'il y eut parmi le beau monde de planter le Sucre. Que l'eſt de la chose nous avons fait que la France d'Utrecht, nous trouvons nous avons ſervi la diſette du Monſtre de France, mais nous nous ſommes chargés de tout ce qu'il avoit d'odieux, car les Français de Saint Chriſtophe nous ont regardés comme les ſeuls Auteurs de leurs peines, & nous avons eu ſujet que

Voyage de Dam. aux Antilles. Voyez Coquipotes. 1705.

Les Français commencent la Chriſtophe.

1711.

Cette Ile eſt cédée aux Anglois par le Traité d'Utrecht.

Belle expédition de la Cour de France.

(f) Il avoit été longtems Chevalier de Cancale, après avoir rempli beaucoup d'emplois en France. Sa fuite ne troubla point ſa gaieté pour plus d'un quart d'heure; on dit qu'il mourut à la fleur de ſon âge dans ſes chaînes.

Voyages et Etabl. aux Antilles. Saint Christophe. 1713.

„ tout de les avoir chaſſés de leurs anciennes Habitations. En un mot, „ par ce Traité, nous avons plus fait pour la France, qu'elle ne pouvoit „ faire pour elle-même, l'amorce d'un petit avantage préſent nous a fé- „ duits, & nous avons cru gagner beaucoup en abandonnant toutes de qua- „ tre ou cinq petites Iles, que les François n'ont pas cruës dignes de leur „ attention.“

Défenſes qui a obligé Lonvilliers à Saint Christophe.

Quelque jugement qu'on puiſſe porter de ces ſupplications, il paroît du moins que la Nation Angloiſe ne tira pas tout d'un coup de grands avantages du douzieme article de la Paix d'Utrecht. Les Terres cédées par les François furent longtems comme en proie aux Gouverneurs Généraux des Iles Angloiſes, qui les vendoient au plus offrant, ou les diſtribuoient à leurs Créatures, ſans pouvoir garantir la durée de leur vente, ou de leur préſent, au-delà du terme de leur propre adminiſtration. Enfin le Parlement d'Angleterre arrêta le cours de ce déſordre, en ordonnant qu'elles fuſſent vendues au profit de l'Etat, ſurtout dix mille acres, qui paſſoient pour la meilleure partie de l'Ile. On ignore quel fut le produit du total; mais le ſeul Ecrivain diſert que de ſon tems, il en reſtoit à la Banque de Londres, une ſomme de quatre-vingts mille livres ſterling, qui a ſervi de Dot à la Princeſſe d'Orange. Laſſure, l'ordre établi par le Parlement n'a point empêché que les Gouverneurs n'aient abuſé longtems de leur pouvoir, pour tirer de groſſes ſommes de la Colonie. Ils en exigeoient de ſi conſidérables pour leurs ſeuls appointemens, qu'on a vu longtems, dans les Nouvelles publiques, que des plaintes de leur tyrannie, avec des comparaiſons honorables pour la France, de la conduite qu'elle tient dans ſes Iles, où les appointemens des Gouverneurs ſont libéralement payés par le Roi, ſans que, ſous aucun prétexte, ils puiſſent lever le moindre impôt ſur les Habitans. Enfin Sa Majeſté Britannique a fait ceſſer les abus, par une déclaration qui défend aux Gouverneurs Anglois d'exiger & de recevoir, à quelque titre que ce puiſſe être, des contributions ou des préſens, ſous peine d'être interdits de leurs fonctions & rappellés de leur Gouvernement.

Origine, Caractere, Uſages des Caraïbes.

Origine, &c. des Caraïbes.

Mais avant que de nous engager plus loin dans la deſcription des Iles, qui tirent le nom de *Caraïbes*, de celui de leurs anciens Habitans, il paroît néceſſaire de faire connoître cette fameuſe race d'Indiens, que les Européens y ont trouvés établie, & qu'ils ont reſſerrée dans des bornes, où ils les contiennent, mais qu'ils n'ont pu détruire, ou ſoumettre. C'eſt le ſeul Peuple de l'Amérique, dont il nous reſte à traiter.

Quelques Voyageurs les font deſcendre des Galibis, Peuples de la Guiane, & racontent, ſur d'anciens témoignages (A), que leurs Ancêtres, s'étant

(A) Du Tertre y trouve une confirmation, qui lui fait trouver de vraiſemblance, à n'attacher à l'opinion d'une vieille Mifſionnaire, (le P. Raymond) qu'il rapporte dans ces termes. „ J'ai vû à Capeſterre „ de l'Ile de la Dominique, que les noms de „ Galibis & de Caraïbes étoient de deux „ ſortes de Peuples entiérement différens.

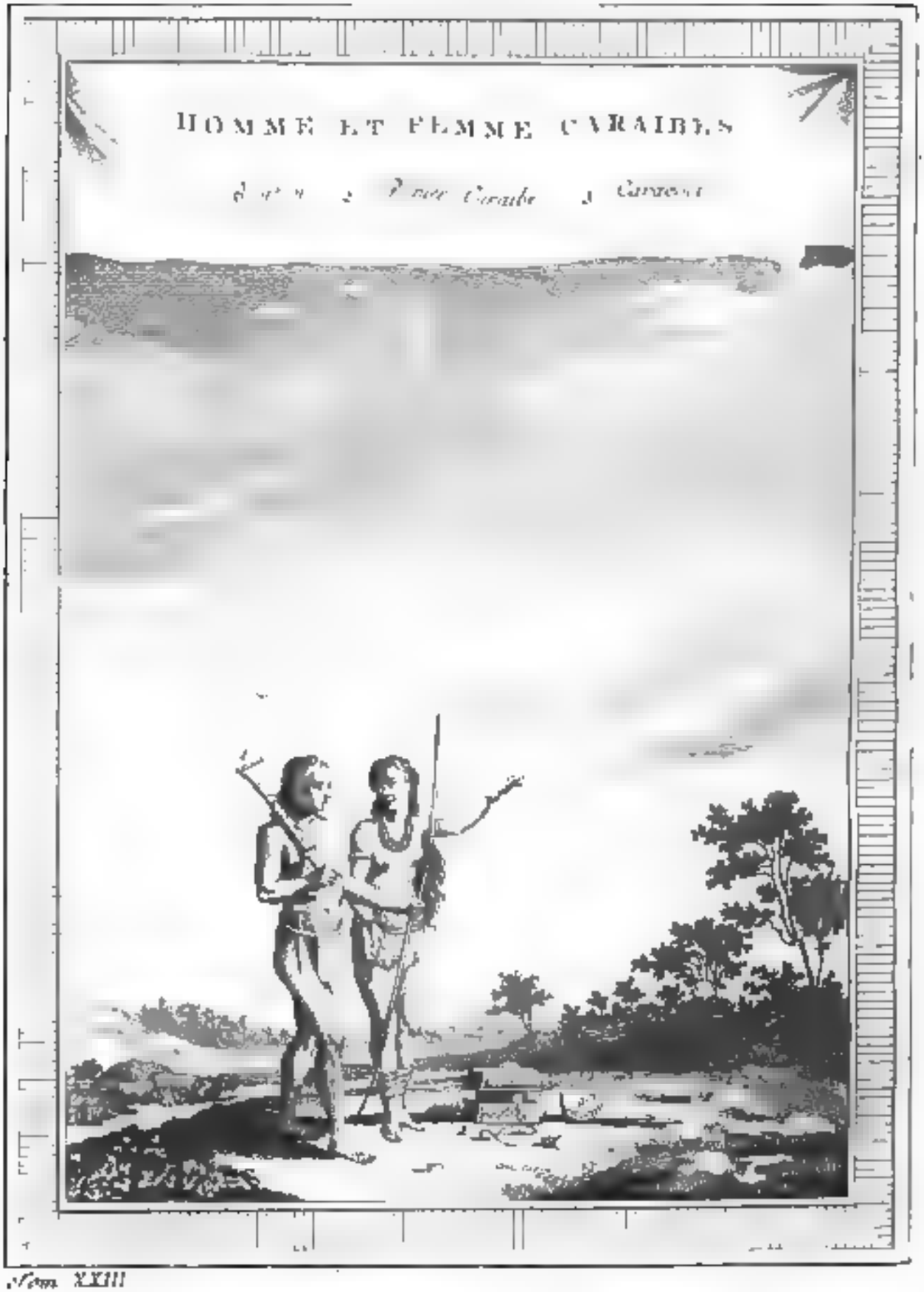

Tom. XXIII

[illegible] contre leurs Chefs, se virent forcés de chercher une retraite dans une Île, qui [illegible], ou dont ils chassèrent les Habitans naturels. Un Anglois, nommé *Bristock*, qui connoissoit la Floride par un long séjour, & qui en parloit toutes les Langues, fait venir les Caraïbes du Pays des Apalachites, où l'on trouve [illegible] de [illegible], [illegible] la Géorgie & la Caroline, une Nation qui se nomme les Caraïbes. On ignore, ajoute-t-il, ce qui l'obligea de quitter le Continent, mais rien n'empêche de supposer, que trop resserrée dans ses limites, ou pressée par de [illegible], elle eut le courage de se livre sur mer à la conduite des vents, qui la poussèrent dans l'Île Sainte Croix. Bristock semble compter pour rien l'éloignement & les difficultés de la Navigation.

Cette différence d'opinions sur l'origine des Caraïbes, n'empêche point qu'on ne s'accorde à leur en donner une commune, de quelque partie de l'Amérique & de quelque Nation qu'ils puissent la tirer. On la fonde sur la ressemblance de leur figure & de leurs usages, dans toutes les Îles qu'ils ont habitées, comme dans celles qu'ils possèdent encore. Ils sont généralement d'une taille basse & bien prise. On n'en voit point de difformes. Leur chevelure est noire, & leur teint égal à la peinture proprement. Ils s'arrachent la barbe, à mesure qu'elle paroît. Depuis leur communication [illegible] avec les Européens, les deux Sexes vont [illegible], le corps teint de rocou, &, s'il en faut croire un Voyageur Anglois, les premiers Habitans des Îles Françoises, qui [illegible], se dépouillèrent aussi [illegible] de leurs habits pour leur plaire. Ils ont la [illegible] d'une sorte de [illegible], & quelquefois [illegible] d'une [illegible] de plumes. Ils se percent les lèvres de plusieurs trous, dans lesquels ils portent de petits [illegible] d'os [illegible], qu'ils se percent aussi, [illegible] de petits grains de verre, ou de petites pierres colorées. Les Hommes portent des bracelets à la partie charnue du bras, & les Femmes aux poignets, & au-dessus du coude. Elles ont des colliers de [illegible], [illegible] au cou, [illegible] au-dessus du [illegible] des jambes, où

[illegible]

Vêtemens et Figure des Caraïbes.

Ornemens et usages des Caraïbes.

Habillemens des Caraïbes des Antilles.

Ornemens et usages des Caraïbes.

faillans plusieurs cours, ils leur forment une sorte de Brodequins. Le devant du corps est couvert d'une très petite piece d'étoffe, fournie par une cotonnière. Ceux d'entre les Hommes, qui vivent sans contestation avec les Européens, ont autour du cou des lisières, qu'on croit composées des cheveux de leurs Ennemis. Mais leurs plus riches ornemens sont de larges Médailles d'or ou cuivre rouge fin & très poli, faites en forme de croissant, & proprement enchâssées dans quelque bois précieux. Ils les nomment *Caracolis*. C'est comme la livrée & le symbole d'honneur, qui distingue les Capitaines & leurs Enfans, des particuliers du commun.

Quoique cette peinture, qui est chez des Anglois, ne soit pas l'ouvrage de celle qui va suivre, les principaux traits sont si ressemblans dans l'une & dans l'autre, que malgré la différence des lieux, on y reconnoîtra facilement la même Nation. La taille ordinaire des Caraïbes, dit un Voyageur François (*t*), est au-dessus de la médiocre. Ils sont, sans, bien faits & proportionnés, si ce n'est les traits du visage assez agréables. Il n'y a que le front qui paroisse un peu extraordinaire, parcequ'il est fort plat, & comme enfoncé; mais ils ne l'approchent point de cette forme en naissant. Leur usage est de la faire prendre à la tête des Enfans, avec une petite planche, fortement liée par derrière, qu'ils y laissent, jusqu'à ce que le front en ait pris la configuration, & qu'il demeure tellement appuyé, que dans toute la tête, il vienne presque perpendiculairement au-dessus d'eux. Ils ont, sans, les yeux noirs & petits, quoique la disposition de leur front les fasse paroître de bonne grandeur. Tous ceux que j'ai eu occasion de voir, avoient les dents fort belles, blanches & bien rangées, les cheveux noirs, plats, longs & touffus. Cette couleur de leur chevelure est naturelle; mais le luître vient d'une huile, dont ils ne manquent point de se la frotter le matin. Il est difficile de bien juger de leur taille, car ils la peignent aussi tous les jours avec du rocou, détrempé dans de l'huile de Carapat, ou de *Palma Christi*, qui les fait ressembler à des Ecrevisses cuites. Cette peinture leur tient lieu d'habits. Outre l'agrément qu'ils croient lui devoir, elle conserve leur peau contre l'ardeur du Soleil, que la feroit crevasser, & les défend de la piquûre des Moustiques & Maringoins, qui ont une extrême antipathie pour cette odeur. Lorsqu'ils vont à la guerre, ou qu'ils veulent paroître avec éclat, leurs Femmes emploient du jus de Carapa, pour leur faire des moustaches, & plusieurs raies noires sur le visage & sur le corps. Ces marques durent neuf jours. Tous les hommes, que j'ai vus, avoient autour des reins, une petite corde, qui leur sert à passer un caleçon nu, qu'ils portent sur elle & la cuisse, & à soutenir une bande de coton, large de cinq ou six pouces, qui, couvrant une partie de leur nudité, semble négligemment vers le bas. Les Enfans mâles, de dix à douze ans, n'ont sur le corps que cette petite bande de coton, destinée uniquement pour soutenir leur cotteron, qu'ils ont rarement plus souvent en main qu'à la ceinture, aussi bien que les hommes faits.

(*t*) C'est Labat, qui se trouvoit à la Martinique, fort surpris de rencontrer parmi les Sauvages, une telle variété de fantaisies. Il le témoignoit beaucoup avec quelques-uns Caraïbes de la Dominique qui sont fort. Tom. II. pp. 72. & suiv.

dire. Leur physionomie paroît mélancolique. Ils ne laissent pas d'être bons; mais il faut se garder de les offenser, parce qu'ils poussent la vengeance à l'excès.

Voyages et Etabl. des Antilles.

Habillement des Caraïbes.

Les Femmes sont de plus petite taille que les Hommes, assez bien faites, mais un peu trop grasses. Elles ont les cheveux & les yeux noirs, comme leurs Maris, le tour du visage rond, la bouche petite, les dents fort blanches, l'air plus gai, plus ouvert & plus riant que les hommes, ce qui ne les empêche point d'être fort réservées & fort modestes. Elles sont vêtues, c'est-à-dire peintes de rouge, comme l'autre sexe, mais sans mouchetures & sans lignes noires. Leurs cheveux sont liés derrière la tête, d'un petit cordon. Un pagne (*b*) orné de petits grains de rassade, de différentes couleurs, & garni par le bas d'une frange de rassade, d'environ trois pouces de hauteur, couvre leur nudité. Ce *Camisa*, non qu'elles lui donnent, n'a pas plus de huit à dix pouces de large, sur quatre ou cinq de long, sans y comprendre la hauteur de la frange, & de chaque côté, une petite corde de coton le tient lié sur les reins. La plupart ont au cou plusieurs colliers de rassade, de différentes grosseurs, qui leur pendent sur le sein, & des bracelets de même espece aux poignets & au-dessus des coudes, avec des pierres vertes, ou des rassades enfilées, qui leur servent de pendans d'oreilles. Les Enfans, de l'un ou de l'autre sexe, depuis la mammelle jusqu'à l'âge de huit ou dix ans, ont des bracelets, & une ceinture de grosse rassade autour des reins. Un ornement propre aux Femmes, est une espece de brodequin de coton, qui leur prend un peu au-dessus de la cheville du pié, & qui a quatre ou cinq pouces de hauteur. Vers l'âge de douze ans, car les Caraïbes ne font pas fort exacts dans le calcul des années, on donne le *Camisa* aux Filles, pour la ceinture de rassade qu'elles ont portée jusqu'alors, & leur Mere, ou quelque Parente, leur met des brodequins aux jambes. Elles ne les ôtent jamais, s'ils ne sont absolument usés ou déchirés par quelque accident. Il leur seroit même impossible de les ôter, parce qu'étant enrassées sur toutes jambes, ils sont si serrés qu'ils ne peuvent ni monter, ni descendre; & les jambes n'ayant pas encore toute leur grosseur à cet âge, elles ne peuvent croître avec les années, sans se trouver pressées, jusqu'à rendre le mollet plus gros & plus dur qu'il ne l'auroit été naturellement. Outre l'équilibre du tissu, les extrémités de ces brodequins ont un rebord d'un demi pouce de large par le bas, & du double par le haut, assez fort pour le soutenir par lui-même comme le bord d'une aiguière, ce qui n'est pas sans agrément aux jambes d'une Femme nue. Il faut qu'elles conservent ces chaussures toute leur vie, & qu'elles l'emportent avec elles au tombeau.

(b) Le Pagne est un morceau de toile, dont les femmes s'enveloppent le corps au défaut des autres, qui l'ont ordinairement dans leurs & dans les bois qui le coupent, & reçoivent en échange pour le vendre ailleurs, & qui va jusqu'à l'extrémité jusqu'au milieu des jambes. Il y a des pagnes plus courts, mais rarement de plus longs. Cette espece d'habillement est fort recommandé, & sert à cette fraîcheur & cet éclat pour les hommes, aussi bien que pour les femmes. R. d. R.

Mariage et Dots des Négresses.

Ornemens et parure des Créoles.

Lorsqu'une Fille a reçu le Cauris & les Bracelets, elle ne vit plus avec les Garçons, dans la fraîcheur de la soirée, elle ne sort plus de la Mere, & ne va en Classe que peu. Mais il est rare qu'avant cet âge elle n'ait pu été demandée par quelque jeune homme, qui la regarde alors comme sa femme, en attendant qu'elle puisse l'être ordinairement. Ce choix se fait dès l'âge de quatre ou cinq ans, & presque toujours dans la Famille. A l'exception des Peres & des Meres, il est à bon marché pour tous les degrés de sang, & pour la pluralité des Femmes, que le même homme prend trois ou quatre Sœurs, qui sont les Nieces, ou les plus proches Cousines. Il est pour principe, que de toutes Filles, élevées ensemble, d'un même rang, vivant en meilleure intelligence, le moins volontiers des Freres entre elles, & devenant mêmes leur Parens & leur Mari.

Si les Colliers, les Bracelets, le Cauris & les Boucles, font proprement la parure des Femmes, les Hommes ont aussi des ornemens particuliers, qui sont les Couteaux & les Plumes. Le Couteau est, comme-de-bois, le seul de la chasse, & celui de la maison dont elle est composée. C'est un métal, que vient, dit-on, de la Terre ferme, & qu'on croit un mélange d'argent, de cuivre & d'or. Il paroît certain qu'il entre, en effet, de l'or, & quelque peu d'argent. „Je juge, continue Labat, que le fond est „ un métal simple, mais aigre, grenu & cassant, ce qui oblige ceux qui „ l'employent d'y mêler un peu d'or, pour le rendre plus doux & plus mal„ léable." Les Orfèvres, François & Anglois, ont découvert avant de l'avoir, en gardant une certaine proportion dans leur alliage sur la portion d'argent, ils ont mis trois parties de cuivre rouge pareil, & une partie d'or. Ils ont fait, de cette composition, des bagues, des boucles, des poignées de cannes, & d'autres ouvrages, mais fort inférieurs en beauté au métal des Sauvages, qu'on prendroit pour de l'argent fin-doré, avec quelque chose d'enflammé dans l'éclat. Les Hommes, qu'ils en soient, font des crevasses de différentes grandeurs, suivant l'âge auquel ils veulent les employer. Ils en pratiquent un à chaque oreille, ordinairement par une petite chaîne à crochet, & la distance d'une autre à l'autre est d'environ d'un pouce & demi. Au défaut de chaîne, ils les soutiennent avec un fil de coton, pelotonné en guise de crochet. De ce pertuis on autre, de même grandeur, à l'extrémité des narines, d'où il sort sur la bouche. Le dessous de la lèvre inférieure est aussi percé, & souvent en quantité suivante, plus grand d'un doigt que les précédens, & dont la moitié passe la menton. Enfin, de ces deux ou cinquièmes, de fix pouces d'ouverture, qui est soutenu avec une petite corde de coton, & que leur retombe sur la poitrine. Cette multitude de crevasses les fait ressembler à des Malades couverts de leurs pustules. Lorsqu'ils se parent pour leurs cotillons, ils remplissent les trous qu'ils ont aux oreilles, au nez & à la lèvre, avec de petits tuyaux, qui les empêchent de se boucher. Quelquefois, ils passent des petites verges aux oreilles & à la lèvre; & c'est alors, ils passent verges, ou petits bâtons, ou entonnoirs, ils y mettent des plumes de Perroquets, rouges, bleues & jaunes, qui leur font des moustaches de dix à douze pouces de long, au-dessus & au-dessous de la bouche, plus longues enfin qu'ils ont aux oreilles. Lorsqu'ils ont,

dans leurs cheveux, quantité de plumes de différentes couleurs, attachées d'une manière qui les y rend droites; & cette parure, dit-on, n'eſt pas ſans grace.

Parure et Bras. aux Antilles.

Comme ces deux deſcriptions des qualités & de la figure des Caraïbes, en différens lieux, & par des Voyageurs de Nation différente, ne peuvent laiſſer aucun doute que nous ces Sauvages n'ayent une origine commune, nous continuerons de les regarder comme un même Peuple, malgré leur extrême diſperſion, & de rapporter ce qui les diſtingue des autres Indiens de l'Amérique.

Origine et qualité des Caraïbes.

Ils ont pluſieurs ſortes de langages l'uniere, qui leur eſt propre & naturel, a de la douceur, ſans aucune prononciation gutturale (*f*). Mais ils ſe ſont fait un jargon, mêlé de mots Européens, ſurtout Eſpagnols, qu'ils ne parlent qu'avec les Etrangers. Dans leur propre langue, quoique les Caraïbes de toutes les Iles s'entendent parfaitement, il y a des dialectes qui ne ſe reſſemblent point. Les deux Sexes ont même des expreſſions différentes pour les mêmes choſes (*a*), & les Vieillards en ont auſſi, qui ne ſont point uſitées par les jeunes gens. Enfin il y a un langage particulier pour leurs Conſeils, auquel les Femmes ne comprennent rien. Lorſqu'on a commencé à les connoître, on a trouvé aucun terme d'injure, aucun de vice, de vertu, d'arts & de ſciences. Ils ne ſavoient nommer que quatre couleurs, blanc, noir, pourpre & rouge, auxquelles ils rapportoient toutes les autres.

Vertus et Bras. aux Antilles.

Ils ſont naturellement paiſibles & mélancoliques, mais ils aiment la guerre plus & plus. Le plus grand affront, qu'on puiſſe leur faire, eſt de les nommer *Lamagers* ce nom, dit-on, ne convient qu'aux Bêtes farouches. Ils ne ſouffrent pas plus volontiers qu'on les nomme *Cannibales*, quoiqu'ils n'aient point perdu l'uſage de manger la chair de leurs Ennemis; & lorſqu'on leur en fait un reproche, ils répondent qu'il n'y a point de bonne à ſe venger. Le nom de *Caraïbe* leur déplaît encore, quoique rien qu'on y veuille attacher, parceque dans leur ancienne Langue il ſignifie bon Guerrier, ou courageux. Ittigbach aſſure qu'il a la même ſignification dans la Langue des Apalachites.

Ils s'aiment entr'eux, & leur ſenſibilité va ſi loin, les uns pour les autres, qu'on en a vu mourir de douleur, en apprenant que leurs Compagnons étoient tombés dans l'eſclavage, ou que la mort eût moiſſonné par les Européens. Ils ne ſe conſolent point d'avoir été chaſſés d'une partie de leurs Iles, & ſouvent ils reprochent encore de l'injuſtice aux Vainqueurs. Ils ne peuvent s'accoutumer non plus à leur ouvrage c'eſt toujours un nouveau ſujet d'admiration, incompréhenſible pour un Caraïbe, de voir préférer l'or au verre & au criſtal.

(*f*) On Tavoit obſervé qu'ils ont une ſorte d'accent, dans la Langue Angloiſe, & qu'ils ne peuvent entendre parler en Anglois.

(*a*) Par exemple les Hommes prononcent *un Ami*, *un Ennemi*, *un Voiſin*; les Femmes, *Ouliche ta ne*, *ta lememe*, *ta Lama*; les Hommes *Nitoque le Lama*, les Femmes *Kiel les Hommes Nyrgue le Boiſet*, les Femmes *Kiel*, &c. On remarque auſſi qu'ils ne font pas beaucoup uſage des Etrangers qu'ils entendent leur Langue, & qu'ils ne veulent point en donner la leçon.

Vertus et Etat civil des Caraïbes.

Ouverture et usage des Cazabis.

La vie et le crime sont noir dans leur Nation. Ils haïssent leurs Habitations ouvertes à fin aucune défende. S'ils s'apperçoivent qu'on en ait enlevé quelque chose, ils en portent une espece de deuil pendant plusieurs jours. L'unique vengeance est pour la vengeance, car aussi qu'ils ont d'affection les uns pour les autres, aussi ils sont capables de haine, lorsqu'ils se croient offensés. Les Caraïbes ne pardonnent jamais.

Leurs cases ou cabanes qu'ils nomment *Carbets*, couvrent les hauteurs de la Guiane, sont d'une forme singuliere. L'abat, qui me donna occasion d'en voir une des plus belles, joint à la description une peinture agréable des circonstances, & de quelques usages de la Nation. C'est dans ces termes que on va donner ce récit. „Le Carabe, maître du Carbet, avoit été baptisé, aussi bien que la Femme, & des ce dernier Enfans qu'il avoit eus d'elle & de plusieurs autres. Il avoit un empêchement de voir, sur un habit neuf à écarter, c'est-à-dire qu'il venoit d'être marié, car il n'étoit que neuf heures du matin lorsque nous entrâmes chez lui. Sa Femme avoit un page (e) auprès des yeux, qui lui éventoit [illegible]. Nous vîmes dans de fes Filles, de quatre à seize ans [illegible] notre arrivée, que les ancien habitans de la Nation, c'est à dire les Caraïbes, [illegible] & les Brasiliens, mais, un moment après, elles se firent voir [illegible] Chacun grande Garçons, bien recrutés, avec la bande de cotton [illegible], étoient près du Pere. Le reste des Enfans étoient encore petits & [illegible] ils étoient venus au monde, à l'exception de leur couleur de [illegible]. Nous trouvâmes d'ailleurs une grande compagnie dans ce Carbet [illegible] environ neuf Caraïbes, qui s'y étoient rendus pour une cérémonie que nous n'avions pu prévoir, & que [illegible] l'occasion d'expliquer.

„La maison, ou le Carbet avoit environ soixante pas de longueur, dix-sept quatre à vingt cinq de large, à peu près dans la forme d'une halle. Les petits poteaux s'élevoient de neuf pieds hors de terre, & les grands à proportion. Les chevrons touchoient à terre des deux côtés, les bouts étoient de roseaux, & la couverture, qui descendoit aussi bas que les chevrons, étoit de feuilles de Palmier. L'un des bouts de l'édifice étoit entierement fermé de roseaux, & couvert de feuilles, à la reserve d'une ouverture, qui servoit à la [illegible]. L'autre bout étoit percé environnant ouvert. A dix pas de ce Bâtiment, il y en avoit un autre, moins grand de moitié, & divisé en deux par une paillasse de roseaux. Nous y entrâmes dans la premiere chambre, qui servoit de cuisine, [illegible] où deux femmes étoient occupées à faire de la cassave. La seconde division servoit apparemment de chambre à coucher pour toutes ces Dames, & pour les Enfans qui n'étoient pas encore admis au grand édifice, elle n'avoit d'autres meubles que des paniers & des hamacs.

„C'étoient aussi l'unique ameublement du grand Carbet. Le Maître & les quatre Femmes avoient, près de leurs Hamacs, un coffre, un fusil, un pistolet, un sabre & un gargoulet. Quelques Caraïbes travailloient à des paniers. Je vis aussi deux Femmes, qui filoient au huseau, sur le genou. Les uns, les

(e) On a déja remarqué que plusieurs de leurs femmes, quoiqu'elles soient de bon rang, ne se font point de peine.

flèches, les meilleurs étoient en grand nombre, proprement emmêlés aux chevrons. Le plancher étoit de terre battue, fort uni & fort net, rempli sous les tablettes, où l'on remarquoit un peu de poussière. Il y avoit un fort bon feu, vers le tiers de la longueur du Carbet, autour duquel huit ou neuf Caraïbes, accroupis sur leurs jarrets, fumoient, en attendant que leur Poisson fût cuit. Ces Messieurs nous avoient fait leurs cérémonies ordinaires, sans changer de posture, en nous disant, dans leur jargon, *bon jour, Compere, ni mour soglia*. Leurs poissons étoient par la queue du feu, plus mêlés avec le bois & les charbons. Je les pris d'abord pour quelques restes de fagots, mais un de mes Compagnons de Voyage, qui connoissoit mieux que moi la Nation, m'assura qu'après avoir goûté de ce mets, je ne prendrois pas les Caraïbes pour de mauvais Cuisiniers."

Voyages et Etablissemens Antilles. Usage de ce Peuple des Caraïbes.

„Cependant l'heure du dîner s'approchoit, & l'air de la Mer nous avoit donné de l'appétit. J'ordonnai à nos Negres d'apporter une nappe, & voyant au coin du Carbet une belle natte étendue, que je crus l'endroit où nos Hôtes devoient prendre leur repas, je jugeai qu'on nous la prêteroit au besoin, nous pouvions nous en servir. Après y avoir fait jetter une nappe, & quelques serviettes, je fis apporter du pain, du lard & un plat de viande froide, qui étoient toutes nos provisions, & je m'assis avec mes deux Compagnons de voyage (*a*). Nous commencions à manger, lorsque en jettant les yeux sur les Caraïbes, nous observâmes qu'ils nous regardoient de travers, & qu'ils parloient au Maître avec quelque altération. Nous lui en demandâmes la raison: il nous dit assez froidement qu'il y avoit un Caraïbe mort, sous le toit où nous étions alors, & que cela fâchoit beaucoup les Parens. Nous nous hâtâmes de nous lever, & de faire donner nos provisions. Le maître les donna, dans un autre endroit, sur une natte, sur laquelle nous nous mîmes, & pour réparer le scandale, nous fîmes boire toute la Compagnie."

„Dans l'entretien que nous eûmes avec le Maître, en continuant notre repas, il nous apprit que tous les Caraïbes s'étoient assemblés chez lui, pour célébrer les obsèques d'un de ses Parens, & qu'on n'en attendoit plus qu'un petit nombre d'autres, de l'Ile de Saint Vincent, pour achever la cérémonie. Suivant leurs usages, il est nécessaire que tous les Parens d'un Caraïbe qui meurt, le pleurent après la mort, pour s'assurer qu'elle est naturelle. S'il s'en trouvoit un seul qui ne l'eût pas vu, le témoignage de tous les autres ensemble ne suffiroit pas pour le persuader, & jugeant, au contraire, qu'ils auroient contribué sans doute à la mort, il se croiroit obligé d'en tuer quelqu'un, pour la venger. Nous remarquâmes que notre Hôte auroit souhaité que ce Caraïbe ne fût pas fait l'honneur de choisir son Carbet pour mourir, parcequ'une si grande compagnie dérangeoit son Ménage, dont il n'avoit qu'une juste provision pour sa Famille."

„Je lui demandai si sa qualité d'Ami ne pouvoit pas nous faire obtenir de voir le Mort? Il m'offrit que tous les Assistans y consentiroient avec plaisir, parceque si nous buvions & si nous les faisions boire à la santé. La seule

(*a*) Ils se nommoient M. de Marcel & M. de Jayet.

Voyage en Etats-Unis des Antilles.

Origine et usages des Canaries.

& les planches, qui couvroient la foſſe, furent levées auſſitôt. Elle avoit la forme d'un Puits, d'environ quatre pieds de diamettre, & fix à ſept de profondeur. Le corps y étoit à-peu-près dans la même poſture, que ceux que nous avions trouvés autour du feu. Ses coudes portoient ſur les genoux; & les pouces de ſes mains fermoient ſes yeux. Il étoit proprement peint de rouge, avec des mouſtaches & des raies noires. Ses cheveux étoient liés derrière la tête en arc, ſes fléches, ſa maſſue & ſon calebaſſe étoient à côté de lui. Il n'avoit de fable que juſqu'aux genoux, autant qu'il en fallut pour le fouterrer dans ſa poſture, car il ne couchoit point aux bords de la foſſe. Je demandai s'il étoit permis de le coucher en ſa couverte dans liberté. Je lui couchai les mains, le visage & le dos. Tout étoit en ſec, & ſans aucune mauvaiſe odeur, quoiqu'on n'eût pris aucune autre précaution que de le recouvrir, au moment qu'il avoit rendu l'ame. Les premiers de ſes Parens, qui étoient venus, avoient été une partie du ſable, pour voir le cadavre, & comme il n'en ſortoit rien d'infect, on n'avoit pas pris la peine de le recouvrir de ſable, pour épargner celle de l'ôter à l'arrivée de chaque nouveau Parent. On nous dit que lorſqu'ils ſeroient venus tous, la foſſe ſeroit remplie, & fermée pour la dernière fois. Il y avoit près de cinq mois que ce Caraïbe étoit mort. Je regrettai beaucoup que pendant quelques heures, que nous paſſâmes dans le Carbet, il n'arrivât point quelqu'un des Parens, qui nous eût donné la ſatisfaction de voir leurs cérémonies.

„Avertôt que les Poiſſons furent cuits, les Femmes apportèrent dans un vaſe *Mananou* (*p*), chargés de Caſſaves fraîches, avec deux grands Couis, l'un plein de Tourmali (*q*) de Crabes, & l'autre de Pimentade, accompagnés d'un grand Panier de Crabes bouillies, des Poiſſons qui étoient au feu, & de quelques autres Poiſſons à grandes écailles. Quoique j'euſſe aſſez dîné, je m'approchai des Manoucs, pour goûter de leur poiſſon & de leur ſauce. Ce qu'il y a de commode avec les Caraïbes, c'eſt que leur table eſt ouverte à tout le monde, & que pour s'y mettre on n'a pas beſoin d'être invité, ni même connu. Ils ne prient perſonne, mais ils n'empêchent perſonne de manger avec eux. Leur pimentade eſt du ſuc de Manoc, bouilli avec du jus de Citron, dans lequel ils écraſent beaucoup de Piment. C'eſt leur ſauce favorite pour toutes ſortes de mets. Jamais ils ne ſe ſervent de ſel, non qu'ils en manquent, puiſqu'il y a des Salines auprès dans toutes les Iles, où ils pourroient s'en fournir, mais il n'eſt pas de leur goût. J'ai ſçu d'ailleurs qu'à l'exception des Crabes*, qui font la meilleure partie de leur nourriture, ils ne mangent rien qui ſoit cuit à l'eau. Tout eſt rôti ou boucané. Leur manière de rôtir eſt d'enfiler la viande, par morceaux, dans une brochette de bois, qu'ils plantent en terre devant le feu, & lorſqu'elle eſt cuite d'un côté, ils la retournent ſimplement de l'autre.

(*p*) Eſpece de Corbeille, quarrée & fort grande, formée par de petits poles qui lient entr'eux de cabat & de petit rotin Caraïbes. Le travail en eſt ſi ſerré, qu'on contient l'eau, quoiqu'elle ne ſoit bonne que de

reſſource en de grands de Lamantin.

(*q*) C'eſt la Cabalance rendue des Crabes, qui délayée avec de la graiſſe, de l'eau, du jus de citron, du ſel & du Piment, fait une ſauce très-capable de piquer l'appétit.

Voyages en Etats ont Antilles.

Ordre et vie des Caraïbes.

ſans de quelque groſſeur, ni qu'un Perroquet, une Poule ou un Ramier, ils le jettent dans le feu, ſans prendre la peine de le plumer ni de le vuider, & la plume n'eſt pas plutôt rôtie, qu'ils le couvrent de cendre & de charbons, pour le laiſſer cuire dans cet état. *Enfuite*, le retirant, ils enlevent facilement une croûte, que les plumes & la peau ont formée ſur la chair, ils ôtent les boyaux & le jabot, & mangent le reſte ſans autre préparation. Leur exemple m'a fait manger pluſieurs fois de ce rôti, je l'ai toujours trouvé plein de ſuc, tendre, & d'une délicateſſe admirable."

„Je goûtai du Poiſſon à grandes écailles, (r) que les Caraïbes dépouillerent, comme s'ils l'euſſent tiré d'un étui. La chair m'en parut très bonne, bien cuite, & fort graſſe. On s'imaginera facilement qu'étant cuit ſans aucun mélange d'eau, de beurre ou d'huile, qui en altere les ſucs, elle n'en peut être que beaucoup meilleure."

„C'étoit un ſpectacle fort amuſant, que cette bande de Caraïbes, accroupis ſur leur derriere comme des Singes, mangeant avec un vif appétit, ſans prononcer un ſeul mot, & tous épluchant, avec autant de propreté que de vîteſſe, les plus petites parties de Crabes. Ils ſe leverent auſſi lentement qu'ils s'étoient aſſis. Ceux qui avoient ſoif allerent boire de l'eau, quelques-uns ſe mirent à fumer, d'autres ſe peignirent dans leurs Hamacs, & le reſte entra dans une converſation où je ne compris rien, parce qu'ils étoient dans leur ancienne Langue. Les Femmes vinrent dîner les Manioc & les Cozis, les filles ramaſſerent le lieu où l'on avoit mangé, & toutes enſemble, avec les Enfans, paſſerent à la Cuiſine, où nous allâmes les voir manger, dans la même poſture que les Hommes, & d'auſſi bon appétit. Je fus un peu ſurpris que les Femmes n'euſſent pas mangé avec leurs Maris, & j'en demandai la raiſon au Maître, du moins pour la forme, qui étoit Chatelain ordinaire, & Maître-d'Hôtel de la Maiſon. Il me répondit que ce n'étoit pas l'uſage de leur Nation, que quand il n'y auroit qu'eux ſeuls, il n'auroit mangé qu'avec ſes fils, & que la Femme, ſes Filles & les filles des Enfans mangeroient toujours à la cuiſine."

[„Les Caraïbes (c'eſt toujours Labat qui parle) ont une maniere de faire du feu, qui eſt tout-à-fait commode. Les Européens, qui ſont en Amérique, l'ont appriſe d'eux & s'en ſervent quand ils n'ont point de fuſil. Ils prennent deux morceaux de bois, l'un plus dur que l'autre, font une pointe au plus dur, & un commencement de trou au plus mou. Ils mettent enſuite celui-ci entre les genoux & le preſſent pour le tenir ferme, & prennent l'autre, qui doit être comme un bâton de ſept à huit pouces de long, rond en pointe des deux bouts, ils mettent la pointe dans le petit trou de l'autre, & le font tourner le plus vîte qu'ils peuvent, comme quand on fait du Chocolat. Ce mouvement échauffe les deux morceaux de bois & ſurtout celui qui eſt le plus tendre, parce que les parties étant plus éloignées les unes des autres, ſont plus faciles à démêler & ſont par conſéquent plus ſuſceptibles de

(r) On donne le nom de Cuffre à ce poiſſon, parce qu'il eſt couvert d'une écaille ſemblable à celle dont [illegible] ſont [illegible] ſans qu'il y paroiſſe aucune diviſion. Il eſt délicieux, & de tres bon [illegible]

Travaux et Etats des Artisans.

Ouvrages et usages des Canaries.

chaleur, & le mouvement continuel, elles en reçoivent à la fin affez pour s'endormir. On fent d'abord une legere odeur de brûlé, on voit enfuite une petite fumée s'élever du bois mou, & puis on apperçoit des étincelles. Il faut tourner fans difcontinuer, de peur de donner au feu le loifir de prendre de la reprendre, & fi on le fent fatigué, il faut que une autre perfonne continue à faire agir le bois pendant fans aucune interruption. Il faut encore obſerver de le mettre à l'ombre, ou fi l'on n'en a pas la commodité, il faut au moins tourner le dos au ſoleil, en ſorte qu'il ne donne point ſur le bois qu'on veut allumer, car il eſt certain que on feroit infiniment plus longtems à allumer du feu." Un bois mou appellé *Tal*, leur ſert de mèche, il eſt excellent pour cet uſage & inutile pour tout autre, il vient d'une plante appellée Caracas, dont nous donnerons la deſcription dans la ſuite.)

Les Hamacs de ces Inſulaires l'emportent beaucoup, pour la force, & pour la propreté du travail, ſur tous les autres Indiens. Le même Voyageur, qui a été ſervi dans toutes ſes courſes, en donne la Deſcription. „C'eſt une piece de groſſe toile de coton, longue de ſix à ſept piés, ſur douze à quatorze de large, dont chaque bout eſt partagé en cinquante ou cinquante-cinq parties, enfilées dans de petites cordes qu'on nomme *Rabans*. Ces cordes ſont de coton, & plus communément de pite, bien liées de bien nettes, chacune de deux piés & demi ou trois piés de longueur. Elles s'aſſemblent enſemble, à chaque bout, pour faire une boucle, ou l'on paſſe une corde plus groſſe, qui ſert à ſuſpendre le Hamac à deux arbres ou à deux murs. Tous les Hamacs des Caraïbes ſont rouges, non ſeulement parcequ'ils leur donnent cette couleur avant que d'en faire uſage, mais encore, parcequ'ayant eux-mêmes le corps très-rouge, ils ne peuvent s'y coucher auſſi ſouvent qu'ils le font, ſans y laiſſer une partie de leur peinture. Ils y deſſinent auſſi des compartimens de couleur noire, avec autant de juſteſſe que s'ils y employoient le compas. Cependant c'eſt l'ouvrage des Femmes. Un Caraïbe ſeroit deshonoré, s'il avoit fait ou aſſiſté du coton, & porté un Hamac, ils laiſſent ces ſoins à leurs Femmes, qui ont beſoin de beaucoup d'induſtrie & de travail pour faire une toile ſi large, qu'elles ſont obligées de s'employer deux à chaque piece. Elles ne ſont point encore parvenues à ſe faire des Métiers. Après avoir étendu les fils de la trame ſur deux poteaux plantés en terre, ſuivant la longueur & la largeur qu'elles veulent donner au Hamac, elles ſont réduites à paſſer leur peloton de fil, deſſus & deſſous chaque fil de la trame, & même à lancer continuellement avec un morceau de bois dur & poli, pour faire ſerrer tous les fils dans leur place, & rendre l'ouvrage plus uni. Si cet exercice eſt très pénible, on prétend en récompenſe que les Hamacs de cette eſpece ſont beaucoup plus forts, plus unis, s'étendent mieux & durent bien plus long-tems que ceux qui ſe font ailleurs ſur le Métier, & qui ſont de quatre pieces, ou quatre fois, n'obſervant point ſi exactement, parcequ'on les couvre toujours plus ſouvent que ne fait.

„La maniere Caraïbe d'attacher, ou de tendre un Hamac, eſt d'éloigner les deux extrémités l'une de l'autre, de ſorte qu'avec ſes cordages il faſſe un demi cercle, dont la diſtance, d'un bout à l'autre, fait le diametre. On l'é-

Voyages en France aux Antilles.

Observations particulières.

l'élève de terre, autant qu'il faut pour s'y asseoir, comme sur une chaise de quelque hauteur. En s'y mettant, on doit observer d'étendre une main pour l'ouvrir, sans quoi l'on ne manque point de faire la culbute. Il ne faut pas s'y étendre de son long, de sorte que la tête & les pieds soient sur une ligne droite, qui suive la longueur du Hamac, cette situation seroit incommode pour les reins. mais on s'y couche diagonalement, les pieds vers un coin, & la tête vers le coin opposé. Alors il tient lieu d'un bon Matelas. On peut s'y remuer à son aise, s'étendre autant qu'on le veut, & se couvrir même d'une moitié du Hamac. Si l'on veut se tourner d'un côté à l'autre, il faut commencer par mettre les pieds à l'autre coin, & tournant le corps, on se trouve sur l'autre diagonale. La commodité de ces Lits est qu'on peut les porter partout avec soi, qu'on y dort plus au frais, qu'on n'a besoin, ni de couverture, ni de draps, ni d'oreillers, & qu'ils n'embarrassent point une chambre, parcequ'on peut les plier lorsqu'on cesse d'en avoir besoin. Deux crampons de fer suffisent pour les tendre. Labat en obtint un d'un Caraïbe, qui après avoir servi dix ans & passé une infinité de fois à la lessive, n'étoit pas plus usé, ni presqu'moins en couleur que le premier jour (s).

On ne verra pas moins une espece de corbeilles, qui sont l'ouvrage des Femmes de cette Nation, & que les Européens ont rendues célebres, sous le nom de Paniers des Caraïbes. Labat en étudia la fabrique, pour l'utilité de nos Artisans. Il s'en fait de trois pieds de long, sur dix-huit à vingt pouces de large, & d'autres, d'environ huit ou dix pouces de long, sur une largeur proportionnée. La hauteur n'excede pas neuf à dix pouces dans les plus grands, mais elle dépend de l'usage auquel ils sont destinés. Le fond est plat, les côtés sont tout-à-fait droits & perpendiculaires au fond. Le dessus, ou le couvercle, est de la même figure que le dessous, où il s'enchasse très-juste. Sa hauteur est moindre, d'un tiers, que celle du dessous. C'est dans ces Paniers que les Caraïbes renferment tous leurs petits meubles & leurs ajustemens, surtout dans leurs voyages de mer. Ils les attachent contre le bord de leurs Pyragues, afin qu'il ne se perde rien, lorsqu'elles viennent à tourner, ce qui n'est pas rare dans leurs navigations.

Ce sont des roseaux, ou des queues de Lamantin, que les Caraïbes employent, pour faire des Paniers, des Manequins, des Hottes, qu'ils nomment Canistre, (t) & d'autres meubles de cette nature. Le roseau fait des ouver-

(s) Il s'étonne qu'on ne s'en serve point dans nos Armées. Ils embarrasseroient peu, & seroient faciles à porter: une seule Valise contiendroit le Hamac & les couvertes. Il ne faudroit que deux grands Paniers, avec une gaule pour faîtage, qui feroient un très-petit volume en le comparant au reste. *Voyez ci-dessus*, p. 105.

(t) Le Canistre est une espece de hotte dont les femmes se servent pour apporter au Carbet le Manioc, les bananes, les patates, les poissons & les autres choses qu'elles vont chercher dehors. Il y en a de deux sortes, les unes sont à jour, les autres sont à plein. Telles qu'elles soient, elles n'ont point de dessus. Leur fond est plat, le reste a la figure d'une pyramide de plusieurs côtés, & les faces sont de roseaux, bien proprement & bien symétrisés. Les roseaux ou les queues du Lamantin dont elles sont faites sont coupés de plusieurs couleurs & mêlés en quarré ou compartiments tout à tour, fort bien entendus. Celles qui sont travaillées à plein, sont si étroites, qu'on ne peut remplir d'eau,

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Origine et usages des Canaries.

ges plus fermes, & qui durent plus longtems, mais le Latanier se travaille mieux. C'eſt une eſpece de Palmiſte, dont les branches portent à leur extrémité une feuille pliée, qui venant à s'épanouir, ſe partage en pluſieurs pointes, comme une écaille à pluſieurs rayons. On diviſe les côtes, ou les queues, en pluſieurs parties, dans toute leur longueur. Une écaille de moule, dont on gratte le dedans, ſuffit pour ôter la poulpe brune qui s'y trouve. Il reſte une ſorte de joncs, de deux ou trois lignes d'épaiſſeur. Les roſeaux ſont de même eſpece que ceux de l'Europe. On les coupe verts, avant qu'ils aient fleuri, parcequ'ils ſont alors plus tendres & plus lians. On les fend d'abord en huit parties dans toute leur longueur, pour gratter enſuite le deſſus juſqu'à ce que les veſtiges des nœuds ſoient effacés. On ôte la poulpe dont ils ſont remplis. L'épaiſſeur qui leur reſte, eſt celle d'un fois marqué, & leur largeur, celle qui convient à l'ouvrage qu'on veut faire. Les roſeaux polis ſont blancs, ou d'un jaune fort clair: mais les Caraïbes ſavent les teindre en rouge, en jaune, en bleu, ou en noir, qu'ils entremêlent fort proprement, pour donner plus de grace & d'éclat à leur ouvrage. Après en avoir déterminé la longueur, ils treſſent leurs roſeaux, ou quarrément, ou en compartimens, & leur art conſiſte ſurtout à les ſerrer, ſans la moindre violence. Lorſqu'ils ont fait le deſſous du panier, & ſa doublure, dont la maniere & les proportions ſont les mêmes, ils paſſent entre deux, des feuilles de Balifier, amorties au feu, ou ſeulement au Soleil; & cette eſpece de petit plancher eſt ſi propre, ſi uni, ſi preſſé, que l'eau qu'on y met ne peut s'écouler. Ils couvrent les bords, d'un morceau de roſeau, ou de Latanier, aſſez large pour être doublé, & l'arrêtent d'eſpace en eſpace avec des filets de pite, parfaitement bien unis, & teints de quelque couleur. Le deſſus ſe fait comme le deſſous, qu'il emboite avec une juſteſſe à l'épreuve de l'eau. Quelque pluie qu'il faſſe, ou quelque quantité d'eau qu'on jette ſur ces Paniers, on eſt ſûr que ce qu'ils renferment eſt toujours ſec. Les Européens des Iles en font autant d'uſage que les Caraïbes, depuis qu'ils les ont reconnus également propres, légers & commodes. Ils ne vont pas d'une Habitation à l'autre, ſans un Panier, dans lequel ils font porter leurs hardes ſur la tête d'un Negre, qui n'en eſt pas fort chargé, ou qui ne l'eſt du moins que du poids de ce qu'il contient.

Les Caraïbes font ces petits ouvrages, non-ſeulement pour leurs uſages domeſtiques, mais encore pour les vendre, & pour ſe procurer en échange des couteaux, des haches, de la raſſade, de la toile d'Europe, & ſurtout de l'Eau-de-vie. C'eſt une obſervation fort ſinguliere, que ſouvent ils entreprennent un Voyage, dans une ſaiſon dangereuſe, uniquement pour acheter une bagatelle, telle qu'un couteau, ou des grains de verre, & qu'ils donneront alors, pour ce qu'ils déſirent, tout ce qu'ils ont apporté; au lieu

ſans qu'il en ſorte une goutte. On les attache ſur ſes épaules, comme en Europe, avec deux galons de coton, larges de deux pouces & aſſez épais. Cet habillement eſt tellement à l'uſage des femmes, qu'on regarderoit un Caraïbe comme un infâme, s'il l'avoit porté: de ſorte que ſi dans un très-preſſant beſoin un homme eſt obligé de porter ce qui eſt dedans, il laiſſera le Canot, & aimera mieux faire pluſieurs voyages pour porter ce qu'il contenoit, que de le porter en un ſeul dans le Canot. B. & E.

qu'ils n'en donneroient pas la moindre partie, pour une boutique entiere d'autres marchandiſes. Outre leurs Panniers & d'autres meubles, dont ils ſe défont ſuivant leurs beſoins ou leur goût, ils apportent aux Européens des Perroquets, des Lezards, de la Volaille, des Porcs, des Ananas, des Bananes, & diverſes ſortes de coquillages. Leur maniere de prendre les Perroquets eſt ingénieuſe pour des Sauvages. Ils obſervent, à l'entrée de la nuit, les arbres où ils ſe perchent, & dans l'obſcurité, ils portent au pié de l'arbre des charbons allumés, ſur leſquels ils mettent de la Gomme & du Piment verd. L'épaiſſe fumée, qui en fort bientôt, étourdit ces Oiſeaux, juſqu'à les faire tomber comme ivres. Ils les prennent alors, leur lient les pâtes & les ailes, & les font revenir en leur jettant de l'eau ſur la tête. Si les arbres ſont d'une hauteur qui ne permette point à la fumée d'y arriver, ils attachent au ſommet d'une perche, quelque vaſe de terre, dans lequel ils mettent du feu, de la Gomme & du Piment, ils s'approchent, autant qu'ils peuvent des Oiſeaux qu'ils veulent prendre, & les enyvrent encore plus facilement. Enfuite, pour les apprivoiſer, ils les font jeûner pendant quelque tems, & lorſqu'ils les trouvent bien affamés, ils leur préſentent à manger. S'ils les trouvent encore revêches, ils leur ſoufflent au bec de la fumée de Tabac, qui les étourdit juſqu'à leur faire perdre inſenſiblement toute leur ferocité. Ces Perroquets deviennent non-ſeulement fort privés, mais apprennent auſſi facilement à parler que ceux qu'on a pris tout jeunes. Labat en acheta un d'un Caraïbe, pour vingt-deux ſous marqués. C'eſt la ſeule monnoie que ces Barbares connoiſſent. Un Louis d'or ne vaut pas pour eux deux ſous marqués, parce qu'ils attachent moins de prix à la matiere qu'au nombre. Dans les comptes qu'on fait avec eux, on obſerve d'étendre les ſous marqués qu'on leur donne, & de les ranger les uns après les autres, à quelque diſtance, ſans jamais doubler les rangs, ni mettre une partie de l'un ſur l'autre, comme les Marchands font en Europe; car outre qu'ils ſeroient peine aſſez leur vue, & l'on ne s'entendroit point. Mais lorſqu'ils veulent une longue file de ſous marqués, ils nous la répouillent comme des Indiens. Une autre obſervation, qui n'eſt pas moins néceſſaire, c'eſt d'ôter de leur vue & d'enlever adroitement ce qu'un acheteur d'eux, ſi on ne veut s'expoſer à la fureur que leur vaine fierté leur fait reprendre, ſans vouloir rendre le prix qu'ils en ont reçu. Il n'eſt pas difficile à la vérité de les y forcer, surtout lorſqu'ils viennent quelquefois dans nos Iles, mais il eſt toujours important de ne pas renouveller, avec leur Nation, des guerres dont le ſuccès même n'apporte aucun avantage. S'ils redemandent leurs Marchandiſes, après qu'on les a livrées, on feint d'ignorer ce qu'ils déſirent.

Voyages et Etat des Antilles.

Origine et mœurs des Caraïbes.

„ Les Caraïbes, obſerve le P. du Tertre, ſont indociles & farouches à „ l'excès. Il eſt preſqu'impoſſible d'en tirer le moindre ſervice. On a beſoin, avec eux, de ménagemens continuels. Ils ne peuvent ſouffrir d'être „ commandés, &, quelques fautes qu'ils faſſent, il faut bien ſe garder de „ les reprendre, ou même de les regarder de travers. Leur orgueil ſur ce „ point n'eſt pas concevable, & de-là eſt venu le Proverbe, que regarder „ un Caraïbe c'eſt le battre, & que le battre c'eſt le tuer, ou ſe mettre en „ riſque d'en être tué. Ils ne font que ce qu'ils veulent, quand ils veu-

Voyages et Etabl. des Apôtres.

Obstacles et moyens des Caraïbes.

„ leur, & comme ils veulent, de forte que le moment où l'on a befoin „ d'eux eſt celui auquel ils ne veulent rien faire, ou que ſi l'on ſuppoſe „ qu'ils aillent à la Chaſſe, ils veulent aller à la pêche, & c'eſt une néceſ- „ ſité d'en paſſer par-là. Le plus court eſt de ne pas s'en ſervir, & de ne „ jamais compter ſur eux, ſurtout de ne rien laiſſer entre leurs mains, „ car ils ſont comme des Enfans, à qui tout fait envie de prendre, bri- „ ſent & mangent ſans diſcrétion, tout ce qu'on leur laiſſe."

Une autre raiſon, qui doit faire éviter de ſe ſervir d'eux, c'eſt l'antipathie qui regne entr'eux & les Negres. Ces deux races d'Hommes ſe croient fort au-deſſus l'une de l'autre, & ſe regardent avec mépris. Les Negres, ſurtout ceux qui ſont Chrétiens, ne donnent jamais aux Caraïbes que ce ſi flatteur pas, d'autre nom que celui de Sauvages, ce qui les Caraïbes ne peuvent entendre qu'avec un extrême dépit, qui les porte ſouvent à de cruelles extrémités. „ Il arrive ſouvent, raconte le P. Labat, que nos Barques, allant „ traiter à la Marguerite, prennent en troc de leurs Marchandiſes, des Ca- „ raïbes Eſclaves, qu'elles nous apportent quelquefois en aſſez grand plus „ de ſervice, que de ceux qui ſont libres, dans les lieux voiſins des habita- „ tions où on les achete pour leur précaution, parceque c'eſt le même travail & „ le même genre. S'ils ne ſont achetés dès l'âge de ſept ou huit ans, il „ eſt difficile de les dreſſer au travail. Ceux qu'on parvient à former ſont „ aſſez adroits & paroiſſent même attachés à leurs Maîtres, mais c'eſt moins „ par une véritable affection que par jalouſie pour les Eſclaves Negres. En- „ fin il eſt difficile de les marier ; rarement un Caraïbe veut épouſer une „ Négreſſe, comme il eſt rare qu'une Negreſſe veuille prendre un Caraïbe. „ On trouve ſouvent les mêmes difficultés à marier enſemble les Eſclaves „ Caraïbes des deux ſexes. Quoique de même Langue & de mêmes „ uſages, s'ils ſavent de différentes Iles entre leſquelles il y ait eu guerre, „ ou quelque ſujet d'animoſité, il ſemble que de même ſexe ils en viennent aux mains avec le „ fait, & jamais ils ne s'apprivoiſent aſſez pour s'unir."

Tout ce qu'on a tenté pour les inſtruire, & pour leur faire embraſſer le Chriſtianiſme, eſt demeuré preſque ſans effet. Les Jéſuites & les Jacobins ont eu longtems, dans leurs Iles, de zélés Miſſionnaires qui avoient étudié leur Langue, qui vivoient avec eux, & qui ne négligeoient rien pour leur converſion. Le fruit, qu'ils ont tiré de leurs travaux, s'eſt réduit à baptiſer quelques Enfans, à l'article de la mort, & des Adultes malades, dans la guériſon deſeſpérée ; non qu'ils ne puiſſent en baptiſer un grand nombre, mais connoiſſant le fond de leur caractere, & ſurtout une ſorte d'indifférence que leur fait regarder comme un pur cérémonie la plus terrible, ils ne voudroient pas les recevoir au Baptême, qu'ils ne demandoient que pour obtenir quelques préſens, toujours diſpoſés à apprendre leurs ſuperſtitions, comme à ſe faire inſtruire le Sacrement, auſſitôt de ſuite qu'on leur auroit préſenté un verre d'Eau-de-vie. On ne connoît que trois peuples, qui, lorſqu'ils ne ſont rien moins que mahométans ſur leurs Femmes, ils portent la jalouſie juſqu'à les tuer au moindre ſoupçon ſur la vengeance, n'y a point de Peuple, dans les deux Indes, qui paroiſſe plus loin cette paſſion. Au milieu de leurs plaiſirs, un Caraïbe qui en voit un autre, dont il le

Voyages et Etats des Antilles.

Opinions et usages des Caraïbes.

fantôme d'avoir reçu quelque injure, de leur, de sa gloutonnerie, par diverses, les fendre la tête d'un coup de massue, ou les percer à coups de colimas. S'il est bon Ennemi, & que le Mort n'ait point de Parens pour le venger, c'est une affaire finie; mais si le défunt n'est pas mangé, ou si la perte des Vengeurs, le désespère, (& il n'est traité de même à la première occasion, change promptement de dessein. Ils ne connoissent aucune apparence de reconciliation, & persévèrent entre eux de père à enfant pour Motifs aussi légers, leur indifférence ne sont point autre à l'un-de-vie & les moyens forces, non seulement ils demeurent tous ce qu'ils parlaient pour en obtenir, mais ils en trouvent à l'excès.

Religion des Caraïbes.

Labat parle d'un Français riche & de bonne Maison (a), qui s'étoit établi à la Guadeloupe, dans le dessein de travailler à leur conversion, particulièrement de ceux de la Dominique, île alors voisine, qui en nourrissoit un grand nombre, qu'on faisoit valoir ou qu'on retiroit au même, avec autant de zèle que de libéralité, & qui montroit dans ses pieux exercices, tout avoir eu la satisfaction de faire un bon Chrétien. Il n'avoit pas laissé d'en faire baptiser quelques uns, sur la confiance desquels il croyoit pouvoir compter assez, après la mort, de retrouver à leur Religion, ou plutôt à leur Sauvage, car ils n'ont aucun principe auquel on puisse donner un autre nom. Ils ont une forte de respect pour le Soleil & la Lune, sans doute adoration & sans culte. On ne leur a jamais vu de Temples ni d'Autels. S'ils ont quelque idée d'un Etre suprême, ils le croient tranquille dans la jouissance de son bonheur, & si peu attentif aux actions des Hommes, qu'il ne pense pas même à se venger de ceux qui l'offensent. Ils reconnoissent deux sortes d'Esprits, les uns bienfaisans, qui demeurent au Ciel, & dont chaque Homme a le fils pour guide, les autres, de mauvaise nature, qui parcourent l'air pendant la nuit, sans aucune demeure fixe, & dont toute l'occupation est de nuire. Ce troisième état de pouvoir supérieur est mêlé de tant d'extravagances, qu'on n'y démêle rien à l'honneur de la raison. Ils offrent, aux bons Esprits, de la Cassave & de la fumée de Tabac. Ils les invoquent pour la guérison de leurs maladies, pour le succès de leurs entreprises, & pour leur vengeance. Leurs Prêtres, ou leurs Devins, qu'ils nomment Boyés, ont chacun leur Divinité particulière (c), dont ils viennent le

(a) M. de Chanvalon.

(b) Il est nécessaire de Terre, environ Mouvements de corps, par la bouche duquel ils disent que les Esprits leur parlent. Du reste ajoute M. de Pr... que l'ouverture de corps pour M. [illegible] la tête vous ne trouvez que les Cervelets [illegible] de ce qui ressemble à quelque chose dans les ventricules du cerveau. Ils ont [illegible] d'Hommes qu'ils adorent sous le nom d'Oüyouvi, les Dieux des Ignorants, Mythisme de l'île avec eux. A qui par un Caraïbe a voulu savoir dans les ventricules &c. M. de Pouyet le trouva les Idoles, qui [illegible] une corde d'une prétendue ressemblance, car les yeux noirs dans une Caille, qu'il donna à un Capucin de leurs Missionnaires de la part de M. le Duc d'Orléans avec des Lettres qui l'accompagnoient pour le Père [illegible] qui passoit [illegible] par une Frégate de Sa Majesté, à cause de l'Epidémie [illegible] ont entendu. Les uns [illegible] ils en [illegible] absolument éprouvé de reconnoissance à un Serpent. A les Lettres de M. du Parquet, à Son Altesse Royale [illegible] leur discours [illegible]. Ou fig. T. II. p. 170.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

pouvoir, & dont ils prennent l'affiſtance, durant toute la multitude des *Maboyas*, qui font les mauvais Eſprits. Ils donnent aux Maboyas une origine, qui renferme leur opinion ſur la nature de l'ame. Chaque Homme, diſent-ils, a dans le corps autant d'ames que ſes artères ont de battemens. La principale eſt dans le cœur, d'où elle ſe rend au Ciel après la mort, ſous la conduite du bon Génie qui lui a ſervi de Guide pendant ſa vie, & là, elle jouit d'un bonheur, qu'ils comparent à la plus heureuſe vie qu'on puiſſe mener ſur la terre. Les autres ames, qui ne ſont pas dans le cœur, ſe répandent dans les os, les unes au-deſſus de la Mer, où elles excitent le naufrage des Vaiſſeaux, les autres au-deſſus des Terres & des Forêts, où elles font tout le mal dont elles trouvent l'occaſion. Les Iſles des Caraïbes ne vont pas plus loin, mais on y croit encore qu'ils regardent l'ame du cœur comme le principe de tout ce que l'Homme fait de bien, & les autres ames, comme la ſource des vices & des crimes.

Leur Conſtitution.

Leur Gouvernement eſt auſſi barbare que leur Religion & leurs uſages: ils ont, dans chaque Iſle, pluſieurs Capitaines, qui ſont ordinairement les Chefs des plus nombreuſes Familles, & dont l'autorité n'eſt reconnue que pendant la guerre. Le nom de Cacique, que les premiers Eſpagnols ont pris des Caraïbes, & qu'ils ont porté dans toutes leurs Colonies, n'eſt plus qu'un vain titre, auquel il n'y a point de pouvoir ni de prérogative attachés. Cependant un Voyageur Anglois aſſure que chaque Iſle en a quelques uns, mais rarement plus de deux, que c'eſt dans cet ordre qu'on choiſit le Capitaine Général, à l'approche d'une guerre, que pendant la paix un Cacique n'eſt diſtingué des autres Capitaines, que par ſon rang, & par une eſpèce de conſidération, qui fait naturellement le mérite qu'on lui ſuppoſe, que pour devenir Cacique, il faut avoir diſtingué pluſieurs fois à la guerre, l'avoir emporté ſur tous ſes concurrens à la courſe & à la nage, avoir porté de plus peſans fardeaux que eux, ſurtout avoir marqué plus de patience à ſouffrir divers genres de peine, enfin que dans les occaſions de guerre, le Cacique, qui devient Capitaine Général, ordonne les préparatifs, aſſemble les Conſeils, & joue partout le premier rang. Mais dans une Nation, qui n'a ni Loix, ni Pouvoir établi pour le maintien des uſages, on s'imagine aiſément que tout eſt ſujet à varier, avec les tems & les circonſtances.

Les armes des Caraïbes ſont des arcs, des fléches, une maſſue, qu'ils nomment *Boutou*, & le colimar qu'ils portent à la ceinture, ou plus ſouvent à la main. Leur jet eſt excellent, lorſqu'ils peuvent ſe procurer un fuſil; mais quelque bon qu'il puiſſe être, ils ne tardent bientôt inutile, ſoit en le faiſant crever à force de poudre, ſoit en perdant les vis ou quelque autre pièce, parce qu'étant fort mélancoliques & fort découverts, ils paſſent les jours entiers, dans leurs Hamacs, à ſe démener & ſe tourmenter. D'ailleurs ils oublient ſouvent la fabrication des pièces, & dans leur chagrin ils jettent l'arme, à laquelle ils ne penſent plus, au prix qu'elle leur a coûté. Leurs arcs ont environ ſix pieds de longueur. Les deux bouts ſont tout-à-fait ronds, de neuf à dix pièces de diamètre, avec deux crans pour arrêter la corde. La groſſeur augmente également, des deux bouts vers le milieu, qui eſt ovale en dehors, & plat en dedans, de ſorte qu'à l'endroit

qui foutient la fleche, fon diamettre eſt d'un pouce & demi. L'arc des Caraïbes eſt ordinairement de bois verd, ou d'une eſpece de bois de Lance, dont la couleur eſt fort brune, & mêlée de quelques ondes d'un rouge foncé. Ce bois eſt peſant, compact & tres-roide. Ils le travaillent fort proprement, furtout depuis que leur Commerce avec les Européens leur procure des Inſtrumens de fer, au lieu des cailloux tranchans qu'ils employoient autrefois. La corde eſt toujours rendue le long de l'arc, qui eſt droit & ſans aucune courbure: elle eſt de pite, ou de *Carouate*, de deux ou trois lignes de diamettre. Leurs fleches ſont compoſées de la tige, que les roſeaux pouſſent pour fleurir. Elles ont environ trois pieds & demi de long, en y comprenant la pointe, qui eſt une partie ſéparée, unie exactement & ſurement liée avec du fil de coton. Cette redoutable pointe eſt de bois verd, longue de ſept à huit pouces, & de groſſeur égale à celle du roſeau, dans l'endroit de leur jonction, après quoi elle diminue inſenſiblement juſqu'au bout, qui eſt fort pointu. Elle eſt découpée en petites hoches, qui forment des ardillons, mais taillés de ſorte, que ſans empêcher la fleche d'entrer dans un corps, ils ne permettent de s'en tirer qu'en élargiſſant beaucoup la plaie. Quoique ce bois ſoit naturellement très-dur, les Caraïbes, pour en augmenter la dureté, le mettent dans des cendres chaudes, qui conſument peu à peu ce qui peut lui reſter d'humide, achevent de reſſerrer ſes pores. La reſte de la fleche eſt uni, avec une ſeule petite hoche à l'extrémité, pour la tenir ſur la corde.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Origine et usage des Caraïbes.

Il eſt rare que les Caraïbes ornent leurs fleches de plumes; mais il en l'eſt pas moins que celles de guerre ne ſoient pas empoiſonnées. Leur méthode eſt ſimple. Elle ſe réduit à faire une fente dans l'écorce d'un Manceniller, pour y mettre les pointes, qu'ils y laiſſent juſqu'à ce qu'elles ſoient imbibées du lait épais & vireux de cet arbre. Enſuite, les ayant fait ſécher, ils les enveloppent dans quelques feuilles, pour attendre l'occaſion de s'en ſervir. Ce poiſon eſt ſi pénétrant, que pour lui faire perdre ſa force, on eſt obligé de mettre les pointes dans des cendres rouges, & de graiſſer ſucceſſivement tous les ardillons avec un morceau de verre, après quoi on les paſſe encore au feu. Mais tous ces ſoins mêmes ne peuvent éloigner entierement le danger.

Les fleches, que les Caraïbes emploient pour la Chaſſe des gros Oiſeaux, tels que les Perroquets, les Ramiers, les Perdrix, les *Manſoeuvres*, qui ſont des Oiſeaux de proie, & quantité d'autres, ont la pointe unie, ſans ardillons, & ne ſont point empoiſonnées. Celles qui ſervent pour les petits Oiſeaux ont au bout un petit floccon, tel qu'on en voit au bout des fleurets, qui les fait ſans les percer, ſans que leur ſang ſe répande, & ſans le moindre changement dans les plumes. Celles qu'ils emploient pour tirer le Poiſſon dans les Rivieres, ſont de bois, avec une pointe aſſez longue.

Le Bouton (x) eſt une eſpece de Maſſue, d'environ trois pieds & demi de long, plate, épaiſſe de deux pouces, dans toute ſa longueur, excepté vers la poignée, où ſon épaiſſeur eſt un peu moindre: elle eſt large de deux

(x) C'eſt, ſelon du Tertre, *Aumo*, dont les Européens ont fait *Boton*.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Origine et mœurs des Caraïbes.

pouces, à la poignée, & de quatre ou cinq, à l'autre extrémité; d'un bois très-dur, fort pesant & coupé à vives arêtes. Ils gravent divers compartimens sur les côtés les plus larges, & remplissent les hachures de plusieurs couleurs. Un coup de Bouton casse un bras, une jambe, fend la tête en deux parties, & les Caraïbes se servent de cette arme avec beaucoup de force & d'adresse. Lorsqu'ils n'ont pas d'autres armes que leurs fleches, ils font deux mailloches à l'endroit où le rofeau eſt entré dans la pointe après avoir pénétré dans le corps, le reſte de la fleche s'en ſépare, & tombe auſſi-tôt: mais la partie, qui eſt empoiſonnée, demeure plus long-tems dans la plaie. Elle eſt difficile à retirer; & ſouvent on eſt obligé de la faire paſſer par le côté oppoſé, au riſque de ne pas découvrir le paſſage.

Les Enfans des Caraïbes ont des Arcs & des Boutons, proportionnés à leur taille & à leur force. Ils s'exercent de bonne heure à tirer; & dès leur premiere jeuneſſe ils chaſſent aux petits Oiſeaux, dont preſque jamais manquer leur coup.

[Les Caraïbes adroits à tout, le ſont ſurtout à nager. Il ſemble qu'ils ſoient nés dans l'eau & pour l'eau. Ils nagent comme des poiſſons en ſortant du ventre de leur mere. Les femmes s'en acquittent comme les hommes, & lorſqu'une pirogue tourne, ce qui arrive aſſez ſouvent, parce qu'elle ſurcharge toujours de voiles, ou parce que partant des Iles Françoiſes pour retourner chez eux, ils ſont ordinairement tous ivres, ils ne perdent pas un fétu de leur bagage, & on n'entend preſque jamais dire qu'il s'en ſoit noyé quelqu'un. On voit dans ces occaſions les enfans nager autour de leurs meres comme de petits poiſſons, & les meres tout aſſez habiles pour ſe ſoutenir ſur l'eau avec des enfans qu'elles ont à la mamelle, pendant que les hommes ſont occupés à redreſſer le bâtiment & à vuider l'eau dont il eſt rempli.

En 1699 une Barque appartenante aux Religieux de la Charité ſombra entre Sainte Alouſie & la Martinique. Tous ceux qui étoient dedans périrent, à la réſerve d'un Caraïbe, qui, ſans être aidé d'aucune planche ou autre bois qui le pût ſoulager, ſe ſoutint ſur l'eau pendant ſoixante heures, ſupporta la faim, la ſoif & la violence de la tempête qui avoit fait périr la barque, & aborda enfin au Cul-de-ſac Marin, où il apporta les nouvelles du naufrage qui étoit arrivé. Le fait ſuivant confirme encore mieux l'étonnante adreſſe des Caraïbes ſur l'eau.

Un Parroufſier ou Zigene avoit emporté la cuiſſe à un enfant qui ſe baignoit à la rade du Bourg de la Baſſeterre de Saint Chriſtophe, un Caraïbe s'offrit d'aller tuer le poiſſon.

Pour connoître la grandeur de l'entrepriſe & le danger où s'expoſoit ce Sauvage, il faut ſavoir que le Zigene, que les Américains appellent Parroufſier, eſt un des poiſſons les plus voraces, les plus forts & les plus dangereux qu'il y ait dans la mer. Son corps, depuis le cou juſqu'à la queue, approche aſſez de celui du Requin; mais ſa tête eſt bien plus groſſe & plus large, de ſorte qu'elle reſſemble en quelque maniere à un marteau. Ses yeux ſont placés aux deux extrémités, ils ſont ronds & gros, leur mouvement a quelque choſe d'effroyant. Il a une gueule large, armée de pluſieurs rangs de dents,

dents, & difpoſés de maniere qu'elle n'eſt point endommagée par la longueur de ſon muſeau, comme eſt celle du Requin. Il eſt avec cela très-vif & très-fort, & par conſequent fort à craindre. Tel étoit le formidable Cétacée qu'il eût allez attaquer, excité peut-être par la récompenſe que lui promit le pere de l'enfant, qui avoit été tué, s'il venoit à bout de le tuer lui-même.

Voyages en Etats des Antilles.

On entend ce mot dans les Caraïbes.

Le Sauvage s'arma de deux bayonnettes bonnes & bien aiguiſées, & après s'être fortifié le cœur de deux verres d'eau-de vie, il ſe jetta à la mer. Le Poiſſon-ſoufflet, qui étoit en goût de manger de la chair, depuis qu'il avoit dévoré la cuiſſe de l'enfant, ne manqua pas de venir à lui dès qu'il le vit dans l'eau. Le Sauvage le laiſſa approcher juſqu'à ce qu'il jugeât qu'il étoit à portée de s'élancer ſur lui, & dans le moment que le poiſſon fit ce mouvement, il plongea tout-à-fait & lui enfonça ſes deux bayonnettes dans le ventre. On en vit les effets auſſitôt par le ſang qui rougit la mer, aux environs du lieu où le poiſſon ſe trouvoit. Ils recommencerent ce manege ſept à huit fois, car le poiſſon retournoit chercher le Caraïbe autant de fois qu'il le manquoit, & autant de fois le Caraïbe ne manquoit point de plonger & de le frapper partout où il le pouvoit attraper. Enfin, au bout d'une demi-heure le poiſſon ayant perdu tout ſon ſang & ſes forces, ſe tourna le ventre en haut & expira. Le Caraïbe étant revenu à terre, on envoya un canot avec des gens, qui attacherent une corde à la queue de ce monſtre & le tirerent à terre. Il avoit plus de vingt pieds de long & étoit de la groſſeur d'un cheval. On trouva dans ſon ventre la cuiſſe de l'enfant toute entiere.

Ces Sauvages ſont auſſi fort adroits à la pêche: outre l'épervier dont ils ſe ſervent à peu près comme nous faiſons en Europe, ils prennent le poiſſon à la main pendant le jour, & la nuit aux flambeaux. Il eſt rare qu'ils manquent un poiſſon quand ils l'ont vu ſe retirer dans quelque endroit. Ils entrent dans l'eau en faiſant le moins de bruit qu'ils peuvent, regardent attentivement filer le poiſſon & le ſuivent dans ſa retraite, d'où ils l'enlevent preſque toujours. Lorſqu'ils pêchent la nuit, ils avancent auſſi fort doucement dans la riviere, tenant leur flambeau de la main gauche, de maniere qu'il les éclaire ſans les éblouir. Ils ont à la main droite un petit filet étendu autour d'un cercle, avec un manche de trois à quatre pieds de long. Dès que le poiſſon voit la lumiere, il s'en approche, il s'élance, il paſſe ſur l'eau, & le pêcheur prend ſon temps pour couler ſon filet ſous lui, & l'enlever, ſans craindre qu'il puiſſe ſauter dehors, parce que le filet qui eſt fait en maniere de poche d'environ un pied & demi de profondeur, obéit & ne permet pas au poiſſon de s'élancer.]

Lorſque les Caraïbes ſe mettent en Mer, pour quelque Expédition de guerre, ils ne menent avec eux qu'une ou deux Femmes dans chaque Pirogue, pour faire la Caſſave & pour les ſecourir, mais lorſqu'ils font un Voyage de plaiſir ou de Commerce, ils ſont accompagnés de leurs Femmes & de leurs Enfans. Avec leurs armes & leurs Hamacs, qu'ils n'oublient jamais, ils portent auſſi tous les uſtenſiles de leur menage, de ſorte que leurs *Bacaſſes* & leurs Pirogues ſont toujours fort bien remplies. C'eſt le nom qu'ils donnent à leurs Bâtimens de Mer. Labat en fait une aſſez bonne deſcription, qui ne doit pas manquer à cet article.

Voyages en Etats des Antilles.

Origine et usage des Canaliers.

Description des Pirogues & des Bacalas des Caraïbes à leur manière.

La Pirogue Caraïbe, dit-il, eſt beaucoup moins grande que le Bacalas. Celles qu'il vit avoient vingt-neuf pieds de long, & quatre pieds & demi de large dans leur milieu : elles finiſſoient en pointe par les deux bouts, qui étoient plus élevés que le milieu, de quatre à vingt pouces. Elles étoient diviſées par neuf planches ou bancs, qui paroiſſoient n'avoir été que fendues & doubles. Derriere chaque banc, à la diſtance d'environ huit pouces, & plus haut que le banc, il y avoit des bâtons de la groſſeur du bras, dont les bouts étoient fichés dans les côtés de la Pirogue, pour leur ſervir de ſoutien, en les tenant toujours dans une même diſtance, & pour appuyer ceux qui devoient être aſſis ſur les bancs. Le bout des bords étoit percé de pluſieurs trous, garnis de cordes, qui ſervoient à contenir le bagage.

La longueur des Bacalas eſt d'environ quarante-deux pieds, ſur ſept de largeur. L'avant eſt élevé & pointu, à peu-près comme celui des Pirogues; mais l'arriere eſt plat, & coupé en poupe, avec une tête d'Homme en relief, ordinairement très-mal faite, mais peinte de blanc, de noir & de rouge. Au Bacalas, que Labat eut l'occaſion de voir, les Caraïbes avoient attaché, près de cette tête, un bras d'Homme boucané, c'eſt-à-dire ſéché à petit feu & à la fumée. C'étoit le bras d'un Anglois, qu'ils avoient tué depuis peu, dans une déſcente qu'ils avoient faite à la Barbade. Les bancs du Bacalas reſſemblent à ceux des Pirogues, mais les bords ont un entaſſement de planches, d'environ quatre pouces, qui augmente beaucoup la groſſeur du Bâtiment. Les Bacalas & les Pirogues des Caraïbes ſont également bien gouvernés. Le Caraïbe qui gouverne eſt aſſis, ou debout, à l'arriere, & gouverne avec une pagaie, plus grande d'un tiers que celles qu'on emploie pour ramer, car, aux Iles, on ne dit point ramer ou nager, mais *pagayer*, lorſqu'on ſe ſert des pagaies, dont l'uſage eſt plus commun que celui des Avirons.

La Pagaie a la forme d'une pelle de four : elle eſt longue de cinq à ſix pieds, & le manche, qui eſt rond, occupe les trois quarts de cette étendue : ſa largeur eſt d'environ huit pouces, ſur un pouce & demi d'épaiſſeur dans ſon milieu, d'où elle va toujours en diminuant, juſqu'à ſix lignes dans ſes bords. Les Caraïbes embelliſſent leurs Pagaies, de deux rainures, qui partent du manche, dont elles ſemblent marquer la continuation juſqu'à l'extrémité de la pelle, qui ſe échancrent en maniere de croiſſant ſur le milieu, au bout du manche, une petite traverſe, de cinq à ſix pouces de long, pour ſervir d'appui à la paume de la main. On ne ſe ſert point des Pagaies, comme des rames ou des avirons : ceux qui nagent aſſis, regardant l'avant du bâtiment, ceux qui nagent à ſtribord empoignent, de la main droite, le manche de la Pagaie un pié au-deſſus de la pelle, & mettent la paume de la main gauche ſur le bout du manche. Dans cette poſture, ils plient le corps, en plongeant la Pagaie dans l'eau, & la tirent en arriere en ſe redreſſant, de ſorte que pouſſant l'eau derriere eux, ils font avancer le bâtiment avec beaucoup de vîteſſe. On conçoit que ceux qui ſont à bâbord, c'eſt-à-dire à gauche, tiennent la Pagaie de la main gauche, & qu'ils appuyent la droite ſur l'extrémité du manche.

Quand une Pirogue n'auroit que trois pieds de large, deux Hommes pour-

nient s'affeoir & nager ſur le même banc ; ce qui ne ſe peut avec des rames ou des avirons, dont la longueur demande plus de place pour l'action. Il s'enſuit qu'on peut employer plus de pagaïes que de rames, & faire par conſéquent plus de diligence. On avoue que cette maniere de nager eſt plus fatiguante, parceque la pagaïe eſt ſans point d'appui, & n'a point comme le mouvement que la main qui la tient près de la pelle, tandis qu'elle le reçoit de celle qui la pouſſe par le bout. Mais cet inconvénient paroît balancé par quantité d'avantages : on peut doubler & tripler le nombre des Rameurs, la diligence eſt infiniment plus grande, ceux qui ſont dans la Pirogue, ou le Bateau, ne ſentent point le mouvement important & ne font que craindre les rames, enfin l'on n'eſt point étourdi par le bruit de leur frottement ſur les bords. Labat obſerve combien ce dernier point eſt important. Les Flibuſtiers, qui l'avoient appris, dit-il, des Caraïbes, s'en ſervoient avec autant d'habileté qu'eux, pour entrer la nuit dans les Ports, dans les Rades, & dans tous les lieux, où voulant faire des deſcentes ils ſentoient que le ſuccès dépendoit de la ſurpriſe. On plonge les pagaïes dans l'eau, & on les retire, ſans faire le moindre bruit. Voyages de Etats. and Antilles. Canots et usages des Caraïbes.

Il ſera facile de concevoir pourquoi la pagaïe du Caraïbe, qui gouverne, eſt d'un tiers plus grande que celles qui ſervent à nager, ſi l'on ſe rappelle que l'arriere des Pirogues eſt toujours plus élevé que le milieu, & ſi l'on conſidere que celui qui gouverne, devant avoir la vue libre par deſſus ceux qui nagent, doit avoir auſſi ſon ſiege beaucoup plus haut. D'ailleurs, comme il eſt plus fatigant debout qu'aſſis, cette fonction, portée à la hauteur de la Pirogue, demande une pagaïe plus longue. Il la tient à côté du bord, plongée dans l'eau, & parallele au côté oppoſé au point vers lequel il veut la conduire. Il fatigue plus qu'à tenir la barre d'un Gouvernail, mais ſi ſon travail eſt plus rude, il a beaucoup plus d'effet, ſurtout lorſqu'il faut doubler une Pointe, où l'on eſt pouſſé par les flots & par le vent, ou lorſqu'on doit virer avec précipitation, pour quelque cas imprévu. Le Gouvernail ne donne qu'un ſeul mouvement, qui ne peut être redoublé ſans rompre le cours qu'un Bâtiment commence à prendre, au lieu qu'on peut retirer la pagaïe autant de fois qu'on le veut, la replonger de même, & continuer ainſi le même mouvement, ce qui l'augmente ſi fort, qu'on peut faire tourner une Pirogue autour d'un point, avec autant de vîteſſe qu'on fait tourner un Cheval autour d'un piquet.

Les Pirogues ont ordinairement deux mâts, & deux voiles quarrées. Les Bateaux ont trois mâts ; & ſouvent on y met de petits huniers. Labat donne un exemple remarquable de l'habileté des Caraïbes en Mer : „ Ils avoient „ abordé, dit-il, dans un lieu fort difficile, & la Mer étoit très groſſe à „ leur départ. Ils mirent tout leur bagage dans leur Bâtiment, & chaque „ place fut attachée avec les cordes, qui étoient paſſées dans les trous du „ bordage. Ils pouſſerent enſuite le Bâtiment ſur des rochers ou des plan„ tes, qu'ils avoient rangés en pente, juſqu'à l'endroit où la groſſe lame ve„ noit finir. Les Femmes & les Enfans entrerent à bord, & s'aſſirent au „ milieu du fond. Les Hommes ſe rangerent le long des bordages en de„ hors, chacun vis-à-vis du banc où il devoit être aſſis, & les pagaïes ſo-

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Origine et usages des Caraïbes.

„ rent mises à côté de chaque place. Dans cet état, ils attendirent que les „ plus grosses lames fussent venues se briser à terre, & quand le Pilote jugea „ qu'il étoit tems de partir, il poussa un cri. Aussitôt tous ceux, qui étoient „ aux côtés du Bâtiment, le poussèrent dans l'eau de toutes leurs forces, & „ sautèrent dedans, à mesure que l'endroit où ils devoient manier la pagaille „ entroit dans l'eau. Celui qui devoit gouverner y sauta le dernier, & tous „ ensemble se mirent à nager avec une de force, qu'ils surmontèrent bien- „ tôt les grosses lames, quoiqu'à voir ces montagnes d'eau, on eût cru „ qu'elles devoient les rejetter bien loin sur la Côte. Leur Pilote étoit de- „ bout à l'arrière : il parut, avec une adresse merveilleuse, le choc des „ plus hautes vagues, en les prenant, non-droit & de face, ou, suivant le „ langage des Iles, le bout au corps, mais de biais. Aussi, dans l'instant „ que la Pirogue s'élançoit sur le côté de la même lame, elle étoit toute „ penchée, jusqu'à ce qu'elle eût gagné toute la hauteur, où elle se redres- „ soit & s'parouffoit, en s'enfonçant de l'autre côté. Elle rebondissoit aussi- „ tôt; & l'on voyoit son avant tout en l'air quand elle commençoit à mon- „ ter sur une autre lame : on l'auroit crue droite, jusqu'à ce qu'ayant gagné „ le dos de la seconde lame, il sembloit qu'elle ne fut soutenue que sur le „ milieu de sa fole, & qu'elle eût ses deux extrémités en l'air. Ensuite, „ l'avant s'enfonçoit, & semblant plonger, il laissoit voir à découvert tout „ l'arrière & un quart de la fole. Enfin ils se trouvèrent dans une eau „ moins impétueuse, car les grosses lames ne commencent qu'à deux cens „ pas de la Côte."

Labat, qui avoit regardé la Pirogue avec une admiration mêlée de la plus vive crainte, ajoute la description de ces terribles lames. La Mer, dit-il, en forme toujours sept, qui viennent se briser à terre avec une violence étonnante, ce qui doit s'entendre des Cabesterres, où les Côtes sont ordinairement fort hautes, & le vent continuel. Les trois dernières des sept lames sont les plus grosses. Lorsqu'elles se sont brisées, un petit calme succède, qu'on nomme *Embelí* & qui dure peu (y), après quoi les lames recommencent, avec une augmentation de grosseur & d'impétuosité, jusqu'à ce que la septième soit venue se briser. Comme cet étrange mouvement ne se fait remarquer qu'aux Cabesterres des Iles, on peut croire, suivant le même Voyageur, qu'il est produit par le vent, ou du moins que le vent aide à le former. Il seroit digne, ajoute-t-il, de l'attention d'un Physicien, de chercher les causes & les périodes de ce Phénomène, d'observer s'il est le même pendant toute l'année, & si les changemens de la Lune, ou les différentes positions du Soleil, y ont quelque part.

Les Mariages, les Funérailles, les Danses & les Fêtes des Caraïbes, ne diffèrent point assez des mêmes usages, chez la plupart des autres Indiens, pour demander des observations particulières. mais on remarque, à l'honneur de leur Nation, que s'ils mangent leurs Ennemis en guerre, c'est dans l'emportement du triomphe, & sur le champ même de leur victoire (z);

(y) Un *Ave Maria*, dit le P. Labat. „ de cette sorte que Saint Christophe fit
(z) Le Père du Tertre affure, „ que peu „ habité, ils firent une défense dans Pub-

qu'ils traitent avec humanité, non-ſeulement les Etrangers qui viennent les viſiter dans leurs Iles, mais les Captifs mêmes qu'ils prennent ſans réſiſtance, & qu'ils ont ſurtout beaucoup de compaſſion pour les Femmes & les Enfans. La crainte qu'ils ont d'être ſurpris des Européens, & chaſſés des Iles qui leur reſtent, comme ils l'ont été de toutes les autres, leur fait poſter, ſur leurs Côtes, de petits Corps de gardes, pour découvrir les Barques étrangeres qui en approchent. Ils ſe hâtent de les faire reconnoître par quelques Canots; & s'ils les croient Ennemies, ils s'aſſemblent aſſez tôt pour défendre leurs poſſeſſions: mais ce n'eſt jamais à force ouverte, ni même en Troupes réglées. Ils dreſſent des embuſcades, d'où ils s'élancent furieuſement, en faiſant pleuvoir d'abord une grêle de fleches; enſuite ils emploient leurs Boutous avec la même furie. S'ils trouvent une réſiſtance qui les faſſe douter du ſuccès, ils prennent la fuite vers leurs Rochers, & leurs Bois, & quelques-uns même en Mer, où ils plongent dans l'eau à deux ou trois cens pas du rivage. Ils ne ſe rallient qu'après avoir doublé leur nombre, pour ne plus rien donner au haſard. Mais un Voyageur Anglois, qui avoit connu leurs forces, dans pluſieurs incurſions qu'il leur avoit vû faire aux Iles Angloiſes d'Antigoa & de Monſerrat, aſſure que celles même de Saint Vincent & de la Dominique, qu'ils poſſedent ſeuls, n'ont jamais été capables de mettre plus de quinze cens Hommes ſous les armes.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Origine et usages des Caraïbes.

Le même Voyageur ajoute qu'ayant enlevé, il y a cinquante ou ſoixante ans, quelques jeunes Anglois des deux ſexes, & les ayant menés à l'Ile de Saint Vincent, non-ſeulement ils les traiterent avec humanité, mais ils les éleverent dans leurs uſages, & leur en firent prendre une ſi forte habitude, qu'ils ont formé dans cette Ile des races mêlées, qu'on diſtingue encore des vrais Caraïbes, à la couleur blonde de leur chevelure.

§. II.

Voyages à la Martinique.

Introduction.

Dans la diſette des Deſcriptions régulieres, on n'a pas d'autre méthode à ſuivre que celle de l'article précédent; c'eſt-à-dire de commencer par l'ancienne deſcription, & d'y rapporter enſuite toutes les obſervations qui ſe trouvent diſperſées dans les Relations poſtérieures. C'eſt donc le Pere du Tertre, qui ouvre la ſcene, avec l'exactitude dont on ne lui reproche point de manquer, & qu'on ſouhaiteroit ſeulement de voir accompagnée d'un peu plus d'étendue dans les articles de cette nature.

Idée générale de la Martinique.

La Martinique, que les Sauvages nomment *Madanina*, eſt ſituée à quatorze degrés trente minutes de latitude Septentrionale. On lui donne ſeize

„toile, où ils mirent & boucanerent un „Religieux de ſon Ordre, que l'ayant mangé, la plupart d'entr'eux moururent, & „ceux qui ſurvécurent furent enſuite affligés „de très grandes maladies; que depuis ce „tems-là ils n'ont plus voulu manger de „Chrétiens." Tom. II, p. 407.

Voyages et Etat des Antilles. La Martinique.

lieues de long, sur quarante-cinq de circonférence, mais ses limites ont été si grandes à du Tertre, qu'il croit pouvoir en compter dix-huit de longueur, & cinquante de circuit, en y comprenant les Caps, qui s'avancent, en quelques endroits, deux ou trois lieues dans la Mer.

Cette Ile a les plus beaux Culs-de-sac des Antilles, sans excepter ceux de la Grande-Anse. La général le Pers en fit faire un, & y mit un fort before d'un travail pénible pour y rendre les chemins commodes (a). Les Culs-de-sac de la Caravelle offrent, en plusieurs endroits, des langues de terre d'une demi-lieue de large, qui s'avancent dans la Mer environ d'une lieue. La Baffeterre est fort coupée de Montagnes, qui ont le plus souvent la forme d'un cône. Trois Montagnes dominent sur ces petits tourons. La plus élevée porte l'empreinte indéniable d'un ancien volcan. Le bout dont elle est couverte y arrête sans cesse les nuages, y entretient une humidité malsaine, qui achève de la rendre affreuse & inaccessible, tandis que les deux autres sont presque entièrement cultivées, sans aucun terrain qui les permette plusieurs, les cantons de ce pays plat & très beau fonds qui se trouvent le long des rivières. De ces montagnes, sans parler de la première, forment les innombrables sources dont l'Ile est arrosée. Leurs eaux, qui coulent en foibles ruisseaux, se changent en torrens au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrein qu'elles traversent, excellentes en quelques endroits, & si mauvaises en d'autres, qu'il faut leur substituer pour la boisson celles qu'on ramasse dans les fosses pluviales. Presque tout le sol est graveleux, & ressemble à la pierre de Ponce écrasée, ce qui le fait paroître stérile à la première vue; cependant lorsque cette terre est une fois imbibée de pluie, la fraîcheur s'y conserve beaucoup plus longtems que dans une terre plus forte. Tout ce qu'on y plante donne plus tôt du racines, & prend plus de nourriture.

Quoique dès l'année 1650 la Baffeterre eût presque partout des Habitations, elles se rapportoient toutes à quatre Quartiers principaux, nommés le *Prêcheur*, le *Fort Saint Pierre*, le *Carbet*, & la *Case Pilote* (b). Toute l'Ile est arrosée de plus de quarante Rivières, quelques-unes assez longtems navigables. Une Fontaine, qui sort au pied d'une haute Montagne, près du Fort Saint Pierre, coule perpétuellement & donne une excellente eau. Le Général du Parquet, Gouverneur & premier Propriétaire de l'Ile, s'étoit bâti une fort belle Maison, à trois quarts de lieue du Fort, sur une hauteur qu'il avoit fait défricher avec beaucoup de dépense. L'édifice n'étoit d'abord que de bois, mais ayant découvert une Carrière à peu de distance, il l'avoit fait rebâtir de pierre de taille. Cette Maison étoit accompagnée de deux grandes Cours, d'un Corps de garde, d'une Chapelle, & de deux petits Pavillons avancés, montés chacun d'une pièce de Canon.

Le Quartier du Prêcheur, qui tire son nom d'une roche en Mer, vers la Pointe, sur laquelle on a voit une Grande plus élevée, qui représentoit de

(a) Un Auteur ne peut pas entrer dans le détail de tous les ouvrages & de toutes les dépenses de Particuliers. Il lui suffit de parler de ceux qui ont été plus considérables, des Monarques & des Villes souveraines.

(b) Basseterre est le plus grand.

Tom XXIII
Est
55
Cap Ferre
Cap Ferre
Cul de Sac Marin
Cul de Sac Anglois
Salines
Isle des Salines
63
Ouest

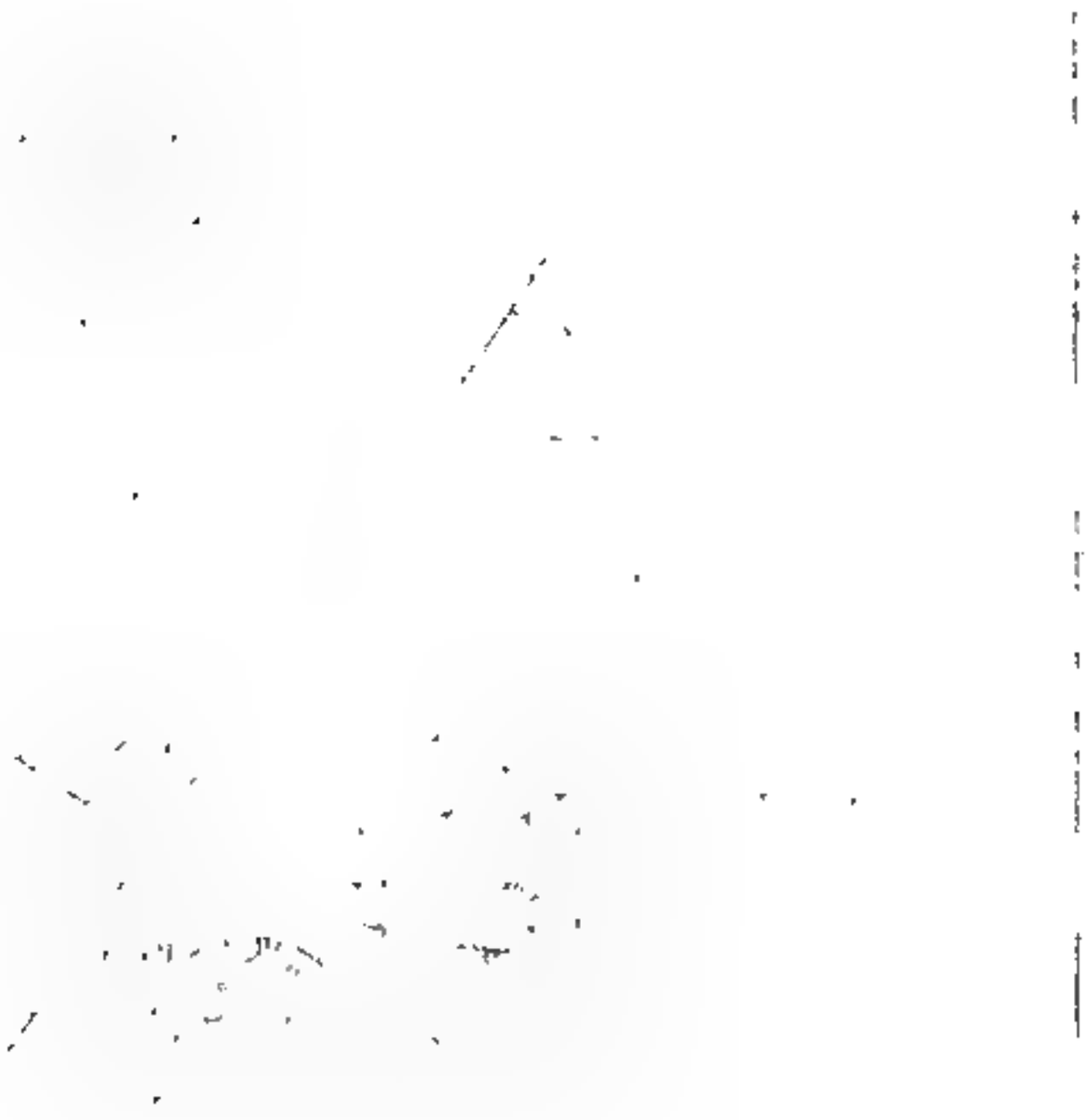

loin la figure d'un Prédicateur en Chaire, forme une Paroiſſe, nommée Saint Joſeph, adminiſtrée longtems par le P. du Terre. Ce Quartier eſt le plus montagneux de l'Iſle, à l'exception d'un fond très-uni, qui contient de belles Habitations. Le Quartier du Carbet, nommé autrement *Quartier de Monſieur*, parceque le Général du Parquet y avoit fait ſa demeure, eſt borné auſſi par des Montagnes. Il y paſſe une fort belle Riviere, qui, ſe diviſant en deux bras, forme une petite Iſle, où ce Général avoit ſa Maiſon, & qu'il donna aux Jéſuites (*c*). La Paroiſſe de ce Quartier eſt dédiée à Sainte Jacques. Celui de la Caſe Pilote, dédié à la Sainte Vierge, a vis-à-vis de la Rade un fond très uni. Entre la Caſe Capot & la Caſe Pilote, on trouve, ſur le dos d'une Montagne, une belle Savane de deux lieues, où l'on nourrit quantité de Beſtiaux. Auſſitôt que l'Iſle fut un peu défrichée, on alla facilement à cheval dans tous les Quartiers, ſans en excepter ceux de la Cabeſterre.

Voyages en Etabl. aux Antilles. LA MARTINIQUE.

„ C'est dans le Cul-de-ſac Royal, du côté de la Caſe Capot (*d*), qu'eſt ſitué le *Carenage*, Port fameux, dit du Terre, chez toutes les Nations „ qui fréquentent les Iles, particuliérement chez les Hollandois, qui avoient „ un ordre exprès des Etats Généraux, de s'y retirer aux mois de Juin, de „ Juillet & d'Août, pour éviter la fureur des Ouragans. On ne peut mieux „ exprimer l'utilité de cette retraite, que par le nombre des Vaiſſeaux que „ la violence de ces orages a fait périr, en différentes années, ſur les Côtes „ des Iles. En 1650, vingt-huit Vaiſſeaux furent briſés à la Rade de Saint „ Chriſtophe, les Matelots noyés, les Marchandiſes perdues, & *de Ruyter*, „ enſuite Amiral des Provinces-Unies, fut le ſeul que ſon heureux deſtin „ préſerva. Mais lorſque le Général du Parquet eut invité les Capitaines à „ s'y retirer, & que par ſimple généroſité, ſans avoir jamais rien exigé „ pour cet important ſervice, il l'eut rendu commun à toutes les Nations, „ on a ceſſé de voir des naufrages ſi fréquens. Du Parquet avoit eu l'attention d'établir au Carenage un Pilote, nommé Mathieu *Michel*, qui „ ſavoit parfaitement la Côte, & qui a rendu de grands ſervices aux „ Etrangers."

„ La Martinique, continue du Terre, eſt en poſſeſſion d'un avantage „ qui doit contribuer beaucoup au progrès de ſes Etabliſſemens; c'eſt que „ tous les Navires y abordent volontiers pour paſſer aux autres Iles, & „ comme ſes Habitans, dans l'origine, montrent quelque choſe de la généroſité & de la bonté de leur Seigneur, ils recevoient les Paſſagers de ſi „ bonne grace, que j'en ai vu pluſieurs s'y arrêter, après être partis dans „ une autre vue, & malgré la mauvaiſe opinion qu'ils avoient de l'Iſle, à „ cauſe des Serpens qui en font l'horreur. Auſſi s'eſt-elle peuplée fort „ vîte (*e*). Un ſecond avantage, qui n'eſt pas moins eſtimable, c'eſt qu'elle eſt très-peu ſujette aux Ouragans. A mon départ, il y avoit plus de

(*c*) Rochefort n'abandonna ici à l'Auteur.

(*d*) Il tire ce nom de celui de l'Iſle aux Diamans, comme la dit Rochefort. Cette Iſle en eſt à plus de ſix lieues, proche d'une Pointe, qui eſt à quatre lieues du Cul-de-ſac des Galions.

(*e*) Rochefort lui donnoit alors dix mille Habitans, & assure d'Eſclavons, du Terre allure que c'étoit exagérer du moitié.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

„ quinze ans qu'elle ne s'en étoit pas ressentie, & ses Habitans jouissoient „ d'une agréable tranquillité, pendant que les Iles voisines étoient dans la „ dernière désolation (*f*).

LA MARTINIQUE.

Voyage & travaux du P. Labat.

Telle est la recherche du P. du Tertre, sur la plus intéressante partie de son sujet. Heureusement le P. Labat nous dédommage, mais il lui manque un peu d'ordre, qu'il est même impossible de lui prêter, dans l'extrême variété de ses dissertations, de ses peintures, de ses caractères, de ses avis & de ses réflexions. Son premier Voyage fut à la Martinique, & cette raison nous a fait remettre à le présenter ici avec tout l'appareil d'un grand Voyageur. On a peine à démêler, dans sa propre exposition, si ce fut le zele de la foi, la curiosité, ou l'envie d'exercer ses talens naturels, qui lui fit quitter son cloître. Mais on lui rend cette justice, qu'à l'exception d'un peu de gourmandise & de médisance, il ne laisse voir aucun foible sur les devoirs de sa profession, & qu'à l'égard des qualités de l'esprit, le savoir, l'intelligence & le jugement donnent toujours une sorte de lustre à son expérience. Il commence, dans une longue Préface (*g*), par apprécier quelques Voyageurs, entre lesquels il fait si bien connoître *Rochefort* & *Dutertre*, qu'on ne sera jamais tenté de leur donner la moindre confiance. Tout ce qui précéda son départ, & les circonstances mêmes de son Voyage jusqu'à la Martinique, n'ont rien qui le distingue du commun des Voyageurs.

1694.

Ce fut le 29 Janvier 1694 qu'il prit terre à la Martinique, après une navigation de soixante-trois jours. En approchant de la Côte, il s'étonna qu'on eût pû choisir cette Ile, pour y faire un Etablissement. Elle ne lui parut qu'une affreuse Montagne, entrecoupée de précipices, où l'on ne voit d'agréable, que la verdure dont elle est revêtue de toutes parts. Le Quartier, vers lequel on s'avançoit, étoit celui qui s'appelle *Macouba*. On passe la Pointe du Prêcheur, après laquelle on commence à découvrir les Maisons, les Moulins à Sucre, & bientôt le Fort Saint Pierre, qui ne présente d'abord qu'une longue file de Maisons, appliquées au pié de la Montagne, parcequ'on ne distingue point encore la distance qui est entre la Montagne & le rivage.

Origine du mal de Siam.

Les civilités que Labat reçut en arrivant (*h*), lui auroient fait oublier tout d'un coup les fatigues & les dangers du Voyage (*i*), s'il n'eût été menacé d'un autre péril, dans le couvent même de son Ordre. Un Religieux de cette maison étoit attaqué du mal de Siam, & l'on s'y efforçoit d'en prévenir la contagion. Cette maladie, ainsi nommée, parcequ'elle étoit venue à la

(*f*) *Histoire des Antilles*, Partie IIe. art. 3.

(*g*) *Nouveau Voyage aux Iles d'Amerique*, Nouvelle édition, 1742. A Paris, chez Delespine, huit Tomes in 12.

(*h*) Le Comte de Blenac étoit alors Gouverneur Général des Iles, le Commandeur de Gennes, Lieutenant Général des Iles, M. de Gabaret, Gouverneur Particulier de la Martinique, & M. du Mens de Goimpy, Intendant.

(*i*) Son Vaisseau, nommé *La Levre*, de vingt quatre Canons & de cent trente cinq Hommes, étoit parti de la Rochelle le 28 Décembre. Il avoit eſſuyé une tempête, & un combat affez vif contre un V. Jean Anglois, nommé *le Chaſſe*, de cinquante-quatre Canons & de deux cent cinquante Hommes d'Equipage, qui avoit fait inutilement

à la Martinique, où elle faiſoit de grands ravages depuis ſept ou huit ans, nom de Siam, amené par un Vaiſſeau qui en rapportoit les débris des Etabliſſemens de Mergny & de Bancok (*k*), & qui avoit touché au Bréſil, ou quelques gens de l'Equipage l'avoient gagnée, étoit d'autant plus terrible qu'on n'en connoiſſoit encore, ni la nature, ni le remede. Les ſymptômes en étoient auſſi variés, que les tempéramens des Malades. Ordinairement elle commençoit par un grand mal de tête & de reins, ſuivi, tantôt d'une groſſe fievre, tantôt d'une fievre interne, qui ne ſe manifeſtoit point au dehors. Souvent il ſurvenoit un débordement de ſang par tous les conduits du corps & par les pores mêmes. Quelquefois on rendoit des vers de grandeurs & de couleurs différentes. A quelques-uns, il croiſſoit, ſous les aiſſelles & aux aines, des bubons pleins d'un ſang caillé, noir & corrompu, ou rempli de Vers. La mort arrivoit le ſixieme ou ſeptieme jour (*l*). Quelquefois, ſans autre préſentiment qu'un léger mal de tête, on tomboit mort dans les rues, où l'on étoit à ſe promener pour prendre l'air, & ceux, qui étoient ſi cruellement ſurpris, avoient la chair noire & pourrie, un quart d'heure après. Les Anglois, qu'on faiſoit Priſonniers pendant la guerre, prirent cette redoutable maladie & la porterent dans toutes leurs Iles. Elle ſe communiqua de même, chez les Eſpagnols & les Hollandois. Enfin il paroît qu'elle s'eſt affoiblie, puiſqu'on a vu M. de la Condamine guérir, en 1735, dans l'eſpace de vingt-quatre heures, & par des ſecours fort ſimples (*m*).

Voyages par Rabl. aux Antilles.

La Martinique.

Sa nature.

Labat, chaſſé de ſon couvent par la crainte, n'en eut que plus de loiſir pour ſes obſervations. Elles commencent par la Deſcription du Bourg, ou de la Ville de Saint Pierre, qui prend ſon nom de celui d'un Fort, bâti en 1665, ſous l'autorité de la ſeconde Compagnie des Antilles. C'eſt un Quarré long, dont un des longs côtés eſt ſur le bord de la Mer, & défend la Rade. Le côté oppoſé eſt ſur la Place d'armes, il eſt flanqué de deux Tours rondes, avec des embraſures dont chacune peut contenir quatre pieces de Canon. La muraille, qui joint ces Tours, eſt toute percée de meurtrieres, ſans foſſé, ſans chemin-couvert & ſans paliſſades. Un des petits côtés, qui regarde l'Oueſt, eſt lavé par la Riviere de Roxelane, nommée à préſent *Riviere de Saint Pierre* ou *du Fort*, & préſente auſſi quelques pieces de Canon, qui battent dans la Rade. La porte du Fort eſt du côté qui regarde l'Eſt elle eſt ouverte par une longue Cour, murée vers la Mer, avec des meurtrieres, & paliſſadée du côté de la Place. Le côté de la Cour, oppoſé à la Porte, eſt occupé par un Corps-de-Garde & une Chapelle. Ce Fort eſt commandé de toutes parts, excepté du côté de la Mer. L'Ouragan de 1695 nyant emporté la moitié de ce côté, avec la Baterie de l'angle qui étoit proche de la Riviere, on s'eſt contenté de

Deſcription de la Martinique, par Labat.

(*k*) Voyez les *Voyages de Siam*. Ce Vaiſſeau périt, en retournant de la Martinique en France.

(*l*) Labat, pendant tout le Séjour qu'il fit aux Iles, ne connut que deux perſonnes qui euſſent paſſé cette maladie pendant 15 jours.

(*m*) Voyez Tome XIX, page 468. Cette maladie étoit peu dangereuſe en 1705. Labat en fut attaqué deux fois.

Voyages et Etats des Antilles. LA MARTINIQUE.

relever le mur, & de faire une Plate-forme sur l'angle, au lieu des Batteries qu'on y avoit élevées, & dont une partie devoit être supprimée au Gouverneur Général. La Place d'armes est un quarré d'environ cinquante toises. On conçoit que le Fort en fait un côté, les trois autres sont environnés de maisons, avec cinq rues qui y répondent & qui composent la Ville.

Elle peut être distinguée en trois Quartiers. Celui du milieu, qui se nomme proprement Saint Pierre, commence au Fort & à l'Eglise Paroissiale de même nom, défendue par les Jésuites, & va jusqu'à la Montagne qui est du côté de l'Ouest, où l'on trouve une Batterie à barbette, d'onze Canons, nommée la Batterie de Saint Nicolas. Toute l'espace, entre cette Batterie & celle de Saint Robert, qui est à l'extrémité du côté de l'Ouest, forme le second Quartier, qu'on a nommé *le Mouillage*, parceque c'est devant cette partie de la Ville que tous les Vaisseaux se mettent à l'ancre: ils y sont plus à couvert que devant le Fort. L'Eglise des Jacobins, dédiée à Notre Dame de bon Port, sert de Paroisse pour ce Quartier & pour les Habitans des petites Montagnes, qu'on appelle *Mornes* aux Iles Françoises. Le troisième Quartier, nommé *le Carenage*, offre une longue rue, qui borde la Mer, depuis le Fort jusqu'au pié d'une Batterie fermée, qui est à l'embouchure de la Riviere des Jésuites. Aussi ce Quartier est-il de leur Paroisse. A l'arrivée de Labat, on comptoit dans les deux Paroisses qui forment ces trois Quartiers, environ deux mille quatre cens Communians, avec le même nombre de Negres & d'Enfans, en y comprenant les Soldats & les Matelots.

L'Eglise Paroissiale de Saint Pierre est de maçonnerie: le Portail, en pierre de taille, est d'ordre dorique, avec une attique en second ordre, mais on reproche des fautes considérables au dessin. Cet Edifice a cent vingt pieds de long, sur cent dix de largeur: deux Chapelles terminent la croisée. les Autels, les Bancs & la Chaire évangelique y sont de bon goût, & le Service s'y fait avec décence. Les Maisons de l'Intendant & du Gouverneur particulier, le Palais de la Justice, la Prison, les Tours & les Magasins de Munitions, le Bureau du Domaine, le Monastere des Ursulines, une Raffinerie considérable, & les principaux Marchands, sont dans la Paroisse de Saint Pierre. L'Eglise de Notre Dame, qui sert de Paroisse pour le Mouillage, est aussi de maçonnerie. Son Portail est simple, et a quatre-vingt-dix pieds de largeur, sur trente de large, avec deux Chapelles de vingt-quatre pieds en carré, qui font la croisée. On est redevable de la construction aux Officiers du Roi, particulierement au Comte de Cerancy, alors Gouverneur, & Chevalier de l'Ordre, dont l'affection étoit grande pour cet Ordre, qu'il employoit les premiers Domestiques au travail, & qu'il les chargeoit lui-même de faire porter les materiaux. La reconnoissance, les Dames eurent fait placer dans la plus honorable partie de l'Eglise, un Banc fort commode pour les Officiers de Marine, auxquels ils y ont donné aussi droit de sépulture. L'Eglise est au milieu du Cimetiere, qui est entouré de murs, & dont la porte répond à la principale rue du Mouillage.

(a) M. de la Coudraie.

Voyages aux Etats des Antilles. Le Martinique.

A côté du Cimetiere, on trouve une Allée d'Orangers, qui mene au Couvent, éloigné d'environ trois cens pas. Elle eſt coupée par deux autres, qui ont cent pas de longueur. Le pas de meſure, à la Martinique, eſt de trois piés & demi de Paris. c'étoit alors toute la largeur de ce terrein, qu'on n'a pas manqué d'étendre, lorſque l'occaſion s'en eſt preſentée. Le Couvent, qui termine cette allée, conſiſte en un Bâtiment quarré, de cinq piés, qui renferme une Salle, trois petites chambres en bas, & le même nombre en haut. Derriere le corps de logis, & des deux côtés, deux Bâtimens deſtinés donnent les autres commodités. Au delà de tous ces édifices, il y avoit un quarré, de toute la largeur du terrein, fermé par de doubles allées d'Orangers, qui renfermoient le Jardin fruitier, depuis deux ou trois ans, il ne ſubſiſtoit plus, un Deluge d'eau, tombé de la Montagne, avoit emporté quantité de pierres & de terre, qui avoient rempli le Couvent juſqu'à la hauteur de quatre piés. Il ne reſtoit qu'un petit Potager à côté du principal édifice, avec un Dattier, des Abricotiers de Saint Domingue, des Avocats, & quelques autres arbres. On pardonne au P. Labat la complaiſance avec laquelle il s'étend ſur les poſſeſſions de ſon Ordre.

Le Jardin de l'Intendant joint un Monaſtere d'Urſulines, originaires de St. Denis en France, qui prennent des Penſionnaires, & qui inſtruiſent les jeunes Filles du Bourg. elles ſont ſous la direction des Jéſuites. Ce Monaſtere appartenoit autrefois aux Religieuſes du Tiers Ordre de Saint Dominique. (o)

Labat partit de Saint Pierre le 4 de Février, pour commencer ſes obſervations dans l'intérieur de l'Iſle. C'eſt lui-même que nous allons faire entendre, ſurtout dans quelques détails intéreſſans. Il partit avec ſes Religieux de ſon Ordre, qu'il nomme le P. Marteily. „Nous nous mîmes, dit-il, ſur de „ fort mauvais Chevaux, accompagnés de deux Guides Negres, qui étoient „ chargés de deux matelas & d'autant de couvertures, ſans quoi nous aurions couru riſque de paſſer de fort mauvaiſes nuits. On compte huit grandes lieues du Fort Saint Pierre au Fond Saint Jacques de la Cabeſterre, „ où notre Ordre poſſede une Habitation. En ſortant du Bourg Saint Pierre, nous entrâmes dans une belle allée d'Orangers, longue d'un bon quart „ de lieue, qui ſépare l'Habitation de la Marquiſe d'Angennes (p), de

(o) Labat avoit vu cet Etabliſſement dans le ſiécle de l'Auteur. Il n'en reſtoit que le ſeul Monaſtere. Voyez la fuite de cette Hiſtoire. On avoit fait de cette Maiſon un Hôpital pour les Troupes, avant la Paix de Riſwick. Les Dames Urſulines y ont été rétablies depuis la Paix d'Utrecht, & y ſont encore. Labat ne parle que de deux Religieuſes qui y reſtoient de ſon tems. Elles étoient jeunes, avoient beaucoup de mortification, furent remplacées dans l'Hôpital par de Dames Religieuſes, qui ne reſſemblerent pas mal à celles qu'elles avoient remplacées. Ce couvent étoit de l'Ordre de Saint Dominique, & par un Arrêt du Conſeil du Roi, les Urſulines de Saint Denis furent appellées.

(p) La Marquiſe d'Angennes étoit fille de M. Comte, Capitaine de Vaiſſeau de l'Iſle St. Chriſtophe, qui s'étoit diſtingué en 1666, lorſque les Anglois furent chaſſés de cette Iſle. Il avoit obtenu des Lettres de Nobleſſe. La Marquiſe de Maintenon d'Angennes étant à l'Iſle, y fut avec le Prince du Sang, ſa fœur pour devenir chaſſe aux Barbons, épouſa une de ſes Filles, qui étoit d'une beauté achevée. Il obtint en 1717 la Gouvernement de Marie Galante, mais quelques années après, il céda ce Poſte à Mr.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

La Martinique.

„ culté d'un Conſeiller de l'Ile, nommé le Vaſſor. Il y a, ſur l'Habitation
„ d'Angervers, plus de trois cens Eſclaves, deux Sucreries, une très jol-
„ le Cacaoyere, & la Raffinerie, qu'on a déja nommée dans le Bourg. Une
„ demi-lieue plus loin, nous vîmes l'Habitation, la Cacaoyere & les deux
„ Sucreries du Juge Royal de l'Ile (q), poſſédée auparavant par Benjamin
„ d'Acoſta, Juif célebre, qui avoit fait un grand commerce avec les Eſ-
„ pagnols, les Anglois & les Hollandois, tems que la Compagnie, de 1664,
„ avoit fait chaſſer des Iles Françoiſes, dans la crainte que ſon commerce
„ ne ſouffrit d'une ſi puiſſante concurrence. Après la paix de Ryſwick,
„ les Heritiers de ce riche Négociant obtinrent du Roi la permiſſion de
„ redemander ce qui leur étoit dû, ils perdirent leurs peines, comme d'au-
„ tres Hollandois, qui réclamerent des ſommes conſidérables pour les avan-
„ ces qu'ils avoient faites aux Habitans, dans la naiſſance de la Colo-
„ nie. La Cacaoyere du Juge Royal eſt environnée d'une double haie d'O-
„ rangers, dont l'allée ſe termine à un petit Morne, au ſommet duquel on
„ trouve une porte, qui eſt percée dans un petit pan de mur, appuyé d'un
„ côté à la Montagne, & portant de l'autre ſur un precipice tres-roide
„ & tres-creux. Le chemin eſt taillé à mi-côte, dans la Montagne, qui eſt
„ ſingulierement récarpée, il eſt encore fermé par deux autres portes, ſem-
„ blables à la premiere. Sa largeur eſt de quatre à ſept piés. On donne,
„ à ce lieu, le nom de *Refuge* c'eſt-à-dire, que, dans la crainte d'une irrup-
„ tion, les Habitans du quartier peuvent mettre en ſûreté leurs Femmes,
„ leurs Enfans, leurs Beſtiaux & leurs meubles. Ils y font des caſes, cou-
„ vertes de cannes. Ce chemin nous conduiſit dans une longue allée d'O-
„ rangers, bordée, de part & d'autre, par les Savannes & les Sucreries du
„ Juge. Plus loin, nous entrâmes dans le Bois, qui dure plus de trois lieues.
„ A l'entrée, nous vîmes une Croix, plantée par un des premiers Miſſion-
„ naires de notre Ordre (r), en vertu de laquelle les Paroiſſes de la Cabeſ-
„ terre nous ſont échues (s). Cabeſterre & Baſſeterre ſont des noms en uſage
„ dans les Iles, & qui demandent d'être expliqués. On entend, par le pre-
„ mier, la partie d'une Ile qui regarde le Levant, & qui eſt toujours rafraî-

danger, dont le nom me viendra dans la ſuite, & qui avoit épouſé la Sœur, ſi ſe retira ſur l'Habitation qui lui avoit échûtée des Héritiers de M. du Parquet, ancien Propriétaire de la Martinique. En mourant, il laiſſa deux Enfans, le Marquis d'Angervers, Capitaine au Régiment de la Couronne, & une Fille.

(q) M. Bruneau.

(r) Le P. Raymond, Breton, qui a publié un Dictionnaire de la Langue des Caraïbes.

(s) L'Auteur nous apprend que les Dominicains de la Province de Saint Louis, dont le Couvent principal eſt ſitué de la rue Saint Honoré, à Paris, ont été les Fondateurs des Miſſions de cet Ordre aux Iles. En 1638, le P. Raymond accompagnoit une partie des Habitans, qui alloient cultiver les Sauvages, pour les chaſſer de la Cabeſterre, dont une autre partie s'étoit emparée pour la même Expédition devoit rencontrer ceux qui arriveroit par terre, dans le Quartier qui a pris depuis le nom du *Fort Sainte Marie*. Les premiers arrivés prirent à ceux qui n'étoient encore que, & commencerent d'arriver les premiers [illegible] de Sainte-Croix. L'Adminiſtration du Spirituel de la Cabeſterre parut ſi conſidérable, qu'elle appartiendroit aux plus diligens. Ils furent trompés, le vent contraire les retarda, & donna le tems au P. Raymond de planter la Croix.

» côté que les vents alizés, qui courent depuis le Nord jusqu'à l'Est-Sud-Est. La Baie-verte eſt à la partie oppoſée. Dans celle-ci, les vents alizés ſe font moins ſentir : elle eſt par conſéquent plus chaude, mais en même-temps la mer y eſt plus unie, plus tranquille, plus propre pour le rafraîchiſſage & pour le chargement des Vaiſſeaux. Ordinairement les Côtes y ſont auſſi plus baſſes qu'aux Cabeſterres, ou, pour la plupart, elles ſont compoſées de hautes Falaiſes, contre leſquelles la mer tonne & ſe briſe avec impétuoſité, parce que elle y eſt ſans ceſſe pouſſée par le vent. Voyage de Labat, aux Antilles. La Martinique.

» Je ne pourrois aſſez admirer (continue Labat,) la hauteur & la groſſeur des arbres de ces Forêts, ſurtout de ceux qu'on nomme *Gommiers*. Nous vîmes, en paſſant au Morne rouge, l'Habitation des Religieux de la Charité, & celles de pluſieurs Particuliers. On y éleve des Beſtiaux, & des Cacayers. Du Morne de la Caribelle, où nous arrêtâmes un peu avant midi, nous eûmes le plaiſir de découvrir une grande partie de la Cabeſterre, qui de cette élevation nous parut un Pays uni, beaucoup plus beau que celui que nous quittions, où l'on ne trouve que des Montagnes. On a taillé, dans ces Mornes, un chemin étroit, qui eſt, de ce côté-là, l'unique paſſage d'une partie de l'Iſle à l'autre, & qu'on pourroit rendre impénétrable. Lorſque nous fûmes deſcendus au pié de ce Morne, nous nous repoſâmes près d'une petite Fontaine, qui eſt à la gauche du chemin.

» A trois quarts de lieue de la Fontaine, on trouve une ſeconde Croix, plantée par un autre Dominicain, dans un petit terrein défriché, qui ſert de Cimetiere pour les Negres Chrétiens du canton. Un peu plus loin, on deſcend, par un chemin creux & taillé dans la pente d'un Morne, à la Riviere *Falaiſe*, avec laquelle on entre dans une allée d'Orangers, qui ſert de clôture à la Caſe-purie d'un Habitant (*a*). Enfin, l'on rencontre, preſque à la ſortie du bois, une troiſieme Croix, nommée *Croix de la baſſe Pointe*, parce que elle eſt à côté du chemin qui conduit au Quartier & au Bourg de ce nom. Plus loin, on paſſe la Riviere *Capot*. Toutes les Rivieres de ce quartier ne ſont que des Torrens qui tombent des Montagnes, & qui groſſiſſent aux moindres pluies : elles n'ont ordinairement que deux ou trois pieds d'eau. Celle du Capot eſt une des plus grandes de l'Iſle : ſa largeur eſt ordinairement de neuf à dix toiſes, ſa profondeur, de deux ou trois pieds au milieu, & ſon lit très-chaud, rempli de groſſes maſſes de pierres, & quantité de cailloux, dont elle eſt remplie, rendent ſon paſſage dangereux pour peu qu'elle groſſiſſe. De cette Riviere à la Paroiſſe de la *grande Anſe*, on ne compte qu'une petite lieue, par une Savane qu'on traverſe. Le chemin eſt agréable, bordé d'allées d'Orangers, mais difficile par l'inégalité du terrein, où l'on ne fait que monter & deſcendre. De la grande Anſe au Fond Saint Jacques, la diſtance eſt de deux lieues. On rencontre deux ou trois Mornes très hauts & très roides, juſqu'à la Riviere du Lorrain, qu'on ne paſſe point ſans peine. On paſſe enſuite celle du *Mort*. Celle du *Charpentier*, qui la ſuit, n'eſt pas grande, mais elle eſt fort dangereuſe, parce qu'elle coule ſur un fable mou-

(*a*) M. Cornette.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

LA MARTINIQUE.

„ vuit." Un Morne fort haut, que les deux Voyageurs montèrent pendant la pluie, leur fit faire plus d'une chûte. Enfin, ils arrivèrent fort tard à leur Habitation. Labat la décrit.

„ Ce terrein, (dit-il,) qui s'appelle le Fond Saint Jacques, eſt ſitué „ dans la Cabeſterre, à huit lieues du Fort Saint Pierre, à deux du Bourg „ de la Trinité, entre deux grands Mornes, qui laiſſent entr'eux un Pays „ plat d'environ deux cens cinquante pas de large, à côté duquel coule une „ petite Riviere qui porte le même nom. C'eſt un préſent que le Général du „ Parquet fit à l'Ordre en 1654. Il eſt large de ſix cens pas, & dans le „ tems de la donation, il avoit deux mille pas de hauteur, du bord de la „ Mer, vers les Montagnes qui font un entre-deux. La Maiſon, ou le „ Couvent, occupe un petit terrein uni, à côté de la Riviere, & n'eſt qu'à „ trois cens pas de la mer. Il conſiſte en trois édifices de bois, qui renfer- „ ment une cour quarrée de dix à onze toiſes, ouverte du côté de la Mer, „ & terminée par un Jardin de cinq-cent à vingt toiſes. La Chapelle eſt à gau- „ che. Une Sucrerie de vingt-deux piés de long ſur vingt-quatre de large, „ les Caſes des Engagés, & celles des Negres, avec un Moulin à eau, „ compoſoient le reſte des Bâtimens. Les Negres étoient environ ſoixante, „ de différens âges. Un ſi beau fond avoit été preſque ruiné, par la mau- „ vaiſe économie des Adminiſtrateurs (a)." Labat, dont on reconnoît bientôt les talens, fut deſtiné à le réparer: mais pour lui donner l'occaſion de s'inſtruire des uſages du Pays, on le chargea, pendant quelque tems, de la conduite d'une Paroiſſe.

Ce fut celle du Quartier de Macouba; il s'y rendit, avec un Negre Créole, qu'on lui avoit donné pour le ſervir. Sa route fut celle qu'on a vue, juſqu'à la Riviere Capot, d'où il traverſa deux Habitations (b), dans un terrein plat & uni, élevé de trois ou quatre toiſes au-deſſus de la Mer, d'environ deux lieues d'étendue, depuis la Mer juſqu'au pié des Montagnes. Depuis la Riviere Capot, où commence la Paroiſſe de la *Baſſeterre*, juſqu'à la grande Riviere qui ſépare celle du Macouba de la Paroiſſe du Prêcheur, on ſe trouve dans la meilleure & la plus belle partie de l'Ile. La plupart des Habitations y ſont ſéparées les unes des autres par de petites Rivieres, ou de profondes ravines, qui rendent à la vérité les chemins difficiles; mais qui ſont des bornes fort commodes pour les terres, & des retranchemens très faciles à garder. Labat décrit ſa propre Paroiſſe, avec des circonſtances qui regardent ſon Office & qui donnent une idée du Spirituel de la Colonie. „ Après avoir traverſé (dit-il,) le Quartier de la Baſſeterre, „ j'arrivai au Macouba. J'y vis, fort près de l'Egliſe, un petit Bâtiment

(a) Entre pluſieurs diſpoſitions, un Supérieur a trouvé propoſé de ne rien du tout engager pluſieurs Femmes du monde, qui devoient venues de France en leur fournir ſont de quoi mener une vie honnête, leur avoit fait des Billets de Sucre à prendre ſur l'Habitation, ſans ſe mettre en peine s'il y en auroit aſſez pour les acquitter; et s'il reſteroit un Religieux de quoi vivre ont obtenu. Ces Femmes ne manquèrent point de ſe marier, & ſe preſentoient des billets, qui étoient en très grand nombre, fut regardé comme exigé. T. I. p. 115.

(b) Celles de M. Courtois & de M. Parquet. La premiere a ſix à ſept cens pas de largeur, la ſeconde de deux cens, avec trois Sucreries.

» de planches, de seize piés en quarré, avec un petit appentis à côté, accompagné d'un autre petit édifice, couvert de paille. Je jugeai que l'un étoit la Maison du Curé, & l'autre sa Cuisine. Le Maître d'Ecole demeuroit au bord de la Mer, il avoit la clé du Presbytere, parcequ'il y avoit quelques mois que cette Paroisse étoit sans Curé, & que celui de la Basse-pointe la desservoit avec la sienne. Une Négresse d'une Sucrerie voisine vint à moi, & me dit de sonner la Cloche, pour appeller le Maître d'Ecole, qui parut quelques momens après, apportant les clés de l'Eglise & du Presbytere. Il se disposoit à m'aller chercher des œufs, pour mon souper, lorsque le Marguillier de la Paroisse arriva. Ayant entendu sonner, il venoit s'informer de ce qu'il y avoit de nouveau. Il me proposa d'aller souper & coucher chez lui, en attendant que mon logement fut préparé.

» J'y consentis avec joie. Je montai sur mon Cheval, & lui fis le sien. La descente étoit très rude, pour arriver au bord de la Mer. J'avois qu'elle me fit peur. C'étoit un chemin étroit, taillé dans un rocher de plus de quarante-cinq toises de haut, où je me serois cassé mille fois le cou, si mon Cheval s'étoit abattu. Je voulus faire ce chemin à pié, mais le Marguillier s'y opposa, en m'assurant que les Chevaux du Pays étoient accoutumés à ces routes. Le bord de la Mer offroit la Maison du Maître d'Ecole, celle du Chirurgien, & quelques Magasins, où les Habitans du Quartier renfermoient leurs Sucres & d'autres Marchandises, jusqu'à l'arrivée des Barques. Nous entrâmes dans une large ouverture, que deux Pointes escarpées laissent entr'elles. C'est dans cet espace que coule la Riviere du Macouba. On trouve, sous les Falaises, de grandes voûtes en arcades, avec des trous ronds, dans leur entre, qui percent fort loin, & que l'on prendroit pour des tuyaux de cheminée. Je n'ai pû savoir d'où venoient ces trous, car, étant dans un rocher vif, sur lequel il y a plus de vingt-cinq toises de terre, ou de pierre, on ne peut les attribuer aux racines des arbres. La Riviere a quarante piés de large, & sa profondeur est ordinairement de deux piés. Nous arrivâmes à l'Habitation du Marguillier (x), où je fus bien traité."

Voyage en Etats. des Antilles, la Martinique.

A l'occasion de sa Paroisse, Labat continue d'expliquer comment le Spirituel est administré dans les Iles Françoises. On y voyoit autrefois quelques Prêtres Séculiers, mais les Religieux des différens Ordres, qui avoient accompagné les premiers Colons, s'y sont toujours maintenus, & depuis longtems la Cour en exclut tous les autres Ecclésiastiques.

Administration spirituelle de l'Isle.

A l'arrivée de l'Auteur, toutes les Paroisses de la Martinique étoient desservies par des Jésuites, des Capucins & des Dominicains, qu'on nomme aux Iles les Peres blancs, comme les Jésuites y sont nommés les Peres noirs. Les Jésuites desservoient cinq Paroisses, celles du Fort Saint Pierre, du Precheur,

(x) Nommé M. Darville. Le Capucin du Quartier se nommoit M. Michel. Labat leur trouva à tous la politesse & la gaieté de tous les Habitans de la Paroisse, mais ce fut sans connoître leur naissance, leur caractere & leurs aventures, il ne fut, par grace à leurs ménages. C'est ce qui l'a fait tomber d'un peu de quiproquo.

Voyages et Essais, aux Antilles.

du Carbet, de la Cafe-Pilote, & du Cul-de-fac à Vache: depuis, ils ont cédé cette dernière Paroiſſe aux Capucins.

La Martinique.

Les Capucins avoient les Paroiſſes du Fort Royal, du Trou au Chat, du Cul-de-ſac Marin, & deux autres, qui ſont aux *Anſes d'Arlets*.

Les Dominicains avoient la Paroiſſe du Mouillage, dans l'Iſle leur appartenant, & ſix autres Paroiſſes à la Cabeſterre, nommées Sainte Anne du Macouba, Saint Jean-Baptiſte de la Baſſeterre, Saint Hyacinthe de la grande Anſe, Saint Paul du Marigot, Sainte Marie du même Quartier, & la Trinité, qui eſt un Port & un Bourg conſidérable de la Cabeſterre.

A la Guadeloupe, il y avoit des Capucins, des Dominicains & des Carmes chauſſés, de la Province de Touraine. Ces Carmes faiſoient paſſer auſſi des Deſſervans, dans les Paroiſſes de Marie-Galante & des Saintes. Les Jéſuites ont une Sucrerie & grand nombre d'Eſclaves à la Guadeloupe, avec une belle Maiſon & une Egliſe dans le Bourg, mais ils ne ſont chargés que du ſoin des Negres, qui ſe trouvent dans la Paroiſſe des Carmes. La Grenade eſt deſſervie par des Capucins, depuis 1664, que les Dominicains en furent dépoſſédés. Avant la ceſſion de Saint Chriſtophe aux Anglois, cette Iſle avoit des Jéſuites, des Capucins & des Carmes. Le Spirituel de Sainte Croix a toujours été adminiſtré par les ſeuls Dominicains, juſqu'en 1696, que cette Colonie fut tranſportée à Saint Domingue. Les Iſles de Saint Martin & de Saint Barthelemy ſont deſſervies par des Capucins, après l'avoir été fort longtems par l'Ordre de Saint Dominique. Les Jéſuites ont un Habitation dans l'Iſle de Saint Vincent, pour la converſion des Caraïbes. On a vu, dans l'article de Saint Domingue, la diſtribution des Paroiſſes, & celle des Religieux qui les deſſervent.

C'eſt le Roi qui entretient les Religieux Curés des Iſles du Vent, c'eſt-à-dire toutes les Iſles Françoiſes, à l'exception de Saint Domingue. Leurs penſions ſe prennent ſur le Domaine Royal. Toutes les Cures anciennes ont douze mille livres de Sucre brut, & les nouvelles, neuf mille livres. Comme les Paroiſſes des Jéſuites, à la Martinique, ſont toutes anciennes, elles ſont toutes à douze mille, & celle du Fort Saint Pierre a de plus, neuf mille livres, pour un ſecond Deſſervant. Les Paroiſſes des Capucins y ſont toutes à neuf mille, excepté celle du Fort Royal, qui a vingt-un mille livres pour deux Deſſervans. Ils ont d'ailleurs cinq cens francs en eſpeces, en qualité d'Aumôniers ordinaires du Fort. Les Paroiſſes des Dominicains, dans la même Iſle, étant de différente nature, leurs penſions ſont auſſi différentes: celle du Mouillage a vingt un mille livres de Sucre pour deux Deſſervans; celles de la Baſſeterre & de Sainte Marie, chacune douze mille livres, & toutes les autres neuf mille. Mais pour y mettre de l'égalité, les Supérieurs de l'Ordre prennent ſur la plus forte de quoi leur faire à toutes un revenu fixe de douze mille livres.

A l'égard du Caſuel, il varie, ſuivant la différence des lieux. D'ailleurs il ne conſiſte que dans les droits de ſépulture & de mariage, & dans la publication des Bans pour les perſonnes libres. On n'exige rien des Eſclaves, ni de leurs Maîtres pour eux. La levée des Corps, que le Curé doit prêter à leur Maiſon, eſt taxée, dans les Paroiſſes du Fort Saint Pierre, du

Mouillage

Mouillage & du Fort Royal, à quatre livres; dans les autres, à ſix. On donne, dans les trois premieres, neuf livres pour une grande Meſſe, & dans le reſte de l'Iſle, quatre livres dix ſols. Les Meſſes baſſes, les publications de Bans, les certificats de Baptême, les Mariages & les Sépultures ſont à vingt ſols. A l'egard des autres Fonctions, on prend, dit Labat, ce que les Fidèles préſentent, mais on ne demande jamais rien. Voyages aux Etats-Unis Antilles. LA MARTINIQUE.

Les penſions ſe payoient d'abord en Sucre brut. La guerre le réduiſit à ſi bas prix, qu'à peine pouvoit il ſe négocier, en Marchandiſes, ſur le pié d'un écu pour cent, tandis que toutes les proviſions, qui venoient de France, étoient d'un prix exceſſif. Enfuite, le Sucre étant enchéri du double en 1647, & plus encore après la Paix de Ryſwick, les Fermiers du Domaine obtinrent un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui fixa toutes les Penſions du Clergé, comme celles de l'Etat Major, à quatre livres dix ſols le cent, quoiqu'on même tems ils exigeaſſent ſix livres par cent de Capitation (y). Elles ſont demeurées depuis ſur ce pié.

Les fonctions paſtorales de Labat ne l'empêcherent point de viſiter diverſes parties de l'Iſle, dont il donne la Deſcription. Pour ſe rendre du Macouba au Fort Royal, qu'il étoit important de voir, il ſe rendit au Fort Saint Pierre, d'où l'on n'y compte que ſept lieues par terre, mais le chemin étant des plus incommodes, parceque ce Pays n'eſt compoſé que de Montagnes, il prit le parti de le faire en Canot, le long de la Côte. Cette petite Voiture de Mer, établie à Saint Pierre, d'où l'on peut aller auſſi au Fort Royal & revenir en un jour, ne coûte qu'un écu pour chaque perſonne, ou ſix pour celui qui la loue toute entiere. Elle eſt couverte d'une groſſe toile godronnée, & gouvernée par un Negre, avec quatre ou cinq Rameurs. On part trois ou quatre heures avant le jour pour arriver au Fort Royal ſur les ſept heures du matin, & l'on ſe remet en Mer à quatre heures du ſoir, pour arriver à Saint Pierre ſur les ſept heures. Un autre avantage eſt de ne rien payer pour le Domeſtique, blanc ou noir, qu'on mene avec ſoi. Mais faiſons parler Labat, qui a toujours l'art d'entrelacer par un mélange de circonſtances inſtructives ou curieuſes. „ Nous eûmes (dit-il,) un grain violent de vent & de pluie, qui nous obligea de mettre à terre dans une Anſe, à deux lieues ſous le vent du Fort Saint Pierre, & de nous retirer ſous une grande voûte naturelle, qui s'offre dans une Falaiſe. La petite godronnée de notre Canot avoit été emportée par le vent. Nous nous rembarquâmes après cet orage. Quoique la diſtance de Saint Pierre au Fort Royal ſoit de neuf grandes lieues par Mer, il n'étoit qu'environ ſix heures & demie lorſque nous y arrivâmes. Ma premiere viſite fut chez les Peres Capucins, qui ſont Curés de la Ville & Chapelains du Fort. Ils deſſervent toutes les Paroiſſes, depuis le Fort Royal juſqu'à la Pointe orientale de l'Iſle, qui ſe nomme Pointe des Salines, & qui ſépare leur „ Juriſdiction ſpirituelle de la nôtre.

„ Le Comte de Blenac, à qui je me fis préſenter enſuite, me propoſa de Suite de la Deſcription.

(y) Labat rejette cette injuſtice ſur le dos de la Bienveillance, & qu'il traite d'indigne Directeur du Domaine, qui le nommoit Médecin.

Voyages et Etats. des Antilles. LA MARTINIQUE.

„ donnoient un Fort, pour y prendre la conduite des travaux : je m'en excusai, par la dépendance où j'étois de mes Supérieurs, mais l'opinion, qu'on lui avoit donnée de moi, lui fit souhaiter que je visse au moins la Forteresse. J'y trouvai l'Ingénieur, qui faisoit travailler à un grand Corps de logis, faisant face à la Mer, dont l'étage de dessous, qui étoit fort sain, étoit destiné pour les Magasins des vivres, les Fours & d'autres besoins; celui du rez-de-chaussée pour le logement du Général, & celui de dessus pour servir de Sale-d'armes, avec des logemens pour les Officiers. Cet Ingénieur étoit un Gentilhomme de Languedoc (z), d'une expérience & d'une habileté distinguées. Si son conseil eût été suivi, le Fort Royal seroit imprenable, mais les avis les plus sages ne sont pas toujours ceux qui prévalent. Je fis le tour de la Forteresse. Quoiqu'elle ait quelque apparence, à la première vue, il ne faut pas la considérer longtems pour y remarquer de fort grands défauts. On en accusoit un autre Ingénieur, (a) qui ayant été chargé d'exécuter le dessin qu'un habile Homme (b), avoit tracé en 1675, en avoit substitué un autre, sous prétexte d'éviter une dépense excessive, & n'avoit réussi, en construisant, qu'à l'augmenter, par des fautes qui ont coûté un travail & des sommes infinies, sans qu'il ait été possible de les réparer entièrement."

Fort Royal, & fon attaque par les Hollandois.

„ Cette Forteresse est située sur une hauteur, en forme de presqu'île, composée d'une roche tendre, ou d'un tuf, qui se creuse assez facilement quand on est un peu au-dessous de la superficie. Ce terrein est élevé d'environ quarante à cinquante toises au-dessus de la Mer, qui l'environne de toutes parts, à l'exception d'une petite langue de terre qui le joint à l'Ile, & dont la largeur est de dix-huit à vingt toises. Dans l'attaque des Hollandois, en 1674, cette moitié de terre, qu'on nommoit déjà le Fort Royal, n'avoit pour toute fortification qu'une double Palissade, qui fermoit cette petite langue par le bas, avec un autre rang sur la hauteur, & deux Batteries à barbette, une, sur la pointe, pour défendre l'entrée du Port, qu'on nomme le carénage, & l'autre du côté de la Rade. Le terrein, qu'occupe à présent la Ville, étoit un Marais plein de roseaux. On y voyoit seulement quelques mauvaises Cases, qui servoient de Magasins pour les Marchandises, lorsque les Vaisseaux étoient dans le carénage, pendant la saison des Ouragans.

„ L'attaque des Hollandois, sous les ordres de l'Amiral de Ruyter, me fut racontée par un si grand nombre de témoins oculaires, sans aucune variation dans les circonstances, qu'on doit plus de confiance à mon récit qu'aux Gazettes du tems. Tout est singulier dans cette aventure. Les Magasins étoient pleins d'Eau-de-vie & de Vin, lorsque de Ruyter fit débarquer ses Troupes, sous la conduite du Comte de *Sarrum*. Ses Soldats n'y trouvant aucune résistance, se mirent à les piller, & burent avec si peu de modération, qu'ils n'étoient plus en état de se tenir sur leurs piés, lorsqu'il fallut marcher à l'ennemi. Il se trouvoit, dans le carénage, une

(z) Nommé M. de Ceylus. (a) M. Payen. (b) M. Blondel.

Vaisseaux de Roi, & Vaisseaux de la Marine.

" Flûte de vingt-deux pieces de Canon, & un Vaisseau du Roi de quarante-quatre, commandé par le Marquis d'Amblimont, successeur du Comte de Blenac au Gouvernement Général des Iles. Ces deux Batimens firent un si terrible feu sur ces Ivrognes, qui tomboient à chaque pas, qu'ils en mirent plus de neuf cens. Leur Chef fut du nombre. Le feu des Vaisseaux, soutenu par celui des Patisades, força l'Officier, qui avoit succédé au Comte de Serran, de faire battre la retraite. Il fit un épaulement, avec les tonneaux que les gens trouvés roulés, pour mettre à couvert un reste de vivans & de blessés, & leur donner le tems de revenir de l'yvresse. De Ruyter, qui vint à terre le lur, après avoir passé tout le jour à canonner ce Rocher, fut extrêmement surpris de voir plus de quatre cens Hollandois tués ou blessés. Il prit aussitôt la résolution d'abandonner une si funeste entreprise, & de faire embarquer le reste de son monde pendant la nuit.

" Dans le même tems le Gouverneur de l'Ile (r) assemblait son Conseil, où l'on résolut d'abandonner le Fort, après avoir fait enclouer le Canon, parceque celui des Ennemis ayant atteint la plus grande partie des rafraîchissemens, il étoit à craindre qu'on ne pût résister à l'assaut, lorsque les Hollandois auroient achevé de couper leur vin. Mais cette résolution ne put être exécutée avec tant de silence, qu'ils n'entendissent beaucoup de bruit dans le Fort. Ils le prirent pour le prélude d'une sortie, dont de Ruyter appréhenda les effets, dans l'état où ses gens étoient encore. Une partie étoit déjà rembarquée. L'épouvante se répandit parmi les autres. Ils se jettèrent avec tant de précipitation dans leurs Chaloupes, qu'ils abandonnèrent leurs Blessés, leurs instrumens de guerre, & même une partie de leurs armes, malgré que les Affiégés, alarmés aussi du bruit qu'ils entendoient & le prenant pour la marche de l'Ennemi qui s'avançoit à l'assaut, ne fissent pas moins de paller dans leurs Canots. Enfin cette nouvelle surprise ayant fait fuir les uns & les autres, il ne resta dans le Fort qu'un Soldat, qui s'étant enivré dès le soir, dormoit tranquillement, & n'entendit rien de ce qui se passoit autour de lui, de sorte qu'à son réveil il fut étonné de se voir entouré de ses Ennemis, sans Armes comme lui. D'Amblimont, qui ne fut point averti de cette double retraite, recommença dès le pointe du jour à faire jouer son artillerie, sans se voyant paroître personne au Fort, & n'entendant plus rien dans le Camp des Ennemis, dont les rafraîchissemens lui étoient si nécessaires, il mit à terre un Sergent & quelques Soldats, pour aller à la découverte. Ce petit Détachement ne trouva que des Morts, des Blessés, & quelques Ivrognes, qui dormoient encore dans les Magasins. Il en avertit le Capitaine, qui fit reprendre aussitôt possession de la Forteresse, par tout ce qu'il avoit de Troupes à bord. Dès le même matin, on commença des Ouvrages, dont une partie subsiste encore, & qui consistoient principalement en plusieurs Batteries, les unes à barbette, d'autres à embrasure, qui environnoient toute la pointe, & qui battoient sur la Rade, sur la Ville & sur la Baie."

(r) M. de Sainte Marthe. Le Gouverneur Général étoit alors M. de Baas.

Voyages et Etabl. aux Antilles. La Martinique.

Aujourd'hui, la langue de terre, qui joint la Presqu'île où le Fort est bâti avec la terre de l'Ile, est fortifiée de deux petits demi-bastions, & d'une très petite demi-Lune, qui couvre la Courtine, avec un Fossé rempli d'eau de Mer, un chemin-couvert palissadé, & un glacis. La porte du Fort est dans le flanc du demi-bastion, du côté du carénage, avec un Escalier fort étroit, qui conduit à une Plate-forme, montée de quelques pieces de Canon. Au bout de cette Plate-forme, un autre Escalier en fait trouver une seconde. Tout le côté qui regarde le carénage est fermé d'un double mur, avec quelques flancs. Le côté de la Mer n'a qu'un parapet, avec des embrasures. On a formé, au-dessus de la Porte, une troisieme Plate-forme, avec du Canon, pour battre une hauteur qui commande la Forteresse du l'autre côté du Port. La Garnison ordinaire est d'environ quatre cens Soldats de Marine.

Le dessein de M. de Ceylus étoit d'isoler entierement cette sorte de terre; mais on y trouve un front assez large pour couvrir deux bons Bastions, & une grande Demi-lune, avec un Chemin-couvert qui auroit eu pour avant-fossé le Canal même, qui auroit isolé le terrein. La dépense eut été beaucoup moindre, & la Place, sans comparaison, plus forte.

Les rues de la Ville, qu'on a bâtie depuis près du Fort Royal, sont tirées au cordeau, mais bordées de Maisons fort inégales. En 1695, on en voyoit plusieurs de maçonnerie, qui sembloient déjà menacer ruine, parceque tout le terrein que la Ville occupe est un sable mouvant, où plus on creuse, moins on trouve de solidité. L'expérience a fait connoître que pour y faire des édifices durables, il falloit mettre le Mortier & les pierres assises sur une sorte d'herbe, assez semblable au Chien-dent, dont ce terrein est couvert, & tous les Habitans ont adopté cette méthode. Malheureusement, au lieu de la suivre pour bâtir l'Eglise, on a fait un grillage, qui a demandé des frais considérables, & qui n'a point empêché que les murs, travaillant beaucoup, ne fussent surplombés & ouverts en plusieurs endroits. Cette Eglise est longue d'environ cent trente pieds, sur trente de large, avec deux Chapelles qui font la Croisée. Les fenêtres font à-peu-près le même effet que le Capuchon des Religieux qui la desservent, c'est-à-dire qu'elles sont formées par deux arcs de cercle, qui forment un angle fort pointu. L'intérieur a peu d'ornemens, & pour augmenter la difformité on y a fait un Portail de pierre grise, dont les joints, larges de plus d'un pouce, sont remplis d'un Mortier fort blanc, qui est terminé en pointe comme le comble, sans amortissemens & sans ordre.

Conseil Supérieur de la Martinique.

La Ville du Fort Royal est non-seulement la résidence ordinaire du Gouverneur Général, mais le siege du Conseil Supérieur. Il est composé du Gouverneur Général, de l'Intendant, du Gouverneur Particulier de l'Ile, de deux Conseillers, d'un Procureur Général, & des Lieutenans du Roi, qui y ont droit de séance & voix délibérative. L'Assemblée se tient de deux en deux mois, & juge en dernier ressort toutes les causes qui y sont portées directement, comme les appels des Sentences du Juge Royal & de ses Lieutenans. Le Gouverneur Général y préside, c'est l'Intendant, & dans son absence le plus ancien Conseiller, qui recueille les avis & qui

prunes. Dans l'absence du Gouverneur Général, l'Ordonnateur préside à la province. Les Charges de Conseillers ne s'achetent point; elles ne doivent être données qu'au mérite, quoique elles s'accordent souvent sur recommandations. C'est le Secrétaire d'Etat du Département de la Marine qui expédie leurs Brevets. Ils n'ont point de gages, tous leurs profits se réduisent à l'exemption du droit de Capitation pour douze Negres, avec quelques légers émolumens pour leurs vacations. Aussi ces Places ne sont-elles recherchées que pour l'honneur. On assure qu'elles donnent la Noblesse à ceux qui meurent dans l'exercice, ou qui observent des Brevets de Conseiller honoraire, après les avoir possédés pendant vingt ans. En revenant au Fort Saint Pierre, Labat vit de son Canot une belle Sucrerie (d) dans un lieu nommé la Pointe des Negres. Il vit ensuite le Bourg & l'Eglise de la *Case Pilote*. Tout ce terrein est fort élevé, & coupé sans cesse par des Mornes, la plupart des fonds, qui les séparent, sont en Savanes, où l'on voit beaucoup de Caféyers. C'est le nom qu'on donne aux arbres qui portent le Caffé. Marchandise autrefois fort recherchée; mais tous les Habitans de la Martinique ayant planté des Caféyers à l'envi, elle perdit sa valeur. On recueillit plus de Caffé, aux Iles Françoises, qu'on n'en pouvoit consommer dans toute l'Europe. D'ailleurs, elle n'est pas moins estimée que celle du Levant. Les Caféyers y sont naturels, c'est-à-dire qu'ils n'y ont point été transportés. En 1705, lorsque Labat quitta ces Iles, on n'y voioit que sept ou huit cens mille pieds de Caffé, dont chacun occupe beaucoup de place dans un Vaisseau, le partage, entre les Marchands & les Propriétaires du Navire, est de mauvais pour le fret. Pendant que les Juifs avoient la liberté d'être aux Iles, ils faisoient entrer quantité de filoques de Caffé, pour l'Europe. Leur méthode étoit de les cueillir extrêmement vertes, & lorsqu'elles n'avoient encore que deux à trois pouces de longueur, de sorte qu'on mangeoit la filoque même, avec tout ce qu'elle contenoit. Cette confiture étoit agréable, & avoit le verre bien. Les Juifs confisoient aussi les fleurs, & leur conservoient leur couleur naturelle, sans le Cassi dont ils avoient l'art de les couvrir; elles produisoient le même effet que les Sucques. Mais depuis l'expulsion des Juifs, soit qu'ils aient emporté leur secret, ou qu'on n'ait pas pris la peine de l'employer, cette confiture a perdu sa reputation.

Voyage aux Iles Antilles. Le Martinique.

Maniere de Caffé confite.

Le Bourg de la Trinité, où Labat eut la curiosité de se rendre, du Fond Saint Jacques, en est éloigné de deux grandes lieues. Le chemin est assez bon, à l'exception de deux Mornes très hauts & très rudes, qu'il faut traverser, d'une terre rouge, & fort glissante à la moindre pluie, sans compter la Riviere Sainte Marie, qui changeant de lit pour peu qu'elle soit enflée des eaux de la Mer, est toujours fort dangereuse. Le Port de la Trinité est un grand enfoncement, qui forme une longue Pointe, nommée la Pointe de la Caravelle, dans il est couvert du côté du Sud-Est. De l'autre, il est fermé par un Morne assez haut, d'environ quatre cens pas de longueur, qui

Bourg & Port de la Trinité.

(d) On ne laisse pas d'en faire encore; mais Labat allure qu'elle n'approche point de celle des Juifs.

VOYAGES ET DESCR. DES ANTILLES. LA MARTINIQUE.

re dans à la terre de l'Ile que par un Isthme, ou une langue de terre de trente-cinq à quarante toises de large. Le côté de l'Est, opposé au fond du Golfe, est formé par une chaîne de rochers, qui paroissent à fleur d'eau en Mer basse, & sur lesquels Labat juge qu'on pourroit établir une Batterie ferasse. C'est une opinion fausse, dit-il, que celle de quelques Philosophes, qui s'imaginent point de flux ni de reflux entre ces deux Tropiques, ou qui l'y croient du moins presqu'imperceptible. Le flux ordinaire, aux Iles de la Martinique & de la Guadeloupe, monte à quinze ou dix-huit pouces, & dans les *Saintes*, c'est-à-dire les Nouvelles & les Petites Lunes, il passe beaucoup au-delà de deux pieds. L'entrée du Port est à l'Ouest de ces deux Rochers, entre eux & la Pointe du Morne. Cette Pointe, qui est basse & extrêmement arrondie, est défendue par quelques pièces de Canon.

Le Bourg n'étoit alors composé que de soixante ou quatre-vingts Maisons, bâties sur une ligne courbe, qui suivoit la figure du Golfe ou du Port. L'Eglise, qui n'étoit que de bois & d'une grandeur médiocre, occupoit le centre de l'enfoncement. Mais le Trinité s'est considérablement accrue, depuis qu'on fabrique, dans ce Quartier, beaucoup de Sucre, de Cacao, de Coton, & d'autres Marchandises, qui attirent un grand nombre de Vaisseaux, servant de Navires. Ils y trouvent un débit certain de celles qu'ils y apportent de l'Europe, parceque les Habitans des Quartiers voisins, qui sont fort peuplés, aiment mieux se fournir près d'eux, que de faire venir leurs besoins de la Basseterre. D'ailleurs les Vaisseaux ont l'avantage d'être pendant la saison des Ouragans dans un Port très-sûr, & lorsqu'ils le quittent, pour retourner en Europe, ils se trouvent au vent de toutes les Iles: ce qui leur épargne plus de trois cens lieues, qu'ils auroient à faire pour aller chercher le débarquement ordinaire de Saint Domingue ou de Portoric.

La Paroisse de la Trinité comprenoit alors tout le reste de la Cabesterre, & s'étendoit depuis la Rivière Salée, qui la sépare de celle de Sainte Marie, jusqu'à la Pointe des Salines, c'est-à-dire l'espace de quatre lieues. Mais la difficulté du Service spirituel, dans une si grande distance, a fait établir depuis deux autres Paroisses, l'une au Cul-de-Sac Robert, & l'autre au Cul de Sac François.

Le grand enfoncement, qu'on nomme le Cul-de-Sac Robert, a près de deux lieues de profondeur. Il est fermé par deux Pointes, ou Caps, dont celle de l'Est s'appelle *Pointe à la Rose*, & celle de l'Ouest *Pointe des Galions*. Son ouverture est couverte par un Iles d'une lieue de tour, qui se nomme l'Ile Monsieur. Un autre, plus avancé en Mer, couvre la Pointe orientale du premier, de sorte qu'il ne laisse entr'eux qu'un Canal, & servant tous deux à couvrir toute l'ouverture du cul-de-sac, ils rendent ce Port fort sûr. On n'y peut entrer que par trois passages, l'un, qui est entre les deux Iles, profond, sans danger, & large de cinquante à soixante toises, les deux autres, entre les extrémités des Iles & les Pointes de la terre de l'Est, dans qui ne peuvent recevoir que des Barques & de fort petits Vaisseaux. Ce Cul-de-sac forme naturellement un si beau Port, qu'il contiendroit la plus nombreuse Flotte, & qu'en plusieurs endroits les Vaisseaux

pouvoit y mouiller affez près de terre, pour y débarquer avec une planche. Ce Quartier eſt nommé de belles Habitations (*e*).

Voyages et Etabl. des Antilles. La Martinique.

Il s'en faut beaucoup que le cul-de-ſac François ſoit auſſi beau, pour la largeur, ou la profondeur, c'eſt-à-dire pour ſon enfoncement dans les terres, car l'eau n'y manqueroit point aux plus grands Navires, ſi l'entrée ne leur étoit fermée par une barre de ſable mouvant, qui change de ſituation, ſuivant le changement des Marées, ou ſuivant la violence de la Riviere. Dans un des lieux, qui ferment ce cul-de-ſac, on trouve une eſpece de maſſe, blanche & tendre, qui, réduite aſſez bien au feu, ſert à compoſer les Fourneaux des Sucreries. La Riviere n'a pas moins de trente-cinq à quarante toiſes de large, & porte le nom de cul-de-ſac. Elle eſt d'une profondeur extraordinaire, & la Mer ne communique le goût de ſes eaux, juſqu'à deux mille pas de ſon embouchure. Quantité de Mangles, qui la bordent des deux côtés, recueillent ſon ſel, & la défendent heureuſement contre les défenſes. Elle eſt fort poiſſonneuſe, mais les Requins & les Becunes y rendent la pêche très dangereuſe. Entre pluſieurs Habitations, Labat en vante une (*f*) qui eſt à cinq ou ſix cens pas de l'endroit où la Riviere ceſſe d'être navigable pour les Barques. Le Propriétaire a fait creuſer un Canal de neuf ou dix pieds de large, qui porte les Canots & les Chaloupes juſqu'à la porte de la Sucrerie, avec des ripoles qui traverſent la Savane, & qui ont ſervi à défricher les terres baſſes & noyées.

A l'occaſion des défenſes, que les Habitations peuvent craindre en tems de guerre, Labat nous apprend de quelle maniere on cache ce qu'on veut ſauver. Si ce ſont des meubles ou des proviſions, qui puiſſent réſiſter à l'humidité, comme de la vaiſſelle, des terrines, des uſtenſiles de Cuiſine, des Barils de Vinaigre, de Vin, ou d'Eau-de-vie, on fait, au bord de la Mer, une foſſe de huit à dix pieds de profondeur, afin que les Ennemis, ſondant avec leurs épées, ne puiſſent rien ſentir de plus dur que le ſable ordinaire. Lorſqu'on a mis dans la foſſe ce qu'on veut cacher, & qu'on l'a remplie du même ſable, on jette à la Mer ce qu'il y a de ſurplus, pour ne rien laiſſer d'élevé ſur le terrein. On y verſe de l'eau, qui le rend plus ferme, & l'on n'oublie point de s'aligner à deux ou trois arbres des environs, ou à quelque groſſe roche, pour retrouver plus facilement le dépôt, à l'une ou l'autre de ces deux marques. Si les effets ne peuvent être tranſportés au bord de la Mer, on fait des trous en terre, dans un terrein ſec. Ceux qui choiſiſſent une Savane, levent adroitement la premiere couche de terre, comme on fait pour couper du gazon; & mettent des toiles autour du lieu qu'ils veulent creuſer, ils y jettent la terre qu'ils tirent du trou, afin qu'il ne s'en répande rien ſur l'herbe voiſine. Ils donnent, au trou, le moins d'ouverture qu'ils peuvent par le haut. Après y avoir mis leurs effets, ils le rempliſſent de terre, qu'ils foulent fortement, ils y jettent de l'eau, ils mouillent l'herbe ou les cannes, qu'ils ont levées. Tout reprend ſa place, & ſon apparence naturelle. La terre qui reſte eſt portée fort loin, & les environs, où l'herbe paroît foulée, ſont arroſés pluſieurs fois, afin qu'en ſe

Cachet de la Martinique.

(*e*) Savane eſtim. de MM. Hurel & M. Perrin. (*f*) Celle de M. Joyau.

Voyages et Essais aux Antilles. La Martinique.

relevoient elle repreuve bientôt la vendure. A l'égard des vaiſſeaux, on les enduit de Suif, des Papiers, & de tout ce qui entre l'humidité, on les met dans de grandes Cuves, coupées vers le quart de leur longueur, on en couvre l'ouverture, avec une autre Cuve, & ces deux pieces font joindre exactement avec une bande de Fer. Cette eſpece de boete, qu'on appelle le Fourneau, s'allume environ 10 des Soirs, & lorſque le eſt remplie de bon charbon, on l'ouvre entre les branches de Châtaignier, ou des autres arbres à grandes feuilles, qui ſont ordinairement couronnés de Lianes. On fait paſſer par deſſus le Couvercle, quelques Lianes, dont on enfle un peu les bouts ce qui le ferme ſi bien, qu'il eſt impoſſible de s'appercevoir, & les feuilles, dont il eſt couvert, empêchent la pluie d'y entrer. La moindre humidité. Mais il faut que cette opération ſe faſſe ſous la participation des Negres, parceque l'Ignorant ne manque point de mettre à la gêne ceux qui tombent entre ſes mains, pour les forcer de découvrir le tréſor de leurs Maîtres.

Tel est ce que les Peres du Tertre & Labat qui ont traité. Ce qui ne laiſſe pas d'un habitant philoſophe & politique, dans les obſervations ſur la Martinique à rendre ſur les différentes formes qu'elle a éprouvées, depuis ſon établiſſement de la Couronne juſqu'à ſon état actuel.

Etat de la Colonie avec les Iroquoiſes des mêmes.

Les Français ont dû, après avoir chaſſé les naturels de la Martinique, reſſentir pluſieurs malheurs de l'Ile. Ils s'occuperent d'abord uniquement du Tabac & du Coton on y joignit bientôt le Rocou & l'Indigo. La culture du Sucre ne commença que vers 1650 Benjamin d'Acoſta, l'un de ces Juifs qui portent leur induſtrie dans l'oppreſſion même où ils ſont tombés leur patrie après l'avoir exercée, planta du cru après des Canneaux. Son exemple fut lent à influencer juſqu'en 1684, où le Chocolat devint d'un uſage aſſez commun dans la metropole. Alors le Cacao fut la reſſource de la plupart des Colons qui n'avoient pas des fonds ſuffiſans pour entreprendre la culture du Sucre. Une de ces calamités que les Saiſons apportent à verſer tantôt ſur les hommes, tantôt ſur les plantes, le prive en 1718 tous les Cacaoyers. La deſolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur préſenta le Caféier comme une planche après le naufrage.

La Manufacture de France avoit reçu des Hollandois en préſent deux pieds de cet arbre, qui étoient conſervés avec ſoin dans le jardin royal des plantes. On en tira deux repriſes. M. *Declieux*, chargé de les apporter à la Martinique, le trouva ſur un vaiſſeau où l'eau devint rare il partagea avec ſes malades le peu qui en reſtoit pour la boiſſon, & par ce généreux ſacrifice il parvint à trouver le précieux dépôt qui lui avoit été confié. Sa récompenſe fut incompriſe. Le café ſe multiplia avec une rapidité, avec un ſuccès extraordinaires, & ce vertueux citoyen jouit encore avec une douce ſatisfaction du bonheur d'être devenu pour ainſi dire une Colonie importante, & de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'induſtrie.

Les avantages naturels.

Indépendamment de cette reſſource, la Martinique avoit de grands avantages naturels qui ſembloient devoir l'élever en peu de tems à une fortune conſidérable. De toutes les Habitations Françoiſes, elle a le plus heureuſe ſituation par rapport aux ports qui regnent dans ces mers. Les parts ſur l'in-

Vaisseaux de Rhodes aux Antilles.

Inaffiliable commodité d'offrir un abyle ſûr contre les ouragans qui déſolent ces parages. Si pendant l'hyver rendre le ſiège du Gouvernement, elle a reçu plus de faveurs à peu d'une adminiſtration plus éclairée & moins infidelle. L'anglois a conſtamment reſpecté la valeur de ſes habitans, & ſi ſouvent provoqué ſans avoir lieu de s'en répentir. Sa plus mauvaiſe action fut commiſe même lorſqu'en 1717, excité par un découragement général, elle prit le parti, peut-être audacieux, mais conduit avec meſure, de renvoyer en Europe un Gouverneur & un Intendant qui la ſuſoient gémir ſous le deſpotiſme de leur avarice.

Les progrès de la Martinique.

Malgré tant de moyens de proſpérité, la Martinique, quoique plus peuplée que ſes autres Colonies Françoiſes, l'étoit cependant fort peu à la fin du dernier ſiècle. En 1700, elle n'avoit en tout que 4,59° Blancs. Le nombre des Sauvages, des Mulâtres, des Negres libres, hommes, femmes & enfans, n'étoit que de 50°. On ne comptoit que 14,366 Eſclaves. Tous ces objets réunis ne formoient qu'une Population de 21,840 perſonnes. Les troupeaux ſe réduiſoient à 3668 chevaux ou mulets, & à 7,51° bêtes à corne. On cultivoit un grand nombre de pieds de Cacao, de Coton, & l'on exploitoit neuf Indigoteries & cent quatre-vingt-ſept Sucreries.

La guerre ne eſt la cauſe.

Des guerres longues & cruelles qui avoient répandu la déſolation ſur tout les continens & ſur toutes les mers du monde, avoient retardé le progrès de la Colonie. Lorſqu'elles furent aſſoupies & que la France eut abandonné des projets de conquête & des vues peu d'adminiſtration que l'avoient fait, la Martinique ſortit de l'eſpece de langueur où nous ces mêmes révolutions. Bientôt ſes proſpérités furent éclatantes. Elle devint le marché général des établiſſemens nationaux du vent. C'étoit dans ſes ports que les îles voiſines vendoient leurs productions, c'étoit dans ſes ports qu'elles achetoient les marchandiſes de la métropole. Les navigateurs Françoiſ ne dépaſſoient, ne fréquentoient leurs cargaiſons que dans ſes ports. L'Europe ne connoiſſoit que la Martinique. Elle mérita d'occuper les ſpéculateurs comme agricole, comme agente des autres Colonies, communiquant avec l'Amérique Eſpagnole & Septentrionale.

Ses progrès juſqu'en 1736.

Elle avoit en 1736, comme agricole, 447 Sucreries, 11,953,333 pieds de Café, 193,8°° pieds de Cacao, 2,268,480 pieds de Coton, 32,400 pieds de Tabac, 8°40 pieds de Rocou. Ses rivages comptoient en 4 80,148 Habitans, 14,383,000 livres de Marine, 247 carreaux de Poudre & d'Armes. Elle avoit une Population de 78,000 Noirs de tout âge & de tout ſexe. Leur nombre avoit été le calcul ou meſure dont on prouva la produire la conſommation que l'Europe faiſoit alors des productions d'Amérique, & à une exportation annuelle de ſoixante millions de livres.

Ses rapports.

Les rapports que la Martinique avoit avec les autres îles, lui valoient la commiſſion & les frais de tranſport, qui étoient conſidérables, parce qu'elle étoit avec les voiſines. Ce gain étoit augmenté par des avances en argent, en eſclaves, en autres objets de premier beſoin, qui rendoit de plus en plus la Martinique créancière des Colonies, les unes toujours dans la dépendance, ſans que ce fût à leur préjudice. Elles s'enrichiſſoient toutes par ſes ſecours, & leur profit montoit à ſept millions. Ses liaiſons avec l'Ile

Voyages et Etabl. aux Antilles. La Martinique.

Royale, avec le Canada, avec la Louisiane, lui procuroient le débouché de son Sucre commun, de son Café inférieur, de son Syrop & Taffia que la France rejettoit. Son commerce interlope aux côtes de l'Amérique Espagnole, tout composé de marchandises de fabrique nationale, lui rendoit un bénéfice de quatre-vingt-dix pour cent sur une valeur de quatre millions qu'on portoit tous les ans à Carraque ou dans les Colonies voisines.

Immenses progrès qui y furent faits.

Tant d'opérations heureuses avoient fait naître dans la Martinique un argent immense. Dix-huit maisons y circuloient habituellement avec une extrême rapidité. C'est peut-être le seul pays de la terre où l'on ait vu le numéraire en telle proportion qu'il fût indifférent d'avoir des métaux ou des denrées.

Vaisseaux qui entrent dans ses ports.

L'étendue de ses affaires attiroit annuellement dans ses Ports deux cens bâtimens de France, quarante ou cinquante expédiés par la métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite ou de la Trinité, sans compter les navires Anglois & Hollandois qui y glissoient en fraude. La navigation particulière de l'Ile aux Colonies septentrionales, au Continent Espagnol, aux Iles du vent, occupoit cent trente bâtimens de vingt à soixante-dix tonneaux, montés par six cens matelots Européens de toutes les nations & par quinze cens esclaves formés de longue main à la marine.

Le Port Royal. Ce qu'il a d'avantageux.

Le Fort Royal servit longtems d'entrepôt à ce vaste commerce. La nature paroissoit l'avoir préparé pour cette destination. Son port étoit un des meilleurs des Iles du vent, & sa sûreté si généralement connue que lorsqu'il étoit ouvert aux bâtimens Hollandois, la République ordonnoit qu'ils s'y retirassent dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, pour se mettre à l'abri des ouragans si fréquens & si furieux dans ces parages. Les terres du Lamentin, qui n'en sont éloignées que d'une lieue, étoient les plus fertiles, les plus riches de la Colonie. Les nombreuses rivières qui arrosent ce pays fécond, portoient des canots chargés jusqu'à une certaine distance de leur embouchure. La proximité des fortifications offroit la paisible jouissance de ces avantages.

Et ses désavantages.

Mais ils étoient contrebalancés par un terroir mauvais & mal sain. D'ailleurs cette capitale de la Martinique étoit l'asyle de la Marine militaire, qui de tout tems opprima la Marine marchande: ainsi le Fort Royal ne pouvant devenir le centre des affaires, elles se portèrent à Saint Pierre.

La ville St. Pierre, centre du commerce.

Cette Ville ou Bourg, qui, malgré les incendies qui l'ont réduit quatre fois en cendres, contient encore dix-sept cens quarante-huit maisons, est le premier endroit de l'Ile qui fut bâti, peuplé & cultivé. C'est moins cependant à son ancienneté qu'à ses commodités qu'il doit l'avantage d'être devenu le point de communication entre la métropole & la Colonie. Il reçut d'abord les denrées de certains cantons, dont les habitans situés sur des côtes orageuses & conséquemment impraticables, ne pouvoient faire commodément leurs achats & leurs ventes sans se déplacer. Les agens de ces Colons n'étoient dans les premiers tems que des maîtres de bâteau qui, s'étant fait connoître par leur navigation autour de l'Ile, furent déterminés par l'appât du gain à prendre une demeure fixe. La bonne foi seule étoit l'une

de ces Insulaires. La plupart de ces commissionnaires ne savoient pas lire. Aucun d'eux n'avoit ni livres ni registres. Ils mettoient dans un cahier ou sur un papier chiffonné les différentes affaires. Ils y inscrivoient le produit des ventes & en tiroient l'argent nécessaire pour les achats. Quand le fils devoit épouser, le commissionnaire ne fournissoit plus, & le compte se trouvoit rendu. Cette confiance, qui doit paroître une folie dans nos mœurs & dans nos jours de fraude & de corruption, étoit encore en usage au commencement du siècle. Il existe encore des hommes qui ont pratiqué ce commerce où la fidélité n'avoit pour garant que son intérêt même.

Voyages en Europe, aux Antilles.

La Martinique.

Exemple unique de bonne foi.

La paix avoit donné naissance aux prospérités de la Martinique. La guerre en arrêta le cours. (g) Ce n'est pas que la Martinique se manquât à elle-même. Sa Marine communalement exercée, accoutumée aux actions de vigueur qu'exigeoit le maintien d'un commerce interlope, se trouva toute formée pour ses combats. Les noms de ses trois quarante Corsaires armés à Saint Pierre se répandirent dans les parages des Antilles. Ils firent des exploits dignes des siècles fabuleux. Chaque jour on les voyoit rentrer en triomphe, chargés d'un butin immense. Cependant au milieu de ces avantages, le Colonie vit sa navigation, soit au Canada, soit aux Côtes Espagnoles, entièrement interrompue, & son propre cabotage journellement inquiété. Le peu de vaisseaux qui arrivoient de France pour se dédommager des pertes dont ils couvroient les risques, vendoient fort cher, achetoient à bas prix. Aussi les productions tombèrent dans l'avilissement. Les terres furent mal cultivées ou négligées. Encore une des sœurs. Les Esclaves périssoient faute de nourriture. Tout languissoit sous l'accroissoit. Enfin la paix ramena avec la liberté du commerce l'espoir de recouvrer l'ancienne prospérité, mais elle n'eut pas le pouvoir de réparer les pertes, ni de combler le vuide des dettes que une suite de calamités l'avoit forcée à contracter, qu'elle vit renaître le plus grand de tous les fléaux, la guerre. Ce fut pour la France une chaîne de malheurs, qui d'échec en échec, de perte en perte, fit tomber la Martinique sous le joug des Anglois. Elle fut reprise au mois de Janvier 1763, deux mois après avoir été conquise, mais on la rendit dépouillée de tous les moyens naturels de prospérité qui lui avoient donné cette éclat.

La guerre cause la décadence de la Colonie.

Finissons ces observations, à coup sûr déjà trop longues pour le Lecteur superficiel, par l'exposition de l'état actuel de la Martinique.

A peine les François eurent repris possession de l'Ile, qu'un fléau d'un nouveau genre s'y fit sentir. Ce sont des Fourmis d'une espèce entièrement inconnue en Amérique. Les maux que ces insectes ont causés à plusieurs parties de la Colonie, sont inexprimables. Toutes les plantes utiles y ont péri. Les Quadrupedes n'ont pu y subsister. Les plus gros arbres ont été entièrement infectés, que les cabanes les mieux défendues ne s'y reposoient plus. Ce n'étoit pas dans les plus grandes précautions qu'on empêchoit que les enfans ne fussent dévorés, que les femmes parvinssent à faire leurs couches, que les hommes pussent vivre. On craignoit que cette espèce in-

Ravages des Fourmis.

(g) Guerre de 1744.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

La Martinique.

Etat de la Martinique en 1770.

nombrable & dévorante n'envahit la Martinique entiere. Heureuſement ce genre de deſtruction ſi effrayant s'eſt arrêté, & paroît tendre d'une manière ſenſible à ſon anéantiſſement, mais les terres ſituées de ce côté ſe refuſent à la culture du Sucre & ne ſe prêtent qu'à celle du Café.

C'eſt après tant de calamités qu'on a trouvé dans un dénombrement du premier Janvier 1770 que l'Ile réuniſſoit dans l'étendue de vingt-huit paroiſſes, 12,450 Blancs de tout âge & de tout ſexe, 1814 Noirs ou Mulâtres libres; 70,553 Eſclaves, 443 Negres marons ou fugitifs. (b). Les troupeaux de la Colonie étoient compoſés de 8283 chevaux ou mulets, de 11,376 bêtes à corne; de 975 cochons, de 15,544 moutons ou chevres. Elle avoit pour ſes vivres 17,930,596 foſſes de manioc, 3,509,048 bananiers; 406 carreaux & demi d'ignames & de patates, 11,443 carreaux de terre plantés en canne, 6,638,747 pieds de café, 871,043 pieds de cacao; 2,764,807 pieds de coton, 59,866 pieds de caſſier, 61 pieds de rocou, formoient ſes cultures. Ses prairies ou ſavanes occupoient 10,672 carreaux de terre, il y en avoit 11,966 en bois, & 8706 d'incultes ou d'abandonnés. Le nombre des Plantations où l'on cueilloit le café, le coton, le cacao & d'autres objets, étoit de 1515. Il n'y en avoit que 286 où l'on fit du Sucre. Elles occupoient 116 moulins à eau, 12 à vent, & 184 à bœufs. Avant l'ouragan du 13 Août 1766, on comptoit 300 petites Habitations & 15 Sucreries de plus.

En 1769 la France a reçu de la Martinique ſur ſes deux navires, 177,116 quintaux de ſucre blanc, & 12,579 quintaux de ſucre brut; 68,518 quintaux de café, 11,731 quintaux de cacao, 6048 quintaux de coton, 2518 quintaux de caſſe; 783 barriques de taffia, 107 barriques de ſyrop, 150 livres d'indigo, 2147 livres de tabac rapé, 494 livres de cuivre; 3103 livres de graine de peu d'être, 234 caiſſes de liqueurs, 134 cuves de ſyrop clarifié, 451 quintaux de bois de teinture, 12,108 cuirs en poil. Ces produits ou retours ont été achetés dans la Colonie même, 12,165,861 livres 14 ſous. Il eſt vrai qu'elle a reçu de la métropole pour 13,449,436 livres de marchandiſes; mais une partie de ces effets a été envoyée aux côtes Eſpagnoles, & une autre partie a paſſé dans les établiſſemens Anglois.

Tous ceux qui, par inſtinct ou par devoir, s'occupent des intérêts de la patrie, ne voient point ſans douleur que d'une auſſi belle Colonie que la Martinique il ſorte auſſi peu de denrées, dont même quelques-unes lui ont été portées d'ailleurs. On convient que le centre de cette Ile, rempli de rochers affreux, n'eſt point propre à la culture du ſucre, du café, du coton; mais on pourroit former dans ce grand eſpace d'excellentes prairies, & le ſol n'attend que la faveur du Gouvernement pour fournir aux habitans ce genre de fécondité reproductive des beſtiaux & néceſſaires à la culture &

(b) Le nombre des naiſſances fut en 1766 dans la proportion d'un à trente parmi les Blancs, & d'un à vingt-cinq parmi les Noirs. Il réſulte de là que ceux-ci peuplent encore plus dans les travaux & la misère de l'eſclavage, que ceux-là dans l'aiſance & la liberté. Cette obſervation doit faire craindre que la multiplication des Noirs en Amérique n'y devienne tôt ou tard celle des Blancs, & ne range enfin la race des victimes ſur la généalogie des oppreſſeurs. R. d. R.

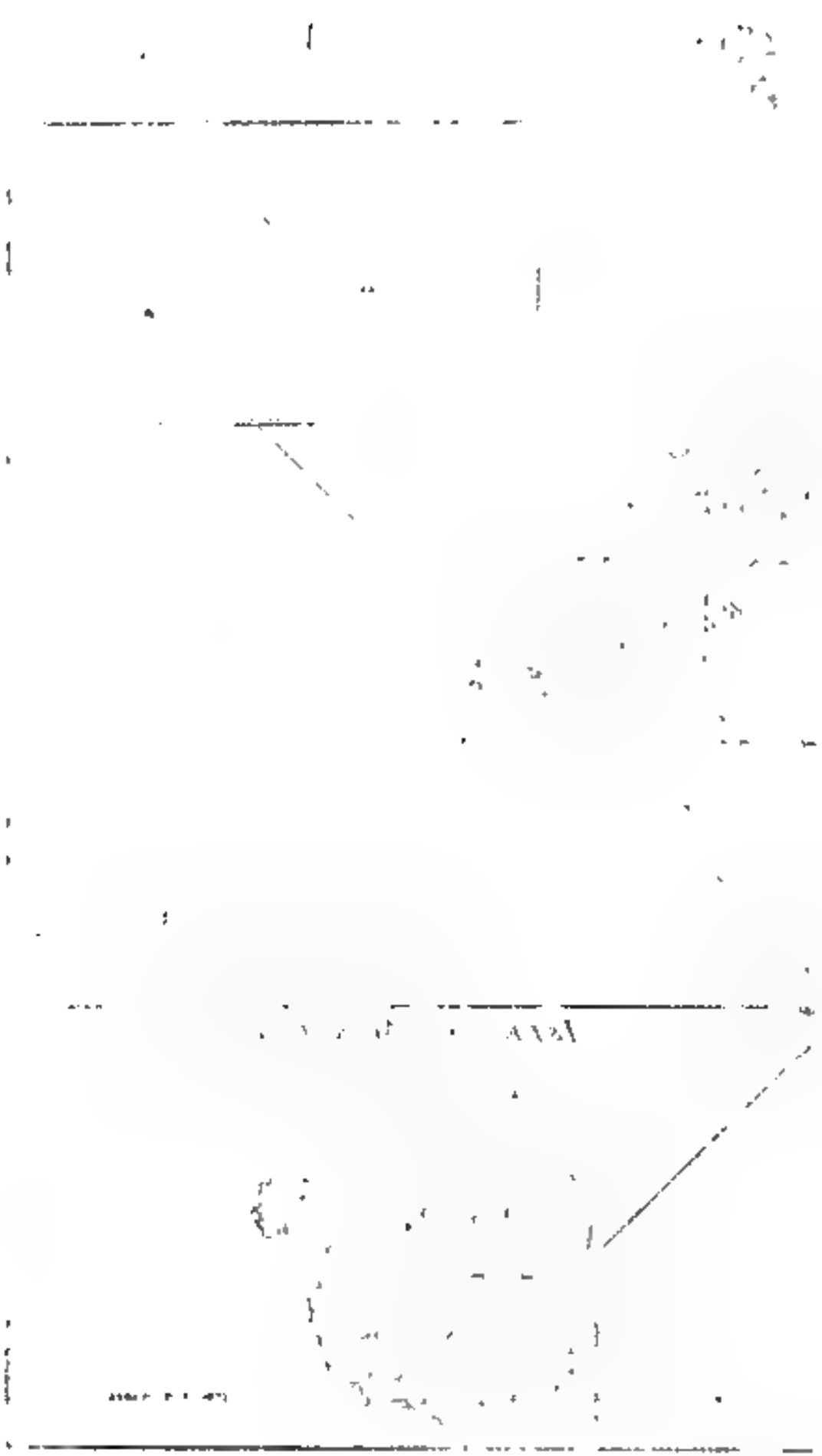

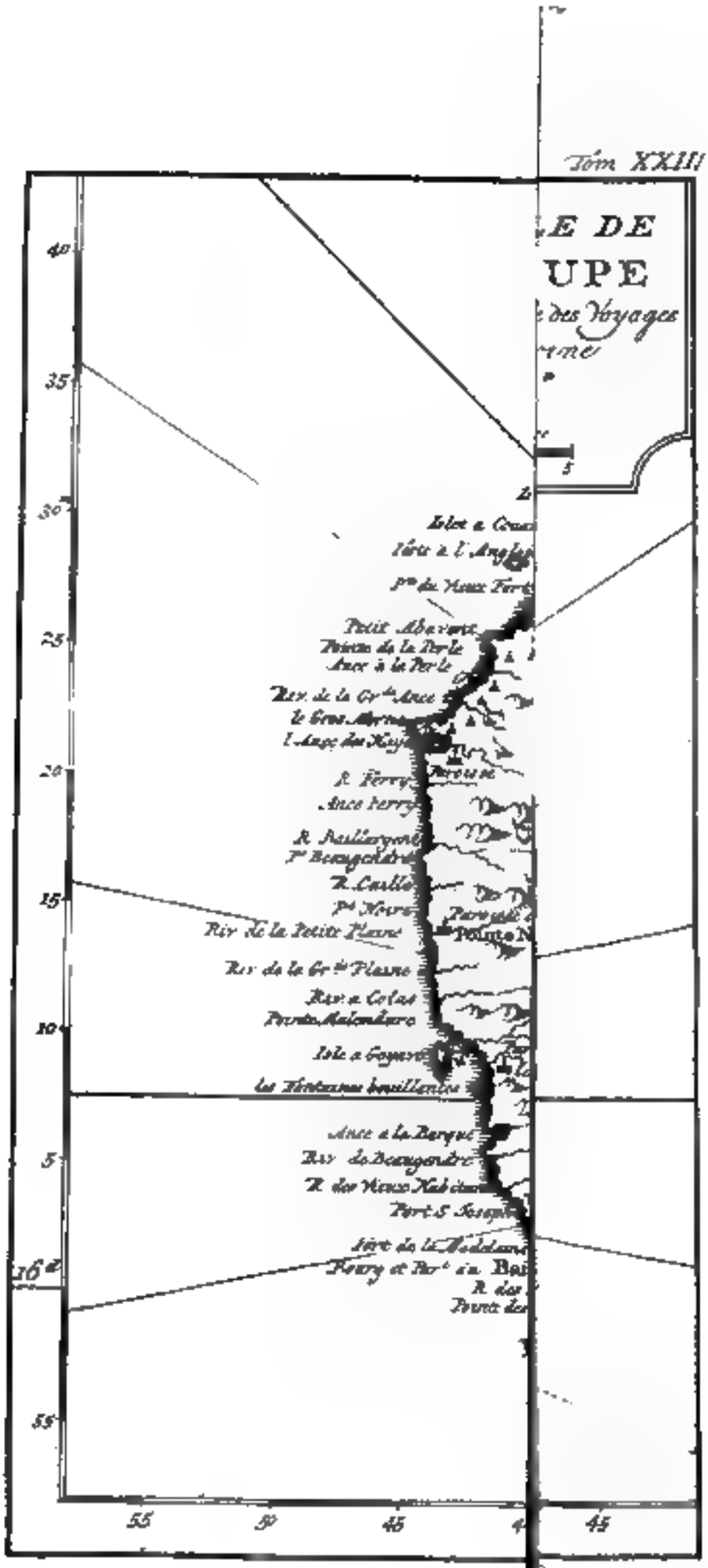
Tom XXIII
E DE
UPE
des Voyages
40
35
30
25
20
15
10
5
16d
55
55
50
45
45

la différence. Ses cultures ſont languiſſantes, mais il ne tient qu'au Gouvernement de les ranimer. Une ſuite d'infortunes l'a réduite à emprunter plus de quatre millions, elle eſt inſolvable ſans le ſecours du Gouvernement, ſur lequel elle a droit de compter. En un mot, elle ne peut rentrer dans la route de la fortune ſi la main du Gouvernement ne la lui ouvre.] VOYAGES ET ETAB. AUX ANTILLES.

§. III.

Voyages à la Guadeloupe.

C'est à l'Hiſtoire générale des Antilles, qu'on renvoie ceux qui cherchent des informations purement hiſtoriques ſur l'Etabliſſement de cette Colonie. De longs démêlés, entre les premiers Propriétaires de l'Ile, intéreſſeroient peu la curioſité du Lecteur, ſurtout à la diſtance où nous ſommes de cette contemporaine origine. Nous en avons dit aſſez dans l'Introduction. Mais pour le compte que nous devons rendre des Relations de quelques Voyageurs, il eſt néceſſaire de remonter à la première Deſcription du P. du Tertre, ſans quoi l'on entreroit mal dans ſes obſervations poſtérieures. LA GUADELOUPE.

Il place la Guadeloupe (*a*) par les quarante-ſix degrés de Latitude ſeptentrionale. Des Voyageurs plus modernes la mettent à ſeize degrés vingt minutes: mais on conçoit que dans une grande Ile ces meſures peuvent varier, ſuivant la différence des lieux où elles ſe prennent. Ce qu'on repréſente ici comme une ſeule Ile, en forme réellement deux, puiſque la Guadeloupe eſt diviſée en deux parties, par un petit bras de Mer qui la traverſe de l'Eſt à l'Oueſt. Celle qu'on nomme la *Grande Terre*, étoit peu cultivée, lorſque du Tertre étoit aux Antilles. Il en donne le Plan, ſans en marquer plus particulièrement l'étendue, & ſe bornant à l'autre, qui s'appelle proprement *la Guadeloupe*, il commence par aſſurer que c'eſt la plus belle, la plus grande & la meilleure de toutes les Iles Françoiſes. Sa longueur, dit-il, depuis le *Fort Royal*, qui eſt à la Pointe du Sud, juſqu'à la Pointe ſeptentrionale, qui eſt celle du *petit Fort*, eſt d'environ vingt lieues; & de cette Pointe juſqu'au Fort Sainte Marie, qui eſt à la partie orientale de l'Ile, il y a treize ou quatorze lieues au plus, comme il y en a dix ou onze juſqu'au Fort royal ce qui donne quarante-quatre ou quarante-cinq lieues de circonférence. SITUATION & GRANDEUR DE L'ILE.

En 1645, année du premier Voyage de l'Auteur, la Cabeſterre de la Guadeloupe, c'eſt-à-dire la partie qui fait face à l'Eſt, & qui eſt une belle OBSERVATIONS DU P. DU TERTRE.

(*a*) Les Sauvages la nommoient *Karukera*. On a remarqué, au tems de la Découverte, que les *Eſpagnols* la nommerent *Guadeloupe*, à cauſe de ſa reſſemblance avec les Montagnes de la Guadeloupe en *Eſpagne*. D'autres ont cru que c'étoit une corruption de l'*Agua de Lupe*, qu'ils auroient donnée ſon premier nom Eſpagnol, voulu, diſent-ils, de l'excellence de ſes eaux. On ſait que pour rimer une choſe, en *Eſpagne*, on dit qu'elle eſt de *Lupe*, fameux Auteur de cette Nation.

Voyages et Descr. des Antilles de Caraïbes.

Pleine de fept à huit lieues de long, fur trois de large en divers endroits, dont prefqu'entièrement habitée, depuis le fond du *petit Cul-de-fac* juſqu'au *Trou au Chat*. De-là juſqu'à la Riviere du petit *Carbet*, c'eſt une Terre qui paroiſſoit inhabitable, parce qu'elle contient un *Piton* en forme de cône, qui s'éleve juſqu'au deſſus des nues, & duquel, entre ces deux Rivieres, qui n'ont qu'une bonne lieue de diſtance, coulent cette quantité, accompagnées de preſque autant de Marres, ou petites Montagnes, dont quelques-unes ſont d'un accès difficile. Entre la Riviere du petit Carbet, & celle du *Trou aux Chevres*, on trouve une bonne d'aſſez bon Pays, où l'on voyoit déjà pluſieurs Etages d'Habitations, quoiqu'il ſoit coupé de quelques lieues de route. Ce qu'on nomme *Etage* eſt l'eſpace de terre qui ſe donne ordinairement pour une Habitation, & qui eſt de cent pas de large ſur mille de long. La longueur ſe nomme *Chaſſe*.

De la Riviere du Trou aux Chevres juſqu'à la grande Anſe, on ne voyoit encore que deux Etages, quoique de côté & d'autre on y pût trouver place pour d'autres Habitations. & dans la grande Anſe même, il y en avoit pluſieurs qui n'avoient pas leur chaſſe entiere, parce qu'elles étoient bornées par des Montagnes ou des Rochers. Tout le reſte, juſqu'au Fort Royal, eſt un Pays fort couvert de Marnes, & par conſéquent très inégal, qui avoit d'abord été négligé, & qu'on commençoit néanmoins à cultiver. Dans le Quartier du Fort Royal, on trouvoit quelques Habitations ſur les croupes des Montagnes, où la terre eſt excellente; mais depuis le Fort, juſqu'à la Riviere Salée, il n'y a point un pouce de terre habitable, ce ne ſont que de hautes Montagnes à crêtes, & remplies de mauvais pierres. De la Riviere Salée à celle des Galions, il y a déjà un aſſez bon pas de très bonne terre, qui formeroit une belle Habitation, au deſſus de laquelle eſt la Montagne de *Fourbin*, où l'on pouvoit prendre quelques Etages, dont un Pays fort uni. Tout le reſte, juſqu'à la ſeconde *Riviere des Pierres*, eſt un très beau Canton, couvert de petites Collines, qui en augmentent les agrémens. Au-deſſus de ſes premiers & de ſes ſeconds Etages ſont les Montagnes du Diable-rouge & de Beau Soleil, qui avoient déjà pluſieurs belles Habitations ſur leur croupe. Au-delà de cette ſeconde Riviere des Pierres, nommée auparavant la *Riviere du Rocher*, où l'on avoit conſtruit un Fort régulier, il ne reſte que de terres habitables. De la *Riviere du Phyſic* juſqu'à celle des roches *Habitant*, toutes les Habitations des premiers Etages ſont coupées de diverſes Montagnes, mais au deſſous on trouve une bonne étendue de Pays. Tout le fond des terres Habitées eſt un Pays plat & fort agréable, où l'on pouvoit prendre deux ou trois Etages d'Habitations. Depuis l'*Anſe à la Barque*, juſqu'aux Fontaines bouillantes, ce n'eſt que Montagnes, Rochers, & dangereux précipices, entre leſquels on rencontre néanmoins quelques Habitations, mais fort incommodes. Depuis les Fontaines bouillantes juſqu'au *petit Fort aux Capucins*, tout étoit déjà fort habité, quoique ce Canton paſſe pour le plus fâcheux de l'Iſle, parce que toutes les Habitations, d'un ſeul côté, ſont priſes ſur le penchant des Montagnes, où l'on ne peut ſortir des Caſes ſans quelque danger.

Tels étoient les progrès de la Colonie en 1645: mais tout y avoit pris une

nouvelle face en 1656, lorſque le même Voyageur y retourna. Toute la Côte étoit découverte & cultivée, ſurtout depuis l'Ile aux Goyaves. Vers le vieux Fort & juſqu'à la grande Riviere, on voyoit huit ou dix lieues d'un très beau Pays, rempli d'Habitations. A la vérité le fond des deux Culs-de-ſac, & la Savane, qui borde la grande Riviere ſalée, étoient encore ſous l'eau, dans l'étendue d'une lieue, & par conſéquent inhabitables.

VOYAGES DE DIVERS AUX ANTILLES. LA GRANDE-TERRE.

A l'égard du cœur de l'Ile, c'eſt un compoſé de très-hautes Montagnes, de Rochers affreux, & d'épouvantables précipices. Du Terre en vit quelques-uns, & reconnut qu'un Homme criant de toute ſa force ne pouvoit ſe faire entendre du fond, à ceux qui prêtoient l'oreille ſur les bords. Au centre, tirant un peu vers le Sud, on trouve la célebre Montagne qu'on a nommée la *Soufriere*, dont le pié ſoule le ſommet des autres, & qui s'éleve à perte de vue dans la moyenne Région de l'air, avec une ouverture, d'où ſort continuellement une épaiſſe & noire fumée, entremêlée d'étincelles pendant la nuit.

Les deux Culs-de-ſac ſont, ſans comparaiſon, la meilleure & la plus belle partie de l'Ile. Du Terre les nomme deux mamelles, ou deux Magaſins, dont les Habitans tirent leur nourriture. Le plus grand ſe prend depuis la Pointe du Fort Saint Pierre, juſqu'à celle d'Arnago, ſon étendue eſt de huit ou dix lieues de long, & de cinq ou ſix de large. Le petit n'en a pas plus de quatre, dans ces deux dimenſions. Ils ſont richement ornés l'un & l'autre, de quantité de petites Iles, de formes & de grandeurs différentes, éloignées entr'elles de cent pas, de deux cens, de cinq & de ſix cens, toutes couvertes, juſqu'aux bords, d'arbres à feuilles de Laurier, & de la plus belle verdure, ce qui leur donne l'apparence d'autant de Forêts flottantes. Ce qu'elles ont de plus remarquable, & que du Terre obſerva ſoigneuſement, c'eſt qu'il n'y en a pas une qui n'ait ſon avantage particulier, par lequel on la diſtingue des autres, & dont elle tire ſon nom. *L'Ile aux Pregates* ſert de retraite à cette eſpéce d'Oiſeaux, une autre aux *Grands Cofres*, une autre aux *Mouettes*, d'autres aux *Anolis*, aux *Lezards*, aux *Soldats*, aux *Crabes blancs*, aux *Crabes violets* &c. Du Terre en nomma une *Cancale*, parce que tous les arbres, dont elle étoit bordée, ſe trouverent chargés de très-bonnes huîtres. Ce ſpectacle, qui lui parut merveilleux, eſt fort commun ſur les Côtes d'Afrique, & l'explication qu'il lui donne étoit déja fort connue. „ Ceci vient, dit-il, de ce que les ondes venant frapper les branches „ des arbres, la ſemence des Huîtres s'y attache & s'y forme comme ſur „ les Rochers, de ſorte qu'à meſure qu'elles groſſiſſent, leur poids fait baiſ„ ſer les branches juſques dans la Mer, où elles ſont rafraîchies deux fois le „ jour par la Marée."

Quoique toute la Côte de l'Ile ſoit ſi ſaine, qu'on n'y connoît point de bancs, ni de rochers dangereux pour la navigation, on y trouve, en pluſieurs endroits, ce qu'on nomme des *Mouettes*, c'eſt-à-dire des lieux où les vagues qui ont frappé la rive, rencontrant à leur retour celles qui les ſuivent, ſont choquées avec tant de force, qu'elles s'élevent quelquefois de la hauteur d'une pique, ce qui peut mettre les Barques & les Canots dans un grand danger. Du Terre fit expreſs le tour de l'Ile, pour en faire une ſcrupuleuſe

Voyages en Etabl. aux Antilles. à la Guadeloupe.

recherche, qui lui donne occasion de connoître, avec la même exactitude, les Rades & les mouillages. La Rade la plus sûre & la plus fréquentée, de toute la Basseterre, s'étend, dit-il, depuis les Mouillages du Fort Royal, jusqu'à la belle Maison du célebre Houel, un des premiers Propriétaires de l'Isle, qui, pour se rendre absolument maître de cette Rade, fit fortifier une Montagne de roche, qu'il nomma *Hauteur* : mais son excessive hauteur y rendant le canon inutile, elle fut bientôt abandonnée. Enfuite, jusqu'à l'*Anse à la Barque*, on trouve un bon fond de sable, où le mouillage est fûr partout, quoique moins à l'abri que dans la grande Rade. Tout ce Canton, qui est d'environ trois lieues & demie, n'a point d'autre danger, pour les Barques & les Canots qui rangent la Côte, qu'un Mouton, qui s'éleve à la Pointe des *Vents Hauteurs*, lorsque le vent est à l'Ouest. L'Anse à la Barque est un Cul-de-sac, ou plutôt un Havre naturel, où de tout autre vent les Navires sont en fûreté. De cette Anse jusqu'à un-chemin des Fourmis bouillantes, le passage est encore assez fûr, & quoique la Côte ne soit que de roc, le fond est communément d'un bon sable : mais au milieu de cette distance, on découvre une barriere de roches, qui s'avancent d'environ deux cens pas dans la Mer, & qui laissent entre deux Pointes une ouverture de dix à douze piés: les Barques & les Chaloupes sont arrêtées, dans cet intervalle, par des roches qui ne se découvrent point, & les Canots seuls y peuvent passer.

La Baie des Fourmis bouillantes forme une des bonnes Rades de l'Isle, sans une roche qui en occupe le centre & qui coupe les cables. De-là, jusqu'au petit Cul-de-sac, le passage est sans danger, à l'exception du gros Morne, où la rencontre de divers vents, & ce que du Terre nomme un contre-vent de la Marée, excitent, dit-il, un *clabotement* d'eau incommode & dangereux, qui a fait nommer ce passage le *Cap enragé*. Au moindre vent, on attend le calme pour le traverser.

Entre *l'Isle à la Roche*, & l'*Isle à la Fortune*, on rencontre un Mouton assez périlleux. Il s'en trouve un autre, au-dessus de l'Isle aux Frégates : mais le plus terrible est celui du *Passage de l'Homme* : le vent, qui y souffle ordinairement de l'Est, ou de l'Est-Nord-Est, s'engouffrant dans ce Detroit, pousse les ondes avec une violence qui les resserre entre deux Bancs de roche, & qui les fait briser impétueusement. Ceux qui veulent faire un trajet si court sont obligés, en quittant la pointe des Rochers, de prétendre le bout du Canot au vent, jusqu'au milieu de l'espace ; & là, de tourner adroitement entre deux lames, pour arriver tout d'un coup, en évitant, avec la dernière précaution, que le Canot ne soit pris de côté par les vagues. On découvre ensuite un très beau Havre, dont l'entrée est belle, mais la sortie très difficile. Depuis le Fort Sainte Marie, jusqu'à la Basseterre, l'unique danger est un Mouton à la pointe du *Petit Carbet*, & une roche qui ne se découvre point, proche du premier Morne de la grande Anse.

Difficultés plus embarrassantes.

Cette [illegible] de la Guadeloupe a paru d'autant plus nécessaire, pour entrer dans les intentions du P. Labat, qu'elles ne regardent que les Cantons particuliers dont on vient de marquer les positions respectives & les anciens noms. L'artiste dans cette Isle, pour la quatrieme fois depuis le [illegible] second voyage du

du P. du Tertre, c'eſt-à-dire dans un tems où la Colonie n'étoit fort naiſſante. Ce fut devant le Bourg de la Baſſeterre qu'il débarqua, avec le nouveau Gouverneur (*b*) que la Cour envoyoit à la Guadeloupe. Il ſe rendit d'abord à l'habitation de ſon Ordre, qui n'eſt qu'à une petite lieue du Bourg. En y arrivant, on paſſe une aſſez groſſe Riviere, qui ſe nomme *Saint Louis*, & plus ordinairement *Riviere des Peres*. Depuis l'irruption des Anglois, qui ruinerent, en 1691, le Couvent des Dominicains, ces Religieux avoient bâti une Maiſon de bois au milieu de la Savane, à cent pas de leur Sucrerie. Ce Canton étoit autrefois le plus beau quartier de l'Ile: on y voyoit deux Bourgs conſidérables, l'un au bord de la Riviere des Peres, & l'autre ſur les deux bords de celle du Baillif même, le premier ayant été emporté deux fois par de furieux débordemens de la Riviere, qui n'avoient laiſſé à la place que des monceaux de rochers, les Habitans ne voulurent plus s'expoſer aux mêmes diſgraces. Le ſecond a ſouffert auſſi les flammes: il avoit été brûlé, en 1691, par les Anglois, & lorſqu'on travailloit à le rétablir, il avoit été preſqu'englouti par les eaux, avec une partie de ſes Habitans. On trouve qu'en 1703 il fut brûlé une ſeconde fois par les Anglois.

Vue de l'Iſle de la Guadeloupe.

Dès le ſecond jour de ſon arrivée, Labat eut la curioſité de viſiter le Fort avec le Lieutenant du Roi de l'Ile, dans il trouva le matériel (*c*). Il eſt ſitué ſur un terrein plus élevé que le Bourg, & borné au Sud-Eſt par la Riviere des Galions, qui coule au pié d'une haute de Falaiſes, très hautes & très eſcarpées, ſur leſquelles les murs du Fort ſont aſſis. Le côté du Sud-Oueſt regarde la Mer, dans il eſt ſéparé par un eſpace d'environ cent pas, dans lequel on a taillé un chemin qui deſcend au bord du rivage. Le côté du Nord-Oueſt regarde le Bourg & les Montagnes. Ce Fort n'étoit autrefois qu'une Maiſon de pierre, que Houel, Propriétaire de l'Ile, avoit fait bâtir, pour réſiſter aux incurſions des Sauvages. Dans la ſuite, il fit élever des angles ſaillans devant chaque face, & l'enceinte, qui étoit quarrée, prit la forme d'une étoile à huit pointes, chacune de cinq toiſes & demie de long. On y ouvrit deux portes, l'une parallele à la Riviere, l'autre au Bourg, & l'on y ménagea un petit fauſſe, dans lequel on fit la porte, avec un eſcalier pour monter ſur la courtine, qui donne entrée dans les appartemens. Telles étoient les anciennes Fortifications: mais depuis que l'Ile eſt entre les mains du Roi (*d*), on a revêtu la Maiſon & la courtine d'un Parapet de terre & de faſcines, au bas duquel on a creuſé un foſſé dans le roc, ou dans un terrein qui n'eſt pas moins dur. On a prolongé ce parapet & ce foſſé, par quelques angles rentrans & ſaillans, juſqu'au pié d'une hauteur, éloignée du Donjon d'environ deux cens pas, & qui le commande abſolument. Enfin, l'on a fait, ſur cette hauteur, un Cavalier, fermé de maçonnerie, avec pluſieurs embraſures. La face qui regarde le Bourg eſt longue de neuf toiſes, celle qui regarde les Montagnes, de cinq & demie, & celle qui répond au Donjon, de trois ſeulement. Ce qu'on nomme le Donjon eſt l'ancienne Maiſon à huit

(*b*) M. Auger, ſuperieur Général des Iſles Caraïbes.
(*c*) M. de la Malmaiſon.
(*d*) Elle fut cédée par la Compagnie Françoiſe en 1664, & le Roi l'a cédée en 1674. Voyez l'Hiſtorique.

Voyages et Etat. des Antilles.

Le Chevalier.

pointes. On a mis, sur le Cavalier, huit pieces de Canon, deux de bronze, de dix-huit livres de balle, le reste de fer, de différens calibres, & trois placés sur la courtine, à côté du Donjon. C'est sous l'Artillerie du Fort. Le Logement a peu d'étendue. Une Salle de moyenne grandeur, deux Chambres & un Cabinet, composent le premier étage, le second est divisé en quatre Chambres, & le haut du Bâtiment, c'est-à-dire le quatrieme, fait de Salle d'Armes. Les Cuisines & les Offices sont hors du Donjon. On a ménagé, dans le massif, sous le premier étage, une Citerne & deux Magasins à poudre, dont l'un sert lieu de Prison. Les Baraques des Officiers & des Soldats sont dans l'espace qui s'étend de la Tenaille au Cavalier. La Garnison ordinaire de cette Place étoit d'une Compagnie détachée de la Martinique, de cinquante à soixante Hommes, avec trois Officiers. Dans cet état, elle avoit soutenu, en 1691, un Siege de trente-cinq jours, & donné le tems au Marquis de Ragny, Gouverneur Général des Iles Françoises, de venir de la Martinique avec quelques Troupes de Milices & de Flibustiers, qui obligerent les Ennemis de se retirer, en laissant une partie de leur Canon, un Mortier, quantité de munitions, leurs Bissis & leurs Malades.

Ils avoient brûlé le Bourg, mais, à l'arrivée de Labat, il étoit presqu'entierement rétabli. C'est une longue rue, qui commence au-dessus de la hauteur sur laquelle le Fort est situé, & qui s'étend le long d'une Riviere, qu'on nomme la *Riviere Salée*. Elle est coupée irrégulierement, aux deux tiers de la longueur, par la *Riviere aux Herbes*. La plus grande partie, qui est entre cette Riviere & le Fort, conserve le nom de *Bourg de la Basse-terre*, & celle qui est depuis la Riviere aux Herbes, jusqu'à la Riviere Salée, se nomme le *Bourg Saint François*, parceque les Capucins y ont leur Eglise & leur Couvent. Ces deux Quartiers sont percés de cinq ou six petites rues, & renferment quatre Eglises.

L'Eglise des Jésuites est de maçonnerie, ornée en dedans de pierre de taille, avec une Corniche. Le grand Autel n'est que de Menuiserie, mais le dessin en est beau & fort bien exécuté. Il est richement doré, comme la Chaire du Prédicateur, qui est d'ailleurs lambrissée en noyer, à petite oeuvre de ce beau bois d'Acajou que les Anglois nomment Cedre. Deux Chapelles sont la Croisée, & la Sacristie est au-dessus du Cloître. Cette Eglise, dont Labat relève la propreté, a deux fois eu le bonheur d'échapper à la fureur des Anglois. Le Portail est de pierre de taille, avec les Armes des Hauts sur la Porte. Avant l'entreprise de 1691, la Maison des Jésuites étoit sur une hauteur, à quatre cens pas de leur Eglise. Si cette distance étoit incommode, elle leur donnoit une très belle vue, qui n'avoit pour bornes que l'horizon de la Mer, un air frais & plusieurs jardins. Leurs édifices ne consistoient qu'en deux ou trois Chambres de bois, un petit Pavillon quarré de maçonnerie, où ils recevoient les Etrangers, une Chapelle Domestique, & un autre petit Bâtiment qui contenoit leurs belles entreprises. Ils avoient, derriere ce Bâtiment, une Cour quarrée, fermée de bons murs, & des appentis pour leurs Bestiaux & leurs Chevaux de selle, un grand Colombier, dont le dessous servoit de prison pour leurs Negres. Leur Sucrerie étoit au-dessus du Bourg Saint François. Mais ces Etablissemens ayant été brûlés par les Anglois, ce

1703, ils ont acheté, de l'autre côté de la Rivière des Galions, quelques Terres, où ils ont transporté leur Ménagerie. Labat, qui ne croit pas ces détails indignes de l'Hiſtoire, nous apprend que leur Office, à la Guadeloupe, eſt de prendre ſoin des Nègres, particulierement de ceux qui ſont dans la dépendance de la Baſſeterre, & qu'ils touchent, pour cette fonction, vingt-quatre mille livres de Sucre ſur le Domaine du Roi. Ils avoient une Paroiſſe, dans un Quartier qu'on nomme les *Trois Rivieres*, à trois lieues du Bourg ſur le chemin de la Capeſterre, mais ils l'ont cédée aux Carmes, qui deſſervent auſſi la Paroiſſe du Bourg de la Baſſeterre.

Voyages et Etabl. des Antillaes. La Guadeloupe.

Ces Religieux furent appellés à la Guadeloupe par le premier Propriétaire, en qualité de Chapelains du Seigneur, & ſans aucune Juriſdiction ſpirituelle : mais lorſque la guerre & les débordemens des Rivieres eurent obligé les Habitans du Bourg Saint Louis de tranſporter leur demeure près du Fort, les Carmes, en vertu du Privilege des Mendians, ſe chargerent des fonctions Paroiſſiales, & juſqu'à ce que les diſtricts des Paroiſſes aient été réglés en 1681 par un ordre de la Cour, ils ſont demeurés en poſſeſſion de ce Quartier, ſans que jamais ils aient obtenu de Rome des pouvoirs formels pour cette Paroiſſe, ni pour celles qu'ils deſſervent dans les autres Iles. Leur Couvent, qu'ils ont rebâti depuis l'incendie de 1691, eſt ſitué un peu au-deſſous de la Place d'Armes, derriere une Batterie qui porte leur nom.

L'Hôpital des Religieux de la Charité eſt deux cens pas au-deſſous du Couvent des Carmes. Les anciens édifices, que Labat décrit ſommairement, ne furent point épargnés par les Anglois. Le Couvent des Capucins, qui eſt de l'autre côté de la Riviere aux herbes, l'avoit été en 1691 par le Général Codrington, qui l'avoit pris même pour ſon logement, comme le plus agréable édifice & le mieux ſitué de toutes les Iles Françoiſes. Sa Deſcription donne l'idée d'un Palais, plutôt que d'un Cloître. Mais il ne fut point exempt en 1703, non plus que la Maiſon des Jeſuites, par les ordres du Général Anglois, qui fit mettre le feu, en ſe retirant, à tout ce qui reſtoit d'entier dans le Bourg. L'Auteur ignore ſi, depuis ſon départ, ces deux Maiſons ſe ſont relevées de leurs ruines.

Les deux Bourgs contenoient environ deux cens ſoixante Maiſons, la plupart de bois, mais fort propres. Tout ce Quartier eſt fermé, du côté de la Mer, d'un Parapet de pierres ſeches, de faſcines, & de terre, ſoutenu par des piquets. Cette eſpece de fortification commence à la Riviere Salée, & continue juſqu'à la Batterie des Carmes, qui eſt de quatorze à quinze toiſes, & d'où neuf pieces de Canon de fer, de différens calibres, battent dans la Rade. Depuis cette Batterie juſqu'au terrein élevé, où le Fort eſt ſitué, regne un gros mur, avec quelques feux & des embraſures. Il couvre la Place d'armes & les Maiſons dont elle eſt environnée. On voit une autre Batterie à barbette, de trois pieces, ſur le bord de la Falaiſe, & une autre de deux pieces, au-delà de la Riviere des Galions. Mais Labat trouva moyen, en ſe promenant dans ce grand éloignement.

Avoit aussi un temple ou lieu de défaite à mourir, qui eſt de-

Voyage en Basse-Terre aux Antilles.

vers le Couvent de Saint Dominique, à huit ou neuf cens pas du bord de la Mer, on se trouve au pied, qui monte insensiblement vers les grandes Montagnes du centre de l'Ile, & de-là en tems on rencontre des espaces considérables de plat-Pays, dans quelques-uns desquels on a fait de petits établissemens, particulièrement en deux endroits, où ces Peuples forment deux petits Camps. De-là vient le nom de *Morne*, que ce Quartier porte, & qu'on donne, dans les Iles Françoises, à tous les lieux de cette nature. Les deux Camps sont la seule ressource d'un Quartier si fertile, pour abreuver les bestiaux & pour les autres nécessités, il faut quelquefois des conduits d'eau vive sous, & c'étoit dans cette vue que Labat, qui entendoit fort bien les affaires économiques, avoit été appellé dans Marie-Galante à la Grande-Anse. Mais, pendant les préparatifs qu'il faisoit pour cet établissement & entreprise, il employa le tems à visiter le Quartier de la Basse-Terre, qui est à cinq lieues de la Rivière du Bailif, vers l'Ouest, & qu'il fit en Voyage à cheval. La plus grande partie du chemin est dans des Mornes, qu'il faut faire effort monter & descendre, au travers des rochers & des racines d'arbres qui les couvrent. Cette route est d'autant plus mauvaise, qu'elle est négligée, parceque la plupart des Habitans se servent de leurs Canots pour aller à la Baillerie & pour en revenir.

Lorsqu'on a passé la Rivière du Bailif, qui se nommoit autrefois la petite Rivière, on trouve un Morne escarpé, au pied duquel il reste quantité de ruines des édifices qui ont été brûlés par les Anglois & détruits enfuite par les débordemens de la Rivière. Le chemin, pour monter ce Morne, est dans la pente. On rencontre, sur la hauteur, un dessein d'un ancien Fort, nommé *Magdeleine*. C'est un quarré long, dont le côté qui regarde la terre vers le Nord-Est, & celui du Nord-Ouest, étoient couverts par de petits Bastions, de quatre toises de face sur neuf de face, avec un Fossé large & profond. Cette Forteresse & sa Maison qu'elle renfermoit, ont été bâties par les Héritiers (*a*) du premier Propriétaire de la Guadeloupe, après leur partage, dans les bornes étoient la Rivière du Bailif à l'Ouest, avec une ligne imaginaire, tirée par le sommet des Montagnes jusqu'à la grande Rivière à Goyaves, nouvellement nommée *Sainte Charles*, du côté de l'Est. Tous les Bâtimens avoient été bien entretenus jusqu'en 1691, que les Anglois y mirent le feu en se retirant. C'est un peu au-dessus, on trouve un terrein uni & moins élevé de quatre toises, où l'on avoit commencé un Parque avec des entretoises, sur le bord de la Falaise, qui regarde la Mer & une grande Anse de sable, nommée *l'Anse du gros Français*. Cette Anse a plus de cinq cens pas, d'une Pointe à l'autre, elle est bornée, sous le vent, par un gros Cap fort élevé, au pied duquel coule la Rivière du Plessis. On trouve quelques vieux Retranchemens, de distance en distance, depuis le Fort Magdeleine jusqu'à la défense de cette Rivière.

Tout le terrein, qui est entre la Rivière du Bailif & celle du Plessis, se nomme la *Montagne Saint Robert*. Quoique on ait multiplié les détours, pour en adoucir la pente, elle est encore d'une roideur extraordinaire. La

(*a*) Elle, de Boisseret, Marquis de Saint Marie, veuve de M. Houel.

Riviere du Plessis n'a pas plus de six toises de large : elle a beaucoup de peine, & par conséquent peu d'eau; mais comme elle coule entre des Rochers & quantité de pierres, le passage en est toujours difficile. On vante les qualités de son eau. L'autre côté est encore une Falaise, aussi haute que la premiere, mais le chemin est plus commode, parcequ'il y est mieux ménagé sur la pente. Cette Riviere sépare la Paroisse du Baillif, de celle des vieux *Habitans*, dont l'Eglise est à plus d'une lieue de ses bords. Le chemin, qui y conduit, s'éloigne d'environ quatre cens pas du bord de la Mer. Tout ce terrein est assez uni, jusqu'à la moitié de la distance de la Riviere du Plessis à l'Eglise des vieux Habitans, où l'on rencontre un Vallon qui s'élargit à mesure qu'il s'approche de la Mer, pour y former une Anse, qu'on nomme l'Anse de *Vadelorge*. A cinq cens pas de l'Eglise, on trouve une *Balcorne* assez aisée, au bas de laquelle est une Plaine, large de douze ou quinze cens pas, qu'on appelle le *Fond des Habitans*, & qui est divisée en deux parties presqu'égales, par une assez grosse Riviere de même nom. Ce sont les Capucins qui desservent cette Paroisse. L'Eglise n'est environnée que d'une vingtaine de Maisons.

Voyages et Etabl. aux Antilles. La Grand-Terre.

Depuis la Riviere du Plessis jusqu'au Fond des Habitans, tout le terrein, à l'exception de quelques veines de terre grasse, est reservé pour les Cannes à Sucre, dans un espace de huit ou neuf cens pas, qui est entre la Mer & le rivage, ce qui n'empêche point qu'on ne l'emploie fort utilement en Coutons, en Pois, en Patates & en Manioc, dont il se fait un très-bon Commerce. Le Fond des vieux Habitans tire son nom des premiers Engagés qui peuplerent l'Isle, & qui se retirerent dans ce Canton, après avoir achevé leurs trois ans de service, pour y jouir de leur liberté sans être confondus plus longtems avec les serviteurs de la Compagnie. La terre y étoit autrefois meilleure qu'aujourd'hui, parceque les débordemens de la Riviere y ont apporté beaucoup de sable, mais on ne laisse point d'y cultiver des Cocotiers, du Mil, des Pois, des Patates & du Manioc, qui y croissent parfaitement. Cette Plaine a plus de mille pas de profondeur, depuis le bord de la Mer jusqu'au pié d'un Morne assez haut, qui la partage en deux fonds de grande étendue. La Riviere, qu'on nomme aussi *des Habitans*, passe dans le Fond de l'Est, & celui de l'Ouest est arrosé par une autre Riviere, appellée *Beau-gendre*, dont l'embouchure n'est éloignée que d'environ six cens pas de celle des Habitans. Elle coule au pié d'un Morne fort rude, qui termine la Plaine du côté de l'Ouest. La terre, depuis cet endroit jusqu'à l'Ilet aux Goyaves, est presque partout si seche, si maigre & si remplie de pierres, qu'elle ne produit que cette espece d'arbres que leur dureté a fait nommer *Tendres ou raisins*; & l'Isle entiere n'a pas de chemins plus raboteux.

Une lieue & demie au-delà de la Riviere Beau-gendre, on découvre dans une Vallée étroite & profonde, au milieu de laquelle passe un Ruisseau, qui se perd dans la Mer au fond de l'*Anse à la Barque*. La profondeur de cette Anse est d'un bon quart de lieue, depuis les pointes des Mornes qui la forment, jusqu'à l'extrémité de son enfoncement dans les Terres, & sa largeur, d'environ quatre cens pas à son entrée. Elle s'élargit jusqu'à six cens, dans son milieu, & se termine en ovale. Sa situation, entre des

Mouillage de l'Anse aux Anglois.

la Guadeloupe.

entre fort hautes, la mer à couvert de tous les vents, à l'exception de l'Ouest-Sud-Ouest, qui souffle droit dans son embouchure. Le fond est partout de sable blanc, net, sans rochers, & sous des Falaises mêmes, on y trouve jusqu'à trois & quatre brasses d'eau. Une commodité, jointe à celle du fond de l'Anse, où le rivage s'abaisse en pente douce, y attire les Corsaires pour s'y carener, ou pour s'y mettre à couvert dans le mauvais tems. Ce fut dans ce fond, & vers la Pointe de l'Est, que les Anglois firent leur débarquement en 1691.

Après avoir passé le fond de l'Anse à la Barque, on trouve un Morne fort haut, qui est suivi, par intervalles, de quelques petites Habitations. Le chemin se rapproche peu-à-peu du bord de la Mer, par une Pointe escarpée, où s'offrent quelques Maisons, qu'on appelle *le Diamant*. Quatre cens pas plus loin, on en voit quelques autres, qui se nomment le *petit Village*. Tout ce chemin est pierreux, & coupé par quantité de ravines; mais la terre, ou du moins ce qu'on en peut découvrir entre les pierres, ne laisse pas d'être grasse, noire, & très bonne. En général, ce Quartier est fort mal peuplé, & Labat observe ici, qu'il s'en faut bien que la Guadeloupe le soit aussi bien que la Martinique: ce qui est parce d'autant plus étrange, que la plupart des terres y sont bonnes, les eaux abondantes & fort pures, l'air très-sain, & qu'il y reste un terrein immense, encore désert en bien endroits.

Il arriva à Labat à l'Eglise des Capucins, qu'il compte entre pourtant pour la plus pénible de la vie. Son cheval & son Nègre ne l'eurent pas moins, un Religieux de son Ordre, qui desiroit cette Paroisse, fut obligé d'envoyer au devant de lui une autre Monture, pour le faire arriver à la Maison, qui est au bout environ de la hauteur d'un Morne, dans un lieu si escarpé, qu'on n'y monte que par des détours qui sont eux-mêmes fort rudes. Mais lorsqu'on y est entré, rien n'y manque, dit-il, pour la commodité ou pour l'agrément, pourvu qu'on n'ait pas besoin d'en sortir. Il en fait une Description fort ample. Une Terrasse presque naturelle, soutenue d'une haie vive, compose une cour large de sept ou huit toises, & longue de vingt-huit à trente. On trouve, au milieu de la longueur, un Perron de pierres de taille, de sept marches, qui donne entrée dans une Salle de dix-huit pas en quarré. Elle a deux fenêtres, du côté de la Montagne, avec une Porte vitrée, pour entrer dans une allée qui sépare le Jardin de la Maison. Deux chambres, de dix-huit pas de long sur quatre de large, accompagnent la Salle, c'est-à-dire une de chaque côté, & dans leur longueur, on a ménagé un petit cabinet de trois, qui conduit à l'aile supérieur, composé aussi de trois pièces. A vingt pas de ce Bâtiment, on en trouve un autre, qui fait un retour, & qui a vingt-quatre pas de long sur quatorze de large, comme les Offices & la Magasin. Entre, on trouve encore, parallèle à celui-ci, & formant comme une autre aile de la Maison, une Ecurie & de l'autre côté. Le Jardin est séparé de la grande Salle, par une allée de quatre à cinq toises de large, qu'on monte par six marches, & n'a point d'autre défaut que d'être un peu trop en pente. Dans une si belle Situation, on jouit d'une vue, qui n'est bornée que par l'horizon de la Mer. On découvre

ne, ne loin, les deux côtés de l'Août, par-delà les bancs Terre qui le fournissent. L'air y est d'une pureté & d'une fraîcheur égales.

Vertus de l'air des Antilles.

L'Eau est au pied du Monte, sûrement couvre le roc. La partie regarde la Mer, dans celle où l'on quitte cette pierre, & tout ce terrain, qui est d'ailleurs fort uni, est à couvert de Rochers & de Mahoniers, que on ne peut découvrir, au bord de la Mer, ni l'Eglise, ni quelques Maisons voisines. Mais, loin de vouloir le donner plus d'air, les Habitans ont fermé avec soin entre eux & nous, qui leur sert de défende contre les Anglois. Ils n'ont que deux Sentiers à garder, parceque les Habitations, s'accroissant les une dans les autres, rendent tout le reste inaccessible.

La rivage d'une partie de l'Août, formant une environs de la Rivière, est couvert de rochers & de galets, de différentes grandeurs, rondes que sont la pelle est d'une assez belle forme, sa promenade est agréable. A trois cens pas de l'Eglise, vers l'Est, on fit remarquer au curieux Voyageur, que l'eau de la Mer bouillonne, dans un espace de cinq ou six pieds. Il prit un petit Canot, pour observer ce qui étoit vrai, comme on l'en assura, que cette eau étoit si chaude, qu'on y pouvoit faire cuire des œufs à du Poulet. „ Je m'engage, dit-il, d'avance trois mille du bord du rivage, „ & je m'arrête sur quatre pieds d'eau, dans un endroit où les bouillons ne „ me paroissoient pas si fréquens que vers les bords. J'y trouve l'eau si „ chaude, que je n'y puis tenir la main, & j'envoie chercher des œufs, „ que j'y fais cuire, en les tenant suspendus dans mon mouchoir. A trois, „ six-cens des bouillons, la superficie de l'eau n'avoit pas plus de chaleur „ que dans les endroits plus éloignés. Enfin, ayant mis la main, je „ ne fus pas peu surpris de trouver, à la profondeur de cinq ou six pouces, „ une augmentation si considérable de chaleur, à plus je continuai de creu- „ ser, plus elle augmentoit, au point qu'à la profondeur d'un pié, il me fut „ presque impossible d'y tenir la main. Je la retirai, un autre pié plus „ avant, avec une petite de bois brûlant & mis à fumer, comme le tems „ qui étoient le bois dont on fait le charbon, & avec flamme pour une „ odeur insupportable de soufre."

Pas de Mer chaude à bouillons.

Nous trouvons parmi d'un deux autres Phénomènes de même nature. „ On „ dit-il voit comme l'eau, une espece de bitte, ou d'huile, de sept „ ou huit pouces de diamètre dans l'eau assez bouillante, & me paroît sem- „ blable à celle qu'on tire des bouillons vers les bords, mais plus grasse & „ moins fréquente en surface. Il me paroîtroit fort aisé par quelques „ tentatives de découvrir une assez grande quantité. Je pris de cette eau, que j'ai trouvée bouillante, j'en goûtai, lorsqu'elle fut refroidie elle ne parut „ point à l'exception d'un petit goût de soufre, auquel il étoit facile de „ s'accoutumer. Cette Mare forme un petit Ruisseau, qui perd quelque „ chose de sa chaleur & de son goût, à mesure qu'il s'éloigne de la source, „ mais qui en retient toujours assez pour les faire trouver encore qu'il perde, „ à deux cens pas de-là, dans la Mer. On me fit voir encore, à côté même „ du rivage, un Marécage qui produisoit quelques herbes blanchâtres, „ & couvertes d'une espece de poussiere de soufre. Le fond, qui est de „ même couleur, est mouvant en quelques endroits d'un peu d'eau, & pe-

Autres Phénomènes.

Voyages et Hist. des Antilles. LA GUADELOUPE.

„ mit, en d'autres, autant de la haine qui commence à fleurir: en d'au-
„ tres, il paroît tout-à-fait sec. Cependant il a si peu de fertilité, dans les
„ endroits même qui paroissent les plus secs, que les pierres qu'on y jette
„ s'enfoncent & font couvertes presqu'à l'instant. Cette Isle est très dan-
„ gereuse. Il est arrivé, à des Etrangers trop hardis, de s'y enfoncer, avec
„ un grand danger de périr, s'ils n'eussent été promptement secourus. Il
„ leur en a coûté la perte de leurs jambes & de quelques autres membres.
„ On ne peut douter qu'entre les mains de gens qui fussent en état d'ha-
„ biter, ces eaux ne fussent très utiles pour une infinité de maladies."

Le 10 de Mars, Labat partit en Canot pour le Quartier *des Plaines*, distingué d'environ deux lieues de l'Anse à la Barque. Après avoir doublé la Pointe de l'Ouest, qui forme l'Anse, il trouva, pendant plus d'une demi-lieue, la Côte fort escarpée & pleine de rochers, dont la continuité n'étoit interrompue que par les ouvertures des Rivières & des Torrens, qui sont assez fréquens dans toute cette partie de l'Isle. La première Habitation qu'il reconnut, fut celle de deux Officiers, nommés *de Lafleur*, Freres, l'un Capitaine, l'autre Lieutenant des Milices du Quartier. Ce terrein, quoique pierreux, est noir, gras, & fort bon. Les Cannes y sont belles, le Sucre, beau & bien grené, les Indigos en bon état, & le Manioc gros, pesant & bien nourri. On passe de-là aux Plaines, qui sont deux grandes enfoncemens, séparés l'un de l'autre par un gros Cap, dont les pentes sont fort douces & de bonne terre. La plus petite des deux Plaines est à l'Est, & peut avoir six ou sept cens pas de large, sur onze ou douze cens pas de profondeur. La grande, large de mille pas, & beaucoup plus profonde, est arrosée d'une assez grosse Riviere. Ces deux Cantons sont assez peuplés, & la terre en est fort bonne. Labat, étant à dîner dans une Habitation (*f*), où l'on commençoit à faire une Sucrerie, eut un spectacle qui appartient à l'Histoire des mœurs de l'Isle, & qui ne peut être bien compris. Un Officier de l'Anse Ferry, ayant su qu'il étoit arrivé un Religieux aux Plaines, vint le prier d'aller dire la Messe à la Chapelle de son Quartier. C'étoit le Lieutenant (*g*) de la Milice du grand Cul-de-sac. Ne changeons rien au récit du Voyageur, qui fait ici le Plaisant. „ Le couleur du premier âge
„ du Monde rétablie dans la parure. Ses jambes & ses pieds étoient couverts
„ des bas & des souliers qu'il avoit apportés en malle, excepté qu'ils
„ étoient un peu plus noirs & plus verts, car M. Lillard avoit plus de
„ soixante ans. Ses cheveux blancs, & en petit nombre, étoient couverts
„ d'un chapeau de paille; & le reste de son corps, d'une chemise & d'un
„ caleçon de grosse toile. Il paroissoit fort épais à la taille. Je crois bien qu'ar-
„ tificiellement le fourreau avoit été mis autour, mais le tems, les fatigues
„ de la guerre, la pluie & les vents en avoient confondu une bonne partie;
„ ce qui laissoit paroître plus de la moitié d'un fer très-rouillé. Une bande
„ de toile, cousue au côté gauche de la ceinture du caleçon, flottoit, dans
„ les cérémonies, à fournir une vénérable épée. Malgré ces ajustemens
„ mi-

(*f*) Celle de M. Jolly, Neveu de M. de la Charlonie, de la Martinique.
(*g*) M. Lillard.

anglais, M. Lienard ne manquoit pas d'eſprit, de bon ſens & de courage. Je m'embarquai avec lui pour ſon Quartier. Nous avions trois bonnes lieues juſqu'à Ferry. En paſſant devant le Quartier du Cul-ou, nommé auſſi la Pointe noire, où depuis on a bâti l'Egliſe Paroiſſiale, nous nous y arrêtâmes un moment. Ce Canton eſt coupé de Mornes & de petites Anſes, plus habité & mieux cultivé que celui des Goyaves. Ferry, où nous arrivâmes avant le ſoir, eſt une belle Anſe, couverte, au Nord-Oueſt, d'une Pointe de terre aſſez haute. Ma premiere curioſité fut pour la Chapelle, qui étoit à la gauche de l'Anſe, ſur un terrein élevé. Elle étoit compoſée de ſimples fourches, paliſſadées de roſeaux & couverte de feuilles de Palmier, mais fort nette dans ſa pauvreté. Je trouvai le Catéchiſme de Grenade, avec la Vie des Saints, dans une petite Armoire à côté de l'Autel, & j'appris que les Dimanches & Fêtes, ceux qui ne pouvoient aller entendre la Meſſe aux Goyaves, s'y aſſembloient matin & ſoir, qu'après avoir dit les prieres, on liſoit un Chapitre du Grenade, qui étoit ſuivi de la récitation du Chapelet, qu'on liſoit enſuite la Vie du Saint, & que le Lecteur annonçoit les Fêtes & les jeunes de la ſemaine. C'étoit M. Lienard même, qui faiſoit cet Office, auquel il joignoit celui d'ouvrir charitablement ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque faute. Sa Maiſon étoit à cinq cens pas du bord de la Mer. La Riviere paſſoit à côté. Quoiqu'elle fût bâtie auſſi ſimplement que la Chapelle, elle me plut par ſa ſituation & ſa propreté. Madame Lienard vint au devant de moi. C'étoit une Négreſſe, d'environ quarante ans, belle & bien faite, quoique un peu trop chargée d'embonpoint. Elle avoit non-ſeulement de l'eſprit, mais une politeſſe qui n'eſt pas ordinaire aux gens de ſa condition. C'étoit pour ce jeûne un ſervice de Poiſſon de Mer & d'eau douce en abondance, avec quelques fruits, de la Caſſave fraîche & d'excellent Ouvrou. Je ne vis, dans l'Habitation, que du Manioc, des Pois, des Patates, des Ignames, du Mil, du Coton & du Tabac, mais les Bêtes à cornes & la Volaille ne manquoient point dans une ſemme voiſine. C'eſt le ſeul trafic de ce Canton, où l'on ne trouve point de Sucrerie, & quoiqu'il ſemble de peu d'importance, il rend les Habitans fort pecunieux. Il leur vient des Barques de la Martinique, qui achetent leurs Beſtiaux, leur Volaille & leur Coton, trois choſes, qui ſont toujours recherchées & bien vendues.

Voyage au Rocher des Arcadins. La Grenadille.

La chaſſe eſt abondante, dans tous ces Quartiers. On y trouve encore quantité de ces Sanglers, qu'on nomme aux Iles Françoiſes, *Pores Marons*. Les Perroquets, les Perriques, les Ramiers, les Tourterelles, les Grives, les Ortolans, les Oiſeaux de Mer & de Riviere y ſoiſonnent, & les Iles du grand cul-de-ſac, qui n'eſt pas fort éloigné, ſervant de retraite à quantité de Tortues & de Lamantins, cette partie de l'Ile peut paſſer pour une des meilleures, quoiqu'elle ne ſoit pas la mieux peuplée.

Dans une autre courſe, qui obligea Labat de repaſſer par ces mêmes lieux, il alla juſqu'aux Montagnes où la Soufriere ſe fait diſtinguer par ſon Volcan, & ce ſpectacle piqua ſa curioſité. Il réſolut de la ſatisfaire à toutes ſortes de riſques. C'eſt dans ſes termes, qu'un Voyage ſi ſingulier doit être

Voyage à la Montagne de la Soufriere.

Variété et Etat des Antilles. la Guadeloupe.

repréſentant. On ne rencontre, dit-il, ſur toutes ces Montagnes pelées, que des Fougeres & de miſérables arbriſſeaux chargés de mouſſe, ce qui vient du froid continuel qui y regne, des exhalaiſons de la Soufriere, & des cendres qu'elle vomit fort ſouvent. Comme l'air s'étoit purgé, par une grande pluie qui étoit tombée la nuit précédente, il ſe trouva clair & ſans nuages. A meſure que nous avancions en montant, nous découvrions de nouveaux objets. On me fit appercevoir la Dominique, les Saintes, la grande Terre, & Marie-Galante, comme ſi j'avois été deſſus. Plus haut, je vis clairement la Martinique, Montſerrat, Nieves & d'autres Iles voiſines. Le Monde n'a pas de plus beau point de vue.

Après une marche d'environ trois heures & demie, en tournant autour de la Montagne que je voulois viſiter, & montant toujours, nous nous trouvâmes, parmi des pierres brûlées, & dans des lieux tout couverts d'un demi-pié de cendres blanchâtres, qui jettoient une forte odeur de Soufre. Plus nous avancions, plus la cendre & ſon odeur augmentoient. Enfin nous arrivâmes ſur la hauteur. C'eſt une vaſte Plate-forme, inégale, & couverte de monceaux de pierres brûlées, de différentes groſſeurs. La terre fumoit de toutes parts, ſurtout dans les lieux où l'on voyoit des fentes & des crevaſſes. Je ne jugeai point à propos de m'y promener, ou me fit prendre à côté, pour gagner le pié d'une hauteur, qu'on nomme *le Piton de la Soufriere*. C'eſt un amas de groſſes pierres calcinées, qui peut avoir dix ou douze toiſes de hauteur, ſur quatre fois autant de circonférence. J'y montai ſans crainte, parceque je n'y voyois point de cendre ni de fumée, & je vis au deſſous de moi, du côté de l'Eſt, la bouche de la Fournaiſe. C'eſt une ouverture ovale, qui me parut large de dix-huit à vingt toiſes dans ſon plus grand diamettre. Ses bords étoient couverts de groſſes pierres, mêlées de cendres & de morceaux de vrai ſoufre. L'éloignement où j'étois ne me permit pas d'en reconnoître la profondeur, & je ne pouvois, ſans imprudence, m'en approcher davantage. D'ailleurs il s'en exhaloit, de tems en tems, des tourbillons d'une fumée noire, épaiſſe, ſulfurée, & mêlée d'étincelles de feu, qui m'incommodoient beaucoup lorſque le vent les portoit vers moi. Je vis à peu de diſtance une autre bouche, plus petite que la premiere, & qui me parut comme une voûte fumée. Il en ſortoit auſſi beaucoup de fumée & d'étincelles. Tous les environs de ces deux ouvertures n'offroient que des fentes & des crevaſſes, qui rendoient une épaiſſe fumée, ce qui me fit juger ſans doute que toute la Montagne eſt creuſe, comme une grande cave, pleine de ſoufre enflammé, qui ſe conſume peu à peu, & qui, faiſant uſſiſſer la voûte, y cauſe ſans ceſſe de nouvelles ouvertures.

Nous paſſâmes environ deux heures à nous repoſer ſur le Piton; nous y jouiſſions de la belle vue, en dînant, & nous y plantâmes une perche de douze piés, que j'avois fait apporter exprès, avec une vieille voile, pour ſervir de Pavillon. Enfin il fallut deſcendre, par le même chemin qui nous avoit ſervi à monter. On peut croire qu'il ne s'y en trouve point de bon. Peu de Voyageurs ſe laiſſent tenter par une curioſité auſſi dangereuſe que la mienne. Je ne laiſſai point de m'approcher, autant qu'il me fut

puiſſiez, de la grande bouche, dont l'accès n'étoit pas moins difficile que celui de la petite, & j'y fis jouer de groſſes pierres, par le plus robuſte de mes Compagnons, mais je ne vis point augmenter, comme on me l'avoit annoncé, la fumée ni les étincelles. La terre retentiſſoit ſous nos pas, & lorſqu'on la frappoit d'un bâton, comme ſi nous euſſions été ſur le Pont d'un Vaiſſeau. Si l'on remuoit une groſſe pierre, la fumée ſortoit auſſitôt de ſa place. Toutes les pierres de la Montagne ſont légeres, & ſentent beaucoup le ſoufre. J'en fis prendre quelques-unes au ſommet. Quoiqu'on fût alors dans la plus grande chaleur du jour, l'air étoit très-frais ſur le Pic, & je doute qu'on y pût réſiſter pendant la nuit. Les Negres, qui vont prendre du ſoufre, pour le vendre après l'avoir bien purifié, ſe font ſur une route que nous n'avions pu trouver d'abord, mais que nous cherchâmes plus heureuſement à notre retour, & que nous ſuivîmes. Elle étoit plus unie que la nôtre, mais plus longue. Deux cens pas au-deſſous de la grande bouche, nous trouvâmes trois petites mares d'eau chaude, éloignées de quatre à cinq pas l'une de l'autre. La plus grande, dont le diamètre eſt à-peu-près d'une toiſe, eſt remplie d'une eau fort brune, qui a l'odeur de celle où les Serruriers & les Forgerons éteignent le fer. La ſeconde, qui eſt blanchâtre, a le goût d'Alun. La troiſieme eſt bleue, goût de Vitriol, & l'on y trouve, dit-on, d'aſſez gros morceaux de ce minéral: mais n'ayant point d'inſtrumens, ni de perche, pour chercher au fond, nous ne découvrîmes rien, & je ne pus même meſurer la profondeur des Mares, qui excédoit la longueur de mes bâtons."

Voyage au Fond. aux Arbalet.

La Guadeloupe.

„ Nous vîmes enſuite quantité de petites ſources d'eau, qui formoient, en s'uniſſant, des Rivieres, ou de gros Torrens. Un de ces rapides amas d'eau a reçu le nom de *Riviere Matiatte*, parceque les cendres & le ſoufre qui s'y mêlent, lui donnent ſouvent cette couleur. Elle ſe perd dans la Riviere du Sans Louis, & n'eſt pas à la rendre poiſſonneuſe. A meſure qu'on s'éloigne de ces eaux bitûmées, en deſcendant la Montagne, le Pays devient plus beau, on trouve de l'herbe, des arbres chargés de verdure, des terres bien cultivées, & l'on ſe croit paſſé dans un nouveau Monde, en formant d'une affreuſe Montagne, mon couverte de pierres calcinées, de cendre & de ſoufre. Mes ſoulliers s'en étoient reſſentis, & j'eus beſoin de quelques jours de repos."

Grand Cul-de-ſac.

Labat fit, dans une autre occaſion, le Voyage du grand Cul-de-ſac, avec le nouveau Gouverneur de l'Ile. Il s'étoit rendu à l'Anſe Ferry, d'où étant parti après le dîner, il vit, en paſſant, l'Habitation du Capitaine de ce Quartier (a), à côté d'un gros Cap, nommé le gros Morne, qui ſépare la partie de l'Ile, qu'on nomme la Baſſe-terre, de celle qui porte le nom de *grand Cul-de-ſac*. Cette Habitation eſt fort agréablement ſituée, & un des grands avantages d'une belle Riviere qui l'arroſe. Elle a, fort près d'elle, un bon mouillage, à couvert des vents du Nord par le gros Morne, de ceux de l'Eſt par les hautes Montagnes qui partagent l'Ile, & de ceux du Sud par les Mornes de Ferry. Au-delà du gros Morne, on trouve de bel-

(a) M. de la Pompe.

Voyages et Etabl. des Antilles. LA GUADELOUPE.

les unes, vallées, unies, & bien arrosées. Du bord de la Mer juſqu'aux Montagnes, il y a trois ou quatre lieues d'un beau terroir en pente douce, dont la bonté le fait remarquer par de grands arbres, qu'il produit en abondance. Labat, toujours à la ſuite du Gouverneur, arrive le ſoir dans l'Habitation du Capitaine de ce Quartier (*a*), Hollandois, Catholique, & retiré à la Guadeloupe avec d'autres Fugitifs de la Nation, qui avoient été chaſſés du Brésil (*b*). Il vint recevoir le Gouverneur à la tête de ſa Compagnie. Labat, ſurpris qu'un ſi beau Pays fût ſi mal peuplé, en demanda la raiſon au Capitaine, qui lui en donna trois en bon Hollandois. La première, c'eſt qu'il eſt trop éloigné de la Baſſe-terre & du Port cul-de-ſac, qui ſont les lieux du commerce & du débarquement. La ſeconde, que tout ce Quartier, depuis le gros Morne juſqu'à la Riviere ſalée, qui ſépare la Guadeloupe de la grande Terre, étant preſqu'entierement dans les réſerves des premiers Propriétaires, à peine s'y trouve-t-il une lieue de Pays qui n'appartienne à leurs Héritiers, & qu'ils étendent à toutes leurs prétentions, qu'on ne peut s'y établir ſans achetter d'eux le terrein, ou ſans le prendre à titre de rente ſeigneuriale, avec des lods & ventes, des hommages & d'autres droits reconnus dans l'Ile, & fort oppoſés au goût des Habitans, qui ne veulent reconnoître d'autre Seigneur que le Roi, dans du nouveau leurs terres ſans aucune condition de vente, d'hommage, &c. en un mot, ſans aucuns droits Seigneuriaux. La troiſieme enfin, que ce Quartier ſe trouvant ſitué entre les Iles Angloiſes de Montſerrat & d'Antigoa, & couvert de pluſieurs Iles, où les Anglois peuvent ſe tenir cachés en temps de guerre, pour venir ſurprendre les Habitations, enlever les Negres & piller les meubles, peu de François voudroient en courir les riſques. Le Capitaine ajouta qu'il pouvoit rendre témoignage du danger, puiſqu'il n'y avoit pas plus d'un an que les Anglois, ayant ſurpris la Garde du Port, avoient enlevé une partie de ſes Negres, après avoir tué ſon Commandeur, & lui avoient caſſé à lui même le bras droit d'un coup de fuſil. Cet avis fit prendre, au Gouverneur, des précautions qu'il avoit négligées juſqu'alors: il ordonna deux Corps-de-Gardes, avec une Patrouille de quelques Cavaliers.

Le Capitaine Hollandois avoit fait un Plan du grand Cul de ſac, dans lequel il avoit marqué les ſondes; mais les lieux & quelques Pointes y étoient ſi mal placés, que Labat entreprit d'y mettre plus d'ordre. Il parle avec admiration, comme du Terroir, de la beauté de ce grand Quartier. „ Qu'on ſe figure, dit-il, huit ou neuf lieues, de différentes grandeurs, avec trois ou quatre rangs de Cayes, & de leurs fonds, qui forment un Baſſin de cinq ou ſix lieues de longueur, depuis la Pointe du gros Morne, juſqu'à celle d'Aongo dans la grande Terre. Sa moindre largeur eſt d'une lieue, & la plus grande de trois. Les Vaiſſeaux de tous les ordres y peuvent être en ſûreté. Ils y arrivent par deux paſſes, & les Barques par deux autres. Rien ne ſeroit ſi facile que de les défendre par une Batterie ſur-

(*a*) M. Van Dolquens.
(*b*) Voyez d'autres établiſſemens des Portugais de l'Ile de Bois.

mée, ou par un Fort sur la Pointe de l'Isle à *Fouque* (*f*), où est la principale passe, avec une Redoute sur un petit lieu qui en est voisin, & qui serviroit encore à défendre une des deux passes des Barques. Mais on pourroit prendre le parti de la combler, en y coulant à fond quelque vieux Vaisseau, enfoncé à fond de cale, & rempli par des pierres jusqu'à ce que la Mer y eut apporté des pierres & du sable."

Voyages en Etats. des Antilles.

La Grande-Leyre.

„ Nous visitâmes (continue le Voyageur,) la grande Riviere aux Goyaves, autrement nommée Sainte Charles, qui séparoit autrefois la portion du premier Propriétaire (*m*), de celle de ses Neveux (*n*). Après l'avoir remontée environ deux mille cinq cens pas, depuis son embouchure, nous ne lui trouvâmes plus assez de profondeur pour un Vaisseau, quoique les Barques & les Chaloupes puissent remonter beaucoup plus loin. Le terrein, des deux côtés, est couvert de Mangles, qui avancent beaucoup dans la Riviere même. Son embouchure est d'environ cent cinquante toises. Le milieu n'a pas moins de sept ou huit brasses d'eau, mais elle diminue peu à peu vers les bords, surtout vers le côté oriental, dont le terrein est bas, & le côté occidental est une terre élevée d'environ quatre toises au-dessus de la surface de l'eau, & bordée d'une roche assez dure, au pié de laquelle il y a sept ou huit piés d'eau en basse Marée, & plus de dix lorsqu'elle est haute. Ce lieu semble fait pour y bâtir une Ville: c'est une Plate-forme naturelle, presque quarrée, longue de trois cens toises sur une largeur à-peu-près égale, qui a d'un côté la grande Riviere aux Goyaves, & de l'autre une petite Riviere d'eau douce. Les environs sont naturellement fortifiés, & n'auroient besoin que d'un Parapet, avec des embrasures pour le Canon, qui défendroit la Rade & l'entrée de la Riviere." Entre les utilités qui reviendroient de ces Etablissemens, Labat juge que pendant la guerre il feroit la ruine des Colonies Angloises de Montserrat, Nievès, Antigoa & la Barbade.

Grande Terre de la Guadeloupe.

Tout ce qu'on a rapporté, jusqu'à présent, regarde la partie de l'Isle qui porte le nom de Guadeloupe, la seule à laquelle on Terre s'est attaché. Ici, Labat donne quelque idée de celle qu'on nomme la grande Terre, parcequ'elle est plus grande en effet que l'autre (*o*). „ On compte, dit-il, que la premiere a trente-cinq lieues de tour, & les enfermée, environ quatre-vingt-dix. La Riviere salée, qui les sépare, n'est qu'un canal d'eau de Mer, qui passe entre ces deux terres. Sa largeur est d'environ cinquante toises à son embouchure, du côté du grand Cul-de-sac, elle diminue ensuite, & dans quelques endroits elle n'a pas plus de quatre toises. Sa profondeur n'est pas plus égale." Labat, en suivant le Canal d'un bout à l'autre, trouva que dans quelques parties il pouvoit porter un Navire de cinq cens tonneaux, & qu'en d'autres une Barque de cinquante ne pouvoit pas facilement de basse Marée: mais la largeur étoit rétrécie par les Mangles, ou Paletuviers, qui

(*f*) C'est apparemment celui que de Terre nomme Cancale, du nom Labat y fit couper des branches de Paletuvier chargées d'huitres.

(*m*) M. Houel, dont une Fille épousa M. le Marquis de Branconnier.

(*n*) MM. de Boisfleury.

(*o*) Cette ci paroit seule le nom de la Guadeloupe, parcequ'elle fut découverte la premiere.

Voyage et Etabl. aux Antilles. La Guadeloupe.

couvrent ſes bords, peut-être y trouveroit-on plus d'eau ſi ces terres étoient défrichées. Mais Labat ne conſeille point d'entreprendre cet ouvrage avant que le grand Cul-de-ſac ſoit aſſez peuplé pour ſe défendre des irruptions des Anglois, qui deviendroient plus fréquentes, s'ils pouvoient paſſer dans la Riviere ſalée avec de grands Bâtimens.

Il fait d'ailleurs une peinture agréable de cette Riviere. „ La navigation (dit-il,) y eſt charmante. L'eau eſt claire, tranquille, & toujours unie comme une glace. Elle eſt bordée de Mangles fort hauts, dont l'ombrage y donne une délicieuſe fraîcheur. Sa longueur eſt de plus de deux lieues, depuis ſon embouchure du grand Cul-de-ſac, juſqu'à celle du petit. Ce vaſte terrein, juſqu'à la grande Riviere aux Goyaves, appartenoit alors au Fils aîné (p) du premier Propriétaire; & quoiqu'il n'y eût, ni Bourg, ni Village, il a été érigé en Marquiſat ſous le nom d'*Houelbourg* (q). Il eſt arroſé de deux petits Ruiſſeaux, qui ſe jettent dans la Riviere ſalée, vers le milieu de ſa longueur, & qui forment une petite chûte d'eau douce. La commodité de trouver de l'eau, dans un lieu ſi ſalutaire, lui a fait donner le nom de *Beau Hameau*, & l'on y voit deux gros arbres, ſur l'écorce deſquels tous les Paſſans ne manquent point de graver leurs noms. Un autre uſage, pour ceux qui n'ont point encore paſſé ce Canal, eſt d'y faire quelques libéralités à leurs Conducteurs, comme l'on fait pour ſe diſpenſer du Baptême aux Tropiques & à la Ligne. Le terrein du Marquiſat d'Houelbourg eſt couvert de bois, à l'exception d'une Savane de quatre ou cinq cens pas, vers le petit Cul de ſac, qui s'étend depuis la Riviere du côté juſqu'à la Pointe du *Cul-d'or-vent*."

De la Riviere ſalée, on entre dans le Golfe qui eſt entre les deux Terres de la Guadeloupe, & qu'on nomme le petit Cul-de-ſac. Trois Canots, qui compoſoient le cortege du Gouverneur, allerent débarquer au Fort-Louis, dans la Grande Terre, & furent reçus au bruit du Canon & de la Mouſqueterie, par la Garniſon (r). Ce Fort eſt un Parallélogramme de cinquante toiſes de long, ſur dix à douze de large, compoſé d'un double rang de Paliſſades, à fix pieds l'un de l'autre, pour ſoutenir les terres & les faſcines dont cette eſpece de Parapet eſt compoſé. Quelques angles ſaillans offrent des Place formes de bois pour le Canon. Il n'y a de maçonnerie, que les jambages de la Porte, un petit Magaſin à poudre, qui eſt à côté, une Cuiſine, un ou deux Fours, & une Citerne. La Maiſon même du Commandant eſt de fourches en terre, planchée ſimplement, & couverte de bardeaux: elle contient quatre Chambres de plein-pié. Les Baraques des Soldats & les autres Bâtimens ne ſont que de roſeaux & de paille. Ce Poſte étant ſur une hauteur, d'où il ne peut défendre les Vaiſſeaux qui mouillent au pié, on a fait au-bas une Batterie fermée, en forme de Redoute, d'où les Canots peuvent entrer dans la Rade: mais elle réſiſteroit peu dans une defenſe, parce-

(p) M. Houel, alors Capitaine aux Gardes.

(q) En 1719. On le nommoit auparavant Saint Germain.

(r) C'étoit une Compagnie détachée de la Martinique, commandée par M. de Maſſiac.

qu'elle eſt commandée ; de ſorte que l'unique avantage du Fort eſt d'avoir une très-belle vûe. On y découvre la plus grande partie de la Cabſterre & du grand Cul-de-ſac de la Guadeloupe, & tous les Iſlets dont le petit Cul de-ſac eſt rempli. On voit les Iſles de Santos, & dans un tems clair les Montagnes de la Dominique. On ne compte, dans la grande Terre, que trois Paroiſſes, dont celle qui porte le nom du Quartier du Gofier, eſt la plus voiſine du Fort. Elles ſont deſſervies par des Capucins. Voyages aux Etats. aux Antilles. LA GUADELOUPE.

Labat viſita ce qu'on nomme les Anſes. Ce ſont de grands enfoncemens que la Mer fait dans les Terres, où les Vaiſſeaux peuvent ſe retirer, pendant la ſaiſon des Ouragans, ou pour ſe mettre à couvert de l'Ennemi. L'eau y eſt profonde, & ſi les terres voiſines étoient défrichées, on y pourroit faire un excellent Fort, qui ne demanderoit qu'une Redoute pour le défendre. Un Iſlet, qu'on nomme l'Iſle à Cochons, couvre parfaitement la Rade. Enfin, le Fort Louis, ſituéſur ce Quartier, mettoit toute cette partie de l'Iſle hors d'inſulte (*r*).

„ Nous allâmes (raconte Labat,) juſqu'à l'embouchure de la Riviere Salée, pour chercher un lieu convenable au deſſein que le Gouverneur avoit formé de faire un Corps de Garde ſur Pilotis, avec une chaine, ou une Eſtacade, pour fermer aux Anglois l'entrée de la Riviere. Ce projet fut exécuté avec diligence, parceque les Habitans ſe chargerent des frais. Nous rangeâmes enſuite toute la Terre de St. Germain, depuis la Pointe de Gaigne au vent juſqu'à la Riviere du coin, qui la ſépare d'une autre Terre, nommée Arnouville (*t*). Je me promenai dans cette Terre, que je trouvai parfaitement belle, ou du moins propre à le devenir. C'eſt une étendue d'environ deux mille pas de large, ſur cinq à ſix mille de profondeur. Deux petites Riviſſures la traverſent, l'une, qui ſe perd dans la Riviere du coin, & l'autre dans celle de Saint Paul. Cette ſeconde Riviere traverſe une Terre, qui ſe nomme *Trouane* (*u*). Nous quittâmes la Paroiſſe du Petit Cul-de-ſac, qui eſt mal peuplée, pour aller paſſer la nuit dans celle des Goyaves, il ne faut pas confondre ce Quartier avec l'Iſlet aux Goyaves, qui eſt à la Baſſeterre, ni avec la grande Riviere aux Goyaves du grand Cul-de-ſac. ce ſont trois lieux différens, auxquels l'abondance des arbres de cette eſpece, qu'ils portent tous trois, a fait donner le même nom. Le Quartier des Goyaves eſt fort peu peuplé, comme deux autres Cantons, qui s'étendent depuis Arnouville juſqu'à la Ravine de la Broqueterie, où commence le Marquiſat de Sainte Marie. Ils ont quelques Sucreries, mais le principal commerce des Habitans étoit alors le Gingembre, le Manioc, les Légumes, le Tabac, les Beſtiaux & la Volaille. On compte juſqu'à huit Rivieres, & preſqu'autant de Ravines qui donnent de l'eau, depuis la Riviere du coin juſqu'à celle de la Broqueterie, c'eſt-à-dire, dans un eſpace d'environ quatre lieues. L'Habitation de

(*r*) Le Chevalier Renaud, Ingénieur Général de la Marine, chargé en 1700 de viſiter les Places de l'Amérique, propoſa d'y faire un Fort, dont il donna même le Plan.

(*t*) Appartenante aux Héritiers de M. Duclaſis, ancien Commis de la Compagnie des Indes à la Guadeloupe.

(*u*) Elle fut arrêtée alors par M. Auger, Gouverneur de l'Iſle, d'un Officier de Milice nommé Trouche.

VOYAGES ET ETABL. AUX ANTILLES. LA GUADELOUPE.

Sainte Marie fut érigée en Marquiſat vers la fin du dernier ſiècle, en faveur des Neveux du premier Propriétaire. Cette Terre eſt large d'une lieue, le long de la Mer, & n'a pas moins de trois lieues en profondeur juſqu'aux grandes Montagnes qui ſéparent la Cabeſterre de la Baſſeterre. On y voit encore les ruines du Château. De grandes allées de Poiriers, qui la traverſent le long du chemin, & d'autres, qui diviſent en pluſieurs grands quarrés toutes les terres qui ſont employées, rendent témoignage à la magnificence des premiers Seigneurs (v). Les bords d'un Etang & la Chauſſée ſont couverts de Poiriers. Enfin la quantité de ces arbres, qui ſont plantés à la ligne, a fait oublier le nom de Marquiſat, à Sainte Marie, & nommer vulgairement en Canton la Terre de Poiriers. Au reſte, ces arbres ne portent aucun fruit. On ne leur donne ce nom que pour leurs feuilles, qui approchent beaucoup de celles des Poiriers de l'Europe, quoiqu'elles ſoient plus longues, plus larges & plus épaiſſes. Leurs fleurs ſont d'un violet clair. Le bois eſt gris, leger, & facile à mettre en œuvre.

On trouve un fort bon mouillage, depuis les ruines du Château de Sainte Marie juſqu'au-delà de l'embouchure de la Riviere. Deux grands Rochers à fleur d'eau, qui en ſont éloignés d'un demi-quart de lieue, & qu'on a nommés *l'Homme & la Femme*, y rompent la violence de la Mer. On y pourroit faire un excellent Port, avec d'autant moins de frais que le Chaux eſt en abondance dans tous les Quartiers, & que la Baſſeterre peut fournir un Ciment rouge, qui ne diffère point de la véritable Pouſſolane.

On commençoit fort heureuſement à faire du Sucre dans la grande Terre, & l'ardeur des Habitans s'y tournoit à former des Sucreries. Leur Sucre étoit beau & fort bien *grené*, ſurtout dans ſa premiere fraîcheur : mais il devenoit cendreux, ou *mollaſſe*, lorſqu'il étoit gardé quelques mois. C'eſt le défaut de tous les Sucres des Iles Angloiſes. On a remarqué qu'à la grande Terre de la Guadeloupe il venoit de ce qu'un terrein ſi neuf étoit encore trop gras, d'autres diſent trop rempli de ſel & de nitre, & l'on aſſure que l'uſage des Terres les a guéries de cette mauvaiſe qualité. Il y croît d'ailleurs quantité de très-beaux arbres, qui ne ſe trouvent point dans l'autre partie de l'Ile.

En quittant Sainte Marie, on a les plus beaux chemins du monde juſqu'à l'extrémité de ce Marquiſat, par de grandes allées de Poiriers, où cinq Carroſſes peuvent marcher de front. Enſuite ils deviennent fort mauvais l'eſpace de mille ou douze cens pas, par la ſeule négligence des Habitans à les rétablir. On paſſe deux ou trois Ravines, ou petites Rivieres, avant que de rencontrer celle qu'on nomme *la grande Riviere*, parcequ'elle eſt en effet la plus grande de toute la Cabeſterre. Sa largeur, dans l'endroit où les Voyageurs la paſſent, eſt de plus de trente toiſes ; & dans le beau tems les Chevaux n'y ont l'eau que juſqu'aux ſangles : mais pour peu qu'elle groſſiſſe par les pluies,

une

(v) Labat dit préſentement qu'on rétablit facilement cette Terre, à la Héritiere de M. de Boiſſeret, qui venoit être nommé Marquis, au commencement de décembre 1722. Il ajoute qu'on y voyoit encore un petit morceau de cire, pour n'en point, tandis que le fond étoit couvert de fruits.

ent infinité de groſſes roches en rendent le paſſage fort dangereux, & ſouvent même impoſſible.

Voyages de Dyon, aux Antilles. Le Grand Labat.

On paſſe enſuite par le Bourg du *Marigot*, qui ne conſiſtoit alors qu'en vingt-cinq ou trente Edifices, Logemens, ou Magaſins, avec quelques Boutiques, quelques Maiſons d'Ouvriers, & des Cabarets, qui ſont, aux Iles, la partie eſſentielle des Bourgs. L'Egliſe Paroiſſiale étoit deſſervie par des Religieux de St Dominique. Un des Fils du premier Propriétaire (a), avoit, à l'entrée d'une Anſe du Bourg, une Habitation, nommée *Sainte Marie*, & digne de ſon Pere, qui l'avoit formée dans l'eſprit de la grandeur. Toutes les dépendances d'un grand Etabliſſement y étoient d'une forme d'Langueur, & l'on y voyoit encore quatre cens Negres, les plus beaux de toute la Colonie, avec des Bœufs en fort grand nombre & de toute eſpece. Du Marigot, pour ſe rendre au Quartier des *trois Rivieres*, on paſſe une Riviere aſſez groſſe, qui termine l'Habitation de Sainte Marie, & qui ſe nomme la Riviere du grand Carbet. Une demi-lieue plus loin, on en trouve une autre, nommée la Riviere des *grands Balaſtres*, qui termine le Quartier de la Capſterre, c'eſt, ſuivant Labat, le plus beau de toutes les Iles Françoiſes. Depuis cette Riviere juſqu'au gros Morne, où commence le plus grand Cul-de-ſac, on ſe promene du côté de l'Oueſt & de la Baſſeterre, le Pays eſt un terrain uni, de plus de vingt lieues d'étendue. Le long de la Mer, on trouve de fort beaux paturages juſqu'au pié des Montagnes, qui ne ſont éloignées depuis une lieue juſqu'à quatre. Cet eſpace eſt arroſé d'un très-grand nombre de Rivieres, & l'on y trouve des Ports, où pourroient aiſément de toutes parts en Carenne. Quatre ou cinq cens pas au-delà des grands Balaſtres, on entre dans des chemins coupés à mi-côte, le long des Montagnes, qui ſervent ordinairement de fondation à la Soufriere. La plûpart traverſent ces Montagnes fort à plomb vers la Mer, que dans l'eſpace d'une demi lieue il y a de prodigieux rochers, ou trous enfoncés, qui ſervent de paſſage à des Ravines d'une aſſez belle hauteur, nommées les trois creux, & diſtinguées entr'elles par les noms particuliers de *Trou Madame*, *Trou à Chaux*, & *Trou à Chat*. A côté du dernier, & ſur la hauteur du Morne, on trouve un Pays plat, de cinq à ſix cens pas de longueur, qui s'étend enſuite dans quelques gorges des Montagnes, juſqu'au pié de la Soufriere. La terre y eſt noire & graſſe, & quoiqu'elle ſoit extrêmement de rochers & d'éclats de pierres, la bonté du fond y attire des Habitans, qui emploient les pierres à faire des grandes fermes, pour renfermer différentes pieces de leur terrein. La ſituation de ce Quartier, qui eſt fort élevé, & couvert à l'Oueſt par de grandes Montagnes, y fait régner beaucoup de fraîcheur. L'herbe des Savanes y eſt excellente, délicate, toujours verte, & très-propre à nourrir des Beſtiaux. On y plante auſſi du Mais, du Manioc, du Roucou & du Cacao. Mais les Caraïbes de Sainte y ſont preſque ſeuls.

Lorſque on a paſſé ce Pays plat, on trouve dans les détours des Montagnes, toujours à mi-côte, juſqu'à la plus haute partie du chemin, où la vue eſt fort ouverte & l'air extrêmement bon. Mais ce lieu eſt également

(a) M. Houel de Vaudreuil.

Voyage et Etat. sur Antilles. de Guadeloupe.

Quartier des trois Rivieres.

délart & sauvage. On descend ensuite par un chemin ovale-long & très-rude, au pié duquel coule une des trois Rivieres dont ce Quartier tire son nom. Celle-ci est petite, étroite, resserrée par des rochers, & fait voir plus de deux pieds d'eau, cette eau est à reception de rochers, que le passage en est difficile. Le Quartier des trois Rivieres n'a pas plus de quatre mille pas de large : c'est une Plaine, divisée par la pente d'un gros Morne, dont les enfoncemens contiennent plusieurs belles Habitations. La terre y est bonne, & produit du Cannes, dont le Sucre brut n'a d'autre défaut que de blanchir difficilement. On nomme la *grande* & la *petite Anse*, deux enfoncemens que la Mer fait dans les terres, depuis la premiere Riviere qu'on trouve à la descente du Trou au Chat, jusqu'aux Mamelles qui séparent ce Quartier de celui du vieux Fort. La grande Anse est séparée de la petite par une caille de Morne, qui peut former un bon Poste & comme la disposition de cette Côte est favorable aux défenseurs, on y a fait diverses Fortifications.

Les sources des trois Rivieres, on trouve dans les détours de plusieurs Mornes, qui font partie de celui de la Soufriere. Ce sont des Rivieres considerables, & des hauteurs dont les déchirures couvrent de l'effroi, avec des gorges où vingt Hommes arrêteroient une Armée. De là on monte une Côte fort difficile, par un chemin taillé dans le roc, mais étroit & rude, qui conduit enfin au *dos d'Ane* : c'est le nom qu'on donne à un Pays plat, où l'on reléve les Femmes, les Enfans & les Vieillards, en 1691, pendant l'Irruption des Anglois. Les Carmes y ont une petite Chapelle. Cet endroit est élevé, très-sain, quoique environné de Bois, & récellement respirable, pour peu qu'il fut défendu. Sa longueur est de trois à quatre cens pas, sur différentes largeurs. Plus loin, on recommence à monter par un chemin assez doux, après lequel on en trouve un de dix à douze pas de large, sur le côté méridional de la Montagne, & couvert, du côté opposé, par un ravin marécageux, où, dans la saison des pluies, les eaux de toutes les hauteurs voisines se rassemblent, & font un Etang, qui a toujours assez d'eau & de fange pour embourber une Armée. Ainsi le chemin qui mene au dos d'Ane est sûr, vers la Mer, dont il est éloigné d'environ quatre mille pas. Il est terminé par deux pans de muraille qui le traversent, & qui laissent une ouverture, fermée d'une Porte.

On entre de là dans une petite Savane, où l'on trouve encore les ruines d'un grand Magasin, qui a servi, en 1691, à faciliter la délibération des munitions de guerre aux Habitans de la Riviere des Galions. Une belle Habitation, dont les Batimens occupent deux hauteurs, commande tout le Pays voisin, & l'on pourroit voir, d'une de ces deux hauteurs à l'autre, un boyau, qui, faisant face à la Plaine, mettroit ce Poste à couvert d'insulte. Le chemin, pour descendre dans la Plaine qui est au-dessous, est sur la croupe du Morne & d'une pente assez douce, mais les deux côtés en sont escarpés, & couverts de grands arbres. Là commence une belle Habitation, qui avoit appartenu au dernier Gouverneur de la Guadeloupe (5). On y fait du Sucre blanc, d'une parfaite beauté. On trouve ensuite une petite Riviere,

(5) Le Chevalier *Auger*.

nommée *la Soufe*, qui, coulant au bas d'une Falaiſe fort eſcarpée, ſépare cette Terre de celle *de Beaſoir*, ancienne Poſſeſſion du premier Propriétaire de l'Ile, qui renferme une Montagne ronde & très-haute, nommée *Hauteſource*, qu'Houel avoit fait malheureuſement fortifier (2). Huit cens pas plus loin, on trouve une belle Habitation (a). La Riviere des Galions & celle de la Soufe s'approchent ſi fort ici, que ne laiſſent entr'elles qu'un eſpace d'environ cent cinquante pas, eſcarpé des deux côtés par de profondes Falaiſes, où y a fait, en 1712, un retranchement bien formé, & très facile à défendre. De ce Poſte, à la Falaiſe qui borde la Mer, il n'y a que cinq ou ſix cens pas. On a pratiqué, dans cette Falaiſe, un boyau qui fait face à la Mer, avec deux angles ſaillans, dont l'un porte une Batterie à barbette, de trois pieces de Canon. Le chemin, qui deſcend à la Riviere des Galions, eſt taillé dans la pente du Morne. on paſſoit alors cette Riviere à gué, quoique'elle fut aſſez grande, & qu'outre la vraie route entre la Baſſeterre & la Cabeſterre, elle donnât ſi néceſſairement un Pont, qu'on y étoit ſouvent arrêté lorſqu'elle ſe débordoit. Son nom vient des Galions d'Eſpagne, qui étoient dans l'uſage d'y prendre de l'eau & des rafraîchiſſemens, lorſqu'ils paſſoient par cette route, avant que les François fuſſent établis dans l'Ile. C'eſt une grande Anſe, où le mouillage eſt ſûr, & l'eau douce en abondance mais celle de la Riviere même eſt mêlée de ſoufre & de vitriol, qui en rendent l'uſage dangereux pour ceux qui n'en ont pas l'habitude. Un Fort qui eſt ſur la hauteur de la Côte, & où l'on monte de la Riviere par un chemin qui conduit ſur l'Eſplanade, ſe nomme le Fort de la Baſſe-terre.

Labat s'embarqua ici, dans un grand Canot, pour retourner à la Baſſeterre en paſſant par le vieux Fort. Ses obſervations ſur la Côte (b) le convainquirent de l'impoſſibilité d'une défenſe, dans un Pays qui ſe défend de lui-même, depuis le Morne qui termine la petite Anſe des trois Rivieres, juſqu'à la Pointe du vieux Fort. On n'y trouve, partout, qu'une Falaiſe eſcarpée, & coupée par des précipices. La Pointe du vieux Fort eſt baſſe, aſſez unie, d'environ deux cens pas de large, ſur un peu plus de longueur, avec quelques enfoncemens dans les gorges des Montagnes. Elle paroît un amas de pierres, que les pluies ont détachées de la Montagne voiſine, & qui par accrétion de ſable ſe ſont couvertes d'un peu de terre. Sa ſituation eſt au Sud-Oueſt. Son Egliſe, ou plutôt ſa Chapelle, qui a titre de Paroiſſe, eſt deſſervie par des Carmes, c'eſt-à-dire par un Religieux qu'ils y envoyent une fois le mois pour dire la Meſſe. Il ſe trouve, dans les gorges des Montagnes, & ſur la croupe des Morues, ſept ou huit Habitations, d'où l'on tire du Coton, du Manioc, du Mais, & quantité de Volaille. On voit, ſur la Pointe, deux Canons de fer, qui ſervent à donner vers le Fort de la Baſſe-terre, & ce qu'on découvre en Mer. Ce Quartier eſt bon d'ailleurs par ſa ſituation, autant que par l'humidité de toute l'étendue, dans un

Voyages et Etabl. aux Antilles. La Guadeloupe.

(2) Les Flamands, comme on l'a dit d'après le P. du Tertre, parcequ'ils hantoient ſouvent le Canal intérieur.

(a) Celle de M. Mahé, Conſeiller & Capitaine de Milice.

(b) Il étoit employé par le Gouvernement à tracer des Plans de Fortifications.

Voyages et Etabl. aux Antilles. Le Grand Looo.

Pays compoſé de Bois, de Montagnes & de Précipices. Un Canot même n'y peut aborder juſqu'à plus d'une lieue & demie du vieux Fort, dans un lieu nommé l'Anſe de la Croix, peu enfoncement de vingt-cinq à trente toiſes de large, entre deux Pointes de Mornes, qui montent à plomb. Sa profondeur en a neuf ou dix, depuis le bord de la Mer juſqu'à une l'étuſe qui lui fait face. Un Ruiſſeau d'eau claire coule dans cet enfoncement, & forme une nappe dans la crique. Un Habitant a choiſi cette ouverture, & pour débarquer au bord de la Mer plus facilement qu'avec une échelle, dont il s'étoit ſervi juſqu'alors, il avoit commencé à conſtruire un chemin à côté de l'Anſe. Lui-même, ayant employé l'échelle pour aller dans l'Habitation & pour en revenir, la trouva jolie & facile, avec des enfoncemens aſſez conſidérables dans ſes Montagnes, & même un ſentier commode, qui montoit, par les contours des Mornes, aux Terres du Milieu & d'Hauteurs. L'importance de conſerver ces deux Places, dont la perte laiſſeroit les bords de la Riviere de l'Anſe des Galions à découvert, obligea le Gouverneur de faire rompre le travail de l'Habitant, pour rendre à cette Côte ſon inacceſſibilité naturelle. Elle ne finit qu'à l'Anſe des Galions, près d'un Morne nommé *le Rocher*, du nom d'un Français qui s'y eſt établi. L'Anſe des Galions a cinq ou ſix cents pas de large, depuis ce Morne juſqu'à la Riviere de Sainte, qui ſe décharge dans la Mer au pié d'un autre Morne, dont la Pointe eſt eſcarpée. La profondeur de cette Anſe, depuis le bord de la Mer juſqu'à la Montagne, n'eſt que d'environ deux cents cinquante pas. Le Pays eſt plat dans cette côte, dans le même eſpace, entre les bords de la Mer même, dans une largeur de cinquante à ſoixante pas, tout couverts de gros cailloux, qui rendent la marche fort difficile. La commodité de ce grand nombre de pierres y a fait faire quelques ouvrages ſolides, qui couvrent l'entrée de l'Anſe, & qui joignent d'aſſez près les roches & les épaiſſes broſſailles, dont ſes bords ſont tous couverts, juſqu'à cette d'un Etang formé de pluſieurs ſources & d'une partie de la Riviere de Sainte, qu'on y a conduite par une rigole. *Le Morne*, qui forme & qui borne le fond de l'Anſe des Galions, eſt défriché juſqu'à la moitié de ſa hauteur; le reſte eſt revêtu d'arbres. Labat donne d'excellentes ouvertures au Gouverneur, pour la fortification de cette ancienne Poſte, ou pour la rendre inacceſſible par différentes coupures. Il décrit, à cette occaſion, pluſieurs Habitations voiſines. En général, le terrein, depuis la Riviere des Galions juſqu'à celle de Sainte Louis, eſt de bonne terre, & tout-à-fait propre pour le Sucre blanc. Auſſi ce Quartier eſt-il celui de l'Iſle, où l'on voit des Sucreries en plus grand nombre. Leur défaut eſt de manquer de bois à brûler: mais comme les terres y ſont vuides, c'eſt-à-dire, employées depuis longtems, & que la Séchereſſe y eſt plus ordinaire que la pluie, les paſtels des Cannes & les bagaſſes donnent beaucoup de feu.

La Riviere aux Herbes ſépare, en deux parties preſqu'égales, tout ce terrein, qui eſt d'une lieue de large, & qui porte divers noms. On appelle Montagne de *Beau ſoleil*, la partie qui eſt entre la Riviere aux Herbes & celle des Galions. Au-deſſus de l'Habitation de l'Eſpérance, ſont celles de Sucre & du Gouverneur; à côté, celle de l'Iſle, & la partie qui eſt renfermée

entre la Riviere aux Herbes & celle de Saint Louis, & entre la Montagne de Belle vue. Au-delà eſt l'Habitation de Sainte Claude, qui appartient aux Jeſuites. Elle touche à celle du Parc, une des Terres réſervées par le premier Propriétaire de l'Ile, en ſorte qu'elle ſe trouve entre deux Habitations, & par une Riviere qui vient des Montagnes de la Soufriere, nommée la Riviere de Sainte Claude, qui a pris dans celle de Saint Louis. Voyage en Etats, aux Antilles, le Capitaine.

La Riviere aux Herbes eſt compoſée de deux branches, qui ſe réuniſſent en un ſeul appellé l'Ance d'Arlet, d'où une autre riviere du premier Propriétaire, Nommée Habitation, nommée Labat, dans ſes Livres qui font entre la Riviere aux Herbes & le Fort, & dans le quartier qui eſt à la gauche de cette Riviere, depuis le bord de la Mer juſqu'à l'Ile. Nous entrâmes enſuite dans l'Habitation, ſituée au bas de Sainte Claude pour commencer, en deſcendant, la droite de la Riviere Saint Louis, qui étoit alors dans l'entier d'une entière profondeur. Depuis la Riviere Sainte Claude, que ſi peut dans celle de Saint Louis à plus de trois toiſes pas du bord de la Mer, juſqu'au peu au-deſſus de l'Habitation des Jeſuites, compoſé du bord de la Mer de ſept ou huit cens pas, & depuis l'Habitation juſqu'à la Mer, on peut la paſſer partout à gué, quoique elle ſoit grande & large, remplie de groſſes roches, qu'elle en a aſſez grande maſſe, & qu'elle ait aſſez d'eau à ſe détourner, d'un moment à l'autre même, depuis l'Habitation juſqu'à la Riviere Sainte Claude, elle ne peut être paſſée qu'en deux endroits. Le plus bas, qui ſe nomme la paſſage de la Cauſſée, eſt proche d'un Marais très-long & très-étroit; & le fond, quoi qu'un peu plus haut. La défenſe du dernier eſt belle & facile, mais celle de l'autre eſt à craindre, qu'elle ſoit pour, & qu'il n'y a que les Negres qui ſçachent traiter. Labat dit, dans ſon ſtyle, le Plan des Fortifications qui ſeroient néceſſaires, tant de celles qui ſeroient néceſſaires au long de la Mer, que le Marais des deux côtés de la Montagne Ronde, juſqu'à la Riviere Blanche, qui couvre l'entrée du Bourg Saint François.

D'un autre côté, on apperçoit le Voyageur à la Martinique, qui a deux étages de la couleur d'une Perdrix, il nomme cette longue colonie par une ſorte de ville du Quartier des Habitans, & ſes habitans n'y ſont pas moins aiſés à la Colonie. Enfin il revient à l'Habitation de ſon Oncle, c'eſt-à-dire au Morgot, & de-là au *Parc*. Ce que on nomme le Parc eſt un lieu renfermé par des Rivieres profondes, ainſi une Montagne qui porte la Soufriere. La plus grande largeur eſt de cinq cens à deux mille pas. Quelque de ce Parc on peut faire une retraite auſſi ſûre que le dos d'Ane, le Gouverneur ne juge point à propos d'en faire une alors. La défenſe enfin, aux Habitans, n'y trouve leurs Habitations de toute ſûreté, leur point de ne trouver, ni proviſions dans leurs enclottes, ni valeur du pulage des Negres, qui font aux ordinaires tout autant plus redoutables que l'Ennemi. Les officiers du Gouvernement diſent, que le Peuple doit être mis dans un autre lieu, afin que ceux qui portent les armes ſoient également accueillis à la conſervation; que ce lieu doit communiquer avec la partie de l'Ile qui n'eſt point occupée, qu'il doit trouver enfermés les Halles & les Magaſins, l'Hôpital & les Chirurgiens, les Magaſins des vivres & ceux des munitions, qui

Voyage et Evang. aux Antilles. La Guadeloupe.

doivent être dirigées le Camp, à portée d'y être conduits avec l'ordre & l'économie néceſſaires, enfin, qu'on doit éviter que, ſous prétexte d'aller voir leurs Familles, les Habitans ne puiſſent abandonner tout-à-fait le Camp, ou perdre l'envie d'y retourner, nouveautés, qui ne ſont point à craindre, lorſque l'aſyle eſt derrière.

On ne peut douter que depuis le Voyage du P. Labat la Colonie Françoiſe de la Guadeloupe n'ait reçu beaucoup d'accroiſſement par la culture des terres & la multiplication des Habitans, ſurtout dans ces dernières années, ſous l'adminiſtration de M. de Bompart, Gouverneur Général, de M. le Comte de Crapado, Lieutenant-de-Roi de l'Iſle. Le mérite & la réputation des Commandans ont eu ſouvent plus d'effet que la Nature & l'Art, pour la proſpérité d'une Colonie.

[Nous allons placer ici le tableau hiſtorique de la Guadeloupe, de la même main qui nous a fourni celui de la Martinique.

Premier Etabliſſement de la Colonie.

Aucune Nation Européenne n'avoit occupé cette Iſle, lorſque cinq cents étrangers François conduits par deux Gentilshommes, nommés Loüis & Dupleſſis, y arrivèrent de Dieppe le 28 Juin 1635. Les vivres leur manquèrent bientôt après leur débarquement. Les Sauvages leur en offrirent, qu'ils acceptèrent. La quantité n'étant pas ſuffiſante, ils formèrent la réſolution de chaſſer de leur terroir, de leurs foyers, des hommes qui, loin de leur avoir fait du mal, leur avoient rendu une main bienfaiſante dès leur arrivée dans l'Iſle. Ils y réuſſirent, mais le fruit de leur invaſion fut une terre dévaſtée, brûlée, arroſée du ſang d'un grand nombre de leurs entrepreneurs.

Iſle déſerte.

Dans peu la famine fit des ravages horribles. Elle fut telle qu'il y en eut qui mangèrent leurs propres excrémens, & à qui la faim fit dévorer des cadavres que la faim avoit fait mourir. C'eſt ainſi que ces hommes injuſtes & cruels expièrent le crime de leur invaſion & de leur ingratitude, juſqu'à ce que le Gouvernement d'Antheri eut amené la paix avec les Sauvages, à la fin de 1640. Quand on penſe à l'empreſſement des habitans que les Européens ont commandés dans toute l'Amérique, on eſt tenté de ſe réjouir de leurs défaites, & de tous les délais qui ſauvent les pas de ces féroces oppreſſeurs. L'humanité, brûlée alors ſous les ardeurs du ſang & de la peine qui nous empêche aux habitans de notre hémiſphère, change de lieu, & ſe cantonne au delà des mers, avec les Sauvages heureux, la paix qui unit tous les hommes, celle du malheur & de la paix.

Cependant le ſouvenir des maux qu'on avoit éprouvés dans une Iſle envahie, excita puiſſamment aux cultures de première néceſſité, qui commencent enfuite celles de luxe de la métropole. Le petit nombre d'habitans échappés aux horreurs qu'ils avoient méritées, fut bientôt groſſi par quelques [illegible] de Saint Chriſtophe, mécontens de leur ſituation, par des Européens [illegible] de mouvemens, par des Nations dégoûtées de la navigation; par des [illegible] de Navire, qui arrivoient, par prudence, conſtruire au fond d'une [illegible] un fonds de richeſſe levé des captures de l'Océan. Mais la pro[illegible] de la Guadeloupe fut arrêtée ou traverſée par des obſtacles qui naiſſoient de ſa fécondité.

La fertilité qu'avoient les Iles voiſines de lui enlever ſes brillans, ſes ef-

chevaux, fix récoltes entières, le réduisit plus d'une fois à des extrémités malheureuses. Des troubles intérieurs, qui prenoient leurs sources dans des principes d'humanité, mirent souvent les cultivateurs aux mains. Les aventuriers qui passoient aux Iles du vent, dédaignant une terre plus favorable à la culture qu'aux armements, se hâtoient de revenir à la Martinique par le nombre & la commodité de ses rades. La protection de ces intrépides corsaires y attiroit les cultivateurs, qui pouvoient s'y livrer sans inquiétude à des travaux paisibles. Toutes ces causes réunies avoient tellement retardé les progrès de la Guadeloupe, qu'en 1700 elle n'avoit pour toute Population que 3825 Blancs, 325 Sauvages, Negres ou Mulâtres, libres, 6725 Esclaves, dont un grand nombre encore Caraïbes. Ses Cultures se réduisoient à 60 pieces Sucreries, 66 Indigoteries, un peu de Cotton & beaucoup de Cotton. Elle possédoit 1600 bêtes à pied, & 3693 bêtes à corne. C'étoit le fruit de soixante ans de travaux. Mais autant ses premiers essais avoient été lents & borné, autant les progrès furent rapides & multipliés dans la suite.

Tableau de l'état des Antilles.

La Guadeloupe.

La Colonie fait peu de progrès.

Dénombrement de 1700.

A la fin de 1755, la Colonie se trouva peuplée de 9643 Blancs, & de 41,140 Esclaves de tout âge & de tout sexe. 334 Sucreries, 15 quarrés d'Indigo, 46,840 pieds de Cacao, 11,700 pieds de Tabac, 2,257,725 pieds de Café, 12,748,447 pieds de Coton, formoient la masse de ses productions vénales. Pour les Vivres, elle cultivoit 19 quarrés de Riz ou de Mais, & 1219 de Pois & d'Légumes, 2,028,430 Bananiers, 31,577,950 souches de Manioc. Ces détails font la partie de l'histoire du Nouveau Monde la plus essentielle pour l'Europe. Osons en poursuivre le cours. Les troupeaux de la Guadeloupe consistoient en 4,946 chevaux, 1924 mulets, 185 bourriques, 13,916 bêtes à corne, 11,162 moutons ou chèvres, 6444 cochons. Telle étoit la Guadeloupe, lorsqu'au mois d'Avril 1759 elle fut conquise par les Anglois.

Colon de 1755, reçoit de prodigieux.

Elle est reconquise par les Anglois en 1759.

La France s'affligea de cette perte, mais la Colonie sut des ressources de se consoler de la disgrace. Durant un siège de trois mois, elle avoit vu détruire ses Plantations, brûler les bâtimens qui servoient à ses fabriques, enlever une partie de ses Esclaves. Si l'ennemi avoit été obligé de la retirer après tous ces dégâts, l'Ile renaîtroit sans ressources. Privée du secours de la métropole, qui n'avoit pas la force d'aller à son secours, & sans denrées à livrer, ne pouvant rien répéter des Hollandois que la neutralité assuroit sur ses rades, elle n'auroit pas eu de quoi subsister jusqu'au tems des reproductions de la culture.

Les Conquérans prévenus des avantages que la France retiroit de son commerce avec ses Colonies, se hâtèrent d'expédier, comme elle, des vaisseaux à l'Ile conquise, & multiplièrent tellement leurs expéditions, que la concurrence, excédant de beaucoup la consommation, fit tomber à vil prix toutes les marchandises d'Europe. Le colon en eut presque pour rien, & par une suite de cette surabondance obtint de longs délais pour le payement.

Qui augmente son commerce.

A ce crédit de nécessité se joignit bientôt un crédit de spéculation, qui mit la Colonie en état de remplir ses engagemens. Une grande quantité de Negres y furent transportés pour y seconder & multiplier la valeur des cultures. La nation vainqueur avoit donc l'espérance la plus fondée de re-

Il la ruine.

VOYAGES ET ETABL. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

Et la rétrocession.

Son état en 1767.

tirer de grands profits de ſa nouvelle conquête. Mais ſon ambition fut trompée, & la Colonie fut reſtituée à ſon ancien poſſeſſeur au mois de Juillet 1763.

Il ne paroît pas que la Colonie ait beaucoup ſouffert de cette révolution. Le dénombrement de 1767 eſt dans tous ſes objets au-deſſus de celui de 1755. Cependant, quoique les productions de la Guadeloupe ſoient très-conſidérables, il n'en a été porté dans la métropole, en 1768, que 140,418 quintaux de ſucre blanc; 23,603 quintaux de ſucre brut; 34,205 quintaux de café; 11,955 quintaux de coton; 456 quintaux de cacao; 1884 quintaux de gingembre; 2529 quintaux de bois de campêche; 24 caiſſes de confitures; 165 caiſſes de liqueur; 34 barriques de taffia; 1202 cuirs en poil. Toutes ces denrées n'ont été vendues dans la Colonie que 7,103,838 livres; & les marchandiſes qu'elle a reçues de France, ne lui ont coûté que 4,523,884 livres. On doit voir par-là combien il a dû ſortir de productions en fraude, puiſqu'il eſt démontré que les récoltes de la Guadeloupe ſont plus abondantes que celles de la Martinique.

Changemens dans ſon adminiſtration.

Depuis que la Guadeloupe eſt rentrée ſous la domination de la France, on a fait des changemens dans ſon Adminiſtration. Elle avoit juſqu'alors été abandonnée à la Martinique, comme toutes les Iſles du vent. Cette dépendance a ceſſé, elle a eu un Gouverneur, un Intendant: ce qui lui a donné de la conſidération; mais on lui a interdit toute communication avec la Martinique, ce qui lui eſt très préjudiciable; parce que la métropole, qui s'eſt réſervé le commerce excluſif de cette Iſle, ne décharge point la Colonie de la totalité de ſes productions. Si le Miniſtere ne lui rend bientôt la liberté dont elle jouiſſoit avant ce changement, l'état actuel de la Guadeloupe eſt critique, & cette belle Colonie court riſque d'une décadence prochaine.].

§. IV.

Iſle de la Grenade & Grenadins.

Du Tertre s'étend peu ſur l'Iſle de la Grenade. C'eſt la premiere, dit-il, qui commence le demi-cercle des Antilles, du côté du Midi. Elle lui ſembla plus grande, d'un tiers, que Saint Chriſtophe. Ses extrémités, entre le Sud & l'Oueſt, forment un Croiſſant; & derriere la premiere Pointe, du côté du Nord, on trouve une des plus belles & des meilleures Baies des Iles. Le Port, qui en fait un coin, eſt d'un bon fond, ſans aucune roche, & peut contenir un grand nombre de Navires, avec cet avantage, que pouvant y être arrêtés par les ſeuls Grapins, ils n'ont pas beſoin d'y mouiller l'ancre. A peu de diſtance eſt un bel Etang, qui n'en eſt ſéparé que par une langue de ſable, qu'on pourroit couper avec peu de travail, & qui formeroit un ſecond Port, de la grandeur du premier. Cette Colonie Françoiſe, que du Tertre viſita ſoigneuſement en 1656, n'étoit compoſée alors que

CARTE DE L'ISLE DE LA GRENADE.

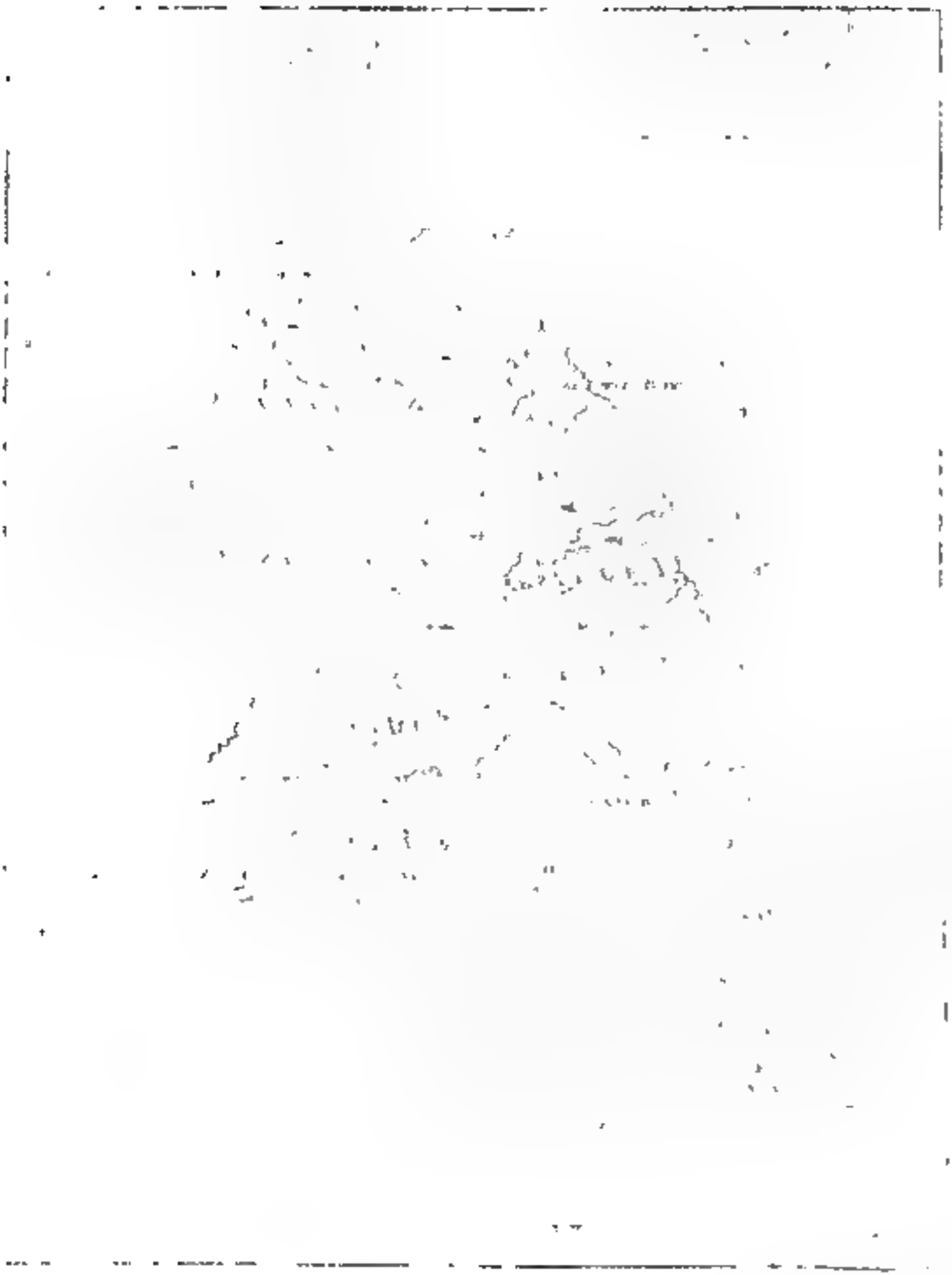

que de deux cens perſonnes, dont toutes les Caſes étoient autant de petits Forts de Charpente, capables de réſiſter aux incurſions des Sauvages. Le Fort n'étoit auſſi qu'un grand Pavillon de charpente, entouré à huit ou dix pieds de diſtance, d'une Paliſſade de gros pieux, fichés en terre & bien chevillés, avec pluſieurs pieces de Canon. Mais cet établiſſement tomboit encore à ſon origine. Labat, qui le viſita longtems après, le repréſente tel qu'il étoit alors, & l'on n'en connoît point d'autre Relation.

Voyages en Etats, aux Antilles, en Guinée.

La place l'lle a droit d'après, & un quart de latitude Nord c'eſt, dit-il, de toutes celles que les François poſſédent, la plus proche du Continent de l'Amérique, dont elle n'eſt éloignée que d'environ cinq lieues. Elle eſt à 70 de la Martinique, & de la Pointe Nord-Eſt à la Pointe Eſt, de la Barbade, on en compte environ quarante-cinq. Sa longueur, Nord & Sud, eſt de neuf à dix lieues, ſa plus grande largeur d'environ cinq lieues, & ſa circonférence de vingt à vingt-deux. Sa grande Baie, ou, ſuivant le langage des Iles Françoiſes, ſon grand Cul-de-ſac, qui renferme ſon Port & ſon rivage, eſt à l'Oueſt, & ſa profondeur formée par deux grandes Pointes, qui s'avancent fort loin en Mer, donnent à cette Baie la forme d'un croiſſant, comme le remarque du Tertre, mais irréguliere, parceque la Pointe du Nord eſt beaucoup plus épaiſſe que celle du Sud. La véritable entrée du Port eſt à l'Oueſt-Sud-Oueſt (c).

La Grenade, raconte Labat, avoit toujours été habitée par les ſeuls Caraïbes, que la fertilité & l'abondance de la Chaſſe & de la Pêche y attiroient plus que dans les autres Iles, lorſqu'en 1650 elle fut achetée des Sauvages par du Parquet, alors Propriétaire de la Martinique, &c. Il y établit d'abord une Colonie de deux cens Hommes, & le premier Etabliſſement, que du Tertre vit en 1656, fut entre l'Etang & le Port, aux environs d'une Maiſon de charpente que du Parquet avoit fait apporter en fagot, de la Martinique. C'eſt ce que du Tertre nomme un Fort, parceque il étoit revêtu d'une enceinte de Paliſſades, avec des embraſures pour deux pieces de Canon & quatre Pierriers. On l'avoit cru ſuffiſant pour contenir les Sauvages. Les uns, quoiqu'ils ſe fuſſent bornés aux termes de leur Traité, ne voyoient aucune utilité à l'Etabliſſement, mais s'étoient répandus dans tous les Bons, & y entroient tous les François qui s'occupoient à la chaſſe. Du Parquet, informé de cette perfidie, fit paſſer dans l'Ile trois cens Hommes bien armés, qui en détruiſirent un grand nombre & forcerent le reſte à la fuite.

Quelques diviſions, qui s'éleverent enſuite dans la Colonie, retarderent

(c) Labat compte de Lille de 9 dixs compté, par de ſon Hiſtoire dans le Carte des Antilles publiée en 1717 en placant à l'Eſt ce qui eſt à l'Oueſt & au Nord ce qui eſt au Sud. Pour mettre d'accord le Plan de la Grenade comme il doit être, il faudroit lui faire faire un demi-tour à droite ſur la Carte, avec d'autres corrections qui ne ſont pas de grande importance. Dictionnaire Physique tom. I. VI. p. 114.

(d) Du Tertre, qui étoit alors ſur lieu, rapporte les conditions du marché. On donna aux Sauvages une certaine quantité de Marchandiſes d'Eau de vie pour laquelle Rabamount leur Chef grande cette toute leurs droits ſur l'Ile ou s'y réſervant ſeulement l'Habitation & leurs Cabanes. Le Commandeur de Poincy en 1638. Auberi peu d'années après & la Compagnie Françoiſe en 1643, avoient formé, leurs bornes, le deſſein de la peupler.

Voyages et Etabl. aux Antilles. La Grenade.

encore fes progrès : mais la prudence de *Valminier* (*e*), un de fes Gouverneurs, ayant calmé tous les troubles, elle s'accrut beaucoup dans l'espace de quelques années. Outre la fertilité du Pays & l'abondance des vivres, le Tabac qu'on y avoit commencé à cultiver étoit fi parfait, qu'il fe vendoit toujours le double ou le triple de celui des autres Iles. Enfin, Labat fonde perfuadé que la Grenade étoit devenue la plus riche des Colonies Françoifes, fi le Gouvernement de Valminier eût duré longtems. Du Parquet la vendit, en 1657, au Comte de Cerillac, pour la fomme de quatre-vingts mille livres; & ce nouveau Maître en fit prendre poffeffion par un Officier d'un caractère fi dur, que la plupart des Colons, révoltés contre fa tyrannie, abandonnerent leurs Etabliffemens pour fe retirer à la Martinique. Cette défertion n'ayant fait que rendre fa mauvaife humeur, l pouffa fi loin la violence & la brutalité, que ceux qui reftoient dans l'Ile le fuirent de lui, lui firent fon procès dans les formes, & le condamnerent au gibet. Cependant, comme il leur repréfenta qu'il étoit d'une naiffance noble, ils conclurent à lui faire couper la tête, mais l'heure manquant au Bourreau pour entreprendre cette exécution, ils le firent paffer par les armes. On n'attribua ce coup de zèle qu'au Peuple. Les honnêtes gens de l'Ile étoient paffés à la Martinique, & l'on aflure même que les Officiers, n'ayant pu s'oppofer aux emportemens de la Populace, s'étoient éloignés du Port. De toute la Cour de Juftice, qui fit le Procès au malheureux Gouverneur, il ne s'en étoit trouvé qu'un, nommé *Archangeli*, & vraifemblablement Italien, qui fçût écrire. La Cour, informée de cet attentat, envoya un Vaiffeau de guerre, avec quelques troupes, pour en prendre connoiffance. Un Commiffaire, qui les accompagnoit, fit des informations : mais lorfqu'on eut reconnu que les auteurs du crime n'étoient que des Mifférables, dont la plupart s'étoient déjà mis à couvert par la fuite, les recherches ne furent pas pouffées plus loin, & perfonne ne fut puni. Archangeli même, qui paffoit pour le Chef du tumulte, en fut quitte pour être chaffé de l'Ile, d'où il fe retira dans celle de Marie-Galante, & s'y trouvant encore en 1691, pendant l'irruption des Anglois, non-feulement il entendit leur parti, mais il leur découvrit le lieu où le Gouverneur s'étoit retiré avec les principaux Habitans. Le Major Holms, qui commandoit les Anglois, n'avoit point ignoré ce qui s'étoit paffé à la Grenade : il ne vit dans cette nouvelle trahifon qu'avec horreur, & fur le champ il fit pendre le perfide à la porte de l'Egliſe, avec fes deux Fils.

Le Comte de Cerillac fut obligé de vendre fon Ile à la Compagnie de 1664, qui la rendit au Roi dix ans après; mais le défordre de la Colonie fut fi peu réparé, qu'en 1705 Labat ne prit pas une bonne opinion de cet Etabliffement, c'eſt à lui-même qu'il faut laiſſer reconnoître tout ce qu'il y obſerva. Il venoit de la Barbade.

„En arrivant à la rade de la Grenade, nous tînmes mieux courir le long de la Cabeſterre, que de paſſer au travers de quelques petites Iles, qu'on nomme *les Grenadines*, pour aller chercher le Cul-de-ſac. La côte eſt haute;

(*e*) Louis de Caqueray, Sieur de Valminier, Capitaine de Cavalerie à la Martinique

de la terre, dont nous tirons à une différence inestimable, me parut belle, en- Victoires et Conquêtes des Anglois en Amérique.
vironnée d'un grand nombre de Rivieres, entre autres en quantité d'endroits, & à l'on juge de la bonté du terroir, par les arbres qu'il produit, celui de la Grenade doit être excellent. Le Dimanche, 18 de Septembre, nous mouillâmes dans le Baſſin, ou au fond de l'Acul, ſous le Fort-neuf: il étoit dix heures du matin, j'allai dîner le Gouverneur. Il fe nommoit de Baker. Je n'apperçus point la forteresse il étoit ſitué à Bleye, avec toutes les quarres du Pays. Dans la ſuite il avoit trouvé le moyen d'entrer au ſervice du Prince d'Orange, Roi d'Angleterre depuis, & de ſe rendre ſi bien dans ſes bonnes graces, qu'il en avoit obtenu le Gouvernement de Burg-op-zoom, lorſque ce Prince s'en étoit emparé, en repréſailles de la Principauté d'Orange, dont la France s'étoit mal-à-propos emparé pendant la guerre de 1688. Il y a beaucoup d'apparence que Baker avoit trouvé de rendre quelque ſervice à ſa patrie, & que ſon entrepriſe avoit été découverte. Il n'avoit pas cru devoir reſter plus long-tems en France. Il y fut auſſitôt récompenſé d'une Commiſſion de Capitaine de Vaiſſeau, & fervit en cette qualité dans l'Armée navale qui prit la Flotte de Smirne en 1693. Il s'empara d'un riche Vaiſſeau de quarante canons, ſur lequel il n'oublia point de prendre ſa part du butin. Son Equipage, & ſes Officiers mêmes, furent d'ailleurs aſſez ſatisfaits de ſa diſtribution: mais la Cour le fut beaucoup moins, & condamnant le pillage du Vaiſſeau, elle trouva juſte de le faire reſtituer, pendant un an, après lequel il fut rendu. Quelques années de ſervice furent oubliées les ſujets de plainte. Il demanda le Gouvernement de la Grenade, qui lui fut accordé."

„Il me reçut bien. Il m'offrit la table & la maiſon, pendant mon ſéjour dans l'Ile. J'allai viſiter le Fort-neuf avec lui. Ce petit Fort a trop d'importance pour ſa fituation, qui étoit en bel air & fort haute, quoiqu'elle fût commandée par une hauteur, qui en étoit éloignée de trois ou quatre cens pas, & ſéparée par deux fonds. Le front de l'ouvrage eſt au Nord-Eſt. Les flancs des deux demi-Baſtions qui le compoſent ont environ quarante cinq toiſes, d'une pointe à l'autre, avec un mauvais Foſſé, ſans chemin couvert, ſans glacis, ſans paliſſade, & le reſte de l'enceinte n'offre que des angles rentrans & ſaillans, avec une eſpece de demi-baſtion vers le montagne, & une Tenaille de fix canons. Trente-cinq ou quarante Soldats compoſoient alors la garniſon. Ils étoient logés dans des Huttes, la plupart appuyées au mur du Fort. La hauteur, ſur laquelle ce Fort eſt bâti, eſt eſcarpée de toutes parts, à l'exception de celui du Nord-Eſt, où l'on trouve une bonne Eſplanade, terminée par un revers, au-delà duquel on voit, ſur une hauteur, la Maiſon du Curé. On avoit entrepris de tranſporter dans ce lieu celles de l'ancien Bourg, qui étoit entre un étang d'eau douce & la montagne. Le terrain facile, comme du Tertre le fut obſerver, de joindre cet étang à la Mer par un foſſé, d'autant plus qu'il eſt moins haut, & d'une moindre profondeur. Tous les environs du Port & du Cul de ſac ſont fort hachés, & ſi les Hommes ne ſont pas fort bons, ils ſont prêts les uns des autres, & ne laiſſent entr'eux que de très petits vallons."

„Tout ce Pays eſt aſſez bien cultivé. On y fait de l'Indigo, du Tabac &

Voyages et Etabl. aux Antilles. La Guadeloupe.

du Roucou. On y élève des Bestiaux & de la Volaille. On y recueille quantité de mil & de bois. En général, les Habitans sont aisés, mais la plupart ont l'air très-rustique, sans aucune apparence qu'ils puissent changer. On regrette que ceux de Saint Christophe ne se soient pas retirés chez eux, après leur disgrace. Ils auroient pu leur communiquer de la politesse, en leur apprenant à tirer un meilleur parti de leurs Terres. C'est peut-être une des raisons qui ont fait transporter le Bourg auprès du Fort, on a cru que le voisinage du Gouverneur & de l'Etat Major serviroit à les civiliser."

„ Il seroit facile de mettre le Cartenage & le Bourg à couvert, en faisant une Batterie fermée, en forme de Redoute, sur la pointe la plus avancée qui forme le Cartenage, ou même sur les bas fonds les plus voisins du Chenal, qui n'a guere plus de soixante toises de largeur, elle défendroit l'entrée, & mieux que le Fort. Il est surprenant que M. de Caylus n'y ait pas fait mention (*f*). Les Anglois entendent bien mieux leurs avantages. S'ils étoient maîtres de la Grenade, il y a longtems qu'elle auroit changé de face & qu'elle seroit une Colonie florissante, au lieu que jusqu'à présent les François en ont tiré peu de fruit, & que malgré les nouveaux efforts l'Ile est encore déserte, pauvre & sans commerce. Les Maisons y sont mal bâties, encore plus mal meublées, & presqu'en même état où du Parquet les avoit laissées."

„ Je visitai l'Habitation, que le Comte de Cerillac a donnée aux Missionnaires de mon Ordre. C'est une réserve qu'il fit se par son Contrat de Vente, & qui ne pouvoit être sujette à la loi générale des réunions au Domaine du Roi, pour les terres qui n'ont pas été défrichées dans le tems marqué par la concession. Elle se nomme le fond du *Grand Pauvre*, nom dont l'origine est peu connue. Sa situation est dans la partie occidentale de l'Ile, à quatre lieues du Fort en allant au Nord. Elle a plus de mille pas de large, de sa longueur, depuis le bord de la Mer, n'est bornée que par le sommet des Montagnes, qui séparent la Basseterre de la Cabesterre. Comme cet endroit est un des plus larges de l'Ile, notre Habitation est d'une grandeur considérable. Je trouvai un Carbet de Caraïbes, qui s'y étoient nichés, & je sçus qu'on en souffroit beaucoup d'autres à la Cabesterre, pour quelques petits avantages que la Colonie en retire: politique très-mauvaise, car est-on sûr qu'ils ne se révolteront point, & qu'ils ne recommenceront point leurs anciens massacres, quand on voudra leur faire quitter les lieux qu'ils occupent? Ils sont plus en état de résister, qu'ils ne l'étoient autrefois. la Colonie est plus foible, ils peuvent recevoir de puissans secours des Negres fugitifs qui se sont établis dans l'Ile de Saint Vincent, & qui, multipliant beaucoup, seront un jour obligés de chercher de nouvelles terres pour habiter."

„ Avec ce Carbet, je trouvai trois Habitans de François qui avoient défriché quelques parties de nos terres. Ils m'offrirent de se retirer, lorsque nous voudrions nous y établir, comme ils m'en croyoient le dessein. Je me

(*f*) Ingénieur Général, comme on l'a déjà dit, des Iles & Terre-ferme d'Amérique. C'est lui qui a fait bâtir le nouveau Fort en 1702.

leur doit point trop tôt, & je pris même des mesures pour les engager doucement à chercher une autre demeure. La Riviere, qui passe presqu'au milieu de mes terres, porte le même nom : elle est assez grande & fort poissonneuse, surtout en Anguilles, en Mulets & en Loups-marins. Les Perdrix, les Ramiers, les Oiselets, les Grives, les Perroquets & les Perruches sont en abondance dans la Canton, quoique cependant il est peu peuplé. J'y vis deux Ajoupas, que les Espagnols nomment Armadilles, & un Agouti. On m'avoit dit plusieurs fois que les écailles des Tatous résistent au plomb commun, mais, en ayant tué un d'assez loin, je reconnus la fausseté de cette opinion. Trois heures de marche me reconduisirent au Fort. Il est certain que ce Pays est très-bon, & qu'il produiroit beaucoup s'il étoit assez peuplé pour recevoir une meilleure culture. La terre en est bonne, arrosée d'un grand nombre de Rivieres, & plus belle, à mesure qu'on s'éloigne du Fort. Les chemins y étoient supportables; un peu de travail les rendroit commodes pour toutes sortes de Voitures. On parle encore plus avantageusement de la Cabesterre, que je ne vis point. Voyage en Lyam. aux Antilles. La Grenade.

„En un mot, la Grenade seroit un séjour fort agréable, si l'Art y ajoutoit un peu la Nature. C'est au seul défaut de culture qu'il faut attribuer certains fievres, qui portent le nom de l'Ile, & qui étant fort opiniâtres, dégénerent quelquefois en hydropisie, car les Eaux sont excellentes, la grosse Viande fort bonne, la Volaille grasse, tendre & délicate, le Gibier, les Tortues, ou Lamentins, & généralement toutes les espèces de Poissons, en abondance."

„Lorsque la marque quelque chaleur à la Grenade, elle est environnée de quantité de petites Iles, qui font comme autant de Réservoirs, où l'on est sûr de trouver ce qu'on n'a point dans la grande. Je vis une bonne partie de ces Iles, qu'on nomme les Grenadins : nous les rangeâmes d'assez près, sans nous y arrêter. Celle qu'on nomme *Carriacou* (g) est pourvue d'un Port excellent. Le plus grand des Grenadins, qui est le plus au Nord, & le plus voisin de Sainte Vincent, se nomme *Bequia* (h). On lui donne le nom de *Petite Martinique*, parce qu'il nourrit, comme cette Ile, un grand nombre de Viperes, mais la même raison auroit pû le faire nommer aussi *Petite Sainte Lucie*, car, dans toutes les Antilles, on ne connoît que ces Iles Grenadines. Serpens des Antilles.

(g) Du Tertre l'appelle *Karriacouare*. Il y avoit beaucoup „C'est, dit-il, une très-belle & bonne Ile capable de nourrir une Colonie. Elle a huit ou neuf lieues de circuit. A un côté du Nord une très-belle Baie au fond de laquelle, au Nord de cette Baie, il y a un gros rocher, qui couvre un des plus beaux Havres qui se trouve dans les Indes. Assez proche on trouve un Etang d'eau douce, dont l'eau est de couleur rouge, comme de sang; à même de Crabes qui en fourmillent, qui sont rouges. Le fond est pourtant de très-blanc sable couvert de petits rouge, ce qui est fait croire que cette eau prit sa couleur de quelque Mine d'Ocre. Le fond de l'Ile est noir, avec toutes les apparences d'une terre très-fertile. J'y vis toutes sortes de Gibier en abondance, surtout une espèce de Faisans, qui font des cris comme ceux des Paons, qui emportent de poudre."

(h) Du Tertre appelle *Beguia*. Il y a, dit-il, des Tortues, dit-on, dans quelques-unes de ces Iles qui en sont remplies. Quelques-unes n'ont pour tout bois à leur couverture d'herbe, semblable à leur pays natal.

Voyage et Evén. arr. à la Guyane.

mois, qui produisent des Vipères. Il s'y trouve des couleuvres, qu'on nomme *Couresses*, mais qui, loin d'être venimeuses, sont très utiles par la guerre qu'elles font aux Rats. La Dominique a de très gros Serpens, qu'on appelle *Tête de Chien*, parcequ'ils ont la tête grosse, courte & ronde. Ils n'ont pas non plus de venin, & leur graisse est excellente, pour toutes les douleurs des jointures, dans en excepter la goutte. Ils font la guerre aux Rats & aux Poules."

Etat dans en 1753.

[La paix de 1748 unissa toutes les ressources & les travaux de la Grenade. En 1753 elle renfermoit dans son sein 1060 Blancs, 175 Negres libres, & 11,991 Esclaves 1098 chevaux ou mulets, 2456 bêtes à corne, 3078 moutons, 903 chevres, 331 cochons, formoient ses troupeaux. Elle cultivoit 83 Sucreries, 2,705,330 pieds de café, 150,300 cacoyers, & bon nombre. Ses vivres consistoient en 5,740,450 follés de manioc, 933,356 bananiers, 143 quarrés d'ignames & de patates. La Colonie faisoit rapidement des progrès proportionnés à l'excellence de son sol. Les fièvres opiniâtres & les hydropisies, qui, depuis trente ans, confondoient les hommes à proportion qu'ils défrichoient les bois, auroient enfin fini avec les défrichemens, où le Colon trouvoit la mort en y cherchant la vie. Mais la France a perdu ses espérances avec ses bras. Elle ne jouira plus des efforts que lui apportoit la Grenade. Des malheurs trop mérités ont fait ouvrir les précautions ordonnées. La rage de jouir avant le tems, & dans mesure, cette maladie, qui a gagné le gouvernement d'une manière digne pourtant d'être unie de ses maîtres, cette prodigalité qui multiplioit quand il faudroit fermer, qui dévoroit d'une main le passé, de l'autre l'avenir, qui séchoit & dévoroit le fonds des richesses par l'anticipation des revenus, ce désordre qui résulte des besoins où le défaut de principes & d'expérience ne manque jamais de réduire un Etat qui n'a que des forces sans vues, & des moyens sans conduite, l'anarchie qui regne au centre des affaires, la présomption, la brigue subalterne, le vice où le manque de projets; d'un côté, la barbarie de tout faire impunément, & de l'autre la crainte de parler même pour le bien public au concours de maux, qui s'entendoient de loin, a fait passer la Grenade entre les mains des Anglois, qui possédoient cette conquête par le traité de 1763.

Elle est cédée aux Anglois par le traité de 1763

L'Angleterre n'y a pas heureusement débuté. Dans le premier enthousiasme d'une acquisition dont on avoit d'avance la plus haute idée, chacun s'est hâté d'y chercher des Habitations. Elles ont été achetées beaucoup au-dessus de leur valeur réelle. Cette fureur, en expulsant de l'Isle d'anciens Colons habitués au climat, a fait sortir de la métropole trente-cinq ou quarante millions de livres. A cette imprudence a succédé une autre imprudence. Les nouveaux propriétaires, aveuglés sans doute par l'orgueil national, ont substitué de nouvelles méthodes à celles de leurs prédécesseurs; ils ont voulu changer la manière de vivre des Esclaves. Par leur ignorance même, attachés plus fortement à leurs habitudes que le commun des hommes, les Negres se sont révoltés. Il a fallu faire marcher des troupes & verser du sang. Toute la Colonie s'est remplie de soupçons. Des maîtres qui s'étoient joints dans la nécessité de la violence, ont cessé d'être affidés

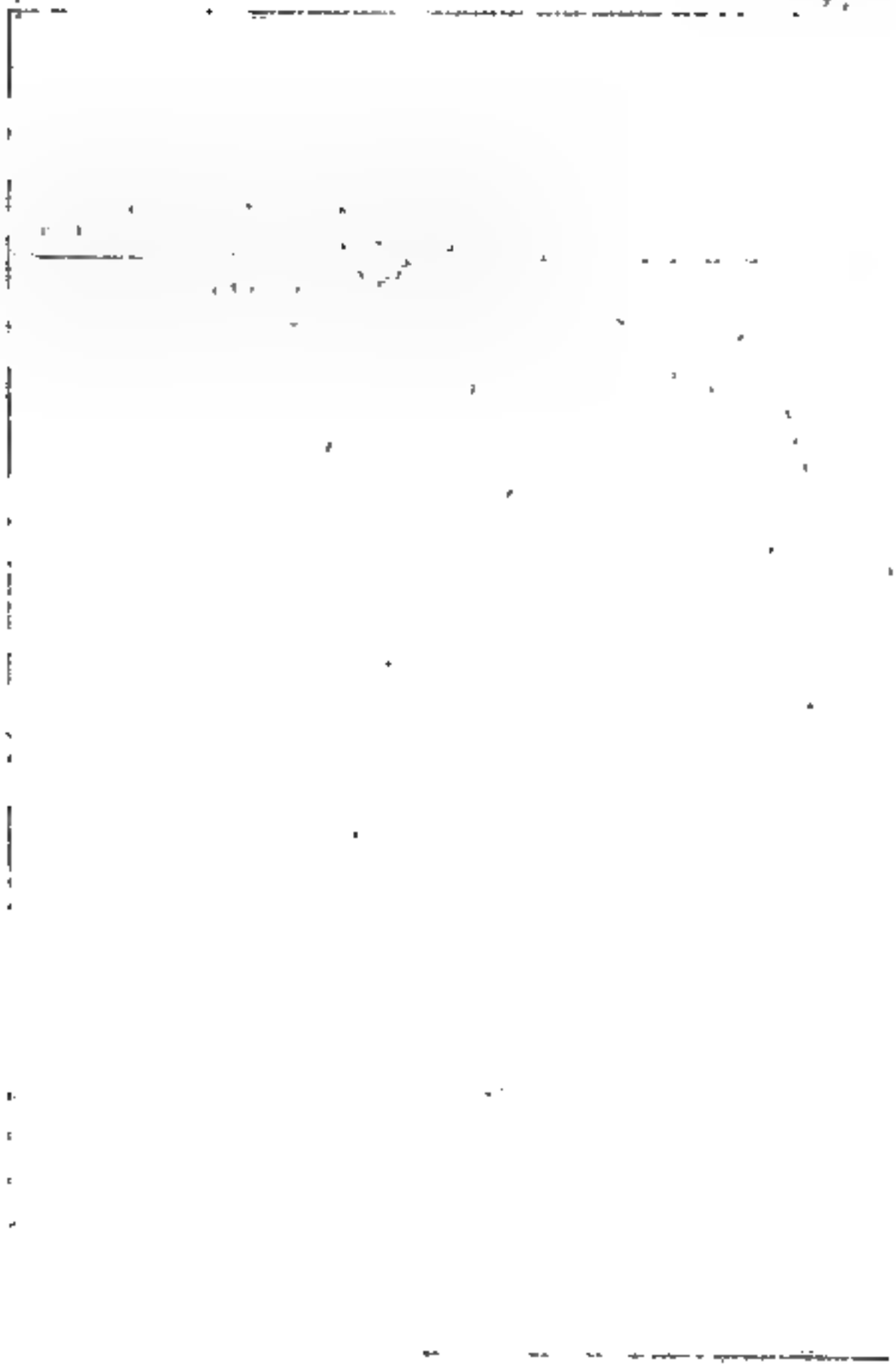

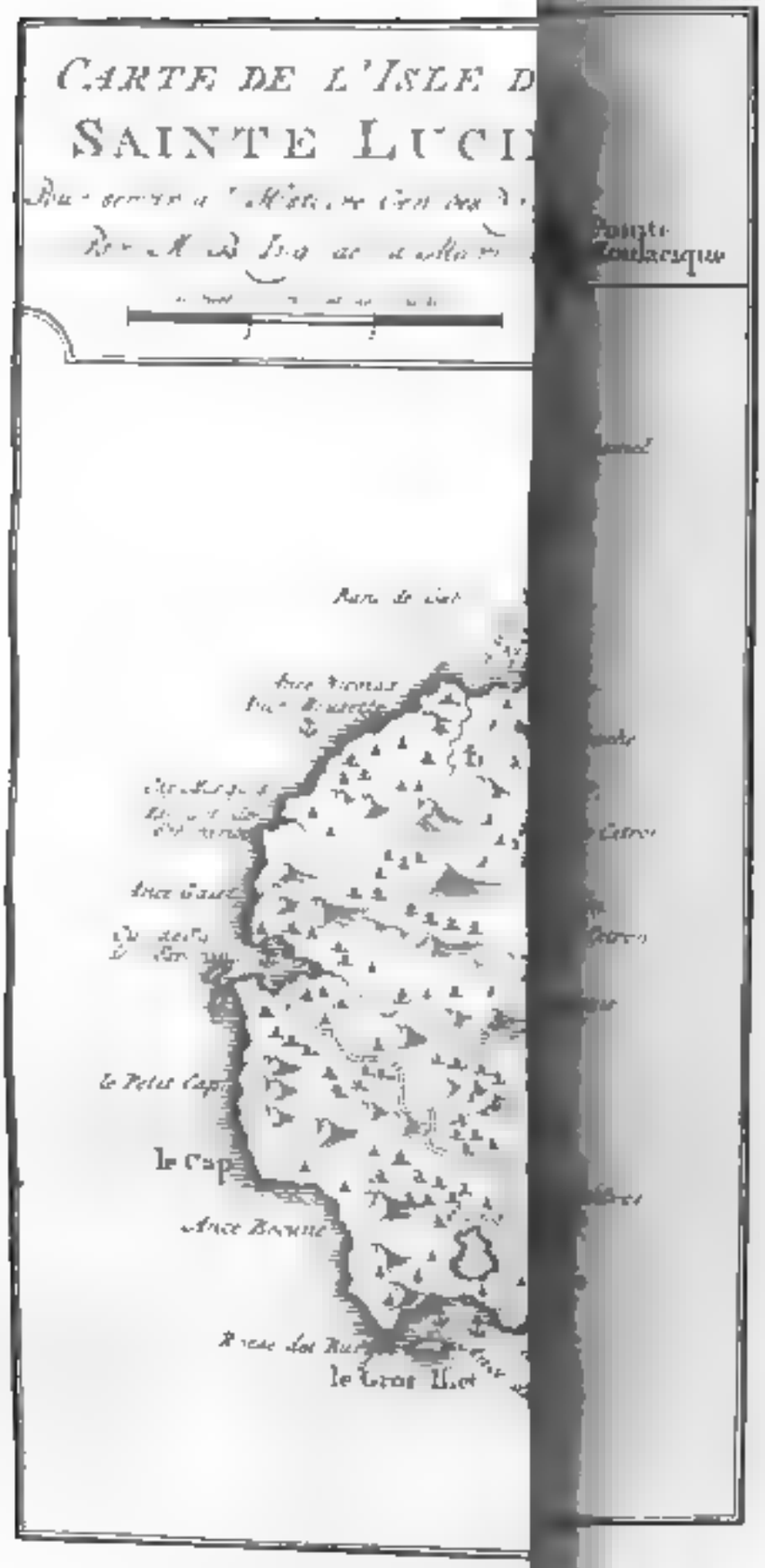
CARTE DE L'ISLE D
SAINTE LUCI
Pointe
Caravasque
le Petit Cap
le Cap
Anse Brune
le Gros Ilet

en bâtîts dans leurs Plantations. Les moyens ont manqué, ont même été interrompus. Le crime a été enfin rétabli. Le nombre des Esclaves a été porté à quarante mille, & les productions ont été élevées au triple de ce qu'elles étoient sous la domination Françoise.] Voyages en Etats différens Insulaires. Tom. Latins.

§. V.

Ile de Sainte Lucie, ou Sainte Alouzie.

Cette Ile, située par les treize degrés quarante minutes, à sept lieues de la Martinique & de Saint Vincent, & vingt-quatre de la Barbade, n'a pas moins de vingt-deux milles de long, sur onze de large. Elle est montagneuse en divers endroits, mais la plus grande partie est une fort bonne terre, arrosée de plusieurs Rivieres & d'autres eaux. On y croit l'air fort pur & fort sain, parce qu'ayant si peu de largeur, & ses Montagnes n'étant pas assez hautes, pour arrêter les Vents de l'Est, qui ne cessent guere d'y souffler, la chaleur n'y est presque jamais excessive. Elle est remplie de grands arbres, la plupart d'un bois propre aux édifices. Ses Baies & ses Ports sont vantés pour le mouillage des Vaisseaux. Celui qu'on nomme le *petit Carénage*, où les Anglois ont voulu se fortifier en 1722, passe pour le plus commode de toutes les Antilles, & tire ce nom de la facilité que les Vaisseaux trouvent à s'y caréner.

Il n'est pas surprenant qu'une Ile si favorisée de la Nature ait aussi été jalousée, & que la possession en soit contestée. Si l'on remonte à l'origine, telle que on l'a rapportée dans l'Introduction, on trouvera par les Mémoires des deux Nations, que les droits sont en faveur des François (a). Mais il paroît très-certain qu'avant l'année 1637 ou 38, ni les François, ni les Anglois n'avoient songé à s'établir dans l'Ile de Sainte Lucie. Ils y abordoient librement les uns & les autres, comme dans une Ile qui étoit encore sans Maître, pour y faire des Canots, & pour y prendre des Forces pendant la Paix, sans qu'ils y eussent encore le moindre Etablissement. En 1639, un Navire Anglois, ayant mouillé sous la Dominique avec Pavillon François, sous prétexte d'y faire plusieurs Caraïbes, qui ne firent pas difficulté La possession de Sainte Lucie est contestée.

(a) La plus ancienne est une concession qui fut faite à l'Abbé d'Ollonnois & de la Compagnie d'Occident, qui est du 31 Octobre 1642. Outre des Lettres de confirmation du Comte de Cerillac que les Anglois font valoir, qu'elle est de l'an 1643. A l'égard du droit que la vieille tour d'une prétendue découverte du Comte de Cerillac en 1551, il n'est pas si fort établi par aucune négociation que les Anglois ont faite avec les premiers qui découvrirent par Christophe Colomb en 1493. D'ailleurs il conviendroit les Lettres Patentes du Roi Charles I, accordées en 1627 au Comte de Cerillac qui lui attribuoient aussi facilement l'honneur d'avoir découvert les Iles Caraïbes. Pourtant parti de trente-trois Anglois, qui se fortifierent à Sainte Lucie en 1605, durent avoir pour y demeurer mais bien d'y avoir formé un Etablissement. Il y parvint peu-être sous dans l'espace de quatre cinq jours. On remarque même qu'ils ne s'y devoient fait entendre des Sauvages, qui l'ont aidé de la Langue Françoise ce qui prouve clairement que les François avoient fréquenté ces parages assez tôt.

Voyages et Etat. aux Antilles. Ste. Lucie.

d'y entrer & d'y porter des rafraîchissemens. Ils étoient accoutumés à rendre ce service aux François, avec lesquels ils vivoient alors en paix : mais les Anglois ayant tenté de les enlever, ils trouverent le moyen de se jetter dans les flots, & de se sauver, à l'exception de deux que les Anglois mirent dans les fers, & qu'ils vendirent ensuite pour l'esclavage. Les Caraïbes, irrités de cette perfidie, s'assemblerent en grand nombre, surprirent & massacrerent quantité d'Anglois à la Barbade, & dans d'autres Iles où ils commençoient à s'établir, & s'étant séparés après leur expédition, ceux de Saint Vincent passerent dans leur retour à Sainte Lucie, où ils trouverent quelques Anglois occupés à la pêche, qu'ils massacrerent aussi. On lit, dans le P. du Tertre, „ que ces Anglois étoient à Sainte Lucie depuis dix-huit „ mois, & que leur Nation fut si consternée de leur tragique avanture, „ qu'elle ne pensa point à se rétablir dans la même Ile. C'est la premiere „ trace d'une Colonie, commencée à Sainte Lucie, non abandonnée presqu'aussitôt, sans que dans la suite, pendant plus de vingt ans, les Anglois „ aient fait la moindre tentative pour y retourner ".

Longue suc-cession des François.

Il est certain, au contraire, par tous les témoignages historiques, qu'après leur destruction ou leur retraite, du Parquet, Gouverneur de la Martinique, connoissoit l'importance de l'Ile de Sainte Lucie pour la sûreté de la Colonie, en prit possession comme d'une Terre inhabitée. Il n'y mit d'abord que quarante Hommes, sous la conduite de *Roufselan*, Officier de valeur & d'espérance, qui avoit épousé une Femme Caraïbe : cette espece de lien le fit fort aimer des Sauvages, mais du Parquet, qui connoissoit l'inconstance de ces Barbares, n'en prit pas moins les précautions nécessaires pour mettre la Colonie à couvert de leurs insultes. Il fit construire une Maison forte, environnée d'une double palissade, avec un Fossé & munie de toutes sortes d'armes. Aux environs de cette Forteresse, qui étoit voisine du petit Cul-de-sac & de la Riviere du carénage, on commença un grand défriché, où l'on cultiva diverses sortes de grains, & du Tabac, qui crut en perfection. Roufselan gouverna jusqu'en 1654, qu'il mourut, également regretté des François & des Sauvages. Dans un long intervalle, les Anglois ne marquerent aucune prétention sur l'Ile de Sainte Lucie, soit par des oppositions ouvertes, soit par de simples réclamations. *La Riviere* fut nommé pour succéder au Gouvernement. C'étoit un homme riche, qui voulut former à ses propres frais une Habitation particuliere. Un excès de confiance pour les Sauvages lui fit négliger la sûreté. Il laissa les Troupes dans la Forteresse, pour aller s'établir assez loin. Les Sauvages les surprirent dans la Maison, & l'y massacrerent.

Harquet, qui lui succéda, fut tué par les mêmes Sauvages en 1656. Il eut pour successeur, un Parisien, nommé *le Breuil*, fort brave & d'une naissance sans reproche, mais qui, s'étant engagé pour les Iles, avoit porté la livrée du Général. Cette marche le rendit odieux aux Soldats. Ils se révolterent, jusqu'à vouloir le tuer, & l'ayant forcé de se cacher dans les Bois, ils se saisirent d'une Barque, dans laquelle ils passerent chez les Espagnols. Du Parquet n'espéra point de guérir l'aversion des Troupes pour un Homme qu'elles méprisoient. Il envoya, pour commander à Sainte Lucie, un

nouveau

autre Officier, nommé *du Coudu*, avec quarante Hommes, tant Habitans que Soldats. Du Coudu fut rappellé quelques mois après, & le Chevalier *d'Ogeron*, d'un mérite auſſi diſtingué que ſa naiſſance, fut nommé Gouverneur à la fin de 1657.

Voyages en Europe, aux Antilles, &c. Liv. I.

A peine eut-il pris poſſeſſion de ſon Emploi, qu'il fut attaqué par les Anglois. Labat raconte les circonſtances de cette invaſion, ſans expliquer ſur quel témoignage. Du Tertre n'en dit qu'un mot, & l'on n'en trouve aucune trace dans le Mémoire (*b*) ſur lequel la Cour d'Angleterre fonda ſes repréſentations en 1722 (*c*). Mais, ſoit que ce fût une entrepriſe de Forbans, qui voulurent profiter de la ſécurité des François en pleine paix, ſoit qu'elle fut appuyée de l'autorité publique, elle ne prouveroit rien en faveur de l'Angleterre, parceque elle n'apporta point de changement à l'état de Sainte Lucie. Les Anglois l'ayant abandonnée depuis dix ſept ans, & la poſſeſſion des François n'ayant point été conteſtée dans l'intervalle, pouvoit-il reſter quelque droit aux premiers? ils furent défaits par d'Ogeron, qui les força de ſe rembarquer, avec perte de leur Artillerie & de leurs munitions. Enſuite il continua de gouverner paiſiblement la Colonie, qui fit de nouveaux progrès juſqu'à ſa mort. Les Caraïbes, avec leſquels il vivoit trop familièrement, l'aſſaſſinèrent deux ans après d'un coup de couteau dans la poitrine. Son Succeſſeur fut *Poincy*, Oncle & Tuteur des Enfans de du Parquet, qui étoit mort l'année précédente.

Mais ce qui met comme le ſceau au droit de la France, fut un Traité conclu en 1660 avec les Caraïbes. La guerre, qui ſe faiſoit vivement contre ces Barbares, finit alors par une réconciliation générale. L'Acte porte pour date le 31 de Mars. Il a toujours ſubſiſté depuis. Les Anglois y furent compris, & les droits des deux Nations Européennes ſur les Iles qu'elles poſſéderoit, acquirent, par le conſentement des Sauvages, une authenticité qui leur avoit manqué juſqu'alors (*d*). Une des ſtipulations du Traité fut que les Caraïbes habiteroient ſeuls Saint Vincent & la Dominique, ſous la protection de la France, ce qui détruit encore le droit que les Anglois s'attribuent ſur ces deux Iles.

Sainte Lucie étant poſſédée par les François dans le ſens de cette convention, il s'enſuit évidemment que non ſeulement les Sauvages, mais les Anglois mêmes, qui concoururent au Traité & qui jouiſſent encore de la paix qu'il leur procura, reconnurent le droit de la France ſur cette Ile. Il n'y eut point d'exception, & l'effet de l'Acte fut ſi prompt & ſi réel, qu'immé-

(*b*) Il ſe trouve dans le *British Empire in America*. T. II. art. de Sainte Lucie.

(*c*) Remarquons que dans les Conférences tenues à ce ſujet avant la dernière guerre, les Commiſſaires Anglois, requis de produire quelques titres ou conſtats moins modernes pour faire voir que cette attaque avoit été autoriſée par le Gouvernement d'Angleterre, ne l'ont pas ſu faire, ni même tenté de le faire. *Précis du Mémoire des Commiſſaires du Roi*, p. 8.

(*d*) Il paroît qu'auſſi longtems que les Caraïbes ont eu la force ou la volonté de diſputer le terrein aucune Nation Européenne n'a pû ſe croire d'une propriété que la guerre pouvoit lui enlever à tout moment à l'autre, d'autant plus que cette propriété étoit très-récente, & qu'elle étoit principalement appuyée ſur le droit de la guerre.

Voyages en Terre-ferme aux Antilles des Lucay.

découvert après la conclusion la Paix fut publiée dans toutes les Iles. Enfin Sainte Lucie demeura sur le pié des autres Colonies Françoises. On commença d'y envoyer des Gouverneurs, *de Lande* & *Bernard*, Beaux-frères de du Parquet, furent nommés successivement après Houdetot. Il le fit, dans l'Ile, divers Canaux de veine, d'eaux & de réunion au Carénage de la Caserne, opérations qui supposent des dates de propriété bien établies. Cette conquête date presque du mois d'Avril 1664. Le Roi d'Angleterre, Charles II, ayant nommé Gouverneur des Iles Caraïbes Myliard Wilmughby, esprit entreprenant & plein de ressource par toutes sortes de voies les eaux nombreuses dont il a voulu faire découvrir dans ses Provinces, en vit bientôt éclorre des effets de son caractere. A la vérité, les Planteurs (e) protestoient, quelqu'un pleurer Paix, d'encourager les Iles publiques par les Français, mais Sainte Lucie n'y devint pas nommée particulièrement. Cependant Willoughby, avant de pourvoir qu'il n'auroit pas osé montrer, entreprit de s'en mettre en possession. Ce ne fut point par la voie des armes: il le fit achever par des Emissaires, dans pouvoir les mêler dans le Commerce. L'Agent principal fut un Métif, nommé Thomas Warner, fils naturel de ce Capitaine Warner, dont on a vu plusieurs fois le nom, & d'une Esclave Caraïbe (f) d'une

(e) Dans ces Considérations, on frappoit de cette Place a été produit par les Commissaires mais importun & leur dure.

(f) Labat le montre souvent le plaisir des autres Voyageurs Français en donnant *Charmant* au lieu de *Warner*, nous le pouvons par l'Acte de notre Caraïbe première épouse. Ce fut le 9 Janvier 17.. qu'il entendit dans la Dominique par devant le Conseil de Madame Charmant. « Cette Princesse Sauvage étoit assez mal dans ses affaires relativement au monde. On ne dit que c'étoit été très-belle, il y avoit un peu plus de cinq ans qu'un Anglois, Gouverneur de Sainte Christophe, avoit commencé ses empressemens & qu'il en avoit eu quelques d'Enfans dont l'aîné un garçon d'environ quatre ans. Madame Charmant depuis que les Anglois l'avoient conquise à la Dominique après la mort de leur Gouverneur, la recherche plusieurs qui a gagné de Madame Charmant Anglois qui avoit acquis beaucoup de crédit parmi les Caraïbes. Elle avoit un Habitation à Prêcheur auprès des Charmant de sorte que son Carbet qui étoit fort grand étoit presque à découvert d'un côté. Le Père Labat de l'Ordre de Prêcheur y demeure présentement. Nous en entretenions parler de l'affaire future. Je portois la parole, & l'on doit croire que nous employâmes tous les bons ayes, pendant deux semaines pour les deux bouteilles d'Eau-de-vie de Cognac. Elle me demanda quand vous devois-je ? Il répondit ! C'étoit un de ses Religieux qui avoit passé bien des années parmi les Caraïbes à prêcher les Sauvages à leur convertion mais qui étoit devenu de leur pays de manière que les dix qu'il a vécu dans leur cœur. Ma pauvre Princesse, car de ne dire qu'il étoit devenu c'est ce que dit à nous les autres Caraïbes a encore pu croire, parce qu'il étoit constant qu'une personne qui ne sait entendre est une pierre ou un Juif jusqu'à ce qu'elle Prêtre vous dans le Feu.

« Cette Princesse étoit veuve une, & celle-ci une qu'elle a vécu pas deux deux années de chemin sur la rive. Sa petite fortune en vaches parchemin consistoit à Enfant à la Grande. Elle étoit accompagnée courbée, que c'est pas sur la figure de son âge que la vue de la fut utile pour leurs. Cependant elle avoit encore beaucoup de dents de les yeux assez vifs. Elle me demanda à se rendre de retourner dans son Carbet ? & les ayant rassurée que y demeurerions pendant que Dieu nous donne en vie, elle me le répéta en Retour. Je le remercie [illegible] pas avoir de me retirer content en Caraïbe mais je choisis un quart de fin Carbet, où je la rendre le mieux, & je m'habitai avec elle de mon

tre vrai Sauvage, par la figure, les mœurs & la religion, avec moins de bonne foi & de simplicité que les Sauvages dont il descendoit par sa mere. Il eut l'adresse d'engager trois autres Caraïbes, pour quelques faveurs de plus grande force, à vendre Sainte Lucie aux Anglois, c'est à dire, à quelques Particuliers de cette Nation, nommés dans l'Acte, & sans doute apostés par Willoughby, mais prêts à soutenir un démenti de la part, si les circonstances l'exigeoient. C'est ce qu'on va entendre. Les Anglois arrivent pour se rendre maîtres de l'Ile, commandés par le Colonel *Carre*, ils y firent une descente, & chassèrent les François, pendant que Milord Willoughby, paroissant respecter la paix qui étoit encore les deux Couronnes, défendoit l'entreprise. Mais bientôt la nouvelle Colonie fut réduite presqu'à rien, par les maladies, la disette & les hostilités continuelles des Sauvages (g). Enfin, dès le 6 Janvier 1666, il ne restoit plus d'Anglois dans Sainte Lucie.

Voyages de Stael des Antilles. Des Loges.

Les François y revinrent aussitôt, & la Compagnie de 1664, qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la premiere, qui peupla les Iles, y envoya des Gouverneurs jusqu'en 1674, que le Roi la remboursa, & mit en possession des Iles Françoises, & les fit gouverner par des Généraux & des Intendans, comme elles le sont encore. On ne voit, dans cet intervalle, aucune réclamation des Anglois, pas même au Traité de Breda, qui se fit en 1667. La décadence de la Compagnie Françoise entraîna celle de l'Etablissement de Sainte Lucie, pendant la guerre de 1673 & des années suivantes, cependant la France, dans le cours même de cette guerre, & pendant près de vingt ans, demeura tranquille maîtresse de l'Ile. En 1686, le Chevalier Temple y fit une descente, la pilla, chassa une partie des Habitans, & commit en pleine paix toutes les hostilités que la guerre seule autorise. C'est une ancienne coutume des Anglois. Mais l'invasion du Chevalier Temple ne fut suivie, de leur part, d'aucun Etablissement dans Sainte Lucie. En France, on n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, que la Cour en fit porter des plaintes à celle d'Angleterre, & bientôt après on nomma, de part & d'autre, des Commissaires pour finir le différend. Ils signèrent un Traité, qui assura, en termes généraux, leurs possessions actuelles aux deux Puissances. La guerre vint embraser aussitôt une grande partie de l'Europe, mais sans troubler la paix de Sainte Lucie. L'Ile continua d'être habitée par des François, & les Anglois ne firent aucun mouvement pour s'y établir.

En 1700, sur quelques menaces du Colonel *Gray*, Gouverneur de la Barbade, qui ne voyoit pas sans chagrin la multiplication des Etablissemens François dans Sainte Lucie, le Marquis *d'Amblimont*, Gouverneur des Iles Françoises, fit une réponse ferme (h), par laquelle non seulement il supposoit les droits de la France inconstestables, mais il menaçoit à son tour cette

n Cependant chez Madame Ouvernard, où nous vîmes venir la veille d'entrer les Députés des Caraïbes, de faire encore avec eux quelque chose pour y demeurer des leurs jours." Oldmixon. Tome VI, ch. 6.

(g) Cette dernière circonstance fut celle que la prétendue vente de l'Ile n'étoit point autorisée de la Nation Caraïbe, & que le Traité de 1660 dans le fond qu'elle reconnoît.

(h) Elle est rapportée dans le Mémoire des derniers Commissaires François, & datée de Paris du 23 Juillet 1700.

Voyage de Rochefort aux Antilles. Isle Sainte Lucie.

qui entreprendroient de troubler les François dans la poſſeſſion de l'Iſle. La guerre, pour la ſucceſſion d'Eſpagne, fut très-longue, & pendant une longue ſuite d'années, ſi peu favorables à la France, l'Iſle de Sainte Lucie n'en fut pas plus inquiétée. L'Angleterre ne la réclama, ni pendant ſes ſuccès, ni même au Traité d'Utrecht. Ce ne fut que vers 1719 & 1720, que ſes prétentions ſe ranimerent, & toujours au milieu de la paix. La Cour de France avoit donné Sainte Lucie au Maréchal d'Eſtrées ce Seigneur ne fut pas plutôt en état de faire valoir ſa conceſſion, que l'Angleterre en fit retentir ſes plaintes, ſur quoi le Duc Regent conſentit, non à l'évacuation de l'Iſle, mais à la ſuſpenſion des nouveaux Etabliſſemens qu'on y méditoit. Mais la Cour Britannique, loin d'être piquée d'émulation par cette condeſcendance, donna enfin à Sainte Lucie au Duc de Montagu, qui employa les armes pour s'y établir. Les Troupes qu'il y envoya, en 1722, ſous le commandement du Capitaine Wrang, publierent d'abord une déclaration, pour ordonner aux anciens Poſſeſſeurs François, qu'elle qualifioit d'Etrangers, de ſe ſoumettre au Gouvernement d'Angleterre, ou de faire une prompte retraite. Elle portoit auſſi que le droit de la Nation Angloiſe ſur l'Iſle, avoit été confirmé par le Traité d'Utrecht & par diverſes autres conventions, mais c'étoit faire peu d'honneur à la bonne foi de l'Angleterre, puiſqu'on ne lit pas un mot de cette Iſle, ni dans le Traité d'Utrecht, ni dans aucun autre. Comme l'invaſion des Anglois, au nom de leur Duc de Montagu, ne pouvoit être tolérée du Miniſtère de France, le Chevalier de Feuquieres, alors Gouverneur des Iles Françoiſes, eut ordre de forcer les nouveaux Colons d'évacuer l'Iſle. Il le fit avec éclat, mais les Marchands de cette Nation y retournerent bientôt, & trouverent le moyen d'y établir un Commerce en fraude avec la Martinique. Nouvelles plaintes, du côté de la France. Enfin, la bonne intelligence, qui régnoit entre les deux Cours, ſuggéra un tempérament paiſible, qui fut de faire évacuer l'Iſle aux Sujets de l'une & de l'autre Couronne. Cet accord même, conclu en 1731, ne put arrêter la continuation du Commerce en fraude. Il fut renouvellé avec auſſi peu de ſuccès en 1740. Les Anglois, au lieu de s'y réduire, planterent alors leur Pavillon à Sainte Lucie, & les François, piqués de cette hardieſſe, planterent le leur à côté, en proteſtant contre une entrepriſe qui bleſſoit leurs droits. Pendant la guerre, qui ſuivit preſqu'immédiatement, la France fit paſſer à Sainte Lucie une forte Garniſon, qui termina la querelle, du moins juſqu'à la fin de la guerre: car on remarque toujours que durant les ruptures ouvertes entre les deux Nations, l'Iſle de Sainte Lucie eſt demeurée conſtamment tranquille; au lieu que pendant la Paix, les Anglois ont fait renaître comme périodiquement les altercations.

Dernieres conteſtations ſur la poſſeſſion de Ste. Lucie.

C'est ce qu'on a vu en dernier lieu, après le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. A peine la Paix a-t-elle été conclue, que l'Angleterre a recommencé à demander que l'Iſle de Sainte Lucie fût évacuée. L'eſprit de modération, qui regne depuis longtems dans le Gouvernement François, a fait accorder cette demande, avec déclaration néanmoins „ qu'en conſentant à l'évacuation proviſionnelle de Sainte Lucie, le Roi n'a pas entendu porter „ le moindre préjudice à ſon droit." Enſuite, les deux Cours ayant nommé

des Commiſſaires pour en défendre le fond, celle de France a déclaré ouvertement qu'elle n'avoit pas d'autre objet que de faire naître connoître à l'Angleterre la droiture de ſes intentions, la juſtice de ſes droits, & le ſincère déſir qu'elle a toujours eu de cultiver & d'entretenir l'union & la bonne intelligence entre les deux Couronnes."

Voyages et Evén. aux Antilles des Lucs.

Tout le monde a lu l'inſipide des Conférences, quoique les Mémoires des Commiſſaires, qui ont été publiés de part & d'autre, aient mis toute l'Europe en état de juger des raiſons & des torts. „ Il paroît, ſuivant les „ obſervations d'un judicieux critique (1), que les Commiſſaires Anglois de „ ſont replaés en mille manières, pour affoiblir les droits de la France, & „ pour donner une couleur de juſtice aux prétentions de l'Angleterre: mais „ en examinant de près leur Mémoire, on n'y trouve que des allégations ſans „ preuves, des conſéquences tirées de principes inſuffiſans, des ménagemens „ de terres qu'ils ont refuſé de produire entiers, des Pièces mal digérées, „ inſpectes, incapables, en un mot, de faire foi dans un Tribunal régle. On „ voit, en contraſte, dans les deux Mémoires des Commiſſaires Français, „ toute la force & toute la netteté qu'inſpirent la raiſon & la juſtice. Les „ Pièces qu'ils citent, ſont toujours entières; ce qui marque & la bonne foi „ des Commiſſaires, & l'exactitude des dépôts, d'où ils ont été ces monu- „ mens. Quand l'occaſion s'en préſente, & que le choix eſt poſſible, ils „ emploient les citations des Anglois, pour mettre toutes les Pièces de la „ controverſe dans un jour convenable à l'importance de l'objet. Mais ce „ qui frappe le plus, dans leur Ouvrage, c'eſt l'adreſſe la plus ingénieuſe & la „ plus conſtante des meilleures régles de la critique (2)."

La guerre (3) s'eſt allumée, avec les circonſtances que perſonne n'ignore, & ſe trouve en eſt encore incertaine. Telle de quelque manière que les événemens puiſſent tourner, on verra toujours toute les parties de ce grand Procès réunies ſous un ſeul coup d'œil, dans la concluſion des Commiſſaires Français.

„ Ils craignent, diſent-ils modeſtement, qu'on ne leur reproche avec fon- „ dement de s'être livrés dans leur Mémoire à beaucoup de diſcuſſions, dont „ la déciſion n'eſt pas eſſentiellement liée à la cauſe qu'ils défendent. Ils „ avoient à prouver que Sainte Lucie étoit abandonnée quand les Français „ s'y ſont établis, & l'ont fait dans leur premier Mémoire, & dans le ſecond „ ils ont montré que l'abandon des Anglois avoit duré dix ans. Les Com-

(1) Le journaliſte de Trévoux.

(2) Il y a par exemple une Enquête, faite à la Martinique en 1680, à laquelle on a produit avec beaucoup d'art toutes les Chartes pour établir que les Anglois devoient à Sainte Lucie des [illegible] 1660 & 1670 [illegible] 1671 1672 & autres ſuivantes. Cette Enquête eſt [illegible] au Bureau du Commerce à la Pierre [illegible] Pièces ſont les ſeules depuis la critique des Commiſſaires Français. Je trouve, dans les dépoſitions, des faits qui [illegible] des deux côtés, des circonſtances contradictoires & d'autres inſidieuſes, qui [illegible] pour ſervir à juger des bonnes ou mauvaiſes dépoſitions. Le rédacteur du mémoire, „ que ce Bureau n'eſt pas d'une grande reſſource „ pour ceux qui ſont obligés d'approfondir des matières de „ fait plus anciennes. A quoi ce Bureau qu'il „ produit n'emploie pas une des ſeules [illegible] „ pour les faire, ni pour les préſenter."

(3) Celle de 1755.

Voyage et Etat. sur Antilles. Isle Sainte-Lucie.

„ militaire Anglois ont avoué l'abandon de 1640, & n'ont rien à oppoſer
„ aux preuves que l'on a données de la durée, ils n'ont pû produire aucune
„ plus aucune preuve de revendication légitime. Voilà donc le Procès ter-
„ miné : il ſemble qu'on auroit pu s'en tenir-là, car qu'importe, après tout,
„ comment Sainte Lucie a été découverte, & qui ſont les premiers qui
„ ont vainement tenté de s'y établir, dès qu'il eſt certain que les François
„ l'ont occupée vacante, ou l'ont conquiſe ſur les Caraïbes, ancienne & re-
„ connue Propriétaire, que depuis ils n'en ont été dépouillés par aucun Acte
„ légitime, & qu'ils la poſſédent actuellement ? Qu'importe auſſi de ſavoir
„ quand & comment les François de Sainte Lucie ont été attaqués par
„ des Anglois, ſi toutes ces attaques ou réclamations par voie de fait,
„ comme ils les nomment, ont été vaines, ou paſſageres, & ſi la France
„ a pour elle tous les Traités & une poſſeſſion de plus d'un ſiecle ?

„ Cependant les Commiſſaires Anglois ont tant exalté, dans leur Mémoi-
„ re, la priorité prétendue de leur découverte & de leur poſſeſſion, & ont
„ tant parlé de réclamation, qu'on a cru devoir les ſuivre dans cette diſ-
„ cuſſion. On croit l'avoir fait de maniere, qu'un objet, ſi important au
„ repos des deux Nations, ſe trouve pour jamais éclairci ; & l'on ſe flatte
„ d'avoir démontré

„ 1. Que les Anglois n'ont pas découvert Sainte Lucie, ni les autres Iles
„ Caraïbes, 2, qu'il y a apparence que les François ont été à Sainte Lucie
„ avant les Anglois, 3, que les ſoixante-ſept Anglois, débarqués à Sainte
„ Lucie en 1605, ne penſerent point à y former une Colonie, & qu'ils
„ en furent chaſſés ſans retour, au bout de trente-cinq jours ; 4, qu'il n'y
„ a nulle preuve d'aucune entrepriſe faite en Angleterre, ni dans les Co-
„ lonies Angloiſes, pour établir Sainte Lucie avant 1639, 5, que les An-
„ glois qui y furent envoyés, ou qui y paſſerent alors d'eux-mêmes, ne fi-
„ rent pas plus heureux que ceux de 1605, & furent chaſſés ou maſſacrés,
„ dix-huit mois après, par les Caraïbes, 6, que depuis 1640 juſqu'en 1650,
„ l'Iſle eſt demeurée entierement abandonnée par les Anglois, 7, qu'en
„ 1650 les François s'y ſont établis ſans oppoſition ; 8, que quand l'aban-
„ don entier des Anglois, pendant dix ans, n'auroit pas ſuffiſamment autori-
„ ſé les François à occuper Sainte Lucie (a), la néceſſité d'une juſte dé-
„ fenſe contre les Sauvages les y auroit obligés, 9, que quand la France

(a) Elle étoit avoué Nell, ſans quoi il n'y auroit point de marques auxquelles on pût reconnoître un Pays tombé en déſhérence. Comment, d'ailleurs, autrement la plupart des poſſeſſions actuelles de l'Amérique ? Avec les Anglois, la France avoit fait des établiſſements dans la Nouvelle Angleterre. Avec les Anglois encore, les François de Saint Chriſtophe ſe ſont réfugiés à Antigoa & Montſerrat, après avoir été chaſſés de Saint Chriſtophe par les Eſpagnols. Avec les Hollandois, on a vu une Colonie Françoiſe dans l'Iſle de Saint Euſtache. On peut joindre à ces exemples celui de l'Iſle Sainte Croix, que la France poſſéda, après les Anglois, les Hollandois, les Eſpagnols ; & celui de Saint Chriſtophe, où les Anglois & les François ſont reſtés, quoiqu'il y eût une Capitulation faite avec Don Frédéric de Toledo, Général Eſpagnol, cauſe de la Ceſſation où les François avoient laiſſé des Forts, & où les Anglois n'ont pas laiſſé de ſe placer, &c. Voyez, ci-deſſus, tout ce qui a été dit à ce ſujet dans leurs articles.

ne devoit pas devenir Propriétaire de Sainte Lucie par la poſſeſſion, après l'abandon des Anglois, elle le ſeroit devenue par la guerre qu'elle y a ſoutenue contre les Sauvages, puiſqu'on ne peut pas prétendre que la France l'ait ſoutenue pour l'Angleterre, 10, que depuis 1650 juſqu'en 1686, on ne peut produire aucune plante, ni retranchement, ni proceſſement des Anglois, contre la poſſeſſion publique & avérée des François, 11, qu'en 1655, au Traité de Londres, en 1660 au Traité fait avec les Caraïbes, enfin au Traité de Breda en 1667, & pendant ſon exécution, les Anglois auroient dû revendiquer Sainte Lucie, s'ils avoient cru y avoir quelque droit, 12, que quand la France n'auroit point d'autre droit ſur Sainte Lucie, que la Paix Caraïbe de 1660, par laquelle chaque Nation a gardé ce qu'elle poſſédoit, ce droit ne pourroit pas être attaqué, ſurtout par les Anglois, qui ont concouru au Traité, du bénéfice duquel ils ont joui, 13, que l'attaque de 1657, & celle du Colonel Caron, en 1664, ayant été concertées aux Traités & à la foi publique, n'ont eu aucun fondement légitime, 14, que celle de 1657 ayant été ſans effet, & celle de 1664 n'en ayant pas eu de durable, n'ont pu produire aucun droit, 15, que l'entrepriſe de 1657 n'a pas été avouée, & que celle de 1664 a été déſavouée formellement, 16, que l'abandon de Sainte Lucie par les Anglois, en Janvier 1666, ayant été ſans retour, les François s'y étant établis ſans oppoſition, & en ayant joui paiſiblement pendant vingt ans, cette poſſeſſion auroit conféré à la France un nouveau droit, s'il en eût été beſoin, 17, que les violences exercées à Sainte Lucie en 1686 & 1688, n'ont pû procurer à l'Angleterre aucun droit ſur cette Ile, dont la France eſt demeurée en poſſeſſion, 18, que par ces violences, on n'a pu parvenir à établir les Anglois à Sainte Lucie, non plus qu'à Saint Vincent & à Saint Domingue enfin que l'Angleterre ne peut former aucune prétention ſur Sainte Lucie, ſans renverſer toutes les notions du droit des gens, & ſans attaquer les fondemens de toutes les poſſeſſions des Puiſſances Européennes dans l'Amérique, & ſurtout des poſſeſſions Angloiſes (a).

Voyez notre Etabl. aux Antilles. Ste. Lucie.

[La propriété de Sainte-Lucie ceſſa enfin d'être un objet de diſcuſſion entre la France & l'Angleterre en 1763, que par un traité entre ces deux Nations elle fut conſtatée faire partie des Domaines de la France.

Elle eſt réunie à la France.

La premier ſiège que la cour de France ſe propoſa d'en faire, fut un entrepôt. Depuis quelques années, il s'étoit établi que les Colonies du Vent ne pouvoient ſe paſſer ni des bois ni des beſtiaux de l'Amérique Septentrionale. On trouvoit de l'inconvénient à les y admettre directement, & Sainte-Lucie fut choiſie comme un lieu très-propre à l'échange de ces objets contre les ſyrops de la Martinique & de la Guadeloupe. L'expérience ne tarda pas à prouver que cet arrangement étoit impraticable.

Le Miniſtere ſe propoſa d'en faire un entrepôt.

Pour qu'il pût avoir lieu, il faudroit que les Anglois entrepoſaſſent leurs cargaiſons, ou qu'ils les gardaſſent à bord, ou qu'ils les vendiſſent à des négocians établis dans l'île: trois combinaiſons également impoſſibles.

Plusieurs obſtacles en empêchent l'exécution.

(a) Second Mémoire, & Précis des faits.

Voyages en Europe aux Antilles. Ste. Lucie.

Jamais ces navigateurs ne ſe détermineront à perdre de vue leur bétail, dont la garde, la nourriture, les accidens les contrarieront, ni à payer des matelots pour leurs bois, parce qu'une marchandiſe de ſi mince valeur, & d'auſſi gros volume, ne ſoutient point les frais de l'entrepôt. On ne doit pas ſe flatter qu'ils entendront publiquement ſur leurs bâtimens qu'il vienne des Iles Françaiſes des marchands pour traiter avec eux : leur genre de commerce ne peut ſe concilier avec ces lumières. Il ne reſteroit que la voie des négocians qui s'établiroient à Sainte Lucie, comme acheteurs & vendeurs intermédiaires, mais leur miniſtère ſeroit néceſſairement ſi cher qu'il ne ſeroit pas poſſible de s'en ſervir.

Les difficultés ne ſont pas moins grandes de la part du propriétaire des ſyrops, que du côté des fournitures des productions ſeptentrionales. Accoutumé à vendre ſa denrée trente-cinq à trente-ſix livres la barrique, il ne conſentira jamais à la diminution des deux cinquantes qu'emporteront les voitures, le coulage & la combuſtion. Que l'Anglois ait obligé de payer les ſyrops plus cher qu'il ne les payoit, il ſe verra forcé d'augmenter dans la proportion ſes marchandiſes, que le conſommateur ſera hors d'état d'acheter après ce ſurhauſſement.

Il tourne ſes vues du côté de la culture.

Le Miniſtère de France, détaché de la première idée qu'il avoit eue, ſans y renoncer formellement, s'eſt occupé du ſoin d'établir des Colonies à Sainte Lucie. En 1763, il y a fait paſſer à grands frais, & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, ſept ou huit cens hommes, dont la fatale deſtinée inſpire plus de pitié que de ſurpriſe. Sous les tropiques, les Colonies les mieux établies coûtent habituellement la vie au tiers des ſoldats qui y ſont envoyés, quoique ce ſoient des hommes ſains, robuſtes & bien nourris : eſt-il étonnant que des miſérables amaſſés dans les bouges de l'Europe, & livrés à tous les fléaux de l'indigence, à toutes les horreurs du déſeſpoir, aient généralement péri dans une île inculte & mal ſaine ?

Moyens qui paroiſſent à leur fruit pour la peupler.

Cet avantage eſt réſervé aux Etabliſſemens voiſins.

L'avantage de la peupler étoit réſervé aux Etabliſſemens voiſins. Des François qui avoient vendu très-avantageuſement leurs Plantations de la Grenade aux Anglois, ont porté à Sainte Lucie une partie de leurs capitaux. Un grand nombre des cultivateurs de Saint-Vincent, indignés de ſe voir réduits à acheter un ſol qu'ils avoient défriché avec des peines incroyables, ont pris la même route. La Martinique a fourni des habitans, dont les poſſeſſions étoient peu fécondes ou bornées, & des négocians qui ont retiré du commerce une partie de leurs fonds pour les conſacrer à l'agriculture. On a généralement diſtribué à chacun d'eux un terrein proportionné à leurs facultés. Ceux qui n'avoient que de foibles moyens, ſe ſont bornés à des travaux qui n'exigeoient que peu d'avance. Les plus riches ſe ſont élevés à des entrepriſes plus conſidérables.

Progrès rapides de la Colonie.

Peu d'années après le Traité de 1763 on comptoit déjà dans l'île neuf paroiſſes, huit ſous le vent, & une ſeulement au vent. Cette préférence donnée à une partie de l'île ſur l'autre, ne vient pas de la ſupériorité du ſol, mais du plus ou du moins de facilité à recevoir & à expédier des vaiſſeaux. Avec le tems, l'eſpace qu'on a d'abord négligé ſera occupé à ſon tour ;

nour, parce qu'on découvre tous les jours des Anſes où il ſera poſſible d'embarquer ſur des canots toutes ſortes de productions. Voyages et Etabl. aux Antilles. Ste. Lucie.

Un chemin qui fait le tour de l'Iſle, & deux chemins qui la traverſent de l'Eſt à l'Oueſt, donnent les facilités qu'on pouvoit déſirer pour porter les denrées des Plantations aux *Ambarradaires*. Avec du tems & des richeſſes, ces routes parviendront à un degré de perfection qu'on ne pouvoit leur donner d'abord, ſans des dépenſes trop coûteuſes pour la naiſſance d'un établiſſement. Les corvées dont ces chemins ſont l'ouvrage, ont retardé la culture & excité bien des murmures; mais les colons commençoit à bénir la main ſage & ferme qui a ordonné, qui a conduit cette opération pour leur utilité (*a*).

Au premier Janvier 1772, la Population blanche de la Colonie montoit à 9018 perſonnes de tout âge & de tout ſexe. Il y avoit 663 Noirs libres, & 12795 Eſclaves. Elle avoit pour ſes troupeaux 228 mulets ou chevaux, 270 bêtes à cornes, & 3184 moutons ou chevres· 38 Sucreries, qui occupoient 978 carreaux de terre, 5,395,889 pieds de Café, 1,321,600 pieds de Cacao, 367 quarrés de Coton, formoient ſes cultures. Elles étoient partagées en ſept cens ſix Habitations. Leur produit actuel eſt de quatre millions de livres. Ce revenu doit augmenter pendant quelque tems d'un huitieme chaque année. Sa population & ſes productions en 1772.

Il régnoit généralement dans les Iſles un préjugé contre Sainte-Lucie. La Nation, diſoit-on, lui avoit refuſé tout ce qui peut conſtituer une Colonie de quelque importance. Dans l'opinion publique, ſon terroir inégal n'étoit qu'un roc aride & pierreux, qui ne payeroit jamais les dépenſes qu'on feroit pour le défricher. L'intempérie de ſon climat devoit dévorer tous les inducteurs que l'avidité de s'enrichir, ou le déſeſpoir, y feroient paſſer. Ces idées étoient univerſellement reçues. Préjugés contre l'Iſle.

Des expériences heureuſes doivent démomper les plus prévenus. Le ſol de Sainte-Lucie n'eſt point rouvert ſur les bords de la mer, & il devient meilleur à meſure qu'on avance dans les terres. Tout peut être défriché avec ſuccès, à l'exception de quelques montagnes hautes & eſcarpées, ſur leſquelles on remarque aiſément des traces d'anciens volcans. Il reſte encore dans une profonde vallée huit ou dix étangs, dont l'eau bout de la maniere la plus effrayante, & conſerve de ſa chaleur plus de ſix mille toiſes, après être ſortie de ſes réſervoirs. On ne trouve pas, à la vérité, dans l'Iſle de grandes plaines, mais beaucoup de petites, où l'on peut pouſſer la culture du Sucre juſqu'à quinze millions de livres peſant. La forme étroite & allongée de cette poſſeſſion, en rendra le tranſport aiſé, dans quelques lieux que les cannes ſoient plantées. L'expérience les dément.

(*a*) Au premier Janvier 1769 la Population libre de l'Iſle montoit à 8334 perſonnes de tout âge & de tout ſexe, & celle des Eſclaves à 10 270. Elle avoit pour ſes troupeaux 398 mulets ou chevaux, 1819 bêtes à cornes, & 2378 à laine. Ses cultures conſiſtoient en 1,279,680 pieds de Cacao, 2,463,860 pieds de Café, en 681 quarrés de Coton, en 454 quarrés de Canne à ſucre. Il y avoit ſeize Sucreries roulantes, & dix huit qui travailloient à leur établiſſement. Le Gouvernement avoit déjà diſtribué 24,078 quarrés de terre, qui donnoient avec le tems un revenu fort conſidérable. On ne le doit évaluer actuellement qu'à deux millions cinq cens mille livres. S. 4. E.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Ste. Lucie.

L'air de Sainte Lucie est pur à mesure que les bois sont abattus.

L'air, dans l'intérieur de Sainte Lucie, n'eſt pas ce qu'il étoit dans les autres îles, avant qu'on les eût habitées: d'abord impur & peu ſain; mais à meſure que les bois ſont abattus, que la terre ſe découvre, il devient moins dangereux. Celui qu'on reſpire ſur une partie des Côtes, eſt plus ſalutaire. Sous le vent, elles reçoivent quelques faibles rivières, qui, parties du pied des montagnes, n'ont point aſſez de pente pour entraîner les bâtes dans le ſein de l'océan continuellement ſous embouchure. Cette barrière infranchiſſable fait qu'elles ſervent au retour des eaux des marais environnans. Une main ſi bienfaiſante avoit ſuffi pour éloigner de cette contrée le peu de Caraïbes qu'on trouva dans l'île en y abordant pour la première fois. Les François, pouſſés dans le nouveau monde par une paſſion plus violente que l'amour de la conſervation, ont été moins délicats que les Sauvages. C'eſt dans cette étendue qu'ils ont principalement établi leur culture. Ils furent obligés de bâtir auprès de leur ouvrage avancé, à moins qu'ils ne conſtruiſiſſent des digues, qu'ils ne creuſaſſent des canaux, pour procurer aux eaux de l'écoulement. Le ſalubre doute ou peut ſur les rivières du Carénage & du Marigot, qui coulent dans des lits un peu profonds, ſans préſumer que les exhalaiſons malſaines.

Il ſe fera découverte à Port-Louis pour les Anglois.

Le cavalier & les lunettes de M. le Comte d'Estaing, fondateur de la Colonie, nous autoriſent à aſſurer que lorſque cette île ſera parvenue à toute la culture dont elle eſt ſuſceptible, elle pourra occuper cinquante mille Eſclaves, & fournir au Commerce pour dix millions de denrées. Cette époque de proſpérité ne doit pas même être fort éloignée; puiſque l'étendue des Cultures eſt déterminée de toutes les entraves, qui auroient obſtrué les travaux. Cinquante hectares, deſtinés à nourrir l'ordre public, ſont tout ce qu'il y a de occupés à Sainte Lucie. Elle ne paye, ni directement, ni indirectement, aucun impôt. Dans ſes Rades ſont reçus indifféremment, ſans droit d'ancre, ſans droit de tonne, les bâtimens de toutes les nations. Chacune y porte à ſon gré ſes marchandiſes qu'elle peut donner à meilleur marché, chacune y charge les denrées qu'elle peut y acheter le plus haut prix. Depuis que l'Europe a acquis des poſſeſſions dans le nouveau monde, aucune n'a été plus favoriſablement traitée. Cette faveur ſignalée aura ſans doute un terme, & la Colonie ſera mûre un jour, comme toutes les autres, ſous le joug des plus profitables. Mais quelques années de paix & de liberté lui donneront la force de ſoutenir ce fardeau.

Rien principalement ne retarde ſa proſpérité.

Avant de l'y ſoumettre, la Métropole prendra les moyens de s'aſſurer les produits d'une île qu'elle aura ſu rendre floriſſante. Il ſuffira pour la garder, de garantir de toute inſulte le Port du Carénage.

Avantages du Port du Carénage.

Ce Port ſeroit encore beaucoup de commodités. On y trouve parmi beaucoup de bruſſages. La qualité de ſon fond eſt excellente. La Nature y a formé trois Carénages, qui peuvent ſe paſſer de Quai, & qui n'ont beſoin que de cabeſtan, pour virer en quille bord à terre. Trente vaiſſeaux de ligne y trouveroient à l'abri des ouragans, ſans prendre la peine d'amarrer. Les habitans du pays, que y ont établi longtemps, en ont parlé par les uns; cependant on n'eſpere pas que cet ouvrage puiſſe durer, quelle qu'en

fait la chaîne. Du reste, ils vous font toujours beau pour durer, & l'Escadre la plus nombreuse feroit au large en moins d'une heure.

Voyages et Hist. des Antilles.

Une position si favorable peut non-seulement défendre toutes les Puissances nationales, mais menacer encore celles de l'ennemi, dans toute l'étendue de l'Amérique. Les forces maritimes de l'Angleterre ne sauroient couvrir tous les lieux. La plus faible Escadre, partie de Sainte Lucie, porteroit, en peu de jours, la désolation dans les Colonies, qui, paroissant les moins exposées, seroient dans la plus grande sécurité. Pour l'empêcher de sortir, il faudroit bloquer le Port du Carénage, & cette Croisière, aussi dispendieuse que fatigante, pourroit encore être trouvée impraticable par un homme hardi, qui verroit tout ce qu'on a vu en mer.

Sta. Lucie. Pour défendre à ennemi.

Le Carénage, que la circonférence d'espace à être pris les vaisseaux qui sont à la voile, n'a jamais paru digne d'attention à la Grande Bretagne, aussi puissante, aussi éclairée, pour penser que c'est aux vaisseaux à protéger les rades, & non aux rades à protéger les vaisseaux. Pour la France, ce Port possède la plus grande défense maritime, c'est-à-dire, une position qui empêche les vaisseaux d'y entrer sous voile. Il faut allonger plusieurs bordées pour y pénétrer. On ne peut louvoyer entre les deux pointes. Le fond augmentant tout d'un coup, & passant près de terre de vingt-cinq à cent brasses, ne permettroit pas aux ennemis de s'y embosser. Il ne peut y entrer qu'un navire à la fois, & il seroit battu en même temps de l'avant & des deux bords par des feux masqués.

Sa défense maritime est excellente.

Si l'ennemi vouloit insulter le Port, il faudroit réduire à faire la descente à l'anse du Clair, plage d'une lieue, qui n'est séparée du Carénage que par la pointe de *la Vigie* qui forme cette anse. Maître de la Vigie il couleroit bas, ou forceroit d'amener tous les vaisseaux qui se trouveroient dans la rade; & ce seroit sans perte de son côté, parce que cette presqu'île, quoique dominée par une citadelle bâtie de l'autre côté du port, couvriroit l'assaillant par son revers. Celui-ci n'auroit besoin que de mortiers: il ne craindroit pas un coup de canon, il ne hasarderoit pas la vue d'un homme.

Importance de la Vigie.

Si on jugeoit à propos de fermer à l'ennemi l'entrée du port, il faudroit munir de fortifier la Vigie. Sans cette précaution, on l'empêcheroit bien d'y pénétrer; mais il faut protéger les vaisseaux de la rade. Il faut qu'une petite Escadre y puisse braver les forces ennemies, les réduire à la bloquer, profiter de leur absence ou d'une faute, ce qui ne se peut faire sans fortifier la fermeture de la Presqu'île. On ne sauroit se défendre qu'en multipliant aussi les points de défense, en augmentant le besoin d'hommes, sans s'il y a des vaisseaux dans le port, leurs matelots & leurs canonniers seront chargés de la défense de la Vigie, & ils y porteront avec d'autant plus de vigueur, que le salut de l'Escadre en dépendra. Si le port est sans bâtiment, la Vigie sera abandonnée un peu défendue, & vous pourquoi.

Quel est le meilleur moyen de la fortifier.

De l'autre côté de la rade, est une hauteur nommée le *Morne fortuné*. La pointe de cette hauteur offre une de ces positions heureuses, qu'on trouve rarement, pour y construire une Citadelle, dont l'attaque n'exigera guère moins d'appareil que les meilleures places de l'Europe. Cette fortification actuellement projetée, & qui sera sans doute un jour exécutée,

Le Morne fortuné est dans la position la plus avantageuse pour une Citadelle.

VOYAGES ET ETABL. AUX ANTILLES. STE. LUCIE.

aura l'avantage de défendre l'anſe du Carénage dans tous ſes points; de commander à toutes les élévations qui l'entourent; de rendre à l'ennemi le port impraticable, de mettre en ſûreté la ville qu'on doit conſtruire ſur la croupe de la Montagne; d'empêcher, enfin, l'aſſaillant de pénétrer dans l'iſle, quand même il auroit fait ſa deſcente au Choc, & qu'il ſe ſeroit emparé de la Vigie. Des combinaiſons plus approfondies ſur les précautions qu'exigeroit la conſervation de Sainte Lucie, doivent être réſervées aux gens de l'art. ' Il eſt à craindre que cette riche & précieuſe poſſeſſion n'excite dans la ſuite la cupidité de quelque Puiſſance étrangere; mais il eſt à préſumer, comme à déſirer, que le Miniſtere ne négligera rien pour la mettre à couvert de toute inſulte.]

Diverses Obſervations, ſur quelques autres Iles que les François poſſedent auſſi, ou dans leſquelles ils ont des Etabliſſemens, ſe trouveront mêlées dans les articles ſuivans.

§. VI.

Commerce aux Iles Françoiſes.

COMMERCE DES ILES FRANÇOISES.

Le ſoin qu'on prendra, pour les Iles des autres Nations, de joindre à chaque article un état de leur commerce, ne laiſſe à recueillir ici qu'un petit nombre d'obſervations ſur celui des Iles Françoiſes.

Les Marchandiſes, qu'on en a tirées juſqu'à préſent, ſe ſont réduites au Sucre blanc & brut, à l'Indigo, au Roucou, au Cacao, au Coton, au Tabac, à la Caſſe, ou *Canifice*, au Gingembre, à l'écaille de Tortues, aux cuirs verds & aux confitures. Depuis quelques années on y a joint le Caffé. Nos Voyageurs, plus myſtérieux que les Anglois, n'entrent point, comme eux, dans l'évaluation des profits.

Entre les Marchandiſes qui ſe tranſportent aux Iles, ils nous aſſurent que tout ce qui ſe conſomme par la bouche eſt d'un débit ſurprenant. Sous ce nom, ils comprennent le Boeuf & le lard, les farines, toutes ſortes de Poiſſon ſalé, les jambons, les langues de Boeuf & de Cochon, les ſauciſſons de France & d'Italie, toutes ſortes de Fromages, tant François qu'Etrangers; les fruits ſecs de toute eſpece, l'huile d'olive & l'huile à brûler; le beurre, la cire, la chandelle; les Vins François & Etrangers, les Eaux-de-vie, les Liqueurs, & généralement tout ce qui flatte le goût & qui peut ſervir à la bonne chere: enfin les remedes & les drogues.

Labat obſerve que le Boeuf ſalé d'Irlande eſt le plus eſtimé; parcequ'il eſt toujours le meilleur, le plus gras, le plus deſſalé, & le moins ſujet à certaines fraudes (*a*). Les meilleurs lards, comme les meilleures farines,

(*a*) Dans un Port, que l'Auteur s'abſtient de nommer, par ménagement, on les pouſſe juſqu'à mettre dans les Barils, des têtes de Boeuf entieres, avec les jambes & les piés; & même, au lieu de Boeuf, de la chair de cheval, avec les piés tout ferrés. Il y a néanmoins confiſcation pour les Marchandiſes défectueuſes.

venant de la Rochelle (*b*), & les meilleurs fervoises, de Dieppe. La poudre, qu'on appelle mal à propos de *Cherbourg*, parce qu'on n'y en a jamais fait, passe aux Iles pour la meilleure, & pendant long-temps les Bourgmeres n'en ont pas employé d'autre. Ce sont aussi les Normands qui portent aux Iles des toiles & des dentelles de toute espece, des chapeaux, des ouvrages d'ivoire, des draps, & toutes les nouvelles modes de Paris. Les meilleurs Vins François y viennent de Bourdeaux & des environs. On sait que tous les Vins, qu'on charge à Bourdeaux, ne sont pas des Vins de Grave, & que la plus grande partie sort de *Palus*, c'est-à-dire de ces endroits bas & gras qui donnent des Vins épais & durs, recherchés ordinairement des Peuples du Nord; mais ces Vins grossiers s'épurent en passant la Mer, & deviennent infiniment meilleurs, que dans le Pays de leur origine. On a peine à croire ce que Labat raconte sur le témoignage des Fermiers du Domaine, de la consommation de Vin qui se fait aux Iles (*c*). Ceux de Bourdeaux, de Cahors, & des Provinces voisines, ne sont pas les seuls qu'on y reçoit volontiers. On y en porte de Languedoc, de Provence, d'Italie, d'Espagne, de Madere, de Canarie, & de Portugal. Il s'y boit des Vins du Rhin, du Necre, & du Moselle. Ceux de Bourgogne & de Champagne y vont en bouteilles. A l'égard des Eaux-de-vie & de toutes sortes de Liqueurs, tant de France que des Pays Etrangers, la consommation en est réellement incroyable. Tout le monde en boit. Le prix n'arrête personne. Il suffit qu'une liqueur soit bonne pour trouver un débit prompt & toujours avantageux. Les Eaux-de-vie, qu'on préfere, sont celles de Nantes, de Cognac, d'Andaye, d'Orléans & de la Rochelle. Le Languedoc & la Provence envoient des Vins de Liqueurs, de la Cire en cierges & en bougies, des fruits secs, de l'huile d'olive, du savon, des capres, des olives, des pistaches du Levant, des fromages de Roquefort, de Parmesan & d'Auvergne, avec une infinité d'autres denrées. Tout est enlevé, & les Magasins les mieux fournis sont vuidés en un instant.

VOYAGES ET RELAT. DES ANTILLES. COMMERCE DES ILES FRANÇOISES.

Ce qui sert à l'entretien des Habitans, pour la fourniture de leurs Habitations, n'est pas d'un débit plus lent ni moins lucratif: celles sont particulierement les chaudieres de cuivre & de fer, tous les instrumens & les équipages des Moulins, des Sucreries, des Raffineries, des Distillatoires, & les outils pour toutes sortes de métiers. Tout ce qui regarde la parure, ou le plaisir, ne laissoit venir en trop grande quantité, ni être trop bien choisi, trop à la mode, trop riche ou trop cher. Les toiles & les mousselines, les pierres précieuses, les perruques, les cuillers, les lits de fer & de laine, les fourreaux, les bottines, les draps, les étoffes de soie, d'or & d'argent, les

(*b*) On tient la bonne foi des Marchands de cette Ville, mais on ne dissimule point que les habitans des Pays-bas & le débit des Normands. Cependant comme objet de l'activité on leur marque point, de la nécessité de garder, & il l'on en croit Labat, des Peuples moins subtils trouveroient à s'enrichir par leur exemple.

(*c*) D'abord, dit-il, dans notre désert, pour n'être pas soupçonné d'exagération; mais il affure, que quelque quantité de Vin, que les Fermiers puissent épuiser, il ne paroît dans ces mots mots sans qu'il vienne des Vaisseaux, on est presque persuadé à l'avoir.

Voyages et Etat aux Antilles. Commerce des Iles Françoises.

galons d'or, les cannes, les montres & toutes les espèces de bijoux, les serrures les plus fines, les coiffures de Femmes, de quelque prix qu'elles soient, la Vaisselle d'argent, les montres, les pierreries, en un mot tout ce qui peut servir au faste des deux sexes, soit pour leur personne ou pour l'ameublement des Maisons, ne demeure jamais sur Marchande. Les Femmes, surtout, ne refusent rien à leur ruine, & l'on n'a point d'embarras à craindre pour le payement de ce qu'elles destinent à leur propre usage. Trouvent-elles leurs Maris un peu difficiles? Elles usent de mille ruses pour les réduire, & celles, qui en ont moins, savent en perfection, dit-il, faire du Sucre, de l'Indigo ou du Cacao, *de Lune*, & le donner aux Marchands, qui leur gardent religieusement le secret. On appelle, aux Iles, Sucre ou Indigo de Lune, celui qu'on fait enlever la nuit par des Esclaves affidés, & qu'on vend pour payer ce qu'on achete dans la perception des Maris ou des Peres, auxquels il est inconnu qu'on doit punir le véritable prix des choses.

Les Livres ont été longtems la seule Marchandise, dont on ne faisoit pas grand commerce aux Iles Françoises. Labat donne carriere, sur cet article, à l'impatience de sa plume, & nous en prendrons occasion de donner un exemple de son style. „ Autrefois, dit-il, aux Créoles recherchoient „ les armes avec plus d'empressement que les Livres. Un bon fusil, une paire „ de bons pistolets, un coutelas de la trempe d'un bon maître, c'étoit ce „ qu'ils cherchoient à se procurer. Les choses sont à présent changées. Quoi- „ qu'ils n'aient pas dégénéré de la bravoure de leurs Ancêtres, ils se font „ honneur du savoir, ils lisent tous, ou veulent passer pour avoir lû; ils „ jugent des Sermons & des Plaidoyers quelques uns sont des Harangues. „ La plupart des Conseillers ont étudié en Droit, & ils sont fait recevoir „ Avocats au Parlement de Paris. La Martinique a même un Docteur en „ Droit. Les Femmes se mêlent aussi de Science, elles aiment de gros livres. „ J'en connois une qui explique Nostradamus. On n'a pas manqué d'ériger „ plusieurs Sieges de Justice, tous bien garnis de Procureurs, de Notaires „ & de Sergens. Les Couvents, qui faisoient autrefois les trois grands „ piliers de la Médecine, sont à présent renfermés dans les bornes de leur „ Profession, il y a des Médecins & des Apothicaires. L'Ile a quantité „ d'Arpenteurs, d'Ingénieurs, de Dessinateurs, d'Astronomes, & jusqu'à des „ Astrologues. Il leur faut des livres, à ces gens-là, car leur faste étant de „ passer pour fort éclairés, quoique la plupart n'y entendent rien, ils ont be- „ soin que leur réputation soit soutenue par des Cabinets de livres, qui pour- „ roient avec le tems se changer en Bibliothèques. Je suis persuadé qu'un „ Libraire bien assorti feroit fortune à la Martinique, surtout s'il étoit hom- „ me d'esprit, & qu'avec les livres, sa Boutique fût garnie de toutes les es- „ peces de papier, d'Ecritoires à la mode, de Cire d'Espagne, de Cachets „ riches & bien gravés, de Lunettes, de Télescopes, &c. Il pourroit s'assu- „ rer que sa Boutique, grande, propre, fraîche, seroit toujours remplie de „ gens aisés, qui ne manquent point dans l'Ile, & le rendez-vous des Nou- „ vellistes. Je vais plus loin. L'état des choses m'y fait désirer un Imprî- „ meur. Car tous ces gens, qui lisent, lisent-ils assez leur vie sont écrits

„N'auroit-il pas la démangeaison de devenir Auteur? On a déjà vu un Créole de la Martinique, Docteur en Droit & Conſeiller du Conſeil Supérieur de cette Ile, donner des Romans Eſpagnols de la compoſition, & peut-être eſt-il ſalu qu'il n'ait entrepris une Hiſtoire générale de Saint Domingue, ſur les Mémoires qu'un Bibliothécaire avoit dreſſés. D'ailleurs, il eſt Parent, riche, & ſans goût pour ſes affaires. Il écrira ſans doute, & ſera bien aiſe de faire imprimer ſes Ouvrages ſous ſes yeux. D'autres voudront l'imiter. Il me ſemble voir déjà ſortir une foule d'Auteurs de nos Chaudières à Sucre. Avouons qu'on fait à préſent des Procès par écrit, & que par conſéquent le tour des *Factums*. Quelle grace auroient des Factums écrits à la main? Combien de frais & de retards! Quelle dépenſe, pour en donner à tous les Juges & au Public! Enfin il abonde aux Iles un grand nombre de Vaiſſeaux, & ſouvent plus qu'dans les meilleurs Ports du Royaume. Il eſt important d'inſtruire le Public, par des Affiches, de l'arrivée de chaque Bâtiment & de ſa charge, de ſon départ, & du lieu où il doit faire voile. Tout cela s'imprimeroit, comme dans les grands Ports de France, & feroit d'une extrême commodité pour les Négocians. Je le répete, une Imprimerie eſt néceſſaire aux Iles Françoiſes, & ſeroit la fortune de l'Entrepreneur."

Voyages et Evén. aux Antilles. Commerce des Iles Françoiſes.

Quoique toutes les Marchandiſes, qu'on y entretient, ſuffiſent pour faire le fond d'un très-grand commerce, quelques Voyageurs pensent qu'il pourroit être augmenté, & les lumieres, qu'on nous donne là-deſſus, ne ſont pas moins curieuſes en elles-mêmes, que par d'autres connoiſſances qui peuvent y être ajoutées. „Si le Caffé, dit Labat, a réuſſi dans toutes nos Iles, pourquoi n'eſſaye-t-on pas d'y cultiver du Thé, du Senné, de la Rhubarbe, du Poivre, des Epiceries fines, c'eſt-à-dire de la Canelle, du Girofle, & de la Muſcade? Pourquoi n'y entretient-on pas auſſi l'établiſſement de pluſieurs Manufactures, également avantageuſes & faciles?"

A l'égard du Thé, le même Labat prétend avoir vérifié qu'il croît merveilleuſement aux Iles, & que toutes les terres lui ſont propres. Il en a vu quelques pieds à la Baſſe-terre & au Cul de ſac de la Martinique. „On le nomme, dit-il, Thé ſauvage, parce qu'il vient ſans culture, ce qui peut diminuer quelque choſe de ſa vertu." mais pour ne laiſſer aucun doute aux Curieux, il en donne la Deſcription, que je dois pas être détachée de cet article. „C'eſt un Arbriſſeau de quatre à cinq pieds de hauteur, ſoutenu par une aſſez groſſe racine, aſſez groſſe pour l'arbriſſeau qu'elle ſoutient, accompagnée de pluſieurs petites, qui s'étendent, & de quantité de chevelures. Le tronc n'a guere plus d'un pouce ou d'un pouce & demi de diamettre. Il pouſſe une multitude de branches, droites, liſſes, ſouples, & qui ont, auſſi bien que le tronc, un peu de moelle. L'écorce des branches eſt verte & unie; celle du tronc eſt plus épaiſſe & plus pâle. Toutes ſes branches & les rameaux qui en ſortent, ſont extrêmement chargés de petites feuilles, fermes, épaiſſes, entières, d'un plus rouges que larges, d'un beau vert, bien nourries, luiſantes, & preſque ſans queue. La fleur eſt un calice compoſé de ſix feuilles, dont les cinq extérieures ſont vertes, & groſſes de même, qu'elles ſoutiennent les intérieures dans le point de leur

Thé des Antilles.

Voyages et Etat. aux Antilles.

Curiosités des Iles Françoises.

ſéparation. Celles-ci ſont blanches, délicates, refondues juſqu'au milieu de leur hauteur. Elles renferment quatre étamines, dont le chapiteau eſt ſemé d'une pouſſiere jaune, ou dorée; au milieu deſquelles eſt un Piſtil, qui a ſon ſommet chargé de petites graines preſqu'impalpables, comme une pouſſiere blanche. C'eſt de la baſe de ce Piſtil que le fruit ſort. Il eſt oblong, & compoſé de deux lobes, dont chacun porte une rainure. Il s'ouvre de lui-même, dans ſa maturité, & ſe trouve plein de très-petites ſemences, ou graines rondes, grifes, aſſez ſemées, qui, étant ſemées, levent facilement, & produiſent l'arbriſſeau dont les feuilles & les fleurs ſont ce qu'on recherche, & dont l'infuſion, dans l'eau chaude, fait la boiſſon ordinaire des Chinois."

Ces feuilles, expoſées au Soleil, ſe ſechent & ſe roulent d'elles-mêmes; propriété, ſuivant le P. Labat, qui n'eſt pas particuliere au Thé, comme on ſe l'eſt perſuadé, puiſqu'elle s'obſerve dans toutes ſortes de feuilles longues & délicates. Le Thé Américain a naturellement, comme celui de la Chine, une odeur de violette. Elle eſt, à la vérité, moins forte: mais ce défaut peut venir de pluſieurs cauſes, telles que d'avoir été cueilli avant, ou trop long-tems après ſa maturité; de n'avoir pas bien pris la ſaiſon & la température d'air convenables, de l'avoir trop expoſé au Soleil, dont la chaleur peut faire évaporer ſon odeur, comme il arrive aux fleurs des Orangers & des Citronniers, aux Roſes, aux Jaſmins & aux Tubereuſes, qui ne rendent preſque point d'odeur au Soleil, au lieu que la nuit, le ſoir & le matin, elles embaument l'air.

La reſſemblance de ce Thé avec celui de la Chine eſt ſi parfaite, qu'en liqueur, on ne peut les diſtinguer. Labat, pour augmenter la difficulté, mettoit celui de la Martinique dans une Boîte, qui avoit contenu de l'Yeti, & qui pouvoit augmenter l'odeur de Violette. „Mais qui ſait, dit-il, ſi les Chinois, ou ceux qui débitent leur Thé en Europe, n'aident point par quelque artifice, à lui donner cette odeur?" Les Officiers d'un Vaiſſeau François, qui venoit des grandes Indes, firent préſent à l'Intendant de la Martinique (*d*) d'un peu de graine Chinoiſe. Elle fut ſemée dans le Jardin de l'Intendance, elle leva facilement & produiſit des arbriſſeaux bien chargés de fleurs, de feuilles & de graines, dont il ne ſera jamais difficile de multiplier aſſez l'eſpece, pour fournir de Thé toute l'Europe & l'Amérique. Si l'on objecte que la graine Chinoiſe s'eſt peut-être abâtardie aux Iles, comme il arrive au blé, aux pois, &c. qu'on tranſporte d'une partie du Monde à l'autre: on répond qu'à la vérité toutes les graines de l'Europe ne proſperent point d'abord aux Iles: mais le peu même qu'elles produiſent, étant mis en terre, ne multiplie pas moins, pour la groſſeur, que pour l'abondance & la bonté.

Caffé de la Martinique.

Le Caffé a été cultivé, à la Martinique, un peu plus tard qu'à Cayenne. Il y eſt provenu d'un ou de deux piés d'arbres, qu'on y avoit portés du Jardin royal de Paris, & qui étoient venus de ceux dont les Hollandois avoient fait

(*d*) M. Robert.

fait préſent à Louis XIV. Un Capitaine des Troupes de l'Iſle (e) s'empreſſa de les cultiver, dans ſon Jardin, au Quartier de Sainte Marie, & dès l'année 1726 on en voyoit un fort grand nombre dans l'Iſle. Ces arbres y portent deux fois l'année, &, comme dans tous les Pays ſitués au Nord de la Ligne, la récolte d'Hiver s'y fait au mois de Mai, & celle d'Été au mois de Novembre. Labat donne de fort bons conſeils, non-ſeulement pour la rendre plus abondante, mais pour perfectionner les ſecrets du Café.

Voyages aux Etats-Unis Antilles. Cultures des Iſles Françoiſes.

Il eſt perſuadé que le Poivre, & même les Epiceries fines, peuvent être cultivés avec le même ſuccès dans toutes les Iles Françoiſes. Il donne ſon expérience en preuve, pour le Poivre. A l'égard de la Muſcade, il raconte qu'un des Hollandois, Fugitifs du Breſil, qui furent reçus à la Martinique, y apporta un Muſcadier, qu'il mit en terre dans ſon Habitation, que cet arbre y fit de grands progrès, & qu'il auroit infailliblement rapporté du fruit, qui auroit ſervi à multiplier l'eſpece, ſi d'autres Hollandois, jaloux d'un tréſor pour lequel leur Nation a fait tant de dépenſes & ſoutenu tant de guerres, ne l'euſſent arraché pendant la nuit & brûlé. „ Seroit-il impoſſible, ajoute l'Auteur, de ſe procurer, dans les Iles où „ naiſſent le Girofle & la Muſcade, quelques pés de ces précieux arbres, „ de les cultiver pendant quelque tems dans l'Iſle de Bourbon, d'en étu„ dier la culture, & d'en tranſporter l'eſpece aux Antilles, où il ſeroit aiſé „ de trouver un terrein qui leur convienne, ſoit par ſa nature, ſoit par ſon „ expoſition?"

Poivre & Epiceries fines.

La Deſcription, que les Portugais ont donnée du Canelier de l'Iſle de Ceylan (f), ne laiſſe aucun doute, au même Voyageur, que ce qu'on nomme, aux Iles, Bois d'Inde, ou Canelle blanche, ne ſoit abſolument le même arbre. C'eſt la même feuille, la même odeur, & le même fruit. „ Si „ les Bois d'Inde de nos Iles ſont beaucoup plus grands & plus gros que „ les Canetiers de Ceylan, il n'en faut pas chercher d'autre raiſon que leur „ extrême vieilleſſe. L'écorce en eſt auſſi plus épaiſſe; & ſon odeur, com„ me ſon goût, tire ſur le Girofle. De-là vient qu'en Italie, où l'on en fait „ paſſer une quantité conſidérable pour la réduire en poudre (g), on la „ nomme *Canella Garofanata*, c'eſt-à-dire Canelle Girofle. Peut-être ne „ trouveroit-on pas ce goût de Girofle trop fort dans les écorces de nos „ Bois d'Inde, ſi l'on ne dépouilloit que les plus jeunes, & ſi l'on n'em„ ployoit que la ſeconde écorce, c'eſt-à-dire l'écorce intérieure, qui eſt tou„ jours plus fine, plus délicate, & d'une odeur plus douce."

Conſidérations ſur le progrès du Commerce.

On ſait que les Portugais ont un grand nombre de Canetiers au Breſil, ſoit qu'ils en aient apporté l'eſpece avec eux, lorſqu'ils furent obligés d'abandonner l'Iſle de Ceylan, ſoit qu'ils l'aient fait venir depuis, ſoit qu'ils l'aient tirée de la Côte de Malabar, qui en eſt remplie, ou de la Chine, ou de la Cochinchine, ou des Iles de Timor & de Mindano; car cet arbre ſe

(e) M. de la Courbe de Beaulieu, enfuite Colonel des Milices de la Cabeſterre.
(f) Voyez les Relations de Ceylan.
(g) C'eſt ce qu'on appelle en France *Epice douce*.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

Commerce aux Iles Françoises.

trouve dans une infinité de Pays. Il eſt conſtant, dit Labat, que les Caraïbes viennent parfaitement au Sirop, que les Portugais en font uſage, & qu'ils s'en trouvent fort bien. „Quand il ne ſeroit pas auſſi parfait que celui „ de Ceylan, eſt-il plus raiſonnable de le négliger, aux Iles Françoiſes, „ qu'il ne le ſeroit, en Champagne, d'arracher toutes les Vignes qui ne „ produiſent pas le plus excellent Vin, & d'aimer mieux boire de l'eau que „ de cultiver des Vignes médiocres? Que nos Inſulaires cultivent les Bois „ d'Inde, qui croiſſent naturellement chez eux, qu'ils aient ſoin de les e- „ buter lorſqu'ils deviennent trop gros, qu'ils les dépouillent de trois en „ trois ans, & qu'ils ne prennent que la ſeconde écorce, ils rendront un „ ſervice conſidérable à leur Nation, en lui fourniſſant à bon marché ce que „ les Etrangers lui vendent ſi cher, & l'avantage ne ſera pas moins grand „ pour eux-mêmes, par le revenu qu'ils ſe feront d'une Marchandiſe qui „ leur coûtera peu de travail & de frais."

Ce qu'on a déja dit du Caniſticier, ou de l'arbre qui porte la Caſſe, a dû faire ſentir l'inutilité de faire venir du Levant, à grand prix, une drogue qu'on peut tirer de nos Iles en troc de Marchandiſes, commerce qui doit toujours paſſer pour le plus avantageux, ſurtout lorſque la Caſſe des Iles eſt reconnue pour la meilleure, & qu'on peut l'avoir toujours plus récente.

Outre le Caniſticier, qui eſt un très-gros arbre, les Iles ont un arbriſſeau qu'on nomme *Caſſier*, quoique fort improprement, car il ne porte aucune ſorte de Caſſe. D'ailleurs il eſt foible, ne croît point à plus de deux ou trois pés de hauteur, & ne donne pas d'autre fruit que de très-petites ſiliques, qui renferment ſa graine. Il n'a de bon que ſes feuilles, qui ſont ſi ſemblables à celles du Senné, qu'il eſt impoſſible de les diſtinguer de celui qu'on apporte du Levant; avec cet avantage, qu'elles en ont toute la vertu dans un dégré ſupérieur. Les plus ſages Habitans des Iles n'en emploient pas d'autre, & le prennent ſeulement en doſe moins forte. Pourquoi l'uſage n'en paſſe-t-il point en France?

Quand on n'employeroit l'écorce des Paletuviers, ou Mangles d'eau ſalée, qu'à tanner les cuirs, ſuivant l'obſervation qu'on a déja rapportée, ce ſeroit encore l'objet d'un fort bon Commerce. Elle pourroit être ſubſtituée, dans toute l'Italie, à certaine glande, qu'on appelle *Valonne*, qu'on va prendre ſur les côtes de Dalmatie, aux Iles de l'Archipel, & dans les Echelles du Levant, pour tanner les Cuirs.

Il paroît certain que les Oliviers viendroient en perfection aux Iles Françoiſes, qu'ils rapporteroient plutôt & plus abondamment qu'en Europe, & qu'ils n'y ſeroient pas ſujets à la gelée qui les fait mourir. Loin d'empêcher les Beſtiaux de paître dans les Savanes, ils leur donneroient de l'ombre. Les Oliviers ſauvages y croiſſent parfaitement, dans les Bois, & ſans aucune culture. Doutera-t-on du même ſuccès pour les Oliviers francs, s'ils étoient bien cultivés? On a même l'exemple de quelques eſſais, qui ont réuſſi. Il n'y a que l'indolence des Habitans, qui les prive d'un bien ſi précieux. „Craignent-ils, demande Labat, que l'huile qu'ils feroient chez „ eux ne nuiſe aux Provinces méridionales de France? Mais tout le monde „ ſait que la Provence & le Languedoc n'ont jamais été capables de four-

„ nir celle qui eſt néceſſaire pour tout le Royaume, & que les Marchands „ ſont obligés d'aller prendre des Huiles d'Eſpagne, de Portugal, de la „ Côte de Gennes, du Royaume de Naples & de Sicile, & de pluſieurs en- „ droits du Levant, pour fournir aux beſoins du Royaume."

Voyages et Etabl. aux Antilles. Commerce des Iles Françoiſes.

Un Particulier (*h*) avoit entrepris d'établir une Verrerie à la Martinique, lorſque ſon deſſein fut interrompu par la guerre de 1688. Il eſt ſurprenant qu'on n'y ſoit pas revenu depuis. Le ſuccès n'en eſt pas douteux, puiſqu'on a dans l'Ile tout ce qui convient à cette Manufacture. Il s'y trouve des Fougeres de toute eſpece ; les cailloux blancs ſont en abondance dans les Rivieres, & le ſommet de l'Ile eſt rempli de Bois. Si l'on ne peut eſpérer de débouchemens en France, où les Verreries ſont déja nombreuſes, on ne ſuſpecte pas de tirer un profit conſidérable de la conſommation de l'Ile même, & plus encore de celle de ſes voiſins de la Terre ferme, où toutes les Marchandiſes de verre ſeroient bien vendues.

Il ſe trouve, aux Iles Françoiſes, quantité de Gommes de différentes eſpeces. Labat s'étonne que deux Naturaliſtes, tels que *Sarrazin* & le P. *Plumier*, que la Cour a longtems entretenus pour les obſervations de cette nature, aient négligé cet article. Juſqu'à préſent, perſonne, dit-il, n'a penſé à recueillir ce préſent du Ciel, ni tenté d'en faire le moindre commerce. Eſt-ce ignorance ou pareſſe ?

La Soufriere de la Guadeloupe offre de l'Alun & du Soufre en abondance. Quoique ces deux Marchandiſes ne ſoient pas fort précieuſes, elles ſont d'uſage, & l'on en conſomme beaucoup. On voit, à *Conta Vecchia*, quantité de Barques de Provence & de Languedoc, qui vont charger de l'Alun, qu'on fait à deux ou trois lieues de cette Ville, & d'autres qui vont prendre le Soufre qu'on y apporte de divers endroits des Terres de l'Egliſe & de Toſcane. Pourquoi tirer d'une Région étrangere ce qu'on trouve chez ſoi ?

Les Eſpagnols, les Italiens, les Turcs, & tous les Aſiatiques, auſſi bien que les Peuples du Nord, font une prodigieuſe conſommation de Safran. Ils en mêlent à tout ce qu'ils mangent, dans l'opinion que rien n'eſt meilleur pour la poitrine. Labat entreprit, ſur cette obſervation, d'introduire la culture de cette Plante dans les Iles Françoiſes, où l'on ne peut douter qu'elle ne vînt heureuſement & qu'elle ne rapportât bien plus qu'en Europe. Il s'inſtruiſit, dans le Comtat d'Avignon, du terrein & de l'expoſition qui lui conviennent, du tems de mettre les Oignons en terre & de les lever, de leur ſéparé, en un mot de tout ce qu'il étoit néceſſaire à ſon deſſein. Il acheta un quintal entier de ces Oignons, qu'il fit charger pour les Iles, & n'épargnant pas plus la dépenſe que les ſoins, il engagea un jeune Homme du Comtat, qui entendoit parfaitement leur culture, à faire avec lui le Voyage d'Amérique. Mais, des raiſons étrangeres à ce projet s'étant oppoſées à leur départ, l'entrepriſe demeura ſuſpendue, & les Oignons furent négligés. Cependant l'Auteur inſiſte ſur l'avantage qui reviendroit aux Habitans des Iles, de cultiver une Plante qui ne demande ni

(*h*) M. du Roi.

Voyages en Espagne aux Antilles. Commerce des Iles Françoises.

frais ni travail, & qui pouvoient leur donner annuellement deux bottes récoltes, tandis qu'en Europe on ſe croit heureux d'en obtenir une médiocre, ſeroit bientôt dans une abondance qui feroit le fond d'un très grand Commerce.

On avoit entrepris, à la Martinique, d'élever des Vers à ſoie. Un Provençal, Commis de la Compagnie de 1664 (*i*), avoit commencé à filer de la Soie, ſur ſon Habitation, dans le Quartier de Sainte Marie de la Cabeſterre, & ſes eſſais eurent tant de ſuccès, qu'en ayant envoyé quelques échevaux à la Cour (*k*), Louis XIV, pour exciter l'émulation, le gratifia d'une penſion de cinq cens écus. Mais cette Manufacture n'en fut pas moins abandonnée, ſous prétexte que les Fourmis & les Ravets détruiſoient les vers, les cocons & les œufs, comme s'il avoit été fort difficile, ajoute Labat, de préſerver les Vers à ſoie du ravage de ces Inſectes. Il reſte encore dans l'Ile un très grand nombre de Mûriers blancs, qui ſemblent inviter à reprendre un ſi riche Commerce, avec cet avantage, qu'étant ſans ceſſe chargés de feuilles, on peut faire éclorre les œufs auſſitôt qu'ils ſont pondus, & ſe procurer ainſi une continuelle récolte.

[Il eſt étrange qu'on ait négligé une branche de commerce qui offre de ſi grands avantages. Les Colonies ont intérêt de s'y attacher. La Soie des Iles de l'Amérique, fût-elle au deſſous de celle d'Aſie & d'Europe, tant en beauté qu'en bonté, ſeroit, malgré cela, une ſource abondante de richeſſes par la facilité qu'il y a de compenſer la qualité par la quantité.

Les Soies de Naples, de Sicile, de Reggio & de pluſieurs autres cantons d'Italie, ſont toutes connues, ſoit en organſin, ſoit en trame. On les emploie pourtant ordinairement, elles ſont même néceſſaires pour les étoffes brochées & pour les broderies, & quoi qu'elles ſoient d'une qualité inférieure à celles de France & d'Eſpagne, il s'en fait un débit conſidérable.

Les régiſtres des Douanes font foi que depuis 1739 juſqu'en 1746, la Monarchie de France a acheté tous les ans ſept cens ſoixante-huit mille vingt-quatre livres de ſoie, cent trente-ſept mille ſept cens trente-quatre livres de bourre; trois mille quatre cens cinquante-ſept livres de cocons. Le tiers du produit de ces achats eut ſuffi pour rendre floriſſantes les Colonies Françoiſes de l'Amérique.]

La Coton des Iles ſurpaſſe en beauté, en longueur, en douceur & en blancheur, celui du Levant. L'arbriſſeau qui le porte, & cultive ſi facilement, que ſi ce Commerce étoit encouragé, les Iles Françoiſes pourroient fournir plus de coton, que le Royaume & les Etats voiſins n'en peuvent conſommer. Pourquoi donc recourir à la Turquie? Il ſuffiroit, dit Labat, pour encourager l'induſtrie & le travail, de défendre, en France, l'entrée du coton Etranger, il en reviendroit bientôt un extrême avantage à la Nation. Mais, dans les Iles même, on pourroit porter plus loin celui qu'on y tire du coton. Les Habitans n'auroient qu'à le faire mettre en œuvre chez eux. Ils ont des métiers pour faire des Etoffes; ils pourroient en avoir pour faire

(*i*) M. Pigeat de la Croix.
(*k*) Sous M. Colbert, le Pere du Commerce & des Arts.

des toiles. Les couleurs ne leur manquent point pour les teindre. Ce travail occuperoit quantité de Femmes oiſives, & les Negres, ou trop jeunes ou trop vieux pour le travail. Si quelque raiſon empêchoit de faire des toiles fines, on établiroit des Manufactures de groſſe Cotonine, ſemblable à celle qui ſert dans la Méditerranée pour les voiles des Vaiſſeaux & des Galeres. On y employeroit le coton des Iles, au lieu de celui du Levant, & ces toiles en ſeroient moins cheres. D'un autre côté, les Femmes & les Filles Créoles font, à l'aiguille, des bas de coton d'une beauté ſurprenante; & ceux de coton blanc, qu'on fait teindre en écarlate, font honneur à la foie; mais ce travail eſt ſi long, qu'il rend l'ouvrage très-cher. Ne peut-on pas l'abréger & diminuer le prix, en introduiſant aux Iles l'uſage des Métiers, dont on tire tant d'avantage en Europe? Labat ſe plaint que juſqu'à ſon tems, le coton des Iles n'eût été employé que pour garnir des Robes-de-Chambre, ou pour faire des oreillers, & qu'il ne fût pas même permis d'en faire entrer dans les Ports du Royaume, parcequ'on pouvoit le mêler avec le Caſtor dans la Fabrique des Chapeaux. Quel en ſeroit le danger, dit-il, & qu'importe au bien public qu'une Compagnie particuliere en reçût un peu de préjudice? Mais on pourroit du moins le filer (*1*), pour en faire des Bas, des Gants, des Chauſſons, & d'autres ſortes, qui ſeroient également chaudes & légeres.

Voyages et Etab. aux Antilles. Commerce des Iles Françoiſes.

La Laine des Moutons n'eſt pas moins négligée dans les Iles: on y laiſſe la ſoin de la tondre, aux épines des Buiſſons, où les toiſons de ces Animaux s'arrachent. Quoiqu'elles ne ſoient pas comparables à celles d'Eſpagne, elles auroient leur utilité, pour ceux qui prendroient la peine de les employer. Mais ſi l'on vouloit d'excellentes laines, il n'y a point de Pays dont les pâturages ſoient meilleurs pour les Moutons. La difficulté ne ſeroit que d'y porter des Brebis de race d'Eſpagne: on en auroit que des troupeaux *Eſpagnols*, dont les laines fortes & douces fourniroient les Manufactures du Pays & celles de France. Avec quelque ſoin que les Eſpagnols s'efforcent d'empêcher la ſortie de leurs Moutons, l'argent fait ouvrir toutes les portes, leur attention d'ailleurs ne ſe ſoutient pas toujours, puiſque les Vaiſſeaux, qui trafiquent en Eſpagne, en apportent tous les jours des Brebis & des Moutons. Enfin, toutes les obſervations ſont connoître qu'il n'y a pas de terrein plus ſemblable, à celui d'Eſpagne, que celui des Iles Françoiſes, ni par conſéquent plus propre à produire de belles laines.

Les Chevres y ſont en abondance; leur poil eſt très-beau, & quoiqu'on en va chercher fort loin pour faire diverſes ſortes d'étoffes, non-ſeulement on laiſſe perdre le bien qu'on a ſous ſes yeux, mais on ne penſe pas même à le recueillir. Les peaux de Chevres, de Boucs, & de Chevreaux, pourroient être puiſſes dans le Pays, ou du moins envoyées toutes en Fran-

(*1*) Quoiqu'il ſoit court, & rude au toucher, il eſt plus long que le poil du Caſtor, qui le ſurpaſſe bien. On ſait auſſi ce que les Italiens nomment *Lana Bertia*, eſpece de laine qui croît dans l'Etang de Tarente en Calabre, & qui eſt non-ſeulement plus courte, mais qui ſemble plus difficile à filer: c'eſt pour la chaleur qu'elle eſt recherchée.

Voyages et Evan. aux Antilles. Commerce aux Iles Françoises.

ces cependant elles sont négligées. „ J'ai vu, dit Labat, dédaigner jusqu'aux „ peaux de Bœufs, dans les Iles du Vent, tandis qu'à St. Domingue les „ Boucaniers ne tuoient des Bœufs sauvages que pour en avoir les cuirs. A „ la vérité, depuis que les Iles du Vent ont des Boucheries régleés, on „ n'y laisse pas perdre les grands Cuirs mais si l'on fait attention au profit „ qu'on peut tirer des peaux, des laines & des poils, on regrettera ainsi „ dont on s'est privé."

Les Iles de Sainte Croix, de Saint Martin & de Saint Barthelemi, la grande Terre de la Guadeloupe, les Montagnes de la Martinique, & la Grenade, sont remplies de bois précieux qu'on laisse dans l'oubli, ou qu'on brûle imprudemment, sans considérer qu'un grand nombre de ces arbres, en planches, ou en billots, seroit vendu fort cher en Europe. On va chercher l'Ebene bien loin, & toutes ces Iles en sont remplies. Le bois de Brésil, le Bresillet, le bois jaune, & quantité d'autres (m), également propres aux teintures, se trouvent dans tous les lieux qu'on vient de nommer.

La *Pinfolaine* est fort commune à la Guadeloupe, sous le nom de chêne rouge. Il s'en trouve aussi à la Martinique, surtout au Fort St. Pierre, & dans tous les Marais de la Basseterre, qui sont voisins de la Mer. Cependant les François vont la chercher tous les jours en Isable, & l'achettent fort cher. On propose, pour n'en pas manquer en France, d'ordonner que tous les Capitaines des Vaisseaux, qui vont aux Iles, prennent leur lest à la Mer, & le jettent, à leur retour, de Pinfolaine. Les Habitans, sur les terres desquels ce bois se trouve, tireront quelque profit d'une pesée fort légere, qui sera de le transporter jusqu'au rivage, & les Capitaines ne pourront trouver que de l'avantage à vendre une matiere, qui leur sera sans frais d'un autre, sur laquelle ils n'avoient à faire aucun gain.

Enfin, si l'on doit des louanges au Ministere, pour avoir envoyé dans le Nouveau Monde, en différens tems, des gens éclairés, les uns pour dessiner les Plantes (n), d'autres pour en faire l'anatomie (o), d'autres pour les observations astronomiques (p), & pour vérifier la figure de la Terre (q); on peut souhaiter que le Roi & ses Ministres fassent le même honneur au Commerce, c'est-à-dire qu'ils envoyassent aux Iles quelques personnes sages, habiles & dévouées au bien de leur Nation, pour examiner soigneusement tout ce que le Pays a d'utile, & pour faire des expériences qui ne laissassent aucun doute. Ce seroit au Prince, à trouver ensuite les moyens d'encourager ses Sujets au travail, par des faveurs & des récompenses. Si l'on objecte que le projet de n'employer dans une Nation que ce qui est de son crû, nuit à la ruine du Commerce avec les Etrangers, & par conséquent à celle d'une partie de la navigation, Labat répond hardiment que le grand Colbert, à qui cette objection n'étoit pas inconnue, n'a pas laissé d'établir en France

(m) On a vendu, à Paris, jusqu'à douze liv. la livre, le bois violet de la Guadeloupe, en le faisant passer pour du véritable Ebene. Les Ouvriers en Ebénisme des chaises du Roi à Tolose, & même des Tabletiers.

(n) Le P. Plumier, Minime.
(o) M. Surian, Médecin.
(p) Le P. Feuillée.
(q) MM. les Académiciens des Sciences.

des Manufactures de glace, sans s'embarrasser du tort qu'elles pouvoient faire au Commerce de la France avec les Vénitiens, qu'on n'a pas eu plus de ménagement pour les Hollandois, lorsqu'on a permis aux Dieppois de pêcher & saler le Hareng, au lieu de s'en fournir en Hollande, ni pour les Florentins & les Génois, lorsqu'on a fondé des Manufactures de draps d'or & de soie, ni pour les Ouvriers de Nuremberg & d'autres Villes d'Allemagne, lorsqu'on a renoncé à leur secours pour les Ouvrages de Quincaillerie, &c.

Vexations en faveur des Antilles. Commerce des Iles Françoises.

A toutes ces observations, dont l'importance ne fait douter, on croit devoir joindre quelque détail sur la principale branche du Commerce des Iles, qui est la culture des Cannes & la Fabrique du Sucre, pour faire juger de la richesse de leurs Habitans, ou du moins de celles qu'elles peuvent se procurer avec du travail & de l'industrie. On renvoie, à l'article d'Histoire Naturelle, tout ce qui regarde la nature même de ces Plantes, pour ne s'attacher ici qu'à la partie économique, c'est-à-dire à tout ce qui est nécessaire pour la formation & le gouvernement de ce qu'on nomme une Habitation.

Plan d'une belle Habitation à faire quand on peut tout

Une Terre de trois mille pas de hauteur, sur moitié de large, suffit pour former une très-belle Habitation. Labat recueille ici toutes les lumieres qu'il avoit tirées d'une longue expérience, pour la représenter telle qu'il souhaiteroit, dit-il, de pouvoir la composer pour lui-même. En supposant qu'il eût le choix du terrein, il voudroit une Riviere qui le séparât de ses Voisins, & même, s'il étoit possible, une de chaque côté. Il laisseroit en Savane toute la largeur du terrein, depuis le bord de la Mer, jusqu'à la hauteur de trois cens pas. Si le terrein étoit dans une Cabesterre, où les vents d'Est, qui regnent sans cesse, brûlent les Savanes, il laisseroit au bord de la Mer une forte lisiere de grands arbres, de quarante à cinquante pas de large, pour couvrir la Savane, & servir de retraite aux Bestiaux pendant la grande chaleur. Si cette commodité ne s'y trouvoit point, parceque le terrein seroit déja défriché, il y planteroit des Poiriers, seuls arbres qui croissent au vent & qui ne régalent. Outre l'avantage qu'ils apportent en couvrant la Savane & les Bestiaux, ils sont excellens pour une infinité d'Ouvrages, & viennent fort vite. On sait les planter avec symétrie, pour en faire un ornement, parce qu'il n'en croît pas plus qu'à les planter sans ordre.

Si le terrein a quelque excursion vers le milieu de la largeur, un peu au-dessous des trois cens pas qu'on laisse pour la Savane, c'est ce lieu qu'il faut choisir pour y bâtir la Maison du Maître. Elle doit être tournée de maniere que la face regarde la Mer, ou du moins l'abord principal, & que les Vents ordinaires n'y entrent que de biais, sans quoi ils sont insupportables, en barrant à plomb dans les fenêtres, qu'ils obligent de tenir toujours fermées. On y remédioit néanmoins, du tems de Labat, par des chassis de toile cirée, car l'usage des vitres n'étoit pas encore introduit aux Iles en 1705. Mais il n'en étoit pas moins incommode d'être enfermé dans une Maison, & privé de la fraîcheur d'un air bien ménagé. Lorsque les Forêts étoient en plus grand nombre dans les Iles, toutes les Maisons étoient de bois, & suivoient l'opinion commune, plus forte que les édifices de maçonnerie, mais la rareté du bois a fait changer de principes: on commençoit à bâtir en pierre, on n'a pas manqué de raisons pour s'en trouver mieux.

Voyages et Etat. des Antilles. Construct. des Sucreries.

Ces édifices ſont plus ſûrs, durent beaucoup plus longtems, demandent moins de réparations, & ſont moins ſujets au feu. Les Ouragans n'y peuvent cauſer tant de dommage. Enfin l'épaiſſeur des murs eſt plus capable de réſiſter, non-ſeulement à la violence du jour & du ſoir, mais encore au froid piquant qui ſe fait ſentir vers la fin de la nuit. A la vérité, les tremblemens de terre y ſont plus à craindre que dans les Bâtimens de charpente, mais ils ſont rares aux Iles.

La Maiſon doit être accompagnée d'un Jardin, d'Offices, de Magaſin, d'une Purgerie & d'une Etuve. Le Moulin & la Sucrerie ne doivent être à quelque diſtance, ſans être trop éloignés, afin que le Maître puiſſe voir aiſément ce qui s'y paſſe, ſans être incommodé du bruit qui s'y fait. Les Cafés des Negres doivent toujours être ſous le vent de la Maiſon & des autres édifices, par précaution contre les accidens du feu. Quoique ces Cafés ſoient de matériaux fort vils, on ne doit pas négliger de les bâtir avec ordre, à quelque diſtance entr'elles, ſéparées par une ou deux rues, dans un lieu ſec & découvert, avec un ſoin extrême d'y faire regner la propreté. Le Parc, où l'on renferme les Beſtiaux pendant la nuit, doit être à côté. Tous les Negres, s'en trouvant auſſi reſponſables, ont intérêt qu'on n'en vole aucun pendant la nuit. Les meilleures haies, pour la clôture des champs à Cannes, des Jardins, des Parcs, & des autres lieux dont on veut fermer l'entrée, ſont les Orangers communs, ou de la Chine à leur défaut, on y emploie le Bois immortel. La raiſon qui doit faire ſouhaiter une Riviere à côté du terrein, plutôt qu'au milieu, c'eſt que ſes ravages y ſont moins dangereux lorſqu'elle vient à ſe déborder. Mais quelle que ſoit ſa ſituation, il faut creuſer un Canal, pour faire un Moulin à eau, dans le lieu le plus commode, ſoit par ſa ſituation, ſoit pour la Maiſon du Maître. On doit prendre ſoin auſſi de ménager l'eau, pour la faire paſſer de-là près des autres édifices & des Cafés des Negres, où elle eſt d'un uſage infini.

Tous les Bâtimens, les Jardins, les Parcs & les dépendances, peuvent occuper un eſpace de trois cens pas en quarré, qui, étant pris au milieu de tout le terrein, laiſſera pour les Cannes l'eſpace des deux côtés & au-deſſus du Moulin. Ainſi les plus éloignés ne le ſeront que d'environ quatre cens pas; ce qui deviendra d'une extrême commodité pour le charroi & pour le chemin des Negres au lieu du travail. Le terrein des Cannes ſera de trois cens pas de large, de chaque côté de l'Etabliſſement, & de trois cens en hauteur, ce qui produira vingt-un quarrés de cent pas, & ſi l'on en met quatre cens de haut, au-deſſus de l'Etabliſſement, ſur toute la largeur du terrein, qui eſt mille pas, on aura quarante autres quarrés de cent pas, ce qui fera cinquante & un quarrés de cent pas chacun, qui ſuffiront pour donner annuellement plus de ſept mille formes de Sucre, en prenant les Cannes, les unes après les autres, à l'âge de quinze à ſeize mois.

Outre le Manoc & les Patates, qu'on plante dans les allées qui ſéparent les pieces de Cannes, on doit deſtiner, pour ces deux productions, pour le Maïz, les Igname, l'Herbe de Coſſi, & d'autres grains ou légumes, une certaine quantité de terre au-deſſus des Parcs, & ſurtout, ménager autant qu'il eſt poſſible les Bois qui ſubſiſtent encore, dans la juſte perſuaſion que

dans

dans quelque chaudière qu'ils puissent tenir, on en voit toujours trop à la fin. Aussitôt qu'on coupe du bois pour brûler, & le terrein se trouve propre à faire une Cacaoyere, on doit en tirer parti. C'est une Marchandise également affurable, & par la facilité avec laquelle on la fait, & par le profit qu'on en peut tirer. La Possession d'une Habitation, telle que on la représente ici, peut, dans moins d'une augmentation de quatre à vingt Esclaves, monter cent mille arbres de Cacao, & produire son revenu annuel de quarante mille livres, quand on supposeroit que cent mille pieds d'arbres ne produisissent, l'un portant l'autre, qu'un peu plus d'une livre de Cacao, & que cette Marchandise ne fût vendue que dix sols la livre. D'ailleurs, ce nombre d'Esclaves peut suffire, à la culture des Cacayeres, le fruit d'environ de leurs Maîtres pour l'Habitation.

Voyages en divers endroits de l'Amérique. Cacayeres, ou Lieux plantés de Cacao.

Si l'on a résolu qu'il devoit rester une de reserve en Savane, Labat assure qu'il n'en faut pas moins, dans l'Habitation qu'il suppose, pour quarante-huit Esclaves, entretenir à leur nourriture nécessaire pour les Vaisseaux. D'ailleurs, il demande généralement une vingtaine de Moutons, avec leur Agneaux, soit pour vendre de leur, ou pour remplacer les Esclaves qui meurent. Ainsi, l'on ne se trouvera guère moins de cent Bêtes à corne, qui doivent être entretenues pour le service de produit de la Savane. Si l'on n'a qu'un Moulin à Chevaux, c'est un nouveau nombre de Bêtes à nourrir il en faut vingt-quatre pour le Moulin, cinq ou six de supplément, quelques femelles & leur Jeune; ce qui peut monter à cinquante Chevaux, qui mangent plus que cent Bêtes à corne, parcequ'elles-ci ne mangent qu'une partie du jour, & que les autres mangent jour & nuit. On ne peut se dispenser non plus d'entretenir un Troupeau de Moutons & de Chevres, dans quoi la dépense augmente, & l'herbe où ils sont. Les Moutons ne doivent point paître dans la Savane, parcequ'étant accoutumés à couper l'herbe jusqu'à la racine, ils empêchent qu'elle ne repousse, & leurs excrémens la brûlent. L'usage est d'avoir où de les envoyer sur les Falaises, le long de la Mer, où l'herbe courte, seche & fine, est infiniment meilleure pour eux, les engraisse mieux, & rend leur chair plus savoureuse que dans la meilleure Savane. On se doit aussi le soin de faire sarcler les Savanes, si l'on veut les conserver, parceque les Indiens ferment parmi les grains des fruits qu'ils mangent, & qu'il y croît quantité d'autres mauvaises Plantes.

Un Habitant, qui veut tirer toute la valeur de son bien, doit, suivant Labat, tout faire par lui-même mais il ne doit pas entreprendre à la fois un grand nombre de travaux différens, il doit les faire succéder les uns aux autres, prévoir ce qu'il doit entreprendre, & ne pas abandonner une entreprise pour en commencer une autre. Une conduite égale & réglée fait trouver, à la fin de l'année, quantité de travaux achevés. C'est un point fort important, de faire les provisions nécessaires à l'Habitation dans leur saison, c'est-à-dire lorsqu'il en arrive beaucoup de Vaisseaux, & que le prix des Marchandises est médiocre. On doit faire venir de l'Europe entre qui ne s'achetent point sur Mer, telles que les farines, les vins, les ferremens, les épiceries, les souliers, les chapeaux, le beurre salé, la chandelle, la cire, & la plupart des médicamens. Suivant les coutumes de prix ou de

Voyages en Europe, aux Isles Antilles. Observations sur leur Pratique.

guerre, suivant que le fret en est plus ou moins cher, on doit faire entrer les viandes salées, comme le Bœuf & le lard. A l'égard du Vin, de l'Eau-de-vie, de l'Huile & d'autres Liqueurs, on risque plutôt d'acheter plus cher aux Isles que de les faire venir pour son propre compte, à moins qu'on ne fait intelligent à la charge d'un Vaisseau: mais les Habitans aiment peu dans ces marchés, & l'on a toujours observé que ceux qui l'ont entrepris n'y ont trouvé que leur ruine.

Les Isles ont peu de Caves, & celles qu'on y voit sont mauvaises. On aime mieux des Celliers, avec de petites fenêtres du côté du vent, pour donner de la fraîcheur. Jamais elle ne doivent être exposées au midi. Lorsque cette commodité manque, on prend le parti de mettre le vin en bouteilles, dans une chambre basse de la Maison; il s'y conserve parfaitement, pourvû que le toît le donne point, & qu'il y ait de l'air & du vent. Les Vins de France veulent être gardés en commun. Ceux d'Espagne, de Madere & des Canaries se conservent fort longtems, avec la seule précaution de tenir les bouteilles pleines. Mais les uns & les autres ne courent aucun risque lorsqu'on les met dans les grosses bouteilles de Provence. On en fait d'une moindre capacité en Bretagne, mais d'un verre beaucoup plus fort & plus épais. Elles servent à fournir celles de Provence, qu'on ne doit point épargner, afin de travailler exactement. On vante ici-dessus les Anglois, qui ont d'excellens modeles sur tout ce qui concerne l'usage des Liqueurs. Si l'on a quelque Bœuf & du lard, on ne le conservera pas longtems, si l'on ne prend soin de l'entourer de bonne fumure, dont les barils doivent être soigneusement remplis. Un autre mérite des Habitans, est de vendre leurs Sucres & leurs autres denrées, argent comptant, ou du moins en Lettres de change sur Paris, & de ne payer ce qu'ils achetent, qu'en Sucre, ou d'autres productions de leur terroir. Labat répete plus d'une fois que c'est le secret de s'enrichir: „ Ceux naturels, dit-il, aiment le débit de leurs denrées. Ils doivent lâcher un peu la main, en vendant argent comptant, plutôt que d'être trop termes, au risque de laisser perdre le tems de la vente. Leur avantage est aussi de vendre comptant aux Isles, „ ou en Lettres de change, plutôt que d'envoyer leurs effets en France, „ parce que le fret, les courtes, les mers, les barils, les droits de Compagnie, le magasinage, les avaries, & les commissions emportent le profit „ clair, quelquefois même une partie du principal, & laissent toujours le „ Propriétaire dans l'impossibilité de fournir aux besoins de ses Manufactures. D'ailleurs „ il est toujours mauvais de faire des Marchandises, autres que la qualité de „ la Terre le permet, ou lorsque l'expérience apprend aux siens, qu'il n'est „ pas toujours en son pouvoir de faire de l'argent." Après cette excellente doctrine, si l'on demande quelle quantité de Negres est nécessaire dans l'Habitation? Labat, supposant qu'il ne s'y trouve qu'une Sucrerie, montée de six Chaudieres, avec deux Chaudieres à raffiner ou à cuire les Syrops, ne croit pas qu'on puisse avoir moins de cent vingt Negres. Il nous fait connoître la distribution de leurs offices. Chaque Chaudiere montée, où l'on travaille en Sucre blanc, a besoin d'un Negre. celles, où l'on ne fait que du Sucre brut, n'en demandent qu'un pour les deux Chaudieres; mais les

premiere, pour être bien ſervies, doivent en avoir autant qu'il y a de Chaudieres, ſans compter le Raffineur, & ſouvent même les ſix Negres & le Raffineur trouvent à peine le tems de manger (r). Il faut trois Negres aux Fourneaux, lorſque les Chaudieres ſont au nombre de ſix, leur travail eſt rude & continuel, ſurtout lorſqu'on n'a, pour chauffer les Fourneaux, que des pailles, des bagaſſes & du mêlaſſe bois. Voyages et Etabl. aux Antilles. Comparaiſon avec les Françoiſes.

La Purgerie demande trois Hommes. Il y font inutiles en certains tems; mais dès qu'on a travaillé trois femaines à la ſucrerie, ils ont de l'ouvrage du reſte, dans les fonctions qui les regardent, & lorſqu'ils demeurent ſans travail, ils peuvent être employés à couper du bois, avec ceux qui ſont deſtinés à cet office.

On ne peut avoir moins de cinq Negreſſes au Moulin. Le travail épuiſe les forces de quatre, ſurtout lorſque les Cannes coulent promptement, & qu'avec le ſoin d'en ſoutirer ſans ceſſe aux Chaudieres, il faut qu'elles trouvent le tems de laver le Moulin, de ſéparer les Cannes de rebut, qui doivent être fléchées & brûlées, & de les mettre en paquets.

On n'employe qu'une Negreſſe, pour laver les Blanchets, qui ſervent à paſſer le *Vezou*, c'eſt-à-dire la premiere liqueur qui ſort des Chaudieres, pour balayer la Sucrerie, & pour d'autres ouvrages de même nature. Elle ſert auſſi à porter les ſyrops & les écumes, à charger les Chaudieres & à remplir les Canots.

C'eſt une Negreſſe, plutôt qu'un Negre, qu'on met à faire l'Eau-de-vie; parcequ'on ſuppoſe qu'une Femme eſt moins ſujette à boire qu'un Homme. Cependant, comme cette regle n'eſt point infaillible, le choix d'une Negreſſe ſage, & qui ne ſe démente jamais, eſt un point fort important pour le Maître.

Une Sucrerie, telle qu'on la peint, ne peut ſe paſſer de quatre Cabrouets, c'eſt le nom qu'on donne aux Chariots. Trois ſuffiſent pour fournir un Moulin ordinaire, mais le quatrieme eſt d'une néceſſité abſolue, pour le tranſport du bois aux Fourneaux, pour celui des Sucres au Magaſin, & pour aider aux autres dans les occaſions preſſantes. Il faut huit perſonnes pour conduire quatre Cabrouets, quatre Hommes, & quatre Enfans de douze à treize ans, qui doivent marcher devant les Bœufs. Il faut huit Bœufs pour chaque Cabrouet, parcequ'on ne peut faire travailler chaque attelage qu'une fois par jour. Le ſoin des Bœufs eſt un emploi fort pénible aux Iles: il faut, non-ſeulement les paître tous les jours, mais les laver à la Mer, leur ôter les tiques, leur arracher quelquefois les barbes, c'eſt-à-dire certaines excréſcences de chair qui leur viennent ſous la langue, & qui les empêchent de paître. Sur quoi l'on obſerve que les Bœufs ne coupent pas l'herbe avec les dents, comme les Chevaux, ils ne font que l'entortiller avec la langue, & l'arracher: de ſorte que ces excréſcences, qui leur cauſent ordinairement de la douleur, ne leur permettent point d'appliquer leur langue autour de l'herbe, ils ne peuvent paître alors, & deviennent maigres.

L'Habitation ne peut être ſans deux Terreins. Dans le tems où l'on

(r) Voyez l'Hiſtoire Naturelle, où l'on donnera quelque idée de ce travail.

Voyage en Hollande aux Antilles. Coutumes des Habitans.

ne fait pas de Sucre, & lorſque tous les Negres ſont employés à couper du bois, ils doivent être de ce travail, pour diſtinguer entre les arbres qu'on doit, ceux qui ſont propres à faire des Douves. Ils doivent les fendre, les doler ſur le lieu, les faire apporter au Magaſin, à meſure qu'elles ſont achevées, & ne les point laiſſer longtems ſur terre, parceque les vers & la pourriture s'y attachent. C'eſt dans ce tems que la proviſion de Douves ſe fait pour toute l'année. On doit les mettre à couvert, les ranger les unes ſur les autres, en les croiſant par l'extrémité, & les charger de groſſes pierres, dont la peſanteur les empêche de ſe cambrer, ou de ſe dépoſer en ſéchant. On emploie d'autres Negres à couper des Cercles. Deux Tonneliers, qui ont leurs douves dolées & leurs fonds ſciés, doivent faire trois barriques par jour, ce qui n'eſt pas un profit leger pour le Maître, qui vend chaque Barrique ſur le pié de cent ſous. Quand on comprend le tems de mettre l'homme pour le prix du bois & pour la façon, chaque Tonnelier, déduction faite des jours exempts de travail & du tems qu'il donne à la préparation des douves, rend à chaque année deux cens Barriques, qui font un profit de deux mille francs. D'un autre côté, le Maître, qui a des Ouvriers à ſoi, vend tout ſon Sucre en famille, autre profit avec les Capitaines Marchands, qui ont ſouvent peine à trouver des ſemblables avances.

Un Homme attentif, qui veut ſuivre le cours de ſes affaires, loge tous ſes Ouvriers dans de grands Hangars, qu'il fait faire à la vue de ſa Sucrerie, pour obſerver de-là, par ſes propres yeux, ou par ceux de Raiſonneur, qui ne doit jamais s'éloigner, ſi le travail ne languit point, ou n'eſt pas interrompu. Celui qui n'a pas une Horloge & deux Horlogeurs, ne ſe apperçoit *Mechaniquement* que les, s'expoſe à beaucoup d'inconvéniens & de dépenſes, au lieu que le profit qu'on peut tirer, montre aiſément à tout le quarre ceux-ci, ſurtout s'il a de bons Ouvriers, qui travaillent pour ſa Maiſon & pour ſes voiſins. Comme le charbon de terre manque ſouvent, on en fait de bois d'Orange & de Paleteviet, de bois rouge, de Chicaigner, ou d'autres bois durs. Il ſe conſume plus vite, mais il ne coûte que la peine de le faire, & l'on aſſure que la chaudie parfait auſſi bien que celui de terre.

La quantité de roues, qui s'uſent continuellement dans les lieux où les chemins ſont pierreux & difficiles, rend un Charron abſolument néceſſaire. Cet Ouvrier fait des proviſions de jantes, de rais, & d'eſſieux, dans le tems qu'on coupe le bois à brûler, & choiſit avec ceux qui conviennent à ſon travail. Lorſqu'il a trouvé l'occaſion, il peut travailler pour les voiſins, au profit du Maître. Du tems de Labat, on payoit dix écus de façon pour une paire de roues, ſans compter le bois & la nourriture de l'Ouvrier. Lorſque les jantes & les rais ſont dégroſſis, un Charron fait ſa paire de roues chaque ſemaine.

Un Charpentier & des Scieurs de long ne ſont pas moins néceſſaires. On a ſans ceſſe beſoin de planches, de bois de carrage, de dents de Moulin, & d'autres Ouvrages, dont on ne doit jamais être ſans une bonne proviſion, pour les circonſtances imprévues. Les Maîtres intelligens font apprendre, à tous leurs Negres, le métier de Scieur, qui eſt très-facile, & s'aſſurent ainſi le pouvoir, dans un beſoin preſſant, de faire travailler plu-

Voyages en Europe aux Antilles.

Comparaison des deux Peuples.

ſeront faites à la fois. Deux Scieurs, qui ont leur bois équarri, rendent par journée quarante planches de huit pieds de long, ſur douze à quinze pouces de large.

Quoiqu'un Menuiſier ne paroiſſe pas de la même néceſſité, il rend, ſurtout lorſqu'il ſait tourner, mille ſervices dans une Habitation s'il n'eſt point employé par ſon Maître, il ne manque jamais d'occupation chez les voiſins, & le moins qu'il puiſſe gagner par jour eſt un écu, ſans compter la nourriture. Il en eſt de même des Maçons. Les Edifices, les Fourneaux & les Chaudieres, ſont ſujets à tant d'altérations & d'accidens, qu'on ne peut ſe paſſer dans un grand Etabliſſement. On eſt ſûr de les louer avantageuſement, lorſqu'on n'a point d'occaſion de les employer En un mot, tous les Ouvriers ſont un tréſor, pour le Propriétaire d'une Habitation. D'ailleurs il n'y a point de Negres, qui ne ſoient charmés d'apprendre un métier ils en prennent plus d'attachement pour leur Maître, non ſeulement parcequ'ils ſont ſurtés du choix qu'il fait d'eux, mais parcequ'ils ſont nourris avec plus d'abondance que les autres, & que les gratifications qu'ils obtiennent les mettent en état d'entretenir plus proprement leurs Femmes. La plupart ſont ſi fiers d'être Menuiſiers ou Maçons, qu'on ne les voit jamais ſans leur regle & leur tablier

La garde du Bétail demande un Negre fidele, & qui aime ſon métier. On a toujours obſervé que ceux du Cap Verd, du Sénégal & du Gambre (1) y ſont les plus propres, parce qu'ils ont dans leur Patrie quantité de Beſtiaux, qu'ils regardent comme leur principale richeſſe. Chaque jour, le Commandeur doit compter les Troupeaux d'une Habitation, avant qu'ils ſortent paître & lorſqu'ils reviennent du Parc. Ce ſont les Enfans, qui ſont chargés du ſoin des Moutons & des Chevres, ſous la direction du premier Gardien.

Le ſoin des Malades eſt confié à quelque Négreſſe d'une conduite éprouvée, qui leur porte les ſoulagemens néceſſaires, qui tient l'Infirmerie propre, & qui n'y laiſſe rien entrer que par l'ordre exprès du Chirurgien. On conçoit qu'une Habitation ne peut être ſans Infirmerie encore que les malades y ſoient moins que dans leurs Cafés, il n'y a guere d'autre moyen de diſtinguer ceux qui le ſont réellement, de ceux qui prétextent ſouffrir de l'être, ſoit par haine du travail, ſoit pour s'occuper de quelque ouvrage à l'écart.

Vingt-cinq Negres ſuffiſent pour couper les cannes, qui ſont néceſſaires à l'entretien d'un Moulin & de ſix Chaudieres; ſurtout lorſqu'ils ont un peu d'avance, d'un jour à l'autre, & que les cannes ſont belles & nettes. Si l'on n'a pas cette avance, après quelque Pâte, par exemple, pendant laquelle des Cannes coupées auroient pu ſouffrir quelque dépériſſement, on en fait couper, depuis le matin juſqu'à l'heure du déjeûner, par tous ceux qui devoient travailler à la Sucrerie, à la Purgerie, aux Fourneaux, au Rum & au Moulin; & dans l'eſpace de deux heures, on a ce qu'il faut pour entretenir le fourneau ſans interruption. Comme ce travail eſt le plus

(1) C'eſt la Riviere que les Anglois nomment Gambra.

Voyages en Basse-Ethiopie.

Commerce des Esclaves.

ussi, les Femmes y sont aussi propres que les Hommes. C'est leur principale fonction, avec le service du Monde, qu'exercent les Hommes lorsqu'ils y sont employés. On en fait quelquefois la punition des lâches & des paresseux. Leur chagrin en est si vif, qu'ils demandent à grands cris d'être renvoyés à leur travail ordinaire.

La crainte de voir manquer le bois à brûler, oblige d'avoir toujours cinq ou six Negres, dont l'unique occupation est d'en fournir, par jour, chacun leur charretée. Avec ce bois, & l'avance de cinq ou six femmes, on peut, sans discontinuer, faire du Sucre pendant tout le tems qu'on y emploie. D'ailleurs, on verra bientôt que l'art nous fait trouver de nouveaux Fourneaux, & les confortions aujourd'hui beaucoup moins de bois.

Il paroît qu'on n'est pas d'accord, non-plus, sur le choix des Commandeurs. Les uns préfèrent un Blanc pour cet Office, d'autres, un Negre. Labat se déclare pour le Negre, & prouve que indépendamment des raisons d'économie, il y en a encore fort bonnes. „A la vérité, dit-il, „ il „faut un Negre fidèle, sage, qui entende bien le travail, qui soit affectionné, & surtout, qui sache se faire obéir, pour l'exécution des ordres „qu'il reçoit." Le premier que cette dernière qualité n'est pas la plus difficile à trouver, parceque il n'y a point de gens au Monde qui commandent avec plus d'empire que les Negres. „Un Commandeur doit toujours être „à la tête du travail, le presser, le diriger, & ne pas punir un moment „les Negres de vue. Il doit arriver ou prévenir tous les différends, appaiser les querelles, surtout entre les Negresses, qui font naturellement „portées à quereller, visiter ceux qui travaillent aux champs & dans les „Bois. C'est lui qui fait la distribution des vivres, qui en règle l'heure, qui éveille les Negres, qui les fait assister à la Prière, qui leur donne ou leur fait donner les instructions du Christianisme, & qui les conduit à l'Eglise, chaque jour de Fête. Il veille à la propreté de leurs Maisons & de leurs Jardins, à leur santé, à leur habillement. De jour ou de nuit, „aucun d'eux ne doit demeurer aux Negres Etrangers de se retirer dans les „Cases de l'Habitation. Enfin, il doit, chaque jour, informer le Maître „de ce qui se passe, prendre ses ordres, en bien entendre, & en faire exécuter à la lettre. Un Maître sage, qui sent l'importance de faire respecter son autorité jusques dans autrui, marque de la considération à son „Commandeur, évite de le réprimander devant les autres Esclaves, & lui „garde encore plus de la bonne ou leur présence. S'il le trouve coupable de quelque faute, que mérite une punition publique, il commence „par le dépouiller de ses Emplois. Mais il ne manque point de châtier „sévèrement ceux qui lui désobéissent ou qui le révoltent contre lui. Dans „toutes les Habitations qui ont un Commandeur Negre, on en donne aussi „pour plus de vivres & d'habits que aux autres, & de tems en tems quelque gratification." En donnant la préférence aux Commandeurs Negres, Labat convient de ne pas les choisir trop jeunes, dans la crainte qu'ils n'abusent de leur autorité avec les Negresses. Il veut même qu'on en ait de fort âgés, pour veiller sur leur conduite. A l'égard des Blancs, il en-

leur à chaffer les moufches avec qui ont quelque familiarité avec les Femmes de leur couleur.

Voyages et Etats aux Antilles.

Les Domeſtiques Negres, qui ſervent dans l'intérieur de la Maiſon, ne ſont point dans la dépendance du Commandeur. C'eſt une obſervation eſſentielle, que malgré les avantages de leur condition, c'eſt à dire, quoique ils ſoient vêtus avec plus de décence, logés & nourris mieux que les autres, le plupart meurent *regrettant au jardin*, non qu'on donne aux uns & aux autres ordinairement d'une Habitation, que de la vie reſſerrée dans la Maiſon du Maître. L'uſage eſt de prendre, à l'âge de douze ou treize ans, les moins laids & les plus éveillés, pour les faire ſervir de Laquais, & ſuivant la connoiſſance qu'on prend de leurs qualités naturelles, on ſe détermine à les mettre en travail, ou à leur faire apprendre un métier. (*a*)

Commandés ou Iſles Françoiſes.

Comme ce n'eſt point aſſez de prendre ſoin d'eux lorſqu'ils ſont en bonne ſanté, & que l'humanité s'oblige pas moins que la conſcience à ſecourir les Malades, on ne peut ſe diſpenſer d'entretenir un Chirurgien. Si l'on eſt aſſez proche d'un Bourg, pour compter d'en pouvoir trouver à toute heure, l'uſage juge qu'il faut éviter d'en avoir un chez ſoi. Il veut qu'on ne le mette de Domeſtiques blancs qu'il eſt poſſible entre la dépenſe de bouche, qui eſt conſidérable, & l'obligation de les avoir à ſa table, ſouvent, dit-il, de fort dangereuſes avec les Négreſſes. Mais on peut engager un Chirurgien de donner à vivre matin & ſoir à l'Habitation. Le plus ſimple des plus habiles n'a point paſſé quatre cens livres, aux Iſles du Vent. A Saint Domingue, ils vendent leurs ſervices beaucoup plus cher. On ne doit pas ſe repoſer ſur eux des remedes (*b*), une juſte prudence oblige d'en faire proviſion, à l'arrivée des Vaiſſeaux, & de n'y toucher que ſous les yeux du Maître. Une Caſſe, fournie de tous les remedes ordinaires, revient à quatre cens livres, & dure pluſieurs années, ſans autre ſoin que de renouveller quelquefois ceux que le tems altere, & ceux qui ſe trouvent conſommés.

Soixante ceux capables, le nombre des Negres doit s'élever environ cent vingt-cinq, à moins à compter que les fruits de leur nourriture & de leur entretien. On demande en premier lieu, que dans chaque Habitation le Manioc ſoit toujours en ſi grande abondance, qu'on y ſoit plus en danger de ſe voir pourri en terre, que de manquer quelque choſe à la propre ordinaire des Negres, ou d'en acheter à prix d'argent. On donne ordinairement par jour, à tous les Negres, grands ou petits, huit livres compt-

(*a*) C'eſt ce qui a dû paroître délicat, parmi les divers différents de la nature.

(*b*) On ne peut rien dire de plus ſage que de la Thériaque & de la Double qui ſe, avec quelques préparations d'Antimoine, demandés qui ne conviennent point à tous les corps.

(*b*) Repréſentons-leur encore aux Planteurs, qu'ils ne doivent, ni pour les Blanches, ni à la Paroiſſe, rien pour les Calvinets, deux Tournois, deux Turquoiſes, une à la Turquoiſe en Chrétienne, deux Saints de long deux Miſſels en Marmoſet, un Chevron, un garde des Enfants aux Sculpteurs, ainſi que pour compter les Cocons. Il peut le bon à Noël, deux pour faire la Fête au Commandeur, quatre Domeſtiques pour la Maiſon, ordinairement vingt-cinq Eſclaves, qui Malades à ou les visites en Juſtice

Voyage et Etat. aux Antilles. Commerce des Français.

don que les Enfans à la mamelle, trois pots (s) de farine de Manioc, chaque semaine, & pour ces Enfans, deux livres de farine de Froment, avec du [illegible] l'huile ou, d'une farine avec l'autre, donne par cette mesure, qui font chaque femaine trois cens foixante pots. Le Baril en contient cinquante, qui multipliés par le nombre des femaines de l'année, c'eſt à dire par cinquante-deux, font par un trois cens quatre-vingt dix Barils. Cette dépenſe monte loin, ſi l'on étoit obligé d'acheter la farine de Manioc. Quoique le Bled ſoit quelquefois à ſi bon marché, qu'elle ne revient point à plus de cinq ou ſix francs le Baril, elle va en d'autres tems juſqu'à dix-huit francs, ſans compter l'incommodité du tranſport. Il eſt donc fort important de faire planter une ſi grande quantité de Manioc, qu'on ſoit plutôt en état d'en vendre, que dans la néceſſité d'en acheter.

Une Ordonnance particuliere du Roi oblige les Maîtres de donner à chaque Eſclave cent livres de viande ſalée par ſemaine; mais on ſçait qu'elle n'eſt pas moins obſervée que pluſieurs autres, ſoit par la négligence des Officiers, qui devroient veiller à l'exécution, ſoit par l'avarice des Maîtres, ou ſouvent par l'impoſſibilité de ſe procurer des viandes ſalées dans les tems de guerre. Quelques-uns ſuppléent à ce défaut par des Poiſſons & des Légumes. Ceux qui donnent de la viande aux Negres, obſervent de ne la leur diſtribuer, le Dimanche, ou les jours de Fête, parce qu'ayant la liberté de ſe vêtir ces jours-là, ils conſomment, dans un ſeul repas, ce qui doit ſervir toute une ſemaine. C'eſt le Commandeur, ou le Maître même, qui fait peſer, ſous ſes yeux, & diviſer la viande en portions égales. Il prend ſoin de la faire arranger ſur des planches. A l'heure du dîner, les Femmes vont au Magaſin de la diſtribuer, pour recevoir celle qu'on leur diſtribue, & les Hommes viennent prendre la viande, à meſure qu'ils ſont appellés, chacun ſon tour, & ſans choix. Un Baril de Bœuf ſalé doit peſer cent ſoixante livres, mais, en faveur des déperditſemens, on ne le compte que cent cinquante. Deux livres par tête, pour cent vingt Negres, font trois cens quarante livres, c'eſt à dire deux Barils, moins ſoixante livres, qui ſervent pour augmenter la portion des Ouvriers, ou pour les Malades. Ces deux Barils, par ſemaine, font par an cent quatre Barils, dont le prix différe, ſuivant les tems de paix ou de guerre, d'abondance ou de diſette. Il eſt quelquefois de cinquante francs, & quelquefois de dix-huit ou vingt. On le met à vingt-cinq francs pour prix moyen. C'eſt deux mille ſix cens livres.

On ne donne aux Negres, que de l'eau pour boiſſon: mais comme elle n'eſt pas capable de les ſoutenir dans un long travail, entre l'Ouicon & la Grappe, deux liqueurs qu'on leur laiſſe la liberté de faire eux-mêmes, un Maître, qui prend ſoin d'eux, leur fait diſtribuer, ſoir & matin, un verre d'eau-de-vie de cannes, ſurtout lorſqu'ils ſont employés à quelque exercice extraordinaire, ou lorſqu'ils ont ſouffert de la pluie. L'Eau-de-vie ſe diſtribue dans l'Habitation, on doit compter pour rien cette dépenſe. Mais de-là naiſ-

(s) Meſure de Paris.

(y) Abandonné à la liberté, pour leur ſubſiſtance de la Semaine. Il paroît que cet uſage fut introduit par le P. Labat.

Voyages et Etat. des Antilles. Coutumes des Nègres Portugais.

suffisent quelques eaux, mais que de donner aux Negres une certaine quantité d'Eau-de-vie, par semaine, pour leur tenir lieu de farine & de viande, d'où il arrive que sont obligés de courir tous le Dimanche, pour la chasser, ou l'échanger en farine, ils reviennent fort tard & très fatigués. D'ailleurs, les Voyageurs trouvent leur Eau-de-vie, & se trouvent dans la nécessité de vivre, pour vivre, leur Maître, ou son Habitation voisine, au risque de le faire tuer, ou d'être mis en Justice pour leurs vols, qu'en Maître est toujours obligé de payer. Un usage moins prudent encore, qui est passé des Espagnols & des Portugais dans les Iles Anglaises & Hollandoises, & de celles-ci dans les autres, c'est de donner le Samedi aux Negres, pour s'entretenir de vêtements & de nourriture, eux & leurs Femmes, par le gain qu'ils peuvent faire de leur travail. Un Maître, qui prend cette méthode, connoît mal ses intérêts, car si ses Esclaves peuvent fournir à leur propre entretien par le travail de ce jour, il paroît certain qu'il pourroit les contraindre lui-même en les faisant travailler pour lui.

Aux Iles Françoises, les habits des Negres sont un Caleçon & une Calotte pour les Hommes, une Calepin & une Juppe pour les Femmes. Les Calepins ne descendent que de cinq ou six pouces au-dessous de la ceinture. On y emploie cette grosse toile de Bretagne qu'on appelle *gros Hollande*, dont la largeur est d'un peu plus d'une aune, & que les Marchands vendent communément avec huit livres aux Iles, quelquefois moins en tems, quelquefois plus, suivant la rareté ou l'abondance des marchandises. Les Maîtres font à leurs Esclaves donner par an deux habits à chaque Negre, c'est-à-dire deux Calepins & deux Calepins, ou deux Jupes, avec chemises de toile ou étoffe de coton, pour la commodité de la femme, sur quoi l'on observe qu'elle s'habille à leur Maniere, pendant qu'elle fait les Blancs, suivant qu'ils sont près de la Française. D'autres Maîtres ne donnent que deux Calepins ou deux Jupes à une Calepine. D'autres, un seul Calepin, ou une seule Jupe, comme une toile Calepine. Enfin les plus durs, ou les plus avares, ne donnent que de la toile, pour faire le Calepin & le Calepin ou la Jupe, avec quelques aiguillées de fil, sans se mettre en peine de l'usage que leurs Negres en feront. Il en arrive que vendent leur toile & leur fil, ne veulent jamais se rendre bons vêtus. Quatre aunes de toile suffisent aux Hommes, & cinq aux Femmes, pour deux vêtements complets. On accorde trois aunes de plus aux Femmes nouvellement accouchées, non pour couvrir leur Enfant, que pour se faire une espece d'Auberge, à cette dernière on une quatre de large, & d'une aune & demie de long, qu'elles emploient à leur usage. Enfant sur son dos, lorsqu'elles sortent de leur Paroisse dans une sorte de Panier qui leur pendant quelque tems à cet usage.

Dans la supposition qu'on fait, pour cent vingt Negres, d'environ vingt-cinq Femmes, qui n'ont pas besoin autant de toile que les autres, & de celles qui leur vient d'une [illegible] pour le service intérieur de la Maison, on [illegible] à quatre aunes pour chacun qui en feront quatre cens [illegible] & l'on aura cinq cens, à prendre, pour sept centaines de [illegible] Les [illegible] qu'environ sept cens cinquante [illegible], à raison [illegible] pour quelques chapeaux,

Voyages et Evén. aux Antilles. Calculs sur les Plantations.

ou quelque bonnes, qu'on diſtribue à ceux qui ſe diſtinguent par leur zele, ou arrache ne paſſera point huit cens francs. Ainſi, repreſentant toutes ces ſommes, la dépenſe d'une Habitation fournie de cent vingt Negres, ſans y comprendre à la vérité la furnie de Manoc, l'huile à brûler, & l'Eau-de-vie, qu'on fait chez ſoi, ne monte qu'à ſix mille ſix cens dix livres.

Calcul du profit d'une Sucrerie.

Voyons à préſent quel eſt le produit ordinaire d'une Sucrerie, pour juger du profit des Maîtres, & de la facilité qu'ils ont à s'enrichir. La quantité de Sucre, qu'on peut faire chaque fournée, dépend ſans doute de la qualité des cannes, des Cannes, de la ſaiſon, & de l'entretien de la Sucrerie. Un Moulin à eau eſt d'une expédition beaucoup plus prompte, qu'un Moulin à chevaux. Les Chaudieres font plus de Sucre qu'en moindre nombre. Un ouvrier, qui a livré, fournit dans les Balſineres, où il eſt toujours plus fait & plus aiſé que dans les Caſeſtieres, produit des Cannes plus ſucrées, plus faciles à cuire, & qui rendent bien plus qu'aux Caſeſtieres, où généralement elles ſont plus aqueuſes, plus dures & moins ſucrées. La ſaiſon y contribue beaucoup auſſi: plus elle eſt ſeche, plus les Cannes ont de ſubſtance, ſont mûres & prêtes à ſe convertir en Sucre. Enfin les Cannes bien mûres rendent plus que celles qui ne le ſont point encore.

Mais, quoique cette variété de cas mette beaucoup de différence dans le produit, on peut, avec une juſte compenſation des uns & des Cannes, approcher d'une quantité de Sucre, ſur laquelle on eſt toujours en droit de compter. Ainſi, dans la ſuppoſition d'un Moulin à eau, & d'une Sucrerie montée de ſix Chaudieres, fournie, comme on le ſuppoſe auſſi, d'un nombre d'Eſclaves qui ſuffiſe pour les faire agir pendant l'eſpace de ſept ou huit mois, c'eſt-à-dire, depuis Décembre juſqu'à la fin de Juillet, Labat aſſure qu'on peut compter ſur deux cens formes chaque fournée, l'une portant l'autre, ſans y comprendre les Sucres de Sirop & d'écumes, qui ſe font en moins grand, ſans aucune interruption du travail courant de la Sucrerie, lorſqu'on a, dans la Sucrerie ou la Purgerie, une ou deux Chaudieres montées pour cette opération. Si c'eſt du Sucre brut qu'on travaille, ou livre de Sucre blanc, on peut faire, chaque fournée, vingt-cinq à vingt-quatre Barriques, qui évaluées, l'une portant l'autre, à cinq cens cinquante livres de poids, font la quantité de treize mille deux cens livres, ſans compter le Sucre de Sirop. Qu'on ſuppoſe douze fournées de travail, à deux cens formes par fournée, ce ſont ſix mille formes, qui évaluées à leur moindre poids, l'une portant l'autre, ſeront de vingt cinq livres, & produiront par conſéquent cent cinquante mille livres de Sucre. S'il eſt vendu à vingt-deux livres dix ſols le cent, qui étant le prix commun du cens de Labat, ce ſera la ſomme de trente-trois mille ſept cens cinquante francs.

Encore, il faut mettre en compte le Sucre de Sirop fin, provenant des ſix mille formes, qui doit être de ſix cens formes, à raiſon de dix formes par cent: mais comme ce Sucre eſt beaucoup plus léger que celui des Cannes, & qu'il diminue beaucoup plus ſous cuve, on ne doit compter les formes que ſur le pié de dix-huit livres peſant chacune, ce qui fait encore huit mille quatre cens livres de Sucre, qui, vendues au même prix, donnent la ſomme de dix-huit cens quatre-vingt-dix livres. Si l'on ajoute enfin

le fourneau de gros Sirop, & quatre cens formes de Sucre d'écume, qui produisent en moins neuf-cinq livres chacune, lorſqu'elles auront été purgées, on trouvera près de cinquante mille livres de Sucre de cette espece, qu'on peut repaſſer, dans l'eſpace de trois ou quatre fournées, avec du Sucre de Cannes, pour faire ainſi plus de quatre-vingts mille livres de Sucre brut, qui fur le pied de ſept livres dix ſols le cent, font encore ſix mille francs. Cette ſomme, jointe aux deux précédentes, donnera enfin de quarante & un mille ſix cens quarante francs, ſans compter plus de trois mille francs, qu'on peut tirer de la vente des Eaux-de-vie. Ainſi, voilà près de quatre-vingt mille livres (z).

Voyages en Europe, aux Antilles, Commerce des Isles Françoiſes.

Si l'on veut ſavoir combien de formes ou de barriques de Sucre on peut tirer d'une perce de Cannes, de cent pas en quarré, pluſieurs expériences, obſervées aux *Habitations* de la Martinique & de la Guadeloupe, donnent que les Cannes étant priſes dans la belle ſaiſon & dans toute leur maturité, cent pas en quarré rendent environ cent cinquante formes, & que la même quantité de Cannes, mêlée au Sucre brut, rend depuis douze juſqu'à ſeize barriques. Mais il n'en eſt pas de même aux Cabeſſeteries, où dans les mêmes rouges & groſſes. Quoique les Cannes y ſoient plus grandes, plus groſſes & mieux nourries, elles font moudre plus aiſément, plus vîte & moins ſecrètes, auſſi faut-il une moitié davantage, de terrein planté en Cannes, pour rendre la même quantité de Sucre.

On peut demander ici, s'il y a plus de profit à faire du Sucre blanc que du Sucre brut? Dans la ſuppoſition que la même Sucrerie donnera, par exemple, deux cens formes de Sucre blanc ou vingt-quatre barriques de Sucre brut, ſi l'on met les deux cens formes à vingt-cinq livres peſant chacune, elles produiront cinq mille livres de Sucre, qui, ſur le pied de vingt-deux livres dix ſols le cent, font mille cent vingt-cinq francs, & les vingt-quatre barriques de Sucre brut, à cinq cens cinquante livres pièce, font treize mille ſept cens livres de Sucre, qui, vendues à ſept livres dix ſols le cent, font mille vingt ſept livres dix ſols. Il eſt queſtion de ſavoir ſi la Fabrique de l'un apporte plus de profit que celle de l'autre. On avoue qu'il paroît d'abord plus facile de faire du Sucre brut: il n'y a point de dépenſes pour les formes, les étuves, les purgeries, & pour tout ce qui en dépend, on n'eſt point obligé de payer de gros gages à des Raffineurs, ni ſujet aux pertes

(z) On n'a mis ici le Sucre qu'au prix le plus modique, & la marque qu'on en peut faire, qui donne un état très-modéré. L'augmentation du prix dans le cours de l'année, quelle différence ce qu'on y perd dans un cours d'Habitude, puiſque depuis la Paix de Ryſwick juſqu'à la guerre de 1744, le Sucre blanc ſe vendit toujours quarante ſols la livre, le Sucre brut, dix-huit ſols, & le Sucre raffiné, dix-huit. Auſſi le revenu d'une Habitation étoit conſidérable. M. Hamel de la Vaſſeterie, dont on a déjà parlé, tiré de ſes Habitations de la Guadeloupe, chaudières des trois moulins de Paix, plus de trente mille écus, quelquefois plus qu'on Maître à ſon, à ſept Chaudières ſeulement. Elle ne valoit qu'environ trois cens cinquante mille livres: c'eſt donc près de vingt cinq pour cent, qu'elle produiſoit. Que ne donnent toutes les terres de l'Europe, de Labeur pour en trouver une qui en approche. Les malheurs leur eſſuie qui rendirent cinq ou ſix pour cent, ſont ceux qu'ont fait les mauvaiſes expériences quelquefois, & quelquefois juſqu'à vingt cinq.

Voyages et Etabl. aux Antilles. Commerce des Iles Françoises.

res que leur ignorance ou leur inattention cauſe ſouvent; tous ces points ſont appréciables. Cependant Labat ſoutient qu'il eſt plus avantageux, pour un Habitant, de blanchir ſon Sucre, que de le laiſſer blanchir à d'autres, qui ne le blanchiroient pas, dit-il, s'ils n'y trouvoient un gros profit. Les dépenſes ne ſe font qu'une fois: tout ce qu'on achete eſt durable, ou peut être entretenu à peu de frais, & le profit qu'on en tire eſt non-ſeulement continuel, mais augmente tous les jours. D'ailleurs, on a plus de facilité à ſa défaite du Sucre blanc, que du Sucre brut, ſurtout dans un tems de guerre, où peu de Vaiſſeaux arrivent. On ne conſume pas plus de bois, pour l'un que pour l'autre. On le tranſporte plus aiſément, puiſqu'il eſt en moindre quantité. Enfin l'on a vu, par le compte précédent, qu'il y a dix piſtoles de profit par formiſe; & c'eſt un pur avantage, car les vingt formes de Sirop ſin ſuffiſent pour fournir à toutes les dépenſes, ſans compter que l'on a de plus les Sucres de gros Sirop & d'écume, qui vont à plus de cinquante francs. Ajoutons que le prix du Sucre blanc eſt ſouvent beaucoup plus haut que celui de l'autre, toute proportion gardée, & que ce ſeul point fait une différence conſidérable.

Les barriques de Sucre ſe peſent avec la romaine, ou avec des balances ordinaires. La romaine eſt plus expéditive; mais elle eſt ſujette à de grandes erreurs. Ainſi le plus ſûr eſt d'employer les balances ordinaires, & des poids de plomb bien étalonnés. Labat obſerve que les poids de fer ſont ſujets à s'altérer par la rouille, & qu'elle les rend trop légers. Il continue de donner toutes les lumieres qu'il a recueillies de ſon expérience; mais la plupart n'appartenant point au titre de cet article, on renvoie les curieux à l'Ouvrage même (a).

Formons par le compte total de la dépenſe & du profit d'une Habitation, telle qu'on vient de la repréſenter.

Dépenſe:	6610 livres.
Revenu:	44640 livres.

(a) Exceptons néanmoins deux obſervations, qui ſont d'un uſage continuel dans le Commerce. 1. Lorſqu'on livre une partie de Sucre, le Marchand qui le reçoit & celui qui le livre, doivent écrire chacun en particulier le numéro & le poids de chaque Barrique, à meſure qu'elle ſort de la Balance, & ſi c'eſt du Sucre blanc, ils doivent écrire auſſi la tare, c'eſt-à-dire le poids de la futaille même, qui doit y être marqué par deſſus. Après avoir achevé de peſer, il faut confronter le compte des poids, pour voir s'il s'accorde, & faire enſuite l'addition de toutes les tares & de tous les poids. On ſouſtrait le total des tares, du total des poids, & l'on a le poids net du Sucre, qui étant multiplié par le prix dont on eſt convenu par cent, donne la valeur totale de la Marchandiſe. Les Barriques, où l'on met le Sucre brut, ne font point rendues: on ſe contente d'ôter dix pour cent du poids entier, pour celui de la futaille. 2. Les Marchands doivent rendre les futailles qu'on leur livre, à moins qu'on ne convienne autrement. Le Sucre blanc, & même le Sucre paſſé, doivent toujours ſe mettre dans des futailles neuves, ou du moins dans des futailles rebranchies. Il faut ſe garder, ſurtout, de mettre jamais de Sucre blanc dans celles qui ont contenu du Vin rouge, quelque ſoin qu'on prenne de les laver, de les laiſſer tremper, de les étuver pour raccommoder toutes les douves & les joints, cela ne ſuffit jamais, la moindre humidité fait ſuer le bon, tabide de Vin, & ne manque point de teindre de la même couleur le Sucre qu'on y renferme.

Si l'on ſouffroit la dépenſe du voyage, il faut apprendre, pour la journée de 30 lieues, un Ingenieur ou Major prenant l'ordre de la Famille de de la table, doit faire des dépenſes fort conſidérables, tant en poids, tous les ans, dix mille écus. On ſuppoſe qu'avec l'économie ordinaire, il eſt bon d'élever des Volailles de toute eſpece, des Moutons, des Cochons, des Porcs, & que la viande de Boucherie ne peſe au Boucher, ſuivant l'uſage, par les Bêtes qu'on les donne. Après ce calcul, on ne s'étonnera point que dans pluſieurs Habitations aux Iles, & par conſéquent pluſieurs Sucreries, y puiſſent acquerir d'immenſes richeſſes.

Voyez ce Tome, page 200. Comparaiſon des Iles Françoiſes.

En faveur des Européens, dont une ſi belle perſpective ſeroit capable d'exciter le courage & l'induſtrie, expliquons par quels degrés ils peuvent s'élever à cette fortune. Ceux qui n'ont point de terre, & qui manquent d'argent pour en acheter, demandent la conceſſion d'un terrein qui n'a point encore de Maître, & qui par conſéquent appartient au Roi. Ils s'adreſſent au Gouverneur General des Iles, ou à l'Intendant, en préſentant un Placet, dans lequel ils expoſent leur qualité, l'état de leur Famille, & celui de leur fortune. Ils indiquent le terrein qu'ils demandent, avec les bornes de la hauteur & de la largeur. Ils y joignent un Certificat du Capitaine de la Milice du Quartier & de l'Arpenteur Royal, qui atteſtent la vérité de l'expoſition, & portent que ce terrein eſt encore ſans Poſſeſſeur. La Conceſſion eſt expédiée, le Capitaine & l'Arpenteur en reglent l'étendue, ſur le beſoin & les forces de celui qui la demande, avec ces trois clauſes, qu'il ſera fourni les plus prochains voiſins du terrein qu'on lui accorde, d'aſſiſter à la priſe de poſſeſſion, qu'il leur ſera déclaré par écrit qu'ils n'y ont aucune prétention, & que dans l'eſpace de trois ans il défrichera du moins la troiſieme partie du même terrein, ſous peine d'en être dépoſſédé & d'y perdre tous ſes droits.

Manière d'obtenir des Conceſſions, & de les établir.

Ces clauſes ſont fort juſtes, & l'on doit regretter qu'elles ſoient mal obſervées. La population des Iles en ſeroit beaucoup plus avancée, parce que ceux qui cherchent à s'y établir y trouveroient toujours du terrein, au lieu que ſouvent les terres ſont accordées à des gros avides, mais foibles ou peu entendus, qui ne peuvent en défricher le tiers en cent ans. Il arrive même qu'on fait des Conceſſions en pluſieurs endroits d'une même Ile, où depuis un grand nombre d'années il n'eſt fait qu'un défriché de cent ou cent cinquante pas en quarré, pour marquer une poſſeſſion, tant le monde en prend de commodité. Les Gouverneurs Généraux des Iſles-du-Vent font quelquefois rentrer ces terres en Domaine, mais ce n'eſt le plus ſouvent qu'une pure cérémonie, ou du moins la peine ne retombe que ſur quelques Malheureux, qui n'ont pas aſſez de crédit pour ſe dérober à la rigueur de la Loi, tandis que les mêmes terres ſont données à d'autres, qui n'en font pas un meilleur uſage.

Après avoir fait poſſéder avec toutes les formalités publiques, on choiſit, comme on l'a fait obſerver dans l'article précédent, un lieu qui ait quelque élévation, pour y bâtir la Maiſon du Maître. Il s'y a quelquefois, ou il naît une ſource qui donne continuellement de l'eau, on y ménage le terrein qu'il eſt poſſible, dans la double vue d'avoir de l'eau pour les beſoins

Voyages et Etat des Antilles. Courtes observations sur les Habitations.

domeſtiquer & de rendre plus facilement aux incendies. On fait emploi quelquefois de Cafés de bois, qu'on couvre d'abord de feuilles ou de roſeaux, après quoi, l'on abat les arbres, en commençant par l'endroit où l'on veut faire le principal Etabliſſement. Labat reproche aux nouveaux Colons une fort mauvaiſe méthode, qui eſt celle d'abattre les arbres les uns ſur les autres, à l'exemple des Caraïbes, & d'y mettre le feu lorſqu'ils ſont bien ſecs, ſans conſidérer ſi ce ſont des bois propres à bâtir, ou ſi la ſaiſon eſt convenable pour les abattre & les conſerver. Avec du bon ſens & de l'économie, on garde ceux qui peuvent ſervir à faire des plantages, du carrelage, des poutres & d'autres bois de charpente; profit très-conſidérable, ſurtout aujourd'hui, que le bois à bâtir devient rare, & par conſéquent fort cher. Labat conſeille d'attendre le déclin de la Lune, pour abattre les arbres qui peuvent être utiles, de les couper par tronçons, de la longueur qu'on juge à propos, de les ranger les uns ſur les autres, & de les couvrir d'un peu de terre. Enſuite on arrache ou plaſtre autour les branches & les bois inutiles, qui doivent être brûlés. Sur quoi le même Voyageur fait obſerver, qu'il y faut toujours mettre le feu ſous le vent, c'eſt-à-dire du côté oppoſé au vent, après avoir fait une ligne, pour ſéparer le terrein qu'on brûle, de celui qu'on veut conſerver. Il en donne deux raiſons; l'une, qu'il eſt important d'être toujours maître du feu, & de pouvoir empêcher qu'il n'aille trop loin, ce qu'on ne pourroit pas ſi le vent chaſſoit la flamme en avant; l'autre, que le feu paſſant avec moins de rapidité ſur les endroits que l'on veut brûler, il a plus de tems pour conſumer les bois abattus, & juſqu'à leurs ſouches.

Lorſque le terrein eſt bien nettoyé, on bâtit les Caſes, dans les poteaux ſont enfoncés de trois à quatre pieds en terre, avec une ſeule foie. Le bout en eſt écharré, pour recevoir le faîtage & les ſolives. On entreprend ces édifices, de roſeaux ou de Palmiſtes refendus: on les couvre de feuilles de Palmiſtes, ou de roſeaux. Le premier ſoin qui doit ſuccéder, eſt de ſemer du Mais dans les autres parties du défriché; & s'il eſt un peu conſidérable, on y plante du Manioc, des Patates, des Ignames, & quelques herbages. Tous les Voyageurs parlent, avec admiration, de la facilité & de l'abondance avec laquelle ces terres vierges rendent tout ce qu'on y plante. Jamais on ne manque de faire des Pépinieres d'Orangers & de Citroniers. Un Habitant bien entendu préfere les Oranges de la Chine à toutes les autres, parce qu'outre l'utilité dont elles ſont pour déſaltérer les Negres & les Poulins, les Chevaux & la plupart des autres Animaux en mangent & s'en engraiſſent. On ajoute que les arbres qui les portent ſont de meilleures clôtures du fort enfoncés d'épines longues & fortes, qui s'entrelacent, juſqu'à rendre ces haies impénétrables. Auſſitôt que les jets des pepins ont neuf ou dix pouces de haut, on les leve de terre, pour les tranſporter dans les lieux qu'on en veut border. L'expérience a toujours appris qu'il faut chaſſer un tems pluvieux. On laboure la terre d'environ deux fois la largeur d'une houe, à côté d'un cordeau, pour faire la ligne droite; on éloigne les jets de quatre à cinq pouces l'un d'eux, & l'on en plante ordinairement deux rangées, éloignées l'une de l'autre d'environ deux pieds. Ces arbres groſſiſſent en arriſon, &

parviennent à la grosse : il arrive même que leurs douves se pénètrent & s'unissent jusqu'à ne composer à la fin qu'un seul corps, aussi plat qu'une muraille. Lorsque ces Orangers sont plantés seuls, ils donnent du fruit en cinq ou six ans, au lieu qu'étant en hâtiers, ils sont huit à dix ans avant que de rapporter. La unique raison de cette différence est que, dans le premier cas, ils profitent de toute la substance de la terre, & leurs racines s'étendent sans obstacles ; deux avantages qui leur manquent dans le second.

Voyages en Europe, aux Antilles. Commerce des Isles Françoises.

Les Habitans ne font guère de pâtés de quelques-uns de ces arbres que les Espagnols nomment *Higueros*, & que les François ont nommés Calebassiers. Outre l'usage qu'on fait de leur fruit pour différentes sortes d'ustensiles, tels que des vases, des cuves, des cuillères, des écumoires, en un mot pour toute la vaisselle des Nègres, la pouipe des Calebassiers est un remède pour une infinité de maladies différentes, qu'il supplée au secours des Médecins & des Chirurgiens. Le Cocotier n'est pas moins utile. On a entrepris depuis peu de planter aussi des Dattiers, quoique les noyaux des Dattes, qui croissent aux Iles, ne levent point, & ne produisent point de rejettons, on fut obligé d'en faire venir de Barbarie. Le *Palma Christi*, qu'on appelle Carapat aux Iles, n'est pas moins recherché dans une Habitation. On tire de son fruit une huile fort douce, aussi transparente que l'huile d'Olive, & qui éclaire aussi bien, sans jetter de fumée. Elle est préférée à l'huile de Poisson, pour les Lampes des Sacristies, & sans comparer qu'elle donne une lumière plus vive, avec moins d'odeur, elle dure beaucoup plus longtems. Elle passe d'ailleurs pour un spécifique admirable contre plusieurs sortes de maladies.

Dans les Habitations qui sont trop exposées au vent, pour recevoir des haies d'Orangers, on en fait de Corossolier & de Bois immortel, & si l'on appréhende que le vent ne les empêche de croître, on les couvre de trois ou quatre rangs de Bananiers. Le Corossolier est un arbre, dont on a déjà parlé sous le nom de *Guanabe* (*b*). Lorsqu'on en veut faire des haies, on plante les grains de son fruit en pépinière, pour en lever les pieds, à quatorze ou quinze pouces de hauteur, & les planter au cordeau. Ils viennent fort vite. Leurs feuilles, qui sont fortes & en grand nombre, résistent à l'impétuosité du vent, & leur bois, qui est fort souple, est peu sujet à se rompre. Pour donner à ces haies une force extraordinaire, on entrelace les premières branches des pieds voisins, on les attache même ensemble, jusqu'à ce qu'elles demeurent naturellement dans cette situation ; ensuite on les laisse croître d'environ deux pieds, & l'on recommence à les entrelacer. Cette manœuvre se continue, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à la hauteur qu'on veut leur donner. Alors, on les arrête, on les *enfume*, pour fortifier le pié & les branches. Après les Orangers, rien n'approche de ces haies, pour défendre un champ de la violence du vent, surtout lorsqu'on les fait doubles. Mais, quoique l'arbre porte du fruit à trois ans, il lui en faut six ou

(*b*) Voyez l'Hist. Naturelle de l'Isle Espagnole. Les François ont donné au Corossolier le nom de Cornichier, parce qu'il a, par conjecture, une ressemblance avec l'Isle Rhodienne de Cornier, qu'ils appellent Cornichier.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

ſept quand il eſt en huile. C'eſt une obſervation générale, que tous les arbres qu'on fait croître dans cette forme, demandent le double du tems pour donner du fruit.

Commerce des Iles Françoiſes.

Le Bois immortel, dont on fait auſſi des haies, & qui a reçu ce nom parcequ'il dure long-tems, vient mieux de bouture que de graine, & croît dans toute ſorte de terrein. Lorſqu'il a repris, on entrelace les jets, en les liant l'un à l'autre, pour les ſoutenir dans cette ſituation: on les étête, & bientôt ils forment une litiere d'autant plus forte, que le tronc & les branches de l'arbre ſont chargés de petites épines: on ſe ſert encore, pour le même uſage, du *Medecinier*, autre arbre, qui joint, à cette propriété, celle de porter des Noix purgatives.

Ce qui doit ſervir enſuite aux progrès du nouvel Habitant, eſt contenu dans le détail qu'on a donné d'une Habitation complete, avec la proportion néanmoins que demandent la différence de l'induſtrie & celle des premieres avances. L'article d'Hiſtoire Naturelle achevera de faire connoître les avantages qu'on peut tirer d'une ſi belle entrepriſe, par quelques autres explications des profits qu'elle rapporte.

§. VII.

Iles Angloiſes.

La Jamaïque.

Voyages & Etabliſſemens à la Jamaïque.

Origine du nom de l'Ile.

Les Anglois obſervent que c'eſt une erreur, commune à la plupart de nos Géographes, de prendre le nom de *Jamaïque* pour l'ancien nom Indien de cette Ile. Tout le monde ſait, diſent-ils, qu'elle fut nommée par Chriſtophe Colomb, *Sant'Iago*, c'eſt-à-dire Saint Jacques; & de *James*, qui ſignifie Jacques, ou Iago, dans leur Langue, ils ont fait *Jamaïca*, que toutes les autres Nations ont adopté.

Ses premieres villes.

On a vu que Colomb la découvrit, dans ſon ſecond Voyage, au commencement de Mai 1494, & qu'en 1502 il y fut réduit aux dernieres extrémités. Les Eſpagnols n'y avoient point encore d'Etabliſſement; mais en 1509, c'eſt-à-dire trois ans après ſa mort, ils s'y rendirent en foule, & dans le cours de la même année ils y bâtirent trois Villes; *Seville*, ſur la côte du Nord, *Melilla* ſur celle du Sud, & *Oriſtan* dans la partie occidentale, à quatorze lieues de Seville. Laet attribue la fondation de la ſeconde à Colomb même; mais il ſuffit, pour le convaincre d'erreur, de faire obſerver que Colomb n'auroit pas eu beſoin d'élever des Cabanes, à la Poupe & ſur les Châteaux d'avant de ſes Navires maltraités par la tempête, s'il avoit eu, pour retraite, une Ville de ſa fondation. On peut juger avec plus de vraiſemblance, qu'elles furent bâties toutes trois par ſes Enfans, qui pouſſerent les progrès des Eſpagnols après lui. Il paroît du moins que Dom Diegue, un de ſes

Vorgueux Evêque des Antilles, à la Jamaïque.

ſin Fils, en fit une, ſous le nom de *Sant' Iago de la Vega*, & que la ſituation en fut plus agréable & plus ſaine que celle des trois autres, elle ſervit beaucoup à les faire abandonner de leurs Habitans, qui ne purent s'empêcher de retourner à leur premier choix. La Vega devint bientôt à ſon tour, ce qu'on y comptoit dix-ſept cens Maiſons, deux Egliſes, deux Chapelles, & même une Abbaye.

Don Diegue Colomb, premier Gouverneur de l'Ile, en poſſéda la plus grande partie, & prit dans ſon terre celle de Marquis de la Vega, qui eſt reſté à ſes deſcendans. Ce fut lui qui fixa les *Eſpagnols* à la Jamaïque. En 1509, il y fit paſſer de Saint Domingue, cinquante des Indiens ſous la conduite de *Juan Esquimel*. D'autres ne tardèrent pas à le ſuivre. Tous ſemblaient n'aller dans cette Ile délicieuſe & paiſible, que pour s'y baigner dans le ſang humain. La rage de ces barbares ne s'arrêta, que lorſqu'il n'y reſta pas un ſeul habitant pour conſerver la mémoire d'un peuple nombreux, doux, ſimple & bienfaiſant. Pour le bonheur de la terre, ces exterminateurs ne devoient pas remplacer cette population. Autrement ils auroient voulu même ſe tranſplanter dans une Ile qui ne fourniſſoit pas de l'or! Leur cruauté fut leur frein pour leur avarice, & la terre qu'ils avoient ſouillée de carnage, ſembla ſe refuſer aux efforts d'induſtrie qu'ils firent pour s'y établir. Tous les *Etabliſſemens* élevés ſur la cendre des ſauvages du pays, tombèrent à meſure que le travail & le déſeſpoir achevèrent d'épuiſer ce reſte des Sauvages échappés aux fureurs des premiers Conquérans. La Colonie fut longtems bornée à la Vega, dans les Habitans faiſoient cultiver les terres par leurs Eſclaves. Enſuite, lorſque le Portugal fut ſoumis à cette Couronne, les Portugais, beaucoup plus induſtrieux, auroient pu tirer d'augmenter la culture & le commerce de la Jamaïque: ils trouvèrent des obſtacles inviſibles dans la jalouſie des *Eſpagnols*, qui menant une vie oiſive, ſans aucune ſorte de Manufactures & de Commerce, ſe contentoient de tirer leur ſubſiſtance de leurs Plantations, & de vendre ce qu'ils avoient de ſuperflu aux Vaiſſeaux qui paſſoient ſur leurs Côtes. C'étoit néanmoins pour aſſurer la poſſeſſion d'une Ile ſi négligée, qu'ils avoient maſſacré plus de 60 mille Indiens, ſes Habitans naturels (*a*). Ils ne trouvèrent pas eux-mêmes plus de quinze cens, avec le même nombre d'Eſclaves, lorſque elle fut conquiſe par les Anglois.

La Jamaïque priſe par les Anglois.

Dès l'année 1596, le Chevalier Antoine Shirley, qui croiſoit dans ces Mers avec une puiſſante Flotte, deſcendit à la Jamaïque, prit Sant' Iago, pilla l'Ile, & ſe retira. En 1615, le Colonel Jackſon y fit une autre deſcente, à la tête de cinq cens Hommes, ravagea toutes les parties de l'Ile, & ſe fit payer une groſſe rançon pour ſauver Sant' Iago de l'incendie. Enfuite les *Eſpagnols* y furent longtems tranquilles: mais leurs déſagrémens paſſés ne les inſtruiſirent point, & l'exemple même de leurs autres Iles, qui ne furent pas mieux traitées par les mêmes Ennemis, ne leur ouvrit point les yeux ſur ce qu'ils avoient à craindre de l'avenir.

(*a*) Ce a été une Barbarie de les Colons les accuſer d'un crime habituel où un grand nombre, & d'où nous les Indiens d'autres par leurs Crimes. Leur plus grand Reproche Don Pierre d'Hiſpanola.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

LA JAMAÏQUE. Ils en font la conquête.

Ce ne fut pas néanmoins avant l'uſurpation de Cromwel, que les Anglois reprirent le deſſein (b) de conquérir la Jamaïque ; & la plupart des Hiſtoriens prétendent même qu'il ne fut conçu qu'après l'heureux ſuccès d'une autre entrepriſe qu'ils avoient tentée ſur l'Iſle de Saint Domingue. Une Flotte redoutable, partie des Ports d'Angleterre ſous les ordres de Venables & de Penn, avec les Colonels Doily, Haynes, Raymond, Buder, & d'autres Officiers de conſidération, vint prendre, à la Barbade, un renfort de treize cens Hommes, raſſemblés de toutes les Iſles Angloiſes, & tournant vers Saint Domingue, alla jetter l'ancre le 13 d'Avril 1655, devant la Capitale Eſpagnole de cette Iſle. Dès le jour ſuivant, Venables débarqua ſept mille Hommes d'Infanterie, quelques Cavaliers, & des proviſions pour trois jours ; mais il trouva une réſiſtance ſi vive, qu'après avoir perdu quantité de ſes plus braves gens, il ſe vit forcé de faire une retraite honteuſe. Dans un Conſeil de guerre, qu'il fit tenir auſſitôt, la réſolution fut priſe de tenter une deſcente à la Jamaïque, & l'on y arriva le 3 de Mai. Les Généraux marchèrent droit à Sant' Iago de la Vega, Capitale de l'Iſle, dans l'eſpérance de l'emporter d'aſſaut ; & pour ne pas retomber dans le malheur qu'ils venoient d'eſſuyer par la lâcheté d'une partie de leurs troupes, ils ordonnèrent que le premier qui tourneroit le dos fût tué par ſon voiſin.

Les Eſpagnols n'avoient aucune information de la défaite de leurs Ennemis dans l'Iſle de Saint Domingue, & n'étoient pas en état de ſe défendre contre une Armée de dix mille Hommes. Ils eurent recours à l'adreſſe, pour ſauver leur vie & leurs effets. Des propoſitions ménagées avec art, & toujours accompagnées de préſens, ſurtout pour la Femme de Venables, qui étoit de l'Expédition, leur procurerent le tems de mettre tous leurs biens à couvert dans les Montagnes, enſuite, ils s'y retirerent eux-mêmes, & laiſſerent aux Anglois une ville nue & déſerte ; étrange ſujet d'étonnement, pour une Armée qui s'attendoit au pillage, & qui venoit de manquer la même eſpérance. De leurs retraites, les Fugitifs ſe rallierent en divers Partis, & fondirent ſur les Anglois, dont ils tuerent un grand nombre, ſans leur laiſſer le tems de ſe reconnoître. Ils deſcendoient pendant les ténebres, & ne craignoient point de répandre la confuſion & l'épouvante, parmi des gens qui ne connoiſſoient point aſſez les chemins pour aller au-devant d'eux ni pour les ſuivre.

Cependant les Eſpagnols, ſe laſſant enfin d'une vie qui reſſembloit ſi peu aux délices de Sant' Iago, & perdant l'eſpoir de déloger les Anglois, qui commençoient d'ailleurs à ſe fortifier, prirent le parti de ſe retirer dans l'Iſle

(b) Labat l'attribue aux inſpirations de Thomas Gage. „ On doit convenir, dit-il, „ qu'ils furent excités à cette entrepriſe par „ ce Voyageur qui étant revenu de la „ Nouvelle Eſpagne en Angleterre en 1638, „ & s'étant fait Proteſtant leur donna des „ Mémoires très amples & très-inſtruits. „ La Relation Françoiſe de ſon Voyage, „ qu'on a donnée au Public en 1680, n'eſt „ proprement qu'un Extrait de ces Mémoi„ res." Labat s'emporte beaucoup contre Gage, mais n'en loue pas moins ſa Relation, dans tout ce qui concerne l'objet d'un Voyageur. Nouveaux Voyages aux Iles. Tom. VII. pp. 443 & ſuivantes.

de Cuba. Ils ne laiſſeront dans les Montagnes, que leurs Muletes & leurs Negres, pour harceler l'Ennemi & conſerver du moins la poſſeſſion de leurs anciens droits juſqu'à leur retour. Mais le Viceroi du Mexique leur fit donner ordre de retourner à la Jamaïque, & défendit au Gouverneur de Cuba de les laiſſer dans ſon Ile, en promettant neanmoins de les aider de toutes ſes forces à reparer leurs diſgraces. Ils ſe ſoumirent à cette rigoureuse Loi, & s'étant tous reconduire à la Jamaïque, ils ſe diviſerent en pluſieurs troupes, qui ſe diſperſerent dans les Bois, autant pour la facilité de leur ſubſiſtance, que pour ſe dérober aux recherches des Anglois. Mais cette miſérable vie en fit périr un grand nombre, & de tous les ſecours que le Vicerois du Mexique avoit promis, il ne leur vint que cinq cens Soldats, qui refuſerent même de s'unir avec eux lorſqu'ils les virent ſi foibles, & qui ſe retirerent au Nord de l'Ile, où ils ſe retrancherent dans un lieu nommé *Sans-Chevaux*, pour attendre du renfort.

Voyages et Etabl. des Anglois à la Jamaïque.

Dans l'intervalle, les Anglois s'étoient mis en poſſeſſion de toutes les parties méridionales de l'Ile. Des Régimens entiers étoient établis en divers Quartiers, ſurtout dans celui de Port Morant. Ils y avoient déja formé des Plantations, & le Colonel Doily étoit demeuré pour les commander, avec deux ou trois mille Hommes de troupes réglées, & dix-huit ou vingt Vaiſſeaux de guerre. Venables & Penn étoient retournés en Angleterre, où ils arriverent avant la fin de Septembre. Ils y furent arrêtés tous deux, & retenus longtems dans les fers, pour leur honteuſe conduite, qu'on ne crut pas bien reparée par la conquête même de la Jamaïque, parceque elle étoit moins due à leur valeur qu'au haſard. Mais Cromwel ne ſoumit pas, avec moins de fermeté, la perte de ſes eſpérances ſur l'Ile de Saint Domingue, & pour ſauver mieux les apparences, il releva beaucoup les avantages de la nouvelle acquiſition aux Indes Occidentales, en déclarant qu'il n'épargneroit rien pour s'y maintenir. Comme il n'avoit pas auſſi bonne opinion que Venables, du Colonel Doily, il fit partir, avec une nouvelle Eſcadre, le Major Sedgewick pour lui ſuccéder. Entre les Partiſans du Protecteur, on vit paroître dans cet armement, le Colonel Humfreys, fils de celui qui avoit porté l'épée devant le Préſident Bradshaw, au Procès du malheureux Charles I.

1655.

Mais avant l'arrivée de ces troupes, Doily avoit découvert les retranchemens des Eſpagnols, & s'étoit mis en marche pour les attaquer. Il leur étoit venu trois Compagnies de renfort, qui avoient élevé divers ouvrages pour leur défenſe à Rio Nuevo, dans le Quartier de Sainte Marie, & qui avoient reçu, de Cuba, de l'Artillerie & des munitions. Cependant, en peu de jours Doily les avoit chaſſés de leurs fortifications & s'en étoit ſaiſi. Une autre perte, qu'ils eſſuyerent en même tems à la Pointe de Pedre, leur faiſant déſeſpérer de ſe rétablir jamais dans l'Ile, ils s'embarquerent avec leurs Femmes, leurs Enfans & leurs Tréſors. Dans l'action de Rio Nuevo, les Anglois reparerent ce qu'ils avoient perdu d'honneur à Saint Domingue : non-ſeulement les Eſpagnols étoient [illegible] devant eux, mais ils étoient le double de leur nombre. [illegible] Negres, s'offrirent avec leurs Maîtres à [illegible], égorgerent qui les commandoient, & ſe donnerent pour Chef [illegible]

Negres ſe [illegible] qui [illegible] [illegible]

Voyages et Etabl. aux Antilles.

dom. Ils continuerent quelque tems de ſe fouteuir dans les Montagnes, où ils vivoient de leur chaſſe & de pillage ; enfin la crainte de ſe voir forcés, dans cette retraite, en détermina le plus grand nombre à ſe ſoumettre à Doily, qui leur fit grace lorſqu'ils eurent abandonné les armes. Il n'en reſta que trente ou quarante, qui, ſoit dans l'eſpérance de ſe procurer la liberté, ſoit par affection pour leurs anciens Maîtres, ou par haine pour les Anglois, s'obſtinerent à mener une vie errante, dans des Montagnes inacceſſibles. Enſuite leur troupe s'étant groſſie, par la déſertion d'un grand nombre de Negres Anglois, ils reprirent aſſez d'audace pour deſcendre dans les Vallées, & pour y commettre des ravages, qui forcerent le Gouvernement d'élever des Forts pour mettre les Plantations à couvert. Ces Brigands ſubſiſtent encore, dans une race nombreuſe, & l'on n'a pu trouver juſqu'aujourd'hui d'autre moyen, pour les réprimer, que d'entretenir des Corps-de-garde au pié des Montagnes.

La Jamaïque.

Progrès de la Colonie Angloiſe.

Les Anglois, devenus Maîtres de l'Ile, pouſſerent leurs Etabliſſemens avec autant de ſuccès que d'induſtrie, & le Miniſtere ne ceſſa d'y faire paſſer d'Angleterre des ſecours d'hommes & de proviſions.

[La nouvelle Colonie n'avoit eu d'abord pour habitans que trois mille hommes de cette Milice qui avoit combattu & triomphé ſous les drapeaux du parti Républicain. Bientôt ils furent joints par une multitude de Royaliſtes, qui eſpéroient trouver en Amérique la conſolation de leur défaite, ou le calme de la paix. L'eſprit de diviſion qui avoit ſi longtems & ſi cruellement déchiré les deux partis en Europe, les ſuivit au-delà des mers. D'un côté l'on triomphoit inſolemment de la proteſtion de Cromwel qu'on avoit élevé ſur les débris du trône, de l'autre on ſe repoſoit ſur l'équité du Gouverneur de l'Ile, qui, forcé de plier ſous l'autorité d'un citoyen vainqueur, n'étoit pas, au fond de l'ame, dans ſes intérêts. C'en étoit aſſez pour renouveller dans le nouveau monde les ſcenes d'horreur & de ſang, tant de fois répétées dans l'ancien. Mais le commandement de l'Ile étoit reſté entre les mains du ſage & ferme Doily, qui le garda juſqu'au rétabliſſement de la famille Royale. Ce brave officier étoit ami des Stuarts. Deux fois Cromwel lui ſubſtitua de ſes partiſans (c), & deux fois leur mort fit replacer Doily à la tête des affaires.

Les conſpirations qu'on trâmoit contre lui, furent découvertes & diſſipées. Jamais il ne laiſſa impunies les moindres bréches faites à la diſcipline. La balance fut, dans ſes mains, toujours égale entre la faction que ſon cœur deteſtoit & celle qu'il aimoit. L'induſtrie étoit excitée, encouragée par ſes ſoins, ſes conſeils & ſes exemples. Son déſintéreſſement appuyoit ſon autorité. Content de vivre du produit de ſes Plantations, parmi on ne réuſſit à lui faire accepter des appointemens. Simple & familier dans la vie privée, il étoit, dans ſa place, intrépide guerrier, commandant ferme & ſévere, ſage politique. Sa maniere de gouverner fut toute militaire, c'eſt qu'il avoit à contenir & policer une Colonie naiſſante, uniquement compoſée de

(c) Un d'eux étoit le Major Sedgewick, qui mourut, peu de jours après qu'il fut arrivé dans l'Ile, d'une maladie contagieuſe.

gens de guerre, à prévenir ou repouſſer une invaſion des Eſpagnols, qui pourroient tenter de recouvrer ce qu'ils venoient de perdre.]

Vue générale de l'établiſſement Anglois à la Jamaïque.

C'eſt à lui que les Anglois ont la principale obligation des premiers progrès de leur Colonie. En 1663, c'eſt-à-dire huit ans après ſon origine, on y comptoit déjà douze Paroiſſes, & dix-ſept mille deux cens quatre-vingt-dix huit Habitans. Il eſt vrai que les Flibuſtiers contribuèrent beaucoup à ce prompt accroiſſement, par les richeſſes qu'ils y apportoient de leurs courſes, & du pillage des Etabliſſemens Eſpagnols (d).

[Ces hommes avides de rapine & de carnage, écumoient les mers, dévaſtoient les côtes du nouveau monde. C'étoit à la Jamaïque, qu'étoient toujours portés par les naufrages, & ſouvent par les étrangers, les dépouilles du Mexique & du Pérou. Ils trouvoient dans cette Ile plus de facilité, d'accueil, de protection & de liberté qu'ailleurs, ſoit pour débarquer, ſoit pour dépenſer à leur gré le butin de leur courſe. C'eſt là que les prodigalités de la débauche les ramenoient toujours dans la miſère. Cet unique aiguillon de leur ſanguinaire induſtrie, les faiſoit voler à de nouvelles proies. Ainſi, la Colonie profitoit de leur continuelle rectitude de fortune, & s'enrichiſſoit des vices qui étoient la fource & la ruine de leurs tréſors. Cette race exterminatrice s'éteignit par ſa meurtrière activité, mais les fonds qu'elle avoit laiſſés, & qui n'étoient, après tout, dérobés qu'à des uſurpateurs plus impies & plus cruels encore, ces fonds devinrent le bois d'une nouvelle opulence pour la Jamaïque, en ce qu'ils lui procurèrent la facilité d'ouvrir un commerce interlope avec des Poſſeſſions Eſpagnoles.

Lorſque Charles II. eut été appellé au trône, par la Nation qui en avoit précipité ſon père, au gouvernement militaire de la Jamaïque fut ſubſtitué un gouvernement civil, modelé, comme dans les autres Iles, ſur celui de la Métropole. Le Commandant repréſentoit le Roi, le Conſeil, les Pairs, & trois députés de chaque ville, avec deux de chaque paroiſſe, compoſoient les Communes. Mais cette aſſemblée borna ſes premiers efforts à confirmer, ſans ordre, quelques réglemens proviſionels de police, de juſtice & de finance. Ce ne fut qu'en 1680 que ſe forma ce corps de Loix, qui eſt aujourd'hui la Colonie en vigueur. Trois de ces ſages ſtatuts méritent l'attention des lecteurs politiques.

L'un, qui pourvoit à la défenſe de la partie, y excite vivement ce même intérêt particulier des citoyens, qui pourroit les en détourner. Il ordonne que tout dommage fait par l'ennemi, ſera payé ſur le champ par l'Etat, & aux dépens de tous les ſujets, à la livre qui y ſoldera.

Une autre Loi veille au moyen d'augmenter la Population. Elle veut que tout maître de vaiſſeau, qui aura porté dans la Colonie un homme hors d'état de payer ſon paſſage, reçoive une gratification générale de 22 livres 10 ſols. La gratification particulière eſt de 168 livres 15 ſols, pour chaque perſonne portée d'Angleterre ou d'Ecoſſe, de 135 livres, pour chaque perſonne portée

(d) C'eſt l'aveu des Anglois: on eſt ſurpris toutefois qu'ayant dû leurs établiſſemens aux pertes de toutes ſortes qu'ils ont faites des Eſpagnols, pour ſe rendre maîtres de l'Ile. Tous les autres Hiſtoriens l'affirment, ſans contradiction.

Voyages en Europe, aux Antilles, à la Jamaïque.

d'Irlande, de 78 livres 15 sols, pour chaque personne portée du continent de l'Amérique, de 45 livres pour chaque personne portée des autres lieux.

La troisième Loi tend à favoriser la Culture. Lorsqu'un propriétaire de terre n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, la maison est estimée par douze propriétaires qui sont les pairs. Le créancier est obligé de recevoir les fonds en payement du tout, au prix de l'estimation, quand même elle ne monteroit pas à la valeur de la créance, mais si l'estimation excédoit la dette, il est obligé de rembourser le surplus. Cette jurisprudence, qui ressemble à des partialités, répare son injustice par un bien général, en diminuant la rigueur des poursuites du vendeur & du marchand contre le cultivateur. Le refus de cette faveur est à l'avantage des terres & des hommes en général. Le créancier en souffre rarement, parce qu'il est sur ses gardes, & le débiteur en est plus rendu à la vigilance, à la bonne foi, pour trouver des emprunts. C'est alors la confiance qui fait les engagemens; & cette confiance ne se mérite & ne s'entretient que par des vertus. Passons à la description de la Jamaïque]

Description de la Jamaïque.

La Jamaïque est située à dix-huit degrés de latitude Septentrionale. On lui avoit toujours donné cinquante lieues de long, de l'Est à l'Ouest, sur vingt de large : mais, par leurs dernières mesures, les Anglois lui ont trouvé cent soixante-dix de leurs milles, dans sa plus grande longueur, & soixante-dix de largeur vers le milieu de l'Ile, qui est la plus grande étendue dans cette dimension. Elle se resserre par degrés, vers ses deux extrémités, jusqu'à se terminer en deux Pointes. On ajoute qu'elle contient environ cinq millions d'acres de terre, dont la moitié est actuellement en culture. Elle est divisée en deux parties par une chaîne de Montagnes, qui s'étend d'une Mer à l'autre, & d'où forment quantité de Rivieres. Ses Côtes méridionales offrent un grand nombre d'excellentes Baies, dont les principales sont *Port-Royal*, *Port Morant*, *Old Harbour*, ou le vieux *Port*, la *Pointe de Negril*, *Saint François*, *Saint Michel*, *Vacuary*, *Alligator Pond*, la *Pointe de Pedro*, *Parotte*, *Luana*, *Blenfield*, *Calouetta*.

Elle divisée en dix-neuf Paroisses.

Toute l'Ile est divisée aujourd'hui en dix-neuf Paroisses, qui en font le tour dans l'ordre suivant, en commençant à la Pointe du Port Morant. 1. St David, cette Paroisse contient une Bourgade nommée Free-Town, & une Saline dans la Baie d'Yalla. Port Morant, qui lui appartient aussi, est une Baie large & commode, où les Vaisseaux peuvent mouiller à couvert, & ses environs sont bien cultivés. Ce Quartier envoye deux Membres à l'Assemblée générale. Il a pour défense un petit Fort, où pendant la guerre on entretient une Garnison de douze Hommes. Le bois & l'eau douce sont en abondance dans toute cette Paroisse.

Elle est suivie de celle de Port-Royal, qui tire son nom d'une des plus belles & des plus opulentes Villes de l'Amérique, détruite en 1692 par un tremblement de terre, & dix ans après, lorsqu'elle eut été rebâtie avec beaucoup de dépense, ruinée encore une fois par le feu : sur quoi l'Assemblée générale défendit qu'elle fût rétablie dans le même lieu, & qu'on y tînt même aucun marché; mais dès-lors on prévoyoit que la commodité de sa situation feroit oublier cet ordre. La Ville de Port-Royal se nommoit autrefois Co-

254A

Pte du Nord Est
PAROISSE DE PORT ESPAGNOL
PORT ESPAGNOL
Riv Blanche
PAROISSE DE S. DAVID
PAROISSE DE S. THOMAS
PORT ROYAL
Pte du Sud Est
Port Royal de Kingston
Port Morant ou Port Thomas
Rivière Cobre
Rivière Nouvelle
Baye Jellows

gany; & pendant ſa premiere exiſtence, elle occupoit la pointe d'une longue de terre qui s'avance d'environ dix milles dans la Mer, quoique fort étroite en quelques endroits. Tout le reſte du même terrein étoit ſi chargé de Maiſons, qu'on l'auroit pris pour une ſeule Ville. C'étoit la commodité du Port, qui avoit fait choiſir ce lieu pour bâtir. La Mer y eſt ſi profonde & le rivage ſi net, que les plus grands Navires pouvoient s'approcher juſqu'aux Quais, & charger ou décharger avec auſſi peu de frais que d'embarras. La Pointe forme l'entrée du Port, qui eſt un des plus ſûrs de toute l'Amérique: il a le corps de l'Ile au Nord & à l'Eſt, la langue au Sud, & n'eſt ouvert qu'au Sud-Oueſt. Mille Vaiſſeaux peuvent y mouiller à l'aiſe, ſans avoir rien à craindre des Vents. On lui donne trois lieues de large. L'entrée eſt défendue par le Fort Charles, dont on vante les Ouvrages, & muni de ſoixante pieces de Canon.

La grande Riviere, ſur laquelle eſt ſitué l'ancien Sant'-Iago, que les Anglois nomment aujourd'hui *Spaniſh Town*, la Ville Eſpagnole, vient tomber dans cette Baie. C'eſt là que tous les Vaiſſeaux de leur Nation prennent leur eau & leur bois. La facilité du mouillage & tant d'autres commodités avoient rendu Port-Royal la principale Place & le centre du Commerce de l'Ile. Avant ſon premier malheur, on y comptoit deux mille belles Maiſons, dont le loyer ou la rente n'étoit pas moindre qu'à Londres. Port-Royal fourniſſoit ſeul, à la Colonie, un Régiment entier de Milice. On y voyoit une très-grande Egliſe, & les revenus du Miniſtre, fixés par un Acte de l'Aſſemblée générale, étoient de deux cens cinquante livres ſterling. Avec tous ces avantages, ſa ſituation avoit de fâcheux inconvéniens: l'eau douce, le bois, la pierre manquent abſolument ſur ce terrein. Le ſol en eſt ſi ſec, qu'il n'y croît aucune ſorte d'herbe, & la multitude de Marchands & de Matelots, que le Commerce ou la Navigation attiroit continuellement dans cette Ville, y rendoit les vivres d'une cherté extrême.

Après cette Paroiſſe, on trouve celle de Sainte André, qui couvroit autrefois le Bourg de Kingſton ſur la Baie de Port-Royal: mais ce Bourg eſt devenu lui-même une Paroiſſe. Le Quartier de Saint André envoye deux Députés à l'Aſſemblée générale.

La Paroiſſe & le Bourg de Kingſton ſe ſont fort accrus, après la ruine de Port-Royal. Un Acte de l'Aſſemblée y établit, en 1695, les Cours de Juſtice, & la Chambre de l'Amirauté. Ainſi ce Bourg peut paſſer aujourd'hui pour une Ville, où l'on ne compte pas moins de ſept ou huit cens Maiſons. Elle eſt ſituée ſur la Baie de Port-Royal, qui borne la Paroiſſe au Sud-Oueſt, comme elle eſt bornée au Nord par le Canton de Beyton, & au Nord-Eſt par une Campagne qui s'étend juſqu'au pié des Monts.

On paſſe enſuite dans la Paroiſſe de Sainte Catherine, qui contient le Bourg de Paſſage Fort, ſitué à l'embouchure de la Riviere, qui deſcend de Spaniſh Town ou Sant'-Iago, à ſix milles de cette Ville, & preſqu'à la même diſtance de Port Royal. On y compte environ deux cens Maiſons, bâties la plupart pour le logement des Voyageurs qui vont de Port-Royal à Sant'-Iago, & de là vient une partie de ſon nom, comme l'autre vient d'un Fort, monté de dix ou douze pieces de Canon, qui défend l'embouchure de la

Voyages et Etab. aux Antilles.

Riviere. Paſſage-Fort envoie trois Députés à l'Aſſemblée générale. Cette Paroiſſe eſt arroſée d'une autre Riviere, nommée *Black-River*, la Riviere noire, ſur laquelle on a conſtruit un beau Pont.

LA JAMAIQUE.

La Paroiſſe de *Saint Jean*, ſituée dans les terres, ſix milles au-deſſus de Paſſage-Fort, eſt un des Cantons les plus agréables, les plus fertiles & les mieux peuplés de la Jamaique. On en peut juger par les noms de Sprinvale, de Goldenvale & de Spring Garden, qui ſont ceux des trois plus grandes Plantations. Elle envoie deux Membres à l'Aſſemblée. *Spanish-Town*, ou Sant'-Iago, dont la Paroiſſe touche à celle de Saint Jean, étoit, comme on l'a fait remarquer, la Capitale de l'Iſle ſous le Gouvernement des Eſpagnols, & conſerve encore ce titre ſous les Anglois. Mais de plus de deux mille Maiſons qu'elle avoit dans ſa ſplendeur, il n'en reſta que cinq ou ſix cens après la conquête, quelques unes, à la vérité, des plus belles. Ses Egliſes, qui étoient en fort grand nombre, furent auſſi réduites à deux Temples; & tout le reſte fut brûlé dans la premiere fureur des Vainqueurs. Une grande Plaine fait face à cette Ville, & nourrit quantité de Beſtiaux. La Riviere, qui coule de l'autre côté, eſt belle, ſans être navigable, & va ſe jetter dans la Mer à Paſſage Fort. Les Eſpagnols la nommoient *Rio Cobre*, c'eſt-à-dire Riviere de cuivre, parcequ'elle roule dans ſes eaux des particules de ce métal. Spanish-Town n'étant qu'à douze milles de Port-Royal, ce voiſinage a retardé ſes progrès; mais depuis le tremblement de terre, les Anglois en ont pris le Séjour en affection, & le titre de Capitale, qui lui eſt demeuré ſans partage, n'a pas moins ſervi à les y attirer. Les Gouverneurs en ont fait leur réſidence; les principales Cours de Judicature y ſont établies, & la plupart des Officiers Militaires s'attachent au Siege du Gouvernement. Toutes ces raiſons, jointes à la ruine de Port-royal, ont été ſi favorables au rétabliſſement de Spanish-Town, qu'on n'y compte pas aujourd'hui moins de deux mille Maiſons, comme ſous la domination Eſpagnole. Ses Habitans ſe diſtinguent par le luxe des habits, de la bonne chere & des équipages. La Plaine, qui eſt devant leurs murs, eſt, tous les jours au ſoir, le rendez-vous de toutes les perſonnes du bel air, comme les Jardins publics dans les grandes Villes d'Europe. Il y a, dans Spanish-Town, une garde de mille à cheval & à pié. Le Corps des Habitans envoie, pour cette Paroiſſe, trois Députés à l'Aſſemblée générale.

Celle de *Sainte Dorothée*, qui contient Old Harbour, eſt à quatre ou cinq lieues ſous le vent de Sant'-Iago. On nomme *Old Harbour*, ou le vieux Port, une grande Rade & un petit Golfe, qui peuvent aiſément recevoir cinq cens Vaiſſeaux de la premiere grandeur. Cette Paroiſſe envoie deux Membres à l'Aſſemblée.

Vere en eſt une autre, où l'on trouve un petit Bourg, nommé *Carlile*, & la Baie de *Macrary*, qui eſt un mouillage fort ſûr. Elle envoie auſſi deux Députés.

Sainte Elisabeth, qui en fournit le même nombre, eſt la derniere Paroiſſe des Côtes méridionales de l'Iſle. La Ville d'Oriſtan, bâtie par les Eſpagnols après la découverte, étoit peu éloignée d'une Baie de ce Canton, où

où la Rivière de Hérofield ſe décharge en lui donnant ſon nom. Toute cette Côte eſt remplie de rocs, & bordée par quelques petites Iles, telles que *Sarmanilla*, *Quaſſiorna* & *Sarrona*. C'eſt dans celle-ci que le fameux Serrano, dont elle tire ſon nom, fut jeté ſeul par une tempête qui avoit battu ſon Vaiſſeau, & qu'il paſſa trois ans ſans aucun commerce avec les Hommes. Voyages de Stael aux Antilles. La Jamaïque.

On trouve pluſieurs Plantations vers l'Oueſt, juſqu'à la Pointe de Negril, qui forme un bon Port à l'extrémité de l'Ile. Sa ſituation eſt commode aux Anglois, dans leurs guerres avec l'Eſpagne, pour attendre les Eſpagnols qui vont à la Havane ou qui en reviennent. Un peu plus loin au Nord-Oueſt on voit les ruines de Seville, ancien Etabliſſement des Eſpagnols, bâti autrefois ſur la Côte même. Ils y avoient fondé une Egliſe Collégiale, dont le Chef portoit le titre d'Abbé.

Quatre lieues au-delà, vers l'Eſt, on trouve quelques reſtes de *Melilla*, autre Ville Eſpagnole, dans la Paroiſſe de *Saint Jacques*, qui envoie deux Membres à l'Aſſemblée, mais ce Quartier eſt encore mal peuplé, & la Paroiſſe de *Sainte Anne*, qui la ſuit, ne l'eſt pas mieux, quoiqu'elle fourniſſe auſſi deux Députés. Celle de Clarendon, qui eſt dans l'intérieur des terres, ne manque point d'Habitans.

Sainte Marie ſuit *Sainte Anne*, & fournit deux Membres à l'Aſſemblée. C'eſt dans cette Paroiſſe qu'eſt Rio Nuovo, retraite des Eſpagnols, lorſqu'ils furent chaſſés des Côtes méridionales par les Anglois. *Saint Thomas au Vallon*, autre Paroiſſe qui fournit deux Députés, ſuit Sainte Anne, & ſe trouve ſuivie de *Saint George*, dont les Députés ſont en même nombre. *Saint Thomas* termine la partie Nord-Eſt de l'Ile. Sur la Côte Septentrionale, on trouve le Port Saint François, nommé par d'autres le Port Antonio, un des meilleurs de toute la Jamaïque: elle n'en a point de mieux formé ni de plus couvert, & ſon ſeul défaut eſt de n'être pas ſans danger à l'entrée, qui eſt fort reſſerrée par une petite Ile, nommée l'Ile de Lynch. On rencontre pluſieurs autres bons Ports ſur les Côtes du Nord, comme ſur celles du Sud: tels *Lane Cold Harbour*, ou le Port froid, *Rio Nuovo*, la Baie de *Montego* & celle d'*Orange*: mais la partie Septentrionale de l'Ile étant beaucoup moins peuplée que celle du Midi, elle n'offre aucun Etabliſſement qui mérite une deſcription.

Paroiſſes du reſte de l'Ile.

Cependant le terroir de la Jamaïque, qui eſt bon & fertile dans toutes ſes parties, ne l'eſt nulle part autant que dans les Quartiers du Nord. Il y eſt noirâtre, & mêlé de glaiſe en pluſieurs endroits; au lieu que vers le Sud-Eſt il eſt rougeâtre & ſablonneux: mais, en général, il eſt partout d'une extrême fertilité, qui répond parfaitement à l'induſtrie du Cultivateur. Les Plaines & les Arbres y ſont toujours couverts de feuilles & de fleurs; & chaque mois de l'année reſſemble à nos mois d'Avril & de Mai. On trouve partout quantité de Sources, ou de ſources qui produiſent d'elles-mêmes du bled d'Inde, juſques dans les Montagnes, particulièrement au Nord & au Sud, où cette raiſon attire un grand nombre d'Animaux ſauvages. Les Indiens ſemoient leur bled dans ces Savanes, qui n'ont pas ceſſé depuis d'en porter, & les Eſpagnols ayant abandonné ces plaines aux Beſtiaux qu'ils

Nombre et Espèces des Animaux de la Jamaïque.

avoient amenés de l'Europe, tels que des Bœufs, des Chevaux, des Porcs & des Ânes, ils y avoient tellement multiplié, qu'à l'arrivée des Anglois on en trouvoit de nombreuses troupes dans les Bois. Mais, depuis plus d'un Siècle, on leur a fait la guerre avec si peu de relâche, que le nombre en est fort diminué. Ces Sauvages font aujourd'hui la plus intéressante partie de l'Île, par le peu de soin qu'on a pris de les cultiver, & le mélange d'Orge & de blé d'Inde dont elles étoient couvertes, formoit des horreurs si fortes, que les Habitans ont été souvent forcés de les brûler.

Comme la Jamaïque est la plus Septentrionale de toutes les Iles Caraïbes, le climat y est fort tempéré; & l'on ne connoît point de Pays entre les Tropiques, où la chaleur soit moins incommode. L'air y est rafraîchi par les Brises de l'Est, par de fréquentes pluies, & par des rosées nocturnes. On a remarqué depuis longtems que les Quartiers de l'Est & de l'Ouest sont aussi plus sujets aux vents & à la pluie. D'ailleurs, leurs épaisses Forêts les rendent moins agréables que ceux du Sud & du Nord, qui sont beaucoup plus ouverts. Les pertes montagneuses sont les plus froides, & souvent les nuages y sont pas exempts de grêles blanches.

Premier Ouragan dont il fait mention & ses effets.

Avant l'affreux Ouragan, qui produisit des effets si terribles en 1692, on connoissoit peu, dans l'Île, ces redoutables tempêtes; les Vaisseaux n'étoient pas jettés au rivage, dans les Ports mêmes, & les Maisons n'étoient pas enlevées par-dessus les têtes des Habitans, comme à la Barbade & dans les Iles sous le Vent. mais la Jamaïque ne peut plus se vanter du même avantage. Un événement si singulier mérite d'être représenté avec une partie de ses circonstances (*c*).

Il commença, le 7 de Juin, entre onze heures & midi; & dans l'espace de deux minutes il écrasa ou noya les neuf dixièmes des Habitans de Port-Royal, entre lesquels ceux des Quais furent abîmés presque tous, en moins d'une minute. Un Homme de distinction, qui eut le bonheur d'échapper, écrivit à Londres peu de tems après „ J'ai perdu ma Femme, une Enfant, „ ma Sœur & la Fille, mes Valets & mes Servantes, c'est-à-dire toute ma „ Famille & tout mon bien. Il ne s'est sauvé qu'une Femme-de-Chambre „ de ma Femme, qui est venue me raconter que la Maîtresse étoit dans son „ Cabinet au second étage, & l'avoit renvoyée au Grenier, où ma Sœur „ étoit montée avec la Fille à la première secousse du tremblement, avec „ ordre de prendre l'Enfant pour la soulager, mais qu'étant descendue d'a- „ bord, dans le dessein de remonter après avoir pris quelques informations, „ elle avoit vu fondre ma Maison, qui est actuellement entre pieds sous „ l'eau. J'étois allé, le matin, avec un de mes Fils à Liguanea: le trem- „ blement de terre nous surprit à notre retour, & nous faillîmes d'être en- „ glouties par les vagues de la Mer, qui roulèrent impétueusement vers „ nous, six pieds au-dessus de leur surface, dans que l'air fût agité du moin- „ dre vent. A Liguanea, où nous fûmes forcés de retourner, nous trou- „ vâmes toutes les Maisons renversées, & nul autre endroit pour nous

(*c*) La plupart de ces détails se trouvent aussi dans les Transactions Philosophiques. Tome II. pp. 421 & 422.

» ſituée à couvert, que les Caſes des Negres. Nous ſommes en 90, & la Terre continue de trembler cinq ou ſix fois en vingt quatre heures. Une grande partie de la Montagne eſt tombée, & fait voir ſur cette côte un vaſte terrain à nouveau. Tous les Quais de Port Royal ſe ſont abîmés à la fois. Quantité de riches Marchands y ont été ruinés avec leurs Familles & leurs effets. Ce Quartier eſt à preſent tout couvert d'eau, & dans celui de l'Egliſe, où étoit ma Maiſon, l'eau monte juſqu'au toit des édifices qui ſubſiſtent encore. La terre, s'ouvrant en pluſieurs endroits, a dévoré un grand nombre d'Habitans, qu'elle a revomis dans d'autres lieux, quelques-uns vivans, & qui ſe ſont heureuſement ſauvés. Du côté de Almonaſter, plus de mille acres de terre ſe ſont enfoncés, avec tout ce qu'il y avoit d'arbres. Il ne reſte pas une Maiſon ſur pied dans la Preſqu'Ile. Les deux grandes Montagnes, qui étoient à l'entrée, ſont tombées auſſi dans un eſpace de deux milles, qui les ſéparoit, & étoit comme pavé, elles ont arrêté le cours de la Riviere, qui eſt demeurée à ſec, pendant un jour entier, juſqu'au Bac. On y a pris une prodigieuſe quantité de Poiſſon, & ce ſecours a ſervi du moins au ſoulagement des Malheureux. Du côté de Yallows, une autre Montagne s'eſt fendue, & tombant ſur les terres voiſines, a couvert pluſieurs Etabliſſemens & détruit un grand nombre de Caleins. La Plantation d'un Anglois, nommé Hopkins, ſe trouve diſtante d'un demi-mille de ſa premiere ſituation. L'eau de tous les Puits eſt montée juſqu'au ſommet de l'ouverture, par la violente agitation de la terre.

Vaſtes effets des Tremblemens de terre aux Antilles.

Une autre Relation de cet épouvantable accident en donne encore une plus affreuſe idée. „ Entre onze heures & midi, nous ſentîmes trembler la Maiſon où j'étois alors, & nous vîmes le pavé de la chambre qui ſe ſoulevoit. Au même inſtant, nous entendîmes pouſſer dans les rues des cris lamentables, & nous bâtîmes de ſortir, nous vîmes le touchant ſpectacle d'une foule de Peuple, qui levoit les mains en implorant le ſecours du Ciel. Nous commençâmes de marcher dans la rue, où des deux côtés nous vîmes tomber des Maiſons & d'autres s'abîmer. Le ſable des rues s'enfloit en moment, comme les vagues de la Mer, tantôt ſoulevé entre nous deux deſſus, enfuite il s'ouvroit en profonds abîmes. Bientôt un déluge d'eau ſurvint, & fit rouler de côté & d'autre quantité de Malheureux, qui ſubſiſtoient tranſitoirement ſur les débris des Maiſons renverſées, pour ſe ſoutenir. D'autres ſe trouverent enfoncés dans le ſable, d'où l'on ne voyoit ſortir que leurs jambes ou leurs bras. Je m'étois heureuſement placé, avec quinze ou ſeize autres, ſur un terrein qui demeura ferme.

„ Auſſitôt que cette violente ſecouſſe eût ceſſé, chacun ne penſa qu'à s'aſſurer s'il lui reſtoit quelque choſe de ſa Maiſon & de ſa Famille. Je m'efforçai de me rendre chez moi, par-deſſus les ruines des édifices, dans une petite ſhaloupe ſur l'eau, mais toutes mes peines furent inutiles. Enfin, je pris un Canot, & me hazardai ſur la Mer même, pour m'approcher à la ruine vers ma Maiſon, je rencontrai pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui flottoient ſur divers matériaux. J'en pris autant

„ que mon Canot en pouvoit contenir, & je continuai de nager juſqu'à
„ l'endroit où je croyois trouver ma Maiſon: mais je n'y vis que des rui-
„ nes, & je ne pus me procurer aucune information ſur le ſort de ma Fa-
„ mille. Il étoit tard. Le lendemain je me ſervis encore du Canot, pour
„ aller de Vaiſſeau en Vaiſſeau, enfin le Ciel me fit la grace d'y retrou-
„ ver ma Femme & deux de mes Negres. Elle me raconta qu'au premier
„ tremblement de notre Maiſon, elle en étoit ſortie, en ordonnant à tout
„ notre monde de la ſuivre, qu'à peine avoit-elle été dans la rue, que la
„ fable s'étoit ſoulevé, qu'elle étoit tombée avec deux de ma Negres
„ dans une ouverture de la terre, d'où l'eau, qui étoit ſurvenue à l'inſ-
„ tant, les avoit retirés, que pendant quelque tems ils avoient été le jouet
„ des flots, & qu'enfin ils avoient fini une pointe, à laquelle ils s'étoient
„ tous trois attachés, juſqu'à ce que la Chaloupe d'un Vaiſſeau étoit venue les
„ prendre."

On s'étonnera qu'après un événement de cette nature, le premier ſoin d'un grand nombre de Matelots fut de piller tout ce qui reſtoit de Maiſons qui reſtoient entieres, quoique ſubmergées juſqu'aux Balcons, mais tandis qu'ils exécutoient cette odieuſe entrepriſe, un ſecond tremblement de terre les fit périr tous. D'un autre côté, le Miniſtre exhortoit le Peuple à ſe mettre en prieres avec lui, & l'on remarqua que pluſieurs Juifs non-ſeulement ſe mirent à genoux pour ſuivre l'exemple des Chrétiens, mais que dans l'excès de leur conſternation ils invoquerent hautement Jéſus-Chriſt.

Pluſieurs des Vaiſſeaux, qui ſe trouvoient dans le Port, furent mis en pieces, & d'autres furent coulés à fond. Une Frégate, nommée le Cygne, qui étoit à ſe caréner, fut pouſſée par l'étrange mouvement des eaux & par l'affaiſſement du Quai ſur le ſommet de quelques Maiſons abîmées, où n'ayant pas aſſez d'eau pour être arrêtée par les mâtereaux des toits, elle ſervit à ſauver quelques centaines de Malheureux. Un bruit lugubre, qui ſe fit entendre dans les Montagnes, causa tant de frayeur à quantité de Déſerteurs Negres, qu'ils revinrent demander grace à leurs Maîtres. Ils rapporterent que l'eau s'étoit ouvert des paſſages juſques dans ces hauteurs, & qu'en vingt ou trente endroits ils l'avoient vue ſortir avec une extrême violence. Toutes les Salines furent inondées. Deux Montagnes, preſque perpendiculaires, vers la moitié du chemin entre Spanish Town & Port-Royal, ſe joignirent & fermerent le paſſage aux eaux, qui s'en firent un autre au travers des Bois & des Savanes.

Comme on fut pluſieurs jours ſans pouvoir être informé de ce qui ſe paſſoit à Spanish Town, les reſtes des Habitans de Port-Royal, perſuadés que cette Ville avoit eu part, comme eux, à la colere du Ciel, penſerent à ſe retirer dans quelque autre partie de l'Ile. En effet le tremblement n'y avoit pas laiſſé une Maiſon entiere, non plus qu'à l'paſſage-Fort & à Liguanea. Il s'étoit fait, en divers endroits de ce grand Quarrier, de prodigieuſes ouvertures, dont la plupart s'étoient refermées preſqu'auſſitôt. Le Major Kelly, Officier de l'Ile, aſſura qu'il en avoit vu deux ou trois ouvrir, que dans les unes, il avoit vu tomber quantité de perſonnes, qui n'avoient pas reparu, que dans

d'eaux. Pour, durant à grande flots, mais [illegible] engloutis par la terre, qu'il avoit vu des Habitans [illegible] dans les flots par la ruine du corps, & quelquefois terre, d'autres, dont on ne voyoit plus que la tête. Les ouvertures étoient très nombreuses, car dans les plus grandes, il se trouvoit des étangs entiers, & de quelques-uns, il se forma des colonnes d'eau de la grosseur d'une Rivière, qui s'élevoient dans l'air, & qui répandoient une plus mauvaise odeur. Enfuite la chaleur devint plus forte qu'elle n'avoit jamais été dans l'Ile, & elle fut accompagnée par des Eclairs & des Tonnerres. Le Ciel, qui étoit bleu & clair avant le tremblement, parut tout d'un coup sombre & rougeâtre. On entendit de prodigieux bruits, souterrains dans les Montagnes, comme ceux de l'approche des Déserteurs Negres, mais de toutes parts, sous terre & dessus. Pendant que la Nature étoit dans ces affreuses convulsions, il est aisé de se figurer que les Habitans couroient en hâte, plus & moins, comme exact de frayeur, dans l'idée que la fureur générale du Monde étoit ennemie de la défobéissance.

Voyage en Eygl. aux Antilles & à Jamaïque.

Le Nord de l'Ile ne fut pas garanti par la fraîcheur de ses Bois. Une grande partie des Plantations y fut engloutie, Habitans, Arbres, Bœufs & Maisons, dans le même tems. Un Entrepreneur de dix mille acres de terre disputa ensuite, & l'on ne vit, à la place, qu'un Etang de la même étendue, dont les eaux ont séché depuis, sans qu'on y ait trouvé aucune apparence de Maisons, d'arbres, & de tout ce qu'on y voyoit auparavant. Dans le Quartier de Chapelton il s'ouvrit des abîmes & de vastes Lacs, à douze milles de la Mer. Quoique la plupart se soient fermés ou taris, il en reste encore des traces.

Personne n'eut plus de liberté d'esprit pour compter le nombre des secousses, comme on a vu que la force d'espérance les Personnes en ont pris l'usage. Mais on assure qu'elles durèrent deux mois entiers; & l'on observa qu'après le premier, les plus violentes furent dans les Montagnes. Celles, qu'on nomme les *Monts bleus*, tremblèrent les plus longtems, car, pendant deux mois consécutifs, on ne cessa point d'y voir & d'y entendre toutes les marques d'un effroyable désordre. Une mare, dans le village d'Yallows, après s'être ouverte en divers endroits, devint une Habitation entière, & la plus grande partie d'une Plantation qui en étoit éloignée d'un mille. Une autre, proche de Port-Morant, fut aussi engloutie, & la place qu'elle occupoit n'offre aujourd'hui qu'un grand Lac, large de quatre ou cinq lieues.

On est persuadé, à la Jamaïque, que toutes les Montagnes de l'Ile sont un peu ébranlées. Leur hauteur, du moins, n'est pas la même, s'il est vrai, comme on l'assure, que au lieu de cette continuelle verdure, qui en faisoit l'ornement, elles ne présentent plus qu'une perspective triste & nue. Tant de bouleversemens & de convulsions ont détruit la plus grande partie des arbres, dont on a vu des milliers flotter entiers, dans les Mers d'alentour, sans qu'ils y fussent été jetés par les vents, ou par les fortes agitations de la terre. On croit même l'Ile entière un peu plus basse qu'elle n'étoit auparavant. Quelques Observateurs ont prétendu que la source qui est nouvellement découverte, dans l'Havre de Port-Royal, est basse d'un pié, & qu'en plusieurs endroits,

Tremblement de Terre aux Antilles.

nés que *Legany*, la plupart des Puits demeurent des années entières de deux ou trois pieds, qu'avant la révolution.

Deux Officiers, d'un caractere irréprochable, se trouvant enfermés à Legany & fur le bord même de la Mer, pendant la premiere fecouffe du tremblement de terre, obſerverent que la Mer ſe retira ſubitement de la Côte, & laiſſa le fond à ſec dans l'eſpace de deux ou trois cents toiſes. Ils y virent quantité de Poiſſons, qui n'avoient pû ſuivre le cours de l'eau, & dont ils eurent même le tems de prendre quelques-uns; mais une ou deux minutes après, les flots revinrent, quelqu'avec toute la rapidité, & couvrirent une partie du rivage, au-delà de leurs hautes ordinaires.

De la Jamaïque.

On fut montre, à peu de choſe près, le nombre de ceux qui périrent, dans toutes les parties de l'Ile. Après la grande ſecouſſe, la plupart de ceux qui échapperent à la ruine de Port-Royal, prirent le parti de ſe retirer ſur les Vaiſſeaux qui ſe trouverent dans le Port; & juſqu'à la fin des tremblemens, ils ne quitterent point cette reſſource, trop effrayés de ſpectacle qu'ils auroient devant les yeux pendant deux mois, pour oſer retourner au rivage. D'autres ſe rendirent à Kingſton, où manquant de toutes les commodités de la vie, obligés de ſe loger dans des Cabanes de branches d'arbres & de feuillages, ſans y être à couvert de la pluie, qui fut plus abondante que jamais après le tremblement, ils périrent miſérablement. Les vapeurs malfaiſantes, qui étoient ſortes de ces ſecouſſes, répandirent auſſi beaucoup de maladies, dont aucune partie de l'Ile ne fut exempte, & à peine qu'elles cauſerent un moins grand ravage à toutes ſortes d'Ames. Celle des Marchands, dans leur Commerce, fut réellement inſtimable. Ils ne demanderent aucun ſecours, parce qu'ils n'avoient eu rien à ſouffrir des Ennemis de l'Etat, mais l'Aſſemblée générale, entrant dans leurs intérêts, remit aux pauvres, par un Acte ſolennel, le payement des droits, pour les Marchandiſes qui avoient été détruites par le tremblement de terre & l'inondation.

Climat de l'Ile.

La terre y eſt ordinairement plus verte & plus fertile que dans les autres Iles: les mois de Mai & de Novembre ſont des mois humides; l'Hiver n'eſt diſtingué de l'Eté que par des pluies & des tempêtes, qui ſont alors plus violens que dans les autres ſaiſons. Les Brifes d'Eté commencent à ſouffler vers neuf heures du matin, & deviennent plus forts à meſure que le Soleil s'éleve, ce qui donne la facilité de voyager de d'agir à toutes les heures du jour. Pendant toute l'année, les nuits & les jours ſont preſqu'égaux en longueur, ou du moins la différence en eſt peu ſenſible. Rarement le Mercure s'éleve au deſſus d'un pié. Les orages ſont rares auſſi dans l'Ile, & l'on ne voit preſque jamais de Vaiſſeaux qui ſe briſent ſur les Côtes. Mais joignons ici un extrait curieux des Obſervations du Docteur Sublin, communiqué à la Société Royale de Londres.

Obſervations du Docteur Sublin.

Chaque nuit ſe voit ſuivie, à la fuite, de tous les côtés de la Jamaïque; avant qu'aucun Vaiſſeau ne puiſſe en approcher dans ce tems, & les brifes de Mer s'élevent bientôt après, on ne peut en partir, non plus, que de grand matin. A meſure que le Soleil baiſſe, les nues s'aſſemblent & prennent différentes formes, ſuivant celle des Montagnes: un Matelot expérimenté con-

ent chaque partie de l'Ile, à la forme des ondes qui la couvrent. Mais depuis la déforestation des Bois, les pluies font fort diminuées ; ce qui ne laiſſe aucun doute que certains arbres ne les attirent. Au Port Morant, partie la plus orientale de l'Ile, on connoît par les brûlés de sucre, parceque la Montagne en eſt éloignée, & que ces brûlés, qui viennent des hauteurs, perdent leur force dans l'intervalle.

Voyages en divers endroits des Antilles.

A la Jamaïque.

Il se trouve, dans les Ports de la Jamaïque, quantité de rats, qui ont la forme des rats de Caſtille. On y voit courir des Pintades sauvages, dont les mœurs sont réellement pittoresques. Sur la Pointe ou Port-Royal dont j'ai parlé, il pleut presque tous les jours en automne, depuis le Port-Morant jusqu'à Lagouane, qui eſt à la main de Port-Royal, il y a presque point d'après-midi, pendant huit ou neuf mois, à commencer du mois d'Août, où les pluies ne furent abondantes. A Spanish-Town, il ne pleut que trois mois dans l'année, & ces pluies sont médiocres. Dans toute la Presqu'Ile de Port-Royal, on ne creuſe point quatre ou cinq pieds sans que l'eau paroiſſe, elle a ſes plantes, comme la Mangle, elle eſt abondante, malſaine pour les Hommes, & fort bonne, au contraire, pour les Porcs.

Les Voyageurs, qui viennent pour la première fois à la Jamaïque, sont beaucoup, & communément, pendant neuf mois ou dix heures, qui croient alors, ne les déſaltèrent pas plus que celles d'Europe, & lorſqu'elles cuiſent le lard, quelques gouttes d'Eau-de-vie ſuffiſent pour s'appaiſer. La plupart des Animaux de l'Ile vivent preſque ſans boire. Le tems de la plus grande chaleur du jour eſt vers huit heures du matin, juſqu'à midi point de Brise.

Dans la Savane des Negres, qui eſt au milieu de l'Ile, entre les Quartiers de Sainte Marie & de Saint Jean, il pendant la plus ſi on prend quelques gouttes ſur un habit, de quelque étoffe qu'il ſoit, dans l'eſpace d'une demi-heure elles ſe changent en petits vers blancs, ſemblables à ceux qui s'engendrent dans le Fromage ou les Fruits ; ce qui n'empêche point que l'air n'y ſoit fort ſain pour les Habitans. De même, quoique l'eau, ſur la Pointe de Port-Royal, ne trouve à quatre ou cinq pieds de profondeur, & ſoit d'un uſage dangereux pour les Hommes, il ne s'en élève dans l'air aucune vapeur malſaine. On peut paſſer toute la nuit à l'air, dans la Presqu'Ile, y dormir même, ſans aucun danger.

Les Brises de Mer ne commencent point, à la Jamaïque, avant huit ou neuf heures du matin, & ceſſent ordinairement à quatre ou cinq heures après-midi, mais quelquefois, en Hiver, elles ſouffleront quarante jours & quarante nuits de ſuite. alors, on ne voit point de nuées qui ſe raſſemblent ; il ne tombe que des roſées. Mais s'il s'élève un vent de Nord, qui eſt quelquefois de la même durée pendant l'Hiver, on ne voit, ni nuées qui ſe raſſemblent, ni roſées qui tombent. Les nuées commencent à ſe raſſembler au-deſſus des Montagnes, vers deux ou trois heures après midi ; & le ciel de Cuba n'en eſt pas moins clair juſqu'au coucher du Soleil.

Productions de la Jamaïque.

Les Productions naturelles de l'Ile ſont à-peu-près les mêmes que dans la plupart des autres Antilles, & l'occaſion ſe préſentera de remarquer en quoi

Voyages de Rogers aux Antilles.

à la Jamaïque.

elles différent. A l'égard de celles, que les Habitans doivent à leur travail, on remarque particulièrement que le Sucre y eſt plus haut & plus fin que celui de la Barbade, & ſe vend, en Angleterre, cinq ou ſix Shellings le cent de plus. Dès l'année 1670, on comptoit, à la Jamaïque, ſix cens Moulins à Sucre, qui en rendoient annuellement deux millions de livres; mais ce nombre eſt augmenté du double. Les Anglois tirent plus de Gain de la Jamaïque que de toutes leurs autres Colonies enſemble; & quoique ce Commerce ſoit fort éloigné d'y avoir aujourd'hui le premier rang, il produit encore des avantages conſidérables. Les plus grandes récoltes de Cacao ſe font dans cette Ile aux mois de Décembre & de Janvier. Il y eſt arrivé, aux Cacaotiers, des mortalités dont les cauſes ſont peu connues; mais, en général, chacun de ces arbres y rapporte, depuis deux juſqu'à huit livres de noix, & chaque gouſſe en contient depuis vingt juſqu'à cent. C'eſt une tradition, dans l'Ile, que les Eſclaves, demeurés après les Eſpagnols, ignoroient certaines formalités que leurs premiers Maîtres employoient à ces Plantations, & dont on n'avoit jamais ſoupçonné qu'elles fuſſent témoins. Quelques Voyageurs penchent à croire qu'elles ne conſiſtoient que dans quelques cérémonies ſuperſtitieuſes. Stubbe juge, avec plus de vraiſemblance, qu'en tranſportant les Cacaotiers, des Caraques & de Guatimala dans leurs Iles, les Eſpagnols s'étoient réſervés quelque fruit, dont ils ne vouloient pas donner connoiſſance à leurs Eſclaves. Ces arbres ſe multiplioient rarement, à la Jamaïque; à moins qu'ayant été plantés dans un terrein ſec, ils ne réuſſiſſent mal; car ils demandent des terres basſes, plantes & humides. Auſſi ces Plantations ſe font-elles ordinairement le long des Rivieres, ou dans les Vallées qui ſéparent les Montagnes, & c'eſt une obſervation commune, que la vie eſt fort mauvaiſe dans les lieux où les Cacaotiers ſont bons. Dans l'eſpace d'un an, ceux de la Jamaïque n'ont rien d'environ quatre pieds. On les y plante, à deux pieds de diſtance; & dans une bonne terre, ils commencent quelquefois à rapporter dès la ſeconde année. La quantité des fruits augmente juſqu'à la dix ou douzieme, qui eſt le terme de la pleine vigueur des arbres. Ils pouſſent généralement, de leurs racines, pluſieurs rejettons, qu'on employe, pour ſuppléer aux vieux troncs, morts ou coupés. On nous donne un compte exact des charges & des profits d'une Plantation de Cacaotiers, dans l'origine de l'Etabliſſement Anglois. (*f*)

(*f*) Pour les Loyers Patentes de cinq cens acres de terre. 10 liv. ſterling.
Pour ſix Negres, trois d'un ſexe & trois de l'autre, à vingt livres par tête. 120
Pour quatre Blancs, leur paſſage & leur entretien. 80
Pour l'entretien des ſix Negres, pendant ſix mois. 18
Pour des Canots, pendant le même tems. 24
Pour les inſtrumens du travail. 5
337

L'Indigo eſt en plus grande abondance à la Jamaïque, que dans aucune autre Colonie, parce que les Sauvages y ſont en grand nombre, & que cette Plante demande un terrein leger, tel que celui des Savannes. La graine eſt ſemée vers le mois de Mars, & parvient en deux mois à ſa maturité. Les Anglois n'emploient point d'autre méthode que de préparer la terre avec la Houe, & d'y tracer de petits ſillons, tout par tout où l'on plante les Pois. Dans un bon terrein, les Plantes s'élevent juſqu'à trois pieds, mais elles ne paſſent guères dix-huit pouces, dans une terre commune. Le travail d'un ſeul Negre rapporte annuellement à ſon Maître, entre quatre vingts & cent livres peſant de pain d'Indigo, dont le profit chez nous ſe monte à douze ou quinze livres ſterling. On avoue qu'à la Jamaïque, les eſpérances du Planteur ſont ſouvent renverſées par les vents, & par des vers ennemis de cette Plante.

Voyage en Europe des Auteurs.

Sa culture à la Jamaïque.

[Malgré ces inconvéniens, cette Production promet des accroiſſemens conſidérables, lorſque le Parlement chargea d'un droit de trois livres, dix huit ſols, & deniers, la livre d'Indigo, qui ſe vendoit cinq livres cinq ſols. Si la taxe étoit alors extrêmement trop forte, elle devint inſoutenable, lorſque la concurrence des François eut fait baiſſer la marchandiſe au prix de quatre livres dix ſols, la livre. Alors ſoulevèrent les Indigoteries dans toutes les Iles Angloiſes, & plus rapidement qu'ailleurs à la Jamaïque. Le Gouvernement a travaillé dans les dernieres années à regagner ce qu'il avoit perdu. Non content de lever les fardeaux dont il pouvoit alléger cette branche d'induſtrie, il l'a encore par un encouragement de onze ſols, trois deniers, pour chaque livre d'Indigo que produiroient ces Etabliſſemens. Cette générosité active n'a enfanté que des abus. Pour obtenir la gratification, les Jamaïcains firent de Saint Domingue cette remarque, qu'ils introduiſirent dans la Grande-Bretagne, comme ſortant de leurs Plantations. Ce trafic frauduleux peut s'élever annuellement à 1,200,000 livres.

On doit commencer à travailler le 1 de Mars, c'eſt-à-dire, faire bâtir des Caſernes pour les 61 Negres & les quatre Engagés, planter des Pacages, du Bled d'Inde, & des Plantains. Avec quel Habitateur eſt parti, on achète dix autres Negres, monte d'un ſeul à quatre de l'entre à vingt, cent livres ſterling chacun, eſt deux cens. Vers la fin de Mars on plante la Cannamiere en mêle on ſoixante toutes des lignes de Plantains ſemés de ſix pieds. Vingt une autre de terre ſont une quatrième affectée pour le Plantain de chaque année. Vers le premier de Juin de l'année ſuivante la Plantation ſera bien remplie & dans l'eſpace de quatre ans on peut y faire des fonds, qui ſont le moins l'année d'après chaque acre de produit annuellement cent livres ſterling. La vendues alors dans l'Ile, quatre cents livres ſterling le tout, ainſi reſte une année produit dans la valeur de huit cens quatre livres ſterling. Les frais de la récolte ſont peu conſidérables, il n'eſt queſtion que de quelques faux, & d'autres uſtenſiles de peu de prix qu'on fera monter à cent livres, à quatre-cents livres. Trente engagés à trente, donc qui cinq cens livres ſterling, mais la profit augmentera à proportion du nombre des acres plantés. Il eſt aiſé de faire le calcul, pour cinq cens acres.

Au reſte on doit obſerver que cette ſupputation quoique faite dans les circonſtances de la Colonie Angloiſe peut ſervir à donner quelque idée des avantages préſens d'une Plantation de Cannamiere dans cette Ile. La plupart des choſes de cet, ſont aujourd'hui ſur le même pied, à la réſerve de terre & des Negres, qui ſont plus chers, mais la cherté des Negres eſt accidentelle, & dans les Quartiers habitués de l'Ile, on trouve toujours des terres à bon bon compte.

Voyages et Détail des Antilles. à la Jamaïque.

On ne peut regarder comme entièrement perdu le dépenſe que fait à cette occaſion le Gouverneur, puiſque la nation en profite. Mais elle connoît cette méfiance, & l'on peut dire cette friponnerie, que l'eſprit de fraude a fait naître dans la plupart de nos Gouvernemens, entre l'Etat & les ſujets. Depuis que le Prince n'a ceſſé d'imaginer des moyens pour ſurprendre de l'argent, le peuple cherche des ruſes pour ſe ſouſtraire à l'injuſtice des uns, ou pour eſcroquer l'argent du Prince. Dès qu'il n'y a point eu de modération dans la dépenſe, de bornes dans l'impoſition, d'équité dans la répartition, de douceur dans le recouvrement, il n'y a plus eu de ſcrupule ſur la violation des lois pécuniaires, de bonne foi dans le payement des impôts, de franchiſe dans les engagemens du citoyen avec le Gouvernement. Oppreſſion d'un côté, pillage de l'autre, la finance pourſuit le commerce, & le commerce éludo ou trompe la finance. Le fiſc rançonne le cultivateur, & le cultivateur en impoſe au fiſc par de fauſſes déclarations. On tourmente le colon par des impôts, des corvées, des milices; & le colon reprend ce triple fardeau, quand il le peut, avec ſecret & avec violence, quand il eſt trop foible, avec des cris & des plaintes. Si l'Angleterre ne fournit pas tous ces exemples de la mauvaiſe adminiſtration introduite par l'eſprit de finance, l'Europe ne manque point d'Etats qui ne rendent ce tableau que trop fidèle.

La culture de l'indigo n'étoit pas encore abandonnée à la Jamaïque, lorſqu'on y entreprit celle du Coton. On trouve, dans les Iles de l'Amérique, des Cotonniers de différentes grandeurs, qui s'élèvent & qui croiſſent ſans fin, ſurtout dans les lieux bas & marécageux. Leur coton eſt d'un rouge plus ou moins pâle, très-fin, mais ſi court qu'on ne ſauroit le filer. On ne le porte pas en Europe, quoique elle pût y être utilement employée dans les fabriques de chapeaux. Le peu qu'on daigne en ramaſſer, ſert, dans le pays même, à faire des matelas & des oreillers.

Coton.

Tandis que la culture du Coton languiſſoit dans les Iles Angloiſes, elle fleuriſſoit de plus en plus à la Jamaïque. Mais on peut prédire qu'elle y baiſſera. Le Parlement, c'eſt-à-dire la nation, qui connoît & qui adminiſtre elle-même ſes revenus, voyant que le Coton de ſes Colonies ne ſuffiſoit pas pour occuper ſes Manufactures, a ſupprimé en 1766 les droits impoſés juſqu'alors ſur les Cotons étrangers. Une liberté, dont l'effet doit être d'augmenter l'importation d'une matière première, & d'en diminuer le prix, eſt digne des plus grands éloges. Peut-être une Adminiſtration prévoyante auroit-elle dû faire un pas de plus, en accordant une gratification publique aux Cotons qui viennent des poſſeſſions nationales, afin d'obvier au découragement que les bas prix & la concurrence de l'étranger peuvent faire naître. Mais ſi l'Angleterre doit étendre ſa dépenſe d'une culture importante à ſes Manufactures, elle n'a pas les mêmes inquiétudes pour celle du Gingembre.

Gingembre.

La culture du Gingembre eſt facile & peu dispendieuſe. Un homme ſeul peut l'entreprendre ſeul. Sa racine a ce double avantage de reſter pluſieurs années dans la terre, ſans s'y pourrir, & d'être gardée tant qu'on veut, après avoir été cueillie, ſans que ſa qualité potle en être altérée. Mais ſi le Gingembre ne demande pas beaucoup de ſoin, il dépend infiniment de ſon

ame, où cette plante a besoin d'un ou deux étaiemens, on est obligé d'em-
ployer de fils, que l'on y peut pratiquer.

Voyages de Dampier, aux Antilles.

Lorsque les Européens arrivèrent aux Antilles, les Caraïbes habitoient déjà la Guadeloupe, mais leur établissement en ce genre, comme dans tous les autres, étoit à bien peu de chose près aussi borné que celui des Sauvages de la Jamaïque.

Les Caraïbes avoient, malgré la chaleur du climat, une espèce de penchant pour cette espèce d'amusement fort simple. Ils en employoient le matin, pour ajouter l'appas. Ils en faisoient à table, comme de plusieurs autres mets. Ils en mettoient après le repas pour faciliter la digestion. C'étoit chez eux un régime fort ancien, que le climat. On adopta dans l'autre monde ce goût de nouveau, à la Guadeloupe les mêmes personnes commencèrent avec le poivre, que nous avons fait chez. Cette production acquit bientôt quelque valeur de prix, à la Guadeloupe passa peu à peu de mode. Après avoir eu une valeur assez considérable, elle tomba vers la fin du dernier siècle à des bagatelles. Depuis on n'en voulut plus, & la culture en fut à peu près généralement abandonnée. Il en est de même à la Jamaïque.

A l'égard des autres différentes espèces, on trouve que cette île en a toutes par elle, avec cependant de légères différences. La plus grande partie se trouve la commune dans les Forêts de Pimentiers. Le nom a été rendu dans le Nord, à cause que les Espagnols nomment les Caraïbes, est le même n'est pas, comme à la Jamaïque, commun à plusieurs.

Poivre à l'égard de la cannelle.

La Pimente, quoique le nouveau à cette île que l'on a nommé Poivre de la Jamaïque, ne laisse pas d'y être cultivée, du moins dans les endroits où il ne croît pas naturellement, & l'importance actuelle en est si considérable qu'elle fait un grand objet de Commerce. Les arbres qui portent le Poivre, sont droits, assez élevés, & de la grosseur de la cuisse. L'écorce en est fort unie & de couleur grise. Ils portent de toutes parts d'assez longues branches, garnies depuis le bout de petites tiges, couvertes de feuilles de différentes grandeurs, dont la plus grande est longue de quatre ou cinq pouces, sur environ trois de large, d'un vert foncé, épaisses, & ressemblant assez pour la forme à celles du laurier. Leur couleur est souvent tirant à brun pâle, avec un lustre d'un poli. Brisées entre les doigts, elles jettent une odeur agréable. De chaque côté de ces tiges sur un pédicule de huit à dix lignes de long, naissent les grappes composées de quatre ou cinq pédicules auxquels succèdent des grains ramassés de quatre ou cinq à peu près dans une mesure que ceux du Commerce. Ils sont d'abord verts, mais en mûrissant ils deviennent noirs, sont bons à cueillir, quand on remarque qu'ils commencent à tomber. Depuis on a découvert que la poudre verte qu'on emploie à la cuisine, étoit grossièrement contrefaite, & qu'on y mêloit quelquefois de la poudre de feuilles de Pimentier. L'arbre croît généralement dans les bois où l'on ne peut faire de Plantations, & qui ne seroient point susceptibles d'être à la Cou-

Voyages et Etabl. aux Antilles.

à la Jamaïque.

route, n'ont aucun poſſeſſeur particulier. Dans la diſette prochaine, ceux qui s'attacheront à ce Commerce, vont dans les bois avec leurs Eſclaves, font ſtumer autour d'arbres de Piment qu'ils en trouvent, & cueillent facilement le fruit ſur les branches. Ainſi l'Europe ne reçoit point, deux fois, du Piment des mêmes arbres. On rapporte la même choſe du *Legnum vitæ*, du *Gayac*, & d'autres arbres utiles, en aſſurant, par cette raiſon, que plus il en vient ici, moins il en reſte en Amérique.

L'arbre du Piment, ou du Poivre Jamaïcain, fleurit dans le cours du mois de Juin, de Juillet & d'Août, mais plutôt, ou plus tard, ſuivant la ſituation, & le fruit naît de près les fleurs. On a toujours obſervé qu'il fleurit plutôt dans les Bois clairs, que dans les Forêts épaiſſes. Il en coûte peu pour envoyer & conſerver les fruits. En les cueillant, on prend ſoin d'en ôter juſqu'aux plus petites feuilles, après quoi on les expoſe pendant pluſieurs jours au Soleil, étendus ſur des draps, avec l'attention de les recouvrir ſouvent, & ſurtout de les garantir de la roſée. Ils ſe retirent un peu, & prennent une couleur brune, qui les fait juger propres à l'uſage. Ils diffèrent peu du Poivre noir pour la groſſeur. Leur odeur tient de celle du Girofle, du Genievre, de la Canelle & du Poivre, ou plutôt c'en eſt comme un mélange, qui lui fait donner auſſi par les Anglois le nom d'*All Spice*, *Toute-épice*. Le plus odoriférant paſſe pour le meilleur. On le regarde avec raiſon, dit le Chevalier Sloane, comme le plus ſain, le plus reſpectée & le plus innocent de toutes les épices communes. Il l'emporte ſur celle des Indes par une infinité d'avantages, tels que d'atténuer les humeurs épaiſſes, de faciliter la digeſtion, de modérer les chaleurs nuiſibles, de fortifier l'eſtomac, de chaſſer les vents, & d'être fort utile des inteſtins.

Canelle de l'Ile.

La Canelle ſauvage, qu'on appelle ſauſſement *Cornes d'Amerique*, croît auſſi dans cette Ile. Son tronc eſt à peu près de la même groſſeur que celui du Piment, & s'élève de la même hauteur. Ses branches, armées de petits rameaux qui pendent vers la terre, lui forment une très belle tête. L'écorce eſt double : l'extérieure, épaiſſe de deux ou trois lignes, eſt de couleur cendrée, avec de petites taches blanches, & quelques rides de couleur plus ſombre, qui la rendent aſſez rude. Son goût a quelque choſe d'aromatique. L'écorce extérieure a plus d'épaiſſeur que la Canelle, eſt unie, plus blanche que l'autre, & du même goût, mais beaucoup plus piquant, tirant aſſez ſur celui du Girofle, & moins plaiſant que celui de la Canelle, mais fort, & ſemblable entre les deux. Les feuilles ſortent vers l'extrémité des rameaux, ſans aucun ordre, ſur des pédicules d'un pouce de long, longues elles mêmes de deux pouces, & larges d'un vers le bout, où eſt leur principale largeur, qui croît en s'arrondiſſant, quoiqu'elles ſoient fort étroites dans leur naiſſance. Leur couleur eſt un peu verd, mêlé de jaune. Les fleurs croiſſent en ombelles, au bout des branches, & ſont placées, comme celles du Piment, à des grains de la groſſeur d'un Pois, ronds, verds & couronnés, dans une poulpe mucilagineuſe, quatre ſemences noires, de figure irrégulière. Dans la fraîcheur de cet arbre, toutes ſes parties ſont chaudes, aromatiques, & d'un goût ſi piquant, de Girofle plus que de Canelle, qu'après les avoir mâchées un moment, on eſt obligé de prendre de l'eau pour ſe rafraîchir la bouche.

Mais l'écorce ſeche eſt d'un bon uſage, & s'emploie communément dans toutes les Colonies Angloiſes. Le Cannelier ſauvage de la Jamaïque croît en abondance entre Paſſage-Fort & Spaniſh-Town, fort différent, répete le Naturaliſte Anglois, du *Cortex Winteranus* (g), quoique les Droguiſtes d'Europe le vendent ſous ce nom. VOYAGES ET ETAT. DES ANTILLES. LA JAMAÏQUE.

L'Ile produit une ſorte de Cedre, dont le bois eſt ſi poreux, quoiqu'on ne s'en apperçoive point à la vue, que dans les Vaſes qu'on en fait, le Vin & les autres Liqueurs s'échappent preſqu'auſſitôt. Cedre.

On ne doute point qu'il n'y ait des Mines de cuivre à la Jamaïque; & les Eſpagnols aſſurent que les Cloches de la grande Egliſe de Sant' Iago en étoient ſorties: mais l'attention des Anglois ne s'eſt pas encore tournée à cette recherche. Ils ont donné plus de ſoins à celle des Mines d'argent, ſans avoir eu le bonheur de les découvrir: cependant ils ont ſçu, par des témoignages certains, qu'elles ont été ouvertes par les Eſpagnols. A l'égard de l'Ambre gris, qui n'étoit pas rare autrefois ſur les Côtes de l'Ile, ils ne parlent que d'une maſſe de quatre-vingts livres, trouvée par un Artiſan, dans un lieu qui en a pris le nom de *Pointe d'Ambre gris*, où l'on ſait que les Eſpagnols alloient deux fois l'an pour en chercher. Cette groſſe maſſe étoit diviſée en deux lobes. Mines.

Quelques Voyageurs ont publié ſauſſement que le terroir de cette Ile produiſoit naturellement du Tabac. Celui qu'on y a planté, s'eſt trouvé meilleur qu'à la Barbade, mais ſans pouvoir paſſer pour bon. Il eſt ſi nitreux, que jamais il ne prend une belle couleur, & qu'il ſe conſerve peu. Il ſe corrompt quelquefois, dans le ſeul trajet de la Jamaïque en Angleterre. Quelquefois même, il ne peut être ſauvé ſans ſe mettre en flammes.

L'Ile a des ſources chaudes & d'autres eaux minérales, dont le Chevalier Beſton a communiqué les propriétés à la Société Royale de Londres. On vante beaucoup, pour la guérion des maladies vénériennes, celle qui fut découverte en 1695. Elle ſort d'un roc, proche d'un Ruiſſeau d'eau fraîche, & ne laiſſe pas d'être ſi chaude, qu'en peu de momens on y fait cuire des œufs, des Ecrevilles, & même de la Volaille. Sa vertu eſt merveilleuſe auſſi pour les contractions de nerfs. En vingt-quatre heures, la Noix de Galle ne la teint pas plus que le Vin de Canarie. Sources chaudes & minérales.

Entre les raretés du Pays, on compte une Plante que les Anglois nomment *Spirit-Weed*, dont la graine n'eſt pas plutôt mûre, que ſi l'on touche ſa Vaiſſeau qui la contient, il s'ouvre avec un bruit fort aigu, & ſe répand aſſez loin.

Mais paſſons à l'ordre civil de la Jamaïque. Cette Ile a trois ſortes d'Habitans, les Maîtres, les Domeſtiques & les Eſclaves. On pourroit compter auſſi, dans ce nombre, les Armateurs, & quantité d'autres gens de Mer, qui parcourent ſans ceſſe les Côtes, ſoit pour tranſporter des Marchandiſes d'un lieu à l'autre, ſoit pour faire des priſes. Les Armateurs, entre leſquels on devoit autrefois le premier rang aux Flibuſtiers, ont toujours beau- Habitans & Commerce de l'Ile.

(g) Le véritable, & celui d'où vient ce nom, étoit une écorce apportée par le Capitaine *Winter*, qui avoit accompagné le Chevalier Drake, dans ſon Voyage autour du Monde.

Voyages en Espagne aux Antilles.

La Jamaïque.

coup fervi à l'opulence de l'Ile, on y répandoit des millions de Piastres de tout, dont ils ont disposé d'autres Colonies.

Les Maîtres de l'Amérique, c'est-à-dire les Chefs de Plantations & les Négocians, vivent, non seulement dans une abondance, mais avec une pompe égale à celle des plus grands Seigneurs de l'Europe. Ils ont des Carrosses à six Chevaux, précédés de huit ou dix domestiques portés, tous y compris les Nègres, qui de tout temps furent divers aux. La vie mâle & tempérante qu'ils mènent dans les autres Colonies, par la magnificence & le luxe. Les Portugais d'Angleterre reprochent que les richesses de l'Or ne furent pas plutôt employées à encourager l'industrie, & pêcheurs trouvent si trop aisé aux Anglois Jamaïcains, d'autres les encadrent, & prétendent qu'avec la moitié d'argent qu'ils dépensent sur toutes les autres Iles, ils seroient de meilleures affaires. Que importe, disent-ils, qu'ils donnent beaucoup à leurs plaisirs, si ce n'est de l'argent qu'ils tirent de leur Commerce avec les Espagnols des Isles Occidentales, supplément bien cette à cette dépense? En effet, cette heureuse facilité de s'enrichir à une autre de monde à la Jamaïque, que peu d'années après la Paix d'Utrecht, on y comptoit plus moins de huit mille Anglois & de cent mille Nègres. Enfin, la guerre, de nouveaux gouvernemens de terre & diverses maladies ont arrêté cette augmentation; mais on assure encore que le nombre des Habitans est presque le même, que l'Ile a toujours mille Hommes, capables de porter les armes, & que la Milice, composée de plusieurs Compagnies de Cavalerie & de trois Régimens d'Infanterie, monte à plus de trois mille.

Le Gouvernement & les usages ne diffèrent point ici de ceux des autres Iles Angloises, mais il y a quelques différences dans le Commerce, surtout pour les bois de teinture, que les Marchands de la Barbade ne peuvent se procurer si facilement. La Baie de Campêche a toujours été d'un excellent avantage pour la Jamaïque, en donnant toujours ou à peu près en échange autant qu'elles en désirent, ou en comparant avec d'autres espèce de bois, qui se vendent parfaitement bien en Angleterre. A la vérité, l'Espagne a été toujours opposée à ce Commerce, & a fait tomber les Gardes par des Gardes, & continue pour la facilité du travail.

Par-là, le principal Commerce de la Jamaïque avec les Espagnols consiste dans la vente des Nègres, des Toiles & des autres Marchandises d'Angleterre. La guerre, la situation de ces Iles, les causes des Possessions Espagnoles, les font tous les avantages d'un Commerce ouvert & régulier. Il ne peut point en Vaisseau du Continent, ou des Iles de la Monarchie d'Espagne, qui ne soit forcé de passer à la vue de la Jamaïque. Un brave Commandant, avec douze ou quinze Frégates, défera aux les Voyageurs Anglois, & pourra dans les mêmes mêmes, suffi pour enrichir toute la Nation par des prises, & pour jeter ses Ennemis dans le plus grand embarras de la pauvreté. La Flotte annuelle, qui vient de Carthagène avec l'argent du Pérou, relâche à l'Ile Espagnole, d'où elle ne peut se rendre à la Havane sans passer à vue ou à portée de la Jamaïque. „ C'est la Flotte qui est le rendez-vous de toutes les Forces d'Espagne, & l'Empereur „ même de tout pouvoir, pour la sûreté d'un convoi si riche, est réduit à con-

" croître: elle dépendra toujours de nous, lorſque nous ſerons maîtres des " Mers qui environnent la Jamaïque."

Voyages et Etabl. des Antilles.

LA JAMAÏQUE.

Quelques Voyageurs aſſurent qu'un tiers de l'Ile eſt peuplé en bonne culture. D'autres combattent cette ſuppoſition, par un raiſonnement fort ſimple. La Jamaïque, diſent-ils, contient certainement quatre millions d'acres: or s'il y en avoit trente cens mille d'habitées, la quantité de Sucre qu'on en tire, ſur le calcul commun du produit d'une acre, & le nombre des Habitans, devroit être dix fois plus conſidérable qu'il ne l'eſt réellement. Ils en concluent, qu'il n'y a pas un quart de l'Ile qui ſoit peuplé, ou cultivé, & que la culture même n'y répond pas toujours au travail. Une autre concluſion, c'eſt que l'Angleterre n'a pas beſoin de former de nouveaux Etabliſſemens, pour l'augmentation de ſon Sucre; elle n'a qu'à tirer parti de ce qu'elle poſſede, par le travail & par l'induſtrie. Il reſte à la Jamaïque, quantité de grandes Savanes, où l'on a vu que les Indiens plantoient leur Blait, & que les Eſpagnols nourriſſoient leurs troupeaux: pourquoi demeurent-elles ſans uſage?

Quoique depuis les tremblemens de terre, Port-Royal ait perdu le titre du plus riche & du plus beau Port de l'Amérique, il a reçu aſſez de réparations pour conſiſter encore en trois belles rues, traverſées de pluſieurs autres. On y voit une fort belle Egliſe, un Hôpital pour les Matelots hors de ſervice, un Arſenal, & des Magaſins. Il eſt gardé par des Forts, & par une Garniſon réguliere. Le Port n'a pas ceſſé d'être un des plus beaux & des plus ſûrs du monde, où mille Vaiſſeaux peuvent mouiller à couvert de toute ſorte de dégraces, à l'exception des Ouragans. Le Receveur Général & tous les Officiers de l'Amirauté ſont toujours obligés d'y avoir leurs Bureaux, comme à Spanish-Town. Entre les précautions qu'on a priſes contre de nouveaux malheurs, il eſt défendu d'y bâtir à moins de trente pas des marques de la haute Marée. Dans ſa ſituation préſente, Port Royal eſt exactement à trois milles de Spanish-Town, cinq par eau, & ſix par terre. Il eſt à ſix milles de Kingſton, qui fut régulièrement bâti après le grand tremblement de 1692, ſur un Plan du Colonel Lilly, Ingénieur en chef de l'Ile. Dans ſes idées, cette Ville devoit avoir un mille de long, ſur un demi-mille de large, être diviſée en quarrés, comme la plupart des Villes Eſpagnoles de l'Amérique, & coupée par des rues fort droites. Il manque peu de choſe à l'exécution de ce Plan, même pour l'étendue. Kingſton a pluſieurs Cours ſubalternes; c'eſt-à-dire que le Receveur Général, l'Amiral, le Secretaire du Gouvernement & le Grand Voyer, ſont obligés d'y avoir auſſi leurs Bureaux. La plupart des Négocians s'y ſont retirés depuis la chûte de Port-Royal, & l'Ile n'a point de Port où l'on embarque autre de Sucre pour l'Angleterre. En un mot, Kingſton proſpere de jour en jour. L'état de ſa Milice porte dix Compagnies d'Infanterie, & deux de Cavalerie, qui font près d'onze cens Hommes en la ſuppoſant formée de la moitié des Habitans, qui ſont en âge de porter les armes, on conclut, par des ſuppoſitions Anglóiſes, que la Ville doit contenir onze ou douze cens Maiſons. Elle n'a qu'une Egliſe; mais les Juifs y ont deux Synagogues, & les Quakers un lieu d'aſſemblée. Elle eſt bornée, au Sud-Oueſt, par la

Voyages et Etabl. des Anglois. La Jamaïque.

Baie de Port-Royal, à dix-huit milles de Spanish-Town; douze par Mer, & ſix par terre.

Quoique Spanish-Town ſoit la réſidence du Gouverneur, & le ſiege de l'Aſſemblée générale, les réparations y ont été plus lentes, parce qu'étant dans les Terres, elle ne peut avoir beaucoup de Commerce. La plupart des Habitans ſont, ou des Négocians déjà fort riches, qui laiſſent leurs affaires entre les mains d'autrui, ou des Officiers & d'autres perſonnes de diſtinction, qui ne penſent qu'au plaiſir. Auſſi, dans le nombre de ſes Maiſons, en compte-t-on ſept ou huit cens belles, & voit-on dans ſes rues une continuelle affluence de Caroſſes & de Chaiſes. Les Bals & les Aſſemblées ſont auſſi fréquentés ici qu'à Londres. Il y a Comédie, &, ſi l'on en croit l'Hiſtorien, d'*excellens Acteurs*, éloge, dit un Critique, qu'on ne donneroit pas juſtement au meilleur Théâtre d'Angleterre. Le Palais du Gouverneur borde la grande Place, & conſiſte en pluſieurs grands Bâtimens, dont une partie eſt à double étage. C'eſt l'ouvrage du Duc de Portland, notre Gouverneur de l'Ile en 1725. Il eſt accompagné, à l'Oueſt, d'un fort beau Jardin, très ſoigneuſement entretenu, quoique dans un Pays, où le Printemps eſt perpétuel, on ne paroiſſe pas goûter les agrémens de cette ſaiſon. L'Egliſe principale eſt un fort bel édifice (*b*), & l'on en vante beaucoup l'Orgue. On ne loue pas moins la Douane, qui eſt un Bâtiment quarré, de quarante pieds ſur chaque face, où ſe tiennent auſſi les Cours de Juſtice. Mais, en général, les plus belles Maiſons de *Spanish-Town* ſont bâties, la plupart d'un ſeul étage, par la crainte où l'on eſt ſans ceſſe de quelque nouvel Ouragan. Elles ſont extraordinairement lambriſſées des bois les plus précieux. Chacune a ſon Perron, où l'on monte par quelques degrés, & qui ſert d'abri contre la chaleur du jour, ou vers le ſoir à prendre le frais. Dans tous les Actes publics, Spanish-Town conſerve ſon ancien nom Eſpagnol, *Saint'Iago de la Vega*.

Oristan & *Seville*, deux grandes & belles Villes du tems des Eſpagnols, n'ont jamais été relevées de leurs ruines. Une partie de l'eſpace, qu'elles occupoient, produit aujourd'hui du Sucre.

Les Anglois ont jetté les fondemens d'une autre Ville, à *Bayaud*, dans la Paroiſſe de Sainte Anne, mais on doute qu'elle s'achève jamais. *Fort-Town* en eſt une autre, dont on ne vante pas la grandeur, dans la Paroiſſe de Saint David. Paſſage-Fort, dans la Paroiſſe de Sainte Catherine, ne s'eſt pas non plus fort aggrandie, & conſiſte encore en cinquante ou ſoixante Maiſons; quoique ſa ſituation, pour s'embarquer en allant de Spanish-Town à Port-Royal ou à Kingſton, ſemblât lui promettre un meilleur ſort. *Carlile*, dans la Paroiſſe de Vere, n'eſt pas devenue plus conſidérable. On y avoit bâti un Fort, qui tombe en ruines. *Tickfield*, petite Ville qui doit ſon nom

(*b*) Les Egliſes de Spanish-Town ſont en forme de Croix, avec un petit Dôme au milieu. Mais les Voyageurs avertiſſent que le Clergé du Pays eſt peu occupé de la propreté, & que tantôt les parois des Egliſes ſont couverts de toiles d'Araignées, tantôt l'Autel d'une Relation, quand un conſidérable contribue de mille livres ſterling les Habitans paient, pour les Egliſes & pour les Prêtres!

cum (f) à la Duchesse de Portland, est située près de Port Antonio, & défendue par un Fort très régulier, où l'on entretient une petite Garnison.

Revenus de Roi, ou Domaine de la Jamaïque.

On ne fait monter les revenus publics de l'Ile, qu'à sept mille livres sterling, ce qui semble peu proportionné aux richesses de la Colonie. (t) S'il en faut croire les Voyageurs de la Nation, il se trouve d'anciens Habitans, qui peuvent passer pour les plus riches Particuliers du Monde. On nomme un Beckford, qui possédoit, il y a quelques années, vingt-deux Plantations, dans lesquelles on comptoit plus de douze cens Esclaves, & son argent, en Banque, ou diversement placé, montoit à plus d'un million & demi de livres sterling. Le même Ecrivain assure qu'autrefois, il y a cinq cens Vaisseaux employés au seul Commerce du Sucre, & que chacun étant d'environ deux cens tonneaux, le total montoit tous les ans à cent mille. Mais ce calcul est combattu par d'autres Observateurs, qui le réduisent à la moitié. On a commencé à mettre aussi le Café au rang des plus avantageuses productions de l'Ile. Il s'en transporte déjà beaucoup, & l'on se flatte qu'avec le tems il suffira pour la consommation de tous les Domaines Anglois (l).

Vaisseau de l'Assiento & ses Commodités.

Le Vaisseau de l'Assiento étoit une source intarissable de richesses pour la Jamaïque, & le regret de la suppression dure encore. Aujourd'hui, que cette branche de Commerce est coupée, on ne fait plus difficulté de nous apprendre comment à l'occasion d'un seul Vaisseau, dont la charge étoit bornée, les Anglois avoient trouvé le moyen d'établir une vente sans fin. Premièrement, ils le faisoient suivre, par quatre ou cinq autres, qui se transformoient, pendant la nuit, en nouvelles Marchandises, à mesure que les premières étoient vendues. En second lieu, divers Particuliers, chargés de Negres & d'autres biens pour leur propre compte, se rendoient sur la Côte de Porto Bello, en vertu de la Foire, ou dans une petite Isle, nommée le Quai des Singes, qui offre un fort bon Port, à quatre lieues de cette Ville. Le Patron Anglois faisoit avertir de-là les Marchands, par quelque un de ses gens qui parloit Espagnol & qui en prenoit l'habit. On convenoit du tems & du lieu où les Chaloupes du Vaisseau devoient se rendre avec les Marchandises. Toutes les conventions s'exécutoient de bonne-foi, c'est-à-dire que les Espagnols venoient faire d'abord leur marché à des prix fixes, & que revenant ensuite à la Ville, ils en revenoient avec de l'argent, qu'ils donnoient en prenant les Marchandises. Cette Foire clandestine duroit quelquefois six semaines entières, car, de Porto Bello, l'avis alloit jusqu'à Panama, d'où venoient quantité d'autres Espagnols, qui traversoient l'Isthme en habits de Payfans, conduisant des Mulets, avec leur argent dans les Paniers. S'ils rencontroient quelques Officiers royaux, ils ne laissoient voir que des vivres,

(f) Vichfield est le nom d'un beau Château de la Province de Hampshire en Angleterre, qui appartenoit alors au Duc de Portland.

(t) Les Commissaires des Plantations dirent en 1734 à la Chambre des Pairs, que les revenus de la Jamaïque, imposés l'année précédente en Angleterre, se montoient net à 18,136 livres, 1 sol, 8 deniers. Leur valeur s'est élevée depuis à 15,000 livres. R. de R.

(l) La Métairie a engagé les Jamaïcains à en planter quand elle a obligé que les cafés de l'étranger payeroient en entrant dans les Domaines de leurs pays quinze fois plus que le Café provenant du cru de ses Colonies. R. de R.

Voyages en Espagne, aux Antilles, à la Jamaïque.

qu'ils fréquentent de passer à Porto-Bello sous le plus favorable des voyageurs la nuit, par les bois & les chemins détournés. Dans leur marché avec les Anglois, ils ne manquèrent point de disputer qu'on leur feroit des Indiens contrebande, & qu'on leur fourniroit des vivres pour leur retour. Aussi leurs [illegible] ne se remplissoient de Marchandises, qui ne paroissoient point [illegible]. Une preuve fort simple du profit extrême, que les Marchands des deux Nations en retiroient, c'est que les Espagnols de Cumana & les Anglois de la [illegible] ont fait 8 voyages forcés de balandre pour enlever & pour vendre [illegible] de Vaisseau, qui, sur un fond de deux mille livres sterling, [illegible] dans l'espace de deux mois.

Evaluation des fonds & de tout le mobilier de la Colonie en 1771.

[L'Auteur entre [illegible] de la Colonie connoît deux milliards, & donne quelques [illegible] étranger. Tout les Capital, en Terres, en Esclaves [illegible] espèce de Mobilier, a été estimé 495,000,000 livres. [illegible] peu de ces richesses appartenoient aux propriétaires des Habitations? Quelques-uns, en leur attribuant, la facilité des crédits, leur ont [illegible] des dettes prodigieuses envers les Négocians établis dans l'Ile, & [illegible] envers les Juifs. Les Colons de la Jamaïque ont engagé, pour ainsi dire, par l'anticipation des créances qu'on a sur eux, les deux tiers de leurs héritages. Il n'en a pas apporté à des observateurs qui connoissent l'état de leurs affaires. Ce délai devient toujours, à moins qu'il ne soit arrêté par une augmentation rapide & considérable dans les Cultures. Elle est possible, cette augmentation; il n'y a rien que de monter en valeur des vallées, des côteaux, des plaines refusés aux deux depuis que les Anglois sont possesseurs de la Jamaïque. Il est à présumer que ces terreins bien distribués donneroient en abondance les différentes denrées qu'on recueille dans l'Ile. Les Colons doubleroient leurs richesses & se dédommageroient de leurs dettes étrangères.

Moyens de les payer.

Ce qu'il y a à craindre d'une République de Noirs.

Un mal plus grand & digne de leur à craindre, est une République de Noirs, dans la Jamaïque s'il est vrai forcer de reconnoître l'indépendance.

Nous avons dit que, pendant que Dooly étoit à la tête de la Colonie, les Noirs qui s'étoient réfugiés dans les Montagnes, craignant d'y être forcés, s'étoient soumis à lui, à l'exception de seize à quarante, qui s'enfoncèrent dans des rochers, pour y vivre ou mourir libres.

Politique cruelle.

A la guerre ils renversent, croyant de fatiguer les troupes.

Il ne s'élève que de cette pratique générale des Esclaves.

La Politique, qui a des yeux & point d'entrailles, voulut qu'on achevât d'exterminer ou de réduire cette poignée de fugitifs, échappés à la lutte ou au carnage. Mais les Troupes qui périssoient, ou s'épuisoient de fatigues, ne pouvoient pas un système de destruction, qui devoit leur coûter encore du sang. On y renonça, dans la crainte de les soulever. Cette considération donna aux Noirs [illegible]. Les Esclaves que l'horreur du travail, ou la peur des châtimens, jettent dans le désespoir, ne tardèrent pas à chercher un asyle dans ces lieux, où ils étoient sûrs de trouver des compagnons prêts à les défendre. Le nombre des fugitifs augmenta tous les jours. On les vit bientôt devenir par milliers, après avoir massacré leurs maîtres, & dépouillé les Habitations, qu'ils livrèrent aux flammes. Insensiblement on employa contre eux des partis actifs, auxquels on donnoit 30 livres pour chaque

Noir meffient dont ils préfumoient la vûe. Cette rigueur ne châtia rien, & la défertion n'en devint que plus générale.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

La nombre des Rebelles accroît leur audace. Jusqu'en 1690 ils s'étoient bornés à fuir, mais enfin, ils croyent aſſez forts, même pour attaquer, on les vit fondre par bandes ſéparées ſur les Plantations Angloiſes, où ils firent des dégâts horribles. Envain furent-ils repouſſés avec perte dans leurs montagnes: envain, pour les y contenir, conſtruiſit-on des forts de diſtance en diſtance, avec des corps de garde. Malgré ces frais & ces précautions, les ravages recommencerent à diverſes reprises. Le reſſentiment de la ruine ſe viſible par une poignée barbare, une rage de fureur dans l'ame des Noirs achetés par ses Maîtres, que leur-ci, pour couper, diſoient-ils, la racine du mal, réſolurent en 1735, d'employer toutes les forces de la Colonie à détruire un ennemi implacable.

La Jamaïque.

Qui conſiſte de fuir à de revenir ſans ceſſe.

Les Anglois tentent le projet de les exterminer tout à fait.

Aussitôt les lois militaires prennent la place de toute adminiſtration civile. Tous les Colons ſe partagent en corps de troupes. On ſe met en mouvement, on marche aux Rebelles, par différentes routes. Un parti ſe charge d'attaquer la ville de *Nanny*, que les Noirs avoient bâtie eux-mêmes dans les Montagnes Bleues. Avec du canon, on réuſſit à réduire une place conſtruite ſans regles, défendue ſans artillerie. Mais les autres entrepriſes n'ont eu qu'un ſuccès équivoque ou balancé par des pertes. Les Eſclaves, plus glorieux d'un triomphe qu'attentifs de dix revers, s'encouragéoient de ne plus voir dans leurs tyrans que des ennemis à combattre. S'ils ſont vaincus, ce n'eſt pas ſans vengeance. Leur ſang eſt ſi mêlé confondu avec celui de leurs barbares maîtres. Ils vont ſe dévouer de l'épée de l'Européen, pour lui plonger un poignard dans le cœur. Les réfugiés, forcés de céder au nombre ou à l'adreſſe, ſe retranchent dans des lieux inacceſſibles, & s'y diſperſent en petites troupes, réſolus de n'eu plus ſortir, & bien aſſurés d'y vaincre. Après neuf mois de combats & de courſes, on abandonne enfin le projet de les ſoumettre.

Ceux-ci font preſque toujours vaincus, ſans pouvoir être domptés.

Aussi l'empereur, tôt ou tard, ſur des Armées nombreuſes, aguerries, & même diſciplinées, un peuple déſeſpéré par l'atrocité de la tyrannie ou de l'injuſtice de la conquête, s'il a le courage de ſouffrir la faim plutôt que le joug, s'il joint à l'horreur d'être aſſervi, la réſolution de mourir, s'il aime mieux être effacé du nombre des peuples, que d'augmenter celui des Eſclaves. Qu'il craigne la pluie à la multitude des troupes, à l'ardeur des armes, à l'éloigne des vivres, des munitions & des hôpitaux, & qu'il ſe retire au cœur des montagnes, ſans linge, ſans ſolde, ſans proviſions, la Nature ſaura bien l'y nourrir & l'y défendre. Qu'il y reſte, s'il le faut, des années, pour attendre que le climat, la chaleur, l'oiſiveté, la débauche, aient dévoré ou conſumé ces corps nombreux d'étrangers, qui n'ont ni bras à eſpérer, ni gloire à recueillir. Qu'il défende quelquefois avec les torrens, pour ſurprendre l'ennemi dans ſes armes, & ravager ſes Lignes. Qu'il trouve, enfin, les noms mauvais de brigands & d'aſſaſſins, que les prodigues font donne une grande Nation, aſſez lâche pour s'armer toute entière contre une poignée d'hommes chaſſieux, & aſſez foible pour ne pouvoir les vaincre.

Effet que doit produire la tyrannie ſur des ames républicaines.

Voyages et Etats. aux Antilles.

A la Jamaïque.

Les Colons tombent dans le découragement.

Trelawny, politique habile & homme fait un traité avec les Noirs.

Telle fut la conduite des Negres avec les Anglois. Ceux-ci réunis de courage & d'artifices inutiles, tombèrent dans un découragement universel. Les plus pauvres d'entre eux s'offrirent accepter les terres, que le Gouvernement leur offroit au voisinage des montagnes. Des Etablissemens plus éloignés de ces redoutables Esclaves, furent négligés, ou même abandonnés. Plusieurs endroits de l'Ile, qui, par leur aspect, annonçoient le plus de fécondité, refluèrent dans leur état sauvage, les bois & les broussailles vinrent dans la saison les avoir hérissés, devinrent l'effroi des Colons, en servant d'asyle aux rebelles qui s'étoient aguerris.

Dans cette situation, *Trelawny* fut chargé de l'administration de la Colonie. Ce Gouverneur sage, & trop doux humain, ne voulut pas à finir que des hommes, qui, depuis près d'un siècle, vivoient de fruits sauvages, nuds, exposés à toutes les injures de l'air, qui, toujours aux prises avec un affreux plus fort & mieux armé, ne cessoient de combattre pour la défense de leur liberté, ne devoient jamais réduits par la force ouverte. Il eut donc recours à des ouvertures pacifiques. On leur offrit, non seulement des terres à cultiver en propriété, mais la liberté, mais l'indépendance. On exigeoit qu'ils en jouissent sous des Chefs, qui, choisis par eux mêmes, recevroient cependant leur commission du Gouverneur de l'Ile, & ne pourroient agir que d'après sa direction. Ce plan moral jusqu'alors pour des Negres, fut accepté. Le Traité se conclut en 1738, avec une joie réciproque. Il sembloit promettre une tranquillité inaltérable, mais il s'y étoit mêlé un germe de trouble & de rupture.

Qui devient bientôt par l'arrangement que l'assemblée générale de la Colonie fait avec eux.

Tandis que Trelawny faisoit cet accommodement au nom de la Couronne, l'assemblée générale de la Colonie avoit proposé son arrangement particulier aux Negres indépendans. C'étoit qu'ils s'obligeassent à ne plus donner de retraite aux Esclaves fugitifs, à condition qu'on leur payeroit une somme fixe pour chacun de ces déserteurs, qu'ils dénonceroient ou ramèneroient eux-mêmes à la Colonie. Cette disposition, contraire à l'humanité, n'a pas été sans doute rigoureusement observée. On s'est aussi mutuellement accusé d'infidélité. Les Negres, mal payés dans ce pacte honteux, ont recommencé plusieurs fois leurs ravages.

Conjuration de tous les Negres Esclaves en 1760.

Soit que leur exemple eût inspiré de l'audace, ou que le dernier du joug Anglois eût soulevé la haine, les Negres Esclaves méditèrent d'être libres aussi. Pendant que la guerre d'Europe entraînoit l'Amérique, ces malheureux conjurèrent tout, en 1760, de prendre les armes le même jour, de massacrer leurs tyrans, & de s'emparer du gouvernement. Mais l'imprudence de la liberté découvrit l'imminence du complot, en prévenant le moment de l'exécution. Quelques-uns des conspirateurs mirent avant le temps le feu aux Habitations, en poignardèrent les maîtres, & se voyant pas en état de résister à toutes les forces de l'Ile, que leur entreprise prématurée avoient réunies en un moment, ils se réfugièrent dans les montagnes. De cet asyle inexpugnable, ils ne cessèrent de faire des guerres meurtrières & destructives. Les Anglois, dans leur désespoir, furent réduits à rechercher, à prix d'argent, la fidélité des Negres sauvages, dont ils avoient été forcés de reconnoître l'indépendance par le traité d'un Traité.

Une trop grande précipitation le fait manquer.

On leur permit une femme libre pour la vie de chaque Esclave qu'ils auroient tué de leurs mains. Ces lâches Africains, indignes de la liberté qu'ils avoient recouvrée, n'eurent pas honte de vendre le sang de leurs frères ; ils les poursuivirent, ils en tuèrent un grand nombre par trahison. Enfin, les conjurés affoiblis & traités par leur propre race, refluèrent longtems dans la misère & l'inaction.

Voyages de Exquemelin.

A la Jamaïque.

Les Nègres fugitifs vivent dans le sang des Nègres révoltés.

On croyoit le feu de la Conspiration éteint dans son cendre, lorsque les révoltés accrus par le nombre des déserteurs qui s'étoient échappés de diverses Plantations, reparurent avec une nouvelle fureur. Les comptes réglés, les mêtres, un corps nombreux de cavalerie, tout se réunit contre des Esclaves. On les combattit, on les vainquit en plusieurs rencontres. Il y en eut beaucoup de tués & de pris. Le reste se dispersa dans les bois & dans les cavernes. Tous les prisonniers furent fusillés, pendus ou brûlés. Ceux qu'on croyoit les auteurs de la conjuration, furent conduits vivans à des gibets, où ils périrent lentement, empalés & consumés au feu à demi de la sorte terrible, supplice plus cruel, plus affreux que celui du bucher. Cependant leurs cyrans favorisoient avec avidité les courses de ces infortunés, dont le seul crime étoit d'avoir voulu recouvrer par la vengeance, des droits que l'avarice & l'inhumanité leur avoient ravis.

Les Nègres fugitifs vivent dans le sang des Nègres révoltés.

La même esprit de barbarie dicta les mesures qu'on prit pour prévenir de nouveaux soulèvemens. Un Esclave est fustigé dans les places publiques, s'il passe à quelque pas que ce soit, s'il ose aller à la chasse, ou s'il vend autre chose que du lait ou du poisson. Il ne peut sortir de l'Habitation où il sert, sans être accompagné d'un Blanc, ou sans une permission par écrit. S'il bat du tambour, ou s'il fait usage de quelque instrument bruyant, son maître fera condamné à une amende de 225 livres. C'est ainsi que les Anglois, ce peuple si jaloux de la liberté, se montre de celle des autres hommes. C'est à ces excès de barbarie que le commerce de l'esclavage des Nègres ose se conduire des usurpateurs. Tels sont les progrès de l'injustice & de la violence. Pour conquérir le nouveau monde, il a fallu tuer ses habitans. Pour les remplacer, il falloit acheter des Nègres, seuls propres au climat, aux travaux de l'Amérique. Pour contraindre ces Africains qu'on daignoit à cultiver la terre, sans y rien posséder, il a fallu les prendre par force, & les rendre esclaves. Pour les tenir dans l'esclavage, il faut les traiter durement. Pour empêcher ou punir la révolte que doit exciter la dureté de la servitude, il faut des supplices, des châtimens, des lois atroces contre des hommes qui le sont devenus.

Moyens de l'Angleterre & de la Hollande.

Mais, enfin, le crime même a fait naître, dans le sein de l'Amérique, des causes destructives. Un moment suffit, une étincelle heureuse à la Jamaïque y peut faire passer des armes à des hommes qui ont l'ame altérée, & le bras levé contre leurs oppresseurs. Le Français qui ne songeoit qu'à nuire à ses ennemis, sans prévoir que la révolte des Nègres dans une Colonie les peut soulever dans toutes, fit naître une révolution pendant la guerre. L'Anglois placé entre deux feux perdra la force, son courage, & souffrira la Jamaïque en proie à des esclaves & à des conquérans, qui se la disputeront par de nouvelles horreurs. Voilà l'anéantissement de l'Angleterre. Elle s'attache à l'homme par des nœuds

Ce que les Anglois ont à craindre de leur commerce de traite avec leurs Colonies.

Voyages et Etats aux Antilles.

De la Jamaïque.

qui ne fe rompent qu'avec le fer. Le crime engendre le crime ; le fang attire le fang, & la terre demeure un théâtre éternel de défolation, de larmes, de nature & de deuil, où les générations viennent fucceffivement à baigner dans le carnage, s'arracher les entrailles, & fe renverfer dans la pouffière.

Une feule chofe doit fuffire pour tenir les Colons de la Jamaïque dans des alarmes continuelles, c'eft que le nombre des efclaves eft quarante fois celui des oppreffeurs, & que quelque vigilance que foient ceux-ci, il n'eft pas poffible que ceux-là ne trouvent, tôt ou tard, le moment favorable de fecouer le joug auquel ils font inhumainement affujettis.

Toute la population eft quarante fois celle des perfonnes libres.

Poffeffions portugaifes de la Jamaïque.

Port-Royal le gouvernement eft la force des vaiffeaux.

La Nature a placé entre Cuba & l'embouchure du Mexique, de l'autre côté de ce riche pays. Outre que les vaiffeaux qui vont de Carthagène à la Havane, font forcés de paffer fur les Côtes, elle eft plus à portée que aucune autre Ile, des différentes Echelles du Continent. La multitude & l'excellence de fes Rades lui donnent la facilité de lancer des vaiffeaux de guerre de tous les points de la circonférence. Tant d'avantages ne font balancés que par un feul inconvénient, la difficulté d'en fortir, tant qu'on prendra le Détroit de Bahama, fort qu'on le déterminera pour le paffage fous le Vent.

La première de ces deux Routes a toute la faveur du vent durant deux cents lieues, après lefquels on a doublé le Cap Saint-Antoine, on rencontre à l'avant le même vent qu'on avoit à l'arrière ainfi l'on perd plus de tems qu'on n'en avoit gagné, avec le rifque d'être enlevé par les Corfaires-côtes de la Havane. De ce péril on tombe dans les détroits de la Floride, où les vents & les courans portent avec une extrême violence (m)

La feconde Route n'offre pas moins de difficultés & de périls. Elle aboutit à une pointe Ile que les Anglois nomment Crooked, & qui eft fituée à quatre-vingts lieues de la Jamaïque. Il faut communément louvoyer pendant cent cinquante lieues contre le vent d'Eft, ranger de fort près les côtes de Saint Domingue, de peur d'être pouffé fur les baffes de Cuba & de paffer par le Détroit que forment les pointes de ces deux grandes Iles, où il eft très difficile de n'être pas intercepté par leurs Corfaires ou par leurs Vaiffeaux de guerre.}

(m) L'Angleterre a vu périr de cette manière plus de vaiffeaux qu'elle n'en a perdu en pleine mer, lorfqu'elle a voulu entrer dans le Golfe du Mexique. C'étoit un Port ouvert, à deux lieues de la Havane, & qui n'avoit pour toute défenfe qu'un Fort de quatre canons. Le Capitaine Edouard en Commandant de la place, a écrit à nos Officiers : « Je vous prie, Meffieurs, de vouloir bien honorer mon Port de votre préfence. Vous y trouverez des rafraîchiffemens pour vos équipages, & vos malades y recevront les fecours de l'humanité. Je ne vous demande que la vie pour mon Roi & pour mon Pays. Je ne connois point de Commandant Efpagnol, & je ne veux point de démêlés avec vous. Il vous eft aifé de vous emparer de mon Port, mais vous ne le pouvez pas, même dans le combat, en pleine mer, qu'après avoir détruit mes vaiffeaux, votre vaillance devra à vous & à vos braves camarades. Mais battus par la tempête, & pouffés dans mon Port par la violence des tempêtes, je dois oublier que votre Nation eft en guerre avec la mienne. Vous êtes malheureux, vous vous êtes réfugiés dans mon Port. Quelque dure que puiffe être votre fituation, je refpecterai votre malheur. Quelque ordre que j'aie dans ce Port, pour ce feul cas vous devez payer. Vous pouvez entrer à vos voiles en toute fûreté, & je ne doute pas que votre Commandant ne vous donne le même ordre. Il vous fera permis de vous retirer le même jour que vous aurez mis dans votre navire ce qui vous appartient. Si un vaiffeau de guerre Anglois ou des Etats-Unis, pouffé par la tempête, entre dans mon Port, je le traiterai comme vous, & je ne le laifferai partir qu'après vous. Si vous ne pouvez pas mettre à la voile, je vous donnerai des rafraîchiffemens pour votre route. » Les hoftilités ne peuvent être trop exactes à empêcher de pareils traités. R. A. R.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

LA BARBADE.

§. VIII.

Voyages & Etabliſſemens à la Barbade.

Premier Etabliſſement des Anglois.

Les Anglois, quoiqu'établis les premiers dans cette Ile, conviennent avec tous les Hiſtoriens qu'elle fut découverte par les Portugais. Sa poſition leur offrit un lieu de rafraîchiſſement commode, dans leurs Voyages au Breſil, ils y laiſſerent quelques Porcs, qui, ſuivant la plupart des Relations, y multiplierent ſi prodigieuſement, qu'à l'arrivée des Anglois l'Ile en étoit remplie. Mais un Obſervateur judicieux traite ce récit de fiction, parcequ'il eſt certain, dit-il, que la Barbade (a) étoit couverte de bois, dont les racines portoient peu de fruits pour la ſubſiſtance de ces Animaux. Il ajoute qu'en 1625, un Anglois, qui avoit été du premier Etabliſſement, raconta à des perſonnes dignes de foi, ſur le témoignage deſquelles il ſe fonde, que dans cette origine de la Colonie, il avoit ſouhaité de la viande fraîche avec tant de paſſion, qu'il auroit vendu ſa liberté pour en obtenir, lorſque, dit l'Obſervateur, dans lequel il n'auroit pû tomber, ſi les Porcs avoient été en ſi grand nombre dans l'Ile. D'ailleurs, cet ancien Habitant confirmoit que les Sauvages y étoient tels qu'on vient de les repréſenter.

Comme on ne trouve aucune trace du tems, où les Portugais découvrirent la Barbade, ni même de l'année où les Anglois y débarquerent pour la premiere fois après eux, on juge qu'elle fut découverte en 1521, par Alvarez Cabral, lorſque étant parti pour les Grandes Indes, il fut pouſſé ſur les Côtes du Breſil. A l'égard des Anglois, quoique on ne puiſſe fixer l'année de leur poſſeſſion, on eſt sûr qu'elle n'eſt pas fort au-deſſous du regne de Jacques I, car il paroît, par un Acte de cette Colonie même, qu'elle fut établie en 1626. Ce qu'on ſait de plus certain ſur ſon origine, c'eſt que le Chevalier Guillaume Courteen, revenant de Fernambuc en 1624 (b), fut jetté ſur la Côte de l'Ile. Courteen étoit un des plus fameux Négocians de ſon ſiecle. Il ne revint point dans ſa Patrie, ſans y publier la découverte; & ſur ſon témoignage, diverſes perſonnes de tous les ordres entreprirent d'y former un Etabliſſement. *Ligon*, le premier dans qui on ait une Relation de la Barbade, dit ſeulement que le Chevalier Courteen y aborda, qu'il y débarqua, pour la viſiter, qu'il la trouva ſi couverte, que ſes gens ne

(a) Ce nom vient des Portugais, & de quelques-uns prétendent qu'il a été corrompu, au lieu que d'autres veulent exprimer la barbarie de l'Ile, parce que ce fut des Habitans, car on n'y a point trouvé aucune marque qu'elle ait été habitée par les Caraïbes.

(b) On connoît cette année, parceque c'eſt celle où les Hollandois s'établirent au Breſil, & que ce fut apparemment dans leur paſſage que Courteen fit le Voyage de Fernambuc. On ſait qu'heureuſement les Eſpagnols & les Portugais délivrés, ſous peine de mort, aux Etrangers, de mettre le pié dans cette partie du Continent. D'un autre côté Jacques I étant mort en 1625, on ne voit point d'autre année à laquelle on puiſſe rapporter le Voyage de Courteen.

Voyages et Gram. aux Antilles de Rochefort.

paroît trouver, dans les Bois, un lieu propre à couvrir leurs Troupeaux, & qu'il n'y vit point d'autres Animaux que des Porcs, qui étoient en fort grand nombre ; ce qui n'eſt pas ſurprenant, pour Lignon, parce que les fruits & les racines, qui croiſſent dans l'Ile, leur fourniſſoient une nourriture abondante. Mais ſur ce dernier point, outre le témoignage de l'ancien Hiſtorien, tous les Voyageurs conviennent qu'il n'y croît naturellement aucune Herbe que du Pourpier, & Lignon l'avoue lui-même dans un autre endroit de ſa Relation.

Les premiers Colons n'eurent pas peu de peine à nettoyer un terrain couvert d'arbres & de ronces. Ils commencerent par y planter des Pommes de Pimmins & du Blé d'Inde, avec quelques arbres fruitiers, mais les ſecours d'Angleterre furent ſi lents & ſi peu certains, qu'ils ſe virent réduits plus d'une fois à la dernière néceſſité. La Comteſſe Guillaume de Pembroke avoit été un des plus ardens pour la fondation d'une Colonie, & quoique il ne paroiſſe point qu'il ait obtenu du Roi des Lettres de conceſſion, il avoit fait prendre poſſeſſion, pour lui-même, d'une grande partie de l'Ile. Il y chargea de ſes intérêts un Officier nommé Carre, qui paſſa pour le premier Gouverneur de la Colonie. Dans cette origine, on trouva, non des reſtes de Cabanes Indiennes, ou d'autres marques d'habitation, mais quelques vaſes de terre, de différentes grandeurs, & travaillés avec tant d'art, que malgré la connoiſſance qu'on avoit déjà de l'élégante poterie des Caraïbes, on ne put les prendre pour l'ouvrage de ces Barbares. Carre en jugea qu'ils y avoient été apportés par quelques-uns des Negres que les Portugais amenoient des Côtes d'Afrique, & ſe ſouvint d'en avoir vu de la même forme dans le Pays d'Angola, où les Habitans ſont d'une ſingulière induſtrie. Cependant Lignon, qui rapporte ce trait, a eu eſt pas moins perſuadé que ces vaſes venoient des Caraïbes. „ Il eſt certain, dit-il, qu'il y a des endroits de l'Ile, d'où l'on „ peut, dans un beau temps, voir parfaitement l'Ile de Saint Vincent, & ſi „ nous pouvons la voir, pourquoi ſes Habitans ne pourroient-ils pas nous „ voir auſſi ? Or tout le monde ſait que les Caraïbes, qui ont toujours été „ en poſſeſſion de cette Ile, ne manquent ſucceſſivement à naviger vers tous les „ lieux qu'ils peuvent voir, & où ils peuvent arriver avant la nuit, après s'être „ embarqués de fort grand matin."

La nouvelle Colonie tomba bientôt dans un ſi grand embarras, qu'elle ſe vit forcée d'abandonner ſes Etabliſſemens, ou de ſe fournir au Canar de Caſtille, un des Favoris de Charles I. Ce Seigneur ayant obtenu du Roi la propriété de l'Ile, en vendit les terres à tous ceux qu'il trouva diſpoſés à s'y tranſporter, ou confirma dans leur poſſeſſion ceux qui voulurent la tenir de lui. Les premiers Habitans s'étoient établis au fond de la Baie, où *Bridge-Town* exiſte aujourd'hui, & le long du même rivage, de ſorte que toutes les autres parties de l'Ile étoient encore à peupler. Elles furent bientôt reconnues, & l'agrément du Pays y attira tant de monde, qu'on n'a point d'exemple d'une Colonie, dans la formation de laquelle on ait été ſi prompt. Mais on regrette beaucoup ici pour l'hiſtoire, que le malheur de Bridge-Town, conſumé en 1666 par un incendie qui ruina preſqu'entièrement cette Ville, ait enſeveli la plus grande partie de tous les Actes publics de la Colonie. Le Gouverne-

Voyages et Etat ou Antilles.

A la Barbade. Culture de l'Isle.

vernement de l'Isle après été plus de trente ans entre les mains du Seigneur Proprietaire, ces mouvemens n'étoient pas venus aux Archives de Londres. On n'a, pour se conduire dans le reste de cet article, que les Relations des Voyageurs, & quelques traits épars des autres Historiens.

Après les travaux nécessaires à la subsistance humaine, la première occupation des Habitans avoit été de planter du Tabac; mais il se trouva si mauvais, qu'il ne se vendoit presque point en Angleterre, ni dans les Pays étrangers. Ainsi le travail & l'industrie de plusieurs années ne produisirent aucun fruit. Les bois étoient encore d'une épaisseur, qui découragoit les plus laborieux. Chaque arbre étoit si gros, qu'il demandoit beaucoup de bras pour l'abattre, & lorsqu'il étoit abattu, les branches formoient une autre difficulté. Il se passa près de vingt ans, pendant lesquels on parvint à peine à former quelques Plantations d'Indigo (c).

Ce ne fut que vers l'an 1650, qu'on vit prospérer les Cannes de Sucre, dont on n'avoit fait encore que de malheureux essais. Quelques-uns des plus industrieux Habitans trouverent le moyen de faire venir du plant de Fernambuc si multiplia fort heureusement, mais le secret de la Fabrique n'étant pas connu, on fut encore deux ou trois ans à tirer parti de ces nouvelles Plantations. Enfin, par les instructions d'un Hollandois, venu du Brésil, & par diverses informations qu'on recueillit chez les Etrangers, on se forma des méthodes, qui ont passé longtems pour les plus parfaites. „ Lorsque je sortis „ de l'Isle, dit Ligon, les Cannes étoient arrivées. On connoissoit quand „ elles étoient mûres, ce qui n'arrivoit que dans l'espace de quatre mois; „ on les mettoit d'abord en les recueillant à la fin de l'an revenu perfection „ un bon Sucre, car manquant de la douceur qu'il doit avoir, il étoit maigre „ & ne pouvoit se garder. Ce n'étoit que des *Mascouades*, humides, crasseuses, & si mal purifiées, qu'elles étoient rejettées des Marchands. Mais „ avant notre départ, on étoit devenu si expert, qu'on entendoit la manière „ de les cuire, de les purifier & de les blanchir." Ce progrès du savoir & de l'industrie, dans l'espace de trois ans, fit changer tout-à-coup l'Isle de face. On en peut juger par le revenu d'une Habitation de cinq cens acres,

(c) A mon arrivée, dit Ligon, nous trouvâmes qu'on n'y avoit encore planté que des Pieces de Maïs & des Bananiers, entre les branches desquels on donnoit quelques coups de hoe, ce qui les rendoit extrêmement fertiles. Il y avoit pourtant de l'Indigo, & il faut préparer qu'il étoit venu à peu près comme en Angleterre, comme nous l'avons vu à leur bout qui se couvrent de fort bonnes Marchandises. Les Barbades leur ont donné de Pois, venus de l'Isle de ce nom, qui est une des isles du Cap Verd. Ils font commerce avec le Brésil, & les Français de Saint Christophe les nomment *Isles de pois ras*, parcequ'ils rapportent tous un de faire sur le même tige; après quoi l'on en fait à mettre. Ces quatre sortes de denrées, les seules que le Commerce ait pour le Commerce, ne laissoient pas d'engager quelques Navires à y venir, dans l'espérance d'en tirer quelque profit par des échanges, pour des Esclaves à des Marchandises, pour du fer de Suede, des Bateaux, des Chemises des Etoffes des choses à autres choses dont les Habitans pouvoient avoir besoin, lorsque ces premiers commencent à goûter la douceur de ce Commerce, ils s'attacherent heureusement au travail, & voulurent avoir plus d'aise & de commodité.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

qui s'étoit donnée auparavant pour quatre cens livres sterling, & dont une seule moitié fut vendue environ sept mille.

La Barbade.

Elle s'accroit à la faveur.

La Colonie reçut aussi de grands accroissemens pendant les guerres civiles d'Angleterre, par l'arrivée de quantité de Familles, qui vinrent y chercher un asyle contre les persécutions du Parti qu'elles avoient refusé d'embrasser. On fit attention alors que l'Ile étoit sans défense, & l'on se hâta d'élever quelques Redoutes sur les Côtes, dans les lieux où elles n'étoient pas naturellement fortifiées. Un Officier de l'Ile, nommé *Darrough*, qui se donnoit pour Soldat & pour Ingénieur, entreprit de les fortifier plus régulierement, & de les munir d'une artillerie suffisante, à condition qu'il jouiroit, pendant sept ans, d'un impôt, qui fut accordé par le Gouverneur & l'Assemblée générale. Il travailla sur ce plan, mais lorsqu'il eut achevé son Fort, avec beaucoup de dépense, des Ingénieurs plus habiles, qui arrivèrent dans la Colonie, le trouvèrent dangereux pour la sûreté, parcequ'il commandoit tout le Port, sans être capable de se défendre de lui-même, il pouvoit être pris facilement & servir contre ceux qu'il devoit mettre à couvert. Il fut abattu, & l'Ile se vit obligée à de nouveaux frais, pour faire, à la place, des tranchées, des remparts, des palissades, des ouvrages à corne, des courtines & des contrescarpes. On fit, dans une autre situation, trois bons Forts, l'un pour servir d'Arsenal, & les deux autres pour la retraite des Habitans dans l'occasion.

Division de l'Ile.

Ce fut alors que la Colonie, se voyant tranquille dans ses possessions, établit un Conseil pour l'administration de la justice. L'Ile fut divisée en quatre districts, & onze Paroisses, dont chacune devoit fournir deux Membres à l'Assemblée. On bâtit des Eglises & d'autres édifices publics. Le Commerce, qui commençoit à s'étendre dans toutes les parties du Monde, donna aux habitans de facilité pour s'enrichir, qu'un Habitant, nommé Drax, sollicité de retourner à Londres par les Parens qu'il y avoit laissés, pensa de les satisfaire, lorsqu'il auroit acquis dix mille livres sterling de rente, & une parole sur ces deux points. Les secours, pour arriver à ces immenses fortunes, étoient quelques Domestiques Blancs, des Negres, & des Esclaves Indiens. On recevoit les premiers d'Angleterre, les seconds d'Afrique, tous les troisièmes étoient des Caraïbes, qu'on enlevoit sur le Continent, ou dans les Iles voisines, quelquefois par artifice, souvent avec violence, & toujours par des voies odieuses. Les Anglois confessent eux mêmes, qu'étant en horreur à ces malheureux Indiens, il n'y avoit que la Piraterie & les invasions qui en pussent forcer un petit nombre à les servir (*d*). D'ailleurs ils les traitoient avec une dureté sans exemple. Les Negres, qui n'étoient pas moins traités, quoiqu'ils fussent plus nombreux que leurs Maîtres, en conçurent une si grande rage, que pour se venger, autant que pour recouvrer leur liberté, ils formèrent, en 1649,

Dureté des Anglois pour leurs Negres.

Conspiration.

(*d*) The first they had from England, the second from Africa, and the last from the Continent, or the neighbouring Islands, by stealth or violence and always with abhorrence: for the Charibeans abhorred the English for imposing their yoke upon them: and tho' very few, they could get into their power by their piracies and invasions.

le deſſein de les égorger tous. Cette conſpiration fut conduite avec tant de ſecret, que la veille du jour qu'ils avoient choiſi pour le maſſacre, toute la Colonie étoit encore ſans défiance. Mais un des Chefs mêmes du complot, troublé par la crainte, ou peut-être attendri pour ſon Maître par quelques bienfaits qu'il en avoit reçus le même jour, lui découvrit le danger qui le menaçoit. Des Lettres, répandues avant le ſoir dans toutes les Plantations, avertirent les Anglois, qui profiterent de la nuit ſuivante pour arrêter tous leurs Negres dans les Loges, & dès le lendemain, ils en firent exécuter dix-huit. Une juſtice ſi prompte fit trembler tous les autres dans la conſuſion. On rapporte un trait, qui n'avoit pas peu contribué à nourrir leur haine. Quelques Anglois, ayant débarqué au Concorde pour enlever des Eſclaves, furent découverts par les Indiens du Canton, qui, jugeant de leur deſſein, tomberent ſur eux, en tuerent une partie, & mirent le reſte en fuite. Un jeune Homme, longtems pourſuivi, ſe jetta dans un Bois, où il rencontra une jeune Indienne, qui le prit en affection à la premiere vue, & qui l'ayant dérobé à la pourſuite de ſes Ennemis, le nourrit ſecrettement pendant quelques jours, juſqu'à l'occaſion qu'elle trouva de le conduire vers la Mer. Il y retrouva ſes Compagnons, qui attendoient, à l'ancre, le retour de ceux qu'ils avoient perdus. La Chaloupe vint le prendre à terre, & l'Indienne, entraînée par l'amour, ne fit pas difficulté de ſe laiſſer conduire au Vaiſſeau avec un Homme qui lui devoit la vie, & dont elle pouvoit attendre du moins une juſte reconnoiſſance. Les Anglois retournerent à la Barbade, où le jeune Homme ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il la vendit pour l'eſclavage. Ligon, qui étoit alors dans cette Colonie, fut indigné d'une action ſi noire, & ne doute point qu'elle n'eût fait la même impreſſion ſur tous les Eſclaves de l'Iſle. Il fait une peinture enthouſiaſte de la beauté de l'Indienne, qui ſe nommoit Yarico. „ Elle ne demeura pas, dit-il, ſans admirateurs. Un Domeſtique „ blanc, de ſon Maître, lui fit un Enfant, & lui qu'elle fût prête à le mettre au monde, elle ſe retira ſeule dans un Bois, d'où elle revint, trois „ heures après, avec le fruit de ſes amours, qu'elle portoit galamment dans ſon „ bras, & qui promettoit d'être quelque jour d'auſſi belle taille que ſa Mere. Les Eſclaves Indiens n'étoient pas en aſſez grand nombre pour entreprendre de la venger, mais ils avoient trouvé le moyen de communiquer „ leur reſſentiment aux Negres."

Voyage et Etabl. aux Antilles. 44 Barbade.

Noble bienfaisance d'un Anglois.

La même Voyageur aſſure qu'en 1650 on comptoit déjà cinquante mille Habitans dans la Colonie, qu'on y voyoit des Habitations qui pouvoient porter le nom de Villes, diviſées en pluſieurs grandes rues, dont la plupart étoient bordées de belles Maiſons, qu'on auroit pris même l'Iſle entiere pour une grande Cité, parceque ſes édifices y étoient à peu de diſtance les uns des autres, qu'il y avoit des Foires & des Marchés, que les boutiques y étoient remplies de toutes ſortes de Marchandiſes, & que dans la manière de bâtir, comme dans les uſages, on affectoit de ſe conformer aux modes de Londres.

Peuple de la Colonie.

Ces progrès, dans l'eſpace de vingt ans, cauſent de l'admiration, mais on nous fait remarquer auſſi qu'il n'en a pas été de cet Etabliſſement comme de la plupart des autres Colonies de l'Europe, dont on doit l'o-

Voyages et Etat. aux Antilles. La Barbade.

rigine à l'indigence de leurs premiers Habitans, qui n'y pouvoient que du chagrin & de la misère. Pour former une Plantation à la Barbade, il falloit un fond considérable. On n'alloit pas s'y établir pour commencer sa fortune, mais pour achever de s'y enrichir, surtout, il n'étoit pas question d'y chercher la liberté de conscience: aussi ne vit-on pas l'Ile peuplée de Puritains, comme la Nouvelle Angleterre & quelques autres Colonies Anglaises; la plus grande partie des anciens Colons étoient Partisans de l'Eglise Anglicane, & que les Anglois nommoient alors des *Royalistes*. Si l'on y souffrit quelques Parlementaires, ce fut à condition d'y vivre paisiblement & peut-être songeoit-on à y tenir des amendes établies pour ceux qui faisoient aux autres quelque reproche offensant. Cependant, la bonne intelligence ne fit jamais place après la mort du Roi, & malgré les Royalistes, qui reconnurent d'abord Charles II, une Flotte de l'Usurpateur vint faire triompher les Parlementaires. Enfin la Famille Royale étant remontée sur le trône, Charles II acheta la propriété de la Barbade des Héritiers du Comte de Carlile, en leur y laissant un revenu annuel de mille livres sterling, & ses successeurs ont continué d'en jouir depuis, avec tous les droits de l'autorité suprême.

Description de l'Ile de la Barbade.

La variété des opinions, sur la situation de cette Ile, a rendu les derniers Voyageurs fort attentifs à chercher la vérité, dans une confusion de témoignages qui faisoit peu d'honneur à leur Nation. Les uns placent la Barbade à treize degrés trente & une minutes de latitude Septentrionale, & lui donnent dans sa plus grande longueur, un peu plus de vingt-huit milles, sur dix-sept dans sa plus grande largeur. Les autres Anglois, qui avoient fait aussi le voyage de l'Ile, la mettent à treize degrés vingt minutes, & ne lui donnent que vingt-quatre milles de long sur quinze de large. Robbe & d'autres Géographes François la placent à dix-sept degrés, & lui donnent environ trente lieues de circonférence. D'autres observations, publiées en Angleterre, fixent la Situation de la Barbade entre les treize & les quatorze degrés, en mettant la partie du Sud sous les treize degrés dix minutes, & celle du Nord sous les treize degrés vingt-sept minutes. Elles lui donnent vingt-un milles de longueur, depuis la pointe qui est au-dessous du Canton *Carrow*, au Sud-Sud-Est, jusqu'au terrein de *Downdre*, au Nord-Nord-Ouest, douze de largeur, depuis la Pointe de *Needham* jusqu'au Roc de *Cooper*, & soixante-quatre milles de circonférence. Un Voyageur plus moderne ne connoît point cette dernière latitude, mais, fondé sur ses propres observations, & sur celles de plusieurs personnes dont il vante l'exactitude, il compte vingt-huit bons milles de long, depuis la Baie d'Oiste au Sud-Est jusqu'à celle de Cliff dans la Paroisse de Sainte Lucie au Nord-Ouest, lesquels multipliés, dit-il, par douze, qu'il reconnoît pour la largeur, font trois cens trente-six acres quarrés, en tout 215040 acres. Mais d'autres affurent que ce calcul, quelque juste qu'il puisse être en Arithmétique, ne l'est pas réellement en lui-même, & qu'en tout, l'Ile ne contient pas plus de cent mille acres, donnant, qu'ils accordent à l'Anglois de largeur, entre la partie du Nord-Ouest, où elle est moindre, & la partie du Sud-Est, où elle est beaucoup plus considérable.

CARTE
DE L'ISLE DE LA
BARBADE
PAROISSE
Ste LUCIE
PAR
Ste
PIERRE
ANDRE
PAR
Ste
PAROISSE
JOSEPH
Haie Town
PAROIS
Ste
JEAN
THOMAS
PAROISSE
Ste
GEORGES
PAROISSE
Ste
MICHEL
PAROISSE
DE Ste
PHILIPPE
Bridge Town
Baye de Carlisle
PAROISSE
DE CHRIST CHURCH
Baye d'Oistins

De toutes les Iles Caraïbes, la Barbade eſt la plus éloignée vers le vent, à l'exception de Tabago, qu'on met auſſi dans ce nombre. Sa forme eſt ovale, large, coupée en vient de la repréſenter, du côté méridional, & ſe rétréciſſant vers le Nord, avec une courbure à l'Eſt. Les lieux les plus voiſins ſont Sainte Vincent & Sainte Lucie. On a déjà remarqué, avec Ligon, que dans un jour ſereín la Barbade & Saint Vincent peuvent être vues l'une de l'autre. La plus proche parure de Caraïbes eſt Saint-Eſtache. En général, le terrein de la Barbade s'élève comme par degrés, non dans quelques endroits, montueux en d'autres, mais offrant partout une fort belle perſpective, & revêtu d'une continuelle verdure. On croit devoir commencer la Deſcription particulière, par celle de la Capitale.

Voyages de Ligon, &c. aux Antilles.

LA BARBADE.

Bridge Town (*e*), appellé d'abord *Saint Michel*, du nom de ſon Egliſe Paroiſſiale, qui fut dédiée au Chef des Anges, eſt ſitué par les deux degrés cinquante-cinq minutes de latitude Nord, au fond d'une Baie qu'ils nomment communément la Baie de Carliſle. Il ſemble que dans le choix du terrein, on ait fait moins d'attention à la fécondité qu'à la commodité des Habitans, à diſpoſition, qui le rend un peu plus bas que le rivage, l'expoſât tellement aux inondations de la Marée, qu'il n'eut jamais fallu un grand nombre de Lagunes & de Mares d'eau ſalée, dont il s'élèveroit des vapeurs fort mal-ſaines; mais à force de travail, on eſt parvenu à deſſécher ces parties marécageuſes, & même à fermer le paſſage aux eaux de la Mer. S'il reſte un Marais bourbeux à l'Eſt de la Ville, il vient des débordemens extraordinaires, qui y rendent quelquefois elle-même, & contre leſquels on n'a pû trouver encore de défenſe. Elle eſt à l'entrée d'une Vallée, qui s'étend de pluſieurs milles dans les terres, & que le nomme la Vallée de Saint George. On y voyoit, il y a quelques années, une petite Rivière, qui tomboit dans la Baie de Carliſle près du Pont, & qui, étant aſſez profonde pour recevoir des Chaloupes, procuroit toutes ſortes d'avantages aux Plantations de la Vallée, mais elle eſt aujourd'hui tout-à-fait bouchée, & perſonne ne ſe croyant obligé d'y appliquer remède à ſes propres frais, on ignore que le Gouvernement doit en dépendre.

Deſcription de Bridge Town.

On nous repréſente la Capitale de la Barbade comme une belle & grande Ville, compoſée d'environ douze cens Maiſons, la plupart de pierre. Les rues en ſont larges & les Maiſons hautes. On aſſure que les loyers n'y ſont pas moins chers qu'à Londres. Tous les Voyageurs vantent la diſpoſition & la propreté des Quais. Les Forts maritimes ſont ſi bien conſtruits, que la Ville n'auroit rien à craindre du dehors, s'ils étoient ſuffiſamment entretenus, & munis avec plus de ſoin. Le premier, qui ſe nomme le *Fort James*, & qui eſt ſitué près du Quai *Steward*, eſt monté de dix-huit Canons: on y voit une très belle Salle, bâtie pour le Conſeil, ſous le Gouvernement de Milord Carliſle. Le Fort de *Willoughby* occupe une petite langue de terre, qui s'avance dans la Mer, & n'a que douze Canons. Le reſte de cette Côte, juſqu'au Fort *Needham*, qui a vingt Canons, eſt défendu par trois batteries. Au-deſſus, & moins proche du rivage, on avoit commencé à grands

(*e*) C'eſt-à-dire, Ville du Pont.

Voyages et Etat. des Antilles. LA BARBADE.

frois une forte Citadelle, fur le bruit d'une attaque dont l'Ile fe croyoit menacée, mais il paroît que cette entreprife eft demeurée fans exécution, & qu'elle s'eft évanouie avec le danger. La Ville eft défendue, à l'Eft, par un petit Fort de huit Canons, qui font la principale fûreté contre les invafions du dehors, & contre les mouvemens domeftiques. Il n'y a point de Marchands qui ne croient leurs Magafins hors d'atteinte, fous cette protection, & tout confidéré, bien ou mal fondée, fert, dit-on, à rendre Bridge-Town la plus riche Ville des Iles fous le Vent.

Son Eglife eft de la grandeur du commun des Cathédrales d'Angleterre : l'Orgue, d'une fingulière beauté, le Clocher, magnifique, & l'on ne vante pas moins un beau carillon de fept cloches, qu'on donne pour un ouvrage moderne. Bridge-Town eft la réfidence du Gouverneur, le Siege du Confeil & de l'Aſſemblée générale, & le centre de toutes les affaires de l'Ile. On nous fait juger du nombre de fes Habitans, par fa Milice, qui eft de douze cens Hommes, pour la Ville & pour tout le Quartier de Saint Michel : elle porte le nom de Régiment Royal, ou des Gardes à pié. On ajoute, en un mot, que fi la Ville de Bridge-Town étoit fituée dans un lieu auſſi fain, qu'il eft fur & commode, elle feroit la plus belle & la meilleure Place des Colonies Angloiſes, comme elle en eft la plus riche.

La Baie de Carlile, dont elle occupe le fond, eft aſſez grande pour contenir cinq cens voiles. Elle avoit un Môle, qui, prenant du Fort James, s'étendoit aſſez loin dans la Mer, mais il fut entierement détruit, en 1694, par un ouragan. A l'Eſt de la Ville, on trouve, à peu de diſtance, un Magafin de pierre, bien gardé, où l'on entretient une groſſe proviſion de poudre. Du même côté, à quatre milles du Pont, la Paroiſſe de Saint Georges fe préſente dans une délicieuſe Vallée, & fur le chemin, à moins d'un mille de Bridge-Town, on rencontre une belle Maiſon, nommée *Pelgrave*, que l'Aſſemblée Générale a fait bâtir pour le Gouverneur. Du côté du Sud, à la diſtance d'un mille & demi du Pont, on en voit une autre, nommée *Fontabelle*, que la Colonie louoit auparavant du Colonel Veirond, pour le même uſage. Du Pont à Fontabelle, le rivage eſt bordé d'une tranchée avec un Parapet, & Fontabelle même eſt défendue par une Batterie de dix Canons. De-là, la tranchée continue juſqu'à *Chace*, où l'on trouve une autre Batterie de douze pieces. Toutes les Côtes de la Baie de Mellow, qui ne ſont que des rochers eſcarpés, ſervent de fortifications naturelles. Depuis Maxwell, près de Chace, il regne une chaîne de Montagnes juſqu'au Canton d'Harriſon, qui eſt la plus occidentale Plantation de l'Ile.

La Baie de Mellow a ſa Batterie de douze Canons, & de-là une tranchée juſqu'à *Hole*, petite Ville à huit milles de Saint Georges, & ſept de Bridge-Town. Elle conſiſte dans une rue, qui deſcend juſqu'au rivage, & qui s'y joint à une autre, compoſées toutes deux d'environ cent Maiſons. Cette Rade eſt bonne, & commode ſurtout pour les Plantations de la Paroiſſe de Saint Thomas, qui l'emploient pour l'embarquement de leurs Marchandiſes. L'Egliſe de Hole, qui paſſe pour belle, & qui eſt dédiée à Saint

Voyages en Etabl. aux Antilles.

LA BARBADE.

Jusques, fait quelquefois donner à cette Ville le nom de *James-Town* (*f*). Son Port eſt défendu par un Fort de vingt-huit canons; & par une Batterie de huit, à *Church Point*, proche de l'Egliſe.

Du Hole à la Paroiſſe de Saint Thomas, qui en eſt à l'Eſt, on compte un mille & demi, & ſix de Saint Thomas à *Speight*. La tranchée continue encore, le long du rivage, depuis Church-Point juſqu'à la Plantation d'*Allen*, au-deſſous de laquelle on trouve un Fort de douze canons, nommé *Queen's-Fort* ou Fort de la Reine, & de-là, une autre Tranchée, avec ſon Parapet, conduit à la Baie de *Reed*, qui a ſon Fort, monté de quatorze canons. La Tranchée va d'ici au Canton de *Scot*, muni d'un Fort & de huit canons; enſuite au Canton de *Bonly*, qui n'a qu'une Batterie ſimple, comme celui de *Benſon* qui le ſuit. De Benſon, la Tranchée continue juſqu'à la Baie d'*Heatheot*, où l'on trouve un Fort de dix-huit canons, proche de Speight, & pour la ſûreté de cette Ville.

Speight, qui eſt ſitué à trois milles & demi de Hole, portoit autrefois le nom de *Petit Briſtol*, & paſſe pour la principale Ville de l'Iſle après Bridge-Town. Elle conſiſte en quatre rues, dont trois aboutiſſent au rivage, & qui contiennent enſemble plus de trois cens maiſons. Dans ſon origine, elle étoit le Port favori des navires de Briſtol, & les Ecoſſois de la Colonie y faiſoient embarquer toutes leurs Marchandiſes pour l'Angleterre. Ce concours y fit bâtir quantité de Magaſins, & la mit dans un état floriſſant: mais enſuite Bridge-Town ayant attiré la plus grande partie du Commerce, elle eſt tombée par degrés. On ne laiſſe pas d'y voir encore une belle Egliſe, dédiée à Saint Pierre, qui donne ſon nom à l'un des cinq Quartiers de l'Iſle, & l'on y tient, tous les mois, une Cour de Juſtice pour cette diviſion. La Ville eſt défendue par deux Forts, outre celui d'Heatheot, l'un, placé au centre, l'autre, à l'extrémité ſeptentrionale, montés de vingt-huit canons. Près de la Ville, un généreux Habitant avoit fait bâtir une Ecole publique, qui n'a pas été ſoutenue avec le même zèle, & dont on ne voit aujourd'hui que les ruines.

De Speight, la Tranchée conduit vers la Baie de Macock, c'eſt-à-dire l'eſpace de trois milles & demi. On a conſtruit, depuis peu, un Fort dans cette Baie, d'où l'on ſe rend, par une route de deux milles, dans la Paroiſſe de Sainte Lucie. L'Egliſe, dédiée ſous ce nom, eſt un édifice de pierre, grand & régulier. De-là, vers la Côte du Nord, on entre dans une belle campagne, & le rivage, depuis la Baie de Macock juſqu'à la Pointe Lambert, offre pluſieurs petites Baies, dans l'eſpace de quatre milles, toutes défendues par un Fort, juſqu'à la Pointe de *Derbie*. Enſuite juſqu'à la Ville d'Oliſt, qui eſt ſituée à l'Eſt, l'Iſle eſt naturellement fortifiée par des Dunes hautes & pierreuſes, qui en rendent l'accès fort difficile & depuis la Pointe de *Conſet* juſqu'à celle du Sud, ces hauteurs regnent preſque ſans interruption. D'ailleurs la Mer eſt profonde ſous cette Côte, qu'on n'y mouille pas aiſément; & le rivage ſi pierreux, qu'il n'eſt pas plus facile d'en approcher.

(*f*) Ville de Saint Jacques.

Voyages et Evén. aux Antilles. LA Barbade.

On nous ramene de-là aux Cantons intérieurs de l'Ile. A cinq milles de Sainte Lucie, un Voyageur trouve la Paroisse & le *Quartier de Saint Andre*, dans cette partie qu'on nomme l'*Ecosse*. L'Eglise eſt d'une hauteur, qui ſurprend dans une Colonie. L'Ecoſſe de la Barbade contient une chaîne de Montagnes, dont la plus haute ſe nomme le Mont *Hillaby*, & paſſe pour la partie la plus élevée de l'Ile. Du ſommet, on voit la Mer de toutes parts autour de ſoi. C'eſt de ces hauteurs que ſort la Riviere, qui en a pris le nom de Riviere Ecoſſoiſe, & qui va ſe rendre dans la Mer près du Mont *Chalkley*, où elle forme une ſorte de Lac, à mille pas du rivage. Ce Quartier de la Barbade eſt compoſé d'une terre mobile, dont la ſurface coule, ou s'ébouſſe quelquefois d'un pié, au préjudice extrême des Plantations.

De la Paroiſſe de Saint André à celle de Saint Joſeph, la diſtance eſt de trois milles, en ſuivant la Côte. Une Riviere, qu'on appelle *Joſeph*, du nom de cette dernière Paroiſſe, y prend ſa ſource dans le Canton de *Dorne*, & paſſe pour la principale de l'Ile. Elle joint ſes eaux à celles de la Mer, au-deſſous de *Haïdes*, après un cours d'environ deux milles. On lui reproche, comme à la Riviere Ecoſſoiſe, d'être un peu fangeuſe dans les Mois de Printemps. Il eſt certain qu'en d'autres ſaiſons la blanche moëde des Poiſſons & les Plantations voiſines, juſqu'à rendre le paſſage extrêmement difficile aux Voyageurs, cependant il n'y a point de Plantateurs qui n'aient leurs ſources d'eau douce, & dans quelques lieux qu'on ouvre la terre, on eſt ſûr d'en trouver une.

Entre Saint Joſeph & la Paroiſſe de Saint Jean, on ne compte que trois milles, ſur la même Côte. Saint Jean renferme la fameuſe Plantation qu'on nomme *Drax-Hall*, une des premieres de l'Ile, où d'un fond de trois cens livres ſterling, on a vu que le Colonel Drax ſe fit un revenu dont on n'avoit jamais vu d'exemple. Trois milles plus loin, au Sud de Saint Jean, on entre dans la Paroiſſe de *Saint Philippe & Saint André*, qui contient une chaîne de Montagnes. Ce Quartier ne fut habité que trente ans après la formation de la Colonie, & l'on obſerve que les Cantons ſous le Vent ont été les derniers défrichés. Aujourd'hui, à l'on excepte l'Ecoſſe, qui n'eſt pas encore ſans Bois, il eſt auſſi rare d'en voir un depuis Sainte Lucie juſqu'à Saint Othe, qu'il l'étoit autrefois d'y trouver une Maiſon. De Saint Philippe à *Chriſt-Church*, on compte environ ſept milles. Chriſt-Church eſt une Egliſe qui appartient à la Ville d'Oſtin, nommée auſſi *Charles-Town*, quoique plus connue ſous le nom d'Oſtin, qui étoit celui de ſon premier Fondateur. Elle eſt défendue par deux bons Forts, l'un proche de la Mer, l'autre du côté des terres, avec une Plate-forme de l'un à l'autre, qui leur ſert de communication. Celui de la Mer eſt au Nord de la Ville; & quarante pieces de canon, dont il eſt monté, en faiſoient la meilleure Place de l'Ile, avant que les fortifications de Bridge-Town fuſſent achevées: l'autre n'a que ſeize ou dix-huit pieces. Mais ils ſervent tous deux d'une bonne défenſe à la Ville, qui eſt de la grandeur de Hyde, & bâtie dans la même forme. Oſtin & ſon diſtrict compoſent un des cinq Quartiers de l'Ile, à ſix milles de Bridge-Town, & quatre de Saint Georges. Une tranchée,

chie, qui commence au Fort soutenir, regne le long du rivage jusqu'à la Citadelle royale, qui est demeurée imparfaite à Bridge Town.

Voyages et Etat. des Antilles. LA BARBADE.

Lazar Island est, suivant la signification Angloise de son nom, une petite Ile, éloignée d'un mille du rivage, & d'un mille & demi d'Oistin, devant les Cantons d'*Allen* & de Carter. Vers le milieu du chemin, entre Oistin & Bridge-Town, on rencontre une Plantation fameuse par son jardin, qui passe pour un des plus beaux d'une Ile dont on vante les délices.

Après nous en avoir fait faire le tour, suivant la division de ses Paroisses, on revient à quelques lieux remarquables, que nous y prétermettons point dans cette course. Outre les Baies qu'on a nommées, la Barbade a celles qu'on nomme *River Bay*, *Tent Bay*, & *Baker's Bay*, à la Côte sous le vent, *Skull Bay*, *Pool Bay*, *Hole's Bay*, *Long Bay*, & *Women's Bay*, à l'Est; *Sammy's Bay* au Sud Ouest, entre la Pointe de Double & celle d'Oistin, & *Cliff's Bay* à l'Ouest. Il s'en trouve plusieurs petites, qui sont demeurées sans noms, ou qui portent ceux des Plantations voisines. L'Ile, quoique fort dépourvue de Rivieres, est arrosée par quelques larges Ruisseaux qu'on honore de ce titre, parcequ'ils vont jusqu'à la Mer, tels que celui d'*Holdetown Cuf* dans la Paroisse de Saint Joseph, & celui de *Hutchet*, près de Hayman, dans la Paroisse de Saint Jean. Le Canton de Saint Philippe a le sien, mais si foible, qu'il disparoit dans son sable. On trouve en divers endroits, surtout vers le Nord & sur le vent, des Etangs & des Mares, qui fournissent de l'eau aux Plantations. Mais, au Sud & sous le vent, il n'y a point d'autre eau que la Riviere bouchée dont on a parlé, & qui porte le nom de Riviere Indienne, entre Bridge-Town & Fontabelle.

La Tranchée, ou la Ligne, bordée d'un Parapet, qui regne du Fort au Fort autour de l'Ile, est un profond fossé. Le Parapet a dix pieds de hauteur, mais il n'est que de sable, fourenu à la vérité par une haie d'épines assez forte, dont les pointes sont très dangereuses. On nous assura que ces Fortifications ne suffisent pas pour défendre l'Ile contre une puissante attaque, & qu'on s'y fortifie encore de M. d'Iberville. Outre les Forts & les Tranchées, elle a, dans quelques endroits, de vastes Cavernes, qui peuvent contenir jusqu'à cinq cens Hommes, surtout dans les Cantons d'Allen & de Sharp, où les Negres trouvent souvent un asyle contre la fureur de leurs Maîtres, & n'en sortant que la nuit, par diverses ouvertures, ils causent longtems beaucoup d'embarras à ceux qui les cherchent. Celle de Sharp est arrosée par un beau Ruisseau, qui n'y coule pas moins d'un quart de mille. Mais ces retraites ne peuvent servir aux Habitans, que pour se mettre à couvert avec leurs effets, dans une invasion subite, à laquelle ils n'auroient pu résister. D'ailleurs l'humidité continuelle en rend le séjour fort mal-sain.

La Barbade n'a pas d'autres édifices publics, que ses Eglises, l'Hôtel du Conseil, & celui du Gouverneur. On a vu que toutes les Eglises y sont belles & régulieres. Mais les Maisons des Particuliers ne répondent pas aux richesses de la Colonie, à l'exception de Bridge Town, où la plupart sont assez hautes, & se font louer des ouragans celles qui ont été rebâties après ces affreux orages, qui en avoient renversé un grand nombre dans

Voyages et Etats aux Antilles. LA BARBADE.

toutes les parties de l'Ile, ont été longtems fort belles. Enfuite, à meſure que la cruauté s'eſt diſſipée, on a recommencé à ſe donner trois & quatre étages, avec des appartemens d'une belle étendue. Les tapiſſeries y ſont rares, parce qu'elles ne s'accommodent pas d'un air fort humide, qui les fait bientôt tomber en pourriture. En général, dans les meubles, comme dans les habits, les Habitans s'attachent plus à la commodité qu'à la magnificence. Ils ſont auſſi moins ſenſuels & moins délicats, dans leurs alimens, que les Anglois de la Jamaique. La plupart ſe bornent aux productions naturelles de leur terroir, avec les ſupplémens qu'ils reçoivent d'Angleterre & des autres Colonies de leur Nation.

Climat de l'Ile.

Dans la ſituation de l'Ile, on s'imagineroit que la chaleur y doit être inſupportable, mais, pendant huit mois de l'année, elle eſt fort tempérée par des vents frais, qui ſe levent avec le Soleil, & dont la fraîcheur augmente à meſure qu'il monte au Méridien. Ils ſouffient de l'Eſt, un ou deux points vers le Nord, excepté cependant les mois de Juillet, d'Août, de Septembre & d'Octobre, qui ſont proprement l'Eté de l'Ile, & dans tout cet intervalle, on avoue que la chaleur eſt exceſſive. Cependant les briſes de Mer, l'ombrage des arbres, & l'heureuſe diſpoſition des édifices la diminuent encore. La Barbade avoit été la plus ſaine de toutes les Iles d'Amérique juſqu'à l'année 1691, que quelques Troupes embarquées à Cadix, pour une vaine expédition, y apportèrent des fièvres contagieuſes, qui firent périr un tiers des Habitans: mais cette maladie s'eſt diſſipée par degrés, les Ouragans, qui ſembloient menacer l'Ile de ſa ruine, y ſont devenus beaucoup moins fréquens.

Gouvernement.

Le Gouvernement eſt le même, ici, que dans les autres Colonies Angloiſes, c'eſt-à-dire qu'il eſt entre les mains d'un Gouverneur, nommé par le Roi, d'un Conſeil, & de l'Aſſemblée Générale, compoſée de deux Députés pour chaque Paroiſſe. Le Gouverneur repréſente le Roi. Il eſt Capitaine Général, Amiral, & Chancelier de l'Ile. Toutes les Commiſſions viennent de lui. Il convoque l'Aſſemblée, il la congédie, il crée les Conſeillers, il peut accorder ſa pardon pour toute ſorte de crimes, à la réſerve du meurtre & de la trahiſon, il accorde même, dans ces deux cas, l'eſpoir de grace que les Anglois nomment *Reprieve*; en un mot, il exerce l'autorité ſouveraine, ſans autre reſtriction que de prendre avis du Conſeil, & de ſe conformer aux Loix de ſa Nation. Il a le droit négatif, pour tous les Actes de l'Aſſemblée; & quoique Chancelier de la Colonie, il peut nommer à ſon gré des Adminiſtrateurs, pour les biens de ceux qui meurent inteſtats, prérogative dont on a vu naître une infinité d'abus, ſous quelques nouveaux Gouvernemens. Les appointemens du Gouverneur n'étoient que de douze cens livres ſterling, mais, dans la ſeule vue d'épargner à la Colonie divers préſens qui ſembloient tourner en droit pour les Succeſſeurs, la Cour les a fixés à deux mille livres, avec défenſe d'offrir ou d'accepter rien de plus, ce qui n'empêche point que ſous d'autres titres, ce Poſte n'en vaille au moins quatre mille.

Le Conſeil eſt compoſé de douze Membres, qui doivent être des Habitans d'une naiſſance & d'une fortune diſtinguées. Ils tiennent leur autorité

du Roi, par des Lettres qu'ils reçoivent après leur admission; mais c'eſt le Gouverneur qui les nomme, en cas de démiſſion ou de mort. Leurs fonctions conſiſtent à le reconnoître, dans toutes les parties du Gouvernement, à le conſerver dans ſes bornes de ſa Commiſſion, à modérer l'Aſſemblée générale dans la formation la Chambre haute, comme les Seigneurs en Angleterre, à tenir la Cour de Chancellerie avec le Gouverneur ſeuls à prononcer pendant ſon abſence, par leur Préſident, qui le repréſente alors dans toute étendue de ſon autorité. La méthode des Electeurs pour l'Aſſemblée générale, ne diffère point de celle d'Angleterre, & les droits des Membres ſont les mêmes. C'eſt pour terminer adminiſtrativement de la juſtice qu'on a diviſé l'Ile en cinq Quartiers. Chacun a ſes Juges, qui tiennent leurs Séances tous les mois. Il donne un appelle au Conſeil de Ile pour les ſommes qui excèdent dix livres ſterling, comme on peut appeller du Conſeil au Roi, pour les ſommes qui excèdent cinq cens livres. Outre ces Cours inférieures la Barbade a celles de l'Echiquier & de l'Amirauté. On a publié un Recueil des Loix de l'Ile revûes de l'approbation de l'Aſſemblée, & confirmé par l'autorité royale.

Verneuil et Oyſel. ont habitée.

M. Beaſſeda.

L'adminiſtration Militaire eſt confiée, ſous les ordres du Gouverneur, à des Colonels, qui font répandre avec leurs Troupes dans les cinq Quartiers de l'Ile. On y compte cinq Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie. Une compagnie de Cavalerie du Gouverneur qui eſt entretenue de cinq cens Hommes. Chaque Régiment d'Infanterie doit être de deux cens Hommes, & la Cavalerie de cent, mais cette Milice, compoſée d'Habitans diſperſés, eſt toujours fort indiſciplinée, & n'eſt payée qu'en cas de guerre, aux frais de la Colonie. Les revenus du Roi ſont conſacrés à la Barbade. Ils conſiſtent 1° en quatre & demi pour cent ſur toutes les Marchandiſes qui s'embarquent, ce qui monte, année commune, à dix mille livres ſterling. 2° en quatre livres de poudre toujours payées en eſpèces, pour chaque homme de Navire qui arrive; montant à dix mille livres ſterling. 3° un droit de quatre livres ſterling ſur chaque Pipe de Vin de Madère, montant à ſept cents livres. 4° un autre droit ſur les liqueurs fortes qui monte à deux cents livres. Telle ſont les impôts royaux dont il n'y a même que le premier, qui appartienne proprement à la Couronne, car les autres ſont employés à l'entretien des Forts & des munitions. L'Aſſemblée Coloniale leve auſſi les fonds pour le ſervice ordinaire de la Colonie, & l'on entend quelquefois parler de ſes contributions, qui ſe paient par elle, dans montant à vingt mille livres ſterling. La taxe des Paroiſſes, pour l'entretien des Egliſes & de leurs Miniſtres, eſt une autre charge des Habitans. Il n'y a point de Miniſtre Eccléſiaſtique, à qui les moins ne valent cent cinquante ou deux cens livres ſterling; & le Chef de Bridge Town en vaut ſept mille. Depuis que la propriété de l'Ile appartient au Roi, il y eſt établi ſi peu de Preſbytériens, que le Clergé de ſes confrères appartient peu de peuple, ou leur fait Paſteur. On reproche, il y a quelques années, à la Colonie, de n'avoir aucune autre Etabliſſement pour l'inſtruction de la Jeuneſſe, qui doit obliger de cette province les parens diſtingués du ſoin de

Milice & revenus du Roi.

Voyages et Etabl. aux Antilles.

DE LA BARBADE.

Habitans des Habitations.

les Colonies d'Angleterre, au riſque d'y acquérir plus de vices, que de lumieres & de vertus. Il paroît que l'Aſſemblée générale prit alors cette affaire en conſidération : mais on n'a point appris qu'elle ait eu le ſuccès auquel on devoit s'attendre.

Un ſi long oubli, du plus important des intérêts, eſt d'autant plus ſurprenant, que la Colonie, comme on l'a déja fait obſerver, fut d'abord compoſée d'un grand nombre de perſonnes bien nées, & d'une fortune médiocre, qui abandonnerent leur Patrie pour l'augmenter. On aſſure même que depuis la formation de cet Etabliſſement, les Rois d'Angleterre y ont fait plus de Chevaliers (g) que dans tout le reſte de leurs Poſſeſſions d'Amérique : & ſi l'on jette les yeux ſur la Carte de l'Ile, on verra que tous les noms des lieux habités ſont ceux des plus anciennes & des plus honorables Familles d'Angleterre (h). On y joint même un *Palatinat*, qui forma une petite Plantation dans l'Ile. Ceux qui parlent de lui, ne manquent point d'obſerver que s'il prouvoit la vérité de ſon origine, on ne pourroit lui conteſter une brillante nobleſſe. Ses ancêtres étoient des Empereurs de Conſtantinople du même nom, qui regnerent, depuis le treizieme ſiecle, juſqu'à la ruine de cet Empire.

Les Habitans de la Barbade ſont diſtingués en trois ordres; les Maîtres, qui ſont Anglois, Ecoſſois, ou Irlandois, avec quelque mélange de François réfugiés, de Hollandois & de Juifs, les Domeſtiques Blancs, & les Eſclaves. On diſtingue auſſi deux ſortes de Domeſtiques Blancs; ceux qui ſe louent, pour un ſervice borné, & ceux qu'on achete, entre leſquels on fait encore la diſtinction de ceux qui ſe vendent eux-mêmes pour quelques années, & de ceux que leurs crimes font tranſporter. On a dédaigné longtems, à la Barbade, d'employer ces derniers eſpeces d'Hommes, juſqu'aux fâcheuſes conjonctures où la guerre & les maladies en ont fait ſentir la néceſſité. A l'égard des premiers, qualifié d'honnêtes Pauvres, que la miſere avoit forcés à la ſervitude, ont tiré tant d'avantages de leur travail & de leur probité, qu'après l'expiration de leur terme, on les a vus maîtres de quelque bonne Plantation, & Créateurs d'une heureuſe Famille.

Les Maîtres, quoique moins faſtueux qu'à la Jamaïque, vivent dans leurs Plantations avec un air de grandeur. Ils ont leurs Eſclaves Domeſtiques, & d'autres pour le travail des Champs. Leurs tables ſont ſervies avec autant d'abondance que de propreté. Chacun a diverſes ſortes de Voitures, des chevaux, une livrée, les plus riches entretiennent de belles Barques, pour ſe promener autour de l'Ile, & des Chaloupes, qui ſervent à tranſporter leurs marchandiſes à Bridge-Town. Ils ſont vêtus proprement, & leurs

(g) Il y en eut treize de créés en un ſeul jour, qui fut le 11 Février 1661. *Sir John Colleton*, *Sir James Modyford*, *Sir James Drax*, *Sir Robert Dutton*, *Sir Richard Harlem*, *Sir John Thomas*, *Sir Timothy Thornhill*, *Sir John Witham*, *Sir Robert Legard*, *Sir John Yeamans*, *Sir John Berkenhead*, *Sir Edward Stede*, *Sir Willoughby Chamberlayne*.

(h) Tels ſont les *Walronds*, les *Ponſonbies*, les *Farmers*, les *Colletons*, les *Fletchings*, les *Littletons*, les *Colringtons*, les *Willoughbys*, les *Chiffins*, les *Knollys*, les *Dimocks*, les *Hawkins*, les *Stedes*, les *Prideaux*, les *Allens*, les *Gibbons*, les *Bromleys*, &c.

Femmes sont passionnées pour les modes de l'Europe. La plupart des Hommes, ayant reçu leur éducation à Londres, en conservent fidèlement les usages, & sont plus polis, si l'on en croit un Voyageur de leur Nation, qu'on ne l'est ordinairement dans les Provinces d'Angleterre. Mais on les accuse de prendre, dans cette Capitale, un esprit intéressé, qui les rend moins généreux que dans les premiers tems de la Colonie. L'hospitalité, qui étoit alors la première vertu de l'Ile, y est aujourd'hui peu connue (i). Anciennement, toutes les Maisons étoient ouvertes aux Etrangers, & le moindre Habitant prenoit plaisir à traiter ses Voisins : aujourd'hui, pour employer l'expression Angloise, chacun, à l'exemple des Habitans de Londres, garde pour soi ce qu'il a de bon. On attribue ce changement aux factions, qui ont longtems divisé la Colonie. VOYAGES ET ETABL. DES ANGLOIS A LA BARBADE.

Leurs alimens sont, comme en Angleterre, tout ce qu'on nomme viandes de boucherie, dont la chaleur du climat ne les empêche point de manger beaucoup (k), diverses sortes de Volaille, qu'ils nourrissent en abondance, & le Poisson de Mer. Ils tirent d'Angleterre tout ce qui sert à l'assaisonnement, comme les Epices, les Anchois, les Olives, les Jambons, &c. Leur Pâtisserie ne se fait aussi qu'avec de la farine d'Angleterre. Mais ils n'ont pas besoin de chercher, hors de l'Ile, de quoi composer le plus élégant dessert. On ne se lasse point de vanter l'excellence & la variété de leurs Fruits. Ils ont deux sortes de Vin commun, qu'ils nomment *Mainsey* & *Madere*, tous deux de Madere, le premier, aussi meilleur & moins doux que le Canarie, le second, aussi sec & plus fort que celui d'Andalousie (l). Il leur vient d'Angleterre toutes sortes d'autres Vins, de la Biere, du Cidre. L'abondance du Sucre & des Limons leur a fait inventer différentes sortes de Liqueurs, dont le fond est du Vin, ou de l'Eau-de-vie, ou du Rum, qui est une Eau-de-vie de Sucre. Enfin il ne leur manque rien de ce qui peut servir aux délices de la vie.

Chaque Habitant, dans la Plantation, se regarde comme un Souverain. Son pouvoir est absolu sur tout ce qui respire autour de lui, sans autre exception que *la vie & les membres*. Plusieurs ont jusqu'à sept ou huit cens Negres, condamnés pour jamais à l'esclavage, eux & leur postérité. Les Domestiques Blancs s'achetent aussi, & ne sont pas plus libres pendant le tems de leur servitude, mais ce tems est borné par les Lois, & ceux, qui se lassent de leur condition, peuvent rentrer alors dans tous les droits de la liberté. D'ailleurs ils sont traités avec plus de douceur que les Negres. Le prix ordinaire d'un Domestique Blanc est vingt livres sterling, mais beaucoup plus, s'il est Artisan; celui d'une Femme, dix livres (m). Mais on voit à présent peu de Femmes blanches, qui servent dans la Colonie; à moins qu'y étant nées, elles ne se louent comme en Europe. On assure qu'il y a plus de HABITANS & Negres.

(i) The Hospitality is now almost lost there, the Gentlemen learning in England, to keep their good things to themselves, and to part with them very sparingly.

(k) On ajoute que la plupart ont leurs Bestiaux, leurs Moutons, leurs Porcs, dans les Plantations. Il se vend de la Viande dans les Marchés; mais elle y est fort chere.

(l) C'est ce que les Anglois nomment *sherry*.

(m) L'homme ajoute, lorsqu'elle est jolie.

Vertus et Etat des Antilles.

quelques uns qu'on n'y en a point trouvé. Au reste, le service des Illettrés n'eſt pas différent de celui des Domeſtiques d'Angleterre.

LA BARBADE.

L'état des Negres eſt beaucoup plus miſérable, non-ſeulement parce qu'il eſt perpétuel, mais plus encore, parce qu'il les aſſujettit à des traitemens qui ſont frémir la Nature. C'eſt une opinion bien établie, que la plupart des Anglois ſont de cruels Maîtres pour leurs Eſclaves. Ils ne la déſavouent pas eux-mêmes, & ceux qui méritent ce reproche donnent la néceſſité pour excuſe. Cependant un de leurs Voyageurs entreprend de défendre l'accuſation. Cet article eſt curieux dans ſes termes. „ Premièrement, dit-il, il eſt certain que dans les Colonies Angloiſes, comme dans celles „ des autres Nations, un Maître eſt intéreſſé à la conſervation de ſes Ne- „ gres, puiſqu'outre le profit qu'il en tire journellement, il n'en perd pas „ un qui ne lui coûte quarante ou cinquante livres ſterling, & quelquefois „ beaucoup plus, car un Negre, qui excelle dans quelque emploi méchani- „ que, ſe vend, dans nos Plantations, cent cinquante & deux cens livres: „ j'en ai vû donner quatre cens, d'un habile Raffineur. A l'égard du trai- „ tement, leur travail commun eſt l'agriculture, à la réſerve de ceux qu'on „ retient, pour divers ſervices, dans les Sucreries, les Moulins & les Ma- „ gaſins, où la force n'excede point leurs forces, & de ceux qu'on emploie „ dans les Maiſons, où les Femmes les plus jolies & les plus propres „ font chargées des ſoins convenables à leur ſexe, & les Hommes les mieux „ faits, des offices de Cocher, de Laquais, de Valet-de-Chambre, de „ Portiers, &c. D'autres, à qui l'on reconnoît du talent pour les Arts „ méchaniques, ſont exercés dans la profeſſion qu'ils entendent: on en fait „ des Charpentiers, des Serruriers, des Tonneliers, des Maçons, &c. qui „ n'ont pas d'autres peines que celles de leur métier. Nous leur permet- „ tons d'avoir deux ou trois Femmes, pour augmenter notre bien par la „ multiplication. Peut-être la polygamie eſt-elle un obſtacle à cette vue; „ car l'uſage immodéré du plaiſir peut les affoiblir, & les Enfans qui for- „ tent d'eux en ont moins de force. Ces Femmes s'attachent fidélement „ à l'Homme qui paſſe pour leur Mari: l'adultère eſt un crime déteſtable „ à leurs yeux. On nous accuſe de leur refuſer le Baptême, c'eſt une in- „ juſtice, comme c'eſt une fauſſeté d'en donner pour raiſon que leur con- „ verſion au Chriſtianiſme les rendroit libres. Ils n'en ſeroient pas moins „ Eſclaves, eux & tous leurs deſcendans, & le ſeul ménage qu'ils en pour- „ roient tirer, ſeroit d'être un peu plus épargnés par leurs Commandeurs, „ qui ne chériroient pas auſſi volontiers leurs freres Chrétiens que les In- „ fidéles. La vérité eſt que ces Miſérables ne marquent aucun goût pour „ la Doctrine Chrétienne. Ils ont tant d'attachement à leur Idolâtrie, que „ ſi l'on ne permet au Gouvernement de la Barbade d'y établir une Inqui- „ ſition, parmi il ne faut eſperer qu'ils ſe convertiſſent. Mais ceux, qu'on „ croit diſpoſés à recevoir les lumieres de la Foi, ſont encouragés lorſqu'ils „ les demandent, & traités plus doucement après leur converſion. Il eſt „ vrai auſſi que les Maîtres ne ſont pas fort ardens à faire des Proſélytes, „ parce qu'ils ſont perſuadés que l'eſprit d'un ſentiment plus doux en pour- „ roit un grand nombre à profeſſer le Chriſtianiſme du tout au tout,

Apologie de la cruauté des Maîtres Anglois.

» pendant qu'ils conferoient leurs diaboliques opinions au fond du cœur. Voyez ce Tom. sur Astrolabe.
» Cette race d'hommes eſt généralement fauſſe & perfide. Si l'on trouve
» quelques-uns dont la fidélité mérite de l'admiration, la plupart, malgré
» leur ſtupidité naturelle, excellent dans l'art de tromper. Leur nombre les
» rend dangereux : il eſt de trois pour un Blanc, & par leurs fréquentes
» fêtes ils ont mis leurs Maîtres dans la néceſſité de les obſerver fans
» ceſſe. Cependant tout ce qu'on reconnoît de la rigueur qu'on emploie
» contre eux, eſt une exagération. Il y a peu d'Anglois auſſi barbares, qu'on
» les repréſente. Ce qu'on peut conſulter, c'eſt que le murmure des
» Eſclaves dépend du caractère de leurs Maîtres. Mais les fouets d'épines
» ou de fer, appliqués juſqu'au ſang, entre frères, & la fumure, employée
» pour guérir plutôt les plaies avec les plus cruelles douleurs, ſont des
» faits, qui ne peuvent en impoſer qu'aux Enfans (a). Si l'on conſidère
» quelle eſt la parelle des Negres, & leur négligence pour les ſoins de
» leurs Maîtres, dont la fortune dépend preſque entièrement de leur travail
» & de leur attention, il ſera difficile de blâmer les Commandans Anglois
» d'un peu de ſévérité pour les Punir. On a vu des Negres aſſez né-
» gligens, ou peut-être aſſez malins, pour faire du feu, auprès des Champs
» de Cannes, où ils ne peuvent ignorer que la moindre étincelle excite des
» incendies, qui ſe répandent juſqu'aux édifices. Une pipe de tabac, ſe-
» crette contre le tronc d'un arbre ſec, ſuffit pour le mettre en feu, & la
» flamme, aidée par le vent, dévore tout ce qui ſe rencontre au-deſſous.
» Deux célèbres Habitans périrent, il y a quelques années, de cette ſorte
» ſtarlang par un accident de cette eſpèce.

La nourriture des Negres eſt fort groſſière, & ne les contente pas toujours, peut-être n'en ont-ils pas de meilleure dans le pays de leur origine. Leur plus délicieux mets eſt le Plantain, qu'ils mangent indifféremment, rôti ou bouilli. On leur donne, trois fois chaque ſemaine, du Poiſſon ou du Porc ſalé. Ils ont du pain de blé d'Inde, de la production du Pays, ou tranſporté de la Caroline, mais ils ne l'ont point en abondance. Chaque Famille a ſa Caſe, pour les Hommes, les Femmes & les Enfans. Ces petits édifices ſont compoſés de perches & couverts de feuilles, ce qui donne à chaque Plantation l'apparence d'une Bourgade d'Afrique, au milieu de laquelle Vie des Negres Anglois.

(a) Tous les Voyageurs des autres Nations ne penſent pas d'une façon ſi favorable. Le P. Labat repréſente ſi fréquemment & ſi fortement la cruauté avec laquelle les Anglois traitent leurs Negres, qu'il eſt difficile de ſoupçonner quelque exagération. Il ajoute même des faits, qui ſont trop horribles pour être répétés. Voyez le Tom. II. de ſes Voyages, pag. 20. & ſuiv. Il dit, entr'autres choſes, que les Anglois font enterrer les pieds des Negres qu'ils veulent punir, & qu'après les avoir frottés de miel, ils les font dévorer par des Fourmis, attachés au Chaſſis du Moulin, où ils donnent le coup à manivelle. Le premier des pieds entre les Tambours, après quoi le tout marche. Les quatre coups de Chevaux arrachent aux quatre bras. Enfin, dans le temps que chacun de ces membres tombe, il ordonne que les plaies & le reſte du corps puiſſent entre les Tambours qui en dévorent tout ce qui reſte. Je ne ſais comment Labat a pu être aſſez crédule, ou ſuppoſer aſſez d'ineptie dans ſes Lecteurs. T. II. p. 200.

(*) Voyez ci-deſſus, Hiſtoire Naturelle des Iles.

Voyages et Etats des Antilles. LA BARBADE.

on voit la Maiſon du Maître, qui s'élève comme le Palais d'un Souverain. Autour de chaque Caſerne regne un fort petit terrein, où les Negres trouvent le tems de planter de la Caſſave, des Patates, & des Ignames. Ils ont une autre eſpece de nourriture, qu'ils nomment *Lobloly*, compoſée de Maïz, dont ils ſe contentent de griller les épis, & de les battre dans un mortier, pour les faire cuire à l'eau, avec un peu de ſel, en conſiſtence de bouillie. C'eſt un mets, que les Domeſtiques blancs ne rejettent point entiérement, dans une mauvaiſe année. Un Bœuf, un Porc, & toute autre eſpece d'Animal qui meurt accidentellement, fait un feſtin délicieux pour les Negres, & les Domeſtiques Blancs ne dédaignent point de le partager avec eux. On obſerve que les Plantations de Sucre occupant la plus grande partie de l'Ile, il reſte ſi peu de pâturages, qu'ils ne fourniſſent du Bœuf & du Mouton que pour la table des Maîtres.

Les Domeſtiques Blancs & les Negres ont diverſes ſortes de liqueurs: celle qu'ils nomment *Mobbie*, eſt compoſée du jus des Patates, d'eau & de Sucre. Le *Kenou*, eſt une eau de Gingembre & de Melon. Le *Perino* n'eſt qu'un extrait de la racine de Caſſave, miſchée par de vieilles Femmes qui la rejettent dans un vaſe rempli d'eau. En trois ou quatre heures la fermentation lui fait perdre ſes mauvaiſes qualités, & ce qu'on auroit peine à croire, une préparation ſi dégoûtante fait une liqueur très fine. Celle de Plantain, qui ſe fait en laiſſant macérer ce fruit dans de l'eau, qu'on fait enſuite bouillir, & qu'on paſſe au clair le jour ſuivant, n'eſt pas moins forte, ni moins agréable que le Vin de Canarie. Une autre liqueur, qui ſe nomme *Kill Devil*, c'eſt-à-dire *Tue Diable*, & qui eſt compoſée d'écume de Sucre, a plus de force que d'agrément. La liqueur d'Ananas ſe fait en preſſant le fruit, & paſſant le jus avec ſoin; on la met en bouteilles, & c'eſt bientôt une des plus délicates boiſſons de l'Ile. Les Maîtres mêmes en font leurs délices, & lui donnent le nom de Nectar. On fait ſouvent avaler aux Negres de grands coups de Rum, pour les encourager au travail: une pipe de tabac & quelques verres de cette liqueur ſont le plus agréable préſent qu'on puiſſe leur faire.

A ſix heures du matin, une cloche les appelle au travail: elle les rappelle à onze heures, pour dîner, & de-là aux champs, pour y reprendre leur ouvrage juſqu'à ſix du ſoir. Le Dimanche eſt le ſeul jour de repos: mais ceux, qui ſe ſentent un peu d'induſtrie, l'employent ordinairement à ſe réjouir, ſuivant l'intention de leurs Maîtres, qu'à faire des cordes, de l'écorce de certains arbres, pour ſe procurer d'autres commodités en échange. On met une grande différence entre les Negres qui ſont nés à la Barbade, & ceux qui viennent d'Afrique; les premiers ſe rendent incomparablement plus utiles. On nomme les autres Negres d'eau ſalée; ils ſont mépriſés des anciens, qui ſe font honneur d'être enfans de l'Ile. On remarque même que ceux qui ſont achetés, dans leur première jeuneſſe, valent beaucoup mieux, lorſqu'ils parviennent à l'âge du travail.

La petite portion de terre, qui leur eſt accordée par les Maîtres, ſuffit non-ſeulement pour leur ſubſiſtance, mais pour élever des Chevres, des Porcs, & de la Volaille, qu'on leur laiſſe la liberté de vendre; & quelque-

ans pouſſent l'économie ſi loin, qu'ils amaſſent quelque argent. L'uſage qu'ils en font, eſt pour acheter des habits plus propres que ceux qu'on leur donne, car ils ne reçoivent de leurs Maîtres qu'une Camiſole de baie, avec une ſorte de caleçons & de bonnets très uniformes. Leurs Femmes reçoivent des jupons & des corſets de la même étoffe. Mais de l'argent qu'ils amaſſent, les Hommes achetent des chemiſes, des caleçons & des veſtes; & les Femmes de ces riches Negres abondent, de leurs Maris, de quoi ſe parer les jours de Fête.

Voyages de Bryan. ans Antilles, &c. Barbade.

La paſſion qu'on leur attribue, pour la chair des Beſtiaux morts d'eux-mêmes, eſt ſi forte, que dans la crainte des maladies qu'elle peut leur cauſer, on eſt obligé de faire enterrer les cadavres à beaucoup de profondeur; & malgré ce ſoin, ils prennent quelquefois le tems de la nuit pour les déterrer. On raconte que le Colonel Hatton, à qui il étoit mort une Vache, d'une maladie dont on craignoit la contagion pour les autres, ſe contenta de la faire jetter dans un ancien Puits ſec, & profond de quarante pieds, ne s'imaginant point que ſes Negres puſſent eſpérer à cette proie. Cependant ſans penſer à meſurer le Puits, & perſuadés qu'ils y pouvoient deſcendre auſſi facilement que la Vache, ils en prirent la réſolution. Un d'entr'eux y ſauta le premier, un autre après lui, enſuite un troiſieme, & tous s'y ſuivirent preſſe ſucceſſivement, ſi l'on ne s'étoit apperçu de leur entrepriſe au ſixieme, qui fut arrêté ſur le bord du Puits. Ainſi le Colonel en perdit cinq, qui n'avoient pu manquer de ſe tuer dans leur chûte.

Leur nombre eſt ſi ſupérieur à celui des Blancs, qu'on pourroit douter s'il y a de la ſûreté pour les Anglois à vivre dans cette île au milieu d'eux, ſans autre bois, qui ſervent à les unir en bande, on a quelques autres motifs de confiance. 1°. Les Eſclaves qu'on amene d'Afrique ne viennent point des mêmes parties de cette vaſte Région, ils ont par conſéquent un langage différent, qui ne leur permet point de s'entendre, & quand ils pourroient converſer entr'eux, ils ſe haïſſent, d'une Nation à l'autre, juſqu'à ne pouvoir ſe ſupporter. On ne fait pas difficulté d'aſſurer que pluſieurs auroient mieux aimé tomber de la main d'un Anglois, que de devoir la liberté à un Negre qui n'eſt pas de leur Nation (a). Les Maîtres obſervent, en les achetant, de faire des mélanges, & ne permettent point, d'une Plantation à l'autre, la communication des Negres d'un même Pays. D'un autre côté, il leur eſt défendu ſous de rigoureuſes peines de toucher une arme, s'ils n'en reçoivent l'ordre exprès de la bouche du Maître. Cette défenſe les tient dans un ſi grand reſpect pour les armes à feu, qu'à peine oſent-ils porter les yeux deſſus, & lorſqu'ils voient faire l'exercice aux Troupes Angloiſes, ils ſont dans une terreur qui ne peut être exprimée. On avoue néanmoins que cette obſervation ne regarde que les Negres arrivés d'Afrique, car les Créoles parlent tous la Langue Angloiſe, & ſont exercés eux-mêmes à l'uſage des armes, mais il n'y a rien à craindre d'eux.

Le Docteur *Trotter* aſſure que les Negres ont le ſang auſſi noir que la

(a) On a peine à concilier ce récit avec la complaiſance générale qu'on a reconnue, & qui eſt remarquable preſque dans l'île.

Voyage en Espagne, aux Antilles, à la Barbade.

pans. „ J'en ai vu frigner, dit-il, plus de cinq, malades & en danger; & „ j'ai toujours remarqué que la superficie de leur sang est d'abord aussi „ noire, qu'elle l'est au sang des Européens lorsqu'il est conservé quelques „ heures: d'où ce Docteur croit pouvoir conclure que la noirceur est na„ turelle aux Negres, & ne vient point de l'ardeur extrême du Soleil, fa„ vorable, ajoute-t-il, si l'on considère que d'autres Créatures, qui vivent dans „ le même climat, ont le sang aussi vermeil qu'on l'a communément en „ Europe. Ces idées ont été communiquées à la Société Royale de Lon„ dres. Mais quelque jugement qu'elle en ait porté, un sauve de nos Voya„ geurs allure à son tour, que de mille Negres dont il a vu le sang à la „ Barbade, il ne s'en est pas trouvé un, dans lequel il fut différent de celui „ des Européens." Le même Ecrivain rapporte l'exemple d'un Negre de Colonel *Piketon*, „ qui s'étant brûlé dans plusieurs parties du corps, en „ versant une Chaudière de Sucre, reprit une peau blanche aux endroits „ extrêmes, & d'une blancheur qui gagna peu à peu les autres parties, jus„ qu'à le rendre, partout, aussi blanc que les Anglois. Cette nouvelle peau „ étoit si tendre, qu'il s'y éleva des pustules au Soleil. Le Maître, étonné „ de ce changement de couleur & de nature dans un Negre, le fit voir „ comme ses Domestiques blancs."

Commerce de l'Ile.

Les Relations Angloises nous apprennent que le Commerce de la Barbade a beaucoup plus d'étendue qu'on ne se l'imagine en Angleterre même, où on voyant arriver de cette Ile que du Sucre, on est porté à croire que ces Marchands ne s'occupent qu'à faire le Sucre des Planteurs & qu'à l'embarquer. A la vérité, le commerce tient le premier rang, mais il en entraîne à sa suite un grand nombre d'autres, avec l'Angleterre, pour la subsistance, l'habillement & les ustensiles des Habitans, avec la Nouvelle Angleterre & la Caroline, pour diverses sortes de provisions, avec la Nouvelle York & la Virginie, pour la Farine, le Maïs, le Tabac & la chair de Porc, avec la Guinée, pour les Negres; avec Madère, pour le Vin; avec les Terceres, pour le Vin & l'Eau-de-vie, avec les Iles de Mey & de Curaçao, pour le Sel, avec l'Irlande, pour le Bœuf & le Porc salés. Le nombre des personnes employées à toutes ces Expéditions, dans un si petit espace de terrein, paroîtra surprenant, où qu'on le donnera hautement sur les dernières évaluations.

La Barbade chargeoit autrefois quatre cens Navires, la plupart d'un port considérable, en Sucre, en Coton, en Gingembre &c. Ce nombre est diminué à deux cens cinquante, depuis les dernieres guerres, mais c'est encore plus que toutes les autres Iles Angloises n'en ont jamais pu charger ensemble. On a parlé du Tabac de la Barbade, qui fut le premier objet du travail des Habitans. Ils furent heureux de le trouver d'abord si mauvais, qu'ils se virent forcés d'y substituer d'autres Commerces, dont ils ont tiré bien plus de profit. Mais, enfin, ils n'ont pas laissé de se procurer, par de nouvelles méthodes, d'aussi bon tabac qu'il y en ait dans les autres Iles. Ils ont embarqué longtems de l'Indigo, aujourd'hui, ils n'en font presque plus. Le Gingembre & le Coton ne sont pas un objet médiocre, dans une Ile où rien ne croît plus facilement. On y embarque aussi du *Liguum vitæ*, & quantité de liqueurs; cependant la guerre y avoit rendu l'Eau-de-

vis fort chers, on eſt réduit à faire uſage du Rum, qui les fait moins rechercher. Les Limons y ſont devenus rares auſſi, & l'on y ſupplée avec les Limes. Voyages des Iſles, aux Antilles, à la Barbade.

Les Marchands de l'Iſle tirent cinq pour cent de leurs Commiſſions, ſoit pour le départ ou les retours; en ſus, joint à quantité d'autres avantages, rend leur condition fort heureuſe. Mais on les accuſe d'en impoſer aux Propriétaires des Plantations, ſur les prix des achats & des ventes ils les obligent, dit-on, de prendre les Marchandiſes qu'ils leur livrent, fort au-deſſus de leur valeur, & recevant du Sucre en échange, ils ſavent encore le profit qu'ils en doivent tirer par-deſſus le compte. La plupart de ces Marchands vendent en détail, comme en gros, dans leurs Magaſins.

Entre les Marchandiſes qu'ils procurent à l'Iſle, on conçoit que dans les plus ſimples ſuppoſitions du travail & du commerce, le fer & l'acier ſont un article important, mais il augmente beaucoup par les qualités du climat, qui font qu'on fait peu d'uſage dans les ouvrages de fer ſe rouillent, ſe conſument & ſont abſolument hors d'uſage. L'air eſt ſi humide, qu'un inſtrument de fer, qu'on y laiſſe expoſé pendant une ſeule nuit, ſe trouve rouillé le matin. Auſſi les Horloges & les Montres vont-elles rarement bien à la Barbade, ou demandent des ſoins continuels. Il y a des précautions à garder auſſi pour les Marchandiſes périſſables qu'on y envoie d'Europe, telles que le Beurre, l'Huile, la Chandelle, la Biere, le Cidre & d'autres proviſions. Elles doivent être embarquées à la fin de Septembre, pour arriver vers le milieu de Novembre. La durée ordinaire du Voyage eſt de ſix ou ſept ſemaines, quoiqu'il ſe faſſe mieux des Navires qui l'ont fait en vingt-deux jours, & que les Paquebots le faſſent preſque toujours en vingt-ſept ou vingt-huit.

Le fer, pour les Marchandiſes que l'Iſle envoie dans les Ports d'Angleterre, n'étoit autrefois que de cinq ou ſix livres ſterling par tonneau: enfin les guerres l'ont fait monter à douze ſchellings le cent, ce qui revient, par tonneau, à plus de trente livres, fardeau très peſant pour les Planteurs, qui ne trouvent aucun moyen de s'en garantir.

Quoique la Barbade n'ait point eu les mêmes avantages que la Jamaïque, ſoit pour le Commerce avec les Eſpagnols, ſoit pour la communication avec les Flibuſtiers & d'autres Pirates, qui font circuler abondamment les eſpeces, on y voyoit autrefois beaucoup d'or & d'argent, & l'on y a connu juſqu'à deux cens mille ſterling en circulation. Mais depuis le commencement de ce ſiecle, où les Monnoies ont été réduites à une certaine valeur de poids, il n'y eſt pas reſté le quart de cette ſomme. Toutes les pieces de bon poids, trouvées, pour cinq ſchellings, les dernis & les quarts en proportion. Pluſieurs Marchands, tentés par l'occaſion, achéterent celles qui n'étoient pas conformes à l'Ordonnance, pour en tirer un grand profit dans les autres Iles, où l'ancienne valeur s'étoit conſervée, & même en Angleterre, en ſavoient ce qu'il y avoit à perdre ſur les Lettres de Change, dont l'eſcompte, après cette réformation, fut porté à ſoixante pour cent. Il eſt deſcendu à trente-cinq, mais qu'autrefois, du moins pendant la paix & dans l'état floriſſant de la Colonie, il n'étoit que de dix ou douze.

VOYAGES EN DIVERS ENDROITS DES ANTILLES. LA BARBADE.

La petite monnoie, qui court dans les Marchés & pour les befoins ordinaires de la vie, n'ayant jamais été fort abondante, on y fupplée facilement par l'échange des denrées pour du Sucre, du Coton, du Gingembre, & d'autres productions de l'Ile. La *Mélaffe*, ou le Sucre brut, eſt ici le *Medium* général du Commerce, comme dans toutes les Antilles.

Les Aſſurances ordinaires, pour le tranſport des Marchandiſes, font de ſept ou huit pour cent ; mais pendant la guerre, on les fait monter à huit, qu'elles découragent les Marchands. On ne demande pas moins de trente pour cent, & l'on a vu demander juſqu'à trente quatre. Il arrive de-là qu'un Marchand aime mieux courir tous les riſques, & qu'au grand préjudice de la Nation, il perd la moitié de ſon bien dans une année. C'eſt à cette occaſion, que les Voyageurs Anglois gémiſſent de la négligence du Gouvernement, & relevent la néceſſité d'accorder une protection conſtante au Commerce. „ Si l'on conſidére, dit l'un d'eux, les avantages qui ſont „ revenus à la Nation d'une auſſi petite Ile que la Barbade, on trouve „ qu'elle a toujours été, comme une Mine d'or ou d'argent, non-ſeulement „ par les Tréſors que l'Angleterre en a tirés, mais plus encore, par la quan- „ tité de bouches qu'elle y nourrit, par le nombre de Vaiſſeaux qu'elle y „ emploie, & la richeſſe d'une infinité de Particuliers, car, ſans parler de „ ceux dont le bien monte, dans l'Ile même, à cent mille & deux cens „ mille ſterling, combien n'a-t-on pas vu de Négocians, qui ont acquis, en „ fort peu d'années, des terres, des offices & des honneurs, par un profit „ où le crédit d'un Commerce, qui, du tems de Charles II, employoit „ quatre cens Navires, de cent cinquante tonneaux l'un portant l'autre, ſur „ leſquels on ne peut ſuppoſer moins de deux mille Matelots ? Comme les „ Familles qu'il faiſoit ſubſiſter en Angleterre par le travail néceſſaire pour „ tant de Bâtimens, ne pouvoient former moins de huit ou dix mille ames, „ l'Ile fourniſſoit ordinairement trente mille barils de Sucre, dont une par- „ tie étoit pour le Commerce Etranger, & l'autre pour la conſommation „ domeſtique. Premiérement, les quatre mille Barils, qui retournoient dans „ les Ports d'Angleterre, faiſoient vivre dix mille perſonnes, & ne man- „ quoient point d'en enrichir pluſieurs. Le produit net de cette moitié „ montoit à deux cens cinquante mille livres ſterling, & celui des autres „ Marchandiſes de l'Ile, telles que le Gingembre, le Coton, la Mélaſſe, „ &c. à cent mille livres de plus. C'étoit donc une ſomme de trois cent „ cinquante mille livres, dont la moitié retournoit en Marchandiſes & en „ denrées d'Angleterre, car les Habitans de la Colonie ne boivent, ne „ mangent, & n'emploient rien à leurs uſages qui ne leur vienne par cette „ voie, & ce retour faiſoit ſubſiſter vingt mille perſonnes de plus, ſans y „ comprendre ceux qui vivoient du travail néceſſaire, des commodités, de „ la vente en détail, &c. qu'on peut faire monter au même nombre. En „ un mot, on peut aſſurer que par un calcul modéré, le commerce de la „ Barbade ſervoit, en Angleterre, à la ſubſiſtance de ſoixante mille ames, „ & que l'Ile n'ayant pas moins de cinquante mille Habitans, c'étoit plus „ de cent mille ames qu'elle faiſoit vivre, c'eſt-à-dire une ſoixantième partie „ des Sujets de la Grande-Bretagne, quoiqu'à compter par le nombre d'ha-

» ent, elle ne fait pas la malheureuse perte des trois Royaumes. En second lieu, par les grands amas qu'on transporte en Hollande, à Hambourg, & dans la Méditerranée, ou Gênes, Livourne, Naples, &c. ou procurent une partie, le fond national étoit augmenté de cent cinquante mille livres sterling, indépendamment de ce qui revenoit du Gingembre, du Coton & de l'Indigo. C'étoit ensemble une somme d'environ deux cens mille livres sterling, qui dans l'espace de vingt ans, montoit à quatre millions, on n'y comprend point trente ou quarante mille livres sterling, pour les Douanes & les Impôts, si les frais auxquels la Colonie étoit obligée pour sa défense. Lors d'abord que quelque secours d'Angleterre, elle y a fait rentrer annuellement, par son Trésorier, six ou sept mille livres pour le droit royal de quatre & demi pour cent. Toutes les sommes employées à la fureté de l'Isle sont sorties de la poche des Habitans, à l'exception de quelques Pièces d'Artillerie, & de quelques munitions, qui leur sont venues d'Angleterre, avec beaucoup de lenteur & beaucoup d'épargne. Cependant le droit même de quatre pour cent n'est exigé, contre le préambule de l'Acte en fait foi, que pour l'entretien de l'entretien des Forts de l'Isle, pour bâtir un Hôtel-de-Ville, & pour d'autres ouvrages publics."

Voyage de Burg. aux Antilles. 1. Barbade.

La même Voyageur observe fort judicieusement que les pertes de la Barbade, pendant les guerres avec la France, ont porté de terribles coups aux Propriétaires des Plantations, aux Marchands, & généralement à tous ceux qui étoient intéressés dans les affaires de cette Colonie. „ Elle a souffert, dit-il, plus qu'aucun autre Etablissement de la Nation. Dans la guerre qui s'est terminée par la Paix d'Utrecht, elle perdit en une seule année, mon cent quatre-vingts mille livres sterling. En 1704, d'une Flotte Marchande de trente trois Vaisseaux, vingt-sept tombèrent entre les mains des François, d'une autre de six, quatre furent pris, & d'une troisième de quarante, il en échappa fort peu." L'Auteur ne croit point ce mal sans remède. „ Quelques Frégates, qui croiseroient constamment dans certains parages, suffiroient peut-être, dit-il, à nous conserver un grand nombre de Vaisseaux, & la dépense seroit bien compensée par le profit. Il faudroit aussi que les Assurances fussent des bureaux, sans quoi les Marchands trouveront toujours moins risquer tout, assez contens lorsque de deux vaisseaux ils en peuvent sauver un sans assurance."

Dommages causés à l'Isle par les Frégates.

Mais ces accidens, conclut-il, ont été communs à toutes les Colonies Anglaises, & la Barbade a eu à se plaindre que d'avoir été la plus malheureuse. Un autre désavantage, qui lui est particulier, c'est le droit perpétuel dont les Sucres raffinés ont été chargés depuis. Ceux du premier & du second ordre ne payent pas moins de douze schellings par cent, d'où il arrive que l'Isle est forcée d'envoyer son Sucre brut, quoiqu'il y puisse être raffiné à meilleur compte & plus facilement qu'en Angleterre. Le prix bas des Sucres de la Barbade, à la moindre guerre, est encore une affliction pour la Colonie. Non seulement les François en fournissent beaucoup de leurs propres Etablissemens, mais celui qu'ils enlevent aux Anglois les met en état d'en hausser le prix. Et, d'un autre côté, les Hollandois en apportent

Autres désavantages à son Commerce.

VOYAGES ET ETAB. AUX ANTILLES. LA BARBADE.

beaucoup des Indes Orientales. Le prix excessif du fret, & de l'escompte des Lettres de Change, met aussi beaucoup d'obstacle au succès de ce Commerce. On y joint le défaut ou le retardement des provisions, qui fait quelquefois languir le travail de l'Ile. Autrefois on y voyoit arriver annuellement d'Angleterre & d'Irlande cinquante ou soixante Bâtimens, chargés de Bière, de Biscuit, de Farine, de Beurre, de Fromage, & de Bœuf salé: il n'en part point aujourd'hui la moitié de ce nombre, & l'Ile ne peut tirer des autres Colonies Angloises ce qui manque à ses besoins, parcequ'elle manque aussi de bras, pour les Navires ou les Barques nécessaires à ce Commerce. Enfin rien ne lui est si préjudiciable, que l'Acte de Navigation, qui défend à l'Etranger tout Commerce avec ses Habitans. Quand on considère, ajoute le même Voyageur, quelles sont leurs charges, qu'un Chef de Plantation doit avoir dépensé deux ou trois mille livres sterling avant qu'il puisse faire cent livres de Sucre, & que pour être en état d'en faire cent Barrils, il lui faut un fond actif de cinq mille livres sterling, on n'est pas surpris que la Colonie pousse des plaintes, & qu'elle demande des encouragemens. Mais peut-être les a-t-elle obtenus, depuis l'exposition de ses chagrins, dont on ne rapporte ici que ce qui paroît convenable à cet Ouvrage.

[LA Barbade n'a aujourd'hui que trente mille Esclaves, occupés à fumer la terre avec du Varech, plante marine que le flux porte à la côte. C'est dans ce Varech que sont plantées les cannes à sucre. La terre n'y sert pas beaucoup plus à la production que les caisses dans lesquelles sont mis les orangers en Europe. Quinze mille barriques de sucre brut forment le produit de cette pénible culture. Elles sont portées en Angleterre, où elles sont vendues environ 6,750,000 livres de France. Les Eaux-de-vie, qui peuvent faire un objet de 800,000 livres, passent dans l'Amérique Septentrionale.

LA Colonie de la Barbade est la seule commerçante que les Anglois aient aux Iles du Vent. Presque tous les vaisseaux Négriers qui viennent d'Afrique, y abordent. Si le prix qu'on offre aux navigateurs ne leur convient pas, ils passent ailleurs, mais il est rare qu'ils ne fassent pas leur vente à la Barbade. Le prix ordinaire des Esclaves est de huit à neuf cens livres de France, suivant la nation & l'espece dont ils sont. On ne distingue jamais dans ce marché ni l'âge ni le sexe. C'est le prix commun de toute une cargaison; on ne compte que les têtes. Le payement se fait en lettres de change sur Londres, à quatre-vingt-dix jours de vue. Ces Negres, que les Négocians ont achetés en gros, ils les vendent en détail dans l'Ile même, ou dans les autres Iles Angloises. Le rebut de cette vente est introduit en fraude, dans les Iles Espagnoles ou Françoises. De façon que la Barbade est devenue l'entrepôt principal de ce commerce horrible, que la nature désavoue & dont l'humanité gémit.]

Voyages et Etabl. aux Antilles.

§. IX.

Voyages & Etabliſſemens dans l'Iſle d'Antigo.

Antigo.

Description d'Antigo.

La ſituation d'Antigo eſt entre la Barbade & la Deſirade, à trois degrés cinq minutes de latitude Septentrionale. Les Anglois, qui la poſſedent, lui donnent vingt milles de long, & dans quelques endroits la même largeur. Elle eſt environnée de rochers, qui en rendent l'accès difficile, & ſe dépourvoit d'eau douce, qu'on l'a crue longtems inhabitable. Cependant, vers l'année 1663, Mylord François Willoughby obtint du Roi Charles II des Lettres de conceſſion, & mit ans après à entreprendre d'y former une Colonie. Quelques François de l'Iſle de Saint Chriſtophe s'y étoient rendus, il y avoit plus de vingt ans, après avoir été chaſſés de leurs Habitations par les Eſpagnols; mais l'occaſion qui les eut bientôt de retourner à leur premier Etabliſſement, ne leur permit pas de s'arrêter longtems dans une Iſle, qui ne leur offroit pas les mêmes commodités. Enfuite le Chevalier Warner, Gouverneur de la partie Angloiſe de Saint Chriſtophe, ſe paſſa dans l'Iſle d'Antigo quelques années de ſa Nation, que Mylord Willoughby trouva fort bon d'abord lorſqu'il en obtint la propriété.

Formation de la Colonie Angloiſe.

Sa Colonie fut troublée, dans ſa naiſſance, par un furieux Ouragan, qui ruina ſes progrès. On en raconte une circonſtance fort ſingulière. Un Navire de cent vingt tonneaux & de dix Canons, commandé par le Capitaine Cadbury, étoit à la rade dans un Port de l'Iſle, nommé Saint Jean. Le Capitaine, averti de la tempête par divers ſignes, ne ſe contenta point d'affermir ſon Bâtiment ſur toutes ſes ancres, mais le fit amarrer avec tout ce qu'il avoit de cables, à pluſieurs gros arbres qui bordoient le rivage du Port. Enſuite, il prit le parti de ſe retirer, avec tous ſes gens, dans la Caſerne d'un pauvre Colon, qui étoit à quelque diſtance dans les terres. Il eut le tems de s'y rendre: mais à peine y fut-il arrivé, que l'Ouragan, accompagné de toutes ſes horreurs, ſembla menacer l'Iſle de ſa ruine. Cette guerre des Elémens dura quatre heures entières, & fut ſuivie d'une pluie violente, qui ramena le calme. Trois ou quatre Anglois de l'Equipage retournèrent alors à leur Vaiſſeau, & le trouvèrent à ſec, couché ſur le côté, la pointe des mâts enfoncée dans le ſable. Après l'avoir obſervé, ils en firent pluſieurs fois le tour, & le vent ayant recommencé à ſouffler avec la dernière violence, ils ſe hâtèrent de reprendre le chemin de la Caſerne, pour faire un triſte récit à leur Capitaine. Un ſecond Ouragan cauſa de nouveaux déſordres, le reſte du jour & pendant toute la nuit. Enfin, l'air devint tranquille, & le Capitaine ſe rendit lui-même à ſon Vaiſſeau, dont il eſpéroit à peine de retrouver les débris. Quel fut ſon étonnement, de le voir à flot, & preſque droit! Mais tout ce qui s'étoit trouvé ſur les Ponts, avoit été diſſipé par les flots, ou par le vent, & toutes les Marchandiſes qui étoient à fond de cale, étoient pénétrées d'eau.

Ouragan qui la ruine.

L'Iſle d'Antigo, s'étant peuplée par degrés, eſt aujourd'hui diviſée en

Voyages et Etabl. aux Antilles.

ANTIGA.

Divisions de l'Ile en cinq Paroisses.

cinq Paroisses, dont quatre sont munis de bonnes Bourgades; *Saint John's-Town*, ou la Ville Saint Jean, au Nord, *Falmouth*, *Parrham* & *Bridge-Town* au midi. La cinquieme se nomme *Saint Pierre*. On honore du nom de Capitale Saint John's Town, qui est composée d'environ deux cens Maisons. Son Port passe pour le plus commode, quoique on vante aussi la bonté de plusieurs autres, tels que celui de *Five Island*, ou des cinq Iles, ainsi nommé de cinq petites Iles qui le ferment à l'Ouest, la *Baie de Carlisle*, la *Baie Anglaise*, au fond de laquelle est située la Ville de Falmouth, défendue par le Fort Charles, entre la Baie de *Willoughby*, celle de Bridge-Town, & *Green-Bay*, ou la Baie verte, qui a reçu son nom de l'Isle *Green Island* ou l'Ile verte, enfin le Port *Non-Such*, ou l'Incomparable, dont la Baie est fort spacieuse. Les petites Iles, qui bordent la Côte du Nord-Est, portent les noms Anglois de *Pelican-Island*, *Goat-Island*, *Cocoa-Island*, *Bird-Island*, *Long Island*, *Maiden Island*, & *Prickle-Pear Island*, les cinq dernieres sont les plus avancées vers le Nord.

Milice & Forts de l'Isle.

L'importance de l'Isle dont aujourd'hui peu connu de toute autre Nation que des Anglois, c'est à leurs Voyageurs qu'il faut s'attacher pour le reste de la Description. Ils font monter le nombre total des Habitans à vingt-six mille, dont les deux tiers sont des Esclaves Negres, & la Milice à quatre cens Hommes, divisés en plusieurs Compagnies, auxquelles on fait quelquefois quitter la houe, pour s'exercer au métier des armes. Les Forts sont extrêmement fortifiés. Celui de *Monk's hill* est monté de trente pieces de Canon, & contient un Magasin, qui n'est jamais sans quatre ou cinq cens Fusils & sans un grand nombre de Bayonnettes. Un second Fort, qui défend l'entrée du Port Saint Jean, est muni de quarante Canons. Plusieurs autres Batteries, distribuées dans les lieux où le débarquement est facile, montent en tout à vingt-six pieces. Il y a quelques Anses, qui demanderoient d'être fortifiées, telles que deux, au fond du Port des cinq Iles, & celle qu'on nomme *l'Anse Indienne*, entre *English Harbour*, le Port Anglois, & la Baie de Willoughby.

Eau douce & ses propriétés.

L'Isle d'Antigo n'ayant aucune Riviere, on y est réduit à l'eau douce de quelques Fontaines, mais plus généralement à l'eau de pluie, qu'on rassemble avec beaucoup de soin dans plusieurs grandes Citernes. Cette disette d'eau fraiche est la plus grande incommodité des Habitans, dans un air beaucoup plus chaud que celui de la Barbade, quoique plus éloigné de la Ligne. On attribue son excessive chaleur à la qualité du terroir, qui est fort mêlé de sable, sans compter que les Forêts y conservent une partie de leur ancienne épaisseur. On se plaint aussi que les Ouragans, le Tonnerre, & d'autres fleaux du Ciel, y sont très frequens. Mais ces inconvéniens ne l'empêchent point que les Habitans n'y jouissent d'une parfaite santé, & que les Bestiaux & les Fruits sauvages n'y soient en plus grande abondance que dans aucune autre des Iles Angloises sous le Vent. Le Sucre, l'Indigo, le Gingembre & le Tabac, ont été longtems l'objet de cette Colonie. Enfin on y a négligé l'Indigo & le Gingembre pour le Sucre & le Tabac, quoique ces deux productions y fussent d'abord de mauvaise espece, surtout le Sucre, qui doit si mûrir & se greffer, qu'on n'avoit aucune espérance de pouvoir

le

le ſalaire. On le dédaigne en Angleterre juſqu'à le refuſer pour l'eſſai, & les Marchands l'embarquent pour la Hollande & les Indes Occidentales, où il ſe vendoit beaucoup moins que celui des autres lieux. Mais à force d'art & de travail, on eſt parvenu à le rendre auſſi bon que tout autre, & depuis environ cent ans il s'en fait d'auſſi fin que à la Barbade.

Voyages et Etabliſſemens Anglois.

La Colonie d'Antigo n'a pas fait une figure conſidérable entre les Iles Anglaiſes juſqu'à l'année 1685, que le Colonel Codrington y donna paſſé de la Barbade, employa tous ſes ſoins à la rendre floriſſante, juſqu'à la choiſir pour le ſiege de ſon adminiſtration lorſqu'il fut devenu Gouverneur Général des Iles ſous le vent. Son fils, qui lui ſuccéda (p), ne contribua pas moins à la proſpérité de ces Etabliſſemens, & releva de leurs ruines tous les édifices publics, qui avoient été renverſés par un affreux Ouragan. Ses Successeurs, dans le Gouvernement particulier de l'Ile, ne firent pas toujours un ſi bon uſage de leur pouvoir. Il s'y éleva, ſous le regne de la Reine Anne, des mouvemens qui coûterent la vie, en 1710, au Gouverneur Park (q), & qui menacerent la Colonie de la ruine. Cet événement donna lieu aux réflexions ſuivantes, qui ne conviennent pas moins alors, il l'on en croit le Voyageur dont elles ſont empruntées, au Gouvernement domeſtique d'Angleterre qu'à celui de ſes Colonies.

Obſervations ſur les Gouverneurs Anglois.

„ C'eſt une opinion reçue, que dans nos Plantations l'intérêt du Peuple „ eſt différent de celui du Roi, quoiqu'en même-tems on ſuppoſe que „ l'intérêt des Gouverneurs, qui repréſentent le Roi, eſt le même que celui „ de la Couronne, d'où l'on conclut qu'on ne peut donner trop d'autorité „ aux Gouverneurs, ni trop diminuer celle du Peuple. Cette idée me pa„ roît ſi fauſſe, que je ne trouve de vérité que dans l'idée contraire. L'in„ térêt du Peuple eſt de rendre ſon Commerce floriſſant, & c'eſt auſſi „ le véritable intérêt de la Couronne, puiſqu'elle en tire le principal avan„ tage. Au contraire, les Gouverneurs n'ayant en vue que leur gain parti-

(p) En 1698. On a déjà remarqué qu'il avoit reçu une éducation en France. Il étoit diſtingué, dès ſa premiere jeuneſſe, par ſes talens pour la Poéſie & l'Eloquence. On a de lui pluſieurs Ouvrages dans ces deux genres, dont un de ceux qui ont été le plus applaudis, eſt le Panégyrique qu'il prononça au nom de l'Univerſité d'Oxford, dans la Cathédrale d'Hereford, lorſque le Roi Guillaume paſſa par cette Ville. Il avoit recueilli le Poëme de pluſieurs Savans, entre leſquels on remarque le fameux Cowley, qui en traita ſon Eloge en Latin. Lorſque Codrington fut de retour à Londres, il y établit une Bibliothèque publique, ſemblable à celle du Collège de Saint Chriſtophe. M. Codrington le fit en bien moins de tems dans l'Ile d'Antigo.

(q) Quoique ſes ennemis en aient fait l'Apologiſte, il paroît qu'il s'étoit porté à toutes ſortes d'injuſtices & de violences, non ſeulement pour leur ſervir, mais pour ſatisfaire ſes propres paſſions. Il avoit ôté à la plupart des Femmes & des Filles de l'Ile, enlevé la Femme d'un des principaux Habitans, avec laquelle il vivoit publiquement aux yeux de ſon Mari, &c. Auſſi fut-il maſſacré, en pleine rue, par un Corps d'Habitans qui s'étoient ſoulevés, parce de pluſieurs coups, mêlés d'imprécations dans leſquelles on entendoit ces mots: *Meurs, Scélérat, meurs à ton tour, comme tant d'innocens que tu as fait périr.* Ou ne laiſſa point de le porter tout dans la rue & l'on aſſure qu'il fut inhumé par ceux dont il avoit déshonoré les Femmes ou les Filles. Ces Hiſtoires demeurent ordinairement enſevelies dans les Colonies Angloiſes, parce que le Cœur en craint d'autres, qui ne demandent pas d'être expliquées.

Voyages et Etabl. aux Antilles. Antigo.

„ culier, qu'ils ne ſe procurent que trop ſouvent par l'oppreſſion & le dé-
„ couragement du Commerce; c'eſt un intérêt non-ſeulement oppoſé, mais
„ extrêmement préjudiciable à celui de la Couronne. La vraie nourriture des
„ *Plantes*, qu'on appelle Colonies, eſt un Gouvernement libre, où les Loix
„ ſont ſacrées, la Propriété bien établie, & la Juſtice rendue avec autant
„ d'impartialité que de promptitude. Une continuelle expérience nous ap-
„ prend que les Gouverneurs ont un malheureux penchant, qui les porte
„ à l'abus de leur pouvoir, & que la plupart doivent leurs richeſſes à l'op-
„ preſſion. Nous en avons vu quelques-uns, ſaiſis par leurs Peuples, inju-
„ riés, maltraités dans une ſédition, renvoyés en Angleterre, & quelques-
„ uns même, tels que le Gouverneur *Park*, devenir la victime de leur ava-
„ rice ou de leur orgueil. En vérité, ne doit-on pas s'attendre à ces tri-
„ ſtes dénouemens, quand on conſidere qu'il y a peu de Gouverneurs qui
„ vouluſſent paſſer la mer, pour aller tenir le premier rang à cette diſtance
„ de leur patrie, s'ils n'étoient un peu à l'étroit dans leur fortune? Com-
„ me ils ſavent d'ailleurs que rien n'eſt plus chancelant que leur Commiſ-
„ ſion, ni plus incertain que ſa durée, ils en concluent prudemment qu'ils
„ n'ont point de tems à perdre."

§. X.

Montſerrat.

Voyages & Etabliſſemens dans l'Ile de Monſerrat.

Origine du nom.

Cette Ile doit ſon nom aux Eſpagnols, qui ſans l'avoir jamais habitée, lui trouverent, dans leurs premieres découvertes, quelque reſſemblance avec la Montagne de Catalogne qu'on appelle *Monſerrat*, célebre par une Egliſe dédiée à la Mere du Sauveur, & pour avoir ſervi comme de berceau à l'Ordre de Saint Ignace. Un Anglois admire que ces deux raiſons n'aient point empêché ſes compatriotes de conſerver à l'Ile l'ancien nom de Monſerrat, lorſqu'ils s'y ſont établis.

Situation de l'Ile.

Elle eſt ſituée au dix-ſeptieme degré de latitude Nord. Son étendue eſt de trois lieues de long, ſur une largeur preſqu'égale; ce qui lui donne une parfaite apparence de rondeur. Les Anglois, qui la trouverent déſerte (r) lorſqu'ils commencerent à peupler une partie de Saint Chriſtophe, ne penſerent néanmoins à s'y établir qu'en 1632, par l'ordre, ou du moins ſous la protection du Chevalier Thomas *Warner*, premier Gouverneur de Saint Chriſtophe. On doute même ſi ſes premiers Habitans ne furent pas Irlandois, & quelques Voyageurs la regardent comme une Colonie de cette Nation. Elle eut fort longtems les mêmes Gouverneurs que Saint Chriſtophe; & depuis qu'elle a pris une forme aſſez réguliere pour avoir les ſiens, la dépendance, où ils ſont des premiers, réduit la réalité de leur titre à celui

Origine de ſa Colonie.

(r) Un auteur moderne dit, au contraire, qu'elle étoit très-peuplée lorſque les Anglois y aborderent en 1632, & que non contens de troubler les nombreux ſauvages qui l'habitoient, ils les chaſſerent de l'Ile. E. d. E.

de Lanneau. Les progrès de Montſerrat furent plus prompts que ceux d'Antigo : mais lorſque la ſeconde de ces deux Iles fut paſſée entre les mains de Milord Willoughby, elle prit auſſitôt le deſſus. Il ne ſe trouvoit qu'environ cent cinq Hommes à Montſerrat, ſeize ans après la formation de la Colonie, avec une ſeule Batterie pour la défenſe des Côtes, & quelques plans de canons démontés, ſur les lieux les plus expoſés à l'invaſion.

Voyages et Hiſt. des Antilles Montſerrat.

Le climat, le terroir, les animaux, le commerce & les productions de cette Ile, ſont peu différens de ceux des Iles voiſines; excepté qu'à proportion de ſon étendue, elle contient plus de Montagnes, la plupart couvertes de Cèdres & d'autres arbres, qui en rendent la perſpective agréable. Les Vallées ſont fertiles, & beaucoup moins arroſées que celles d'Antigo. Ce ne fut que vers la fin du dernier ſiècle, que le nombre & les richeſſes des Habitans étant fort accrus, ils ſe bâtirent des Maiſons plus commodes, & une très belle Egliſe, lambriſſée de bois précieux, qu'ils n'eurent pas beſoin de chercher hors de l'Ile. On n'y comptoit pas, alors, moins de quatre mille Hommes, Anglois, Ecoſſois & Irlandois, nombre qu'on ſuppoſe fort augmenté, puiſqu'on y a bâti une ſeconde Egliſe, & que la Colonie eſt aujourd'hui diviſée en deux Paroiſſes. Sous le regne de Jacques II, les Catholiques Irlandois y portèrent un riche Commerce, & l'on y ſouffrit l'établiſſement de pluſieurs Familles de la Religion Romaine, entre leſquelles on nomme celle des *Nugents*. Un horrible tremblement de terre y cauſa beaucoup de perte en 1690, mais cette diſgrace fut bientôt réparée, que l'année ſuivante l'Ile avoit aſſez de Plantations pour occuper huit mille Negres.

Etat de cette Colonie.

Les guerres, qui commencèrent avec notre ſiècle, arrêtèrent aux Iles Angloiſes des Ennemis qui leur firent eſſuyer longtems leurs ravages. Montſerrat fut attaquée par une Eſcadre Françoiſe, qui fouilla l'Ile entière, à l'exception d'un Fort bâti ſur une Montagne inacceſſible, où les Habitans ſe réfugièrent avec une partie de leurs plus riches effets. Mais pendant dix jours, que les Vainqueurs employèrent à piller le reſte de l'Ile, après avoir brûlé tous les Vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans la Rade, ils enlevèrent tout ce qu'on n'avoit pu dérober à leurs recherches. En vertu l'article XI du Traité d'Utrecht ſe eſpère aux Habitans d'être dédommagés de cette perte par quelques infidélités des Anglois de Nevis, dans une capitulation qu'ils firent après la même diſgrace, mirent les François à demander eux-mêmes des ſatisfactions, qui ne tournèrent point à l'avantage de Montſerrat. Cependant les ſeuls droits de la Paix n'y furent jamais ſtipulés & formoient le calcul ordinaire, qui fait regarder comme la cinquième partie des Habitans, ceux qui ſont capables de porter les armes, on n'y devoit pas compter, dans les années ſuivantes, moins de ſix ou ſept mille ames. Un autre calcul, fondé ſur le principe Anglois, qu'une Ile, de celles qu'ils nomment *Sugar Islands* (*z*), eſt bien peuplée, lorſque le nombre des Eſclaves n'y eſt pas doublé des Habitans libres, doit faire juger que Montſerrat avoit alors dix ou douze mille Negres; & s'il n'y a point d'exagération dans ces deux comptes, on ne croit guères qu'une Ile de neuf lieues de tour puiſſe être mieux peuplée.

(*z*) Iles au Sucre.

Voyages et Etabl. aux Antilles. Montserrat. Ses furieux Ouragans.

Depuis ce renouvellement de ſplendeur, les plus grands déſaſtres que la Colonie de Montſerrat ait eſſuyés ſont les Ouragans, ſurtout celui de l'année 1733, dont on n'avoit jamais rien vu d'approchant. La ſéchereſſe n'avoit pas ceſſé d'être extrême pendant trois mois, juſqu'au 29 de Juin, que ſur les dix heures du ſoir il tomba une pluie fort abondante, qui dura pendant la plus grande partie de la nuit, & qui rendit les meilleures eſpérances aux Habitans. Mais le jour ſuivant, à cinq heures du matin, il s'éleva un vent ſi prodigieux du Nord-Eſt, qu'on en compare le bruit à celui du plus violent tonnerre, & que dans l'eſpace de deux heures il produiſit des effets preſqu'incroyables. Les trois quarts des maiſons de l'Iſle furent entierement renverſées; & de celles qui réſiſterent, il n'y en eut pas une, ſur vingt, qui ne portât quelque trace de l'orage. Un magaſin, qu'on avoit commencé à bâtir, & qui n'attendoit plus que d'être couvert, fut démembré avec tant de force, qu'une partie des ſolives, dans l'impétuoſité de leur mouvement, percerent, comme autant de gros boulets, les murs d'un des plus grands édifices de l'Iſle. De trente-quatre Moulins à vent, il n'en reſta pas un ſur ſes fondemens; & quelques-uns furent enlevés dans l'air, d'où ils retomberent à quelque diſtance, dans des champs de Cannes, & s'y briſerent en mille pieces. Une grande chaudiere de cuivre, qui contenoit deux cens quarante gallons d'Angleterre, fut enlevée auſſi, & reçut une ſi forte compreſſion dans ſa chûte, qu'elle fut trouvée preſqu'entierement applatie. Pluſieurs perſonnes furent écraſées ſous les ruines de leurs maiſons. Le ravage ne fut pas moindre en plein champ dans toutes les Plantations, & ne laiſſa point un demi-quart des Cannes de Sucre. Enfin, la perte fut eſtimée à plus de cinquante mille livres ſterling.

§. XI.

Nevis.

Voyages & Etabliſſemens dans l'Iſle de Nevis.

Sa ſituation.

L'Iſle de *Nevis*, que pluſieurs Relations Françoiſes nomment *Nieve*, & la plupart des Anglois *Mevis*, par corruption, doit avoir été découverte en même tems que Saint Chriſtophe, puiſqu'elle n'en eſt pas éloignée de plus d'une demi-lieue. On ne lui donne qu'environ ſix lieues de circonférence. Sa ſituation eſt à dix-ſept degrés dix-neuf minutes de latitude Nord, & par conſéquent de ces dix-neuf minutes au-deſſous de Montſerrat, ſur la même ligne en partant de l'Équateur. Elle n'a qu'une Montagne, qui fait le centre de l'Iſle, & dont la cime eſt revêtue de grands arbres. Les Plantations ſont à l'entour, & ſa pente étant aſſez douce, elles s'étendent depuis le bord de la mer juſqu'au ſommet. Les ruiſſeaux d'eau douce, qui en deſcendent de pluſieurs côtés, arroſent abondamment la Plaine, & quelques-uns qui portent leurs eaux juſqu'à la mer, peuvent mériter le nom de Rivieres. On vante une ſource minérale d'eau chaude, à laquelle on attribue les mêmes vertus qu'à celles de Bourbon en France & de Bath en Angleterre. Les Habitans y ont bâti des Bains, qu'ils fréquentent avec ſuccès.

Voyages et Etabl. des Anglois. Nevis.

La Colonie de Nevis, comme celle d'Antigo & de Montserrat, doit son origine au Chevalier Thomas Warner, qui y fit passer, en 1628, quelques Anglois de Saint Christophe. Cet Etablissement, trop foible pour causer de la jalousie, ne laissa point de faire des progrès si considérables, que vingt ans après, on y comptoit entre trois & quatre mille hommes, qui tiroient leur subsistance de la culture du Sucre. Jusqu'à la mort du Chevalier Warner, ils n'eurent point d'autre Gouverneur, mais on trouve ensuite, à la tête de l'Ile, un homme d'un mérite rare, qui y fit regner également l'abondance, l'ordre & la piété, & dont l'administration est encore proposée pour modèle. L'irrégion, la débauche & l'excès du luxe, furent punis, à Nevis, comme des crimes capitaux. Dans un si petit espace, on vit naître, non seulement de belles Plantations, mais une bonne Ville, sous le nom de Charles-Town, trois Eglises, où le Service Divin se faisoit avec décence, & plusieurs Forts, pour la défense de l'Ile. Les Maisons étoient grandes & commodes, les Boutiques bien fournies. Le prix des Denrées, comme celui des Marchandises, étoit fixé dans les Marchés. Enfin rien ne paroissoit manquer au bonheur des Habitans.

Origine de cette Colonie Angloise.

Climat, terroir & propriété de Nevis.

Le climat de l'Ile de Nevis est fort chaud, plus chaud même que celui de la Barbade, qui est plus voisin de la Ligne; mais le terroir en est très fertile, surtout dans les Vallées. A mesure qu'on approche de la Montagne, il devient pierreux, & la valeur des Plantations y diminue beaucoup, cependant leurs plus grands ennemis sont les pluies & les ouragans. L'Ile fournissoit d'abord, avec le Sucre, du Tabac, du Coton & du Gingembre: mais elle est bornée aujourd'hui au Commerce du Sucre, dont on charge annuellement cinquante ou soixante Vaisseaux pour l'Europe. Il est généralement un peu plus fin que celui d'Antigo, ce qui n'a point empêché qu'on n'ait attendu longtems à faire du Sucre blanc dans l'Ile, l'usage n'en est établi que depuis quelques années.

Sous le regne de Charles II, on faisoit monter la Milice de l'Ile à deux mille Hommes, & par conséquent, sur le calcul établi, celui des Habitans libres à dix mille. Si l'on suit la même progression pour les Negres, ils ne devoient pas être moins de vingt mille, nombre qui paroît surprenant pour l'espace du terrein, mais qu'on s'efforce de rendre vraisemblable, en assurant que outre le Commerce du Sucre, Nevis faisoit alors celui des Negres & des Vins, dont elle fournissoit, presque seule, toutes les Iles Angloises sous le vent. Une affreuse mortalité rétablit, en 1689, cette multitude d'Habitans à la moitié, & les guerres, qui vinrent à la suite, firent languir longtems cette Colonie. Cependant elle fut toujours en état de fournir quelques Troupes, pour les Expéditions qui furent armées contre les Iles Françoises, jusqu'en 1706, qu'elle fut presqu'entierement ruinée par l'Escadre de M. d'Iberville. L'année d'après, un Ouragan plus terrible que tous ceux qu'on a decrits, renversa les édifices, détruisit les arbres, détruisit les Plantations de Sucre, & mit l'Ile dans une condition, dont il ne paroît pas qu'elle se soit jamais bien relevée. Les Relations les plus récentes y font monter le nombre des Negres à sept mille; & par conséquent, dans

VOYAGES ET ETAT. AUX ANTILLES.

les ſuppoſitions précédentes, celui des Habitans libres à trois ou quatre mille, qui ne rendroient pas la Colonie plus puiſſante qu'elle n'étoit, vingt ans après ſa formation.

§. XII.

La Barbude.

LA BARBOUDE.

Cette Ile, qu'une ignorance groſſiere a fait quelquefois confondre avec la *Barbade*, eſt ſituée à dix-ſept degrés trente minutes de latitude Nord, au Nord-Eſt de Montſerrat. Les Anglois, qui s'y ſont établis preſqu'auſſitôt que dans leurs autres Iles ſous le Vent, aſſurent qu'elle n'a pas moins de quinze milles de long, & ne parlent point de ſa largeur. Ils en vantent la fertilité: mais ils regrettent qu'étant fort baſſe, la diſpoſition de ſes côtes l'expoſe aux incurſions des Caraïbes, qui ont ſouvent ruiné toutes ſes Plantations, & forcé les Habitans de l'abandonner. Cependant leur nombre s'étant accru par degrés, ils ſont parvenus à craindre moins ces Barbares. Les derniers dénombremens mettoient près de douze cens Habitans libres à la Barboude: mais on ne peut ſuppoſer ici la proportion ordinaire pour le nombre des Eſclaves Negres, parcequ'ils ſont peu néceſſaires au Commerce de l'Ile; il eſt convenable à la nature du terroir, qui n'eſt propre qu'à nourrir des Beſtiaux. Auſſi les Habitans, bornés à ce ſoin, voient, ſans jalouſie, les richeſſes que le Commerce du Sucre procure aux autres Iles, & n'y participent qu'en portant leurs proviſions aux Marchés les plus voiſins. [Heureuſement leur pauvreté ne les empêche pas de jouir d'un gouvernement libre & ſéparé.] La propriété de la Barboude appartenoit au Colonel Codrington, dont on a parlé plus d'une fois avec éloge; &, ſuivant toute apparence, elle eſt paſſée à ſes deſcendans.

§. XIII.

Anguilla.

ANGUILLA.

C'eſt à ſa figure que cette Ile doit ſon nom. Elle n'eſt compoſée que d'une langue de terre aſſez longue, mais étroite, qui ſe courbant en pluſieurs endroits, vers l'Ile de Saint Martin, d'où elle s'approche aſſez pour en être vue, ne repréſente pas mal la forme d'un Serpent ou d'une Anguille. Sa ſituation eſt à dix-huit degrés vingt-une minutes. Elle eſt unie, aſſez riche en bois, fertile en toutes ſortes de grains; & le Tabac qu'on y cultive, s'eſt trouvé bon dans ſon genre: mais on n'y a jamais formé de Colonie régulière. Ses premiers Habitans ont été quelques Anglois, qui, s'y étant établis en 1650, ne penſerent qu'à nourrir des beſtiaux & qu'à tirer un peu

de blé de leurs terres. Ils choiſirent pour leur Etabliſſement le milieu de l'Iſle, proche d'un Etang, qui fait la plus grande largeur. C'étoit une troupe de Pauvres, qui ne ſont pas devenus plus riches, & qui ſont peut-être les plus pareſſeuſes créatures de l'univers. Ils vivent, comme les premiers auteurs de la race humaine, ſans Gouvernement & ſans autres Loix que celles de la Nature. Comme on ne leur connoît point d'Egliſes, ni de Prêtres, on les ſuppoſe auſſi ſans Religion. Leur unique ſoin eſt de s'aſſurer des vivres & des habits, qu'ils trouvent dans l'Iſle avec un travail médiocre; & les Gouverneurs Anglois des Iles voiſines s'embarraſſent peu d'une poſſeſſion, qui ne mérite ni défenſe ni culture. On s'imagineroit qu'une ſi miſérable Colonie doit vivre tranquille, & que perſonne ne penſe à la troubler: cependant une Troupe d'Irlandois, que l'Auteur auquel on s'attache nomme *Irlandois Sauvages*, pour les diſtinguer, dit-il, des Anglois d'Irlande, aborda pendant la derniere guerre à l'Iſle d'Anguilla, & dépouilla cette pauvre race du peu qu'elle poſſédoit. Voyages et Etabl. aux Antilles. Anguilla.

On aſſure qu'elle eſt actuellement compoſée de cent cinquante Familles, qui forment huit ou neuf cens perſonnes, menant une vie fort dure, & ſans doute malheureuſe, s'ils n'en ſont pas ſatisfaits: mais ſuppoſons qu'il ne leur manque rien de néceſſaire à la vie, & qu'ils ne deſirent rien au-delà, pourquoi ſeroient-ils moins heureux que les Habitans du Pérou & du Mexique?

§. XIV.

Voyages & Etabliſſemens aux Iles Bermudes, nommées Summer-Islands *par les Anglois.* Bermudes.

On ne peut douter que les Eſpagnols n'aient eu la premiere connoiſſance de ces Iles. Oviedo raconte qu'il en avoit approché, & qu'il avoit eu deſſein d'y jetter quelques Porcs, pour les y faire multiplier, mais qu'il en avoit été repouſſé par une tempête, & que les Bermudes ſont extrêmement ſujettes à toutes ſortes d'orages. Il eſt certain d'ailleurs que le nom de *Bermudes* leur vient d'un Capitaine de la même Nation, nommé Jean Bermudes, qui les découvrit dans un voyage d'Eſpagne aux Indes Occidentales: mais il ne paroît point qu'il y eût abordé, ni qu'après lui d'autres Eſpagnols y aient été volontairement. Diverſes Relations rendent ſeulement témoignage qu'on y a trouvé, entre les rochers, les débris d'un grand nombre de Vaiſſeaux, Eſpagnols, Hollandois, Portugais, & même François. En 1572, Philippe II, Roi d'Eſpagne, donna les Bermudes à Dom Ferdinand *Camelo*, qui n'en prit jamais poſſeſſion. Leur découverte.

Les plus anciennes lumieres, que les Anglois aient eues ſur ces Iles, ſe trouvent dans la Relation d'un Voyage de Lancaſter aux Indes Orientales, en 1593. Ce Capitaine, ayant été conduit par diverſes avantures à l'Iſle Eſpagnole, obtint le paſſage ſur un Vaiſſeau François, commandé par le *Bar-*

Voyages et Etabl. aux Antilles. Bermudes.

Antiere, pour Henri *May*, un de ſes Officiers, qu'il renvoyoit en Europe. La Barbouere fut jetté par une tempête ſur une des Bermudes; & May fut le premier Anglois qui les viſita. On comprend que s'il y avoit eu quelque droit à tirer de cette viſite, il auroit été pour le Capitaine François. Il eſt vraiſemblable que les Iles Bermudes avoient été juſqu'alors ſans Habitans. Les Indiens, qui n'entendoient pas la navigation, n'auroient pû s'éloigner du Continent de l'Amérique à cette diſtance.

Origine de leur nom.

Le récit de May fut avidement reçu dans ſa Patrie, comme une ouverture à quelque nouvel Etabliſſement, que les Anglois commençoient à deſirer cependant de laiſſerent paſſer ſix ans ſans former aucune entrepriſe, juſqu'au Voyage de Georges *Sommers* & Thomas *Gate*, dont on a parlé dans l'Article de la Virginie. Ces deux Aventuriers, ayant été jettés aux Iles Bermudes par un naufrage, deux Femmes de leur Troupe y mirent au monde, l'une un Fils, qui fut nommé *Bermudes*, l'autre une Fille, qui reçut le nom de *Bermuda*. Ils trouverent enſuite le moyen de ſe rendre à la Virginie, d'où Mylord de Lavare, qui manquoit de vivres dans cette Province, informé par Sommers que les Bermudes avoient en abondance des Porcs & des Tourterelles, l'envoya pour en charger tout ce qu'il pourroit prendre. On obſerve que dans la fabrique du Vaiſſeau qui fut donné à Sommers, il n'entra pas une once de fer, & que tout le bois étoit du Cedre. Il manqua d'abord ſa route, & tombant à Sagadahoc, ſur la Côte de ce qu'on nommoit alors le *Norrombegue*, il y fit de l'eau & des proviſions. De-là, il reprit plus heureuſement vers les Iles qu'il cherchoit; mais ſon grand âge, & la fatigue d'une navigation pénible, lui cauſerent une maladie dont il mourut preſque en arrivant. C'eſt de lui que les Bermudes prirent, en Angleterre, le nom de *Sommer's-Islands*, Iles de Sommers & depuis, par une corruption que la beauté du climat rendoit aſſez naturelle, on en a fait *Summer-Islands*, qui ſignifie Iles d'Eté. En mourant, Sommers avoit recommandé à ſes compagnons de retourner promptement à la Virginie, avec les proviſions qu'on y attendoit; mais ils n'en changerent leur Vaiſſeau, que pour ſe mettre en état de faire voile en Angleterre, où ils arriverent à *Whitechurch*, dans le Comté de Dorſet. Ils avoient à bord le corps de Sommers, à l'exception du cœur & des entrailles, qu'ils avoient laiſſés aux Bermudes, & qui furent honorés, douze ans après, d'un Monument de marbre par le Capitaine *Butler*.

Ces Fugitifs firent aiſément leur paix en Angleterre, lorſqu'ayant expliqué tous les avantages qu'ils avoient reconnus par une heureuſe recherche, ils eurent fait comprendre, à la Compagnie de Virginie, l'utilité qu'elle pouvoit tirer d'un nouvel Etabliſſement. Elle acheta d'eux, à vil prix, le droit qu'ils s'attribuoient à la propriété, & n'eut pas eu de peine à ſe la faire confirmer par des Lettres du Roi Jacques I, elle fit partir, ſous la conduite de Richard *Moor*, un Vaiſſeau pour en aller prendre poſſeſſion.

Aventure de deux Anglois.

On raconte ici qu'au premier Voyage de Sommers, deux de ſes gens, qui avoient mérité la mort par leurs crimes, s'étoient ſauvés dans les bois pour l'éviter. Leurs noms étoient *Carter* & *Waters*. Ils étoient encore dans l'Ile Saint Georges, lorſque Sommers y étoit retourné de la Virginie. Les pro-

duc-

dispositions naturelles de la terre y avoient suffi pour leur nourriture; & le bois ne leur avoit pas manqué pour se faire une Cabane. Quoiqu'ils n'eussent pas été parfaitement, au retour de leur Chef, ils avoient eu l'occasion de rencontrer un homme de la suite, nommé *Chard*, auquel ils avoient persuadé de demeurer dans l'Ile avec eux. Après le départ du Vaisseau de Virginie, trois Anglois s'étoient résolus, qui se regardoient comme les Seigneurs de l'Ile, ne furent pas longtems sans dispute pour les droits. *Warren* & *Chard*, s'étant querellés, convinrent de terminer leur différend par un combat. Carter les haïssoit tous deux, mais craignant de se trouver réduit à vivre seul, il les engagea de se déclarer contre celui des deux qui porteroit le premier coup. Enfin la mort fit rentrer entr'eux l'amitié, & leur vie devint assez douce. Entre les découvertes qu'ils firent autour d'eux, ils trouvèrent, le long des Rochers dont l'Ile est environnée, la plus grosse masse d'Ambre gris, qu'on eût jamais vue d'une seule pièce, elle pesoit environ quatre-vingts livres. Ce trésor les rendit presque fous. Dans les transports de leur joie, ils résolurent de tout retirer pour jouir de leur fortune, & sans instrumens, sans rien entendre à la fabrique des Bâtimens de Mer, ils entreprirent de faire une Chaloupe, dans laquelle ils se sauvèrent, avec la faveur du ciel, qui ne les avoit pas rendus riches inutilement, de pouvoir gagner la Virginie ou l'Ile de Terre-Neuve. Cette folle idée fournit longtems leur courage, mais, avant la fin de leur travail, ils virent arriver le Vaisseau de *Moor*.

Voyages des Evang. aux Bermudes.

La Compagnie avoit embarqué, sous les ordres de cet Officier, soixante hommes, qu'elle destinoit à jetter les fondemens d'une nouvelle Colonie. *Moor* choisit, dans l'Ile Saint George, un terrein commode, où donnant l'exemple à toute sa Troupe, il bâtit d'abord, de ses propres mains, une Cabane de branches & de feuillages, assez grande pour s'y loger avec sa Famille. Dans quelque état qu'il fût né, l'expérience lui commoit qu'il étoit Ingénieur, Architecte & Charpentier, ou du moins il trouva dans lui-même le fond de tous ces talens, qui se développèrent par un heureux exercice. Tous ses gens ayant eu beaucoup d'ardeur à travailler, & conduits par ses lumières, formèrent en peu de jours une petite Ville, qui est devenue, sous le nom de *Saint George*, une des plus fortes & des plus belles de l'Amérique Angloise. Toutes les Maisons en sont aujourd'hui de Cedre, & les Forts de pierre. On n'a rien changé jusqu'à présent au Plan du Fondateur. Il y bâtit une Eglise, & neuf ou dix Forts.

Formation d'une Colonie Angloise.

Dès la première année de son Gouvernement, un second Vaisseau lui apporta des recrues d'hommes & de provisions. Il avoit découvert, dans l'intervalle, la masse d'Ambre gris que Carter, Warren & Chard s'étoient efforcés de leur cacher. Il s'en saisit, au nom des Propriétaires, & fit bâtir de l'envoyer à la Compagnie. Un spectacle de cette nature excita de si grandes espérances, qu'on ne cessa plus de lui fournir toutes sortes de secours, & dès la troisième année de son Gouvernement, il se vit en état de se défendre par ses propres forces. Ses retours mêmes étoient déjà fort avantageux à la Compagnie, en Drogues, en bois de Cedre, en Tabac, en Ambre gris, & diverses autres productions de l'Ile.

Voyages et projets aux Bermudes.

En 1614, les Espagnols, qui n'avoient pu voir ces progrès sans jalousie, se préparoient sur les Côtes de l'Ile, mais y trouvant une apparence de fortifications qui les étonna, ils s'éloignèrent, après avoir tiré quelques volées de Canon. On observe néanmoins que s'ils eussent formé leur attaque, ils auroient bientôt reconnu que la poudre manquoit aux Anglois. Cette partie de leurs munitions avoit été employée à la chasse.

Fêtes des Rats.

Ce fut sous l'administration du même Gouverneur, que les Iles Bermudes furent allégées de ce qu'on y nomme encore le *fléau des Rats*; présent de grace, qui dura cinq ou sept ans. On juge que cette vermine y avoit été apportée par les Vaisseaux mais à quelque autre cause qu'on puisse l'attribuer, elle multiplia si prodigieusement, que l'Histoire du monde n'offre rien de comparable à cette aventure. La terre étoit couverte de Rats, & les arbres de leurs nids. Ils dévoroient tous les fruits, & jusqu'aux plumes qui les parsemoient. Les grains & les légumes étoient le même fort, dans les Greniers, comme dans les Champs. Les Poules, les Chiens, les Chats, les Troupeaux & le Poisson furent employés. Après avoir commencé par l'Ile Saint Georges, ces funestes Animaux passèrent à la nage dans les autres Iles, & n'y causèrent pas moins de ravages. Enfin, ils disparurent tout d'un coup, sans qu'on ait connu la cause de leur départ ou de leur destruction, que celle de leur arrivée. Cependant on remarqua que pendant les deux dernières années, il s'étoit rassemblé dans ces Iles une prodigieuse quantité de Corbeaux, qu'on n'y avoit jamais vus, & qui n'ont pas reparu depuis.

Plan d'établissement de quelques Anglois.

Moore eut pour Successeur au Gouvernement le Capitaine *Tucker*, à qui la Colonie n'eut pas moins d'obligations. Il encouragea beaucoup la culture des Terres & les Plantations de Tabac. Les édifices reçurent une meilleure forme. On planta des arbres à fruit, les champs & les bois furent défrichés, & les Loix bien établies. Mais la sévérité de cette nouvelle administration révolta quelques esprits inquiets. Cinq des plus hardis résolurent de se dérober au joug, & jugeant qu'ils n'abandonneroient point la liberté de pareil, ils eurent recours à l'artifice. Tucker, qui aimoit beaucoup la Pêche, étoit souvent retenu par les dangers de la Côte, & par l'exemple de quelques Barques, qui s'étoient brisées contre les rochers. Ils lui offrirent d'en faire une, de deux ou trois tonneaux, avec un Pont, & d'autres commodités, à l'épreuve du naufrage mais. Après avoir obtenu son consentement, ils lui firent ajouter que leur entreprise s'exécuteroit dans un endroit écarté, sous prétexte qu'il s'y trouveroit plus de bois, & qu'ils y auroient plus de facilité à lancer la Barque en mer. Leur travail fut plus prompt qu'on ne s'y attendoit. Tucker, apprenant avec joie qu'il étoit fini, leur envoya demander s'il pourroit se servir de la nouvelle Barque, pour se rendre à bord d'un Vaisseau qu'il dépêchoit en Europe? On ne trouva plus, en la Barque, ni les Ouvriers qui étoient partis la nuit précédente, après avoir dit, à quelques témoins de leur départ, qu'ils alloient faire l'essai de leur ouvrage, pour la sûreté du Gouverneur. Enfin quelques Lettres, qu'ils avoient laissées derrière eux, firent connoître qu'ils étoient partis pour l'Angleterre. On a su depuis toutes les circonstances de leur Histoire. Ils avoient eu la précaution d'emprunter, du Vaisseau prêt à faire voile, une Barque, & quel-

que quelques-uns plus obstinés, qu'on n'avoit pu réduire aux préceptes qu'ils avoient apportés, ils eurent embarqué la plus grande partie des provisions, qu'on leur fournissoit pendant leur travail. Et le jour même de leur départ, parlant à la vue de Varsenn, ils avoient dit à quelques Matelots, qui les félicitoient de leur opération, qu'ils ne désespéroient pas d'être plendi qu'eux en Angleterre. Ce discours avoit paru un badinage. Cependant, ils virent par un vent d'Ouest, ils firent un si bon usage de leurs mauvaises voiles, qu'ils essuyèrent une tempête pendant vingt-deux jours. Une tempête, qui fut avec eux, les exposa pendant quarante-huit heures au dernier danger, et les jeta fort loin hors de leur route. Enfin le vent redevint si bon, qu'ils continuèrent d'avancer gaiement pendant neuf jours. Mais un Caraïbe, qu'ils rencontrèrent le dixième, et dont ils espéroient quelques rafraîchissemens, leur ayant enlevé, en contrebande, tout ce qu'ils possédoient, jusqu'à leurs instrumens de navigation, ils se trouvèrent dans un affreux état, avec peu de vivres, sans bois pour faire du feu, et sans boussole pour se conduire. Ils firent voile au hasard, s'affoiblissant tous les jours, et ne s'attendant plus qu'à périr, lorsque la protection du ciel, accordée à leur malheur plus qu'à leur vertu, leur fit découvrir la terre. C'étoit la Côte d'Irlande, où ils abordèrent dans le Comté de Cork. Ils y furent traités fort humainement par le Comte de Thomond, sur le témoignage duquel on donne le récit de cette aventure (*t*). Leur Voyage avoit duré quarante-deux jours.

Voyages en Espagne et Irlande.

Tandis que le Gouvernement, en 1619, au Capitaine *Butler*, qui arrive aux Bermudes, au commencement de la même année, avec quatre forts Vaisseaux, et cinq cens Hommes de renfort pour la Colonie. Comme on y en comptoit à peu-près autant, elle devint tout d'un coup la plus nombreuse que les Anglois eussent alors en Amérique, à l'exception du moins de la seule Virginie, car l'Etablissement de la Nouvelle Angleterre étoit encore en berceau. Butler éleva, comme on l'a déjà fait observer, un assez beau monument dans l'Eglise de Saint-Georges, sur la cendre du Chevalier George Somers, qu'on avoit inhumé dans l'Ile. Il divisa les Bermudes en plusieurs districts, à quatre ou Comtés, qui avoient été jusqu'alors le seul Tribunal de la Colonie, une Chambre d'Assemblée générale & différentes Cours de Justice, et fit un Recueil de Lois, aussi conformes qu'il fut possible à celles d'Angleterre : en un mot, il régla par les principes, auxquels on a vu que les Anglois se sont attachés dans leurs autres Colonies. En 1623, on comptoit trois mille Habitans aux Bermudes, et dix Forts, munis de cinquante pièces de Canon. Sous le règne de Charles II, le nombre des Habitans étoit augmenté jusqu'à dix mille, tous Anglois d'extraction. On juge aisément qu'il n'a pas diminué depuis, quoique les Iles n'y soient point mises par le Commerce, qui n'y a jamais été considérable, mais l'air y est si pur & si sain, que le seul motif de la santé leur a fait abandonner d'autres Etablissemens pour aller vivre dans ces Iles.

Progrès de Colonie.

(*t*) Elle a paru suspecte aux Ecrivains Anglois modernes, qui l'ont discutée. Ils ont pensé que Butler, par le motif de Gouvernement, les avoit exposés à des dangers imaginaires, pour avoir le prétexte de les sauver. Mais ces Auteurs, Richard Jenkins, & Guillaume Crashaw, Chapelain, Thomas Smith, Marchand, & Henri Penn, Matelot,

Voyages en Perse, aux Barbades.

Elles finissent en si grand nombre, que la plupart n'ont point assez de sang, pour se parer, qu'elles en entretiennent point d'en avoir. Quelques Habitans les font monter à trois cens, d'autres à quatre, & d'autres à cinq cens. Dans cette variété de témoignages, on croit devoir s'arrêter aux derniers, qui, pour refuter les anciens comptes, les font monter à plus de quatre cens. Elles sont fort éloignées de notre autre rive. La plus proche partie du Continent, qui est le Cap d'Hirroux, en est à trois cens lieues; l'Espagnole à quatre cens, Madere à mille, & l'Angleterre à seize cens. Leur latitude est entre les trente-deux & trente-trois degrés. On assure, il y a peu d'années, que leurs Habitans n'en cultivoient pas encore un huitieme. Si l'on excepte Sainte *Georges*, *Saint David* & *Cooper*, toutes les autres n'ont qu'un petit nombre d'Habitations dispersées. Elles forment toutes ensemble la figure d'un Croissant, dans un circuit de dix ou sept lieues. Il n'y en a pas une qu'on puisse nommer grande, mais quelques-unes sont moins petites que les autres, à proportion qu'elles sont plus ou moins exposées au battement des flots, qui les minent continuellement.

Ile. Georges est la plus grande.

La plus grande, qui est celle de Sainte *Georges*, a trois milles de longueur à l'Est Nord-Est, & l'Ouest Sud-Ouest. Dans la plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une lieue, mais elle est fortifiée merveilleusement par une chaîne de rochers qui l'environnent, & qui s'avancent fort loin en Mer. Les Habitans y ont ajouté, surtout du côté de l'Est, où cette barriere naturelle est plus ouverte, des Forts, des Batteries, des Parapets & des Lignes. Le Centre des Forts & des Batteries est si soigneusement disposé, qu'il commande les Canaux & la plupart des autres passages. L'Ile n'a que deux endroits, par où les Vaisseaux puissent en approcher, & ces deux ouvertures sont si couvertes, qu'il n'est pas aisé de les découvrir. Les Rochers semblent se toucher partout, à l'exception de quelques uns à fleur d'eau, & d'autres plus dangereux qu'ils ne se font point apercevoir. Tout un Pilote de la même, il seroit presque impossible au moindre Vaisseau d'arriver à l'un ou l'autre de ces deux Ports, & ceux qui connoissent bien les passages, y peuvent conduire en flotte le plus grand Navire. La haute Mer, presque tous les rochers se découvrent. La hauteur commune est de cinq pieds; mais le rivage même n'est composé, presque partout, que de rocs, & l'on ne connoît point d'Ile qui en soit plus singulierement munie. Ils semblent annoncer une ruine inévitable à tous les Vaisseaux qui s'en approchent. Les Espagnols ont donné aux Bermudes le surnom de *les Diables*, les Diables, parceque ces Iles ont été fatales à toutes les Nations.

Ile Diables.

Ile Capitale.

La Ville de Sainte *Georges* est bâtie au fond du Port de même nom, qui est environné de trois Forts, munis suivant l'usage des pièces d'Artillerie. Leurs noms sont *Augre Castle* ou le Château du Roi, *Charles-Fort*, *Prudence*, *Cavendish*, *Victory*, *Warwick*, & *Sandys*. On ne compte pas moins de mille Maisons dans Sainte *Georges*, la plupart très belles. L'Hôtel de [illegible] grand [illegible], est [illegible] Conseil & de [illegible] d'une belle Bibliothèque, dont [illegible] Docteur Berkley, qui les honore du titre de Protecteur du Savoir dans les Colonies Anglaises de l'Amérique.

Outre la Ville & le Canton de Saint George, l'Ile eſt diviſée en huit *Tribus*, qui portent les noms de *Hamilton*, *Smith*, *Devonshire*, *Pembroke*, *Paget*, *Warwick*, *Southampton* & *Sandy*. Celles de Devonshire & de Southampton forment deux Paroiſſes, la premiere au Nord, & l'autre au Sud, chacune avec leur Egliſe & leur Bibliotheque publique. Toute l'Ile offre des Plantations d'Orangers, de Mûriers, & d'autres productions du terroir. Dans les Cantons, ou les Tribus de Southampton, de Hamilton & de Paget, on trouve divers petits Ports, dont les principaux tirent leur nom de la Tribu même. On parle d'un autre, qui ſe nomme *Great-Sound*, ſans en marquer la ſituation. Les petites Iles n'ont point d'Habitations qui ſoient diſtinguées par le nom de Paroiſſes. Tous leurs Habitans appartiennent à quelque Tribu de l'Ile Saint George.

Ports & Etabl. des Bermudes.

Diviſion de cette Ile.

Quoique le climat des Bermudes ait toujours été ſi pur, que les malades des autres Iles Angloiſes y ſont tranſporter pour rétablir leur ſanté, on y a reſſenti, depuis le commencement de ce ſiecle, quelques Ouragans, qui ont fait craindre de l'altération pour l'air. Cependant la face du ciel eſt ſi peu changée, qu'on y jouit d'un Printems continuel. Les arbres s'y couvrent de nouvelles feuilles, à meſure que les vieilles tombent. Les Oiſeaux y chantent ſans ceſſe, & font leurs Petits dans preſque tous les mois de l'année. On ne reproche au climat que ſes tonnerres, qui ſont ordinairement terribles, & qui laiſſent toujours d'affreuſes traces ſur quelques rochers. Ils reviennent à chaque Nouvelle Lune, & ſont annoncés par un cercle autour d'elle, qui eſt plus ou moins grand, & dont la meſure fait attendre un tonnerre proportionné. Les vents du Nord & du Nord-Oueſt alterent ſouvent ſa douceur naturelle de l'air. Auſſi les Bermudes n'ont-elles point d'autre Hiver. Les pluies même n'y ſont pas fréquentes & la neige y eſt très rare.

Climat des Bermudes.

On obſerve beaucoup de variété dans la couleur & les propriétés du terroir. Le brun paſſe pour le meilleur, le blanchâtre, qui tient beaucoup de la nature du ſable, a le ſecond rang, *le rouge*, qu'on prendroit pour une eſpece d'argile, eſt le pire. Deux ou trois piés au-deſſous de la premiere couche, on trouve une ſubſtance blanche, auſſi molle que la Marne, & pourtant comme la pierre de Ponce. Ces pores contiennent beaucoup d'eau, qui ſert à nourrir les racines des arbres. Souvent on trouve de la terre graiſſe au-deſſous. Cette Marne eſt beaucoup plus dure, ſous la terre rouge; elle a fort peu d'eau, & dans ſa ſituation elle forme des Carrieres, feuilletées comme l'ardoiſe.

Terres.

Ces Iles n'ont guere d'autre eau douce, que celle qu'on fait couler des pores de cette eſpece de pierre, & qui contient même quelques parties de ſel, comme l'eau de la Mer qui a paſſé par le ſable. La ſeule eau qu'on puiſſe boire, aux Bermudes, eſt celle de pluie, recueillie dans les Citernes.

En général, la terre y eſt d'une extrême fertilité. Elle donne, chaque année, deux moiſſons. On ſeme en Mars, pour recueillir avant la fin de Juillet, & l'on commence à ſemer dans le cours d'Août, pour Décembre. La principale production du Pays eſt le Maïz ou blé d'Inde, qui fait la nourriture du commun des Habitans: mais on y plante auſſi beaucoup de Ta-

Les Productions.

Voyage et Hist. des Bermudes.

lant, qui, fans être d'une excellente qualité, fuffit aux befoins de la Colonie. La plupart des Plantes qui font préférer à l'Amérique, & celles qu'on apporte de l'Europe, croiſſent ici en perfection, avec peu de culture. On y trouve un arbriſſeau venimeux, dont la graine reſſemble à celle du Lierre d'Europe, & cauſe aux perſonnes qu'elle touche une enflure ſubite, accompagnée de quelque douleur, mais qui ſe diſſipe d'elle-même. La racine eſt un puiſſant vomitif. Cet arbuſte eſt le ſeul poiſon des Bermudes. Elles n'ont aucune ſorte d'Animaux venimeux, & ceux qu'on y apporte meurent bientôt. On y voyoit des Lezards, avant le ſéjour des Rats; mais ils furent détruits par les Rats mêmes, ou par les Chats ſauvages, qu'on fit venir de toutes parts pour faire la guerre à cette Vermine. Quoique les Araignées y ſoient fort groſſes, elles n'ont aucune ſorte de venin.

Mais la gloire des Bermudes eſt proprement dans ſes Bois. Le Cedre y eſt plus beau, qu'en aucune autre Contrée de l'Amérique. Il eſt plus dur & d'un plus beau grain, il réſiſte, auſſi parfaitement que le meilleur Chêne, à l'excès de la ſéchereſſe & de l'humidité, il eſt d'un excellent uſage pour les Bâtimens de terre & de mer: on en fait des Chaloupes & des Brigantins, qui paſſent pour les meilleurs de toutes les Colonies Angloiſes. (u) Le Palmier, le Mûrier, l'Olivier & le Laurier ſont des productions naturelles des mêmes Iles. Le Palmier y reſſemble à celui des Indes Orientales, excepté par ſon fruit, qui eſt noir & rond. On a toujours obſervé qu'il ſe loge, ſur ſes feuilles, une grande quantité de Vers à ſoie: & les Habitans étant connoître, on juge que ſi les Habitans entendoient leurs intérêts, il ne leur ſeroit pas difficile de s'ouvrir un Commerce très avantageux. Ils ont auſſi une grande variété de bons aromatiques, les uns noirs, d'autres jaunes, & quelques-uns d'un beau rouge. Les baies de ces arbres ont une qualité ſingulière, qui les rend propres à guérir toutes ſortes de flux, maladie que les Anglois gagnent ſouvent, à manger avec trop d'avidité le fruit excellent des Palmiers. Mais la plus fameuſe production des Bermudes, & peut-être le plus délicieux fruit de l'univers, c'eſt leur Orange, qui eſt non-ſeulement beaucoup plus groſſe que dans aucune autre Région, mais dont le goût & le parfum ſont incomparables. Il y croît auſſi, ſur un arbre, qu'on nomme Bois rouge des Bermudes (v), une eſpèce de baies rondes, d'où ſort un Ver, qui ſe change enſuite en Mouche, un peu plus groſſe que celle de la Cochenille, & qui ſe nourrit de la même baie. On vante beaucoup la couleur qu'on en tire, & ſes vertus pour diverſes ſortes de maladies (x).

Nanmoins, Voyageur ſenſé, qui avoit paſſé quelque tems aux Bermudes, affure „ qu'il n'y avoit pas trouvé aſſez de vrai fable pour ſignifier un „ arbuſte, & que ce qu'on y nomme du ſable eſt une ſubſtance beaucoup

(u) On a réduit de ſes cèdres à la grandeur de nos Lauriers, où l'on avoit abondamment les matériaux que la nature avoit fait naître dans les endroits chauds, mais on voudroit bien à obtenir dans ſon état naturel à ceux qui leur ont fervi de modèle. R. d. E.

(v) Summer-Islands red wood.

(x) A colour nothing inferior to that of the Cochineal Fly, and a medicinal virtue much exceeding it.

» plus douce. Il ajoute qu'on n'y voit aucune ſorte de cailloux, ni de gra- » viers de Mer; que l'air y étant d'une extrême pureté, il eſt commun, pour » les Habitans, d'y vivre un ſiecle, mais que peu vont au-delà; qu'ils meu- » rent de vieilleſſe & d'épuiſement, ſans aucune maladie; que la ſeule, qui » ſoit connue dans ces Iles, eſt le rhume, & qu'on le gagne dans les plus » grandes chaleurs; enfin, que la plupart des Habitans ſont pauvres, & que » les plus pauvres ſont ceux qui jouiſſent de la meilleure ſanté."

Voyages et Etabl. aux Bermudes.

Le plus célebre des Voyageurs qui ont viſité ces Iles, eſt Edmond *Waller*, un des meilleurs Poëmes & des plus beaux eſprits d'Angleterre. Il avoit été forcé de quitter ſa Patrie, dans un tems fort orageux (y); & jouiſſant d'une riche ſucceſſion, dans laquelle il comptoit la propriété d'une partie des Bermudes, il prit la réſolution d'y aller paſſer le tems de ſon exil. On a de lui leur éloge, dans le premier chant d'un Poëme qui porte leur nom. Quelques traits d'un Poëte ſi diſtingué n'ajouteront rien d'ennuyeux à cet article (z).

Voyage du Poëte Waller aux Bermudes.

» Qui ne connoît pas ces Iles heureuſes, où croiſſent des Limons d'une » groſſeur énorme, où le fruit des Orangers ſurpaſſe celui du Jardin des » Heſpérides, où les Perles, le Corail & l'Ambre gris donnent aux Côtes » une ſplendeur céleſte? Là, le Cedre ſuperbe, qui éleve ſa tête juſqu'aux » Cieux, eſt le bois que les Peuples brûlent dans leurs foyers. La vapeur » qui s'en exhale, & qui embaume les viandes qui tournent aux broches, » pourroit ſervir d'encens ſur les Autels des Dieux; & les lambris, qu'il

(y) Sous Charles I. Il fut même condamné à dix mille livres ſterling d'amende, pour avoir pris parti contre le Parlement.

(z) Donnons quelques-uns des Vers Anglois, en faveur de ceux qui ſavent cette Langue:

Bermudas wall'd with Rocks who does not know,
That happy Iſland where huge Lemons grow,
And Orange trees, which golden fruit do bear
The Heſperian garden boaſt of none ſo fair;
Where ſhining pearl, coral, and many a pound
On the rich ſhore of ambergreaſe is found?
The lofty cedar, which to Heaven aſpires,
The Prince of trees, is fuel for their fires.
The ſmoak, by which their loaded ſpits do turn,
For incenſe might on ſacred Altars burn.
Their private roofs on odorous timber born,
Such as might Palaces for Kings adorn.
Their ſweet Palmetas a new Bacchus yield,
With leaves as ample as the broadeſt ſhield;
Under the ſhadow of whoſe friendly boughs
They ſit carouſing where their liquor grows.
Figs there planted thro' the field grew,
Such as fierce Cato did the Romans ſhow,
With the rare fruit inviting them to ſpoil,
Carthage, the miſtreſs of ſo rich a ſoil.
The naked rocks are not unfruitful here,
But at ſome conſtant ſeaſons, every year,
Their barren tops with luſcious food abound,
And with eggs of various Fowls are crown'd &c.

WALLER's battle of Summer-Iſlands. Cant. 2.

Voyages et Etabl. aux Bermudes.

„ fournit à leurs appartemens, embelliroient des Palais des Rois. Les doux „ Palmiers y produiſent une nouvelle eſpece de Vin délicieux; & leurs feuil„ les, auſſi larges que des Boucliers, forment un ombrage charmant, ſous „ lequel on eſt tranquillement aſſis, pour boire cette divine liqueur. Les „ Figues croiſſent en plein champ, ſans culture, telles que Caton les mon„ troit aux Romains, pour les exciter par la vue d'un fruit ſi rare à la Con„ quête de Carthage, qui le voyoit naître dans ſon terroir. Là, les rochers „ les plus ſtériles ont une ſorte de fécondité; car régulièrement, dans plus „ d'une ſaiſon, leur ſommet aride offre un mets voluptueux, dans les œufs „ de pluſieurs eſpeces d'Oiſeaux, &c."

Mais ces éloges poétiques, & tout ce qu'on vient de rapporter, d'après les plus graves Voyageurs, n'ont point empêché de Laet, qui connoiſſoit auſſi les Bermudes, d'aſſurer que pour la bonté du terroir, & pour le climat même, elles ne lui paroiſſoient pas comparables à l'Angleterre (*).

[Les principaux habitans des Iſles Bermudes ont formé en 1765 une Société, dont les ſtatuts ſont peut-être le monument le plus reſpectable qui ait jamais honoré l'humanité. Ces vertueux citoyens ſe ſont engagés à former une Bibliotheque de tous les livres économiques, en quelque langue qu'ils aient été écrits; à procurer aux perſonnes valides des deux ſexes, une occupation convenable à leur caractere; à récompenſer tout homme qui aura introduit dans la Colonie un Art nouveau, ou qui aura perfectionné un Art déjà connu; à donner une penſion à tout journalier, qui, après quarante ans d'un travail aſſidu & d'une réputation ſaine, n'aura pu amaſſer des fonds ſuffiſans pour couler ſes derniers jours ſans inquiétude, à dédommager enfin tout habitant des Bermudes, que le miniſtere ou le magiſtrat auront opprimé.]

(*) *Hæ inſulæ, nec cali, nec ſoli benignitate, cum Anglia ullo modo ſunt comparandæ.* Deſcript. Ind. occid. p. 19.

§. XV.

Lucaies.

Voyages & Etabliſſemens aux Iles Lucaies.

Idée générale des Lucaies.

Ces Iles n'ont guere d'autre avantage, que d'avoir été les premieres qui ont conduit Chriſtophe Colomb à la découverte de l'Amérique (a). Elles ſont en ſi grand nombre, qu'il en devient incertain, & que les Anglois mêmes qui ont eu plus de facilité que d'autres Nations, pour le vérifier, depuis qu'ils ſont établis dans l'Ile de la Providence, n'en ont fait qu'un compte vague, qui peut monter, diſent-ils, à quatre ou cinq cens. Ils ajoutent que la plupart n'étant que de petits rochers, qui s'élevent au-deſſus de l'eau, méritent à peine le nom d'Iles, & moins encore le riſque auquel il faudroit s'expoſer parmi tant d'écueils, pour les compter plus ſoigneuſement. Les

(a) Voyez le premier Voyage de Colomb.

Les plus grandes étoient habitées autrefois par des Indiens, que les premiers Eſpagnols ont détruits, ou tranſportés dans leurs Établiſſemens pour le travail des Mines. Leur ſituation eſt à l'Eſt & au Sud-Eſt de la Floride Eſpagnole, dont elles ne ſont ſéparées que par le Canal de Bahama. Elles ont par conſéquent, au Sud, l'Île de Cuba & celle Eſpagnole. *Voyages en Etats. aux Lucayes.*

Quoiqu'elles ſoient toutes comprises ſous le nom de Lucayes, qu'elles tirent de la plus grande & la plus connue au Nord, on les diſtingue en trois claſſes, dont la premiere contient celles qui avoiſinent à l'Eſt de l'Île de Bahama & de ſon Canal, la ſeconde, celles qu'on nomme ordinairement les *Orgues*, les *Marais* & les *Caye ou Cayques*, autant d'écueils qui rendent la navigation fort dangereuſe, & la troiſieme, celles qu'on nomme les Tortues. Disons une légere idée de ces plus grandes. Nous reviendrons à celles que les Anglois occupent, & pour mettre quelque ordre dans cette confuſion, attachons-nous à la méthode alphabétique, qui ſera auſſi de retrouver ſur la Carte Cap. *Leur diviſion en trois Claſſes.*

Abacos, ſituée au milieu des ſables & des rocs de Bimini, a douze lieues de long ſur ſix de large.

Alto Velery, proche d'Abacos, vers l'Eſt, ſa grandeur eſt inconnue.

Amaguaya, vûe par Jean Ponce de Léon, & située vis à vis d'Yaguna.

Amana, ou *Amaguana*, preſqu'au Nord-Eſt des Cayques.

Bahama, longue, ſuivant Herrera, de trente lieues, & large de huit. Elle donne ſon nom au Canal, dont elle forme l'entrée du côté du Nord. Le Canal de Bahama, entre cette Île & le Continent, a neuf lieues de large, & quarante-cinq de long juſqu'au Cap de la Floride.

Bimini, située entre les rochers & les ſables qui en tirent leur nom, eſt longue de cinq lieues. C'eſt l'Île que Jean Ponce de Léon chercha ſi longtems, dans l'opinion dont il étoit rempli, ſur une fabuleuſe tradition des Indiens, qu'elle contenoit la Fontaine de *Jouvence*, c'eſt-à-dire une ſource, dont les eaux rendoient aux Vieillards toute la force & toutes les graces de la jeuneſſe.

Les *Cayques* ſont pluſieurs Îles, qui forment un cercle, coupé par une multitude de Canaux, & bordé, à l'Eſt, de ſables fort étendus. On en diſtingue une, qui ſurpaſſe toutes les autres en grandeur. Quelques Hollandois, qui s'en approcherent en 1623, du côté du Nord, y trouverent le mouillage fort bon, ſur dix ou douze braſſes d'eau. Ils y étoient venus dans l'eſpérance d'y trouver beaucoup de ſel, ſur la foi de quelques Relations Portugaiſes, mais ils n'en trouverent, ni dans la grande Île, ni dans les petites, quoqu'ils y euſſent reconnu divers endroits dont la ſituation ſembloit en promettre. La plus orientale de ces Îles eſt à vingt degrés vingt-ſix minutes de l'Équateur, & la plus occidentale à vingt degrés quarante-cinq minutes.

Caymites, ſituée à l'Eſt de Lucayonaque, vers les vingt-ſept degrés, n'a pas moins de vingt lieues de tour.

(b) C'eſt Herrera qu'on a pour garant, dans ſa premiere décade; & Laet, dans ſon grand Ouvrage.

Voyages et Etats. des Lucaïes.

Couchoa, eſt une petite Ile, peu éloignée des Caycques, au nombre deſquelles on peut la ranger, & ſituée à l'Eſt d'Amana.

Caycos, qui n'eſt pas beaucoup plus grande que Couchoa, ſe préſente au Sud de Caycaro. Herrera la place au vingt-ſeizieme degré: mais les Hollandois ont obſervé, depuis, qu'elle eſt à vingt-ſix degrés dix minutes, éloignée de Guanima d'environ huit milles au Nord-Eſt. On y trouve de l'eau douce.

Guanahani, premiere Ile du Nouveau Monde, qui fut découverte par Chriſtophe Colomb, & qui reçut de lui le nom de Saint Sauveur, eſt ſituée à vingt-cinq degrés quarante minutes. Elle ne manque, ni d'eau, ni de bois; & le coton y croît en abondance, comme dans pluſieurs autres des mêmes Iles. On vante ſon Port, qui eſt à la Côte Septentrionale, dans l'endroit où elle tourne à l'Oueſt. Quelques Hollandois, qui l'ont viſitée ſoigneuſement, la placent à vingt-quatre degrés cinquante minutes, environ ſeize milles au Nord-Eſt de *Triangula*, & rendent témoignage, qu'elle ne contient aujourd'hui que des Palmiers & quelques autres arbres.

Guanima, éloignée d'environ ſept lieues de Guanahani au Nord-Eſt, reçut de Colomb le nom de *Sainte Marie de la Conception*. Elle s'étend, en longueur, de douze milles, entre le Sud-Oueſt & le Nord-Eſt. Les rochers & les ſables, qui l'environnent, en rendent l'accès fort dangereux: mais elle a des ſources d'eau vive, & ſon terroir eſt agréable & fertile. Les mêmes Hollandois la placent à vingt-cinq degrés quarante minutes.

Gaoara eſt à dix milles au Nord de Caycaro. Elle s'étend entre l'Eſt & le Couchoa. Sa Pointe orientale eſt à vingt-ſix degrés quarante-cinq minutes. Elle eſt couverte auſſi de ſables & de rochers.

Lucayonaque, ou *Yucayonaque*, eſt la plus grande & la derniere des Iles Lucaïes, vers le Nord. Luc la place entre les vingt-ſept & les vingt-huit degrés, ſans marquer autrement ſon étendue, qui n'étoit pas mieux connue de ſon tems.

Mucaraq eſt preſqu'inacceſſible, par les écueils dont elle eſt environnée. Les mêmes que Herrera s'eſt trompé, en la plaçant à vingt degrés, & ne corrige pas ſon erreur.

Manegua eſt ſituée à vingt-quatre degrés trente minutes, vis-à-vis d'Amaguyo. Les Hollandois ont obſervé qu'elle eſt éloignée d'environ dix-huit lieues, au Nord, de la Turque, Ile voiſine de l'Eſpagnole.

Sainte Marthe n'eſt éloignée que d'une lieue, du Continent de la Floride Eſpagnole. On vante l'abondance & la douceur de ſon eau.

Les Martyrs.

Ce qu'on nomme *les Martyrs*, eſt moins un amas d'Iles, que de Rochers, qui s'étendent entre l'Eſt & l'Oueſt, devant la pointe méridionale de la Floride, à vingt-cinq degrés. Ils tirent leur nom, du ſpectacle qu'ils préſentent vers la Mer, d'où l'on aſſure qu'à la premiere vue on les prendroit pour autant d'hommes empalés à des poteaux; ſur quoi les Voyageurs ne manquent point d'obſerver que l'événement a toujours répondu au malheureux préſage du nom, c'eſt-à-dire qu'ils ſont devenus célebres par une infinité de naufrages. Les Eſpagnols ont nommé Cap *des Martyrs* (c), les

(c) Cabo de los Martyres.

plus avancés à l'Eſt, & jugeant de la route d'un Vaiſſeau par leur poſition (*d*). Ils ſe croient à la bouche ouverte du Canal de Bahama, lorſqu'ils ont laiſſé ce Cap à gauche, vers le Sud-Oueſt. Leurs marques ſont trois monceaux de ſable blanchâtre, & couverts d'arbuſtes, dont celui du milieu ſurpaſſe les deux autres en groſſeur. VOYAGES DES ESPAGN. AUX LUCAYES.

Mayaguana eſt ſituée à vingt-deux degrés vingt-cinq minutes, éloignée de douze milles au Nord-Eſt de la plus occidentale des Caycques, & s'étend entre le Nord-Eſt & l'Eſt. Les Hollandois, qui l'ont ſoigneuſement obſervée, lui donnent huit ou neuf lieues de longueur.

Alcatraz eſt une petite Ile, ou plutôt un vieux rocher, ſitué à l'extrémité des écueils de Bonaci, & fort dangereuſe pour ceux qui paſſent le Canal de Bahama.

Mira-por-ti fait connoître ſes dangers par ſon nom, qui ſignifie *prends garde à toi*. Ce ſont trois Iles, diſpoſées en triangle, entre des ſables & des rochers, à peu de diſtance d'Yuma.

Folo, n'eſt connu que par le Journal de Jean Ponce, qui le met à vingt-ſix degrés trente minutes, devant la côte orientale de la Floride.

Samana, ſituée au Nord-Eſt de Guanahani, & de forme triangulaire, eſt à vingt-quatre degrés, ſuivant l'ancienne obſervation; mais les Hollandois la mettent à vingt-trois degrés vingt minutes, lui donnent quatre milles de long, ſur un de large, & la croient éloignée de *Mayaguana*, d'environ douze milles.

Samana, quatrième des Iles que Colomb, & qu'il nomma *Iſabelle*, eſt inconnue aujourd'hui.

Les Tortues, Iles mémorables par les obſervations des Navigateurs (*e*), ſont au nombre de ſept ou huit, diſpoſées comme en cercle, à l'Oueſt de la dernière pointe de la Floride, vers les vingt-cinq degrés. Elles ſont à trente-ſix lieues du Port de la Havane, en droite ligne.

Triangule eſt éloignée de Samana, d'environ dix-huit milles au Nord-Eſt, un peu au-delà des vingt-quatre degrés. C'eſt une Ile haute, qui n'a point de mouillages ſûrs, & dont l'accès eſt très-difficile.

Vaca eſt un compoſé de quelques petites Iles, fort voiſines, & ſituées entre des ſables & des rochers, que les Eſpagnols nomment *les Baixos de Zalamea*, à vingt-huit degrés vers le Nord, ſuivant Herrera, dont Laet croit ici le témoignage douteux.

Yabaque, eſt placée, par la même Hiſtorien, à vingt-deux degrés trente minutes, au Nord, & fort près de *Mayaguana*.

Yanagua, eſt longue d'environ dix lieues. Les Hollandois la placent à vingt-un degrés & quelques minutes, & recommandent de l'obſerver, aux Pilotes qui font route de Saint Jean de Porto-rico à la Havane, le long des côtes Septentrionales de Cuba, par le vieux Canal, aujourd'hui peu fréquenté.

Yuma, longue de vingt lieues, & large de huit, eſt ſituée par les vingt degrés trente minutes, plus proche du Continent, au Sud-Oueſt.

(*d*) Voyez les obſervations du P. du Chevroix, dans ſon retour de la Louiſiane.

(*e*) Voyez le troiſième Voyage de Chriſtophle Colomb.

Ouvrage et Rivet, sur Lucayes.

Lucayes Archipel. Etablissemens des Anglois aux Lucayes.

Yuma, situé sous le Tropique même, au Sud d'Yuma, est longue d'environ quinze lieues.

Toutes ces Iles étant demeurées long-tems désertes, & se trouvant hors du cours ordinaire des Navigations, exciteront d'autant moins la curiosité des Voyageurs, qu'on ne peut en approcher sans péril; lorsqu'un Vaisseau Anglois, qui faisoit voile à la Caroline, fut jetté, par une tempête, dans la principale de celles qui bordent le Canal de Bahama. Il est fort étrange que les Ecrivains de cette Nation ne la désignent point autrement, mais ils ajoutent que le Capitaine, nommé *Guillaume Sayle*, lui donna son nom, & qu'elle le porta jusqu'à son retour en Angleterre (*f*), où, sur son récit, „ les Propriétaires de la Caroline obtinrent, pour eux & pour leurs Hé„ ritiers, la concession de toutes les Iles qui sont comprises sous le nom d'I„ les de Bahama, depuis les vingt-deux jusqu'au vingt-sept degrés ". On observe que tous les Propriétaires de la Caroline n'eurent point part à cette fa[illegible] ceux qui l'obtinrent, étoient Propriétaires de la Caroline [illegible] au nombre de six (*g*), dont les droits sont passés jusqu'[illegible] à leurs Héritiers.

L'Ile de la Providence est peuplée.

La Providence, nouveau nom qui fut donné à l'Ile de Sorle, est, suivant l'observation des Anglois, à vingt-cinq degrés de latitude du Nord, & longue de vingt-huit milles, sur onze dans sa plus grande largeur. On juge, sans connoître, que le premier Vaisseau, qui y fut envoyé par la Compagnie des Propriétaires, parut en 1672, & qu'après la concession, plusieurs Aventuriers s'y étoient déjà rendus d'Angleterre, & des Colonies Angloises, [illegible] avec plus de liberté qu'ils n'en trouvoient sous un Gouvernement régulier. Le Vaisseau de la Compagnie portoit un Gouverneur, nommé [illegible] d'Orgueuvelt, qui fut mal reçu de ces Brigands. Ils le forcèrent de fuir, & l'avant contraint pour la Jamaïque, ils continuèrent d'habiter l'Ile, sans autres loix que leur plaisir, ou leur intérêt. Il ne se passa pas moins de six ou sept ans, pendant lesquels personne n'osa prendre la conduite d'une Colonie si déréglée. Enfin la Compagnie chargea de ses ordres, un Officier nommé Clarke, qui fit respecter plus heureusement son autorité. Mais son sort fut beaucoup plus triste que celui de son prédécesseur.

Elle est abandonnée.

Les Espagnols, qui, depuis trente ans, n'avoient pû voir sans envie les Etablissemens des Anglois vers le Sud, fondirent sur l'Ile de la Providence, détruisirent toutes les provisions qu'ils ne purent emporter, brûlèrent les édifices, se saisirent du Gouverneur, & l'emmenèrent chargé de chaînes. Après cette [illegible], les Habitans dispersés se réfugièrent dans leurs autres Colonies. L'Auteur d'une Relation prétend avoir été bien informé (*h*) que les Espagnols, ayant été la vie à Clarke, embrochèrent & firent rôtir

(*f*) Histoire naturelle que depuis, ayant abordé dans la même Ile après un second naufrage, on prit occasion de lui donner dans le nom de la Providence & rapporte une événement à l'année 1667.

(*g*) Leurs noms étoient, Georges Duc d'Albemarle, Guillaume Comte de Craven, le Chevalier Georges Carteret, Milord Jean Berkley, Milord Antoine Ashley, & le Chevalier Pierre Colleton.

(*h*) Par le troisième Gouverneur de l'Ile même, nommé Fox, qu'on vient [illegible] heureusement au monde.

fus enlevés. Peut-être ce trait ne fut-il répandu que pour augmenter la crainte des Sujets, mais on sait Certain (*c*), que ce parti en augmenta, effet du secret que le Gouverneur de la Providence fut enlever par les Espagnols. Voyez Certain et Locard.

L'Isle de Caimans délivrée jusqu'à la Révolution d'Angleterre, qui parut quelque de Mécontents à y régner. De ce nombre étoit Thomas *Rodney*, Auteur d'un Mémoire (*d*), qui contient ce qu'il eut à souffrir sous le Gouvernement arbitraire d'un nouveau Lieutenant de la Compagnie, qui fut envoyé à la Providence, en 1690, avec le titre de Gouverneur. Quoique nous ayons évité, jusqu'à présent, le détail des affaires civiles, on nous pardonnera de nous y arrêter un moment, pour représenter la fermentation d'une Colonie à recevoir de personne ignorante de la propre nature des Anglois.

A la première nouvelle, que l'Isle de la Providence commençoit à se repeupler, la Compagnie des Seigneurs Propriétaires envoya de son autorité *Extraordinaire Jones*, pour donner une forme meilleure à cet ancien établissement. Il arriva dans l'Isle, le 19 de Juin, fit examiner ses Lettres, et les reçut d'eux, dit *Rodney*, avec le respect qu'on devoit à leur rang. „ Mais il ne fut pas long-temps sans faire éclater les mauvais principes & les mauvais desseins pour le nouveau Gouvernement d'Angleterre. Ses coupables entreprises furent appuyées d'abord avec pouvoir, mais elles „ furent pareilles à lui, que le Public ne fut révolté. *Rodney* en apporte une preuve, peut-être, dit-il, quelque idée de la tyrannie des Gouverneurs, sous l'autorité d'une Compagnie de Propriétaires. Il ajoute que cet exemple, qui n'est pas particulier aux Colonies d'Angleterre, fera peut-être un livre, peut-être que, sous le même titre, contiendra les mêmes outrages contre la liberté, la police & la vertu. Caractere de ce peuple.

„ Jones usoit de pouvoir absolu, c'est-à-dire à gouverner sans autre règle que son plaisir & le vouloir. Il s'arrogeoit toutes les prérogatives royales. „ Il ne prit même le style & le langage. Il conféra des honneurs & des „ dignités, jusqu'à donner aux siens les privileges des Pairs d'Angleterre. Il accorda le pardon pour des crimes capitaux, il se rendit maître du trésor „ public, & l'employa arbitrairement à son usage. Il fit battre des monnoies, & „ ne fournit que le quart de l'Or qu'il fallut. Il devint les Prêtres à se „ faire une nouvelle dîme sur leurs Fidèles. Il refusa de prêter serment au Roi Guillaume & à la Reine Marie, sous prétexte que le succès de la Révolution „ étoit contre institution, & dans un désordre qu'il fit au Peuple, il déclara „ que ce nouveau zèle de plus longtemps qu'on n'entendoit vivre, si on „ vouloit rien avoir à démêler avec les Officiers royaux. Il prit quelques „ mesures extraordinaires, pour intercepter les lettres. Il donna aux Officiers d'honneur & de confiance des Prêtres & des Sectaires, qui n'avoient „ pas d'autre mérite que de lui être attachés. Il fit la fête divertissante entre les Pirates, qui profitèrent de ses offres pour se retirer dans son Port: il leur donna des commissions, il leur fit grâce, dans quelques faits de Pro- Tyrannie des gestes d'un Gouverneur.

(*c*) L'Histoire de la Colonie.
(*d*) Il a pour titre, *Appel à César*, & fut publié en 1690.

Voyage en Europe, aux Indes.

„ cès, pour tous les crimes dont ils furent accusés. Il fit voir en peu d'heures profits, sans examiner sur qui leurs largesses devoient retomber, & sans excepter les Vaisseaux de la propre Nation. Il se servit de leurs forces, pour humilier de l'Ile ceux qui élevoient la voix contre lui. Au moindre soupçon, il faisoit arrêter les Habitans, sans expliquer les motifs, il leur imposoit des amendes arbitraires. Il se nomma lui-même, Tuteur, Grand Prévôt & Secrétaire de la Colonie. Sa barbarie a été pour jamais qu'il refusât de tenir l'Assemblée générale, mais il la différoit jusqu'à dix mois, sous de vains prétextes, & lorsqu'il se décidoit aux délibérations, il faisoit avancer un des Piquets, jusqu'au rivage, avec tous les canons tournés vers la Chambre, qui n'en étoit pas éloignée. Souvent il menaçoit par les Délibérations, il l'en ouvroit un avis contraire. Enfin il fit même un crime de leurs opinions, de leurs plaintes, dans ses mandemens, une demande pour la convocation de l'Assemblée."

L'accusation fut accompagnée de mille circonstances de violences, que le Peuple, attroupé tumultueusement, entendit un jour, & le jeta dans une étroite prison. La vengeance ne fut pas poussée plus loin, mais le Conseil, à qui la Gouvernement avoit dévolu, s'efforça inutilement de choisir un Président, & fit reconnoître son autorité dans l'Ile. Jones fut gardé d'abord avec une de ses filles, qu'encore de ses Partisans s'obstinoient en sa faveur. Enfin, le Juge s'étant répondu qu'on pouvoit à rédiger les accusations pour lui faire son Procès, les Prisons, & d'autres Brigands qu'il avoit protégés, entrèrent dans l'Ile, les armes à la main, lui rendirent la liberté, & le rétablirent dans l'exercice de son pouvoir. Ses ennemis craignirent à leur tour. Cependant il eut peine à les reconnoître. Ils avoient été ramenés par un reflet de terreur; & la Sédition populaire avoit été un de ces mouvemens impétueux, dont il est difficile de démêler les Auteurs. Son premier sollicitude tomba sur le Conseil, qui ne pouvoit s'être déterminé à prononcer contre lui l'accusation, sans en avoir formé le projet depuis longtems. Il fut le effrayer les plus coupables particuliers. Bulkley, ancien Secrétaire de la Colonie, fut arrêté sur le simple soupçon d'avoir voulu l'assassiner, & reçut mille coups dans la prison. La même nuit, la femme fut cruellement battue, & traînée avec une de barbarie, qu'elle en mourut le même jour, en déclarant son meurtrier devant plusieurs témoins de figure & distinction. Bulkley avoit résolu, en effet, les Chefs d'accusation, puisque c'est lui-même que les a présentés, mais il étoit si difficile de l'en convaincre, que pour le délivrer de lui par une autre voie, Jones lui offrit la liberté, à la seule condition de remettre tous les Papiers qui concernoient son emploi. Il y consentit. Les portes de la prison lui furent ouvertes. On le croyoit libre, & prêt à quitter un séjour désolant, lorsqu'il fit un signal de leurs satellites, ranima les chaînes, envoya à Londres pour la procéder, & monta à bord d'un Vaisseau, où la violence emporta d'abord distinction. Cependant son départ n'eut rien de tranquille, par les fureurs que le Capitaine crut devoir à la conservation de son Equipage, en se livrant, dans l'intervalle, au nouveau Gouverneur de la Province, avec une Commission & des forces, qui firent reconnoître aussi-tôt son autorité. Il

il nommoit *Tour*, à la Reine-mere vantoit son mérite. Mais on en trouvera plus encore, que le premier exemple qu'il fit de son pouvoir, fut d'accorder à son Précepteur, l'augmenté de la liberté de quitter l'Ile. A la vérité, Bolsuby eut assez d'y remuer. Il ne l'accepta que pour y distribuer la publication, & s'étoit soumis à toute la rigueur du Conseil, d'y fut rigoureusement acquitté. Il revint enfuite à Londres, pour y publier les triomphes de la royauté de Jones.

Voyages de Dampier, tom. III. Lionel.

Une si malheureuse adventure n'avoit point empêché que la principale Bourgade de la Providence n'eût fait des progrès assez considérables, & qu'elle n'eût pris le titre de Ville avec le nom de *Nassau*. On y comptoit cent cinquante Maisons, c'est-à-dire qu'elle valoit déjà les Villes de Jamestown & de Sainte Marie, dans la Virginie & le Maryland. Le Port de Nassau est formé par *Hog-Island*, l'Ile aux Porcs, qui s'étend parallèlement devant lui l'espace de cinq milles, entre l'E. S. E. & l'Ouest. Son entrée est bouchée par une Barre, sur laquelle un Navire de cinq cens tonneaux ne passeroit pas sans un extrême danger, mais suivie les forces navales d'Angleterre seroient en état d'entrer dans l'intérieur. Trois de suite, au centre de la Ville de Nassau, un Fort, monté de vingt-huit pieces de Canon. Le 1695, le *Phœnix*, Vaisseau du Roi, qui revenoit de la Jamaïque, fit bris, dans le Canal, contre les Iles des Martyrs, & fut Equipage, qui eut le bonheur d'échapper aux flots, devint un *Equivalent* pour la Colonie Anglaise. On y comptoit alors plus de deux cens Hommes. Cependant, peu d'années après il ne s'y en trouva que soixante-dix, pour la défendre contre *Avery*, fameux Pirate, qui après avoir pillé l'Ile devint le meilleur ami des Habitans, & les dédommagea du mal qu'il leur avoit fait. A la vérité, ils avoient forcé, dans quelques Iles voisines, des Etablissemens qui avoient diminué leur richesse. Trois existoient encore à *Harbour-Island*, ou l'Ile du Port, *d'Eleuthère*, & quelques autres, où il étoit passé deux ou trois familles. Harbour-Island avoit alors vingt Maisons (*f*).

Etablissemens dans quelques Iles voisines.

Il paroît qu'à l'exemple de quelques Iles de mesure, & du fil, que ces petites Colonies envoient au Continent & dans les grandes Iles, elles n'ont de Commerce qu'avec les Pirates, & que le principal fond de leur richesse est l'horreur d'autrui, c'est-à-dire les fréquens naufrages qui se font dans le Canal de Bahama, & dans les débris sont portés sur leurs Côtes. Le malheur est que de sept ou huit parts, à la Couronne, dans le besoin on demande dix ou douze, par la difficulté de surveiller les Courses. On ne laisse pas d'être surpris que dans son état florissant, la Providence n'ait jamais eu plus de mille ou douze cens Anglois, & trois ou quatre cens Negres. « Ce ne peut être, dit-on, la défaite des vivres, qui s'apporte à soi » nécessairement, puisqu'on assure que les Pois y viennent en toute saison & » le Blé d'Inde en trois mois. Les Cannes de Sucre, que M. Lightwood » y avoit plantées, donnoient toutes fort heureusement. On a quelquefois » trouvé de l'Ambre gris sur les Côtes. On y a pris des Baleines. Un Voya-

Productions de la Providence.

(*f*) On ne doit comprendre dans Les quelle les Anglois ont donné des commencemens. Leur fécondité n'est pas comparable dans les Journaux. On y trouve seulement qu'Eleuthère Island est à vingt lieues de la Providence, & qu'Harbour-Island en est plus proche.

Poissons venimeux des Lucayes.

„ gner alors, dans quelques observations qu'il a communiquées à la Société „ royale, qu'on découvroit mille autres à la Providence, & les Habitans „ y étoient encouragés, & on avoit une extrême variété de Poissons & d'Oi- „ seaux, cette Ile a plusieurs sortes d'arbres & de plantes, dont les qualités „ ne sont point encore connues. A la vérité, la plupart des Poissons „ y sont venimeux. Si l'on en mange sans distinction, on fait bientôt, aux „ jointures du corps, des douleurs qui durent ordinairement deux ou trois „ jours, & qui finissent par une desquamation fort vive. Entre les Poissons „ de même espèce, de même couleur & de même goût, les uns ont cette „ dangereuse propriété, d'autres ne l'ont point, & ceux, qui l'ont ordinai- „ rement, ne l'ont pas pour toutes les personnes qui en mangent. Elle n'est „ jamais mortelle pour les Hommes, elle l'est souvent pour les Chiens & „ pour les Chats. Parmi les Hommes, ceux qui ont une fois éprouvé „ l'effet des Poissons venimeux, n'en peuvent manger de toute leur vie sans ressentir „ la même douleur. Il semble que le fermente revive, & le mal en est plus „ vif. Mais on conviendra qu'il est toujours utile de s'en garantir, en ap- „ portant un peu de précaution dans le choix."

Obstacles à ses progrès.

Les vrais obstacles qui nuisent à la prospérité de cette Colonie, sont pre- „ mièrement le pouvoir illimité des Gouverneurs, qui abusent de leur fonction „ pour exercer une véritable tyrannie. — Ils parlent avec le ton d'un Vice- „ roi du Pérou. Ils s'attribuent le droit de vie & de mort sur les Habitans. „ Ils ne peuvent souffrir qu'on leur croie la moindre dépendance du Gou- „ verneur de la Caroline. En second lieu, la Providence a trop de Cours „ de Justice. Elle en a de tous les ordres, & sous toutes sortes de titres, „ comme la Salle de Westminster, ce qui donne aux Habitans une si vive „ passion pour la chicane, qu'il n'y a point de Bourg en Cornouailles qu'on „ puisse leur comparer, soit d'autant plus étrange, que dans leur pauvreté „ à peine ont-ils la matière d'un Procès. Enfin l'obstacle le plus nuisible, „ à l'accroissement de la Providence, est le malheur qu'elle a souvent eu „ d'être exposée à d'affreuses révolutions. Les François & les Espagnols la „ regardent comme l'Ennemie de leur Commerce. En 1713, elle fut sac- „ cagée par une Escadre, qui brûla Nassau, qui fit le Gouverneur prisonnier, „ & qui enleva une partie des Nègres. Elle essuya deux fois la même „ disgrace, sous le regne de la Reine Anne, & les Pirates s'y établirent „ alors, de concert avec les Habitans, dont le goût a toujours été décidé „ pour cette odieuse profession."

„ Ce ne fut qu'en 1719, que le Capitaine Woden Rogers (m) y établit „ l'ordre, après en avoir chassé les Pirates, avec les forces qu'il avoit sous „ ses ordres. Il en fut nommé Gouverneur. Dans l'espace de peu d'années, „ une sage administration releva la Capitale de ses ruines, & fit compter „ dans l'Ile plus de quinze cens Habitans, nombre qui ne peut qu'être „ augmenté, puisque la seule Ville de Nassau contient aujourd'hui trois cens „ Maisons; l'Ile d'Harbour soixante-dix Familles, & celle d'Eleuthere envi- „ ron soixante."

§. XVI.

(m) Le même dont on a donné un Voyage à la Mer du Sud.

Voyages et Établissemens dans l'Île de Terre-Neuve.

§. XVI.

Voyages & Établissemens dans l'Île de Terre-Neuve.

On ne rappellera point ce qu'on a déjà dit de la découverte de l'Île de Terre-Neuve, & des prétentions à cet honneur (*a*). Il ſuffit de remarquer que depuis les anciens Voyages des Baſques & des Dieppois, les François n'ont pas ceſſé d'y aller pour la pêche. On trouve auſſi, dans les Relations Angloiſes, quelques traces du commerce de cette Nation en Terre-neuve, ſous le regne de Henri VIII. *Thorne* & *Elliot* y firent un voyage en 1527 (*b*). *Hore* entreprit, en 1536, d'y former un Établiſſement, mais avec ſi peu de ſuccès, que ſes gens furent réduits, par la famine, à ſe manger les uns les autres. Ceux, qui ſurvécurent à cette affreuſe diſgrace, furent redevables de leur ſalut à un Vaiſſeau François, qui aborda ſur la même Côte, & par une ingratitude ſans exemple, ils ſe ſaiſirent du Bâtiment de leurs Bienfaiteurs, avec lequel ils retournerent dans leur Patrie (*c*). Hackluyt, qui nous a conſervé la Relation de leur Voyage, ajoute qu'une longue miſere avoit changé tous les traits de leur viſage; & qu'un d'entr'eux, Fils du Chevalier *Hore*, ne put être reconnu de ſon Pere, que par une marque naturelle, qu'il avoit à quelque partie du corps. J'ai fait, dit Hackluyt, deux cens milles, pour apprendre de ſa propre bouche la vérité de cette aventure (*d*).

Premiers Voyages en Terre-neuve.

Les Côtes de Terre-Neuve continuerent d'être viſitées par des François, des Portugais & des Angloiſ, ſans aucun projet de fortification ou d'établiſſement, & ces voyages n'ayant pour objet que la pêche des Morues, il en eſt reſté peu de Journaux. On trouve encore, dans les Recueils Anglois, celui de Richard *Whitburne*, en 1579, qui n'a rien de plus remarquable qu'une pêche aſſez abondante, & les ſouffrances d'un Equipage peu accoutumé à l'excès du froid. En 1583, Whitburn fit un ſecond voyage en Terre-Neuve, & la ſcene change ici par des entrepriſes d'une autre nature.

Entrepriſe d'Humphrey Gilbert.

Dans le cours de la même année, avant que Whitburn eut quitté l'Île, Humphrey Gilbert, beau-frere du célebre Walter *Raleigh*, & fameux lui-même par quantité d'autres expéditions, y aborda, comme en triomphe, avec trois Vaiſſeaux, & les magnifiques commiſſions de la Reine Elizabeth (*e*), pour prendre poſſeſſion de l'Île entiere, au nom de cette Princeſſe,

(*a*) Voyez ci-deſſus.

(*b*) Collection d'Hackluyt, p. 119.

(*c*) L'Auteur du Journal d'où on tire ces détails, ajoute que le Roi Henri VIII, ayant pris connoiſſance de l'avantage déſeſpéré remporté par les François ſur leurs gens. *Ibidem*, pag. 132.

(*d*) J'allai aux milles, only to learn the whole truth from his own mouth. *Ibid.*

(*e*) Elles ſont rapportées dans la même collection, p. 133. Rien n'approche des ſplendeurs que ce Voyage avoit fait naître aux Anglois. Hackluyt en remplit plus de quatre-vingts pages in-folio. Il ſemble qu'il

Voyage et Etabliſſement dans l'Ile de Terre-Neuve.

qui lui en avoit accordé le Domaine. La cérémonie ſe fit avec éclat, en préſence de Whitburn; & Gilbert ne manqua point de proclamer une défenſe, à toutes les autres Nations du monde, de venir pêcher ſans ſa permiſſion ſur les Côtes de l'Ile. Mais il ne jouit pas long-tems de cette grandeur imaginaire. A peine eut-il remis à la voile, dans le deſſein de ſe rendre en Virginie, qu'une tempête le fit périr, proche de l'Ile de Sable. Sa mort ne fut pas moins célébrée que ſon Voyage. On y vit même des preſages merveilleux. Qu'il nous ſoit permis d'en repréſenter quelques-uns, pour faire voir combien l'Imagination des Voyageurs eſt ſujette à s'égarer, lorſqu'elle eſt troublée par quelque incident extraordinaire. Son fort.

„ Avant le naufrage, dit l'Auteur d'une Relation, ceux qui étoient au Gouvernail, entendirent des voix étranges. Humphrey voulut paſſer à bord de l'Ecureuil, un de ſes Vaiſſeaux, pour y donner quelques ordres, & là, il réſolut de tourner vers l'Angleterre, quoique ſon deſſein eût été d'aller en „ Virginie. Au moment qu'il expliquoit ſes intentions, on vit paſſer à la „ nage, entre la terre & l'Eſcadre, un Lion, du moins autant qu'on en „ pût juger à ſa forme, à ſa crinière, à ſa couleur, quoiqu'il ne nageât „ point à la maniere des Animaux terreſtres, en remuant les jambes, mais „ qu'il ſemblât gliſſer ſur la ſurface de l'eau, comme les Dauphins. Il „ montroit hardiment tout le corps, ſans être effrayé de la vue des Matelots, qui ſe préſentoient tous ſur les ponts. En paſſant, il remua fiérement la tête, il ouvrit une large gueule; &, pour dire adieu aux Vaiſſeaux, il pouſſa un cri horrible, en s'approchant du plus gros. Sa voix reſſembloit au rugiſſement d'un lion. Il fut vu, il fut entendu de tous „ les équipages des trois bords. Auſſi-tôt il s'éleva une furieuſe tempête, „ & les vagues devinrent ſi violentes, que tout le monde perdit l'eſpérance. „ Gilbert, ſans paroître ému, prit une Bible à la main, & cria d'une voix „ ferme à tous ſes Compagnons: Amis! en mer comme ſur terre, nous „ ſommes toujours proche du Ciel. Penſée digne d'un Héros Chrétien. Il „ répéta pluſieurs fois les mêmes paroles, juſqu'à ce qu'il fût englouti par

Sur occaſion de la découverte d'un nouveau Monde. Le fameux Baïfe fit à cette occaſion un long Poëme, que le Cabinet rapporte tout; donnons-en les premiers Vers:

Quæ nova tam ſubito mutat gratia cœli?
Unde graves nimbi vitreum tonuêre per æthra?
Diffugiunt nebulæ, purique illuſtrior ortus
Illuſtrat terras, clementiſque æquora Tiphys.
Nimirum poſuere Noti, mollemque reſurgit
Eurus, & in voſtros ſolvuntur vela ſecundos,
Vos, quibus æternis decrevit immortalis Britannus
Tendere ad ignotum noſtris Majoribus orbem
Vix notis. Gilbertus agit. Ecquando licebit
Ordiri heroum laudes, & facta Nepotum
Attonitis memoranda animis? &c.
Rege, ſacrum puſtus! tibi per tot ſæcula fidi
Servata eſt Regio, cultus regnata Monarchis;
Et triplici quondam Mundi ſacrata corona
Margine, & auctorem quamvis ignota Columbum,
Jam quinti ſuſtinuit plagi tibi, &c.

» lui-même (f). Les deux autres Bâtimens arriverent en Angleterre, où les
» Matelots raconterent l'aventure de leur Chef. »

En 1585, le Chevalier Bernard *Drake* fut envoyé en Terre-Neuve avec une Escadre, mais son expédition se réduisit à la prise de quelques Vaisseaux Portugais, chargés d'huile & de Poisson. La guerre contre l'Espagne interrompit ensuite les voyages des Anglois, & les entreprises vers paroissoient oubliées, lorsqu'en 1608, Jean Guy, Négociant de Bristol, publia un Mémoire, qui subsiste encore, pour réveiller l'ardeur du Public. Ses écrits & ses sollicitations eurent tant de succès, que l'année suivante il se forma une Compagnie, qui obtint du Roi Jacques la concession d'une partie de l'Isle, depuis le Cap de *Bonavista*, au Nord, jusqu'au Cap de Sainte *Marie*, au Sud. Guy, qui étoit du nombre des Associés, fut chargé d'y conduire une Colonie. Il arriva dans l'espace de vingt jours en Terre-Neuve, il y débarqua dans la Baie de la Conception, où il bâtit quelques maisons, ou plutôt des Huttes, qui marquoient, suivant l'observation de l'Historien Anglois, que son espérance n'étoit pas d'y être souffert long-tems. Cependant, il sut se concilier l'affection des Sauvages, & son Etablissement se seroit soutenu. A la vérité, il s'en trouvoit peu sur la Côte Est & Nord-Est de l'Isle, qui fut la premiere habitée par les Anglois, & les autres parurent n'être pas moins paisibles. Guy passa deux ans dans son Habitation, & s'il prit ensuite le parti de retourner en Angleterre, on ne sçait pas s'il laissa quelqu'un derriere lui, puisqu'on trouve, comme sçavent, l'existence d'une Plantation, sous le nom de Bristol.

Voyages de Whitbourne dans l'Isle de Terre-Neuve.

Premiers Etablissemens en Terre-Neuve.

Whitbourne, que les Anglois avoient appellé dans d'autres lieux (g), en-

Aventure de Whitbourne.

(f) D'autres ont assuré qu'il se sauva dans l'Isle de Sable, & qu'il y vécut deux ans.

(g) La rencontre de Whitbourne est si plus [illegible]

» Un jour que [illegible] le bord [illegible] dans le Port de Saint Jean, [illegible] [illegible] Anglois, qui [illegible] Grand, le vit aussi [illegible]

[illegible] Ce monstre seroit-elle bien

Tt ij

Voyage de Braamhorn dans l'Ile de Terre-Neuve.

prit, en 1611, du goût pour le voyage de Terre-Neuve. Il y trouva Pierre Easton, fameux Pirate, avec dix bons Vaiſſeaux ſous ſes ordres, par quoi l'on fait obſerver que l'Ile étoit alors fréquentée de ces Brigands, qui ne manquoient jamais d'argent ni d'or, venoient faire, avec les Habitans Pêcheurs de différentes Nations de l'Europe, un Commerce fort avantageux aux Equipages. Easton, dont les richeſſes croient immenſes, forma le deſſein de renoncer à ſon odieuſe profeſſion, pour aller jouir tranquillement, dans ſa Patrie, du fruit de ſes peines. Il engagea Whitburn à ſolliciter ſa grace, & ſur la parole de cet Officier, il ſe rendit à l'entrée du Détroit de Gibraltar, ſur la Côte de Barbarie, pour l'attendre. Mais l'expédition des affaires étoit ſi lente à la Cour de Jacques I, que le Pirate, perdant patience, paſſa le Détroit avec ſes Vaiſſeaux & ſes tréſors. Whitburn aſſure lui-même, dans ſon Journal, qu'Easton offrit ſes ſervices au Duc de Savoie, & qu'ils furent acceptés, quoiqu'on ait peine à comprendre quel le utilité ce Prince pouvoit tirer d'un homme de mer.

Indiens découverts dans l'Ile.

L'année ſuivante, quelques Anglois découvrirent une habitation Indienne, c'eſt-à-dire pluſieurs Cabanes rondes, compoſées de poteaux qui ſe joignoient au comble, & couvertes de peaux, avec le foyer au centre. En 1613, on trouve que la Colonie conſiſtoit en cinquante quatre Hommes, ſix Femmes & deux Enfans, ou, du moins, que ce nombre d'Anglois, arrivé peut-être dans l'Ile à la fin de la ſaiſon, y paſſa l'hiver, qui fut modéré. Ils ſemerent du froment, du riz, des navets & des choux. Tout vint fort heureuſement; ce qui paroît d'autant plus extraordinaire, que le froment & les autres grains, qu'on porte en Terre-Neuve, n'y croiſſent pas bien aujourd'hui. Les nouveaux Colons ne manquerent point de peaux, pour ſe couvrir, ni de Puffins & d'Oiſeaux de Mer, pour leur nourriture. Cependant le ſuccès ne répondit point à leur attente, puiſque les Conceſſionnaires ſe rebutterent de leur entrepriſe, & rétiguerent leurs droits. Whitburn en accuſe la mauvaiſe adminiſtration.

Etabliſſement de Vaughan, Poëte & Médecin.

En 1615, le Docteur Vaughan, Médecin & Poëte célèbre, obtint de nouvelles Patentes, pour une partie de l'Ile, qui s'étendoit à l'Eſt & au Sud. On a de lui pluſieurs Ouvrages, en vers & en proſe. Il donna le nom de *Cambrial* à ſon Domaine, qui porte aujourd'hui le nom de *Petite Bretagne* (b). & Whitburn, qu'il en nomma Gouverneur perpétuel, y rendit avec deux Vaiſſeaux chargés d'Artillerie, de proviſions & d'inſtrumens pour la pêche. mais il eut le malheur de tomber entre les mains de quelques Pirates Anglois, qui ruinerent les eſpérances de Vaughan & les ſiennes, en

merveilleuſe. Il leur ſerpenta que c'étoit une Femme Indienne, qui venoit leur Commerce avec les Anglois! On a remarqué ſouvent que les Sauvages aiment à plaiſanter en perſiflant.

(b) *Petite Bretagne.* Le Docteur Vaughan de ce Poëte, intitulé, *The Golden Fleece*, la Toiſon d'or, à l'occaſion de Terre-Neuve, imprimé en 1626. Comme il l'avoit compoſé dans cette Ile même, il la qualifie du nom d'*Orphée de Jaſon*, parce qu'il prétendoit avoir découvert, par lui-même de la figure, les arbres & les rochers dont Cambrial déſerte & barbare. Le titre par lequel il étoit que connoître Anglois, *Propriétaire des Terres, ſeigneurie & Gouvernement de la Petite Bretagne dans les parties d'Amérique, nouvellement trouvé par Cambrial Vaughan une des principales parties de l'Isle connue ſous le nom de Terre-Neuve.*

lui enlevent ſa cargaiſon. Le Chevalier Calvert, Secrétaire d'Etat, obtint la conceſſion d'une autre partie de l'Iſle, à laquelle il donna le nom d'*Avalon* (1). Elle forme aujourd'hui une Province entière, entre la Baie que les Anglois nomment *Bay of Bulls*, à l'Eſt, & le Cap de Sainte Marie au Sud. *Voyages et Etabliſſemens dans l'Iſle de Terre-Neuve.*

Calvert n'avoit pas d'autre motif, pour quitter ſa Patrie, qu'un extrême attachement pour l'Egliſe Romaine, & vouloit paſſer en Terre Neuve par zele de Religion, comme les Puritains alloient s'établir alors dans la Nouvelle Angleterre pour la même cauſe. Cependant il paroît que ſon départ fut retardé fort longtems; car on le trouve Membre du Parlement pour Oxford, en 1624, & créé, la même année, Baron de Baltimore en Irlande. Mais il avoit fait partir, en 1621, le Capitaine *Wynn*, avec une petite Colonie, pour jetter les fondemens de ſa Plantation. Wynn s'établit à *Ferryland*, y bâtit une vaſte Maiſon pour le Seigneur Propriétaire, des Magaſins, des Edifices extérieurs, & des Cabanes pour trente-deux perſonnes qui l'accompagnoient. L'année d'après, Calvert fit partir encore, avec quantité de nouveaux Colons, le Capitaine *Powel*, qui s'établit dans la Baie de *Caplin*, à trois milles de Ferryland. On obſerve ici que dans la plupart des nouveaux Etabliſſemens, il y a peu de fond à faire ſur les Relations des premiers Avanturiers, ſoit que leur imagination, échauffée par le deſir du ſuccès, embelliſſe tout à leurs propres yeux, ſoit que l'eſpérance d'engager des Lecteurs crédules à les ſuivre, les porte à tromper par de fauſſes deſcriptions. Wynn écrivoit, au Chevalier Calvert, le 17 d'Août 1621. „ Nous „ avons du froment, de l'orge, de l'avoine & des fèves en abondance; & „ quoiqu'ayant commencé fort tard à ſemer, c'eſt-à-dire en Mai & Juin, on „ ne doit ſe promettre rien d'heureux, le contraire arrive, & tout meurit ſi „ rapidement, que nous ſommes dans l'intention d'une fort belle moiſſon. „ Nous avons auſſi des Jardins remplis de légumes, & d'une beauté à laquelle je n'ai rien vu d'égal en Angleterre. Nos fèves ſont excellentes; nos „ pois ſont incomparables, car dans pluſieurs endroits ils ſont de la hauteur „ du plus grand homme. Les raves ſont de la groſſeur du bras. Les choux, „ les navets, les carottes & les laitues viennent en perfection. Nous avons „ une grande Prairie, dont le ſol eſt admirable, & l'on commence à le re- „ cueillir pour l'hiver. Les pâturages, qui ſont autour de nous, ſuffiſent déjà „ pour nourrir plus de trois cens beſtiaux." Powel écrivoit de ſon côté „ la „ terreins, où nous ſommes établis, eſt ſi bon & ſi commode, qu'il n'y en „ a point de meilleur dans une grande partie de l'Angleterre." Ces belles peintures, qui reſſemblent ſi peu à tout ce qu'on a vérifié depuis, engagerent Mylord *Falkland*, Gouverneur d'Irlande, à faire paſſer auſſi une Colonie dans l'Iſle de Terre-Neuve, en 1623, ſous la conduite du Chevalier François Tanfield, mais on ne connoît ni Tanfield, ſans avoir fait aucun établiſſement. *Avant Etabliſſemens.* *Leur état dans l'obſcurité.*

(1) L'origine de ce nom eſt ſingulière. C'eſt une tradition Angloiſe, que Joſeph d'Arimathie vint en Angleterre, & bâtit une Egliſe à Glaſtenbury, dans le Comté de Somerſet. Glaſtenbury a été nommé autrefois Avalon, & le Chevalier Calvert, qui étoit Catholique, voulut rappeller la mémoire de ce nom, à l'honneur de Joſeph d'Arimathie.

Voyages et Etablissemens dans l'Ile de Terre Neuve.

Le Chevalier Calvert.

Calvert fut plus ferme. Il partit avec toute sa Famille. En arrivant, il fit élever un Fort dans la Colonie de Ferryland, où il passa plusieurs années. Les Plantations de Bristol, de la Conception, de la Trinité & de Saint Jean, commencerent aussi à se former. Après un long séjour en Terre Neuve, d'autres vues conduisirent Calvert en Virginie, d'où étant repassé en Angleterre, il y obtint la concession de cette partie du Continent d'Amérique, qui a pris le nom de Maryland. Mais il ne laissa point de conserver la propriété d'Avalon, & de gouverner l'établissement de Ferryland par des Lieutenans, qui tenoient de lui leur commission. Son Fils, Mylord Cecile Baltimore, suivit son exemple, jusqu'aux Guerres civiles d'Angleterre, qui rendirent nonseulement les possessions fort incertaines. Ce fut dans ces tems de trouble, & vers l'année 1654, que le Chevalier *Kirk*, qui étoit fort mal avec la fortune, résolut d'en chercher une meilleure en Amérique. Il alla, sans autre droit que celui de la pauvreté, s'établir dans les Domaines des Baltimores en Terre-Neuve, & dans sa fierté il leur proposa de l'acheter d'eux, mais à des conditions qu'ils repousserent. Leur refus ne l'ayant point empêché de s'y fortifier, il y mourut, après avoir donné son nom à son fond, qui borde la Côte du Sud-Ouest, assez proche du Cap Bretton.

Le Chevalier Kirk.

Etablissemens des Habitans des Côtes.

Les Etablissemens Anglois commencent, suivant la concession, au Cap de Sainte Marie, & s'étendoient à l'Est, le long de la Côte, à sept ou huit milles de distance entr'eux, d'un Port à l'autre, jusqu'à Croupaud. On ne trouve néanmoins le nom d'aucun, sur la Côte du Sud mais seulement, passé le Cap de Race, Pointe la plus orientale de l'Ile, on trouve l'Habitation de *Ferryland* (*b*), Domaine des Baltimores, qui contenoit trente Familles, *Cap-Broil*, douze, *Bay of Bulls*, vingt, *Bregus*, six, *Bolt-sun*, trois; l'Anse de *Trad*, ou du *Croupaud*, dix, la Baie de *Mountables*, six, *Petty Harbour*, six, *Saint Jean*, soixante, & malgré ce nombre, c'étoit faire alors trop d'honneur à Saint Jean, que de lui donner le nom de Ville. Il n'avoit de remarquable que deux Forts, & une Batterie, qui commandoit le Port, avec une chaîne, qu'on pouvoit tendre d'un Fort à l'autre, son Eglise, & des Cavernes, ou des trous, ménagés devant chaque Maison pour y faire sécher la Morue. Enfuite, on trouvoit *Kattenuerry*, de vingt Familles, *Torbay*, de quatre, *Holyrood*, de douze, l'Anse de *Salmon*, de douze, le *Havre de Grace*, de douze, *Carbonniere*, de trente, la Baie de *Bride*, de dix, le vieux *Perlican*, de six, le *Trouté*, de douze, *Bonavista*, de vingt-cinq, & *Croupaud*, de trois. Toutes ces Habitations ensemble formoient environ deux cens soixante-dix Familles, qu'on ne faisoit pas monter à plus de quinze cens personnes en 1688, mais qui ont vu augmenter jusqu'à quatre mille, vers la fin du siecle. Les Anglois ne s'établirent point, avant le même tems, au delà de Bonavista. L'Habitation, qu'ils formerent à Croupaud, étoit même assez peu considérable, mais de-là ils se répandirent dans tout le Nord-Est & l'Est de l'Ile, tandis que les François occuperent le Sud & le Sud-Ouest. Les Indiens n'habitoient guères que le Nord, où ils pouvoient trou-

(*b*) La plupart de ces noms sont altérés dans les Relations Françoises. Ferryland, par exemple, est appellé Tarylond.

bre, juſqu'à faire douter s'ils y demeuroient habituellement, & s'ils n'y paſſoient pas de la Terre-ferme, pour la pêche & pour la chaſſe. On juge du moins qu'ils y ont eu jadis des Habitations dans les parties de l'Eſt & du Sud. Celle du Sud-Oueſt a pluſieurs Baies, où les Anglois s'étendirent auſſi, car il n'y a point de Côte au monde, où l'on trouve un ſi grand nombre d'excellens Ports. Les Antes & les fonds de Baie ſont ſi proches l'un de l'autre, ſurtout vers l'Eſt & le Sud, qu'il ne manqueroit rien à la commodité des Habitans de l'Iſle, ſi l'intérieur pouvoit être auſſi peuplé, pour faire ſubſiſter des communications. Du côté que les François avoient toujours fréquenté, on trouve les Baies des Trépaſſés, de Sainte Marie, de Boreil & de Plaiſance, qui s'enfoncent fort loin vers le Nord. La grande Baie de Saint Pierre eſt au Sud-Oueſt de l'Iſle, à vingt lieues du Fleuve Saint Laurent. On en rencontre quantité d'autres à l'Oueſt, juſqu'à celle de la Trinité, qui eſt par les quarante neuf degrés, & d'une commodité admirable pour la retraite des Vaiſſeaux, en toutes ſortes de tems. Elle ſe diviſe en trois parties, dont chacune peut contenir des Flottes entières, à plus d'une mille de ſon embouchure. La Baie des Heurs, proche de Cenenpoud, eſt dangereuſe par ſes écueils. Celle des Trépaſſés, qui forme les bornes des Anglois au Sud, & qui eſt ſituée par les quarante-un degrés, offre une Côte eſcarpée, mais ſaine & commode pour les Vaiſſeaux d'Angleterre, qui ont beſoin de relâche en allant à la Virginie, à la Nouvelle Angleterre, ou aux Bermudes.

Voyages et Etabliſſemens dans l'Iſle de Terre-Neuve.

Ce fut vers ce tems, que les François commencerent à ſe fixer dans la Baie de Plaiſance, où il ne paroît point qu'ils euſſent encore d'établiſſement, quoiqu'ils n'euſſent pas ceſſé de la viſiter. Cette Baie, qui eſt au Sud de l'Iſle, offre un Port commode, & des plus beaux de l'Amérique Septentrionale. La pêche de la Morue y eſt extrêmement abondante, on y trouve toutes ſortes de facilités pour faire ſécher le Poiſſon, & quoique ce ne ſoit qu'un Port, qui ne fournit pour les choſes les plus néceſſaires à la vie, le voiſinage des Etabliſſemens François de l'Acadie, où les terres ſont excellentes, faiſoit eſpérer qu'indépendamment des ſecours de France & de Quebec, on n'y manqueroit jamais de quoi ſubſiſter. La Cour avoit fait peu d'attention juſqu'alors à l'Iſle de Terre-Neuve. Tout étoit abandonné à des Particuliers, qui armoient à leurs frais pour y envoyer des Pêcheurs. Mais, en 1660, un Officier, nommé *Cargot*, obtint du Roi la conceſſion du Port de Plaiſance, avec le titre de Gouverneur. Il y conſtruiſit un Fort, ſous le nom de Saint Louis, & le Bourg, qui ſe forma bientôt ſous cette protection, fut nommé Plaiſance.

Etabliſſement des François en Terre-Neuve.

On ne donne pas moins de dix-huit lieues de profondeur à la Baie. Son entrée eſt un Goulet, qui ne peut recevoir à la fois qu'un ſeul Navire, mais où les plus grands peuvent paſſer, & le Port, qui eſt au fond de la Baie, en peut contenir cent cinquante, à couvert de tous les vents. Auſſi la pêche s'y fait-elle comme dans une Riviere. Le Goulet eſt précédé d'une Rade, à laquelle on donne une lieue & demie d'étendue, mais trop ouverte aux vents de Nord-Nord-Oueſt, qui ſont impétueux & fréquens ſur cette Côte. Ce qui reſſerre le paſſage du Goulet, eſt une chaîne de Rochers très dangereux, qu'il faut laiſſer ſur la droite. Les Courans y ont une ſi violente,

Iſle de Plaiſance.

Voyages et Etabliſſemens dans l'Ile de Terre-Neuve.

qu'ils paſſent ſur les Rochers; de ſorte qu'on ne peut les retirer qu'à la rame, avec des canots (*f*) qu'on porte au-delà. Le Fort Saint Louis étoit au pié d'une Montagne, haute d'environ ſix vingts piés, ſur laquelle on avoit conſtruit une Redoute. La grande Greve (*m*) eſt entre deux autres Montagnes, l'une au Sud-Sud-Oueſt, & ſéparée de la grande Greve par un petit Ruiſſeau, qui ſort du Goulet, & qui forme une eſpece de Lac, nommé la petite Baie, où l'on pêche quantité de Saumons. Cette Greve, qu'on nomme la Grande, pour la diſtinguer d'une plus petite, réſervée pour les Habitans, qui font leur pêche le long des terres, eſt ſi grande, en effet, qu'elle peut contenir en même tems la charge de ſoixante Vaiſſeaux, mais elles ſont toutes deux également ſûres, pour faire ſécher le Poiſſon ce ſont des Plages, couvertes de ces pierres plattes, qu'on nomme Galets. Le long du petit Ruiſſeau, on dreſſe des Cabanes de feuillages & de branches de ſapin, que les Pêcheurs nomment échafauts, pour y faire ſécher le Morue dans le tems de pluie. Les Maiſons du Bourg en étoient aſſez proche, & formoient une ſeule rue. Un des grands avantages du Fort, étoit de rendre les François maîtres de toute la partie méridionale de Terre-Neuve, & des Iles Saint Pierre, qui ſont vis-à-vis, où ils avoient déja quelques petits Etabliſſemens, auſſi-bien qu'au Chapeau rouge & dans d'autres endroits de la Côte. Les Malouins faiſoient leur pêche un peu plus loin, dans un lieu qu'ils avoient nommé le Petit Nord. On fait obſerver que le Poiſſon y eſt plus petit que dans la Baie de Plaiſance, mais plus propre pour le Commerce de la Méditerranée & du Levant.

Il paroît que Gargot jouit peu de ſa conceſſion & du titre de Gouverneur; car peu d'années après ſon établiſſement, on trouve que la Poype fut envoyé à Plaiſance, avec une commiſſion de la Cour, pour prendre poſſeſſion, au nom du Roi, du Fort & de l'Habitation. Ses inſtructions portoient „ que „ Sa Majeſté vouloit s'aſſurer de ce lieu, & pour maintenir ſes Sujets dans „ la poſſeſſion où ils étoient depuis longtems d'y aller faire chaque année „ une pêche conſidérable, & par la crainte d'être prévenue par les Anglois; „ qu'elle avoit fait une dépenſe aſſez forte, pour mettre les Habitans en état „ de ſubſiſter de leur travail, que la pêche lui avoit paru capable de répon- „ dre à cette vue, mais qu'il ſembloit que les Commandans s'en étoient „ prévalus, pour forcer les Habitans de leur donner une portion de leur „ pêche en échange des proviſions qu'ils leur faiſoient diſtribuer, quoiqu'el- „ les fuſſent tirées des Magaſins royaux que le nouveau Gouverneur devoit „ faire ceſſer ce déſordre, & prendre ſoin qu'en laiſſant aux Habitans de la „ Colonie tout le fruit de leur travail, ils fuſſent en état de ſubſiſter toute „ l'année, ou du moins une partie de l'année, que s'ils avoient beſoin de „ ſecours, il devoit avoir à Sa Majeſté ce qui leur ſeroit néceſſaire, ſoit en „ proviſions, ſoit en marchandiſes, contre leſquelles ils pourroient troquer „ le fruit de leur pêche; ce qui joint, à la culture des terres, à l'entretien „ des

(*f*) On les nomme Rouffleaux: elles ſont à trois rames.

(*m*) Denis, qui entendoit ſi bien la pêche des Morues, écrit toujours Greve, quoique, ſuivant le P. de Charlevoix, les Canadiens prononcent Grave.

» des Indiens & à la Chaſſe, dont ils pourroient tirer un autre ſecours, rendroit bientôt leur ſituation fort utile ».

Voyages en Groenland, dans l'Iſle de Terre-neuve.

La Poype ſervit avec beaucoup de zele & d'honneur, mais les autres de la Cour étoient dévorants ſans exception, & elle y fit des dégradations qui mirent la conſtance à l'épreuve. *Parat*, ſon ſucceſſeur en 1683, fut deux ans dans ſes mêmes exactions. Enfin, il reçut de France, en 1687, 25 Soldats commandés par *Caſtelnau*, avec des vivres, du canon, de la poudre, & l'ordre de ſoutenir Plaiſance. On y éleva, non ſeulement un nouveau Fort, mais encore une Forte ſituée ſur button dans la rade, & ces deux Poſtes furent munis de dix-neuf pieces de Canon. On avoit les Habitans, ſur leſquels il y avoit plus de fond à faire que ſur les Soldats. Il ne manquoit plus, à cette Colonie, qu'un Chef aſſez brave pour la défendre, ou du moins aſſez vigilant pour la garder de la ſurpriſe, mais on s'étoit trompé dans le choix. Le 14 de Février 1690, le Gouverneur & ſon Lieutenant furent ſurpris hors du Fort, dans leur lit, par quarante cinq Flibuſtiers Anglois. Les Soldats, qui ſe trouverent auſſi ſurpris, furent enlevés ſans défenſe. Les Habitans eurent le tems de pourvoir à leur liberté, mais l'horreur les ayant ſerrés dans leurs murs, ils ſe rendirent, ſur la menace d'être maſſacrés juſqu'au dernier, à la faiſeur la moindre réſiſtance, & les Flibuſtiers chargerent ſur leur Navire, non ſeulement les armes & les munitions du Fort, mais les vivres mêmes, & juſqu'aux uſtenſiles de la pêche, dont ce Bourg étoit bien fourni. Une partie du Canon fut auſſi enlevée, une autre jettée à la mer, la reſte rendue, & les Priſonniers, à qui la liberté fut rendue après une capitulation, ſe trouverent dans un état auſſi triſte, que s'ils euſſent été pris par un naufrage ſur une Côte déſerte. Après le départ des Flibuſtiers, Parat voulut retourner en France, ſur des Navires Baſques qui étoient venus faire la pêche à la Côte, mais ils refuſerent sans doute le recevoir. Il prit le parti de ſe tranſporter, avec ſon Matelot & ſon Soldat, ſur l'Iſle Saint Pierre, où il rencontra trois Vaiſſeaux Malouins, qui lui accorderent le paſſage. Caſtelnau, reſté Commandant à Plaiſance, prit devoir s'y retrancher. Il ſe trouva des Habitans de vouloir prendre ſes ordres; mais André *Dupas* un des principaux refuſa d'obéir, & le fut ſuivi par ceux qui craignoient de s'y ſoumettre. A ne voir du Gouverneur que ſes apparences, il ne pouvoit être accuſé que d'une trop grande facilité; mais les accuſations furent plus graves, à ſon départ pour, ce ſe donner de ſon innocence. De ſon côté, il ſe valut ſon retour comme une preuve ſans réplique de ſa faveur. Il reçut toute la faute ſur les Baſques, qui, s'étant révoltés contre lui, avoient mérité des dépoſitions pour le perdre, ou du moins pour le mettre dans la néceſſité de ſe défendre. On ignore quelle fut la fin de cette querelle.

Différends entre les François & les Anglois.

Cependant les Anglois avoient des Etabliſſements conſidérables ſur la Côte orientale de l'Iſle, & ſes dépendances, qu'ils étendoient dans l'Acadie & le Canada, ne donnoient rien de leurs avantages en Terre Neuve. Ils y avoient pratiqué des communications faciles, par des chemins coupés dans les bois. Ils voyoient, dans leurs Habitations, des Particuliers très riches, & de leur aveu, le Commerce de leur Nation y montoit à ſept ou huit cens

Voyages et Evénemens, dans l'Isle de Terre-Neuve.

mille livres sterling. En un mot, de la formation, dans cette Ile, d'un établissement qui pouvoit les rendre absolument maîtres de la pêche des Morues, c'est-à-dire, du Commerce le plus étendu & le plus facile de l'Univers. Les François n'avoient pas peu de bonnes mesures, pour le partager du moins avec eux. La Colonie de Plaisance, quoique placée dans un Port des plus beaux & des plus commodes de l'Amérique, ne valoit pas le plus médiocre de leurs Etablissemens. La Hontan, Voyageur contemporain, & témoin même oculaire, assure que le plus riche des Habitans Français n'étoit pas logé plus au large qu'on ne l'est dans un Navire, qu'ils y étoient réduits tous à leur ration par jour, que personne n'étoit en état d'y soulager les pauvres, ni les malades, & qu'on n'avoit pas même eu l'attention de bâtir un Hôpital. Ajoutons que le Fort étoit une Place très foible, que sa principale défense étoit la difficulté d'en approcher, & qu'il n'avoit, pour sa [illegible], que dix bons Soldats. On y pouvoit [illegible], environ quatre-vingts Pêcheurs, tant les uns & les autres n'étoient [illegible] aguerris. Le Commandant, qui se nommoit *Brouillan*, avoit déjà [illegible] Plume Anglaise, en Hyver 1696. Il étoit Homme d'esprit, brave Soldat, Officier d'expérience, mais il n'avoit pas l'art de se faire aimer, ni de ceux qui étoient sous ses ordres, ni de ceux que la Pêche de la Morue attiroit dans son Gouvernement. Il avoit la réputation d'un Homme avide, intéressé, & le Soupçon [illegible] de sa gloire. Quant à la Religion, dit [illegible], (*) on ne [illegible] les Anglois de Terre-neuve [illegible] Dans un si grand nombre de Ports, aller peuplés, on [illegible] Maître. Le même Ecrivain remarque malignement, à ce désordre, les disgraces qui tombèrent bientôt sur eux. Je le crois du moins au sujet de la ruine des deux Colonies Européennes qui partageoient l'Ile de Terre-Neuve, lorsque M. d'Iberville, Officier Canadien, dont le nom a déjà [illegible], fut chargé de la même entreprise sous l'autorité [illegible]. Ce récit est également curieux par ses circonstances, & par les éclaircissemens qu'il renferme sur divers endroits de l'Ile, qui ne sont pas communs aujourd'hui.

Expédition des Français sous d'Iberville.

D'Iberville, occupé alors dans l'Acadie, ne put se rendre à Plaisance aussitôt qu'il y étoit attendu. Cependant, comme les Vaisseaux destinés à son Expédition étoient déjà dans ce Port, Brouillan prit occasion de leur délai pour entreprendre lui-même de forcer les Anglois dans leur Quartier Général de Saint John. Ce Port renfermoit dix Vaisseaux de leur Nation. Il partit, avec la [illegible] avec le *Poisson*, Vaisseau du Roi, & leur Bâtiment Matoutre, le *Comte de Toulouse*, le *Phelipeaux*, le *Diamant*, trois Corvettes & deux Brûlots. Quoiqu'il eut des avis certains qu'on étoit instruit de son projet, au lieu d'attaquer [illegible] Côtes ou les Lamans étoient mouillés sur leurs ancres, il eut soin de prendre d'un vent favorable pour aller droit à Saint John. Le vent ne lassa point de changer, & le Mât devint si orageux, que les Bâtimens qui l'accompagnoient furent épars de lui, sans les avoir vûs à sept ou huit lieues de terre, il résolut brusquement d'entrer dans le Port.

(*) La Hontan lui avoit été envoyé de Québec avec un rouleau de Tremois. On trouve le récit de cet événement dans la Relation. (*) Le P. du Charlevoix.

Il n'en étoit plus qu'à la portée du canon, lorſqu'il fit ſaiſir d'une Chaloupe Angloiſe qui alloit à la découverte. L'Officier, qui étoit un Capitaine de Vaiſſeau, lui apprit qu'il y avoit à Sainte Jean quarante Navires, quelques-uns de deux bord à cinquante pieces de canon. Cet avis ne fut pas capable de le refroidir, il eſpéroit ſes Troupes à faire leur défaites avec la vûe même de canons. Ayant fait dérober ſa marche au Soir, malgré tout ſes efforts qu'il fit pour le ſauver, il ſe vit forcé d'abandonner ſon projet. Enfin, d'autres coutres l'emmenerent vûe-à-vûe d'une Baie, qu'on nomme *Bakeal* (*a*), où deux jours auparavant il avoit envoyé le Plantyeau & le Comte de Tourlaville, pour ſe ſaiſir de ce Poſte & de quelques Vaiſſeaux Anglois qui s'y étoient retirés. Il ſe vit répondre par ces deux Corps, qu'ils avoient pû s'approcher de ſa vûe. Dans le chagrin de ne rencontrer que des obſtacles, il entreprit de les vaincre. Un petit vent, dont il eut l'adreſſe de profiter, le conduiſit en effet dans la Baie. Il y découvrit les Vaiſſeaux Anglois, qui étoient un Vaiſſeau de guerre, nommé *le Zéphir*, & deux Marchands armés en guerre qui s'avançoient pour aborder le *Zéphir*, le vent contraire leur a fait. Ce contretems l'expoſa au feu de cinq petits Forts, mais il ne l'empêcha point de commander deux Détachemens, l'un à gauche, ſous les ordres de Saint Ouale, ſon Neveu, l'autre à droite, ſous ceux de l'*Hermine*, Major du Régiment. Elles furent pouſſées avec tant de vigueur, que l'Hermine chaſſa les Anglois de deux Batteries, qui incommodoient beaucoup l'Eſcadre Françoiſe, & Saint Ouale leur enleva deux Forts, où le Capitaine s'étoit retiré avec la meilleure partie de ſon Equipage & quantité d'Habitans, qui ſe réfugierent dans les Bois. Brouillon voulut remonter aſſûrer à Sainte Jean, que la paſſion étoit de prendre ſans le ſecours de d'Iberville; mais quelques déſordres qu'il eut avec ſes Matelots, l'obligerent encore une fois de renoncer à cette entrepriſe. Il revint à la Baie de Beaucul, il y remporta, l'épée à la main, un Fort nommé le *Fleuron*, où Clerby, Capitaine du *Zéphir*, qui s'y étoit renfermé avec tous ſes gens, fut fait Priſonnier de guerre; & de-là, ſuivant la Côte par terre, il ne lui reſta que la peine du Voyage pour ſe rendre maître d'Aguedam, de Tremaude, & de Rapinade, parcequ'il trouva ces Poſtes abandonnés. Dans ſes premieres courſes les Matelots s'étoient aviſés d'avoir marqué un trop grand nombre de Navires Marchands, qu'ils croyoient pû ſurprendre dans tous ces Ports, & ce mal fut encore plus ſérieuſement ſon ouvrage. Il n'avoit pas laiſſé d'en prendre vingt-neuf ou trente, dans le cours de cette Expédition, mais ſe voyant obligé de retourner à Plaiſance, il fut encore ſauvé de ces ſortes d'ennemis, que craignoit de s'éloigner plus loin Sainte Jean, & piqué furieux contre les Matelots, qui, de leur côté, ſe plaignoient beaucoup de lui.

Voyage en Eſcadre, dans l'Iſle de Terre-neuve.

En arrivant à Plaiſance, le 17 d'Octobre, il y trouva d'Iberville, à qui les vents avoient manqué, pour le joindre, mais qui n'avoit pas fait un mauvais emploi du tems. Après diverſes excurſions, qui lui avoient fait connoître le Pays, il venoit de renvoyer, par le *Wesp* & la *Paſſiflore*, deux Vaiſſeaux arrivés de Quebec, au ſecours d'Hommes & de proviſions, avec leſquels il ſe

(*a*) Ou environs de *Bull-Bay*, en *Baie de Toulouſe*.

Voyages en Etablissemens dans l'Isle de Terre-Neuve.

propoſoit d'attaquer *Carbonnere*, poſte Anglois, le plus reculé au Nord. Il communiqua ce deſſein à Brouillan, qui, dans les vues qu'il conſervoit toujours ſur Saint Jean, entra mal dans un projet qui reculoit trop le ſien. Cependant, comme c'étoit d'Iberville que la Cour avoit chargé de toutes les entrepriſes qui devoient ſe faire pendant l'hiver, il lui propoſa qu'il ne prétendoit rien au pillage de Saint Jean, & que toute ſon ambition ſe réduiſoit à partager l'honneur de cette Conquête avec lui. L'amour de la paix l'emporta, dans d'Iberville, ſur les raiſons qu'il avoit de vouloir commencer par le Nord. Ils convinrent de ſe rendre à Saint Jean, d'Iberville avec ſes Canadiens, & Brouillan avec les Troupes de l'Iſle.

D'Iberville ſe mit en chemin, par terre, le 1 de Novembre. Après neuf jours d'une marche fort pénible, il arriva au *Forillon*. Le Chevalier de *Ranegue*, Gentilhomme Angoumois, s'y joignit le lendemain: il venoit de Saint Jean, où Brouillan l'avoit envoyé avec quelques Soldats, pour obſerver l'état de ce Poſte, & dans la route, il avoit pris un Anglois, qui s'étant échappé de ſes mains, avoit donné l'alarme à Saint Jean. Le Gouverneur Anglois avoit détaché un corps de Troupes, qui, ayant joint les François, leur avoient tué quelques hommes, & fait quatre Priſonniers. Ranegue s'étoit ſauvé preſque ſeul, il avoit marché par des chemins affreux, pendant vingt-quatre jours, dont il avoit paſſé pluſieurs ſans manger.

D'un autre côté, Brouillan s'étoit rendu par mer à Rognoſe, qui étoit le rendez-vous général, d'Iberville ſe mit ſeul dans une chaloupe, pour aller conférer avec lui. Après quelques explications ſur le partage du butin, ils partirent enſemble pour aller à la Baie de Toulle, qui eſt ſur le chemin de Rognoſe à Saint Jean. Ils rencontrerent, dans l'intervalle, *Plaine*, Gentilhomme Canadien, que d'Iberville avoit envoyé à la découverte avec douze hommes, & qui leur amenoit douze Priſonniers. On apprit d'eux qu'il y avoit encore dix Anglois à la Baie de Toulle, & que ceux, qui avoient abandonné les Poſtes conquis par le Gouverneur de Plaiſance & les Malouins, comptoient de les rebâtir au Printemps, pour continuer leur pêche. Ces avis confirmerent d'Iberville dans le ſentiment, où il avoit toujours été, que c'étoit par terre qu'il falloit attaquer les Anglois de l'Iſle, parcequ'en leur enlevant tout ce qu'ils poſſédoient, on étoit ſûr de leur ôter auſſi toute reſſource. Cette idée, à laquelle il crut devoir s'attacher, lui fit prendre la réſolution de renvoyer en France le *Profond*, Vaiſſeau de Roi, qui l'avoit apporté d'Acadie, & qui lui devenoit inutile. Il y embarqua ſes Priſonniers, & ce Bâtiment mit à la voile le vingt-deux (*p*).

(*p*) L'Hiſtorien de la Nouvelle France, qui n'eſt pas content de cette Expédition, ne dit pas aſſez d'obſcur: „que Brouillan n'avoit entrepris que ce départ pour le „voir ſe mettre en effet il commença „par dire avec tout les Canadiens de „volent être à ſes ordres & qu'il falloit „la tête au premier qui refuſeroit d'obéir, „qu'enſuite il dit à d'Iberville qu'il pouvoit „aller en bon ami ſembleront avec ſes Volon- „taires que d'Iberville s'appercevant en „peu tout du piege que le Gouverneur de „Plaiſance lui avoit tendu, en le portant à „renvoyer le Profond, pour le mettre dans „la néceſſité de demeurer à terre, où il „n'auroit pas été fâché que du dépit il fît „tout les bons craintifs, tandis que lui „auroit eu tout l'honneur & le profit de „la Conquête de Saint Jean, n'en eut pas „voulu de modération, & prit le parti,

L'Amiral partit auſſitôt pour la Baie de Touille, qui eſt à ſix lieues du Forillon. Il y trouva un Navire Anglois de cent tonneaux, que l'équipage avoit abandonné, pour ſe ſauver dans les Bois avec tous les Habitans de cette Baie. Le 24, d'Iberville envoya, de divers côtés, pluſieurs détachemens de Canadiens, qui ramenerent tous quelques Priſonniers, & le 26, jour fixé pour quitter la Baie de Touille, il prit les devans avec ſept Canadiens, dans la vue de s'emparer d'une hauteur d'où les Ennemis auroient pû reconnoître l'armée, & s'informer dans la marche. Son bonheur fut de rencontrer un de ſes Partis, qui étoit allé juſqu'à Saint Jean, & ſans lequel il auroit eu peine à ſe garantir de cette Angloiſe, qui s'avançoient à la découverte. mais ce renfort inſpira le reſolu capitaine de leur faire tête. Il les obligea de retourner ſur leurs traces, & s'engagea après eux, dans un petit Havre d'où ils étoient ſortis, il paſſa une Riviere très rapide, l'eau juſqu'à la ceinture, les força dans un Retranchement qu'ils défendirent avec courage, & ſe vit maître du Havre. Les Ennemis y perdirent trente-ſix hommes, & le reſte prit la fuite vers Saint Jean. Ce Poſte leur avoit paru d'une ſi grande importance, qu'ils y avoient mis leurs meilleures Troupes.

Voyage de D'Iberville à la Baie de Touille-Nouvelle.

L'Armée Françoiſe y arriva le ſoir, & fut arrêtée pour le jour ſuivant, par une neige à épaule, que l'air en fut obſcurci. Le 28, au matin, elle marcha dans le meilleur ordre. Trente Canadiens, commandés par Montigny, faiſoient l'avant-garde. Brouillan & d'Iberville ſuivoient, à la tête du Corps d'armée. Après deux heures & demie de marche, Montigny découvrit, à une portée de piſtolet, un corps de quatre-vingt-huit Anglois, à demi-couverts de quelques rochers qui formoient un poſte avantageux. Il ne balança point à faire feu & les Ennemis, s'appercevant que trente hommes les attaquoient dans leur poſte avec beaucoup de réſolution. Montigny demeura ferme, en continuant de tirer, juſqu'à l'arrivée de l'armée. Alors Brouillan attaqua le poſte Anglois de front, & d'Iberville tourna ſur la gauche, pour prendre les Ennemis en flanc, du côté par lequel ils n'étoient pas couverts de rochers. Ils réſiſterent d'abord avec fureur; mais après une demi-heure de combat, ils prirent la fuite.

D'Iberville, accompagné de ſes plus braves Canadiens, les pourſuivit juſques dans Saint Jean, dont on n'étoit qu'à trois quarts de lieue. Il y arriva, un quart-d'heure avant l'armée, & dans l'intervalle il ſe ſaiſit de deux Forts, où il fit trente-trois Priſonniers. Les Habitans de la Ville avoient fait fond ſur les quatre-vingt-huit hommes qui venoient d'être défaits. Lorſqu'ils ſe virent forcés dans leur Ville, ils furent ſaiſis d'une telle épouvante, que ſi d'Iberville avoit eu cent Hommes à ſa ſuite, il auroit emporté, dans la même chaleur, un troiſieme Fort, qui en contenoit deux cens. Le combat en avoit coûté cinquante-cinq aux Anglois. Brouillan, qui s'y diſtingua beaucoup, n'en perdit que trois. L'armée, en prenant poſſeſſion de Saint Jean, apperçut un Navire qui ſortoit du Port, & l'on a ſu que pluſieurs Anglois s'y étoient embarqués, avec ce qu'il y avoit de plus précieux dans la Colonie.

* Pour le bien du ſervice, dit Leſſac le Gouverneur dans ſon rapport. Tom. II. pp. 150 & 151.

Voyages et Etablissemens dans l'Isle de Terre-Neuve.

Le Fort, qui reſtoit à prendre, étoit revêtu d'une paliſſade, de la hauteur de huit pieds. Brouillan fit ſommer le Gouverneur, par une femme qui étoit du nombre des priſonnières. Elle en reçut pour réponſe, & l'on ne reçut aucune réponſe. Cette conduite faiſant juger que les Anglois étoient réſolus de ſe défendre, on envoya prendre, à la Baie de l'Eſcale, l'artillerie & les munitions qu'on y avoit laiſſées, & ſe pourvut, en outre, de quelques munitions roulantes du Fort. Mais les aſſiégés n'attendirent point les extrémités. Un Anglois ſortit du Fort avec un Pavillon blanc, & fut ſes propoſitions, on convint d'une entrevue hors de la Place, dans le Gouverneur ne voulut pas que les François vinſſent ſe défendre. Toute la force de Saint Jean étoit du côté de la Mer, parceque les Anglois ne s'étoient pas défiés qu'on les attaquât par terre. Enfin, la principale condition fut, qu'on leur fourniroit deux Bâtimens, pour les conduire en Europe. Cette capitulation fut ſignée, de la part des François, par le ſeul Gouverneur de Plaiſance. D'Iberville n'y fut pas favorable, mais l'intérêt du ſervice entraîna de l'emporter ſur ſon ſentiment.

Le Gouverneur Anglois rentra dans la place, après avoir ſigné, & revint bientôt, avec deux cens cinquante Hommes, tant y compriſes les Femmes & les Enfans. Il n'avoit eu qu'un Soldat bleſſé, dans une ſimple eſcarmouche; mais toute ſa Garniſon n'étoit compoſée que de matelots Pêcheurs, qui ſavoient à peine tirer un coup de fuſil. Leur Commandant n'étoit qu'un Armateur, choiſi par les Capitaines de Vaiſſeaux, ſans Commiſſion du Prince. Le Fort étoit aſſez bon, mais dépourvu de tout ce qui étoit néceſſaire à ſa défenſe, & la Garniſon n'y avoit pas de vivres pour vingt-quatre heures. Auſſi n'y étoit elle entrée, qu'au moment que d'Iberville étoit arrivé. Cependant Saint Jean eſt un très bon Havre, qui peut contenir plus de deux cens Vaiſſeaux. Son entrée, qui n'a qu'une demi portée de fuſil de largeur, entre deux Montagnes très hautes, étoit défendue par une Batterie de huit Canons. Le Pays avoit alors plus de ſoixante Chefs de Famille, ſans bâtimens ſur la Côte du Nord, dans l'eſpace d'une demi-lieue. Le grand Fort n'étoit qu'à la portée du Canon, de l'entrée du Port.

Le 2 de Décembre, Maricourt fut envoyé avec douze Hommes, à *Portugal-Cove*, l'Anſe du Portugal, dans la Baie de la Conception, éloignée de Saint Jean d'environ trois lieues, pour y arrêter un grand nombre de Fuyards, qui ſe retiroient vers Carbonnière. Il en prit trente. Bonaventure, Gentilhomme Canadien, fit d'autres Priſonniers, dans un lieu nommé *Aurnade*, à huit quarts de lieue de Saint Jean. Juſqu'alors, les Chefs avoient agi de concert; mais lorſqu'il fut queſtion de partager le butin, les animoſités ſe renouvellerent. Cependant elles furent encore aſſoupies par la modération d'Iberville. Perſonne n'ayant voulu ſe charger de la garde de Saint Jean, les Forts & tous les édifices furent brûlés. Brouillan retourna auſſitôt à Plaiſance, & d'Iberville ne penſa qu'à continuer la guerre, avec les Canadiens qui s'étoient attachés à ſa fortune.

Il y employa près de deux mois, à la fin deſquels il ne reſtoit aux Anglois, dans l'Iſle de Terre-Neuve, que Bonaventure & l'Iſle de Carbonnière. Le premier de ces deux Poſtes étoit trop bien défendu par ſes fortifications,

pour craindre les infultes d'une petite Troupe de Guerriers, qui marchant nuit & jour dans la neige, & portant toujours par des chemins fort difficiles, ne pouvoient porter avec eux que leurs fusils & leurs épées, avec une petite provision de vivres. L'Ile de Carbonniere eſt inacceſſible pendant l'Hiver, pour peu qu'elle ait de monde à la défendre, & plus de trois cens Anglois s'y étoient réfugiés, de toutes les Places qu'on leur avoit enlevées. La Mer y eſt toujours orageuſe, & ſes vagues lui faiſoient alors un rempart, qu'une Armée entiere, avec la meilleure Artillerie, n'auroit jamais pû forcer. D'Iberville reconnut, mieux que perſonne, qu'en commençant par la ſes Expéditions, il auroit trouvé cette Ile preſque ſans défenſe, & ſes approches beaucoup plus faciles. On n'a point douté qu'avec aſſez de monde pour forcer les obſtacles, & pour garder tous les poſtes qu'on auroit enlevés aux Anglois, il ne les eût chaſſés, ſans retour, de l'Ile de Terre-Neuve. Mais les Miniſtres de France ne connoiſſoient point alors de quelle importance il étoit de s'en aſſurer l'entiere poſſeſſion. D'Iberville ſe vit forcé de reprendre le chemin de Plaiſance, ou Saint-Jean, ſon Frere, vint le prendre avec une Eſcadre, pour de glorieuſes entrepriſes qu'on a rapportées dans un autre article.

Vaiſſeaux envoyés à Terre-Neuve, contre les Anglois en Terre-Neuve.

Comme les François avoient beaucoup plus perdu que rempli la Côte orientale de l'Ile, on ne fut pas longtems ſans y voir les Anglois revenir, & la Paix de Riſwick borna les hoſtilités. Elles recommencerent avec le ſiecle ſuivant. Brouillon étoit mort en 1704, Subercaſe, qui commandoit ſous lui, & qui avoit fait beaucoup de mal aux Anglois l'Hiver précédent, ſuccéda au Gouvernement de Plaiſance. Il avoit déjà formé le deſſein, que d'Iberville & Brouillon avoient manqué, de fermer toute l'Ile de Terre-Neuve à la France. Sa propoſition plut à la Cour. L'Epinay fut envoyé à Quebec, avec un Vaiſſeau du Roi, pour y embarquer des Canadiens. Il en amena cent, ſans les ordres de Rameſay, qui, joints à d'autres Troupes, compoſerent à Subercaſe un corps de quatre cens cinquante Hommes bien armés (a). Il partit à leur tête, le 15 de Janvier 1705. Cette marche fut pénible. Il fallut paſſer à gué quatre Rivieres qui n'étoient pas encore entierement gelées, au travers des glaces qu'elles charrioient, & que la rapidité du courant entraînoit avec une extrême violence. D'ailleurs, la nuit du 21, il tomba une ſi grande abondance de neige, que l'Armée, contrainte de s'arrêter pendant deux jours, eut beaucoup à ſouffrir de l'excès du froid. Le 26 elle ſe remit en marche vers *Kebec*, premier Quartier des Anglois, où tous les Habitans commencerent à s'aſſembler. Après y avoir paſſé deux jours de repos, elle alla camper à trois lieues du *petit Havre*, entre Petit Anglois, à trois lieues auſſi de Saint Jean. Elle y trouva le lendemain, elle y battit quarante Hommes, pour la garde du Pays, & le 30, elle continua d'avancer. Les Anglois de Saint Jean ne ſavoient pas leurs Ennemis ſi près d'eux, & peut-être ignoroient-ils qu'ils fuſſent partis de Plaiſance. Mais, en s'éloignant du petit Havre, l'Armée Françoiſe perdit ſi peu d'ordre, qu'elle ſe prêta des avantages de la ſurpriſe.

Deſcente ſurprenante des François, prend la capitale de l'Ile.

Il y avoit alors à Saint Jean, deux Forts, l'un beaucoup plus grand que

(a) Les Relations Angloiſes diſent mille Hommes.

Versions et Etablissements à l'Isle de Terre-Neuve.

l'autre ; & ce fut par le premier que l'attaque fut commencée. Il fit différent bien, que la poudre, dont une partie avoit été mouillée au passage des Rivières, ayant enfin manqué aux Allégeans, ils furent obligés de lever le siège, mais ils ne se retirerent qu'après avoir réduit la Ville en cendres & tout ce qu'il y avoit d'Habitations autour du Havre. Le 5, ils marcherent le long de la Côte jusqu'au Fort Nelson, qui se rendit. Le Bourg fut brûlé, & les Habitans furent faits prisonniers de guerre. Tout le reste de la Côte eut le même sort. Il étoit impossible, sans poudre, d'attaquer l'Isle de Carbonnière, qui étoit toujours gardée par trois cens Hommes. on prit le parti de retourner à Plaisance, avec beaucoup de butin & un fort grand nombre de Prisonniers. Cette Campagne ruina le Commerce des Anglois dans l'Isle de Terre Neuve.

Leurs Relations ne dissimulent point leur perte. On y lit que la plupart des Habitations & des Pêcheries furent détruites, & la moitié des Habitans enlevés, que ceux qui furent transportés en France, repasserent en Angleterre par des échanges, mais que les autres, se voyant negligés par leur Patrie, entrerent au service de France, qu'après la destruction de St. Jean, ceux qui étoient échappés aux Vainqueurs, rebâtirent leurs Maisons autour du Fort, que dans l'enceinte de leurs Palissades ils éleverent une Eglise, & que depuis cette année jusqu'à la Paix d'Utrecht, les François n'entreprirent plus rien contre la Colonie Angloise. Mais on lit récit confond l'attaque de 1705, par Subercase, avec une autre Expédition, qui ne fut pas moins funeste aux Anglois, & que le P. de Charlevoix rapporte à l'année 1709. Saint Jean s'étoit non-seulement rétabli dans l'intervalle, mais étoit redevenu le centre & le magasin de tous les Etablissemens de la Colonie Angloise, lorsque Saint Ovide (r), Lieutenant-de Roi de Plaisance, offrit à Costebelle, qui en étoit alors Gouverneur, d'en faire la conquête à ses propres frais. Son projet fut approuvé, & l'Historien de la Nouvelle France en donne l'Histoire.

Saint Ovide assembla, dit-il, cent vingt-cinq Hommes, Sauvages, Habitans & Matelots, auxquels se joignirent vingt Soldats, nouvellement arrivés de l'Acadie, tous la coudeau de *Renou*, & Costebelle fut en donner vingt-quatre de la Garnison. Le plus court étoit de faire le Voyage par Mer, & c'étoit le dessein de Saint Ovide : mais un vent contraire l'ayant arrêté jusqu'au 14 de Décembre, l'impatience lui fit prendre le parti de se mettre en marche sur les neiges. Le 20 il arriva au fond de la Baie de Sainte Marie, où il avoit eu la précaution d'envoyer deux Chaloupes, pour traverser un bras de Mer, large de quatre ou cinq lieues, qui en éloignoit deux jours d'un chemin très rude. Il se trouva, le dernier de Décembre, à cinq heures de Saint Jean, sans qu'on y eût aucun soupçon de son approche. Mais diverses contradictions lui firent appercevoir, qu'il avoit à se défier de quelques personnes mal intentionnées, qui sembloient ne l'avoir accompagné que pour faire échouer son entreprise.

Elle demandoit une extrême diligence, parcequ'elle ne pouvoit réussir que par la surprise. Tout fut disposé, pour former l'attaque en arrivant ; &

(r) Neveu de Subercase.

& de le lendemain, deux heures avant le jour, on ſe remit, à la faveur d'un beau clair de Lune, au fond du Havre Saint Jean, d'où Sainte Ovide eut le tems de faire ſes obſervations. Enfuite, il fit commencer la marche, mais il étoit conduit par de mauvais Guides, qui ne cherchoient qu'à faire manquer ſes vues. Cependant il reconnut leur perfidie, & paſſant auſſi-tôt du centre où il ſe trouvoit, à l'avant-garde, qui étoit compoſée des Volontaires, il ſe mit à leur tête, après avoir donné ordre à *des Penſens*, ſon Major, de prendre le commandement du Corps d'Armée. Sa réſolution étoit d'attaquer le premier Fort. Il s'avança: mais ſoit qu'il fût découvert au trait, de la premiere Paliſſade, dont il étoit déja proche, il fut ſalué d'une décharge de mouſqueterie. Voyage de Rochemont, dans l'Ile de Terre-Neuve.

Quelques-uns de ſes Volontaires l'abandonnerent, ce qui ne l'empêcha point de pénétrer, avec les autres, juſqu'au chemin-couvert. La fortune ſeconda ſon courage, on avoit oublié d'en fermer la porte. Il y entra bruſquement, en criant *vive le Roi*, & ce cri, qui mettoit les gens de perdre cœur aux Anglois. Il laiſſa quatre ou cinq Hommes à la garde du chemin-couvert, il traverſa le Foſſé, malgré le feu de deux autres Forts, qui lui bleſſa dix Hommes, & plaçant des échelles au pié du Rempart, qui avoit trois ou quatre toiſes de haut, il y monta, lui ſixieme, au milieu d'une grêle de balles. Dans le même inſtant, ſon corps d'Armée arriva, & d'autres échelles furent auſſitôt plantées. Des Penſens monta le premier, ſuivi de Ramon, Johannis, du Pleſſis, la Chenaye, d'Argenteuil, d'Auſtebouc, & de quelques d'autres. Les uns ſe rendirent maîtres du Corps-de-Garde, les autres de la Maiſon du Gouverneur, & d'autres coururent au Pont-levis, qui faiſoit la communication du Fort des Habitans avec celui qu'on avoit réduit, & qui ſe nommoit le Fort Guillaume. Le Gouverneur, qui s'empreſſoit pour faire appeller les Habitans à ſon ſecours, fut bleſſé de trois coups, & tomba ſans aucun ſigne de vie. Des Penſens fit baiſſer le Pont-levis. Alors tout le reſte de l'Armée entra ſans oppoſition, & les Anglois des deux Forts demanderent quartier.

Ainſi, dans l'eſpace d'un quart-d'heure, à la honte de quelques perfides, le brave Sainte Ovide ſe vit maître de deux Places, dont chacune pouvoit arrêter longtems une Armée entiere. On trouva, dans l'une, dix huit pieces de Canon en batterie, quatre Mortiers à bombes, vingt à grenades, & plus de cent Hommes, commandés par un très brave Officier. L'autre avoit ſix cens Habitans, bien retranchés, & prêts à venir au ſecours du premier Fort; mais une porte ſouterraine, par laquelle ils devoient paſſer, ſe trouva ſi bien fermée, qu'elle ne pût être ouverte aſſez tôt. Le reſte une troiſieme Forteresſe, plus petite, à l'entrée du Port, & Sainte Ovide l'envoya ſommer. Le Commandant demanda vingt-quatre heures pour répondre: elles lui furent accordées, & quoiqu'il eût quatre-vingts Hommes, dans une bonne Place, des vivres pour pluſieurs mois, une Artillerie aſſez forte, & des voûtes à l'abri des bombes, il ſe rendit ſans défenſe.

Après cette conquête, tous les Forts de Saint Jean furent démolis, par l'ordre du Gouverneur de Plaiſance, qui ne jugea point à propos de les garder, dans un tems où la Paix même étoit annoncée continuellement d'un

Voyage et Etablissement dans l'Isle de Terre-Neuve.

singe. Les Anglois, qui n'avoient pas été bien Prisonniers, se sauverent à Belle-Isle, qui n'est qu'à cinq lieues de Saint Jean. Ils y trouverent un Navire de leur Nation, dans lequel ils s'embarquerent pour l'Angleterre. Jusqu'à la Paix d'Utrecht, on ne vit de leur part aucune tentative pour se rétablir dans le Havre de Saint Jean. Mais l'Isle de Carbonniere leur refusoit, avec les Habitations de la Côte du Nord. Cette double entreprise, l'année suivante, de leur ôter ce Poste, le seul qu'ils eussent encore dans l'Isle. Il avoit reçu, de la Cour, l'ordre de ne rien négliger pour faire à l'Ennemi tout ce qu'il pourroit sur cette Côte, & la promesse d'un secours, qu'on lui fit attendre trop longtems. Cette lenteur le fit recourir à ses propres forces. Il fit deux détachemens, dont l'un se mit en chemin par terre, & l'autre s'embarqua dans quelques Chaloupes, tous deux sous les ordres d'un Habitant de Plaisance, nommé *Bertrand*, dont la valeur s'étoit déjà distinguée dans plusieurs occasions. Les deux Troupes garderent tant de précautions dans leur route, qu'elles arriverent, sans obstacle, à la Baie de la Trinité, qui est fort proche de Carbonniere. Elles y trouverent une Frégate Angloise, nommée *la Valeur*, de trente pieces de Canon, & de cent cinq Hommes d'équipage, qui avoit servi de Convoi à une Flotte de Vaisseaux Marchands. Les Chaloupes Françoises, dont chacune étoit montée de vingt-cinq Hommes, l'aborderent en pleine mer. Bertrand fut le premier à l'abordage, & fut si bien secondé, qu'après avoir tué le Capitaine Anglois & mis tous les Officiers hors de combat, il força l'Equipage de se réfugier entre deux Ponts. Les Anglois s'y défendirent, & le Commandant François fut tué à son tour. Mais d'Auneuil, jeune Homme fort résolu, prit sa place, & mit enfin les Anglois dans la nécessité de se rendre. Un moment après, deux Corsaires de la même Nation, l'un de vingt pieces de Canon, l'autre de dix-huit, s'approcherent de la Frégate, & commencerent des deux côtés à canonner les François. La mort de Bertrand avoit jetté, dans la Troupe, un découragement qui lui fit refuser de se prêter à l'ordre d'un nouveau combat. D'ailleurs les forces étoient inégales, & d'Acarette n'eut pas d'autre ressource que de couper les cables, de rendre ses voiles, & de sortir de la Baie, à la faveur d'un vent qui le fit bientôt perdre de vue aux deux Corsaires. Alors le détachement, qui étoit venu par terre, perdant l'espérance de se joindre aux Troupes de Mer, fondit sur les Habitations de la Côte, les pilla, & retourna chargé de butin à Plaisance, où ses Chaloupes se trouverent avec leur prise.

L'Isle de Terre-Neuve est cédée aux Anglois.

Alors, le principal objet de l'Expédition fut manqué. Les Anglois demeurerent tranquilles à Carbonniere, jusqu'au Traité d'Utrecht, qui les mit en possession, par un article formel, de l'Isle de Terre Neuve & des droits si longtems contestés. Personne n'ignore que la France eut de fortes raisons pour faire ce sacrifice à la Paix, avec celui de la Baie d'Hudson & de l'Acadie. Elle ne perdit pas, sans regret, un Domaine si voisin de ses autres Etablissemens, & dans lequel il est assez remarquable que ses armes avoient toujours eu du succès. Cependant ses Politiques Anglois s'applaudissent peu des avantages qui en revinrent à leur Nation. Ecoutons leurs plaintes. „ La „ Reine Anne, dit-on, a déclaré à son Parlement que la France consen- „ toit à nous céder Terre-Neuve & Plaisance, mais elle n'a pas dit que,

Plaintes de leurs Politiques.

» par un article frivole, la France s'étoit réſervé le droit de pêcher & de
» faire ſécher le Poiſſon en Terre-Neuve. N'eſt-ce pas en impoſer groſſie-
» rement à la Nation Angloiſe? Quel autre uſage les François ont-ils à faire
» de Terre-Neuve, que pour prendre & faire ſécher leur Poiſſon? Le Cana-
» da, leur plus grande Colonie, n'eſt éloignée de Terre Neuve que d'une
» demi-journée de navigation. L'Iſle du Cap Breton y touche, & ces deux
» Etabliſſemens leur donnent le pouvoir continuel d'interrompre notre pêche.
» Ils n'ont pas beſoin de Puiſſance, étant auſſi forts qu'ils le ſont dans le
» Continent voiſin, & nous n'en pouvons avoir, en conſcience, ni forces,
» lorſque nous ſommes ſi près du centre de leur puiſſance en Amérique. N'a-
» vions-nous pas aſſez de Ports pour la pêche? N'en pouvions-nous pas faire
» valoir l'uſage pendant la Paix, & ceux de Terre-Neuve nous ſervoient-ils plus
» utiles en temps de guerre? La Paix d'Utrecht n'a rien retranché à la pêche
» des François, & nous a dépouillés de nos droits ſur la plus commode de
» toutes les pêches pour notre Nation, ſur un Pays preſque contigu à la
» Nouvelle Ecoſſe, qui l'eſt à la Nouvelle Angleterre, ſur un Pays qui cou-
» pe la communication entre Terre-Neuve & nos Colonies, & qui couvre,
» en entier, les Colonies & les Pêcheurs François. En un mot, ſi l'on
» perd l'Iſle du Cap Breton, que nous avons laiſſé aux François, & celle
» de Terre-Neuve qu'ils nous ont cédée, on trouvera que c'eſt une plume
» dans la balance, contre un lingot d'or. Si l'on conſidère enfuite combien
» il nous en avoit coûté pour les Canadiens & le Gouvernement du Pays
» qu'on nous a cédé, ſans que nous en ſoit revenu aucun avantage réel, &
» combien il pourra nous en coûter encore, à la premiere rupture avec la
» France, qui n'eſt nulle part ſi puiſſante en Amérique que dans ce qu'elle
» poſſéde à la vue même de Plaiſance, on conviendra que la Cour de Fran-
» ce a très bien entendu ſes intérêts, lorſqu'au lieu d'écouter les propoſi-
» tions du Duc de Shrewſbury, qui demandoit des réparations pour tous
» les dommages que les Anglois avoient eſſuyés dans l'Iſle de Terre-Neuve,
» elle a pris le parti de nous la céder. Le bon Duc ne fit aucune objection,
» & crut la chance fort heureuſe pour nous: mais ce que nous y avons ga-
» gné, c'eſt de rendre précaire un commerce dont nous jouiſſions librement
» depuis plus d'un ſiécle, & d'en aſſurer la jouiſſance à nos rivaux, avec plus
» d'avantages que nous n'en avions jamais retiré.

Voyages et Etabliſſemens dans l'Iſle de Terre-Neuve.

Les Voyageurs, qui ont viſité l'Iſle de Terre-Neuve, s'accordent peu dans leurs Deſcriptions. Suivant les plus anciennes, l'air y eſt preſque toujours froid, on y voit de belles Forêts, les Campagnes y ſont fleuries & couvertes de Fraiſiers pour bonſoir, on n'y trouve que des Framboiſiers, dont le fruit eſt d'un goût merveilleux: les eaux y ſont bonnes, les vallons fertiles; & la terre, ſans culture, y produit une eſpéce de Seigle, qui eſt fort nourriſſant. Le Gibier y ſurabonde de toutes parts, & les Bêtes Fauves, telles que les Caribous, les Orignaux, les Cerfs, les Ours, les Renards, les Chevreuils & les Caſtors, y ſont par milliers. Du Lac, frappé de ces riantes images, n'a pas fait difficulté de les adopter (z), ſurtout d'après un Auteur

Propriétés de l'Iſle.

(z) Dubois. Hiſt. moderne, pp. 92 & ſuiv.

Voyages en Etablissemens dans l'Ile de Terre-Neuve.

Anglois qui les rend plausibles, en faisant observer que Terre-Neuve est à-peu-près sous la même latitude (*t*) que la Bretagne, l'Anjou & le Poitou. Mais d'autres, au contraire (*u*), représentent cette Ile comme une Terre affreuse, ou plutôt comme un Rocher, qui n'est presque partout couvert que de mousse. Ils conviennent que dans la belle saison on y cueille quantité de Fraises & de Framboises, mais ils assurent qu'elle ne porte aucun fruit: que les Bois n'y sont bons à rien, & que la Chasse, à l'exception de celle des Perdrix & des Oiseaux de Rivieres, est impraticable dans les Montagnes escarpées, dont le Pays est couvert, que les brouillards du grand Banc s'répandent jusqu'à cette distance, & que rarement on y jouit d'un beau Soleil, que s'il paroît en Eté, ses ardeurs sont insupportables, & brûlent le Poisson sur les Graves, & que pendant six mois de l'année le froid y est excessif.

Le P. de Charlevoix croit pouvoir concilier ces deux sentimens, en distinguant les différens Quartiers de l'Ile qui ont été fréquentés par les Européens. „Il est vrai, dit-il, que les Côtes du Sud-Sud & de l'Est ne jouissent „ pas ordinairement d'un Ciel bien pur, ce qui vient du voisinage du grand „ Banc, où regne un brouillard continuel, mais il n'en est pas de même des Quartiers du Nord & de l'Ouest, où l'Hiver & l'Eté sont fort sereins." A l'égard de l'intérieur de l'Ile, on n'en peut parler que par conjecture, car il est presqu'impossible d'y pénétrer, & personne ne s'est encore vanté de l'avoir fait. Entre ceux qui le sont le plus avancés, quelques-uns peuvent avoir apperçu de beaux Vallons, & d'autres n'avoir découvert que des rochers. Quoique les Montagnes ne soient jamais sans Vallées, ces Vallées sont quelquefois des précipices, ou sont remplies elles-mêmes de rochers & d'un sable stérile. D'ailleurs, dans une Ile si vaste, il est difficile qu'il ne se trouve pas quelque variété. Aux environs du Port & de la Baie de Plaisance, on rencontre des Etangs & des Ruisseaux, qui entrent quarante de Gibier, mais dans les parties rudes & montagneuses, la chasse aux Bêtes fauves est impossible, & quoiqu'elles doivent y multiplier à l'infini, il est rare qu'on en puisse profiter. Le froid ne sauroit aussi manquer d'être extrême dans l'Ile, mais il vient de sa situation, entre les quarante-six & les cinquante-deux degrés de latitude Nord, de ses Montagnes & de ses Bois, des vents d'Est & de Nord qui y regnent souvent, & surtout de ces monstrueuses glaces, qui, venant des Mers du Nord, se trouvent arrêtées sur ses rivages, où elles séjournent longtems.

Opinions différentes sur les Habitans.

Les anciennes Relations ne s'accordent pas mieux sur les Habitans naturels de Terre-Neuve, que sur les propriétés du Pays. Quelques Voyageurs ont cru l'intérieur habité, mais l'opinion la plus commune est que l'Ile ne l'a jamais été par aucune Nation sédentaire. On n'a vu, sur ses Côtes, que des Esquimaux, qui y passent de la grande Terre de Labrador, pour la Chasse ou pour la Traite; & quoiqu'ils aient parlé d'autres Peuples, avec lesquels ils font un Commerce, ils mêlent tant de fables à leurs récits, qu'on n'y peut

(*t*) Collection d'Hackluyt, p. 151.
(*u*) Le Hontan, qui avoit demeuré long-tems à Plaisance.

prendre aucune confiance. D'ailleurs, il leur eſt difficile de communiquer avec des Nations entières de Sauvages ſe faiſant rencontrer avec eux de loin dans le cours d'une Ile, qu'ils n'ont pas encore parcourue entiere. Voyages et Etabliſſemens faits à l'Iſle de Terre-Neuve.

Le Canal, qui ſépare l'Ile de Terre Neuve du Continent de l'Amérique, ſe nomme le Détroit de Belle-Ile. Il court Nord-Oueſt & Sud-Oueſt, & nous avons déjà remarqué qu'après l'avoir paſſé vers le Sud, on trouve, par les cinquante degrés, dans le Continent de Labrador, une grande Baie, où les François ont un Port qui ſe nomme Puntchartrain (a). La pêche y eſt abondante, mais on n'y a point de Commerce avec les Sauvages, mais ſeulement, qu'on déſeſpere d'apprivoiſer.

Les Iſles voiſines de Terre Neuve, & qui, dans les deſcriptions générales, ſont compriſes ſous le même nom, ont déjà trouvé place dans la Deſcription du Golfe Saint Laurent. On en compte quatre, dont les plus grandes ſont celle du Cap Breton, ou l'Ile Royale, & celle de Saint Jean, à laquelle une Relation Angloiſe donne quatre vingts milles de long ſur quarante-huit de large, & deux cens ſoixante-dix de circonférence (b). Iſles voiſines de Terre-Neuve.

Au reſte, malgré les plaintes des Anglois, qui accuſent leurs Plénipotentiaires d'avoir pris le change, au Congrès d'Utrecht, en croyant gagner beaucoup à la ceſſion de Terre Neuve, l'Hiſtorien de la Nouvelle France aſſure que les François y ont beaucoup plus tiré parti de cette Ile, que de l'Acadie même, qui ne leur a été pas moins utile en général pour la pêche, & avec laquelle Terre Neuve ne peut entrer en comparaiſon pour la ſûreté, mais ſeulement pour l'étendue, & ne demandoient pas de la grande ceſſion. Il n'eſt pas inutile d'en faire des Etabliſſemens, ce qui demande du concert & de la réflexion, mais d'un Voyage de quatre ou cinq mois, après lequel on ſe retrouve dans la Famille. En effet, les Anglois mêmes, que d'autres raiſons avoient portés à s'y établir les premiers, n'y avoient jamais eu de Gouverneur fixe. Le premier Patron de Terre Neuve, qui étoit dans la vûe de la Pêche, ne commandoit, que une Barque de dix ou quinze tonneaux, étoit regardé comme Gouverneur pour cette raiſon, tout ſe nom de *Lord of the Harbour*, Seigneur du Port, & n'avoit plus de quatre Matelots de garde, ſe plus grand Capitaine commandoit à terre, comme ſur Mer. Dans ces autres tems, c'étoit le Gouverneur ordinaire du Fort de Saint Jean, qui s'attribuoit tous les droits, avant d'y être autoriſé par une Commiſſion particuliere. Il exerçoit en Capitaine de Juge & de Chancelier, avec un pouvoir qui ne devoit qu'à ſon rang. A la vérité, les Loix étoient peu néceſſaires, dans un Pays dont les Habitans étoient à peu-près. Leur Commerce ſe bornoit en échanges. Quelques faits, ou quelques différences élevées, un peu d'eſprit employé ſur le grand Chemin, fournoient les principaux différends que démêloient au Tribunal de Juſtice. Auſſi le rendoit-elle avec peu de formalité. Le Seigneur du Port, ou le Commandant ſouverain, condamnoit de tous les crimes, à l'exception du Anglois ne peuvent établir un Gouvernement fixe à Terre-Neuve. Premier Patron de Terre Neuve, qui étoit dans la vûe de la Pêche. Autorité Patronale dans le Port.

(a) Ce Port apparemment nommé d'après Sieur Pontchartrain, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ſous le Roi Louis XIV.

(b) Cette Iſle eſt à M. le Comte de Saint Pierre, Grand Amiral de France, qui en a fait don au P. de Charlevoix le Hiſtorien, ſon ancien Elève & ami, à qui on doit cette Deſcription.

Voyages et Découvertes dans l'Isle de Terre-Neuve.

mourir, & fe fitfant nommer le compatle par une fille de Monfieur, il lui promettoit fur ſa chaſte fa Sentence. Un Mineur étoit envoyé en Angleterre, chargé de chaînes, & comme il en auroit trop coûté pour faire paroître avec lui les témoins, il étoit ordinairement déchargé de l'accuſation par les Juges de Londres, qui le renvoyoient en Terre Neuve, avec une copie authentique de leur Jugement.

Commerce des Anglois en Terre-Neuve.

Les Anglois font deux ſortes de Commerce dans cette Iſle, l'un, qui paſſe pour le plus avantageux, parce qu'il eſt ſujet à moins de riſques, eſt celui des Pêcheurs ſédentaires, qui s'approviſionnent à *Londres*, à *Poole*, à *Dartmouth*, & dans les autres Ports occidentaux d'Angleterre, parmi de bonne heure pour la Pêche, l'autre, qu'on nomme *Commerce de Matelot*, eſt celui qui ſe fait par les Capitaines ou les Patrons des Navires. Ils ſe rendent droit en Terre Neuve, pour y acheter ſur la grève, leur cargaiſon de Morue, qu'ils apportent non-ſeulement dans toutes les parties de l'Angleterre & de l'Irlande, mais en Portugal, en Eſpagne, en Italie, &c. Quelques-uns en fourniſſent auſſi les Colonies des Iles. On eſtime que outre l'avantage des Propriétaires, & celui qui revient de ce commerce à la Nation, par le grand nombre de Matelots & d'Artiſans qu'il emploie, les ſeuls ports de Poole & Dartmouth emploient de cent ou cent cinq cent mille livres ſterling. La charge d'un Navire de cent tonneaux, qui n'a point d'autres frais que ceux des vivres & des inſtrumens de pêche pour vingt Hommes, rapporte au Propriétaire, dans les Marchés de Portugal, d'Eſpagne & d'Italie, deux mille livres ſterling de profit clair, & fait entrer par conſéquent cette ſomme dans le fond National. „ Les Eſpagnols, dit un Politique Anglois, ont ſenti „ l'importance du Commerce de la Morue, lorſque ne ſe bornant point à „ tout ce qu'ils avoient gagné au Traité d'Utrecht, ils ont aſpiré à la Pê„ che de Terre-Neuve, juſqu'à y attribuer des droits. Ils envoyerent exprès „ à Londres, un Irlandois, nommé *Gallagham*, pour les faire valoir, & „ dans une clauſe, inſérée à la fin du quatrieme article de la Convention „ avec l'Eſpagne, on trouve le fondement d'un prétexte, que le Marquis „ de *Monteleon* s'eſt efforcé de réaliſer depuis, par un Mémoire ſur les „ droits des Habitans de Guipuſcoa à la pêche de Terre-Neuve. Le Conſeil „ du Commerce, conſulté ſur un point ſi grave, répondit en 1713, qu'a„ près avoir examiné les argumens du Marquis, & pris diverſes informations, „ il trouvoit bien que pluſieurs Eſpagnols avoient quelquefois obtenu de la „ Reine Anne, des permiſſions de Pêche, & que d'autres l'avoient exercée „ clandeſtinement, mais qu'il n'avoit point appris qu'aucun d'eux fe fût „ fondé ſur un véritable droit. Cette réponſe fut vraie, du moins, qu'entre „ la concluſion même de la Paix, la Reine avoit laiſſé tirer avantage aux „ Eſpagnols d'une des plus riches branches de notre Commerce. Mais lorſ„ qu'enfuite ils n'ont point obtenu ce qu'ils s'étoient propoſés. Le quatrie„ me article du Traité de M. *Dodington*, du mois de Décembre 1715, leur „ a fait perdre un peu du terrein qu'ils avoient gagné par la Paix d'Utrecht; „ & toutes les conventions, entre leſquelles leur Pêche de Terre-Neuve „ étoit la plus fondamentale, ont été ſignifiquement éludées.

Réflexions ſur ce Commerce.

Ce qui rend l'Ile de Terre-Neuve ſi célebre, eſt la prodigieuſe quantité de Morues que l'on pêche aux environs. Ce poiſſon n'a jamais plus de trois pieds, & communément en a beaucoup moins. L'océan n'en nourrit aucun, dont la gueule ſoit plus large à proportion de ſa grandeur. On trouve dans ſon corps juſqu'à des pots caſſés, du fer & du verre. Son eſtomac ne digere pas ces matieres, comme on l'a cru longtems, il ſe retourne comme une poche, & ſe décharge ainſi de tout ce qui l'incommode.

Voyages ou Etabliſſemens dans l'Ile de Terre-Neuve.

C'eſt la Morue qui fait la célébrité de l'Ile.

La Morue ſe montre dans les mers du Nord de l'Europe, mais elle eſt infiniment plus abondante ſur les Bancs de Terre-Neuve. Elle y eſt auſſi plus délicate, quoique moins blanche. Fraîche, elle n'eſt point un objet de commerce, ſon unique deſtination eſt de ſervir de nourriture à ceux qui la pêchent, ſalée & ſéchée, ou ſeulement ſalée, elle devient précieuſe pour une grande partie de l'Amérique & de l'Europe. Celle qui n'eſt que ſalée, ſe nomme morue verte, & ſe pêche au Grand Banc.

Cette bande de terre eſt une de ces montagnes qui ſe forment ſous les eaux, des débris du Continent, que la mer emporte & accumule. On lui donne communément cent ſoixante lieues de long ſur quatre-vingt-dix de large.

La Morue [illegible] preſque toujours du grand Banc, & des [illegible] voiſins, depuis [illegible] de Juillet, juſqu'à la fin d'Août. A cette [illegible] près, la pêche [illegible] depuis cinquante [illegible] cinquante vaiſſeaux, & n'eſt pas [illegible] douze ou plus de vingt-cinq hommes d'équipage. Ces pêcheurs partent avec des lignes, & [illegible], en arrivant, d'un poiſſon nommé Caplan, qui ſert d'amorce pour [illegible].

Comment ſe fait la pêche de la morue.

Avant d'entrer en pêche, on fait une galere depuis le grand mât en arriere, & quelquefois dans toute la longueur du navire. Cette galerie extérieure eſt garnie de barils défoncés par le haut. Les matelots ſe mettent dedans, la tête garantie des injures du tems, par un toit goudronné qui tient à ces barils. A meſure qu'ils prennent une morue, il lui coupent la langue; enſuite ils la livrent à un mouſſe, pour la porter au découreur. Celui-ci lui tranche la tête, lui arrache le foie, les entrailles, & la laiſſe tomber par un écoutillon dans l'entrepont, où l'habitateur lui tire l'arrête juſqu'au nombril, & la fait paſſer par un autre écoutillon dans la cale. C'eſt là qu'elle eſt ſalée & rangée en pile. Le ſaleur a l'attention d'obſerver qu'il y ait, entre les rangs qui forment les piles, aſſez de ſel pour que les couches de poiſſon ne ſe touchent pas, mais qu'il n'y en ait que ce qu'il faut. Le trop & le trop peu de ſel eſt également dangereux, & fait avarier la Morue.

Il eſt une autre pêche de la Morue, qu'on nomme pêche errante. Elle appartient aux navires expédiés tous les ans d'Europe pour Terre-Neuve, à la fin de Mars ou dans le courant d'Avril. Souvent ils rencontrent au voiſinage de l'Ile une quantité de glaces, que les courans du Nord pouſſent vers le Sud, qui ſe briſent dans leur choc réciproque, & qui ſe fondent, plutôt ou plus tard, à la chaleur de la ſaiſon. Ces pieces de glace ont quelquefois une lieue de circonférence, s'élevent dans les airs à la hauteur des plus grandes montagnes, & cachent dans les eaux une profondeur de ſoixante à quatre-vingts

Pêche errante.

Ses difficultés.

Voyages et Etabliſſemens dans l'Ile de Terre-Neuve.

braſſes. Jointes à d'autres glaces moins conſidérables, elles occupent une longueur de cent lieues, ſur une largeur de vingt cinq à trente. L'intérêt, qui porte les navigateurs à toucher le plus promptement les atterrages, pour choiſir les havres les plus favorables à la pêche, leur fait braver la rigueur des ſaiſons & des élémens, conjurés contre l'infortune humaine. Ces énormes boulevards flottans, que la mer leur oppoſe, ne les arrêtent point. Ils percent toutes les barrieres, traverſent ces montagnes de glace, & arrivent enfin à cette Ile, où leurs vaiſſeaux doivent ſe charger de poiſſon.

Après le débarquement, il faut couper du bois, élever des échafauds. Ces travaux occupent tout le monde. Lorſqu'ils ſont faits, on ſe partage. La moitié des équipages reſte à terre, pour donner à la Morue les façons dont elle a beſoin. L'autre moitié s'embarque ſur des bateaux. Pour la pêche du Capelan, il y a quatre hommes par bateau, & trois pour la pêche de la Morue. Ceux-ci, qui font le plus grand nombre, partent dès l'aurore, s'éloignent juſqu'à trois, quatre ou cinq lieues des côtes, & reviennent dans la nuit jeter ſur leurs échafauds, dreſſés au bord de la mer, le fruit du travail de toute la journée.

Le Décolleur, après avoir coupé la tête à la Morue, lui vuide le corps & la fend à l'habitude, qui la tranche & la met dans le ſel, où elle reſte huit à dix jours. Après qu'elle a été lavée, elle eſt étendue ſur du gravier, où on la laiſſe juſqu'à ce qu'elle ſoit bien ſéchée. On l'entaſſe enſuite en piles, où elle ſue quelques jours. Elle eſt encore remiſe ſur la greve, où elle achève de ſécher, & prend la couleur qu'on lui voit en Europe.

Il n'y a point de fatigues comparables à celles de ce travail. A peine laiſſe-t-il quatre heures de repos chaque nuit. Heureuſement la ſalubrité de ce climat ſoutient la ſanté contre de ſi fortes épreuves. On compteroit pour peu les peines, ſi elles étoient mieux récompenſées par le produit.

Mais il eſt des havres ou les greves, trop éloignées de la mer, font perdre beaucoup de tems. Il en eſt dont le fond de roc, vif & ſans vaſe, n'attire pas le poiſſon. Il en eſt où il pourit par les eaux douces qui s'y déchargent, & d'autres où il eſt brûlé de la réverbération du ſoleil, réfléchi par les montagnes.

Les havres même les plus favorables ne donnent pas l'aſſurance d'une bonne pêche. La Morue ne peut également abonder en tous. Elle ſe porte tantôt au Nord, tantôt au Sud, & quelquefois au milieu de la côte, attirée ou pouſſée par la direction du capelan & des vents. Malheur aux pêcheurs qui ſe trouvent fixés loin des lieux qu'elle préfere! les frais de leurs établiſſemens ſont perdus, par l'impoſſibilité de la ſaler avec tout l'attirail qu'exige cette pêche.

Elle finit dès les premiers jours de Septembre, parce que le ſoleil ceſſe alors d'avoir aſſez de force pour ſécher la Morue. On n'attend pas même cette ſaiſon pour ſe retirer, quand la pêche a été heureuſe. On ſe hâte de prendre la route des Antilles, ou des Etats Catholiques de l'Europe, pour obtenir les avantages de la primeur, qu'on riſqueroit de perdre dans une trop grande concurrence.

La

La France a expédié pour cette pêche, en 1768, cent quatorze navires, du port de quinze mille cinq cens quatre-vingt-dix tonneaux. Ils avoient huit mille vingt-deux hommes d'équipage. La moitié a été occupée à pêcher le poiſſon, & l'autre moitié à lui donner les préparations dont il a beſoin. Le produit total de la pêche a été de vingt-quatre millions ſoixante-ſix mille Morues. Il eſt prouvé par des calculs exacts, que tous les frais réunis excedent de beaucoup le prix de la vente. Ces pertes ont malheureuſement été répétées plus d'une fois; & il eſt à préſumer que la France auroit renoncé à cette pêche errante, ſi, comme autrefois, elle jouiſſoit des avantages de la pêche ſédentaire, qui ſe fait par les Européens établis ſur les côtes de l'Amérique. Mais elle les a perdus, depuis qu'elle ne poſſede plus l'Acadie, l'Ile-Royale, le Canada & une partie de Terre-Neuve; & des débris de tant de richeſſes, il ne reſte plus aux François que le droit de ſaler, de ſécher leur Morue au Nord de Terre-Neuve, depuis le Cap de Bona-Viſta juſqu'à la Pointe Riche. Les Etabliſſemens fixes que leur a laiſſé la paix de 1763, ſe réduiſent à l'Ile de Saint-Pierre & aux deux Iles de Miquelon, qu'ils n'ont pas même la liberté de fortifier.

Voyages et Etabliſſemens dans l'Ile de Terre-Neuve.

La France fait la pêche errante avec perte.

Saint-Pierre a huit cens habitans. Il n'y en a pas plus de cent dans la grande Miquelon, & la petite n'a qu'une ſeule famille. La pêche, facile dans les deux premieres Iles, eſt impraticable dans la troiſieme. Celle-ci fournit du bois aux deux autres, ſurtout à Saint-Pierre, qui n'en a d'aucune eſpece. Mais la nature l'en a dédommagée par un Port excellent, le ſeul qui ſe trouve dans ce petit Archipel. On y a pris, en 1768, vingt-quatre mille trois cens quatre-vingt-dix quintaux de Morue. Cette quantité n'augmentera pas beaucoup, parce que les Anglois refuſent aux François le droit de pêcher dans l'étroit canal qui ſépare ces Iles des Côtes méridionales de Terre-Neuve, & qu'ils ont même confiſqué les chaloupes qui ont oſé l'entreprendre.]

L'Ile de Saint-Pierre.

§. XVII.

Supplément aux Voyages & Etabliſſemens aux Antilles. Diverſes petites Iles.

Quoique l'on ne connoiſſe aucune Relation particuliere de pluſieurs petites Iles diſperſées dans l'enceinte des grandes Antilles, il manqueroit quelque choſe à cet article, ſi l'on ne prenoit ſoin de recueillir, ſous un même titre, en forme de Supplément, diverſes obſervations ſur leur dépendance, leurs propriétés & leurs Habitans, qui ſe trouvent répandues dans les Journaux de quelques célebres Voyageurs.

Introduction.

L'Ile de *Saint Thomas*, une des Vierges, eſt la derniere des Antilles du côté de l'Oueſt, à dix-huit degrés de Latitude Nord. Elle eſt renommée par la commodité naturelle de ſon Port. C'eſt un enfoncement ovale, formé par les cuiſſes de deux Montagnes, aſſez hautes du côté de la terre, mais qui, s'abaiſſant inſenſiblement vers la Mer, forment deux monts ronds & plates, qu'on croiroit faites exprès pour recevoir deux Batteries, & par

Ile Saint-Thomas.

Suite des Voyages et Etat des Antilles. Isle Saint Thomas.

conſéquent pour la défenſe de l'Iſle. Quoiqu'elle n'ait qu'environ ſix lieues de tour, elle a deux Maîtres, le Roi de Dannemarck & le Roi de Pruſſe (a). Les Pruſſiens, à la vérité, n'y ſont que ſous la protection des Danois, & ſuivant le témoignage de Labat, qui en fit le Voyage pour s'inſtruire, ce ſont les Hollandois qui en font le commerce ſous le nom des Danois. En y arrivant, le 18 d'Avril 1701, il obſerva, preſqu'au milieu du fond du Port, une Forteresſe, qui n'eſt, dit il, qu'un petit quarré, avec de très petits Baſtions, ſans foſſés & ſans ouvrages extérieurs. Toute ſa défenſe conſiſte en un plan de Roquettes, qui regnent alentour, & qui occupent tout le chemin que devroient occuper le Foſſé & le Chemin-couvert. Ce rempart a ſix ou ſept toiſes de large. Les Roquettes y ſont bien entretenues, ſi ſerrées à leur ſommet, ſi unies, qu'il ſemble qu'on les taille tous les jours. Leur hauteur eſt de ſept pieds. Les Bâtimens du Fort ſont adoſſés contre le mur, & laiſſent au milieu une Cour quarrée. Le Bourg ſe préſente, à cinquante ou ſoixante pas du Fort, & fait la figure de l'Arc. Il n'eſt compoſé que d'une longue rue, qui ſe termine au Comptoir de la Compagnie de Dannemarck, grand & bel édifice, qui contient quantité de logemens, & de Magaſins commodes, ſont pour les Marchandiſes, ſont pour la garde des Negres, dont cette Compagnie fait un bon Commerce avec les Eſpagnols. A la droite du Comptoir, on trouve deux petites rues, qui ſont remplies de François réfugiés, d'Europe & des Iles. Elles ſe nomment le Quartier de Brandebourg. Il eſt aſſez ſingulier, dans cette Iſle, d'y voir trois ou quatre Religions différentes, ſans aucun Temple. Les deux dominantes ſont la Lutheriene & la Calviniſte. Le nombre des Catholiques eſt ſi petit, que Labat ne put découvrir qu'un Chirurgien François qui le fit ouvertement; mais il trouva quantité de Proteſtans de la Nation, qui étoient ſortis des Iles du Vent après la révocation de l'Edit de Nantes. Quoique ils fuſſent aſſez bien établis à Saint Thomas, ils regrettoient fort les Iles Françoiſes, parce qu'ils éprouvoient ſouvent la jalouſie des Etrangers chez leſquels ils s'étoient retirés.

Les Maiſons du Bourg, qui n'étoient autrefois que de fourches en terre, couvertes de cannes ou de roſeaux, & revêtues de torchis, enduit de blanc, ſont toutes rebâties de brique, depuis quelques incendies. Elles ſont baſſes, & peu même ont deux étages: mais la plupart ſont d'une extrême propreté, pavées de carreaux d'une ſorte de Fayence, & blanchies à la manière de Hollande. L'inſalubrité du terroir, où l'on ne peut creuſer trois pieds ſans rencontrer l'eau & le ſable mouvant, empêche de les faire plus hautes. Mais Labat apprit aux Habitans qu'à la Ville du Fort-Royal de la Martinique, où l'on ſe trouvoit dans le même inconvénient, on s'étoit aviſé, pour remédier, de ne pas creuſer, & de poſer les premières aſſiſes ſur le ſable, ou ſur l'herbe, en obſervant de faire des empatemens bien larges, & bien liés avec tous les murs, tant de face que de refend, & que l'expérience avoit fait trouver cette manière de bâtir très ſolide.

(a) On ne ſauroit apprendre pourquoi, dans quel tems, & par quel concordat, cette iſole a été démembrée.

Isoel. des Voleurs et Etabl. des Antilles.

Isle Sainte Thomas.

Le Commerce eſt très conſidérable à Saint Thomas. Le Dannemarck étant preſque toujours neutre dans les guerres de l'Europe, ſon Port eſt ouvert à toutes les Nations. Il ſert d'entrepôt, pendant la Paix, pour le Commerce que les François, les Anglois, les Eſpagnols & les Hollandois n'oſent faire ouvertement dans leurs Iles, & pendant la guerre, il eſt le réfuge des Vaiſſeaux Marchands, qui ſont pourſuivis des Corſaires. D'un autre côté, c'eſt-là que les Corſaires vendent leurs priſes, & qu'ils les vendent, lorſqu'ils les ont trop battues pour les faire rentrer aux Iles du Vent. Ainſi les Marchands de Saint Thomas profitent du malheur des Vaincus, ſans avoir contribué à leur perte, & partagent avec les Vainqueurs le fruit d'une victoire qui ne leur coûte rien. C'eſt de leur Port que partent auſſi quantité de Barques, pour aller en traite ſur les Côtes de Terre-Ferme, d'où elles rapportent beaucoup d'argent en eſpeces ou en barres, & de précieuſes Marchandiſes. Tant d'avantages font regner, dans cette petite Ile, l'abondance de toutes ſortes de richeſſes & de proviſions.

Labat ayant été reçu fort civilement du Directeur de la Compagnie Danoiſe, qui ſe nommoit *de Vanſtel*, & qui avoit épouſé depuis peu une Françoiſe de Nîmes, eut la curioſité de viſiter la campagne avec lui. Dans l'eſpace d'un jour il vit plus de la moitié de l'Ile. Les Sucreries n'y ſont pas en grand nombre, mais le Sucre de Saint Thomas eſt fort beau & bien grené. Les Plantations ſont petites, mais propres & très bien entretenues. Le terroir, quoique léger, eſt fertile. Il produit en abondance le Manioc, le Mil, les Pois & toutes ſortes de fruits & d'herbages. Les Cannes y croiſſent très bien. L'Ile a peu de Bœufs & de Chevaux, parce qu'elle manque de terrain pour leur ſubſiſtance; mais Porcorie la fournit abondamment de groſſe viande. Les Habitans élevent d'excellens Cabris, & toute ſorte de Volaille. Cependant l'argent eſt ſi commun à Saint Thomas, & les Etrangers, en ſi grand nombre, que les vivres y ſont toujours chers.

Labat y acheta quelques Porcelaines du Japon, d'une parfaite blancheur, avec des fleurs de relief en même couleur. „ Pour s'aſſurer, dit-il, qu'elles ſont véritablement du Japon, il faut en rompre un petit morceau. La dedans „ doit être, à-peu-près, de la même blancheur que le dehors."

Isle des Vierges.

Le Port de Saint Thomas le 23 d'Avril, & la ſuite de ſa route donna des lumieres, qu'on n'avoit point avant lui, ſur quantité d'autres Iles. Donnons ſon propre récit. „ Nous paſſâmes entre toutes les petites Iles „ qu'on nomme *les Vierges*, par le Canal du milieu, qu'on appelle „ vulgairement la *grande rue des Vierges*. C'eſt une grande Prairie, com„ poſée de part & d'autre par quantité de Boſquets. Les beaux arbres, dont „ ces Iles ſont remplies, font juger avantageuſement de la terre. Nous en „ vîmes quelques-uns d'habités, mais la plupart ſont déſerts. La plus grande „ de ces petites Iles eſt à l'Eſt de toutes les autres, & ſe nomme la *groſſe* „ *Vierge*. Elle eſt habitée par des Anglois, qui l'appellent *Pamflon*. Nous „ la laiſſâmes à plus d'une lieue de nous, ſur la droite du Vaiſſeau: mais „ j'ai ſçu du P. Raffet, Religieux de mon Ordre, qu'un naufrage y avoit „ jetté, que les Habitans y ſont très pauvres. Ils recueillent un peu de Ta„ bac & d'Indigo, du Coton & des Pois. Leur nourriture commune eſt du „ Poiſſon & des Pois. Ils n'ont d'eau douce que celle qui tombe du Ciel,

Suite des Voyages et Etabl. aux Antilles.

Iles des Vaches.

„ & qu'ils conſervent dans des futailles. Lorſqu'elle eſt corrompue ou „ corrompue, leur reſſource eſt l'eau de pluie, qui ſe trouve dans les Ro„ chers creux, ſur laquelle il ſe forme une croûte verte, épaiſſe de deux „ doigts, qu'on ſe garde bien de rompre autrement. On la conſerve, ſa „ couverte, avec beaucoup de ſoin, & l'ouverture qu'on y fait n'eſt que „ de la grandeur du vaiſſeau avec lequel on la puiſe, parceque'elle mo„ dere l'ardeur du Soleil, en faiſant, ſur l'eau, l'effet d'un toit ſur une „ Maiſon.

„ La Pêche eſt extrêmement abondante, dans tous les Canaux qui ſépa„ rent ces Iles. Nous prîmes un Poiſſon, qui parut d'abord de la figure d'un „ Congre, mais qui ne fut connu de perſonne, lorſqu'on l'eut mis ſur le „ Pont. Il avoit trois pés de long. Sa tête étoit platte, comme celle d'un „ Serpent, mais longue & même effilée. Le corps étoit de la groſſeur du „ bras, la queue large & fourchue, avec une ſorte d'empeinte ſur le dos, „ qui lui prenant à la naiſſance du cou, continuoit en diminuant juſqu'à la „ naiſſance de la queue, & deux autres ailerons ſemblables, depuis le cou „ juſqu'au même endroit de la queue, larges de trois doigts par le haut; „ ſes dents étoient longues & noires. Après l'avoir aſſommé, le doute où „ nous demeurâmes de ſon eſpece, nous fit prendre le parti de l'accrocher „ au mât, pour reconnoître, avec le tems, les propriétés de ſa chair. Mais „ dès le jour ſuivant, nous nous crûmes fort heureux de n'y avoir pas tou„ ché. Il s'étoit diſſous en une eau verdâtre & puante, qui avoit coulé ſur „ le Pont, ſans qu'il reſtât preſqu'autre choſe que la peau & l'arrête, d'où „ nous conclûmes que c'étoit un compoſé de venin, qui nous auroit empoi„ ſonnés tous. Les informations, que j'ai priſes en d'autres tems, n'ont pû „ me faire connoître mieux cet étrange & dangereux Poiſſon.

Ile de la Dehade.

„ Nous nous approchâmes enſuite de *la Negade*, ou l'Ile noyée, qui me parut large d'environ quatre lieues, mais extrêmement baſſe & plate, excepté vers ſon milieu, qui eſt un peu plus élevé que ſes bords. Elle a quelques arbres, & quantité de Mangles. La plus grande partie demeure ſous l'eau dans les hautes marées, & c'eſt de-là qu'elle tire ſon nom Eſpagnol; mais il ne paroît pas qu'elle puiſſe jamais être entierement couverte. Elle eſt entourée de Bas-fonds, où le danger eſt extrême pour les Vaiſſeaux, ſurtout à la moindre agitation des flots. Un Galion Eſpagnol s'y étant autrefois perdu, on aſſure qu'une grande partie de l'or & de l'argent qu'il portoit, fut cachée en terre dans l'Ile, & que les fréquentes inondations en ayant changé les marques, auxquelles on s'étoit fié de retrouver ce tréſor, il y eſt reſté juſqu'aujourd'hui. L'eſpérance d'une ſi belle proie a ſouvent tenté les Habitans des Iles & les Aventuriers. J'en ai connu quelques-uns, qui ont paſſé quatre & cinq mois à fouiller ou à ſonder la terre, il s'eſt même répandu qu'on avoit trouvé quelque choſe, mais que le corps du dépôt n'a pas encore été découvert. Peut-être ſa peſanteur l'a-t-elle fait enfoncer dans des terres ſi mobiles."

Ile de Sombrero.

„ Sur le ſoir, nous vîmes *Sombrero*, Ile délicieuſe, à laquelle les Eſpagnols ont donné ce nom, parcequ'étant ronde & platte, avec une Montagne aſſez haute & toute ronde au milieu, elle repréſente aſſez la figure d'un Chapeau.

Nous observâmes ensuite, à quelque distance, l'*Anguille*, petite Ile Angloise (*b*), dont la Colonie n'a rien remarquable que sa pauvreté, & nous allâmes moüiller à Saint Martin."

Suppl. aux Voyages et Etabl. aux Ant. Isles.

Ile de Saint Martin.

„L'Ile de *Saint Martin* est située à dix huit degrés quinze minutes de latitude Nord, & n'a pas moins de quinze ou seize lieues de tour. Il ne s'y trouve, ni Ports, ni Rivieres, mais elle a quelques petites Fontaines, qui donnent de l'eau dans les tems de pluie, & qui tarissent dans la saison seche. On y est réduit, alors, à l'eau de Citerne & de quelques mauvaises Mares. Je n'ai pas jugé favorablement du terrein, du moins dans les endroits que j'ai parcourus. Aussi n'en recueille-t-on que du Tabac, de l'Indigo, des Pois, du Manioc, & du Rocou. Mais le sel y est en abondance. Il se trouve dans des Salines naturelles, où il se prend sans travail & sans dépense. La Rade, où nous moüillâmes, est à l'Ouest-Sud-Ouest, & d'un excellent fond, mais exposée à tous les vents du dehors."

Les Espagnols ont eu, dans cette Ile, une Forteresse, dont on voit encore quelques restes, & qui n'avoit pas d'autre utilité que d'empêcher l'établissement des autres Européens dans les Vierges, car la garde des Salines ne méritoit pas cette dépense, puisqu'il s'en trouve dans toutes les Iles, au Vent, comme sous le Vent. A la vérité, ils ont empêché longtems qu'on ne s'établît à Saint Barthelemy, à l'Anguille, à Panetton, & dans les autres petites Iles voisines, mais n'ayant pu s'opposer aux Etablissemens François & Anglois de Saint Christophe, d'Antigo, de la Guadeloupe, de la Martinique, & d'autres Iles, ils se déterminerent enfin à quitter celle de St. Martin en 1648. Ce ne fut pas sans avoir démoli les Edifices, crevé les Citernes, & détruit la Forteresse.

On ignore par quelle avanture il se trouva parmi eux quatre François, cinq Hollandois, & un Maître. Ces dix Hommes s'étant cachés dans les Bois, lorsque la Colonie Espagnole s'embarqua pour se retirer à Porto-rico, se rejoignirent au bord de la Mer, & prirent ensemble la résolution d'habiter l'Ile, en la partageant entre les deux Nations, comme l'Ile de Saint Christophe l'étoit entre les François & les Anglois. Dans le besoin qu'ils avoient de toutes sortes de secours, ils convinrent d'informer de leur Traité, le Gouverneur François de Saint Christophe & le Gouverneur Hollandois de Saint Eustache. Mais les Hollandois, qui avoient une petite Barque, s'étant chargés de cette double Commission, eurent l'infidélité de n'avertir que le Gouverneur de leur Nation, qui fit partir aussitôt tout ce qu'il pût rassembler de gens dans son Ile, sous la conduite d'un Officier, nommé *Thomas*, pour aller prendre possession de Saint Martin, au nom des Etats Généraux de Hollande.

Il prétendoit faire revivre d'anciennes prétentions qu'ils s'attribuoient sur cette Ile. Dès l'année 1637, les François y avoient jetté les fondemens d'une petite Colonie ensuite les Hollandois s'y étant introduits par surprise, & s'y trouvant les plus forts, avoient bâti une Forteresse, qui les avoit maintenus pendant quelques mois dans leur usurpation. Mais les Espagnols de

(*b*) On a donné la description.

Hist. des Voyages et Etabl. aux Antilles. St Martin

Pannetic donna ordre aux uns & aux autres, avec un armement conſidérable, d'exiger ſon Préſent, ſans diſtinction, les François & les Hollandois de l'Ile, & s'y donner établi eux-mêmes, dans la Forteresſe qu'ils avoient occupée juſqu'en 1648. On ne voit point quel droit les Hollandois pouvoient fonder ſur cet événement, & leur prise de poſſeſſion, en 1648, n'étoit qu'une nouvelle preuve de mauvaiſe foi. Auſſi les quatre François de Saint Martin, qui ne recevoient aucun ſecours extraordinaire de St. Chriſtophe, ſe déterminent-ils de la perfidie de leurs Compatriotes, & diſſimulant leur chagrin, ils trouvent enfin l'occaſion d'informer le Commandeur de Poincy, Général des Iles Françoiſes, de l'injuſtice qu'on faiſoit à leur Nation.

Poincy envoya d'abord, à Saint Martin, avec Hommes ſous les ordres d'un Officier, ſans autre vue que d'obſerver quelle ſeroit la conduite du Gouverneur Hollandois. Non-ſeulement ils n'y furent pas reçus, mais on prit les armes, pour les empêcher d'y débarquer. L'Officier François, qui ne ſe trouva pas aſſez fort pour faire valoir ſes droits, retourna auſſitôt à Saint Chriſtophe, & Poincy donna trois cens Hommes à Longvilliers, ſon Neveu, pour le rendre maître de Saint Martin, dont il le nomma Gouverneur. Cependant il plaignit, à cet ordre, celui de n'employer la voie des armes, qu'après avoir fait ſommer les Hollandois de remettre la partie de l'Ile dont les François étoient maîtres, lorſqu'ils en avoient été chaſſés par les Eſpagnols. Longvilliers débarqua ſans obſtacle, parce que la Colonie Hollandoiſe étoit trop foible pour s'y oppoſer. Il fit demander les Quartiers François dont elle s'étoit miſe en poſſeſſion. Le Gouverneur, menacé de ſe les voir enlever par la force, & de perdre ceux qu'on paroiſſoit diſpoſé à lui laiſſer, fit bien d'envoyer des Députés, avec leſquels l'accord fut bientôt conclu. Les Terres de l'Ile furent partagées, c'eſt à dire que les François demeurèrent maîtres de tout le côté qui regarde l'Ile d'Anguilla, & les Hollandois, de celui qui commande leur Port. Après ce nouveau Traité, les deux Nations ſe promirent une aſſiſtance mutuelle (*c*).

Elles vécurent en bonne intelligence, juſqu'à la guerre de 1688. Mais les Anglois ayant été chaſſés de Saint Chriſtophe dès le commencement de cette guerre, la plupart des Habitans François de Saint Martin reçurent ordre d'y paſſer, pour occuper les Quartiers dont on avoit dépouillé les Anglois. Enſuite les François furent chaſſés de Saint Chriſtophe à leur tour, & la ruine de cette floriſſante Colonie entraîna celle des Quartiers François de Saint Martin. Cependant quelques-uns des anciens Habitans y retournèrent, après la Paix de Ryſwick. On leur donna même un Commandant, ſous lequel ils commençoient à ſe rétablir, lorſque la guerre s'étant rallumée en 1702, le Gouverneur des Iles Françoiſes voulut les faire paſſer encore dans quelque autre Colonie. Mais n'ayant point oublié les malheurs de leur première tranſlation, ils refuſèrent de quitter Saint Martin. L'ancien Concordat fut renouvellé avec les Hollandois, on fit part une affection qui ne s'eſt pas démentie, & qu'on a pouſſée, pendant la guerre, juſqu'à faire vivre, avec la même

(*c*) Tous les articles du Traité ſe trouvent dans le Tome II. Il fut ſigné le 23 Mai 1648 ſur une montagne, qui ſubſiſte ſi-

tuée dans les deux Quartiers, & qui en a pris le nom de Mont des accords.

amitié, les Corſaires des deux Nations qui vont ſe fournir de vivres dans l'Ile. En 1705, lorſque Labat y paſſa, le Quartier François n'avoit pas même d'Officier du Roi. Il étoit commandé par un Habitant de leur Corps, Chirurgien de profeſſion, qui faiſoit auſſi l'office de Curé. Un Capucin, qu'ils avoient eu auparavant, avoit été maſſacré par un valet Corſaire, auquel il prêtoit trop de confiance, & les ſecours Eccléſiaſtiques, qu'on leur envoyoit quelquefois de Saint Chriſtophe, avoient ceſſé, depuis que cette Ile étoit repaſſée entre les mains des Anglois. La penſion du Curé Chirurgien de Saint Martin donne une triſte idée de l'état de la religion dans les Iles. „ C'étoit lui qui aſſembloit ſon Peuple à l'Egliſe, les Dimanches & les Fêtes. Il „ y faiſoit quelque lecture, ou quelque exhortation, il récitoit les prieres, „ il donnoit avis des Fêtes & des Jeûnes. Aux fonctions de Commandant, „ de Chirurgien & de Curé, il joignoit celles de Juge, aſſiſté du Maître „ d'Ecole, qui lui ſervoit d'Huiſſier, ou de Procureur du Roi, & de ſon *Frere*, qui avoit lieu de Greffier. Cette Cour jugeoit ſouverainement & „ en dernier reſſort toutes les conteſtations qui s'élevoient dans la Colonie. „ Le Commandant fut le premier qui s'offrit à moi, lorſque je fus en rivage. „ Sa maiſon étoit la plus apparente, de dix bon ou dix-neuf autres, qui „ compoſoient la ville de Saint Martin. L'Egliſe, le Preſbytere & le logement du Maître d'Ecole en étoient à quelque diſtance. L'ordre fut donné „ d'avertir dans les Quartiers que ſi étoit arrivé un Religieux, & le Maître „ d'Ecole voulut ſonner auſſitôt la Meſſe. Sa Cloche étoit un gros *Lambis* (*A*) percé, dont le ſon n'étoit pas moins bruyant que celui d'un Coq-d'Inde. Quoique il fût quatre heures après-midi, & par conſéquent que „ j'euſſe dîné, le Commandant s'efforça de m'engager à dire la Meſſe, pour- „ quoi il étoit Dimanche, & me repéta pluſieurs fois que je le pouvois, *ex „ aſſe neceſſitas*. Je lui promis de la dire le lendemain, & étant de ſon ſervice, je lui demandai où il avoit étudié ". Labat raconte les ſervices ſpirituels qu'il rendit à cette Colonie, ſurtout pour les Mariages, dont la plupart n'avoient été juſqu'alors qu'un Contrat Civil. Elle contenoit environ deux cens perſonnes. L'Auteur vit auſſi celle des Hollandois, qui étoit beaucoup plus nombreuſe, mais il n'en fait aucune Deſcription.

Dans les Voyages et Etats des Antilles. Dr. Martin.

D'environ cinquante mille acres que contient l'Ile entiere, les François en poſſédoient alors vingt-cinq mille. Ce grand eſpace occuperoit une Population de dix mille ames, que les progrès de la culture y réuniront probablement un jour. On n'y voyoit, en 1753, que cent deux Blancs, & cent quatre-vingt-cinq Eſclaves. Ils avoient pour nourriture 37 chevaux, 91 bœufs ou vaches, 315 moutons, 458 chevres. Pour leur habillement, ils cultivoient 17,500 cotonniers, 84 quarres d'igname ou de patates, & 80,000 folles de manioc. Le produit de 405,600 pieds de coton leur étoit ce qu'ils offroient au Commerce.

La ligne de *Demarcation*, dirigée de l'Eſt à l'Oueſt, qui a aſſigné une moindre ſuperficie aux Hollandois, les en a bien dédommagés par la poſſeſſion du ſeul Port qui ſoit dans l'Ile, & d'un grand étang qui fournit annuellement

(*A*) Eſpece de gros coquillage.

Suppl. aux Voyages et Etat des Antilles.

pour deux cens mille écus de fel. Ces Républicains ont de plus à ſouffrir de leurs Sucreries, qui occupent trois mille Eſclaves, mais dont les travaux ſont totalement perdus dans les années qui ne ſont pas pluvieuſes.

St. Martin.

Les deux Colonies commencent à cultiver le Café avec ſuccès. Peut-être cette production leur procurera-t-elle un jour une certaine aiſance, dont les François ſont aujourd'hui beaucoup plus éloignés que les Hollandois.]

Ile de Saint Barthelemy.

L'Ile de *Saint Barthelemy*, où Labat paſſa le 22, étoit encore une Colonie Françoiſe, qui avoit eu le même ſort que celle de Saint Martin, & qui n'en eſt qu'à trois lieues, comme elle n'eſt qu'à ſix de Saint Chriſtophe. Les Cayes, dont l'Ile eſt environnée, ne permettent point aux Vaiſſeaux d'en approcher. Elle eſt beaucoup moins grande que Saint Martin (*e*). Ce qu'elle a de meilleur & qui manque à l'autre, c'eſt un Port excellent (*f*), où les Vaiſſeaux de toute grandeur peuvent être à couvert, ſur un très bon fond. Le milieu de l'Ile eſt montagneux.

[En 1648 cinquante François vinrent s'y établir. Ils y furent maſſacrés en 1656 par une armée Caraïbe, formée à Saint-Vincent, à la Dominique, & ne furent remplacés que longtems après. En 1753, les Colons n'étoient qu'au nombre de 170, & n'avoient pour former que 54 Eſclaves, & 64,000 cocoyers. Depuis la dernière paix, la population des Blancs s'eſt élevée à quatre cens, & celle des Noirs à cinq cens. Les cultures ont augmenté dans les mêmes proportions. Le ſol de cette Ile, peu étendue, eſt fort montueux & exceſſivement ingrat. La miſère des habitans eſt ſi connue, que les corſaires Anglois, qu'on y a vu ſouvent relâcher dans les dernières guerres, y ont toujours fidélement payé le peu de rafraîchiſſemens qu'on a pu leur fournir, quoiqu'on n'eût pas la force de les y contraindre.]

Ile d'Aves.

Aves, Ile déſerte, où Labat fut pouſſé par une tempête, & qu'il ne faut pas confondre avec celle de même nom, placée au vent de Curaçao dans un autre article, eſt à cinquante lieues ſous le vent de la Dominique. L'Auteur eut le tems de la connoître, par divers accidens qui le forcèrent de s'y arrêter. Elle eſt, dit-il, à quinze degrés & demi de latitude Nord, & n'a pas plus de trois lieues de tour. Deux Iles, qui la bordent à l'Oueſt & au Nord-Oueſt, à la diſtance de cinq ou ſix cens pas, ne ſont que des rochers ſtériles, couverts, & blancs de l'ordure des Oiſeaux qui s'y retirent. Ils ſont joints à l'Ile par des Bas-fonds, parſemés de brûlots, qui ſe découvrent en baſſe Mer, & qui ſont remplis de coquillages.

Quoique l'Ile d'Aves, qui eſt beaucoup plus longue que large, n'ait de loin que l'apparence d'un Banc de ſable, preſque de niveau avec la ſurface de la Mer, elle eſt fort différente lorſqu'on eſt deſſus, ſon milieu eſt de plus de huit toiſes au-deſſus du rivage, & quoiqu'elle ait des récifs, à l'Eſt & au Nord-Eſt, qui avancent conſidérablement en Mer, le reſte eſt fort ſain. Elle n'a pas

(*e*) Du Tertre lui donne ſept à huit lieues de tour.

(*f*) Il entre, preſque du Terre, plus d'un quart de lieue dans les terres, ſon entrée eſt de cinquante pas de largeur. Dans quelques endroits il a près de trois cens pas de large, au plus étroit, il en a deux cens mais la terre n'y eſt propre qu'à porter du Tabac. Auſſi Labat ajoute : Il faut tout ce qui y reſtoit d'Habitans eſt paſſé à Saint Martin.

Suppl. aux Voyages et Etabl. aux Antilles.

Ile d'Aves.

peu d'eau douce, mais Labat (g) donne le moyen de n'en pas manquer. Il se trouve, dans l'Ile d'Aves, quantité d'Arbrisseaux, & même des Goyaviers, des Corossoliers & des Cachimens, que Labat croit venus des graines que les Oiseaux y laissent avec leurs excrémens. Si dans la suite, on y trouve des Orangers & des Citronniers, il avertit « que c'est à lui qu'on en aura l'obligation, parce qu'il y sema, dans plusieurs endroits, des pepins de ces deux fruits, qui pourront être d'un grand secours pour ceux que la Providence y conduira. » Il vante beaucoup la bonne chere qu'il fit dans cette Ile (h). Les Tortues franches, dont la chair est si délicate, ne lui manquerent jamais, quoique l'Equipage en consommât beaucoup tous les jours. Il y prit même quelques Carets. On ne voit nulle part une plus grande abondance d'Oiseaux de Mer, qui vivent par conséquent sans eau douce. Il s'y trouve des Pluviers, des Vingeons, des Chevaliers, diverses sortes de Poules d'eau, des *Flamands*, des *Grands-Gosiers*, des Mauves, des Paille-en-culs, des Fregates, des Fous, & quantité d'autres. Labat vit quelques nids de Flamands. Ils sont composés de terre grasse, & ressemblent à des cônes tronqués, d'environ vingt pouces de hauteur, sur autant de diamètre par le bas. On les trouve toujours dans l'eau, c'est-à-dire, dans des Mares ou des Marécages. Ces cônes sont solides jusqu'à la hauteur de l'eau, & ensuite enfoncés, avec un trou au sommet. *Les Flamands* y pondent leurs œufs, qu'ils couvent en s'appuyant contre le cône, & couvrant le trou de leur queue. Le fond est un peu concave, les parois sont fort unies. Jamais on n'y voit de plumes, ni d'herbes, ni d'autre couche pour les œufs. Le Poisson fourmille aussi sur les Côtes de l'Ile d'Aves, & les Bas-fonds sont toujours couverts d'une incroyable quantité de beaux coquillages. Enfin, dans les termes de Labat, il faudroit n'avoir, ni [illegible], ni [illegible], pour mourir de faim dans cette Ile.

Dans le même Voyage, il aborda le 30 de Janvier à l'*Ile des Crabes*,

(g) « Il est si commun parmi [illegible] qu'on en a besoin. » *Ubi sup.* Tome 8 p. 28.

(h) Un peu de gourmandise, dont il se [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] On le couvre de [illegible] & de Charbons. En deux heures de tems [illegible] sur une cendre moins [illegible] la peau. On le découvre ensuite, & l'on mange l'Animal, qui est alors un mets délicieux.

Isles aux Perroquets et Etabl. aux Antilles.

Isle aux Cannes ou Bourbiques.

nom qu'elle a reçu des Flibustiers, au lieu de celui de *Borriquen*, qu'elle portoit auparavant. Elle eſt éloignée de cinq ou ſix lieues de la Pointe Sud-Eſt de Portoric, à dix-ſept degrés dix minutes de Latitude Nord, & ſa circonférence eſt de huit à dix lieues. Les Montagnes y ſont en grand nombre; mais elles ne ſont point arides, ni eſcarpées, ni d'une exceſſive hauteur. Entre elles ſont de très beaux fonds, où la terre eſt excellente. D'ailleurs elles ſont couvertes de toutes ſortes de bois, & les ſources d'eau, qui en deſcendent, forment pluſieurs petites Rivieres d'une eau pure & ſaine. On trouve, dans toutes les parties de l'Ile, des reſtes d'anciennes Habitations. On y voit de longues allées d'orangers, de citronniers, & d'autres arbres; auxquels on diſtingue les Cantons qui ont été cultivés, de ceux qui ſont demeurés en friche, où les arbres ſont d'une groſſeur & d'une hauteur extraordinaires. La Chaſſe y eſt abondante, ſurtout aux Ramiers, aux Perroquets, aux Cerfs, aux Ortolans, & aux Oiſeaux de mer & d'eau douce, aux Perdrix rouges, aux Lezards & aux Tatous. Les Paguers & les Bananiers y croiſſent de toutes parts, & les bords de la mer ſont couverts de pommiers de Raquette. Labat y trouva, dans pluſieurs endroits, de belles cannes de ſucre. Il regrette qu'un Pays ſi délicieux, & naturellement ſi fécond, ſoit abandonné, & que la politique des Eſpagnols ne leur permette point de ſouffrir que d'autres Européens s'y établiſſent. Les Anglois, voyant qu'une Ile ſi bonne étoit déſerte, y commencerent quelques Plantations vers la fin du dix-ſeptieme ſiecle. On ne leur laiſſa pas le tems de recueillir le fruit de leur travail. Ils furent ſurpris par les Eſpagnols, qui maſſacrerent impitoyablement tous les hommes faits, & qui en emmenerent les femmes & les enfans à Porto-Rico. Cet événement n'empêcha pas les Danois de faire quelques arrangemens pour s'y établir en 1717. Mais les ſujets de la Grande-Bretagne réclamant leurs anciens droits, y envoyerent quelques aventuriers, qui furent d'abord pillés, & bientôt après chaſſés par les Eſpagnols. La jalouſie de ces grands du Nouveau Monde va juſqu'à défendre à des barques, même de pêcheurs, l'approche d'un rivage où ils n'ont qu'un droit de poſſeſſion ſans exercice. „Cependant, dit Labat, car un tel voiſinage devendroit incommode à leur Colonie de Portoric, mais pourquoi ne pas „faire uſage eux-mêmes d'un bien qu'ils ont entre les mains?“ Il ajoute, qu'ils poſſedent la plus grande partie de l'Ile, & qu'il ne s'étonne point que les Anglois aient voulu s'y établir. qu'à la vérité elle n'a point de Port, mais qu'elle a de bonnes Rades, celle, du côté de Portoric, un Accul, qui pourroit tenir lieu d'un bon Port. Enfin, qu'il n'y a rien vu qui ne lui ait fait envie, & qui ne lui ait fait déplorer l'aveuglement de ſes Compatriotes, qui ſont allés ſe cacher à Sainte Martin, Saint Barthelemi, & d'autres Iſles de cette eſpece, au lieu de venir former ici une bonne Colonie & de s'y maintenir par la force. De toutes les Iles qu'il a vues, dit-il encore, il n'y en a point de plus favorable pour un Etabliſſement & pour tous les avantages du Commerce.

Isle de Sainte.

Sainte, qu'il vifita dans un autre tems, eſt une petite Ile Hollandoiſe, qu'on prendroit pour un rocher, eſcarpé de toutes parts, & de quatre ou cinq lieues de tour. Sa ſituation eſt par les dix-ſept degrés. On n'y peut

découvrir que sur une petite isle de Sable, qui est au Sud, & sur laquelle les Habitans creusent leurs canots. Un chemin, en zigzag, taillé dans le Rocher, conduit au sommet de l'Ile, où le terrein se trouve uni, bon & fertile. Il paroît que les premiers, qui y sont montés, doivent avoir employé des échelles. C'est une Forteresse naturelle, dans laquelle il est impossible de forcer les Habitans, lorsqu'ils ne manqueront point de vivres. Ils ont fait, à côté de leur chemin, des amas de pierres, soutenues sur des planches, qu'ils ont posées sur des piquets, de maniere qu'en tirant une corde, qui les fait pencher, ils peuvent faire tomber toutes ces pierres dans le chemin, pour écraser une armée entiere qui entreprendroit d'y monter. On assure qu'ils ont un chemin plus facile, du côté de la Cabesterre, ou du Nord-Est, mais la Mer y est ordinairement si rude, qu'on n'y peut guères aborder. C'est ce qui leur a fait négliger la défense d'une partie, par laquelle ils craignent peu les surprises.

Labat obtint la liberté de monter dans l'Ile, & fut agréablement surpris de trouver un bon Pays, au-dessus de ce qu'il n'avoit pris que pour un affreux Rocher. Il apprit, du Commandant même, que la Colonie étoit partagée en deux Quartiers, qui renfermoient quarante-cinq ou cinquante Familles. Les Habitations ont peu d'étendue, mais elles sont propres & bien entretenues. les Maisons gaies, commodes, bien blanchies, & fort bien meublées. [Il n'y a pas en Amérique d'aussi beau sang que celui de Saba; les femmes y conservent une fraîcheur qu'on ne retrouve dans aucune autre des Antilles.] Le principal Commerce de l'Ile est en Souliers. „Jamais, dit „ Labat, il n'y eut de Pays si Cordonnier. Le Gouverneur entend le métier „ de l'être, & je crois que le Ministre l'est aussi. Si cette Ile étoit à des „ Cordonniers Catholiques, on la nommeroit sans doute l'Ile de *Saint* „ *Crépin*. Ces honnêtes Habitans vivent dans une grande union. Ils man„ gent souvent les uns chez les autres. Ils n'ont point de Boucherie, mais „ ils tuent des Bestiaux chacun, à leur tour, autant qu'il en faut pour la „ subsistance du Quartier; & sans rien débourser, ils prennent, chez celui „ qui a tué, la Viande dont ils ont besoin, qu'ils lui rendent en nature, „ quand leur tour est arrivé. Le Commandant du Quartier commence, & „ son exemple est suivi jusqu'au dernier Habitant, après lequel c'est au Gou„ verneur à recommencer". Ils avoient alors, dans leur Société, quelques Protestans François, dont l'Auteur achete plusieurs paires de bons Souliers. Avec ce trafic, un peu d'Indigo, & du Coton, ils vivent dans une heureuse abondance. Ils ont des Esclaves, de l'argent & de très bons meubles. En quittant l'Ile de Saba, Labat reçut du Gouverneur une provision de viande & de fruits.

De-là, son Vaisseau prit la route de *Saint Eustache*, autre Ile Hollandoise, mais beaucoup plus grande (1). Le prétexte du Capitaine étoit d'y mettre à terre un Habitant de Saba, qui lui avoit demandé passage, & qu'il avoit reçu à bord dans la vue de reconnoître cette Ile, mais la vue de quelques Vaisseaux d'Europe, dont il pouvoit craindre d'être insulté, le fit

(1) Elle a environ cinq lieues de tour.

Suppl. aux Voyages et Expéd. aux Antilles. Isle de Saint Eustache.

mouiller à l'entrée de la Rade, d'où il fit amener le Corsaire de Saba en rivage, dans un Canot. Labat ne put observer que la partie de l'Ile qui se présentoit vis-à-vis de lui. Elle paroît composée de deux Montagnes, séparées l'une de l'autre par un grand Vallon, dont le fond est élevé de plus de dix toises au-dessus du rivage. La Montagne, qui fait face à l'Ouest, est partagée en deux ou trois étages, revêtues de très beaux arbres, & la pente, jusqu'au Vallon, ne paroît pas rude. La Montagne, qui regarde l'Est, semble avoir été beaucoup plus haute que la première, & paroît comme coupée aux deux tiers de sa hauteur naturelle. Elle offre, à-peu-près, la forme d'un chapeau qu'on auroit affecté d'enfoncer. Toute cette pointe de l'Ile paroît agréable & bien cultivée. Le Fort est au pié de la Montagne de l'Est, mais peut en être plus éloigné qu'il ne le paroît dans l'éloignement. Les François en ont été deux ou trois fois maîtres. L'Ile de St. Eustache n'est séparée de St. Christophe que par un Canal, large d'environ trois lieues.

On lit, dans du Tertre, que les Hollandois, après avoir été chassés du Brésil, se répandirent dans les Antilles, où ils formerent trois divers Etablissemens. La Martinique en vit arriver un grand nombre en 1654, & du Parquet, qui commandoit alors dans cette Ile, refusa de les admettre, à la sollicitation des Jésuites, qui craignoient la contagion de l'Hérésie & du Judaïsme. Houel, qui se trouvoit dans le même tems Propriétaire de la Guadeloupe, n'eut pas la même délicatesse. Il reçut plusieurs Vaisseaux, chargés de ces Fugitifs (*f*).

[Saint Eustache produit un peu de coton, & à peu près les mêmes valeurs de sucre. Sa Population, comme Colonie agricole, est de cent vingt Blancs, & de douze cens Noirs. Comme commerçant, il a cinq cens Blancs, & jusqu'à douze ou quinze cens, lorsqu'il a le bonheur d'être neutre en tems de guerre.]

Labat observe que depuis l'Ile de Saba jusqu'à celle de *Sainte Croix*, le

(*f*) Le détail en est curieux. Le 24 Février il reçut un grand Vaisseau qui portoit les Habitans de l'Ile Tamaraca & cent Esclaves. Deux autres grands Navires vinrent mouiller dans le Port. Ils vous furent, disoit une Brigue Hollandoise, avec une riche prise qu'ils avoient faite sur les Anglois proche de la Barbade; mais on crut bientôt cette prise assez chère, lorsqu'on sut qu'elle leur coûtoit cent Hommes. Elle étoit de quatre cens esclaves, & sa cargaison étoit estimée cent cinquante mille livres. Le même jour deux autres grands Navires aborderent à la Rade. Ils portoient tous les Habitans de la Rivière de Paraiba. Le mercredi suivant, il arriva un grand Navire des Etats qui portoit les Garnisons de Tamaraca & de Paraiba, au nombre de quatre cens Hommes. „ On ne sauroit croire les biens que „ ces Etrangers apportoient à la Guadeloupe, car ils y débarquerent plus de neuf „ cens personnes & comme ils n'avoient „ que de l'or & de l'argent monnoyé, des „ chaînes d'or, des pierreries & de la vaisselle d'argent, ils donnoient toutes ces „ choses pour acheter leurs habits. Peu de „ tems après, un grand Navire, qui portoit le reste du débris de cette Colonie, „ Hollandoise arriva à la Martinique par „ permis plusieurs Familles Flamandes, „ nombre d'Esclaves, & fort peu de bon Juif. „ Ils vous laissent bien vuide cette petite ter. „ Du Parquet se repentoit d'avoir refusé „ les leurs, reçut celui-ci à bras ouverts, „ & leur donna le grand Cul-de-sac Royal „ pour habiter. Mais enfin les principaux „ Habitans s'étant rendus, tout cela s'é- „ vanouit par degrés, sans que l'on puisse „ soupçonner aucun artifice, ni à la Martinique, ni à la Guadeloupe." Hist. gén. Tom. I. pp. 460 & suiv.

fond de la Mer eſt d'une fable ſi blanc, qu'on croit pouvoir y marcher de la vûe, quoiqu'il ſoit d'une profondeur extraordinaire. On eſt fort ſurpris, dit-il, de voir produire ſur ce beau ſable toute ſorte d'Animaux marins. Son Vaiſſeau fut percé par les courans, à vûe de Sainte Croix, qu'on fut obligé d'y mouiller, vis-à-vis de la Riviere Sainte Croix, que les Sauvages nomment anciennement *Ayay*, eſt à dix ou douze lieues de Portorix au Sud-Eſt, à neuf-de de Saint Chriſtophe, & à huit de St. Martin. Elle a dix-huit lieues de long, ſur neuf & quatre de largeur. Elle fut occupée en 1649 par les Hollandois & par les Anglois. Leur mauvaiſe conduite ne tarda pas à les brouiller. Les premiers ayant été battus en 1646 dans un combat opiniâtre & ſanglant, le virent réduits à abandonner un terrein ſur lequel ils avoient fondé de grandes eſpérances. Le vainqueur travailloit à s'affermir dans ſa conquête, lorſqu'en 1650 il fut attaqué & chaſſé à leur tour par deux cens Eſpagnols, arrivés fur cinq vaiſſeaux. Leur triomphe ne dura que quelques mois. Ce qui étoit reſté de ce corps nombreux pour la défaite de trois, ſe crût ſans reſſource à cette dernière Françoiſe, envoyée de Saint Chriſtophe par le Commandeur de Poincy, pour y en mettre en poſſeſſion.

Ces nouveaux habitans ſe hâterent de connoître un terrein ſi diſputé. Le ſol étoit excellent, mais l'air n'étoit pas ſalubre pour les nouveaux Colons. Un terrein couvert de vaſtes arbres, ne permettoit guères aux vents de balayer les exhalaiſons infectes dont ſes entrailles épaiſſiſſent l'atmoſphere. Il n'y avoit qu'un moyen de remédier à cet inconvénient : c'étoit de brûler les forêts. Auſſitôt les François y mirent le feu, & s'embarquerent ſur leurs vaiſſeaux, comme pour aller en mer, durant deux mois, l'incendie qu'ils avoient allumé dans l'Iſle. Dès qu'il eſt éteint, ils retournerent à terre.

Les champs ſe couvrirent d'une fertilité incroyable. Le tabac, le coton, le rocou, l'indigo, le ſucre y réuſſiſſoient également.] Un Mémoire envoyé, après la mort de Poincy, au Commandeur de Sauvé, Ambaſſadeur de Malte, fixoit cependant [qu'on y comptoit alors huit cens vingt-deux Habitans, dans » y comprenant les Negres, que les trois droits du Tabac, monnoyés, mon- » toient à quarante ſept mille livres, que les Sauvages y étoient en grand » nombre, & qu'on eſpéroit qu'avant huit ou dix ans cette Colonie ſeroit la » fleur de toutes les Iles Françoiſes. On ne peut douter qu'en 1646, c'eſt-à-dire près de ſeize ans après ſa fondation, elle ne fût conſidérablement augmentée. Cependant un ordre de la Cour la fit revoir, dans le cours de cette année, à celle de Saint Domingue. Il paroît délicat à Labat d'en pénétrer les raiſons. » Les deux chefs, dit-il, dans un Manifeſte, après » avoir rendu de grandes dépenſes & la perte d'une infinité de perſonnes, » qui avoient péri dans l'origine de leur établiſſement, car c'eſt une regle gé- » nérale, & preſque infaillible, que ceux qui défrichent une Terre en pre- » mier, y en pourſuivre point, parceque les fatigues de cultiver, changent » enfin & fauvent nourriſſon. Une autre incommodité avoit caſſé la moitié » bien de gens, c'étoit la diſette d'eau. L'Iſle, étant une Terre plate, ne » du moins fans aucune hauteur qui mérite le nom de Montagne, a peu de » l'intérieur. Il n'y trouve qu'une ſeule Riviere (a), aſſez petite, celle-là

Iſles des Vierges et Etats des Antilles.

Iſle de Sainte Croix.

(a) Du Tertre les en donne un grand nombre.

Suite des Voyages et Etat des Antilles. Isle de Sainte Croix.

„ Mer offrit bien pour la rendre inutile aux Habitans. Ils avoient rémédié à ces défauts par des Canaux, dont chaque Habitation étoit bien pourvue, & il n'en excepte des terres quarrées, que arrosoient les nouveaux venus, où y jouissoit d'une très bonne santé. La Chasse & la Pêche y donnoient abondamment. Le Sucre & les autres denrées y croissoient en perfection, enfin la Colonie se fortifioit de jour en jour. Mais, pour son malheur, elle étoit obligée de vendre ses Marchandises aux Danois de Sainte Thomas, pour avoir d'eux les propres besoins, qu'elle ne pouvoit espérer des Français, parceque les Vaisseaux Marchands n'osoient descendre à Isle pendant la guerre. Cette nécessité de recourir aux Etrangers servit de prétexte aux Fermiers Royaux, pour se plaindre que le transport des Sucres, chez les Danois, diminuoit considérablement leurs droits d'entrée. On en fit un crime aux pauvres Habitans, & le Gouverneur de Saint Domingue, qui s'étoit soin d'augmenter la Colonie aux dépens de toutes les autres, en trouva plus de facilité à faire réussir ses demandes."

„ J'ai su, continua Labat, par le retour d'un bon nombre d'Habitans, qui étoient venus remonter aux Iles du Vent, que de demeurer à Saint Domingue, que nos Vaisseaux commandés pour les transporter, étant arrivés à Sainte Croix, le Gouverneur fit publier l'ordre de la Cour, qui leur enjoignoit de s'embarquer avec leurs effets, pour aller s'établir à St. Domingue, où chacun devoit recevoir des terres à proportion de ses forces. Il fallut obéir : mais comme ces trois Bâtimens, & deux ou trois Barques de Convoi, suffisoient à peine pour le transport des personnes, la vexation fut étrange lorsqu'il fut question des effets. Les Officiers subalternes affectoient de ne pas trouver de place, pour les meubles & les marchandises. Pour en embarquer une partie, on étoit forcé de vendre à vil prix, au premier qu'il leur plaisoit d'en offrir, & les Acheteurs étoient bien sûrs de la revendre avec beaucoup d'avantage. On brûla, dans l'Isle, les Chevaux, les Bêtes à corne & à laine, on mit le feu aux Maisons, on démolit le Four, & le malheureux Caleçon mit à la voile. Les Peres de mon Ordre embarquerent leurs Esclaves, qui étoient au nombre de quatre vingt-quatre, grands ou petits, avec ce qu'ils purent emporter des ustensiles de leur Sucrerie & delà s'est formé l'Etablissement que nous avons à Léogane, dans lequel nous n'avons pas été moins obligés d'achever le fond."

C'étoit quatre ou cinq ans après cette révolution, que Labat passoit à l'Isle de Sainte Croix. Il visita les tristes restes de la Colonie. Tous les murs étoient des presqu'entiers couverts de ronces. „ En vérité, reprend-il „ sérieusement, c'est une action criante, d'avoir détruit un si bel Etablissement „ pour un vil intérêt, & d'avoir réduit à la mendicité quantité d'honnêtes „ gens, qui jouissoient d'une vie commode, dont ils n'avoient l'obligation „ qu'à leur travail. A la réserve de l'eau, qui est assez rare dans l'Isle, elle „ nous parut un lieu charmant. C'est un terroir presqu'uni, qui n'a des Collines, ou, pour parler le langage des Iles Françoises, des Mornes, que „ vers son milieu. Les pentes en sont douces, & revêtues des plus beaux „ arbres du monde. Les Acajous, les bois d'Inde, les Acoumas, les Bois„ ins, les Bois rouges de toute espece y sont en grand nombre. Nous y vi-

„ mes encore de très belles Cannes, malgré les ravages des Porcs & d'autres
„ Bestiaux qu'on y a laissés, du Manioc, d'excellentes Patates, quantité
„ d'Oranges, & de Caroubes. De toutes les Colines où la curiosité nous
„ fit monter, nous vîmes la Mer de la Cabesterre, ce qui me fit conjecturer
„ que dans l'endroit où nous étions, il n'y a que trois lieues d'une Mer à
„ l'autre. On nous assura que c'est la plus étroite partie de l'Ile: celle de
„ l'Est est plus large. Autant qu'on peut juger de la longueur, en la côtoyant, comme nous fîmes, elle est de dix ou douze lieues. Suivant l'observation de notre Capitaine, la situation est par les dix-huit degrés quinze minutes du Nord (a)."

Divers auteurs Voyages et Etabl. aux Antilles.

Ile de Sainte Croix.

[L'Ile a été sans Colons & sans Culture jusqu'en 1733, terme où la France en céda la propriété au Danemarck, pour 758,000 livres.]

Saint Vincent, & *la Dominique*, les seules des Antilles qui se soient maintenues au pouvoir des Caraïbes, sont situées, la première à onze, & l'autre à quinze degrés de latitude Septentrionale.

St. Vincent.

La plupart des Voyageurs donnent à Saint Vincent environ huit lieues de long, & presque autant de largeur. Labat, qui la visita, dans les courses de 1700, lui trouva dix-huit à vingt lieues de circonférence. „Son aspect, dit-il, a un air de sauvage & de désagréable. Elle est fort hachée, & pleine de hautes Montagnes, couvertes de Bois, avec de petites Vallons détachés autour des Rivières." Il la nomme le centre de la République Caraïbe, parceque cette race de Sauvages, maîtresse de toutes les Antilles avant l'arrivée des Européens, y jouit de toute la liberté, & qu'elle n'est nulle part en si grand nombre. D'ailleurs l'Ile est encore peuplée de Negres fugitifs, presque tous de la Barbade, qui, se trouvant situés au Nord de Saint Vincent, leur donne beaucoup de facilité à s'y sauver des Habitations de leurs Maîtres, dans des Canots, ou sur des Radeaux, qu'ils appellent *Piperis*. Autrefois, l'usage des Caraïbes étoit de les reconduire à leurs Maîtres, du moins lorsqu'ils étoient en paix avec les Iles Angloises, ou de les vendre indifféremment aux Européens des autres Iles. On ignore ce qui leur a fait changer de méthode, mais Labat assure qu'ils se repentent beaucoup de les avoir reçus parmi eux, regret inutile, depuis que le nombre des Negres s'est si fort accru par ceux qui sont arrivés successivement & par leur multiplication dans l'Ile même, qu'ayant enfin surpassé celui des Caraïbes, ils les ont forcés de la partager avec eux & de leur céder la Cabesterre. On a vu, dans un autre article, qu'il s'y trouve aussi quelques Familles d'Anglois & de François, qui préfèrent la vie libre des Sauvages aux commodités qu'on leur offre dans les Etablissemens de leurs propres Nations.

Mais ce qui chagrine le plus les Caraïbes, c'est l'enlevement fréquent de leurs Femmes & de leurs Filles, dont les Negres se saisissent lorsqu'ils en

(a) Dix-huit degrés. Suivant du Tertre, il n'y a que Sainte Croix à trente-trois; deux au Nord dont le premier se nomme Saint Jean & le second l'Isle Bonaventure ou la Rivière salée. La troisième est au Sud. Mais le plus beau est celui de la Rivière salée, qui peut contenir cinq cents grands Vaisseaux à l'ancre. A l'égard de la longueur de l'Ile, du Tertre cite ses Relateurs, témoins, dit-il, après la conquête, qui lui donnent vingt-deux lieues en droite ligne.

Suite des Voyages et Exam. des Annales.

Isle de Saint Vincent.

ent habiles, & qu'il n'eſt pas facile de leur ôter de leurs mains, pourqu'étant les plus braves, comme les plus forts, ils maîtriſeront les Caraïbes, juſqu'à leur faire craindre de ſe voir un jour chaſſés de l'Iſle, ou contraints de travailler pour eux à qui l'excès de leur indolence (o) a laiſſé prendre cet aſcendant. On lit, dans toutes les Relations, qu'ils ſe plaignent hautement de l'ingratitude de leurs Hôtes, & qu'ils ſollicitent ſouvent les François & les Anglois de les délivrer de cette tyrannie. En 1719, le Chevalier de Feuquieres, Général des Iles Françoiſes, réſolut de leur rendre ce ſervice, dans la vue apparemment de vendre les Negres aux Eſpagnols pour leurs Mines, car ſi l'on en croit Labat, il ſeroit dangereux de s'en ſervir dans les Iles, où non ſeulement on les perdroit bientôt par une nouvelle fuite, mais ils ſeroient capables de débaucher ceux qui vivent tranquillement ſous le joug. Poulain de Courville, Major de la Martinique, & du Buc, Lieutenant-Colonel de la Guadeloupe, partirent avec cinq cens Hommes pour cette expédition. Ils compterent ſur une puiſſante diverſion des Caraïbes, mais ces indolens Marcels, quoique perſuadés qu'on cherchoit à les ſervir, demeurerent tranquilles ſpectateurs de l'entrepriſe. Auſſi n'eut-elle pas de ſuccès. Les Negres ſe retirerent dans les Montagnes, d'où ils ne ſortoient que la nuit, pour ſurprendre les François. Cette étrange guerre leur réuſſit. On ne leur prit pas un Homme, & les aſſaillans y perdirent quantité de braves gens, entre leſquels ſe comptoient leur Chef. On ne doute point que ſi les Caraïbes avoient pris les armes, cette entrepriſe n'eût tourné plus heureuſement. Avec quelques François à leur tête, ils auroient attaqué leurs Ennemis par les Montagnes, ils auroient enlevé leurs Femmes & leurs Enfans, qui s'y étoient retirés, & forçant les Hommes de quitter le centre de l'Iſle, ils les auroient mis entre les deux Armées, c'eſt-à-dire, dans la néceſſité de ſe rendre ou de ſe faire égorger.

Quelque tems après, les Anglois croyant pouvoir tirer parti du mécontentement des Negres pour ſoumettre l'Iſle de Saint Vincent, entreprirent de s'en ouvrir l'entrée par des voies plus douces. Le Duc de Montagu avoit fait donner, par ſes Lieutenans Pantaro, Sainte Lucie, Saint Vincent & la Dominique Wing, qu'il avoit chargé de la conduite de ſes Troupes & du ménagement de ſes intérêts, envoya aux Caraïbes & aux Negres de St. Vincent, Egerton, un de ſes Officiers, pour leur propoſer, à des conditions fort avantageuſes, de reconnoître le droit du Duc. On apprend, à cette occaſion, par le ſoin que les Anglois prirent de s'en informer, que le nombre des Caraïbes montoit à près de huit mille. Leurs Chefs n'étant pas les mêmes que ceux des Negres, Egerton trouva beaucoup de difficulté à les raſſembler; mais après y avoir réuſſi par ſes préſens, il eut le chagrin de voir rejetter ſes propoſitions. Les Negres, comme les Caraïbes, ne purent comprendre qu'un Roi d'Europe eut donné ſur eux des droits qu'il n'avoit point. Ils prierent Egerton de ſe retirer, après avoir reçu ſes préſens. Les Caraïbes, ajoute le Relateur (p), lui déclarerent particuliérement, que depuis leur

Traité

(o) Voyez leur caractere, leurs mœurs & leurs uſages, dans l'article de la Martinique.

(p) *British Empire*, article de la Virginie. Le P. Labat, qui vit des Negres à

» Traité avec les François, ils étoient sous leur protection; mais que si les
» François eux-mêmes formoient quelque entreprise contre leur liberté, ils se-
» roient la défendre au prix de leur vie. »

Cependant l'Établissement des François devenoit chaque jour plus florissant. Ils ne s'amusoient plus, comme autrefois, à élever des volailles, à cultiver des légumes, du manioc, du maïs, du tabac, pour aller les vendre à la Martinique. La moitié de vingt ans des cultures plus importantes occupèrent huit cens Blancs & trois mille Noirs. La valeur annuelle des nouvelles denrées montoit à quatre cens mille francs. L'Isle de Saint Vincent étoit dans cette situation, quand elle tomba sous la domination Angloise. Elle y est attachée par le Traité de 1763.

Revol. aux Voyages de Labat. Additions. St. Vincent.

L'Isle passe sous la domination des Anglois.

Les François, qui avoient commencé à défricher ce pays, de leur autorité privée, n'avoient aucun titre sur le sien de leur propriété. Ils la tenoient des Sauvages originaires, qui peut-être avoient pu disposer d'un terrein que la nature leur avoit donné. Quelle fut leur surprise, lorsqu'on leur annonça que la Grande Bretagne, qui n'avoit traité ni avec eux, ni avec les Caraïbes, se croyoit, d'après des principes reçus en Europe, autorisée à les dépouiller, à moins qu'ils ne rachetassent des champs qu'ils avoient arrosés de leurs sueurs. En vain se récrièrent-ils contre une oppression si contraire à l'ordre naturel,

Qui dépouillent les François de leurs propriétés.

des Caraïbes de l'Isle, dit que malgré la peinture de Rocou, qui leur rend à tous le corps rouge, & l'uniformité de leur habillement, qui ne consiste que dans une petite bande de toile [illegible], on distingue [illegible] que les Nègres n'ont pas cessé d'y avoir les cheveux crépus & [illegible] de la laine, au lieu que les Caraïbes les ont noirs, longs, droits & fort gros; mais que quand cette marque leur manqueroit, [illegible] leur ont [illegible] à leurs yeux, leur bouche & leur corpulence. (*)

« Je vis dans l'Isle des Caraïbes, le Pere la Bresson, Jésuite, qui y faisoit une Mission depuis bien des années, dans leur com- » pagnie. Il n'avoit pour compagnie qu'un » François, avec deux ou trois Nègres, [illegible] » [illegible] d'être instruits, comment » l'une des pratiques de la Confession, lors- » que les Sauvages [illegible], ou qu'ils s'i- » maginent que c'est la demeure d'un Mis- » sionnaire parmi eux qui les rend mala- » des, ou qui empêche qu'ils ne soient heu- » reux à la chasse ou à la pêche. Je passai » trois ou quatre heures avec lui. On eût » changé pendant ce temps, quelques pa- » roles par les Sauvages, il [illegible], » & qu'il [illegible] avec eux, jamais les » [illegible] à la connoissance des Sauvages, » qui [illegible] pour » avoir ce qu'ils n'avoient que leur Pere [illegible], » [illegible] du Vin ou de l'Eau- » de-vie. Tous les progrès que les Mission- » naires ont fait [illegible] chez ces » Barbares [illegible] » [illegible] pour les » Adultes [illegible] » qu'on ne [illegible] à moins que le ma- » lade ne soit prêt à rendre les derniers soupirs. » La vie de ce Pere étoit bien triste [illegible] » [illegible] plus digne d'admiration que d'i- » mitation. » Ubi sup. Tom. VI. pp. 109 & 110.

(*) Il est surprenant que [illegible] de Labat n'ait pas remarqué une marque plus distinctive [illegible] [illegible] entre les Caraïbes & les Nègres de l'Isle [illegible], le [illegible] Lorsque les François [illegible] c'étoit avec des Esclaves pour défricher & cultiver. Les Nègres [illegible] [illegible] [illegible] que le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Les Nègres [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible]. A. d. E.

Nouv. art Ventes et Etabl. des Anglois. Iles de Saint Vincent.

& valent un droit des ventes. Leurs plaintes ne furent pas écoutées. Les chefs de la Colonie n'oserent fuspendre les ordres de la métropole, qui avoit prescrit indiſtinctement la vente de toutes les terres. Le Parlement fe propoſoit de fuppléer, par ce fubſide moyen, au vuide que les frais de la guerre avoient laiſſé dans le tréſor de la nation. Mais ce but ne fut pas rempli. De vaines formalités abſorberent preſque 1,500,000 livres, que produiſirent les Conceſſions qu'on fit dans les trois îles appellées neuves. Quand même l'attente des Européens, cet aſſemblage laid & barbare, qui veut que les terres habitées par les Sauvages ſoient cenſées vacantes, eût pu être rejetté des Anglois, qui en avoient abuſé ſi ſouvent pour uſurper, à l'exemple des Eſpagnols, quand les François n'auroient pas acquis légitimement par le travail, des terres qu'ils avoient cultivées par des préſens, enfin, quand le crédit public de l'Angleterre, épuiſé par une guerre peut-être injuſte, auroit pu ſe remplir de ces ventes illégitimes, il étoit contre fes intérêts & fes principes économiques, de multiplier ainſi des hommes actifs, qui devoient accélérer les progrès d'une Colonie qu'ils avoient à fonder.

Les François diſputent différentes îles pendant trois ans.

Mais la dureté de la nouvelle Domination les déſerta. Quelques-uns paſſerent à Saint Martin, à Marie-Galante, à la Guadeloupe, à la Martinique. Le plus grand nombre ſe porta à Sainte Lucie, qu'on commençoit à peu[illegible] à qui voudroit les défricher. Tous [illegible] l'entreprise ne fut pourtant pas univerſelle. Quelques Français, [illegible] parens, moins attendris d'une pa[illegible] balancerent de relter ſous le joug de [illegible] les avoit perdus. Après la premiere [illegible] leur démontra qu'ils gagneroient [illegible] cultiver, qu'à s'aller établir dans [illegible] cultiveroit rien.

[illegible] gouverne de haſe, dont s'affermir, doit [illegible] Anglois. Il lie qu'ils partagent avec [illegible] beaucoup de Coton, mais elle eſt [illegible] Saint Christophe. On y recueilloit avant la conquête mille [illegible] de Café, dont il auroit été d'augmenter conſidérablement la culture ſi les Anglois ne s'étoient fait livrer toute leur récolte du côté du Sucre. La partie de Sainte Vincent où ils s'établirent fixés, & qui eſt tout le vent, ne leur a fourni juſqu'ici que peu, parce qu'elle eſt hachée & montueuſe. Cette conſidération leur a fait donner de la préférence aux plaines, qui ſont au vent. Les Caraïbes qui s'y étoient réfugiés, ont refuſé de les abandonner, & l'on a pris les armes pour les y contraindre. Quoiqu'ils ſe défendent avec courage, ils ſuccomberont un peu plutôt, un peu plus tard, ſous les foudres de la tyrannie Européenne.

Des productions avant la Conquête.

Subſiſtance d'emprunt.

Ile de la Dominique.

Non-ſeulement l'Ile de la Dominique étoit compriſe, comme Sainte Lucie & Sainte Vincent, dans les Lettres Patentes du Duc de Montagu, mais elle l'eſt ordinairement dans la Commiſſion du Gouverneur de la Barbade, ſi-fiction frivole, qui excite la riſée des Caraïbes mêmes. Cette île, à laquelle on ne donne pas moins de trente lieues de long, fur neuf dans ſa plus

grande largeur, a pour entrée plusieurs bonnes Montagnes, qui passent pour inaccessibles. Leur mesure toute la largeur, jusqu'à la Cabesterre, dans laquelle on remarque autre chose que des Bois, & trois ou quatre petites défrichées. En échange, il y a les plus beaux arbres du monde, & de toutes les espèces. „ C'est, dit-il, le Pays des Anguilles. " Il en vit fourmiller, dans les Rivieres, de plus belles & de plus grosses qu'il n'en eût encore vu. On ne compte pas, à la Dominique, beaucoup plus de deux mille Caraïbes, dont les deux tiers sont Femmes & Enfans. „ Les plus vieux, continue Labat, savent encore faire le signe de la Croix, réciter quelques prieres Chrétiennes en leur Langue, & quelques-uns même en François. C'est le seul reste des instructions que les PP. Raymond & de Beaumont, Religieux de notre Ordre, leur avoient données pendant un long séjour avec eux. Nous visitâmes pendant dix jours toute la Cabesterre, depuis la pointe qui fait face au Macouba de la Martinique, jusqu'à ce qui regarde Marie-Galande. Ce que je puis dire, en général, de cette Isle, c'est que la terre y est très bonne. Le Manioc y croît très facilement, surtout celui d'odeur, que les Caraïbes préferent à l'autre. Je vis, dans quelques Cantons, des Bananes & des Figues, plus belles que celles de nos Isles, des Patates & des Ignames en abondance, beaucoup de Miel & de Coton. Les Habitans laissent leurs Volailles en liberté, autour de leurs Carbets, elles pondent & couvent leur mieux leur, elles amenent leurs Poussins au logis, pour chercher à vivre, & cette méthode les rend excellentes. Les Porcs, surtout les Marons, sont aussi fort communs dans l'Isle. Je n'ai pas fait le tour entier de la Dominique, mais, autant que j'en puis juger, par l'étendue de la Basseterre & de la Cabesterre, que j'ai parcourues, elle peut avoir environ trente-cinq lieues de circuit. Elle est arrosée de quantité de Rivieres, particulierement la Cabesterre. Les eaux y sont bonnes, & le Poisson d'eau douce excellent. On assure que près de la Soufriere, Montagne de l'Isle, qui donne en effet du Soufre, il se trouve une Mine d'or, dont les Caraïbes se persuadent pouvoir seuls [illegible]."

Tome III. des Voyages et Trav. aux Ant. Isles. Isle de la Dominique.

C'est apparemment pour en éloigner les Etrangers, que suivant le dessein Anglois qu'on a cité, la fable l'effrayante récit d'un Monstre qui veille à la garde du Trésor, & dont la vue est armée d'un si grand Diamant, qu'il en fait une merveilleuse lumiere (q). Le même Ecrivain convient que les Caraïbes de l'Isle portent beaucoup de haine aux Anglois. „ Les François, dit-il, ont avec eux un ancien Traité, c'est une politique sage, que les Anglois n'ont jamais eue, & qui ne leur a pas été de petit profit, depuis que par des malices & des violences de la leur sont tous déserter de tous ces Souverains. Il seroit dangereux, pour un Anglois, de se faire voir aujourd'hui dans l'Isle, & cette que la trompette y a quelquefois passé, leur a payé cher les perfidies de leur Nation. Ainsi, quoique le même Ecrivain, il y a peu d'apparence que nous obtenions jamais la possession de cette Isle; & la Dominique, dans la Constitution de notre Gouvernement de la Barbade, n'est pas moins inutile que le Royaume de Jérusalem dans les titres du Roi d'Espagne."

(q) Ubi sup. Tom. II. p. 168.

Rade, ses Ports et Bras, ses Appellations.

Iles de la Dominique.

Au centre de la Sulfaterre de la Dominique, on trouve une spacieuse Rade, entre la Pointe qui regarde le Précheur, & celle qui est vis-à-vis des Saintes. Le mouillage est bon partout dans la Côte de l'Ile, mais elle n'a point de Port ni de Cul de sac, où les Vaisseaux puissent se mettre. Elle n'a que des Rades foraines, avec quelques Pointes, derrière lesquelles on peut se mettre à couvert de certains Vents. Quoique cette incommodité rende l'Ile peu propre au Commerce, Labat observe que les Anglois ont souvent voulu s'y établir, fondés sur des prétentions auxquelles la France s'est toujours opposée, non-seulement parcequ'elles n'ont aucun fondement plausible, mais encore, parcequ'il est clair que si la Dominique étoit entre leurs mains, ils s'en serviroient pour couper la communication entre la Martinique & la Guadeloupe dans les tems de guerre, & rétabliroient ces deux Iles aux dépens entièrement. Ils se servent de la Paix de Ryswick, & d'un accommodement particulier qu'ils avoient eu l'adresse de faire avec les Sauvages de la Dominique, pour y aller couper du bois de charpente. Labat, la trouva, au bord de la Mer, un de ces appentis, que le nommoit *Apentis* aux Iles, pour mettre ce bois à couvert, en attendant les Barques qui le devoient emporter. L'Apentis le changea bientôt en une Maison, autour de laquelle ils firent une palissade, où ils mirent quelques pièces de Canon, sous prétexte de défendre leurs Arbres lorsque de les faisoient boire. Le Gouverneur Général des Iles Françoises n'en fut pas plutôt informé, qu'il dépêcha un Officier au Général des Anglois, pour lui en faire les plaintes. Il donna le même ordre, & envoya deux Barques à la Dominique, qui obligèrent les Anglois de remporter leurs Canons & leur bagage. La Maison & les Palissades furent brûlées. Labat, qui eut la curiosité de visiter exactement tout ce qu'ils avoient choisi, en admira la situation, & la trouva très avantageuse pour la construction d'une Forteresse régulière, dont il n'auroit pas été facile de les déloger, s'ils avoient eu le tems de remplir toutes leurs vues.

Parmi les productions de l'Ile, on y trouve une Plante, dont la racine appaise presque sur-le-champ la douleur de dents, en l'appliquant sur le mal. Son fruit sec, lorsqu'elle est allez broyée pour le rendre uniforme, produit le même effet, au moment qu'il est répandu sur la dent ou sur la gencive. Cette racine, connue de tous les Caraïbes, est jaune, un peu noueuse, grise en dehors, & brune en dedans, assez pareille de fort dans la Orichoire, d'une odeur agréable, qui est sur celle de la Valériane, & d'un goût à peu près semblable à celui de la Reglisse, mais plus désagréable. Labat n'en vit point les feuilles, & regrette encore plus de n'en avoir pas trouvé le nom.

Population de l'Ile en 1770.

[Il y avoit plus dans l'Ile, en 1770, que 936 Caraïbes, répandus dans quatre divers cantons. 349 François y occupoient une partie de la Côte, que les Sauvages leur avoient abandonnée. Ces Européens n'avoient pour instrumens, ou plutôt pour compagnons de leur culture, que 23 Maîtres blancs, & 352 Esclaves. Tous étoient occupés à élever des volailles, à produire des denrées comestibles pour la consommation de la Martinique & à fabriquer 72,000 pieds de Coton. Le Café vint enrichir la masse de ces foibles productions. Il n'y a pas l'Ile compoit de cinq blancs & deux mille Nègres à la paix de 1763, qui en fit une possession Anglois.

Il en 1770.

L'Amiral Rodney n'opposa pas à la possession de la Dominique pour la cul-

ture du Café, du Cocon & du Cacao, qu'elle y peut cependant multiplier au-delà de ſes eſpérances; elle ne l'enviоit pas pour le Sucre, dont elle ne doit attendre, même avec le tems, que trois ou quatre mille quintaux par année. Un plus grand objet que des Etabliſſemens de culture, entroit de loin dans ſes vues politiques.

Suppl. aux Voyages rel. Etabl. aux Antilles.

Ile de la Dominique.

L'Angleterre ſe ſoucie peu de ſes productions.

L'Angleterre vouloit attirer à la Dominique les denrées des Colonies Françoiſes, pour en faire elle-même le commerce. Juſqu'à ce que la Nation, dont la fortune a baiſſé avec ſa gloire, ait repris toute ſon activité, & que, par la force de ſa Marine, elle puiſſe diſpoſer en quelque ſorte du prix de ſes productions, & les empêcher de s'écouler de ſes Etabliſſemens par les fauſſes portes d'un commerce interlope; juſqu'à ce moment de proſpérité, l'intérêt réciproque des Cultivateurs François & des Négocians Anglois forcera toutes les barrieres que l'autorité de la cour de Verſailles pourra leur oppoſer. Cette communication ſe maintiendra, par l'entremiſe des anciens Colons qui ſont reſtés à la Dominique, quoique le nouveau gouvernement les ait injuſtement rançonnés. Ce n'eſt pas pourtant la ſeule rigueur qu'ils puiſſent reprocher au Miniſtere Anglois. En rendant tous les Ports de l'Ile francs & libres, il a ſoumis chaque tête de Negre qu'on y ſeroit entrer, à un droit de 33 livres 15 ſols. On a même pouſſé l'imprudence de cette avidité fiſcale, juſqu'à faire payer avant la vente, une partie de ce fol impôt. Ainſi les vaiſſeaux qui viennent de Guinée, ſont obligés de porter de l'argent à la Dominique, ou de l'y emprunter à un prix exceſſif; ce qui doit les en éloigner, ou faire enchérir une marchandiſe, dont le commerce, vil pour l'humanité, n'eſt que trop cher pour la cupidité.

Pourquoi elle fait cas de la Dominique.

Avantages de ſa poſition.

Mais le grand avantage de cette Ile pour les Anglois, c'eſt ſa poſition; ce ſont ſes rades ſûres & commodes, qui mettront les Armateurs & les Eſcadres de la métropole à portée d'intercepter ſans riſque la navigation de la France dans ſes Colonies, la communication même des Iles Françoiſes entre elles. Il ſemble que l'Angleterre ſe ſoit emparée, par la paix, de tous les défilés & de tous les poſtes pour la guerre.]

Histoire des Antilles.

HISTOIRE NATURELLE
DES
ANTILLES.

Les observations, dispersées dans nos articles, sur la nature particulière du Sol, du Climat, des Productions de chaque Ile, nous dispensent de quelques traits, plus généraux & communs à toutes les Antilles.

Les Antilles forment un Archipel immense.

La partie du Nord de l'Amérique, qui s'étend depuis les 19½ jusqu'aux 31½ degrés de Longitude, présente l'Archipel le plus nombreux, le plus étendu, le plus riche que l'Océan ait encore offert à la curiosité, à l'avidité des Européens. Ce sont les Iles dont nous avons parlé sous le nom d'Antilles, qui le forment. Elles comptent une chaîne, dont on peut fixer le point de départ au Continent près du golfe de Maracaibo, & aller former l'ouverture du golfe du Mexique. Peut-être font-ce quelques parties reliées ci & là, de la même terre, qui augmente ces deux Continens.

Toutes les Iles paroissent détachées du Continent.

Toutes les Iles du monde paroissent avoir été détachées du Continent, par des embrasemens souterreins ou par des tremblemens de terre. Mille circonstances font présumer que l'Angleterre & surtout sa partie de la Cambrie, le Sud-Galles a été évidemment détachée de l'Italie. Les Iles du Cap Vert, les Açores, Madere, les Canaries doivent avoir fait partie des continens voisins, ou d'autres continens abîmés. Les observations récentes des navigateurs Anglois, ne permettent presque pas de douter que toutes les Iles de la mer du Sud n'aient formé jadis ou encore aujourd'hui une même masse. La Nouvelle Zélande, la plus considérable de ces Iles, est remplie de montagnes, où l'on voit empreintes les traces de volcans éteints. Ses habitans ne sont ni noirs ni basanés ni couleur de cuivre, comme ceux de l'Amérique, & malgré un éloignement de six cens quatre-vingts lieues, ils parlent la même langue que ceux de l'Ile d'Otahiti, découverte par M. de Bougainville.

Monumens très connus qui l'annoncent.

Des monumens connus confirment ces grands changemens. Le Physicien nouveau en voit partout des traces. Des Coquillages de toutes les espèces, des Cornes, des dents d'Animaux, des Poissons de mer, entiers ou mutilés, enfouis avec ordre dans toutes les contrées de l'univers, dans les lieux les plus éloignés de la mer, dans les montagnes & sur la superficie des montagnes, l'unanimité du Continent, qui communément brun, rouge, tantôt vert, par l'Océan, dont il éprouve les ravages, perd des terres d'un côté, & en découvre de nouvelles d'un autre, de longues plaines de falaises devant des Côtes, qui furent autrefois des Ports fameux, la douceur harmonique & parallèle des couches de terre & de productions marines, alternées uniformément de la même façon, composées des mêmes matières, la correspondance entre les Côtes séparées par quelque bras de mer, où l'on voit d'un côté des angles saillans opposés à des angles rentrans de l'autre, à droite, des lits du même filon ou des mêmes pénétrations, placés au niveau de ceux

Description des Antilles.

[illegible] îles, qui s'étendent à gauche, la direction des montagnes & des fleuves vers la mer, comme à leur source commune, la formation des [illegible] & des vallées, en un mot, tout, pour ainsi dire, laisse appercevoir [illegible] de ces continens, tout nous dit que l'Océan a franchi les barrières naturelles, ou plutôt qu'il n'en a jamais eu d'insurmontables, & que disposant du globe de la terre au gré de son inconstance, il a tour-à-tour ouvert ou [illegible] à ses habitans.

Quelles que soient les causes secondes de ces révolutions particulières, dont la cause générale est visiblement dans les loix connues du mouvement universel, les effets en seront toujours frappans pour tout homme qui aura le courage & la sagacité de les voir. Ils le seront plus particulièrement pour les Antilles, si l'on parvient à constater qu'elles éprouvent des secousses violentes toutes les fois que les volcans des Cordillières jettent des matières, ou que le Pérou est ébranlé. Ces Archipels, comme celui des Indes Orientales, situés presque à la même hauteur, paroissent formés par la même cause, c'est-à-dire par le mouvement de la mer d'Orient en Occident, mouvement plus violent à l'équateur, où le globe plus élevé décrit un cercle plus grand, une zone plus agitée, où la mer semble vouloir rompre toutes les digues que la terre lui oppose, & s'ouvrir un cours sans interruption, y étant elle-même la ligne équinoxiale.]

Il est vrai que les Antilles, étant situées en-deçà du Tropique du Cancer, appartiennent à la *Zone torride*, & que dans cette partie du Globe terrestre, qui a passé longtems pour inhabitable (a), on ne connoît proprement que deux Saisons, l'Été & l'Hiver, c'est-à-dire que dans toute l'année on ne peut trouver un tems auquel on puisse donner le nom de Printems, ni celui d'Automne, parce qu'on y voit continuellement ce qui n'arrive en Europe que pendant ces deux Saisons. L'Hiver & l'Été mêmes de ces Régions, sont

(a) On a déjà remarqué que de très grands Hommes, tels que Aristote, [illegible] Pline, [illegible] que la *Zone torride* [illegible] de la Mer qui les lavent & les rafraîchissent dans cette saison [illegible] on voit qu'en Europe les Côtes de la Mer sont toujours plus [illegible] que les Terres [illegible] Ces Terres [illegible] ces Antilles [illegible] Continent. C'est ce que [illegible] Animaux & Plantes, & à toutes les productions de la terre.

Hiver sur les Animaux.

sont différens de ceux de l'Europe, dans leurs causes, comme dans leurs effets. C'est la présence du Soleil qui cause les Pluies ici, c'est son éloignement, & la présence, ou couverture, sur l'Hiver. Lorsque cet Astre vient à s'éloigner de la Ligne & une vers le Tropique du Capricorne, une expérience continuelle apprend que jusqu'à son retour en deçà de la Ligne, c'est-à-dire ordinairement depuis le mois de Novembre jusqu'au mois d'Avril, il y a presque point de nuages, & il en y tombe fort peu de vapeurs & d'exhalaisons. Il demeure ici frais, il fait, & il pue, quoi qu'on peut, aussi-tôt regarder d'un œil fixe le lever & le coucher du Soleil, mais voir en même tems le déclin & le croissant de la Lune. Si les jours sont chauds, les nuits sont d'une fraîcheur proportionnée. Si la chaleur du Soleil ouvre les pores de tout ce qui se trouve sous lui, la fraîcheur nocturne vient refermer l'air, l'épaissir, le retondre & le faire distiller en rosée fort abondante, qui trouvant tous ces pores ouverts, s'y insinue, y pénètre, & de là vient la facilité que tous les corps ont à se corrompre sous la Zone torride : c'est ce qui fait naître les Vers dans les bois, & tant d'insectes qui font une des principales incommodités des Iles, c'est ce qui rouille, comme on l'a fait remarquer, le fer des épées dans les fourreaux, les draps & les étoffes dans les pochettes, &c. Enfin, si les jours sont d'une grande pureté dans cette saison, les nuits ne sont pas moins claires & moins sereines dès le premier Quartier de la Lune, on peut lire, à la lanterne, jusqu'aux petits caractères d'écriture.

Pendant tout cet été, il ne pleut presque point dans toutes les différentes des Iles, & c'est ce qui fait donner le nom d'Eté à cette saison, quoiqu'une partie de ses effets ressemble à ceux que l'Hiver cause en Europe; car cette grande sécheresse dépouille de leur verdure les arbres à feuilles caduques, elle seche les herbes, elle flétrit les fleurs & leur fait tomber la tête. Si la plupart des arbres n'avoient pas leurs feuilles d'une nature forte, & capable de résister aux ardeurs du tems, le Pays deviendroit aussi triste, que nos Provinces d'Europe au cœur de l'Hiver. Les Animaux mêmes, hormis les Insectes & les Amphibies, abhorrent & fuyent cette ardeur, se cachent dans le creux des arbres, sous des rochers, dans des précipices, & semblent y chercher une humidité nécessaire à leur conservation. On nomme ce tems l'arrière-saison, parceque les Habitans ont aussi beaucoup de peine à vivre, & que s'ils n'étoient secourus par les rafraîchissemens qui viennent de l'Europe, ils n'auroient souvent que leur Mais pour ressource. Leur soulagement est la Brise, qui est plus réglée & qui se fait plus agréablement sentir dans cette saison, que dans l'Hiver.

Mais quand le Soleil a repassé la Ligne, & qu'il commence à s'approcher du Tropique du Cancer, ses rayons, qu'il darde plus directement, font lever de la Mer & de tous les lieux marécageux, une grande abondance de vapeurs, dans lesquelles il se forme d'horribles tempêtes, & lorsqu'ils viennent à crever, le tems se met à la pluie, qui dure huit, dix, & quelquefois douze ou quinze jours sans interruption. Ces pluies refroidissent l'air & la terre, & c'est ce qui fait nommer cette saison l'Hiver. Pendant tout mois, à peine se passe-t-il une journée sans pluie. Un Hiver il pleuvoit encore d'abord quantité de moindres, telles que des légères, des ménues, des douces

du

des dons, des parfums & des odeurs. On ne voit que des malades dans toutes les Iles. D'un autre côté, cet Hiver a des effets bien différens de ceux de l'Europe. Dès les premières pluies qui font un peu abondantes, tous les arbres se parent de leur première verdure & poussent toutes leurs fleurs. Les Forêts exhalent des odeurs, qui ne se cedent point aux meilleurs parfums. En un mot, la terre s'embellit de toutes parts, & ce qu'on nomme l'Hiver, aux Antilles, l'emporte beaucoup en agrémens sur le Printems de l'Europe. Tous les Animaux descendent de leurs Montagnes. Les Testacées changent de coquille. Les Reptiles prennent une nouvelle peau. Les Poissons, qui se sont retirés en pleine Mer pendant le tems sec, se rapprochent des Côtes, entrent dans les Rivieres, & semblent s'offrir aux filets des Pêcheurs. Toutes les especes de Tortues croissent en si grande abondance, qu'après s'en être nourri pendant l'Hiver, on en peut mettre une riche provision en réserve pour l'arriere-saison. Hiver aux Antilles.

Le climat des Antilles n'étant pas fort différent de celui du Continent de l'Amérique qui répond aux mêmes latitudes, on doit juger que la plupart de ses productions naturelles y sont les mêmes. Aussi ne nous arrêterons-nous qu'à celles qui semblent y porter un caractere de distinction, soit par leur culture, ou par quelque propriété particuliere, seules raisons qui nous ont fait prendre le parti de les renvoyer à cet article. Telles sont le Sucre (*), le Cacao, & quelques autres Marchandises, qui font la matiere d'un riche Commerce.

Observations sur l'origine & la nature du Sucre de l'Amérique.

Labat, auquel nous croyons devoir ici nous attacher, définit le Sucre, „ un suc de Canne ou de Roseau, qui étant purifié, cuit, blanchi & seché, „ se transporte partout, & se conserve aussi longtems qu'on se préserve de „ l'humidité, ou de l'eau, qui le fait dissoudre. Son extrême douceur, „ ajoute-t-il, pourroit le faire nommer un sel doux." Quelques Ecrivains ont cru les Cannes de Sucre originaires des Indes Orientales; mais la plupart des Voyageurs rendent témoignage qu'elles croissent naturellement en diverses parties de l'Amérique. On doit reconnoître seulement que l'Amérique doit aux Indes Orientales le secret d'en tirer le suc, c'est-à-dire l'art d'en faire du Sucre. Les Espagnols & les Portugais en ont fait, à la Nouvelle Espagne & au Brésil, longtems avant que les autres Européens se fussent établis aux Antilles; mais on ne fait pas remonter l'époque de leurs Sucreries plus loin que 1520. Ils ne s'étoient employés, jusqu'alors, qu'à conquérir le Pays, à découvrir les Mines d'or & d'argent, à faire pêcher les Perles, & à cultiver le Tabac. La culture des Cannes à Sucre fut celle du Tabac entre dernière. Cette Plante rongeant beaucoup le terrein, il fallut défricher de nouvelles Terres pour la planter, & celles, qui devenoient trop maigres pour elle, furent employées à la culture des Cannes. On a vu que le premier Etablissement des François & des Anglois entre les deux Tropiques se rapporte à l'année 1625, & qu'ils ne s'appliquerent d'abord qu'au Tabac, à l'Indigo & au Coton. Les Anglois commencerent à faire du Sucre à Saint Christophe & à la Barbade, en 1643, & furent bientôt imités par les François de la

(*) De là vient que les Anglois nomment les Antilles, *Sugar-Islands*, Iles au Sucre.

Hiſtoire Nat. des Antilles.

premiere de ces deux Iles. Celui de la Guadeloupe n'en finit qu'en 1648, ſous la direction des Hollandois, qui s'y réfugierent du Breſil; & ceux de la Martinique, un peu plus tard.

La ſeule différence, entre la Canne de Sucre & les Roſeaux communs qui ſe trouvent dans les lieux marécageux, c'eſt que la peau, ou l'écorce des derniers, eſt dure & ſeche, & leur poulpe ſans ſaveur, au lieu que la peau des Cannes de Sucre n'a jamais beaucoup de dureté, & que la matiere ſpongieuſe qu'elles renferment eſt pleine d'un ſuc, ou d'un jus, dont la quantité & la douceur ſont proportionnées à la bonté du terroir qu'elles occupent, à ſon expoſition, à leur âge & au tems de leur récolte. De ces quatre circonſtances dépendent leur hauteur, leur groſſeur, leur bonté, & la facilité de purifier leur ſuc, de le cuire & de le réduire en Sucre. Suivant la qualité du terroir, les Cannes ſont groſſes ou menues, longues ou courtes, & ſuivant leur expoſition au Soleil, elles ſont plus ou moins ſucrées: la ſaiſon, où elles ſont recueillies, leur donne plus ou moins de ſuc, & leur âge les rend plus ou moins bonnes.

Forme des Cannes de Sucre.

Les feuilles de la Canne ſont longues & étroites, avec une forte nervure, qui les partage au milieu, dans toute leur longueur. Cette nervure eſt aſſez enflée, lorſque ſes feuilles ſont ſeches, que ſouple & unie, lorſqu'elles ſont vertes, ou fraîchement cueillies. Les deux côtés de chaque feuille ſont tranchans, & comme armés de petites dents, preſqu'imperceptibles, qui coupent la peau, lorſqu'on y paſſe la main à rebours. Les feuilles ne viennent originairement qu'à la tête de la Canne, celles qui ſortent aux différens nœuds, où la Canne a été arrêtée en croiſſant, tombent auſſi-tôt qu'elle monte plus haut. Des nœuds garnis de feuilles font juger qu'une Canne eſt nouvelle, ou du moins fort éloignée de ſa maturité, les bonnes Cannes n'ont qu'un bout de ſept ou huit feuilles au ſommet.

Les nœuds qui partagent leur longueur, & d'où naiſſent les feuilles, ont peu de ſubſtance, & ſont naturellement durs. Un vuide, qui eſt au milieu de chaque nœud, fait la communication des deux parties de la Canne qu'il ſépare: il eſt rempli de la même maniere que le reſte de la Canne, mais plus groſſier, plus dur, plus coloré, plus ſavoureux, & comme plus mûr. On n'obſerve aucune regle, pour la diſtance des nœuds, plus le terroir eſt bon, plus ils ſont éloignés les uns des autres, & plus la Canne contient de ſuc, parceque les nœuds en contiennent moins que le reſte. On a vu des Cannes de vingt-quatre pés de long, ſans y comprendre la tête, & du poids de vingt-quatre livres, mais outre que ce volume eſt extraordinaire, c'eſt moins une marque de la bonté du ſuc, que la preuve d'un terroir gras, aquatique, & qui produit abondamment un ſuc crud, peu ſucré, plein d'eau, qui conſume, par conſéquent, beaucoup de bois & de tems, ſans rendre preſque beaucoup de Sucre. Lorſque les Cannes ont depuis ſept juſqu'à dix pés de longueur, qu'elles ont entre dix & quatre lignes de diametre, qu'elles ſont bien jaunes, que leur peau eſt aſſez ſeche & enflée, qu'elles peſent beaucoup, que leur moelle eſt grêle, & tirant un peu brune, que leur ſuc eſt doux, gluant, & comme un peu cuit, elles ſont dans leur perfection, qui conſiſte à donner, ſans peine, de beau ſucre en abondance.

[Lorsqu'on se propose de faire un abattis pour une Plantation de cannes, on ne peut prendre trop de précautions pour se garantir des vapeurs malignes d'une terre nouvellement découverte. Presque toutes les propriétés des Antilles sont devenues le tombeau de leurs premiers Colons, qui, agissant au hasard dans des terres d'inexpérience, sans aucun concours de leurs métropoles, faisoient autant de fautes que de pas. Leur avidité méprisa la pratique des Naturels du pays, qui, pour diminuer la trop grande influence d'un soleil éternellement ardent, épargnoient les petites portions de terres qu'ils étoient forcés de défricher, par de grands espaces couverts d'arbres & d'ombre. Ces Sauvages, instruits par l'expérience, plaçoient leurs logements au milieu des bois, dans la crainte des exhalaisons vives & dangereuses qui s'élèvent d'une terre qu'ils venoient de remuer.

Les destructeurs de ce peuple fugit, pressés de jouir, abandonnèrent cette méthode trop lente; & dans l'impatience de tout cultiver, ils abattirent précipitamment des forêts entières. Aussitôt des vapeurs épaisses s'élevèrent d'un sol échauffé pour la première fois des rayons du soleil. Elles augmentèrent, à mesure qu'on fouilla ses champs pour les ensemencer ou les planter: leur malignité s'introduisit par tous les pores, par tous les organes du Cultivateur, que le travail mettoit dans une transpiration excessive & continuelle. Le cours des liqueurs fut intercepté, tous les viscères se durcirent, le corps enfla, l'estomac refusa les fonctions. L'homme mourut. Echappoit-on aux ardeurs pestilentielles du jour? la nuit on respiroit la mort avec le sommeil dans des cabanes dressées à la hâte, au milieu des terres défrichées, sur un sol dont la végétation, trop active & mal-saine, consumoit les hommes avant de nourrir les plantes. Il est donc de la prudence de tout Colon de ne pas défricher tout d'un coup un terrein considérable, & de tenir une marche lente dans une opération si dangereuse, surtout aux Antilles, où les Européens trouvèrent presque toutes les terres vierges, quand ils y abordèrent.] Histoire Nat. des Antilles.

La terre, qui paroît pour le plus propre à porter de bonnes Cannes, est légère, poreuse, profonde, & doit avoir assez de pente pour ne pas retenir l'eau de pluie; elle doit être exposée au Soleil, depuis qu'il se lève, jusques vers son coucher. Une terre grasse & forte produit de grandes & grosses Cannes, mais presque toujours vertes, pleines d'un suc aqueux & peu sucré. Leur pied est gras, difficile à purger & à cuire, & le Sucre qu'on en tire est toujours mollasse, peu grené, sujet à moisir en marmelade ou en cendre. Les terres qui manquent de fond, & où les racines de la Canne trouvent bientôt le tuf ou le roc, comme la plupart des terres situées dans les Basses-terres de la Martinique & de la Guadeloupe, ne produisent que de petites Cannes, pleines de nœuds: elles durent peu, parceque leur racine se sèche & se brûle. Terre qui convient aux Cannes.

Cependant, si ces terres ont de la pluie, les premiers mois après que les Cannes sont plantées, & quelquefois encore jusqu'à leur maturité parfaite, elles ne laissent pas de se remplir d'un bon sucre, extrêmement doux & glouant. [Mais il faut être habile pour en fabriquer de bon Sucre, parce qu'étant presque cuit avant que d'être exprimé de la Canne, on n'a pas le tems de le purger & de le clarifier, qu'il a déjà cuit dans la cuillère qui lui est né-

Histoire Nat. des Antilles.

cultive, de sorte qu'on est obligé de mettre de l'eau dans les chaudières, afin d'éloigner la cuisson, & de donner le tems à la liqueur de dégorger les immondices qui sont attachés au sucre, & de les pousser en écume à la superficie. Les terres basses & marécageuses, qui sont comme de niveau avec le bord de la Mer, telles que la Grande Terre & les Culs-de-sac de la Guadeloupe, quelques endroits de la Martinique, & presque toutes les Iles Angloises & Hollandoises, à l'exception de Saint Christophle & de la Jamaïque, produisent de belles Cannes longues, grosses & pesantes, mais comme ces terres ne manquent jamais d'être inondées de rivieres, elles communiquent leur défaut aux Cannes, dont le Sucre ne peut jamais devenir bien blanc. Les terres rouges & fortes, comme celles qui se trouvent à la Cabesterre de la Martinique, depuis la Riviere rouge jusqu'à celle du Cul de sac Robert, & à la Guadeloupe, depuis la grande Riviere de la Cabesterre jusqu'à la Riviere du Lezard, portent des Cannes, longues, grosses & pleines d'un suc assez sucré, lorsqu'elles sont coupées dans la bonne saison, c'est à dire depuis le commencement de Janvier jusqu'à la fin de Juillet, & peuvent durer vingt à trente ans, sans avoir besoin d'être replantées. Les terres environnées de Bois, ou situées dans les hauteurs des Montagnes, sont fort sujettes aux pluies, aux grandes rosées, aux fraîcheurs de la nuit, & n'étant guères échauffées des rayons du Soleil, elles ne produisent que de grosses Cannes fort aqueuses, vertes & sucrées; aussi leur suc est il gras, cruel, & difficile à cuire. Enfin, toutes les terres neuves, c'est-à-dire qui n'ont jamais été plantées, ou celles, dans lesquelles on met des Cannes, aussi tôt qu'elles ont été défrichées, donnent quantité de très-grosses Cannes, & remplies de beaucoup de suc, mais gras, cruel, peu sucré & très-difficile à cuire. Pour avancer leur bonté, on a trouvé le secret de les couper à l'âge de six mois, de revuer ce qui doit servir à planter, & de mettre le feu au terrein, pour consumer les pailles, dont la pourriture augmenteroit encore la graisse des terres. Quelques mois après cette coupe, les rejetons donnent un Sucre parfait. Le profit de cette méthode est considérable, 1°. parce qu'on fait de bon Sucre, au lieu du mauvais, qui auroit demandé beaucoup de bois & de peine; & le ressemblement n'est que de deux mois (b), qui ne doivent point entrer en parallele avec un tel avantage. 2°. Les Cannes, coupées à six mois, ne font pas entierement mûres: non-seulement on en replante d'autres terreins, à cause que leur grosseur & la force de leur suc les rend fort propres, mais elles servent à faire de l'Eau de vie, qui est toujours une bonne Marchandise. 3°. La terre se trouve dégraissée, & dès cette premiere coupe elle devient propre à porter de très bonnes Cannes, et qui n'arriveroit pas en cinq ou six autres coupes, parceque les feuilles, dont elles se dépouillent en croissant, se pourrissent, & ne font qu'augmenter la graisse qu'on doit chercher à diminuer.

[Il n'y a point de saison plus favorable pour planter les Cannes, que l'automne, c'est-à-dire depuis la fin d'Août jusqu'à la fin de Décembre. Cette saison est ordinairement tempérée & pluvieuse, & c'est ce qu'il faut à la Can-

(b) Les Cannes, plantées dans une terre neuve, n'ont d'eau que dans un de leurs nœuds, ne peuvent être mûres qu'à dix-huit mois; à moins qu'elles ne soient

ne dans les premiers mois, parceque le plant courroit risque de pourrir, sur-tout dans les terres grasses, & encore plus dans les terres argilleuses. Lorsqu'on plante dans les autres saisons de l'année, on est sujet à replanter, parce que le terrein est très-inconstant, & plus souvent sec qu'humide, surtout les six premiers mois de l'année. D'ailleurs, la Canne plantée dans l'automne, se couvre pendant l'hiver, se fortifie, & aux pluies du printemps prend un accroissement si prompt, qu'on est surpris de ses progrès. Si l'on y fait attention, on observera à l'Amérique, sous la zone torride, comme sous la zone tempérée, une espece de suspension dans la végétation. On le vérifiera dans l'avancement de deux pieces de Cannes, l'une plantée en Novembre, & l'autre en Mars ou en Avril. La derniere se trouvera, à quelque chose près, aussi avancée à la fin de l'année que la premiere, mais les Cannes seront moins fermes & moins nourries.] Maniere de planter des Cannes aux Antilles.

Avant que de planter les Cannes, on nettoie soigneusement la terre. Il ne suffit pas de couper les mauvaises Plantes, surtout les Lianes, parceque, pullulant beaucoup, elles s'attachent aux Cannes, les couvrent & les abattent. A l'égard des souches, qui sont demeurées en terre, on brule celles des bois mous, qui poussent aisément des rejettons. Ensuite, si le terrein est uni, ou d'une pente douce, on le partage en quarrés, de cent pas chacun, entre lesquels on laisse un chemin pour le passage des Cabrouets. Cette division sert aussi à prévenir la communication du feu qui s'allumeroit dans un des quarrés, donne plus de facilité à sarcler, fait appercevoir d'un coup d'œil au Maître s'il n'est pas trompé par les Ouvriers, sert enfin à l'embellissement d'une Habitation, & joint même l'utilité à l'agrément; car, le long de ces chemins, on plante des Pois d'Angole, ou Pois de sept ans, arbrisseaux dont on estime le fruit, & qui forment des allées pour la promenade. Ceux, qui veulent épargner le terrein, se contentent de laisser un petit sentier de chaque côté de l'ouverture, pour visiter le travail & cueillir facilement les Pois; ils plantent tout le reste en Manioc, ou en Patates.

Lorsque le terrein est divisé, on l'aligne avec un cordeau, pour planter les Cannes en lignes droites. Les rangs sont plus ou moins éloignés entr'eux, suivant la bonté du fond. Si tout le terrein est d'une égale bonté, on laisse, d'un rang à l'autre, trois pieds & demi de distance en tout sens. Cette méthode demande plus de tems, que si les rangs & les fosses se faisoient sans regle; mais elle a diverses commodités, telles que de rendre le sarclage plus facile, de faire découvrir de plus loin les Serpens, qui sont fort communs à la Martinique, & de donner une vue plus libre du travail des Negres.

L'Alignement n'est pas plutôt achevé, qu'on place les Negres vis-à-vis de chaque ligne. On marque, sur le manche de leur Houe, la distance qu'ils doivent laisser entre les fosses qu'ils ont à faire, & chacun commence le travail. Chaque fosse doit avoir quinze à vingt pouces de long, la largeur de la Houe, qui est de quatre à cinq pouces, & sept à huit pouces de profondeur. A mesure que les Negres, qui font les fosses, avancent chacun sur la ligne, quelques jeunes Negres, ou ceux qui ne sont pas capables d'un plus grand travail, les suivent, & jettent dans chaque fosse deux morceaux de Can-

Nouveau Voy. aux Antilles.

ne, de quinze à dix-huit pouces de long. Ces fourreaux sont fendus d'autres Negres, avec des bouts, pour aplatir les deux morceaux de Canne l'un contre l'autre, de maniere que le bout qui vient du côté de la tête soit hors de la terre d'environ trois pouces, & qu'à l'extrémité opposée le bout de l'autre morceau soit placé de même, après quoi le remplissent la fosse, de la terre que les premiers en ont tirée. Les morceaux de Canne, que l'on met en terre, sont pris ordinairement à la tête de la Canne, un peu au-dessous de la naissance des feuilles. On leur donne quinze à dix-huit pouces de long. Plus ils ont de nœuds, ou d'yeux, suivant le langage des Iles, plus on juge qu'ils pousseront des rejettons & qu'ils prendront promptement racine.

(Le grand & le long travail qu'a tout pour planter une piece de Cannes, a fait penser à quelques habitans le secours de la charrue. Quelques-uns le font servir de faire des filons, à la vérité peu profonds, comme pour semer du bled. Les Cannes y sont venues de toute beauté, extrêmement hautes & grosses, mais dans un vent un peu fort, elles se renversent & se déracinent, par rapport à la trop grande souplesse ou flexibilité de la terre qui environne la touffe des racines: ce qui donne lieu de penser qu'il convient de ne donner à cette touffe que l'espace qu'il faut pour s'étendre, & de lui laisser des bords fermes, ou les pointes des racines s'enfoncent, puissent comme se cramponner, & par ce moyen s'affermir & se roidir contre les ébranlemens ou secousses des vents, qui sont souvent si impétueux, que quand les Cannes deviennent trop hautes, elles sont sujettes à se coucher. La méthode que décrit M. Cavallier, paroît excellente. Voici quelle elle est: on fait dans une terre labourée avec une houe des filons droits & parallèles. On plante dans ces filons des Cannes d'un pied de long, tout de suite, de façon que le commencement de la suivante touche à la fin de celle qui précede. On couvre ensuite de terre le plant à chaque nœud. Cette méthode abrégeroit beaucoup le travail, & les touffes des racines pourroient également s'affermir entre les bords du filon, comme entre ceux des trous qu'on pratique.)

Jamais les voitures ne se refusent des Cannes pour planter mais comme il faut du vent pour couper les hauts des Cannes, & pour les mettre en paquets, celui qui en a besoin est obligé d'envoyer ses propres Negres pour ce travail. L'habitude persuade que les têtes des Cannes n'en produisent jamais de si belles, que les trous, ou qui se coupent dans la Canne, & qui, devant avoir plus de suc, devroient, dit-on, pousser de meilleures racines & des rejettons plus vigoureux. Le vent propre pour planter est le fusain des pluies, depuis son commencement jusqu'à ses deux mois. La terre se trouvant alors imbibée d'eau, les racines & les germes y entrent facilement, l'humidité les fait croître, & leur fournit toute la nourriture dont ils ont besoin, au lieu que dans un terrein sec, la terre, aride & comme brûlée, attire & consume tout le suc du Plant. On ne peut avoir trop d'égard à cette différence de fusain, parceque de-là dépend le bon ou mauvais succès des Cannes. Le Plant n'a pas été cinq ou six jours en terre, qu'on le voit lever insensiblement, & suivant la force du terrein & de la fusain, il produit à vue d'œil des feuilles & des rejettons. C'est alors qu'on se hâte de farcler les herbes & les mauvaises, qui viennent toujours en abondance dans les terres neuves, surtout lorsqu'elles sont nettes & humides. Cette partie de la culture des Cannes est

la principale. Sont-elles seules à tirer le suc de la terre? elles croissent & grossissent parfaitement sans lorsqu'elles sont accompagnées d'autres Plantes, elles n'acquierent jamais de grosseur ni de suc. Il faut se garder, surtout, de laisser grainer les herbes, dès que les graines peuvent être emportées par le vent, elles infectent une Terre entière. En un mot, on ne peut pousser l'attention trop loin pour ses Cannes, jusqu'à en qu'elles couvrent la terre autour d'elles, & qu'elles puissent étouffer toutes sortes d'autres Plantes. Lorsqu'elles ont été tarcies deux ou trois fois, on les laisse croître en repos, jusqu'à ce qu'elles soient mûres, & l'on recommence alors le tarclage, pour n'y plus penser jusqu'à leur parfaite maturité. Elles n'ont plus d'autres ennemis que le Ver brûlant & les Rats.

Herbes qui infectent les Cannes.

Ver brûlant.

[L'insecte qu'on appelle *Ver brûlant*, se met souvent dans les jeunes Cannes. Il se promene le long d'une piece qui commence à pousser, on voit quelques petites taches, si on les ote, elles reviennent à la main, & on trouve quelquefois à extrémité un petit ver, quelquefois on n'y trouve rien. L'insecte qui est resté dans le point, ou bien devenu papillon il s'est échappé. Cet accident vient ordinairement du peu d'attention qu'on a de choisir ses plants. Il en est des Cannes comme des fruits, elles sont sujettes à être piquées où on trouve, comme dans les fruits, un petit ver qui en ronge la moelle. Si la plante qu'on met en terre est vermoulue, il n'est pas surprenant que le ver, en prenant un accroissement, devenu peu à peu l'intérieur de la plante, s'y fasse un chemin vers la partie la plus tendre, qui est celle de l'aubier, & qu'y trouvant une fleur, quand il a fait ses métamorphoses, il sorte & s'échappe par cet endroit, aux dépens de la tige qui en étoit pourvue. Les Cannes vermoulues, c'est à dire remplies de vers, sont communes dans les fonds de terre argileuse. La corruption qu'elles y contractent, invite à insecte, que les pique, pour y déposer son œuf. Il faut trouver des terres de Cannes, car il est bien difficile d'en tirer du Sucre. D'un autre côté, les Cannes rouges, c'est à dire celles qui ont été entamées par les Rats, malgré leur grosse, la douceur devient nulle, elles sont absolument inutiles à faire du Sucre, & ne peuvent servir tout au plus qu'à faire de l'Eau-de-vie. Il est donc intéressant de leur faire une vigoureuse guerre. Un moyen efficace, mais qui n'est pas toujours expédient, c'est de brûler la piece où l'on voit qu'ils se font beaucoup multiplier. On doit avoir attention de s'entourer par les quatre coins ou angles, & avancer en proportions égales jusqu'au milieu, où l'on laisse un bouquet assez considérable pour servir de retraite & de nourriture à ces animaux. On met ensuite le feu aux quatre coins & autour de la piece, dans un sens ordonné. De cette manière ils sont surpris & brûlés. Malgré cette précaution, les Rats ont tellement multiplié à la Martinique, que les habitans sont obligés d'y élever & entretenir des troupes de chats, pour les chasser & les détruire. Ils commencent à devenir si nombreux à Saint Domingue, qu'on en va sans doute être obligé en peu de temps de prendre le même parti, surtout les habitans qui ont des terres que la qualité ne permet pas de brûler, car il ne couvrent pas de la flamme partout. L'action du feu est très-nuisible aux terres légères & sablonneuses, mais seulement elle les délivre trop; mais même elle fait un grand

Rats.

Précaution que font les Rats.

On emploie pour les détruire le feu.

Les Chats.

Rats. préjudice aux souches qu'elle plante coup sur coup dans des trous pareils.

Rats. On s'étonnera sans doute qu'on n'emploie pas des Chats, plutôt que des chiens, pour détruire les Rats. Deux raisons en empêchent, la première, c'est que les Negres font autant estime des chats, que les chrétiens font des rats. Il n'y a rien qu'ils ne fassent pour les attraper & les manger. La seconde, c'est qu'étant Anciens les chats, ce semble, se ressentent de la douceur du climat, qui porte à l'indolence & à la fainéantise: comme ils trouvent assez d'amis pour se nourrir & pour se divertir à leur chasse, ils n'en connoissent & ne touchent point aux rats.

Leur prix. Labat prétend qu'il est d'une telle importance de faire la guerre aux rats, qu'il veut qu'on en mette en chaque Habitation un prix de tant. C'est un emploi qu'on donne à quelque Negre laid & mal-fait, mais qui n'est pas capable d'un plus grand travail. Une précaution qu'il convient de prendre, c'est d'empêcher que le chasseur ne vende ses rats aux Negres. Cette nourriture est mal saine & subtile relâchant le sang, qui fait à la fin tomber en pituite.

Pi des pieges. L'instrument dont on se sert pour prendre les rats, est fort simple. Ce n'est qu'un petit panier fait en cône, de sept à huit pouces de long sur trois ou environ de diamètre à son ouverture où le fait de noix ou de petites lianes redondantes. Il y a à la pointe une verge ou baguette aussi ronde qu'il est entier, longue de deux pieds & demi à trois pieds, au bout de la baguette est attachée une petite ficelle de jonc ou de rocher, bien tors & bien sorte, de moindre longueur qu'elle. On passe l'extrémité de cette ficelle, qu'on a noué coulant, entre le second & le troisième tour de la liane qui compose le panier, & on y fait venir bien rendre avec deux petits bâtons coupés en queue de chien. On met dans le fond du panier quelque morceau de manioc ou de crabe séché, dont l'odeur se répandant au loin, attire les rats, qui, entrant dans le panier, ne peuvent manquer de faire remuer les petits bâtons qui tiennent la ficelle tendue, qui se détendant aussitôt par le ressort que fait la baguette, & le rat se trouve pris dans le rapel coulant & étranglé contre le panier.

Le nombre de paniers se regle selon la quantité de rats dont on est incommodé, non seulement dans les Cannes, mais encore dans le Manioc, dans le Mil, dans les Cacaoyeres & en d'autres endroits. Un autre cela s'accommode à la Blanc-manger, qu'on trouve ses Serpens dans les lieux où ils s'assemblent, parce que les serpens s'en nourrissent & aiment même leur cri pour les faire venir mais cela n'est pas capable de les détruire, parce que le serpent ne digère ce qu'il a avalé que par la corruption & par la dilatation de l'animal même, il est assez longtemps sans avoir besoin de nourriture, quand il a deux ou trois rats dans le corps.

Le temps où l'on doit couper les Cannes, ne peut être fixé, & Labat reprend là dessus beaucoup d'erreurs à la plupart des Habitans. Ils s'imaginent, dit-il, qu'une piece coupée depuis quarante ou quatre mois se trouve en état de l'être encore un ou coupons, & trouvent les Cannes ne donnent qu'un suc gras, verd, & difficile à cuire: c'est qu'il n'est point assez mûr. Il est moins aisé de faire de bon Sucre avec des Cannes qui n'ont point encore leur maturité, qu'avec celles qui sont un peu trop, parceque le premier de ces deux maux est

eſt fans comparaiſon ; au lieu que pour le ſecond, il ſuffit de ne pas employer les vieilles Cannes, c'eſt à dire celles qui après avoir fleuri ſe ſont renverſées par terre, ou bien ſe ſont attachées par des filaments comme par autant de nouvelles racines, & d'employer ſeulement les rejettons qu'elles ont pouſſés de tous leurs nœuds. On ne ſauroit donc trop obſerver, quel eſt leur degré de perfection & de maturité. Il ne dépend point de leur âge, car celles, qui ont été coupées en Janvier, ont reſſenti toute la chaleur & l'activité de la ſaiſon ſeche, qui dure juſque dans une partie de Juillet, & qui les ayant longtems arrêtées, ne leur a permis de pouſſer que de foibles rejettons. Mais celles qui ſont coupées vers la fin de la ſéchéreſſe, c'eſt à dire dans le cours de Juin & Juillet, reçoivent le ſecours des pluies qui humectent la terre. De-là vient qu'aux mois de Septembre & d'Octobre, on les voit auſſi grandes & auſſi fournies, que celles qui ont été coupées en Janvier & Février. Nouveau Voy. aux Antilles.

Toutes les Cannes, qui ſe trouvent âgées d'onze ou de douze mois, lorſque la ſaiſon des pluies arrive, ne manquent point, comme les Roſeaux communs, de pouſſer à leur ſommet un jet d'environ trois pieds de long. C'eſt ce qu'on nomme leur fleche, par alluſion aux fleches des Indiens, qui ſont compoſées du jet des roſeaux communs. Ainſi, dans le langage des Iles, les Cannes font *en fleche*, lorſqu'elles ont actuellement leur jet, & les Cannes ont *fleché*, quand ce jet eſt tombé de lui-même, après avoir fleuri. Ses fleurs ne ſont qu'un panache de petites fleurs, dont les extrémités ſont garnies d'un petit duvet gris & blanchâtre, & qui forment, en s'épanouiſſant, une houpe renverſée. Depuis qu'elles ont commencé à pouſſer, juſqu'à leur chute, il ſe paſſe dix-huit à vingt jours, au dernier deſquels la fleche, ou le haut de la Canne, ſe ſeche, parcequ'il ne reçoit plus de nourriture, ſe détache, & tombe à terre. Alors la Canne ceſſe de croître & de groſſir. Jamais une même Canne ne fleurit deux fois. Si elle n'eſt pas coupée un ou deux mois après qu'elle a fleché, elle s'abaiſſe peu à peu, juſqu'à ſe coucher par terre, où, prenant des filets qui prennent racine, elle pouſſe quantité de rejettons. Avant qu'elle pouſſe ſa fleche, & près d'un mois après avoir fleché, elle a peu de ſuc, & ſon milieu eſt creux, parceque toute la ſubſtance, qui gonfloit ſes fibres, s'eſt portée en haut pour produire la fleche & les fleurs. Les Cannes ne doivent pas être coupées dans cet état, on n'en pourroit faire, ni du Plant, ni du Sucre, ni même de l'Eau-de-vie.

Lorſque on les croit mûres, ce qui ſe reconnoît à divers effets, on diſpoſe les Negres le long de la piece, pour la couper plus également, c'eſt-à-dire ſans qu'ils y entrent l'un plus que l'autre. Si les Cannes n'ont que ſept ou huit pieds de hauteur, on commence par abattre, avec une ſerpe, les têtes des rejettons de toute une touche, à trois ou quatre pouces au deſſous de la plus baſſe feuille, dans l'endroit où il ne paroît plus de verd. Auſſitôt que la touffe eſt coupée, on coupe les Cannes par le pié, avec l'attention de ne les pas meurtrir, parceque des hachures, qui donnent entrée à la chaleur du Soleil, font évaporer la ſéve & nuiſent au progrès des rejettons. Suivant la longueur des Cannes, qu'on a coupées de la touche, on les diviſe en deux ou trois parties, après y avoir paſſé la ſerpe, pour ôter les barbes qui s'y ſont attachées. On ne laiſſe guéres, à ces parties, plus de quatre pieds de lon-

Différence des Negres des Antilles.

gueur ; & jamais on ne leur en donne moins de deux & demi, à moins qu'elles ne soient de cette petite espece qu'on nomme *Rattons*, & qui, venant dans les terres maigres & sèches, ne font pas naturellement plus longues. Quatre ou cinq Negres jettent en un monceau toutes les Cannes coupées, afin qu'elles se trouvent assemblées par ceux qui doivent les lier, & qu'il ne s'en perde point sous les feuilles. On met ordinairement de jeunes Negres, ou quelques Négrelles, à lier les Cannes en paquets. Les extrémités des tiges, qu'on appelle l'œil de la Canne, servent de liens, avec trois ou quatre feuilles, qui se tirent aisément. On noue d'abord ensemble les feuilles de deux cannes, pour donner plus de longueur au lien, enfuite, selon la longueur des Cannes, on étend à terre deux liens, à deux piés l'un de l'autre, & les Cannes sont couchées dessus, en travers, au nombre de dix ou douze. On les serre ensuite, comme on lie les fagots en Europe. La coupe cesse, lorsqu'il en est tems, par l'ordre du Commandeur, qui fait porter au bord du chemin les paquets de Cannes, & des Cabrouets viennent les prendre, pour les porter au Moulin. Jamais on ne coupe plus de Cannes, qu'on n'en peut consommer dans l'espace de vingt-quatre heures. Si l'on en coupoit pour deux ou trois jours, elles s'échaufferoient dans cet intervalle, elles fermenteroient, elles s'aigriroient, & deviendroient inutiles pour faire du Sucre, surtout pour le Sucre blanc.

Horreur des Negres des Antilles.

L'usage commun est de couper les Cannes le Samedi, pour commencer l'opération du Moulin le Lundi à minuit. Quand on ne fait que du Sucre brut, on prend cette avance, sans oublier de couvrir les Cannes de feuilles, dans la crainte qu'elles ne s'échauffent. Mais, si l'on travaille en Sucre blanc, il vaut mieux retarder le travail de quelques heures, que de s'exposer au risque d'y employer des Cannes échauffées. L'abus veut qu'on ne les coupe que le Lundi, de fort grand matin, & que tous les Negres d'une Habitation y soient employés, pour hâter l'ouvrage. Comme il n'y a point de Voyageur qui ait parlé avec plus d'intelligence & d'étendue, que lui, des Cannes à Sucre, & de la maniere de tirer cette précieuse Marchandise, c'est l'extrait de ses Observations qu'on a donné jusqu'ici. Nous allons le suivre, dans les détails de la fabrique & des instrumens qu'on y emploie.

[On se sert de trois sortes de Moulins pour écraser les Cannes & en tirer le jus, le suc, le vin, ou le vesou, termes qui signifient tous la même chose. Les uns sont mûs par le moyen du vent, les autres sont tirés par des bœufs ou des chevaux, & les troisiemes tournent par le moyen de l'eau.

Différentes espèces de Moulins.

Les Moulins à vent ne different presque en rien de ceux que l'on voit en Europe & à l'entour de Paris pour moudre le bled, excepté qu'ils ont un tambour revêtu de fer, au lieu de la meule.

Moulins à vent.

Les Moulins que l'on fait à la maniere de ceux dont on se sert en Portugal pour moudre le grain, ont les ailes horizontales, au lieu que les autres moulins les ont verticales, ou perpendiculaires. L'effieu, ou l'arbre, à l'extrémité duquel la meule ou le tambour est enchâssé, est posé perpendiculairement sur un pivot, qui tourne sur la platine. Il est retenu dans cette situation par deux demi-colliers de bronze, enchâssés dans deux traverses de bois qui se meuvent dans les coulisses du chassis, pour serrer l'arbre, pour le tenir droit,

A la Portugaise.

MOULIN A SUCRE

A *Chassis avec les Tambours*
B *Mâts*
C *Sablière*
D *Les Forces*
E *L'Entrait*
F *Les Chevrons*
G *Les Cuves*
H *L'Ecumoire*
I. *Le Pompon*
M *La Pannoselle*
N *Bras de Moulin*
O *Chemin qu'font les Mulets*

& pour le laiſſer libre, quand il y a quelques réparations à y faire. Cet arbre eſt aſſez long pour tenir au-deſſus de la plate forme, qui ſert de couverture à toute la machine. Cette partie eſt longue d'environ neuf pieds. Elle eſt percée de huit mortaiſes par le haut, & autant par le bas, dans leſquelles on fait paſſer huit traverſes, qui excedent l'arbre ou l'eſſieu de quatre ou cinq pieds de chaque côté, & qui forment auſſi huit bras, ſur leſquels on cloue des planches minces & légeres, qui compoſent les huit ailes de ce moulin. Elles ont, comme on voit, huit pieds de haut ſur quatre à cinq de large. L'eſſieu, ou le reſte de la longueur de l'arbre, qui excede la hauteur des ailes, eſt diminué dans la groſſeur, & réduit à trois ou quatre pouces de diametre, pour être emboîté plus facilement dans une ouverture ronde, pratiquée dans l'une des traverſes qui ſe croiſent & qui ſont ſoutenues par les poteaux arcboutés ſur la plate-forme, afin de ſoutenir l'arbre & pour le tenir droit. Mais, comme il arriveroit que le vent frappant dans l'entre-deux des deux ailes, rendroit le moulin immobile, & qu'il eſt néceſſaire, pour le faire tourner que le vent frappe les ailes de côté, on l'a déterminé à produire cet effet, en faiſant de petites cloiſons de planches en dedans de l'ouverture que forme chaque entre-deux d'ailes, qui ſoient paralleles à la troiſieme aile qui précede celle dont on couvre l'ouverture & comme il y a huit ailes & huit ouvertures, ce ſont auſſi huit cloiſons qu'il y a à faire, qui ſont éloignées de trois ou quatre pouces de la circonférence du cercle que les ailes décrivent en tournant. Ces cloiſons ſont auſſi hautes que les ailes, & leur largeur égale la diſtance qu'il y a d'une aile à une autre. Elles empêchent le vent de frapper à plomb entre deux ailes & le déterminent à ſuivre le biais qu'elles lui préſentent, & à frapper avec violence l'aile qui lui eſt oppoſée, à la faire tourner, & imprimer le même mouvement ſucceſſivement à toutes les autres, à meſure qu'en ſuivant elles ſe préſentent devant la même ouverture. On comprend aiſément qu'y ayant huit ouvertures, de quelque côté que vienne le vent, il trouve toujours une entrée pour frapper quelqu'une des huit ailes, & pour faire agir le moulin.

Huit ailes.

La difficulté d'arrêter le mouvement du moulin, quand la néceſſité le requiert, ou quand on n'a plus beſoin qu'il tourne, eſt plus conſidérable, car la violence de ſon mouvement eſt très-grande, & il ne faut pas eſperer de le pouvoir ſurmonter avec quelque cheville de fer ou avec un autre arrêt, parce qu'on ſe mettroit en danger de voir briſer les ailes, de ſorte qu'il faudroit monter, ou que le vent ceſſât, ou qu'il changeât de rumb, mais on a trouvé une eſpece de porte en maniere de coulifſe, de la hauteur de la cloiſon, & un peu plus large qu'il ne faut pour fermer toute l'ouverture. On la pouſſe devant celle où le vent ſouffle, & le vent ne pouvant plus agir ſur les ailes, il eſt facile d'arrêter le reſte du mouvement qu'il y avoit imprimé.

Difficulté de l'arrêter.

On la fait d'une porte en coulifſe.

La maniere de porte que ſouhaiteroit le Pere Labat, ſeroit celle qui ſeroit enrichie à chaque cloiſon avec des glaces & des peintures, qui s'ouvriroit en dehors, & qui ſe pinceroit contre la cloiſon, parce qu'on n'auroit qu'à pouſſer la porte pour empêcher le paſſage du vent, & pour arrêter ainſi le mouvement des ailes.

Labat propoſe un autre moyen.

Moulins pour les Artillers.

On voit aiſément qu'un Moulin de cette façon doit aller très vîte, & qu'il n'eſt pas d'une dépenſe conſidérable, ni pour le fabriquer, ni pour l'entretien. Le reſte de la conſtruction de ces moulins eſt ſemblable à ceux que l'on va décrire.

Un tel Moulin va vîte à moins peu.

Moulins mûs par des bœufs, ou des chevaux.

Les Moulins que l'on fait tourner par le moyen des bœufs ou des chevaux, ſont très ſimples, & bien plus communs que ceux dont nous venons de parler. La conſiſtence dans un chaſſis de douze pieds de longueur ſur quatre de largeur, compoſé de quatre poteaux de huit ou dix pouces en quarré, fichés à douze pieds de long, quand on met en terre une partie de ces poteaux, & ſeulement de ſept pieds, quand on ne les y enfonce pas. De quelque maniere que ce ſoit, les bouts des poteaux ſont emmortoiſés dans une ſole de la même groſſeur des poteaux. Les ſoles des longs côtés ſont unies enſemble par des entre-toiſes, & quand on met en terre tout cet aſſemblage, on a ſoin de bien fouler la terre, afin que le tout ait la plus grande fermeté que l'on puiſſe lui donner. Lorſqu'il n'eſt pas dans la terre, les ſoles & les entre-toiſes débordent les poteaux d'environ trois pieds, afin de recevoir le reſte d'un lien, dont l'autre extrémité eſt emmortoiſée dans le poteau, à qui il ſert de contre-boutant, de contre-fiche, ou de jambe de force, de maniere que chaque poteau eſt appuyé par deux liens. Outre les deux poteaux entre-toiſés de la ſole, il y en a une autre à chaque bout du chaſſis, qui eſt emmortoiſée dans les poteaux environ à deux pieds de terre. Ces deux entre-toiſes ſervent à ſoutenir la table du moulin. Cette table eſt une piece de bois, plus longue de deux pieds que le chaſſis, épaiſſe de quatre à cinq pouces, dont la largeur ne peut être moindre de vingt pouces. Le milieu de ſes côtés eſt percé de part en part d'une mortaiſe de ſix pouces de large ſur huit pouces de hauteur, & ſe deſſus de la table eſt percé dans un milieu d'une ouverture qui répond au milieu de cette mortaiſe. On enchaſſe dans cette ouverture une piece de fonte, appellée collet, d'environ trois pouces de hauteur, qui eſt percée dans ſon milieu d'une ouverture ronde de quatre pouces de diametre, par laquelle paſſe le pivot de fer, qui eſt dans le centre du grand tambour, ce collet ſert à le tenir, & l'empêche de s'écarter. Le bout du pivot eſt percé d'une ouverture horizontale, de dix ſur quatre à cinq lignes, dans laquelle on fait entrer la queue d'un morceau de fer, gros comme le manche d'un gros couteau, & fait à peu près de la même façon, dont la pointe, qui eſt acérée, poſe ſur une plaque de fer acéré, longue de ſix pouces, & large de trois, ſur le milieu de laquelle on a pratiqué deux ou trois petits enfoncements pour déterminer la pointe de l'œuf à s'y arrêter, ſans varier de côté ni d'autre en roulant. La longue mortaiſe qui perce toute la largeur de la table, ſert à paſſer cette plaque de fer, à la poſer, à la changer de place, quand la pointe de l'œuf a uſé un des enfoncements. Elle ſert encore à changer l'œuf après qu'on a levé avec des pinces le grand tambour, pour donner lieu à la queue de ſortir de la mortaiſe, où elle eſt engagée.

Chaſſis & plaque de fonte.

Table du moulin expliquée.

Le deſſus de la table eſt couvert par deux échancrures, l'une & l'autre également éloignées de l'ouverture, où paſſe le pivot du tambour du milieu, que on appelle le grand tambour. Cet éloignement ſe meſure par le demi-diametre du grand tambour, & par le demi-diametre de celui qui eſt à côté. La valeur de ces deux demi-diametres eſt la diſtance qui doit être du milieu de

la table, au commencement de chacune des deux échancrures. Mais comme il faut donner un peu de jeu aux petits tambours qui sont à côté du grand, on les commence à quatre pouces plus près qu'eux ne devroient être du grand tambour : on leur donne la même hauteur qu'à la mortaise du milieu ; leur largeur est ordinairement de dix-huit à vingt pouces, mais la partie échancrée qui coupe toute la largeur de la table, n'en a que neuf à dix, & le reste est coupé en manière de mortaise, qui est couverte par le bois même de la table, à qui on laisse une épaisseur d'environ deux pouces. Cette épaisseur sert à monter une pièce de bois large de huit à dix pouces, & d'autant d'épaisseur que la mortaise a de hauteur, mais de façon à y pouvoir entrer, & en forcer facilement. Elle déborde la largeur de la table de quatre ou cinq pouces de chaque côté dans le milieu de sa longueur & de son épaisseur on taille une mortaise, dans laquelle on chasse une pièce de bois de trois pouces d'épaisseur sur six pouces de large & douze de longueur, dont les extrémités sont coupées en demi-cercle : le bout qui est dans la mortaise, sert quand il sert usé, on le change bout pour bout : ce demi-cercle sert à embarrasser le bout du pivot de chaque petit tambour, au-dessus de l'œuf, qui tourne sur une platine de fer scellée comme le grand tambour. On appelle cette pièce de bois, garnie de ce demi-cercle de fonte, une *Embarge*, mais comme le mouvement violent du grand tambour, ou roulleau, ou rolle, qui est la cause du mouvement des deux autres, pourroit la faire mouvoir, & aller & venir de côté & d'autre, & que, quand on a besoin d'éloigner ou d'approcher les petits tambours de celui du milieu, cela seroit impossible, il l'embarrasse empêche exactement toute la largeur de la mortaise ou de l'échancrure de la table, on a remédié au premier de ces inconvéniens, en faisant un trou à chaque bout de l'embarge qui déborde la table, dans lequel on fait passer une cheville de fer, qui accroche la table, & qui empêche l'embarge de se remuer, & au second, en ne faisant pas l'embarge aussi large que l'échancrure ou la mortaise, où elle est passée, & on achève de remplir le vuide qu'elle laisse, avec des coins, dont on augmente ou diminue le nombre, selon le besoin que l'on a de passer, ou d'éloigner, c'est-à-dire d'approcher ou d'éloigner les petits tambours de celui du milieu.

Nouveau Mot aux Artistes.

Embarge de la table.

Le bas de la table, c'est à dire sa partie qui porte sur les entre-toises, est garni de chaque côté de deux ailerons ou planches d'un pouce d'épaisseur, qui y sont bien collées & bien enfoncées, & qui par leur largeur remplissent exactement le vuide qui est entre la table & les poteaux des chaffis. Ces ailerons sont inclinés vers la table, & penchent en même sens vers le bout qui regarde la Sacristie, où le jeu des Canons doit être conduit. Le bout de la table, qui déborde la longueur des chaffis, fait comme une espèce de gargouille avec les extrémités des deux ailerons que l'on y joint, par où le jeu des Canons tombe dans une gouttière de planches, dont le dessus est de niveau avec le sol du moulin, & sur lequel marchent les barres ou les chevaux qui le font tourner. On doit veiller sans que cette gouttière soit bien close, afin qu'il n'y entre aucune ordure. On se sert des meilleurs bois pour faire les tables, comme le *Sabinier*, l'*Acomat*, l'*Angelin* ou le *bois de fer*.

Ailerons de la table & leur usage.

Le chaffis de la table est chargé de trois tambours, posés en ligne droite

Histoire Nat. des Antilles. Tambours de moulin.

selon la longueur ; ils sont de fer fondu, de l'épaisseur de deux pouces ou environ, leur hauteur n'est jamais moindre de sept pouces, & n'excede point vingt deux. Leur diametre, par dedans, est depuis quatre jusqu'à dix huit pouces. Leur vuide est rempli d'un rouleau de bois de balivau, d'acomas ou d'autre bon bois dur, pesant, lisse, & qui ne soit pas sujet à se gercer après qu'il est courbé & poli, & réduit à une grosseur qui laisse entre lui & le tambour un demi-doigt de vuide tout autour, on l'y pose bien à plomb, & on garnit le vuide avec des ferres de fer d'espace en espace, afin que le tambour demeure bien au rouleau, sans pouvoir en sortir, & sans pencher de côté ni d'autre.

Ce que c'est que les ferres & leur usage.

On appelle ferres, des lames de fer ou de bois, longues d'environ un pied, larges d'un pouce & demi, & épaisses de quatre à cinq lignes à un bout, & fort minces à l'autre. Après que le tambour est ainsi arrêté d'un côté autour de son rouleau, on le tourne bout pour bout, en sorte que la partie qui doit être du côté de la table, soit en haut pour avoir la liberté de travailler à son aise, & ainsi on garnit avec des ferres de bois tout le vuide qui est entre la circonférence du rouleau & le dedans du tambour, observant de laisser déborder le rouleau d'un bon pouce hors du tambour, après quoi on fait entrer des ferres de bois autant qu'on en peut mettre; & tout le vuide étant exactement rempli, on y pousse, à coups de maillet, des ferres de fer, de maniere qu'il est impossible au tambour de monter ou de descendre, ni de tourner. Après cela, on le change de situation, on le remet à plomb sur l'autre bout, & après qu'on l'a garni de ferres de bois, autant qu'il y en peut entrer, on y met à force, comme à l'autre bout, des ferres de fer, observant seulement de laisser deux ouvertures, comme deux abreuvoirs, par lesquels on acheve de remplir tout ce qui pourroit rester de vuide entre le tambour & le rouleau, avec du bois bouillant, dont on couvre tout le rolle du bout du rouleau, tant dessus que dessous, afin que l'eau, l'humidité, & le jus des cannes ne pénetre point dans le bois, parce qu'elles le pourriroient infailliblement.

Pivots de fer qu'on fait entrer dans les tambours.

Les tambours étant ainsi affermis autour de leurs rouleaux, on fait une mortaise quarrée dans le centre des deux petits rouleaux, qui en percent toute la longueur, pour y placer les pivots de fer.

Différence des tambours.

Quand on parle de petits tambours, on entend simplement ceux qui sont à côté de celui qui est au milieu, qu'on appelle le grand tambour ou le grand rolle. On les appelle petits, parce que les premiers moulins, qui avoient été faits aux Iles, avoient le tambour du milieu beaucoup plus gros que les deux autres. On prétendoit avoir de bonnes raisons pour cela, & on disoit que sa grosseur donnoit moyen d'y placer une fois plus de dents qu'aux deux autres, les deux petits faisoient deux tours pendant qu'il n'en faisoit qu'un; ce qui étoit une accélération de mouvement très-considérable : mais comme on a reconnu depuis que cette grosseur causoit plus d'incommodité qu'elle n'apportoit de profit, on fait à présent les trois tambours égaux & d'une grosseur raisonnable : cependant ceux des côtés ont toujours conservé le nom de petits tambours.

On détermine la longueur des rouleaux par la hauteur du chaffit, c'est-à-

dire, que le rouleau a autant de longueur qu'il y a de distance, depuis le niveau du dessus de la table, jusqu au niveau du dessous des entre-toises, qui joignent les poteaux par le haut. Cette distance est ordinairement de trois pieds ou environ. La largeur de la mortaise qui est dans le rouleau, est de quatre pouces en quarré, elle égale celle du pivot qui dont la remplir : il est de fer, ses deux extrémités sont rondes, & cette rondeur est d'environ trois pouces de diamettre. Celui d'en bas est percé dans son centre, comme on a dit ci-dessus, d une mortaise barlongue, pour recevoir la queue de l arbre. Celui d'en haut est plein. Le meilleur expedient seroit qu il eût une mortaise semblable à celle d'en bas, afin de pouvoir en faire usage quand l autre seroit usée à force de servir, comme cela arrive assez souvent. On affure le pivot dans le rouleau avec des ferres de fer, dessus & dessous, & on en enforce même quelques-unes dans l'épaisseur du rouleau, haut & bas, pour tenir le pivot plus fortement attaché au rouleau. Mais comme le bois pourroit éclater par le bout, on le garnit d'un cercle de fer de deux pouces de large, & de neuf à dix lignes d épaisseur, que l'on fait entrer dans le bois, de maniere qu'il ne déborde point. Il sert à empêcher que le bois ne fende, par l'effort des ferres que l on y fait entrer pour affermir le pivot. Hurons Nat. des Antilles.

La longueur du rouleau qui remplit le grand cambour, surpasse beaucoup celle des deux autres, elle arrive jusqu'à l'entrayure du comble du moulin, qui est ordinairement douze ou quinze pieds au-dessus du chauffe. C'est pour cette raison qu on l appelle l arbre du moulin ou du grand rolle. Mais comme il seroit impossible & inutile de mettre dans son milieu un pivot de fer de toute cette longueur, après que le cambour est affuré autour du rouleau, on se contente de creuser une mortaise dans son centre, dans laquelle on enchasse fortement un pivot de fer, de quinze à dix huit pouces de longueur, dont la partie ronde du bas est percée dans son milieu d'une ouverture barlongue, pour recevoir la queue de l'arbre. Arbre du moulin ou du grand rolle.

La reste de la longueur de l'arbre, depuis le dessus du chauffe jusqu'à l'entrayure, est taillé à huit pans, tant pour décharger un peu de bois, que pour y faire plus facilement les mortaises, dont on va parler. Son extrémité est coupée & arrondie de maniere, qu elle est reduite à quatre pouces de diametre, pour former comme un pivot, qui s emboite dans une des pieces de l'entrayure, ou dans une piece de bois qui y est jointe & attachée avec des chevilles de fer, qu'on appelle une Demoiselle, ce qui sert à tenir l'arbre droit, sans qu'il puisse aller ni venir, ni pencher de côté ou d'autre en tournant. Demoiselle, son usage.

A un pied au-dessous de ce pivot, on fait quatre mortaises dans quatre faces opposées de l'arbre ; on les creuse en abouttissant, pour recevoir les queues coupées en tenon de quatre pieces de bois de trois pouces de diametre, assez longues pour arriver jusqu'à deux pieds près de terre, faisant un angle de 50 à 55 degrés avec l'arbre. C'est au bout de ces pieces de bois, qu'on appelle les bras, qu'on attache la volée, où l'on attelle les chevaux qui font tourner l'arbre. Mais comme ce simple tenon n auroit pas assez de force pour soutenir aux efforts que font les chevaux, en tirant le bras où ils sont attachés, on fait deux mortaises dans l'arbre, environ un pied au dessus du chauffe, Bras du moulin, leur usage.

Manière de faire les Aiguilles.

dans lesquelles on passe deux traverses de bois ou quatre pouces en quarré, dans la longueur arrêtée jusqu'au bout : on les joint ensemble par des crochets avec des chevilles de fer, ce qui allonge les bras, sans que la courbe ait rien à craindre en se mouvement des chevaux. Mais comme il ne s'agit pas de faire tourner autour de la grand ambour, à cause des obstacles de traverse insurmontables, on les garnit tous deux de deux, que l'on place dans les autres, afin que les pieds ne heurtent le mouvement, dès que le grand est en mouvement. Ces deux s'enchâssent sur la circonférence des roulettes dans des mortaises de trois pouces de haut sur deux de large, dont le commencement de l'ouverture est à trois pouces au-dessus des tambours. Avant que de marquer où les deux doivent être placées, on partage toute la circonférence en parties égales de deux en deux pouces, afin qu'il y ait autant de plein que de vuide, c'est à dire autant de deux que d'espaces vuides entr'elles. La hauteur & la largeur des mortaises font les deux tiers des deux, dont la traverse dans la mortaise doit être telle, que la ligne qui les partage en deux, tombe perpendiculairement sur le centre du roulleau. La profondeur des mortaises doit être de cinq pouces, & la longueur entière de la deux de neuf, de manière que deux laissent hors du roulleau quatre pouces : ce qui suffit afin qu'elles s'engrenent suffisamment les unes dans les autres, sans cependant toucher à la circonférence des roulleaux, parce que les deux tambours ayant chacun deux pouces d'épaisseur, c'est justement la longueur : que l'on donne aux deux hors du roulleau afin de faciliter leur mouvement & leur rencontre, on coupe leurs deux arêtes, & on les arrondit un peu selon leur hauteur, de sorte que leur bout fait comme un demi-cercle, & comme leur direction perpendiculaire au centre du roulleau fait que l'ouverture qu'elles laissent entr'elles à leur extrémité, est trop plus grande que celle qui est entr'elles sur la circonférence du roulleau, cela fait qu'elles ne se touchent jamais que dans le milieu de leur hauteur, ce qui suffit pour imprimer tout le mouvement nécessaire au moulin. On le fait de Hêtre, de Charbarc, de Bois rouge, ou de bois d'Inde, pour faire les deux.

Raison de l'égalité qui doit être entre les deux & leurs vuides.

& on a soin que les divisions des mortaises soient bien égales dans les trois roulleaux, & s'il se trouve quelque chose de plus ou de moins dans quelqu'un d'eux, on régale, on répartit exactement ce défaut, ou en excès, sur toutes les autres parties pleines & vuides, afin qu'il y ait entre toutes les deux la plus d'égalité qu'il est possible, parce que s'il y a un plus grand espace d'une dent à l'autre, la plus éloignée sera frappée plus violemment que si elle avoit été toujours parallèle & semblable à celle qui la pousse. Or l'effet que celle-ci fait contre celle qui est plus éloignée ne peut manquer d'être plus grand, parce qu'il vient de plus loin, & par conséquent de comprimer davantage les parties, & comme elle reçoit successivement la même augmentation d'effort de toutes les autres dents qui la touchent, il faut qu'elle cede enfin à sa violence, son bois s'éclate & elle se rompt en parties. Celle qui la suit, a encore plus à souffrir, parce que celles que les autres dents font contre elle, est augmentée par la distance où elle se trouve, de sorte qu'elle est bien plutôt rompue, & si l'on n'avoit pas promptement le mouvement du moulin, on auroit le chagrin de voir fauter toutes les dents, les unes après les autres.

Le

La même chose arrive quand quelqu'un des rouleaux n'eſt pas à plomb, parce que pour-lors les deux le frappent de bout, & ne pouvant plus tirer autant d'égale force, il faut que le plus foible cede & ſe rompe, ce qui entraîne néceſſairement la perte de toutes les autres. Il faut dans ces occaſions arrêter promptement le moulin: cela eſt aiſé aux moulins qui ſont tournés par des bœufs ou par des chevaux; mais il n'en eſt pas de même des moulins à eau, où le mouvement de la grande roue ne ceſſe pas d'abord qu'on a détourné l'eau qui la fait mouvoir, dont la continuation de mouvement, pour peu qu'il dure, eſt capable de rompre & d'ébranler tout un moulin.

Illyrons Nat ous Gateaux.

Ce n'eſt pas un petit embarras que de retirer des deux, ſurtout quand elles ſont rompues au fin du rouleau. On eſt quelquefois obligé de les faire hacher à coups de ciſeau & de les retirer par éclats. D'autres fois on les retire en y enfonçant un gros tire-fond, dans l'anneau duquel on paſſe une corde pour ſoûtenir le tambour en l'air, & pour faire hacher la dent par la pénétration du tambour: mais on ne peut ſe ſervir de ce remede qu'aux petits tambours, & non pas au grand, à cauſe du trop grand embarras qu'il y a à le déſaſſembler. On eſt donc réduit à les tirer par morceaux avec le ciſeau, ou à faire une eſpece de renard, comme les charpentiers le pratiquent pour retirer les chevilles qui ſont trop enfoncées. Au reſte, c'eſt une précaution indiſpenſable d'avoir toujours une ſemaine de dents prêtes à mettre en place, afin de les employer dès qu'on s'apperçoit que quelqu'une commence à ſe gâter.

Maniere de retirer les dents.

On a fait, trois ou quatre fois le jour, de donner les dents avec de la graiſſe, tant pour les faire couler plus facilement l'une contre l'autre, que pour les empêcher de s'échauffer par excès.

Précaution pour empêcher qu'elles ne s'échauffent.

On a déjà dit de quelle maniere les petits tambours étoient affermis à côté du grand, par le moyen des entailles ou crapaudines de fonte, qui ſont enchaſſés dans les entailles. Le haut eſt arrêté de la même maniere par un autre collet ou crapaudine enchaſſé dans une entaille, que l'on fait paſſer dans une grande mortaiſe entaillée dans la ſabliere qui joint le long des poutres dans leur long pan. On fait cette mortaiſe beaucoup plus longue qu'il n'eſt néceſſaire, pour le paſſage & pour le mouvement de l'entaille, afin de pouvoir abaiſſer le tambour, quand on le juge néceſſaire, en reculant ſeulement l'entaille, ſans l'ôter tout-à-fait de ſa place. Le haut du chaſſis n'a point d'entre-toiſes par les bouts, outre qu'elles ſeroient inutiles, puiſque les deux entre-toiſes qui ſoutiennent la table le haut aſſez, elles ſeroient embarraſſantes, quand il faut chaſſer le grand rolle pour réparer quelque choſe au tambour, parce qu'on eſt obligé de le coucher ſur la table, après en avoir ôté les petits, ce qui ſeroit impoſſible, ſi les bouts du chaſſis étoient fermés par des ſabliers ou entre-toiſes. Mais afin de ne rien négliger de tout ce qui peut contribuer à la ſolidité du moulin, on taille de telle ſorte les entre-toiſes qui portent les crapaudines du haut des petits tambours, qu'on laiſſe à une de leurs extrémités une épaiſſeur de deux pouces de leur même bois, & on attache l'autre par le moyen d'une cheville de fer, qui la traverſe, & qui l'accolle de telle ſorte, qu'elle fait l'effet d'une autre toiſe. On remplit le reſte du vuide de la mortaiſe avec des coins, dont on augmente ou diminue la

Habitans Nav. des Antilles.

manière, à proportion qu'on veut tenir le rolle ferré ou lâché, pourvu qu'il soit bien à plomb car sans cela on s'exposeroit à voir fauter entre les deux, & à faire gâter les cuits de les pistaches, sur lesquelles roulent les tambours.

Tables volantes, ou établis qui accompagnent la table du moulin.

A chaque bout du chassis & au dedans des poteaux, on cloue deux crapaudes de deux pouces de large, dont un des bouts pose sur la table, & l'autre est plus élevé de deux pouces que le niveau de la même table. Elles servent à porter des tables ou établis, qui couvrent toute la superficie de celle du moulin, y compris même l'épaisseur des poteaux & dormans. Ces tables ou établis sont des deux côtés des tambours; elles se joignent ou s'attachent ordinairement avec des crochets plats de fer. Ce qui s'en trouve au devant des tambours, est échancré selon leur circonférence ou leur tour, & la pointe que forment les deux échancrures, pénetre entre les tambours aussi avant qu'elle le peut faire. La largeur de ces établis doit être telle, que les Negres ou Négrelles qui servent le moulin, c'est à dire qui présentent les Cannes entre les rouleaux, ou qui repassent les mêmes Cannes déjà pressées entre le premier & le second rouleau, entre le premier & le troisième, ne puissent pas toucher avec les doigts à l'endroit où les tambours se touchent, à cause des accidens funestes & du danger presque sans remede qu'il y a d'être pressé & écrasé comme les Cannes entre les tambours. Ces accidens sont plus fréquens & plus à craindre aux moulins à eau, qu'aux moulins à chevaux, parce qu'on est plus maître d'arrêter le mouvement de ces derniers, que des autres, dont la roue ne laisse pas de faire encore quelques tours après qu'on a découvert l'eau qui la faisoit agir, parce que le mouvement violent, dont elle étoit agitée, continue encore, après que son principe a cessé d'agir.

On met sur chaque établi un bloc de bois, d'environ un pied & demi en quarré, dont l'un des côtés est coupé en pointe, & échancré de maniere qu'il pénetre entre les deux tambours autant qu'il peut s'approcher du point de leur jonction. La pointe qui entre dans les tambours, est plus basse que le reste du bloc. On pose les Cannes dessus, & il sert à les diriger, ou à les conduire entre les tambours, & empêche que celles qui se rompent, ne tombent dessus.

Maniere de tirer ou de donner à manger au moulin.

Lorsque le moulin tourne de gauche à droite, on met les Cannes entre le premier tambour & le second, c'est-à-dire entre celui qui est à la droite du grand, qui est toujours le second, de quelque côté que l'on commence à emmener.

Comme le grand tambour, c'est-à-dire celui du milieu, est le principe du mouvement des deux autres, son mouvement allant de gauche à droite, les deux qui s'engrenent dans celui du rouleau qui est à sa droite, le font tourner de droite à gauche, & par une suite nécessaire, font tourner celui qui est à sa gauche, de gauche à droite, de sorte que les deux superficies voulues concourent l'une avec l'autre à entrer puissamment, & sans espérance de leur faire lâcher prise, ce qu'elles ont une fois mordu, jusqu'à ce qu'il ne tombe plus rien entre elles. L'action que l'on fait en présentant les Cannes entre les tambours, s'appelle donner à manger au moulin. Il n'est pas nécessaire de pousser beaucoup les Cannes entre les rouleaux pour les y faire passer. Quelqu'un étant posté comme une glace, & si prêts l'un contre l'autre, qu'un

n'y peut faire passer un des bras l'appuyant ; dès que le bout de la Canne eſt au point de leur jonction, les deux rouleaux la ſerrent, & l'entraînent, en la comprimant de manière qu'ils en font ſortir tout le ſuc, & avec une vîteſſe proportionnée au mouvement du grand rolle. Les Cannes ayant été auſſi preſſées en paſſant entre les deux premiers rolles, ſont appellées bagaſſes ; elles ſont reçues de l'autre côté par une Négreſſe, qui les plie en deux ſelon leur longueur, & les préſente ſur le bloc entre le premier & le troiſième rolle, où elles paſſent & achevent de rendre tout le reſte du ſuc qui pouvoit encore y être.

Histoire Nat. des Antilles.

Ce que c'eſt que bagaſſe.

La vîte de Cannes tombe le long des tambours ſur les échancrures de la table, & de-là ſur les deux allonges qui ſont à côté, dont la pente le conduit dans la gouttière, qui le porte à la Sucrerie.

On met encore Négreſſes pour le ſervice d'un moulin, & quelquefois cinq, ſuivant qu'il eſt un moulin à eau, qui mange beaucoup de Cannes, & quand les cafés où l'on ſerre les bagaſſes, ſont un peu éloignées.

Nombre des Négres ou Négreſſes pour le ſervice du moulin. Leur emploi.

Une de ces Négreſſes eſt occupée à prendre les paquets de Cannes du lieu où les cabrouets les ont déchargés, qui doit être toujours le plus proche qu'il ſe peut du moulin, & à les approcher & arranger les uns ſur les autres à la gauche de celle qui donne à manger au moulin. Celle-ci les prend les uns après les autres, les poſe ſur l'établi, les délie, & pour avoir prompte fait, quand on eſt un peu preſſé, elle coupe d'un coup de ſerpe les deux ſerrures & pouſſe les Cannes dans l'entre-deux des tambours. Souvent dans les moulins à eau elle ne ſe donne pas la peine de délier les paquets, elle les met tout entiers, c'eſt pourquoi on ne doit pas permettre, parce que cette trop grande quantité de Cannes fait faire de trop grands efforts au moulin, oblige les tambours de s'écarter, & preſſe moins les Cannes. Il faut que les tambours ſoient toujours remplis, & ne pas entendre que celles qui y ſont, faſſent entièrement paſſer pour y en introduire de nouvelles, mais comme elles ne ſont pas toujours d'égale longueur, dès que les plus courtes ſont paſſées, il faut remplir leurs places par d'autres.

La troiſième Négreſſe reçoit de l'autre côté des tambours les Cannes qui ont paſſé, elle les plie en deux, & les fait repaſſer entre le premier & le troiſième tambour, obſervant qu'ils ſoient toujours garnis de bagaſſes, comme les autres ſont fournis de Cannes ; par ce moyen le grand rolle demeure bien perpendiculaire, il preſſe également, & fait que les cannes paſſent bien juſte, & que les bagaſſes ſortent preſque toutes ſeches.

La quatrième Négreſſe prend les bagaſſes à meſure qu'elles ſortent des tambours & les répandant ſur l'établi elle en fait des paquets, qu'elle porte dans de grandes caſes, comme des hangars, où l'on les met en pile pour les conſerver & pour s'en ſervir à faire du feu. Celles qui ſe trouvent brûlées & réduites en petits morceaux, ſont emportées dans de grands paniers de linon, & jettés un peu à côté du moulin, où les chevaux, les bœufs & les cochons ne manquent pas de les venir manger.

La ſeche[re]ſſe que les tambours ont de mordre les cannes, dès qu'elles ſont proches du point de leur jonction, & de les entraîner avec eux, fait voir combien il eſt important d'empêcher que les Négreſſes qui donnent à manger ne

Histoire Nat. des Antilles.

Accidens funeſtes qui arrivent à ceux qui ſervent les moulins.

moulin, ou qui repouſſent les bagaſſe (car ce ſont ordinairement les femmes qu'on emploie à ce travail) ne puiſſent mâcher avec le bout des doigts à l'endroit où les rouleaux ſe touchent, ce qui pourroit arriver ſi la largeur des écubis ne les en empêchoit, principalement la nuit, quand, accablées du travail de la journée & du ſommeil, elles s'endorment en pouſſant les Cannes, & ſe penchant ſur l'écubi, elles ſuivent involontairement les Cannes qu'elles donnent en leurs mains, de façon qu'elles ſe trouvent priſes & écraſées avant qu'on puiſſe les ſecourir, ſurtout quand c'eſt un moulin à eau, dont le mouvement eſt ſi rapide qu'il eſt phyſiquement impoſſible de l'arrêter aſſez tôt pour ſauver la vie à celle dont les doigts ſe trouvent pris. En pareilles occaſions le plus court remede eſt de couper promptement le bras d'un coup de ſerpe, & pour cela on doit toujours avoir ſur le bord de la table une ſerpe ſans bec, bien affilée, pour s'en ſervir au beſoin. Il eſt plus à propos de couper un bras, que de voir paſſer une perſonne au travers des rouleaux d'un moulin. „ Cette précaution n'a pas été inutile chez nous, au Fond St. Jacques, dit Labat. Une de nos Négreſſes s'étoit auſſi prendre au moulin: „ heureuſement pour elle c'étoit au moment qu'on venoit de démonter l'eau. „ Un Negre qui tenoit une piece de fer pour lever un des rolles, quand le „ moulin ſervoit tout-à-fait arrêté, la mit entre les deux, arrêta le moulin „ aſſez de tems pour donner le loiſir de couper la moitié de la main qui étoit „ priſe, ce qui ſauva le reſte du corps."

„ Une Négreſſe appartenant aux Jéſuites, ne fut pas ſi heureuſe: elle voulut donner quelque choſe à celle qui étoit de l'autre côté des rouleaux: „ le bout de ſa manche fit paſſer entre les deux, & y entraîna le bras, qui fut „ ſuivi du reſte du corps dans un inſtant, ſans qu'on pût lui donner aucun „ ſecours. Il n'y a que la tête qui ne paſſe pas, elle ſe ſigure du col, & „ tombe du côté que le corps a commencé d'entrer."

Accident arrivé à la Guadeloupe.

„ Ce qui arriva à la Guadeloupe dans l'année 1699, eſt encore plus funeſte. Une Négreſſe du Sieur Grellier, habitant du quartier des trois Rivieres, étant priſe au moulin, & criant de toutes ſes forces, le Raffineur „ courut à ſon ſecours, il prit, & tira ſortement les deux bras de cette „ femme, qui avoient été pris ſucceſſivement, parce que ſe ſervant une „ main priſe, elle y avoit porté l'autre pour ſe ſoulager. Un Negre, qui „ voulut mettre une piece de fer dans les dents pour arrêter le mouvement, „ pendant qu'on démontoit l'eau, ſe preſſa trop, & mit la piece trop bas: „ de ſorte qu'une dent ſe rompit, & la piece gliſſa entre les rouleaux, qui „ la repouſſerent ſi violemment contre celui qui la tenoit, qu'un des bouts „ lui creva l'eſtomac, & l'autre lui fracaſſa la tête, cependant la roue étant „ chargée d'eau, ſon mouvement redoublé, & le Raffineur ſe trouva pris avec „ la Négreſſe, qu'il avoit voulu ſecourir, & paſſa entre les rouleaux, & „ fut fracaſſé avec elle."

Quand on a le bonheur d'arrêter un moulin où quelque membre eſt pris, il faut bien ſe garder de faire retrograder les rouleaux, pour retirer la partie qui y eſt engagée, parce que c'eſt une nouvelle compreſſion à laquelle on s'expoſe, qui acheve de concaſſer, de briſer les os & de déchirer les nerfs; mais il faut défaire les rouleaux, & retirer doucement la partie offenſée.

Si l'on en croit Labat, les Anglois ſe ſervent de ce tourment pour punir les Negres qui ont commis quelque crime conſidérable, ou les Indiens qui viennent faire des déſordres ſur leurs terres. Ce n'eſt pas que le bon Pere ait vu ces ſortes d'exécutions, mais il les a apprîtes, dit-il, de témoins oculaires & dignes de foi. Ils leur enfermoient les pieds de celui qu'ils vouloient faire mourir, & après lui avoir lié les mains à une corde paſſée dans une poulie attachée au chaſſis du moulin, ils élevoient le corps, & mettoient la pointe des pieds entre les rouleaux, après quoi ils faiſoient marcher les quatre couples de chevaux attachés aux quatre bras, & laiſſoient tirer la corde qui attachoit les mains, à meſure que les pieds & le reſte du corps paſſoient entre les rouleaux. Il eſt douteux qu'on puiſſe imaginer un ſupplice plus affreux, & ſûrement les Anglois ne ſe glorifient pas de l'avoir inventé, encore moins d'en avoir fait uſage. Revenons à notre ſujet. Horreurs Nat. des Antillois.

Outre la précaution d'avoir de larges établis, on doit défendre aux Négreſſes qui ſervent le moulin, de monter ſur des pierres ou ſur aucun chaſſis pour s'élever davantage, & pour ſervir plus aiſément, particulierement en repouſſant les bagaſſes. La contrainte du ſommeil eſt ſouvent le principe des accidens qui leur arrivent, on doit les obliger de fumer, ou de chanter, & le Raffineur qui eſt de quart à la Sucrerie, doit prendre garde que ni les Négreſſes du moulin, ni les Negres qui ont ſoin d'entretenir le feu ſe fourrent, ni ceux qui écument les chaudieres, ne s'endorment pas, non ſeulement à cauſe que le travail ſeroit retardé ou mal fait, mais encore parce que les Negres en écumant peuvent ſe laiſſer tomber dans la chaudiere qui eſt devant eux, & s'y brûler, ou y être ſuffoqués, comme cela eſt arrivé plus d'une fois.

Quoi qu'on puiſſe dire des travaux des Forges à fer, des Verreries, & autres, il eſt conſtant qu'il n'y en a point de plus rude que celui d'une Sucrerie, puiſque les premiers n'ont tout au plus que douze heures de travail, au lieu que ceux qui ſont occupés à une Sucrerie, en ont dix-huit par jour; & que ſur les ſix heures qu'ils ont en deux fois pour dormir, il faut qu'ils en donnent le tems de leur ſouper, & ſouvent celui d'aller chercher des cannes pour le ſuivre, car il y a beaucoup d'habitans qui ſe contentent de donner ſeulement de la farine de manioc à leurs Eſclaves.

Une des choſes qu'on ne ſauroit aſſez recommander aux Négreſſes qui ſervent le moulin, eſt de le tenir propre, en le lavant ſouvent. Les Raffineurs, ou ceux qui tiennent leurs places, doivent être exacts juſqu'au ſcrupule ſur ce point-là, duquel dépend toute la beauté de leur ſucre, ſavoir du ſucre blanc; car ſi le moulin eſt ſale & gras, le jus qui ſort des Cannes contracte auſſitôt le même défaut, & devient aigre avant que d'arriver aux chaudieres, ce qui de tous les défauts eſt le plus à craindre, & où il n'y a point de remede. On leve ordinairement les moulins deux fois par jour; le matin dès qu'il fait jour, en prenant le quart, & un peu avant la nuit. Il faut pour cela arrêter le moulin, lever les écluſes, & frotter avec de l'eau & de la cendre les rouleaux, & tous les endroits où le jus s'eſt répandu en coulant des rouleaux: car il n'y a rien qui engraiſſe tant, & qui porte plus d'ordures & plus glaireuſe que le jus de Cannes. Après la cendre on leve avec de nouvelle eau la ca-

Histoire Nav. des Antilles.

lée, les allonges, les étaïs & la gouttière qui porte le jus à la Sucrerie. Comme tout cela demandoit beaucoup de tems, parce que chaque fois qu'on levoit le moulin, on étoit obligé de lever les entaulles & leurs coins, & de les remettre, Labat trouva le moyen d'abréger beaucoup le tems, en faisant des tables plus commodes, plus solides & qu'on peut lever sans ôter le moulin. La longueur de ces tables est la même que de celles qui ont été décrites ci-dessus, mais leur largeur excede celle du chassis de six pouces; de sorte qu'elles ont quatre pieds & demi de large. Comme il n'est pas facile à tout le monde d'avoir des bois de cette épaisseur, & que même, quand on en peut avoir, une table de cette grandeur & de ce poids est difficile à remuer, & à poser dans un chassis, il faut la faire de trois pieces selon leur longueur. Celle du milieu doit être la plus large, & les deux autres qu'on y accolle, achevent les quatre pieds & demi qui en font toute la largeur & les servent comme d'entaïes: elles sont emmortaisées au droit des poteaux qui les embrassent très juste; ce qui affermit considérablement le chassis, de maniere que les poteaux ne peuvent le mouvoir, quand même leur fole auroit trop grand jeu, parce qu'en ce cas la table leur sert d'entre-toise, avec laquelle ils sont fortement liés, ou par une longue cheville de fer, ou par plusieurs chevilles de bois.

La mortaise du milieu perce toute la largeur de la table, & comme cette grande largeur empêcheroit de placer commodément l'œuf & la platine du grand rolle, on lui donne plus de hauteur & de largeur qu'aux tables ordinaires, & l'on fait encaisser la platine sur une planche posée en coulisse dans la mortaise, par le moyen de laquelle la platine se pose facilement sous l'œuf, sans pouvoir varier le moins du monde.

Au bout des échancrures qui sont aux tables ordinaires, pour donner passage aux pivots des petits rolles, on fait des mortaises pareilles à celle du milieu, & au milieu de ces trois mortaises on pratique des ouvertures rondes pour le passage des pivots. A six pouces des bords de la table on creuse dans son épaisseur jusqu'à la profondeur d'un pouce, au bout qui est vers le entablement le plus éloigné de la Sucrerie, venant en pente douce jusqu'à trois pouces à l'autre bout de la table, afin que le jus, en arrivant des rouleaux, coule facilement sur la table, & de-là dans la gouttiere, & non sur les entaulles, où il seroit perdu. On fait bien aussi de faire autour des ouvertures des pivots, un bordage en forme de bourlet, pratiqué dans toute l'épaisseur du bois, aussi élevé que les bords de la table, qui regnent le jus sur la table & l'empêche de passer par ces ouvertures.

Les tables, pour être bien propres, doivent être couvertes d'une nappe de plomb, qui entre deux ou trois pouces en dehors de tous côtés, & qui remplisse exactement toute la profondeur, en forme d'auge, le creux & la pente qu'on y a donnée. Cette dépense n'est pas considérable, ou du moins elle n'augmente pas de beaucoup celle qu'on seroit obligé de faire pour le bois de la table, qui n'étant point couverte de plomb doit être de bonne, d'acomas, de bois d'Inde, d'Epinette, ou de Bois-amer, sorte de bois fort & par conséquent chers; au lieu que les bois les plus communs peuvent servir avec une nappe de plomb.

Le chaſſis du moulin avec tout ce qu'il renferme, ainſi qu'il vient d'être décrit, eſt couvert d'un comble fait en cône, de trente à trente-ſix pieds de diamètre. La fabrique qui le ſoutient, eſt poſée ſur des poteaux de douze à treize pieds de long, dont le tiers eſt enfoncé en terre. Chaque poteau eſt emmortaiſé dans une ſoie de ſept à huit pouces de long, aux deux bouts de laquelle on voit deux tenons chevillés qui s'emmortaiſent dans le poteau: celui de deſſous le moulin ne vient qu'à fleur de terre, mais celui de deſſus monte à quatre pieds plus haut: ils ſervent à tenir les poteaux bien droits & les empêchent de pencher en dedans ou en dehors. La fabrique eſt emmortaiſée & chevillée dans le haut des poteaux. Les pieces principales qui portent l'aſſemblage de l'entrayûre, portent droit ſur les poteaux, & les autres ſur la fabrique.

Ceux qui ne craignent pas la dépenſe, font une double entrayûre pour leur ouvrage tout l'aſſemblage. D'autres le contentent d'une ſeule. Ce qu'il y a à obſerver, eſt que l'ouverture qui reçoit le bout de l'arbre, où eſt le tambour du milieu, ne doit point ſe trouver dans le centre de la croiſée de l'aſſemblage, ni à côté, mais que ce centre doit être vuide, afin que le bout de l'arbre y paſſe librement, ſans faire tort à la charpente, & il doit être reçu dans une piece de bois, appellé demoiſelle, de quatre à ſept pouces de largeur ſur cinq à ſix d'épaiſſeur, attachée ſur le centre vuide de l'entrayûre avec des chevilles de fer à clavette, afin que dans le beſoin d'élever ou d'abaiſſer le grand rolle, il n'y ait qu'à détacher la demoiſelle, pour être maître de l'arbre du grand rolle. Il eſt bon d'avoir des crampons de fer, attachés en poinçon, pour y mettre les palans, afin de s'en ſervir pour lever l'arbre, ſans être obligé de les attacher aux chevrons de l'entrayûre qui n'ont pas tant de force que l'entrayûre pour porter un ſi peſant fardeau. On peut mettre aux chevrons les crampons, dont on ſe ſert pour les petits rolles qu'on veut déplacer de leur place, ou les y amener, ſans ſe fatiguer, comme on fait ordinairement en les roulant ſur des pieces de bois appuyées ſur le table, au riſque de la gâter, & ſouvent d'eſtropier les Negres qu'on emploie à cet ouvrage.

Nouveau Rec. des Antilles.

Comble du moulin.

On attache, comme il a été dit, les chevaux au bout des bras du moulin pour le faire agir. Sur quoi il faut obſerver, que quand on a un nombre conſidérable de chevaux ou de bœufs deſtinés à ce travail, il vaut mieux en mettre deux couples, & les y laiſſer plus longtems, que de n'en mettre qu'une & l'y laiſſer moins. La raiſon en eſt, que quand il n'y a qu'une couple de chevaux attachés à un bras, ils font toujours pancher l'arbre du côté qu'ils ſont attachés, ce qui ne peut faire faire chez le grand rolle de ſon à plomb, & rendre le mouvement plus rude. Les Negres, grands ou petits, qui chaſſent les chevaux attachés au moulin, ont coutume de s'aſſeoir ſur la cheville de fer qui traverſe le bras où eſt attachée la volée, ou entre les mains des chevaux. C'eſt un abus qu'il faut empêcher, parce que c'eſt un nouveau poids qui tire l'arbre, & qui le fait pancher davantage. Mais quand il y a deux couples de chevaux, comme ils ſont attachés aux deux bras oppoſés, ils tiennent les deux bras en équilibre, & pour-lors il importe peu que les Negres prennent ce petit ſoulagement. Pour ſoulager davantage les bras,

Obſervations ſur le mouvement qu'on imprime au moulin par le moyen des chevaux.

Nouveau Nat. des Antilles.

l'un joint celui où les cheveux sont attachés, à celui qui est derrière, par le moyen d'une perche de trois ou quatre pouces de diamètre, qui est chevillée sur les deux bras. Les cheveux qui sont attachés au moulin n'ont d'autres barrots que de simples colliers composés de deux bourlets de grosse toile, remplis de bourre, qu'on leur passe dans le col, & qui s'arrêtent aux épaules. L'un des bourlets passe dessus le col, & l'autre tombe en manière de poitrail aux endroits où ces bourlets se joignent, il y a deux morceaux de cuir avec un œil au milieu, où l'on fait passer le bout du trait qui y est arrêté par un nœud & pour empêcher que les traits qui sont de corde, n'écorchent les cuisses des chevaux par leur frottement, on les éloigne le plus qu'il est possible l'un de l'autre, en les attachant au bout de la volée, & en faisant croiser les traits du milieu. Ils ont, outre cela, un licol assez long, pour être attaché au bras qui est devant eux, afin qu'ils aillent droit, & qu'ils ne s'écartent point de leur route.

Moulins dont on se sert au Brésil.

Il y a encore deux autres espèces de moulins qui sont mûs par les chevaux. Les premiers, dont se servoient les Portugais au commencement de leur établissement au Brésil, & dont on dit qu'ils se servent encore en quelques endroits, sont tout à-fait semblables à ceux dont on se sert en Normandie pour briser les pommes à faire le cidre, & aux pays où il y a des olives pour écraser les olives, ou pour mettre en poudre une espèce de gland qui vient du Levant, qu'on appelle *Valonde*, dont on se sert en Italie pour passer les cuirs. Comme il se peut faire que bien des gens n'aient pas vu ces sortes machines, en voici la description en peu de mots.

L'aire du moulin est ronde, elle est faite de pierres de taille, coupée en pente, depuis le centre jusqu'aux bords, qui sont relevés de quelques pouces. Cette aire a encore une autre pente tout le long de son rebord, afin que le suc de Cannes coule vers un endroit où le bord a une ouverture, par laquelle le suc tombe dans un baquet, ou dans un autre vaisseau destiné à le recevoir.

Le centre de l'aire est percé d'une ouverture ronde, dont le fond est garni d'une platine de fer acéré, pour recevoir la pointe de l'arbre ou du pivot, dans est arrêté une pièce de bois de six à sept pouces en quarré, dont l'autre extrémité taillée en manière de pivot, passe dans une ouverture ronde, pratiquée dans une demi-lune, ou autre pièce de bois, fortement attachée à la charpente.

A un pied & demi ou deux pieds au dessus de l'aire, l'arbre, dont on vient de parler, est percé d'une mortaise quarrée, dans laquelle on passe & on arrête une autre pièce de bois de quarre à cinq pouces de diamètre & de neuf à dix pieds de long. Une meule de trois à quatre pieds de diamètre, d'un pied ou plus d'épaisseur, de pierre dure, est enchâssée dans cette ouverture qui lui sert d'axe, autour duquel elle se peut mouvoir, sans pour s'écarter du lieu où elle est posée, parce qu'elle y est arrêtée par des roulettes & par des chevilles plates de fer, de manière qu'en tournant elle écrase tout ce qu'on présente sur la voie, ou dessus du rebord de l'aire. Les chevaux qui la tournent, sont attachés à l'autre extrémité de l'axe, & dans le même tems qu'ils font tourner l'axe autour de l'arbre, la meule tourne autour de

l'axe

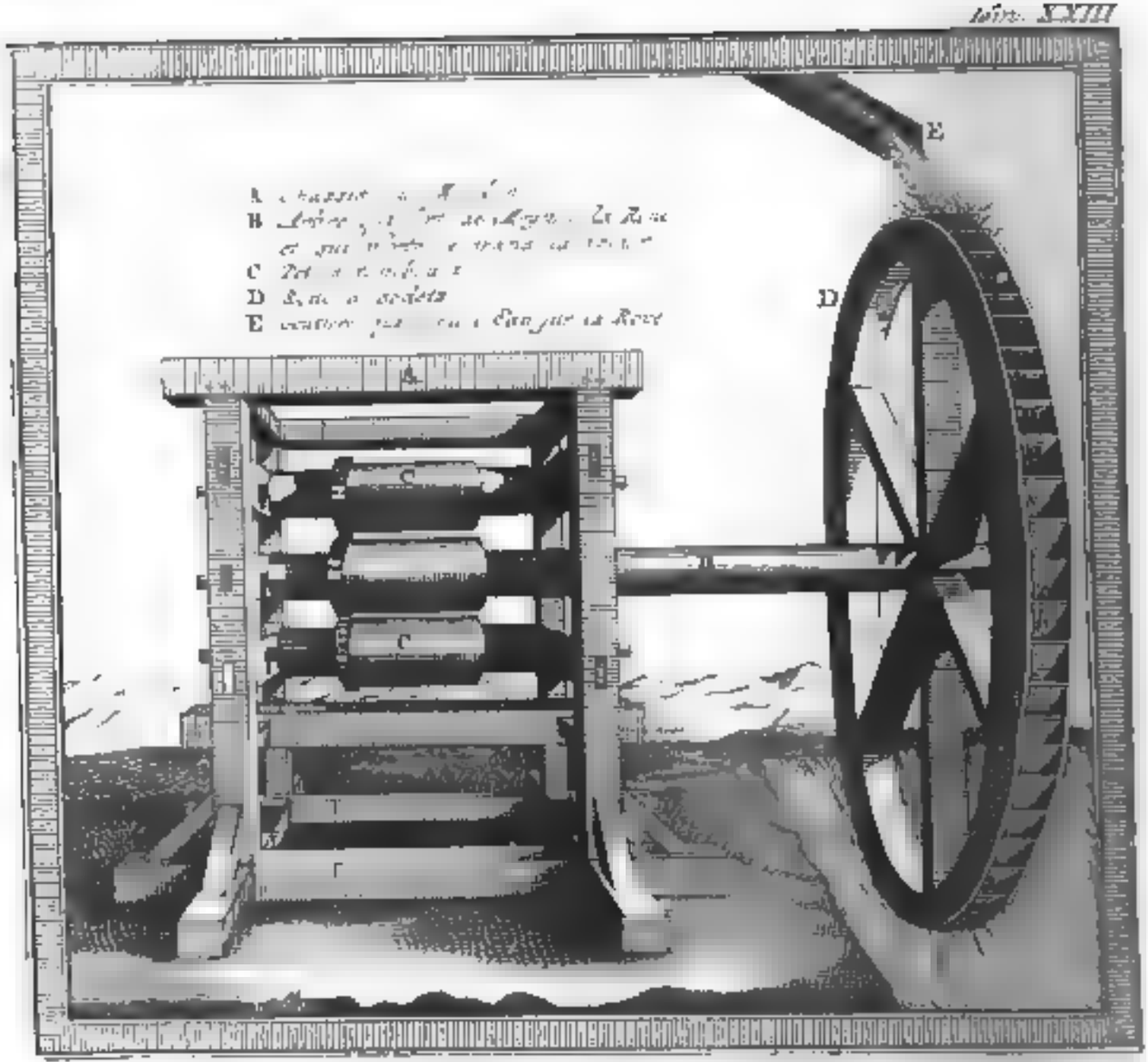

MOULIN A EAU COUCHE

Fixe. On présente les cannes qu'on veut écraser sur le passage de la meule, & on les y met en différentes situations, jusqu'à ce qu'on ait exprimé tout le suc qui est dedans. Cette espece de moulin paroît meilleure pour les pommes, les olives & la valonée, que pour les cannes, & avance moins le travail que ceux que nous avons décrit ci devant & que nous décrirons ci après. Histoire Nat. des Antilles.

Les seconds ont la longueur des tambours parallele à la superficie de la table. On les appelle moulins couchés. Le tambour du milieu est enchassé dans l'arbre, qui sert en même tems d'axe à une roue de quinze à dix-huit pieds de diametre, assez large pour contenir un cheval ou un âne qu'on y fait entrer, & qui la fait tourner par son poids & par son mouvement. Le tambour du milieu est garni de dents à l'ordinaire, qui s'engrenent en celles des autres tambours, & qui leur impriment le mouvement à mesure que celui du milieu se meut. On voit bien que ces deux tambours doivent être, l'un dessus & l'autre dessous celui du milieu. Ils sont retenus dans cette situation par des entre-toises, où les crapaudines qui portent leurs pivots sont enchassées. Ces entre-toises doivent se mouvoir dans les coulisses pratiquées dans l'épaisseur des montans du chassis, afin qu'on approche les petits tambours de celui du milieu, suivant qu'on le juge à propos, par le moyen des coins dont on le garnit. On fait passer les cannes entieres entre le tambour le plus bas & celui du milieu, & les bagasses entre celui du milieu & le plus haut. Ces moulins travaillent à proportion du mouvement qui est imprimé par l'animal qui est dedans. Ils sont sujets à quelques inconvéniens, mais auxquels on peut aisément remédier. Moulins couchés.

Les moulins à eau sont de deux sortes. Il y en a de droits & de couchés: ces derniers ne different de celui qu'on vient de décrire, qu'en ce que la roue qui les fait agir est faite avec des godets qui reçoivent l'eau, qui par son poids & son mouvement imprime celui qu'il doit avoir pour tourner. Le diametre de ces roues est depuis dix-huit jusqu'à vingt-deux pieds. L'arbre où le grand tambour est enchassé, & qui sert d'essieu à la roue, a pour l'ordinaire dix-huit pouces de diametre, & est taillé à huit pans, depuis les dents jusqu'à un demi-pied près de son extrémité. Ses deux extrémités sont percées d'une mortaise quarrée de quatre pouces de face sur dix huit pouces de profondeur, qui servent à recevoir les pivots de fer, sur lesquels la roue tourne, & les deux bouts de l'arbre sont environnés de deux cercles de fer d'une largeur & d'une épaisseur suffisante pour l'empêcher de se fendre, quand on fait entrer par force les ferres de fer qui affermissent les pivots dans leurs mortaises, & les y rendent immobiles. Les deux pivots sont posés sur des crapaudines de fonte, enchassées dans de bonnes traverses ou entre-toises de bon bois, arrêtées d'une maniere immobile, d'un côté dans le chassis du moulin, & de l'autre dans le mur qui soutient la charpente. Moulins à eau.

A deux pieds ou environ de l'extrémité de l'arbre, on perce deux mortaises, qui se croisent à angles droits, & à deux pieds & demi plus loin on en perce deux autres parallelles aux deux premieres, on leur donne trois pouces sur un sens & quatre sur l'autre; elles servent à passer quatre pieces de bois bien polies, & d'une grosseur à remplir exactement les mortaises. leur longueur est égale au diametre qu'on doit donner à la roue, dont elles sont les bras;

Histoire Nat. des Animaux.

elles devoient à fournir à à entretenir les courbes qui font la circonférence de la roue & qui soutiennent les godets, où l'eau entrant emporte par son poids & par la violence le mouvement circulaire. Mais, comme ces quatre bras ne suffiroient pas pour contenir & entretenir une si grande circonférence, on les soulage en augmentant leur nombre par le moyen de quatre pieces de bois de même longueur & grosseur que les précédentes, qui l'on croise en les enchâssant l'une sur l'autre, de maniere qu'elles embrassent l'arbre dans leur milieu, duquel on les empêche de s'éloigner par des coins de bois de deux pouces en quarré, que l'on chasse sur l'arbre à côté d'elles. On fait la même chose pour les deux côtés de la longueur qu'on donne aux godets, renfermés entre les courbes qui composent la roue, de sorte qu'à ces huit bras de quatre bras qui entrent soutenir la roue de chaque côté, il y en a encore douze: ces huit derniers sont un peu courbés pour servir en même temps aux godets, qui leur sont joints, mais cette courbure n'est pas suffisante à un pied ou quatre pouces près de leur enchâssement. On les peut enfoncer dans le bois avec de petites mortaises. On fait les bras de la roue entre-coupés d'un bout à l'autre, comme le bois épouse en hauteur, on en fait aussi les coupures, quoiqu'il fût meilleur de les faire d'angle, à moins qu'il ne soit pas léger. Elles ont ordinairement quatre pouces de large & trois d'épaisseur. On les assemble à queues d'hirondelle recouvertes, & on les cheville l'une sur l'autre, quoiqu'on use des chevilles de fer à deux pieds & à goupille, ou avec des chevilles de bois garnies de cette sorte.

Les courbes sont enchâssées dans des entailles pratiquées aux bouts des bras, & retenues dans cette situation par des chevilles de fer à tête ronde, qui vont d'un bras à l'autre. Les trous par où elles passent, doivent être garnis d'une plaque de fer qui appelle mieux l'épaisseur du bois, & qui le recouvre par dehors, afin que la tête de la cheville ne la consomme pas. L'autre bout de la cheville, qui est percé, se doit couvrir d'une semblable plaque, qui couvre le bois avec des rondelles & des goupilles. On met des chevilles à tous les bras, la tête de la pointe alternativement de part & d'autre. Le fond intérieur, ou la partie des courbes qui regarde l'axe, est garni de planches d'un pouce d'épaisseur, de la pointe de large, & d'une longueur suffisante pour former tout le vuide qui est entre elles. C'est ce qu'on appelle le fond de la roue. La peu de largeur de ces planches fait qu'elles ne gênent point la courbure de la circonférence, & comme il faut une marche pour monter l'eau qui tombe dans les godets, dont il fait le fond, on entaille une des planches de ce fond de bois en bois, dessus & dessous. Le vuide qui reste entre les deux courbes à leur fond, est partagé en parties égales par des planches d'un pouce d'épaisseur, que l'on coule dans des mortaises pratiquées dans l'épaisseur intérieure des courbes, situées de maniere qu'elles font un angle de quarante-cinq degrés avec le fond, où elles sont soutenues sur le bout extérieur des courbes par des crochets de bois qui y sont chevillés: elles sont éloignées l'une de l'autre de deux pouces, c'est ce qu'on appelle les godets de la roue. Cette façon de roue est pour tous les moulins, soit qu'ils soient dessus ou couchés, soit que l'eau monte sur le plus haut de la roue, ou seulement vers son milieu ou fin en bas.

Godets de la grande roue.

Labat, de qui nous avons emprunté ces descriptions, qui peuvent n'être pas

du peu de quelques écluses, à qui elles paroîtroient trop étroites, mais qui prendront à coup sûr à tout homme occupé du bien général, l'objet de mettre pour eux dans ces lieux de marais à palétuviers, ni aucun qui fût fixé que sur le Nord des marais pour recevoir le courant de l'eau, quoi qu'on en ait pu en faire de cette espèce en différents lieux & avec moins de dépense que ceux dont on se sert. Il faudroit pour cela détourner une partie de la rivière que l'on comptoit avec un chaussée en quelque endroit où l'on eût affaire de moins d'eau pour la conduire au lieu où l'on se proposoit de faire le moulin, & aller s'élever un peu, pour la faire tomber sur la roue. Or, il est supposé que la roue a vingt-deux pieds de diamètre, & que son arbre soit quatre pieds au-dessus de terre, il s'ensuit que le canal qui passe au-dessus de la roue doit être élevé de dix-sept pieds pour avoir deux pieds de chûte au-dessus de la roue, mais comme l'ouverture de la gouttière n'est pas directement sur le plus haut de la roue, mais un peu plus bas, il suffit que la gouttière ait environ de huit pieds, c'est-à-dire un pied plus haut que le dessous de la roue, & on pourra encore compter que l'eau ne laissera pas d'avoir deux pieds de chûte. La gouttière ou porte-l'eau, doit être plus étroite de la moitié que la roue, en sorte que si la roue a deux pieds de largeur, la gouttière n'en doit avoir qu'un, du moins à l'endroit où elle couvre, par où l'eau tombe sur la roue. Cette ouverture, peut être bien faite, doit être utilement percée de manière qu'elle ne se répande pas en nappe, ce qui diminue considérablement la force de l'eau, au lieu que le canal, ou gouttière, étant fermé, pour la violence de son mouvement & de la chûte, imprime plus de force au mouvement de la roue, à mesure que les godets se remplissent. La hauteur de l'eau dans la gouttière ne peut pas être tout-à-fait la même, car bien que l'écluse soit à la tête du canal, toute l'eau sort par la roue, & ne puise pas toujours la même quantité d'eau, parce que pendant qu'elle remplit les godets, l'eau qui y puise s'en échappe aussi & en perd beaucoup de sa force. Il faut donc supposer que la gouttière demeure toujours à la même hauteur, ce qui n'est pas possible, à elle augmenter, son mouvement augmentera aussi & les parties de l'eau se trouvent pressées, & comme comprimées à l'entrée de l'écluse, présentent davantage sur celles qui sont dans l'écluse, moins pressé de se refermer, & en augmentant la pente [illegible] elle-même. On peut se convaincre de cette vérité par une expérience bien facile à faire. Qu'on perce un tonneau rempli de quelque liqueur, six pouces au-dessus & six pouces au-dessous de la barre avec le même foret, quoique les ouvertures soient égales, celle d'en bas donnera le double & même plus de liqueur, que celle d'en haut dans le même intervalle, ce qui ne peut venir que de ce que les parties de la liqueur contenue dans le tonneau, s'ouvrant plus comprimées par le poids & par la colonne en bas qu'en haut, elles font effort de se comprimer & de se presser les unes contre les autres, pour sortir avec plus de vîtesse que celles d'en haut, qui sont moins chargées, & par conséquent moins comprimées.

Hauteur des Rois des Antilles.

On donne à l'eau de roulis à peu près.

Moyens pour cela.

Hauteur du canal.

Hauteur de la gouttière. Sa largeur.

Sa force.

La vîtesse du moulin est à raison de la quarré de la pesanteur de l'eau.

Pourquoi en pesant.

L'on peut encore donner une grande vîtesse à une rivière d'où l'on tire l'eau par un moulin, le plus fûr est de fermer une partie de l'ouverture de l'écluse, afin que la roue reçoive toujours à peu près la même quantité d'eau, ou aussi

Différens Moy. des Antilles.

un mouvement plus uniforme. Huit pouces d'eau dans un canal d'un pied de large suffisent pour faire rouler un moulin ordinaire & d'une manière satisfaisante ; cependant quand il peut y avoir un pied d'eau, il est certain que le moulin n'en va que mieux & qu'il en vient de plus grand matin.

Il est rare qu'on n'ait pas observé les gouverneurs dont cette petite eau se trouve sur les habitations ; car ces sortes de moulins, quoique n'ayant pas beaucoup mieux, parce qu'on y pourroit aller des appentis, qui servent de purgerie ou de sucrerie pour les différentes ouvrières qui se font dans les habitations. L'autre manière est un usage de deux pouces, passés en terre, à travers [illegible] seulement dans [illegible] des pouces [illegible] ; elles [illegible] les font par [illegible] dont celui qui [illegible] deux pouces d'épaisseur, au cœur des côtés un pouce de bois, ou deux, suivant la force de leur courant, on peut leur donner jusqu'à dix pouces, quand on veut en mettre davantage, on court risque de ne pouvoir le contenir à l'aplomb du courant. L'usage est de ne cuffare de leur donner beaucoup de pente, [illegible] ou vingt toises. Il faut remarquer dans la petite pente la première, c'est l'ouverture du canal à mener l'eau sur la roue ; il est bon de donner à cette ouverture autant de pente qu'on peut, afin d'augmenter la force de l'eau & de soulager à se précipiter, pour ainsi dire, avec plus d'impétuosité sur la roue. L'ouverture de la première [illegible] avec une [illegible] à deux coups à leur [illegible] dans une [illegible] dans l'épaisseur du dedans de la [illegible] sur cette planche [illegible] de petits [illegible] pour [illegible] former [illegible] de petites [illegible] qui [illegible] la tient levée, car c'est [illegible] cette ouverture [illegible] du moulin, on [illegible] avec. [illegible] toujours des [illegible] qu'par leur pesanteur [illegible] le mouvement violent [illegible] de cette [illegible] que la eaule qui la pousse [illegible] & ne laisse pas [illegible] ceux qui surviennent le moment [illegible] pas, mais [illegible] la gouverne est [illegible], l'eau [illegible] imagine se rompre [illegible] en faisant tomber l'eau, par une [illegible] à proportion, sur l'autre côté de la roue, ce qui [illegible] moyen le retirer ou de couper les morceaux [illegible] autour, & de garder sa perte du reste du corps.

Moulins droits.

La roue & les gouverres que nous venons de décrire, sont les mêmes pour tous les moulins à eau, droits ou couchés. Il faut à présent remarquer ce que les moulins droits ont de particulier.

Le bout de l'arbre qui fait d'axe à la grande roue, ne porte point de tambour, mais une autre roue, qu'on appelle rouet ou lanterne, qui sert à communiquer le mouvement de la roue au grand tambour : cette extrémité est fourrée sur un chaffis planté en terre à un pied de distance du bout de celui que porte la tête & les tambours, faisant une ligne droite avec eux. Ce

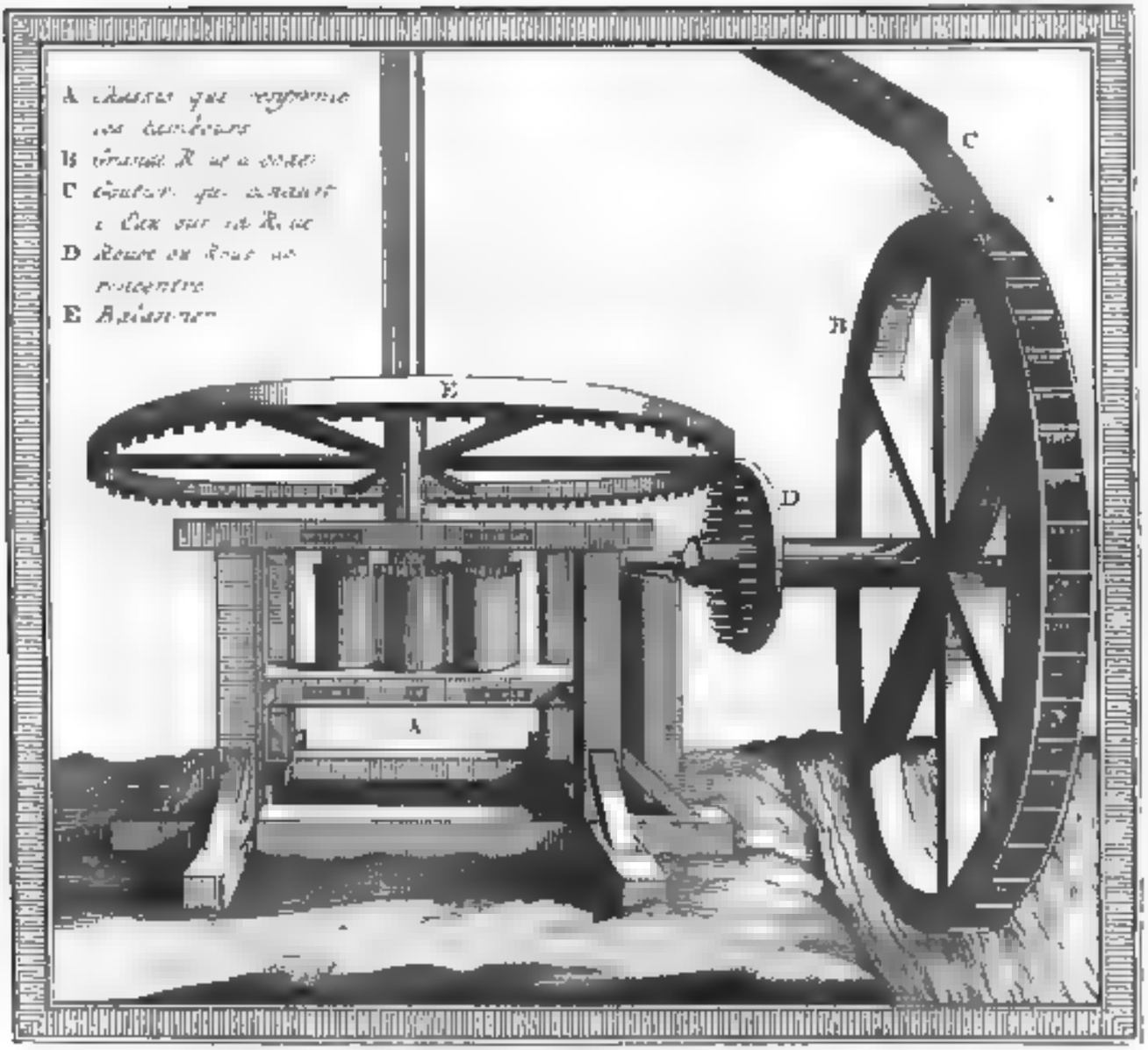

MOULIN A EAU DROIT

chuffe eſt compoſé de deux montans & de deux entre-toiſes, dont celle d'en haut porte la couchette, dans laquelle le pont de l'arbre tourne, elle eſt mobile & ne peut bouger & baiſſer par le moyen des coins que l'on met dans la mortaiſe, qui eſt pratiquée en dedans des deux montans. Environ à deux pieds du pont l'arbre eſt percé de deux mortaiſes de quatre ſur cinq pouces, pour recevoir deux pieces de bois de même dimenſion, qui ſont ſa croiſée, & qui ſervent à ſoutenir les courbes ou courbes qui compoſent une roue de quatre à cinq pieds de diamettre, qui eſt de roue de rencontre, qu'on appelle roue, quand elle eſt ſimple, & lanterne, quand elle eſt double. Le diamettre de cette roue dépend de la hauteur qu'on veut donner au chûte que traverſera les aubettes. Outre ces quatre principaux bras, l'arbre eſt fort gros, entre la grande roue, d'une double croiſée, qui ſoutient les courbes qui font marcher le chevalet ſur les deux bras avec des chevilles de fer. Les courbes ont trois pouces d'épaiſſeur, & autant la roue eſt petite, on ne les coupe point circulairement en dedans; on ſe contente de les creuſer en dedans, & on les peut coloriſer en coupant la moitié de l'épaiſſeur de l'une & de l'autre, pour les aſſembler horizontalement l'une ſur l'autre. On ajoute des petites entretoiſes du côté des bras pour remplir les vuides qui ſe trouvent, & pour fortifier les courbes en augmentant leur épaiſſeur à trois pouces près du bout extérieur, on perce les mortaiſes, où doivent entrer les quarres des dents, dont la roue doit être garnie, on y en met ordinairement vingt quatre, leur longueur eſt de douze à quinze pouces, on leur donne trois pouces de diamettre, & on les arrondit dans toute la longueur en allant diminuant vers les courbes, qui eſt de cinq pouces vers la roue eſt coupé en quarré de deux pouces en tout ſens, pour remplir exactement la mortaiſe qu'on a faite dans les deux courbes, qui, étant épais de six pouces, laiſſent encore déborder la queue de la dent de trois à quatre pouces. Le reſte eſt percé d'une petite mortaiſe horizontale pour paſſer une clef de bois, que l'on enfonce autant qu'il eſt néceſſaire pour bien ferrer les dents contre les courbes & pour les affermir.

Roue de rencontre ou lanterne.

Lorſque la roue d'en haut en fait une lanterne, qui n'eſt autre choſe qu'un arbre à deux parteures, éloignés l'un de l'autre de douze pouces, on le couronne de quatre bras de chaque côté, pour les fortifier par des croiſées. On ne met point aſſez de fausſes courbes pour remplir le vuide des bras, parce que les courbes droites ſont ſuffiſantes pour porter les dents. On fait les mortaiſes dans les parteures, comme les encaſtelures par des quarres quarrées, une à chaque bout, le reſte entre les parteures demeurant rond & de trois pouces de diamettre, on les appelle fuſeaux ou engrenures, auſſi bien que les dents du rouet, dont celle du balancier qui eſt au deſſus du grand tambour, & c'eſt par leur moyen que le mouvement de la roue ſe communique au grand rolle, & par lui aux deux pieds. Les roues ſont préférables aux lanternes, de beaucoup, non que ces dernieres faſſent moins forces, mais à cauſe de la facilité qu'il y a à remettre les dents du rouet, quand il en manque, ce qui n'eſt pas ſi facile dans les lanternes, où il faut beaucoup d'adreſſe pour retirer les fuſeaux, parce qu'elles ſont enclavées entre les deux parteures. Pour le fuſeau, la fourche, la durée de la dépenſe, c'eſt à peu près la même choſe.

Pourquoi les roues ſont préférables aux lanternes.

Nouveau Mat des Antilles.

L'arbre du grand rolle eſt percé de deux mortaiſes, à un pied au deſſus du chaſſis, pour paſſer deux traverſes de quatre ſur trois pouces, qui ſe croiſent l'une dans l'autre au centre de l'arbre; pour cela la mortaiſe de deſſus eſt une fois plus haute que celle de deſſous, afin de donner paſſage à la traverſe, dont le deſſous étant entaillé, ſe renferme dans l'entaille qui eſt deſſus la traverſe de deſſous. On fait quelquefois la même choſe aux bras de la roue, mais cela les affoiblit. Le reſte de la hauteur de la mortaiſe eſt fermé avec un coin, qui affermit les deux traverſes l'une ſur l'autre. Ces deux traverſes ſont quatre bras, que l'on fortifie encore par deux doubles-chaiſnes, attâchées de maniere que leurs extrémités penchent aſſez pour ſe trouver de niveau avec les bouts des bras. La longueur de ces bras eſt déterminée par la diſtance qu'il y a depuis le grand rolle juſqu'au milieu des dents du rouet ou de la lanterne. Cela peut aller depuis ſept juſqu'à huit pieds, de ſorte que la demi-croix entre du balancier, dans ces bras ſont les rayons, pour être de ſept à dix-ſept pieds. C'eſt ſur ces bras qu'on attache les courbes qui ſoutiennent le balancier. On leur donne quatre pouces de haut ſur cinq de large; elles ſont affourchées à queue d'hironde, recouvertes, bien chevillées. On les attache au bout des deux bras par des chevilles de fer, dont la tête plate eſt dans la partie intérieure, & le bout eſt percé pour recevoir une goupille fixe ou pluſieurs mobiles, pour les lever & pour les faire bien accorder les bras; elles ſont percées ſur leur largeur de mortaiſes de deux pouces en quarré, tracées en différences égales à celle du rouet ou lanterne, dans leſquelles on enchaſſe des dents de même grandeur, de même figure, & attachées de la même façon que celles du rouet, mais dont le nombre eſt quatre fois plus grand, ou peu s'en faut, c'eſt à-dire, que quand le rouet a vingt-quatre dents, le balancier en a quatre-vingt-ſept, ce qui fait que la grande roue fait quatre tours, pendant que le grand rolle n'en fait qu'un. Ce mouvement ne laiſſe pas cependant d'être vîte. On pourroit augmenter à volonté, en faiſant le balancier plus petit & de même demeure que le rouet; il ne faudroit pour cela que couper le chaſſis du milieu, & mettre ſon plus long côté vis-à-vis le demeure de la roue, pour-lors le grand rolle feroit autant de tours que la roue, mais il faudroit auſſi une plus grande quantité d'eau, parce qu'il faut augmenter la force du mouvement, à proportion qu'on veut augmenter la vîteſſe. On ne ſauroit trop prendre garde que les ouvertures deſſous bien juſte la réparation de toutes ces dents, & qu'elles s'engrenent & ſe touchent dans leur milieu. Il faut encore obſerver qu'elles ſoient toutes de même bois, & avoir ſoin de les graiſſer tous les jours, non ſeulement pour les faire couler plus facilement, mais encore pour ouvrir le bois & l'empêcher de s'échauffer.

Nombre des dents du rouet & de la lanterne.

Effet du mouvement.

La dernière remarque à faire, c'eſt que l'arbre du grand rolle n'eſt pas ſi long dans les moulins à eau que dans les autres. On ne lui donne que dix ou ſept pieds au-deſſus du chaſſis. Son extrémité ſupérieure, en portant un pivot de fer, paſſe dans une douvelle, qui eſt fourrée & attachée avec quatre chevilles de fer, des rondelles & des goupilles, ſur les deux traverſes d'un grand chaſſis de douze à quinze pieds de haut; ce chaſſis eſt compoſé de quatre poteaux d'un pied en quarré, enfoncés en terre de ſept à huit pieds,

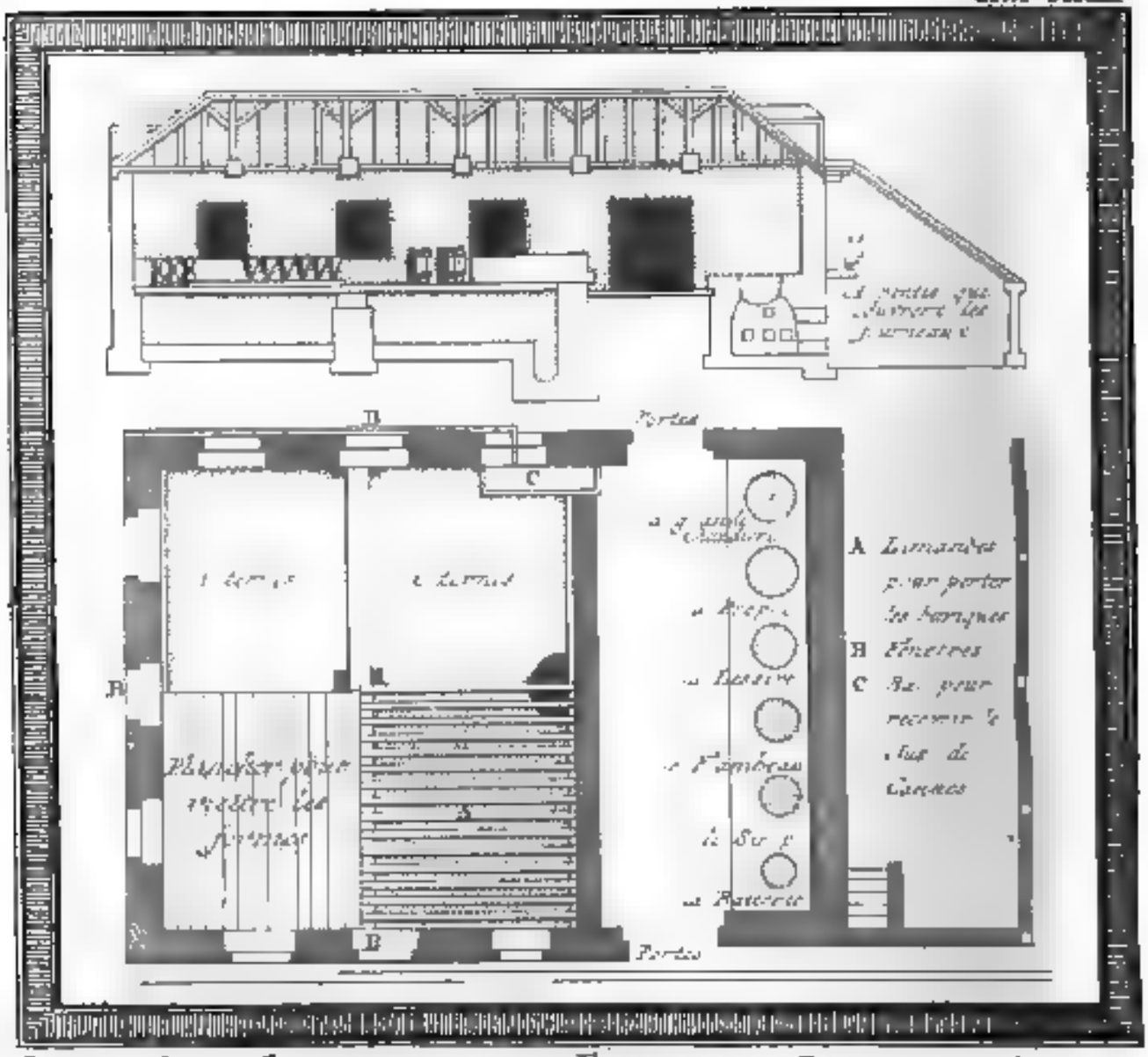

COUPE D'UNE SUCRERIE, DE SES FOURNEAUX, CITERNES et APPENTIS

bles appuyés sur une folle, aussi en arc, & liés ensemble par de fortes cro-ix-nons.

Étuves ou Bains en Amérique.

Voilà les différens Membres à sucre dont on se sert en Amérique. Nous allons maintenant donner la description des Sucreries & de leur équipage.

Les sucreries sont de grandes salles voûtées des moulins & qui y sont quelquefois attachées, ou tout contre les chaudières, dans lesquelles on reçoit, on purifie & on réduit en sucre, par le moyen de la cuillon, le suc des cannes qui ont été écrasées au moulin.

Les sucreries doivent être de magnifiques salles en grand.

Quand les sucreries ont des moulins à eau, elles y sont d'ordinaire attachées comme on le peut, on les doit faire de magnifiques & des dispositions de manière que la bouche du fourneau, ou les bouches des fourneaux, s'il y en a plusieurs, soient toujours sous le vent, c'est à dire qu'elles doivent être couvertes par l'opposition du bâtiment, pour n'être point exposées au vent, afin que le feu soit toujours depuis le Sud-Est jusqu'au Nord-Est. Elles doivent être basses & bien percées, afin que la fumée & les exhalaisons que s'élèvent des chaudières, soient la liberté de sortir, y étant aidées par tout ce qui entre par les portes & par les fenêtres. Dans la supposition qu'une sucrerie soit de cinq chaudières, elle doit avoir environ quatre-vingt à quatre-vingt pieds de large dans l'œuvre, & on peut les donner cinquante pieds de longueur pour la rendre commode & propre à tous les usages.

Leurs proportions.

Leur grandeur.

Soit qu'elles ne soient qu'un corps de bâtiment avec le moulin à eau, ou qu'elles en soient à quelque distance de cinq ou six toises ou plus, elles doivent toujours avoir une porte ou une fenêtre qui regarde dedans, afin que le Raffineur ou Sucrier puisse voir ce qu'on y fait, & y donne les commodités les ordres nécessaires, & une autre porte, pour en sortir les sucres, & pour les autres usages. Autant que faire se peut, il faut qu'il y ait une fenêtre qui éclaire la dernière chaudière, où le sucre achève de se cuire, parce que c'est dans celle-ci & dans la purgerie qu'il reçoit la dernière purification, & où par conséquent il est nécessaire d'avoir du jour.

La disposition dans toute la longueur dans le milieu.

On range ordinairement les chaudières au côté du pignon, c'est pourquoi on côté, ou moins, doit être de cinquante. Autrefois chaque chaudière avoit son fourneau, ce qui rendoit les opérations plus lentes. Aujourd'hui un fourneau commun à toutes les chaudières les fait bouillir à fins de réverbère. (*) Il consiste dans un canal, dont l'ouverture est en dehors de la Sucrerie, puisque dans la muraille, presque vis-à-vis de la dernière chaudière & qui le termine par une cheminée placée un peu en dedans de la grande. On doit observer de faire l'ouverture de la cheminée qui communique au canal, aussi large que celle de l'entrée, & que cette dernière soit en face du vent de midi. Ce canal est large ordinairement de deux pieds & demi, & haut de trois sous la hauteur, il est moins haut sous les autres chaudières, en raison proportionnelle de leur profondeur. Les chaudières sont enchâssées dans la voûte du fourneau à différentes égales, supposant presque contiguës les unes aux autres, de façon que les deux tiers de la chaudière reçoivent l'action du feu. Cette fabrique du fourneau prenant en feu vif, qui peut entretiennent de la

Où doivent être placées les chaudières.

Un fourneau suffit pour toutes.

(*) Nous donnons cette description en Anglois.

Moyens par lesquels on évapore.

Quelques habitans ont fait deux.

force en montant le canal pour forcer par la chaudière. C'eſt pourquoi les chaudières bouillent ſuivant les proportions que conviennent pour l'évaporation lente & graduée, néceſſaire à la fabrique du ſucre, obſervant cependant qu'il arrive ſouvent que la grande ne bout point, & que le vin de cannes n'eſt ſouvent qu'échauffé quand il faut le tranſvaſer, quelques habitans ont imaginé de partager le canal en deux, de faire deux fourneaux & à chaque extrémité une cheminée. Par ce moyen toutes les chaudières bouillent auſſi vîte & auſſi fort qu'on le juge à propos. On peut dans ce cas placer les chaudières, mais pour les fourneaux, il faut être aſſuré d'une ſuffiſante quantité de vin de cannes, ce qui ſuppoſe un moulin à eau ou deux moulins bien ſervis.

Regles à leur ſujet.

A quelle hauteur doit être la bouche du fourneau à l'égard du cendrier.

Obliger de ce chemin.

Il a paru que les chaudières devoient être couplées, dans avoir autant d'encaſtres qu'on juge à propos de faire de fourneaux, dont les bouches & les yeux doivent être pratiqués dans ces encaſtres. On les fait de pierre de taille de même épaiſſeur du mur: elles ſervent à le fourrer, quand on accommode les fourneaux ou leur entrée, parce qu'on eſt obligé d'ouvrir dans le dedans des encaſtres pour les accommoder. On voit beaucoup de fourneaux où l'on eſt obligé de creuſer en terre pour trouver l'aire des fourneaux, ce qui eſt une grande incommodité qu'il faut éviter, parce que dans le temps des pluies les eaux s'y raſſemblent, gâtent les cendres & empêchent les Negres de faire leur devoir. Quand on bâtit une Sucrerie, il faut prendre obſervation ſes marques, que la bouche des fourneaux ſoit à onze pieds hors de terre, afin que l'ouverture du cendrier ſoit élevée d'un pied au-deſſus du rez de chauſſée de l'appentis qui couvre les fourneaux. Le fond eſt compoſé d'une pierre de taille d'un pied d'épaiſſeur & de la largeur du mur, & pour le conſerver plus longtemps, & empêcher que les bois qu'on paſſe deſſus, en les jettant dans les fourneaux, ne le rompent, on garnit ſon deſſus de deux ou trois bandes de fer. Ce fond eſt porté ſur deux pieds droits de même matière, ou de briques, qui laiſſent entr'eux une ouverture de vingt pouces en quarré, c'eſt par cette ouverture qu'on retire les cendres & charbons qui tombent du fourneau, en paſſant au travers des grilles, & c'eſt auſſi par-là que l'air s'introduit dans le fourneau pour allumer le bois. Le foyer dont on vient de parler, porte deux pieds droits de pierre de taille, de même largeur, de même épaiſſeur, & de vingt pouces de hauteur, ſur leſquels eſt appuyé le linteau, qui forme la bouche du fourneau. Le reſte du fourneau eſt compoſé de pierres de taille, taillées en coupe. Les ouvertures qu'on paſſe employer pour faire ces crémaux, ſont les pierres de taille grêles, qui ne s'éclatent point au feu & qui contient de la largeur de la pierre ponce.

Yeux.

A quoi ils ſervent.

A huit ou neuf pouces au-deſſus des grilles, & à un pied & demi de diſtance de chaque côté de la bouche du fourneau, on coupe dans les cendriers des ouvertures de quatre à cinq pouces en quarré, c'eſt ce qu'on appelle les yeux, par où la fumée s'exhale. On les fait de bonnes briques, & l'on fait avancer huit à dix pouces en dehors une pierre au-deſſus, pour retenir la flamme qui en ſort, quand le fourneau eſt bien échauffé, & pour empêcher qu'elle ne monte juſqu'à la charpente de l'appentis.

Préparation d'évaporation

La fournaiſe étant élevée à une hauteur ſuffiſante, on échauffe les chaudières de la manière que nous avons dit. Une chaudière affectée de la plus-

quelle on ne peut être trop attentif, c'eſt que les maçons garniſſent bien les voides qui ſe trouvent entre les chaudieres, depuis leur entrée dans la voûte du fourneau juſqu'à leurs bords, avec de bons matériaux qui reſiſtent au feu, ſans ſe fendre & ſans s'égrener, parce que, quand cela arrive, il ſe fait des voides où la flamme entre, & les chaudieres ſont auſſitôt brûlées. Il en réſulte deux maux, la perte des chaudieres, & un retardement conſidérable de la beſogne, car on eſt obligé d'arrêter le moulin & de ceſſer le tuyau du Sucre, & quatre jours ſuffiſent à peine pour ſecher la maçonnerie nouvelle qu'on eſt obligé de faire, de façon à pouvoir s'en ſervir en ſûreté.

Nouveau Mot ſur Amérique dans le même ſens.

Glacis des chaudieres.

On laiſſe ordinairement un eſpace vuide de quatre à cinq pieds de long & autour des chaudieres, afin qu'on ne ſoit pas gêné dans le travail qu'elles exigent. cet eſpace fermé par un petit mur, eſt appellé le glacis des chaudieres. Enſuite on fait un chemin de neuf à dix pieds de large, tant pour le paſſage d'une porte à l'autre, que pour mettre les cannes ou le ſucre brut ſe refroidir, avant que d'être mis dans les barriques, ou pour planter les formes que l'on remplit de ſucre auſſitôt qu'il eſt ſorti de la batterie. Tout le reſte de l'eſpace juſqu'au pignon oppoſé à celui où ſont les chaudieres, eſt creuſé juſqu'à la profondeur de cinq ou ſix pieds, & revêtu dans le fond & aux côtés de bonne maçonnerie, pour en faire une Cuerne bien couchée, c'eſt-à dire qui conſerve bien les ſirops qui y tombent, ſans qu'ils puiſſent couler & ſe perdre dans la terre. On couvre ce vuide avec des ſolives de quatre pouces en quarré, éloignées l'un de l'autre de ſix pouces, & entretenues dans deux ſolives attachées, l'une au pignon, & l'autre au mur qui termine la cuerne, & qu'on éleve de maniere qu'elles ſoient un demi pied ou environ au deſſus du niveau de l'aire du reſte de la Sucrerie. On les entaille de toute l'épaiſſeur des ſolives où elles ſont encaſtrées, mais on ne les y cheville point, afin de les pouvoir lever pour prendre ce qui ſe trouve dans la cuerne. C'eſt ſur ces ſolives qu'on met les barriques de ſucre brut pendant qu'elles purgent, c'eſt-à dire pendant que le ſirop qui eſt toujours joint au grain du ſucre, s'en ſépare & tombe dans la cuerne. On l'y conſerve, ou pour faire de l'eau de vie, ou pour faire du ſucre, ſelon l'habileté du Raffineur. Mais quand on travaille au ſucre blanc, on couvre les ſolives avec des planches, ſur leſquelles on arrange les pots qui portent les formes, où l'on met le ſucre que l'on veut blanchir, que l'on laiſſe dorénavant dans la Sucrerie, juſqu'au tems du ſoir ou du dimanche matin, qu'on le tranſporte à la Purgerie; car, en le laiſſant plus longtems dans la Sucrerie, on courroit riſque de le voir s'engraiſſer par la fumée & par les exhalaiſons onctueuſes qui ſortent ſans ceſſe des chaudieres.

La Cuerne.

Endroit où ſont placées les barriques de ſucre brut pendant qu'elles purgent.

La grandeur des Chaudieres eſt différente: elles diminuent de diamettre & de profondeur à meſure qu'elles s'approchent de celle où le ſucre reçoit ſa derniere cuiſſon. Dans un équipage de cinq chaudieres, y compris la batterie, la premiere, qu'on appelle la grande, & qui l'eſt en effet plus que les autres, a quatre pieds de diamettre, & la quatrieme n'en a que deux & trois quarts. Leur profondeur ſuit à peu près les mêmes proportions, de ſorte que ſi la grande a trois pieds de profondeur, la quatrieme n'en aura que deux.

Grandeur des Chaudieres.

On augmente preſque toujours la hauteur des bords des chaudieres avec

Hauteur des Murs, ou Aiguilles.

des briques & des carreaux, que l'on mêle & que l'on pose de manière qu'on laisse le tour des bords, elles en augmentent considérablement la hauteur en l'évasant. On appelle cette augmentation un Ouvrage. On fait ordinairement celui de la hauteur de pierre de taille, afin qu'il soit plus propre, & qu'y ayant moins de joints qu'à ceux qui sont faits de briques, il y ait aussi moins de danger que le sucre qui les joint s'engraisse en cuisant & tombe dans le sucre. On joint tous ses ouvrages les uns aux autres, de manière que le sirop qui échappe de la bouterne tombe dans celle qui est à côté d'elle, & ainsi de suite jusqu'à la grande chaudière.

Ce que c'est qu'Ouvrage.

Dalle pour les écumes.

Il y a des Sucreries, surtout celles où l'on ne travaille qu'en sucre brut, où l'on pratique une Dalle faite avec des carreaux, ou avec des pierres de taille, dans l'épaisseur du petit mur intérieur, qui renferme les chaudieres, dans laquelle on met leurs écumes, à mesure qu'on les enleve avec les écumoires. La presse qu'on donne à cette dalle, les fait couler & les conduit dans un réservoir ou dans une goutiere qui les porte à la Vinaigrerie. C'est ainsi qu'on appelle le lieu où l'on fait le vin de-vie. L'inconvénient de cette manière de dalle c'est qu'elle rend toujours le glacis mal propre, & fert de prétexte & d'excuse aux Raffineurs & aux Negres, quand on les reprend du peu de soin qu'ils ont de tenir le glacis bien net. Il vaut mieux mettre les écumes dans des bailles, c'est-à-dire dans des especes de demi-fûts sans fonds, que l'on tient à côté de chaque chaudiere, & que l'on vuide selon la quantité des écumes, ou dans une goutiere qui les porte à la vinaigrerie, ou que l'on réserve dans des canots, ou dans une chaudiere montée exprès & séparée des autres, où on les fait cuire tous les matins.

Qui rend le glacis mal-propre.

Des bailles sont préférables.

Noms des Chaudieres.

Pour achever l'article des Sucreries, il nous reste à dire le nom des Chaudieres & des Ustensiles qui sont nécessaires pour la fabrique du sucre & leur usage.

La Grande.

La Propre.

Dans les Sucreries où il y a six Chaudieres, celle qui reçoit le jus de cannes, en sortant du bac ou du canot, où il a été d'abord recueilli en sortant du moulin, se nomme la Grande. Elle est en effet la plus grande de toutes. Celle qui est à côté de la grande, se nomme la Propre on l'appelle aussi, parce que le jus de cannes ayant été écumé dans la grande, & ayant commencé à être purifié par la cendre & par la chaux qu'on y a mêlé, on le passe au travers d'un drap en le mettant dans cette chaudiere, du moins dans les Sucreries où l'on travaille en sucre blanc, & comme il est épuré des plus grosses ordures, & des écumes épaisses & noires, dont il s'est déchargé dans la grande, cette seconde chaudiere est plus nette & plus propre que la premiere.

Le Lessivé.

La troisieme se nomme la Lessive, parce que c'est dans celle-là que l'on commence à jetter dans le vesou une certaine lessive forte qui le fait purger, qui en sauffle les immondices, & qui les fait monter à la superficie, où elles sont enlevées avec une écumoire.

Le Flambeau.

La quatrieme se nomme le Flambeau. Le vesou qu'on y transporte de la troisieme, s'y purifie davantage, & comme il est réduit en moindre quantité, plus pur & plus clair, & que le feu qui est dessous cette chaudiere, est plus

1.6.4.51

D_9 47:11.

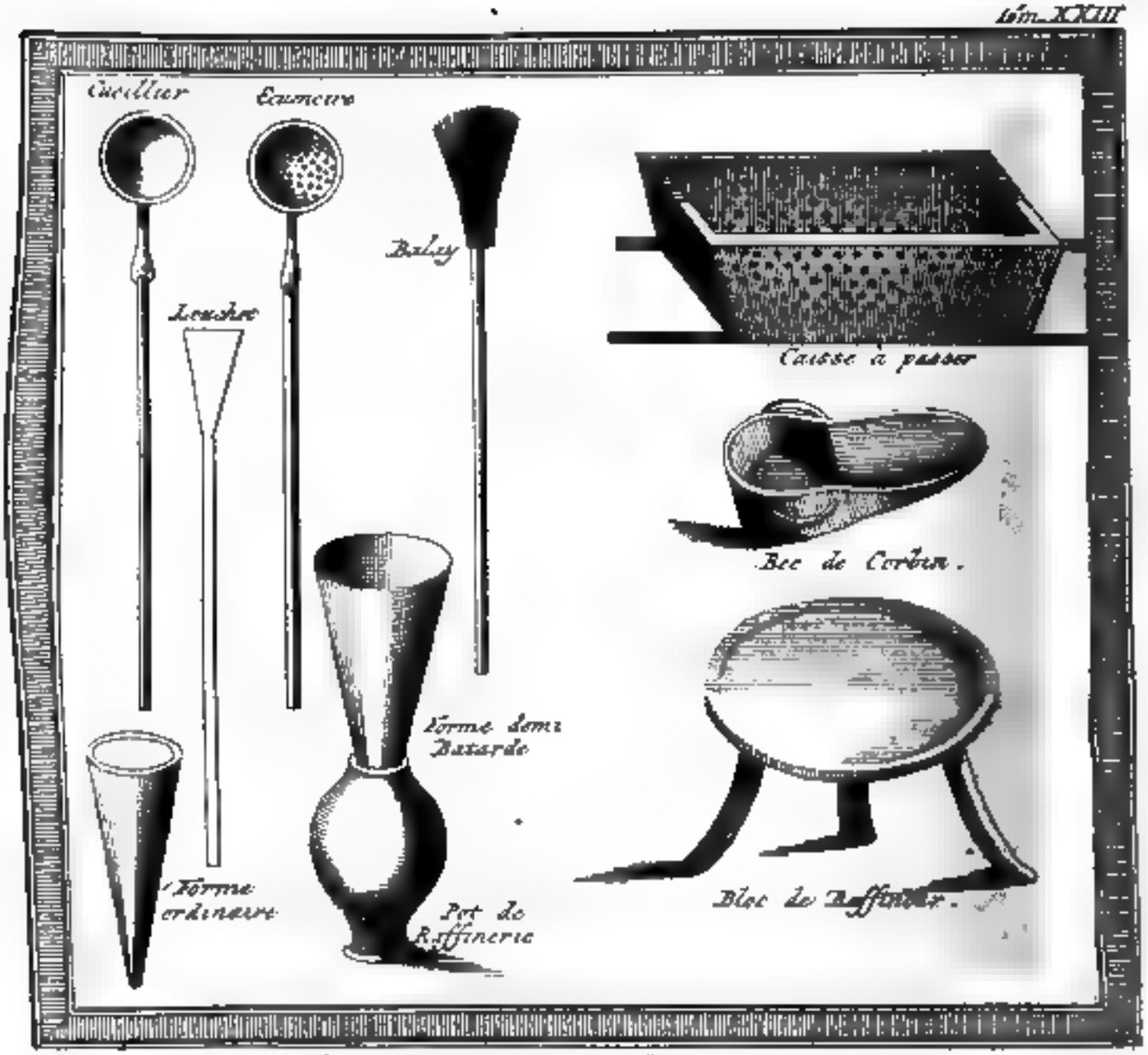

USTANCILES DE SUCRERIE.

vif, il ſe couvre de bouillons clairs & tranſparens, qu'il n'avoit pas dans les autres chaudieres. Hiſtoire Nat. des Antilles.

La cinquieme eſt appellée le Sirop. La veſou qu'on y met en ſortant du flambeau, y prend de la conſiſtance & du corps; il achève de s'y purifier & devient en ſirop. Le Sirop.

La ſixieme eſt la Batterie. C'eſt dans cette derniere chaudiere que le ſirop prend ſon entiere cuiſſon, & qu'on lui ôte ce qu'il pouvoit encore avoir d'impureté, par le moyen de la leſſive & de l'eau de chaux & d'alun qu'on y jette. Lorſqu'il approche de ſa cuiſſon, il jette de gros bouillons, & s'éleve ſi haut qu'il ſortiroit de la chaudiere, de ſorte qu'on eſt obligé de l'élever en haut avec une écumoire pour lui donner de l'air & pour l'empêcher de ſe répandre, & comme ce mouvement reſſemble à des coups qu'on lui donneroit, on a donné le nom de batterie à la chaudiere où il ſe fait. La Batterie.

Dans les Sucreries qui ont ſept chaudieres, on compte deux flambeaux, au lieu d'un, le grand & le petit. Dans celles qui en ont ſeulement cinq, on n'y compte point de leſſive, la propre en ſert, & c'eſt dans cette chaudiere que l'on commence à jetter la leſſive dans le veſou, après l'avoir fait paſſer au travers du drap, & dans celles où il n'y a que quatre chaudieres, la propre ſert en même tems de leſſive & de flambeau, & l'on y cuit & purifie le veſou, juſqu'à ce qu'il ſoit en état d'être tranſporté dans le ſirop.

Les Uſtenſiles des Sucreries conſiſtent en rafraîchiſſoirs, en becs de corbin, en cuilliers, écumoires, caiſſes à paſſer, blanchets, barils à leſſive, poinçons, coffrets à ſucre, pots, formes, baſſes, canots, pagalles & balais. Uſtenſiles des Sucreries.

Les Rafraîchiſſoirs ſont de cuivre rouge, & ronds; leur fond eſt tout plat; leur diametre eſt depuis trois juſqu'à quatre pieds, & la hauteur du bord eſt depuis douze juſqu'à dix-huit pouces. Ils ont deux anneaux de cuivre mobile pour les porter où l'on veut. Dans les bonnes Sucreries il en faut au moins quatre, afin d'y mettre rafraîchir les ſirops, quand on travaille en ſucre blanc. Rafraîchiſſoirs.

Les Becs de corbin ſont auſſi de cuivre rouge. On ne ſauroit mieux les dépeindre, qu'en les comparant à une forme de chapeau, dont on auroit coupé les trois quarts du bord au ras du cordon, & dont le quatrieme reſtant ſeroit allongé & courbé comme un bec. Ils ont ordinairement un pied de diametre, haut à neuf pouces de profondeur; leur fond eſt plat, le bec excede la circonférence de ſept à huit pouces; ils ont une anſe ou poignée immobile de fer ou de cuivre, attachée de chaque côté. C'eſt dans cet inſtrument que l'on met le ſucre en ſortant du rafraîchiſſoir, pour le porter dans les formes ou dans les canots, & l'y verſer, ſans danger de le répandre à terre ou ſur ſes pieds. Becs de corbin.

Les Cuilliers ſont rondes, à peu près comme la forme d'un chapeau; elles ont huit à neuf pouces de diametre, & ſix à ſept de profondeur; le haut du bord eſt garni en dehors d'un cercle de fer, qui, après avoir environné toute la circonférence, ſe termine en une queue faite en douille, d'un pied de long, dans laquelle on fait entrer & l'on cloue le bout du manche, qui doit être d'un bois droit & liſſe, de cinq pieds de long & d'un pouce & demi de Cuilliers.

Histoire Nat. des Antilles.

diamètre. Les cuillers servent à puiser le vesou d'une chaudière à l'autre ; aussi la longueur du manche y est nécessaire pour puiser jusqu'au fond de la chaudière. On s'en sert aussi pour prendre le sucre dans le rafraîchissoir, & le mettre dans le bec de corbin. On les fait ordinairement de cuivre rouge, aussi bien que les écumoires.

Ecumoires.

L'usage des écumoires le voit assez, sans qu'il soit besoin de le dire. On leur donne depuis neuf jusqu'à douze pouces de diamètre, le dessous est fermé d'une bande de fer qui l'environne, & qui enfin compose une queue de quatre à cinq pouces de long, dont le bout est ouvert en douille, pour recevoir le bout du manche, qui est de même grandeur que celui des cuillers. Le diamètre des trous est différent, selon la différence des chaudières auxquelles on les emploie. Celles dont on se sert pour écumer la grande, la propre & la lessive, ont les trous beaucoup plus grands que ceux des autres chaudières : leur diamètre est depuis une ligne jusqu'à trois.

Balais.

On fait les balais de feuilles de Latanier ou de palmiste, que l'on emmanche au bout d'un manche de six pieds de long. La longueur des balais est d'environ neuf à dix pouces, sur trois pouces de diamètre.

Chaque chaudière doit avoir sa cuiller, son écumoire & son balai. Ces instrumens se mettent à travers sur des perches passées dans des fourches qui sont cloués aux fonds de la charpente. Elles sont élevées de cinq à six pieds au dessus des chaudières, afin qu'on puisse commodément y prendre & y remettre ces instrumens, selon le besoin.

Cuille à passer le vesou.

La Cuille à passer le vesou a quatre pieds de long, sur deux pieds & demi à trois pieds de large. Sa profondeur est de quatre à dix-huit pouces. Son fond & les côtés, qui doivent être d'un bois lent, & qui ne engraisse point ce qu'on y met, sont percés de trous de tarrière aussi gros qu'on en peut mettre, sans les trop affoiblir, après avoir été affemblés à queue d'hirondelle & bien cloués. On attache aux deux bouts de son fond deux fortes anglures de bois de six pieds de long, pour la soutenir sur le haut du glacis entre la première & la seconde chaudière. C'est dans cette cuille qu'on étend le blanchet, sur lequel on passe le vesou, après qu'il a été écumé dans la grande, afin qu'en passant au travers de ce drap, il y laisse la graisse & les autres ordures grossières, dont il pourroit être encore chargé.

Blanchets.

Les blanchets sont faits d'un gros drap blanc d'une aune de large, on leur donne une aune & demie de long, & pour les fortifier on les coud d'une angle à l'autre d'une bande de grosse toile de quatre doigts de large. On coud tout autour une autre bande de la même toile de la largeur d'un pied, afin de pouvoir tirer le blanchet de part & d'autre, pour faire passer le vesou plus facilement, sans déchirer le blanchet, comme il arriveroit, s'il n'étoit pas fortifié par cette bande croisée & par ce tour de toile. Un blanchet ne peut servir que pour passer une chaudière, après quoi il faut le laver & le faire sécher avant que d'y faire couler d'autre vesou ; car, quand ils sont mouillés, il n'y peut rien couler, de sorte qu'on doit toujours en avoir six dans une Sucrerie qui travaille raisonnablement. Il faut encore observer que, quand les blanchets ont servi trois ou quatre mois, leur poil est brûlé, ils devien-

sent chers, & par conſéquent inutiles, parce que les ordures y paſſent auſſi facilement que le vesou; de ſorte qu'on eſt obligé de les changer & de les employer à d'autres uſages, dès qu'on en voit le milieu brûlé & dégarni de poil comme les extrémités le ſont beaucoup moins, & preſque encore neuves, l'économie qu'on en peut faire eſt de couper le blanchet par le milieu de ſa longueur, & de coudre enſemble les côtés oppoſés, qui en deviennent le milieu, ce qui en augmente la durée. Sur toutes choſes point de lésinerie, dit Labat, qui nous fournit ces longs, mais utiles détails, parce qu'on n'employe ces blanchets que pour faire du ſucre blanc, & qu'on ne peut prendre trop de précautions pour le purger & le bien nettoyer. Quand les blanchets ne ſont plus en état de ſervir, on les donne aux Negres & aux Négreſſes, pour les aider à ſe couvrir & pour envelopper leurs enfans. Hiſtoire Nat des Antilles.

La Leſſive qu'on jette dans le vesou pour le faire purger, eſt une des plus importantes parties de la ſcience du Raffineur. On ſe ſert ordinairement d'un baril vuide de viande ou d'autre denrée, pour la faire. Mais, lorſqu'on veut faire un vaiſſeau pour cela, on lui donne la figure d'un cône tronqué, de trois pieds de haut & de deux dans ſon plus grand diametre, en diminuant juſqu'à ſix pouces pour ſon plus petit, au milieu duquel on fait une ouverture d'un demi-pouce de diametre. On poſe le bout de ce vaiſſeau ſur une ſellette percée à propos pour le recevoir commodement: au deſſous du trou on met un vaiſſeau, pour recevoir la leſſive à meſure qu'elle coule. Leſſive.

Le Baril à leſſive étant poſé ſur la ſellette ou ſur un trépied, on en bouche le trou avec de la paille longue & entiere; après quoi on y met une couche compoſée des herbes ſuivantes, après les avoir broyées entre ſes mains, & après les avoir hachées. Baril à leſſive.

Herbe à bled. Herbe à bled c'eſt une herbe qui croît par touffe, comme le bled qui eſt levé depuis deux ou trois mois, & à qui elle reſſemble beaucoup. On arrache la touffe entiere avec ſa racine, qui eſt fort petite.

Herbe à pique. La ſeconde ſe nomme Herbe à pique. Cette plante a une tige droite de la groſſeur d'un tuyau de plume d'oie, & de la hauteur de quinze à dix huit pouces. Son extrémité porte une feuille, comme celle de l'oſeille, pour la couleur & pour la conſiſtance, mais qui reſſemble entierement au fer d'une pique.

La Mal-nommée. La troiſieme eſt la Mal-nommée. C'eſt une petite herbe déliée, fine, & friſée à peu près comme les cheveux des Negres.

Liane brûlante. Manière de faire la leſſive. On met ces trois ſortes d'herbes par portions égales, avec quelques feuilles & quelques morceaux de Liane Brûlante. Cette liane eſt une eſpece de lierre, dont la feuille eſt plus tendre, plus mince, & le bois plus ſpongieux que le lierre d'Europe. (*) On écraſe un peu le bois & les feuilles avant que de les mettre dans le baril. C'eſt avec ces quatre ſortes d'herbes

(*) Les Raffineurs ne ſont pas d'accord ſur les pailles auxquelles on doit donner la préférence. Il y en a qui ſe ſervent de Cannes créoles, c'eſt-à-dire des rejettons qui pouſſent aux pieds des Cannes qui ſont ſur pied, d'autres ſont uſage des Cannes de Malere ou Marronnes, qui croiſſent aux bords des marais, qu'on appelle en Amérique Lagons: d'autres encore, ſont beaucoup de cas de l'écorce de bois d'Orme, &c. &c.

Maniere de faire des Ajoupas.

que on garnit le fond du bateau jusqu'à mi-hauteur, ou bien on couvre d'un lit de cendre de paroule épaisseur, & l'on choisit la cendre faite du meilleur bois qu'on ait brûlé, comme noir de charpigner, le bois rouge, le bois Caraïbe, le mahaut, le manger, & autres bons bois, dont on cendres & les charbons sont remplis de sels. On met sur cette couche de cendre une couche de choux avec de même épaisseur, & sur celle-ci une autre couche des mêmes herbes, auxquelles on ajoute une ou deux Cannes à sucre de Guinée tirards, ouvertes au feu, & coupées par rondelles de quelques d'un doigt. Ces pieces sont sur le bord des eaux martingouins. Le tige est rouge, d'un pouce ou environ de diamètre, la peau est fort mince & fort verte, le dedans est blanc, assez compacte, & rempli d'une liqueur extrêmement mielleuse, qui fait une volaine sucre, & mordicante sur la langue & sur les endroits où elle mouche. Sa feuille est aussi fort semblable pour la figure à celle de la pervenche, mais elle est plus verte & plus nette, & les fibres en sont distinguent presque pas, ou ne les aperçoit dans la tissure. Toutes ces herbes sont extrêmement corrosives & mordicantes. On remplit enfin le haut de cendre, de choux & d'herbes, par-dessus ce qu'il en faut plein, & on le termine par une couche des mêmes herbes sans mêler de cendres. Quand on a fait de cendres qu'exigent de faire des lessiveuses, & qu'on veut encore toujours brûler, on remplit le haut avec de la cendre seule, mais quand les cendres sont froides, on fait bouillir l'eau, avant que de la mettre dans le baril. On met un pot ou un autre vaisseau sous le trou qui est bouché de paille, pour recevoir l'eau qui en doit sortir, que l'on remet dans le baril, & que l'on fait passer sur le marc qui a commencé, jusqu'à ce que cette lessive devienne si forte, que la mettant sur la langue avec le bout du doigt, on ne puisse pas y souffrir, & qu'elle pinsille le doigt, comme si c'étoit de l'eau forte.

Quand on a la lessive.

Qualité de la lessive.

On ne peut découvrir que la grande & la principale science d'un Raffineur consiste à bien connoître & bien distinguer les différences qu'il y a dans la cendre, afin d'y appliquer & proportionner la lessive convenable. De-là provient l'avantage de ceux pays où toutes les Cannes d'une habitation, dans les quelles leurs sucres différents, tant par la variété des terres fait par celle des fumiers, leur croît par des accroissements qui obligent un habitant, ou de trop différer ou de trop presser respectivement d'une partie de Cannes. Tout l'habileté consiste à avoir de ces différentes Cannes le même quantité de sucre. Dans ceux-ci le Raffineur doit s'attacher à bien modifier la qualité de la lessive qui convient aux différentes pour expulser les corps étrangers, mais aussi pour agir de manière en combinaison que contraires aux principes qui, substance la qualité alkaline de la cendre, c'est-à-dire, la substance nerveuse, la tartareuse, & huileuse en particulier, les deux dernières humeurs, qui par une certaine union de quantité proportionnelle parfaite ne plus particulièrement devant combattre la qualité alkaline de la cendre. La lessive de cendres, c'est-à-dire l'eau imprégnée des sels principes de la cendre, le dégraisse & le dessèche beaucoup, en le dépouillant aussi très-vite de la terrestreité qui est, mais quelle d'une grande quantité de ses sels principes, par l'alkali qui les sels alkalis ont aussi eux. C'est pourquoi quelques-uns ont l'attention, pour ménager ces sels, d'employer

Effets de la lessive sur nos corps.

l'Alun, qui les figo & entretient seulement le trop de substance oleilée. Il n'en est pas ainsi de la Cendre en substance. Si parce arrivoit & parvenoit, non-seulement les unes & les autres, en s'en séparant avec eux, mais en augmentoit le poids & le volume. La Chaux semble tenir un juste milieu, c'est pourquoi la simple lessive avec un peu de chaux est ce qui convient le mieux pour un vin épais, visqueux & nourrissant, l'eau de chaux, l'alun & un peu de cendre en substance, à celui qui est trop pour le blanchir, enfin, un peu de chaux seulement pour la bonne qualité.

Hypocras. Nat. des Antilles. De l'Alun. De la Cendre en substance. De la Chaux.

Les Poinçons dont on se sert pour percer le sucre qui est dans les formes, sont de fer ou de bois, ils sont de la longueur d'un pied & d'environ un pouce de diamètre à leur tête, qui est ronde & faite en bouton. On se sert de bois Caraibe pour en faire, parce qu'il est rouge & qu'il a les fibres longues & pressées.

Poinçons.

Les Coûteaux à mouvoir le sucre dans les formes, sont aussi de bois Caraibe. Ils ont trois pieds de long, y compris le manche, qui est de six à sept pouces. La partie tranchante a deux pouces de large, en cinq figures d'épaisseur dans le milieu, en diminuant vers les côtés, en façon de coûteau émoussé.

Coûteaux à mouvoir le sucre.

On s'en sert encore à prendre la preuve du sucre, c'est-à-dire pour connoître si le sucre qui est dans la batterie a son entière cuisson. Pour cet effet on trempe le coûteau dans la batterie, & après l'avoir retiré tout couvert de sirop, on le touche avec le pouce de la main droite, & dans le moment on appuie un peu le doigt du milieu de la même main sur la partie du sucre qu'on a pris du coûteau. On écarte ensuite le doigt doucement pour faire filer le sucre qui y est attaché, & on remue doucement le pouce pour faire rompre le fuet, & plus il se rompt beau, c'est-à-dire près du doigt, moins il a de cuisson, & plus il demeure long, plus il en a : c'est en cela que consiste à cet égard la science du Raffineur, car toutes les Cannes ne demandent pas le même degré de cuisson. Celles qui sont vertes, veulent une cuisson plus forte, que celles qui sont parfaitement dans se temps de leur maturité, ou qui l'ont passé. Le sucre brut veut beaucoup plus de cuisson, que celui que l'on doit blanchir en le mettant sous la terre. Les jeunes Cannes ne demandent pas une cuisson si forte. Lorsque le vesou est gras, & qu'il file, il est impossible de s'assurer de la cuisson par la preuve ordinaire ; on doit la chercher dans la figure des bouillons qu'il jette, en le remuant avec la cuillier. Si on se voit bien perlé, c'est-à-dire, s'il fait beaucoup de petites bouteilles sur le dos de la cuillier, comme de la semence de perle & de même couleur, on connoîtra alors qu'il a la cuisson qui lui convient, mais cette connoissance est beaucoup plus difficile quand on a laissé passer son degré de cuisson, parce que pour-lors il file & ne se rompt point. Le seul remede qu'il y a, est de le découre, ce qui se fait en prenant dans la batterie deux ou trois bailles de vesou passé, ou d'eau bouillante, & de recommencer à le clarifier de nouveau. Il y a enfin, beaucoup à étudier pour trouver le véritable point de la cuisson d'un sucre, parce qu'il est également dangereux qu'il en manque, ou qu'il en ait trop : car s'il en a trop, le trop ne peut se détacher du grain, & le sucre ne blanchit jamais, & quand il n'est pas ré-

Preuve de la cuisson du sucre.

Toutes les Cannes ne veulent pas la même cuisson.

Cas où la preuve ordinaire est infaillible.

Nouveau Nat. des Antilles.

fez cuit, son grain n'étant pas formé, tombe avec le sirop, & cause une très grande perte.

Les formes.

Les Formes sont de terre unie & fort fine; elles se font dans le pays, ou viennent de France. On vous allez leur figure par celle des pots qui en servent. Le tour de la forme en sa plus grande circonférence, est renforcé d'un ourlet de même matiere. Le bout, qui est pointu, est percé dans son milieu d'une ouverture de la grosseur du petit doigt, par lequel le sirop s'écoule. Le sucre ayant pris corps & étant refroidi, on ôte le tampon qui fermoit le trou, & on y enfonce le pot, qui de sept à huit pouces.

Pots que l'on met sous les formes.

Les Pots que l'on met sous les formes pour les soutenir & pour recevoir le sirop qui en coule, sont proportionnés aux formes qu'ils doivent porter. Pour être bien faits, ils doivent avoir le fond ou l'assiette large & unie, & le dessus de la bouche, qu'on appelle le collet, bien renforcé. Ceux qui se font aux Iles, ont quinze ou seize pouces de haut, le diametre de leur ouverture est de quatre pouces & demi, ou environ, leur fond en a le double, & leur ventre en a quinze ou seize.

Voilà à peu près tout ce qu'on peut dire sur la fabrique du sucre & sur les ustensiles qu'on y employe. Nous allons maintenant dire quelque chose sur les differentes especes de sucres & de sirops, & l'emploi qu'on doit faire de ceux-ci.

C'est avec le sucre brut que se font tous les autres.

Le Sucre tiré de la batterie est la matiere de toutes les préparations qu'on fait pour avoir les differentes especes de Sucres, depuis le brut jusqu'au royal.

Differentes especes de Sucres.

On distingue trois genres de Sucre, le Sucre de Cannes, le Sucre de sirop & le Sucre raffiné. Le sucre de cannes est celui qu'on tire immédiatement du pot de la canne. Du sucre de cannes sortent le sucre brut, le sucre passé & le sucre terré. Le sucre brut est celui qui sort de la batterie & qu'on renferme dans des barriques, quand il s'est congelé dans de grands canots. Le même sucre est appellé sucre passé, lorsqu'en le faisant, on a filtré au travers du sirop le vin de Cannes pour le purifier & qu'on l'a fait purger dans les formes. Enfin il devient sucre terré, lorsqu'après l'avoir mis dans les formes, on le couvre de terre pour faire écouler son sirop.

Sucre de Sirop.

Le Sucre de sirop est celui qui se fait de sirop qui sort immédiatement du sucre de cannes brut, du sucre passé & du raffiné. Pour le faire, on remplit aux deux tiers une chaudiere de ce sirop, on y met cinq à six pintes d'eau de chaux. On le fait bouillir ensuite le plus vivement qu'on peut, & cuire à consistance convenable. Lorsqu'il est cuit, on le partage également en deux ou plusieurs chaudieres, que l'on nomme rafraîchissoirs, ou l'on met auparavant une ou deux formes de sucre en grain pour aider au sirop qu'on y verse à se tirer. On remue bien le tout pour faire fondre & mêler le sucre en grain. On prend ce qui ne peut se fondre sur une écumoire, on l'écrase & on le remêle. Quand il paroit bien fondu, on le remue une seconde fois sans le laisser reposer, jusqu'à ce qu'il soit devenu tiede, après quoi on le met dans les formes, & on a du sucre de sirop.

Sucre raffiné.

Le Sucre raffiné est un sucre fabriqué de sirop clarifié. On employe pour faire ce sirop, ou du sucre de gros sirop, ou du sucre de cannes qu'on a pu

pu blanchir ſous la terre, ou même du ſucre en pain qu'on fait fondre. Voici de quelle maniere.

Hiſtoire Nat. des Antilles.

On met dans la chaudiere deſtinée à clarifier, qui eſt ordinairement une grande chaudiere de cuivre, un cers d'eau de chaux, plus ou moins forte, ſelon que le ſucre eſt plus ou moins fec. On met du lait en proportion convenable, c'eſt à dire, une ou deux pintes on remplit la chaudiere de ſucre, qu'on fait fondre & échauffer juſqu'à ce que la matiere ſe gonfle & monte autant qu'elle peut, ſans cependant bouillir. Lorſqu'elle eſt ſuffiſamment montée, on la laiſſe repoſer environ une heure, on écume enſuite, & l'on y met de nouveau du lait mêlé avec de l'eau de chaux. On la fait gonfler de nouveau & repoſer, on l'écume encore, & l'on réitere ces opérations juſqu'à ce que la matiere ſoit claire. Alors on la paſſe dans un drap, & on la verſe dans des chaudieres, où on la fait cuire comme le ſucre de Cannes. Telle eſt la maniere dont ſe fait le Sucre raffiné. Il arrive par fois qu'on remplit la chaudiere de différentes ſortes de ſucres, dans ces circonſtances, on donne à cette ſorte de ſucre le nom de Mêlé, c'eſt-à-dire mélange.

Manière de la faire.

Dans les différentes eſpeces de ſucres dont nous venons de parler, nous avons nommé le Sucre terré, mais comme nous n'avons fait que l'indiquer, nous allons entrer dans quelque détail ſur la maniere de le terrer.

Sucre terré.

La meilleure terre dont on puiſſe ſe ſervir pour cet uſage, vient de Rouen. Elle eſt preſque blanche, fine, délaiée, douce, ſans mélange de pierre ni de ſable, aſſez graſſe pour ſe tenir en pelotes un peu plus groſſes que des balles de jeu de paulme. Il n'eſt pas beſoin d'obſerver que les terres qui colorent les liqueurs dans leſquelles on les détrempe, ne ſont pas propres à cet uſage, parce que l'eau qui en ſurnage, paſſant au travers des pores du ſucre, la imprimeroit la couleur dont elle ſeroit chargée. On voit auſſi que les terres groſſes & fortes, qui ne rendent point l'eau, ou qui la repouſſent vers leur ſuperficie, où l'air & la chaleur la diſſipent & la font évaporer, n'y ſont pas plus propres, non plus que celles qui étant ſabionneuſes, laiſſent échapper dans un moment toute l'eau dont on les a imbibées.

Qualité de la terre.

La terre dont on doit couvrir le ſucre, doit avoir trempé huit à dix jours avant que d'y être employée. Il faut choiſir pour cela de l'eau douce, la plus claire & la plus nette. On ſe ſert d'un bac ou d'une cuve de maçonnerie, de neuf à dix pieds de long ſur trois pieds ou environ de large. Quand on n'a pas cette commodité, ou qu'on n'en veut pas faire la dépenſe, on ſe ſert d'un canot de bois. De quelque vaiſſeau qu'on ſe ſerve, il doit être à couvert, ſous un toit, parce que ſi le ſoleil donne ſur la terre, pendant qu'elle eſt à tremper, il échauffe l'eau, fait fermenter la terre & la fait aigrir, ce qui la rend inutile à l'uſage auquel on doit l'employer.

Maniere de la tremper.

La terre étant dans le canot, & n'en rempliſſant que la moitié, on achève de l'emplir d'eau. Au bout de vingt-quatre heures on jette l'eau qui ſurnage, & on met en pieces les morceaux de terre pour les aider à ſe diſſoudre, après quoi on remplit le bac de nouvelle eau, que l'on change toutes les vingt-quatre heures, remuant & délayant bien la terre chaque fois, juſqu'à ce qu'on voie que l'eau qui eſt ſur la terre demeure claire & nette

Nouveau Voy. des Antilles. Il faut la paître.

& ne soit plus verdâtre, comme elle étoit au commencement qu'on a mis détremper la terre.

Lorsque les formes de sucre sont en état de recevoir la terre, on ôte avec un couy la plus grande partie de l'eau qui surnage, n'y en laissant dessus que trois ou quatre doigts. On remue bien tout ce qui reste dans le bac avec la pagaïe, & on le passe dans un petit canot qu'on met auprès du bac, au travers d'une grande chaudière de cuivre percée de trous d'une ligne ou environ de diamettre, afin d'en séparer les parties qui ne se trouveroient pas bien dissoutes. On porte ensuite de cette terre unâ détrempée au Raffineur, qui en remplit les formes avec une petite cuiller de cuivre, contenant environ une pinte de Paris, qui est entourée d'un petit cercle de fer plat, qui se termine en double, pour soutenir un manche de bois de trois à quatre pieds de long.

Consistance qu'elle doit avoir.

La consistance que doit avoir la terre, est telle que faisant une trace dessus de la profondeur d'un demi-doigt, cette trace ne doit se remplir que peu à peu, & à peu près comme la bouillie qui est prête à être cuite. Sa bonté manifeste & sa bonne préparation se reconnoissent lorsqu'étant mise sur les formes, elle ne bout point, ne fait aucune bouteille, & qu'en y approchant le nez, on n'y trouve aucune odeur: car, lorsqu'on de ces cas arrive, c'est une marque certaine que la terre est échauffée, qu'elle est aigre, & il y a du danger qu'elle gâte le sucre, ou du moins qu'elle ne le travaille pas. Dès que la terre est sur le sucre, on ferme toutes les fenêtres, afin que l'air ou la chaleur ne dessèche pas la terre, & l'on veille avec soin pendant trois à quatre heures après la terre mise, aux accidens qui peuvent arriver au sucre, afin d'y remédier.

Attention nécessaire quand elle est sur le Sucre.

S'il arrive que la terre travaille en un endroit plus que dans un autre, ce qui se connoît par une petite concavité qui se forme sur la superficie de la terre, on prend du sable fin & bien sec, & on le répand dans ce creux & tout autour, il absorbe l'eau qui prenoit le cours par cet endroit. Quand la terre a travaillé trois à quatre heures, il n'y a plus aucun accident à craindre.

Quand on doit l'ôter.

Cette première couche de terre doit rester sur le Sucre jusqu'à ce qu'elle ait distillé toute l'eau qu'elle contenoit, elle se fend tout-à-fait sèche, après quoi on la lève & l'on nettoie la superficie du sucre avec des brosses à longs poils, elles sont rondes, de quatre pouces de diamettre, les soies en ont autant de longueur, & la poignée, qui est perpendiculaire au manche, a cinq ou six pouces. On se sert de ces brosses pour ôter une espèce de poussière brune & grasse qui est sur la surface du sucre, à peu près comme quand la neige a demeuré quelque tems sur la terre, & que les corpuscules exaltés dans l'air ont un peu terni sa blancheur, qu'on ne laisse pas de voir au travers de cette poussière subtile.

Quand on a nettoyé le dessus de la forme, on voit quelle sera la blancheur du Sucre qu'elle contient. C'est une erreur de croire qu'une seconde terre ou une troisième en augmentera le degré, ce que fait la seconde terre, est de blanchir la tête de la forme, parce que la première n'ayant pas poussé le sirop jusqu'au bout, la seconde achève de le précipiter tout à fait, mais elle n'augmente jamais le degré de sa blancheur. La seconde terre se met deux ou trois heures après qu'on a ôté la première, en même quantité, avec la

Il en faut deux d'autre.

même soin & les mêmes précautions, & on la laisse travailler aussi longtems, ayant attention de ne la lever que quand elle est sèche. Après l'avoir dosée, on recouvre & ouvrage & avec le même fusil qu'on a déjà fait, le dessus du sucre avec la broſſe, & on l'expose à l'air, afin qu'il finisse de se sécher, pour le mettre enfuite dans l'étuve. Hevreux Nat. des Antilles.

Ce batiment doit être au rez de chauſſée, & on y doit aller à couvert de la pluie (*). L'étuve, pour contenir ſix à ſept cens formes, doit avoir douze pieds en quarré dans œuvre. On donne deux pieds & demi d'épaiſſeur aux murailles. Il faut que la porte ait ſix pieds de haut ſur deux pieds ou vingt ſix pouces de large. Il eſt bon d'y faire de doubles vantaux, l'un qui s'ouvre en dedans & l'autre en dehors, afin de tenir la chaleur plus renfermée. Vis-à-vis de la porte on place le coffre de fer dans lequel on fait le feu. Ces coffres ſont de fer fondu, leur longueur eſt de vingt ſix à trente pouces, leur largeur de vingt à vingt deux, leur hauteur de vingt-quatre, & leur épaiſſeur de deux. Des ſix côtés, dont il eſt compoſé, trois ſont tout les côtés, quatre ſont de fer, & deux ſont ouverts, ſavoir celui du bout & celui du deſſous. Le bout ouvert s'enchaſſe ou s'encaſtre trois ou quatre pouces dans l'épaiſſeur du mur, où il eſt ſcellé avec des ciments & de bon mortier. Les pieds droits, le ſeuil & le deſſus de la bouche, ou entrée du fourneau, n'y doivent entrer, & le vuide de deſſous eſt appuyé ſur des grilles ou le met le bois. Au-deſſous eſt le cendrier, dont la bouche eſt ſous celle du fourneau & de même grandeur. La voute du bas du coffre en dedans de l'étuve eſt entourée dans un tour de pierre de taille, ou enfermé avec des ciments & de bon mortier, afin que le feu qui eſt dedans, ou la fumée, ne puiſſe pas pénétrer dans l'étuve. On l'élève ordinairement de quatre ou cinq pouces au deſſus de l'aire de l'étuve, qui doit être carrelée. La hauteur, depuis le plancher juſqu'au deſſus du chambranle de la porte, ſe partage en trois, par deux rangs de ſoliveaux de trois à quatre pouces en quarré, scellés dans le tour de chaque côté de la porte & du coffre, en laiſſant un milieu un eſpace vuide de quatre pieds de large. On cloue ſur ces ſoliveaux des lattes d'un pouce d'épaiſſeur ſur deux de largeur, qui doivent être eſpacées tout plein que vuide; elles doivent être blanchies à la varlope & d'un bon bois. C'eſt ſur ces lattes qu'on met les pains de ſucre. Depuis le deſſus de la porte juſqu'au haut de l'étuve on fait trois autres étages, à chacun deſquels on donne deux pieds & demi de hauteur. On laiſſe un vuide de deux pieds & demi en quarré, qui répond au milieu du bâtiment, pour couvrir d'un étage dans l'autre, afin d'y placer les formes de ſucre; & comme il pourroit arriver que le ſucre qui ſeroit au deſſus du coffre, venant à s'échauffer par la trop grande chaleur, tomberoit ſur le coffre, pourroit prendre feu, & le communiquer au reſte de l'étuve, comme il eſt arrivé pluſieurs fois, on met en cet endroit des planches percées de trous de tarriere, au lieu de lattes. Le deſſus de l'étuve à la hauteur des murs eſt couvert d'un fort plancher, ſur lequel on fait une couverture de neuf à dix pouces d'épaiſſeur. On laiſſe au milieu du plancher une ouverture, égale à celle qui prend les étages, qui ſe ferme avec une trape. El- L'Etuve. De la coffre de fer.

(*) La purgerie eſt un bâtiment plus long que large, où l'on met le ſucre qu'on deſtine à être mis.

Histoire Nat. des Antilles.

le ſert à donner de l'air & à laiſſer évaporer les premières exhalaiſons qui ſortent du ſucre quand il commence à ſécher, après cela on la ferme pour concentrer davantage la chaleur. Le haut de l'étuve eſt terminé par un comble de charpente, que l'on couvre d'ardoiſes ou d'eſſentes.

On ne fait qu'un feu médiocre les deux premiers jours, de peur que la chaleur trop violente ne ſurprenne le ſucre dans ces commencemens, enſuite on ferme la trape, & on augmente le feu de ſorte que le coffre devient tout rouge. Huit jours & huit nuits d'un feu vif & continuel ſuffiſent pour bien ſécher une étuvée de ſucre. On le retire de l'étuve pour le piler, & on a l'attention de choiſir pour cela un jour chaud & ſec.

Trois autres eſpeces de ſucre.

Outre les différentes eſpeces de ſucre dont nous avons parlé, il y en a encore trois autres, connues ſous les noms de Sucre Royal, de Sucre Tappé & de Sucre Candi.

Le Royal.

On abuſe étrangement le Public dans le ſucre qu'on lui vend ſous le nom de Sucre Royal. S'il étoit véritablement Royal, il ſeroit impoſſible aux Raffineurs & aux marchands de le donner au prix qu'ils le donnent. Ils font paſſer pour Sucre Royal le Sucre raffiné, mis en petits pains, depuis trois juſqu'à cinq livres.

Maniere ordinaire de le faire.

La matiere du Sucre Royal doit être le plus beau ſucre qu'on puiſſe trouver. On le fond avec l'eau de chaux foible, c'eſt-à-dire, dans laquelle on a éteint très peu de chaux, &, pour le rendre encore plus blanc, & empêcher que la chaux ne le rougiſſe, on ſe ſert d'eau d'alun. On le clarifie trois fois, & on le paſſe trois fois dans le meilleur drap & le plus ſerré, & on le couvre de la meilleure terre & la mieux préparée, ou bien on ſe ſert de la maniere que nous allons dire, qui eſt de l'invention de Labat.

Celle du Pere Labat.

„ J'en ai fait faire quelquefois, dit il, pour faire des préſens, & une fois entre autres, pour déſabuſer certaines perſonnes qui prétendoient que ce ſucre n'étoit tranſparent que à cauſe du peu de matiere qui compoſe les petits pains où on le réduit ordinairement, & que la bonté de la terre contribuoit beaucoup à ſa blancheur: je fis mettre du Sucre raffiné dans des demi barriques, qui me donnerent des pains de quarante-cinq & quarante-ſept livres quand ils furent ſecs.“

„ Je n'y mis aucune terre, mais je fis couper en rond, ſelon le diametre des formes, des morceaux de groſſe étoffe blanche, que je fis laver bien ſoigneuſement, & les ayant fait imbiber d'eau bien claire & bien nette je les fis mettre ſur le ſucre, après que les fonds furent faits & dreſſés à l'ordinaire, comme lorſqu'on y met de la terre. Ces pieces de drap, les unes ſur les autres, faiſoient environ un pouce & demi de hauteur. On les changea tous les jours pendant huit jours, elles produiſirent ſur ce ſucre le même effet que la terre y produit, c'eſt à dire que l'eau qui en ſortoit, en ſe filtrant doucement, pénétra toute la hauteur de la forme & précipita avec elle le peu de trop qui étoit demeuré entre les grains. Je fis ſécher ce ſucre au ſoleil, de peur que la chaleur de l'étuve ne rouſſît la ſuperficie de la forme, & je fis voir ce que j'avois promis, & ce que c'eſt que du ſucre véritablement royal. Il étoit d'une blancheur éclatante, dur, preſſé & peſant comme du marbre, ſi tranſparent, qu'on diſtinguoit les doigts au plus épais du bas des groſſes

formes, & qu'on pouvoit lire les caractères ordinaires au travers du haut de la forme."

Maniere dont on fait aux Antilles.

„ Je donnai à ce sucre l'odeur de différentes fleurs. En voici le secret: on met les fleurs sous le drap mouillé dont on couvre le sucre, & on les renouvelle autant de fois qu'on change de drap. L'eau qui sort du drap, en passant sur les fleurs, entraîne des corpuscules odorifiques & les porte dans les pores du sucre, où ils restent. Quand au lieu de drap, on se sert de terre, on met les fleurs sur la terre, & on les renouvelle autant de fois qu'on voit qu'elles sont fanées, & que la terre a assez d'humidité pour couvrir l'odeur & la précipiter avec elle dans les pores du sucre."

Il faut plus de deux livres de sucre raffiné pour en faire une de Sucre Royal. Il doit regner du prix.

„ Deux cens livres de sucre raffiné ne produisent que cinq cens quarante-six livres de Sucre Royal, que je les mettois en des formes de différens poids, depuis quinze jusqu'à sept livres, outre deux demi bâtardes, je donnois à toutes ces formes différentes odeurs de fleurs, qui réussirent parfaitement bien."

„ En comptant le prix du sucre raffiné qu'on employoit à faire ce Sucre Royal, les aides de l'autre, il revenoit à vingt & un sols la livre, sans compter le travail. On peut juger par ce compte combien les Raffineurs d'Europe & les marchands devroient le vendre pour y gagner. Il est donc évident que le sucre que nos marchands vendent pour du Sucre Royal, n'est que du sucre terré, aussi bon que le sucre tapé."

Sucre tapé.

Celui-ci est une invention, dont les Sucriers qui sont voisins des ports, ou des lieux où les vaisseaux mouillent, se servent pour se défaire de leurs sucres ordinaires, qu'ils vendent sous le nom de sucre royal aux passagers, matelots & autres gens qui repassent en Europe. On le prend d'autant plus aisément pour du Sucre Royal, qu'on le voit en petits pains depuis trois jusqu'à sept livres, qui l'est blanc, uni, pesant & assez sucré, enveloppé proprement dans du papier bleu, & déguisé de maniere à tromper tous ceux qui n'ont pas une certaine expérience sur l'article du sucre.

On y est aisément trompé.

La maniere de le faire est de raper le plus fin qu'il est possible du sucre terré avant qu'il soit en état d'être mis à l'étuve. On en remplit peu à peu une forme, après qu'elle a été bien lavée, & sans lui donner le tems de se sécher. A mesure qu'on y met le sucre, on le bat avec un pilon, & quand elle est pleine & bien pilée, on la renverse sur une planche pour en faire sortir le pain qu'on y a formé. On mouille sa forme à chaque fois qu'on la remplit, & quand la planche sur laquelle on arrange ces pains en est remplie, on la porte à l'étuve pour les faire sécher. On voit assez que ce sucre ne peut manquer d'être uni, blanc & pesant, & que, quand il est sec & revêtu de papier bleu, il doit paroître davantage. C'est aussi ce qui le fait vendre sur le pied de sucre royal, c'est-à-dire, le double, le triple même de sa valeur. Mais comme les parties de ce sucre n'ont entre elles aucune liaison naturelle, on les voit se séparer & se réduire en poussiere à la premiere humidité qu'elles ressentent, de sorte que l'on achete le nouveau n'avoir que de la cassonade blanche, au lieu de sucre royal qu'on croyoit avoir. Le moyen de connoître cette tromperie, est de regarder si la tête de la forme est percée, car si elle ne l'est pas, c'est une marque assurée que c'est du sucre tapé.

Maniere de la faire.

Maniere de connoître que ce n'est pas du sucre.

Le Sucre Candi, dont on se sert peu en France, mais dont l'usage est com-

Sucre Candi.

Différentes sortes de sucre.

sucre en Flandre, en Hollande & dans les autres pays où le thé & le café sont les boissons les plus ordinaires, est un sucre transparent & dur, & qui forme plusieurs angles & faces. Il y en a de deux espèces, l'une semblable au cristal, & qu'on nomme pour cet effet cristalisé, qu'on fait avec le sucre royal, l'autre roussâtre, qui ne devient jamais transparent, qu'on fait avec le sucre brut. En général, on le choisit dur, sec, transparent & cristalin; quoique plusieurs préfèrent le roussâtre, comme plus gras, & par cette qualité plus spécifique pour les maladies de poitrine. On fait dissoudre le sucre qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux fondue, & après qu'on l'a écumé, clarifié & passé au drap, & réduit en un sirop épais & d'une bonne cuisson, on le met du feu. Mais auparavant on a soin de préparer les formes où l'on le doit mettre. On prend pour cet effet de mauvaises formes, on les traverse de petits bâtons, auxquels on fait prendre telles figures que l'on veut, comme de cœurs, d'étoiles, de couronnes & autres, ou l'on y passe simplement plusieurs fils en tels différens. On suspend ces formes dans l'étuve toute chaude, avec des vaisseaux dessous pour recevoir le sirop qui coule par l'ouverture du bas, qui doit être bouchée d'une manière à laisser sortir le sirop peu à peu. Lors donc que le sucre est au degré de cuisson qu'on lui doit donner, on le porte avec toute la diligence possible dans l'étuve, bien couvert, afin que l'air ne le refroidisse point, & on le verse dans les formes qui sont préparées pour le recevoir, après quoi on continue à chauffer vivement l'étuve. Le sucre s'attache alors par grumeaux aux petits bâtons ou aux fils dont la forme est traversée, & s'y amoncelle comme de petits éclats de cristal qui forment un prisme à huit faces plates, dont les deux bases opposées sont égales & parallèles, & les autres ont la figure d'un parallélogramme. Lorsqu'il est tout à fait sec, on casse les formes pour tirer le sucre candi, qui a sa dernière façon.

Comment il se fait.

On fait du Taffia avec les sirops.

Nous avons dit que les sirops, après avoir été clarifiés, servoient à faire du sucre raffiné, on en fait aussi de l'eau-de-vie qu'on appelle Taffia. Cette liqueur est tellement du goût de nos Colons, surtout des anciens & des Créoles, & si recherchée des étrangers, particulièrement des Anglois, qu'on en fait un grand commerce. On la prépare comme il suit.

Manière de le faire.

Dans une pièce de queue, c'est-à-dire contenant quatre barriques, remplie d'eau à quelque chose près, on verse huit ou neuf boulles (*) de sirop, suivant la consistance qu'il peut avoir, du gros sirop de bonne qualité, ordinairement sept ou huit, de sirop fin neuf ou dix. Ce dernier est moins employé, parce que le Taffia qu'en fait n'est pas si bon (**). Quelques-uns y ajoutent trente ou quarante oranges coupées par la moitié, d'autres n'y en mettent point. On laisse fermenter la liqueur jusqu'à ce qu'elle ait acquis un goût vineux, sans aucune apparence d'aigre, & que l'ébullition paroisse diminuer, ce que le commencement d'affaissement ou de cassures d'élévation fait appercevoir. Quand on juge la fermentation suffisante, on en remplit de gue-

(*) La boulle contient trente pintes de Paris.

(**) Il est malfaisant, au point que plusieurs Negres sont morts pour en avoir fait usage dans leurs repas. *Mémoire sur la Guiane par M. Pouppé Desportes.*

des chaudières, semblables à celles dont on se sert en France pour faire l'eau-de-vie.

Le Tafia est bon, quand il est clair & d'une couleur tirant sur celle d'œil de perdrix, sauvant bien l'épreuve, c'est-à-dire prenant bien promptement & ne laissant que environ un quart de phlegme, d'un goût vif, pénétrant, tenant celui de l'eau de vie d'Europe, mais moins brûlant, plus nerveux & plus balsamique, & un peu empyreumatique, qualité qu'on n'a pu encore lui ôter.

Bonnes Nat. des Antilles.

Quelle est la meilleure qualité de tafia.

On préfère cette eau-de-vie dans toutes les Colonies de l'Amérique à celle d'Europe, non seulement pour boire, mais comme plus agréable au goût, ainsi que pour panser les plaies & les ulcères. Elle est moins brûlante, & on la juge plus saine. En effet on remarque que ceux qui s'accoutument par habitude à cette liqueur, même au point de s'enivrer presque tous les jours, résistent plus que tous les étrangers de l'Europe, qui ne font pas si promptement sujets aux maladies qui sont communément les fruits de cette intempérance, & qu'ils ne sont point attaqués de tremblements, de paralysie, de goutte, &c. On pourroit aussi lui attribuer une qualité anti-scorbutique, car peu de ceux qui en usent, & même qui en font excès, sont attaqués de ce mal, ou du moins les symptômes sont ils moins considérables.

Il est préféré dans les Colonies à l'eau de vie d'Europe.

Plus sain.

Mais rien ne prouve davantage la qualité bienfaisante du Tafia, que le succès qu'il paroît avoir pour les plaies & les ulcères. Il recouvre moins les fibres & dessèche moins les chairs, il seconde par conséquent mieux dans la nature de procurer une bonne suppuration. Ces qualités, si elles étoient bien connues, devroient le faire préférer partout, mais son goût empyreumatique gâte l'humeur, & en laisse ordinairement l'empreinte, que l'odeur en reste quelquefois plus de douze heures après l'avoir bu, & cette odeur est très désagréable. Il y a apparence que ce goût & cette odeur viennent du trop long séjour qu'on laisse faire au firop, soit dans le tafia, soit dans les pots. Le moyen d'empêcher le tafia de les contracter, c'est d'employer du firop fermant de la seconde, ou de celui de la troisième ou quatrième chaudière. D'ailleurs, on auroit une liqueur plus sucrée. Une précaution nécessaire, c'est de bien faire étuver les chaudières. Le cuivre peut contribuer à donner au tafia non seulement cette mauvaise odeur, mais aussi une mauvaise qualité.

Meilleur pour les plaies & les ulcères.

Son désagrément.

Ce qu'on peut remédier.

Le Tafia est la base de cette liqueur si renommée, qu'on appelle Eau de Barbade, & dont on vient à bout d'ôter l'odeur & d'augmenter la force par des distillations réitérées.

On ne peut déterminer quelle quantité de vin de canne doit donner telle quantité de sucre, parce que cela dépend de la qualité des cannes, qui est différente suivant les saisons, la variété des terres & la qualité du terrein. L'hiver & le printems, c'est-à-dire depuis Janvier jusqu'au commencement d'Août ou de Septembre, dans les saisons où la canne abonde plus en sève & donne plus de sucre. Elle en donne moins dans l'automne, & surtout dans les trois derniers mois de l'année, tant par rapport aux pluies qui les donnent trop d'humidité, que parce qu'elle monte en épi, ce qui diminue beaucoup la sève. C'est pourquoi les Anglois, plus exacts observateurs & plus entendus

La quantité du vin de canne ne décide pas de celle du sucre.

Histoire Nat. des Antilles.

que les François à profiter de leurs observations, ont pour maxime de faire couper dans les six ou sept premiers mois de l'année toutes les cannes qu'ils jugent devoir être bonnes, & proportion de la qualité du terrein, pendant le reste de l'année, pour planter, fumer & soigner leurs Habitations.

Plus les années sont pluvieuses, plus les cannes donnent de vin, mais ce vin trop aqueux demande une longue ébullition, & beaucoup de lessive de chaux & même d'alun. Il y a des terres où il faut quelquefois trois grandes chaudières de vin, pour avoir, comme on dit, une barrique. Dans un autre terrein, une grande chaudière suffira. La qualité du terrein est ce qui contribue le plus à diversifier celle des cannes, par conséquent celle du sucre. En général, les habitations situées à la pente des monts, & les fabloneuses, sont de plus beau sucre, mais en moindre quantité. Le vent, la chaleur, la sécheresse influent aussi beaucoup sur la qualité de la canne. Dans une grande chaleur le suc nourricier ne monte pas en même quantité, & a au surplus une brûle sucre dans ce temps de rafraîchissement du soir, qui en augmente la suspension, de façon que le suc dont sont remplies les cannes, fermente & ne tarde pas à s'aigrir.

Conditions de chaleur, influence sur la qualité.

Il paroît, tant par la fabrique du sucre, que par son analyse, que trois principes dominent dans la canne, savoir l'eau, le sel & le soufre, ou la substance huileuse. On fait évaporer par l'ébullition le principe aqueux, & après son évaporation, les deux autres restés forment le sucre brut, qui, en fumant de la batterie, contient deux fois plus de substance huileuse ou miellée que de salsugineuse. Toutes les opérations qu'on fait ensuite à cette matière, ne tendent qu'à épurer la première d'avec la seconde, à dépouiller le plus qu'il est possible la partie salsugineuse de la miellée, & la mettre solidement à nud, qu'à peine peut-on s'apercevoir dans le sucre royal.

Principes d'où naissent du sucre.

Deux livres de sucre royal donnent par l'analyse chymique une once trente-six grains de phlegme limpide, sans odeur & insipide, douze onces six gros de liqueur, d'abord limpide, ensuite rouillure & empyreumatique, partie acide & partie amoureuse, six gros d'huile rouillure & claire, douze onces, trois gros, quarante-quatre grains d'huile épaisse. Ce qui restoit dans la cornue, pesoit huit onces, un gros, quarante trois grains. L'ayant calciné pendant quinze heures au feu de réverbère, on a eu une once, un gros, quarante grains de cendres brunes, desquelles on a tiré par la lessive deux gros, quarante grains de sel fixe alkali. On a perdu dans la distillation huit onces, six gros de matière, & dans la calcination sept onces, cinquante grains.

Son analyse.

Lorsque le sucre est bien purifié, il ne lui reste aucune marque d'acide ni d'alkali. Il prend feu facilement, & donne une lumière claire. Il est facilement délayé par les menstrues aqueux, difficilement par les spiritueux & huileux. Délayé & fondu par l'eau, il fermente & acquiert d'abord un goût vineux, ensuite aigre.

Le sucre bien fermenté donne une liqueur vineuse. Si l'on mêle huit onces d'un livre de sucre & une cuillerée de levain frais de bière dans six ou huit livres d'eau, & qu'on les mette à une chaleur modérée dans un vase bien fermé & qui ne soit pas tout à fait rempli, au peu d'heures ce mélange fermentera avec violence, & au bout de trois ou quatre semaines, plus ou moins, suivant la

la quantité de liqueur & la chaleur du lieu, deviendra une liqueur vineuse semblable à l'hydromel. On en tire par la distillation un esprit ardent très fort, mais si on laisse fermenter dans un même degré de chaleur cette mixture, elle fournira en peu de tems un vinaigre très fort & extrêmement semblable à celui du vin. Histoire Nat. des Antilles.

Le Sucre est devenu si commun & si familier dans les derniers siecles, que tout le monde en use en aliment, en boisson, dans tous les pays, à tout âge, sain ou malade, fort ou malade. On en transporte aujourd'hui une si grande quantité des Indes Occidentales dans l'Europe, qu'on peut le regarder comme une des principales richesses du nouveau monde. Il est étonnant de voir la consommation qui s'en fait dans la médecine & dans les cuisines. Nul aliment n'est aujourd'hui agréable, s'il n'est assaisonné ou cuit avec le Sucre, surtout dans les Desserts. De là s'est formé un nouveau genre d'ouvriers inconnus aux anciens, qu'on appelle Confiseurs. Nul remede ne peut être présenté, s'il n'est tempéré, adouci & rendu agréable par le sucre. On l'emploie pour conserver les corps & en empêcher la corruption, pour tempérer & corriger les substances trop fortes. Il dore aux unes leur acrimonie, aux autres leur acidité, il rend les acerbes plus suaves, & augmente enfin la saveur & la délicatesse dans toutes les choses qu'on peut imaginer pour se régaler. On en fait un grand usage pour faire des sirops, des confitures, des électuaires, des tablettes & des confections de toute espece. Les usages devenus très communs.

Le Sucre employé avec modération est un aliment sain. Nous avons dit, d'après Labat, que les cochons étoient extrêmement avides des cannes, même broyées & exprimées, d'autres assurent qu'elles les engraissent considérablement, & que leur chair en devient si tendre & si savoureuse, qu'on la préfere à celle du chapon. La digestion est plus prompte & plus parfaite, si on mange à la fin du repas un morceau de sucre. Employé modérément il est sain.

Tous les Médecins s'accordent à le recommander pour les maladies de la poitrine & du poumon. Ils prescrivent le Sucre candi ou le Sucre blanc pour adoucir l'acrimonie de la pituite, pour appaiser la toux, pour guérir l'apreté de la gorge & des poumons. Retenu dans la bouche, il est fondu par la salive, qui l'imbibe par la déglutition & l'administre dans toutes les parties abreuvées d'une pituite, dont il émousse & corrige l'acrimonie. Il provoque l'expectoration, surtout lorsque mêlé avec l'huile de lin ou d'amandes douces on lui donne la consistance de sirop. Il a les mêmes effets pour calmer les douleurs de colique & les tranchées des enfans. Les bouillons adoucis avec le Sucre purgent & détergent la poitrine & la pituite, elles gargarismes l'entretiennent, & détergent les ulcères des poumons, elles poussent par les urines, tâchent la vessie & sont surtout spécifiques dans les pleurésies & les péripneumonies. Ses effets salutaires à ces différentes sortes de maladies.

Mais ce même Sucre, dont un usage modéré est sain & bienfaisant, est nuisible, quand on en fait une grande consommation, surtout si on ne le mêle point à quelque autre substance. Ceux qui sont d'un tempérament bilieux & mélancolique, en doivent user sobrement, parcequ'il est susceptible d'une grande fermentation dans l'estomac & dans les intestins. Il engendre des vents, & enflammant par la fermentation la bile, il la rend trop fluide. Ce n'est pas par L'excès en est préjudiciable.

Mauvaises qualités du Sucre.

cette ſeule raiſon qu'il eſt dangereux ; il l'eſt encore plus par l'acrimonie conſidérable que ſes parties ſalines lui communiquent, d'où réſulte une chaleur non ſeulement dans les inteſtins, mais auſſi dans tout le corps. Il produit dans les enfans beaucoup de vers. On le regarde particuliérement comme le plus grand ennemi des dents. On prétend qu'il les fait devenir noires & vacillantes, & qu'enfin il les carie. C'eſt pourquoi les perſonnes prudentes ont pris l'habitude de ſe laver toujours la bouche après le repas.

Il eſt la principale cauſe du ſcorbut & de la phtiſie Angloiſe, ſelon quelques Médecins.

Ces mauvaiſes qualités du Sucre ſont peu de choſe en comparaiſon de celles que lui attribuent Willis, Simon Pauli, J. Ray, qui prétendent qu'il eſt la principale cauſe du ſcorbut & de la phtiſie Angloiſe, qui ravagent l'Angleterre, à cauſe des excès que leurs compatriotes en font, ſoit dans les alimens, ſoit dans ſes boiſſons. „ Et pour que quelqu'un, dit J. Ray, ne s'imagine pas que la qualité d'un air trop humide en Angleterre ne ſoit plutôt la cauſe de ces maladies, on obſerve que depuis l'uſage du ſucre elles ſont également beaucoup de ravage en Portugal, qui eſt un climat fort chaud, car il n'y a point de peuple, après les Anglois, qui uſe plus de cette drogue que les Portugais." Willis, dans ſon traité du ſcorbut en parle auſſi „ Je blâme d'autant plus tout ce qui eſt apprêté avec le ſucre, que le grand uſage qu'on en fait, contribue beaucoup, dans le ſiècle où nous vivons, à augmenter & rendre plus commun le ſcorbut, parce que le principe dominant dans le ſucre eſt un ſel âcre & aſſez corroſif, quoique tempéré par un ſoufre, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par l'analyſe chymique, ce qui n'empêche pas qu'on retire du ſucre par la diſtillation une liqueur auſſi forte & auſſi déſaſtreuſe que l'eau régale. Si après l'avoir délayé avec ſuffiſante quantité d'eau dans une veſſie & l'y avoir laiſſé fermenter, on le diſtille, quoiqu'il ne tire pas de la nature des ſels âcres de ſe ſublimer, il en fournira cependant une liqueur auſſi brûlante, auſſi piquante, que l'eau de vie la plus forte. C'eſt pourquoi il n'eſt point étonnant, que mêlant aujourd'hui du ſucre dans tous les alimens & les boiſſons qu'on prend, le ſang & les humeurs acquierent une acrimonie qui conduit aux ſymptômes ſcorbutiques. Je ne ſais pas le premier, continue Willis, qui ait reconnu dans le ſucre tant de mauvaiſes qualités. Un auteur célebre, nommé Théophile de Garancieres, dans un traité ſur la phtiſie Angloiſe, en attribue la principale cauſe à l'uſage immodéré du ſucre. Je ne ſais s'il ne ſeroit point plutôt la cauſe, non ſeulement qui entretient, mais qui rend le ſcorbut plus fréquent que dans les ſiècles précédens."

Cette opinion eſt combattue.

Fatio Duc Sloze, médecin de Londres & aſſocié de l'Académie Royale, après la défenſe du Sucre, a réfuté en langue Angloiſe les argumens que nous venons de rapporter „ Le ſcorbut, dit-il, ravageoit ſes régions Septentrionales avant qu'on connût le ſucre, d'ailleurs, cette maladie attaque plutôt le peuple & les pauvres, qui font peu d'uſage de ſucre, que les grands & les riches. Pour ce qui eſt de la phtiſie Angloiſe, que Théophile de Garancieres appelle le fléau de l'Angleterre, tout le monde convient qu'elle vient des vapeurs, dans l'uſage du charbon de terre infecte l'air de la ville, auxquelles on remédie ſurement, ſi on change d'air dans les commencemens de la maladie ; qu'enfin, ſi cette maladie eſt devenue commune

» dans le Portugal, on doit plaindre l'humanité qu'ils font des acides, & peut-être à un levain vénérique dont leur sang est imprégné. »

Remède Nat. des Antilles.

» La fermentation développe, il est vrai, dans le sucre des pommes acides ces sortes, & la distillation les sépare des autres principes, quoiqu'en moindre abondance que du nitre & du vitriol, mais on ne doit pas pour cela conclure que le sucre en est plus dangereux, car si l'on avoit égard à une telle raison, de quel aliment l'homme pourroit-il user, puisqu'il n'y en a aucun où il ne se trouve de l'acide! Y a-t-il liqueur qui en abonde plus que le vin doux & le vin fait? N'y en a-t-il pas dans l'orge, dans le bled, dans le pain & dans toutes les espèces de fruits? La fermentation, la distillation, la calcination, qu'on en fait, suffisent pour en donner des preuves. La paye-t-on pour cela ces aliments nuisibles & ces boissons nuisibles? Tant s'en faut. On use du sucre, comme de tous les autres végétaux, après une fermentation convenable, en cette ardente, il n'en est pas pour cela plus mauvais aliment. Au contraire, on le sert de cette même liqueur spiritueuse pour nettoyer & pour adoucir celles qui sont trop fortes & trop corrosives. Il en est du sucre comme du lait & de tous les autres aliments. L'acide est tellement enterré & renfermé dans les parties huileuses & savoneuses, que bien loin d'être un mets dangereux & corrosif, comme l'ont décidé, sans assez d'examen, quelques fameux médecins, il ne peut être, au contraire, qu'un aliment salutaire & agréable. » Le même Précepteur Sage le recommande pour plusieurs maladies sous le nom de béchique, de stomachique, de céphalique, d'ophthalmique, de dermatique, de vulnéraire, & pour les dents. Il a conservé ses dents pendant un grand nombre d'années que par les frictions du Sucre blanc, contre l'opinion de ceux qui pensent qu'il les couvre de tartre & qu'il les fait carier. Il lui donne une vertu balsamique & de garantir les viscères de corruption, puisqu'on l'emploie pour conserver longtems les fleurs, les racines & toutes les autres parties des végétaux ou animaux. Il confirme ces bons effets par deux observations bien remarquables; l'une, au sujet de l'illustre Lord de Beaufort, qui est mort de la fièvre à soixante-dix ans, & qui eut la coutume de manger tous les jours pendant quarante ans plus d'une livre de sucre: après sa mort on trouva ses viscères fort sains & fort nettes, les deux belles & fermes. Dans l'autre, il rapporte que M. Malory, ayeul de l'auteur, a vécu cent ans dans une santé constante & vigoureuse, faisant ordinaire usage du miel & du sucre, qu'il faisoit apprêter, servant avec le sucre, tous les aliments dans il avoit besoin.

Le Sucre aide à la digestion.

On doit conclure de toutes ces raisons, qu'on n'a bien de rien craindre d'un usage modéré du Sucre en cuisine, mais pensons qu'il donne aux alimens une saveur qui dispose à une coction plus parfaite, qui, augmentant la force du levain stomacal, excite une fermentation plus complette des aliments dans l'estomac & dans les intestins, & qu'il contribue, par conséquent, à entretenir dans le chyle, dans le sang & toutes les humeurs, les qualités nécessaires pour accomplir & maintenir leurs fonctions; en quoi dépend toujours

Histoire Nat. des Antilles.

de la premiere digeſtion, dont le dérangement eſt le principe de tous ceux qui arrivent dans le corps humain.

Guérit de la pulmonie.

Bien loin que le Sucre ſoit la cauſe de la pulmonie, le Sucre roſat eſt un des meilleurs remedes que les plus fameux médecins recommandent dans cette maladie. Montanus, Valeriola, Foreſtus diſent avoir vu quelques malades guéris par un long & grand uſage de ce remede. Riviere a connu un apothicaire, qui fut guéri de la pulmonie en mangeant continuellement du Sucre roſat.

Il faut cependant obſerver que tous les médecins s'accordent à décider que le Sucre ne convient point aux bilieux, aux mélancoliques, aux ſcorbutiques & aux femmes hyſtériques, parce qu'il fermente beaucoup, qu'il augmente par-là l'effervescence des humeurs, la chaleur des entrailles, & qu'il rend les ſymptômes de ces maladies plus fréquens & plus violens.

C'eſt un excellent vulnéraire extérieur.

Extérieurement le Sucre eſt un excellent vulnéraire; il empêche la pourriture, ſurtout ſi on le diſſout avec tant ſoit peu d'eau-de-vie. Les Turcs, dit Extmuler, guériſſent toutes les plaies récentes, en les lavant avec du vin, & les couvrant de ſucre en poudre.

Huile de Sucre.

A quoi bon.

Quelques-uns appellent Huile de ſucre, le ſucre diſſout par l'eau-de-vie, ou l'eſprit de vin non rectifié. On la recommande pour provoquer l'expectoration, pour cicatriſer les plaies, déterger les ulceres, & remédier à la gangrene. Sa vapeur, en le faiſant brûler, diſſipe & guérit les fluxions de poitrine.

Le Sucre eſt la baſe d'une infinité de remedes.

On prépare avec le Sucre, le ſucre d'orge, le ſucre roſat, le ſucre perlé, & les Alexandrins. En un mot, il eſt employé dans preſque tous les médicamens internes, compoſés de façon qu'on appelle un apothicaire ſans ſucre quiconque eſt dépourvu des choſes néceſſaires.

Les Anciens en uſoient & le connoiſſoient peu.

Le Sucre, cet objet d'un commerce immenſe, employé aujourd'hui, comme nous venons de voir, à une infinité d'uſages, l'étoit très peu par les Anciens, & vraiſemblablement leurs connoiſſances ſur cet article étoient fort bornées.

Strabon, dans ſon quinzieme livre de Géographie, écrit qu'il y a dans l'Inde un roſeau, qui donne du miel ſans abeille. Lucain le déſigne auſſi dans ce vers:

Quique bibunt tenerâ ſub arundine ſuccos.

Et Marc-Varron dans ceux-ci:

Indica non magnâ nimis arbore creſcit arundo.
Illius è lentis premitur radicibus humor,
Dulcia cui nequeunt ſucco contendere mella.

Senèque, dans l'Epitre 85, parle ainſi de ce roſeau: „ On rapporte qu'on „ trouve chez les Indiens dans les feuilles d'un roſeau du miel, qui provient „ ou de la roſée de ce climat, ou qui eſt un ſuc doux & gras formé dans „ ces feuilles". Ce ſuc merveilleux eſt appellé tantôt miel, tantôt ſel, tantôt ſucre. „ Il y a encore un autre genre de miel congelé (dit Dioſcoride, en

„ délivré le *Miel* des différens genres de miel) qu'on nomme Sucre. On le trouve, dans l'Inde, ou dans l'Arabie Heureuse, dans des roſeaux, il eſt congelé à la façon du ſel & friable ſous les dents comme le ſel." Archigene dit que „ le ſel Indien eſt de la couleur & de la conſiſtance du ſel commun, d'un goût de miel, de la grandeur d'une lentille, ou tout au plus „ d'une fève." Galien, dans le ſeptieme livre des médicamens ſimples, dit que „ le Sucre eſt apporté de l'Inde & de l'Arabie Heureuse, & qu'il ſe congele dans des roſeaux, que c'eſt un genre de miel, mais moins doux que „ le nôtre." Pline rapporte également que „ le Sucre vient d'Arabie, mais „ que celui des Indes eſt meilleur & plus eſtimé, que c'eſt un miel ramaſſé „ ou cuit de certains roſeaux gonflés, blanc, friable ſous les dents, de „ la groſſeur d'une bonne noiſette, & ſeulement réſervé pour l'uſage de la „ médecine". Le même Pline ſemble indiquer que les cannes à ſucre croiſſoient dans les Iſles Canaries. Il dit que „ ſelon le témoignage de Juba, il „ croît dans les Iſles Fortunées des arbres ſemblables à la plante qu'on appelle *ferula*, deſquels on exprime une eau mûre, quand ils ſont noirs, & „ fort agréable à boire, quand ils ſont blancs."

Ces relations & deſcriptions ne laiſſent aucun lieu de douter qu'on connoiſſoit anciennement certains roſeaux qui donnoient par expreſſion un ſuc mielleux & doux, & que très-ſouvent ce ſuc trop abondant ſurnoit & ſe congeloit en larmes dures & friables, qu'on peut appeller ſucre naturel. Mais il faut convenir que les Anciens ignoroient l'eſpece de ſucre qu'on fait artificiellement, c'eſt-à-dire qu'on cuit par la décoction de ce ſuc, & dont on forme de grands pains, tels qu'on voit aujourd'hui. Il eſt du moins très-vraiſemblable que les peuples de ce tems-là n'avoient point l'art que nous avons de le préparer. On ignore auſſi de quel roſeau on ſe ſervoit. Nature des Sucres.

On trouve aujourd'hui dans les Indes Orientales deux eſpeces de roſeaux qui donnent du Sucre, ſavoir le roſeau ordinaire, & le roſeau qui croît en arbre, qu'on appelle *Mambu*, vulgairement *Bambou*, ou *Bambou*. Le ſuc découle de lui-même de celui-ci, mais en petite quantité, & eſt congelé & deſſéché par la chaleur du ſoleil. Les Indiens le nomment depuis long-tems *Sacchar Mambu*. On ne tire point, au ſurplus, ce ſuc par expreſſion pour en faire du ſucre, au lieu qu'on tire du premier, après en avoir exprimé le ſuc, un ſel dur: ce qui a donné lieu au Docteur Saumaiſe de penſer que le Sucre des Anciens étoit ſeulement la larme du roſeau Mambu. Il appuie ſon ſentiment de l'autorité de Marc-Varron, qui compare la hauteur de ce roſeau remplie d'un tel ſuc à un arbre médiocrement haut, & de Solin, qui dans ſon Chapitre LII de l'Hiſtoire de l'Inde, rapporte „ qu'on trouve dans les lieux „ marécageux des Indes un roſeau conſidérable, & ſi gros, qu'on en peut „ faire des canots pour naviguer, qu'on tire par expreſſion de ſes racines une „ humeur douce comme du miel." Quoique ce qu'on dit du roſeau qui croît en arbre, doive s'entendre du roſeau Mambu, il ne faut pas pour cela encore le roſeau ou la canne de Sucre que nous cultivons aujourd'hui. C'eſt elle, ſans doute, qui fournilſoit la plus grande quantité de Sucre en larmes, parce que de toutes les plantes qui donnent un ſuc mielleux, elle eſt celle

Nouveau Nom des Artelas.

qui en eſt le plus rempli. C'eſt celle dont Lacuin a fait mention, à n'en pas douter. Donnons néanmoins la deſcription du roſeau Mambu.

Le roſeau Mambu.

De pluſieurs racines nouvelles & garnies de filaments, s'élevent très-haut des tiges minces, vêtues d'une écorce verte, garnies de diſtance en diſtance de nœuds très durs, & compoſés de filamens ligneux & bizcheires. A chaque nœud eſt une cloiſon ligneuſe, & de chacun partent de petites branches ou rameaux, au pied deſquels ſe trouve ordinairement une, deux ou pluſieurs épines obtuſes, rondes. Ces tiges ſont fiſtuleuſes. Elles s'élevent à la hauteur de douze à quinze pieds, avant que de donner des rameaux. Quand ils ſont jeunes & tendres, ils ſont d'un verd brun très ferme, leur moelle eſt liſſe, ſpongieuſe & liquide, que le peuple face couramment. Les vieilles tiges ſont d'un blanc-jaune, & ſolides, creuſes au dedans, couvertes d'une eſpece de chaux, car l'âge fait changer la ſubſtance, la couleur & la ſaveur de la moëlle, dont le ſuc ſe fait peu à peu au travers des fibres, ſe congele par la chaleur du ſoleil près des nœuds, & s'y endurcit de façon qu'il reſſemble à de la pierre ponce. Il perd entiere ſa premiere ſaveur, en acquiert une autre, mêlée d'une légere aſtriction, qui reſſemble à celle de l'ivoire brûlé. Les gens du pays l'appellent *Sacchar Mambu*, & *Tabaxir*. Plus il eſt léger & blanc, plus il eſt eſtimé, plus il eſt de couleur verte & cendrée, moins on en fait de cas.

Sur ſur le ſoir jour.

Sa ſaveur verte

Il eſt eſtimé à proportion de la blancheur & de ſa légereté.

Les feuilles, leur figure.

Les feuilles ſont poſées ou attachées aux nœuds par un petit pied, elles ſont longues d'un empan près le pied, larges d'un doigt vers la pointe, entelées & raboteuſes ſur les bords. Les fleurs viennent en épis, & ces épis ſont douloureux & reſſemblent à ceux du bled: celles qui ſe trouvent enuillies auprès des nœuds, ſont cependant plus pleines, elles ſont à étamines, & ſuſpendues à des filamens très fins.

L'Arbre de foie avec les environs du Malabar.

Les jeunes rejetons, qui ſont très ſucculens & bien ſavoureux, ſont mis-eſtimés dans les Indes. Ils ſont la baſe de cette célebre compoſition, qu'on appelle *Achar*, qui fait les délices des Indiens & des Europeens.

Le prix de ce bois eſt égal au poids de l'argent en Arabie à cauſe de ſa bonté, et dans les Médicamens.

Quoique tous ces roſeaux ſoient remplis dans leur commencement d'une liqueur douce, ce ſuc endurci aux nœuds ne ſe trouve cependant pas dans tous les roſeaux. Il s'en forme plus ou moins, ſuivant la force du ſoleil, & ſuivant la qualité de la terre. Cependant, quoique ſon prix varie ſuivant la ſertilité, Pison rapporte que le peu en eſt mis en Arabie à égal poids d'argent, parce que les médecins Indiens, Arabes, Maures, Perſans & Turcs, ont connu par une expérience journaliere & ancienne, que c'eſt un bon remede admirable en eſcharotique ou en cicatrice pour les inflammations & ſert aſſez pour les dyſſenteries hideuſes. Les Indiens en font un grand uſage pour la ſtrangurie, les gonorrhées & les hémorrhagies.

On nous rapporte du Canada une autre ſorte de ſucre gras, roulliau & doux. On le tire de certaines eſpeces d'Erables.

Erable qui donne du ſucre.

La principale eſpece s'appelle Erable de montagne blanc, ſauſſemeau de Pluvine. C'eſt un beau & très bel arbre, dont l'écorce eſt médiocrement unie, & la ſubſtance intérieure tendre & facile à couper. Il répand tout autour pluſieurs branches garnies de feuilles grandes, larges, angulaires, aſſez ſemblables à celles de la vigne, mais plus liſſes & plus molles, d'un verd-brun

en dessus, & blanc en dessous, soutenues par un pédicule long & un peu rouge. Ses fleurs sont en rose, d'un blanc d'herbe, & sont en grappe; il leur succede des fruits, composés de deux ou trois capsules, qui se renferment dans une espece d'aile feuillue, semblable aux ailes internes de la capsule. Chaque capsule renferme une semence un peu ronde, pesante & blanche. Cet arbre est commun dans les lieux humides & les montagnes. Il fleurit en Mai, & donne des fruits en Septembre. Botanique Nouv. des Antilles.

Au commencement du printemps, lorsque les bourgeons des feuilles paroissent, & avant qu'elles s'épanouissent, on fait des incisions au tronc, aux branches & aux racines de cet arbre, par lesquelles il distille un suc doux & fort agréable. Ce suc a tout à fait le goût du sucre. Les Canadiens le reçoivent sur la fin de l'hiver, pour en apprêter des breuvages, de la même façon du suc de cannes, & ils en forment une substance semblable à celle de l'autre sucre. De huit livres de liqueur il reste une livre de sucre roux, qu'on peut purger & rendre blanc comme le sucre ordinaire. De ce Sucre bien clarifié & des feuilles de Capillaire de Canada, on prépare un sirop fort recherché, même en France, pour les maladies de poitrine. Par incision. On le fait rafiner comme celui de canne. Il blanchit, & l'on vend.

Les plantes vertes ne sont pas les seules qui donnent du Sucre. On en tire aussi des marines. Olaus Borrichius, dans les Mémoires de l'Académie de Copenhague, fait mention d'une espece d'*Alga* sucrée qu'on trouve sur le rivage d'Islande. „ Il croit, dit-il, dans la mer d'Islande une espece d'Alga, „ dont aucun auteur, que je sache, n'a parlé ni fait la description, & qui cependant ne differe guere de l'Alga à feuilles étroites des Verriers, si ce n'est „ que la feuille est plus grasse, & qu'elle est d'une couleur jaunâtre. Quand cette plante rejetée par les flots sur le rivage, y est restée quelque tems, peu à peu elle se couvre, par l'effet de la chaleur du soleil, de grumeaux blancs, d'un goût doux & fort agréable. C'est pourquoi les habitans ont grand soin d'en faire provision pour s'en servir & les faire suppléer au sucre. Il arrive même que cette plante étant connue de tout le monde, on mesure le tems qui lui est nécessaire pour qu'elle transsude les sucs salins, & qu'alors on s'en sert en Islande qu'on estime beaucoup]

Le *Roucou*, que nous avons mis de tout nouveau, sans l'avoir décrit, s'est cultivé, cette part, avec plus de soin qu'aux Antilles. On a vu, dans les Relations du Mexique, que les *Espagnols* le nomment *Achiote*. C'est une teinture rouge, qui sert à donner en premiere couleur les laines blanches qu'on veut teindre en rouge, en bleu, jaune & vert. Elle provient d'une pellicule rouge, qui couvre de petites graines blanches & rondes, dont le fruit du Roucouyer est rempli. Cet arbre, qui croit naturellement dans toute l'Amérique, est ordinairement de la grandeur d'un *Prunier*, mais beaucoup plus touffu. Son écorce est roussâtre, ses feuilles sont assez grandes, fortes, dures, & d'un vert foncé. Il porte, deux fois l'année, des fleurs d'un rouge couleur de chair, en bouquets qui ressemblent assez aux Roses sauvages, auxquelles succedent des touffes de gousses, couvertes de piquans, comme les Châtaignes, mais plus petites, & remplies de petites graines assez semblables à celles de la Coriandre, couvertes d'une pellicule mucreuse, qui Roucou. Ce nom à la couleur.

Histoire Nat. des Antilles.

ſe détache difficilement du grain qu'elle couvre, & qu'elle laiſſe tout blanc lorſqu'elle en eſt ſéparée.

C'eſt cette pellicule, macérée & cuite, qui compoſe la teinture qu'on nomme Roucou. On connoît que la graine eſt mûre, & qu'elle a ſa parfaite couleur, quand la gouſſe, ou la coſſe, s'ouvre d'elle-même. Il ſuffit qu'une ou deux ſoient ouvertes, pour cueillir tout le bouquet, qui en contient ordinairement huit ou dix, & quelquefois plus, ſuivant la bonté du terroir. Les Negres, grands & petits, ouvrent les gouſſes qui ne le font pas aſſez, en les preſſant de leurs doigts, & font ſortir avec l'ongle du pouce les graines qui ſont dedans, qu'ils recueillent dans des Couis, c'eſt-à-dire dans des moitiés de Calebaſſes. Toutes ces graines ſont miſes dans de grandes augets de bois, tout d'une piece, avec de l'eau, pour y demeurer ſept ou huit jours, juſqu'à ce que l'eau commence à fermenter. Alors on les remue fortement, avec de grandes ſpatules de bois, enſuite on les pile, avec des pilons, auſſi de bois, pour en détacher la pellicule rouge. Cette opération eſt recommencée deux ou trois fois, juſqu'à ce qu'il ne reſte aucune pellicule aux grains, après quoi l'on paſſe le tout dans une eſpece de crible, fait de rameaux refendus, ou de Lattiers, dont les trous ſont aſſez petits pour ne pas laiſſer paſſer les grains. L'eau qu'on en tire eſt épaiſſe, rougeâtre, & de fort mauvaiſe odeur. Elle ſe met dans des Chaudieres, on l'y fait bouillir, & pendant qu'elle bout, on recueille ſon écume dans de grands baſſins. Lorſqu'elle ceſſe d'en rendre, on la jette, pour mettre à ſa place, dans les Chaudieres, l'écume qu'on en a tirée. On la fait bouillir, pendant dix ou douze heures, en la remuant ſans ceſſe, de crainte qu'elle ne s'attache à la Chaudiere, où elle pourroit brûler, ou ſe noircir. On connoît qu'elle a aſſez cuit, lorſqu'elle commence à ſe détacher d'elle-même de la ſpatule. Alors, l'ayant fait refroidir dans des augets de bois, on en fait des pelotes, de deux ou trois livres chacune, & pour empêcher qu'elle ne s'attache aux mains en lui donnant cette forme, on ſe les frotte de temps en temps avec de l'huile de *Palma Christi*, nommée auſſi *Carapat* d'après les Indiens. On enveloppe les pelotes, pour les conſerver, dans des feuilles de Balifier, amorties ſur le feu.

Labat s'étend beaucoup plus ſur la préparation du Roucou, mais il nous ſuffit d'obſerver encore que le temps de le planter eſt depuis le mois de Mars juſqu'à la fin de Mai: il ne viendroit pas mûr, quand on le planteroit dès le mois de Janvier, mais il n'en rapporteroit pas plutôt. On le cueille deux fois l'an, vers la Saint Jean & vers Noël.

Les Indiens épluchent les gouſſes, comme les Européens, mais au lieu de mettre les graines dans l'eau & de les y laiſſer fermenter, ils les frottent dans leurs mains, qu'ils ont trempées auparavant dans l'huile de Carapat, juſqu'à ce que la petite pellicule incarnate ſoit détachée de la graine, & réduite en pâte très claire & très fine. Alors ils la raclent de deſſus leurs mains avec un couteau, & la mettent ſur une feuille, pour la faire ſécher à l'ombre, de peur que le Soleil ne mange & ne diminue ſa couleur. Ce travail eſt d'une longueur, qui ne convient qu'à l'indolence des Caraïbes, mais il leur fait un Roucou infiniment plus fin & plus brillant que celui des Européens des Iles.

Rus. Lorſqu'il eſt ſec, ils en font auſſi des pelotes de la groſſeur du poing, qu'ils enveloppent dans des feuilles de Balifier, ou de Cochliora. Le matin, dès qu'ils ſont ſortis de leurs Hamacs, ils vont ſe laver tout le corps à la Mer, ou dans quelque Riviere, & venant s'aſſeoir ſur une ſellette au milieu de leur Carbet, ils s'y font peigner & troſſer les cheveux par leurs Femmes. Enſuite elles prennent un peu d'huile de Carapat, dans laquelle elles font diſſoudre du Roucou, dont elles peignent, avec un pinceau, tout le corps de leurs Maris. Cette peinture leur conſerve la peau, la défend des impreſſions trop vives du Soleil, & la préſerve ſurtout des piquûres d'une infinité d'Inſectes ailés, qui ne s'éloignent jamais de leurs Caſes. Hiſtoire Nat. des Antilles.

[Les ouvriers, qui travaillent à préparer le roucou, ſont incommodés de maux de tête, qu'on peut attribuer à l'odeur forte de la graine de roucou, qui eſt encore exaltée davantage par les infuſions & macérations. La belle pâte de roucou devient dure en Europe, & perd ſon odeur qui approche de celle de la violette. Outre ſon uſage ordinaire, c'eſt-à-dire la teinture, quelques perſonnes le font entrer dans la compoſition du chocolat. Le roucou eſt auſſi le contrepoiſon du ſuc de manioc, il arrête l'eſtomac, & arrête le cours de ventre.

Plus on travaille le roucou en grand dans les chaudieres, plus ſa couleur eſt vive : travaillé en petit, il devient noir. Le moyen de s'aſſurer s'il ne contient point de corps étrangers, eſt d'en mettre dans un verre d'eau : s'il eſt pur & bien fait, il s'y diſſout entiérement, ſi, au contraire, il y a des matieres étrangeres, on les apperçoit errantes dans la liqueur, ou précipitées au fond du verre. Le roucou, pour être de bonne qualité, doit être couleur de feu, plus vif intérieurement qu'extérieurement, doux au toucher.

On a fait pendant longtems dans les Iles de fort mauvais roucou, on perdit faute d'obſervations néceſſaires, mais ſurtout manque de bonne foi. Quelques Colons ont porté la ſupercherie juſqu'au point de mêler de la terre rouge ameublie ou de la brique pulvériſée à leur roucou. De tels brigandages nuiſent trop au commerce pour n'être pas réprimés. La ſage politique du gouvernement, la juſtice & l'intérêt des Colonies exigent que de pareils Colons ſoient punis; ſans quoi ils mettroient en déſuétude une denrée utile aux arts, & dont la culture plus encouragée & la fabrique perfectionnée ſeroient très avantageuſes aux Colonies qui s'en occupent.]

La Tabac, Plante originaire de l'Amérique, & ſi propre à cette grande partie du Monde (a), qu'avec quelque ſoin qu'on l'ait cultivée dans les autres Tabac, & ſes différentes eſpeces.

(a) On a déjà remarqué qu'on ne s'accorde point ſur le premier lieu où les Eſpagnols trouverent cette Plante. Il ne paroît point qu'il en ait trouvé l'uſage établi dans les grandes Iles, c'eſt-à-dire, St. Domingue, Cuba & la Jamaïque, où ils ne s'arrêterent dans les commencements de leurs découvertes, & que ce ne fut que vers l'an 1520 qu'ils en virent pour la premiere fois dans le Yucatan, Province de la Terre-ferme. On croit qu'ils lui donnerent le nom de Tabaco, parce qu'ils en cultivoient beaucoup aux environs d'une Ville nommée Tabaſco. De-là vient, ceux qui croient ce nom de l'Iſle de Tabago, ſe trompent beaucoup, puiſque cette Iſle n'a jamais été au pouvoir des Eſpagnols ni des Portugais qui ont apporté les premiers le Tabac en Europe. Voyez l'Hiſtoire de cette Plante dans les Voyages du P. Labat, & dans pluſieurs Diſſertations publiées.

Nature Nat. des Antilles.

nes, où l'on a porté ſi grand, on n'y en a jamais pû élever d'auſſi bon, fait le fond d'un Commerce conſidérable aux Antilles. On y en reconnoît quatre eſpeces, qu'on diſtingue par la figure de leurs feuilles. Ils fleuriſſent, & portent tous une graine également capable de ſe reproduire. Chaque eſpece ſe multiplie d'elle-même, ſans autre altération que celle qui peut venir du terroir où elle eſt ſemée, ou tranſplantée.

Tabac ou Petun verd.

La premiere eſt le Tabac, ou Petun verd, que les Habitans nomment ſimplement le grand Petun, & qui tire ce nom de la grandeur de ſes feuilles, autant que de la beauté de leur bois. Elles ont ordinairement vingt-quatre à vingt-ſix pouces de long, & depuis douze juſqu'à quatorze pouces de large. Elles ſont épaiſſes, charnues, coriaces, ſucculentes, & d'un aſſez beau verd, mais comme elles ſont délicates & remplies de ſuc, elles demandent beaucoup à *le paſſer*, c'eſt-à-dire lorſqu'étant ſuſpendues à des perches on les expoſe à l'air, pour les faire ſécher. Cette difficulté a refroidi les Habitans pour la culture du grand Petun, & leur fait donner la préférence à celui qu'ils nomment *Tabac à langue*.

Tabac à langue.

Cette ſeconde eſpece a les feuilles à-peu-près de même longueur que la précédente, mais leur largeur ne paſſe point ſept ou huit pouces. C'eſt la reſſemblance, qu'elles ont avec une langue de Bœuf, qui lui a fait donner le nom de Tabac à langue. Elles ſont charnues, épaiſſes, fortes, lentes & graſſes, mais moins remplies de ſuc que celles du grand Petun, d'où il arrive qu'elles demandent moins à la paſſe, & qu'elles ſe conſervent mieux. Le Tabac à langue eſt donc l'eſpece qu'on cultive le plus aux Iles du Vent, c'eſt-à-dire à la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, Saint Chriſtophle, les Saintes, la Barbade, la Grenade, la Barboude, Antigo, Nevis ou Nieves, Montſerrat, la Dominique, Sainte Lucie, St. Vincent, Sainte Croix & les Vierges.

Tabac d'Amazone.

La ſeptieme eſpece eſt le Tabac d'Amazone, ainſi nommé, parcequ'on la croit venir des environs de la grande Riviere des Amazones. Sa feuille eſt auſſi longue que celle des deux eſpeces précédentes, mais elle eſt beaucoup plus large, & ronde à l'extrémité. Ce qui la diſtingue encore des autres, c'eſt que les petites nervures, ou côtes, qui ſoutiennent la feuille, montent perpendiculairement ſur la groſſe côte du milieu; au lieu que dans les autres eſpeces, elles ſuivent le contour de la feuille, & vont en boutſier vers la pointe. Les feuilles de ce Tabac ſont fort épaiſſes, très charnues, bien nourries, & quoique elles paroiſſent fort remplies de ſuc, elles ne demandent preſque point à la paſſe. Auſſi cette eſpece paſſeroit-elle pour la meilleure des trois, ſi l'on pouvoit en faire uſage que des autres: mais l'odeur en eſt d'abord ſi forte & ſi déſagréable, que ſi l'on n'y eſt accoutumé, elle donne du premier abord un vomiſſement, ſoit en fumée, ſoit en poudre, & plus encore en mâchicatoire. On aſſure néanmoins qu'elle perd ce défaut en vieilliſſant, & qu'elle devient excellente après avoir été gardée plus d'un an. Labat donne même une méthode, pour la rendre tout d'un coup fort douce, c'eſt de l'arroſer une ſeconde fois à l'air autant que la nature en a voulu, juſqu'elle a paſſé à la pointe le plus ordinaire.

La quatrieme eſpece eſt celle qu'on appelle Tabac de Verine, du nom

d'un petit Village, situé près de la Ville de Campos dans la Terre-ferme, d'où l'on présume que la graine en vient aux Iles. C'est le plus petit. Ses feuilles arrivent rarement à la longueur de dix pouces, elles sont étroites, rudes, rabattues, fort pointues, & ne laissent pas d'être assez nourries, quoiqu'elles aient beaucoup de suc, elles diminuent & considérablement à la graine, qu'elles font d'une très médiocre grosseur. Cependant le Tabac de Verine passe pour le meilleur qu'il y ait au monde. Son odeur est douce, aromatique, sans fadeur ni nausée, qu'il a naturellement, qu'il conserve en fumée comme en poudre, & qu'il communique si facilement aux autres objets, que un clou ou un quart de la ferme, mêlé avec une once, suffit pour transformer la sienne en Verine. Il est important qu'avec un ménage on ne cultive très peu sous Iles de Vent, & Laine en fait un reproche amer à ses Colonies. Nature des Antilles. Tabac de Verine.

Les fleurs de ces quatre espèces de Tabac sont les mêmes, pour la forme & la couleur, & ne diffèrent que par la grandeur, qui est toujours proportionnée à celle de la tige. Elles sont portées sur une queue assez forte, composées de cinq feuilles, qui, d'un rayon d'environ six lignes de longueur, s'épanouissent sans s'éloigner l'une de l'autre, & font un calice pentagone, contenant cinq étamines, avec un pistil, qui venant à s'élonger se change en une petite silique où sont renfermées les semences de la Plante. Ces graines sont noires, assez fermes, à-peu-près de la grosseur, de la figure, & de la ressemblance de celles du Pavot. A mesure qu'elles mûrissent, la fleur change de couleur de chair qu'elle étoit d'abord, elle devient feuille morte, & le fruit enfin, le sèche & tombe, quand la graine arrive à sa parfaite maturité. Si l'on ne prenoit pas soin d'arrêter la Plante, elle ne cesseroit pas de croître, on en a vû, aux Iles Françoises, de cinq ou six pieds de haut; mais on l'arrête à la hauteur d'environ deux pieds, non seulement parcequ'à la fin les feuilles manqueroient de nourriture, mais encore pour l'empêcher de grainer. Le suc & la force de la Plante contribueroient plutôt à sa conservation & à l'épaisseur, qu'à la nourriture des feuilles, on seroit assuré de perdre pour la perfection qu'on demande à cette marchandise. On ne laisse croître que les Plantes, qu'on destine à fournir de la semence pour l'année suivante.

Le Tabac demande une terre grasse, médiocrement forte, profonde, unie, qui ne soit ni trop humide ni trop sèche, le moins exposée qu'il est possible aux vents forts & au grand soleil. Le froid lui devient encore plus nuisible: aussi n'est-il connu, aux Antilles, que sur quelques hautes Montagnes. Cette Plante mange extrêmement la terre, & ne paroît rien qui puisse l'améliorer. Aussi la même terre ne produit-elle pas longtemps du tabac de la même qualité. C'est ordinairement au mois de Novembre qu'on le seme, environ trois semaines avant la fin des pluies. On choisit, autant qu'il est possible, un terrein neuf & frais, tel qu'on le trouve facilement à la Hâte d'un Bois. On mêle la graine avec de fin sable sec, de crainte de trop semer, parcequ'autrement la petitesse de la graine leve d'une épaisseur qui l'étouffe, & qui ne permettroit pas de multiplier les plantes sans endommager trop les racines. Elle leve ordinairement dans l'espace de quatre ou cinq jours. Dès qu'elle fait de la tête, on doit la couvrir de feuillages, pour la garantir des Culture du Tabac.

Travaux
Rur. ou
Agricoles.

enlève du fond. Pendant qu'elle croît, on prépare le terrain où elle doit être amplantée. C'eſt une rude corvée, on arrache les herbes à l'aide de petites fourches & les racines des arbres qu'on a fait abattre. Les nègres qui ont déjà fait deux années entière plus de neuf cent fosses profondes indispensables de toutes sortes de Plantes, qu'il faut continuellement labourer, à l'on veut que celles du Tabac croissent bien. On partage ensuite le terrain en petites portions, éloignées d'environ trois pieds les unes des autres, sur lesquelles on plante des pieux en quarrure, à trois pieds de distance entr'eux. L'expérience fait connoître qu'il vaut mieux planter en quarrure qu'en quarré, parceque les Plantes ont plus d'espace pour étendre leurs racines, & pousser leurs tiges & leurs feuilles. Chaque Planteur de Tabac doit avoir au moins six mille pieux, pour être amplement. Il faut que la terre soit pierreuse, ou à couvert, que la pluie pourrisse promptement. On applique le cordeau, à la place de chaque piquet, & l'on y met une plante bien droite, un nègre derrière. On l'enfonce jusqu'à la naissance des plus belles feuilles, & l'on presse modérément la terre autour des racines, pour fermer la Plante sans la comprimer. Elle reprend dans l'espace de vingt-quatre heures, sans que les feuilles même aient souffert la moindre altération.

Un champ, de cent pas en quarré, doit contenir du moins Plantes à la Guadeloupe, où le pas n'eſt que de trois pieds, & doit valoir cinq cents à la Martinique, où l'eſt de trois pieds & demi. On compte que l'entretien de dix mille plantes occupe trois Hommes, & qu'eux seuls doivent soigner quatre mille livres de Tabac. Il eſt ordinairement question trois fois en terre, avant que d'être coupé. On connoît qu'il approche de sa maturité, lorsque les feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verd s'obscurcit. Bientôt elles panchent vers la terre, comme si la nature qui les arrache à leur sol avoit peine à soustraire le poids du suc dont elles sont remplies. Leur odeur se fortifie, & le regard bien plus sûr enfin, lorsque les plus mûres paroissent quelques taches jaunâtres, c'eſt une marque certaine de maturité. On attend, pour couper la Plante, que la rosée soit remontée & que le Soleil ait desséché toute humidité qui n'est point répandue sur les feuilles. Alors on coupe toutes les Plantes par le pié, à deux pouces de terre, on les laisse tout le reste du jour pour plus de sûreté, avec le soin de les retourner plusieurs fois, on les emporte le soir au Cazot, & l'on avise soigneusement de leur laisser passer la nuit à découvert, parceque rien ne leur eſt si contraire que la rosée, qui eſt fort abondante dans ces climats chauds.

Préparations
du Tabac.

Tout ce qui regarde la manière de préparer le Tabac, a appartenu jusqu'à nous à différens, mais observons qu'on en fait encore plusieurs sortes. La plus grande partie se file, de différentes grosseurs, & le plus gros n'excède pas un pouce de diamètre, comme le plus petit n'a même moins de cinq lignes. C'eſt le gros Tabac, ou en rolle, de nommé *Brasil*, dont on a fait usage dans un fort grand Commerce à Dieppe, & qui dans le tems de cette des Normands dans le Nord. La poudre des rolles eſt depuis des siècles d'une vente libre. Ceux qui veulent du Brasil font couper ordinairement d'en voir vent, c'eſt à dire, d'une pâte sans apprêt. Mais quoique cette préparation fût utile pour les employer, elle n'eſt point en usage sur les lieux du Vent, par-

436A

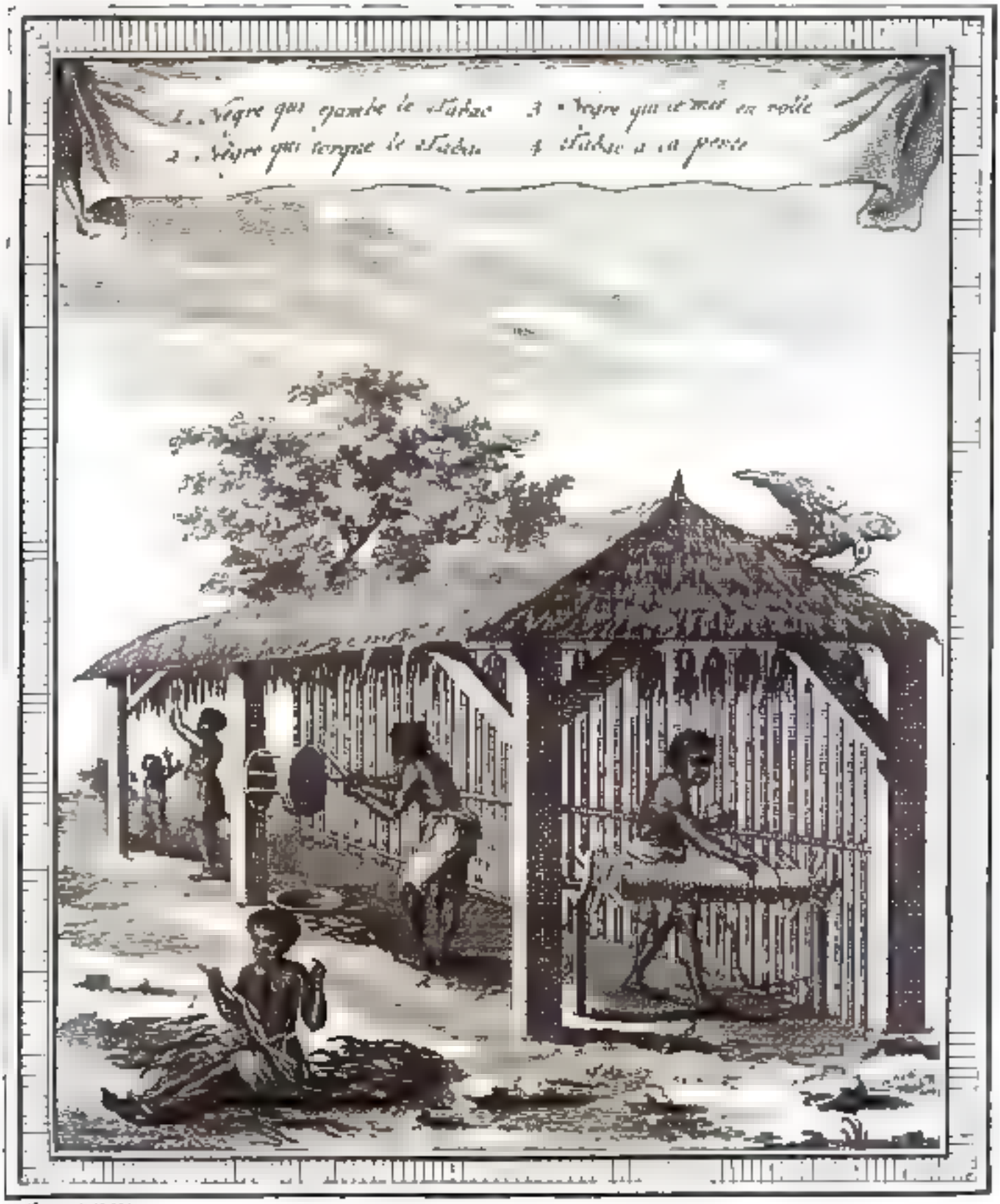

Num XXIII

FABRIQUE DU TABAC.

coupe les pieds, & une moitié des mains. Il y a trois autres manières d'employer les feuilles du Tabac : on les met en monceaux, en torquettes & en paquets. Ce qu'on nomme monceau, eſt une eſpece de fagot, compoſé par les bouts, que l'on fait en entaſſant les feuilles les unes ſur les autres, en les rendant ſerrées entr'elles par le moyen d'une ficelle, & les couvrant enfuite d'un morceau de toile nommée *Manta de Mar*, qu'on lie fortement avec une corde, & qu'on laiſſe dans cet état, juſqu'à ce que les feuilles ne faſſent plus qu'un ſeul corps. Cette méthode eſt fort uſitée à Saint Domingue. Les Torquettes ſe font à-peu-près de même, avec cette différence, qu'elles ſont plus longues & moins groſſes. Leur uſage ordinaire eſt pour faire le Tabac en poudre, & pour les bouts que l'on fume, car on le fert peu de pipes en Amérique (*p*). Les Eſpagnols, les Portugais, quelques-uns des François & d'Anglois, tous les Caraïbes & preſque tous les Negres, fument en bouts. Ces bouts, que les Eſpagnols nomment *Cigares*, ſont de petits cilindres, de 6 à 7 pouces de long, & de cinq à ſix lignes de diamètre, compoſés de feuilles de Tabac qu'on coupe de cette longueur, & qu'on enveloppe dans un morceau de feuille qu'on nomme la robe, mouillé auparavant de celles qui compoſent le milieu, & dont on arrête le bout avec un fil : c'eſt cette partie qu'on tient à la bouche pendant que l'autre eſt allumée. Il eſt rare de trouver les Eſpagnols ſans leur proviſion de Cigares, qu'ils font ordinairement dans de petites gibecières de cuir parfumé, à-peu-près ſemblables à nos Porte-Lettres. Jamais on ne manque, ſurtout en fumant du Tabac, de préférer des Cigares à leurs Cornets.

Quoique les Turquettes ſervent à faire du Tabac en poudre, les Iles Françoiſes n'en font plus de Commerce ſur celui qui s'en fabrique par cette méthode. Il eſt alors rare auſſi qu'on manipule, hors des Iles du vent, les feuilles de Tabac en paquets, mais cette préparation a ſes avantages. On a prétendu que le Tabac de Verine, que la pourriſſe de ſes feuilles y rend plus propre que la grande eſpece. Lorſqu'elles ont été liées à la perche, on les détache de leur ſupport, pour les étendre les unes ſur les autres, entre des feuilles de Balifier entières. On les couvre d'une groſſe pierre, qui, les tenant étendues, achève de leur faire jetter dans cette fermentation l'humidité qui leur reſte. Trente ou quarante paquets, de vingt-cinq feuilles chacun, qu'on lie par les queues, & pour les conſerver longtems ſecs, on les met dans un lieu qui ne ſoit ni trop ſec ni trop humide. Ce Tabac n'eſt ſuſceptible d'aucune façon : comme on le voit ſous toutes ſes faces, on eſt ſûr qu'il n'eſt pas mêlé de feuilles infectées ou de mauvaiſes.

Ce qu'on nomme *rouleau* eſt une quarantaine de mauvaiſes feuilles, qui reſtent au pied de la Plante, qu'on a coupée à deux pouces de terre, & qu'on laiſſe croître juſqu'à leur maturité. Elles ſe reſſentent de la foibleſſe, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſont jamais ſi grandes, ſi charnues, ni ſi fortes que les premières. Cependant par une économie mal entendue, les Habitans en laiſſent pas de faire uſage. Quelques-uns même pouſſent l'avarice juſqu'à faire frotter les ſeuilles, que la Plante commence à produire après

Différentes manières de faire le Tabac en poudre.

Observations ſur deux autres eſpeces.

(*p*) On a déjà fait cette remarque dans la Deſcription de Pérou.

Différence des Iles du Vent, aux Antilles.

les rejettent. C'eſt ce mélange qui a décrié les Tabacs des Iles du Vent, qui peuvent toujours être mis par avec les meilleurs Tabacs du Brésil. Si les Portugais du Brésil, les Eſpagnols des grandes Antilles, les Anglois de la Virginie, & les François de Saint Domingue, ne négligent pas les engrais, c'eſt que leur terrein étant plus uni, plus gras, plus profond, & fournissant plus neuf que celui des Iles du Vent, les Planteurs n'y savent pas de nécessité, & sont plus en état de fournir à la production de ces nouvelles feuilles. D'ailleurs, ils fument beaucoup moins, ou même, de ne pas les employer. Leur Tabac en vaudroit mieux, car on ne pourroit désavouer que ces secondes & profondes productions ne soient toujours bien inférieures à la première. Labat peut ici d'autres considérations. „ quand cette économie, „ dit-il, auroit été supportable dans l'origine des Colonies, & lorſqu'on y „ a commencé à planter le Tabac, parceque les terres y étoient alors toute „ leur force, il eſt certain qu'elle eſt préjudiciable à présent, parceque il faut „ employer les terres qui sont depuis longtems en valeur. Pour rendre la „ réputation au Tabac des Iles Françoiſes, il faudroit le cultiver „ dans des terres neuves, qui n'y manquent point encore, sans compter ce „ que la France poſſede en cette sorte, & défendre absolument le Tabac de „ regrain, & même ordonner que les Plants fussent arrachés, au lieu d'être „ coupés à deux pouces de terre. Nos Iles auroient alors du Tabac qui iroit de pair avec celui du Brésil & de la Nouvelle Eſpagne, & beaucoup meilleur que celui de Virginie & de la Nouvelle Angleterre. Alors on rétabliroit un Commerce, qui feroit la richeſſe de la France & de ses Colonies de l'Amérique."

Il eſt constant, à l'on s'en rapporte à l'expérience du même Voyageur, que les terres de Cayenne, & de la partie Françoiſe de Saint Domingue, sont auſſi bonnes & auſſi propres pour le Tabac, que les meilleures de toute l'Amérique. Il reſte de très grandes terres neuves à la Guadeloupe, & dans la Grande Terre de cette Ile, à la Désirade, à Marie-Galante, à la Grenade, à Sainte Marie, Sainte Barbe-lemy, Sainte Croix, & dans quelques Quartiers de la Martinique, auſſi favorables qu'on puiſſe le désirer à la culture du Tabac, à présent incultes, & remplies d'une herbe des Indes sans Habitans, si l'on ne trouve pas cette marchandise en valeur; & l'on ne doit pas s'imaginer qu'ils puiſſent être employés autrement que par la culture du Tabac. Tout le monde n'eſt pas en état de commencer un Établiſſement par la construction d'une Sucrerie. Il en coûte pour cette entreprise, & quand on se trouveroit alors d'Avances moins, il faudroit un grand nombre d'années pour dégraiſſer le terrein qu'ils auroient fait défricher, & le rendre propre à donner des Cannes dont on pût tirer de bon Sucre blanc. D'ailleurs, les Sucreries sont déjà si nombreuses, que le Royaume ne peut consommer la moitié du Sucre qui se fait à présent dans nos Colonies. „ C'eſt donc à la culture du „ Tabac, qu'il faut penſer sur toutes choses, & se souvenir que c'eſt à cette „ Plante que nous sommes redevables de l'établiſſement de nos Colonies. Établiſſement du Commerce libre du Tabac, qui attira à Saint Christophle une multitude de Vaiſſeaux de toutes les Nations, & des Habitans en si grand „ nombre, que dans la seule partie Françoiſe de cette Ile on comptoit plus

Importance des Plantations de Tabac.

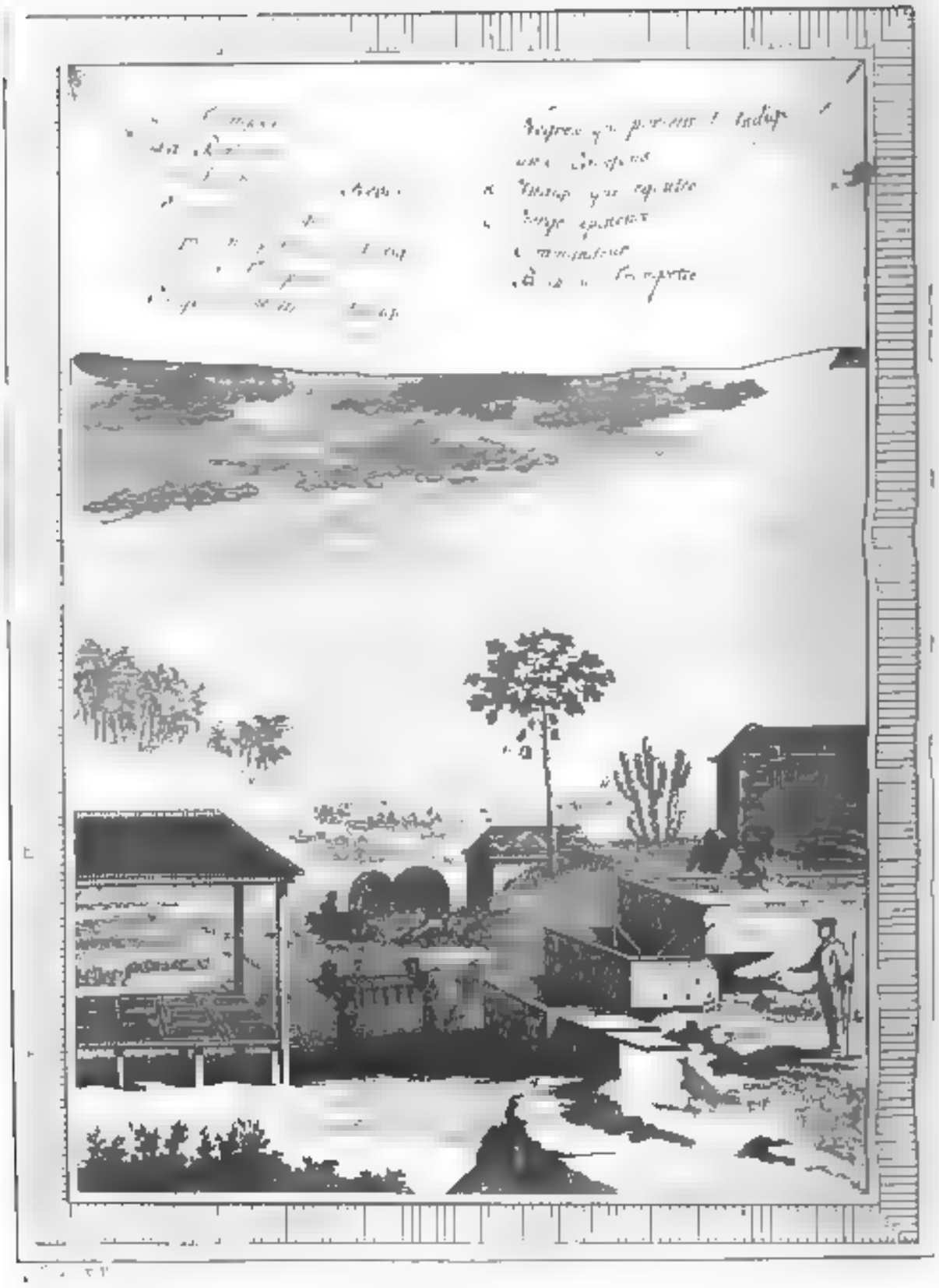

FABRIQUE DE L'INDIGO.

» de fix mille Hommes capables de porter les armes, ne lire que par la ruine de ce Commerce, depuis que le Tabac a été mis en vogue, on s'y eſt vu obligé de s'attacher preſque uniquement à la fabrique du Sucre, ce qui a tellement diminué ce nombre des Habitans, qu'on n'y a pu raſſembler enſemble plus de deux mille Hommes. La Martinique, la Guadeloupe, & les autres Colonies Françoiſes ſont dans le même cas. Ceux qui les ont connues anciennement ne peuvent voir, ſans gémir, l'état où elles ſont aujourd'hui, dépeuplées d'Habitans blancs, & peuplées ſeulement de Negres, que leur grand nombre met en état de faire des ſoulevemens & des révoltes, auxquelles on n'a reſiſté juſqu'à préſent que par la force des Colonies. La multitude des Eſclaves eſt inutile pour la défenſe du Pays, & pernicieuſe même lorſqu'il eſt occupé. Mais la multitude des Blancs ne peut être compoſée que de ce qu'on nomme petits Habitans, & ces petits Habitans ne peuvent ſubſiſter que par la Culture & le Commerce libre du Tabac."

Dernier Rav. aux Antilles.

Labat avoue néanmoins que le Commerce & la Manufacture des Sucres ſont des objets de la plus haute importance: mais il veut qu'on les accorde, que c'eſt ce qui a dépeuplé & par conſéquent affoibli les Iles, parceque le moindre ménage pour une Sucrerie, ſur laquelle il n'y a que quatre ou cinq Blancs, & ſouvent bien moins, étoit occupé par cinquante ou ſoixante Habitans portans les armes, capables de défendre le Pays, & faiſoit une conſommation de denrées & de marchandiſes de l'Europe, beaucoup plus conſidérable qu'on ne peut l'attendre des Maîtres & des Eſclaves d'une Sucrerie, en quelque nombre qu'on veuille les ſuppoſer. On a vu, dans la Deſcription, que quatre ou cinq onces de groſſe toile, avec un peu de viande ſalée, ſuffiſoit pour l'entretien & la nourriture d'un Eſclave. „ On ne lui donne, „ ni bas, ni ſouliers, ni chapeau, ni chemiſes, draps, perruques, gros, „ ni autres choſes dont les Blancs ont beſoin pour ſe vêtir & ſe conformer aux modes de l'Europe. Les Eſclaves ne conſomment, ni vin, „ ni liqueurs, ni fruits ſecs, ni huile, ni farine de froment, ni épiceries, „ ni meubles, argenterie, draps, dentelles, étoffes d'or & de ſoie, armes, „ munitions, en un mot, une infinité d'autres choſes, dont les Blancs ſe font une néceſſité d'être toujours bien abondamment pourvus. Cependant ce ſont ces denrées & ces marchandiſes, qui forment le fond d'un Commerce conſidérable, que la France peut avoir avec ſes Colonies, moyen ſûr & toujours infaillible pour l'enrichir, en faiſant rouler ſes Manufactures, & entretenir une infinité d'Ouvriers & de Matelots (*e*)."

On ne parlera, ni de l'Indigo, ni du Caffé, dont on a déjà traité dans la Deſcription des Indes Orientales, & qu'une heureuſe culture ne fait pas moins proſpérer aux Antilles, mais on a cru à donner ici quelque explication des propriétés du Cacao. L'arbre qui le porte, & qu'on nomme indifféremment *Cacaotier* & *Cacaoyer*, croît naturellement & ſans culture dans une infinité d'endroits de l'Amérique, entre les deux Tropiques. On en trouve des Fo-

Culture & Commerce du Cacao.

(*e*) *Ibid. ſup.* Tome VI, pp. 339 & ſuivantes. On doit ſe ſouvenir que l'Auteur parle de ſon tems, & qu'il peut avoir changé de ſentiment depuis ce qu'on lui publie.

Histoire Nat. des Antilles.

rés entiers aux environs de la Rivière des Amazones, sur la Côte des Caribes, & de Carthagene, dans l'Isthme de Darien, dans la Nouvelle-Espagne, les Provinces de Guatimala, de Chiapa, de Soconusco, de Nicaragua, de Costa-Rica, & quelques autres. Les Iles de Cuba, de Saint Domingue, de la Jamaique & de Panama, en produisent une grande abondance, qu'on regarde à présent comme Sauvage, par comparaison à celui qu'on cultive, quoiqu'un jugement de quelques Voyageurs lui donne une véritable préférence. Les petites Antilles n'ont pas été pourvûes de ce fruit, surtout la Martinique, la Grenade & la Dominique. Labat déclare qu'il n'en a pas trouvé à la Guadeloupe, quoiqu'il soit assez connu, dit-il, les Iles de cette île mais il a cru devoir conclure qu'elle n'en est point, parceque les Caraïbes qu'on y cultive y viennent en perfection.

On a raconté, depuis longtems, que la Martinique est celle des Iles Françoises où cet arbre a été connu le premier, ce qui n'a point empêché que les François n'aient été fort soins à le cultiver. Un Juif, nommé Benoni d'Acosta, fut le premier, comme on l'a déjà fait observer, qui planta des Cacaoyers en 1660. Il les fabriquait encore en 1694, mais le Cacao ne passoit point encore pour une bonne Marchandise en France, parceque le Chocolat n'y étoit pas fort en usage, & qu'il étoit chargé de gros droits d'entrée. Les Habitans de la Martinique ne s'occupoient que du Sucre, du Tabac, de l'Indigo, du Rocou, du Coton, &c. dont la grande consommation rendoit le débit plus sûr. Enfin le Chocolat a donné une face à la vente, on pensa sérieusement à cultiver les arbres qui produisent le Cacao, vers 1684. C'est l'année qu'on donne pour date des Cacaoyers qui ont fait celle d'Acosta.

Le Cacaoyer, ou Cacaotier sauvage, croît fort haut, fort gros & fort touffu. On arrête ceux qu'on cultive, à la hauteur de douze ou quinze pieds, non seulement pour le donner plus de facilité à cueillir leur fruit, mais encore pour les exposer moins aux injures de l'air & du vent, parceque de leur délicatesse dépend. L'écorce en est brune, verte, mince, adhérente au bois, qui est blanchâtre, léger & poreux. Il a les fibres longues, droites, assez grosses, & ne laisse pas d'être souple. Lorsqu'on l'a fait couper, on y remarque beaucoup de sève, ce qui peut venir autant de la saison, que du terrein où il vient d'être planté, qui doit être de bon fond, frais & humide. La feuille est ordinairement longue de huit à neuf pouces, quelquefois plus, mais rarement moins, si ce n'est dans un mauvais fond. Elle a, dans la plus grande largeur, un peu plus du tiers de cette longueur, elle est pointue par les deux bouts, & tient aux branches par une queue forte & bien nourrie, de deux à trois pouces de long. Sa couleur, par dessus, est d'un verd vif, & plus chargée par dessous. Son contour, de son plus grand diamètre jusqu'à la pointe, est d'une ovale assez régulier du côté, & cette partie est si étendue, que le moindre vent, ou les rayons du Soleil, la grillent bientôt. Les fleurs, ou boutons, qui fournissent les feuilles, approchent beaucoup de celles du Cerisier.

On ne voit jamais cet arbre entièrement dépouillé de ses feuilles: celles qui tombent sont aussitôt remplacées par celles qui sont prêtes à paroître. Il fleurit & porte du fruit, deux fois l'an, comme la plupart des arbres de l'Amé-

nérique. On peut dire même qu'il produit fans ceſſe, puiſqu'il n'eſt jamais ſans fleur ou ſans fruit. Cependant les récoltes les plus abondantes ſe font vers les ſolſtices, c'eſt à dire, vers Noël & la St. Jean; avec cette différence, que celle de Noël eſt la meilleure. Différence de Noël aux deux autres.

On eſt étonné qu'un fruit ſi gros renferme d'une ſi petite fleur le bouton, qui le renferme, n'a pas deux lignes de diamètre & trois de hauteur. Cependant on y compte, lorſqu'il eſt ouvert, dix petites boudes, qui forment un petit Calice, au centre duquel eſt un fort petit piſtil alongé, avec cinq filets ou cinq étamines à ſommet. Les feuilles ont couleur de chair pâle, mêlée de taches & de petites rouges, les bords d'un rouge de pourpre, les étamines d'un blanc argenté, & le bouton d'un blanc encore plus clair c'eſt ce bouton, qui forme le fruit. Les fleurs n'ont aucune odeur. Leurs vermeils étoient par bouquets, dont la plupart tombent. L'arbre ne pouvoit nourrir tes fruits, à moins les fleurs ſe multiplient, ou leur donner la nourriture que leur convient. Elles ne croiſſent point au bout des branches, comme aux arbres de l'Europe, elles naiſſent depuis le pié du tronc, juſqu'au haut des cinq groſſes branches. On obſerve qu'elles naiſſent aux endroits qui avoient été bleſſés dans la jeuneſſe de l'arbre, comme s'ils étoient les plus faciles à ouvrir.

Les fruits, qui ſuccèdent à ces fleurs, reſſemblent à des Concombres ils ſont portés par un long pédicule, dans toute leur longueur, comme les Melons & citrons, & parſemés de petits tubercules. La couleur du fruit, ſuivant ſa groſſeur & celle de l'arbre qui le porte, a depuis trois juſqu'à cinq lignes d'épaiſſeur, & le fruit entier, depuis ſept juſqu'à dix pouces de long, ſur trois à quatre pouces de diamètre. Sa groſſeur fait voir pourquoi le nombre & la place au tronc de l'arbre, & au gros des cinq principales branches les jeunes rameaux manquent, qui répondent à leurs extrémités. On diſtingue dans cette eſpèce de trois couleurs, de vert pâle, tirant un peu ſur le verd; les autres, d'un rouge foncé, & les troiſièmes rouges & jaunes, tirant le doré, & les mêmes que le concombre, tout de même couleur, de même ſubſtance & de même goût. Auſſi ces trois couleurs de cocoſier ne ſont-elles pas des eſpèces différentes, & ceux qui en diſtinguent trois, ou quatre, ſe trompent. Il n'y en a qu'une ſeule, qui lui comme dans le Concombre. La couleur des groſſes, ou dedans, eſt de chair pâle: elles renferment une ſubſtance de même couleur, aſſez ſèche, & très douce, à-peu-près du goût des pepins de Coing. C'eſt cette pulpe, qui ſe nomme Cacao: elle environne vingt-cinq amandes, qui y ſont attachées par de petits filaments. Il eſt vrai que d'un pouce moins, & ce n'eſt dans les groſſes avortées, & plus rare encore d'en avoir davantage. Les arbres les plus jeunes, les moins nourris, à l'âge même de dix ou douze ans, n'en portent pas plus que les jeunes, mais elles ſont plus groſſes, & c'eſt la ſeule différence qu'on remarque dans les Cocotiers des Iles du Vent, de Saint Domingue, des Caraïques, & de la Nouvelle Eſpagne. Les amandes, ou cacao, ſont longues, sans lisſe, de même à-peu-près, plus ovales que rondes, pointues par les deux bouts, sans enfoncement, leur épaiſſeur eſt de cinq à ſept lignes la chair eſt d'un blanc qui ne ſert l'amande, amandes, aſſez pleine pour ſon volume.

Lorsqu'on la tire de la gousse, elle est humide, assez, fort difficile en manier, & couverte d'une pellicule fort mince, de même couleur. Si l'on tire de terre des semences de Cacao, on y en trouve deux ou trois jointes, & qui se disposent à rompre leur enveloppe, on voit que leur substance n'est composée que de deux feuilles, pliées & engagées l'une dans l'autre, qui partent d'un petit pilon rond, & d'environ la longueur d'une ligne, posé au gros bout de l'amande, qui est le germe de l'arbre, & qui pousse en sortant la racine.

Le Cacao des Iles du Vent est le plus petit. Celui de Saint Domingue, de Cuba & de Porquerat, est toujours plus gros, mieux nourri & plus pesant. Celui des Caraques est plus plat, plus grand, & ne ressemble pas mal aux gousses fèves de Marais. Lorsque les semences de Cacao sont sèches, elles sont teintes d'un rouge brun (*d*).

[Le Chocolat est devenu d'un usage si universel dans presque tout le monde connu, que nous nous croyons obligés d'entrer ici dans quelques détails sur la culture de l'arbre précieux qui fournit le fruit avec lequel on le fait. Rien de plus naturel que la curiosité qui porte l'homme à connoître les alimens que la nature lui offre. Personne ne peut mieux la satisfaire sur l'article du chocolat que le Père Labat, & nous ne pouvons mieux faire que de le laisser raconter, en retranchant seulement quelques longueurs.

Il faut garantir du vent les Cacaoyers.

„Les parties de la montagne dont on fait les nouveaux défrichés ou les nouvelles habitations, j'ai observé, de ces religieux, que ceux qui choisissent leur terrain pour faire une Cacaoyere, devoient avoir un soin particulier de laisser de fortes lisières de grands arbres, qui environnent ces enfans, ou du moins que le couvrent du côté qui est exposé aux vents regnans qui soufflent ordinairement dans ce pays. Mais comme il peut arriver de grands accidens par la chûte de ces arbres, lorsqu'ils sont renversés par quelque ouragan, il est plus sûr de faire des lisières doubles ou triples d'Orangers, de Citronniers, ou de Bois immortel, parceque ces arbres, par leur souplesse, résistent puissamment au vent, & qu'on peut alors leur couper la tête sans aucune conséquence, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus briser, en tombant, les Cacaoyers qui seroient à côté d'eux, ce que des arbres plus gros & plus branchus ne manqueroient pas de faire. Rien encore de mieux que de conserver ces lisières de quelques rangs de Bananiers & de Figuiers du pays. Ces arbres croissent fort vîte, garantissent beaucoup, & font un très-bon abri, outre l'ombre qu'on trouve dans leur fruit."

Il faut les ombrager dans leur jeunesse.

„Ce n'est pas assez qu'une terre soit bonne à couvrir des vents, il faut qu'elle soit vierge, quand on la veut mettre en Cacaoyere, c'est-à-dire qu'elle n'ait jamais servi. Les Cacaoyers demandent aussi le fond & toute la graisse de la terre. L'expérience a fait connoître à plusieurs habitans, qu'il est inutile de les planter dans des terres qui ont servi quelqu'un tems en vaisseau pendant plusieurs années, & que, quelque soin qu'on y donne, on ne les verra jamais croître, ou, s'ils viennent, ils durent très-peu, & ne rapportent jamais de bons fruits ni en abondance. La raison de cela est que le Cacaoyer

(*d*) Desplaces est le seul qui parle d'une espèce de Cacao blanc.

elle en aura quelquefois deux dans toute sa portée, il ne paroît qu'une fois le matin, allez pour la tendre, qu'on trouve dans la nuit qu'il proportion de la liqueur qu'elle trouve à y entrer & à s'y nourrir. Il est vrai que cette racine principale qui est comme le pivot de l'arbre, est accompagnée de quelques autres plus petites, mais qu'on ne peut regarder que comme de la charpente, qui a rendu autour du pied de l'arbre une espece dans la terre plus de deux ou trois pouces, de sorte que si la terre est dure, sèche & aride, comme sont toutes les terres des Iles pour peu qu'elles aient de [illegible] principale n'a pas allez de force pour la percer & la pénétrer, & c'est cette peine de se recourber sur elle même, d'où il arrive que ne trouvant pas la fraîcheur & la graille qui lui est nécessaire, elle se sèche bientôt & meurt, qu'elle tourmente à la même sorte, au lieu que quand elle rencontre une terre meuble, que n'a point été battue & que n'a encore aucun de la force, elle y pénètre aisément, elle s'y étend, s'y fortifie, & y croissant en peu de temps à la fraîcheur, elle produit un bel arbre à des fruits en quantité.

Il faut encore, avant de se déterminer à mettre un terrein en Cassavine, le sonder en plusieurs endroits, car rien n'est si ordinaire que de trouver des terres grasses & bonnes, chargées de beaux arbres, & qui cependant n'ont pas de profondeur. En général, les arbres de l'Amérique ont peu de racines en terre, le soutien ses branches par des racines larges qui occupent beaucoup de terrein, ou par des racines qui couvrent tout autour de leur pied, & entrent quelque peu dans la terre. Le Cassavier est presque le seul des arbres de l'Amérique qui croît en une seule, pour soutenir ses fruits & ses feuilles, & dans la racine pousse en terre fort perpendiculairement, c'est pour cela qu'il a besoin d'une terre profonde, de forte que, à 4 pouces, cinq ou six pieds au dessous de la surface de la terre, on ne trouve des lames de rocher ou des amas de pierres, il est certain que dès que la racine y est arrivée, elle se recourbe sur elle même, elle cesse de pousser, & l'arbre qu'elle entretenoit, dépérit & vient à rien."

"Il n'y a pas de terre des environs où l'on trouve du fable à une différente profondeur au dessous de la superficie, ou bien une terre grasse, ou, comme on dit, une terre à poterie, ou un rocher pierreux. La racine du Cassavier s'en accommode, quoiqu'elle les perce avec peine, elle y pénètre & s'y étend, & il n'est rien de plus ordinaire de voir que d'une bonne terre forte, de moyenne profondeur, elle n'est pas obligée de se recourber, ce que la fait fécher infailliblement."

"Une terre propre à cet arbre qu'on destine à faire une Cassavine, c'est qu'il faut bien labourer, unir, vuider d'une mesure, remplir par quelques pieux enfoncés, sans admettre pour cet objet. Il ne faut pas aussi plus que la terre d'une trop grande étendue, il naît trop rassemblés les arbres dans le premier cas ils seroient trop exposés au grand air, à la chaleur, au vent, & dans le second la fraîcheur étouffe. Une Cassavine de deux cents pas en quarré, soutient des lieues, c'est à-dire, de quoi nourrir un peuple, est d'une bonne grandeur. Il vaut mieux diviser en plusieurs quarrés de cette grandeur les terres & les couvrir de bonnes haies, que de l'exposer aux in-

Nouveaux Mots des Antilles.

Leurs différentes espèces.

Il faut bien sonder le terrein.

Que leur racine est peu profonde.

Il faut bien labourer.

Grandeur des Cassavines.

Diverses Nations des Antilles. Les terres en pente n'y sont pas propres.

convenables dont je viens de parler, on laisse un plan d'arbres d'une plus grande étendue.

" Les terres des côteaux, ou les terres qui ont beaucoup de pente, quelque bonne qualité qu'on puisse avoir d'ailleurs, ne sont jamais bonnes à faire une Cacaoyere : outre qu'elles sont toujours plus exposées & plus difficiles à cultiver, il est certain qu'elles durent très peu, parce que les eaux font bientôt disparoître, les unes après les autres, les couches de terre qui nourrissent & entretiennent la racine & les arbres.

Il faut labourer la terre.

" Il convient donc que la terre soit telle que je viens de dire, les Habitans choisissent & en état de pouvoir la cultiver, on doit labourer toute la terre à la houe, le plus profondément qu'il est possible. Dans des fonds négligens cette préparation & les suivantes sont fort pénibles. Une terre labourée est plus en état de recevoir également dans toute son étendue la pluie & les rosées. On emploie au labourage des racines & de petites fourches d'arbrisseaux ou des pioches qui ne pénètrent point, & qui, venant à croiser & à gercer désagréablement tout de travers à ceux qui travaillent chaussés du bois de la Cacaoyere. D'ailleurs, un terrein labouré est toujours plus net, & par conséquent plus aisé à diriger & à tracer, ce qui se fait avec un cordeau de la longueur du terrein, divisé par des nœuds ou d'autres marques de bois pointu qui désignent les endroits où il faut planter des pépins.

Quand il faut planter & distance des arbres.

" Quand un rang est achevé, on passe le cordeau à huit pieds de distance des premiers pépins, observant qu'il soit bien parallèlement & que les pépins soient en quinconce. On creuse depuis un trou de cette largeur ou de deux cens ou quatre pour recevoir cinq ou six fèves ou cinq pieds d'arbres. Dans des expériences on a commencé par la plus grande proximité qu'on pouvoit donner à une plantation de Cacaoyers aux Antilles, c'est de huit pieds de distance des uns aux autres en tout sens ; & à la Terre ferme, où les terres sont plus profondes & plus grasses, on doit y donner jusqu'à dix & douze pieds, afin que les arbres, qui sont pour grossir plus grands & plus gros, aient le terrein qui leur est nécessaire.

Pour quoi on choisit des vents pour les travaux.

" On fait les plus ou moins grands trous qu'il est possible, sans beaucoup peiner l'agriculteur, mais encore est-il bon avec plus de facilité le travail des Esclaves qui peuvent moins se dérober à la vue du maître. Quoique dans les cacaoyers on ait moins exposé à laisser du fruit aux arbres, parce qu'on les cueille en faveur les uns après les autres, cependant dans un terrein propre d'une Cacaoyere, on les arbres sont plantés au hasard & en confusion.

Dans quel cas on peut se dispenser de les arroser.

" La terre étant ainsi disposée, on arrose le dessus quarré de la terre & que le trou soit planté, ou de même lorsque le dépôt a donné de la pluie. On prend des cosses de Cacao, qui sont en état d'être cueillies, on les ouvre, on en tire les Amandes, & sur le champ on les met en terre. Il est certain que si l'on différoit un peu à les planter après qu'elles sont tirées de la cosse, l'air qui agiteroit celle, les feroient aller pour les empêcher de lever.

Le soin qu'on doit avoir des jeunes arbres.

" On met ordinairement trois Amandes autour de chaque piquet, distingués d'environ trois pouces les unes des autres. Si le terrein a été labouré

rôit récompensé, en ſe contentant de faire un trou avec un piquet, de trois pouces de profondeur, d'y couper l'Amande, en Lait qu'elle y fût droite, la gros bout en bas, & en la couvrant légèrement de terre. Si ce travail n'a pour but labourer, en retirant la terre autour des pieds avec un petit instrument, fait comme la fer d'une houlette, on y fait un trou de six pouces l'amande.

Maniere de planter les Arbres.

„ La raiſon pourquoi on met trois Amandes à chaque paquet, eſt afin d'avoir de quoi remplacer celles qui viennent à manquer, comme il arrive aſſez ordinairement. Quand cela ne ſe trouve pas, & que les arbres ſont un pied & demi ou deux de hauteur, on choiſit celui qui eſt le plus beau & le mieux placé, & on leve les deux autres pour remplacer les lieux qui en manquent, ou pour les planter en d'autres endroits, mais il eſt rare que ceux qui ont été transplantés réuſſiſſent, ce qui vient de l'extrême dureté de la principale racine du Cacaotier, qui eſt telle que [illegible] quelque ſoin qu'on prenne, de la tirer de terre ſans [illegible] elle-même, ou dans le peu chevelure dont elle eſt garnie, & [illegible] dans un autre endroit, ſans changer en peu la ſituation ou la direction de quelques-uns de ſes parties, ce qui ſuffit pour l'empêcher de [illegible] de produire un bel arbre. C'eſt une grande [illegible] entre autres en attendant de ſe corporaliſer plus d'une fois par ſes propres [illegible] Les arbres ainſi tranſplantés meurent, malgré toutes les précau[illegible] prend pour prévenir le danger en vain, dans le temps que [illegible] du monde. J'en ai fait diſtribuer pluſieurs à de braves [illegible] auxquels ils ſont parfaitement inutiles, comme ceux dont [illegible] que le tout rapporteroit pour compter les ſoins & [illegible] ſur des Amandes de trois ou ſix arbres qui manquoient, [illegible] trouvés par-tout, ainſi que la vigne ait été rampue ou mangée par [illegible]

Les Cacaotiers ainſi plantés ne réuſſiſſent pas.

La raiſon.

„ La ſaiſon favorable pour planter les Cacaotiers arrive au premier [illegible] aſſure, afin qu'ils ne ſoient pas briſés par le vent, qui eſt très-[illegible] ſurtout dans le commencement, c'eſt pourquoi on ne manque point de pluie ſur du Mûrier, en cette ſaiſon que le ciel ne ſemble en être [illegible] dans peu ce que c'eſt que cet arbre ſingulier. On [illegible] deux rangs de feuilles de Mûrier dans toute ſa hauteur, de maniere qu'elles ſoient éloignées des petits d'environ un pied & demi [illegible] ſeulement que ce ſoit trop peu, on préjudicie [illegible] petites racines de la trop [illegible] ſol, & on empêche abſolument le terrain par un arboriſſeau à accélérer que ce ne ſoit peut-être [illegible] avoir trop, & l'on empêche les mauvaiſes herbes de croître & de gâter la Cacaoyere, ce à tout fait d'une ménagerie infinie à ſarcler & à la [illegible] nos peuples, mais à cette à ces ſortes d'arbres que les naturels [illegible] qui s'entretiennent dans la terre humide, en abondance [illegible] le fait à la grande, & y produiſent une quantité de gros vers, de la [illegible] de petit poids, de couleur à autres miſeres, qui s'attachent d'abord [illegible] ennemi mangent les feuilles, rampent ſi hargneux, & ſe font [illegible] un piege de cette.

Ce qu'on entend par le ſolcil.

Ce qui en garantit ou le Mûrier.

„ Il y a des habitans qui plantent le Mûrier un peu avant de planter le Cacao, & qui en coupent bien, parce que cet arbre d'ombre, qui le Mûrier

Ruſe pitoyable.

Diverses sortes de Cannes.

e sur le Canne, lui donne lieu d'être en état de la couvrir & de la défendre par ses ombres des ardeurs du Soleil, dès qu'il fera de cette]

L'accroissement s'en ordinairement que lors que les jeunes à pousser, elle pousse en même temps par les deux bouts, le plus gros rempli la pathcule pour former l'arbre, & le petit pousse en terre, pour faire la greffe encore, enfin le gros bout de cette couvert de la pathcule, comme un bouton, qui achève de la remplir & la fait tomber en s'épanouissant. Quinze ou vingt jours après, il a cinq ou six pouces de haut, & quatre ou six feuilles. A dix ou douze mois, l'arbre a près de deux pieds de hauteur, & jusqu'à sept feuilles. A deux ans, il arrive à la hauteur de trois pieds & demi, tantôt de quatre, & le bouton, qui s'est toujours soutenu au centre des deux dernières feuilles, s'ouvre alors, pour se partager en cinq branches, revenant en tête, & portant un fruit. On coupe la première parceque elle gêneroit le dessous ordinaire des branches de l'arbre, qui fait une partie de la beauté. Alors les feuilles affectent de croître sur le tronc, & poussent sur les autres branches, qui en produisent de plus petites à mesure qu'elles s'élèvent, pendant que le tronc croît lui même & grossit, à proportion de sa hauteur qui va toujours finir au sommet. Il commence à fleurir à deux ans & demi. [Les personnes intelligentes font couper ces premières fleurs, afin que l'arbre se fortifie davantage, à moins que on ne veuille quelques-unes, & lorsqu'il a quatre ans on n'y trouve plus d'inconvénient qu'il soit aller fort pour porter du fruit, sans que cela l'empêche de croître & de se fortifier. Le sagoutier, ou cocotier, le cocotier de la Guiane & le bocaut de la Jamaïque, deviennent plus gros, plus remplis & de meilleure qualité à mesure qu'ils grossissent en vieillissant ou qu'ils trouvent un meilleur fond & une nourriture plus abondante. Il est certain que dans les accidens auxquels ces arbres sont sujets, ils deviennent dans leur force & rapportent des fruits très bons à six ans, mais il est rare qu'ils arrivent à cet âge sans avoir reçu quelque échec.

On leur taille d'abord ses premières fleurs.

Dommage que font les chèvres aux arbres des Indes.

Les accidens les plus ordinaires que leur arrivent, sont la chèvre des arbres qu'on a eu l'imprudence de laisser trop proche d'eux, qui par leur pesanteur rompent les branches de ces arbres délicats & fauvent les feuilles entièrement. Les araignées & les coups de vent nuisent, que on appelle Ouragans, font encore plus funestes, car si les racines sont couvertes, souvent à être arrachés ou brisés par la violence des vents, les Cocotiers sont toujours dépouillés de toutes leurs feuilles, tantôt renversés, détachés, ou entièrement arrachés. Si les arbres sont arrachés de façon que la nature reste tout entière avec sa terre, il est inutile de penser à les replanter c'est un travail perdu, ils ne reprendront jamais mais s'ils sont renversés de manière que la greffe reste sous encore en terre, du moins la meilleure partie, il faut bien se garder de les vouloir redresser. L'expérience a fait connoître qu'on entravoit de les faire mourir par cette manœuvre parce qu'en détruisit de nouveau ce que a déjà souffert & qu'on ne peut point le remettre dans la première direction. Ce qu'il y a à faire dans cette occasion est de couvrir promptement & sans perdre de temps le pied de l'arbre & tout ce qui paroît de la racine, avec de bonne terre, & de faire ensuite avec de petites branches plantées en terre, le tour & les principales branches, afin que le poids des feuilles &

Parce qu'on ne doit pas replanter les arbres dont la racine est renversée hors de terre.

Il faut empêcher les bêtes que les endom

des fruits ou le fait pas pancher davantage & rompre fur la terre. Cet arbre ne laiſſe pas de produire au bout de quelque tems il fort du pied un jet droit, que l'on couvre avec ſoin pour élever le tronc de l'arbre, quand il portera du fruit, car pour lors on coupe celui qui étoit penché, & l'arbre ſe trouve auſſi tout redreſſé.

Durant la chûte des fleurs juſqu'à la parfaite maturité du fruit, il ne ſe paſſe qu'environ quatre mois. On reconnoît qu'il eſt mûr, de quelque ſorte des trois couleurs marquées ci-devant qu'il ſoit, quand l'écorce dans des côtés qui par dehors ſe couleur, commence à changer de couleur & à devenir jaune pour lors on le cueille. On dépoſe les Negres qu'on deſtine à cet ouvrage en à un à chaque rangée d'arbres chaque Negre a ſon panier, &, ſuivant la fête qu'on en a marquée, il cueille tous les fruits qui ſont mûrs, ſans toucher à ceux qui ont encore beſoin de quelque tems pour ſe dévoir.

Lorſque on a cueilli tout ce que dans mûr, on ouvre les coſſes des coſſes. Pour cet effet les Negres coupent avec un coûteau les coſſes par le milieu de leur longueur, ou les brûlent en frappant deſſus avec une pierre ou un marteau de bois. On trouve les amandes environnées d'un mucilage de couleur de chair pâle. On ne prend pas beaucoup de peine à les en ſéparer, car il eſt ſi épais que le plus gros. Il n'eſt pas néceſſaire de vuider les coſſes auſſitôt qu'elles ſont cueillies; on peut les laiſſer en pile pendant deux ou trois jours, ſans crainte qu'elles ſe gâtent.

Pour faire fermenter les amandes, on les met dans de grandes auges de bois ou dans un quarré de planches un peu élevé de terre. On les couvre de feuilles de bacher, & on met deſſus des planches & des pierres pour les tenir bien ſerrées & bien preſſées. On les laiſſe en cet état quatre à cinq jours, pendant leſquels on a ſoin tous les matins de les remuer & retourner tout au fond. Elles fermentent durant ce tems là, perdent la couleur blanchâtre qu'elles avoient en ſortant de la coſſe & deviennent d'un rouge obſcur. On les étend enſuite ſur des claies ou dans des coſſes pleines, dont le fond eſt à jour, & on les expoſe au ſoleil pour les faire ſécher. Il faut encore les retourner de tems en tems, & on doit avoir ſoin de les mettre à couvert pendant la nuit & lorſque le tems eſt humide, ou qu'il pleut, parce que l'eau ou l'humidité les gâteroit infailliblement. Trois jours de ſoleil de beau tems ſuffiſent pour les ſécher entièrement, après quoi on les met dans des ſomettes, dans des ſacs ou en grenier, juſqu'à ce qu'on trouve occaſion de s'en défaire. Elles ſe conſervent ainſi qu'on veut ſans le gâter, pourvu que le lieu où elles ſont gardées ſoit ſec, & qu'on les expoſe au ſoleil deux ou trois fois l'année. Il eſt vrai que leur bonté n'augmente pas à meſure qu'elles vieilliſſent, parce que leur huile ſe conſomme peu à peu & que venant enfin à ſe rancir, elles perdent la bonté qu'elles avoient auparavant.

Il y a encore deux eſpeces de cacao, que portent auſſi de fort belles coſſes groſſes, rouges ou jaunes, ſur des arbres de vingt ans, grands, forts, en bonne terre, & bien ombragés contre tous les vents. On ne compte ordinairement la récolte de Noël, que ſur le pié d'une livre, ou d'une livre & demie par arbre, & celle de la Saint Jean ſur le pié d'une livre. Il faut quatre cent amandes ſeches pour la livre, ce qui doit s'entendre abſolument du Cacao

Hiſtoire Nat. des Antilles, qui parle fort au long de cet arbre avec des figures.

On ne ſait pourquoi on appelle cet arbre Mirier du Cacao.

De la récolte.

D'où vient que des amandes de vingt coſſes.

Comment on les fait fermenter.

De ſécher.

Elles peuvent ſe tenir long-tems en magaſin.

Nombre des Arbres.

des Iles du Vent, car il en faut moins aux Iles de St. Domingue & de Cuba, où il eſt plus gros, & monte encore aux Canaques. Ainſi, leurs groſſes produiſent une livre d'amandes ſeches mais comme la peſanteur du Cacao diminue de moitié en ſechant, leurs groſſes donnent une livre d'amandes vertes. Vingt Negres peuvent entretenir & cultiver cinquante mille Cacaoyers, & faire encore du Manioc, du Mais, des Pois, des Patates, des Ignames, au-delà de ce qu'il faut pour leur entretien. Cinquante mille arbres donneront au moins, l'un portant l'autre, cent mille livres d'amandes, qui, vendues à 7 ſols 6 deniers, prix mediocre, & le plus bas auquel on ait jamais vû le Cacao, produiſent la ſomme de trente-ſept mille cinq cens francs. Ce profit eſt d'autant plus conſidérable, que demandant peu de frais, il entre preſqu'entierement dans la bourſe du Maître. C'eſt un avantage conſidérable que la culture des Cacaoyers a ſur celle des Cannes à Sucre. On a vu qu'une Sucrerie, pour rapporter la même ſomme en Sucre blanc ou brut, demande trois fois autant d'Eſclaves, de Moulins, de Chaudieres, de Barrils, de Chevaux, différentes ſortes d'Ouvriers, & de Raffineurs, qui montent leurs ouvrages à fort haut prix. Lahat & croit en droit de conclure, depuis que le Chocolat eſt mis à la mode, qu'une Cacaoyere eſt une riche Mine d'or (e), pendant qu'une Sucrerie n'eſt qu'une Mine de fer.

Profit de la culture des Cacaoyers.

Qualités du Cacao.

Dans le partage des opinions ſur la nature du Cacao, l'empêtrement & les obſervations du même Voyageur doivent être d'un grand poids. L'Hiſtorien François de ce fruit (f) le croit tempéré. Les Ecrivains Eſpagnols & les Medecins déclarent qu'il eſt froid & ſec. Ecoutons Lahat. „ on ne peut „ diſconvenir, dit-il, qu'il ne ſoit humide & onctueux, or tout ce qui a ces „ deux qualités eſt chaud, & d'autant plus chaud qu'il les a dans un plus „ haut degré. Suivant l'Hiſtorien François même, il n'y a point de fruit „ dont on puiſſe tirer plus d'huile que du Cacao, ni qui ſoit d'une plus grande onctuoſité, il n'y a donc point de fruit plus chaud comment ſeroit-il donc „ tempéré? Servoit-ce en y mêlant du Sucre, de la Canelle, du Girofle & de l'eſſence d'Ambre? Mais toutes ces drogues ſont très-chaudes, & quoiqu'elles ne doivent entrer que en petite quantité dans la compoſition du Chocolat, il eſt viſible que leur chaleur, jointe à la chaleur tempérée du Cacao, doit former un compoſé très-chaud. Les Eſpagnols obſervent ſi-„ gnent l'uſage qu'ils font de mêler avec le Cacao quantité d'ingrédiens fort „ chauds, puiſqu'ils le croyent très-froid, juſqu'à prétendre qu'il eſt capable „ de faire tomber en phrénéſie ceux qui en prennent avec excès. C'eſt ſur ce „ principe, qu'ils y mêlent une quantité conſidérable de Canelle, de Sucre, „ de Poivre, de graine de bon d'Inde, de Girofle, d'Ambre, de Muſc, & ſurtout de Vanille, ingrédiens que tout le monde reconnoît très-chauds. „ Ils nous aſſurent que le Cacao, fondu avec toutes ces drogues, compoſe „ un tout extrêmement tempéré. Leur raiſonnement paroît bon, & s'accor-„ de bien avec leur principe. L'Ecrivain François prouve la bonté du Cho-

„ co-

(e) Annonce que par un Edit du mois d'Août 1713, les droits d'entrée du Cacao Etranger avoient été réduits à trois par livre.

(f) M. de Caylus, Anglois, le même qu'on a publiés les mœurs.

„ celui par la prodigieuſe conſommation qui s'en fait dans toute l'Amérique : il pouvoit ajouter qu'elle n'eſt pas moindre en Eſpagne, (*) en Portugal, en Italie, en Angleterre & dans tout le Nord, & que dans le pays exceſſif où il eſt en France, l'uſage n'y en ſeroit pas moins commun. Il ajoute que de tant de Peuples, qui en uſent, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ſouvent ſans regle & ſans modération, pas un ne s'eſt encore plaint d'en avoir reſſenti la moindre incommodité, qu'au contraire, ils ont éprouvé qu'il touche la ſoif, qu'il rafraîchit, qu'il engraiſſe, qu'il répare en un inſtant les forces perdues par le travail, qu'il fortifie, qu'il procure le ſommeil, qu'il aide à la digeſtion, qu'il adoucit & purifie le ſang, en un mot qu'il conſerve la ſanté & qu'il prolonge la vie. Je conviens de tout, rien n'eſt plus vrai : mais que cet Ecrivain conviennent auſſi, qu'à l'exception des François des Iles, tous ces Peuples prennent le Chocolat préparé à la maniere Eſpagnole. S'il eſt donc certain que le Cacao préparé à la maniere Eſpagnole, c'eſt-à-dire mêlé avec tant d'ingrédiens chauds, eſt encore tempéré, comme il doit l'être pour produire tant de bons effets, ne doit-on pas conclure que de lui-même il n'eſt pas tempéré, & qu'au contraire il eſt froid, puiſqu'il a beſoin de tant de chaleur étrangere pour devenir tempéré, ou que, malgré tant d'ingrédiens chauds, auxquels on le joint, il ne ceſſe pas d'être tempéré ?"

Il croit Noir aux Antilles.

[A ce raiſonnement ſur les propriétés du Cacao en général, Labat ajoute quelques obſervations ſur la préférence injuſte qu'on donne au Cacao de Caraque ſur celui des Antilles. Les voici.

Prévention en faveur du Cacao de Caraque.

„ Bien des gens prétendent que le Cacao de Caraque, ou, pour parler plus juſte, tout celui de la Nouvelle Eſpagne, & tout celui qui vient depuis Carthagene juſqu'à Comana, eſt meilleur que celui des Iles. La prévention a plus de part dans cette opinion que la vérité. On croit avec fondement que ce ſont les Hollandois qui l'ont fait naître, parce que commerçans beaucoup ſur cette côte, dont ils enlevent preſque tout le Cacao, ils ont intérêt d'en vanter la bonté, afin de le vendre plutôt & plus cher.

Les Hollandois en font les vanteurs.

„ D'un autre côté, il n'eſt pas ſurprenant que les Eſpagnols tiennent le même langage, tout le monde ſait que leur vanité naturelle ne leur permet pas d'eſtimer quoi que ce ſoit, qui n'eſt pas Eſpagnol, & d'ailleurs doivent-ils eſtimer & louer le Cacao des Iles, qu'ils connoiſſent très-peu, & préjudicier auſſi à celui qui croît ſur leurs terres ?

Et les Eſpagnols auſſi.

„ Je conviens que le Cacao de Caraque, croiſſant dans des terres plus humides, plus graſſes & plus profondes que les nôtres, & les arbres qui le portent, étant plus vieux, plus gros, & mieux nourris que ceux de nos Iles, il doit être auſſi plus gros, & les arbres en porter une plus grande quantité. Je conviens encore que les amandes contiendront plus d'huile, cela eſt naturel ; elles ſont plus graſſes, peut-être même qu'elles

Le Cacao de Caraque eſt plus gros que celui des Antilles. Sixiéme raiſon preſque nulle.

(*) Les Eſpagnols n'en font fait une telle néceſſité, que de manquer de pain chez eux, c'eſt être réduit au même point de miſere, que de manquer de pain chez les mêmes nations de l'Europe. E. d. E.

Observation sur les Arbres de deux espèces.

„ conserveront leur huile plus longtems, parce que leur volume les soutiendra plus sûrement contre la sécheresse. C'est accorder beaucoup, & convenir peut-être de trop de choses, mais je ne conviendrai jamais qu'il y ait plus de substance nourrissante, plus d'huile, plus de vertu dans une livre de Cacao de Caraque, que dans une livre de Cacao des Iles, quand on les supposera tous deux dans le même degré de fraîcheur ou de sécheresse.

La facilité d'avoir le Cacao des Iles frais, débarrassé de la coque, est un grand avantage de son côté.

„ D'ailleurs, qu'importe que notre cacao conserve son huile moins que celui de Caraque, puisque nous pouvons l'avoir tout les jours frais, & pour ainsi dire à la sortie de l'arbre, au lieu que celui de Caraque a souvent traîné pendant années dans les magasins de Hollande & de Cadix, ou assurément il a eu du tems de reste pour se sécher & laisser évaporer son huile, qui est la principale partie de la bonté

Les Espagnols mêmes achetent aussi cher celui-ci que l'autre.

„ [illegible] les Espagnols mêmes achetant indifféremment l'un & l'autre, [illegible] y trouvent leur compte, en préférant souvent le nouveau au vieux. Je puis parler comme témoin oculaire, puisque je vendois à Cadix en droiture une partie considérable du Cacao des Iles & du Caraque. [illegible] dans le prix comme [illegible] en marquois un surpris aux Espagnols qui l'achetoient, ils me disoient qu'ils ne remarquoient aucune différence notable de l'un à l'autre, quand le nôtre étoit récent, & [illegible] de cela qu'ils l'achetoient pour le mêler avec le leur qui étoit vieux, & par conséquent sec & moins bonne. Ce furent ces mêmes Espagnols qui m'apprirent ce que j'ai dit ci-dessus, que la [illegible] ne servoit qu'à les faire conserver son huile plus longtems, au lieu que la pelisse du nôtre donnoit lieu à une plus prompte évaporation. Ils m'apprirent encore que selon la qualité des Cacaos, c'est-à-dire, selon qu'ils sont vieux ou récens, & par conséquent secs ou pleins d'huile, ils proportionnoient la quantité des uns & des autres pour faire un mélange qui les pût faire conformer aux deux, sans diminuer la bonté du chocolat.

Ils le mêlent l'un à l'autre.

„ Je vis la vérité de ce qu'on m'avoit dit, quelques jours après, chez le Marquis Rosa, Vice-Amiral des Galions, où l'on faisoit une quantité de chocolat. Je remarquai qu'on y employoit moitié par moitié le Cacao des Iles & celui de Caraque. La raison qu'on m'en donna, fut que leur Cacao de Caraque étoit vieux & presque sec, au lieu que celui de la Martinique étant frais & encore tout plein de son huile, il humectoit & ramollissoit, pour ainsi dire, celui de Caraque. Ces témoignages suffisent, ce semble, pour prouver la bonté du Cacao des Iles."]

Pourquoi.

Manière de préparer le Chocolat en Amérique.

Ainsi ces observations en faveur du Cacao des Iles, Labat parle de la manière dont on prépare le Chocolat en Amérique. On fait brûler, ou rôtir, les amandes du Cacao dans une Poêle, comme le Café. Cette première préparation est absolument nécessaire, elle dépouille le Cacao de la pellicule dure & sèche qui le couvre; & le mouvement, qu'elle excite dans ses parties, donne issue à l'huile dont elles sont remplies. On le fait brûler plus ou moins, suivant la différence des goûts. Les Espagnols d'Amérique le brûlent, jusqu'à ce que les amandes soient tout à fait noires, les Indiens & les François des Iles le brûlent beaucoup moins. Les premiers prétendent

que le pilon en devient plus fin, & que le sucre s'y incorpore plus facilement. A la vérité, les amandes, qui sont réduites jusqu'à l'huile, se prennent plus aisément, & se pulvérisent mieux sur la pierre; mais leur substance est alors changée, l'huile est exprimée, & peut-être conserveront-elles assez d'amertume pour faire connoître ce qu'elles ont été. Laborde se déclare pour la méthode des Indiens & des Espagnols françois, de ne brûler les amandes, qu'autant qu'il faut pour ôter avec facilité la pellicule qui les couvre, & pour exciter le mouvement nécessaire à leurs parties, sans endommager la substance, & sans la priver de cette huile spiritueuse, qui fait la plus grande partie de sa bonté. Aussi le Chocolat des Espagnols est-il plus nourrissant, & demande-t-il plus de sucre pour absorber son amertume. Torrefaction des Amandes.

Lorsque les amandes sont rôties, & mondées de leur peau, on les pile dans un mortier de Gayac, bois très dur & presque sans pores. Le pilon est du même bois. C'est ainsi qu'on les réduit en pâte, mais comme elle seroit encore grossière, on la broie sur une pierre, avec un rouleau de fer poli, pour la rendre aussi fine, aussi douce qu'elle puisse l'être. Les pierres, qu'on y emploie, doivent être serrées, ni peu poreuses, afin que le feu qu'on met dessous les échauffe plus facilement, mais elles ne doivent point être capables de fendre, non plus que de se calciner, & leur grain doit être assez dur pour ne pas s'égruger. Elles doivent être polies, & longuement levées lorsqu'on a cessé de s'en servir. On leur donne ordinairement quatre à dix-huit pouces de large, sur deux pieds & demi de longueur. Elles sont concaves, c'est-à-dire creusées dans toute leur longueur, épaisses de trois à quatre pouces, avec quatre pieds courts, de six pouces de hauteur sur quatre carrés, pour leur donner le moyen de mettre du feu dessous. Le rouleau est de fer poli, ou d'acier, ou de bois de Gayac. Dans les Pays fort chauds, il n'est pas besoin de mettre du feu sous la pierre, la chaleur du climat est suffisante, surtout si l'on travaille au Soleil. On met quelque toile autour de la pierre, pour recueillir les fragments de la pâte qui peuvent tomber. Aux Iles, ce sont des feuilles de Balisier qu'on emploie. On met peu de pâte à la fois sur la pierre, on la broie en l'étendant & la pressant avec le rouleau, comme les Plâtriers étendent le plâtre pour la soudure. A mesure qu'elle s'étend sur la pierre, on la ramasse avec un couteau, on recommence à l'étendre, à la presser, jusqu'à ce que l'outil, ou le doigt, la fasse juger d'une extrême douceur. C'est dans ce travail que consiste la bonne façon du chocolat, dont on sait que les parties si différentes & presqu'ennemies dans l'eau, qu'il ne seroit rien au goût des vrais, qui puisse faire connoître la matière dont il est composé.

Lorsque l'on veut le conserver longtemps, ou l'envoyer dans un Pays éloigné, il ne faut mêler, dans la pâte, ni farine, ni épicerie; on se contente de la bien travailler sur la pierre, de la bâtir ronde, rebondie & fâcher à demi. Enfuite on en fait des pains, en forme de petites briques, ou de cylindres, du poids qu'on juge à propos, on achève de les faire sécher à l'ombre, & l'usage est de les envelopper dans du papier. Il se conserve longtemps dans cette forme. Il n'est pas sujet à se moisir, comme il arrive souvent lorsqu'on y a mis du sucre, qui est fort susceptible d'humidité. Aux

Histoire Nat. des Antilles.

des Françoiſes, fait qu'on ſe propoſe de le conſommer dans le Pays, ou de l'envoyer en Europe, on n'y met point de ſucre, ni d'épiceries. Le muſc, l'ambre & la vanille n'y entrent jamais, & ce n'eſt ni le défaut, ni la cherté de ces drogues, qui en empêche l'uſage, on a l'expérience qu'elles changent entièrement la nature du Cacao. On ſe contente de joindre au ſucre, qu'on y met en le diſſolvant dans l'eau chaude, un peu de Canelle en poudre, avec une très petite pointe de Girofle.

Mais donnons exactement la méthode des Iſles pour faire le Chocolat. Après avoir rapé, avec une rape ordinaire de fer blanc, la quantité de cacao qu'on veut employer, deux onces, par exemple, pour huit taſſes d'une grandeur ordinaire, on les met dans la Chocolatiere, avec trois onces de ſucre, & juſqu'à quatre onces, ſuivant la plus ou moins de douceur, parce qu'alors elle eſt plus huileuſe & plus amere. On y joint un œuf frais, blanc & jaune, & une fort petite d'eau, froide ou chaude, de la Canelle en poudre, paſſée au tamis de ſoie, autant qu'il en peut tenir ſur un ſol, & ſi l'on veut que cette poudre ait un goût plus piquant, on la compoſe de deux onces de Canelle & de douze clous de Girofle bien pilés. On délaie ſoigneuſement la pâte, le Sucre & la Canelle, avec l'œuf & le peu d'eau qu'on y a joint. Alors on verſe peu à peu, dans la Chocolatiere, une chopine d'eau bouillante, & l'on agite fortement la matiere avec le Moulinet, non ſeulement pour bien ſéparer & délayer les parties du Cacao & du Sucre, mais principalement pour la faire bien mouſſer. Lorſque toute la chopine d'eau eſt dans la Chocolatiere, on la met au feu, pour l'y laiſſer juſqu'à ce que l'écume ou la mouſſe ſoit prête à paſſer par-deſſus. Enſuite, la retirant, on recommence à faire marcher le Moulinet, afin que cette mouſſe, qui eſt la plus huileuſe partie du Cacao, ſe répande par toute la liqueur & la rende également bonne. On remet la Chocolatiere au feu, avec une grande attention à faire marcher le Moulinet, chaque fois que la matiere s'éleve. On a ſoin de prendre ainſi quelques bouillons, pour la cuire. Enfin, l'ayant retirée du feu, on fait agir encore le Moulinet, & à meſure que l'écume s'éleve en haut, on la fait tomber doucement dans les taſſes. Ce qui reſte de liquide, ou on a pû réduire en mouſſe, s'y verſe enſuite ſans autre précaution. Plus le Cacao eſt frais & bien préparé, plus il produit de mouſſe: elle doit être grêle, épaiſſe, à petits yeux, & ſi légere qu'une taſſe, contenant plus d'une demi-livre, ne doit pas peſer trois onces. Quand on veut mettre un demi, ou un quart de lait avec l'eau, on n'y met point d'eau, & l'on ne fait bouillir, ni l'eau, ni le lait, avant que de les mettre dans la Chocolatiere. Il faut que l'eau ſoit bien chaude, & tout le reſte s'obſerve de même.

Obſervations ſur cette méthode.

Tous les Partiſans du Chocolat prétendent que cette méthode le rend d'une délicateſſe & d'une bonté merveilleuſe, qu'il eſt léger & très ſalutaire; que pris à jeûn, il fortifie dans le travail, qu'après le repas il aide à la digeſtion, & qu'il eſt propre à toutes ſortes de tempéramens. Labat qui en connoiſſoit ſi parfaitement l'uſage, entre une infinité de bons effets qu'il lui attribue, dit, qu'il facilite la digeſtion, fait exciter dans le ſang un mouvement plus violent qu'à l'ordinaire, qu'on connoît, rien n'eſt plus propre à l'adoucir & à maintenir dans les humeurs cet équilibre qui eſt la ſanté de la ſanté; qu'il

pour ſuffire tout ſeul à la nourriture des perſonnes de quelque âge qu'elles ſoient, choſe dont il a des preuves ſans nombre, entre autres celle que fourniſſent journellement les habitans qui cultivent le cacao dans les gorges des montagnes de l'Oueſt de Saint Domingue, dont les enfans n'ont point d'autre nourriture. On leur donne le matin du chocolat avec du maïs : c'eſt leur dîné & leur ſoupé tout enſemble, ſans qu'on ait beſoin d'autre choſe le reſte de la journée. On reconnoît la bonté de cet aliment par l'embonpoint, la vigueur & la force de ces enfans. Les peres & meres ont été ſurpris de même, & ils s'en trouvent bien. „ J'ai par moi même, dit-il, une preuve „ qu'il eſt un ſpécifique pour la pituite. Depuis que j'étois au monde & „ juſqu'à l'âge de trente ans que j'allai aux Iles, j'avois toujours été d'une „ maigreur effroyable, j'avois une faim canine qui me dévoroit, & plus je „ mangeois, plus je devenois maigre & ſec, de maniere que les médecins „ diſoient que j'étois phthiſique dans toutes les formes, & que j'avois peu de „ tems à vivre. Malgré leur arrêt j'allai aux Iles, j'eus la maladie de Siam „ preſque en arrivant, & auſſitôt que je commençai d'uſer du chocolat, j'en- „ graiſſai à vue d'œil, & quoique je travaillaſſe beaucoup, je commençai à „ jouir d'une ſanté que je n'avois jamais goûtée auparavant. Ibidem. Nav. des Antillais.

Il eſt certain que le Chocolat aide beaucoup à la tranſpiration & qu'il épure les eſprits bien mieux que ne fait le café, dont le mouvement violent & l'agitation qu'il cauſe dans les humeurs, ne peuvent manquer d'être à la fin très préjudiciables à la ſanté.

Mais il faut pour cela que le chocolat ſoit bien fait, c'eſt à dire, que le cacao dont il eſt compoſé, ſoit bon, doux & frais, qu'il n'entre dans la compoſition que la quantité de ſucre & d'épiceries abſolument néceſſaire pour corriger la ſtrudture, ſi on le ſuppoſe froid, ou pour le faire rendre tranſpirable, ſi on le ſuppoſe tempéré. Les drogues qu'on y mêle font différentes, ſe rendent à la vérité plus agréable au goût & à l'odorat, mais ne peut être qu'en le dénaturant & en détruiſant ſes bonnes qualités.

Le même auteur tant de fois cité ajoute en faveur de ceux qui ſont arrêtés par la dépenſe, que c'eſt en conſtruire une véritable épargne. Année commune, dit-il, on peut avoir la pile de Cacao à vingt-cinq ſols la livre. On avoue que, pour bien faire, il ne faut que deux onces de pile, qui reviendront à trois ſols, & trois onces de Sucre, qui ne coûteront pas plus, ſi l'on ſe contente d'employer de bonne Caſſonade. Il ne faut pas pour ſix dentées de Canelle. Qu'on en mette autant pour un œuf ou un poinçon de lait, chaque taſſe de Chocolat ne reviendra point à plus d'un ſols. Ainſi quand, pour ſe fortifier dans le plus pénible travail, on prendroit deux taſſes de Chocolat le matin, la dépenſe n'iroit qu'à deux ſols, & ſervoit à ſoutenir bien mieux les forces que le pain, le vin & d'autres ſecours qui coûtent beaucoup plus. „ Auſſi les François de Saint Domingue & des Iles du Vent, „ ſurtout ceux du Quartier de la grande Anſe de la Martinique, ſont ils en „ uſage ſi fréquent du Chocolat, de l'Eau-de-vie & du Tabac, que ces trois „ choſes leur ſervent d'Horloges & de meſures itinéraires. Lorſqu'on leur „ demande à quelle heure ils ſont partis de quelque lieu, & quand ils ſont „ arrivés, ils répondent : je ſuis parti au coup d'Eau-de-vie, & je ſuis arri-

Histoire Nat. des Antilles.

„ vé à la Chocolade, c'est-à-dire qu'ils sont partis au point du jour, & qu'ils „ sont arrivés sur les huit heures du matin, parceque c'est le tems où ils „ prennent l'Eau-de-vie & le Chocolat. Si l'on veut savoir d'eux la distance „ d'un lieu à un autre, ils disent qu'il y a deux ou trois bouts de Tabac; „ c'est-à-dire qu'allant de ce lieu à l'autre, & ne manquant point de fumer „ dans leur marche, ils ont fumé, en chemin, deux ou trois bouts de „ Tabac."

[On fait confire les amandes de cacao, & même le cacao tout entier, c'est-à-dire, la cosse & les amandes tout ensemble, quand elles sont encore fort jeunes & seulement de la longueur d'environ trois pouces. On les fait bouillir à grande eau pendant une heure, après quoi on fait trois ou quatre incisions le long de leurs côtes & on les met tremper dans l'eau douce & fraiche qu'on change soir & matin pendant six jours. On les larde ensuite d'écorce d'oranges confites, de citron, d'un peu de gingembre & de canelle, & on les met, comme les amandes, dans différens sirops pendant six jours, à la fin desquels on les met dans un sirop de consistance. Labat qui donne la recette de cette confiture, assure qu'elle est tendre & délicate. Il regrette qu'on ne fasse pas aussi confire le cacao quand il approche de sa maturité & qu'il a toute la grosseur qu'il peut avoir.]

Beurre de Cacao.

On tire du Cacao une espece d'huile, nommée ordinairement Beurre de Cacao, mais la maniere, dont on la tire dans les Pays chauds, ne réussissant pas toujours en Europe, où l'on ne peut se procurer du Cacao frais, Labat donne une autre maniere (g) de tirer cette huile. Il s'étend avec plus de complaisance encore, sur la découverte qu'il fit, à la Martinique, d'une Liane qu'il donne pour la véritable Vanille, mais que divers contre-tems ne lui permirent pas de cultiver avec assez de soin pour vérifier parfaitement ses

(g) On ne s'y arrête que parcequ'il [illegible] beaucoup à cette place les [illegible] dont elle apporte sur le champ la douleur [illegible] sur le [illegible] dans un peu de Cacao. „ Labat [illegible] piler le „ Cacao comme pour faire du Chocolat „ & [illegible] „ [illegible] pendant une demi heure [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ fromage gras [illegible] blanche [illegible] „ d'un bon goût [illegible] „ se conserve aussi [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] parfait."

Une autre utilité du Cacao, qu'on ne [illegible] c'est celle dont il est pour [illegible] On prend [illegible] pour en faire une espece de crême [illegible] fort [illegible] Il est [illegible] dans un [illegible] de Beurre. [illegible] une Crême d'un peu de sucre, & [illegible] quelques gouttes d'eau de fleurs d'Orange [illegible] C'est, suivant Labat, le [illegible] plaque [illegible] par [illegible] „ Elle fait, dit-il, [illegible] „ dans une longue application, qu'il [illegible] „ lorsqu'elle est mangée."

Illes. Il parut même ignorer, à eux, qu'il fallût informer de son dessein, ou recevoir ordonnance après son départ.

Nouveau Roi aux Antilles à quoi obligé avant son Sacre.

La Vigne, qu'on a plantée aux Iles, étant venue de France, ne s'est pas encore fort heureusement au terroir, & l'on assure même que jusques à présent le raisin n'a jamais parvenu à la parfaite maturité. Car il est peu sucré de chaleur ni de nourriture dans le climat où l'humide & chaud, les grains s'enflent trop vîte, & les uns avant les autres, de sorte que dans une même grappe il s'en trouve de murs, de verts, & d'autres en fleurs. Le Muscat, qui est venu de Madere & des Canaries, est exempt de ce défaut, & mûrit parfaitement cependant on observe que les fleurs s'écoulent en vain. Ce que la Vigne a de plus remarquable, est, lors, c'est qu'elle porte du fruit deux fois l'an, & souvent trois fois en quatorze mois, suivant la saison où elle est coupée & le trop taillé. Labat rend témoignage que des Sept, qu'il avoit plantés, donnerent du fruit sept mois après. Les Espagnols y viennent de bonne-ur, & portent toute année, sans autre soin que de couvrir du fumier au pié, & de les arroser dans le tems de la secheresse.

Règle pour la transplantation des Plantes & des Grains.

Une regle fort importante, pour transporter des arbres, des plantes, ou des grains, d'un Pays froid dans un Pays chaud, est de les prendre dans le Pays le plus voisin de celui où ils se rendent et le plus approchant. Aux Iles, par exemple, on conseille de les tirer plutôt de Provence, ou de la Côte d'Espagne, ou plutôt encore de Madere & des Canaries. A l'égard des graines, on doit toujours les apporter dans leurs cosses ou leurs épis. Ce sont encore à remplir parce que les premieres racines ne sont jamais importantes, mais elles se nourrissent en mer, & le sont les perfectionner. La semaine des Pois à toutes les Lunes, et en a de verts, aux Iles pendant toute l'année. Le Froment y croît très bien, lorsque celui que on y met en terre est né dans le Pays même. Quelques Voyageurs ont publié faussement que la trop abondante sur l'Habitation des Iles, de nuire au blé & de empêcher des Vignes, & que le mauvais air détruit aussi la crainte de mûrir au Commerce, parceque le fond principal des cargaisons est le Vin & la Farine. Jamais il n'y eut d'Ordonnance de cette nature, mais l'expérience a fait connoître que la culture du blé étoit mauvaise. Presque personne n'y mange du Pain de Froment. Les Negres, les Engagés, les Domestiques & les Ouvriers ne vivent que de Cassave. La plupart des Créoles, ceux même qui dans une grande fortune font servir du Pain de froment sur leur table, en faveur des Etrangers, ou par affectation de grandeur, lui préfèrent aussi la Cassave. Il n'en est pas de même du Vin, la consommation en est si grande, que dans quelque quantité qu'on l'apporte, on trouve à le vendre. Mais la pesanteur du terrein rend la culture des Vignes extrêmement pénible. Il est employé beaucoup plus utilement en Cannes, en Cacao, en Coton, en Rocou & d'autres Marchandises. Le même espace de terre qu'on emploie en blé & en vignes, pour fournir le pain & le vin nécessaires à la subsistance de dix Hommes, suffira pour en nourrir cinquante, s'il est employé en Marchandises du Pays. D'ailleurs, qu'y vendroient-ils dans les Vaisseaux d'Europe, si les Habitans trouvoient du blé & du vin de leur fond? De quoi se chargeroient-ils, & que pourroient-ils espérer des Iles?

Il est défendu, aux Espagnols du Mexique & du reste de la Nouvelle Espa-

Pays vers Antilles.

gne, de la Province d'Yucatan, des Côtes des Caraques & de Carthagene, des Iles de Cuba, de Saint Domingue & de Jamaïque, & des autres lieux voisins du Golfe de Mexique, de cueillir la Vigne & ses Ouvrages. Les Jésuites ont seuls la permission de faire une certaine quantité de Vin, pour la Messe. Autrement les Gouverneurs n'auroient pas de quoi faire leur charge, & ces deux denrées, qui sont fort abondantes en Espagne, y demeureroient presqu'inutiles. Mais les Incas du Pérou & du Chili ont pas voulu à cette défense. On y fait quantité de bon Vin. A l'égard du blé, il croît partout fort abondamment. Dans la Nouvelle Espagne, on en fait annuellement deux récoltes. Quoique personne ne doute qu'il ne pût être cultivé avec le même succès dans les Pays voisins du Golfe de Mexique, les Habitans de la Côte des Caraques, de Carthagene, & ceux des grandes Iles, ne feroient aucune forte de blé d'Europe, ils aiment mieux acheter, des François & d'autres Etrangers, des farines qu'on leur vend bien cher. Labat raconte qu'un Habitant de Marie Galante reconnut aussi le premier la propriété du vin, qui croissoit sur son Habitation, & qu'il étoit excellent. Son défaut étoit de ne pouvoir se garder: mais quelle nécessité de le conserver longtems, puisqu'on en fait chaque année deux récoltes?

Différentes sortes de Plantes à la Martinique. Jasmins de quatre sortes.

Les Antilles ont quatre sortes de Jasmins, le commun, qui n'a que cinq feuilles, & le double qui en a dix, blancs tous deux comme le nôtre, un Jasmin rouge à cinq feuilles, avec un double de même couleur. La quantité du Jasmin blanc, qui croît partout à la Martinique, & jusqu'au fond des Forêts, où l'on ne peut supposer qu'ils aient été plantés par les Caraïbes, fait juger que cette Plante est naturelle aux Antilles. Labat en donne la Description. „C'est, dit-il, un arbrisseau, qui pousse quantité de tiges droites; „elles s'entrelassent aisément, elles meurissent & se fortifient, sans autre soin „que de les tailler deux fois l'année, au commencement & à la fin de la saison pluvieuse. Le pié de l'arbrisseau est couvert de deux écorces l'extérieure, qu'on pourroit prendre pour le bois même, verte, lisse, & fort adhérente, qu'il n'est pas aisé de la séparer du bois: elle est couverte d'une autre écorce, de couleur grise, mince, friable, qui se détache d'elle-même & qui se roule. Le dedans du bois est mêlé de gris & de verd pâle; il est assez tendre, cassant, leger & rempli d'une moelle qui n'a pas beaucoup d'humidité. Ses tiges, qu'il pousse en grand nombre, sont unies, lisses, d'un verd foncé, & chargées de feuilles, elles sont d'un très beau verd, pointues par les deux bouts, beaucoup plus longues qu'il ne semble convenir à leur largeur: elles tiennent aux branches, par une queue courte, & sont toujours accouplées. C'est à l'extrémité des branches que naissent les fleurs: elles viennent toujours par bouquets, & commencent par un bouton allongé, dont le bout est couleur de pourpre, il s'ouvre, & se partage en cinq feuilles, dont le fond est tourné en petit Calice, au milieu duquel s'élève un petit Pistil, qui porte dans sa maturité une gousse qui renferme deux petites graines, à côté l'une de l'autre, applaties par les faces qui se touchent, & rondes du côté opposé. C'est la semence de la Plante: mais comme elle vient mieux de bouture, on s'attache peu à mettre ces semences en terre. Les Jasmins, doubles, rouges & blancs, ne

„ dif-

» différent des ſimples que par le nombre des feuilles. Leur odeur eſt ſuave, leur goût doux, & ne laiſſe pas de s'étendre aſſez loin, ſurtout le ſoir & le matin, car, en plein Soleil, il n'y a point de fleur dont l'odeur ne s'affoiblit beaucoup. »

Illuſtrat. Hiſt. Gen. des Antilles.

La plupart des légumes, qu'on nomme Pois aux Antilles, devroient porter le nom de fèves, puiſqu'ils en ont réellement la figure. On ſe borne ici aux Pois d'Angole, dont on a eu l'occaſion de parler pluſieurs fois. Ils ſont originaires du Royaume de ce nom, ſur la Côte d'Afrique, d'où ils ont été apportés par les Négres qui vont à la traite des Negres. Leur couleur eſt brune, & leur forme à-peu-près celle des petites fèves d'Europe, mais ils ont la propriété ſingulière de former un arbriſſeau fort agréable, qui dure ſept ou huit ans, & quelquefois plus, ſuivant le terrein auquel il eſt confié, il fleurit, & porte du fruit, pendant preſque toute l'année. Son tronc eſt noueux & fort verd. Il pouſſe beaucoup de branches. Ses feuilles ſont longues, étroites, minces, & un verd un peu brun.

Pois d'Angole.

Le Pois d'Inde, dont on a déjà parlé dans la Deſcription, porte deux fois l'an de petites fleurs blanches, qui rougiſſent un peu vers l'extrémité, & qui forment de petits bouquets, auxquels ſuccèdent de petites graines de la conſiſtance des Pois ordinaires & de la groſſeur commune des Capres, dont l'odeur & le goût repréſentent un mélange de Carotte, de Canelle & de Muſcade. Les Ramiers, les Geives, les Perdrix & les Perroquets, recherchent ces graines & les mangent avec une avidité ſurprenante: elles les engraiſſent beaucoup, & donnent à leur chair le goût de cet excellent Epicerium. On trouve quantité de ces arbres dans l'Ile de Sainte Croix, à la Grande Terre de la Guadeloupe, à la Grenade, aux Grenadins, à Marie-Galante, dans les Montagnes du vieux Fort de la même Ile, au grand Morne de la Martinique, au Quartier des Tartanes, & vers le dernier Cul de ſac des Sultons. Les Habitans emploient la gouſſe du Pois d'Inde dans les ſauces, & pour faire la chair de Porc, qu'ils en aſſaiſonnent autant que de ſel. Labat, qui connoiſſoit cette préparation charcutière, n'eſt pas étonné, dit-il, qu'il ſoit défendu de tranſporter une ſi délicieuſe graine en France, parcequ'elle pourroit ſuppléer à toutes les épiceries, & ruiner le Commerce.

Pois de l'Inde & la différente de groſſeur.

Un article aſſez curieux, dans le même Voyageur, eſt celui qui regarde la culture des légumes d'Europe aux Antilles. Les uns y proſperent, & d'autres s'y affoibliſſent juſqu'à changer preſqu'entièrement de nature. Deux ou trois plantes d'Oſeille ſuffiſent pour en propager un Jardin. On les partage en petites portions, qu'on plante aſſez loin les unes des autres: elles repouſſent facilement, & paroiſſent vouloir ſe rapprocher, elles s'élargiſſent à baſe, que dans l'eſpace de cinq ou ſix ſemaines elles couvrent toute la ſurface du terrein. Plus on les coupe, ſurtout dans le tems des pluies, plus elles croiſſent & ſe répandent. La graine d'oignons ne produit que des ciboules, qui viennent en touffes. Auſſi les Marchands gagnent-ils beaucoup ſur ces Oignons qu'ils apportent, ils ſont ſûrs de les vendre deux ou trois ſous le cent, & quelquefois plus. Les échalottes croiſſent en perfection aux Antilles, mais lorſqu'elles ont repris, il faut ôter la terre qui les couvroit, & ne laiſſer que la chevelure couverte, ſans quoi elles ne produiſent que des feuilles. Au contraire,

Culture des légumes tranſportés d'Europe.

Herbes Nat. aux Antilles.

plus on a soin de les déchauffer, plus elles multiplient & grossissent. Une échalote en produit jusqu'à vingt, dans une seule coulée. Le cerfeuil, le pourpier & le persil viennent fort vite & très bien, si l'on a soin de les couper souvent. Le pourpier croît naturellement dans toutes les Antilles, & jusques dans les Bois. On observe que la première herbe, qui vient dans un champ qu'on a défriché, est le pourpier : on en trouve du commun & du doré. Les roses, les jasmins, les caroubes, les cerises & les bois-rouges ne viennent parfaitement que lorsqu'ils sont greffés de greffe Créole, c'est-à-dire, sur dans le Pays. La greffe de la Nouvelle Angleterre donne des cerises, qui pèsent jusqu'à trois & quatre livres. Les grenades françoises & espagnoles de melons, de citrouilles, de concombres, de navets, de choux-fleurs, & de pois verts, se perfectionnent aux Iles, par une augmentation surprenante de grosseur & de bonté. Toute saison & toute terre y sont propres aux melons. Un petit trou, qu'on fait de la pointe d'un bâton, & dans lequel on jette quatre ou cinq graines de semence, est la seule culture qu'ils demandent, avec le soin de les arroser en terre sec. Cependant, de cent melons, il est rare d'en trouver un mauvais. L'odeur en est aussi charmante que le goût : avec une chair tendre, ils ont une couleur qui repaît la vue, & de quelque manière qu'on les mange, l'excès même n'en est jamais nuisible. On nomme melons de France, ceux dont la chair est rouge, & melons d'Espagne, ceux qui l'ont blanchâtre, tirant sur le vert. Les choux pommés croissent en perfection. Il n'en faut qu'un, pour peupler tout un jardin, on le coupe, sa tige pousse une infinité de rejetons, qu'on arrache l'un après l'autre, & qui étant replantés, produisent en quatre mois un autre chou bien pommé. Enfin la nouvelle tige en produit d'autres, sans qu'il ait jamais besoin d'en semer. Cette facilité à faire des jardins potagers, ne les rend pas plus communs. La plupart des Habitans comptent sur les légumes & les herbages que leurs Nègres cultivent le long des Iles, & dont quelques-uns de mes gens s'aidèrent.

Guingombo, herbe potagère.

Outre les herbes potagères qui viennent d'Europe, on en cultive trois espèces, qui ne sont pas connues dans notre climat. La première, nommée *Guingombo*, croît de cinq ou six pieds en hauteur, ses feuilles, qui sont grandes, rudes, rudes & découpées, ressemblent assez à celles de la Guimauve. Sa fleur est d'un blanc qui tire un peu sur le pourpre, & sans odeur particulière. C'est une espèce de cloche, composée de cinq feuilles rondes, de couleur rouge-brun, qui renferme un pistil en forme de clou, avec de petites étamines de couleur pourpre. Ce pistil se change en un fruit de la grosseur d'un œuf moyen, & composé de plusieurs côtes. Il contient beaucoup de graines grêlées, de la grosseur de nos petits pois. On les cuit en ragoût avec toute sorte de viande. Les Habitans & les Iles Créoles en mangent beaucoup, dans un mets qui est propre à leur sexe, où elles font entrer toutes sortes d'herbes, sans en excepter les plus dégoûtantes, & qu'on nomme *Calalou*. Une autre espèce de Guingombo pareil, avec les mêmes feuilles, dans fleurs moins rouges, plus rondes & plus longues, dont la pointe est recourbée comme celle des Cornichons.

Mouloubey.

On appelle *Mouloubey* une seconde herbe potagère des Antilles, dont la

âge eſt ſont branches, & chargée de deux ſortes de feuilles, les unes, ſont petites, ſoutenues trois à trois par une queue aſſez courte, les autres, beaucoup plus grandes, diviſées par quatre coupures en cinq parties inégales, & ſoutenues par une queue ronde & veloutée. La fleur ſe forme d'un bouton ovale, partagé en quatre lobes, du milieu deſquels ſort un petit pot, qui porte quatre feuilles blanches & ovales. Le fruit eſt ſoutenu par ce pot, & n'eſt qu'une ſilique, qui contient beaucoup de petites ſemences grillées, de la figure d'un rognon applati. Ces ſiliques ont quatre à cinq pouces de long, ſur cinq à ſix lignes de large. On ne mange que les feuilles du Mouſſembey. Mouſſembey. Nom des Antilles.

La troiſieme eſpece d'herbe ſe nomme *Sacramaire*: elle s'élève à la hauteur de cinq pés. Sa feuille, ſeule partie qu'on puiſſe manger, eſt longue d'environ ſix pouces, peu chargée de nervures, épaiſſe & fort verte. La tige n'excede guere la groſſeur du doigt: elle ſe charge de pluſieurs grappes, comme des panaches de petites fleurs, ou le verd, le rouge, le violet, le pourpre, ſont agréablement mêlés, & qui ſe convertiſſent en petits fruits de la groſſeur d'un pois, d'un violet uni ſur le pourpre, qui renferme dans une peau mince & unie comme celle du raiſin, une ſubſtance molle, aqueuſe, d'une odeur déſagréable, au milieu de laquelle croit une eſpece d'amande, aſſez ſeche, qui eſt la ſemence de la Plante. Sacramaire.

On a parlé trop ſouvent de la farine du Manioc & de la Caſſave, pour laiſſer cet article ſans explication. C'eſt le pain de la plupart des Habitans, blancs, noirs & rouges, des Antilles, c'eſt-à-dire des Européens, des Negres & des Indiens. Il n'eſt pas moins en uſage, dans preſque tout le Continent de l'Amérique, & cette raiſon même nous l'a fait renfermer au dernier article de nos Deſcriptions, parcequ'il en regarde toutes les parties.

Le Manioc eſt un arbriſſeau, dont l'écorce eſt *griſe*, rouge, ou violette, ſuivant les différentes eſpeces de bois qu'elle couvre, mais fort mince dans toutes les eſpeces. Il croit juſqu'à la hauteur de ſept ou huit pés, & ſon tronc eſt fort de la groſſeur du bras. Le tronc & les branches ſont remplis de nœuds, aſſez proches les uns des autres, avec de petites excroiſſances, qui marquent la place des feuilles tombées, car, à meſure que l'arbre croît, les feuilles quittent le bas des rameaux, de ſorte qu'il ne s'en trouve que aux plus hautes parties. Son bois eſt mou, caſſant & rarement marqué de boutons que de grains. Sa feuille a la forme d'un Trefle alongé, ou, ſi l'on veut, celle d'une moyenne feuille de Vigne, que on auroit fendue le long des nervures, & qui n'auroit plus, de chaque côté, que cinq ou ſix lignes de large. Sa principale racine en pouſſe trois ou quatre autour d'elle, & juſqu'à ſix ou ſept autres de différentes longueurs, ſuivant l'âge de l'arbre & la bonté du terroir. On en voit d'auſſi groſſes que la cuiſſe, mais leur groſſeur ordinaire eſt celle des plus groſſes betteraves. L'écorce de toutes les racines eſt de la couleur de celle de l'arbre, c'eſt-à-dire griſe, lorſque le bois eſt gris, & rouge, quand il eſt rouge: mais l'intérieur eſt toujours blanc, & de la conſiſtance des navets. Il ſe trouve des racines mâles & femelles. On nomme l'arbre, qui les produit, Manioc blanc ou d'oiſeau. Les autres eſpeces, auſſi-bien que le Manioc à Deſcription du Manioc.

Différentes sortes de Racines de Cassave.

grandes feuilles de la Manioc rouge, une brassée de quarante à cinquante de chacune sorte, pour acquérir toute leur grandeur & leur maturité.

Ces arbrisseaux veulent de beaucoup, ou le commun, pour le planter, de faire une butte d'un pied & demi de long, de cinq à six pouces de profondeur, dans laquelle on couche deux ou trois de ses bouts, longs de quinze à dix-huit pouces, dont on laisse un des bouts un peu hors de terre, après quoi, on les couvre de la même terre qu'on a tirée du trou. La distance en chaque est de deux pieds d'une butte à l'autre. Quand on juge que les racines ont le degré de perfection qui leur convient, on les arrache de terre, à mesure qu'on en a besoin, & c'est toujours en arrachant la terre autour, avec laquelle les racines recouvrent leurs efforts. Des Negres, affidés à cet effet, en grattent les écorces avec un morceau de bois, & les jettent dans un bassin d'eau où elles sont bien lavées. Enfuite, on se sert d'une espèce de cuvier pour les réduire en farine, qui ressemble à la grosse farine de bled, & qui est passée à la presse, pour en exprimer le suc.

Si le suc du Manioc est un poison?

Ce suc est regardé comme un poison mortel pour les Hommes, mais pour tous les Animaux qui mangent les racines avant qu'il soit exprimé. Du Terre assure avoir souvent expérimenté à ses dépens de la violence. Lorsque le cuvier mieux fondé à faire couler la substance dans l'eau de la fontaine, qui est capable d'arrêter la circulation du sang & d'engourdir les esprits. Cependant les Animaux, qui s'accoutument par degrés au Manioc, s'en nourrissent sans incommodité & paroissent même s'en engraisser. Les Sauvages, qui en mettent dans toutes leurs sauces, n'en ressentent pas non plus les mauvais effets, parcequ'ils n'en mangent jamais que après l'avoir fait bouillir.

Quel est les usages.

On se sert de ce suc pour faire de l'Ambou, ou la boisson délicieuse au bled, ou il devient blanc comme la neige. Le pressé garde le nom de Mouchache, mot Espagnol, qui signifie un Enfant, & que les François ont adopté comme les Indiens. La Mouchache sert à composer de petits gâteaux, mal délicats, dit on, que ceux de cassave ou de pain fait avec de la farine. Les Européens & les Indiens ont différentes méthodes, pour exprimer le suc du Manioc. C'est, de ce qui reste après cette opération, que on fait la Cassave & la farine de Manioc qui servent de pain à presque toute l'Amérique.

Comment se fait la Cassave ou pain de Manioc.

Pour la mettre cette farine en Cassave, on a des plaques de fer fondu, rondes, épaisses d'un demi-pouce, & larges d'environ deux pieds. On les pose sur un trépied, ou sur des pierres, & l'on fait du feu dessous. Lorsque la plaque est échauffée, on y met du Manioc grugé & pressé, qu'on a fait passer par une espèce de crible, pour en séparer les grumeaux. L'épaisseur doit être d'environ trois doigts sur toute la plaque. Cette masse de pâte s'étend en cercle, & toutes les parties se lient ensemble. On aide à leur mouvement, en y passant une spatule de bois qu'on appuie légèrement. Lorsque le côté qui touche la plaque est cuit, ce qu'on reconnoît à la couleur, qui devient rousse, on la tourne de l'autre côté, à l'aide de la spatule & de la main gauche. Elle achève de cuire, enfuite on l'expose pendant deux ou trois heures au soleil, pour dessécher ce qui peut y rester d'humidité. Cette espèce de pâtisserie, ou de pain, qui prend alors le nom de Cassave, a trois ou quatre lignes d'épaisseur dans les bords, un peu plus dans son milieu, & peut avoir

ent deux livres, quand elle a vingt ans à vingt-quatre pouces de diamètre. Le dedans demeure blanc comme la neige, & les deux côtés sont d'une couleur d'or pâle, qui excite l'appétit. Elle peut se conserver fort longtems, dans autre sorte que de la mettre dans un lieu sec, & de l'exposer quelquefois au Soleil. C'est une excellente nourriture, qui se digere aisément, & pour laquelle un peu d'habitude fait prendre du goût aux Européens mêmes, quoique d'abord elle leur semble insipide. La Cassave s'enfle à vue d'œil, lorsqu'on l'humecte avec du bouillon, ou qu'on la trempe simplement dans l'eau; ce qui prouve assez qu'elle renferme beaucoup de substance.

Manière de faire le Mimoc.

Pour conserver le Mimoc en farine, comme on le fait dans toutes les Habitations, on est fourni d'une grande cuve de cuivre, montée sur un fourneau de maçonnerie, avec un bord de pierre de taille qui l'enchâsse bien juste, & qui augmente la hauteur de cinq ou six pouces. On l'échauffe un peu, pour y mettre le Mimoc pelé, & pour l'y remuer avec une pesante pelle de bois. Ce mouvement, qui empêche la farine de s'attacher à la cuve & de se brûler, lui fait prendre la forme d'un gros sel roux lorsqu'elle est cuite & bien sechée. Il ne reste alors qu'à la faire rafraîchir, pour la mettre dans des barils, où elle se conserve des années entières, pourvu qu'elle soit dans un lieu sec, ou qu'on la fasse passer tous les six mois par la poêle. Elle peut être mangée sèche, comme du pain en morceaux, ou comme les Orientaux mangent leur riz. Une cuve, ou poêle, de trois à quatre pieds de diamètre, pleine cuite, en dix ou douze heures, trois barils de cette farine, chacun de cinquante pesans mesure de Paris, & trois barils d'huile, par semaine, pour la nourriture de cinquante Negres.

Méthode des Indiens.

Les Indiens ne mangent point de farine cuite, & n'usent que de Cassave, qu'ils font cuire tous les jours, fesant autant de pain qu'ils en ont besoin, parcequ'ils aiment à la manger chaude. Avant que les Européens leur eussent procuré des plaques de fer, ils faisoient leur Cassave sur de grandes pierres plates & minces, qu'ils rendoient propres à cet usage en donnant leur équilibre. Il se trouve beaucoup de ces pierres au bord de la Mer. C'est une espece de grès, ou de caillou, couleur de fer, orné, & long ordinairement de deux à trois pieds. Au lieu de rapes de cuivre, pour gruger le Mimoc, les Indiens se servoient d'une petite planche de racine d'arbre, dans laquelle ils fichoient de petites pointes de cailloux. Ils en font encore usage, lorsque les rapes de cuivre leur manquent. Pour exprimer le suc de Mimoc gruyé, ils se servent d'une espece de Couleuvre, qui est un cylindre de roseau refendu, de six à sept pieds de long, & de quatre ou cinq pouces de diamètre, dont ils attachent un bout à quelque branche d'arbre, ou au faîte de leur Carbet. A l'autre bout, ils lient une grosse pierre, dont le poids, étirant la couleuvre, la fait retrécir, & ne manque point d'en faire sortir tout le suc du Mimoc. Outre cette maniere de lui faire la mauvaise queue, en le pressant de son suc, les Negres Marons en ont deux autres, qu'ils pratiquent dans les bois déserts où ils se retirent. L'une consiste à le couper en morceaux, qu'ils mettent tremper dans de l'eau courante, pendant sept ou huit heures, le mouvement des parties de l'eau, entrant les pores de la racine, emporte ces restes de fécule. La seconde maniere est de faire cuire

Nouveaux Bleds des Antilles.

en le Manioc entier sous la terre. L'action du feu prématurément en effet encore plus certain, on le mange alors sans aucune crainte, comme des Marons ou des Patates. D'ailleurs il paroît certain qu'il y a une espece de Manioc, qui n'a point de qualité dangereuse. Labat confirmant cette remarque, que nous avons déja faite dans la Description du Brésil, nous apprend qu'on le nomme Camanioc, c'est-à-dire en langue Indienne, chef des Maniocs qu'en effet son bois, ses feuilles & ses racines, sont plus grands que ceux des autres, & qu'on le mange sans précaution sans qu'il soit beaucoup plus longtems à cuire, & ses racines rendent beaucoup moins de farine, parce qu'elles sont plus légeres & plus spongieuses que les autres, on le néglige, & que peu de gens en plantent.

Boissons ordinaires des Iles.

Comme le Caffave est le pain ordinaire des Iles, la boisson commune est l'Oüycou, dont les Européens ont appris l'usage de la complaisance des Indiens. On y emploie de grands vases de terre grise, que le font dans le Pays, qu'on appelle Canaris, dont les Européens, qui l'ont emprunté aussi des sauvages, donnent aux Vaisseaux de mer de toutes grandeurs. Mais ceux, dont on se sert pour composer Oüycou, contiennent soixante & quatre-vingts pots. On les remplit d'eau jusqu'à cinq ou six pouces du bord, on y joint deux grosses Calebasses rompues, avec une douzaine de ces pommes de terre qu'on nomme Patates, coupées par quartiers, trois ou quatre pots de sirop de Cannes, ou si l'on en manque, une douzaine de Cannes bien mûres, coupées en morceaux & bien écrasées, avec autant de bonnes oranges, qu'on exprime aussi. Après ce mélange, on bouche soigneusement ouverture du Canaris, pour le laisser fermenter deux ou trois jours, à la fin desquels on boit avec une écuelle de bois, qu'on forme une croûte au dessus. La liqueur, qui se trouve alors dans le Canaris, refroidie un peu de la Bierre forte elle est rougeâtre, nourrissante & rafraîchissante, quoique d'une mauvaise odeur. On s'y accoutume aussi facilement que à la Bierre. Les Canadois en font également grand cas, sur tout lorsqu'on la destine pour quelque festin. C'est dans l'excès de cette liqueur, que le sauvages font des marches affreuses, & souvent leurs ennemis font pris. Les Européens des Iles, qui manquent de Vin à leurs repas, ne boivent aussi que de l'Oüycou, après quoi ils avalent un verre d'eau de Cannes.

Autres boissons.

Le *Mabi* est une autre boisson, qui n'est guéres moins en usage. On met dans un Canaris, rempli ou trois pots d'eau, deux pots de sirop clarifié, & douze Patates rompues, avec autant d'Oranges aigres, coupées par quartiers. Cette liqueur fermente en moins de trente heures, & fait un vin clairet, aussi fin, dit-on, que le meilleur Poiré de Normandie. Il est plus rafraîchissant & plus agréable que l'Oüycou, mais plus dangereux outre qu'il enivre plus facilement, il est si venteux, que le moindre excès donne la colique.

Les Negres des Sucreries font une boisson, qu'ils appellent *Grappe*. C'est du jus de Canne, qu'ils pressent lorsqu'il est bien écumé, & dans lequel ils mettent le jus de deux ou trois Cannes. Cette liqueur, qui se boit chaude, est d'un excellent usage pour la poitrine, elle lâche, elle désaltere, en un mot, elle produit l'effet du meilleur bouillon.

L'Eau-de-vie de Cannes, c'est-à-dire celle qui se fait aux Iles avec les

dernier & les frops du Sucre, dont nous avons parlé sous le nom de Taffia, est la poisson commune des Indiens, des Negres, & des Européens mêmes. On en porte quantité aux Isles du Cap Breton, de Canseau, de Terre-neuve, & des grandes Isles de St. Jean. Ils y mettent souvent différentes choses avec le Vin, pourvu qu'elle soit dans de bonnes bouteilles de verre d'Angleterre, bien bouchées & liées avec du fil-de-caret, ou dans des Cruches de grès de dix ou douze livres. Les Anglois, qui en consomment aussi beaucoup, ont trouvé deux ou trois sortes de liqueurs, que on nous composons, à leur usage, ou plutôt à abus, et puis aux Français. Voici tout le Peuple, qui s'est communiqué en Europe & dans la composition on y est fort adroit, mais qui ne fait rien bien, & ne sait pas même faire un bon vin avec les autres ingrédients que par usage aux autres boissons, le Vin gris, qui est composé d'eau-de-vie, de Vin de Madère & de suc de Citron, avec de la Canelle & du Girofle en poudre, beaucoup de Muscade & une croûte de pain brûlé, le *Lemonade* composé que le fait avec de l'eau-de-vie & du Vin de Canarie, avec du sucre & du suc de Citron, toutes les deux épaissies, & de différence d'Ambre. De ces deux liqueurs, on porte de la dernière quantité de la plus durable. Ceux, qui craignent des pleurs à dégoûter, font plier des pantoufles d'Acajou & boivent le vin pendant deux jours dans un vaisseau de cuivre. Il se trouve de la bière, dont on vante l'agrément. Le fait, ou le jus de l'Ananas, bien fermenté pendant vingt-quatre heures, devient un vin assez passable. Le coucou en est bon; l'auteur & le grêle détruisent quelquefois, et encore, & la fermentation ne lui fait pas perdre une qualité mordicante, à laquelle il faut boire, que il le coupe, dans un vaisseau pour le couper, dissipateur quelques heures dans cette liqueur, on en trouve un goût exquis, comme à l'eau-de-vie de cette sorte. Aussi le nouveau vin gagne à Ananas cru, dans l'avoir coupé en cruches, que on aille manger, pendant une heure, dans le Vin & le Sucre.

Boissons tirées des Animaux.

Un élevage, que la nature produit librement aux Isles, & que fait la nourriture ordinaire des Indiens & des Negres, sans être négligé même des Européens, est le Cocos de terre, dont on distingue deux espèces, le grand, qui est peu différent de celui de Mer, & le petit, que on nomme vulgairement *Tourlouroux*. Leur description est curieuse. La première espèce est à peine en arbre, que les plus gros troncs ne sont pas plus d'deux pouces & demi en trois pouces au plus de largeur. Leur écorce est assez dure, quoique mince: elle est rouge, le noyau du dedans est d'un rouge brun, qui s'éclaircit intérieurement jusques dans le noyau, qui est d'un rouge fort clair. Leurs pieds sont nuds, & durs comme le cuir, de sorte à ressembler aux pieds des Lézards. Les Tourlouroux ont quatre antennes de chaque côté, composées chacune de quatre articles, dont le dernier est plus, & terminé en pointe, c'est de ces bras que ils se servent pour marcher & pour gratter la terre. Ils ont deux autres bras antérieurs, bien plus gros, dont les extrémités, semblables à celles des Crocos de Mer, pincent vivement, & coupent les racines & les feuilles, dont ces Animaux font leur nourriture. Le manger gauche est toujours plus gros que le droit, à la rencontre quel-

Propriétés des Cocos & des Tourlouroux des Antilles.

Histoire Nat. des Antilles.

que chose qui les effraie, ils les frappent l'un contre l'autre, comme s'ils vouloient essayer leurs Instrumens. Lorsqu'on les prend par une jambe ou par un mordant, ils laissent ce membre dans la main de celui qui le tient, & s'enfuient. Du Terre & Labat observent également (b) que leurs mordans se détachent si facilement de leurs jointures, qu'on ne les y croiroit que collés, & que ces parties étant arrachées, il leur en revient d'autres l'année suivante. Ils changent d'écaille chaque année. Dans l'état où ils deviennent quelque tems, après s'en être dépouillés, on les appelle Crabes bourriers: leur écaille n'est pas plus dure alors que du parchemin mouillé, elles sont extrêmement foibles, elles ne peuvent souffrir l'air, jusqu'à ce que leur nouvelle peau ait acquis la dureté qui lui convient. Le repos, & la nourriture dont elles ont fait provision avant que de se retirer dans leur trou, les rend fort grasses pendant cette métamorphose.

Les Tourlourous & les Crabes mâles sont distingués des femelles par la forme de leur queue. Les deux sexes l'ont repliée sous le ventre, & composée de plusieurs rangs de petites écailles, qui sont attachées sur une membrane peu épaisse, forte comme du parchemin, où l'on remarque plusieurs petits nerfs qui la partagent dans sa largeur, & qui servent à faciliter le mouvement des écailles de la partie extérieure. La partie intérieure est garnie de plusieurs poils, longs & rabougris. Aux mâles, cette queue va toujours en diminuant, depuis l'endroit où elle est jointe au corps jusqu'à la naissance des premières jambes de derrière, où elle finit en pointe. Celle des Femelles est également large dans toute sa longueur, & se termine en arc de cercle. La Femelle a besoin de cette large queue, pour couvrir & conserver ses œufs: à mesure qu'elle les forme, ils s'attachent aux poils dont on a parlé, & la queue les soutient, les enveloppe, empêche qu'ils ne tombent, & que le sable, les herbes ou d'autres irrégularités qu'elle rencontre en marchant, ne les puisse détacher. Les deux queues, c'est-à-dire celles du mâle & de la femelle, s'emboîtent si juste dans une cavité qui est à l'écaille du ventre, qu'à peine les apperçoit-on.

C'est une règle générale, que les Crabes & les Tourlourous, comme les Serpens, les Lézards, & d'autres Reptiles, descendent tous les ans à la Mer pour se baigner, & changer de coquille ou de peau. Les Crabes & les Tourlourous y vont aussi pour faire leurs œufs, opération d'autant plus facile, qu'étant déjà hors du corps des Meres, attachés seulement aux poils de leur queue, elles ne font que la secouer dans l'eau où elles se baignent. Ces œufs, un peu plus petits que ceux de la Carpe, se détachent des poils qui les retenoient, & tombent dans la Mer, pour y éclorre. Aussitôt les petits Crabes s'attachent aux rochers, quelque tems après ils sortent de l'eau, & se retirent sous les premières herbes qu'ils rencontrent, d'où ils sortent ensuite en bien moins grand nombre, avec leurs Meres.

Chez

(b) Ils en donnent, pour preuve, qu'on trouve souvent des dépouilles de Crabes ou de Tourlourous, auxquelles il manque quelques membres, & que cependant l'Animal qui l'a quitté, & qui est dans des fentes ou sous des rochers près de la vieille peau, n'en manque d'aucun.

Chez quels ce Voyage & le Pérou, que les Crabes & les Tamalameques quittent leur asile. Ils se lavent avec une d'entre'e, qu'il est impossible de juger exactement de ses pas & dégager de ses de parcourir dans ces vastes espaces. On trouve les serpents, couleuvres, crapauds. Leur eau avec découverte que l'asile a servi dans la vengeance, entre les différences des peuples, & comme on ne peut apprécier avec exactitude ce qui est pris de voisins pour changer les deux parties qui de l'égout, il observe que ces différences consistent en celles dans leur manière d'habiter qu'en celle de leur ville d'habiter, il ne s'ensuit que la même cause produit, lorsque le corps de l'Amérique est entier, devant quand il y a plus de différence à remarquer entre les peuples pauvres tout qu'entre deux, & la salubrité de ces de pourpre, favorise les arrêtés, qui font beaucoup plus grands à leur ressemblance qu'au climat. Ce, rendent à peut supposer que ces peuples qui ne font composés que de sauvages et de pêcheurs, plus que de pasteurs, d'agriculteurs, d'hommes, ou le reste Nation [illegible] au besoin de l'Amérique.

Les Crabes, & les Tamalameques emploient leur prise de la tortue à différentes des étrangers [illegible], à la manger cuite au four, à faire leurs œufs & à

(1) C'est en Guiane principalement, de la Terre [illegible] de la mer se retirent aux deux [illegible] se de leur [illegible] pour [illegible] dans [illegible] pour [illegible] de [illegible] à [illegible] de [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

Nouveaux Faits sur les Animaux.

changer de peau. Il ne faut pas s'imaginer, que chaque Mâle combatte les pattes, comme une Poule mâle des Poulets ; il ne paroît pas même qu'ils les connoissent.

Leurs œufs, comme ceux des Ecrevisses & des Poissons, tournent les uns aux autres, de rougissent en cuisant. Avant qu'ils fortent du corps, & qu'ils s'attachent aux barbes qui font tout la queue, on les trouve dans le corps en deux pelotons, séparés l'un de l'autre par une petite membrane, & revêtus d'une enveloppe jaune, qui devient blanche lorsqu'elle est cuite. Les Mâles, avec cette matière blanche, ont au lieu d'œufs une autre matière verdâtre, qu'on appelle *Tamalon*, & qui sert de sauce pour les manger. On répète que les Crabes ne diffèrent des Tourlouroux que par la grandeur : mais il y en a de blanches & de violettes. Celles-ci se trouvent dans les Montagnes, dans les champs de Cannes, & d'autres lieux éloignés de la Mer, excepté pendant la saison de leur Bain. Les Crabes blanches n'habitent que des lieux bas & marécageux, elles sont beaucoup plus grosses que les violettes. On en voit, à la Guadeloupe, de sept ou huit pouces de large : elles ont cinq pattes de chaque côté, & deux mordans, dont les pinces sont en forme de tenailles, d'un grand diamètre, qu'on peut passer le poing au milieu de leur circonférence. Les trois espèces de Crabes terrestres ont le mordant droit plus gros, d'un tiers, que le gauche. Celle des Tourlouroux passe pour la plus délicate, & les Crabes blanches sont les moins recherchées. Tous les Voyageurs parlent de ces Animaux comme d'une vraie manne pour les lieux. Les Caraïbes n'ont presque point d'autre nourriture, les Nègres en mangent un peu de viande salée, que leurs Maîtres négligens fournissent de leur donner, malgré l'Ordonnance ; les Blancs mêmes ne font pas indifférens pour les Crabes, & l'on en fait sur-tout les mêles (*d*).

dans, à remarquer seulement le terre, que quelque soin qu'on prenne à les rencontrer, on y trouve, malgré cet usage. Cependant les Habitans qui ne connoissent que de bien loin ces sortes de choses font toujours chasse à leurs dépens. A peine le trouve-t-on une Crabe où l'on n'en voit plus de deux pour une, car alors on doit avoir les corps & on le retrouve d'un prix de leurs mets particuliers : cependant ceux qui ne connoissent pas ce goût le trouvent d'un très-fade & de très-mauvais goût. Il y a des années où par l'extrémité des pluies elles sont dans un tems mou à faire le Voyage, mais il ne faut que huit ou dix jours de beau pour les dissiper, pour leur faire rendre leurs œufs & les baigner dans la Mer. *Hist. Naturelle des Antilles*, p. 296 & suiv.

(*d*) Labat donne la manière de les préparer. On enlève l'écaille du dos, on ôte la pointe de celle du ventre, où les pâtes sont enfermées sous quelques petites membranes ; on les lave dans plusieurs eaux, on les met cuire dans un pot avec de l'eau & du sel ; on y ajoute un peu d'ail & de ciboule ; on les fait cuire à petit feu. Pendant que les crabes cuisent dans cette eau, on fait bouillir le Tourteau ; on le retourne bien & lorsque tout est cuit, on mange la chair des Crabes avec le fricot dans le Tourteau.

Sans rien ôter à l'exactitude de ces faits curieux, ajoutons-y que nous les chercherons, en les suivant, en cuire la graisse, les mêler à la Tourtelle, en jeter le tout sur des écrevisses bien nettoyées, & les manger avec du sel. Quand on mangera le tout, on ne pourra croire d'une autre manière que par un peu d'attention dans la bouche.

Une autre préparation, après avoir fait cuire les Crabes à eau & au sel, c'est de les ouvrir, d'en tirer toute la chair, les mêler, la griller à la Tourtelle, & de leur donner un tour de poêle, dans du beurre

La maniere ordinaire de les prendre, eſt d'aller la nuit autour des Cannes & dans les Bois, avec un flambeau : c'eſt alors qu'elles ſortent de leurs trous pour chercher leur nourriture, & la lumiere du flambeau les fait découvrir. Il eſt aiſé de les prendre par deſſus le dos, & de les jetter auſſi dans un ſac ; mais au moment qu'on veut les ſaiſir, elles ſe renverſent quelquefois, & préſentent leurs mordans, on les prend alors par les pieds de derriere, où les mordans ne peuvent atteindre, & ce qui eſt encore plus ſûr, on les renverſe ſur le veutre, pour les prendre par-deſſus le dos. Il faut être prompt, car elles s'écartent peu de leurs trous, ou lorſqu'elles en trouvent à portée, elles s'y retirent fort vîte. Une autre maniere eſt de fouiller les trous avec une serpe. On l'employe pendant le jour, parcequ'il eſt rare alors de trouver les Crabes hors de leurs retraites, ou dans le tems qu'elles changent d'habit, & qu'elles ſont cinq ou ſix ſemaines ſans ſortir.

Labat parle d'une quatrieme eſpece de Crabes, nommés *Cirques*, qui ne ſe trouve, dit-il, que dans les Rivieres, & ſur les rochers qui bordent la Mer. Elles ſont beaucoup plus petites que les autres, leur écaille eſt plus épaiſſe & plus dure, leurs mordans, quoique plus petits, ne piquent pas moins, elles ont moins de chair & de graiſſe que les autres. C'eſt à leur peu de valeur, qu'elles doivent le repos qu'on leur laiſſe. Il faut que les Negres faſſent bon uſage, pour avoir recours à cette reſſource.

La Guadeloupe & la Dominique ont une autre eſpece, qui ne ſe trouve, ſuivant Labat, que dans ces deux Iles, & qui déſeſpéreroit les Habitans de tout autre ſoin pour leur nourriture, s'ils en pouſſoient une interrogation ; mais elle ne leur arrive que dans un certain tems de l'année. C'eſt un Oiſeau, qu'ils nomment *Diable ou Diablotin*, & qui vient s'accoupler, pondre, & élever ſes Petits dans quelques parties de leurs Montagnes. Il eſt à-peu-près de la groſſeur d'une jeune Poule. Son plumage eſt noir, il a les ailes longues & fortes, les jambes aſſez courtes, les piés comme ceux des Canards, mais garnis de fortes & longues griffes, ſon bec eſt long d'un pouce & demi, courbé, pointu, extrêmement dur & fort. Il a de grands yeux à fleur de tête, qui lui ſervent admirablement la nuit, mais dont il a ſi peu d'uſage pendant le jour, qu'il ne peut ſupporter la lumiere, ni diſcerner les objets, de ſorte que s'il eſt ſurpris par le jour hors de ſa retraite, il heurte contre tout ce qu'il rencontre, & tombe bientôt à terre.

Les Diables vivent du Poiſſon qu'ils prennent la nuit en Mer. Après leur pêche, ils retournent aux Montagnes, où ils ſe nichent dans des trous, comme les Lapins, & d'où ils ne ſortent qu'à l'entrée de la nuit. Ils crient en volant, comme s'ils s'appelloient ou ſe répondoient entr'eux. Ils commencent, avec de l'oiſeau haché bien menu, & du perſil après quoi, on y met des petites limes, du Poivre, des écorces d'Orange & de Citron : & quand on eſt prêt à ſervir, on y exprime un peu de Mirabolan. Mais comme les trois eſpeces de Crabes terreſtres ſe nourriſſent, de racines, & des fruits qui tombent des arbres, il faut obſerver à leur nourriture ce qui a été recommandé ci-deſſus, ce qui ſe connoît au Tamalin qui eſt leur chaux ordinaire. On ſe garde bien de ceux qui ſe nourriſſent des Manchenilles, & tous les fruits de la Soufriere.

Histoire Nat. des Antilles.

Diable ou Diablotin.

Diverses Nat. des Antilles.

cent à peu près vers la fin de Septembre. On les trouve alors deux à deux dans chaque nid. Ils y demeurent jusqu'à la fin de Novembre, environ la disposition, sans qu'on en voie à qu'on en entende un seul, jusqu'au milieu de Janvier, qu'on les fait revoir. Dans alors on a en trouve plus qu'en deux chaque nid, jusqu'au mois de Mars, qu'on y trouve la Mere avec deux Petits. Dans ce mois, les Petits sont couverts d'un duvet épais & gris, comme les Oiseaux, & ce n'est qu'en prenant de graisse. On les nomme des Oiseaux. Ils font en état de prendre leur vol à la fin de Mai. Alors partent-ils alors, & l'on cesse tout-à-fait de les voir & de les entendre jusqu'au mois de Septembre. Tout ce qu'on vient d'observer, sur l'arrivée & la demeure des Diables aux Iles de la Guadeloupe & de la Dominique, arrive regulierement chaque année. Leur chair est couleur de bon au peu de Poulet, mais d'ailleurs elle est bonne & nourrissante. Les Caraïbes font beaucoup plus délicats. C'est une vraie manie, répete Labat. Pendant toute la saison, les petits Habitans & les Negres n'ont pas d'autre nourriture. La difficulté de les prendre fait à la conservation de l'espece, qui seroit détruite il y a longtems, s'ils ne se retiroient dans des lieux d'un accès fort difficile.

Chasse des Diables.

Durement cette chasse dans les environs de Labat, que la curiosité seule y conduisit avec un jeune Créole & quatre Negres. C'étoit à la Guadeloupe, dans la Montagne de la Soufriere, dont on a donné la Description. „ Malgré les dangers, dit-il, & les incommodités de l'entreprise, nous nous mîmes en marche le long de notre Rivière (1), jusqu'à endroit où la rive droite s'écarte pour former la savane. Nous y trouvâmes séparées les unes après les autres, en nous aidant des épaules de ceux qui étoient en bas, & que nous tirâmes ensuite à nous, avec des haches. Je ne crus point de tous les mauvais pas que nous eûmes à rencontrer d'autres, chaque fois qu'il y avoit des Rapides ou des Rivieres à passer, ce qui nous arriva sept ou huit fois avant que d'être à la Montagne des Oiseaux, qui touche à celle de la Soufriere. Il étoit six heures du soir, lorsque nous nous vîmes dans le lieu où les Charbons s'étoient proposés de nous faire une Colasse en forme à travailler. Le soin des marches d'arbres, ou autre matiere de la fougere, semble que deux Charbons allerent chercher des Diables, pour notre souper. Je crus de la précaution de faire porter mon manger, en liqueurs de vin de Madere & de pain, avec de l'eau de vie & de la farine pour les Negres. Notre Colasse fut bientôt dressée sous la couverture de feuilles de Cachibou, que nous avions coupées en chemin. Nous fîmes une bonne de fougere, & nous allumâmes un grand feu.

„ Les deux Charbons revinrent alors promptement avec quinze Diables. Chacun fit son d'abord à plumer. Mon partage fut de faire des broches de bois. Après avoir flambé ces Oiseaux, on les ouvre par le dos. Tous les intestins, avec les yeux, les pieds & les bouts des ailes, servirent à faire souper nos Chiens. On entrouche les corps longuement, c'est à dire d'une oreille à l'épaule opposée. On plume la broche en entier, devant le feu, on la tourne par degrés, pour faire cuire la viande de tous les côtés;

(1) C'est-à-dire celle de l'Habitation de des Orles.

» & lorſqu'elle eſt preſque cuite, on jette du ſel deſſus. Une feuille de Ca- » chibou, ou de ſtatier, ſert d'aſſiette. Il faut avouer qu'un Diable, tout » ſec ſans autre préparation, eſt un mets délicieux. La nuit fut belle & » fans pluie. Nous la paſſâmes tranquillement, quoique ſouvent éveillés par » les Diables, qui ſortoient de leurs retraites, en criant, & qui s'y rem- » troient pas avec moins de bruit. "

Hiſtoire Nat. des Antilles.

» Le lendemain, dès la pointe du jour, nous commençâmes à leur faire » ſérieuſement la guerre. Chaque Chaſſeur eſt armé d'une gaule, de la groſ- » ſeur d'un pouce, longue de ſept à huit pieds, avec un crochet au bout. » Les Chiens, que nous avions amenés, quittoient & ſuivoient dans les » trous. Le Mouſigne en eſt percé comme une Carotte. Dès que nos » Chiens y ſentoient un Diable, ils jappoient & ſe mettoient à gratter; » mais on les empêche de gâter les entrées, parceque ces Oiſeaux s'y ren- » troient par l'autre ouverture. On ſe contente d'enfoncer une gaule dans » le trou, juſqu'à ce qu'on rencontre l'Oiſeau, qui la perce avec le bec & » la farre, & ſe laiſſe plutôt enfoncer dedans que de lâcher priſe. Lorſqu'il » eſt à la bouche du trou, la lumière l'aveugle, il eſt ébloui, il veut reu- » trer, mais le Chaſſeur l'arrête au paſſage. Il ſe renverſe alors ſur le dos, en ap- » pliquant le bec & les griffes pour ſe défendre. On le prend par la tête, on lui » tord le cou, & le Chaſſeur l'attache à ſes cordes qu'il porte en ceinture. » On eſt obligé, pour continuer cette Chaſſe pendant une partie du jour, de » s'éloigner beaucoup des Caſeaux, & de ſe hazarder dans des lieux fort dif- » ficiles. A midi, nous avions pris plus de deux cens Diables, dont nous » mangeâmes quelques-uns, & nous partîmes chargés du reſte. "

Après ce récit, Labat cherche où les Diables ſe retirent pendant qu'on ne les voit point ſur les lieux, & ſe rappelle, dit-il, d'avoir lu dans une Relation, que depuis le mois de Mai juſqu'en Septembre, & même en Octobre, on voit à la Virginie un Oiſeau de paſſage, qui leur eſt tout-à-fait ſemblable.

Toutes les Antilles produiſent différentes eſpèces de Serpens, mais peu ve- Serpens des Antilles. nimeux, à l'exception de la Martinique & de Sainte Lucie (m), où leurs piqûres paſſent pour mortelles, & où l'Ecrivain de cette qui attribuent leur malignité, dans ces deux Iles, à l'intempérie du climat. On connoît, de ſi, des eſpèces venimeuſes, & preſque ſous le même degré, où ces Animaux ne ſont pas ſi dangereux. Il trouve plus de probabilité à les attribuer au terroir, qui eſt extrêmement pierreux, & tout ſemblable à celui que les Viperes aiment en Europe. Il rapporte auſſi l'opinion des Sauvages, telle qu'il la tenoit d'un nommé (n). Mais quelque jugement qu'on en veuil-

(m) Il y a Depuis, dit Labat, que cette maſſe fut entrée pour la Martinique: c'eſt un des Grenadins.

(n) Quelque cas m'en ait fait qu'ils ſe- » roient par tradition entre eux de leurs Pe- » res, que cela venoit des Anciens, Na- » tifs de la Terre ferme auprès les Ca- » ribes de nos Iles tout une vieille » guerre. Cinq ſi, dit-on, ſe voyant » entièrement & vaincu par les Européens, » ſe retirèrent des côtes, & entrèrent d'une » fois en guerre avec toutes les » différentes Nations qui habitent l'autre Ame- » rique, ils emmenèrent grand nombre de ces » Serpens, leſquels ils entretenoient dans » des Foſſes & Cavernes, les apportant » dans l'Ile de la Martinique, & leur donnant » la liberté.

Plusieurs Serpens Amphibies.

le porter. Il eſt certain qu'on trouve à la Martinique un grand nombre de Serpens amphibies. Le même Auteur en diſtingue particulierement trois ſortes. „ Les uns, gris relevés, & tachetés de noir en pluſieurs endroits, les „ autres comme de cuir, & les troiſiemes de couleur rouſſe. Il croit volon- „ tiers, dit-il, que les premiers ſont de véritables viperes, de celles qui ne par- „ viennent guéres plus de deux pieds de long. Quoique leurs dents ſoient plus groſſes que „ le reſte, & cette groſſeur eſt égale, juſqu'à deux ou trois pouces de la queue, „ qui ſe termine tout à coup en pointe par un petit aiguillon. Elles ont la tête „ petite, à peu près large comme le cou, armée de quatre, & ſouvent de „ huit dents, qui ſont ordinairement longues d'un pouce. J'en ai vu, conſi- „ dérant du Terrier, j'en ai même apporté en France, de longues comme la „ moitié du doigt, pointues comme des aiguilles, & courbées en forme de „ crochet. Chacune eſt percée d'un petit trou, qui pénetre depuis la racine juſ- „ qu'au bout, & c'eſt par là qu'elles font glisſer le venin dans la plaie."

Les autres, c'eſt-à-dire les petites & les rouſſes, ont la tête en forme de ſoufflet, & cette marque ſert à diſtinguer les Serpens dangereux, de ceux qui ne le ſont pas. Ils ſont bien armés auſſi de dents aigues, & d'une taille ſi démeſurée, qu'il s'en trouve de la groſſeur de la jambe, & de ſept à huit pieds de longueur. Les uns, comme les autres, ne ſont ſauvés d'une même Mere, ce qui fait croire à du Terrier que les Mâles s'accouplent indifféremment avec les Femelles de chaque eſpece. „ Un jour, dit-il, je trouvai une Femelle, „ groſſe comme la jambe, & ſi foible qu'à peine pouvoit-elle ſe remuer, au „ milieu de plus de ſoixante petits Serpens de toutes les ſortes, qu'elle ve- „ noit de mettre bas. Dans une autre occaſion, il ouvrit pluſieurs Femelles, „ dont les œufs étoient revêtus d'une membrane: mais il fut obſervé que „ ces œufs ne ſortent jamais du ventre de la mere, que les petits s'y forment, „ mangent la coque & même la membrane qui les environne, & rongent „ quelquefois la mere même, juſques proche du nombril, ce qui n'arrive „ pas néanmoins à toutes les meres, car la plupart vivent après avoir fait leurs „ petits: elles en font même pluſieurs fois dans une année.

„ Il a remarqué dans ces Couleuvres trois ſortes de venin, dont la couleur „ & les qualités ne ſont pas les mêmes. Leur venin eſt contenu dans de pe- „ tites veſſies, de la groſſeur d'un pois, qui environnent les dents. Les petites „ ont le venin un peu jaunâtre, & plus épais que les autres, & c'eſt le moins „ dangereux. Les grandes l'ont, comme de l'eau un peu trouble, & les moyen- „ nes, dont couvert l'eau de roche, c'eſt le plus fatal. Les unes & les au- „ tres ſe trouvent, en cette ſaiſon, dans toutes les parties de l'île, mais elles „ paroiſſent plus fouvent dans le cours de Mai & d'Août, mois où les „ Crabes & les Tourlourous défendent des Montagnes, ſe cachent dans „ toutes ſortes de trous, & les en font ſortir. Les Rats & les Poules les „ trouvent autour des Caſes. Rencontrent-elles une Poule qui couve? elles „ ſe mettent ſur les œufs, & font couver par la Poule, juſqu'à ce que les „ petits ſoient éclos, les avalent tout entiers, & mordent la Poule, qui „ meurt preſque de la bleſſure. Elles ont la ruſe de gloutir & de contre- „ faire les Poulets, pour entrer les Petits, après avoir tué la Mere. Sous

« une peau, queue de Tortue, une Vipere sous une Peau, qui avoient plus de cent hommes (a).

Nouveau Rite des Sauvages.

Leurs cérémonies ont quelque chose de plus effroyable, dans le récit de deux voyageurs qui les découvrent une dangereuse variété de superstition (b). Ils admirent peut-être moins ces Sauvages malgré eux. La Nature, dit-il, en leur donnant courage, force & docilité naturelle, n'a pu les dépouiller pas entiers. Les Caraïbes, qu'on nomme *Caraïbes* dans cette Ile, en descendent en grand nombre, les Femmes leur font une rude guerre, & leur mangent les yeux. Une partie des Peres est mangée aussi, en disant, comme qu'ils soient en vie de manger leur Enfant.

Au commencement des pluies, toutes les espèces de Serpens quittent les Montagnes & les Bois, entrent les Cases & les Habitations, pour s'approcher de la Mer. Après cela deux longues, de passer entre quelques arbrisseaux épineux, & s'y accrocher par la tête, de s'y laisser leur peau entière. Enfuite, de venir le mêler entre des masses d'arbres, ou dans quelque eau,

a) [illegible] qui [illegible] de [illegible] de plantes à dorer. La douceur de quelques [illegible] fait [illegible] de [illegible] que [illegible] *Nouveaux Voyages, Tome IV p. 401.*

b) La Terre se couvre [illegible] de [illegible] qui [illegible] [illegible] *Antilles, Tome I p. 430.*

Diverses Esp. des Serpens.

jusqu'à ce que leur nouvelle peau fût assez endurcie pour supporter l'air. Ils deviennent alors fort maigres, & n'ont pas besoin de se nourrir. C'est dans la saison de leur chaleur, qu'ils sont le plus redoutables. Ils sifflent, ils s'appellent & se répondent. La caille n'est pas alors sans danger, s'en est trouvé, raconte Labat, dans l'acte même de l'accouplement. „ Ils étoient „ cordés ensemble, & paroissoient comme les tortillons d'un gros cable. Ils „ se soutenoient tout droits, sur les deux tiers de leur longueur, se regar- „ dant, la gueule ouverte, comme s'ils avoient voulu se dévorer, entrelacés „ la tête l'un vers l'autre, sifflant, battant, écumant d'une manière très hideu- „ se. Oh! quels amours."

On ne voit, dans les autres Antilles, que des Couleuvres, sans aucune sorte de venin, seules mêmes par la guerre qu'elles font aux Rats. Elles sont rares & petites à la Guadeloupe. La Dominique en a de très grosses, qu'on nomme *Têtes-de-chien*, parce qu'elles ont la tête grosse & courte, & qu'elles paroissent toujours disposées à mordre: mais leur morsure n'est pas venimeuse. Quoique leur silflement cause de l'effroi, elles n'en veulent qu'aux Rats, aux Oiseaux & aux Poules.

Propriétés de la graisse des Serpens des Iles.

La graisse des Viperes, ou Serpens venimeux de la Martinique & de Sainte Lucie, est un spécifique fort vanté pour les rhumatismes, les douleurs froides, la sciatique, les contractions & les foulures de nerfs. Elle se trouve dans leur corps, attachée au-dessous & des deux côtés des vertebres, de-ville en deux masses, plus ou moins grosses. On la fait fondre au Soleil, ou sur le feu, pour la verser dans quelque flacon, où elle se conserve fort longtems. Quoique jaune, lorsqu'elle sort du Serpent, elle devient blanche, aussitôt qu'elle est fondue & figée. L'odeur & le goût n'en sont pas mauvais. Pour l'usage, on la fait fondre sur une assiette & l'on y mêle de l'Esprit de vin, ou de l'Eau-de-vie la plus forte. On commence par en oindre la partie malade, ensuite, après une forte friction avec des linges chauds, on y met une compresse imbibée de ce qui reste. La graisse des Têtes-de-chien passe pour meilleure encore que celle des Viperes. On l'emploie, non seulement pour les mêmes maux, mais avec un merveilleux succès pour la goutte. Cependant Labat convient que dans les Pays froids, ses effets ne sont pas si certains qu'en Amérique. On trouve plusieurs antidotes contre le venin de tous ces Serpens (q) mais ils ne valent, dit-il, que lorsqu'ils sont affaiblis (r). D'ailleurs, s'ils entrent dans une Maison, on en est averti, soit par les Negres, qui les fuyent, soit par les Rats, qu'on entend piper, soit par les petits Oiseaux, qui s'attroupent en criant. Les Chasseurs prennent ordinairement de grandes bottes, qui les défendent fort bien des Serpens, sur lesquels ils peuvent marcher, mais ils n'en sont pas moins exposés aux attaques de ceux qui se trouvent sur les branches des arbres, ou sur les rochers, & qui, pour,

(q) *Hist. Naturelle des Antilles*, pag. 3 [illegible].

(r) Le plûpart même de ces Serpens ne sont, lorsqu'ils ont mordu, ni à craindre, ni à fuir. Lorsqu'ils ont mordu une chose, ou pour la prendre, ou pour la manger, & la tuer ensuite, leur dessein est rempli, & ils s'éloignent, à leur tour, de quelque chose qui leur fait peur & veut nuire. *Hist. Nat.* p. 311.

peut peu qu'il faut offenſé, à dévorer ſur tout ce qui les bleſſe. Le Chaſſeur, qui ſe trouve ſouvent, dans ces Montagnes, à échapper quelque à la mort, a été ſouvent quelque ſignature qu'il faut faire ſe défier de la pâte, dans l'eſpace d'une heure ou deux le ventre lui gagne le cœur, les ſyncopes le prennent, il meurt, & jamais on le ſauve. Serpens Noirs ou Serpens.

La chaleur du climat a empêché pour qu'on ne connoiſſe, une Araſſée, une grande quantité de Coquillages. C'eſt la racine d'une Plante aſſez ſemblable, dont les feuilles longues étroites, aſſez douces au toucher, reſſemblent à celles des Roſeaux mais ſont beaucoup plus petites. La tige ne croît jamais à plus de deux pieds de haut, les feuilles le couvrent des deux côtés, & font d'abord d'un vert gai, elles noircissent en vieillissant, & ſe ſèchent tout à fait, lorſque les racines ont toute leur maturité. Ces racines croiſſent plates, larges & de différentes figures, la plupart reſſemblantes à des pattes d'Oie; & de-là vient qu'on les nomme parmi, plantes que regnes elles ſont noueuſes, chargées d'excroiſſances & de petits tubercules, & peu enfoncées, ſouvent même preſque hors de terre & ſont à fleur découvertes. L'on en trouve de larges comme la main, & de l'épaiſſeur d'un pouce. Leur peau eſt mince, couleur de chair lorſque elles ſont fraîches. Leur ſubſtance eſt tendre & ferme, ce la conſiſtance du Navet, aſſez compacte & pesante, elle eſt traverſée par des nervures qui partent du centre par lequel elle tient à la tige, & qui ſe répandent dans toute la largeur & la longueur, comme les muſcles & les veines dans le corps humain. Ces nervures ſont remplies d'un ſuc, plus piquant & plus fort que le reſte de la chair, qui eſt d'autant plus doux qu'il en eſt exempt des nervures, ou qu'elle a moins de maturité. Sa Culture.

La Cangerine demande une bonne terre, mais un peu legere. On la plante vers la fin de la ſaiſon des pluies, c'eſt à dire en Octobre & Novembre. Après avoir labouré la terre à la houe, on fait, de pié en pié, un petit monceau de Pierre, couvert de la dernière récolte, formant de ceux qui ſont les plus élevés, on le couvre de trois à quatre doigts de terre & pendu en tige en bon point, à-peu-près comme les Concombres, & le bonifie par degrés. Ses feuilles s'étendent, jusqu'à couvrir leur terre, qu'on doit tenir extrêmement nette. Il faut les petites, ou rejettes, plus ou moins grandes, suivant la bonté du terrein, que cette Plante dégraiſſe & mange beaucoup. Sa maturité ſe connoît à ſes feuilles, qui noircissent, le tuteur & la ſéchere à ſa fin: alors on arrache la Plante avec ſes petites, dont on ſéparo la tige, on les coupe par des chairs, expoſées à l'air & au vent, jusqu'à ce qu'elles ſoient ſéches, parcequ'leur ſubſtance eſt ſi abondante, qu'étant encore fraîches elle pourriroient trop vîte. La Cangerine, préparée avec ce ſoin, ſe conſerve fort longtems: mais comme le tems ne nuit pas à la bonté, on doit préférer le plus récent, ce qu'il eſt facile de connoître à ſon poids. Lorſqu'il eſt bien ſec, il ne ſe conſerve point enfermé dans l'eau chaude, fait doucir en bouche mais peut-être qu'il lui reſte d'humidité, il s'altere tout-

(*) Labat rapporte à Lemery, dans les Voyages des Iſles, & à Pomet, dans ſon Hiſtoire générale des Drogues, de vilain ſynonyme, parcequ'il étoit gravé au bas de ſon ſigne.

Histoire Nat. des Antilles. Son Commerce.

d'un autre; & Labat observe qu'on doit le différer, à-dessein, de l'ignorance des Marchands ou de l'infidélité des Commis.

Le fret de cette Marchandise n'est pas cher, parcequ'elle se met en grenier, c'est à dire, en langage de transport, qu'on en remplit les fonds & les vuides des Barils (car quoi, remarque le célebre Voyageur, les Propriétaires trouvent toujours à autant mieux leur compte, qu'étant vendue au poids, l'humidité qu'elle contracte pendant le Voyage l'augmente beaucoup, comme il arrive au Girofle des Hollandois.

Quoique la culture du Gingembre soit facile, & le fruit à peu considérable, on l'a vu valoir jusqu'à douze & quinze livres le cent, ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'excessive consommation qui s'en fait, dans un Pays où l'on est persuadé que l'usage en est nécessaire pour résister à l'extrême humidité du climat. D'ailleurs, les Epiciers de l'Europe mêlent du Gingembre avec le Poivre, en les pilant & les passant ensemble au Tamis. Ils vendent ce composé assez cher, sous le nom d'épice douce, quoiqu'il leur coûte que le Gingembre, qui est ordinairement à très bon marché, en fasse au moins les trois quarts.

Il se mange crud, lorsqu'il est verd; mais le Gingembre confit est beaucoup meilleur. Labat donne la maniere de le confire. On le cueille, dit-il, longtems avant qu'il soit mûr, & lorsqu'il est encore si tendre que ses fibres ne se distinguent presque point du reste de la chair, ni par leur dureté, ni par leur couleur. On le gratte soigneusement, pour enlever toute la peau, on le coupe en tranches, sans toucher aux grosses racines, on le fait tremper trois ou quatre jours dans de l'eau de Mer, que l'on change deux fois en vingt-quatre heures. Ensuite on le fait bouillir à grande eau, pendant cinq quarts d'heure. On le retire pendant un jour dans l'eau fraîche, & de là, bien égouté, dans un sirop foible, mais chaud & clarifié, où on le laisse vingt-quatre heures. Trois jours de suite, on le fait passer par d'autres sirops, plus forts que le premier, & sous ces sirops sont pris comme moules, parcequ'ils conservent l'écorce du fruit. Enfin on le met dans un sirop de confiture bien clarifié, pour l'y laisser, si l'on veut le conserver liquide, & d'où on le tire lorsqu'on veut le garder sec. Il perd ainsi ce qu'il a de trop mordant dans le goût, sans aucune diminution de chaleur & de ses autres vertus.

Nous avons cru devoir ce détail à l'intérêt public, sur l'éloge extraordinaire qu'on fait de ses propriétés. Le Gingembre, mangé le matin, achève la digestion des alimens qu'on a pris le soir. Il confume les flegmes de l'estomac, il nettoie les conduits, il excite l'appétit, il provoque l'urine, il rend l'haleine douce. Mangé après le repas, il aide à la digestion & chasse les vents. Mais, comme il est extrêmement chaud, l'usage en doit être modéré. On connoît qu'il ne manque rien à la perfection, lorsqu'il est de couleur d'ambre, presque transparent, tendre sous la dent, sans être mol, & que son sirop est clair. Celui que les Confiturieurs font pour le vendre, ou le Peuple pour son usage particulier, est brun, le sirop en est amer, & la chair si mordicante, que si l'on n'y est accoutumé comme aux Indes, où le Pimant même le mange comme une Pomme, il est presque impossible de le re-

de fer la longue. Les Marins ne manquent point de s'en fournir, surtout pour les Voyages de long cours, parcequ'ils y font plus exposés aux vers qui rongent des eaux corrompues & des mauvais climats, ceux ordinaires du fervice, comme leque ne valent beaucoup la vente du Congrevive. Bois de Rose aux Antilles.

L'arbre, que donne le Bois de Cupia, n'eſt pas ſort connu aux Antilles, mais l'eſpece d'huile ou de Baume, qu'on en tire, a des propriétés ſi merveilleuſes, que ſuivant le témoignage de Labat (1), c'eſt une véritable Panacée, à laquelle il n'y a point de maux qui réſiſtent. Les Indiens font en ſi grande conſidération aux Antilles que ne lui coûte guères en vérité, & que le nomme *Bois ſanctum*. Sa feuille reſſemble à celle du Laurier, quoique un peu plus grande, plus épaiſſe, plus unie, & plus charnue. Lorſqu'on la rompt, ou qu'on la déchire, ſes fibres jettent une liqueur viſqueuſe, épaiſſe, & de la blancheur du lait. Les arbriſſeaux ne devient jamais fort gros. On s'en ſert pour border les champs parcequ'il croît fort vîte, & qu'étant fort ſouple, du moins pendant la jeuneſſe, on l'entrelaſſe & le courbe à volonté, mais il devient caſſant avec plus d'âge, & lorſque malheur qu'il eſt coupé. Ses fleurs reſſemblent à celles du Jaſmin, & croiſſent par bouquets, dont chacun en contient cinq ou ſix entre ſon blanches, & renfermées dans leur calice un petit bouton ovale, qui contient deux petites graines noires, ſurmontées ordinaire de l'arbre. Bois de Cupia. Bois ſanctum.

L'arbre, qu'on nomme aux Iſles Françoiſes *Tondre à caillou*, ne s'y trouve que dans des lieux ſecs & pierreux. Le tout ſon tronc & ſes rameaux durcit de fort bonne. Sa feuille eſt médiocre, mais découpée, ſèche, & comme brûlée du Soleil. Auſſi ces arbres paroiſſent de rougeâtres à quelque diſtance, & comme grillés. Jamais on n'a pu venir à bout de couper pendant la chaleur, mais ſi on en trouve, de cinq-cinq à ſeize pieds de hauteur. Ils ont peu de branches & de feuilles. Leur écorce eſt blanchâtre, avec quelques petites taches noires, & n'a pas plus de quatre lignes d'épaiſſeur. Le bois eſt un peu ſaliſſeux, la fève d'elle même, ſe ſèche & ſe coupe, dès que l'arbre eſt chargé Tondre à caillou.

(1) Ubi ſup. Tom. I. chap. ou Après un long détail de ſes vertus, il ajoute qu'il ne connoît point plus ſûr remède pour les Bleſſures empoiſonnées par les fléches Empoiſonnées des Indiens.

(2) Dans le temps qu'on fait de l'huile on prend des fruits encore verts, on les écraſe, on les fait bouillir, on en retire la graiſſe, on la fait fondre à petit feu, on la paſſe à travers un linge, on la met dans des pots de terre, & on la garde pour l'uſage. Cette huile eſt admirable pour les Bleſſures, les Contuſions, les Douleurs, les Rhumatiſmes, les Paralyſies, les Tumeurs froides, les Ulcères malins, les Chancres, les Dartres, les Gales, les Morſures des Bêtes venimeuſes, les Coups de feu, les Brûlures, les Hémorroïdes, les Fiſtules, les Hernies, les Ruptures, les Tranchées, les Coliques, les Vapeurs, les Maux de Nerfs, les Maux de Tête, les Maux de Dents, les Maux d'Oreilles, les Maux d'Yeux, les Maux de Gorge, les Maux de Poitrine, les Maux de Foie, les Maux de Rate, les Maux de Reins, les Maux de Matrice, les Maux de Vessie, les Maux de Jambes, les Maux de Pieds, les Maux de Mains, les Maux de Nez, les Maux de Bouche, les Maux de Dos, les Maux de Ventre, les Maux de Cœur, les Maux de Tête, les Maux de Dents, les Maux d'Oreilles, les Maux d'Yeux, les Maux de Gorge, les Maux de Poitrine, les Maux de Foie, les Maux de Rate, les Maux de Reins, les Maux de Matrice, les Maux de Vessie, les Maux de Jambes, les Maux de Pieds, les Maux de Mains, les Maux de Nez, les Maux de Bouche, les Maux de Dos, les Maux de Ventre, les Maux de Cœur.

Diverses Nat. des Antilles.

en. L'Aubier, c'eſt-à-dire la ſubſtance qui eſt entre l'écorce & le cœur de l'arbre, eſt médiocrement dur, preſque blanc, du genre de durerure du cœur, & n'eſt propre à rien : mais le cœur eſt d'une bonté admirable, dans l'eau comme en terre (o), d'une dureté qui n'eſt comparable en effet qu'à celle du caillou. Ses fibres ſont longues, droites, & ſi preſſées les unes contre les autres, qu'elles ne peuvent être ſéparées. Le bois eſt rouge, lorſqu'on le coupe, mais il perd cette couleur à l'air, & devient preſque gris.

Bois-amer.

Le bois amer, nommé *Simarouba* (p) dans l'Ile de Cayenne, eſt commun à la Martinique. Il s'y en trouve de deux ſortes de diverſes. Son écorce eſt brune, hachée, fort épaiſſe, la feuille, longue, pointue, & d'un verd pâle. Le bois eſt d'une pomme claire, qui ſe décharge en jaunâtre, juſqu'à rendre preſque blanc : il eſt ſinueux, & il faut obſerver, que lorſque on le fend il faut obſerver de le tenir au deſſus du vent, ſans quoi il jette une pouſſiere, qui entre dans les yeux & dans la bouche, y produit le même effet que de la Rhubarbe en pâte, ou priſe en poudre. Ce bois ſert à faire des lames ou des planches minces, pour couvrir l'endroit. Jamais il n'eſt attaqué d'aucun inſecte. L'une vertu de ſes qualités eſt de communiquer ſon amertume à ſon fruit. Sa racine, & la peau de ſa racine, ſont les meilleures parties de l'arbre (x). Il faut ordinairement deux Negres pour faire un paquet de trente-cinq livres. L'un le coupe & l'autre la dépouille, ce qui ne ſe fait qu'en battant la racine. Le coup qu'on donne, fait ſauter l'écorce. Les Negres, pour ce travail, ont une culotte & une chemiſe : ſans cette précaution l'eau qui ſort de la racine, leur donneroit la gale, & des élevations ſur la peau, qui empêcheroit de marcher pendant quelques jours.

Raquette, & ſon fruit.

On trouve dans toutes les Antilles la Plante épineuſe, que les Anglois nomment *Prickly pear*, & que les François ont nommée Raquette, dont on a donné la Deſcription dans l'Hiſtoire Naturelle de la Nouvelle Eſpagne. Le lait ne donne point ici un petit inſecte, qui ſe nourrit de ſon fruit, ne fait la vraie Cochenille. Ce fruit, que les François appellent Poire de Raquette, a beaucoup plus de reſſemblance avec la Figue. Tout ce que Labat rapporte

(o) Labat fait ici une remarque, qui peut être utile dans tous les Pays du monde : „ il obſerve, dit-il, que tout le bois qu'on met en terre, ou pour peu qu'il ſoit humide, ce n'eſt jamais ce partie qui eſt au centre, qui le pourrit, mais celle qui eſt de bout, mais ſeulement ce qui touche la terre. Pour éviter cet inconvénient, il faut brûler la partie du bois qui entre en terre, & ne pas penſer à le brûler, la ſcier ou la fendre, on doit la creuſer en rond, ſans la détacher en charbon, afin que la force du feu ſe faſſe en terre. Au reſte, à quoi ſert le bois, ſinon à ſervir de ſoutien aux parties ſupérieures des arbres des autres. Le bois en devient plus compact, pour réſiſter à l'humidité. *Ibid. chap. 22.*"

(p) Il doit ſa réputation au fameux Frere du ſavoir, Apothicaire du Collège des Jéſuites à Paris, qui a fait des cures étonnantes avec ce bois, pour les cours de ventre invétérés & les dyſſenteries les plus malignes.

(x) On nous en apporte l'eſſence. Il faut en prendre deux gros, en coupant un oignon, & les faire bouillir dans trois demi-ſeptiers d'eau, que on fait réduire au tiers par la cuiſſon. On ſe ſert de cette eſſence en trois verres, dont on fait prendre le premier à jeûn, le ſecond après avoir dîné, & le troiſieme deux heures avant ſouper. Observez de ne pas manger des choſes aigres, ni indigeſtes, & de ne pas boire de vin blanc. Les dyſſenteries ainſi prises sont bientôt guéries, peu ou point ſenties.

porte de ſes qualités, & des Inſectes qui s'en nourriſſent après être nés ſur d'autres Plantes, s'accorde avec les obſervations qu'on a données ſur la Cochenille du Mexique. Auſſi ne faut-il pas difficulté d'aſſurer que la culture des Raquettes, aux Antilles, pourroit devenir le fond d'un très riche Commerce; d'autant plus, dit-il, qu'on y pourroit employer quantité de terres, qui demeurent inutiles, parce que les ſont trop maigres & trop uſées pour les Cannes, le Tabac, l'Indigo, le Roucou, le Manioc, & d'autres productions. Il porte le zele, juſqu'à donner des regles pour cette culture, & dans l'utilité qui en reviendroit aux Colonnes, il faut entrer leur défenſe, qui ſeroit plus ſûre derriere un champ planté de Raquettes, & rendu impénétrable par leurs épines, que dans le meilleur retranchement. On ſe ſert des pommes de Raquette pour faire des pâtes fort ſaines, & des gelées, ou des Marmelades très rafraîchiſſantes. HISTOIRE NAT. DES ANTILLES.

Ceux qui cherchent l'exactitude juſqu'à ſouhaiter qu'il ne manque rien à chaque article, c'eſt-à-dire, qu'il embraſſe tout ce qui paroît compris dans ſon titre, jugeront peut-être qu'on ne s'eſt pas aſſez étendu ſur les arbres, les arbriſſeaux, & les autres Plantes des Antilles. Mais ce ſeroit oublier le ſoin qu'on a pris de les avertir, que la plupart des Végétaux de l'Amérique ſont communs, aux Iles & aux parties du Continent qui leur répondent, dans les mêmes latitudes. Ainſi l'on répete que tout ce qui paroît manquer ici, ſe trouve répandu dans les autres articles d'Hiſtoire Naturelle, & quelquefois même dans les Deſcriptions. Obſervations ſur cet Article.

FIN DU VINGT-TROISIEME VOLUME.

AVIS AU RELIEUR,

POUR PLACER

LES CARTES ET LES FIGURES

DU

VINGT-TROISIEME VOLUME.

NB. *Celles qui sont marquées d'un Astérisque, ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.*

* CARTE de l'Isle St. Domingue. . . . . Pag. 1
** Boucaniers de l'Isle St. Domingue. 11
* Carte de l'Isle St. Christophle. 109
* Homme & Femme Caraïbes. 127
* Isle de la Martinique. 150
* Isle de la Guadeloupe. 173
* Isle de la Grenade. 201
Isle de Ste. Lucie. 207
* Isle de la Jamaïque. 254
* Isle de la Barbade. 284
Moulin à Sucre. 386
** Moulin à Eau couché. 401
** Moulin à Eau droit. 404
** Coupe d'une Sucrerie, de ses Fourneaux, Citernes & Appentis. 407
** Ustenciles de Sucrerie. 411
* Fabrique du Tabac. 436
* Fabrique de l'Indigo. 439

I. L. U 21

Digitized by Google

Digitized by Google

00563685

Digitized by Google